This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

6247.3

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SYNONYMES FRANÇAIS

Digitized by Google

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

Digitized by Google

SYNONYMES FRANÇAIS,

PAR

(Pierre) BENJAMIN LAFAYE, or Lafait

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE, DOCTEUR ÈS-LETTRES,
AGRÉGÉ ET PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE.

Πρῶτον γάρ, ὥς φησι Πρόδικος,
περὶ ὀνομάτων ὀρθότητος μαθεῖν δεῖ.
PLATON, *Euthydème.*

Καὶ δὴ καὶ περὶ τῶν ὀνομάτων οὐ
σμικρὸν τυγχάνει ὂν μάθημα.
ID., *Cratyle.*

PARIS.
CHEZ L. HACHETTE,
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE.
RUE PIERRE-SARRAZIN, 12.
1841.

Digitized by Google

62 #7.3
4

HARVARD COLLEGE LIBRARY

1854 Nov 2

$ 1.60

Sales Lib. No 35

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

Pages.

AVERTISSEMENT. VII

INTRODUCTION 1

TRAITÉ DES SYNONYMES GRAMMATICAUX OU A RADICAUX IDENTIQUES 91

LIVRE I. Synonymes à différences provenant de divers caractères grammaticaux.

SECTION I. Substantifs (Chap. I. — VII) 93
SECTION II. Adjectifs (Chap. I. — IV) 145
SECTION III. Verbes (Chap. I. — XIV) 157
SECTION IV. Adverbes 240
SECTION V. Syntaxe. 269

LIVRE II. Synonymes à différences provenant de la diversité des préfixes (Chap. I. — XXVI) 280

LIVRE III. Synonymes à différences provenant de la diversité des terminaisons.

SECTION I. Substantifs (Chap. I. — XLI) 381
SECTION II. Adjectifs (Chap. I. — XL) 487
SECTION III. Verbes (Chap. I. — IX). 582
SECTION IV. Adverbes. 595

TABLE ALPHABÉTIQUE des synonymes grammaticaux ou à radicaux identiques 601

Digitized by Google

Abréviations des noms des auteurs cités dans l'ouvrage.

ACAD. Académie. Le dictionnaire de l'Académie.
BARTH. Barthélemy.
BEAUZ. Beauzée.
BOIL. Boileau.
BOSS. Bossuet.
BUFF. Buffon.
COND. Condillac.
CORN. Corneille.
FÉN. ou FÉNEL. Fénelon.
FLÉCH. Fléchier.
GIR. Girard.
GUIZ. Guizot.
J.-J. ou J.-J. ROUSS. J.-J. Rousseau.
LABR. Labruyère.
LAF. Lafontaine.
LAROCH. Larochefoucauld.
LAV. Laveaux.
MALL. Mallebranche.
MASS. Massillon.
MOL. Molière.
MONTAIG. Montaigne.
MONTESQ. Montesquieu.
PASC. Pascal.
P. R. Port Royal.
RAC. Racine.
RAYN. Raynal.
REG. ou REGN. Regnard.
ROUB. Roubaud.
SÉV. Madame de Sévigné.
TRÉV. Trévoux. Dictionnaire de Trévoux.
VOLT. Voltaire.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Il y a bientôt sept ans que je commençai à prendre pour objet de mes études la synonymie française, autant du moins que me le permettaient les devoirs de ma profession. J'enseignais alors la philosophie au collége royal d'Orléans. M. de Boisrenard, arrière-petit-neveu de Condillac, eut l'obligeance de me communiquer des manuscrits laissés par cet illustre écrivain. Il s'y trouvait un dictionnaire français, encore présentement inédit, qui avait été composé pour le prince de Parme, et destiné sans doute à voir le jour avec les ouvrages compris dans le *Cours d'études*.

Quoi qu'il en soit des motifs qui en avaient empêché la publication, ce livre, d'un auteur si justement renommé parmi les grammairiens philosophes, excita

Digitized by Google

d'abord ma curiosité, et, à la lecture, il me parut en effet très remarquable relativement aux définitions. Un esprit aussi droit n'avait pu ignorer combien sous ce rapport tous les dictionnaires sont défectueux et peu satisfaisants. Choqué de ce vice, il avait conçu comme Girard le moyen d'y porter remède, mais différemment la manière de l'appliquer. Suivant Girard, il doit exister dans chaque langue, indépendamment et séparément du vocabulaire, un livre des synonymes qui en soit le complément indispensable. D'après l'opinion de Condillac, il ne faut point isoler les distinctions synonymiques des définitions qu'elles ont pour but de corriger ou d'éclaircir : c'est naturellement dans le dictionnaire général, au commencement de chaque article, qu'il convient de comparer le mot, dont il y est question, avec tous ceux qui lui ressemblent le plus pour le sens, ou de renvoyer à l'article où cette comparaison a lieu; de telle sorte que la valeur du mot se montre immédiatement et tout d'un coup marquée par des traits caractéristiques.

Exécuté tout entier conformément à cette idée, le dictionnaire de Condillac, véritablement nouveau, mériterait par son originalité de fixer l'attention des lexicographes. Mais ce qui me frappa le plus en le lisant et ce qu'il s'agit surtout de constater ici, c'est qu'il contient une foule de synonymes, rangés en familles et expliqués avec cette netteté qui fait le charme et le prix de tous les écrits sortis de la même plume.

Digitized by Google

Je songeai dès l'abord à donner au public ces richesses, enfouies jusque-là, en les joignant à celles que M. Guizot avait recueillies dans son *Nouveau dictionnaire des synonymes*. Mais je ne tardai guère à étendre mes vues plus loin. J'avais pris goût à ce genre de recherches; je m'y adonnais avec ardeur; je m'entourais de tous les livres qui traitent de la distinction des mots synonymes dans les langues modernes ou anciennes, et insensiblement je m'élevai dans ma pensée au-dessus du rôle de simple éditeur. A peine avais-je laissé naître en moi un premier mouvement d'ambition, que je découvris par hasard des synonymes français fort estimables, publiés en 1812, en 2 vol. in-8°, par M. Leroy de Flagis. Ce livre, dont la plupart des exemplaires sont restés en feuilles, n'avait eu aucun succès, parce que l'auteur l'ayant achevé avant de savoir ce qu'avaient fait dans le même genre Beauzée, Roubaud et M. Guizot, proposait des distinctions déjà connues, et avait à soutenir sur plusieurs points une comparaison pour lui peu avantageuse. D'ailleurs, l'étude attentive des traités de synonymie étrangère, qu'aucun philologue français n'avait encore pris la peine de consulter, me démontra bientôt qu'il était possible, avec des précautions, d'en tirer le plus grand parti. Les étrangers avaient commencé par tourner au profit de leurs langues les distinctions de Girard; il devint évident pour moi que rien n'empêche qu'ils ne nous rendent à leur tour un service ana-

Digitized by Google

logue, pourvu que nous sachions le leur demander.

Je conçus donc une vaste entreprise, ayant pour objet d'élever à la synonymie française un véritable monument, en utilisant et en fondant dans une œuvre unique et bien ordonnée tous les travaux partiels antérieurs, tant ceux qu'avait rassemblés l'auteur du dernier recueil général, M. Guizot, que ceux qu'il n'avait pu connaître. C'était, dans la circonstance, pour le bien de la science et l'utilité des lecteurs, le seul parti convenable. Fallait-il aux anciennes distinctions continuer sans fin et sans fruit à en ajouter d'autres, ou identiques ou contradictoires, qui viendraient s'entasser pêle-mêle et comme par alluvion dans une compilation indigeste? Mais c'eût été augmenter de plus en plus le désordre, la confusion et l'incertitude, qui rendent si imparfaits et si peu profitables les dictionnaires, prétendus universels, de mes prédécesseurs immédiats.

Je ne me suis point dissimulé toute la longueur et toute la difficulté de la tâche. Mais peut-être m'est-il permis de l'envisager sans frayeur, maintenant que l'ayant embrassée dans toute son étendue, j'en ai accompli la partie la plus neuve, celle qui demandait le plus d'art et offrait le moins d'attrait. Du reste, c'est au public à juger par cet échantillon, s'il y a eu de ma part confiance légitime ou témérité. J'attendrai son arrêt pour faire paraître la suite de l'ouvrage déjà

Digitized by Google

fort avancée (1), et sans rapport assez essentiel avec le présent livre pour en être inséparable.

Il y a plus de trente ans que M. Guizot, invitant les grammairiens de l'époque à suivre la route qu'il se bornait à indiquer, leur recommandait de ne point s'arrêter aux détails, aux recherches particulières, mais de s'élever aux généralités et aux vues d'ensemble, afin « de ne pas perdre le fruit des lumières acquises et des matériaux amassés. » Jusqu'ici personne encore n'avait répondu à son appel; tant ces études abstraites et sévères étaient peu capables de tenter nos écrivains philosophes, au milieu d'un siècle entièrement absorbé par des occupations d'un intérêt plus pressant. Et d'ailleurs, après un nom si imposant, qui eût osé se promettre quelque succès dans la même carrière? Il n'a fallu rien moins, pour me déterminer à y entrer, que les encouragements et les conseils de cet esprit supérieur à tous égards, dont les destinées ont si modestement commencé, et qui aujourd'hui placé au rang suprême parmi nos historiens, nos orateurs et nos hommes d'état, aime encore à se

(1) J'en ai publié dans divers recueils quelques morceaux détachés. Si dès à présent on veut connaître, à l'œuvre même, ma manière de traiter les synonymes qui feront l'objet des volumes suivants, on peut consulter, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, les mots *hypothèse*, *logique*, *malheur*, *maxime*, *mélancolie*, et dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, mes articles *erreur*, *haine*, *honnêteté*, *habileté*, *indépendance*, *entendement*, *indifférence*, *instruction*, *fermeté*, *genre*, *hardiesse*, *fadeur*, *formalisme*, *essence*, *être*, *inclination*, etc.

Digitized by Google

rappeler les humbles travaux auxquels fut consacrée une partie de sa jeunesse. Sans un tel guide, je n'eusse point renoncé à des études plus chères et seulement suspendues pour un temps, quoique m'étant pleinement convaincu par de longues réflexions et la possession de ressources dont personne n'avait disposé avant moi, de pouvoir dans peu présenter au public un ouvrage incomparablement plus utile, que tous les ouvrages précédents du même genre.

Digitized by Google

SYNONYMES FRANÇAIS.

INTRODUCTION.

I. *Objet et nécessité des travaux de la lexicologie relativement aux synonymes.*

Dès l'âge le plus tendre et avant toute réflexion, nous apprenons de nos parents à parler. Plus tard ce qui n'avait été qu'un jeu devient une étude : des maîtres nous enseignent à bien parler. Bien parler c'est, tout ensemble, parler purement, parler correctement et parler convenablement eu égard au sujet, à la situation, au temps, au lieu, aux personnes. La première condition regarde les mots pris en eux-mêmes; comme ils sont les matériaux qui entrent dans la composition du discours, il faut avant tout les connaître, en savoir la nature, la valeur, les diverses acceptions, de manière à ne les point confondre. On donne le nom de *lexicologie* à la science qui s'occupe de déterminer les significations des mots et celui de *dictionnaires* aux livres où ses décisions se trou-

Digitized by Google

vent consignées. Ensuite, les éléments que les dictionnaires donnent séparés doivent subir certaines modifications et certaines combinaisons d'après des règles prescrites et sanctionnées par l'usage : sur ce point, c'est la *grammaire* qu'il faut consulter. Elle est une espèce de code où sont recueillis les arrêts de l'usage concernant l'organisation matérielle ou le mécanisme du discours, le tour des phrases, les inflexions et la disposition des mots, suivant les rapports qu'on leur veut faire exprimer. Enfin les *rhétoriques* et les *poétiques* ont pour objet les convenances du style, les procédés et les artifices de langage nécessaires quand on veut traiter avec succès tel ou tel sujet, produire sûrement telle ou telle impression.

Entre ces trois parties de l'art de bien dire, qui se rapportent, la première à la justesse, la seconde à la correction et la troisième à l'expression, la dernière est d'une utilité moins générale. Le dictionnaire et la grammaire sont pour tous les hommes des manuels indispensables, parce que tous les hommes doivent employer les termes propres, et dans leur arrangement se conformer à la pratique commune; mais la rhétorique et la poétique ne s'adressent qu'au petit nombre de ceux qui se proposent d'exercer par la parole une certaine influence sur l'esprit ou le cœur de leurs semblables. A cette première différence s'en joint une seconde tout aussi importante. La lexicologie et la grammaire commandent, imposent des règles, la rhétorique donne des conseils. On ne saurait désobéir aux unes ou même en négliger l'étude, sans encourir le reproche d'ignorance et de barbarie, sans aller contre le but du langage, qui est de se faire comprendre ; celui qui ne connaît ou ne suit pas les prescriptions de la rhétorique, ne s'expose pas par cela seul et nécessairement à manquer l'effet qu'il attend de ses paroles. C'est que la lexicologie et la grammaire promulguent au nom de l'usage des lois fixes et absolues; tandis que la rhétorique indique des moyens dont le succès dépend en grande partie du génie de celui qui parle, du caractère de ceux à qui il parle et de plusieurs circonstances non moins variables au milieu desquelles il parle. Et pour ne tenir compte que du génie de celui qui parle, on peut

Digitized by Google

dire que l'éloquence et la poésie sont plutôt des talents que des arts, et que jamais la rhétorique n'allume le feu sacré dans l'âme de celui qui ne l'a point reçu du ciel.

Puisque les déterminations de la lexicologie et les règles de la grammaire intéressent tous les membres de la nation et sont indispensablement obligatoires; puisque, d'autre part, les préceptes de la rhétorique, destinés à quelques-uns seulement, ont une efficacité fort incertaine, ne semble-t-il pas s'ensuivre que les études lexicologiques et grammaticales ont dû être de tout temps plus cultivées que la troisième partie de l'art de bien dire? Ce serait une erreur de le penser. La grammaire, il est vrai, quoique la théorie et la rédaction en soient abandonnées à des savants modestes et peu estimés, n'a jamais cessé de jouir d'un assez grand crédit : elle est l'objet de nombreux traités, et il n'y en a pas qui soient recherchés par autant de lecteurs. Mais on ne saurait imaginer toute la négligence apportée dans les travaux de la lexicologie et combien peu de prix on attache en général à leur perfectionnement; comme si la connaissance de la propriété des termes était chose trop facile ou trop indifférente pour mériter qu'on en fasse, ainsi que de la rhétorique, une partie essentielle de l'art de bien parler, et qu'on s'applique à l'acquérir.

Les dictionnaires ont pour tâche principale de définir les mots de telle sorte qu'ils ne soient pris ni à contre sens par celui qui parle ou écrit, non plus que par l'auditeur ou le lecteur, ni en sens divers par les uns et par les autres, ce qui occasionnerait inévitablement des méprises et des malentendus. Or, il s'en faut de beaucoup que les définitions qui s'y trouvent répondent à cette idée. A part un très petit nombre de termes significatifs d'idées simples et claires par elles-mêmes, tous les mots sont susceptibles de définition, parce que tous exprimant des collections d'idées élémentaires ou des nuances, se peuvent résoudre en termes qui représentent celles-ci d'une manière distincte et détaillée. C'est seulement à l'égard de ces mots complexes que nous prétendons critiquer le travail des dictionnaires; il y aurait de l'injustice à exiger par rapport aux autres une rigueur reconnue impossible.

Digitized by Google

Que parmi les définitions des dictionnaires il y en ait de fausses, c'est un mal sans doute, mais un mal de peu de conséquence; car il est présumable qu'elles choqueront à la longue le bon sens des vocabulistes, et qu'ils sauront bien les corriger. Mais on peut reprocher aux dictionnaires un vice tout autrement grave, parce qu'il réside dans la manière même de définir, et que leurs auteurs ne paraissent pas soupçonner combien elle est défectueuse. Ils se bornent pour l'ordinaire à traduire un mot par un autre; ce qui est en même temps ne rien expliquer et faire naître dans l'esprit du lecteur une erreur manifeste. C'est ne rien expliquer, si le lecteur ne connaît pas le sens du mot par lequel on définit, ou si ce mot, comme il arrive presque toujours, se trouve défini à son tour p r celui même à qui il sert de définition, de sorte qu'on soit renvoyé de l'un à l'autre sans rien apprendre de l'un ni de l'autre. Ensuite c'est induire en erreur en faisant croire à une identité absolue de signification entre le mot expliqué et le mot qui explique, identité qui a très rarement, ou plutôt qui n'a jamais lieu. Ainsi presque toutes les définitions des dictionnaires sont illusoires; elles promènent le lecteur d'un volume ou d'un mot à un autre, sans repos et sans fruit, sans jamais lui rien enseigner d'essentiel qui le satisfasse et l'arrête définitivement. Dans nos collèges, la malice des écoliers a protesté plus d'une fois contre cette continuelle déception par une allusion ingénieuse. A la marge d'une page quelconque de leurs dictionnaires, ils écrivent une question telle que celle-ci : Voulez-vous savoir mon nom, mon âge, ou le prix de ce livre? voyez à la page tant. La page indiquée vous renvoie à une autre, qui vous renvoie à une troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que vous soyez adressé à l'une des pages les premières signalées, et par conséquent obligé de parcourir le même chemin sans arriver jamais à la révélation promise. Vous roulez dans le même cercle, et c'est, comme le disent avec raison les logiciens, un cercle vicieux. D'autre part, à en juger par les dictionnaires, il faudrait tenir pour équivalents, c'est-à-dire pour *synonymes*, car tel est le nom donné aux mots prétendus égaux pour le sens, non-seulement ceux qu'ils qualifient ainsi formellement, non-seulement ceux

Digitized by Google

auxquels ils appliquent la même définition, soit sans détour, soit en ayant l'air de la varier en variant un peu les termes, mais encore tous ceux qu'ils font servir de définitions les uns aux autres, et le nombre en est fort considérable. Consultez le dictionnaire seul, vous vous imaginerez, par exemple, que la synonymie est parfaite, et qu'il n'y a jamais de choix à faire entre *ressentiment* et *rancune*, *avare* et *avaricieux*, *intelligent* et *entendu*, *ladre* et *crasseux*, *aptitude* et *inclination;* et ainsi d'une foule d'autres.

Sous ce rapport, tous les dictionnaires pèchent également et à-peu-près au même degré. M. Villemain, dans l'éloquente et spirituelle préface qu'il a mise en tête de celui de l'Académie, n'a pu s'empêcher de signaler ce vice originel; mais il le croit moindre dans le livre dont il fait l'éloge, ou plutôt il n'en paraît pas bien sûr; car il dit que, quant aux définitions, il *a dû* se perfectionner depuis la première édition jusqu'à la sixième et dernière. Le fait est que le Dictionnaire de l'Académie, *qui, toujours très bien fait, reste toujours à faire*, vaut les autres et ne vaut pas plus que les autres; par la raison que les autres le copient généralement, sauf à commencer ou à finir par l'injurier. Aussi, tout ce que nous disons ou dirons des dictionnaires s'étend à tous, bien que s'appliquant particulièrement à celui de l'Académie. C'est donc de celui-ci que nous emprunterons d'abord un exemple qui mette en évidence ce qu'il y a d'insuffisant dans ces ébauches de définitions. Qu'on tâche de concevoir, d'après l'Académie, le sens attaché aux dix verbes suivants : 1° *blâmer;* improuver, reprendre, condamner. 2° *improuver;* désapprouver, blâmer. 3° *désapprouver;* blâmer, condamner, trouver mauvais. 4° *reprendre;* blâmer, censurer, critiquer, trouver à redire. 5° *condamner;* blâmer, désapprouver, rejeter. 6° *censurer;* blâmer, critiquer, reprendre. 7° *critiquer;* censurer, trouver à redire. 8° *contrôler;* reprendre, critiquer, censurer. 9° *fronder;* blâmer, condamner, critiquer. 10° *épiloguer;* censurer, trouver à redire. Au lieu d'instruire le lecteur, ne semble-t-on pas se jouer de lui? Et que sait-il de plus après qu'avant, sinon que tous ces verbes sont synonymes et qu'on peut indistinctement dans tous les cas em-

Digitized by Google

ployer celui-ci ou celui-là? Du reste, ces définitions ne sont point rares dans les dictionnaires; elles s'y rencontrent par centaines, par milliers.

En somme, les dictionnaires ne définissent point, ou ils définissent d'une manière incomplète, en même temps qu'ils accréditent une erreur. Ils désignent d'une manière générale et approchante l'ordre d'idées exprimé par le mot donné, sans insister sur la place qu'il y occupe, sur le caractère particulier qui le distingue comme espèce dans le genre. Ils mettent sans plus de rigueur chaque mot à côté d'un autre ou d'autres mots qui lui ressemblent à-peu-près. Indication insuffisante qui ne fait pas connaître, qui laisse flotter dans le vague la propriété des termes, qui n'apprend rien sur le choix qu'il convient d'en faire dans les diverses circonstances, et qui n'a d'autre résultat positif que de former une masse énorme de mots qui surchargent la langue en l'appauvrissant d'idées. Les *Dictionnaires des synonymes* ont pour but de remédier à cette double imperfection. Ce sont, en ce qui regarde les définitions, des compléments des dictionnaires ordinaires. Posant en principe qu'il ne saurait y avoir de synonymes parfaits, surtout dans la langue usuelle d'un peuple avancé en civilisation, ils réunissent en familles les mots qui expressément ou implicitement sont déclarés tels, et ils assignent à chacun une idée nette et qui lui convient exclusivement.

Synonyme vient de deux mots grecs σὺν, avec, ensemble, et ὄνομα, nom, pour marquer que les termes ainsi qualifiés nomment ou désignent ensemble, ou les uns comme les autres, les mêmes choses, les mêmes idées. Il y a effectivement des mots regardés comme tout-à-fait équivalents par les poètes, par les mauvais surtout, qui ne consultent en les employant que le besoin de la mesure et celui de la rime. Ce qui a fait dire à Port-Royal : « Combien la rime n'a-t-elle pas engagé de gens à mentir? » Ainsi, dans nos collèges, les élèves, pour s'aider à versifier en latin, ont entre les mains un dictionnaire intitulé : *Gradus ad Parnassum*, et dans lequel à côté de chaque mot se trouve l'indication de ses synonymes. Parmi ces derniers, qu'il y en ait un qui consente à entrer

Digitized by Google

dans le vers, il est immanquablement préféré, dût-il former un contre-sens ou faire dire un mensonge.

Cependant, il n'y a jamais identité de signification entre les mots réputés synonymes. Ils ont entre eux le même rapport que les variétés d'une même couleur principale. Au premier coup-d'œil et à distance, ils semblent tous se confondre, tant les nuances qui les séparent sont légères. Mais, en y regardant de près, on aperçoit ce qu'il y a de particulier dans chacune de ces nuances, ou, pour parler sans figure, on s'aperçoit que chaque mot est marqué de traits distinctifs qui le rendent seul propre à exprimer dans certaines circonstances l'idée générale qu'ils représentent tous.

Conformément à ces deux manières de voir, celle du vulgaire et des versificateurs, suggérée ou entretenue par les vocabulistes, et celle des grammairiens philosophes partagée par tous les bons écrivains, les synonymes sont devenus le sujet de deux sortes d'ouvrages également appelés *Dictionnaires des synonymes*. Dans les uns, comme dans le *Gradus*, n'ayant égard qu'à leur ressemblance et les prenant pour ce que les donnent les dictionnaires ordinaires, on les a rassemblés par groupes afin que le lecteur pût à son gré se servir de celui-ci ou de celui-là, mais sans lui indiquer de choix. Tels sont le Dictionnaire de Timothée de Livoy, augmenté par Beauzée, en français, et celui de Rabbi, en italien. Dans les autres, les mots synonymes, c'est-à-dire en partie synonymes, car on n'en reconnaît point qui le soient entièrement, se trouvent aussi rangés en familles en raison de leur ressemblance; mais à chacun est assignée une nuance propre qui le caractérise et ne permet pas d'en employer un autre dans certaines occasions. Là, on dirait des livres d'histoire, de mathématiques, de morale, jetés pêle-mêle sur les rayons d'une bibliothèque; ici, des échantillons de minéraux régulièrement classés dans un cabinet d'histoire naturelle. Nous entendons exclusivement par *Dictionnaires des synonymes* des ouvrages du second genre, quoique cette dénomination convienne mieux à ceux du premier, où l'on ne tient pas compte des différences, où l'on ne semble pas y croire.

Tel est le sens du mot *synonyme*; tel est celui de l'expres-

Digitized by Google

sion *Dictionnaire des synonymes*. Si l'usage n'avait consacré cette dernière, il faudrait la remplacer par celle de *Dictionnaire anti-synonymique ;* car l'espèce d'ouvrage qu'elle désigne est destinée à dissiper l'apparente synonymie à la faveur de laquelle les dictionnaires ordinaires, sans avoir l'air d'abandonner leur tâche, se dispensent réellement de définir les mots.

Un pareil ouvrage est une nécessité pour tout esprit droit et judicieux qui ayant à cœur la clarté et la précision du discours ne se contente pas d'une idée telle quelle des choses. Les dictionnaires ne donnent sur les acceptions des mots que des à-peu-près. Mais leurs définitions ne seraient ni inexactes, ni incomplètes, ni évasives, qu'elles ne satisferaient point encore, parce qu'elles sont arbitraires et dogmatiquement imposées. Et fussent-elles justifiées, en même temps qu'elles marqueraient fidèlement tous les traits caractéristiques de l'idée dont le mot est le signe, elles ne peuvent obtenir assez de développement dans le dictionnaire général pour être nettement et distinctement entendues. Voilà pourquoi un dictionnaire parfait sous ce rapport ne rendrait pas inutile l'usage du dictionnaire des synonymes. Il ne suffit pas de définitions irréprochables pour mettre en état de discerner toujours et à coup sûr la propriété des termes ; il faut de plus en rapprochant les définitions de ceux dont le sens se touche, faire ressortir leurs nuances distinctives, et pour cela ce n'est pas trop la plupart du temps d'une longue comparaison où on les oppose les uns aux autres sous toutes les facès, au moyen de phrases faites à dessein où d'exemples empruntés aux écrivains les plus considérables. Voilà pourquoi aussi les dictionnaires des synonymes, abrégés de Girard, que Boiste et Laveaux ont joints à leurs grands dictionnaires augmentent le volume de ceux-ci sans rien ajouter à leur valeur. Le fait est qu'une foule de distinctions ne s'y comprennent plus, faute d'explications et de détails. Voilà pourquoi enfin on ne saurait donner du travail d'un synonymiste une analyse fidèle et claire, surtout quand on s'attache, ainsi que l'a fait M. Guizot par rapport à Roubaud, non pas à résumer sa pensée, mais à transcrire quelques phrases avec les termes mêmes dont l'auteur s'est servi.

Digitized by Google

Les dictionnaires ordinaires ont pour inconvénients de laisser dans l'incertitude touchant la signification propre des mots, et, en ce qui concerne le choix de ceux-ci, de favoriser la paresse et l'indifférence, de fournir au verbiage un aliment et un encouragement. En combattant deux effets si déplorables, le dictionnaire des synonymes rend un double service. Il y a plus : sans les lumières qu'il prête, il arriverait souvent de ne pas saisir dans les auteurs classiques des finesses qui tiennent à des nuances de sens fort délicates. Par exemple, vous lisez dans Montaigne (l. III, ch. 5) que c'est trahison de *se marier* sans *s'épouser ;* (l. III, ch. 6) que, pour donner comme il faut, on doit *épandre* le grain, non pas le *répandre ;* et (l. III, ch. 9) qu'en faisant souvent le *piteux* on n'est *pitoyable* à personne. Bornez-vous à consulter le meilleur de nos dictionnaires, celui de l'Académie, vous ne parviendrez pas avec son aide seule à comprendre tout ce qu'il y a de spirituel et de juste dans ces trois phrases. Vous y trouverez la même définition appliquée à *se marier* et à *s'épouser*, à *épandre* et à *répandre*, à *piteux* et à *pitoyable*. Ce serait bien pis si le dictionnaire s'avisait de mettre une différence entre les définitions des deux mots opposés par l'auteur ; car probablement, ou cette différence serait fausse, comme est celle que prétend établir l'Académie entre *continuer à* et *continuer de*, *c'est à moi à* et *c'est à moi de*, ou elle ne serait qu'apparente et en la pressant vous en feriez ressortir tout ce qu'elle contiendrait de vain et d'illusoire. A la fin du chapitre (50, l. I) intitulé, *De Democritus et Heraclitus*, le même Montaigne écrit que, notre propre et péculière condition est autant *ridicule* que *risible*. Voulant m'expliquer ce qui distingue ces deux derniers adjectifs, j'ouvre le dictionnaire de l'Académie et j'y lis : *ridicule*, digne de risée, de moquerie ; *risible*, digne de moquerie. Définitions absolument équivalentes, ou bien la différence tient au mot *risée*, qui est dans la première et non dans la seconde. Mais en cherchant la définition de *risée*, je trouve *moquerie*. De sorte que finalement on se donne l'air de définir différemment des mots qu'on définit tout-à-fait de même, et si dans la phrase de Montaigne on substituait les définitions aux définis, on aurait pour résultat : Notre propre

Digitized by Google

et péculière condition est autant digne de moquerie et de moquerie que de moquerie. *Risum teneatis!*

Du reste, sans cesser d'être ce qu'ils sont nécessairement quant aux définitions, c'est-à-dire, courts et peu détaillés, les dictionnaires ordinaires pourraient donner des explications plus satisfaisantes, s'ils savaient profiter des travaux des synonymistes. Mais c'est une chose étrange combien ils les ignorent ou les dédaignent. Il n'y a pas d'apparence que les derniers auteurs du dictionnaire de l'Académie se soient doutés qu'il existait des dictionnaires de synonymes français. Le croirait-on ? M. Villemain, un homme d'une si grande érudition littéraire, et le plus capable par son impartialité de sentir le prix de pareils essais, ne mentionne dans sa préface de la 6e édition ni Girard, ni Beauzée, ni Roubaud, ni aucun autre synonymiste, si ce n'est d'Alembert en compagnie de Dubos, quoiqu'il donne un liste à-peu-près complète des écrivains qui ont rendu quelques services à la langue. Autres temps, autres occupations. A l'origine les Académiciens étaient pour la plupart des grammairiens, ou, comme ils s'appelaient eux-mêmes, des ouvriers en paroles qui se piquaient avant tout de parler juste. Aujourd'hui ce sont des hommes d'état, des hommes de lois, des historiens, des savants, des dramaturges qui ne songent à rien moins qu'à la conservation de la langue et à l'exacte détermination des sens attachés aux mots qu'on y emploie.

II. *En combien de parties se divise cet objet et à combien d'ouvrages donne naissance l'étude des différences distinctives des synonymes ?*

L'objet des recherches des synonymistes étant indiqué et leur nécessité démontrée, il s'agit de déterminer en combien de parties se divisent les matières sur lesquelles elles portent, et si, comme nous l'avons supposé et comme on l'a cru jusqu'à présent, ces travaux de la lexicologie ne doivent être représentés dans la littérature que par une seule sorte d'ouvrage, un dictionnaire des synonymes.

Les synonymes se divisent en trois classes, eu égard à la

Digitized by Google

nature de leur différence, et à la source d'où elle se tire. Les uns n'ont pas le même radical, et leur différence s'obtient par la considération attentive de la signification primitivement inhérente au radical de chacun d'eux. Tels sont : *abattre, renverser, détruire; paresseux, fainéant, indolent, négligent; amour, affection, tendresse.* Les autres ont le même radical, mais différemment modifié parce qu'ils sont soumis à des influences grammaticales différentes ou parce qu'ils n'ont pas le même commencement ou la même terminaison, et l'on arrive à saisir leur différence en déterminant la valeur de ces diverses modifications. Exemples : *détail, détails; roc, roche; creux, creusé; commencer à, commencer de; passer, dépasser, surpasser; caquet, caquetage, caqueterie; grogneur, grognon, grognard.* Les derniers enfin, quoiqu'ils ressemblent aux premiers en ce que d'ordinaire ils ne contiennent pas la même racine, et aux seconds en ce qu'ils n'ont pas la même forme grammaticale, ne doivent leur différence principale d'acception ni à l'un ni à l'autre de ces deux caractères, mais bien à ce que tirant leur origine de langues qui jouissent dans la nôtre d'une plus ou moins haute estime, ils appartiennent à différentes sortes de langages, scientifique ou commun, poétique ou prosaïque, propre ou figuré. A cette classe se rapportent *hypothèse* et *supposition, hyperbole* et *exagération, épithète* et *adjectif, sacerdoce* et *prêtrise, Euménides* et *Furies, phthisique, pulmonique* et *poitrinaire.*

Les synonymes de la première classe ne sont soumis à aucun principe général de distinction. Comme les radicaux varient suivant les exemples particuliers, la différence trouvée entre tels synonymes ne donne aucune lumière sur celle qui doit exister entre tels autres. En ce qui les concerne le synonymiste doit procéder de manière à les prendre et à les traiter par groupes séparés, et donner le résultat de ses diverses recherches partielles dans un dictionnaire où, faute de mieux, sera suivi l'ordre alphabétique, comme on l'a pratiqué dans tous les travaux de ce genre publiés jusqu'ici. On peut bien, à l'imitation d'Eberhard et de M. Guizot, prescrire une méthode générale d'investigation pour tous les syno-

Digitized by Google

nymes de cette espèce, les plus nombreux et les seuls dont les philologues se soient sérieusement occupés, mais non pas les réduire en catégories dans lesquelles chaque exemple comporte la même règle de distinction que le précédent et éclaire à son tour sur la différence qui se trouve dans le suivant.

Il n'en est pas de même des synonymes de la seconde classe. Ceux-ci ayant le même radical ne peuvent différer qu'en raison des modifications que ce radical éprouve dans l'un d'eux ou dans tous, soit en vertu de la diversité des circonstances grammaticales où ils sont placés, soit en vertu de la diversité de leurs préfixes ou de leurs terminaisons. De là la possibilité, la valeur de ces modifications assez peu nombreuses étant connue, de faire servir la différence trouvée dans un exemple particulier à la distinction de tous les autres qui présentent la même modification comme seul élément de différence. Ainsi, deux mots synonymes ayant le même radical, sont l'un du masculin, l'autre du féminin, comme *discord* et *discorde*, *roc* et *roche*, ou l'un au singulier, l'autre au pluriel, comme *détail* et *détails*, *ruine* et *ruines*, ou l'un adverbe et l'autre expression adverbiale, comme *prudemment* et *avec prudence*, *littéralement* et *à la lettre*, en réunissant beaucoup de synonymes qui extérieurement ne diffèrent que par cette même modification, du genre, du nombre, etc., on arrivera par leur comparaison à découvrir l'influence générale de cette modification sur le sens, et on en induira une règle sure pour la distinction de tous les synonymes du même radical et dont la différence dépend de cette seule modification. De même, deux mots synonymes ayant le même radical se terminent, l'un en *ment*, l'autre en *tion*, *renoncement* et *renonciation*, par exemple : si je parviens à trouver leur différence, n'aurais-je pas un moyen de trouver celle de tous les synonymes qui matériellement diffèrent de même, de *dissentiment* et *dissension*, de *renouvellement* et *rénovation*, etc.? Ou plutôt rassemblant tous les substantifs synonymes qui, pris deux à deux, ont le même radical et se terminent, ceux-là en *ment* et ceux-ci en *tion*, ne pourra-t-on pas en approfondissant la valeur exacte

Digitized by Google

de tous les premiers et en l'opposant à celle de tous les seconds, découvrir la modification de sens imprimée aux substantifs par la terminaison *ment*, d'un côté, et la terminaison *tion*, de l'autre, et de là tirer une règle générale pour la distinction de tous les synonymes semblables, de telle sorte que tous les exemples seraient pour chacun un moyen d'éclaircissement par rapport à la différence cherchée? Lorsqu'on aura déterminé ainsi, c'est-à-dire par l'examen comparatif d'un grand nombre d'exemples, l'effet produit pour le sens sur des synonymes de même radical, non-seulement par toutes les différentes circonstances grammaticales où ils peuvent se trouver placés, non-seulement par toutes les différentes terminaisons qu'ils peuvent avoir, mais encore par toutes les différentes préfixes qui peuvent y précéder le radical, il en résultera pour tous les synonymes de la seconde classe des distinctions et des règles de distinction assurées. C'est la tâche que nous avons entreprise dans le présent volume, ouvrage spécial qui se comprend par lui-même et se suffit à lui-même. Nous le faisons paraître seul d'abord, parce qu'il ne dépend pas du dictionnaire dont il sera suivi prochainement, si le public nous juge digne de quelque bienveillance.

Quant aux synonymes de la troisième classe, ils ne sauraient, comme ceux de la seconde, fournir la matière d'un traité à part. Il n'y a pas de raison suffisante pour les détacher du dictionnaire. Les langues auxquelles la nôtre fait des emprunts sont en petit nombre, et les règles qui déterminent les rapports des mots qui en dérivent, peu nombreuses elles-mêmes sont claires, incontestables, et ne servent à distinguer qu'une petite quantité de synonymes. Ceux-ci, d'ailleurs, ayant presque toujours des radicaux divers, il arrive rarement que toute leur différence tienne au plus ou moins de noblesse de leur origine..

Il n'y a donc en réalité que deux sortes principales de synonymes: les uns à radicaux identiques et à différences grammaticales, les autres à radicaux divers et à différences provenant de cette diversité même. Les premiers, doublement semblables, quant à la signification d'abord, puis quant à la

Digitized by Google

forme jusqu'à un certain point (1), ne peuvent différer encore que par des nuances légères, par le mode et non par le fond; ce qui fait que de deux mots synonymes à la manière de ceux-ci l'un s'emploie beaucoup plus ordinairement que l'autre et tend à le faire oublier; les seconds n'ayant rien de commun que le sens dans lequel ils se rencontrent et doués de valeurs originelles spéciales peuvent différer essentiellement et appartenir à des ordres d'idées qui ne soient point du tout les mêmes. Ceux-là, que nous appellerons *synonymes grammaticaux*, sont sujets à des règles générales de distinction qui obligent à les ranger en classes suivant la sorte de modification grammaticale constituant leur différence extérieure et contenant à elle seule leur différence intrinsèque : ceux-ci, les *synonymes étymologiques* ou à *radicaux divers*, se distinguent chacun à sa manière en vertu du sens primitivement attaché à son radical, et, au lieu de pouvoir, comme les précédents, entrer dans un traité méthodique, ils n'ont place que dans un dictionnaire où ils se trouvent seulement rangés en familles en raison de leur signification commune.

Nous insistons sur cette opposition, parce qu'elle est fondamentale et qu'elle seule justifie l'un des principaux changements apportés par nous dans les travaux relatifs aux synonymes. Il consiste à avoir enlevé au dictionnaire tous les synonymes grammaticaux pour les soumettre à des règles générales de distinction qu'ils servent eux-mêmes à établir dans une science inductive, science nouvelle, quoique déjà pressentie et préparée par des essais partiels antérieurs, certaine dans ses résultats comme dans ses procédés, et voisine de la grammaire à laquelle elle renvoie encore plus de lumière qu'elle ne lui en emprunte.

III. *Méthode à suivre pour rendre leur valeur propre aux mots prétendus synonymes.*

Le caractère commun à tous les synonymes est contenu dans leur définition : ils semblent avoir absolument le même sens,

(1) Le traité des synonymes grecs d'Ammonius ne contient guère que des synonymes grammaticaux; tant est réelle l'analogie qui les réunit en un

Digitized by Google

les uns d'autant plus qu'ils n'ont qu'un seul et même radical, les autres quoiqu'ils aient des radicaux divers. Il y a encore ceci de commun à tous que les philologues qui s'appliquent à l'étude des uns ou des autres admettent également que cette identité n'est que partielle et relative : d'où il suit qu'elle a des degrés, et que plus elle approche ou paraît approcher de l'identité entière et absolue, plus les mots sont synonymes, plus par conséquent il devient nécessaire de mettre entre eux un certain intervalle.

Y a-t-il des mots tout-à-fait synonymes ou n'y en a-t-il pas? Problème placé au point de départ de ces recherches et dont la solution intéresse leur existence même. Aussi Girard n'a pas manqué de se le proposer d'abord. Il ne pouvait hésiter à le résoudre dans le sens négatif. Son opinion à cet égard a été partagée par Fénélon, Dumarsais, Blair, et par plusieurs philologues, notamment par la plupart de ceux qui sur ses traces ont parcouru la même carrière.

Toutefois la question a besoin d'un nouvel examen, car elle en contient trois particulières qui n'ont point été démêlées et qui doivent l'être, si l'on veut avoir sur ce point une doctrine précise.

1° Une langue doit-elle avoir des mots absolument synonymes? Personne n'oserait l'affirmer à moins qu'il ne confondît la superfluité avec l'abondance. En cela consisterait une véritable imperfection. De deux mots qu'on pourrait prendre indistinctement, l'un pour l'autre en toute occasion l'un serait inutile. Or, en fait de langue, la raison réprouve tout ce qui n'est qu'une surcharge pour elle : elle n'a point égard à l'harmonie; elle ne souffre point les doubles emplois même en faveur de l'harmonie et du plaisir de l'oreille, choses trop vaines pour qu'elle en tienne aucun compte.

2° Y a-t-il des langues qui renferment des mots de tous points synonymes? On conviendra qu'il doit y en avoir, pour peu qu'on réfléchisse à la manière dont se sont formées les

groupe séparé. On pourrait les appeler *synonymes* et *homonymes*, tout ensemble : *synonymes*, à cause de la ressemblance de signification; et *homonymes*, à cause de la ressemblance de forme. Aussi M. Pillon a intitulé le livre d'Ammonius, *Traité des synonymes et des homonymes grecs*.

Digitized by Google

langues, du moins celles d'aujourd'hui. Elles ne résultent point d'une convention qui ait attaché, dès le principe, une valeur précise aux signes de la pensée. Elles sont la réunion des débris de plusieurs idiomes. Lorsque diverses peuplades viennent se fondre en un même corps de nation, chacune apporte son vocabulaire, et comme chacune continue pendant plus ou moins de temps à y puiser des mots pour désigner les objets à sa manière, il s'ensuit coexistence de plusieurs langues en une seule, ou, si on l'aime mieux, un grand nombre de synonymes. Il doit s'en trouver surtout et long-temps parmi ceux qui signifient les objets sensibles, comme l'attestent les synonymes si nombreux de la botanique : ils sont à l'usage de la multitude, et c'est la multitude, comme on sait, qui quitte le plus lentement les mœurs de la nationalité primitive. A mesure que l'union devient plus intime entre les élémens de la nation, la même identification s'opère entre ceux de la langue. Tous les mots significatifs d'un même objet ou au moins quelques-uns sont destinés désormais à le représenter sous des faces ou avec des nuances diverses ; ou bien, ils tombent tous, hors un seul, qui prévaut. Chaque langue pourrait fournir des exemples de ce travail le plus souvent secret et indélibéré, par lequel elle s'élève peu-à-peu à l'idéal de la perfection, en se débarrassant des mots sans valeur propre, ou en leur en assignant une.

3° Telle langue, et, par exemple, la française, a-t-elle des mots véritablement synonymes ? Une langue en contiendra d'autant moins ou sera d'autant moins exposée à en contenir qu'elle sera plus une, que la centralisation intellectuelle sera plus grande chez la nation qui la parle. Sous ce rapport, la nôtre ne saurait avoir de rivale. Le français, tel que l'ont fait les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles, ne peut laisser beaucoup à désirer pour la précision des termes. Depuis eux, les idiotismes et les dialectes ont disparu dans l'unité d'une langue commune qui par eux s'est imposée à tous, pure de tous ces termes que leur égalité de sens rend plus propres à fatiguer la mémoire qu'à faciliter l'art de la parole. Non pas qu'il n'y ait encore des synonymes parfaits dans les langages particuliers des différentes sciences, dans ceux de la botanique et de

Digitized by Google

la médecine, par exemple; ils y fourmillent, au contraire, et ils y subsisteront tant qu'une nomenclature venant à l'emporter sur toutes les autres ne se fera point adopter universellement. Mais notre langue commune en est exempte; sa grande perfection et son unité incomparable, auxquelles les étrangers mêmes rendent hommage, autorisent à le croire.

Le principe commun est posé. Qu'il s'agisse des synonymes grammaticaux ou des synonymes étymologiques, le philologue ne craindra pas, en cherchant à y découvrir des différences, de poursuivre des chimères. Mais, pour réussir, il faut qu'il connaisse et suive la méthode légitime.

La même méthode ne saurait convenir aux deux sortes de synonymes caractérisées plus haut; c'est même là une des *raisons* principales qui doivent les faire nettement séparer. Il sera donc à propos de déterminer séparément la méthode applicable aux synonymes grammaticaux, puis celle dont les synonymes à radicaux divers exigent l'emploi. Nous commencerons par la première.

IV. *Méthode à suivre dans le traité des synonymes grammaticaux.*

Cette méthode a cela de commun avec toutes les autres que l'application en a précédé la théorie. De bonne heure les grammairiens avaient observé que de légères variations dans la forme matérielle des mots et des expressions en amenaient de correspondantes dans le sens, légères aussi et difficiles à apercevoir. Grammairien par état et synonymiste par occasion, Beauzée entreprit de tourner ces remarques au profit de l'art des synonymes, pensant avec raison que rien ne pouvait rester étranger à ce dernier de ce qui regarde la distinction des termes équivoques. Des synonymes qu'il a joints à ceux de Girard, une bonne partie sont grammaticaux. Il a même établi des régles relativement à la différence qu'il faut mettre entre les adverbes et les phrases adverbiales, entre un verbe employé neutralement, et ce même verbe devenu réfléchi, entre les expressions, *Croyez-vous qu'il le fera?* Et, *croyez-*

Digitized by Google

vous qu'il le fasse? L'influence des préfixes sur la valeur des mots à radical commun paraît l'avoir peu frappé. Mais, à en juger par l'habitude où il est de prendre surtout des exemples parmi ceux où la différence à trouver réside tout entière dans la terminaison, on peut croire qu'il a soupçonné la nature particulière de ces synonymes et la méthode qui leur est propre. Une fois même, mais une seule fois, ce soupçon devient manifeste, c'est quand au commencement de l'article *Jour* et *Journée*, l'auteur dit expressément : il me semble qu'il en est de la synonymie de ces deux termes comme de celle *d'an* et *année*, et en effet il établit entre eux une différence semblable.

Mais cette partie de la science doit beaucoup plus à Roubaud. Après tout, c'était peu d'avoir multiplié les synonymes grammaticaux, et d'en avoir distingué quelques-uns avec bonheur. Combien était-il plus important de déterminer par le rapprochement des exemples la valeur des préfixes, des terminaisons et des autres circonstances grammaticales ayant un peu d'influence sur le sens des mots pour tirer de là des règles générales de distinction qui se pussent appliquer à toute la série des synonymes entre lesquels ne se trouverait d'autre élément de différence? C'est la méthode que suit Roubaud, mais sans la concevoir sous sa forme nette et générale, sans l'établir au point de départ comme un moyen d'appréciation spécial, sans en déduire toute une théorie sur les synonymes grammaticaux. Ce n'est point une conception préalable d'où il parte et qui préside à toutes ses recherches ; elle ne se présente à son esprit que chemin faisant, à mesure qu'il en a besoin ; il n'en parle qu'incidemment, par-ci par-là. Les procédés de cette méthode lui sont familiers ; il les emploie dans l'occasion avec rigueur ; mais ces rapprochemens sont très incomplets, se réduisent à des conjectures, parce qu'ils n'ont lieu qu'à propos des exemples particuliers ; si bien que la règle se trouve appliquée avant d'être une fois pour toutes établie largement et sans préoccupation. Où l'auteur place-t-il ses observations touchant l'influence exercée sur le sens des mots par telle préfixe, telle terminaison ou telle modification grammaticale? Non pas en tête d'une classe dis-

Digitized by Google

tincte de synonymes, mais au milieu ou à la fin de quelque long article où elles frappent peu et semblent quelquefois paradoxales, faute de détails et d'exemples. Au surplus, il sent lui-même la nécessité d'un traité où toutes ces règles soient disposées avec ordre, et non pas noyées ou dispersées dans les articles d'un dictionnaire; où chaque exemple vienne se ranger sous son chef à côté de ceux du même genre qu'il éclaire et dont il est éclairé. Mais il faut se rappeler ici ce qu'il dit dans sa préface: « Avec le temps j'ai entassé des matériaux; et j'ai fait un livre sans en avoir formé le dessein. »

Quoiqu'il n'ait que traversé rapidement le champ de la synonymie, M. Guizot a vu et indiqué le point sur lequel à l'avenir devraient porter principalement les efforts des synonymistes. Il *reconnaît* aux observations de Roubaud sur les terminaisons un intérêt et un mérite très réels; mais il sent bien que s'il y a là le germe d'une science où seraient établies des classifications distinctives, il n'y en a que le germe; il trouve les explications de Roubaud hasardées, vagues, particulières, susceptibles d'exceptions nombreuses, et néanmoins elles constituent, à son avis, un travail utile qui fait honneur au synonymiste; et, comme pour montrer que désormais dans le même travail il faudra plutôt se préoccuper de la théorie que de la pratique, de l'établissement des principes que de leur application à tels ou tels cas, il rassemble sous un même coup-d'œil toutes les idées éparses de Roubaud sur la valeur des terminaisons. Roubaud avait commencé l'œuvre un peu au hasard, sans vue générale, sans plan assuré; nous l'avons reprise et continuée dans le présent volume conformément à la pensée de M. Guizot, en étendant toutefois ce qu'il ne dit que des terminaisons aux préfixes et aux autres circonstances grammaticales capables de produire des différences légères entre les termes prétendus synonymes. En même temps que nous recevions ses conseils de vive voix, nous nous pénétrions de ces derniers mots de son introduction: « En général, on cherche peu, en France, à donner aux études une direction philosophique: les théories générales nous sont peu familières; elles seules cependant peuvent contenir de grandes vues et des règles posi-

Digitized by Google

tives.» Du reste, à l'œuvre on verra avec quelle circonspection nous arrivons à fonder les théories,

Dans l'intérêt de l'ordre et de la science, il faut d'abord, que les synonymes grammaticaux deviennent l'objet d'un livre indépendant du dictionnaire. Car ils donnent lieu à une suite de travaux analogues, ayant plus de rapport avec la grammaire qu'avec la lexicographie, s'éclairant mutuellement, et qui cadrent mal avec des articles courts et incohérens, résultat de travaux également analogues entre eux, mais bien différens des premiers; car autrement on ne saurait à propos de quel exemple déterminer la règle de distinction qui s'applique à toute une classe de synonymes semblables; car enfin on serait exposé dans l'établissement de cette règle, ou à ne pas invoquer assez d'exemples de peur d'être long et de se répéter ultérieurement, ou à s'en laisser imposer par la différence particulière qui existe entre les deux ou trois mots pris pour exemples.

Cependant cette séparation semble entraîner deux inconvéniens assez graves. Dans le dictionnaire il faut que les synonymes soient rangés en familles. Mais comme à ces familles appartiendront quelquefois des synonymes grammaticaux, se résoudra-t-on à les en retrancher, comme ayant été déjà examinés dans le premier volume? Ce serait une extrémité fâcheuse à laquelle heureusement rien n'oblige. Il n'y aura qu'à répéter brièvement la distinction antérieurement établie, et, pour sa justification, à renvoyer au premier volume. Ainsi parmi les mots qui représentent l'âme comme affectée de déplaisir se trouvent *attristé* et *contristé* à côté d'*affligé*, de *fâché* et de *mortifié*. Et ce qui sépare les deux premiers ayant été indiqué ailleurs, il ne s'agira plus ici, après avoir montré ce qu'ils ont de spécial par rapport aux trois autres, que de rappeler sans aucuns détails la différence qui aura déjà été mise entre l'un et l'autre. Ces répétitions ne seraient pas moins inévitables si l'établissement de la règle avait eu lieu, non pas dans un livre à part, mais dans un des articles du dictionnaire; car, ici comme là, tous les exemples ayant dus être invoqués pour que rien ne manquât à la solidité de cette règle, il faudrait également, quand une famille se rencontrerait, con-

Digitized by Google

tenant deux ou plusieurs synonymes grammaticaux, répéter de ceux-ci ce qui en aurait été dit précédemment. Mais dans le traité des synonymes grammaticaux abandonnera-t-on sans peine l'ordre alphabétique? Avec d'autant moins de peine qu'il est le plus déraisonnable, le plus illogique qu'on puisse imaginer, qu'il rapproche les mots les plus divers et éloigne les plus semblables pour le sens, et que, d'ailleurs, en ce qui concerne les dictionnaires de synonymes, il ne dispense pas d'y joindre une table à laquelle le lecteur doit nécessairement recourir

Contre cette innovation s'élève encore une troisième difficulté que nous croyons avoir surmontée. On a déjà reproché à Roubaud d'être trop savant dans des matières et pour un *public* qui demandent beaucoup de simplicité. Qu'importent à un lecteur, comme le sont la plupart, toutes ces précautions, toutes ces garanties de certitude? Ce qu'il veut en consultant de pareils livres, c'est que, sans le faire passer par des séries de raisonnements et d'inductions dont il n'a que faire, on lui fournisse à l'instant des distinctions nettes. De savoir si elles sont légitimes, obtenues par des moyens que la raison avoue, c'est une question à régler entre synonymistes de profession. Point d'appareil scientifique; en présentant votre travail, ayez soin de détruire l'échafaudage; il ne fait qu'embarrasser la vue. Mais que sera-ce d'un livre qui commence par accuser Roubaud d'avoir trop peu généralisé, d'avoir subordonné la théorie à la pratique, de ne s'être point assez arrêté à fixer les principes de la méthode? Voici notre réponse. Roubaud n'est pas trop savant, mais mal savant, savant avec diffusion et intempérance. C'est là, en effet, après l'extravagance de ses étymologies, ce qui a le plus nui au succès de son ouvrage, le meilleur sans contredit qui ait été composé sur ces matières dans aucune langue. A le bien prendre, ce n'est point un livre, mais un recueil de mémoires dont l'auteur se mettant à l'aise s'avance lentement vers la vérité en marquant tous ses pas, discute, combat ses devanciers, comme s'il parlait devant une assemblée d'érudits dont il brigue les suffrages. Cette science ne saurait convenir au public, surtout dans un genre didactique comme celui-ci : il la lui

Digitized by Google

faut concise, dogmatique et impérieuse. Nous avons tâché de lui donner ces caractères dans le présent volume, sans préjudice de la vérité pourtant, et quoique nous y déduisions nos distinctions de principes plus généraux et plus catégoriquement établis. Mais lorsque la nature du sujet ne nous a permis d'arriver à ces principes qu'à force de longs raisonnements ou à l'aide d'une induction laborieuse, nous avons disposé notre travail de manière que le lecteur pût très bien en connaître le résultat sans prendre la peine de parcourir la voie qui nous y a conduit. Chaque exemple est traité séparément en termes courts, qui se comprennent indépendamment de tout le reste, quoique, envisagé dans le tout, il soit en même temps une application et une confirmation de la règle. Quelqu'un veut-il savoir la différence de *stomachique* et de *stomacal*, de *secrètement* et d'*en secret*, par exemple, sans éprouver le besoin, faute d'instruction ou de loisir, de vérifier le principe qui a servi à la déterminer, il la trouvera exprimée nettement et brièvement dans un article particulier. Puissions-nous être parvenu de la sorte à satisfaire à-la-fois les esprits qui s'intéressent aux progrès de la science et les gens superficiels ou indifférents qui n'en goûtent que les résultats immédiatement applicables!

Nous avons déjà donné le nom d'inductive à la science qui s'occupe de la distinction des synonymes grammaticaux ou à radicaux identiques. C'est ici le lieu d'appliquer et de justifier cette qualification. On appelle inductive la méthode à l'aide de laquelle l'esprit s'élève de l'observation de certains faits particuliers à des conclusions générales sur tous les faits de la même espèce. Ainsi procèdent les savants dans l'étude de la nature extérieure et dans celle de notre nature intime; ainsi procédera le philologue en recherchant les règles qui doivent guider dans la distinction des synonymes grammaticaux. D'abord, il en formera diverses classes d'après la légère modification de forme, seule capable d'apporter quelque différence de signification entre les deux mots synonymes de chaque exemple. Cette tâche préparatoire n'offre aucune difficulté; elle ne demande qu'un peu d'ordre dans l'esprit et de patientes recherches. Une fois accomplie, un travail d'obser-

Digitized by Google

vation et de comparaison lui succède ayant pour objet la découverte de la règle de distinction applicable à tous les exemples. Dans chacun la différence doit être la même : en conséquence de ce principe admis par toutes les sciences inductives, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, et que les mêmes effets sont produits par les mêmes causes, la même modification grammaticale doit, dans tous les cas, faire varier de même la signification. En quoi consiste cette variation, c'est précisément ce qu'il s'agit de trouver, et, pour le trouver, le philologue emploiera tous ses soins et toutes les ressources possibles. Il examinera chaque exemple en particulier pour en faire sortir la différence ; puis il la comparera avec celles des autres exemples de manière à saisir entre *toutes* quelque chose de commun ou à les ramener les unes aux autres. Entre les exemples, il en remarquera de décisifs, soit que la différence s'y montre à découvert, soit que d'habiles synonymistes y aient déjà fait des distinctions d'une vérité frappante. Il ne négligera pas, au contraire il s'empressera de recueillir ceux où cette différence est tellement sensible qu'il ne reste plus entre les deux termes aucune synonymie. Lorsqu'on aura des lumières suffisantes sur l'effet causé dans le sens des mots par la modification grammaticale, qui seule peut révéler la différence des synonymes d'une classe entière, il sera facile d'en tirer une règle générale pour la distinction, non-seulement de ceux qu'on aura pris pour exemples, mais encore de tous ceux, appartenant à la même classe, qu'on pourrait avoir omis. La règle étant énoncée brièvement et dogmatiquement, à la suite viendront les exemples qui la présenteront appliquée pour les lecteurs, à qui son application seule importe, et justifiée, pour ceux qui tiennent à être assurés de sa rigueur.

Quelquefois, au lieu d'être puisée dans l'examen et la comparaison des synonymes mêmes de la classe, la connaissance de la valeur propre à la modification grammaticale qui les différencie résulte tout entière de la considération de mots étrangers à cette classe ou même à la langue française. C'est ce qui arrive surtout par rapport aux synonymes à préfixes ou à terminaisons différentes. Ainsi, avant d'arriver à con-

Digitized by Google

naître ce qui distingue les substantifs synonymes de même radical terminés, les uns en *isme* et les autres en *erie*, nous avons dû rechercher les nuances de signification attachées à ces deux désinences, en comparant séparément un grand nombre de mots en *isme*, puis un grand nombre d'autres en *erie*; de sorte que, rapprochant les deux valeurs, nous avons pu établir d'une manière générale les rapports d'opposition nécessairement existants entre les synonymes de cette classe. Au surplus, que ce soit aux expressions mêmes à expliquer ou à d'autres qui ne sont point en question ou tout à-la-fois aux unes et aux autres qu'on s'adresse pour avoir le sens de la modification grammaticale, on parvient toujours à le déterminer au moyen de l'induction.

Telle est, rapidement esquissée, la méthode à suivre pour assigner aux synonymes grammaticaux leurs traits distinctifs. Sans descendre aux particularités de cette méthode dans ses diverses applications, sans anticiper sur les détails réservés au traité lui-même, nous pouvons au moins dès à présent ajouter à ce qui vient d'être dit quelques remarques générales importantes et qui ne demandent pas pour être comprises de longs développemens.

Outre l'avantage de rassembler, pour la distinction des deux mots synonymes dans chaque exemple, les lumières que fournit l'examen non-seulement de tous les autres exemples, mais encore de termes étrangers à la classe et affectés de la même modification grammaticale, cette méthode a encore celui de rendre, sinon tout-à-fait inutiles, au moins peu nécessaires, les citations de passages ayant pour but de constater l'usage par rapport à chaque couple de synonymes. Cet usage, elle le fait connaître *à priori* et comme d'emblée, en même temps qu'elle l'explique et en rend raison. Soient les deux synonymes *défiance* et *méfiance*. En procédant à la manière de Girard, on s'efforcera de découvrir leur différence par instinct, par la méditation et à l'aide d'une sagacité plus ou moins pénétrante. C'est ce qu'ont fait les auteurs des deux articles de l'Encyclopédie sur ce sujet. On pourrait aussi, comme pour les synonymes à radicaux divers, s'attacher à savoir la décision de l'usage touchant la valeur propre des deux mots, et à

Digitized by Google

cette fin on recueillerait dans les auteurs classiques beaucoup de passages où cette valeur se trouve bien marquée. Mais ce moyen n'est ni le plus court, ni le plus sûr, ni le plus satisfaisant; c'est seulement un moyen surérogatoire qu'on emploiera quelquefois par surcroît de précaution. Après que le sens précis de chacun des deux préfixes *dé* et *mé* aura été séparément déterminé par l'examen et la comparaison d'un grand nombre de termes français ou étrangers qu'elle commence, on rapprochera deux par deux les mots peu ou point synonymes qui ont même radical et pour préfixe, l'un *dé*, l'autre *mé*, et par exemple, *dépriser* et *mépriser*, *décompte* et *mécompte*, *dédire* et *médire*. On arrivera ainsi par analogie à connaître non-seulement ce que l'usage pense ou plutôt doit penser sur la différence des deux mots, mais encore pourquoi il le pense ou doit le penser. Sans doute les esprits méticuleusement positifs et empiriques jugeront qu'il vaudrait mieux constater l'usage que de décider au nom de la science ce qu'il doit être. Mais, outre que les citations ne le révèlent pas infailliblement, il est bien permis à la science de le guider, de le contrôler même quelquefois dans les cas particuliers, d'après des données fournies par l'usage lui-même. Nous avons donc dû citer rarement dans le présent traité. Toutefois nous ne nous en sommes abstenu que quand la différence obtenue scientifiquement était si évidemment confirmée par l'usage, que toute démonstration au moyen des faits devenait superflue.

En second lieu, il ne suffit pas de ranger en classes les synonymes grammaticaux, il faut savoir aussi distribuer les classes entre elles. Le sujet entier se divise, à notre avis, en trois parties principales sous les titres suivans : 1° Synonymes à caractères grammaticaux différens; 2° Synonymes à préfixes différentes; 3° Synonymes à terminaisons différentes (1). Dans

(1) Pour différencier les mots synonymes à radical commun, la langue grecque a plusieurs moyens dont manque la nôtre. Ainsi, elle a beaucoup de synonymes grammaticaux, qui tirent toute leur différence de la place de l'accent, comme μισήτη et μισήτη, μοχθηρὸς et μόχθηρος, μύριοι et μυρίοι, πάγετος et παγετὸς, σύνεργος et συνεργὸς, ἀληθὲς et ἄληθες, ἀτέχνως et ἀτεχνῶς, ἀγροῖκος et ἄγροικος; d'autres qui ne diffèrent que par la longueur ou la brièveté d'une syllabe, comme πάσασθαι, avec la première syllabe longue, et πάσασθαι, avec la première syllabe brève; d'autres qui n'ont pas le même sens pour n'avoir

Digitized by Google

la première, les classes n'ayant entre elles aucun rapport nécessaire peuvent être disposées selon les parties du discours, substantifs, adjectifs, adverbes et verbes, et au dernier rang on mettra les expressions synonymes par syntaxe, c'est-à-dire celles qui ne diffèrent que par l'ordre des mots : *mal parler* et *parler mal*, *savant homme* et *homme savant*. Pour les synonymes à préfixes différentes et pour ceux à terminaisons différentes, l'arrangement des classes offre plus de difficulté. Chacune devra présenter d'abord la détermination de la valeur propre à une préfixe ou à une désinence particulière; puis des articles dans lesquels des termes ayant cette préfixe ou cette désinence seront comparés avec d'autres termes, leurs synonymes, dénués de préfixe et de désinence, qui seront par conséquent des radicaux purs; et enfin des articles dans lesquels des termes commençant par cette préfixe ou finissant par cette désinence seront comparés avec d'autres termes, leurs synonymes, ayant d'autres préfixes ou d'autres désinences. Or, la valeur de celles-ci aura dû être assignée dans des classes précédentes. En ordonnant les classes, il faudra donc prendre garde à deux choses : premièrement, faire en sorte que des mots ayant la préfixe ou la désinence dont il s'agit dans chaque classe, se trouvent avoir des synonymes parmi les mots à préfixes ou à désinences déjà examinées : secondement, avoir soin de disposer chaque classe de façon qu'il y ait des mots ayant la préfixe ou la désinence dont elle traite synonymes d'autres mots à préfixes ou à terminaisons qui seront considérées dans les classes les plus prochaines. Ainsi régnera entre les classes une correspondance essentielle : chacune contiendra des mots ayant la préfixe ou la désinence en question mis en présence d'autres mots à préfixes ou à désinences précédemment étudiées, et ensuite, en fixant la valeur de telle préfixe ou de telle désinence, elle préparera la distinction des mots qui en sont pourvus d'avec d'autres à

pas le même esprit, comme sont ὥρα et ὥρα; d'autres enfin, parmi les verbes, dont la différence provient de ce qu'ils n'appartiennent pas au même mode de conjugaison, à la même voix; tels sont : ἐννοεῖν et ἐννοεῖσθαι, εὑρεῖν et εὑρέσθαι, θύειν et θύεσθαι, διδάσκω et διδάσκομαι.

Digitized by Google

préfixes ou à désinences dont l'exacte signification sera bientôt déterminée.

En troisième lieu, nous venons de dire, au sujet de synonymes à préfixes et à terminaisons différentes, que les mots ayant telle préfixe ou telle terminaison doivent être mis en rapport avec leurs synonymes sans préfixe et sans terminaison, mots simples qui entrent dans la composition des premiers. Or, le caractère propre de ces mots simples ne tenant ni à leur valeur primitive, puisqu'elle leur est commune avec leurs synonymes auxquels ils servent de radicaux, ni à leur préfixe, puisqu'il n'en ont pas, ni à leur terminaison, puisqu'ils n'en ont pas de significative, d'où se tire leur différence d'avec les composés dont ils sont à-la-fois synonymes et radicaux? D'où se tire, par exemple, celle de *râle* et de *râlement*, de *plaire* et de *complaire?* Elle ne dépend pas tout entière, comme on pourrait le croire, de la valeur propre de la préfixe ou de la terminaison dont est privé le simple et pourvu le composé. Abstraction faite de cette valeur, par cela seul que de deux mots synonymes l'un est le radical pur et nu qui entre comme élément principal ou comme base dans la composition de l'autre, il n'y a point entre eux identité; car le premier a, lui aussi, des traits caractéristiques. Il exprime l'idée commune sans modification, d'une manière simple et absolue, c'est-à-dire, suivant les cas, d'une manière complète et non partielle, sous tous les points de vue et non sous tel ou tel; ou bien objectivement, en soi, et non subjectivement, en rapport avec un agent, avec sa manière d'être, d'agir et de penser; ou bien, si l'idée commune est une idée d'action, le simple la représente comme elle a lieu d'ordinaire, sans rien de remarquable dans son mode ou dans la manière dont l'agent se porte à la faire. Mais cette règle si générale ne pouvant pleinement ni se comprendre ni se justifier sans des détails et des exemples trop nombreux pour figurer ici, le lecteur voudra bien en voir les applications dans notre traité lui-même, au commencement de presque tous les chapitres du second et du troisième livres.

Une dernière observation regarde principalement les synonymes à terminaisons différentes. Deux mots composés

Digitized by Google

peuvent avoir un seul et même radical, et pourtant différer par ce radical même. Il suffit pour cela que le radical commun ait, avant de devenir la base de ces mots, subi des influences grammaticales diverses en passant par diverses parties du discours. Ainsi l'identité de radical s'aperçoit d'abord dans les synonymes *sac* et *saccagement, outrageux* et *outrageant*, *prudemment* et *avec prudence*. Cependant *sac* n'est devenu *saccagement* qu'après avoir servi à former le verbe *saccager* avec lequel il a contracté une sorte d'affinité; *outrageux* vient immédiatement du substantif *outrage*, et *outrageant* du verbe *outrager; prudemment,* et non pas *prudence*, a été formé de l'adjectif *prudent*. C'est une considération qu'il ne faut jamais négliger, car les mots diffèrent quelquefois notablement par leur plus ou moins de rapport avec telle ou telle partie du discours à laquelle leur base a d'abord appartenu. La valeur de la base commune à deux mots synonymes, par cela même qu'elle leur est commune, ne pouvant fournir aucun indice touchant leur différence, il faut rechercher le caractère relatif de cette base, et pour ainsi dire, sa consanguinité. Suivant Platon et Aristote, qui avaient fait du langage une étude approfondie, il n'y a que deux mots essentiels, le *substantif,* relatif à l'espace et pour les choses permanentes, et le *verbe* relatif à la durée et pour les choses fluentes. A quoi il faut ajouter que l'*adjectif* ressemble plus au *substantif* qu'au *verbe*. Si donc deux mots synonymes révèlent par leur terminaison ou autrement qu'ils ont, l'un une base nominale ou adjective, l'autre une base verbale, quoique la même au fond, c'est-à-dire, l'un plus de rapport avec le substantif ou l'adjectif, l'autre avec le verbe, il s'ensuivra un puissant moyen de les distinguer; on pourra mettre entre eux l'opposition de la permanence et de la contingence, de l'être et du phénomène, de la substance et de l'accident. C'est une règle que nous avons suivie constamment dans l'étude des synonymes à terminaisons différentes (1). Et nous comp-

(1) Voyez dans le troisième livre, au commencement de chaque chapitre, les substantifs purs, sans terminaisons significatives, comparés avec les substantifs verbaux en *ment, ion, ure, age,* etc. On peut encore consulter spécia-

Digitized by Google

tons bien encore y recourir même pour les synonymes à radicaux divers; car elle est d'une application universelle. Ainsi par exemple, une certaine différence entre *plaie* et *blessure* provient de la diversité même de leurs radicaux, mais une autre tient à ce que le second de ces mots, et non pas le premier, témoigne par sa terminaison d'un certain rapport avec un verbe, le verbe *blesser*.

V. *Méthode à suivre dans la composition du dictionnaire des synonymes.*

Maintenant examinons quelle doit être la méthode des synonymes étymologiques ou à radicaux divers. Les synonymes, avons-nous dit, se divisent en deux sortes principales, suivant la nature de leurs différences, les grammaticaux et les étymologiques. Les différences des premiers ont leur raison dans des modifications grammaticales, dont la valeur ne peut être sûrement déterminée que par la comparaison d'un grand nombre de synonymes où elles se trouvent. D'où la nécessité d'en former l'objet d'un traité spécial, où ils soient rangés par classes, qui admettent chacune sa règle de distinction. Ce traité produit trois résultats. Quantité de mots synonymes deux à deux, et qui ne sont liés à d'autres par aucun lien de synonymie, sont distingués sans retour et mis hors de cause. Ceux qui reparaîtront dans des familles dont l'idée commune leur convient, n'y reparaîtront que distincts entre eux et chacun avec sa physionomie propre. Enfin, les principes établis pour la distinction des synonymes grammaticaux purs, serviront aussi quelquefois à mettre des différences entre les synonymes à radicaux divers et, par exemple, entre *plaie* et *blessure*, comme il vient d'être dit, entre *douleur* et *souffrance*, *temps* et *durée*, *heureux* et *fortuné*, *apte* et *capable*, etc.

Les synonymes étymologiques ont pour circonstance diffé-

lement les substantifs synonymes terminés en *té* et en *ion*, les adjectifs en *eux* et en *ant*, le chapitre de l'*adverbe* et de la *phrase adverbiale*, et le 4e du livre I, sect. II, où il s'agit d'adjectifs verbaux synonymes d'adjectifs nominaux de même radical, etc.

Digitized by Google

rentielle leurs radicaux mêmes. Or, ne pourrait-on déterminer la valeur de ceux-ci par une méthode de classification, de rapprochement et de comparaison analogue à celle que l'on suit pour arriver à connaître la valeur de la circonstance différentielle des synonymes grammaticaux, c'est-à-dire, des modifications éprouvées par leur radical? Ne pourrait-on rassembler beaucoup d'exemples, où ces radicaux fussent opposés deux à deux, de manière que par l'examen comparatif de ces exemples, on arrivât pour ces synonymes au triple résultat obtenu pour les précédents; savoir, d'en renvoyer beaucoup parmi les mots précis qui ne feront jamais l'objet d'un nouvel examen, de ne rendre ceux qui appartiennent à des familles qu'avec des nuances qui les différencient nettement entre eux, et de préparer la distinction de ceux qui tirent leurs différences à-la-fois de la diversité de leur forme grammaticale et de la diversité de leurs radicaux? De cette façon, deux traités précéderaient le dictionnaire, l'un pour les synonymes grammaticaux, l'autre pour les synonymes étymologiques, et chacun d'eux atteindrait le même but : il distinguerait sûrement et à jamais les synonymes grammaticaux purs, ou les synonymes étymologiques purs, qui disparaîtraient du nombre des synonymes, s'ils n'appartenaient à aucune famille par leur affinité avec d'autres mots, ou qui, dans le cas contraire, ne figureraient dans ces familles qu'avec des caractères propres. Et il ne resterait plus au dictionnaire, pour donner à chaque membre des familles des traits distinctifs, qu'à recueillir les synonymes déjà examinés dans les deux traités, et à profiter des lumières fournies par ceux-ci pour assigner la valeur des synonymes qui participent des deux natures, qui diffèrent à-la-fois par la forme grammaticale et par les radicaux.

Mais cette entreprise est impossible. On ne saurait soumettre les synonymes étymologiques au même travail que les synonymes grammaticaux. Il n'en est pas de la circonstance différentielle des uns comme de celle des autres. Les radicaux sont extrêmement nombreux en comparaison des modifications grammaticales dont ils sont susceptibles. En récompense, on rencontre rarement deux couples de synonymes qui aient les

Digitized by Google

mêmes radicaux, tels que *abord* et *accès*, *abordable* et *accessible*, tandis qu'on en rencontre en foule qui ont pour élément de différence les mêmes modifications grammaticales, comme les désinences *tion* et *ment*, *ant* et *if*, ou les préfixes *e* et *de*, *mal* et *mé*. Vouloir déterminer la valeur des radicaux comme celle des terminaisons ou des préfixes, en comparant des exemples de synonymes qui présentent ces radicaux opposés deux à deux, serait un projet chimérique, puisqu'on trouve rarement deux exemples semblables. On aurait donc autant de classes que de radicaux, c'est-à-dire qu'on n'en aurait pas, car il faut, pour former une classe, plusieurs choses de la même espèce. La valeur des radicaux, et par conséquent celles des synonymes qu'ils différencient, s'appréciera donc en quelques mots par l'étymologie, dans l'occasion, au moment même.

Le traité des synonymes grammaticaux sera donc suivi immédiatement du dictionnaire général des synonymes, auquel il prépare, en même temps qu'il le décharge d'une masse d'articles peu importants pour le fond.

L'objet du dictionnaire des synonymes est connu. C'est de suppléer au défaut ou à l'imperfection des définitions contenues dans les dictionnaires ordinaires, en assignant une valeur propre aux mots qui y sont donnés comme équivalents et qui passent communément pour tels. A son entrée dans la carrière, le synonymiste doit recueillir tous les mots qui sont ainsi, ou qui courent danger d'être ainsi confondus. Mais il lui faut un moyen de les reconnaître. Quelles sont donc les conditions nécessaires, pour que des mots soient synonymes et méritent de trouver place dans le dictionnaire où l'on traite expressément de leur distinction?

1° Savoir reconnaître et recueillir les mots qui ont droit d'être admis comme synonymes dans le dictionnaire.

Il n'y a pas de synonymie possible entre les noms d'individus, *Paris, la Seine, les Alpes, César*. Un individu, comme le mot seul l'indique, n'admet pas de division, se réduit à un point; il n'a pas de parties dont l'une lui soit commune avec tel ou tel individu, et dont l'autre ou les autres lui appartien-

Digitized by Google

nent en propre. Pour que des mots soient synonymes, il faut qu'ils représentent des notions complexes ou générales, collections d'idées simples. Soient deux termes complexes, *aversion* et *inimitié*. Chacun d'eux ou l'idée de chacun d'eux se compose d'un certain nombre d'idées élémentaires, plus générales et plus simples, qui constitue son domaine, son étendue, ou, comme on dit dans l'école, sa compréhension; et celle-ci se met bien sous la forme d'un cercle (*voyez fig.* 1). Les mots *aversion* et *inimitié* expriment deux genres représentables par deux cercles (*fig.* 2) plus ou moins étendus, suivant le nombre plus ou moins grand des idées simples constitutives de chacun. Or, les genres, comme dit Platon dans le *Sophiste*, peuvent s'associer les uns aux autres, et c'est justement à cause de cela qu'il y a des mots synonymes. Parmi les idées simples constitutives des genres, il y en a qui entrent dans la composition de plusieurs, et c'est pourquoi ceux-ci tendent à se confondre. Une partie de leur domaine devient commune, ce qu'on peut figurer sous l'image de deux cercles conjoints (*fig.* 3). Ainsi, l'*aversion* et l'*inimitié* renfermant toutes deux l'idée simple ou élémentaire d'un mouvement de l'âme contre ce qui l'affecte désagréablement, en cela ces deux mots se touchent ou plutôt coïncident, c'est là l'idée générale qui les réunit et qui fait leur ressemblance; par conséquent, leurs sphères d'acception devront avoir une partie commune (*fig.* 4). Mais comme ils désignent, le premier une désaffection pour les choses ou les personnes, qui reste dans l'âme et ne tend pas à repousser l'objet haï; le second une désaffection pour les personnes seulement, et qui devient de sentiment passion, c'est en quoi ils s'éloignent, c'est ce qui constitue à chacun une partie de domaine distincte, contenant des idées simples ou élémentaires qui lui sont propres et le rendent espèce sous l'idée générale commune. Et ce que nous disons de l'*aversion* et de l'*inimitié*, s'applique aussi à trois, à quatre ou à plusieurs termes complexes; c'est-à-dire, qu'ils sont susceptibles d'avoir en commun une même idée élémentaire, tout en conservant chacun une partie à soi, c'est-à-dire qu'ils peuvent être synonymes, ou en partie identiques et en partie différents (*fig.* 5 *et* 6).

Digitized by Google

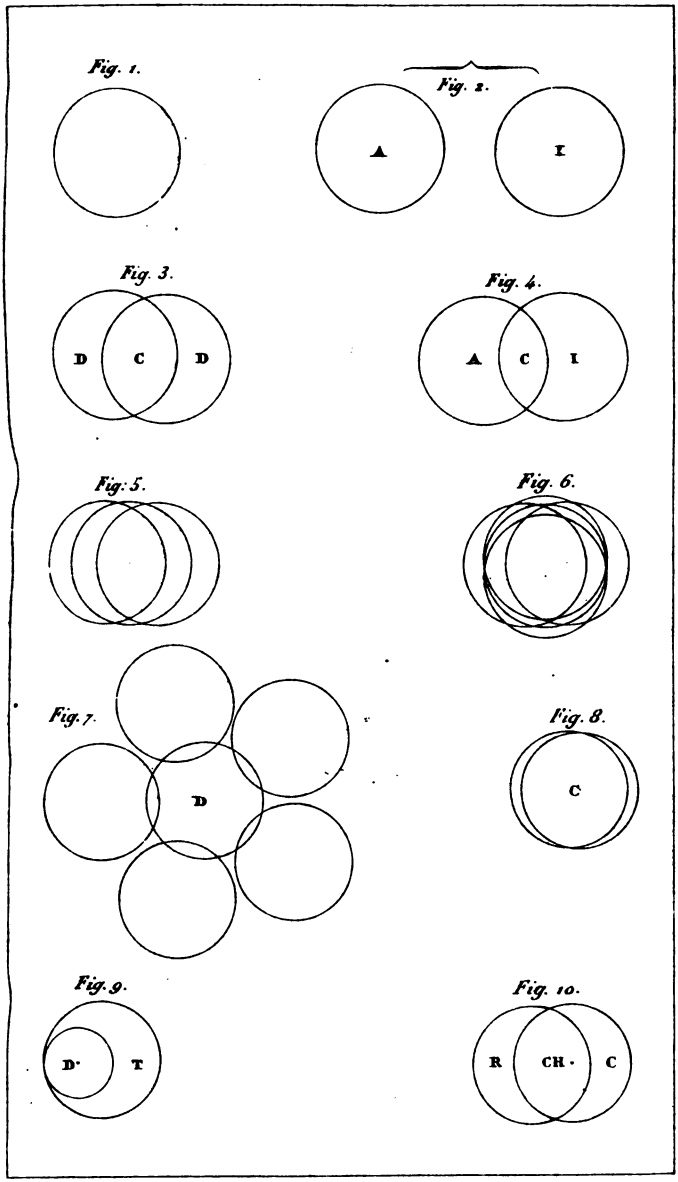

Lith. de P. Bineteau, rue des Macons-Sorbonne, N.° 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

D'un autre côté, comme plusieurs termes complexes, se trouvant avoir en commun la même idée élémentaire, semblent par cette raison synonymes entre eux, ou tout-à-fait équivalents, de même un terme complexe ayant une compréhension qui embrasse plusieurs idées élémentaires, est souvent en rapport de synonymie avec plusieurs autres termes qui les contiennent aussi. Le mot *délicat*, par exemple, a une sphère d'acception telle, qu'il entre en conjonction, pour ainsi dire, avec ceux de *fin*, de *friand*, de *dangereux*, et, en parlant des personnes, avec ceux de *faible*, de *difficile*, de *scrupuleux* et de *susceptible;* ce qu'on peut représenter de la sorte (*fig.* 7). Voilà pourquoi un même mot peut entrer à-la-fois dans plusieurs séries de synonymes. Il est alors comme la chauve-souris, oiseau d'une part, souris de l'autre.

Ainsi, les mots synonymes devront être des termes complexes, parce qu'ils doivent avoir une compréhension, et ils doivent avoir une compréhension pour être capables d'embrasser, outre l'idée d'un genre qui leur est commune, certaines idées accessoires qui, dans chacun, donnent à ce genre les caractères d'une espèce.

Maintenant, quand est-ce que la synonymie est très grande ou très petite entre les mots? Elle est très grande quand le genre exprimé en commun est prochain, et près de s'étendre à toute la compréhension; de telle sorte, qu'il faut une grande attention pour discerner dans chaque mot la partie de son domaine qui reste en dehors (*fig.* 8). Elle est très petite dans le cas contraire. Il y a une synonymie étroite entre l'*antipathie* et l'*aversion*, parce qu'elles impliquent un genre prochain qui les rapproche, ou plutôt fait presque coïncider leur compréhension : c'est l'idée d'une passion immanente, purement subjective, ou d'un sentiment de désaffection qui ne porte point l'âme au dehors, et qui a pour objet des personnes ou des choses. Le genre conjointement signifié par *aversion* et par *inimitié*, l'idée vague d'une désaffection, est moins prochain, et laisse lieu dans chacun des deux mots à plus de particularités ou à une particularité plus étendue, ce qui fait que les deux mots sont moins synonymes (*fig.* 4). Ou bien encore, comme la notion du genre commun, quelque simple

Digitized by Google

qu'elle soit, ne l'est jamais tout-à-fait, les mots sont d'autant plus synonymes, que leur idée commune est moins simple, ou que leurs idées élémentaires communes sont plus nombreuses ou plus grandes, et leurs idées élémentaires distinctives plus rares ou plus petites, et par conséquent si difficiles à apercevoir, qu'elles ont peine à empêcher la coïncidence des cercles de compréhension.

D'après la théorie précédente, les termes synonymes représentent les diverses espèces d'un genre contenu dans tou. Mais il arrive quelquefois à un ou plusieurs termes, significatifs d'une ou de plusieurs espèces, d'être synonymes du terme exprimant le genre qu'ils impliquent. Ainsi, *transfuge* est synonyme de *déserteur*, à l'idée duquel il ajoute celle de passer au service des ennemis; ce qu'on peut figurer de cette façon (*fig.* 9). Ainsi, *rosse* et *coursier* sont synonymes de *cheval* (*fig.* 10), qui désigne sans accessoire leur idée générale commune. Cependant, il y a peu de synonymes de cette sorte, et leur affinité n'est jamais bien grande. On en comprend la raison. Comme le mot, signe du genre, en rend l'idée simplement, on n'a rien à y démêler de particulier; son synonyme demande seul qu'on s'applique à y découvrir une ou des nuances, qui ordinairement se montrent sans peine. Que si on a affaire à des mots, tous synonymes par participation à une même idée générale, il sera plus difficile d'apercevoir ce que le sens de chacun renferme de plus que cette idée, et en quoi diffère ce qu'il y ajoute de ce qu'y ajoutent les autres.

Mais il ne suffit pas de ces conditions pour rendre des mots synonymes. Il s'en faut bien qu'on doive prendre pour tels tous ceux qui enferment dans leur sphère d'acception l'idée d'un genre commun, dont chacun fait une espèce, en y joignant une certaine idée accessoire. Il y en a qui se rencontrent ainsi en une idée générale, même très prochaine, sans pourtant mériter la qualification de synonymes. C'est que, malgré toute l'étendue de leur ressemblance, leur différence saute aux yeux, leur partie non commune, si restreinte qu'elle soit, se montre d'elle-même. Or, il faut un moyen de juger que des mots, liés par la communauté d'une idée générale très prochaine, demandent ou ne demandent pas, pour que

Digitized by Google

leur différence apparaisse, le secours de la science et de l'analyse. Sur ce point on devra consulter le dictionnaire ordinaire. Si les mots qui remplissent les conditions requises pour être synonymes le sont en effet, ou il les déclarera tels expressément, ou il les supposera tels, en les faisant servir de définitions les uns aux autres. Puisque c'est à son insuffisance qu'on prétend remédier par ces travaux, il faut d'abord savoir où le besoin de remède se fait sentir. Obligation d'autant plus étroite, quand le dictionnaire qu'on a en vue jouit, comme celui de l'Académie en France et celui de la Crusca en Italie, d'une grande autorité. C'est la considération qui a déterminé Romani à ne traiter comme synonymes que les mots donnés pour tels par le dictionnaire de la Crusca.

Au moyen du dictionnaire ordinaire, on peut s'assurer que des mots impliquant une idée générale très prochaine sont synonymes, non-seulement s'il les déclare ou les suppose tels dans ses définitions, mais s'il leur fait jouer évidemment le même rôle dans les phrases usuelles où il les place. On accordera donc ce titre, par exemple, à *passer* et à *dépasser*, d'une part, à *courir* et à *parcourir* de l'autre, parce que l'on dit également, selon l'Académie, *passer* et *dépasser* le but, les bornes, les ordres; *courir* et *parcourir* une carrière. Il convient aussi de constater, si les termes significatifs d'une idée générale prochaine sont tous opposés à un même terme, soit par le dictionnaire, soit par les bons écrivains, auquel cas on peut les tenir pour synonymes. Ainsi, *imaginaire* et *chimérique* passeront à bon droit pour tels, parce que, signifiant tous deux, qui n'a point d'être hors de l'entendement, qui n'a qu'une existence de raison, ils se trouvent opposés à *réel* dans les deux exemples suivants, l'un de Montesquieu, l'autre de Massillon : « Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins *réels* pour des besoins de l'état *imaginaires*. » « Exempts de maux *réels*, ils s'en forment même de *chimériques*. »

Quant aux termes qui ne doivent point entrer dans les cadres de la science du synonymiste, malgré leur participation à une même idée générale prochaine, il ne faut pas seulement qu'ils soient bien définis dans le dictionnaire ordinaire; car même alors il se pourrait que leurs différences échappassent,

Digitized by Google

faute de rapprochement et de détails; il faut de plus qu'ils aient certains caractères, par lesquels ils se rapportent à quelqu'une des classes suivantes.

1° On n'admettra pas au nombre des synonymes les mots dont la composition indique au premier coup-d'œil ce qu'ils ont de semblable et de différent pour le sens. C'est pourquoi nous croyons tout-à-fait inutile de reproduire dans notre dictionnaire des synonymes, les articles de Girard intitulés : *Appeler, évoquer, invoquer ; Porter, apporter, transporter, emporter*; autrement, il faudrait aussi donner place à celui-ci, de Ménage, de l'Encyclopédie et de Condillac : *Mener, remener, amener, ramener, emmener, remmener*, et à plusieurs autres du même genre. La nuance que donne à chacun de ces mots la préposition qui le commence, se trouve nettement marquée dans le dictionnaire ordinaire, et ensuite elle apparaît trop clairement, à la moindre tentative d'analyse, pour qu'il soit besoin d'une détermination expresse. On en peut dire autant des mots, *Aubade* et *sérenade; Compilateur, copiste,* et *plagiaire :* quoiqu'ils figurent dans la liste des synonymes dressée par Girard et dans les ouvrages de Laveaux et de Leroy, ce ne sont pas de véritables synonymes : la moindre connaissance de l'usage, le moindre sentiment de la valeur radicale des mots suffit pour faire apercevoir ce qui distingue ceux dont il s'agit ici; il n'y a qu'à les rapprocher pour en voir reluire les différences.

2° On exclura pareillement les mots significatifs d'objets individuels, qui ont des propriétés caractéristiques perceptibles aux sens et impossibles à confondre avec d'autres, ou bien une destination fixe qu'il suffit d'énoncer pour la faire comprendre. Girard a donc eu tort d'indiquer, et Leroy de traiter comme synonymes *Dais* et *poêle ; Table, comptoir* et *bureau; Armoire, buffet* et *garde-robe; Câble, corde* et *ficelle,* quoique chacun de ces groupes de mots corresponde à une même idée générale assez prochaine. Autant vaudrait s'arrêter à distinguer *Banc, chaise, fauteuil* et *tabouret; Tonneau, bouteille* et *verre*. C'est au dictionnaire ordinaire à marquer en quelques mots leurs traits distinctifs, car tout le monde les reconnaîtra à l'instant. Les termes ne réclament les

Digitized by Google

secours du synonymiste que quand ils expriment des notions abstraites, des complications d'idées difficiles à démêler, perceptibles à l'esprit seulement et entre lesquelles on ne peut faire saisir telle ou telle nuance qu'à l'aide d'une fine analyse. Cela est si vrai qu'aussitôt que des termes destinés à l'indication d'objets réels distincts passent du propre au figuré et à l'abstrait, ils deviennent susceptibles de synonymie : c'est ce qui arrive à *Feu* et à *flamme*, désignant la passion de l'amour ; à *Bouclier* et à *rempart*, quand ils se disent en général pour ce qui sert de défense ; à *Épée* et à *glaive*, pris pour signes de la puissance des armes. Le synonymiste pourra encore soumettre à son examen les mots représentatifs d'objets individuellement perceptibles, quand ils feront considérer un même objet sous divers points de vue. Tels sont *Noisettier*, *coudrier* et *coudre*. Ils servent tous trois à désigner l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit et les deux autres sans la rappeler ; puis le second diffère du troisième, en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé de telle ou telle façon.

3° Non-seulement la différence peut se lire d'elle-même dans les mots, ou consister en quelque chose de fixe et d'arrêté dont la simple indication suffise, mais encore elle peut se trouver assignée avec précision dans une science quelconque ; auquel cas le synonymiste doit encore s'abstenir. Il ne s'occupera point des termes techniques, parce qu'ils n'ont cours que dans les sciences où ils reçoivent des explications qui ne laissent rien à désirer. Les savants, qu'ils intéressent seuls, ne sauraient les confondre, et souvent ceux qui ne le sont pas ne sauraient en comprendre les différences, s'ils n'apprennent la science elle-même. Toutefois il faut faire ici une réserve semblable à la précédente : c'est que des mots appartenant à une science où ils sont bien distingués, peuvent tomber dans le domaine des synonymes, en devenant d'un usage commun. Ainsi, en termes d'art militaire, la distance est assurément très grande entre *Capitaine* et *général*;

Digitized by Google

mais dans le langage ordinaire, nous disons à-peu-près indifféremment d'un guerrier recommandable par sa valeur ou son habileté que c'est un grand *capitaine* ou un grand *général*.

2° Former de ces mots des familles. Importance et nécessité de cette condition démontrées par le raisonnement, l'histoire de la synonymie française, et par les défauts des compilations où les synonymes ne sont point ainsi rangés.

A ces signes et par ces moyens se reconnaîtront les mots à la distinction desquels le *dictionnaire des synonymes* doit être exclusivement consacré. Une fois recueillis, il faudra prendre soin de les distribuer en familles. Tous ceux qui se ressemblent par la communauté d'une même idée générale seront réunis en un même groupe, et l'on mettra la plus grande attention à n'en laisser échapper aucun. Car que deviendraient ceux qu'on aurait omis ? Ou on les négligerait totalement, ils ne se trouveraient point dans le dictionnaire, ou on les traiterait deux à deux, trois à trois, dans des articles séparés. Mais, d'une part, déterminer les valeurs respectives de certains mots d'une famille sans tenir compte des autres, c'est se condamner, non pas seulement à faire un travail incomplet, qu'il faudra recommencer tôt ou tard, mais encore à établir entre les seuls mots considérés des différences hasardées. En effet, il se peut qu'on attribue à ces derniers des caractères qui appartiennent visiblement aux autres, et que, faute d'avoir ceux-ci en même temps que ceux-là sous les yeux, on ne s'aperçoive point de la méprise ; il se peut aussi qu'un des mots négligés, marqué d'une certaine nuance, eût éveillé l'idée d'une autre nuance analogue ou opposée dans l'un des mots examinés, où elle n'apparaît point à cause de l'absence du premier. Inconvénient non moins inévitable, si, voulant être complet, on se décide à comparer tous les mots d'une famille, mais deux à deux, trois à trois séparément. Dans les deux cas, on se prive volontairement de la lumière que ces mots se renvoient les uns aux autres et on tient éloignés des éléments dont l'esprit ne saisit bien les rapports qu'autant qu'il les voit ensemble.

De là le devoir du synonymiste à l'égard des travaux de ses prédécesseurs. S'il veut les mettre tous à profit, et qu'ils

Digitized by Google

soient nombreux, partiels, divers, ceux-ci relatifs à certains mots d'une famille, ceux-là à d'autres; ceux-ci d'un philologue, ceux-là d'un autre, qui n'a point connu les premiers, qui n'y a point eu égard ou même s'est proposé de les contredire, il ne lui reste à prendre qu'un seul parti, c'est de rassembler tous ces fragments, pour en former un tout, après les avoir soumis à un remaniement général sous la direction d'une pensée unique qui les concilie et les coordonne. Sans doute, il serait plus commode et moins hasardeux pour le succès d'entasser pêle-mêle dans une compilation tous ces essais disparates, et de s'en faire l'éditeur irresponsable; mais que gagnerait le public à cet assemblage, si ce n'est de trouver l'incohérence, la confusion et le désordre au lieu de l'ordre, de la distinction et de la clarté qu'il est en droit d'attendre? Pour nous, nous avons mieux aimé travailler à une œuvre de synthèse et d'organisation, en disposant par familles les mots synonymes, à l'exemple de Condillac, et en utilisant d'une manière indépendante toutes les observations éparses de nos devanciers. Que cette classification par familles fût pour le dictionnaire, tout comme celle des synonymes grammaticaux pour le livre qui en traite, une nécessité; que les travaux antérieurs dussent aboutir à l'une et à l'autre innovations; que cette double innovation, en donnant à la science une face toute autre, assure à sa méthode plus de certitude, à ses résultats plus de vérité et d'utilité, c'est ce dont pourra convaincre un simple historique des travaux de la synonymie française.

Ce genre d'étude n'a point commencé dans les temps modernes: l'antiquité l'a connu et cultivé de bonne heure. Le premier qui s'en soit occupé chez les Grecs, à notre connaissance, du moins, est le sophiste Prodicus. Il attachait un grand prix à la science de la propriété des mots; il donnait même sur ce sujet des leçons qu'il faisait payer cinquante drachmes par tête; et Platon, à qui nous devons ces détails, rapporte quelques-unes de ses distinctions dont il se moque à cause de leur subtilité ou peut-être simplement par esprit d'hostilité contre les sophistes en général. On voit aussi dans Athénée que Chrysippe avait composé un livre de synonymes. Toutefois, il n'est parvenu jusqu'à nous de traité des synonymes grecs que celui

Digitized by Google

du grammairien Ammonius qui vivait au commencement du second siècle ou vers la fin du quatrième après J.-C. Il a été traduit en français et augmenté d'un grand nombre d'articles tirés de divers autres grammairiens grecs par M. Al. Pillon, un vol. in-8°, 1824, Paris. Les Latins ne nous ont laissé aucun ouvrage semblable. Ce n'est pas que leurs plus illustres écrivains, grammairiens et rhéteurs aient ignoré la nature de ces mots et dédaigné leur examen : Cicéron, Quintilien, Sénèque, Varron et autres contiennent nombre de passages, la plupart recueillis par Beauzée, dans lesquels les synonymes sont clairement définis, et beaucoup de distinctions synonymiques expressément établies.

Cependant, ce n'est point, on peut le croire, à l'imitation des anciens que les modernes en sont venus à se livrer aux mêmes recherches. En cela les modernes ont suivi l'exemple des Français, et ces derniers n'ont point eu de maîtres. D'abord des philologues, parmi lesquels Ménage, le P. Bouhours et Andry de Boisregard, avaient sans conséquence indiqué ou même caractérisé certains mots synonymes. Mais, à force d'en voir augmenter le nombre, Girard conçut l'idée d'en faire l'objet d'un traité spécial ; et, qu'il ait ou non connu les quelques mots échappés en passant aux grammairiens de son époque et les observations plus étendues des auteurs latins, ou même, si l'on veut, le traité d'Ammonius, c'est à bon droit qu'il passe pour le créateur de cette branche de la philologie dans les temps modernes. Il expose et soutient par des raisons solides l'opinion qui sert de principe à cette étude, savoir qu'une langue cultivée, comme est la nôtre depuis le siècle de Louis XIV, ne renferme point de mots parfaitement synonymes ; il donne dans sa théorie l'idée la plus juste de ce qui fait la richesse d'une langue ; sa manière est à lui ; ses explications sont originales ; il répand sur toutes les matières qu'il touche un charme et un intérêt extrêmes ; et, ce qui n'est pas moins décisif, il a donné le ton, au moins pendant long-temps, à tous les essais postérieurs du même genre, soit en France, soit à l'étranger.

Mais naturellement le premier qui entra dans la carrière n'en mesura point toute l'étendue. Il recueillit comme des sin-

Digitized by Google

gularités dignes de remarque, comme des difficultés à résoudre, tous les synonymes qui se présentèrent à son esprit, ne se doutant pas qu'ils fussent si nombreux. Dans sa première édition, Girard dit naïvement que peut-être il en a oublié quelques-uns. De plus, son livre manque de plan. C'est un composé de pièces détachées entre lesquelles l'auteur ne soupçonne aucun enchaînement possible, ni pour la forme, ni pour le fond, ni pour la méthode, ni pour les idées. « On n'a, dit-il, qu'à ouvrir mon ouvrage au hasard, on tombera toujours sur quelque chose d'entier.» Ses articles, en effet, forment des tous isolés; mais, quoi qu'il en dise, ils ne sont déjà pas à tel point indépendants que Beauzée n'ait pu, dans les éditions suivantes, les ranger d'après l'analogie des objets ou des idées dont ils traitent. Avant qu'on pût et pour qu'on pût envisager *le sujet* d'une manière large, en concevoir la méthode et l'unité et y opérer des divisions régulières en rapprochant les articles liés par la communauté de leur idée générale, il fallait qu'on connût et qu'on eût déjà distingué une grande quantité de synonymes. Par sa position seule, Girard dut être exclusivement occupé de détails; il ne faut pas s'attendre à trouver au point de départ des sciences, ni de vastes théories, ni des conceptions encyclopédiques.

L'abbé Girard avait dédié son livre à une dame, la duchesse de Berry. Il n'aspirait, disait-il, qu'à l'avantage de lui plaire, se félicitant d'être à son service et de pouvoir se produire dans le public sous une telle protection. En tête de l'ouvrage se trouvait représenté le Saint-Esprit avec cette épigraphe, *Spirat Spiritus ubi vult*, l'esprit se fait sentir où il veut : emblème parfaitement approprié au sujet; car l'auteur a su rendre généralement intéressantes, par l'esprit qu'il y a mis, des recherches, de leur nature abstraites et peu propres à séduire le commun des lecteurs. Aussi le goût s'en répandit promptement et les femmes surtout s'y adonnèrent avec passion. Mais ce n'était pas une tâche à laquelle on travaillât de concert, mesurant ce qui restait à faire par ce qui avait été fait; c'était une sorte d'escrime dans laquelle chacun voulait s'essayer, un exercice au moyen duquel on cherchait à développer et à faire briller le tact et la finesse dont on était doué. On se propo-

Digitized by Google

sait des synonymes à distinguer comme des énigmes à résoudre: c'était moins une occupation laborieuse devant produire des résultats utiles et durables qu'un amusement de société qui parfois dégénérait en jeux de mots. Dans les brillantes réunions du XVIIIe siècle, ce siècle de l'analyse et de l'esprit philosophique, où les femmes les plus célèbres dans l'art de la conversation attiraient autour d'elles l'élite des gens de lettres, les synonymes étaient tout à-la-fois un sujet d'étude, comme condition de succès, et un sujet d'entretien, comme matière où l'on pouvait le mieux faire preuve et montre de sagacité. Mais il paraît que le lieu où on s'en occupa avec le plus de sérieux et de suite fut le salon de mademoiselle de l'Espinasse, rendez-vous ordinaire de tout le parti philosophique. Cette femme, qui exerça une si merveilleuse influence sur tout son entourage et sur d'Alembert particulièrement, se faisait remarquer entre tous par le don précieux du mot propre, et le seul écrit de nature à être publié qu'elle ait produit était un traité des synonymes. Il a été égaré comme tant d'autres opuscules du même genre et de la même époque. Le regret de cette perte est adouci par la persuasion où nous sommes qu'en ajoutant ce que contient de synonymes le dictionnaire inédit de Condillac à ceux que d'Alembert et Diderot ont insérés dans l'Encyclopédie, nous aurons réuni tout ce qui a été pensé et dit de plus notable sur cette matière dans la société de mademoiselle de l'Espinasse et même pendant tout le XVIIIe siècle jusqu'à Roubaud.

On y avait employé beaucoup d'activité d'esprit; le public s'était familiarisé avec ces recherches; le nombre des synonymes s'était considérablement accru: les dernières éditions de Girard en renfermaient plus que les premières, et à la mort de cet habile maître on trouva parmi ses papiers une liste d'articles à traiter, restes de la tâche qu'il s'était imposée. Cependant tous ces efforts n'amenèrent pas de grands résultats, non-seulement parce qu'ils étaient partiels et manquaient d'ensemble, mais encore parce que toutes les distinctions synonymiques, celles de Girard y comprises, étaient autant de décisions arbitraires, sans contrôle, sans preuve, et par conséquent sans autre garantie de certitude qu'une autorité

Digitized by Google

toujours exposée à être combattue et renversée par une autre de valeur égale ou supérieure. Double vice qui demandait une double réforme. Beauzée et Roubaud en accomplirent une partie chacun.

Beauzée était un érudit. Outre qu'il rechercha curieusement et signala ce que les auteurs latins avaient dit de plus important sur la synonymie des mots, il connut et mit la même attention à recueillir tous les synonymes français expliqués jusqu'à lui par d'autres écrivains que Girard, notamment ceux qui se trouvaient disséminés dans l'Encyclopédie; et y mêlant quelques articles de sa composition, il forma du tout un volume qu'il joignit à celui de Girard, lui-même considérablement augmenté par ses soins. Qu'il ait pour sa part rendu des services à la synonymie française, qu'il se soit acquis des droits à la reconnaissance nationale en rassemblant des travaux auparavant perdus pour le public, ce n'est point en cela que consiste, à notre avis, son principal mérite. En même temps qu'érudit, Beauzée était logicien. Girard avait prétendu perfectionner dans le langage l'instrument de la conversation; pour Beauzée, le langage est surtout le moyen de communiquer la vérité. Le livre des synonymes, aux yeux de ce dernier, ne doit plus être une œuvre de goût, passagère comme lui et composée de morceaux sans liaison où l'on se propose de plaire par leur variété même; ce doit être une œuvre de science qui laisse des résultats durables, une œuvre de logique où l'on détermine à jamais les rapports des idées par ceux des mots, et dont les parties doivent être disposées selon l'analogie essentielle des idées. Les synonymistes ne cultivent pas un champ pour recommencer sans cesse; ils concourent à élever un édifice qu'on verra s'achever tôt ou tard; ou, pour parler sans figure, en employant les termes mêmes de Beauzée, de tous ces essais partiels « résultera quelque jour un excellent dictionnaire, qui nous manque jusqu'à présent. » Cette idée est tout-à-fait étrangère à Girard : en traitant de la synonymie des mots, il déclare étudier cette partie de l'art de bien dire, qui regarde la beauté de l'expression, qui fait parler en homme d'esprit, et dont le bon goût décide; tandis qu'il se défend d'avoir rien à démêler avec la gram-

Digitized by Google

maire qui s'occupe de la pureté du langage et à qui l'usage dicte des règles. Girard donnait donc des conseils relativement au choix qu'il faut faire des mots, dans l'occasion, pour parler avec esprit: Beauzée plus positif, se souciant moins de la parole que de la pensée, ayant appris par la comparaison d'un grand nombre de synonymes quelle en est la nature commune et quelle peut en être l'utilité, comprit qu'il s'agissait là d'une science lexicologique, relevant de l'usage comme la grammaire, et comme elle prescrivant des règles absolues. Et pendant qu'il invitait les gens de lettres à se mettre à l'œuvre, à préparer des matériaux, Condillac réalisait déjà l'idéal et construisait l'édifice en composant pour le prince de Parme son dictionnaire des synonymes. Rien de plus naturel. C'était à des philosophes, à des philosophes aussi pratiques, aussi versés dans la théorie du langage, à considérer la synonymie en grand, à en déterminer le plan et le but.

Roubaud, de son côté, n'est ni philosophe, ni logicien, ni classificateur; c'est un pur philologue uniquement préoccupé des détails et accoutumé à prendre tout par le menu. Chose étrange! Autant Beauzée a peu soupçonné la méthode toute scientifique qu'allait appliquer Roubaud à la distinction des synonymes, autant Roubaud est peu entré dans les vues d'ensemble de Beauzée. Dans l'esprit de Roubaud, la question de la certitude prime toutes les autres, même celle de l'utilité. Comment songerait-il à rapporter les travaux antérieurs et à y joindre les siens en les coordonnant tous pour le plus grand avantage du public? A ses yeux les premiers sont à refaire parce qu'ils manquent d'autorité, parce qu'ils sont entachés d'un vice provenant de la méthode. Quand il les cite, c'est pour les réfuter. Publiciste plein d'une ardente philanthropie, et, comme Court de Gébelin, comme Dœderlein, passionné pour l'art étymologique, il n'entrevoit au bout de toutes ces recherches qu'une démonstration de la fraternité des langues et une espèce de dictionnaire polyglotte contenant des racines et des éléments communs à toutes les langues de l'Europe dont il serait propre à faciliter l'étude. Quant à un dictionnaire national des synonymes, on ne trouve en lui non plus qu'en Girard ni l'expression, ni l'idée de la chose. Loin d'avoir en vue un but

Digitized by Google

d'utilit aussi générale, il ne se proposait pas même de composer un livre de ses synonymes. Il y travaillait à bâtons rompus, suivant son propre témoignage, par manière de distraction et sans une assiduité incompatible avec les maux auxquels il était en proie. « Avec le temps, ajoute-t-il, j'ai entassé des matériaux ; et j'ai fait un livre sans en avoir formé le dessein. »

Ces matériaux entassés dans quatre gros volumes in-8°, fruits des loisirs d'un malade, étaient pourtant, à part leur diffusion, des modèles à suivre désormais. Si Girard avait créé l'étude des synonymes, Beauzée et Roubaud en firent une science en la régularisant, l'un dans l'ensemble, l'autre dans les détails, en y introduisant, le premier l'ordre dans les résultats, le second la méthode dans les recherches; celui-là en assignant un but commun à des efforts auparavant isolés, celui-ci en fixant à jamais la manière de procéder pour l'atteindre. Le progrès s'opérait dans cet humble district du savoir humain comme dans ses régions les plus élevées. En synonymie comme en physique, comme en philosophie, on avait commencé par étudier au hasard, individuellement et sans concert; puis, dogmatisant sans instruire, on imposait d'autorité des solutions conjecturales, perpétuellement sujettes à contradiction, faute d'être justifiées. Et précisément à l'époque où, pour terminer le règne de l'arbitraire, les physiciens créaient la chimie et où les philosophes commençaient à en appliquer la méthode à l'étude des faits de notre nature, Roubaud la mettait en pratique dans ses recherches sur la synonymie. Au lieu de deviner et de rendre des oracles, comme ses devanciers, il voulut découvrir et ne rien avancer sans mettre ses lecteurs en mesure de critiquer son opinion. Ce n'est plus le goût qu'il prit pour guide, le goût variable et individuel de sa nature, mais l'étymologie, qui est pour les mots ce que la chimie est pour les corps. En décomposant les synonymes dans leurs éléments, en déterminant la valeur de leurs radicaux, de leurs terminaisons et de leurs préfixes, il arrive à connaître leur sens propre et absolu ; d'où il déduit aisément par une simple comparaison leurs acceptions relatives et distinctives. Ensuite, comme on n'est guère positif sur un point sans

Digitized by Google

l'être sur tous, au lieu de se borner, ainsi qu'on le faisait jusqu'à lui, à composer des phrases afin d'éclaircir les différences énoncées d'abord, il en emprunte à nos meilleurs écrivains qui prouvent que ces différences ont été senties et observées par eux.

Après Roubaud que restait-il à faire? A remplir le cadre tracé par Beauzée, à construire l'édifice. Mais auparavant il fallait soumettre les matériaux à une préparation; il fallait examiner de nouveau toutes les distinctions établies avant Roubaud, parce qu'elles avaient été obtenues sans l'aide de la méthode légitime; il fallait les vérifier par l'étymologie et des passages extraits des chefs-d'œuvre de notre littérature. A une époque où l'on ne soupçonnait pas combien l'art étymologique pouvait prêter de secours à la synonymie, il avait été permis à Beauzée de joindre aux articles de Girard, en forme de variantes ou d'additions, les siens propres avec ceux de l'Encyclopédie, sans modifier les uns ni les autres: il y avait entre eux conformité, et l'on n'aurait su encore leur donner le caractère scientifique. Mais, à présent que Roubaud avait révélé la vraie méthode, se contenter de mettre ses propres travaux dans un même livre avec ceux de ses prédécesseurs sans rien changer à ceux-ci, c'eût été mêler le certain à l'incertain et priver le public d'une garantie précieuse. De plus, comme les travaux connus ou publiés des synonymistes étaient encore peu nombreux, comme il se trouvait encore peu d'articles sur les mêmes sujets, Beauzée avait pu jusqu'à un certain point les donner séparément et sous leur forme originelle, sauf à renvoyer continuellement des uns aux autres. Maintenant il fallait les rapprocher et les coordonner en raison de leur idée générale, en former des familles; ce qui obligeait de les juger, de les concilier ou de garder les uns et de rejeter les autres.

Au lieu de cela que fit-on? Fontanes, grand-maître de l'Université, depuis sa réorganisation, en 1808, jusqu'à la fin de l'Empire, lui-même habile écrivain appartenant à l'école des grands modèles, Boileau, Racine et Fénelon, adopta pour les classes et permit de réimprimer sous ses auspices un *Dictionnaire des Synonymes*. Aucun livre encore n'avait paru avec

Digitized by Google

ce titre. Ainsi, par son chef suprême, l'Université, en leur donnant protection, témoignait pour ces sortes d'études une disposition bienveillante. Le goût n'en était point encore éteint au commencement de ce siècle où la licence dans l'emploi des mots devait être poussée jusqu'au dévergondage. Mais l'Académie, après avoir couronné l'ouvrage de l'abbé Roubaud en 1786, avait désormais en trop haute estime la poésie et l'éloquence pompeuses, elle avait pris en trop grand dédain les idées et la littérature philosophiques pour descendre elle-même à ces misères, et pour voir autrement qu'avec indifférence les esprits subalternes s'y appliquer. Cependant elles occupèrent un esprit du premier ordre. M. Guizot, à peine âgé de 22 ans, débuta dans le monde où son nom devait jeter tant d'éclat en publiant en 1809 un *Dictionnaire des synonymes français*. Jules César, sans craindre de s'abaisser, n'avait-il pas aussi écrit un ouvrage sur l'*analogie* des mots?

Ces deux recueils rivaux, celui de Fontanes et celui du jeune étudiant en droit de 1809 sont, en fait de synonymes, les deux dernières productions connues du public. Celui de Laveaux mérite à peine une mention, bien qu'il contienne quelques bonnes observations de détail. Quant aux synonymes ajoutés par lui aux articles de son grand dictionnaire, ils sont, comme ceux qui se trouvent à la fin du dictionnaire de Boiste, des simples extraits de Girard, de Beauzée et de Roubaud.

Fontanes et M. Guizot avaient-ils donc réalisé l'excellent dictionnaire annoncé par Beauzée? Il s'en faut bien. A part une introduction où la fermeté du style le dispute à l'intelligence des choses, et où le traité des synonymes grammaticaux est pour ainsi dire esquissé; à part plus de cent cinquante articles nouveaux fournis par l'éditeur et que Roubaud n'aurait point désavoués, pour la plupart au moins, le dictionnaire de M. Guizot ressemble tout-à-fait à celui de Fontanes; il va même jusqu'à en reproduire les fautes d'impression parmi lesquelles il s'en trouve d'énormes (1). Si aux

(1) Nous citerons pour exemples quelques-unes de celles qui nous ont frappé. Nous les prenons dans la 3e édition du livre de M. Guizot; édition soi-disant *revue et corrigée avec soin*, mais, à vrai dire, semblable ou même inférieure

Digitized by Google

différences précédentes on ajoute plus de discernement et un choix plus éclairé dans les emprunts faits à Roubaud, on aura

à la seconde, qui probablement à son tour, est toute calquée sur la première. Dans le premier volume on lit : p. 13, concilier les *autres*, pour concilier les *auteurs;* p. 22, il faut qu'un *négociant*, pour un *négociateur*, soit adroit; p. 38, danger *pressant*, pour, danger *présent;* p. 137, le bonheur pris *indécisivement*, pour, *indéfiniment;* p. 170, être considéré *solidairement*, pour, *solitairement*; p. 177, le dictionnaire a défini ces mots l'un *pour* l'autre, au lieu de, l'un *par* l'autre; p. 243 (article, *Dam, Dommage, Perte*), le premier de ces *deux* mots, pour, le premier de ces mots, ou, de ces *trois* mots; p. 274, la loi dérogeante en (de la loi ancienne) confirme l'*expérience*, pour, l'*existence;* p. 317, étant considéré dans *un* sens, pour, dans *ce* sens; p. 341, 19e lig., choses *immatérielles*, pour, *matérielles;* p. 370, cette idée *première*, pour *particulière*. Et dans le second volume: p. 45, faire abstraction des points *élevés*, pour, des points *élémentaires;* p. 49, ce qui est juste *de* fait, pour, *se* fait en vertu d'un droit parfait; p. 212; *Prédication*, Prophétie, pour, *Prédiction*, Prophétie (faute qui n'est point dans la 2e édition); p. 275, moyen de ménager *tout-à-fait*, pour, *tout à-la-fois*, sa bourse et sa santé; même page, le moyen *efficace*, pour, *le plus efficace* d'assurer son bonheur; p. 312, ce mot n'est d'usage que dans le genre *domestique*, pour, *dogmatique!* p. 320, se soutenir dans des *lois éclairées*, pour, dans des *choix éclairés;* p. 337, *propositions;* pour, *prépositions*; p. 386, Stoïcien va *promptement*, pour, *proprement* à l'esprit et à la doctrine; p. 425, langue *orientale*, pour langue *originale;* p. 445, *Vallée*, prix, pour *Valeur*, prix (faute qui n'est pas dans la 2e édition.) Outre cela, nous avons compté 55 articles qui manquent de signature ou sont attribués à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas ou auxquels ils n'appartiennent qu'en partie. Autre singularité. Dans l'article, *Tout, tout le, tous les*, lequel est dans Beauzée précédé de l'article, *Le, les*, cet écrivain rappelle l'article, *Le, les*, en disant *comme on vient de le dire dans l'article précédent*. L'article, *Tout, tout le, tous les* de M. Guizot contient la même phrase. Mais malheureusement cet article prétendu précédent, *Le, les*, qu'il invoque, au lieu de précéder immédiatement comme dans Beauzée, celui dont il s'agit, le précède de près de 400 pages. De même, au commencement de l'article qui suit dans les deux ouvrages celui dont il s'agit, c'est-à-dire, *Tout, tout le, tous les*, on lit également: *Le* et *tout*, comme on vient de le dire dans les *deux articles précédents*. Malheureusement encore de ces *deux* articles précédents le premier, dans M. Guizot, est à près de 400 pages de là. Tout cela se trouve pourtant dans une édition *revue et corrigée avec soin*. Voilà ce qu'on gagne à vouloir faire un seul livre de plusieurs, sans les rendre siens, sans prendre la peine de les concilier et de donner à l'ensemble de l'unité et de l'harmonie. Enfin, on se demande quel rapport il peut y avoir entre un nom, un verbe et des adjectifs qui ait pu engager M. Guizot à insérer dans son dictionnaire un article extrait de l'Encyclopédie et intitulé: *Modification, modifier, modificatif, modifiable*. Où est le danger qu'un ne confonde des termes grammaticalement si divers? Et pourquoi n'avoir pas admis aussi de l'En-

Digitized by Google

tout ce qui distingue le nouveau du premier dictionnaire des synonymes. Là où le jeune philologue a mis la main se reconnaît le sceau de son génie; et s'il l'eût mise partout, s'il s'était fait l'auteur du dictionnaire entier, et non le simple éditeur de la plus grande partie, nous n'aurions certainement pas à diriger contre son livre et contre celui de son prédécesseur une critique commune.

Ils se réduisent l'un et l'autre au recueil de Beauzée, rendu à l'ordre alphabétique pur et augmenté d'analyses de Roubaud. Au lieu de considérer les premiers synonymes comme des ébauches imparfaites, comme des matériaux qui ont besoin d'être remis à l'œuvre, et de ressentir l'effet du progrès de la science pour entrer en harmonie avec les autres, les éditeurs juxtaposent des résultats disparates, ceux de Girard acceptés sur parole avec ceux de Roubaud obtenus et vérifiés par l'étymologie. A la force de vérité qui peut être dans ceux-là comme n'y être pas, et qui se sent, pourquoi n'avoir pas ajouté l'autorité incontestable et manifeste de la méthode? Encore si on cherchait à mettre quelque liaison entre ces éléments d'origine diverse, à en marquer les rapports. Mais point: deux ou plusieurs articles ont beau traiter des sujets qui soient les mêmes ou au moins semblables, on n'en tient nul compte, on ne les réunit pas sous un même chef, on ne les rapproche pas, on ne renvoie seulement pas des uns aux autres. Au contraire, les éditeurs semblent s'attacher à l'ordre alphabétique uniquement parce qu'il leur donne moyen de placer à de grandes distances les articles où les mêmes synonymes sont distingués. En appelant *dictionnaire* l'ouvrage dans lequel tous les travaux des synonymistes viendraient, non pas s'accumuler, mais se ranger et s'ordonner de manière à composer comme un édifice, Beauzée n'avait point entendu qu'on y laisserait régner une pareille incohérence; la preuve en est dans la manière dont il en use lui-même relativement aux synonymes de Girard : il les dispose, autant qu'il le peut, d'après l'analogie des matières, ayant soin, outre cela, de marquer

cyclopédie beaucoup d'autres articles semblables, comme, *Illustre, illustration, illustrer; Incongru et incongruité; Infecte et infecter; Offense, offenser, offenseur et offensé; Tendre, tendrement, tendresse; Vacillant, vacillation, vaciller*, etc.?

Digitized by Google

par des renvois les rapports qu'ils ont entre eux ou avec les articles nouveaux contenus dans le second volume. Au fait, si, malgré cette indication, on se borne à entasser confusément les articles, pourquoi donner le nom de *dictionnaires* à de tels ouvrages? Girard et Roubaud ont intitulé les leurs simplement, *Synonymes Français*, bien qu'ils y observent aussi l'ordre alphabétique.

Non-seulement le désordre est le caractère de ces compilations indigestes, mais encore les doubles emplois et les contradictions y abondent; ce qui était inévitable dans des livres composés de pièces de rapport auxquelles on se fait scrupule de toucher. Ainsi on y rencontre souvent des articles portant le même titre. Or, s'ils contiennent une seule et même distinction, l'un des deux est inutile, il fallait le retrancher; et, dans le cas contraire, dans le cas où ils sont en désaccord, il fallait prendre partie, admettre l'un et rejeter l'autre. Mais à l'égard de ces imperfections, les éditeurs ne se permettent qu'une chose, c'est de les dissimuler en éloignant, autant que possible, à la faveur de l'ordre alphabétique, les articles qui en sont entachés. Par exemple, à la lettre *F* se trouve de Girard l'article *Facile, aisé*, et à la lettre *A* le même article répété et suivi d'un autre de Roubaud qui réfute le premier. Il en est de même pour *Charge, fardeau* et *faix; Lâche* et *poltron*, *Étonnement* et *surprise; Change, échange, troc* et *permutation; Excepté, hors* et *hormis; Contentement* et *satisfaction*, et pour une foule d'autres. Ce qui importe dans ces sortes de travaux, ce n'est pas, comme on semble le croire, la multiplicité des articles, et le plus ou moins d'esprit, de finesse et de sagacité développé par les auteurs, mais la vérité sur le fond des choses; et, la vérité étant une, les mêmes synonymes ne peuvent pas être traités de vingt manières également vraies. Loin de diminuer la confusion, il arrive parfois à M. Guizot de l'augmenter. Girard avait fait un article, *Projet, dessein*, et Roubaud un article, *Très, fort, bien*. A une grande distance de ces articles, l'éditeur en fournit deux autres de sa composition, *Dessein, projet, entreprise*, et, *Fort, très*, sans chercher à les concilier avec les précédents. Le nombre des articles synonymiques ne constitue pas plus une

Digitized by Google

richesse que celui des mots synonymes, si on n'en marque netement les rapports.

De là vient à ces recueils leur peu d'utilité. Ils sont plus propres à jeter le trouble dans l'esprit qu'à fixer les idées. Le lecteur ordinaire y va chercher, comme en des dictionnaires et en des manuels, non pas une diversité d'opinions qu'il n'a pas le temps ou le talent de discuter, qui ne lui laisse qu'incertitude et scepticisme, non pas des éléments de solution, mais des décisions bien arrêtées, des solutions toutes faites, et c'est aux éditeurs à les lui fournir en s'aidant des travaux des synonymistes comme de simples mémoires. Or, à chaque instant il se voit déçu. Veut-il connaître, par exemple, en quoi diffèrent la *méfiance* et la *défiance?* Il trouve sur ce sujet et l'un à la suite de l'autre deux articles qui enseignent précisément le contraire : qu'aura-t-il gagné à cette lecture? Mais son embarras augmente lorsque les mots dont les différences l'intéressent font partie de nombreux articles. Pour apprendre, par exemple, les caractères opposés de l'*épouvante* et de l'*effroi*, il devra consulter quatre articles empruntés à différents synonymistes où les rapports des deux mots à distinguer sont obscurcis par leur union avec d'autres mots. S'appliquera-t-il à les dégager et à les comparer et saura-t-il tirer de cette comparaison un résultat qui le satisfasse? N'était-ce pas un devoir de lui épargner ce travail long et difficile? Difficile, disons-nous, et c'est sans doute à cause de cette difficulté même que l'éditeur trop modeste ou trop pressé a mieux aimé donner le tout que de choisir le meilleur. Mais il n'y a pas de milieu entre rapporter fidèlement tous les essais des synonymistes, mais presque sans avantage pour le public, et se les approprier de manière à s'en servir comme de matériaux pour composer un livre utile où il y ait unité de plan, ensemble et accord, dût l'éditeur ne pas toujours faire entre ces essais le choix le plus raisonnable. Encore sera-t-il plus capable à cet égard, que la grande majorité des lecteurs tout-à-fait étrangère à ces recherches. Que si on se borne à recueillir ces travaux de toutes mains, on n'en formera qu'un pêle-mêle, un chaos au milieu desquels il ne sera pas possible de s'orienter. Pour les rendre profitables, il faut qu'un même

Digitized by Google

esprit ait le courage et la patience de les soumettre à un remaniement général. N'est-ce pas ainsi qu'en usent les auteurs de traités scientifiques à l'égard des mémoires présentés à l'Institut? Ils n'en donnent pas la collection; ils les consultent. Assimilation d'une entière justesse, car un livre de synonymes n'est point une œuvre littéraire où le fond soit inséparable de la forme, mais plutôt un traité dont on peut présenter en d'autres ou en de moindres termes, une idée très exacte.

Ce travail de conciliation et de fusion, par lequel on réduirait en une seule famille divers article impliquant évidemment la même idée commune, produirait pour la science elle-même un grand avantage : en rapprochant des mots synonymes auparavant isolés, il aurait pour effet d'en opérer la distinction et de rendre inutiles à leur égard des recherches ultérieures. Dans le dictionnaire de M. Guizot, le mot *malheur* fait partie de deux articles : on le trouve ici à côté d'*accident* et de *désastre*, là avec *calamité* et *infortune*. La lecture de ces deux articles apprend bien la différence qu'il y a entre *malheur*, *accident* et *désastre*, d'une part; entre *malheur*, *calamité* et *infortune*, de l'autre; mais non pas celle qui existe entre *accident* et *désastre*, d'une part, *calamité* et *infortune*, de l'autre; et c'est ce que l'on connaîtrait, si des deux articles on n'en eût fait qu'un où les cinq mots, *malheur*, *accident*, *désastre*, *calamité* et *infortune* eussent été traités ensemble et caractérisés chacun par rapport à tous les autres (1). A cet égard il faut suivre un procédé tout contraire à celui de Laveaux, c'est-à-dire tendre à la synthèse et non pousser à l'analyse. Ayant à distinguer les huit mots synonymes, *alarme*, *terreur*, *effroi*, *frayeur*, *épouvante*, *crainte*, *peur*, *appréhension*, Laveaux compare successivement chacun d'eux avec tous les autres, ce qui lui fournit matière à soixante-quatre articles différents. C'est une méthode on ne peut plus mauvaise qui oblige à de perpétuelles redites et qui trouble l'esprit en dissipant sans fruit son attention. Si on avait à distinguer huit soldats de différentes armes, qui s'amuserait à comparer chacun d'eux à tous les autres, aurait sans doute bien du temps à perdre.

(1) Voyez notre art. MALHEUR dans le *Dictionnaire de la conversation*.

Digitized by Google

Quelle peut donc être dans nos éditeurs la raison de ce respect superstitieux pour des œuvres si diverses, où nécessairement le faux se trouve parfois à côté du vrai? Ne serait-ce pas que, les considérant comme des modèles d'un genre littéraire, modèles consacrés par une longue approbation, on se croirait coupable et comme sacrilège d'y changer quoi que ce fût? Mais qu'on ne s'y trompe point : nos éditeurs se permettent cette irrévérence : ils ne se réduisent point au rôle pur et simple de rapporteurs; ils font souvent acte d'indépendance bon gré mal gré; tant ils se sentent à l'étroit dans les limites d'une tâche si infructueusement servile. Ainsi, parmi les synonymes répandus dans l'Encyclopédie, ils recueillent les uns et négligent les autres, apparemment parce qu'ils jugent ceux-là bons et ceux-ci mauvais. Et ce qu'ils jugent mauvais, un autre le trouverait peut-être bon; un autre accorderait peut-être une place à ce qu'ils ont exclus, et, par exemple, aux synonymes, *embrassement* et *embrassade*, *fleuve* et *rivière*, *soupir*, *sanglot*, *gémissement*, etc. Ils retranchent deux articles contenus dans Beauzée; ils en donnent de l'Encyclopédie que Beauzée avait omis. Quelquefois deux synonymistes étant arrivés sur un même article, *enchaînement* et *enchaînure*, par exemple, au même résultat, ils suppriment le travail de l'un des deux. M. Guizot, en particulier, substitue un article, *Logique*, *dialectique*, de sa façon à celui de Roubaud qu'il juge sans doute indigne d'être rapporté. N'est-ce pas, d'ailleurs, s'attribuer sur ses auteurs le droit le plus étendu que de les faire connaître seulement par extraits, comme on le pratique constamment à l'égard de Roubaud? N'est-ce pas les mutiler? N'est-ce pas pécher contre la fidélité historique à laquelle on paraît tenir si fort? Donc, puisqu'il faut toujours en revenir à soumettre à sa propre appréciation les écrits anciens qu'on entreprend de renouveler, à s'établir juge de leur valeur, autant vaut le faire d'une manière ouverte et indépendante : on ne donne rien de plus à l'arbitraire et le public y gagne beaucoup.

Avec ce respect pour les noms et pour les admirations du passé on se condamne à n'estimer que la forme et la lettre dans des matières où le fond et l'esprit méritent seuls atten-

Digitized by Google

tion. D'où il s'ensuit une conséquence funeste relativement aux travaux dont l'éditeur dispose, c'est qu'il ne lui est pas permis d'en tirer tout le parti possible. Nos synonymistes, même les meilleurs, ne rencontrent pas toujours juste : parmi leurs distinctions, il s'en trouve d'évidemment mauvaises ou faibles ; néanmoins on les reproduira par égard pour des écrivains si considérés. Pareillement, si deux synonymistes traitant un même sujet ont obtenu pour résultat la même différence, on devra préférer le travail du plus célèbre, bien que celui de son rival lui soit peut-être supérieur sous plus d'un rapport. Ainsi des synonymes de Girard plusieurs ont été refaits avantageusement, et pourtant sans changement fondamental, par l'Encyclopédie : les idées y sont exprimées d'une manière plus philosophique ou plus appropriée à notre temps, les exemples mieux choisis ; n'importe, on privera le public de ces perfectionnements, on donnera la préférence à la forme ancienne sur la forme nouvelle uniquement pour rendre hommage à la gloire de Girard. Que si ce maître habile, mais non pas infaillible, se trouve sur un point combattu quelque part, dans Roubaud, par exemple, soit directement, soit par occasion, on rapportera peut-être la réfutation, mais quelque concluante qu'elle soit, elle n'empêchera pas de rapporter aussi l'article convaincu de fausseté. A plus forte raison ne daignera-t-on point prendre conseil des synonymistes étrangers. Que de lumières cependant on pourrait leur emprunter ! Tous ont commencé par imiter Girard en distinguant les synonymes de leur langue correspondant à ceux de la nôtre que Girard avait distingués ; mais ils l'ont seulement imité, et parfois à ses observations ils en ajoutent dont l'examen doit faire revenir sur les premières. L'avantage est bien plus évident quand il s'agit de synonymes qui n'ont point encore été traités chez nous. Contre cette réciprocité de services entre les langues on objectera, nous le savons, la différence de leur génie particulier. Mais cette différence n'est pas si grande que les synonymistes de deux nations ne puissent au moins se donner des avis. S'il faut user de ce moyen avec précaution, ce n'est pas une raison pour se l'interdire. Les mots *main* et *écriture* sont synonymes dans le sens où l'on dit d'un homme qui écrit bien, qu'il a une

Digitized by Google

belle *main* ou une belle *écriture*. Nos synonymistes ne les ayant point encore examinés, celui qui voudra le faire trouvera dans l'article d'Eberhard intitulé *Hand, Schrift*, d'utiles indications; car pour qui sait un peu d'allemand, il est évident qu'il y a entre les deux mots des deux langues une correspondance parfaite. On ne consultera pas sans fruit le même écrivain relativement aux différences à établir entre *être* et *se trouver*, *assister* et *être présent*, et une foule d'autres synonymes pour nous encore indistincts.

Voilà donc ce que devint le riche héritage de synonymes transmis par le XVIIIe siècle au XIXe. Au point où en était cette étude, il eût fallu les fondre dans un dictionnaire, tel que l'entendait Beauzée, c'est-à-dire, dans un livre bien ordonné, où ils fussent tous rangés en familles en raison de leur idée générale. On ne le fit pas. On se contenta d'en donner la collection sans utilité pour le public, déguisant sous l'ordre alphabétique le plus complet désordre. Mais l'œuvre d'organisation, qui doit mettre en valeur tous ces travaux partiels et divers, ne saurait être plus long-temps ajournée. Le besoin s'en fait d'autant plus sentir, que, le nombre des synonymes expliqués augmentant, il se trouve aussi plus d'articles qui se rencontrent, qui se contredisent ou font double emploi. Nous n'avons pu manquer d'éprouver ce besoin, nous surtout qui, outre les essais déjà connus et ce qu'y ont ajouté M. Guizot et Laveaux, avons eu à notre disposition les synonymes de Condillac et ceux de Leroy, sans compter les synonymes latins de Dœderlein, les italiens de Romani et les allemands d'Eberhard, dont on peut souvent faire et dont on n'a jamais tenté de faire à notre langue une heureuse application. En conséquence, nous avons pensé que, mettant à profit tout ce qui avait été produit en ce genre, en France principalement, nous devions substituer enfin à une compilation informe, composée de pièces de rapports et contenant des articles disparates, contradictoires, dont les auteurs suivent, les uns une pratique, les autres une autre, un livre fait sur un même plan et d'une seule main, lequel se distinguât surtout par l'ordre et par la distribution régulière des mots.

L'importance et la nécessité de cette amélioration ne sau-

Digitized by Google

raient être contestées. Tout concourt à les démontrer, le raisonnement, l'histoire des travaux qui ont eu pour objet la synonymie française, et les défauts des compilations confuses qui, dans ces derniers temps, ont usurpé le titre de *dictionnaires des synonymes*. Placé dans les conditions où nous sommes, le synonymiste qui voudra fonder un véritable dictionnaire et reproduire utilement pour le public tout ce que contiennent de vrai les ouvrages de ses devanciers, en y ajoutant lui-même, devra donc s'appliquer non-seulement à ne porter son attention que sur des mots vraiment synonymes, mais encore à ne les distinguer qu'après les avoir disposés par familles, suivant leurs ressemblances et leurs différences génériques.

3° Définir chaque famille.

Nous avons donné des règles pour aider à reconnaître les mots vraiment synonymes. Nous avons insisté sur l'obligation de coordonner ceux-ci, d'en former autant de familles qu'il y a d'idées générales où ils se rencontrent. Il est ensuite un troisième point, qui mérite d'être signalé avec un égal soin et à l'égard duquel le synonymiste ne saurait se permettre la moindre négligence : c'est que chaque famille doit être définie d'abord par l'indication de l'idée générale, commune à tous les mots qui en font partie.

Sans cette précaution, c'est-à-dire, si on ne commence par indiquer la ressemblance des mots, par s'en pénétrer, on s'expose à s'égarer dans leur distinction, à perdre de vue la vraie difficulté, à oublier le rapport sous lequel les mots donnés se rapprochent et demandent à être distingués, et insensiblement on en vient à les considérer sous un rapport, sous lequel ils ne se ressemblent point du tout, et sous lequel il n'est pas à craindre que personne les confonde. On dit également d'un homme borné, que ce n'est point un *génie* et que ce n'est point un *aigle*. Si, pour déterminer la différence des deux locutions, vous vous contentiez de remarquer qu'un *génie* est une sorte d'esprit ou de demi-dieu, tandis qu'un *aigle* est un oiseau, vous vous méprendriez étrangement sur la tâche du synonymiste, et il en résulterait pour le lecteur une mystification

Digitized by Google

des plus désagréables. Avec la belette, ennemie des souris, la chauve-souris soutient qu'elle n'est point souris, et elle prétend n'être point oiseau devant la belette irritée contre les oiseaux. C'est une rusée. Le synonymiste ne doit point l'imiter, s'il veut être de bonne foi avec lui-même et avec le lecteur. Qu'il fasse voir que la chauve-souris, étant souris, se distingue néanmoins des animaux de la même famille, et qu'étant oiseau, elle a parmi les oiseaux des caractères particuliers. Deux mots synonymes étant donnés se trouvent entre eux dans le rapport de deux cercles conjoints (*fig.* 3). Gardez-vous de supposer dans votre explication, que leur rapport est celui de deux cercles séparés (*fig.* 2), car personne n'aurait besoin de votre distinction, vous vous donneriez une peine inutile.

C'est faute d'indiquer expressément l'idée commune aux mots synonymes, que nos philologues les plus éminents en cette matière n'ont pas su éviter le danger dont il est question. Moyennant cette précaution, Girard se serait aperçu qu'il n'est aucunement besoin de faire voir ce qui sépare les mots *ménage* et *ménagement*, car ils sont trop différents pour que personne courre risque de les employer l'un pour l'autre, le *ménage* consistant à ménager ses richesses, ses revenus, et le *ménagement* consistant à ménager les hommes, à les traiter avec égard et sans brusquerie. Ailleurs, ayant à distinguer les verbes *appeler* et *nommer*, au lieu de les considérer dans le sens où ils sont synonymes, c'est-à-dire, où tous deux s'emploient pour, dire ou donner un nom, il se borne à marquer ce qui les caractérise quand ils ne sont point synonymes, quand l'un signifie, dire le nom pour faire venir à soi, ou même inviter à venir à soi sans dire le nom, tandis que l'autre s'entend de l'action d'imposer un nom, de désigner par le nom. Ce n'est pas là instruire le lecteur; c'est lui donner le change; ce n'est point résoudre la question, mais l'éluder, parce qu'on n'a pas pris soin de la poser d'abord. Le même synonymiste commet la même faute aux articles *affecter* et *se piquer, décider* et *juger*, *décision* et *résolution*, *lourd* et *pesant*.

En négligeant de déterminer les traits de ressemblance des

Digitized by Google

mots synonymes, on tombe aussi d'ordinaire dans un inconvénient qui n'est guère moins fâcheux et qui consiste à mettre dans les explications quelque chose de louche et de vague. Les explications sont trop étendues, elles embrassent toute la compréhension des mots donnés, au lieu d'arrêter l'esprit sur le seul point de vue où ils semblent se confondre. Il en résulte pour le lecteur une idée confuse, plus confuse quelquefois qu'avant la distinction; ne sachant pas dans quel sens les mots sont synonymes, peut-il comprendre nettement comment ils diffèrent néanmoins dans le sens même où ils sont synonymes? Et pour emprunter un exemple à l'homme le plus illustre qui se soit occupé de ces recherches, c'est la cause pour laquelle l'article *Illusion* et *chimère* de M. Guizot laisse à désirer sous le rapport de la clarté.

Parmi les synonymistes français, Girard, Roubaud et Condillac signalent rarement l'idée commune aux termes à comparer. Loin de se soumettre pour sa part à cette exigence, il arrive souvent à M. Guizot de retrancher, comme inutiles sans doute, les définitions de Beauzée. Beauzée, esprit logicien et pratique avant tout, mettant au-dessus de tout l'ordre et l'utilité, est le seul avec Leroy qui ait senti combien il importe de fixer tout d'abord l'état de la question en déterminant précisément en quoi et sous quel rapport se ressemblent et vont être considérés les mots qu'on entreprend de distinguer: tous les articles signés de lui commencent par une définition. De même le dictionnaire allemand d'Eberhard ne contient pas un seul groupe de termes synonymes qui ne porte en tête et ne présente d'abord au lecteur leur titre commun de parenté.

4° Ordre des familles.

Les familles une fois formées et définies, il s'agit de savoir dans quel ordre il faudra les ranger. La perfection consisterait à les disposer de manière que chacune se trouvât entre les deux avec lesquelles elle aurait le plus d'analogie, c'est-à-dire, dont les termes ressembleraient assez aux siens quant au sens pour qu'on fût tenté de les regarder comme synonymes. L'affinité qui lie ainsi essentiellement les familles les unes aux autres s'apercevrait sans peine, grâce à leur rapprochement;

Digitized by Google

et il suffirait, pour en saisir les différences, de jeter un coup-d'œil sur les définitions placées à leur tête. Ici encore c'est Beauzée qui a donné l'exemple en essayant de classer les articles de Girard d'après leur analogie ou leur opposition, double point de vue qui peut servir, dit-il, à jeter quelque lumière sur les objets qu'on traite. Mais, tout bien considéré, cet ordre ne saurait être suivi à la rigueur : on n'arriverait en s'y conformant qu'à un enchaînement plus ou moins factice et systématique. D'abord par quelle famille commencerait-on ? Aucune raison bien décisive ne pourrait déterminer en faveur de celle-ci ou de celle-là. Ensuite, après avoir ordonné de la sorte trois ou quatre familles de synonymes analogues, on n'en trouverait souvent plus qui eussent avec elles de rapport un peu prochain ; le fil se romprait alors nécessairement ; de fréquentes solutions de continuité seraient inévitables. Beauzée a senti, mais non pas résolu la difficulté. De tous les articles de Girard celui qu'il place le premier est celui qui vient le premier dans l'ordre alphabétique, et c'est aussi à l'ordre alphabétique qu'il a recours quand il éprouve l'embarras de n'avoir plus de familles un peu semblables aux précédentes : il ne cherche point à dissimuler la lacune en établissant des rapports forcés ; il commence une toute autre série de synonymes. Or, puisqu'il faut toujours en revenir à l'arbitraire et à l'accidentel, et que l'appréciation des rapports entre les familles dépendant de la manière de voir de chacun doit être diverse et incertaine, autant vaut s'en tenir invariablement, pour le classement des familles, à l'ordre alphabétique. Quand on a eu soin d'énoncer d'abord l'idée générale caractéristique de chaque famille, il y a peu d'inconvénient à tenir séparées celles qui ont entre elles la plus grande analogie ; car, s'il arrivait à quelqu'un de confondre les termes appartenant aux unes et aux autres, il n'aurait, pour se détromper, qu'à consulter les définitions initiales des unes et des autres, ce qui est toujours facile, quelque distance qu'on ait mise entre elles.

5° Ordre des mots dans chaque famille.

Maintenant, comme parmi les mots dont se compose chaque

Digitized by Google

famille, il y en a toujours qui commencent par des lettres différentes, dépendra-t-il entièrement du synonymiste, en faisant passer au premier rang celui-ci ou celui-là, de placer la famille entière à telle ou telle lettre? En théorie et à la rigueur ce serait lui accorder une trop grande liberté. Tout mot n'est pas également propre à figurer à la tête d'une famille ; ce doit être le privilège exclusif de ceux qu'on emploie le plus communément et qui expriment le genre dont leurs synonymes désignent les espèces ou les variétés : ainsi tous les termes significatifs de l'erreur doivent former une famille, qui aura pour chef le mot *Erreur*, et non le mot *méprise*, ou *bévue*, ou *malentendu*, ou *préjugé*, etc. Toutefois, cette règle est assez peu importante, et, pour notre part, nous ne l'observerons pas toujours. Il faut ajouter aussi qu'on aurait souvent bien de la peine à décider lequel de deux ou de plusieurs mots synonymes est le plus dépourvu de nuance spéciale, et le plus courant ou le plus fréquemment usité.

6° Méthode de distinction des synonymes grammaticaux simples ou composés, des synonymes étymologiques, des synonymes mixtes, et de ceux qui diffèrent surtout parce qu'ils tirent leur origine de langues différentes.

Mais c'est assez parler de méthode par rapport à l'ensemble, il faut maintenant en traiter par rapport aux détails. Après avoir réglé le travail préparatoire et d'organisation qui constitue la première partie de la tâche imposée au synonymiste, il faut aussi prescrire la manière dont il doit procéder pour opérer entre les synonymes de chaque famille des distinctions toujours vraies.

Or, les synonymes dont se compose chaque famille peuvent être de trois sortes, eu égard à la nature de leurs différences : ou grammaticaux, comme *variation* et *variété*, *imposition* et *impôt*, *improuver* et *reprouver* ; ou étymologiques, comme *bête* et *sot*, *esprit* et *génie* ; ou tout ensemble grammaticaux et étymologiques, comme *douleur* et *souffrance*, *heureux* et *fortuné*, *révéler* et *proclamer*.

Les synonymes grammaticaux se divisent à leur tour en deux espèces, les uns simples, les autres composés, suivant

Digitized by Google

qu'ils diffèrent par une seule circonstance grammaticale, le commencement, la terminaison, le genre, le nombre, l'article, etc., ou bien par plusieurs de ces circonstances à-la-fois. Les synonymes grammaticaux simples font la matière du présent traité. Nous avons ci-dessus indiqué la méthode à suivre pour en découvrir sûrement les différences, et ces différences étant effectivement exposées, décrites et justifiées dans l'ouvrage lui-même, le dictionnaire ne fera que les rappeler, au besoin, se bornant à renvoyer pour les détails à l'endroit du traité où elles se trouvent. Que si dans le premier volume avaient été omis quelques synonymes grammaticaux simples, les règles de distinction qui y sont établies fourniraient toujours le moyen d'en saisir promptement les traits caractéristiques. Il suffit également de consulter ces mêmes règles pour trouver en quoi diffèrent quant à la signification les synonymes grammaticaux composés. Veut-on savoir, par exemple, les nuances distinctives d'*abaissement* et de *bassesse*, d'*assujétissement* et de *sujétion*, on y parviendra sans peine par la connaissance des valeurs assignées dans le traité à la préfixe *a* ou *ad* et aux désinences *ment* et *esse*, d'une part, *ment* et *ion*, de l'autre. Sur quoi il est à propos de remarquer que les synonymes de cette sorte, du reste peu nombreux, tirent leur principale et souvent leur unique différence d'une seule des circonstances grammaticales qui les caractérisent extérieurement, l'autre ou les autres n'exerçant sur leur acception aucune influence notable. C'est pourquoi plusieurs, tels que *quitte* et *acquitté*, *insigne* et *signalé*, *sanglant* et *ensanglanté*, où la valeur de la préfixe a été négligée, ont pu être admis dans le livre consacré aux synonymes grammaticaux simples.

Passons enfin à la méthode de distinction applicable aux synonymes étymologiques ou à radicaux divers. Et d'abord, la divisant en deux parties, l'une d'investigation, l'autre d'exposition, suivant qu'elle apprend à trouver les différences ou à les faire connaître et comprendre, commençons par la considérer sous le premier point de vue.

Si le dictionnaire ordinaire définissait convenablement les mots, il serait facile de les distinguer, même alors qu'ils se

Digitized by Google

rencontrent en une idée commune. Comme les définitions contiendraient la valeur essentielle, en comparant, en développant et en pressant les définitions de deux ou plusieurs mots synonymes, à quelque degré qu'ils le fussent, on parviendrait toujours à reconnaître en chacun une spécialité de signification. Car ce qui convient au tout convient nécessairement à la partie, ou, autrement dit, on peut juger d'une acception particulière d'un mot par son sens général. Deux termes synonymes sont entre eux comme les cercles A et I (fig. 4): ils ont une partie commune C; mais malgré cette rencontre de leur compréhension, la partie commune se ressent des caractères particuliers à chacun des deux termes en vertu de sa valeur naturelle; elle a un tour, un air, un aspect différent suivant qu'on l'exprime par l'un ou par l'autre. Le sens, tel qu'il résulterait d'une bonne définition, par cela même qu'il serait essentiel, devrait se réfléchir et se retrouver dans toutes les acceptions du mot.

Mais à cet égard, loin que le synonymiste puisse compter sur les dictionnaires ordinaires, son travail doit avoir, entre autres effets, celui de suppléer à leur insuffisance et à leur inexactitude. Puisque les dictionnaires font défaut en ce qui concerne les valeurs propres et naturelles, c'est au synonymiste à y pourvoir, et c'est à quoi il doit travailler avant tout, puisque c'est de là seulement que peut jaillir la lumière. Donc il examinera chaque mot en lui-même, isolément, s'efforçant d'en découvrir la signification essentielle, et le moyen qu'il emploiera d'ordinaire sera l'étymologie. L'étymologie, en effet, donnant le sens primitif et radical, lequel est presque toujours identique au sens propre ou essentiel, conduit à de bonnes définitions, point de départ nécessaire de toutes les recherches qui ont pour objet les synonymes de ce genre. Telle est la méthode de Roubaud : elle consiste, comme il le dit lui-même, « à tirer les différences qui distinguent les termes synonymes de leur sens propre et naturel par le moyen de l'étymologie. »

Il y a deux sortes d'étymologie qu'il ne faut pas confondre : l'une, positive et réservée, se tient, autant que possible, dans les limites de la langue à laquelle appartient le mot donné;

Digitized by Google

l'autre, aventureuse et conjecturale, lui cherche des analogues dans les langues étrangères, d'où elle tire des inductions presque toujours fantastiques. La première a été pratiquée par Dœderlein, la seconde par Roubaud; et ce qui prouve déjà combien la première est préférable à la seconde, c'est le succès inégal de ces deux philologues pour ce qui regarde la partie étymologique de leurs ouvrages. Au reste, on s'explique aisément pourquoi leur valeur n'est pas la même. Toutes choses égales d'ailleurs, l'opinion qui rapporte un mot à un autre mot de la même langue, est toujours plus probable que celle qui le tire d'un mot d'une autre langue, surtout si cette dernière est très ancienne, comme le sanscrit ou le celtique; car rien de plus concevable et de mieux attesté historiquement que la transformation et le développement des mots de chaque langue en particulier, tandis que souvent les rapports de parenté sont obscurs et douteux entre telle langue moderne et telle langue ancienne dont on la rapproche. Ensuite, les deux dérivations fussent-elles vraisemblables au même degré, la première fournirait une instruction plus sûre, on pourrait plus hardiment conclure du sens originel ou primitif au sens essentiel ou propre. En effet, les mots éprouvent souvent de graves changements en passant d'une langue à une autre. Ainsi, nos mots *humanité* et *industrie* n'ont plus le sens des mots latins *humanitas* et *industria*, d'où ils tirent leur origine.

Ce n'est pas à dire cependant que les mots conservent une signification invariable tout le temps qu'ils sont employés dans la même langue : ils s'altèrent moins fréquemment, moins profondément, mais ils s'altèrent; ce qu'ils représentent à une certaine époque n'est plus exactement ce qu'ils représentaient à une époque précédente : autres temps, autres mœurs et autres usages; autres mœurs et autres usages, autres acceptions attachées aux mots qui s'y rapportent. Nos expressions, *bel esprit, honnêtes gens, brave homme*, *gentil*, *prude*, *libertin*, *pédant* et *pédagogue* n'ont pas toujours eu leur signification d'à présent. C'est pourquoi, lorsque le synonymiste est arrivé à une étymologie certaine, soit en recourant à une langue étrangère, soit en restant dans les

Digitized by Google

limites de la même langue, il ne doit faire servir la valeur primitive à déterminer la valeur propre qu'après avoir vérifié la première par l'histoire du mot, par la connaissance des modifications qu'il peut avoir subies à différentes époques.

L'étymologie met en possession du sens essentiel et naturel tout d'un coup et comme d'emblée; mais on peut aussi le trouver *à posteriori*, à l'aide d'un procédé moins expéditif; on peut, en rassemblant et en comparant les différentes acceptions et les applications usitées d'un mot, parvenir à saisir ce qu'elles ont de commun, c'est-à-dire l'idée propre et essentielle de ce mot, puis faire servir la notion ainsi obtenue à caractériser le mot dans une acception spéciale où il tend à se confondre avec un autre. C'est toujours aller du clair, du connu et du certain à l'obscur, à l'inconnu et à l'incertain en expliquant la partie par le tout, en établissant, dans une définition préparatoire, un type, une idée dont les traits essentiels doivent être empreints dans le mot, quelles que soient ses applications.

Il y a plus : il n'est pas besoin, pour avoir le sens d'un mot dans une certaine application, de l'examiner dans toutes les autres, afin d'apercevoir ce qui s'y trouve de commun et d'en former l'idée ou le type dont le mot est le signe; il suffit parfois d'en constater la valeur précise dans une seule de ses autres applications, et alors, au lieu d'éclairer la partie par le tout, une acception particulière par la signification générale, on éclaire une partie par une autre, on interprète une acception singulière par une autre, se fondant sur les rapports communs que les acceptions d'un même mot ont nécessairement ensemble. C'est ainsi qu'à chaque instant on puise dans la considération du sens propre et physique des indications relativement au sens figuré et moral; d'autres fois même le contraire a lieu, c'est le figuré et le moral qui révèlent les caractères distinctifs du propre et du physique.

Enfin, un dernier moyen d'instruction consiste dans la connaissance des onomatopées, c'est-à-dire des mots qui rappellent, par leur son, les objets ou les actions qu'ils désignent. Mais, outre qu'il est rarement praticable, on ne doit s'en servir qu'avec une grande précaution, car il n'en

Digitized by Google

est pas qui prête davantage à l'arbitraire et aux conjectures forcées.

Ce travail préparatoire achevé, chacun des mots synonymes pris séparément ayant été ramené à sa valeur propre, ou tout au moins éclairé par l'une de ses acceptions, la distinction doit s'opérer avec une grande facilité. Un simple rapprochement fera ressortir les influences diverses exercées sur l'idée commune par des termes dont les propriétés seront désormais évidentes : il ne restera plus qu'à justifier et à corroborer par l'usage les différences ainsi obtenues.

L'usage parlé ne saurait faire autorité : ou il est insaisissable, ou rien ne prouve que celui que chacun est à portée de recueillir soit le plus général et qu'il ait des chances de durée; d'ailleurs, au point de vue où nous nous sommes placé, nous ne pouvons faire cas que de l'usage écrit. Nous travaillons pour l'instruction des contemporains, en puisant nos leçons dans les monuments d'une langue fixe, soit qu'elle doive longtemps encore continuer à être en vigueur, ou bien se défigurer promptement au point de devenir simplement classique et de n'être plus étudiée qu'à titre de langue morte. Tous les écrivains que nous consultons ont vécu avant le XIXe siècle; en deçà du XVIIIe, nous ne reconnaissons point de guide, si ce n'est le dictionnaire de l'Académie, pour ce qui regarde les phrases usuelles qui ont cours depuis longtemps. Du reste, avec cette manière toute positive et tout empirique de concevoir la tâche des synonymistes, l'emploi des citations acquiert une importance qu'il ne pouvait avoir jusque-là. Il ne s'agit plus, comme au temps de Girard, de deviner par goût, et à force de sagacité, l'usage actuel, mais de constater par la pratique des grands maîtres, et les pièces en main, l'usage ancien, qu'il soit ou non passé présentement; il s'agit de faire pour la langue française ce que Dœderlein vient d'exécuter avec tant de bonheur pour la langue latine. En assurant à cette étude le caractère et l'avenir d'une science, Roubaud et M. Guizot ont vu combien elle devait s'appuyer sur des exemples tirés des écrivains classiques; mais à cet égard, le dernier n'a donné que le précepte, et si le premier y a joint l'application, ce n'a jamais été d'une

Digitized by Google

manière large et générale ; il était trop préoccupé des détails de l'étymologie et de sa polémique avec les précédents synonymistes, pour produire autre chose que des échantillons en tout genre.

L'usage peut être ou commun ou particulier, ou renfermé dans des phrases et des locutions partout reçues et employées, ou emprunté de tels ou tels auteurs célèbres. Comme il rend au philologue un service inégal sous ces deux formes, il convient d'en traiter séparément.

L'usage commun fournit une instruction plus décisive ; il ne vient pas seulement à l'appui des différences trouvées, il peut aussi en faire découvrir qui jusque-là demeuraient cachées. Lorsqu'on connaît la différence générale de deux termes synonymes, on sait dans quels cas on doit employer l'un et l'autre exclusivement. Mais réciproquement, si on parvient à constater des cas où l'un soit de rigueur et l'autre impossible, avec un peu de réflexion on apercevra l'idée accessoire qui rend le premier seul capable de figurer dans ces cas, et partant, sa valeur propre en général. C'est pourquoi il faut rechercher avec soin les idiotismes, les phrases faites et les locutions proverbiales dans lesquelles entre un mot donné : comme il ne peut y être remplacé par aucun synonyme, le sens entier de la phrase en révélera la raison, et cette raison révélera le caractère propre du mot. Ainsi, on dit communément : qui aime bien *châtie* bien, et l'usage ne souffre pas que dans cette locution on substitue *punir* à *châtier* : d'où il est permis de conclure que la raison de ce privilège attribué à *châtier* se trouve dans son vrai sens, qui est apparemment, infliger une peine pour rendre meilleur et empêcher de retomber en faute. On dit, des tours d'*adresse*, et non, de tours de *capacité* ou d'*habileté* : donc l'*adresse* signifie un trait, quelque acte particulier, tandis que la *capacité* et l'*habileté* ont rapport à de longues séries d'actes, à la conduite de toute une affaire compliquée ou de tout un ordre d'affaires. On ne dit point, agir *indolemment* et *paresseusement*, comme on dit, agir *nonchalamment* et *négligemment* : c'est une preuve que l'*indolence* et la *paresse* font qu'on n'agit pas, tandis que la *nonchalance* et la *négligence* font qu'on n'agit pas conve-

Digitized by Google

nablement. On est *indifférent* ou *insensible* à quelque chose; on ne dit pas de même, *apathique* ou *indolent* à quelque chose : donc l'*indifférence* et l'*insensibilité* ont quelque chose de plus déterminé, de plus accidentel, de plus relatif, et l'*apathie* et l'*indolence* sont plus générales et absolues; ce sont plutôt des défauts du caractère, des qualités permanentes, considérées en elles-mêmes et indépendamment de toute application. On a de l'*antipathie*, on prend en *aversion* : par conséquent, l'une a son principe dans le tempérament même, et l'autre tient à des habitudes contractées, à des associations d'idées; on s'en rend compte, on voit quand et pourquoi elle a commencé.

En consultant l'usage particulier, on veut seulement s'assurer et faire voir que les bons écrivains ont employé les termes avec les différences qu'on vient de leur assigner; moyen de vérification dont il faut bien peser la valeur. Si un auteur estimé place une expression de manière à lui donner visiblement la nuance proposée, il en résulte, en faveur de la réalité de celle-ci, une forte présomption, étant probable que l'auteur a fait un choix, a agi de dessein formé. Néanmoins, comme cela n'est que probable, comme peut-être, dans les mêmes circonstances, le même auteur ou un autre, au su ou à l'insu du synonymiste, s'est servi plusieurs fois d'une autre expression, ce que le lecteur peut toujours soupçonner, les citations ne sont tout-à-fait concluantes que quand les termes synonymes s'y trouvent ensemble avec les rapports d'opposition qui viennent d'être mis entre eux. On a distingué, je suppose, l'*antipathie* et l'*aversion* de la *haine*, en disant que les deux premiers mots expriment des sentiments, des mouvements de l'âme intransitifs, et le troisième une passion ou un mouvement de l'âme irritée, qui sort d'elle-même et se porte contre la personne ou l'objet. Deux passages d'écrivains considérables confirment pleinement cette opinion. Les *Femmes savantes* de Molière déclarent que, « par une *antipathie* ou juste ou naturelle, elles ont pris une *haine* mortelle contre certains mots. » « Ce qui transforme l'*aversion* en *haine*, dit de son côté J.-J. Rousseau, c'est l'intention manifestée de nous nuire. » Voilà les exemples auxquels il faut

Digitized by Google

s'attacher par préférence : eux seuls ne laissent aucun doute sur le sentiment de l'auteur dont le témoignage est invoqué.

A la vérité, l'usage commun l'emporte toujours sur l'usage particulier, par la raison que, en matière de langage, l'autorité de tous vaut toujours mieux que l'autorité d'un seul ou de quelques-uns. Toutefois, lorsque l'usage particulier est aussi formel que nous venons de le faire voir, il mérite qu'on en tienne grand compte, et alors il peut aussi passer non-seulement pour un contrôle, mais encore pour un moyen de découverte qu'il faut employer concurremment avec les premiers, l'étymologie et la considération d'une, de plusieurs ou de toutes les applications du mot, autres que celle qui est en question. Beauzée a donc tort, à notre avis, de partager la tâche qui a pour objet la formation d'un bon dictionnaire des synonymes entre deux classes de savants, les uns assignant avec précision, comme Girard, les caractères distinctifs des synonymes, les autres recueillant les preuves de fait, que leurs lectures pourront leur présenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence qu'il y a entre plusieurs synonymes de notre langue. Ce sont là deux opérations très souvent nécessaires l'une à l'autre, qui doivent être faites simultanément et par les mêmes hommes. Mais il a raison d'ajouter qu'il faut s'attacher surtout aux phrases où les auteurs n'ont pensé qu'à s'exprimer avec justesse, et qu'il faut spécialement compter sur les auteurs les plus philosophes, et préférer ceux de leurs ouvrages qui sont les plus philosophiques. D'où il suit que les poètes doivent avoir, sous ce rapport, un crédit assez médiocre : la plupart, comme chacun sait, regardent moins souvent, dans le choix des mots, à leur justesse, qu'à l'harmonie, à la mesure et à la rime.

Une fois que les différences sont trouvées et justifiées, il s'agit de les présenter de manière à porter dans les esprits la lumière et la conviction ; dernière partie de la tâche, qui a aussi son importance et ses difficultés. Deux méthodes y peuvent être suivies : l'une, dogmatique et succincte, cherche à frapper d'abord par une formule nette, tranchante, catégorique, où les mots sont mis dans une opposition aussi grande que possible, sauf à y ajouter des développements et des

Digitized by Google

preuves; l'autre, analytique et descriptive, ne donne le résultat qu'en forme de conclusion, et après avoir reproduit tout au long le travail qu'il a fallu pour y arriver. La première, dont Girard offre le modèle, est plus commode, plus satisfaisante pour le lecteur et plus propre à l'éclairer; mais elle donne lieu à de perpétuelles antithèses, qui peuvent dégénérer en jeux de mots. La seconde, qui est celle de Roubaud, a moins de charme; mais elle inspire plus de confiance, en faisant participer le lecteur à toutes les recherches, en ne l'amenant que pas à pas à admettre l'opinion de son guide. Cependant, tout bien considéré, cette dernière nous paraît inférieure, parce qu'elle a pour écueil ordinaire, presque inévitable, la diffusion, et que la diffusion engendre trop souvent la confusion, défaut capital dans de pareils ouvrages. Au surplus, la réserve qu'elle affecte n'est qu'apparente, l'auteur ayant son idée toute faite dès l'abord; et la plupart des lecteurs ne se soucient guère de suivre lentement le synonymiste dans tous ses tâtonnements, dans toutes les voies qu'il est obligé d'essayer.

Mais la simple énonciation des différences, quelque précise et significative qu'elle soit, sera parfois insuffisante à rendre avec exactitude des nuances nécessairement délicates. Il faudra donc insister; il faudra citer des phrases où chacun des termes synonymes figure avec le caractère qui lui est assigné, et où l'on sente bien qu'il convient seul. Tous les synonymistes le pratiquent ainsi. Mais, comme ils composent eux-mêmes ces phrases, on a toujours lieu de craindre qu'ils ne soient pas les interprètes fidèles de l'usage, qu'ils ne fassent violence au génie de la langue en la contraignant de se plier à des distinctions préétablies. Si de cette façon ils réussissent à expliquer leur pensée, ils n'en montrent point la justesse. Il faudrait donc ici s'en tenir exclusivement à des exemples empruntés aux auteurs classiques : on n'a pas le droit de faire parler l'usage, mais seulement d'en recueillir les décisions.

On peut avoir recours à un autre moyen pour mettre en évidence les nuances propres des synonymes: il consiste à marquer à chacun d'eux son contraire. On distinguera, par exemple, la *hardiesse* du *courage* en disant que la première

Digitized by Google

de ces qualités est opposée à la timidité, et la seconde à la crainte. De même *affronter* est plus opposé à fuir, et *braver* à trembler, à montrer de la frayeur. On lit à la fin d'un article de Roubaud : la *bévue* est en opposition à la prudence, la *méprise* l'est au choix, et l'*erreur* à la vérité; et dans Girard : la bêtise est l'opposé de l'*esprit*, la folie l'est de la *raison*, la sottise l'est du *bon sens*, l'étourderie l'est du *jugement*, l'imbécillité l'est de l'*entendement*, la stupidité l'est de la *conception*, l'incapacité l'est de l'*intelligence*, et l'ineptie l'est du *génie*. Mais il faut bien prendre garde que les contraires ne soient synonymes entre eux, car alors on reculerait simplement la difficulté, ou même on l'augmenterait, au lieu de la résoudre. Quelquefois on atteindra le même but en indiquant avec quels autres mots ceux qu'on examine ont plus de rapport. Ainsi, pour rendre saillante la différence d'*imaginaire* et de *chimérique*, on fera remarquer la ressemblance de l'un avec faux, feint, controuvé, et celle de l'autre avec vain, sans solidité, sur quoi il ne faut faire aucun fond; ce qu'attestent les locutions, crime, péril *imaginaires*, et, projet, désirs, secours *chimériques*. Mais ces oppositions et ces rapprochements ne sauraient avoir une grande valeur qu'autant qu'ils se fondent sur des témoignages de bons auteurs.

Que si, même en commençant, alors qu'il s'agit principalement de donner l'intelligence de ses distinctions, le synonymiste doit rechercher des éclaircissements qui soient en même temps des preuves, à plus forte raison s'appliquera-t-il ensuite à justifier le résultat de son travail. Il fera connaître le sens propre de chaque mot, soit qu'il le dérive de son étymologie, soit qu'il le forme en considérant ses autres applications; enfin il citera brièvement les exemples les plus essentiels de l'usage commun ou particulier qui impliquent ou lui semblent impliquer les différences par lui signalées.

Telle est la méthode des synonymes étymologiques. Quant aux synonymes mixtes, c'est-à-dire à ceux qui, outre des radicaux divers, ont pour fondement de différence des préfixes ou des terminaisons ou quelques autres caractères grammaticaux particuliers, leur distinction s'opère et par les moyens propres aux synonymes étymologiques et à l'aide des

Digitized by Google

règles applicables aux synonymes grammaticaux. Il n'y a donc ici rien à dire qui les concerne spécialement. Nous ferons seulement à leur sujet deux courtes remarques. D'abord, il ne faut pas attacher le même prix aux différences provenant des modifications grammaticales, dont les termes synonymes sont affectés, et à celles qui tiennent à la diversité des radicaux : les premières sont en général plus légères ou moins essentielles, et n'ont de grande valeur qu'au défaut des autres. Cependant, on aurait tort de les dédaigner dans aucun cas, à moins qu'elles ne soient manifestement futiles et superflues après d'amples instructions fournies par l'examen comparatif des radicaux. D'un autre côté, en considérant les synonymes mixtes sous le point de vue grammatical on devra s'assurer avant tout s'il n'y en a pas qui soient des radicaux purs, les autres ayant ou des préfixes ou des terminaisons significatives, et si les uns sont à bases nominales et les autres à bases verbales. Ces deux circonstances importent plus à savoir que la valeur particulière de telle préfixe ou de telle terminaison, parce qu'elles influent davantage sur le sens (Voy. p. 27 et 28).

Mais il reste toute une classe de synonymes dont les principes de distinction n'ont point encore été signalés : ce sont ceux dont la principale ou l'unique différence dépend de ce qu'ils tirent leur origine de diverses langues anciennes qui ont concouru à la formation de la nôtre. Considération qui peut être d'un puissant secours et dont les synonymistes, à l'exception de Roubaud, ont rarement tenu compte.

Trois langues ont fourni des éléments à la nôtre, savoir la langue vulgaire parlée dans les Gaules même encore sous la domination romaine, la langue latine et la grecque. Le gaulois ou le celtique forme comme le fond du français, le latin et le grec y ont ajouté des accompagnements et des accessoires en plus ou moins grand nombre, à des époques diverses et pour exprimer différents ordres d'idées. La part du latin surpasse de beaucoup celle du grec. Notre vocabulaire en fait foi et l'histoire en donne la raison. Si on remonte jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, on trouve que les habitants des Gaules avaient conservé l'idiome national pendant que les maîtres du pays, ceux du moins qui étaient en possession

Digitized by Google

de rendre la justice et d'administrer l'Eglise, parlaient la langue latine. Mais la civilisation romaine était trop supérieure pour ne pas envahir la société tout entière, et les idées religieuses et morales ne pouvaient pénétrer dans les esprits, sans que les mots, qui en étaient les signes, fussent admis en même temps dans la langue. Aussi, quand des débris de ces deux idiomes, d'abord séparés et coexistant l'un à côté de l'autre, se forma une langue commune destinée à devenir notre français, les éléments latins y entrèrent en foule, et leur nombre s'augmenta toujours à mesure que les lumières et l'instruction se répandirent. Mais le grec n'a exercé sur notre langue qu'une influence tardive et bornée. Jamais il n'a été parlé dans notre pays par toute une classe d'hommes, et, avant la renaissance, il était à-peu-près complètement ignoré des savants mêmes, malgré l'importance de Marseille, l'un des berceaux de la langue romane, et nos rapports avec la Grèce au temps des croisades. Lorsque, après la prise de Constantinople, ou un peu auparavant, la connaissance de la littérature grecque devint générale en Europe, le français était en grande partie constitué, sinon pour la forme, du moins pour le fond. Si pourtant notre vocabulaire s'enrichit alors de quelques termes grecs, ils n'appartiennent point à la langue commune, et ils furent empruntés pour le service des sciences, la rhétorique, la poétique, la mythologie et la médecine, dont la naissance, la rénovation ou le progrès, datent de cette époque.

Il suit de là relativement à la synonymie française des conséquences importantes. Et d'abord, des mots latins ou grecs auront dû s'introduire à telles ou telles époques pour la désignation de choses ou d'idées déjà pourvues dans la langue vulgaire d'expressions dont l'usage se sera maintenu. Or, puisque le latin et le grec sont, comme on dit fort bien, des langues savantes, c'est un principe, en cas de synonymie entre un mot d'origine celtique, gauloise, germanique ou franque, et un mot latin ou grec, que celui-ci l'emporte en noblesse, est d'un rang plus relevé, et que souvent c'est un terme consacré ou technique. Mais la règle est un peu différente selon que le terme savant vient du latin ou du grec. Dans le premier cas, il est plus noble que le mot barbare, en ce sens qu'il se dit plutôt au

Digitized by Google

moral et au figuré, et en parlant de choses grandes, considérables; ou bien c'est un terme de jurisprudence ou de liturgie, il n'a cours que dans le langage du barreau ou de l'Écriture. On s'assurera de ce caractère en comparant, par exemple, *inclination* et *inclinaison, dénigrer* et *noircir*, *imprimer* et *empreindre*, *instrument* et *outil, succès* et *réussite*, *inscription* et *écriteau, pasteur* et *pâtre*, *oblation* et *offrande*, *colombe* et *pigeon*, *porc* et *cochon, cheval* et *rosse, nativité* et *naissance, reliques* et *restes, inhumer* et *enterrer*, *suspicion* et *soupçon*, *indélébile* et *ineffaçable*. On peut voir aussi dans notre traité des synonymes grammaticaux ce que nous disons à la fin du chap. II, liv. III, sect. I, sur certains termes de même radical et terminés, les uns en *ment*, les autres en *ion*. Nous y supposons comme ici que de deux mots également latins celui-là l'est davantage qui reproduit plus fidèlement la forme du primitif. Le même rapport a lieu entre un mot venant de l'ancienne langue latine et un autre qui ne se trouve que dans la basse latinité, entre *sacerdoce* et *prêtrise*, par exemple. Que si deux mots synonymes sont, l'un d'origine grecque, l'autre d'origine barbare ou latine, le premier se dira plutôt en matières de spéculation, de littérature ou de science, le second sera plutôt du langage commun et se dira par rapport à la pratique et à la réalité. Nous devons nous borner à citer ici quelques exemples, afin de nous faire comprendre: *hypothèse* et *supposition*, *hyperbole* et *exagération*, *épithète* et *adjectif, antithèse* et *opposition, antidote* et *contrepoison*, *antiphrase* et *contre-vérité, périphrase* et *circonlocution*, *problématique* et *douteux*, *problème* et *question, métamorphoser* et *transformer, sympathie* et *compassion*. Ou bien, l'un rappellera une certaine chose chez les Grecs, et l'autre cette même chose chez les Romains, comme *Euménides* et *Furies*, *hymne* et *cantique*, *monologue* ou *dialogue* et *soliloque* ou *colloque*.

Ces différences, à vrai dire, se montrent sous un jour particulier suivant les exemples, et elles ne sont pas les seules possibles; mais elles sont les plus considérables et les autres s'y ramènent pour la plupart. Nous ne saurions rien ajouter à ce qui vient d'être dit sur ce sujet, à moins d'entrer dans des détails qui seraient ici déplacés. Nous avons dû nous en tenir à

Digitized by Google

ces généralités, ne désespérant pas d'être complet, malgré la concision nécessaire dans une pareille théorie.

VI. *Utilité de l'étude comparative des mots synonymes.*

Quoique nous ayons commencé par établir la nécessité de ces recherches en indiquant leur objet, elles sont aujourd'hui si peu estimées ou si peu connues que c'est pour nous un devoir d'en établir les avantages particuliers.

Le premier consiste à diminuer le nombre des synonymes, en augmentant celui des termes spéciaux. Les synonymes abondent dans les langues anciennes : dans les langues modernes ils deviennent de plus en plus rares. Le domaine des expressions vagues et indéterminées, sur l'emploi desquelles il semble qu'il ne faille interroger que l'oreille, se restreint et celui des termes à signification fixe, à caractères tranchés, et qu'il y aurait de la honte à confondre avec d'autres, s'étend à proportion. En sorte que, sous le rapport synonymique comme sous tous les autres, les langues subissent un continuel perfectionnement en vertu duquel le besoin de l'harmonie et de la variété des formes se trouve sacrifié à celui de la netteté et de la rigueur. Or, dans ce travail du temps, les déterminations des synonymistes sont d'une incontestable utilité. Si elles ne l'accélèrent pas toujours, elles en assurent du moins les résultats en les constatant.

Toutefois, il reste et restera toujours dans chaque langue quantité de mots synonymes, c'est-à-dire de ces mots à contours indécis que les dictionnaires ne définissent pas ou qu'ils définissent les uns par les autres, parce qu'ils n'ont entre eux que des différences légères et difficiles à apercevoir. Ils composent proprement le domaine du synonymiste, et à leur égard ses ouvrages peuvent seuls être consultés avec fruit.

D'abord, en nous apprenant les nuances distinctives de ces mots sans caractères apparents, le synonymiste nous révèle, pour exprimer nos pensées, des moyens dont jusque-là nous ignorions la valeur. Ce sont des biens dont il nous enrichit, puisque, les ayant, nous ne savions pas en user, et qu'il nous enseigne à en jouir. Nous sommes loin de faire de notre langue

Digitized by Google

tout l'usage que nous pourrions et que nous devrions en faire. Parmi les mots qui signifient un même ordre d'idées sous des aspects divers, nous en employons ordinairement un seul dans toutes les occasions; nous négligeons de rendre la variété des nuances; nous nous réduisons à une pauvreté volontaire; nous finissons même par ignorer nos ressources. On dirait un ouvrier, qui de plusieurs instruments propres pour un certain genre de travail prendrait toujours le même, et ne se donnerait pas la peine de choisir le meilleur et le plus commode dans les différents cas, revenant machinalement à celui dont il a l'habitude et laissant se rouiller tous les autres. Voyez le langage du peuple : les mêmes mots, et ce sont les plus communs, s'y reproduisent sans cesse: tels sont, parmi les verbes, *faire* et *dire*. Et ce qui, sous ce rapport, arrive au peuple par ignorance, arrive également aux gens instruits par négligence d'abord et ensuite parce qu'il en coûterait beaucoup de se soustraire à la routine. De là dans tous les écrits sur des sujets ordinaires un style commun, uniforme, plat, sans caractère, sans précision, sans justesse. C'est à peine si nos écrivains et nos orateurs éminents, au risque de paraître étranges et recherchés dans leur langage, s'appliquent à remplacer l'expression générale et courante par l'expression spéciale et propre. Qu'il s'agisse, dans le discours, de quelque chose de fâcheux à quoi nous sommes en proie, la plupart se contenteront et tous nous nous contentons pour l'ordinaire du mot général, *malheur*. Mais celui qui tient à bien dire voudra savoir s'il doit préférer *adversité*, *infortune*, *misère*, *détresse*, *accident*, *calamité*, *catastrophe*, *désastre*, *revers*, *disgrâce*, *échec*, *traverse*, *mésaventure*, *malencontre* ou *déconvenue*. Qu'un homme aime trop l'argent, y tienne trop, nous nous bornons tous et presque toujours à le traiter d'*avare*; nous prenons sans choix l'expression la première venue, c'est-à-dire la plus commune, et nous n'examinons pas si, par rapport à l'homme en question, il ne vaudrait pas mieux nous servir des mots, *avaricieux*, *attaché*, *intéressé*, *tenace*, *ladre*, *vilain*, *crasseux*, *sordide*, *chiche*, *mesquin*, *taquin*. Avons-nous à désigner l'action d'induire en erreur, le verbe *tromper*

Digitized by Google

nous suffit, nous descendons rarement jusqu'aux spécialités marquées par *abuser*, *décevoir*, *surprendre*, *leurrer*, *duper*, *attraper*, *enjôler*, *craquer*, *hâbler*, *piper*, *embabouiner*, *mystifier*, *berner*, *faire croire*, *faire accroire*, *en faire accroire*, *en donner à garder*, *imposer*, *en imposer*, *blouser*, *donner le change*, *éblouir*, *fasciner*. Et pourtant, suivant la remarque judicieuse de Labruyère : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées il n'y en a qu'une qui soit la bonne ; tout ce qui ne l'est point est faible et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre.» Comme il se trouve des hommes qui ne connaissent et n'acceptent volontiers de monnaies que celles de cuivre, de même il en est à qui l'instruction n'a point appris les acceptions précises des mots qui signifient une même idée chacun avec une nuance distincte : permis à ceux-là de ne faire usage que des expressions communes et courantes. Mais les expressions spéciales, caractéristiques, chargées d'accessoires particuliers, doivent-elles rester renfermées dans les trésors de notre littérature classique comme des capitaux qui n'ont plus cours? Et qui devra savoir nettement les valeurs de ces monnaies d'argent, d'or et de papier, et les remettre en circulation, si ce n'est l'homme instruit qui pense le plus et qui prétend le plus à rendre ses pensées avec une parfaite exactitude?

Cette ignorance volontaire de tout ce que peut notre langue pour satisfaire aux besoins de la pensée produit les extravagances du néologisme. Au lieu de n'accuser que soi de cette pénurie réelle, on s'en prend à la langue elle-même, et au lieu d'y remédier en en supprimant la cause, c'est-à-dire en se mettant à étudier et à recueillir toutes les richesses du vocabulaire, on aime mieux y suppléer par des créations arbitraires ou des emprunts à l'étranger. Assurément, ceux qui se croient obligés, pour rendre leurs idées, d'avoir recours à ce fatal expédient, ne soupçonnent même pas toutes les nuances, toutes les délicatesses, toutes les variétés de significations d'une langue qui ne leur fournit pas des moyens suffisants d'expression uniquement parce qu'ils ne prennent pas la peine de les lui demander. Novateurs par défaut de savoir,

Digitized by Google

assez semblables à des femmes coquettes qui, possédant un assortiment d'habits de toutes formes, pour toutes les saisons et toutes les circonstances, ne laisseraient pas d'en acheter de temps en temps de nouveaux, moins bien faits peut-être et moins commodes, simplement pour s'éviter la peine de visiter en détail toute leur garderobe et d'en tenir un compte exact. S'ils connaissaient bien la valeur des verbes *fonder* et *protéger* ou *garantir,* par exemple, songeraient-ils à y substituer des barbarismes tels que ceux de *baser* et de *sauvegarder?* Et que de mots semblables sont chaque jour mis en vogue à la place de mots anciens d'une signification tout-à-fait égale, sans devoir qu'à leur nouveauté le crédit passager dont ils jouissent! Avec la cause du mal se trouve indiqué le moyen d'en arrêter le cours. C'est au synonymiste à le faire connaître et valoir. Ses travaux, en effet, tendent à rendre l'innovation désormais inutile, en montrant que la langue, sinon par l'abondance de ses termes, au moins par celle des acceptions qui y sont attachées, n'est impuissante à exprimer aucune des conceptions de l'esprit, si nombreuses et si fines qu'elles soient.

Ceux qui enseignent à bien dire se bornent ordinairement à donner des règles sur l'ordonnance et la composition du discours, prenant volontiers en pitié les modestes recherches de la philologie. Préoccupation et injustice d'autant plus funestes qu'elles sont générales. Sans la connaissance de l'exacte valeur des mots, on n'est point en état de les approprier aux idées, les paroles manquent nécessairement de netteté et de rigueur. Comment construire un édifice parfait, si on ignore la qualité des matériaux et qu'on n'apporte aucun soin à les bien choisir? D'autre part, sans cette même connaissance on ne pénètre dans la pensée des autres que d'une manière incomplète : on ne parvient à sentir la portée et la force du discours résultant de l'assemblage des termes qu'autant qu'on a commencé par bien sentir celles des termes mêmes. C'est donc ici une condition sans laquelle on ne saurait donner ni avoir l'intelligence des idées de l'esprit, pas plus qu'on ne peut communiquer les mouvements de l'âme ou en ressentir l'effet. D'ailleurs, à quoi bon se le dissimuler? Nous vivons à une époque où le besoin de la justesse dans les œuvres litté-

Digitized by Google

raires a fait disparaître, ou peu s'en faut, celui de l'harmonie. Autant le fond l'emporte sur la forme, autant l'exactitude de l'expression nous semble-t-elle l'emporter sur son éclat. Nous avons promptement pris en aversion cette école formaliste, pompeuse et déclamatoire qui sous l'empire avait usurpé la faveur publique. Le positif a envahi jusqu'à notre littérature; elle porte comme tout le reste un cachet populaire. Les esprits, la plupart occupés d'affaires, d'industrie, de commerce, d'administration, de politique, deviennent peu-à-peu insensibles à tout autre genre de beauté qu'à celui qui résulte d'une convenance parfaite entre l'idée et son expression. Jouissant plus par l'entendement que par le goût, ce qui nous plaît dans les ouvrages de l'esprit ce n'est point la splendeur des figures, la rondeur et la cadence des périodes, mais plutôt l'intervention de la raison jusque dans les plus petites choses, et l'attention à ne s'abandonner jamais à l'aveugle hasard pour ce qui regarde l'emploi des mots. C'est une littérature pratique et d'hommes d'affaires qu'il nous faut. Gens calculateurs et logiciens avant tout, nous mettons au-dessus de tout le plaisir de l'intelligence, celui qu'elle éprouve lorsqu'elle est satisfaite d'avoir trouvé la vérité, l'ordre, la rectitude. De sorte qu'on peut dire en général que pour nous l'art de bien parler, de parler comme il faut, se réduit à l'art de parler juste.

Mais il n'est pas besoin, pour donner du prix à l'œuvre des synonymistes, de se prévaloir du goût général des contemporains. On risquerait ainsi de présenter comme avantage de circonstance un avantage essentiel. Tout style, pour être bon, doit réunir deux qualités principales, la clarté et les ornements. La clarté est la qualité fondamentale, celle dont aucun discours ne peut absolument se passer, celle qui ne saurait être remplacée par aucune autre et sans laquelle toutes les autres restent sans valeur. Or, les mots ne peuvent être clairs, s'ils ne sont propres et précis, et ils ne seront ni propres ni précis, si on emploie inconsidérément et indistinctement ceux qui semblent synonymes. A moins de connaître leurs différences et la signification particulière de chacun, on ne saura point se servir d'expressions qui répondent bien aux pensées,

Digitized by Google

on se contentera d'images vagues et d'*à-peu-près*, on ne dira point ce qu'il faut, ou on ne le dira pas comme il faut, ou on ne dira pas que ce qu'il faut; par conséquent on ne sera point clair, on ne donnera de son idée qu'une copie approchante et non pas exacte, on ne la présentera pas fidèlement et complètement, ou bien on y ajoutera quelque accessoire étranger qui l'obscurcira. Nous sommes heureux ici de pouvoir confirmer les assurances des synonymistes eux-mêmes par l'opinion du docteur Blair dont le *Cours de rhétorique* (3e part. lect. x) contient sur cette matière un long et excellent chapitre : « La plupart des auteurs, y est-il dit, confondent les termes synonymes et ne sont déterminés dans l'emploi qu'ils en font que par le désir de bien remplir une période ou de donner au langage plus d'harmonie ou de variété, comme si leurs significations étaient absolument les mêmes, tandis que effectivement elles diffèrent beaucoup. Un style obscur et lâche est le résultat inévitable d'un tel abus. » Obscur, on a vu pourquoi et comment; lâche, parce que, faute de connaître les termes propres, on est forcé de recourir à des circonlocutions qui ont au moins l'inconvénient de faire traîner et languir le discours.

Les travaux de la philologie concernant les mots réputés synonymes ont auprès du public de nos jours un autre titre de recommandation; c'est qu'ils sont destinés à composer une science tout-à-fait semblable pour la méthode aux sciences aujourd'hui les plus estimées. Les sciences dites *rétrospectives* s'appliquent aux faits passés, comme leur nom l'indique, afin d'en tirer des règles de prévoyance et de conduite pour l'avenir, ou bien aux produits instinctifs de la pensée pour en connaître les procédés et rendre désormais la pratique de ceux-ci plus éclairée et plus sûre. Par ces études, si dignes d'être remises en honneur, comme par l'histoire et la psychologie, l'humanité, s'élevant à la conscience d'elle-même et de ses opérations, se prépare à faire sciemment et avec pleine connaissance de cause ce qu'elle a fait jusque-là sous l'impulsion de la nature et sans direction raisonnée. Supposé que chacun de nos auteurs classiques ait toujours saisi par lui-même, et dans le temps qu'il s'en doutait le moins, la valeur propre de chaque terme, de manière à l'employer à propos, il ne

Digitized by Google

s'ensuivrait pas que nous eussions au même degré le sens droit qui leur servait de guide. Déjà M. Villemain a cru pouvoir dire, dans son Cours de Littérature : « On s'écarte aujourd'hui du caractère de notre langue par recherche et par ignorance. L'acception primitive des mots, leur sens natif, et partant leur vérité, leur grâce, s'est altérée, s'est effacée. » Mais quand même nous n'aurions point dégénéré sous ce rapport, il ne s'ensuivrait pas que le synonymiste recueillît vainement les fruits de leur sagacité pour aider les écrivains contemporains et futurs dans la même appréciation. Avant l'établissement de l'usage et pour qu'il s'établît, il a fallu qu'on eût le sentiment spontané et obscur des différences qui existent entre les mots synonymes; mais ce serait folie de nous en tenir à ce moyen peu sûr de les découvrir, maintenant que l'usage se trouve fondé. C'est de lui qu'il faut emprunter toutes faites des distinctions auxquelles on n'arriverait par soi-même qu'en tâtonnant et à l'aide d'une pénétration de plus en plus rare. Ce qui a été et dû être affaire de sentiment pour nos maîtres dans l'art de la parole doit être pour nous affaire de réflexion. Mais ce qu'il n'a été donné qu'à l'élite d'entre eux d'apercevoir d'abord sans règles, sans étude et comme par divination, sera désormais aperçu par les esprits les plus vulgaires avec une clarté et une certitude toute scientifiques, pourvu que les synonymistes ne restent pas trop au-dessous de leur tâche.

Par ses distinctions, le synonymiste contribue à diminuer les disputes qui s'opposent aux progrès de nos connaissances et apportent le trouble dans la société. Les mots les plus vagues, les plus susceptibles d'être regardés comme équivalents sont ceux qui représentent des idées abstraites et morales, parce qu'à celles-ci ne correspondent point d'objets dont la seule inspection puisse prévenir ou dissiper l'équivoque; ce sont précisément aussi ceux dont nous nous servons le plus souvent dans nos discours ordinaires, où ils produisent ou entretiennent des contestations sans fin. Comme ils manquent de précision et de netteté, ils sont pris en sens divers, de sorte que, plus on parle, moins on est d'accord. Parmi les philosophes, Locke est celui qui a le

Digitized by Google

mieux senti ce vice et s'est le plus attaché à en combattre la cause ; c'est le but principal qu'il se propose dans son *Essai sur l'entendement humain,* dont le troisième livre tout entier roule sur les mots. Mais le remède qu'il indique étant présenté dans une théorie toute métaphysique, et mêlé à des considérations générales qui l'enveloppent, n'est pas assez prochain, assez direct pour pouvoir s'appliquer aisément à chaque occasion. Il n'y a que les livres des synonymistes qui déterminent en particulier la valeur propre de tels termes, spécialement employés dans telle science ou dans telle conversation, de manière à la dégager de toute méprise provenant de ce que ces termes y auraient une valeur incertaine ou mal entendue. Sous ce rapport, ils rendent un grand service, eu égard à la gravité et à la fréquence du mal. Il importe à la vérité comme à la paix du monde, que les hommes finissent par s'accorder sur les problèmes qu'ils discutent, ou sur les questions d'intérêt qui les divisent; et ce qui les en empêche pour l'ordinaire, c'est l'ignorance où ils sont de la propriété du langage. La plus grande partie des disputes sont purement verbales et tomberaient d'elles-mêmes si, en ayant soin de définir les termes et de les réduire aux collections déterminées des idées simples qu'ils signifient, on s'accoutumait à en faire toujours un usage juste et convenable.

Comme exercice intellectuel, ces mêmes études n'ont pas une moindre importance. Outre qu'elles nous rendent attentifs sur le choix des mots et sévères avec nous-mêmes, elles augmentent au plus haut point notre sagacité naturelle. L'esprit, suivant Montesquieu, consiste à connaître la ressemblance des choses diverses et la différence des choses semblables. Celui-là donc ne peut manquer d'acquérir de l'esprit, qui a l'habitude de chercher des différences fines et cachées entre les mots les plus semblables, jusqu'à paraître équivalents; il devient de plus en plus habile à pénétrer dans le fond des choses et à les discerner les unes d'avec les autres. Bacon (*Nov. org.* I, 55) définit aussi l'esprit philosophique et scientifique, une facilité à apercevoir les ressemblances et les différences des choses; seulement, parmi ceux qui en sont doués, les uns planant et voltigeant au-dessus des ob-

Digitized by Google

jets, en remarquent davantage les ressemblances, tandis que les autres, plus opiniâtres et plus fins, plus capables de méditation, s'arrêtent et s'attachent davantage à en découvrir les différences même les plus subtiles. Il n'importe guère, du reste, à quoi nos facultés se doivent adonner pour acquérir cette aptitude qui, une fois acquise, devient générale et applicable à tout et partout; témoin l'usage où nous sommes encore de développer les dispositions de nos enfants en leur faisant apprendre des langues qui ne se parlent plus, qu'ils ne parleront point, et dont ils n'éprouveront peut-être jamais, hors de l'école, le besoin ni l'envie de revoir les monuments littéraires.

Mais non seulement, par cette occupation plus que par toute autre, l'esprit s'aiguise, se fortifie, gagne en intensité, mais encore il en résulte pour ses connaissances un effet non moins heureux. Le synonymiste n'est point, comme on se l'imaginerait volontiers, un éplucheur de mots dont les recherches n'ont aucun rapport à la pensée. Il n'étudie pas le discours, ainsi que le grammairien, quant à sa forme, mais quant à sa matière : c'est plutôt un logicien obligé par le but même qu'il se propose à ne voir les mots que relativement aux idées dont ils sont les types. Il ne dit rien des uns qui soit sans conséquence pour les autres, et il ne saurait donner de la précision aux premières qu'il n'en donne en même temps aux dernières. Loin de rester sans profit pour l'entendement, le travail entrepris pour éclaircir les termes et en marquer en quelque sorte les contours, y répand nécessairement la clarté, tant le rapport est étroit entre le signe et l'idée signifiée. De là vient que les progrès intellectuels de l'enfant sont généralement en proportion de la connaissance qu'il acquiert de la valeur des mots. Veut-on, par exemple, expliquer précisément la force de signification inhérente à chacun des mots, *honnêteté, civilité, politesse, courtoisie;* ou, *équité* et *justice;* ou, *antipathie, aversion, répugnance, haine, inimitié, animosité,* on aura moins à déterminer le sens littéral de chacun d'eux qu'à développer les caractères distinctifs de chaque qualité correspondante, d'après la propriété naturelle des termes : d'où l'on voit que le travail du synonymiste sur

Digitized by Google

une famille de mots semblables revient, à vrai dire, à un court traité ayant pour objet celui qui est indiqué par l'idée commune, et que la théorie contenue dans ce traité s'obtient en interrogeant, sur la valeur particulière des mots, l'usage, l'analyse, l'étymologie, ou quelque autre circonstance purement philologique. C'est pourquoi ces sortes d'études peuvent prêter un grand secours aux sciences morales et psychologiques particulièrement.

Les mots révèlent à qui sait en pénétrer le sens la philosophie du sens commun. Sous le rapport intellectuel et moral, s'y trouve déposée la sagesse des nations. Les actes et les capacités de l'esprit, les passions, les penchants, les qualités du caractère, font le sujet de presque toutes les pensées depuis que l'homme réfléchit, à cause du besoin continuel qu'on a de les connaître pour se bien conduire : aussi sont-ils désignés dans le langage ordinaire par des noms qui en expriment, avec une finesse prodigieuse, tous les degrés et les variétés. De telle sorte que l'examen attentif de la valeur assignée à ces noms par l'usage donne précisément la théorie du sens commun sur les faits de la nature et de la moralité humaines dont ils sont les signes, au moins en ce qui concerne le nombre de ces faits, leurs espèces, leurs traits distinctifs et leurs nuances les plus délicates. C'est pour le psychologue un puissant moyen d'investigation ; s'il le néglige, il s'expose à n'arriver par la voie de la conscience qu'à des résultats incomplets ou systématiques. « Je suis persuadé, dit Locke à ce sujet, que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain, et qu'une analyse exacte de la signification des mots ferait mieux connaître que toute autre chose les opérations de l'entendement. »

Tels sont les avantages principaux attachés dans chaque langue à la comparaison des mots communément réputés synonymes. A quoi on peut ajouter encore : par rapport aux étrangers, qu'elle leur facilite la connaissance d'une langue qu'ils doivent apprendre par principes ; par rapport à la postérité, qu'elle lui assure l'intelligence, dans les écrivains classiques, d'une foule de beautés, qui sans cela vraisemblablement fussent demeurées inaperçues ; et par rapport aux contempo-

Digitized by Google

rains qui parlent cette langue, qu'elle en éclaire à leurs yeux tout le système par les observations qu'elle est obligée de faire sur la valeur logique d'un grand nombre de modifications grammaticales, ainsi que sur celle des préfixes et des terminaisons. Mais ces recherches ont pour le français un intérêt particulier. Ce qui le distingue, c'est sa grande clarté. C'est à cette qualité qu'il doit d'avoir en quelque sorte ravi au latin son universalité dans la plus grande partie de l'Europe; il y forme généralement le complément d'une éducation soignée; il y est devenu l'organe des sciences et de la philosophie, après avoir été celui de la galanterie et de la conversation; et, depuis les conférences de Nimègue, il y a été choisi pour être la langue des traités et de la diplomatie. Or, comme l'étude de la synonymie des mots a pour effet de les dépouiller de toute obscurité, de toute équivoque, la langue française ne saurait la négliger, à moins de renoncer à sa glorieuse prérogative. De plus, notre langue se fait remarquer entre toutes par un autre caractère bien spécial, qui la dispose plus que toute autre en faveur des travaux dont il est ici question. Nulle ne peut se vanter d'être plus constante, plus fixe, plus une. Dans aucune, les diverses parties de la littérature n'ont été de bonne heure assujetties à des règles plus invariables. Depuis le grand siècle, grâce à l'Académie française, grâce à Malherbe, à Vaugelas, à Boileau et à leurs pareils, presque rien n'a été laissé à l'arbitraire de l'écrivain. Qu'on se rappelle la critique du *Cid* par l'Académie. Aussi, pendant que les Allemands n'entendent plus Klopstock, ni les Italiens Dante, ni les Anglais Shakspeare qu'au moyen de longs commentaires, tous nos auteurs classiques, même ceux des époques les plus reculées, nous sont d'une intelligence facile. La législation des synonymistes devait naturellement trouver place à côté de celle des grammairiens et des littérateurs. C'est en France qu'on a dû s'aviser d'abord de séparer, par des bornes inébranlables, les domaines des mots quasi-équivalents. La France a effectivement donné l'exemple, et le traité de Girard, accueilli dès l'abord avec une grande faveur, est devenu le modèle de tous les ouvrages semblables qui ont paru depuis à l'étranger. L'Académie ne fit que confirmer le jugement du public en admettant dans son sein cet

Digitized by Google

illustre philologue, le premier qui se soit occupé de la synonymie des mots d'une manière spéciale, et dont le livre a obtenu cet éloge de Voltaire : « Il subsistera autant que la langue et servira même à la faire subsister. » Ces études n'ont rien perdu de leur attrait; elles ne demandent qu'à être ranimées. L'Académie qui, outre Girard, a compté parmi ses membres d'Alembert, Condillac et M. Guizot, qui a couronné l'ouvrage de l'abbé Roubaud, sans pouvoir, à cause des événements, lui accorder, comme à Girard, les honneurs suprêmes de la littérature, ne saurait y rester plus longtemps indifférente. L'esprit philosophique est maintenant trop répandu pour ne pas s'y appliquer bientôt. Exécutée sur un plan tout autrement vaste, qui permettra d'embrasser et d'utiliser tous les travaux partiels déjà connus, la même entreprise devra changer de point de vue et de méthode. Girard travaillait pour l'avancement d'une langue imparfaite en consultant ses propres réflexions. Il s'agit désormais, pour le synonymiste, de fixer la valeur des mots d'une langue parvenue à son point de maturité, en suivant des principes de distinction non plus instinctifs et partant arbitraires, mais scientifiques et par conséquent légitimes et sûrs, en constatant l'usage des auteurs classiques et en élevant la synonymique à la hauteur d'une science rétrospective. Telle est du moins l'idée que nous nous sommes faite de notre tâche d'après nos maîtres, Condillac, Roubaud et M. Guizot, et telle est, pour la remplir, la marche que nous avons suivie et que nous continuerons de suivre.

Que les différences cachées sous l'apparente identité des termes synonymes soient rarement senties, et qu'il importe néanmoins beaucoup et sous divers rapports qu'elles le soient, c'est ce qui résulte de tout ce qui précède. Nous sommes donc dispensé de répondre à l'objection suivante, elle se trouve déjà résolue : ou ces différences s'aperçoivent d'elles-mêmes, et dans ce cas il n'est pas besoin de livre ni de science qui enseigne expressément à les trouver; ou elles échappent au commun des penseurs, et alors ce sont des subtilités dignes tout au plus d'attirer l'attention des grammairiens et qu'on peut négliger impunément.

Digitized by Google

Mais il s'élève contre la doctrine des synonymistes d'autres difficultés qui demandent un examen à part, parce qu'elles provoquent des restrictions ou des explications qui n'ont pu encore trouver place jusqu'ici.

La première qui se présente nécessairement à la pensée, dans un temps comme le nôtre, où les écrivains se glorifient d'avoir secoué toute espèce de joug, c'est que l'esprit, préoccupé du soin de peser les mots, doit perdre dans la recherche scrupuleuse de pareilles minuties une grande partie de sa vigueur, de son feu, et devenir incapable d'efforts, de mouvement et d'élévation. Mais l'étude des synonymes ne nuit réellement au génie, en ralentissant son activité et en arrêtant son essor, que quand elle n'est pas faite à propos. Ce n'est pas pendant, mais bien avant le moment où s'opère le travail de la conception, qu'il convient de s'y livrer. Il faudrait de bonne heure s'être tellement familiarisé avec les distinctions établies entre ces sortes de mots, que les meilleurs et les plus justes vinssent comme d'eux-mêmes s'adapter aux idées, sans qu'on eût plus besoin d'y songer, qu'aux règles de la grammaire, lorsqu'on est à méditer un sujet. Par cette raison comme par plusieurs autres, ces travaux devraient occuper l'enfance en même temps que ceux de la grammaire. Ils obtiendraient une grande place dans un système d'instruction vraiment national et bien entendu. Aussi est-ce aux écoles particulièrement que nous destinons ce livre, espérant que notre Université ne le jugera pas inutile pour le but qu'elle se propose dès à présent d'atteindre, en admettant pour une plus large part dans les cours du collége la connaissance de notre littérature classique.

Cependant, les prétentions des synonymistes ne sont-elles point exagérées? Ne couvrent-elles pas, de la part de la logique et des sciences, une tentative d'usurpation sur les lettres? Exiger du poète et du philosophe, par exemple, la même attention dans le choix des mots sous le rapport de la justesse, n'est-ce pas méconnaître la diversité des buts auxquels ils tendent l'un et l'autre? Et n'y a-t-il pas une foule de cas, dans lesquels il est permis à l'écrivain artiste de prendre parmi plusieurs termes synonymes celui-ci ou celui-là, sans égard à la nuance d'idée qui le distingue des autres? Cette ob-

Digitized by Google

servation est juste; il s'agit seulement d'en fixer la portée.

Girard convient lui-même qu'il y a des occasions où logiquement le choix entre plusieurs synonymes est assez indifférent. Il n'est pas toujours nécessaire ni même utile de présenter comme modifiée de telle manière l'idée principale signifiée par tous : c'est alors qu'on peut, à son gré, employer l'un ou l'autre, et qu'en affectant une grande sévérité on donnerait au style une raideur, une monotonie et une régularité fastidieuses. Ainsi le pratiquent nos meilleurs écrivains : ils ne sont quelquefois déterminés à préférer telle expression synonyme de telle autre, dont ils viennent de se servir, que par le besoin d'éviter une répétition ; et c'est pourquoi de ce que deux ou plusieurs mots ayant une signification semblable se trouvent dans une même phrase ou dans un même passage, il ne faut pas conclure aussitôt que l'auteur ait eu l'intention de les opposer en attribuant à chacun une nuance particulière, comme penche naturellement à le croire un synonymiste désireux de confirmer ses distinctions par des exemples décisifs. Ce qui prouve encore que l'observation des différences spécifiques des synonymes n'est pas toujours obligatoire, c'est que d'un grand nombre de termes analogues pour le sens deux ou trois seulement se rencontrent quelquefois dans tout un livre, dont l'auteur a eu besoin d'exprimer à chaque instant l'idée qui leur est commune à tous. Dans chaque famille de synonymes, tout écrivain a ses termes de prédilection, et, pour ainsi dire, ses habitués, auxquels il ne renonce que pour rendre une nuance d'idée bien spéciale et saillante.

Cette concession faite, Girard ajoute, et nous nous hâtons d'ajouter avec lui, qu'il y a encore plus d'occasions, où les synonymes ne doivent ni ne peuvent figurer l'un pour l'autre. Reste à déterminer dans quels genres de discours ou d'écrits ces occasions sont plus fréquentes ou plus rares.

Le langage didactique, celui qui sert à l'enseignement des sciences et des arts, demande une précision continue. Comme en l'employant on se propose uniquement d'instruire, la règle à son égard est inflexible : tout ce qui n'est pas clair lui répugne ; il faut en bannir toute expression louche ou indécise ca-

Digitized by Google

pable de jeter dans l'esprit de l'obscurité ou de la confusion ; là point de synonymes, de termes libres, qu'on puisse, suivant son caprice ou des exigences étrangères à l'idée, agréer ou rejeter ; chaque mot doit y avoir une valeur propre et distinctive qui seule lui mérite d'être préféré aux autres. Du reste, il n'y a pas ici de difficulté. Il suffirait d'ouvrir des livres de logique, de métaphysique, de mathématiques, de jurisprudence, de théologie, pour juger, par le soin que mettent leurs auteurs à déterminer exactement la signification des termes, combien il leur paraît essentiel de s'y conformer en écrivant. Un autre fait non moins significatif, c'est que parmi les synonymistes on compte surtout des philosophes, le sophiste Prodicus, Eberhard, Condillac, Beauzée, et même des mathématiciens, comme Romani et d'Alembert.

Mais il y aurait en effet de l'injustice à vouloir imposer la même obligation au langage oratoire et poétique. Le but de celui qui le parle n'étant pas seulement de se faire comprendre, mais aussi et surtout de plaire et de toucher, de quel droit l'empêcherait-on d'user des mots en conséquence ? Une plus grande latitude lui sera donc laissée : il pourra considérer et traiter comme équivalentes pour le sens des expressions qui diffèrent pourtant aux yeux du philosophe. Encore faut-il s'entendre sur ce privilège. Il n'emporte pas que l'orateur et le poète feront des mots un usage tout-à-fait arbitraire ; et, par rapport à l'usage qu'il leur sera donné d'en faire, les instructions des synonymistes ne cesseront point de leur être utiles. Toujours ils devront, parmi ces termes égaux pour le sens, savoir distinguer et choisir les plus forts, les plus expressifs et les plus nobles ; or, ils les trouveront aussi caractérisés sous toutes ces faces dans les dictionnaires des synonymes. Ainsi, qu'un orateur, quand il veut insister pour frapper davantage, accumule les expressions communément tenues pour synonymes, la raison la plus sévère ne saurait le trouver mauvais. Mais de le faire à l'aventure, de manière, par exemple, à placer après un mot un mot synonyme qui ait moins de force ou de clarté, c'est ce qui n'est permis qu'aux improvisateurs, comme condition nécessaire au succès de leurs tours de force. Tout genre de littérature sérieux exige que rien n'y

Digitized by Google

soit donné au hasard de ce qui peut se faire par réflexion et industrie. La seule différence qu'il y ait, sous ce rapport, entre les sciences et les arts oratoire et poétique, c'est que les mots se choisissent dans les unes toujours suivant leur conformité logique avec les idées, et dans les autres suivant aussi leur conformité avec les impressions qu'on a en vue de produire. Et, pour être capable d'apprécier l'une et l'autre conformité, il faut avoir une connaissance presque égale des traités des synonymistes; car ils déterminent non seulement les nuances de signification des mots, mais encore leur degré de force, de clarté et de noblesse, aussi bien que les différents styles où il convient de s'en servir.

Le langage commun tient le milieu entre le langage didactique, d'une part, et le langage de l'éloquence et de la poésie, de l'autre. Il demande moins de rigueur que le premier, et souffre moins de liberté que le second. Par langage commun, il faut entendre celui dont il est fait usage dans les relations politiques, administratives et commerciales, et en même temps celui de l'histoire, des romans, des nouvelles, des mémoires, des lettres et de la conversation. Mais, quoiqu'il n'y ait pas toujours stricte obligation, il y a toujours mérite et avantage à ne s'en servir qu'en tenant compte de l'exacte valeur des termes. « L'esprit de justesse et de distinction, dit Girard, est le trait qui distingue l'homme délicat de l'homme vulgaire. » Il est si rare, d'ailleurs, qu'on puisse se négliger sous ce rapport, sans nuire à la clarté et à la vérité du discours!

FIN DE L'INTRODUCTION.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ

DES

SYNONYMES GRAMMATICAUX

OU

A RADICAUX IDENTIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ

DES

SYNONYMES GRAMMATICAUX

OU

A RADICAUX IDENTIQUES.

LIVRE PREMIER.

SYNONYMES A DIFFÉRENCES PROVENANT DE DIVERS CARACTÈRES GRAMMATICAUX.

SECTION I.

SUBSTANTIFS.

CHAPITRE Ier.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT UNIQUEMENT PAR LE NOMBRE.

Vivacité, vivacités. Tendresse, tendresses. Chagrin, chagrins. Air, airs. Détail, détails. Approche, approches. L'homme, les hommes. Le sage, les sages.

Le singulier exprime l'unité, le pluriel la pluralité ou la variété. Telle est la règle sous sa forme la plus générale; mais on n'en comprendrait ni le sens ni la portée, si on ne la suivait dans des applications qui l'expliquent et la justifient.

Supposons d'abord qu'il s'agisse de substantifs qui signifient des sentiments de l'âme, comme la *vivacité*, la *tendresse*, la *bonté*, la *bassesse*, la *charité*, la *douceur*, le *mépris*, la *soumission*, la *fierté*, la *rigueur*, etc. On demande quelle différence existe entre ces sentiments exprimés par le singulier, et ces mêmes sentiments exprimés par le pluriel. Dire que le singulier représente chacun d'eux comme un, et le pluriel comme multiple ou varié, c'est donner une réponse vraie au fond, mais obscure. Tâchons donc de l'éclaircir.

Le singulier montre chacun de ces sentiments comme un, c'est-à-dire comme étant une disposition de l'âme continue ou perma-

Digitized by Google

nente, qu'on éprouve à tel ou tel degré, mais toujours, abstraction faite des mouvements qu'il fait produire à l'extérieur. Le pluriel, au contraire, les montre comme divers et multiples, c'est-à-dire, dans leurs effets, dans leurs manifestations, sous leur côté phénoménal et accidentel. Personne ne confond la vertu théologale appelée *charité* avec les *charités*, c'est-à-dire, avec les actes, les pratiques qui en dérivent et en sont les accidents. Il suffit d'un peu d'attention pour distinguer de même la *vivacité* des *vivacités*, la *tendresse* des *tendresses*, la *bonté* des *bontés*, la *bassesse* des *bassesses*, etc. La *vivacité*, la *tendresse*, la *bonté*, la *bassesse* sont des affections intimes, immanentes, inhérentes au caractère dont elles forment les éléments. On ne peut les réprimer sans un grand empire sur soi-même. Les *vivacités*, les *tendresses*, les *bontés*, les *bassesses* sont les réalisations de ces qualités : les *vivacités* sont des mouvements de *vivacité*, des emportements passagers; les *tendresses* des témoignages de *tendresse*, des manières empressées et caressantes; les *bontés* des signes extérieurs et accidentels qui annoncent de la *bonté*, signes qui, comme ceux de la *tendresse*, peuvent bien ne rien signifier du tout. Aussi, *faire amitié* suppose plutôt la réalité du sentiment, ou tout au moins, se rapporte plus au fond que, *faire des amitiés*. Les *bassesses* sont des actes de *bassesse*. La *faiblesse* est un défaut; les *faiblesses* sont des fautes. De sorte que la différence du singulier au pluriel, c'est-à-dire de l'unité à la variété, revient à celle de l'être au phénomène. Elle revient aussi à la différence du permanent à l'accidentel. Ainsi, pour le prouver davantage encore, l'*infortune*, le *malheur*, le *chagrin* sont des états; les *infortunes*, les *malheurs*, les *chagrins* sont des accidents, des maux passagers, des contrariétés plus ou moins fortes. On est plongé dans l'*infortune*, dans le *malheur*, dans le *chagrin*; on est exposé aux *infortunes*, aux *malheurs*, aux *chagrins*.

Quelquefois, le singulier ne se distingue du pluriel, qu'en ce qu'il désigne les mêmes choses collectivement et d'une manière plus complète. On se donne l'*air* ou les *airs* d'un fat. On se donne l'*air* d'un fat, quand on prend l'apparence ou toutes les qualités extérieures de ce personnage, lesquelles forment un tout indivisible et indéfinissable, quand au premier coup-d'œil on est aisément reconnu pour un fat. Se donner les *airs* d'un fat, c'est prendre successivement et en particulier ses allures, sa démarche, ses gestes et son langage. Dans ces cas la règle de distinction se trouve la même que celle qui concerne les noms collectifs, et la différence du singulier au pluriel, ou de l'unité à la variété, devient celle du complet à l'incomplet.

Digitized by Google

D'autres fois, cette même différence se ramène à celle de l'abstrait et de l'idéal au concret et au réel. « La *ruine*, dit Roubaud, est la destruction de la chose; les *ruines* sont les débris de la chose détruite. Le *détail*, ou (comme on aurait dû dire pour lever toute équivoque) le *détaillement* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties et dans les moindres divisions : les *détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions telles qu'elles sont dans l'objet même. Vous faites le *détail* et non les *détails* d'une histoire; vous en faites le *détail* en présentant les *détails* de la chose jusque dans ses plus petites particularités. Vous n'en faites pas les *détails*, parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose, indépendamment de votre récit. Le *détail* est votre ouvrage; c'est votre récit détaillé. Les *détails* sont de la chose, ce sont les petits objets particuliers qu'on peut *détailler*, ou considérer et employer dans le *détail*. *Détail* annonce la manière dont vous représentez les choses; et les *détails*, les choses mêmes que vous représentez. » Un général battu et mis en fuite, s'écrie en mourant : « à un plus heureux le *reste* ». Il veut dire le *reste* de l'action ou de la campagne. S'il disait les *restes*, il faudrait entendre les soldats qui restent, les débris de l'armée.

Le *mérite* signifie, d'une manière abstraite et collective, toutes sortes de perfections, ce que vaut en général une personne ou une chose; les *mérites* expriment, d'une manière concrète et détaillée, telles et telles qualités particulières. De même, par la *richesse* d'une langue on entend l'abondance des expressions distinctes et des belles locutions qu'elle possède, sans avoir en vue celles-ci où celles-là; mais quand on parle des *richesses* d'une langue, la pensée se porte effectivement et spécialement sur ces expressions et ces locutions prises une à une. On dit également, l'*approche* et les *approches* d'une chose, de la mort, par exemple. Mais l'*approche* signifie le fait abstrait d'approcher, et les *approches* dépeignent avec toutes ses circonstances l'action réelle d'approcher. Montaigne a bien rendu cette opposition dans les passages suivants. « La vieillesse est un signe indubitable de l'*approche* de la mort. » « Ce n'est pas l'instant et le point du passage, ce sont les *approches* de la mort que nous avons à craindre. » J.-J. Rousseau n'a pas été moins précis. « Un chien, dit-il, bon et fidèle gardien, n'aboie qu'à l'*approche* des voleurs. » « Pourquoi la populace se repaît-elle avec tant d'avidité du spectacle d'un malheureux expirant sur la roue? C'est que chacun a une curiosité secrète d'étudier les mouvements de la nature aux *approches* de ce moment redoutable que nul ne peut éviter. »

Digitized by Google

Enfin, toutes les fois qu'il s'agit de noms génériques, le singulier leur imprime un caractère d'absolu et de nécessité, et, au contraire, le pluriel un caractère de relation et de contingence. Le *sage* est un personnage idéal absolument parfait, le type de la sagesse; les *sages* sont des personnages réels, plus ou moins parfaits, à qui il arrive d'approcher plus ou moins du type de la sagesse. Parmi les noms génériques quelques-uns ne se prennent jamais qu'au singulier. Or, ce sont précisément ceux qui signifient l'idéal et l'absolu, c'est-à-dire quelque chose de un, d'immuable et qui persévère toujours le même, comme le *beau*, le *vrai*, le *bien*, l'*honnête*. Quand nous disons, l'*homme*, nous désignons le genre en citant un seul des individus que nous érigeons en type, de manière à nous former du genre une idée simple, pure, indépendante de toute particularité, qui ne comporte ni division ni exception. Quand nous disons, les *hommes*, nous désignons le genre en citant tous les individus, ou plutôt nous n'avons pas l'idée d'un genre, mais l'idée d'une collection d'individus que nous ne concevons pas comme *uns*.

Beauzée a parfaitement établi cette distinction, concernant l'emploi du singulier et du pluriel, du moins par rapport aux propositions universelles, c'est-à-dire à celles où l'on se sert de noms génériques. « Il est constant, dit-il, qu'un écrivain attentif ne dira pas indifféremment : l'*homme* est raisonnable, ou, les *hommes* sont raisonnables. Quand il s'agit de l'universalité des individus, je crois que le singulier de l'article est plus propre à en marquer la totalité physique sans exception, parce qu'il en fait naturellement naître l'idée par celle de l'unité. Le pluriel, au contraire, est plus propre à désigner l'universalité morale, parce que ce nombre avertit naturellement du détail en montrant la pluralité; et que le détail n'étant nécessaire que quand l'uniformité manque, le pluriel indique, par une conséquence assez analogue, que l'universalité n'est pas si entière qu'il ne puisse y avoir des exceptions. Ainsi, il faut dire, l'*homme* est raisonnable, pour faire entendre que la faculté de raisonner, qui est en effet de l'ordre des choses nécessaires, appartient à toute l'espèce humaine et en est un attribut essentiel. C'est comme si l'on disait : l'animal *homme* est un animal raisonnable, exclusivement à toute autre espèce du même genre. Mais on doit dire, les *hommes* sont raisonnables, si l'on veut parler d'un bon usage de la raison, parce que cet attribut est en matière contingente, et que, dans le détail des individus, plusieurs se trouveraient exceptés de l'universalité. Par la même raison, il y a de la différence entre ces deux phrases : l'*homme* est mortel, les *hommes* sont mortels. La pre-

Digitized by Google

mière annonce la certitude infaillible de la mort; et c'est une vérité que l'on peut prendre comme principe dans un sermon ou dans un traité de morale. La seconde annonce l'incertitude du moment et de la manière de la mort; les uns mourant plus tôt, les autres plus tard; ceux-ci subitement, ceux-là par une maladie longue : c'est une vérité d'où l'on peut partir dans les traités, pour s'autoriser à prendre dans le moment même les précautions convenables. »

Ainsi, en résumé, de deux substantifs synonymes qui ne diffèrent que par le nombre, celui qui est au singulier marquera l'unité, l'être, le permanent, le complet, l'idéal, l'abstrait, l'absolu, le nécessaire; tandis que celui qui est au pluriel exprimera la variété, le phénoménal, l'accidentel, l'incomplet, le réel, le concret, le relatif et le contingent.

CHAPITRE II.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT UNIQUEMENT PAR LE GENRE.

Amours (*f.*), *amour* (*m.*). *La foudre*, *le foudre*. *Une aigle*, *un aigle*. *Voile* (*f.*), *voile* (*m.*). *Couple* (*f.*), *couple* (*m.*). *Pointe* et *point du jour*. *Taxe* et *taux*. *Graine* et *grain*. *Montagne* et *mont*. *Tombe* et *tombeau*, etc.

Tout le monde sait que le langage transporte aux choses inanimées un caractère emprunté du règne animal. Il fait considérer les unes comme des femelles, les autres comme des mâles, en appelant, par exemple, certaine semence *une* graine, certaine autre *un* grain, certain amas de pierre *une* montagne, certain autre *un* mont, certaine excavation *une* fosse, certaine autre *un* fossé. Cette distinction peut sembler étrange; mais elle est utile, ne fût-ce que parce qu'elle sert à marquer entre les noms les plus semblables, quant à la forme et au sens, une différence assez considérable. En signalant cette différence entre les substantifs synonymes à radicaux communs et à terminaisons peu ou point significatives, nous ferons connaître la raison générale qui a guidé le sens commun dans l'imposition de l'un ou de l'autre genre à tels ou tels substantifs.

Le féminin est toujours plus général, le masculin toujours plus particulier. Les noms, auxquels convient le premier genre, renferment dans leur signification quelque chose de plus étendu, de plus vague, et de plus indéterminé que leurs synonymes du genre masculin. Et ceux-ci ont un sens précis et spécial : ils expriment les mêmes cho-

Digitized by Google

ses, mais les font considérer comme ayant des bornes, une destination ou une forme particulière, qui les sépare de tout ce qui n'est pas elles, quelque chose enfin qui leur donne une existence distincte. Dans celui des deux termes synonymes qui est au féminin, la chose apparaît comme un tout ou un genre, dont le substantif masculin n'exprime qu'une partie ou une espèce, mais bien caractérisée, ou, comme une substance, une matière, une étoffe sans forme et sans destination précise, qui en reçoit une dans le substantif masculin : c'est ainsi que la *barre* devient le *barreau*, la *terre* le *terrain* et le *terroir*, la *pâte* le *pâté*, etc. Le mot *orge* est féminin, quand on ne spécifie pas de quel *orge* il s'agit, et masculin dans les expressions, *orge mondé, orge perlé*. Le *pendule* est dans la *pendule* une partie seulement. Les mots *aide, enseigne, garde, sentinelle, manœuvre*, pris au féminin, désignent des abstractions, des actions vagues. Au masculin, ces mêmes mots signifient des hommes qui ont tel emploi, qui font ces actions par état; ils deviennent plus précis en donnant à l'idée une forme concrète.

Le substantif féminin est donc l'expression mère; il signifie le genre, et le substantif masculin l'espèce. Voilà pourquoi dans les synonymes de cette sorte, le masculin peut toujours se définir par le féminin, mais non pas réciproquement. Le *barreau* est une espèce de *barre*, le *pâté* une espèce de *pâte*, le *terrain* une espèce de *terre*, le *limaçon* une espèce de *limace*; mais non pas, la *barre* une espèce de *barreau*, la *pâte* une espèce de *pâté*, la *terre* une espèce de *terrain*, la *limace* une espèce de *limaçon*. Si le masculin se définit par le féminin, c'est qu'il exprime la même chose que lui, plus certaines qualités ou circonstances qui le déterminent ou le spécialisent. Que si le féminin ne peut à son tour se définir par le masculin, c'est qu'en effet il ne réunit pas ces qualités ou ces circonstances qui appartiennent en propre au masculin, qui le déterminent et le spécialisent.

Rien de plus facile à justifier que cette règle. Dans chaque espèce animale, la femelle contient et produit le mâle, comme dans le langage le féminin comprend le masculin. De son côté, le mâle se distingue par son individualité; les caractères de l'espèce ne brillent qu'en lui, ou brillent en lui beaucoup plus que dans la femelle. C'est la femelle, plus certaines qualités que le mâle possède seul, comme la beauté du chant, la vivacité des couleurs, les cornes, la force, etc. On peut dire encore que le féminin et le masculin jouent un rôle analogue à celui de la femelle et du mâle par rapport à la génération : la femelle contient la matière; le mâle la détermine à devenir un être, en lui donnant la forme, en l'organisant.

Digitized by Google

Cette même règle va recevoir des faits une justification plus éclatante encore. Nous la verrons d'abord appliquée aux substantifs qui ont la même terminaison au masculin qu'au féminin.

1. *Amours* (f.), *amour* (m.). Passion d'un sexe pour l'autre. Le mot *amour*, généralement masculin, prend quelquefois le genre féminin; mais cela n'arrive guère en prose, suivant l'Académie, si ce n'est quand le mot est au pluriel : nouvelles *amours*, ardentes *amours*, folles *amours*. Or, évidemment le pluriel est bien plus compréhensif et plus vague que le singulier: revenir à ses premières *amours*, n'indique pas l'objet d'un premier sentiment, n'exprime pas qu'il ait été unique, avec autant de précision que, revenir à son premier *amour*. Ensuite, l'*amour* désigne un sentiment, et le sentiment seul; les *amours* présentent cette idée mêlée avec beaucoup d'autres; elles font songer aux assiduités, aux petits soins, aux doux propos, aux témoignages d'affection. Si donc le mot *amour* n'est féminin qu'au pluriel, c'est que le pluriel se prête bien à exprimer le vague et l'indétermination qui est propre au féminin. Pour cette même raison, *délice* et *orgue*, masculins au singulier, sont aussi féminins au pluriel.

2. La *foudre*, le *foudre*. Le feu du ciel, la matière électrique lorsqu'elle s'échappe de la nue en produisant une vive lumière et une violente détonnation. La *foudre* est une expression vague et compréhensive, qui signifie à-la-fois le feu du ciel, la vive lumière et la détonnation qu'il produit en s'échappant de la nue. Le *foudre* est la *foudre* particularisée, employée dans un cas spécial, à un usage déterminé; chaque carreau de la *foudre* est un *foudre* : « Jupiter lance un *foudre* à l'instant. » LAF. On dirait d'une manière générale : Jupiter est le Dieu qui lance la *foudre*. « On peut comparer, dit Boileau, Démosthène à une tempête, à un *foudre*, à cause de la violence et de la rapidité avec laquelle il ravage, pour ainsi dire, et emporte tout. » « Le rouge au visage et le feu aux yeux sont un signe de la colère, et comme l'éclair qui nous avertit d'éviter ce *foudre*. » BOSS. Le *foudre* est aussi la *foudre* individualisée, figurée, représentée sous une image. Les poètes anciens peignent Jupiter ayant un *foudre* à la main, et lui donnent pour attribut l'aigle tenant un *foudre* dans ses serres. De même, *foudre* est du masculin toutes les fois qu'on ôte à la *foudre* ce qu'elle a de vague, pour la rendre sensible, lui donner une forme, la personnifier : Le Dieu adoré à Séleucie était le *foudre*; un héros est un *foudre* de guerre; un grand orateur est un *foudre* d'éloquence.

3. Une *aigle*, un *aigle*. Oiseau de proie très fort et très grand,

Digitized by Google

ou sa représentation. L'exemple précédent fait voir une chose physique perdant le genre féminin pour le masculin en devenant figurée. Ici on voit le contraire. *Aigle* est du masculin, quand il signifie un être réel, un certain oiseau de proie très fort et très grand, et il devient féminin en termes d'armoiries et de devise : l'*aigle* impériale, l'*aigle* romaine; les armes de l'empire français étaient *une aigle*. Il n'y a pas là de contradiction. L'objet physique, appelé la *foudre*, est quelque chose de très vague et de très peu déterminé : le mot qui l'exprime doit donc être du féminin ; mais il doit prendre le genre masculin, quand il désigne la *foudre* particularisée ou figurée, devenue sensible. Au contraire, l'objet physique, qui porte le nom d'*aigle*, jouit d'une parfaite individualité, et l'esprit s'en fait une idée très nette, que la représentation, la figure ou le symbole ne peut qu'obscurcir en la généralisant.

4. *Voile* (m.), *voile* (f.). Pièce d'étoffe servant à différents usages. La *voile* est généralement plus grande, de toile, c'est-à-dire de l'étoffe primitive dont toutes les autres sont comme les espèces ; et l'usage auquel on l'emploie est simple, il exclut une particularité caractéristique et déterminative du *voile*, qui est de cacher.

5. *Couple* (f.), *couple* (m.). Deux choses de la même espèce. Un *couple* suppose une union fixe, étroite, établie par un acte particulier de volonté, une destination invariable. Une *couple* n'indique qu'une liaison indéterminée, vague, momentanée, qui est plutôt le fait de la nature ou du hasard. Un *couple* de pigeons se compose de deux pigeons, qui se sont unis volontairement pour se reproduire, qui vivent ensemble et ne sont plus libres d'entrer dans une nouvelle communauté. *Une couple de pigeons* signifie uniquement deux pigeons, comme *une couple* d'œufs, deux œufs, *une couple* d'écus, deux écus, *une couple* d'heures, deux heures, et ainsi du reste. Cette expression ne signifie aucune détermination, destination, ou délimitation spéciale. « *Un couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière ; *une couple* de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. » Beauz.

6. *La pointe du jour*, *le point du jour*. Le plus petit jour. *Point* présente l'idée d'une manière plus restreinte, plus délimitée, plus précise ; il n'a rapport qu'au temps, et fait abstraction de tout le reste. *Pointe* donne l'idée d'une extrémité du jour, du jour commençant à poindre ; c'est une expression, non pas simplement formelle, comme la précédente, mais matérielle, concrète en quelque sorte, chargée d'accessoires tirés des circonstances réelles. La *pointe* est au *point*, dans cette acception, comme la *journée* au *jour*. Et

Digitized by Google

en effet, le *point* est en général la plus petite division de l'étendue abstraite, et la *pointe* le plus petit bout de la chose. « Le *point* du jour est le commencement de la durée, comme le midi en est le milieu : *la pointe du jour* est le commencement de la clarté, comme le grand jour en est la plénitude ou l'éclat. L'observateur se lève avant le *point du jour*, pour considérer la petite *pointe* du jour. Vous partez *au point du jour* à cette époque, et vous marchez à la *pointe* du jour, ou à la clarté du jour naissant. Vous mesurez le temps par *le point* du jour : *la pointe* du jour vous fait distinguer les objets. » ROUB.

7. *Taxe, taux.* L'idée commune est celle de la détermination de quelque valeur. Le *taux* est cette valeur même déterminée, établie, fixée, réglée; la *taxe* exprime une idée étendue, vague, abstraite, compréhensive, celle du fait, de l'autorité et du règlement qui déterminent cette valeur. De sorte que le *taux* sort de la *taxe;* c'est uniquement et précisément la valeur, telle qu'elle résulte de la *taxe.* Le *taux* est tel, trop fort ou trop faible; la *taxe* se fait, elle atteint ceux-ci ou ceux-là, telles ou telles denrées; on s'y soumet, on y échappe. On ne dit que *taux* en parlant de l'intérêt de l'argent : *taux* légal, *taux* de cinq pour cent, parce qu'en pareil cas on considère presque toujours l'intérêt comme établi, en lui-même, comme s'élevant à tel degré, et rarement comme s'établissant, comme étant imposé par l'autorité. « On dit assez indifféremment *taux* et *taxe,* en parlant du prix établi pour la vente des denrées, ou de la somme fixée que doit payer un contribuable ; mais ce n'est que dans le cas où il n'est pas plus nécessaire de faire attention à la valeur déterminée qu'à l'autorité déterminante : car un contribuable qui voudrait représenter qu'il ne peut payer ce qu'on exige de lui, faute de proportion avec ses facultés, devrait dire que son *taux* est trop haut; et s'il voulait dire que les impositeurs ne l'ont pas traité dans la proportion des autres contribuables, il devrait dire que la *taxe* est trop forte. » BEAUZ. Relativement aux frais de justice, *taux* indique plutôt une valeur déterminée, fixée une fois pour toutes, généralement; et *taxe,* un *taux* plus libre, plus arbitraire, plus pour la circonstance. Les écritures des avoués sont soumises à un *taux ;* et il arrive quelquefois que le tribunal réduit la *taxe* de leurs écritures. On ne dit que *taxe,* s'il s'agit d'une imposition en deniers sur des personnes en certains cas; c'est qu'on a alors plus égard à l'autorité, qui met un impôt, et au fait de l'imposition, qu'à sa quotité fixe et précise.

8. *Graine, grain.* Girard a très bien distingué ces deux mots,

Digitized by Google

qui signifient également, une semence qu'on jette en terre pour qu'elle fructifie. *Graine* se dit de toute sorte de semences, et *grain* seulement des *graines*, qu'on sème pour ne recueillir qu'elles, et qu'on fait servir à un usage particulier, celui de nourrir l'homme ou les animaux. De sorte que la *graine* est le genre, et le *grain* l'espèce, et que tout *grain* est *graine*, sans que toute *graine* soit *grain*. On sème des *graines* pour avoir des melons, des fleurs, des herbages; on sème des *grains* pour avoir de ces mêmes *grains*. *Grain* spécifie donc davantage, et c'est pourquoi on dit bien, un *grain* de millet, et non une *graine* de millet; il faut dire, de la *graine* de millet, comme on dit de la *graine* de pavots, de la *graine* de niais. Au figuré, on dit d'une manière générale : la bonne *graine*, qui tombe sur la pierre, y périt desséchée; mais on n'emploie *grain* que dans des locutions, où il est parfaitement déterminé : un *grain* de bon sens, de jugement, de coquetterie, d'amour-propre, de folie, etc.

9. *Montagne, mont.* Ces deux mots annoncent également l'idée d'une masse considérable de terre ou de roche fort élevée au-dessus de la plaine. L'Académie, Bouhours, Beauzée et Roubaud conviennent que le mot de *montagne* ne forme qu'une dénomination vague, désignant seulement l'espèce de corps ou de masse, sans aucune distinction individuelle, tandis que celui de *mont* exprime une masse détachée de toute autre pareille, soit physiquement, soit idéalement. La *montagne*, de l'aveu de tous, est donc une suite continue d'élévations; et le *mont*, une élévation une, simple, isolée qui s'aperçoit ou est supposée s'apercevoir d'un seul coup-d'œil, c'est une partie de la *montagne*, ou c'est une *montagne*, que l'esprit se représente comme arrondie, comme délimitée, comme ayant une étendue bornée. Dans le discours, les *monts* sont traités comme des individus; ils reçoivent des noms propres : le *mont* Sinaï, le *mont* Parnasse. On donne bien aussi des noms propres aux *montagnes*; mais, afin de conserver à ce dernier mot son sens général, on le fait suivre de la préposition *de* : la *montagne du* Parnasse, les *montagnes des* Alpes.

10. *Tombe, tombeau.* Lieux où l'on dépose les morts. La *tombe* est proprement la table de pierre, de marbre ou de toute autre matière, placée au-dessus de la fosse qui a reçu les ossements ou qui contient les cendres des morts. Le *tombeau* est la *tombe* devenue un monument, particularisée par quelque chose d'élevé qui la distingue des autres *tombes*. Au figuré, il en est de même : le *tombeau* se définit par la *tombe*, et non la *tombe* par le *tombeau*; tous les

Digitized by Google

hommes doivent avoir une *tombe* ou descendre dans la *tombe*, tous n'auront pas un *tombeau*. Il n'y a que les grands et les riches qui puissent prétendre l'honneur du *tombeau*, si ce n'est en poésie, où l'on emploie d'une manière générale un mot particulier, uniquement parce qu'il exprime quelque chose de noble et de distingué. Si le terme *tombeau* n'était pas spécial et déterminé, pourquoi dirait-on plutôt, un *tombeau* qu'une *tombe* de famille, et, être enterré dans le *tombeau* plutôt que dans la *tombe* de ses pères ?

11. *Espérance*, *espoir*. Désir de quelque chose conçu comme possible. L'*espérance* fait que l'on désire sans trop connaître l'objet de ses désirs et sans concevoir la possibilité de leur réalisation. Dans l'état le plus voisin du désespoir, on conserve encore quelque *espérance*. Mais l'*espoir*, au lieu d'indiquer ainsi un futur incertain et éloigné, exprime un désir qui porte sur un objet bien précis et doit se réaliser prochainement. Dans cette phrase : L'*espérance* est la mère des affligés et des malheureux ; si on substitue *espoir* à *espérance*, on ôte à la pensée sa justesse ; car ce qu'espèrent les affligés et les malheureux n'est ni certain, ni précis, ni prochain. Et tel est le sens d'*espoir*. Ce mot est moins vague et plus particulier, plus déterminé, plus fixe que celui d'*espérance*. D'ailleurs, et Roubaud l'a bien senti, l'*espérance* désigne plutôt un long *espoir*, une disposition habituelle, un état ou une modification plus ou moins constante, et l'*espoir*, une *espérance* particulière, un sentiment passager, une disposition actuelle : c'est l'*espérance*, et non l'*espoir*, qu'on a personnifiée, qu'on a mise au rang des vertus théologales. Enfin, comme l'*espoir* porte sur quelque chose de précis, il est plus ardent, et la privation du bien sur lequel il fait compter doit causer un grand désappointement : « L'*espoir*, tout détruit, dit Roubaud, mènerait au désespoir. L'*espérance* trompée ne nous laisse souvent dans le cœur qu'un sentiment de peine. »

12. *Discorde*, *discord*. Etat où se trouvent des personnes indisposées, ou opposées les unes aux autres. *Discord* a presque disparu de la langue. Marmontel et Roubaud le regrettent beaucoup, et c'est avec raison, car il exprime une idée étrangère au mot *discorde*, dont il diffère comme l'*espoir* de l'*espérance*. Ecoutons Roubaud : « Vous ne personnifierez pas le *discord* comme la *discorde*, parce que ce mot-là n'exprime pas, comme celui-ci, un caractère de force, de consistance, de durée, d'empire, qui semble constituer une puissance. La *discorde* est un grand et long *discord*. La pomme jetée devant les déesses rivales excite entre elles un *discord*, elles se la disputent. Adjugée à l'une des trois, elles brûlent du feu de la *discorde*.

Digitized by Google

On voit souvent figurer la *discorde* dans les familles, les communautés, entre les peuples, parmi les nations. » Ainsi le *discord* est un fait particulier de *discorde*; il naît, s'élève : la *discorde* est un état de *discord*, ou le *discord* devenu général, durable; elle règne.

13. *Course*, *cours*. Mouvement de ce qui court. *Course* signifie l'action de celui qui court : à la *course*, c'est-à-dire en courant. Le *cours* est une *course* réglée, assignée. L'un n'est relatif qu'au mouvement et à sa vitesse, l'autre l'est aussi à sa direction et à sa régularité. Le soleil achève sa *course* en peu de temps, et il suit toujours un *cours* uniforme. On dit bien, *course* vagabonde, et non pas, *cours* vagabond. On peut attribuer une *course* aux nuages, aux torrents ; mais on dira, en parlant des astres, des fleuves, des saisons, qu'ils ont un *cours ;* voyage au long *cours*, suivant le *cours* naturel des choses. Il y a près des villes des lieux particulièrement destinés aux promenades à cheval ou en voiture ; on les appelle des *cours*.

14. *Dépenses*, *dépens*. Ce qu'on dépense, la quantité d'argent qu'on est obligé de donner. Les *dépenses* comprennent tout l'argent dépensé; les *dépens* sont l'argent qu'on doit dépenser conformément à la loi ou à la sentence qui en a déterminé le montant; c'est un argent qui reçoit une destination précise et réglée.

15. *Jupe*, *jupon*. Vêtement qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds, et quelquefois moins bas. *Jupe* est le terme générique; il ne détermine pas même s'il s'agit d'un vêtement d'homme ou d'un vêtement de femme. Au XIIe siècle, les hommes portaient des *jupes* de velours; les chevaliers étaient couverts d'une espèce de *jupe* sous leurs cottes de mailles. On dit même encore aujourd'hui, la *jupe* d'une redingote. *Jupon* est plus précis; il indique un vêtement de femme. L'influence du *jupon* est quelquefois bien grande. D'ailleurs, lors même que les deux mots signifieraient un vêtement de femme, *jupon* serait toujours plus particulier; il désignerait spécialement cette espèce de *jupe* que les femmes mettent sous les autres *jupes*.

16. *Limace*, *limaçon*. Mollusque rampant. Le *limaçon* est une espèce de *limace ;* c'est la *limace* renfermée dans une coquille qui la borne et la détermine.

17. *Fosse*, *fossé*. Creux dans la terre, qui est plus ou moins large et profond. La *fosse* est une excavation faite dans la terre par la main d'un homme, et qui peut avoir une foule de destinations : les *fosses* du cimetière; *fosse* pour planter un arbre; *fosses* mobiles

Digitized by Google

et inodores ; on fait des *fosses* pour construire des puits, des citernes, des caves, etc. Le *fossé*, au contraire, entraîne une idée précise, parce qu'il n'a jamais qu'une seule destination, qui est d'empêcher qu'on ne passe dans un certain espace qu'il entoure. On entoure d'un *fossé* les maisons, châteaux, citadelles, jardins, parcs, et aussi les prairies où l'on ne veut pas laisser pénétrer les bestiaux.

18. *Forteresse, fort.* Lieux où l'on est en sûreté contre les attaques de l'ennemi. L'idée de la *forteresse* est beaucoup plus étendue que celle du *fort;* elle représente à l'esprit un édifice avec des tours garnies de soldats, de canons, de meurtrières, de bastions, et avec un fossé profond qui en défend l'approche; c'est un assemblage de *forts.* Le *fort* n'est qu'une tour élevée isolément ou bien dans la *forteresse*, à l'égard de laquelle il est comme le *mont* à l'égard de la *montagne*, comme le *roc* à l'égard de la *roche.*

19. *Cervelle, cerveau.* Viscère qui a son siège dans la tête. *Cervelle* le fait considérer d'une manière vague, par rapport à sa masse et à sa nature; *cerveau* le présente toujours comme un organe particulier et qui remplit une fonction spéciale. Aussi, quand ce viscère est hors de son contenant et à l'état de désorganisation, on ne l'appelle plus que *cervelle :* les cuisiniers accommodent des *cervelles* et non des *cerveaux.* L'anatomie et la chimie font l'analyse de la *cervelle ;* la physiologie et la psychologie étudient les fonctions du *cerveau.* La même distinction se montre au figuré, c'est-à-dire, quand les deux mots se disent de l'esprit. *Cervelle* signifie alors une matière qu'il faut avoir en certaine quantité et d'une certaine qualité pour bien penser : une tête sans *cervelle*, une *cervelle* légère, évaporée, etc. *Cerveau* exprime plutôt un organe renfermé dans un espace déterminé, un instrument qui travaille, produit des résultats plus ou moins bons et est susceptible de se déranger : son *cerveau* travaille; *cerveau* débile; avoir le *cerveau* dérangé; *cerveau* timbré, fêlé, etc.

20. *Escabelle, escabeau.* Siége de bois sans bras ni dossier, et qu'on saisit par un trou pratiqué à la planche supérieure. *Escabelle* signifie un *escabeau* à plusieurs personnes, une sorte de banc. Il paraîtrait même qu'autrefois on comprenait sous le mot d'*escabelle* tout ce qui sert de siége dans une maison, car on disait, remuer ses *escabelles*, pour, déménager. Il semble aussi qu'*escabelle* désigne un siége plus élevé. Les chantres, devant le lutrin, sont assis sur des *escabelles*, et les enfants de chœur sur des *escabeaux.* Dans les maisons pauvres des campagnes, tous les membres de la famille s'asseient sur des *escabelles*, et les enfants ont des *escabeaux.*

Digitized by Google

On peut encore appeler *escabeau*, mais non pas *escabelle*, cette sorte de carreau ou de petit banc, qui sert aux femmes à poser leurs pieds, et sur lequel aussi on fait asseoir les petits enfants.

21. *Charrette, chariot.* Voitures communes qui servent à transporter diverses choses. *Chariot* désigne une espèce, quelque chose de particulier, qui a un usage spécial. Parmi les *charrettes*, c'est-à-dire toutes les voitures à transport, le *chariot* a quatre roues; de plus, il se distingue par une destination qui lui est propre et qu'on indique presque toujours quand on se sert de ce mot : *chariot* de bagage, *chariot* de foin, *chariots* d'ambulance, *chariots* d'artillerie, *chariots* de vivres.

22. *Troupe, troupeau.* Réunion, assemblage d'êtres vivants. Une *troupe* est une agrégation d'animaux ou d'hommes quelconques : *troupe* d'oiseaux, de loups, de tigres; une *troupe* de séditieux, de forcenés, parcourait la ville. *Troupeau* est plus spécial, plus déterminé; il ne se dit que des animaux, et encore des animaux domestiques utiles à l'homme, qui les nourrit et les élève ensemble.

23. *Bande, bandeau.* Longue pièce d'étoffe qu'on met autour de quelque partie du corps. « La *bande*, dit Laveaux, d'après l'Académie, serre ou est destinée à serrer quelque objet que ce soit; le *bandeau* ne se met qu'autour de la tête, autour du front. » Il a raison de dire, serre ou est destinée à serrer, car c'est encore une chose à remarquer, que le *bandeau* a actuellement son usage, tandis que la *bande* peut simplement avoir le sien.

24. *Barre, barreau.* Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue. *Barre*, tout morceau de fer ou d'autre métal allongé. Le *barreau* est une *barre* ayant une certaine forme, et appliquée à un usage spécial : c'est une *barre* de fer, mise en dehors des fenêtres et aux ouvertures des prisons.

25. *Tonne, tonneau.* Vaisseaux de bois formés de planches appelées douves, contenues par des cercles, et ordinairement destinés à recevoir des liqueurs. *Tonne* est le terme générique; il se dit pour désigner toutes sortes de barriques. Le *tonneau* est une espèce par rapport à la *tonne*; c'est une *tonne* dont l'usage et la capacité sont réglés suivant les pays. On dit un vaisseau de tant de *tonneaux*, pour donner idée de sa force et de sa grandeur, parce que, dans cette locution comme dans toute autre, *tonneau* a une signification précise; il indique un poids de deux mille livres, ou l'espace de quarante pieds cubes. *Tonne* n'a jamais été employé dans ce sens, à cause de son indétermination.

26. *Poussière, poussier.* Matière réduite en poudre fine. *Pous-*

Digitized by Google

sière se dit de tout ce qui est réduit en parcelles ténues, par exemple, de tout ce que le vent enlève de la surface du sol. Le *poussier* est seulement cette *poussière* qui s'amasse dans un petit endroit, comme, par exemple, au fond d'un sac à charbon ; c'est aussi la *poussière* qui a un usage, une destination spéciale, par opposition à la *poussière* ordinaire, qui n'en a aucune : le *poussier* de mottes sert à faire du feu.

27. La *vapeur*, le *vapeur*. L'usage ne paraît pas avoir encore décidé s'il faut dire la *vapeur* ou le *vapeur*, en parlant d'un bateau à vapeur. Il n'y a cependant pas à hésiter ; il faut évidemment, pour que le mot devienne précis dans cette acception particulière, qu'il reçoive le genre masculin. Prendre le *vapeur* s'entend sans peine ; prendre la *vapeur* serait une expression vague, indéterminée, équivoque. D'ailleurs, n'a-t-on pas déjà fait passer le mot *foudre* du féminin au masculin, quand on s'en est servi pour désigner en particulier un héros et un grand orateur : un *foudre* de guerre, un *foudre* d'éloquence.

Remarque. Dans toutes les langues, à la différence des genres masculin et féminin se trouve attachée la même différence de signification. En italien, *fiasca* (f.) désigne un grand vase de forme peu déterminée, une espèce de dame-jeanne, et *fiasco* (m.), un flacon, c'est-à-dire un vase plus petit, qui a une forme bien caractérisée. Pareillement en grec, στρουθία (ἡ) signifie des petits oiseaux de toutes les espèces, et στρουθὸς (ὁ), le passereau ou le moineau ; Πυθὼν (ἡ), la ville de Delphes, et Πυθὼν (ὁ), le serpent Python, ou Apollon qui le vainquit ; κέδρος (ἡ), le cèdre, et κέδρος (ὁ), le fruit de cet arbre ; ζυγὸς (ἡ), le joug, et ζυγὸς (ὁ), le fléau de la balance, ou la balance elle-même ; χάραξ (ἡ), un échalas, et χάραξ (ὁ), un échalas travaillé ou façonné, un pieu dont on fait des palissades ou des retranchements.

CHAPITRE III.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI NE DIFFÈRENT QUE PAR L'ARTICLE.

De cour, de la cour. Ouvrage *d'esprit*, ouvrage *de l'esprit*. *On, l'on.* Avoir *intention*, avoir *l'intention*. Avoir *peine*, *pitié*, *horreur*, *empire*, *autorité* ; avoir *de la peine, de la pitié, de l'horreur, de l'empire, de l'autorité.* Faire *affront*, faire *un affront*. *La naïveté, une naïveté. Le roi sage, un roi sage*, etc.

L'article se met devant les noms communs, pour annoncer qu'ils sont pris dans un sens précis et déterminé, qu'ils désignent un genre,

Digitized by Google

une espèce ou un individu en particulier. Il circonscrit l'idée ou la chose exprimée par le nom qu'il précède ; il la signale à l'attention, en la tirant du vague et en la débarrassant de toute ambiguïté. Sans l'article, le substantif a une valeur indéterminée ; il réveille d'une manière indécise l'idée dont il est le signe : ainsi, dans les phrases, parler en *homme*, traiter avec *honneur*, les mots, *homme* et *honneur*, laissent l'esprit dans le vague et l'incertitude relativement à l'étendue de leur sens. Avec l'article, le même mot a une valeur fixe et précise : l'*homme* est mortel, détermination générique ; l'*homme* à prétention, détermination spécifique ; l'*homme* de tantôt est revenu me voir, détermination individuelle. Le genre, l'espèce, l'individu se trouvent indiqués dans ces trois phrases, de manière à rendre toute confusion impossible. Telle sera donc, pour les synonymes dont il s'agit ici, la règle générale de distinction : le substantif avec l'article a un sens bien arrêté, certain, précis ; le même substantif, sans l'article, a une valeur vague et mal déterminée. Le premier, fixant mieux l'esprit sur l'idée ou la chose particulière, la lui fait mieux remarquer ; l'autre, au contraire, se trouve ordinairement faire partie d'une locution générale, dans laquelle sa valeur primitive s'obscurcit et devient peu saillante.

§ 1er. *Article défini* le, la, les.

Tout ce qui vient d'être dit sur le rôle de l'article en général s'applique particulièrement bien à l'article défini, dont le nom seul le représente déjà comme un déterminatif. C'est ce qui résulte aussi de son étymologie ; il vient de *ille, illa,* celui-ci, celle-ci, et voilà pourquoi il est propre à indiquer, parmi les choses ou les personnes, celle-ci ou celle-là, telle ou telle en particulier, de manière qu'on ne puisse pas s'y méprendre.

1° *Synonymie des noms sans article avec ces mêmes noms précédés de l'article simple* le, la, les.

Les derniers, outre qu'ils sont plus précis et plus déterminés, ont tantôt plus et tantôt moins de généralité que les premiers.

De cour, de la cour. Ces deux expressions servent à qualifier par rapport à la cour ; mais la valeur du mot *cour* est vague dans l'une, précise dans l'autre. *De cour* forme un véritable adjectif, un qualificatif abstrait qui présente l'idée de la cour d'une manière très générale et modifiée ; dans *de la cour, cour* conserve sa signification primitive dans toute sa restriction, et bien délimitée. Un homme

Digitized by Google

de cour est un homme qui, sans avoir été peut-être jamais à la cour, ressemble aux courtisans, qui a les mœurs, les habitudes, les idées à peu près telles que les ont la plupart de ceux qui hantent les cours. Or, comme, sous ces divers rapports, les courtisans ne jouissent pas d'une bonne réputation, un homme *de cour* est un homme adroit, artificieux, et, en général, *de cour* se prend en mauvaise part : promesses *de cour*, eau bénite *de cour*, amis *de cour*. Racine dit, dans la préface de *Britannicus*, qu'il a choisi Burrhus, pour opposer un honnête homme aux confidents de Néron, cette peste *de cour*. Un homme *de la cour* fait partie de la cour, y a un emploi, est attaché auprès du prince sous un titre quelconque ; c'est un courtisan. Tous les hommes *de cour* ne se trouvent pas à la cour, et il serait injuste de prendre pour hommes *de cour* tous les hommes *de la cour*. Le qualificatif *de la cour* n'entraîne par lui-même aucune idée défavorable ; il marque avec la cour un rapport direct, réel, concret, d'appartenance ou de dépendance, et non un rapport éloigné de ressemblance. « L'esprit d'une femme *de la cour* est plus remué et plus actif que celui d'une paysanne. » NICOLE. « Les femmes de la ville sont moins naturelles que celles *de la cour*. » LABRUYÈRE. D'ailleurs *de cour* n'indique pas plus une cour qu'une autre, une seule cour que plusieurs ; *de la cour* indique spécialement la cour du pays où se trouve celui qui parle. En employant l'expression *poisson de mer*, on ne songe pas à telle ou telle mer en particulier ; mais *poisson de la mer* se dit dans une localité du poisson qui vient de la mer déterminée dont est proche cette localité.

Ouvrage d'esprit, ouvrage de l'esprit. Ouvrage auquel l'esprit a part. Dans la première expression, *esprit* désigne quelque chose de vague, de mal connu, dont la notion n'est pas fixe, qui a des variétés, des nuances, que l'on ne détermine pas ; dans la seconde, ce même mot a une valeur qu'on peut définir au juste. D'une part, *esprit* signifie la qualité qui rend plus ou moins *spirituels*, plus ou moins capables de traits d'*esprit*, les hommes du monde en qui se réunissent plusieurs qualités indéterminées elles-mêmes, telles que la vivacité, la pénétration, la finesse et le tact ; de l'autre, *esprit* est le nom de cette faculté commune à tous les hommes, la raison, qui produit la pensée, qui nous distingue des animaux, et nous fait inventer dans les sciences et dans les arts. *Un ouvrage d'esprit* est semé de traits *d'esprit*, a pour auteur un homme de talent ; on ne peut guère définir un pareil ouvrage avec plus de précision ; et si on consulte beaucoup d'hommes pour savoir si une composition lit-

Digitized by Google

téraire est ou n'est pas *un ouvrage d'esprit*, il y aura probablement grande diversité d'opinions, tant est incertaine et flottante la signification du mot *esprit*, ainsi entendu. Un *ouvrage de l'esprit* est tel qu'il n'a pu être produit ni par la nature, ni par les animaux : il se distingue par la science et la profondeur. Toutes les compositions littéraires, dans un genre qui comporte l'*esprit* des *ouvrages d'esprit*, ne sont pas des *ouvrages d'esprit*, tant s'en faut. Tous les ouvrages auxquels a part l'*esprit*, entendu dans le second sens, comme les traités scientifiques, de rhétorique, de géométrie, sont des *ouvrages de l'esprit*. D'un côté, l'*esprit* n'étant pas défini, chacun en décide pour chaque œuvre ; de l'autre, l'*esprit*, représentant quelque chose de précis, on voit sur-le-champ si un ouvrage réalise ou non l'idée qu'ont de l'*esprit* tous les hommes. Cette même duplicité de sens du mot *esprit*, employé avec et sans article, se retrouve dans les expressions, *défaut d'esprit* et *défaut de l'esprit*, dont l'une marque un manque de cette qualité indéfinissable qui rend *spirituel*, et l'autre une imperfection de l'âme, de cette partie différente du corps, qui nous distingue des animaux.

Demander raison, demander la raison. Demander qu'on explique quelque chose. *Demander raison* est une expression faite et consacrée, dans laquelle le mot *raison* exprime vaguement et confondue avec d'autres, l'idée qui, grâce à l'article, se trouve définie et déterminée dans *demander la raison*. *Demander la raison*, c'est demander la cause pourquoi : on *demande la raison* d'un phénomène. *Demander raison*, c'est vouloir qu'on rende compte d'un procédé ou d'un propos, qu'on en dise le pourquoi et le comment, qu'on les expose de manière qu'ils paraissent raisonnables, faute de quoi on encourra une punition, ou l'on aura tout au moins à se repentir. Le confesseur *demande* au pénitent *la raison* de ses fautes, afin de s'éclairer sur l'état de son âme ; un homme qui se prétend outragé *demande raison* de ses discours à celui dont il croit avoir à se plaindre.

On, l'on. Expressions presque équivalentes, employées dans les phrases générales. Toutes deux viennent du latin *homo*, homme. Mais la première étant privée de l'article, a moins de précision que la seconde. *On* dit, *homme* dit, signifie il y en a qui disent, sans aucune détermination de nombre. *L'on* dit, *l'homme* dit, signifie positivement les hommes, les hommes en général, tous les hommes disent. *On* dit que vous avez été chez lui hier, donne à entendre que ce n'est pas tout le monde qui le dit, mais quelqu'un qui ne doit pas être nommé. *L'on* dit se dit à propos d'un bruit généralement répandu. *On*

Digitized by Google

commence une proposition particulière indéfinie, et *l'on* une proposition générale définie. Aussi le premier est souvent employé lorsqu'il s'agit d'une ou de plusieurs personnes dont on a l'idée dans l'esprit et qu'on ne veut pas nommer. Une personne en colère dit à une autre : Il faudra bien qu'*on* m'obéisse, c'est-à-dire, que vous m'obéissiez. Un domestique vient-il annoncer à son maître qu'une ou plusieurs personnes désirent lui parler, il dira : *On* demande à vous parler. Certains écrivains religieux, tels que ceux de Port-Royal et Mallebranche, évitant par esprit de piété l'emploi du mot *je* ou *moi*, qui est toujours haïssable, suivant Pascal, se servent du mot *on*, en parlant d'eux-mêmes. *On* n'est pas des esclaves pour endurer de si durs traitements (Acad.), est bien une proposition particulière indéfinie, et *l'on* y serait tout-à-fait impropre ; de même que si, en vous adressant à une femme, au lieu de lui dire, *on* n'est pas plus jolie, vous lui disiez, *l'on* n'est pas plus jolie. Le mot *on* convient seul dans tous ces cas, parce qu'il s'agit d'indiquer vaguement et en termes indirects une ou plusieurs personnes. Le mot *l'on* convient seul quand il s'agit d'exprimer rigoureusement la généralité des hommes: nous devons croire que nous mourrons, parce que *l'on* est mort jusqu'ici. Cependant, comme il est rarement besoin de marquer expressément si on pense à un nombre indéfini de personnes ou au genre humain tout entier, au mot *on*, qui signifie proprement quelqu'un ou des hommes, on fait signifier presque toujours les hommes, et, dans les phrases mêmes de la plus grande généralité, *on* se met à la place de *l'on*. C'est un abus ; il faudrait n'employer que *l'on* quand on veut marquer strictement la généralité des hommes.

Entendre raillerie, entendre la raillerie. Ces deux expressions désignent la manière d'être, la disposition de quelqu'un par rapport à la raillerie. Dans la première, le mot *raillerie* marque quelque chose d'indéterminé : *entendre raillerie*, c'est entendre sans s'offenser une ou des railleries auxquelles on est en butte, quel qu'en soit le sujet, dans quelques circonstances qu'elles aient lieu. Dans *entendre la raillerie*, dont le sens est, s'entendre à railler, être entendu dans l'art de railler, le mot *raillerie* a perdu toute indétermination ; il ne s'agit plus d'une ou de plusieurs *railleries* quelconques, mais de la *raillerie*, art particulier d'amusement qui diffère de tout autre : on *entend la raillerie*, comme on entend la poésie ou le métier des armes. La première expression fait songer aux cas particuliers, mais ne les détermine pas ; la seconde marque le genre et le détermine.

Avoir intention, dessein, envie ; avoir l'intention, le dessein,

Digitized by Google

l'envie. Vouloir faire, se proposer de faire quelque chose et y tendre. Les expressions sans l'article forment des locutions générales dans lesquelles les substantifs s'effacent en quelque sorte, perdent ce qu'ils ont de saillant et ne se font plus remarquer; elles signifient toutes une disposition incertaine, chancelante et molle, une simple velléité. Ces mêmes expressions avec l'article présentent les substantifs avec un caractère de détermination qui les signale et les met en relief: elles signifient une résolution bien arrêtée, pour l'exécution de laquelle, le lieu, le temps, les moyens, sont fixés, et pour l'exécution de laquelle on est près d'agir, et prêt à agir, dût-on avoir des obstacles à braver. On a *intention*, etc., de voyager, longtemps à l'avance, sans qu'on y ait bien réfléchi, sans qu'on sache si on changera d'avis, ni quelle direction on prendra. Lorsqu'on a *l'intention*, etc., de voyager, le voyage est prochain, la résolution ferme, la direction certaine. On a *intention*, etc., de nuire à quelqu'un sitôt que l'occasion s'en présentera; on *a l'intention*, etc., de lui nuire, quand on en a formé expressément le projet et qu'on cherche à le réaliser.

Avoir droit, avoir le droit. Avoir la permission, la faculté de faire quelque chose, pouvoir la faire comme chose juste, y être autorisé. Il s'agit dans la première expression d'un droit vague, mal défini, commun, d'une application éventuelle et incertaine, dont on ne peut pas se prévaloir en toute rigueur, et, dans la seconde, d'un droit précis et rigoureux. Une preuve que ce double sens résulte bien de l'absence de l'article dans l'une, et de sa présence dans l'autre, c'est qu'on dit avec *à*, préposition qui marque généralité et indétermination, *avoir droit à* réclamer quelque chose, et avec *de*, préposition qui exprime des rapports précis et particuliers, *avoir le droit de* réclamer quelque chose. On *a droit à* des égards, *à* la reconnaissance de quelqu'un; on *a le droit de* commander, *de* voter, *de* vendre une propriété. L'enfant qui se conduit bien *a droit à* demander des récompenses; à la fin du jour, le journalier a *le droit de* demander son salaire. On distinguerait d'une manière semblable, avoir *tort* et avoir *le tort*, prendre *soin* et prendre *le soin*.

Avoir coutume, avoir la coutume de faire quelque chose. La faire fréquemment, d'ordinaire. *Avoir la coutume* se dit en parlant d'une manière d'agir, non pas générale et commune, mais singulière, et remarquable par cela même, sur laquelle on veut arrêter particulièrement l'attention. De sorte qu'ici l'article *le, la*, joue le même rôle que son primitif latin, *ille, illa*, celui-ci, celle-ci; il est

Digitized by Google

démonstratif, il sert à faire remarquer telle ou telle chose en particulier : *ille Homerus*, le fameux Homère. On *a coutume* de mentir, de se lever matin, de faire des promenades à cheval. « Les Anglais, dit Voltaire, ont *la coutume* de finir presque tous leurs actes par une comparaison. » « Il y a des pays où les femmes *ont la coutume* de se percer le nez pour y pendre des joyaux. » (*Hist. des Voyages.*)

Avoir, trouver, donner, fournir occasion; avoir, etc., l'occasion. C'est, d'une part, être ou venir, de l'autre, mettre à portée de faire quelque chose. On *a* souvent et facilement *occasion*, rarement et difficilement l'*occasion* de faire quelque chose. Un médecin de village *a* presque tous les jours *occasion* d'observer les phénomènes de la fièvre, et à peine trois ou quatre fois dans sa vie *l'occasion* d'observer ceux de l'aliénation mentale. D'autre part, on *trouve occasion* quand l'occasion a lieu par hasard, se présente d'elle-même, et on *trouve l'occasion* quand on cherche l'occasion, qu'on la désire. On *trouve occasion* de faire ce qu'on *a intention* de faire, et *l'occasion* de faire ce qu'on *a l'intention* de faire. Un écolier *trouvant occasion* de vendre ses livres, est tenté par l'appât du gain. Je suis obligé de retarder la vente de ces livres, jusqu'à ce que je *trouve l'occasion* de le faire avantageusement. Il en est de même de *donner* ou *fournir occasion* à l'égard de *donner* ou *fournir l'occasion*. Dans le premier cas, l'occasion n'est pas, et, dans le second, elle est déterminée du côté de celui qui la donne ou la fournit comme du côté de celui à qui elle est donnée ou fournie, c'est-à-dire que, dans le premier cas, celui qui la donne le fait involontairement, par hasard, sans le savoir, et que celui à qui elle est donnée ne la voulait pas, ne la désirait ni ne la cherchait, n'y pensait même pas; tandis que la seconde expression emporte des accessoires tout contraires. Votre étourderie m'a *donné occasion* de remarquer votre défaut principal. Vous recevrez plus souvent de mes lettres, si les vôtres, devenant plus fréquentes, me *donnent* plus souvent *l'occasion* de vous écrire.

A travers, au travers. Au milieu, par le milieu. *A travers* est une locution générale, dans laquelle le mot *travers* a perdu de sa valeur et n'attire plus l'attention. Dans *au travers* on insiste, pour ainsi dire, sur le travers dont on parle, on le tire de l'indétermination, on le fait remarquer. Si bien qu'à *travers* s'emploie quand on veut simplement marquer l'action d'aller au-delà en passant par un milieu, et *au travers* quand on veut appeler l'attention sur ce milieu lui-même. *A travers* votre porte vous apercevrez quelqu'un venir vers nous, et, suivant l'expression de Pascal, on regarde le firmament *au travers* d'un petit verre. Ce qui frappe en général

Digitized by Google

l'esprit dans le milieu traversé, c'est la résistance qu'il oppose ou le danger qu'on court en le traversant. De là vient que presque toujours ce *à travers* quoi on passe laisse un passage, une ouverture, un jour; tandis qu'il faut se faire un passage, une ouverture, un jour dans ce *au travers* de quoi on passe. On passe *à travers* les champs, on passe son épée *au travers* du corps. Le fil passe *à travers* l'aiguille qui est percée; l'aiguille passe *au travers* de l'étoffe ou de la peau qu'elle perce. « L'eau des rivières ne s'étend pas loin, en filtrant *à travers* les terres. » BUFF. « *Au travers* des périls un grand cœur se fait jour » RAC. « Nous passâmes *au travers* des écueils » FÉNEL.

A défaut, au défaut. Telle chose ou telle personne manquant ou venant à manquer. *A défaut* n'est de mise que quand la chose ou la personne n'est pas nettement ou certainement déterminée. *A défaut* d'autres moyens de défense, les animaux les plus faibles emploient la ruse. De même, s'il s'agit d'un futur incertain, on dira : *à défaut* de vin, nous boirons de l'eau. Mais si on est sûr que le vin fera défaut, il faut dire : *au défaut* de vin, nous boirons de l'eau. En parlant des hommes, comme en général on les désigne, on se sert plutôt d'*au défaut;* mais toutes les fois qu'on ne les désigne pas, *à défaut* est de rigueur : *à défaut* d'hommes, les voleurs de grands chemins ont quelquefois, au moyen de mannequins, effrayé les passants.

Tout, tout le. Ces deux expressions marquent une totalité. Mais cette totalité n'est pas la même, tant s'en faut, comme on peut le voir par les deux phrases : *tout homme* est mortel, et, *tout l'homme* est mortel. *Tout* sans l'article *le* indique la totalité des individus de l'espèce, mais ne désigne pas en particulier celui-ci ou celui-là. *Tout le* exprime la totalité, non des individus de l'espèce, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu, pris pour type du genre. Dans *tout homme,* le mot homme est vague, manque de précision; c'est un homme quelconque. *Tout homme* est capable d'un pareil effort. La vérité, *tout homme* est mortel, parce qu'elle ne concerne en particulier, ni celui-ci, ni celui-là, donne à réfléchir à chacun, et peut avoir sur la conduite des hommes une influence utile. Dans *tout l'homme,* le mot homme a un sens précis, et bien défini; c'est l'homme distinct de tout ce qui n'est pas lui, tel que nous le concevons en lui-même; et, s'il était vrai que *tout l'homme* fût mortel, il n'y aurait, vu la parfaite détermination de l'être dont il s'agit, aucun doute sur le sort de toutes les parties de nous-mêmes après cette vie, quel que dût être celui des autres créatures. Ainsi, dans

Digitized by Google

l'une de ces expressions, le mot homme n'est pas défini, dans l'autre il l'est : dans la première, il est indéterminément distributif, c'est-à-dire relatif aux individus qu'il ne détermine pas ; dans la seconde, il est générique défini, c'est-à-dire significatif d'un genre parfaitement circonscrit et délimité.

2° *Synonymie des noms sans article avec ces mêmes noms précédés de l'article composé*, du, de le, de la, des.

Les derniers, outre qu'ils sont plus précis et plus déterminés, ont toujours et essentiellement moins de généralité que les premiers.

Avoir peine, pitié, horreur, honte ; avoir de la peine, de la pitié, de l'horreur, de la honte. Éprouver les sentiments exprimés par les mots *peine*, *pitié*, etc. Les mêmes distinctions devant s'appliquer à tous ces synonymes, nous nous bornerons à traiter *avoir peine*, et *avoir de la peine*. Ils signifient trouver des difficultés, des obstacles à faire et à dire quelque chose, ou bien y répugner. *Avoir peine* est une expression générale indéfinie, une formule toute faite ; le mot *peine*, n'y a qu'un sens vague et indécis sur lequel l'esprit ne se porte point ; il s'est en quelque sorte fondu avec le verbe *avoir*, ce qui lui a ôté une partie de sa force. *Avoir de la peine* implique deux idées accessoires qui lui viennent de l'article et de la préposition *de*. D'abord, il indique une peine réelle, une difficulté, ou une répugnance plus expressément marquée, sur laquelle il arrête davantage l'esprit. Dans cette phrase : deux aruspices, disait Cicéron, *ont peine* à se regarder sans rire, le mot *peine* n'a pas, à beaucoup près, la même précision que dans cette autre, *avoir de la peine* à parler ou à marcher. On *a peine* à croire une chose et *de la peine* à remuer un fardeau ; on *a peine* à aimer son ennemi et *de la peine* à l'embrasser, à lui faire du bien. Ensuite, dans *avoir de la peine*, la préposition quantitative *de* fait considérer la peine comme une chose dont on a plus ou moins, qu'on éprouve à tel ou tel degré dans les cas particuliers. On *a peine* à faire ce qu'on fait difficilement, et *de la peine à faire* ce qu'on ne fait qu'à force d'efforts et malgré une résistance plus ou moins grande. *Avoir peine* marque simplement la difficulté ou la répugnance d'une manière générale et absolue ; *avoir de la peine* montre à l'œuvre et peint le plus ou moins de difficulté ou de répugnance suivant les différents cas. Donc, *avoir peine* est plus vague et plus général ; *avoir de la peine*, plus précis, plus propre, plus expressif, et plus particulier. Il semble cependant quelquefois que l'expression sans l'article dit plus qu'avec l'article ; par exemple

Digitized by Google

dans les locutions, *avoir horreur* du vice, *avoir pitié* de quelqu'un; car enfin, avoir une chose dit plus qu'avoir de cette chose. Mais si dans les expressions sans l'article le sentiment est plus étendu, plus complet, il est moins vif, moins fortement ressenti dans la circonstance. On *a horreur* du crime, on le trouve horrible; on a *de l'horreur* pour le crime qu'on a plus particulièrement en horreur. Il en est de même d'*avoir pitié* par rapport à *avoir de la pitié: avoir pitié* c'est éprouver vaguement et sans véhémence particulière un sentiment qu'on éprouve pour tout le monde; *avoir de la pitié* exprime le même sentiment seulement jusqu'à un certain degré, mais plus énergique, plus spécial, dans une application particulière.

Prendre empire, prendre de l'empire. Acquérir de l'ascendant, arriver à pouvoir moralement plus ou moins sur l'esprit de quelqu'un. *Prendre empire* se dit en général, vaguement et sans restriction; *prendre de l'empire,* c'est en prendre par degrés et jusqu'à un certain degré, mais cette part d'empire est plus pressante, se fait mieux sentir. *Prendre empire* marque un empire plus étendu, mais moins fort, moins spécial, moins particulier, moins extraordinaire. Il y a tels ménages, dans lesquels il est bon que le mari *prenne empire* sur la femme, ou la femme sur le mari. Qu'une mère laisse *prendre de l'empire* sur elle à son enfant, elle finira par lui céder presque en toutes choses. Il est naturel qu'un maître *prenne empire* sur son domestique; mais on voit quelquefois des domestiques *prendre de l'empire* sur leurs maîtres, au point de les tyranniser quand il s'agit des détails du service.

Avoir autorité, influence, crédit; avoir de l'autorité, de l'influence, du crédit. Jouir des avantages exprimés par les mots *autorité, influence, crédit.* Toujours même distinction. Les premières expressions ont un caractère d'universalité vague; les autres sont plus particulières, plus précises, et plus significatives. *Avoir influence* dans une assemblée, c'est ne rester étranger à aucune de ses opérations; y *avoir de l'influence,* c'est y exercer une influence particulière, y être très influent. Les premières sont tellement indéterminées qu'on ne serait jamais intelligible, si on disait, sans rien ajouter, qu'un homme *a autorité, influence, crédit;* au lieu qu'on dit bien qu'un homme *a de l'autorité, de l'influence, du crédit;* ce qui signifie, suivant les cas où on le dit, qu'il jouit de ces avantages, non pas vaguement, dans tous les temps, dans tous les lieux, et sous tous les rapports, mais dans le gouvernement, dans une société, dans une maison, et qu'il en

Digitized by Google

jouit d'une façon particulière, c'est-à-dire à un haut degré.

3° *Synonymie des noms précédés de l'article simple*, le, la, *avec ces mêmes noms précédés de l'article composé*, du, de le, de la.

Ils sont précis et déterminés de part et d'autre quant à l'espèce ou au genre ; mais dans la seconde expression ils se rapportent à la quantité qu'ils marquent indéterminément.

Fournir le sel, fournir de sel, fournir du sel. Donner ou apporter de quoi saler les aliments. La première expression est relative à l'espèce de la chose fournie et la définit nettement, *le sel;* la seconde est relative à la quantité de la chose, et ne la détermine pas, *de sel;* la troisième participe des deux autres, elle marque précisément l'espèce de la chose, mais elle en indique une quantité indéfinie. Paris tire ses provisions de plusieurs provinces : l'une lui *fournit le sel*, l'autre *le* blé, une autre *le* bois, etc. Il est plus ou moins difficile de la *fournir de sel*, suivant que sa population augmente ou diminue. Toutes les provinces de France concourent, chacune selon la nature et l'abondance de ses productions, à lui *fournir*, celle-ci *du sel*, celle-là *du vin*, et ainsi des autres (1).

Avoir nouvelle, avoir des nouvelles. La première expression est plus complète et plus vague ; la seconde est partitive, délimitée et précise. On *a nouvelle* d'un évènement, quand on l'a appris, quand on sait qu'il a eu lieu, mais sans plus, sans pouvoir en rien dire de particulier; en *avoir des nouvelles*, c'est en savoir telles circonstances, de manière à être capable de les décrire, d'en rendre compte. On disait au temps de Vaugelas et de Bouhours *avoir nouvelles*, au pluriel ; c'était à tort, car le vague produit dans cette locution par l'absence de l'article s'accommode mieux du singulier, de sa nature

(1) *Du*, étant pour *de le*, c'est-à-dire renfermant l'article, semblerait devoir être plus déterminé que *de*. Et cependant il l'est moins, car *fournir du sel*, c'est en fournir une quantité qui n'est nullement spécifiée, et *fournir de sel*, c'est en fournir une quantité déterminée par la consommation, qui est une mesure approximative, et variable sans doute, mais enfin une mesure. Mais il est à remarquer que *du* définit bien ici la seule chose que l'article soit chargé de définir, l'espèce signifiée par le nom qu'il précède, tandis que *de* ne la définit pas, ou ne la définit pas si bien. Pour la quantité, s'il l'indique plus vaguement que *de*, c'est qu'il n'est pas comme *de* destiné uniquement à exprimer ce rapport. La justesse de la règle n'exige pas que l'article donne de la précision, non seulement à l'idée que représente le nom devant lequel il se place, mais encore à toutes les idées accessoires spécialement marquées par des prépositions auxquelles il se trouve mêlé.

Digitized by Google

général, compréhensif, complet, mais impropre à marquer les détails.

§ II. *Article numérique* un.

Comme l'article défini, il donne aux substantifs qu'il précède un sens précis et déterminé. Ainsi, lorsqu'il se rencontre deux expressions synonymiques renfermant le même substantif, mais sans article dans l'une et avec l'article numérique dans l'autre, ce substantif a dans la première une signification indéterminée, vague, qui rappelle la primitive, mais en l'étendant et en l'affaiblissant, et dans la seconde, au contraire, il reproduit la signification primitive dans toute sa force et dans toute sa rigueur.

Faire affront, *faire un affront*; *faire injure*, *faire une injure*. Offenser quelqu'un dans son honneur ou son amour-propre, lui causer une mortification. Les mots *affront* et *injure* dans *faire affront* et *faire injure* n'ont plus qu'une signification étendue et vague, en vertu de laquelle ils expriment une légère offense, ou quelque chose qui tient de l'offense plutôt qu'une offense réelle; mais dans *faire un affront*, et *faire une injure*, ils conservent toute leur force et demeurent synonymes d'outrage et d'insulte. L'action de *faire affront* consiste quelquefois uniquement à reprocher quelque chose en public de manière à inspirer de la honte. Quand on nous *fait affront*, nous rougissons, rien de plus; quand on nous fait *un affront*, nous frémissons, notre sang bouillonne et nous courons à la vengeance. D'un autre côté, nous disons continuellement en conversation, et sans conséquence : c'est me *faire injure* que de croire, vous me *faites injure* en me supposant de telles intentions; *faire une injure* aurait une toute autre portée.

Avoir bon esprit, *avoir un bon esprit*. *Avoir bon esprit* est une expression purement formelle : elle annonce une capacité générale, vague et plutôt spéculative que pratique. *Avoir un bon esprit* a plus de rapport à la réalité et marque de la solidité, du bon sens, un talent qui va plus aux affaires et à la conduite. C'est la distinction établie par Bouhours, et elle s'applique également aux expressions, *avoir bon cœur* et *avoir un bon cœur*. La première se dit en général, sans qu'on insiste, sans rigueur, sans conséquence; la seconde exprime une bonté plus positive.

§ III. *Article défini comparé à l'article numérique.*

Tous deux font connaître les substantifs qu'ils précèdent dans leur sens précis et rigoureux; tous deux les mettent en relief, et appel-

Digitized by Google

lent sur eux l'attention. Mais souvent il arrive que l'un détermine le genre, tandis que l'autre détermine toujours l'individu, ou tout au plus l'espèce; le premier alors empêche de confondre la chose, dont il rappelle les caractères propres, avec toute autre, le second empêche de la confondre avec une autre de la même espèce ou du même genre. Ainsi, *la naïveté* indique un genre qui diffère de tout autre, la simplicité, le naturel, etc., qui a ses qualités constitutives, ses règles. *Une naïveté* signifie individuellement ou distributivement un trait de naïveté qui diffère de tout autre. *La naïveté* est d'un homme naïf: *une naïveté* vient d'un homme qui, parmi les choses naïves, en a dit une; on ne la définit pas, on n'en donne pas les règles; on la raconte, on n'en dit point les caractères généraux, elle n'en a pas, mais seulement les qualités individuelles, les particularités. Cependant l'article défini ne détermine pas toujours que le genre, mais parfois aussi l'espèce ou l'individu, tout comme l'article numérique; c'est alors que leur distinction devient difficile. Cherchons néanmoins à l'établir en prenant pour exemple les deux expressions synonymiques *un champ* et *le champ*: *un champ* ou *le champ* bien cultivé paie le laboureur de ses peines. La première expression fait penser à tous les champs parmi lesquels on en choisit un. La seconde concentre l'attention sur la notion du champ en lui-même, et ne rappelle en aucune sorte les autres espèces du même genre, c'est-à-dire les autres champs. On parlera donc avec une entière justesse en disant, *un champ* bien cultivé rapporte plus qu'un autre, et *le champ* bien cultivé rapporte beaucoup. La différence est la même entre un *roi sage* et le *roi sage*, et ainsi des autres exemples.

CHAPITRE IV.

SYNONYMIE DES NOMS COLLECTIFS AU SINGULIER AVEC DES NOMS ORDINAIRES AU PLURIEL.

Chevelure, cheveux. Crinière, crins. Feuillage, feuilles. Branchage, branches. Plumage, plumes. Mobilier, meubles. Vitrage, vitres. Armure, armes. Entourage, entours. Bétail, bestiaux. Campagne, champs. Humanité, hommes.

Ils expriment, les uns et les autres, une réunion de choses. Mais d'abord les noms collectifs sont plus généraux; ils comprennent absolument et complètement toute une classe de choses; au lieu que les noms au pluriel s'entendent souvent dans un sens partitif et incomplet. Les *cheveux* et les *feuilles* ne sont souvent qu'une portion

Digitized by Google

de la *chevelure*, et du *feuillage*, au lieu d'en être la totalité. L'*humanité* ne meurt pas, quoique les *hommes* meurent. Des harengères qui se battent s'arrachent les *cheveux* et non la *chevelure*. Et non seulement le nom collectif s'étend à la totalité des choses, mais encore il faut que les choses qu'il exprime soient nombreuses. Une rose a des *feuilles* et non un *feuillage*. Une *chevelure* est une réunion de *cheveux* longs et bien fournis; on n'appelle de ce nom ni les *cheveux* courts du nègre, ni les *cheveux* du vieillard à demi chauve. D'un autre côté, une conséquence de ce premier caractère distinctif, c'est qu'il faut se servir seulement du nom au pluriel toutes les fois qu'on veut exprimer une réunion de choses sur lesquelles une action est produite par parties et successivement. Un arbre perd ses *feuilles*, ou ses *feuilles* tombent plutôt que son *feuillage*. On coupe les *cheveux* ou les *branches* plutôt que la *chevelure* ou le *branchage*. L'expression, vendre le *mobilier*, désigne comme unique et indivisible l'effet marqué par le verbe, et vendre les *meubles* le représente comme appliqué en détail à telles et telles choses particulières.

Une différence plus considérable consiste en ce que le nom collectif n'a rapport qu'à l'ensemble, et le nom pluriel aux individus qui font partie de l'ensemble. La *chevelure*, la *campagne*, etc., deviennent un être simple, un nouvel individu dans lequel les éléments se dérobent à la vue. L'un fait considérer le tout et les qualités qui en résultent d'une manière synthétique et complète; l'autre les présente d'un point de vue analytique et dans le tout fait songer aux individus pris un à un. La beauté de la *chevelure*, de la *crinière*, du *feuillage*, du *branchage*, du *plumage*, de l'*armure*, de la *campagne*, etc., est la beauté qui résulte de l'assemblage des *cheveux*, des *crins*, des *feuilles*, etc., objets qui individuellement peuvent bien n'être pas beaux; tandis que la beauté des *cheveux*, des *crins*, des *feuilles*, etc., est la beauté même qui se retrouve dans chaque *cheveu*, dans chaque *crin*, dans chaque *feuille*, etc. De là vient que le nom collectif est plutôt poétique et pittoresque, et le nom pluriel plutôt scientifique et abstrait. Les épithètes qu'on joint au premier sont générales, vagues, et n'expriment que des qualités apparentes qu'on aperçoit au premier regard; celles qu'on ajoute au second déterminent les propriétés précises, la nature de chacun des individus de la classe. Le mot *feuillage*, par exemple, ne rappelle pas les idées de la forme, de la couleur, de la grandeur des feuilles.

On dit le murmure du *feuillage*, et non des *feuilles*, parce que

Digitized by Google

les *feuilles* ne murmurent qu'ensemble. On se met à l'ombre sous le *feuillage*, et non sous les *feuilles* : c'est l'ombre de l'ensemble que l'on recherche plutôt que celle de chaque *feuille* en particulier.

Nous croyons que les distinctions précédentes s'appliquent exactement à tous les synonymes de cette classe. Il en est toutefois auxquels la règle paraît ne pas convenir aussi immédiatement.

1. *Bétail, bestiaux. Bétail* se dit du genre : gros *bétail*, menu *bétail*. *Bestiaux* se dit des individus dans le genre : les *bestiaux* mangent plus l'été que l'hiver. On dira bien : tout son *bétail* périt dans l'incendie, parce que là, la mort des animaux est simultanée et arrive en un seul coup ; mais il vaut mieux employer le mot *bestiaux* dans la phrase suivante : la maladie, la peste a fait périr les *bestiaux*, parce qu'ici l'action est successive.

2. *Entourage, entours*. L'*Entourage* est plus compréhensif ; il s'entend de toutes les personnes avec qui l'on est en relation, de près ou de loin ; les *entours* sont plus intimes, et le mot ne se dit guère que des parents ou des amis avec qui l'on vit familièrement. *Entourage*, d'ailleurs, signifie plutôt l'ensemble des *entours*, et les *entours* s'emploient plutôt quand il faut qualifier les individus qui entourent. Vous avez un bel *entourage* ! ne vous laissez pas influencer par vos *entours*.

3. *Campagne, champs*. Bouhours et Beauzée ont déjà marqué la différence qui existe entre ces deux mots dans les expressions, *maison de campagne* et *maison des champs*. Bouhours dit simplement que la première expression est plus noble que la seconde. Cela doit être, puisque, suivant la règle, le nom collectif est plus pittoresque et plus poétique. Beauzée ajoute qu'une *maison de campagne* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues de liberté, d'indépendance et de plaisir qui en ont suggéré l'acquisition, comme, avenues, remise, jardins, parterre, bosquets, parc même, etc. ; au lieu qu'une *maison des champs* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues économiques qui l'ont fait construire ou acheter, comme un verger, un potager, une basse-cour, des écuries pour toute sorte de bétail, un vivier, etc. Il n'y a là rien que de conforme aux distinctions ci-dessus établies. La *campagne* doit donner l'idée de quelque chose de très grand, de très étendu, où l'on se meut librement, et aussi de quelque chose de gracieux et de poétique, où l'on goûte surtout les plaisirs de la vue. Mais les *champs* doivent réveiller les idées des qualités physiques propres à chaque champ, lesquelles sont d'être cultivé et de

Digitized by Google

porter des fruits d'une certaine espèce et en plus ou moins grande abondance.

4. *Humanité, hommes.* L'*humanité* ne se prend jamais, comme les *hommes*, dans un sens partitif, relatif, successif ou incomplet. L'*humanité* ne meurt pas, quoique les *hommes* meurent. L'*humanité* comprend tous les individus du genre, mâles et femelles ; les *hommes* se prennent quelquefois par opposition aux femmes. Ce qu'on dit de l'*humanité* s'applique à l'ensemble des hommes, mais non pas toujours à chaque homme en particulier ; ce qu'on dit des *hommes* s'entend des individus de l'espèce. Le seul moyen de concilier la providence divine avec la liberté humaine, c'est d'admettre que Dieu règle d'avance les évènements de l'*humanité*, sans prédéterminer pourtant les actions des *hommes*. Les *hommes* passent par trois âges, l'enfance, la virilité et la vieillesse.

CHAPITRE V.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES AVEC DES INFINITIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

Sortie, sortir. Volonté, vouloir. Sensation, sentir. Usage, user. Couchée, coucher. Pensée, penser. Ris, rire. Parole, parler, etc.

L'infinitif est une forme abstraite du verbe, ou une formule du verbe dépouillée de toute modification de temps, de modes, de personnes, de nombre. Pris substantivement, l'infinitif signifiera donc l'abstrait, l'indéterminé, l'absolu. Il ne particularisera rien, il n'aura rien de concret, il présentera la chose en elle-même, sans détermination accessoire, et ne recevant de qualifications que celles qui la font connaître dans sa nature ou son essence. Les synonymes des noms infinitifs se distingueront par des caractères opposés : au lieu d'être abstraits, ils seront concrets, ils exprimeront la chose avec des circonstances et des déterminations particulières, et leurs qualifications beaucoup plus nombreuses marqueront, non pas seulement ce qu'est la chose en elle-même, mais ce qu'elle est dans ses rapports de temps, de lieu, de personnes, de contenu, d'étendue ou autres, suivant que leurs terminaisons leur imprimeront l'un ou l'autre de ces sens. L'usage de transformer ainsi les infinitifs en substantifs, qui sont en quelque sorte des radicaux nus, nous vient du grec, langue essentiellement philosophique et propre à l'abstraction.

Lorsque les synonymes des noms infinitifs sont objectifs et passifs, comme *pensée, ris, parole, marche,* les noms infinitifs ayant

Digitized by Google

seuls rapport à l'action, indiquent la manière dont elle se fait, non point dans un cas particulier, comme leurs synonymes, mais habituellement, car ils ne cessent jamais d'être abstraits et généraux.

1. *Sortie, sortir*. Ce deux mots ne sont synonymes que dans les locutions prépositives, *à la sortie de* et *au sortir de*, qui signifient toutes deux, au moment où l'on sort de. *Au sortir de* est visiblement plus abstrait : on dira bien, *au sortir* de là, *au sortir* de l'enfance, *au sortir* du berceau, et dans aucun de ces exemples *à la sortie de* ne conviendrait, parce que cette locution retient quelque chose de concret et n'exprime pas l'époque simplement, d'une manière toute figurée, toute idéale. *A la sortie de* rappelle l'action de sortir, la représente à l'esprit, ce que ne fait nullement *au sortir de*: ainsi, on dit bien, *à la sortie* et non *au sortir* des juges.

2. *Volonté, vouloir*. Faculté ou action de celui qui veut. Dans les deux sens, la *volonté* est relative et le *vouloir* absolu. On trouve, chez les uns, une *volonté* ferme et inébranlable, chez les autres, une *volonté* faible et vacillante. Le *vouloir* ne reçoit point de qualifications semblables, parce qu'il n'est ni relatif, ni concret, ni individuel. Considérés comme actes, la *volonté* se rapporte à la chose qu'on veut, et elle est durable, au lieu qu'au *vouloir* ne correspond pas un objet qui le rende tel ou tel, il exprime l'acte sans plus, et n'a lieu que pour le moment où l'on veut : telle est ma *volonté ;* c'est Dieu qui nous donne le *vouloir* et le faire. Il faut réprimer les *volontés* de l'enfant, car il ne doit point avoir de *vouloir*. La *volonté* est effective, elle se manifeste au-dehors par le moyen des organes, le *vouloir* consiste uniquement dans l'acte intérieur; c'est pourquoi l'on peut bien arrêter l'une, mais non pas l'autre.

3. *Sensation, sentir*. Ces deux mots expriment l'état passif de l'âme en présence des objets. Le *sentir*, comme le *penser*, comme le *vouloir*, comme le *connaître*, n'est d'usage qu'en métaphysique, science où l'on considère les actes de l'esprit d'une manière tout abstraite et indépendamment de toutes circonstances. Au lieu que la *sensation* et le *sentiment* sont variables en force et en intensité, en même temps que relatifs à l'individu qui les éprouve; le *sentir* reste toujours identique et n'indique pas même, comme les deux autres mots, si le phénomène qu'il exprime a pour cause quelque chose d'extérieur ou d'intérieur.

4. *Usage, user*. Ces mots sont synonymes quand ils se prennent pour exprimer le parti qu'on tire des choses. On dit indifféremment de certaines choses dont on vante la bonté, qu'elles sont d'un bon *usage* et d'un bon *user*. *Usage* emporte l'idée d'une détermination

Digitized by Google

étrangère à *user*, celle d'une fin, d'une application à quelque chose. Un instrument est d'un bon *usage*, quand il est bon pour ce à quoi on le fait servir. Une étoffe est d'un bon *user*, quand on peut en user longtemps. Il y a des étoffes qui deviennent plus belles *à l'user*, c'est-à-dire, pendant qu'on en use, qu'on s'en sert.

5. *Couchée*, *coucher*. Un voyageur paie tant à l'hôtellerie pour sa *couchée* ou pour son *coucher*. *Couchée* est descriptif. Il détaille plusieurs circonstances ou impliquées dans *coucher* ou qui lui sont étrangères. La *couchée* comprend le souper, le nettoiement de la chaussure, des habits, l'arrangement de la chambre. Le *coucher* indique purement et simplement l'usage du lit, il ne marque aucune détermination accessoire, pas plus que le *manger*, le *dormir*, etc.

6. *Pensée*, *penser*. Action de celui qui pense et ce qu'il pense. L'un est relatif et particulier, l'autre absolu et général : « Le mot *pensée*, dit Roubaud, ne désigne que l'action de penser, tandis que *penser* en marque la manière d'être propre et distinctive. » Ces deux mots ont donc entre eux le même rapport que *ris* et *rire*. Autrefois on disait *penser* en poésie, et c'est en le considérant comme terme poétique que Roubaud le caractérise. On l'emploierait plutôt aujourd'hui en métaphysique pour exprimer d'une manière tout abstraite et tout absolue la *pensée* : « Qui peut assurer, dit « Voltaire, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le « sentiment et *le penser?* » Il peut signifier encore la manière de penser de toute une classe ou espèce d'hommes, comme on le voit dans cette phrase de J.-J. Rousseau : « Le *penser* des âmes fortes leur donne un idiome particulier. » La *pensée* est relative aux circonstances et à l'objet sur lequel elle porte, ou elle exprime une manière de penser accidentelle et propre à un seul homme.

7. *Ris*, *rire*. Ces mots signifient la même chose suivant l'*Académie*, l'action de rire. Cependant *ris* est plus concret et sert à exprimer cette action dans les cas particuliers; *rire* est plus abstrait et plus propre à caractériser la chose en elle-même. Que le premier soit concret, le second abstrait et représentatif de la chose en soi, c'est ce que Condillac a bien saisi : « Le *ris*, dit-il, est proprement le bruit que fait celui qui rit, le *rire* est la manière dont il rit : on entend des *ris*; le *rire* est agréable ou désagréable. » Mais nous devons à Roubaud une distinction plus complète et plus détaillée : « *Ris*, dit-il, n'est qu'un acte, un effet individuel. Nous disons le *rire*, comme nous disons le *boire*, le *manger*, le *lever*, le *cou-*

Digitized by Google

cher; or, cette manière de parler désigne le genre, la manière, l'habitude de la chose. L'on a le *rire* agréable et l'on fait des *ris*. Vous qualifiez le *rire* d'une personne selon sa manière habituelle de rire; et vous qualifiez ses *ris* selon la manière dont elle rit actuellement. Chacun a son *rire*, comme son maintien habituel : la forme du *ris* varie comme la contenance, suivant les occasions. » Le *ris* est donc le *rire* se produisant et se montrant dans un cas particulier. Le *rire* est l'expression du contentement; et le *ris* d'un homme exprime la joie qu'il éprouve en un moment donné. Enfin, *rire* est tellement abstrait et si peu propre à indiquer les circonstances accessoires, qu'il ne suppose pas même, comme *ris*, que l'action de rire ait lieu avec intention ou sous l'influence de certains sentiments ou mouvements de l'âme particuliers.

8. *Souris*, *sourire*, action de rire légèrement. Même différence entre ces deux mots qu'entre les deux qui précèdent. « Le *souris*, dit Roubaud, est proprement un acte, l'effet particulier de *sourire* ou du *sourire*. Le *sourire* est la manière d'exprimer une joie douce, modeste, délicate de l'âme; le *souris* en est l'expression actuelle et passagère. Ensuite, vous ne concevez pas le *souris* sans une intention, un motif, un sentiment, une pensée qui l'anime; vous concevez le *sourire* comme un jeu naturel de la figure. » On dit cependant, un *sourire* de pitié, d'indignation, d'approbation; mais alors on désigne, non pas un fait ou un cas particulier, mais toute une espèce d'actions.

9. *Vie*, *vivre*. Existence d'une chose animée. La *vie* est effective: cette expression convient en langage historique, quand il s'agit de réalité : le *vivre* est idéal; c'est un terme de spéculation qui a sa place dans le raisonnement où on traite des choses en soi, non comme étant ou ayant été, mais abstractivement ou comme ayant tels caractères. « Le même passage que vous fîtes de la mort à la *vie*, refaites-le de la *vie* à la mort. » MONTAIG. « La nature apprit à Thalès que le *vivre* et le *mourir* étaient indifférents. » ID. On lit dans le même écrivain: « Je sais avoir retiré de l'aumône des enfants, pour m'en servir, qui bientôt après m'ont quitté et ma cuisine et leur livrée, seulement pour se rendre à leur première *vie*. » Il venait de dire : « Regardez la différence du *vivre* de mes valets à bras, à la mienne. »

10. *Parole*, *parler*. Langage. Le mot *parole* est objectif, et, comme tel, il a un sens très étendu : Dieu a donné la *parole* à l'homme; un orateur a ou demande la *parole*. Cela n'empêche pas ce mot de se prendre dans un sens plus restreint pour signifier le langage par

Digitized by Google

rapport à la manière dont quelqu'un l'emploie, auquel cas il est synonyme de *parler*. On dit également qu'un homme a la *parole* rude, et un *parler* rude : un homme a la *parole* rude quand la *parole*, commune à tous, se trouve modifiée chez lui d'une façon qui lui est propre ; et il a un *parler* rude quand il a un genre de parler qui est rude, genre applicable à plusieurs autres. *Parole* signifie le langage, et *parler* un langage. Or, quoique le mot *parole* soit plus général séparément, il l'est moins que le mot *parler*, quand tous deux servent à qualifier la manière dont quelqu'un parle. De sorte que, dans le sens particulier, la *parole* est plus particulière que le *parler*. Chacun a sa *parole*, douce, rude, brève; et on distingue différents *parlers*, un *parler* rude, un *parler* doux, un *parler* picard, normand, provençal, etc. Ensuite, le *parler* est plus constant, plus habituel et dépend moins des circonstances : un homme a la *parole* tremblante, faible, la *parole* d'un homme malade par suite de certains accidents, et dans ces exemples *parler* ne conviendrait pas. « Lorsque nous nous trouvons empêtrés dans un dangereux pas, nous savons bien couvrir notre jeu d'un bon visage et d'une *parole* assurée. » (MONTAIG.) « C'était une certaine afféterie qui rendait le *parler* d'Alcibiade mol et gras. » (ID.) « Le *parler* que j'aime, c'est un *parler* simple et naïf. » (ID.)

11. *Marche, marcher*. Allure, façon d'aller, L'une se qualifie relativement à un moment particulier, l'autre pour tous les temps. Dans certaines circonstances, la *marche* est lente, rapide, précipitée ; on reconnaît quelqu'un à son *marcher*. On constate, on raconte l'une ; on caractérise l'autre. « Nous avions sous nos pieds un *marcher* doux, commode et sec, sur une mousse fine. » (J.-J.)

12. *Puissance, pouvoir*. Dans leur sens le plus étendu, dans celui, par exemple, où ils s'appliquent aux souverains, ces deux mots expriment ce que peuvent ceux qui possèdent la qualité dont ils sont les signes. Ils ont ensuite une acception plus restreinte, suivant laquelle ils indiquent une faculté ou disposition dans le sujet, par le moyen de laquelle il est capable d'agir ou de produire un effet. Mais dans les deux sens, ces mots diffèrent de même : l'un est plus concret, l'autre plus abstrait. Considérons-les d'abord dans leur sens le plus étendu. Comme l'observe justement Roubaud, ces termes correspondent aux deux mots latins *potentia* et *potestas*, lesquels signifient, suivant Gardin et Dœderlein, l'un une force de fait, l'autre une force ou faculté de droit, l'un ce que nous pouvons effectivement, l'autre ce qui nous est permis. Ainsi *puissance* a plus de rapport avec force et se dit bien des agents naturels, la *puissance*

Digitized by Google

d'une machine; *pouvoir* exprime une idée plus abstraite, plus idéale, il serait plutôt synonyme d'*autorité* ou de *droit*. C'est parce qu'il est abstrait et idéal que *pouvoir*, à la différence de *puissance*, signifie le crédit, l'empire, l'ascendant, l'influence toute morale qu'on exerce sur les hommes. « Le *pouvoir*, dit Condillac, est le droit d'user de la *puissance* »; et *puissance* marque les moyens qui sont à la disposition du *pouvoir*. Le despotisme est une *puissance*, puisqu'il a des forces; mais ce n'est point un *pouvoir*, puisqu'il n'a point de droit. Un *pouvoir* sans *puissance* est un *pouvoir* sans force. « La *puissance*, dit encore Condillac, est plus relative à la force et le *pouvoir* se rapporte plus à la liberté, c'est-à-dire à un usage raisonnable de la force; et c'est pourquoi l'homme juste use de son *pouvoir*, l'homme injuste abuse de sa *puissance*. » Girard et Roubaud donnent à-peu-près la même distinction, mais le premier la propose d'une manière beaucoup plus nette, quand il considère *puissance* et *pouvoir* dans leur sens restreint, dans le sens physique et littéral où ils sont synonymes de *faculté*. « Le *pouvoir*, dit-il, vient des secours ou de la liberté d'agir; la *puissance* vient des forces. L'homme, sans la grâce, n'a pas le *pouvoir* de faire le bien; la jeunesse manque de savoir pour délibérer et la vieillesse manque de *puissance* pour exécuter. L'habitude diminue beaucoup le *pouvoir* de la liberté; l'âge n'affaiblit que la *puissance* et non le désir de satisfaire ses passions. » Condillac établit la même différence en termes encore plus catégoriques : « Notre *puissance* consiste, dit-il, dans les forces que nous sommes maîtres d'employer, notre *pouvoir* dans l'éloignement des obstacles qui pourraient gêner notre liberté. » Et ailleurs : « La *puissance* de l'âme est plus relative aux facultés nécessaires pour exécuter, le *pouvoir* est plus relatif aux déterminations de la volonté. »

Telle est bien la différence de *puissance* et de *pouvoir*, et cette différence résulte bien de ce que le premier de ces mots est un substantif ordinaire à terminaison significative et le second un infinitif pris substantivement. Mais la terminaison de *puissance* étant significative doit imprimer à ce mot une nuance propre dont nous n'avons encore rien dit. *Ance*, outre l'action, indique quelque chose de durable, de permanent, tandis que l'infinitif *pouvoir* marque l'action simplement. D'où il suivrait que *pouvoir* signifierait spécialement l'acte, et *puissance* l'état permanent de pouvoir; *pouvoir* serait distributif, exécutoire relativement à *puissance*, il aurait un rapport particulier à l'acte, une idée particulière d'efficacité et le soin de l'exécution.

Digitized by Google

Ce caractère a été longuement développé par Roubaud. Mais, quoique également réel, il a moins d'importance que le premier. Rien n'empêche, néanmoins, de les garder l'un et l'autre. D'après le premier, le *pouvoir* se distingue de la *puissance* ainsi que l'*autorité*, c'est-à-dire, en ce qu'il est plus abstrait; et, d'après le second, le *pouvoir* se distingue de la *puissance* comme il se distingue de l'*autorité*, en ce qu'il est distributif, moins étendu, plus particulier.

13. *Science*, *savoir*. Choses apprises et sues. La *science* est relative, le *savoir* absolu; on dit la *science* du navigateur, les *sciences* naturelles, les *sciences* philosophiques. *Savoir* se dit absolument par rapport aux travaux de l'esprit, et c'est pourquoi il ne s'emploie qu'au singulier. Ensuite, la terminaison du mot *science* fait qu'il exprime quelque chose de plus étendu. Condillac qui n'a guère été ici que le commentateur de Girard a donc raison de dire: «Pour avoir de la *science*, il faut au moins embrasser un système entier de connaissances; pour avoir du *savoir*, il suffit d'avoir sur un ou plusieurs systèmes plus de connaissances que n'en a le vulgaire. En un mot le *savoir* n'est que la *science* d'un homme qui n'est pas ignorant. Mais parce qu'on n'acquiert communément des connaissances que pour son usage, le *savoir* a toujours quelque rapport à la pratique. Quand on dit qu'un artiste a de la *science*, c'est qu'on le met dans la classe des artistes et dans celle des savants. Si l'on dit qu'il a du *savoir* on le laisse dans la classe des artistes, et on fait seulement entendre qu'outre l'habileté dans son art, il a toutes les connaissances qui peuvent lui être de quelque secours pour mieux réussir et qui peuvent faire rechercher son commerce à d'autres titres qu'à celui d'artiste.»

14. *Repentir*, *repentance*. *Souvenir*, *souvenance*. Les deux premiers mots signifient regret de ses fautes; les deux derniers, idée que la mémoire conserve de quelque chose. L'infinitif étant abstrait, les substantifs à forme infinitive n'offrent point de déterminations à l'aide desquelles on puisse les distinguer de leurs synonymes; ils équivalent donc à des substantifs sans terminaisons significatives, et c'est comme tels que nous avons traité *repentir* et *souvenir*, dont la différence d'avec *repentance* et *souvenance* provient de ce que la terminaison de ces deux derniers marque une durée, un exercice continu, habituel, modification étrangère, comme toute autre, aux noms infinitifs *repentir* et *souvenir*.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES AVEC DES PARTICIPES PASSÉS PASSIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

§ I. *Narration, narré. Exposition, exposé. Énonciation, énoncé. Prononciation, prononcé. Délibération, délibéré. Interdiction, interdit. Contradiction, contredit. Production, produit. Institution, institut. Fusion, fonte. Perdition, perte. Imposition, impôt. Croissance, crue.*

§ II. *Rôt, rôti. Arrêt, arrêté. Fosse, fossé.*

Suivant que les substantifs, avec lesquels les participes passés passifs ont des rapports de synonymie, sont ou ne sont pas à terminaisons significatives, les synonymes de cette classe se partagent en deux espèces, qui exigent chacune une règle de distinction particulière. Cet article doit donc se diviser en deux parties. Ensuite, il est à remarquer que dans la première espèce on ne trouve, comme synonymes des participes passés, que des substantifs en *ion*, à l'exception d'un seul qui est en *ance*. Ce dernier devra faire l'objet d'un examen à part. La seconde espèce donne lieu à une remarque analogue : parmi les substantifs à terminaison indifférente, qui ont pour synonymes des participes passés, deux, *rôt* et *arrêt*, sont eux-mêmes des participes passés ; seulement ils s'éloignent un peu plus, par la forme, du verbe primitif et ne s'y rattachent pas aussi directement ; mais un troisième, *fosse*, semble ne devoir pas être soumis à la même règle que les deux précédents, parce qu'il ne tire pas comme eux son origine d'un verbe antérieur.

§ I. *Substantifs à terminaisons significatives comparés avec des substantifs primitivement participes passés passifs et synonymes des premiers.*

La différence des uns aux autres varie nécessairement suivant la valeur de la terminaison des substantifs proprement dits. Or, ceux-ci se terminant presque tous en *ion*, tout se réduit à savoir d'abord ce qui distingue les substantifs français ainsi terminés d'avec les substantifs participes dont il s'agit ici. *Ion* marque l'action, la réalisation présente de l'idée exprimée par le verbe ; c'est une désinence subjective, c'est-à-dire qui montre le sujet faisant l'action. Le participe passif signifie un résultat, la chose constituée et faite ; c'est une désinence objective, c'est-à-dire qui désigne la chose

Digitized by Google

comme un objet ayant des qualités, mais sans rapport à l'agent qui l'a produite. De là résulte une telle distance entre les noms en *ion* et les participes correspondants, qu'on conçoit à peine la possibilité de leur synonymie. Cette synonymie n'a lieu en effet que quand le substantif se prend objectivement comme le participe pour exprimer le résultat de l'action, une chose faite, quand, par exemple, *production* veut dire, comme *produit*, une chose qui a été produite. Alors subsistent entre les deux mots des différences qui tiennent à la diversité de leur signification primitive. Les substantifs proprement dits sont relatifs et concrets; les participes, absolus et abstraits. Les uns font connaître la chose extrinsèquement, ils la présentent dans ses particularités, dans ses rapports au temps, aux personnes, aux circonstances, à la manière; les autres la font connaître intrinsèquement, en elle-même, sans considération relative, indépendamment de tout rapport à l'agent et à son mode d'agir, abstraction faite de toutes les circonstances qui ont accompagné l'action. En un mot, quoique le substantif ne signifie pas l'action particulière de faire la chose, mais la chose faite, il la rappelle avec toutes ses particularités; tandis que le participe désigne la chose absolument, telle qu'elle est au fond, intrinsèquement, en soi. De sorte que le participe se trouve, à l'égard des substantifs en *ion*, identiquement dans le même rapport que les substantifs sans terminaison significative, dans le même rapport, par exemple, qu'*acte* et *action*, *progrès* et *progression*, *concept* et *conception*.

1. *Narration*, *narré*. Le sens commun à ces deux mots est l'idée d'un fait raconté, ou de la relation d'un fait. La *narration* se rapporte à celui qui fait le récit, et à la manière dont il le fait; elle indique de sa part des détails, de l'invention pour les circonstances accessoires, une manière à lui propre. Le *narré* ne se rapporte qu'aux choses narrées, au fond du récit; il le présente de la façon la plus simple, la plus brève, la plus abstraite, la plus absolue, indépendamment de tous les détails de forme et de tous les ornements qui ne tendent qu'à faire valoir le narrateur ou sa cause : c'est le récit pur et simple du fait, sans rapport à la manière. On donnera plutôt à *narration* les épithètes qui s'appliquent à l'auteur, à son style et à l'arrangement de son récit; à *narré*, celles qui conviennent au fait : une *narration* intéressante plaît par la manière fleurie, élégante, bien ménagée dont les faits sont racontés; un *narré* intéressant plaît par ces faits eux-mêmes. La *narration* se qualifie comme une œuvre littéraire, poétique, ou oratoire; ce qu'on y considère le plus, ce n'est pas le fond, mais la forme ou la manière;

Digitized by Google

les incidents y dépendent du narrateur, qui peut à son gré les retrancher ou les modifier. Le *narré* se qualifie comme l'œuvre d'un historien ou d'un témoin; il doit être d'une fidélité rigoureuse; il ne comporte ni les retranchements, ni les modifications; il faut qu'il n'ait rien de personnel, que le narrateur n'y mette rien du sien, que rien n'y soit laissé à son arbitraire. En littérature, on donne les règles de la *narration*, parce que dans la *narration* presque tout est relatif et à la discrétion de l'auteur; on ne donne pas de règles pour le *narré*, car il dépend entièrement de la nature des faits. Lorsqu'on veut exercer le talent des écoliers par des *narrations*, on leur dicte pour sujet le *narré* des faits qu'ils doivent raconter à leur manière.

2. *Exposition*, *exposé*. Chose exposée, mise sous les yeux par la parole; récit d'un fait avec ses circonstances. L'*exposition* admet plus de détails, elle laisse à l'auteur quelque invention et une manière propre; l'*exposé* est plus abstrait, ce n'est point une explication détaillée, mais un récit dans lequel les faits sont présentés d'une manière nue et simple. On fait l'*exposé* et non l'*exposition* d'un système, parce qu'il s'agit là du fond des idées, et non de la forme et du tour que le discours leur donne; mais un orateur fait l'*exposition* des faits qu'il va traiter, parce que ses premières paroles doivent avoir déjà des qualités particulières de ton et de style qui disposent en sa faveur. Un acte d'accusation contient l'*exposé* des faits, qui ont provoqué les poursuites, et dont l'avocat donne ensuite l'*exposition*. Dans l'*exposé* de la cause, le juge d'instruction ne doit mettre que de l'impartialité; dans l'*exposition* de la même cause, l'avocat se montre plus ou moins habile. On dira donc avec J.-J. Rousseau, en ne tenant compte que du fond des choses: « Il résulte de cet *exposé* trois vérités incontestables »; et en ayant égard à la manière dont les choses sont présentées: « Si nous avons bien raisonné dans l'*exposition* de ce projet, il est démontré que, etc. »

3. *Énonciation*, *énoncé*. Ce qu'on énonce, expression d'une idée, d'une proposition. L'*énonciation* est relative; elle se rapporte à la manière dont on énonce, ou dont on s'énonce; c'est la chose énoncée de telle façon, par telles personnes, dans telles circonstances de temps, de lieu, ou autres. L'*énoncé* est absolu; il consiste dans la formule courte et claire, dans les termes qui portent les idées à l'esprit; c'est la chose énoncée, abstraction faite de tout rapport et de tout détail de circonstances. On n'emploie guère *énoncé* qu'en mathématiques, c'est-à-dire dans les sciences où il ne doit rien ap-

Digitized by Google

paraître de la manière propre du savant : l'*énoncé* d'une question, d'un théorème. L'*énoncé*, d'ailleurs, désigne plutôt la chose en elle-même ; pour qu'il soit clair, il faut non-seulement que l'*énonciation* le soit, mais encore que ce qui est énoncé ne dépasse pas la portée de notre conception. L'*énonciation* se qualifie par rapport à l'agent qui énonce, et l'*énoncé* par rapport au sens de la proposition énoncée. « Il importe, pour avoir bien l'*énoncé* de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'état. » J.-J. Rousseau.

4. *Prononciation, prononcé.* On dit *prononciation* et *prononcé* de la sentence, du jugement, de l'arrêt, pour signifier ce que prononce celui qui porte la sentence, le jugement, l'arrêt, les paroles qui expriment sa décision. *Prononciation* se rapporte à l'action et à la manière de prononcer ; il présente la chose comme un événement, il reçoit une foule de qualifications relatives au temps, au lieu, aux personnes, aux circonstances diverses, et qui ne conviennent pas à *prononcé*. Mais, si on considère les paroles du juge par rapport à leur sens et à leur portée, c'est du mot *prononcé* qu'il faut se servir. Pendant la *prononciation* de la sentence, j'ai fait de vains efforts pour en comprendre le *prononcé*.

5. *Délibération, délibéré.* A vrai dire, il y a peu de synonymie entre ces deux mots ; le second signifie une *délibération*, qui a lieu à huis-clos entre les juges d'un tribunal. Nous les plaçons ici, uniquement pour montrer que leur différence s'explique par notre règle générale, et par conséquent la confirme. *Délibération* est un terme concret, représentatif, faisant image ; il peint une foule d'incidents, la tergiversation, l'opposition, l'attaque, la défense, la lutte du pour et du contre. *Délibéré*, étant un terme absolu et abstrait, qui signifie la chose indépendamment de toutes ces circonstances, convient merveilleusement pour exprimer une *délibération* à huis-clos.

6. *Production, produit.* Chose produite ou ce qui est produit. L'un reporte l'attention sur la manière dont la chose a été produite, l'autre la retient tout entière sur la chose, telle qu'elle est maintenant, en elle-même, bonne ou mauvaise. Quand on dit que tel ouvrage est une *production* remarquable de l'intelligence humaine, on a égard au travail qu'il a fallu pour le produire et à la capacité de la cause qui l'a produit. Se borne-t-on à considérer la chose comme un simple résultat, on dira mieux *produit* : le *produit* d'une multiplication, des *produits* chimiques, l'exposition des *produits* de l'industrie française. L'homme religieux admire les *productions* de la nature, et le commerce consiste en grande partie à échanger les *produits* de la

Digitized by Google

nature bruts ou manufacturés. L'habitant de la campagne contemple et suit avec intérêt les progrès des *productions* de ses arbres, et il porte au marché les *produits* de ses terres. *Produit* est surtout un terme d'économie politique, parce que dans cette science on ne s'occupe que de l'utilité intrinsèque et présente des choses.

7. *Interdiction, interdit.* Défense d'exercer les fonctions de sa charge ou certains droits. Comme le second ne se dit qu'en matière religieuse, c'est seulement en parlant des défenses ecclésiastiques de ce genre qu'on peut courir le risque de confondre les deux mots. Suivant le sens primitif, *interdiction* signifie l'action par laquelle on interdit, et *interdit* l'état qui résulte de cette action : l'*interdiction* du pape mit la France en *interdit.* Mais on dit également, en considérant objectivement l'*interdiction* et l'*interdit*, jeter, lancer, lever l'*interdiction* ou l'*interdit.* Dans ces expressions, chacun des deux mots conserve le caractère qu'il tient de son origine : l'*interdiction* rappelle des proclamations, des défenses publiques, une action manifeste ; au lieu que l'*interdit* n'a rien d'apparent, d'intuitif, de représentatif, et ne fait songer qu'à ses conséquences, plutôt encore morales qu'extérieures et visibles. S'il nous était permis d'employer des termes scolastiques, nous dirions que l'un des mots est *à parte ante* et l'autre *à parte post*, c'est-à-dire que l'un fait considérer la chose dans un état antérieur, et l'autre dans un état postérieur.

8. *Contradiction, contredit.* Ces deux mots signifient un dissentiment, une opposition que l'on fait à une proposition : tous deux emportent l'idée de contredire quelqu'un, ses pensées, ses opinions, ses paroles, c'est-à-dire de soutenir le contraire de ce qu'il avance ; mais l'un se rapporte à l'idée du contradicteur, à son opposition manifestée, à la lutte qu'il institue avec éclat ; l'autre ne se rapporte qu'à la chose objectée en elle-même, à sa valeur intrinsèque, à son sens, à sa portée. L'une est de fait et concrète, l'autre de droit et abstraite. C'est seulement dans les deux locutions adverbiales sans *contradiction* et sans *contredit* que ces mots sont vraiment synonymes. Sans *contradiction*, c'est-à-dire, sans qu'on contredise ; sans *contredit*, c'est-à-dire, sans qu'on puisse contredire. Une proposition passe sans *contradiction*, et elle est vraie sans *contredit.*

9. *Institution, institut.* Établissement fondé pour plus ou moins de temps. L'*institution* est relative, peu durable, et n'a qu'une existence précaire ; l'*institut* est absolu, et fondé à toujours. Il y a, entre ces deux mots, la même différence qu'entre *corporation* et *corps*, signifiant une réunion de personnes qui vivent d'après des

Digitized by Google

règles communes. La première société savante de France porte le nom d'*Institut*, parce que c'est une *institution* créée à perpétuité. On appelle aussi *institut*, la règle de vie prescrite à un ordre religieux au temps de son établissement, pour marquer qu'on ne doit jamais toucher à cette règle ni l'abolir.

10. *Fusion*, *fonte*. Liquéfaction, état des choses qui fondent, destruction de la cohésion par l'action du calorique. *Fusion* se dit plutôt pendant l'action, et *fonte* après. Dans tous les cas, le premier se rapporte à un agent, à une cause, et à son opération; ce qui fait qu'il se dit de préférence dans les arts, en parlant des métaux; au lieu que son synonyme s'emploie bien dans l'ordre naturel, lorsqu'on considère un phénomène de *fusion* plutôt dans ses effets que dans sa cause: la *fonte* des neiges, la *fonte* des humeurs. La *fusion* est un phénomène difficile à expliquer, et la *fonte* des neiges un événement parfois redoutable.

11. *Perdition*, *perte*. Ces mots n'ont de synonymie que dans le langage de la dévotion, car *perdition* n'est point usité ailleurs. Ils signifient l'état d'une personne qui est dans une croyance contraire à celle de l'Eglise, ou qui se livre habituellement au vice. La *perdition* est relative, elle a des degrés; elle dure: la *perte* est absolue, c'est une chose faite, accomplie, irrémédiable par conséquent; elle se considère après et non pendant. Si l'on ne quitte la voie de *perdition*, on est bien sûr d'arriver à sa *perte*.

12. *Imposition*, *impôt*. Contribution, ce qui est imposé aux citoyens, ce qu'ils paient au trésor public. Le premier de ces mots est relatif, le second absolu. « L'imposition, dit Roubaud, est l'*impôt* considéré relativement à l'acte d'imposer. C'est un tel *impôt* particulier, ou une telle portion du revenu public établi en tel temps, de telle manière, avec telles conditions.» Et il faut ajouter, sur telles ou telles personnes. On répartit l'*impôt*, et, l'*impôt* réparti, chacun paie ses *impositions*, c'est-à-dire son contingent, sa part de l'*impôt* général. L'*impôt*, réunion des *impositions*, constitue le revenu public et pèse sur la masse; l'*imposition*, variable suivant les membres de l'état, pèse sur les individus. « On fait, dit encore Roubaud, l'histoire économique de l'*impôt* et le détail historique des *impositions*.» Il remarque aussi que quelquefois les *impositions* désignent particulièrement des charges variables, non pas constitutives de l'*impôt* primitif et permanent, mais qui y sont ajoutées.

Remarque 1. Outre que les substantifs examinés jusqu'ici ont la désinence *ion*, laquelle se distingue par un caractère de noblesse comme dérivant du latin, ils sont tous latins dans la composition de

Digitized by Google

leurs radicaux. Au contraire, la plupart des participes qui leur sont unis par des liens de synonymie, au lieu d'être directement traduits de participes latins, se présentent sous les formes que prennent d'ordinaire ces sortes de mots dans notre langue. Il s'ensuit pour les premiers une supériorité qui les rend plus propres à figurer dans le style relevé. De là vient en partie qu'on dit plutôt, les *productions* de l'intelligence et les *produits* de l'industrie; de là vient surtout que *fusion* s'emploie seul au figuré pour signifier alliance et mélange, *fusion* de deux systèmes, *fusion* de deux partis, et que *perdition* n'est d'usage qu'en matière de religion et de moralité.

Remarque 2. On peut s'étonner de voir traiter ici comme participes passés les mots *fonte* et *perte*, tandis que nous avons précédemment considéré comme des radicaux nus, *progrès*, *acte*, *concept*. Cette irrégularité, vraie en elle-même, n'entraîne aucun inconvénient, et par conséquent importe fort peu. Tous ces mots, comme on le voit à la fin de la règle générale établie ci-dessus, qu'on les prenne pour des participes passés ou pour des substantifs sans terminaison significative, diffèrent de la même manière des substantifs en *ion*.

Croissance, *crue*. Augmentation de grandeur ou de hauteur. *ance* marque la durée, la continuation de ce qui a été commencé, et par suite le mot *croissance* se rapporte à la durée du phénomène, dont on peut mesurer les périodes. La *croissance* est donc une augmentation successive et uniforme; on la suit dans ses progrès. Tout au contraire, la *crue* indique un effet, un simple résultat; elle montre l'action faite, et non pas se faisant et se faisant progressivement; c'est un accroissement subit, passager, instantané, inattendu, et c'est pourquoi ce mot se dit surtout en parlant des rivières et des fleuves que les orages ou les fontes des neiges font grossir tout-à-coup. On l'emploie bien aussi quand il s'agit des animaux et des arbres, mais c'est dans un sens tout absolu et objectif: on ne dit pas, arrêter la *crue*, âge de *crue*, comme on dit, arrêter la *croissance*, prendre beaucoup de *croissance*, âge de *croissance*. Dans la phrase, cet animal a pris toute sa *crue*, le mot *crue* exprime absolument et en elle-même l'augmentation de grandeur; dans cette autre, cet animal a pris toute sa *croissance*, le mot *croissance* rappelle le temps qu'il a fallu à l'animal pour croître, et les progrès successifs par lesquels il a passé pour devenir tel qu'il est. Pour parler avec une entière justesse, il faudrait toujours dire *avoir* toute sa *crue*, et *prendre* toute sa *croissance*.

Digitized by Google

§ II. *Substantifs à terminaison insignifiante comparés avec des substantifs primitivement participes passés, et synonymes des premiers.*

Les substantifs à terminaison insignifiante semblent équivaloir aux participes passés pris substantivement; car, considérés les uns et les autres, séparément, par rapport à des synonymes de même radical et à terminaisons significatives, ils en diffèrent de même. Cependant, si on les rapproche afin de déterminer précisément leur valeur respective, comme nous le faisons ici, on les trouve bien distincts les uns des autres. Le participe, absolu quand il se trouve synonyme d'un substantif dont la terminaison modifie le sens, devient, à son tour, relatif et particulier quand on le compare à un substantif dont la terminaison est insignifiante; lui qui, dans le premier cas, représente la chose en elle-même et indépendamment de tout rapport, dans le second a rapport à l'action marquée par le verbe, et à toutes les circonstances de temps, de lieu, de personnes qui accompagnent cette action. Les substantifs à terminaisons sans valeur, ou, ce qui revient au même, les participes passés qui, tels que *rôt* et *arrêt*, ont subi une altération si profonde, qu'ils n'ont plus rien de commun avec le verbe que le sens fondamental, sont plus absolus et plus généraux. Les participes devenus substantifs sont, au contraire, relatifs, distributifs, représentatifs, circonstanciels. Les substantifs-participes peuvent sans doute remplacer les substantifs absolus à l'égard des substantifs à terminaison significative; mais, quoiqu'ils aient le même caractère, ils ne l'ont pas au même degré, et, sitôt qu'un substantif-participe est mis en présence d'un substantif absolu, il reprend le sens relatif et rappelle l'action de son verbe.

1. *Rôt*, *rôti*. Mets que l'on sert après les potages et les entrées. Ces deux participes d'un même verbe tirent leur différence de ce que le premier, s'étant beaucoup plus éloigné de sa source, a perdu toute marque de relation. *Rôt* signifie un service de table composé de viandes rôties, l'ensemble de tout ce qui couvre la table, une partie ou une époque du repas, et non un plat parmi d'autres. *Rôti* particularise ce que *rôt* présente en général, parce qu'il rappelle l'action du verbe, parce qu'il indique expressément que l'action de cuire a été faite, accomplie, soufferte; il exprime une pièce qui a été cuite suivant un mode particulier. « On sert le *rôt* dit Roubaud, et vous mangez du *rôti*. Le *rôt* est servi après les entrées; le *rôti* est autrement préparé que le bouilli. » Lorsqu'on en est venu

Digitized by Google

au *rôt*, vous dites : Passez-moi le *rôti*. On dira bien d'une manière absolue, nous aurons à dîner un *rôt*, et d'une manière relative, un *rôti* de poulet.

2. *Arrêt*, *arrêté*. Résultat des délibérations de quelques compagnies. *Arrêté* rappelle expressément l'action du verbe *arrêter*; c'est ce qu'on arrête particulièrement, une décision spéciale, portant sur tel ou tel objet, émanant d'une autorité qu'on désigne : un *arrêté* du préfet, du maire. Il se considère aussi comme un événement, comme ayant lieu dans certaines circonstances. Mais l'*arrêt* se considère uniquement en lui-même, par rapport à sa teneur. L'*arrêt* est souvent invariable et éternel : les *arrêts* de la providence, les *arrêts* du destin ; l'*arrêté* correspond à un besoin du moment : le maire fait un *arrêté* à propos de la fête du roi. Dans tous les cas, l'*arrêt* renferme une force, une autorité supérieure à celle de l'*arrêté*. L'un est à l'autre comme la *règle* au *réglement*. « L'*arrêt*, dit Leroy, est la décision d'un tribunal supérieur, décision que ce tribunal ne peut ni annuler ni corriger, lors même qu'il reconnaîtrait qu'il a mal décidé ; et l'*arrêté* n'est qu'un acte d'administration publique ou privée qui peut être annulé, corrigé ou amendé, d'après quelques considérations nouvelles, par ceux mêmes qui en sont les auteurs. On rend des *arrêts*, on prend des *arrêtés*; les premiers se cassent, les seconds se rapportent quand il y a lieu. »

Fosse, *fossé*. Trou fait dans la terre, excavation. *Fosse* offre nécessairement les mêmes nuances caractéristiques que *rôt* et *arrêt*, qui les doivent à ce que nous leur avons accordé, ce que nous ne pouvons refuser à *fosse*, d'avoir une terminaison insignifiante. Le mot *fosse* sera donc plus général, plus absolu, et le mot *fossé* plus particulier, plus relatif. L'un exprimera la chose en elle-même, et sans rapport à l'agent : il y a dans la rivière une *fosse* dangereuse. L'autre se rapportera à l'action, au travail de l'homme qui a creusé le *fossé*, à son mode d'action, et à son intention. En effet, le *fossé* n'est jamais, comme quelquefois la *fosse*, l'œuvre de la nature ou du hasard ; il a une régularité qui lui est propre, et une fin particulière, celle de protéger un édifice, un fort, ou un champ.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES ABSTRAITS AVEC DES ADJECTIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

La beauté, le beau. La vérité, le vrai. L'infinité, l'infini. La chaleur, le chaud, etc.

Indépendamment des noms propres, qui sont toujours en petit nombre, les langues ne renferment que deux sortes de substantifs: les uns génériques, c'est-à-dire signifiant des genres ou des réunions de qualités, comme *animal, rivière, arbre, maison;* les autres abstraits, c'est-à-dire signifiant une seule qualité trouvée dans divers individus comparés, puis généralisée, tels que *beauté, solidité, chaleur, justice.* Les derniers, les substantifs abstraits, ont le plus grand rapport avec les adjectifs qui leur correspondent. Outre qu'ils paraissent en dériver quant à la forme, par exemple, *beauté* de *beau, solidité* de *solide,* ils expriment la même qualité; seulement elle est considérée dans l'adjectif comme attribut ou prédicat, c'est-à-dire en relation nécessaire avec un objet, et dans le substantif, elle est plus abstraite, plus générale, plus indépendante, elle est présentée comme se suffisant à elle-même. Mais le langage ne se borne pas à former ainsi des substantifs en donnant aux adjectifs une terminaison substantive. Quelquefois il en forme d'autres, comme le *beau,* le *solide,* le *juste,* l'*honnête,* qui sont l'adjectif lui-même devant lequel on met l'article. De là, la source de nombreux substantifs synonymes, ayant, les uns la terminaison même des adjectifs, les autres la terminaison ordinaire des substantifs. Nous prendrons pour exemple, dans la langue française, le *beau,* la *beauté;* le *vrai,* la *vérité;* le *juste,* la *justice;* l'*honnête,* l'*honnêteté;* l'*infini,* l'*infinité;* le *sublime,* la *sublimité;* l'*utile,* l'*utilité;* le *solide,* la *solidité;* les *extrêmes,* les *extrémités;* le *chaud,* la *chaleur;* le *sec,* la *sécheresse,* etc. Avant de signaler les différences à établir entre ces synonymes, nous remarquerons que toutes les langues en renferment de semblables. Ainsi, en grec, à l'adjectif ἀληθής, ές, vrai, correspondent ἡ ἀλήθεια, la vérité, et, τὸ ἀληθές, le vrai. En latin, on trouve pareillement *verum* et *veritas, honestum* et *honestas, pulchrum* et *pulchritudo.* De même en allemand, das *Wahre,* die *Wahrheit,* etc. Cette question rentre donc dans la grammaire générale; sa solution importe à toutes les langues, elle doit même intéresser le philosophe curieux

Digitized by Google

de connaître la marche de l'esprit humain dans la formation des idées générales.

Roubaud a déjà traité cette question incidemment, à l'article *Chaud* et *chaleur*. Voici ce qu'il en dit : « Le *vrai*, le *faux*, le *beau*, le *bon*, ne sont pas précisément la vérité, la fausseté, la beauté, la bonté : ils représentent ces qualités comme subsistantes dans des êtres idéaux ou abstraits, ou bien dans quelque sujet vague ou indéterminé. Le *vrai* est un objet caractérisé ou distingué par la *vérité*, ou bien une chose conforme à la *vérité*, ce qu'il y a de conforme à la *vérité* dans une chose.

« Cette différence distingue généralement les adjectifs érigés en substantifs des noms qui expriment la qualité caractéristique ou distinctive. L'*agrément* et l'*utilité* constituent l'*agréable* et l'*utile* : l'*utile* et l'*agréable* ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

« L'ancienne philosophie a dit : le *chaud*, le *froid*, le *sec*, l'*humide*, pour distinguer les éléments ou les principes des choses. Le *chaud* est alors l'élément dont la *chaleur* est la qualité propre. »

La distinction est à-peu-près juste, mais elle demande à être généralisée, développée et appliquée.

1° Grammaticalement considérés, le *beau*, le *vrai*, le *juste*, etc., ne sont pas des substantifs abstraits, mais des substantifs génériques ; car ils sont tous du masculin, tandis que les noms abstraits sont tous du féminin. Ils représentent donc, en effet, non des réalités ou des fragments de réalités observables, mais des conceptions, des êtres idéaux, indépendants des réalités, et en qui se trouvent réalisées les qualités exprimées par les substantifs abstraits. Ils ne sont pas, comme ceux-ci, quelque chose de simplement caractéristique ou qualificatif, mais quelque chose de substantiel et d'essentiel ; ce sont des types, pour parler le langage de Platon. Leur caractère distinctif unique, c'est qu'ils sont absolus, c'est-à-dire qu'ils expriment la qualité, abstraction faite des êtres auxquels elle appartient. Au contraire, les noms abstraits la désignent, quand elle n'est point encore arrivée au *nec plus ultra* de l'abstraction, ou bien, quand elle est reparticularisée et qu'on la fait descendre de la hauteur de l'absolu pour l'appliquer de nouveau aux objets. En d'autres termes, les noms abstraits s'emploient en parlant d'une chose ou d'une personne en particulier ; ils expriment une qualité appréciable, portée à un certain degré, ou, dans tous les cas, cette qualité par rapport à certaines circonstances particulières. Les noms-adjectifs se disent dans le sens le plus vaste, le plus général, sans égard ni aux choses,

Digitized by Google

ni aux personnes, ni aux circonstances, quelles qu'elles soient. C'est là la différence essentielle. Les suivantes n'en sont que les développements ou les conséquences.

2° Les substantifs abstraits s'emploient rarement sans un complément indirect commençant par *de*; c'est tout le contraire pour les substantifs-adjectifs. La *beauté* d'une femme, la *vérité* d'un récit, la *justice* et l'*honnêteté* d'un procédé, la *solidité* d'un édifice, les *extrémités* d'un bâton, etc.

3° C'est à cause de leur caractère d'absolu et d'indétermination que les substantifs-adjectifs, à la différence des autres, s'emploient bien sans l'article dans les expressions telles que celles-ci: Il fait, ou j'ai *chaud* ou *froid*.

4° Les substantifs-adjectifs ne s'emploient pas avec les adjectifs qui marquent plus ou moins. On reconnaît à un objet une grande *beauté*, à un magistrat une grande *justice*, mais non un grand *beau*, un grand *juste*.

5° Les substantifs-adjectifs ne se prennent pas non plus comme les autres dans le sens partitif. On dit qu'un homme a quelque *bonté*, quelque *honnêteté* dans le caractère, et non pas quelque *bon*, quelque *honnête*.

6° Dans les langues, le grec, le latin et l'allemand, qui, outre des substantifs masculins et féminins, en possèdent qui ne sont ni l'un ni l'autre, et que, pour cela, on appelle neutres (*neutrum*, ni l'un ni l'autre), les substantifs-adjectifs rentrent toujours dans cette dernière classe; ce qui contribue encore à leur faire perdre tout caractère de relation.

7° Comme les substantifs-adjectifs n'ont rapport à aucune réalité, ils expriment quelque chose d'invariable, de permanent, d'éternel, de non contingent. La *beauté*, la *justice*, la *vérité*, peuvent varier, et varient en effet d'un pays à l'autre; mais le *beau*, le *juste*, le *vrai* demeurent.

8° Les substantifs-adjectifs appartiennent essentiellement aux sciences spéculatives, et les autres aux sciences empiriques, ou même aux beaux-arts. Aristote et la philosophie scolastique prétendaient expliquer toutes les choses naturelles avec le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*; la physique moderne étudie la *chaleur* et l'*humidité*. L'esthétique traite du *beau*; la critique étudie la *beauté* dans les œuvres de l'imagination. La morale s'occupe du *bon*, la logique du *vrai*; les moralistes observateurs, tels que Labruyère et Larochefoucault, recherchent la *bonté* des actions, et les sciences recherchent, chacune un certain genre de *vérité*. Longin a

Digitized by Google

fait un traité du *sublime*, qui ne roule en particulier et exclusivement ni sur la *sublimité* du style, ni sur la *sublimité* des pensées, ni sur aucune autre *sublimité* que ce soit. On a personnifié la *beauté*, la *vérité*, la *justice*, et partout on en a fait des êtres du sexe féminin. Le *beau*, le *vrai*, le *juste* sont trop loin des réalités pour que l'imagination ait pu songer à s'en emparer, afin de les revêtir de formes.

Entrons dans les détails. Deux systèmes ont régné en philosophie depuis Platon et Aristote sur les idées que représentent les substantifs-adjectifs, savoir : celui qui les considère comme des types dont les substantifs abstraits marqueraient les manifestations, et celui qui ne voit, dans les substantifs-adjectifs, que la qualité abstraite au suprême degré. Tout en constatant dans les synonymes que nous allons examiner les distinctions établies plus haut, nous remarquerons que certains substantifs-adjectifs paraissent plus favorables au système platonicien et d'autres au système d'Aristote.

1. Le *beau*, la *beauté*. Le *beau* est absolu, la *beauté* relative. Le *beau*, c'est le beau en soi, le beau véritable, le beau type, c'est un idéal que les artistes s'efforcent de réaliser, et, loin que le *beau* soit beau par sa conformité à la *beauté*, comme le dit Roubaud, il semble plutôt que la *beauté* est dans les objets une modification qu'on doit considérer comme une manifestation ou une application du *beau*. Du reste, le *beau*, c'est quelque chose de vague ou plutôt d'étendu qui s'applique à tout ce qui est beau sans exception ; ce n'est point une idée acquise, mais plutôt une conception par laquelle nous nous représentons une qualité, telle qu'elle doit être, et non telle qu'elle est. La *beauté* est relative : elle se dit de ce qui a la grâce, la forme, les proportions requises par la mode, les mœurs, les usages, pour qu'un objet soit beau. Il y en a de bien des sortes : « Comme on dit *beauté poétique*, on devrait dire aussi *beauté géométrique*, *beauté médicinale*. » Pasc.

2. Le *vrai*, la *vérité*. Ces deux mots sont plus synonymes que tous les autres, et ce qui fait qu'on hésite davantage dans l'emploi de l'un ou de l'autre, c'est que tous deux sont très abstraits, très éloignés des réalités. Cependant il n'y a point à s'y tromper. La *vérité* est le *vrai* relatif, le *vrai* qui se démontre et s'acquiert par tel ou tel moyen. Le *vrai* est un type de *vérité*, un idéal, une conception à laquelle sont conformes toutes les *vérités*. Quand Boileau dit, rien n'est beau que le *vrai*, il exprime d'une manière absolue, nette, précise, tranchante, tout ce qui a été, est ou sera vrai, tout ce qui est susceptible de posséder la qualité marquée par cet adjec-

Digitized by Google

tif; il ne reste plus rien à désirer, on n'attend plus que l'auteur détermine de quelle *vérité* il entend parler. Pascal appelle l'homme, « juge de toutes choses, imbécille ver de terre, dépositaire du *vrai*. » « Dieu et le *vrai*, dit-il encore, sont inséparables; et, si l'un est ou n'est pas, s'il est certain ou incertain, l'autre est nécessairement de même.» Mais quand il parle du *vrai* relatif, c'est-à-dire de celui qui s'acquiert, et par tels ou tels moyens, il se sert du mot *vérité*. « Nous connaissons la *vérité*, disent les dogmatistes, non seulement par raisonnement, mais aussi par sentiment et par une intelligence vive et lumineuse. »

3. Le *bon*, la *bonté*; le *juste*, la *justice*; l'*honnête*, l'*honnêteté*. Le *juste*, l'*honnête*, le *bon* sont dans la conscience de chacun fixes, invariables, immuables. L'homme de bien cherche à réaliser ces idées dans sa conduite, comme l'artiste cherche à réaliser celle du *beau*. La *justice* se lit dans les codes, et varie comme eux; l'*honnêteté* et la *bonté* ne sont pas moins relatives. C'est par la méditation qu'on arrive à connaître tout ce qu'implique le *bon*, l'*honnête* et le *juste*; c'est par l'observation ou l'étude des mœurs et des lois seulement qu'on peut connaître la *bonté*, l'*honnêteté* et la *justice*.

4. L'*infini*, l'*infinité*. L'*infini* est absolu, sans aucune relation à quoi que ce soit; c'est, par exemple, dans la sphère des nombres, ce qui n'est ni pair ni impair, ce qui n'augmente pas par l'addition et ne diminue pas par la soustraction d'une unité. Si l'*infinité* ne s'emploie pas toujours avec désignation expresse des objets auxquels on la rapporte, elle est au moins très propre à recevoir ce déterminatif, et partant à sortir du vague où s'enveloppe l'*infini*. L'*infinité*, d'ailleurs se prend seule, dans un sens hyperbolique et relatif, pour signifier une grande multitude: l'*infini* ne descend point ainsi de sa hauteur et ne se prête point ainsi aux à-peu-près du relatif; il échappe à toute comparaison.

5. Le *sublime*, la *sublimité*. Le *sublime* est tout ce qu'il y a de plus élevé, ce au-delà de quoi on ne conçoit plus rien. La *sublimité* est la qualité communiquée par le *sublime*, et presque toujours elle est présentée en relation avec les choses auxquelles elle appartient. Le *sublime* est plutôt pour la conception, pour la théorie, on l'admire; la *sublimité*, plus accessible, tombe dans le domaine de la pratique, on y atteint difficilement. C'est de cette façon que Condillac distingue ces deux mots. Voici ses propres termes : « On dit le *sublime* dans le style, dans le discours, et la *sublimité* d'une science, d'un art, d'une pensée, du génie. Le premier élève l'âme par le nombre des grandes idées qu'il lui offre en peu de mots et d'une

Digitized by Google

manière simple; le second lui représente ce qu'il y a de plus élevé dans une science, un art, etc., comme une chose à laquelle il n'est pas aisé d'atteindre.»

6. L'*utile*, l'*utilité*; l'*agréable*, l'*agrément*. Toutes les distinctions établies en commençant s'appliquent très bien ici; la seule chose à remarquer, c'est que l'*utile* et l'*agréable* ne sont point, comme le *beau*, le *juste*, etc., des types, des idéaux dont l'*utilité* et l'*agrément* ne seraient que des manifestations; ils n'expriment que l'*utilité* et l'*agrément* portés au plus haut degré d'abstraction; l'*utile* et l'*agréable*, comme dit Roubaud avec raison, ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

7. Le *solide*, la *solidité*. Girard prétend que le *solide* a plus de rapport à l'utilité, et la *solidité* à la durée; mais il ne prend le mot *solidité* que dans un sens physique, ou, tout au moins, peu abstrait. Il est bien vrai qu'effectivement la *solidité* est un mot moins abstrait que le *solide*, et cela doit être d'après la règle générale. Mais il eût fallu considérer les deux mots dans le cas où ils sont le plus synonymes, c'est-à-dire tous deux abstraits, quand, par exemple, on parle de la *solidité* d'une preuve, auquel cas on n'a évidemment aucun égard à sa durée. La *solidité* est quelque chose de moins abstrait, c'est la qualité de ce qui n'est pas facile à ébranler ou à détruire, au physique et au moral. Le *solide*, c'est, d'une manière très étendue et très abstraite, ce qui fait qu'il y a dans les objets de la réalité, du fond, quelque chose qui n'est ni vain ni frivole, comme par exemple dans les objets qui ont de la *solidité*. Le *solide* est donc ce qui constitue la *solidité*, ce qui en est l'essence, ce sans quoi il n'y aurait point de *solidité*; c'est l'être abstrait dont la *solidité* est la qualité propre.

8. Les *extrêmes*, les *extrémités*. Les *extrêmes* sont, comme le *solide*, l'*utile*, l'*agréable*; ils se prennent dans un sens très abstrait. Ainsi, en arithmétique, on dit, les *extrêmes* d'une proportion, en parlant du premier et du dernier terme, au lieu que dans la géométrie, science moins abstraite, on considère les *extrémités* de la ligne. En général, les *extrêmes* signifient des oppositions vagues, indéfinies, qui ne sont de mise que dans des phrases absolues et peu précises, et dans les mêmes circonstances les *extrémités* offrent un sens plus déterminé. On dit, par exemple, porter les choses à l'*extrême* ou à l'*extrémité*: les porter à l'*extrême*, c'est les porter jusqu'au-delà de toute limite; les porter à l'*extrémité*, c'est les porter jusqu'à la dernière limite. La première locution emporte un excès auquel il n'y a pas de bornes; la seconde, un excès concevable, aussi

Digitized by Google

grand qu'il peut être par la nature de la chose; c'est seulement porter les choses jusqu'à la rigueur, et c'est pourquoi on dit bien la dernière et les dernières *extrémités*. Toutes les fois, du reste, que l'excès est déterminé par ce qui précède ou ce qui suit, le mot *extrémité* est le seul propre. Dans les *Provinciales*, le père Jésuite ayant dit qu'il est permis de tuer pour un vol, l'interlocuteur demande : Combien faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette *extrémité?* Enfin, comme le *sublime*, les *extrêmes* se disent plutôt quand il s'agit de théorie, de spéculations, d'opinions, et les *extrémités* quand il s'agit de pratique, de conduite.

9. Le *chaud*, la *chaleur*; le *froid*, la *froideur*; le *sec*, la *sécheresse*; l'*humide*, l'*humidité*. Le *sec* et l'*humide* sont hors d'usage. Ils sont renvoyés à l'histoire de la philosophie péripatéticienne. Pour le *chaud* et le *froid* avec leurs synonymes, voyez l'article *Chaud, chaleur* (Liv. III. Sect. I. Chap. XXII). (1)

(1) Faut-il regarder comme soumis à la règle, les mots *nouvelle* et *nouveauté*, chose nouvelle, quoique le premier ne soit ni masculin, ni représentatif d'un type, d'un idéal abstrait? Rien ne s'y oppose, si on examine attentivement leur différence. En effet, *nouvelle* est plus abstrait que *nouveauté*; la *nouvelle* se rapporte à la connaissance qu'on acquiert plus qu'aux choses qui en font le sujet; à tel point que ce mot signifie quelquefois l'avis qu'on donne ou qu'on reçoit de ce qui vient d'arriver. La *nouveauté*, au contraire, a plus de rapport aux choses mêmes, à la réalité. La *nouvelle* est sue de peu de monde; elle porte sur des événements passés, chose idéale, non subsistante. La *nouveauté* n'était pas établie, n'était pas en usage, n'avait pas cours, jusque-là. Une *nouvelle* est curieuse, inopinée, surprenante; une *nouveauté* est louable ou pernicieuse, suivant qu'elle conduit à une pratique bonne ou mauvaise. Quand les deux mots se disent des choses qu'on n'avait pas encore apprises, le mot *nouvelle* est absolu et celui de *nouveauté* a rapport à la personne instruite. Pour qu'une *nouvelle* soit telle, il ne suffit pas qu'on vienne à la savoir, il faut encore qu'elle annonce quelque chose qui a eu lieu récemment. Tout événement est pour moi une *nouveauté*, quand je le connais pour la première fois, fût-il très ancien et déjà connu de tout le monde.

Il en est de même de *faible* et de *faiblesse*, défaut qui consiste à se laisser entraîner. *Faible*, quoique distributif et par cette raison semblant échapper à la règle, se considère d'une manière abstraite et idéale, dans l'esprit, dont il désigne une simple disposition, au lieu que *faiblesse* se considère dans la réalité comme une faute, dont on se rend effectivement coupable. On a des *faibles*, on commet des *faiblesses*. Une mère a un *faible* ou du *faible* pour son fils, quand elle est portée à l'excuser, et de la *faiblesse*, quand elle lui pardonne en réalité, quand son *faible* pour lui se manifeste par des effets, quand elle condescend à ses volontés et fournit à ses dépenses.

Digitized by Google

SECTION II.

ADJECTIFS.

CHAPITRE I.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS ET DES LOCUTIONS ADJECTIVES COMPOSÉES DE LA PRÉPOSITION *de* ET D'UN SUBSTANTIF.

Méridional, du midi. Conseiller honoraire, conseiller d'honneur. Homme important et *d'importance, spirituel* et *d'esprit*, etc.

L'adjectif se prend dans un sens plus étendu et moins rigoureux que la locution adjective. Il marque moins, comme elle, un rapport étroit d'appartenance ou de dérivation qu'un rapport éloigné de ressemblance avec la chose ou l'idée signifiée par le substantif. Une force *herculéenne* et la force *d'Hercule* se rapportent l'une et l'autre au héros fabuleux appelé du nomd'Hercule; mais l'une ressemble simplement ou est analogue, et l'autre est identique à celle qu'a possédée Hercule. Il faudrait une force *herculéenne* pour renverser cet obstacle, et il a fallu la force *d'Hercule* pour exécuter les douze travaux. Un habillement *anglais* ou *français* est fait à l'instar de ceux d'Angleterre ou de France, et peut se confectionner dans tous les pays du monde ; un habillement *d'Angleterre* ou *de France* n'a pas seulement du rapport avec ces deux pays, il en vient, il y a été fait. Il y a des théâtres *italiens*, et non des théâtres *d'Italie*, dans presque toutes les capitales de l'Europe. D'un autre côté, il ne faut pas confondre la musique *d'Italie* avec la musique *italienne :* la musique *d'Italie* a été produite en Italie, par des auteurs de l'Italie, avec des paroles italiennes, et pour les théâtres d'Italie, qui les ont ensuite transmis aux autres : la musique *italienne* appartient au genre de celle des auteurs italiens, sans que peut-être elle vienne de l'Italie, sans que les paroles en soient italiennes et sans qu'elle ait été destinée aux théâtres de l'Italie. L'expression école *de Descartes* a une signification plus étroite que cette autre, école *Cartésienne*. Un philosophe de l'école *de Descartes* a entendu ce grand maître, a été du nombre de ses disciples immédiats, ou du moins professe et soutient tout son système et les mêmes doctrines que lui absolument pour être de l'école *Cartésienne*, il suffit d'admettre les principes de Descartes ou un système qui ait du rapport avec le sien. Les idées *de Platon* sont propres au philosophe grec ; les idées *platoniciennes*

Digitized by Google

sont de tous les temps, de tous les lieux, et de tous les hommes; elles n'ont avec Platon qu'un faible rapport. En un mot, *de Platon* est un qualificatif propre, et *platonicien* un qualificatif commun. Un son *argentin* est un son qui ressemble beaucoup à celui que rend l'argent, mais ce n'est pas précisément le son *de l'argent. De feu, d'eau, de métal, de soufre,* se disent en parlant de choses composées des matières qu'expriment les mots *feu, eau, métal, soufre; igné, aqueux, métallique, sulfurique* ou *sulfureux* se disent en parlant de choses qui renferment quelques parties de ces matières mêlées avec d'autres, ou bien même qui ont simplement du rapport avec ces matières pour certaines de leurs qualités.

1. *Méridional, septentrional, oriental, occidental; du midi, du nord, de l'orient, de l'occident.* Nous disons également les peuples, les pays *méridionaux, septentrionaux, orientaux, occidentaux,* et les peuples, les pays *du midi, du nord, de l'orient, de l'occident,* pour marquer où ils sont situés sur la terre. Les adjectifs sont des expressions sans exactitude et sans rigueur. Un peuple *méridional* n'est pas nécessairement et absolument au midi, mais il est seulement plus près du midi que tout autre, dans une certaine région actuellement considérée : le Danemark n'est pas un pays *du midi,* mais, relativement à la Suède, c'est un pays *méridional.* Les pays *du midi* appartiennent au midi; les pays *méridionaux* regardent le midi, ont rapport au midi. Si même on entend les deux expressions dans le sens relatif, l'adjectif sera encore plus étendu, plus large et plus vague. Les provinces *méridionales* de la France comprennent toutes celles qui sont plutôt au midi qu'au nord, et les provinces *du midi* ne comprennent que celles qui sont le plus au midi : Lyon et Bordeaux se trouvent dans la partie *méridionale* du royaume, Marseille et Toulouse dans la partie *du midi.*

2. *Conseiller honoraire, conseiller d'honneur,* désignent des hommes qui ont également le titre honorifique de conseiller, sans charge et sans émoluments. L'expression *conseiller d'honneur* est plus retreinte et plus rigoureuse; elle s'appliquait anciennement à des personnages, comme gouverneurs et prélats, qui, bien que sans charge, avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies. *Conseiller honoraire* se prend dans un sens plus large : il signifie un conseiller totalement hors d'exercice et qui ne conserve que son titre; de sorte que l'adjectif *honoraire,* à la différence de la locution adjective *d'honneur,* exprime un honneur très vague, très peu significatif, presque sans réalité et sans prérogatives.

3. *Homme important, homme d'importance.* Homme qui a de

Digitized by Google

la valeur, du poids, du crédit, de l'influence. Quand nous disons *homme d'importance*, *homme de distinction*, *homme de marque*, nous exprimons des qualifications réelles, rigoureuses; mais quand nous disons *homme important, distingué, marquant*, nous le prenons dans un sens moins strict et plus large. L'*homme d'importance* est au fond et absolument un homme de grande considération; la même qualité semble moins rigoureusement et moins essentiellement propre à l'*homme important*. Voilà pourquoi *important* signifie souvent à lui seul, un faiseur d'embarras, un homme qui fait le glorieux, le capable, le nécessaire: « Un grain d'esprit, dit Labruyère, et une once d'affaires, plus qu'il n'en entre dans la composition du suffisant, font l'*important*; » au lieu que l'expression *homme d'importance* n'a ce sens défavorable que quand on le marque expressément par d'autres mots: « Se croire un personnage est fort commun en France; on y fait l'*homme d'importance*. » LAF. « Les bons historiens tiennent registre des évènements *d'importance*. » MONTAIG. Des personnes *de distinction* et *de marque* sont telles rigoureusement, en vertu de qualités fixes, le rang, la naissance, les privilèges; les personnes *distinguées* et *marquantes* sont jugées telles par suite de faits ou de circonstances qui n'ont pas une signification aussi rigoureusement décisive. Nous nous servons rarement des expressions, *d'importance* et *de distinction*, tandis qu'à tout propos nous employons les épithètes *important* et *distingué*.

4. *Homme, ouvrage spirituel; homme, ouvrage d'esprit.* Homme, ouvrage dans lequel l'esprit se fait remarquer. L'*homme d'esprit* possède l'esprit en propre, est composé ou tout pétri d'esprit, en quelque sorte; l'*homme spirituel* a de l'esprit, ne manque pas d'esprit. L'adjectif se dit, dans une acception très étendue et presque illimitée, de tout ce qui manifeste quelque signe d'esprit, et particulièrement des choses; ce qui est *spirituel* ne tient à l'esprit que par un rapport léger, superficiel, et se traduit plutôt sous forme de bons mots ou de saillies que par des œuvres solides et durables. L'*homme d'esprit* a du talent, des ressources; l'*homme spirituel* brillera, par exemple, dans la conversation; il plaît, c'est tout ce qu'il peut faire. De même dans un *ouvrage spirituel*, il y a un peu, ou de temps en temps, de ce qui constitue *l'ouvrage d'esprit*.

5. *Humain, d'homme* ou *de l'homme*. Appartenant ou relatif à l'homme. *Humain* marque un rapport plus étendu, plus vaste, une dépendance moins étroite. Une voix *humaine* désigne une voix telle que celle des hommes en général, par opposition à celle des

Digitized by Google

animaux, par exemple: une voix *d'homme* peut vouloir dire la voix d'un être humain qui n'est ni enfant, ni femme. D'ailleurs, voix *humaine* n'entraîne pas rigoureusement l'idée d'une voix qui est celle d'un homme : dans le silence de la nuit, on croit entendre une voix *humaine*, c'est-à-dire une voix semblable à celle d'un homme, à celle qui viendrait d'un homme. D'autre part, l'*esprit humain* est une expression bien plus compréhensive et plus large que l'*esprit de l'homme :* c'est l'*esprit de l'homme* et tout ce qui s'y rapporte, tout ce qu'il produit ou subit; l'*esprit de l'homme* est l'*esprit humain* réduit à ce qu'il a d'essentiel, considéré seulement dans sa nature et par rapport aux autres esprits célestes ou terrestres: l'étude, les phénomènes, les facultés de l'*esprit humain*; l'*esprit de l'homme* ne peut sonder tous les mystères de la création. *Industrie humaine* ne signifie pas strictement et uniquement, comme *industrie de l'homme,* ce que l'homme peut par son travail en opposition à ce que fait la nature. Cette expression rappelle tous les détails de l'industrie de l'homme, tout ce qui s'y rapporte; en d'autres termes, *industrie humaine* se dit dans les cas particuliers et relatifs, où l'on en décrit ou rapporte les effets; *industrie de l'homme* est l'expression qui convient quand on veut caractériser, en général, le travail de l'homme, considéré comme pouvant plus ou moins. On étudie les progrès de l'*industrie humaine*, comme les passions du cœur *humain*. La condition *de l'homme* ici-bas est de souffrir; et qui pourra peindre les souffrances et les misères de la *condition humaine?*

6. *Provincial, de province.* Qui a un rapport particulier avec la province, qui en vient. L'adjectif se prend dans un sens large et éloigné pour qualifier un air et des manières qui ne ressemblent point à l'air et aux manières de la cour et de Paris, qui ont je ne sais quoi de contraint et d'embarrassé. « Les *provinciaux* et les sots sont toujours prêts à se fâcher et à croire qu'on se moque d'eux, ou qu'on les méprise. » Labr. Un homme *de province*, une dame *de province*, se disent à la lettre, en parlant d'une personne qui demeure en province, sans que cette expression entraîne aucun accessoire défavorable : j'ai vu une dame *de province* à Paris.

7. *Expérimental, d'expérience.* Une preuve *expérimentale* n'indique pas aussi positivement, aussi rigoureusement qu'une preuve *d'expérience,* une preuve tirée d'une ou de plusieurs expériences. Elle n'a avec les faits qu'un rapport peu prochain.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS ORDINAIRES AVEC DES PARTICIPES PASSÉS PRIS ADJECTIVEMENT.

Cher, chéri. Épais, épaissi. Creux, creusé. Gros, grossi. Haut, haussé. Aveugle, aveuglé. Faux, falsifié. Courbe, courbé. Insigne, signalé. Quitte, acquitté. Vil, avili. Faible, affaibli. Froid, froidi. Las, lassé. Célèbre, célébré. Etc.

Les adjectifs, ainsi que les participes passés, expriment dans les choses ou les personnes la qualité signifiée par le radical commun, mais avec des différences assez sensibles. Ils marquent cette qualité, les premiers, comme inhérente à l'objet, comme lui étant propre et naturelle; les seconds, comme lui étant survenue, comme acquise, comme étant l'effet d'une modification accidentelle. La qualité exprimée par l'adjectif est présentée comme tenant à la constitution de l'objet, et le fait concevoir tel qu'il est; la même qualité exprimée par le participe est présentée comme tenant aux circonstances, et le dépeint tel qu'on l'a fait, tel qu'il est devenu. Le participe suppose donc un changement de l'état antérieur, idée totalement étrangère à l'adjectif, lequel au contraire désigne la qualité comme habituelle, si c'est une manière d'agir, et comme naturelle, s'il s'agit d'une manière d'être.

La règle est sans exception, elle s'étend à tous les exemples. On naît avec un esprit *épais*; l'esprit *épaissi* est l'esprit devenu *épais*. On dit d'un corps solide qu'il est *épais*; d'un corps liquide, devenu solide, qu'il est *épaissi*. Certains hommes ont naturellement la langue si *épaisse* qu'ils ne peuvent parler qu'avec peine; il arrive à beaucoup de malades d'avoir la langue *épaissie*. « Quand l'air est plein de brouillards *épais*.» Fén. « Si l'air devenait plus *épais*, nous nous noierions dans les flots de cet air *épaissi*. » Id. *Faible* indique un état, sinon naturel, au moins ordinaire; *affaibli* suppose un état meilleur antérieurement, et qui s'est détérioré. *Convive* marque un état habituel; *convié* désigne une qualité reçue, une modification, le résultat d'une invitation; l'un représente l'homme tel qu'il est, l'autre tel qu'on l'a fait.

Un autre caractère distinctif consiste en ce que l'adjectif est absolu et le participe relatif. La qualité marquée par ce dernier peut aller jusqu'à un très haut degré sans doute, mais elle n'a pas lieu constamment et sous tous les rapports. Ce qui est *haussé* peut bien n'être pas absolument *haut*. Et il en est de même de ce qui est *épais*.

Digitized by Google

si, *grossi*, *falsifié*, *courbé*, *affaibli*, *froidi*, etc., à l'égard de ce qui est *épais*, *gros*, etc.

Mais, quoique dans le participe passé la qualité n'apparaisse pas comme absolue, elle y est plus saillante que dans l'adjectif, elle y appelle davantage l'attention ; précisément parce qu'elle n'y est que par accident, elle s'y fait remarquer davantage. Aussi le participe se met toujours après le substantif, au lieu que l'adjectif peut se mettre avant; et il est certain que, placé après le substantif, un qualificatif a quelque chose de plus spécial et sur quoi l'on insiste plus particulièrement.

Prenons, pour y appliquer ces distinctions, les deux mots *cher* et *chéri*. Ce qui nous est *cher* est aimé de nous dans l'ordre naturel, parce qu'il est dans nos goûts, dans nos habitudes de l'aimer ; les personnes qui nous sont *chères* sont celles avec qui nous nous trouvons dans des rapports naturels de parenté, ou habituels d'amitié. *Chéri* exprime une affection qui sort du cercle commun, qui pourrait bien ne pas être, qui est plus spéciale, qui a lieu pour un fait particulier, ou dans une circonstance accidentelle, qu'on remarque davantage et dont on a, en quelque sorte, droit d'être surpris. Une mère ne parle guère de son fils, sans dire, mon *cher* fils, parce que dans son cœur l'idée de fils et celle qu'exprime *cher* sont intimement unies l'une à l'autre; mais dans un moment de tendresse elle l'appelle son fils *chéri*. « Mes parents sont partis ce matin, en accablant des plus tendres caresses une fille *chérie*, et trop indigne de leurs bontés.... Une secrète angoisse étouffait mon âme après le départ de ces *chers* parents. » J.-J. Rous. Un roi *cher* à son peuple l'est habituellement, constamment; un roi *chéri* de son peuple s'est attiré par quelque action particulière une affection plus vive, mais qu'il peut perdre prochainement.

Deux synonymistes, Roubaud et M. Guizot, se sont déjà servis, mais l'un sans les généraliser, et l'autre sans les généraliser assez, des mêmes principes de distinction. Nous placerons ici leurs articles, parce que les synonymes qui y sont traités rentrent dans la classe de ceux dont nous venons de nous occuper plutôt que dans toute autre.

« *Insigne*, *signalé*. Ce qui a ou porte des signes, des traits qui le font remarquer, reconnaître, distinguer. *Insigne*, simple adjectif, indique proprement ce que la chose est en elle-même. *Signalé*, participe du verbe *signaler*, désigne proprement, en cette qualité, que la chose est devenue ou a été faite telle. » Il est impossible de mieux exprimer la différence principale qui existe entre les

Digitized by Google

synonymes de cette sorte. L'auteur développe ensuite les différences accessoires qui en résultent relativement aux deux mots qu'il considère uniquement. « La chose *signalée* est marquée et remarquée ; la chose *insigne* est marquante et remarquable. On est *signalé* par des traits particuliers, et *insigne* par des qualités peu communes. Votre piété est *signalée* par des actions, par des œuvres d'éclat : elle est *insigne* par sa hauteur, par sa singulière éminence. Vous êtes *signalé* par ces actions et *insigne* par cette éminence de vertu : du moins les Latins employaient ainsi le mot *insignis : Insignem pietate virum,* dit Virgile. Plusieurs exploits *signalés* annoncent une *insigne* valeur, comme plusieurs crimes *signalés* annoncent un *insigne* scélérat. Ce qui est *insigne* est fait pour être *signalé*. On dit une faveur *insigne* ou *signalée*, un *insigne* ou *signalé* fripon, un bonheur ou un malheur *insigne* ou *signalé*, etc. *Signalé* marque l'éclat, le bruit, l'effet que produit la chose : *insigne* n'exprime que la qualité, le mérite, le prix de la chose. Ce qui frappe est *signalé*, ce qui excelle est *insigne*. Nous en revenons toujours aux idées premières des mots. Ainsi, un *insigne* fripon, un très grand fripon, n'est un fripon *signalé* qu'autant qu'il a donné des preuves éclatantes de friponnerie. On sent combien un bonheur est *insigne*, on voit combien il est *signalé*. Le bonheur *insigne* est une grande faveur inespérée de la fortune ; et un bonheur *signalé* porte les traits les plus forts et les plus manifestes de cette extrême faveur. Une grâce *insigne* n'est *signalée* qu'autant que tout le prix en est manifeste. On dit un *insigne* fripon, un *insigne* coquin ; on ne dira guère un *insigne* héros, un *insigne* orateur ; mais l'orateur et le héros sont *signalés* comme le coquin et le fripon. Pourquoi cette différence ? parce qu'un coquin et un fripon peuvent l'être sans être connus, mais que vous ne pouvez savoir et dire que quelqu'un est un héros ou un orateur *insigne* qu'autant qu'il s'est *signalé* par ses actions ou par ses discours, et dès-lors vous direz plutôt *signalé* qu'*insigne*. Mais, dans tout autre cas, je ne vois aucune raison de ne pas appliquer *insigne* comme *signalé* aux personnes, en bien tout comme en mal. Une chose *signalée* est plus ou moins distinguée ; une chose *insigne* l'est toujours à un très haut degré. »

Si le premier principe de distinction n'a pas échappé à Roubaud, M. Guizot a parfaitement saisi le second dans son article *Quitte, acquitté*.

« On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment ; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout. On a

Digitized by Google

acquitté différents billets à termes, mais on n'est *quitte* que quand le dernier est payé. C'est ici le lieu d'établir une distinction entre les participes des verbes réciproques et les adjectifs correspondants. Les premiers expriment l'action ou la rappellent; les seconds expriment le résultat de cette action, l'état où se trouve celui qui l'a faite. Lorsqu'on s'est *acquitté* de tout ce que l'on devait, on est *quitte*. On s'est *acquitté* d'un emploi tant qu'on l'a exercé; on n'en est *quitte* que quand on ne l'exerce plus. On s'est *acquitté* d'une commission sans être *quitte* de celles qu'on pourra avoir à faire dans la suite. On s'*acquitte* mal, en général, des choses dont on désire être bientôt *quitte*. On a beau s'être *acquitté* journellement de ses devoirs, on n'en est jamais *quitte*. S'être *acquitté* d'une dette, c'est l'avoir payée; en être *quitte*, c'est en être libéré d'une manière quelconque, par un échange, par le don du créancier, etc. S'*acquitter* emporte en général l'idée de paiement; être *quitte* ne suppose que celle de libération. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce que dit l'auteur du caractère distinctif du participe passé, par rapport à l'adjectif correspondant, sinon qu'il convient aux participes passés de tous les verbes, et non pas seulement aux participes passés des verbes réciproques.

CHAPITRE III.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS DONT LES UNS SERVENT A FORMER DES SUBTANTIFS ET DONT LES AUTRES SONT FORMÉS DE CES SUBSTANTIFS.

Dévot, dévotieux. Avare, avaricieux. Doux, doucereux. Chaud, chaleureux. Vain, vaniteux. Difficile, difficultueux.

Leurs différences résultent de deux circonstances principales : l'une, c'est que les adjectifs primitifs n'ont pas ou peuvent être considérés comme n'ayant pas de terminaison significative; la seconde, c'est que les adjectifs nominaux ou dérivés sont tous revêtus de la terminaison *eux*, laquelle jouit d'une valeur particulière. Etant dépourvus de terminaisons significatives, les adjectifs primitifs désignent un état abstrait, une qualité possédée sans rapport au temps, au lieu, au degré, aux actes de détail qui en émanent et en prouvent l'existence ; tandis que leurs synonymes sont analytiques, distributifs et concrets, c'est-à-dire se rapportent à toutes ces circonstances, à toutes ces particularités étrangères aux premiers, et peignent les points de vue, les effets divers de la qualité. En deux mots, les uns sont absolus et simplement énonciatifs de la qualité, les au-

Digitized by Google

tres sont relatifs ou propres à rappeler cette même qualité avec différentes modifications et dans le détail. D'autre part, en vertu de sa valeur propre, la terminaison *eux* donne aux adjectifs dérivés le sens de plénitude, de surabondance, souvent même d'excès, et, comme tout excès est condamnable, elle les fait prendre en mauvaise part. Que si déjà le primitif entraînait une idée défavorable, elle renchérit et montre le défaut poussé jusque dans les plus petits détails, elle le peint s'appliquant aux plus petites choses, aux moindres circonstances.

1. *Dévot, dévotieux.* Qui pratique exactement les devoirs de la religion. *Dévot* exprime la chose d'une manière abstraite et synthétique, et *dévotieux* d'une manière concrète et distributive: on est *dévot* par caractère et toujours; on est *dévotieux* quand on montre de la dévotion par de certaines pratiques déterminées et dans des circonstances particulières. « Epicure, dit Roubaud, n'était pas *dévot;* mais dans les temples il était fort *dévotieux.* » « Le *dévotieux*, ajoute-t-il, se distingue du *dévot*, surtout par l'habitude extérieure, l'air, le ton, l'accent, la contenance propre à la chose. » Ensuite, le *dévot* a de la dévotion, et le *dévotieux* est plein de dévotion; celui-ci pousse la dévotion jusqu'à l'excès, il s'attache avec l'attention la plus minutieuse, et la recherche la plus affectée dans les manières, aux plus petits détails et aux plus petites pratiques du culte. Aussi, le mot *dévotieux* entraîne-t-il presque toujours un sens défavorable. S'il est pris en bonne part, comme il arrive quelquefois, il supposera la dévotion la plus scrupuleuse, s'adonnant aux pratiques du culte avec une rigoureuse exactitude.

2. *Avare, avaricieux.* Qui aime trop l'argent, qui y tient trop. *Avare* caractérise ce défaut intrinséquement et en général, *avaricieux* le dépeint extérieurement et dans les cas particuliers. « Il me semble, dit fort bien Girard, qu'*avare* convient mieux lorsqu'il s'agit de l'habitude et de la passion même de l'avarice, et qu'*avaricieux* se dit plus proprement lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. Un homme qui ne donne jamais passe pour un *avare*; celui qui manque à donner dans l'occasion s'attire l'épithète d'*avaricieux.* » Plaute et Molière ont mis l'*avare* sur la scène, et l'ont placé dans diverses situations où il se montre *avaricieux*. *Avare*, terme abstrait et absolu, exprime plutôt en elle-même la passion de posséder, de retenir, de garder, sans aucun dessein de faire usage; *avaricieux*, terme concret et relatif, représente la même passion dans ses effets particuliers, refusant de donner et se faisant sentir aux autres. D'un autre côté, *avaricieux*

Digitized by Google

exprime une idée plus minutieuse d'avarice : l'*avaricieux* est *avare* à l'excès, il tient à des riens, il lésine sur les plus petites dépenses, il étend sa parcimonie jusqu'aux plus petites choses. Dans l'*Avare* de Molière, Harpagon demande à la Flèche : «Et qui sont-ils ces *avaricieux* ? » « Des vilains et des ladres, » répond la Flèche. C'est pourquoi le mot *avaricieux* ne se prend jamais en bonne part, comme son synonyme : on est *avare* du temps, de louanges ; un général est *avare* du sang de ses soldats.

3. *Doux, doucereux.* Qui a de la douceur. *Doux* est opposé à amer, aigre, âpre, et se dit d'une chose agréable au goût. Ce qui est *doucereux* a tant de douceur qu'il en devient fade et rebutant ; car le mot *doucereux* indique surabondance, excès de douceur, et par suite saveur désagréable : « Ce vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*, n'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux.» Boil. Même différence au figuré. L'homme *doux* dit des choses ou tient une conduite qui charment ; l'homme *doucereux* dit des fadeurs qui lassent et ennuient. On est *doux*, et on fait le *doucereux ;* c'est-à-dire que le premier mot marque une qualité naturelle, et le second une qualité factice, affectée, exagérée, chargée.

4. *Chaud, chaleureux.* Qui a de la chaleur. *Chaud* est l'expression pure et simple de cette qualité, et signifie l'opposé de froid ; *chaleureux* se dit de ce qui est plein de chaleur. Mais ces deux mots ne sont guère synonymes qu'au figuré, lorsqu'on parle du style et des discours. Alors *chaud* marque moins de force d'entraînement et de véhémence ; il exprime la qualité plutôt comme concentrée dans le sujet que comme se manifestant par des effets éclatants : une *chaude* dispute caractérise la dispute sans que la chaleur des disputants frappe beaucoup, comme elle frappe, par exemple, quand on dit qu'un général encourage ses troupes par de *chaleureuses* paroles. *Chaleureux* enchérit donc sur *chaud*, et même quelquefois jusqu'à l'exagération, car il semble indiquer une sorte d'animation qui n'est pas toujours naturelle, et tient de l'emphase.

5. *Vain, vaniteux.* Fier d'avantages frivoles ou chimériques. *Vain* exprime le défaut d'une manière générale et indépendamment des circonstances de temps, de lieu, ainsi que des objets et du degré ; il fait connaître un trait de caractère. *Vaniteux* se dit de celui qui est ou a été *vain* dans un certain cas et pour certaines choses déterminées. Ce mot d'ailleurs est plus concret, et la vanité du *vaniteux* consiste davantage dans la montre et dans les airs. Mais la différence la plus importante, c'est que *vaniteux* présente tous les détails et toutes les minuties de la vanité poussée à l'excès. Le *vaniteux*

Digitized by Google

est *vain* des choses les plus insignifiantes, qui en valent le moins la peine ; c'est une vanité sotte et puérile.

6. *Difficile, difficultueux*. Peu accommodant, qu'on n'amène pas sans peine à conclure certaines affaires. Un homme habituellement *difficile* ou difficile par caractère se montre *difficultueux* dans un cas particulier. Ensuite, *difficultueux* enchérit sur *difficile :* l'homme *difficultueux* est *difficile* sur toutes choses, soulève des difficultés à tout propos, où il n'y a pas lieu. « *Difficile*, suivant Condillac, se dit des caractères qu'on a de la peine à contenter, des esprits qui condamnent tout, et qu'on ne sait comment prendre pour avoir leur approbation ou pour en obtenir ce qu'on leur demande; et un homme *difficultueux* est celui qui, dans les affaires, fait naître difficultés sur difficultés, mais ordinairement de mauvaises difficultés, auxquelles on ne devait pas s'attendre. »

Remarque. Eux signifie proprement plénitude, abondance, et quelquefois excès de la qualité exprimée par l'adjectif. Si dans *avaricieux, dévotieux, vanitieux, difficultueux*, elle semble y ajouter une idée de minuties, de petites choses, ce n'est pas que cette signification lui soit essentielle, car elle ne l'a pas dans *doucereux* et *chaleureux ;* mais c'est que la manière d'être *avare, dévot*, etc., à l'excès consiste à l'être jusque dans les plus petites choses. La désinence latine *osus* n'emporte pas non plus nécessairement cette seconde idée. Ainsi, *gratus* signifie agréable, bien venu près de quelqu'un ; *gratiosus*, favori, qui jouit près de quelqu'un d'une grande faveur, qui est dans ses bonnes grâces. Il ne faudrait donc pas non plus en latin se laisser abuser, sur la généralité de cette idée, par des mots tels que *perfidiosus* et *industriosus*, qui désignent, l'un une perfidie plus subtile, plus artificieuse que *perfidus ;* l'autre, une industrie plus adroite, plus soigneuse, plus attachée aux petites choses que *industrius*.

CHAPITRE IV.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS VENANT, L'UN D'UN VERBE, ET L'AUTRE D'UN SUBSTANTIF CORRESPONDANT.

Menteur, mensonger. Loueur, louangeur. Passant, passager.

Leur différence de valeur tient à leur différence d'origine. L'adjectif verbal suppose de la part du sujet qualifié action, et presque toujours action forte, expresse, volontaire, intentionnelle. Au contraire, l'adjectif nominal, ou ne désigne point d'action, ou en désigne

Digitized by Google

une peu prononcée, peu spéciale, involontaire; de là vient que le premier se dit surtout des personnes, c'est-à-dire des agents capables de dessein et de préméditation, tandis que le second s'applique plus particulièrement aux choses. Ensuite, l'adjectif verbal qualifie en raison d'un fait, et l'adjectif nominal en raison d'une qualité constante. Le premier, par cela seul qu'il tient du verbe, marque une qualité temporaire; car l'idée d'un temps précis, passé, présent, ou futur et non continuel, s'attache toujours au verbe, et c'est pourquoi il est appelé en allemand le mot du temps, *zeitwort*.

1. *Menteur, mensonger*. Qui trompe en mentant, en faisant considérer comme vrai ce qui est faux. Ils ne sont synonymes que lorsqu'ils s'appliquent tous deux aux choses, attendu que *mensonger* ne peut se dire des personnes. L'éclat *menteur* ou *mensonger* des biens de ce monde. *Menteur* est plus fort que *mensonger*; il semble indiquer des promesses faites et qu'on ne tient pas; et, comme, dans ce sens, il se prend métaphoriquement, on ne l'emploie que dans le style élevé. Un récit *menteur* diffère bien d'un récit *mensonger:* la première expression emporte que le *mensonge* est dans la personne qui fait le récit, et la seconde qu'il réside dans la chose même. Faire un récit *menteur*, c'est mentir volontairement, en faisant un récit qu'on sait être faux; un récit *mensonger* contient des faussetés, mais on l'ignore. En un mot, *menteur* rappelle l'action du verbe *mentir*, l'habitude de mentir, et *mensonger*, l'état constant de ce qui a la qualité exprimée par le substantif *mensonge*.

2. *Loueur, louangeur*. Qui loue ou donne des louanges. *Loueur* ne se dit que des personnes; *louangeur* se dit aussi des choses: plume *louangeuse*, discours, ton *louangeur*. *Loueur* qualifie en raison d'un fait unique, au lieu que *louangeur* marque plutôt une habitude constante: ainsi, Lafontaine dit qu'en donnant au prince de Condé, à l'égard de César, sinon la préférence, mais la concurrence du moins, il croirait être un *loueur* modeste. *Loueur* ensuite dénote une intention plus spéciale pour le cas présent, un dessein particulier de relever le mérite, ou plus d'art et d'adresse; tandis que *louangeur* exprime une habitude de louer à tout propos, avec fadeur et trivialité, à tort et à travers, sans préméditation et comme par instinct, sans considérer si les louanges qu'on donne sont ou ne sont pas méritées. Enfin, *loueur* est une qualification plus relative à la personne qui loue, et *louangeur* une qualification plus relative aux *louanges* qu'il donne: un *loueur* perpétuel fait sans cesse l'action de louer; un *louangeur* fade, fastidieux, emphatique, donne des *louanges* fades, fastidieuses, emphatiques.

Digitized by Google

3. *Passant, passager*, se disent des personnes qui se transportent d'un lieu à un autre. Par leur sens, ces termes se rapprochent beaucoup plus, l'un du verbe *passer*, et l'autre du substantif *passage*. Le *passant* ne fait que passer; ce mot indique un trajet très court, et qui ne dure qu'un instant. Le *passager* met plus de temps à passer; c'est un voyageur qui séjourne quelque peu sur le navire qui le transporte. On dit de l'homme, qu'il n'est que *passager* sur cette terre, parce que son passage y dure au moins quelque temps. Par la raison contraire, *passant* a souvent été employé dans les épitaphes: Arrête, *passant*. En outre, *passant* exprime réellement l'action de passer, et *passager* un état: on arrête les *passants;* sur un navire il y a des soldats et des *passagers*.

SECTION III.

VERBES.

CHAPITRE I.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES AVEC LES MÊMES VERBES DEVENUS ACTIFS ET ACCOMPAGNÉS DU PRONOM PERSONNEL.

Passer, se passer. Mourir, se mourir. Pâmer, se pâmer. Noircir, se noircir. Amender, s'amender.

Beaucoup de verbes, dans notre langue, ont à-peu-près la même signification, employés sous la forme neutre et sous la forme pronominale. Nous disons presque indifféremment, par exemple, que la beauté *passe* et *se passe;* qu'on *meurt* et qu'on *se meurt;* qu'on *pâme* et qu'on *se pâme;* que le lait *épaissit* et *s'épaissit;* que les animaux *engraissent* et *s'engraissent;* que la campagne *embellit* et *s'embellit;* que l'heure *approche* et *s'approche*. De là autant d'expressions synonymiques pour la distinction desquelles une règle générale est nécessaire, afin d'éviter les redites et de confirmer les déterminations par le rapprochement des exemples.

Le verbe neutre, ainsi que le verbe pronominal, exprime qu'un phénomène ou un fait a lieu, par lequel le sujet passe d'un état à un autre. En cela consiste la synonymie des deux verbes; mais elle ne s'étend pas au-delà. Leur différence résulte de leurs noms mêmes. Le verbe neutre n'est ni actif ni passif, mais simplement énonciatif. Il ne présente point d'agent, de cause; il ne rappelle ni la manière

Digitized by Google

d'agir, ni les degrés, ni les progrès de l'action. Ce n'est point une action qu'il marque, mais un acte abstrait, inqualifiable, sans durée, et indépendant de toute circonstance.

Le verbe pronominal, au contraire, acquiert par le pronom une signification qui tient de celle du verbe actif : au lieu d'énoncer le fait simplement, en lui-même, il le montre s'accomplissant; il le représente dans toute son étendue, dans ses détails, dans sa manière, ses degrés, ses circonstances. Il est concret, descriptif, représentatif, analytique, circonstanciel ; il fait voir la chose ou la personne occupée à devenir ce qu'elle doit être, pendant qu'elle va ou est en train d'aller à un état nouveau. Il peint l'opération successive, le travail, les efforts, la révolution qui doit amener cet état, l'action reçue et les changements éprouvés par le sujet dans le temps de l'épreuve. Purement énonciatifs ou qualificatifs, synthétiques et abstraits, leurs synonymes ayant des caractères tout opposés, les verbes neutres se distinguent encore des pronominaux en ce qu'ils conviennent dans les propositions absolues et générales, leurs synonymes n'étant de mise que dans les propositions relatives et particulières. On dit bien, tout *passe* et tout *meurt* ici-bas ; on ne dirait point, tout *se passe* et tout *se meurt*. L'homme *meurt*, c'est-à-dire est mortel, proposition absolue et générale ; et il en est de même de beaucoup d'autres dans lesquelles entre le verbe neutre : la beauté ou le temps *passe*. Mais en disant d'une personne qu'elle *se meurt* ou que sa beauté *se passe*, j'applique le fait général à un cas particulier. Et lors même que les deux verbes font partie de propositions particulières, le verbe neutre conserve toujours quelque chose de son caractère de généralité. Un homme *meurt*, *pâme*, *avance*, c'est-à-dire que le phénomène de la mort, de la pamoison et de l'avancement a lieu en lui comme il a lieu chez les autres, comme il arrive d'ordinaire. Si on dit qu'il *se meurt*, qu'il *se pâme* ou *s'avance*, alors, les verbes étant relatifs à la manière font concevoir le fait comme ayant dans le sujet où il se passe quelque chose de spécial.

1. *Passer*, *se passer*. Se perdre, s'écouler, ne pas continuer à demeurer dans le même état, avoir une existence bornée. En disant qu'une chose *passe*, vous énoncez simplement, d'une manière abstraite et synthétique, qu'elle est passagère, qu'elle a une courte durée ; c'est sa qualité ou son sort de finir bientôt. En disant qu'elle *se passe*, vous la représentez d'une manière analytique et concrète, allant à sa fin, pendant sa décadence ou sa dégradation. Les fleurs et les fruits, les plaisirs, les biens de ce monde, la beauté, le temps, les couleurs, les saisons, les modes *passent*, c'est-à-dire, en

Digitized by Google

général et sans fixer l'attention sur la manière et la durée de l'opération ou du changement, que toutes ces choses ont pour qualité de s'en aller, de finir, de cesser d'être. Quand on dit qu'elles *se passent*, on les montre pendant leur déclin, en train de s'en aller, se flétrissant, s'effaçant, perdant leur lustre, leur forme, en un mot faisant l'action ou subissant les épreuves qui doivent amener leur fin. Avec le terme abstrait *passer*, qui fait abstraction de la durée, on emploie souvent les adverbes promptement, rapidement; et, au contraire, *se passer* faisant voir la chose pendant sa dégradation, comporte d'autres modificatifs, comme, insensiblement et peu-à-peu. La vaine joie *passe* comme un éclair; la peine *se passe* avec le temps et la réflexion. « Il y a, dit Bouhours, des maux qui *passent* et des maux qui durent; les maux qui durent *se passent* à la longue. » En second lieu, *passer* convient mieux dans les propositions générales, et *se passer* dans les propositions particulières; le beauté *passe* bien vite, et la beauté de cette femme commence à *se passer*. Les maux *passent*, et votre mal *se passe*; le temps *passe*, et le temps de semer ou de recueillir *se passe*. Enfin, la relativité de *se passer* apparaît avec évidence quand on se sert de cette expression en parlant du temps. Si on veut seulement exprimer la rapidité avec laquelle il s'échappe, on dit le temps *passe*, les jours, les années *passent*; mais on dit qu'il *se passe*, quand on en parle avec rapport à l'usage que nous en faisons. La vie *passe* comme un songe, et pour la plupart la vie *se passe* à former des projets de bonheur, ou elle *se passe* laborieusement et longuement dans l'ennui.

2. *Mourir, se mourir.* Subir l'évènement de la mort. L'un exprime cet évènement d'une manière géné rale et commeun acte abstrait; l'autre peint l'action de mourir avec tout ce qui l'accompagne; il fait assister, en quelque sorte, à l'agonie du mourant; il retrace l'image de ses mouvements, de ses efforts, de la lutte qu'il soutient pour échapper. Un homme que la foudre ou un boulet prive tout d'un coup de la vie *meurt*, et ne *se meurt* pas. Un phthisique qu'on voit et qui se voit approcher, chaque jour, du terme fatal *se meurt*. « Mon cœur *se mourait* sous le poids de la volupté. » J.-J.

3. *Pâmer, se pâmer.* Tomber en pamoison. *Pâmer* est énonciatif et abstrait, *se pâmer* concret et descriptif. L'un sert à exprimer que le fait a lieu, mais sans indication de la manière et des circonstances; l'autre fait qu'on est témoin d'une scène; il montre la crise dans son cours, dans ses progrès, il représente le sujet se débattant, pour ainsi dire, avant que de tomber.

4. *Panacher, se panacher.* « Des fleurs, des oiseaux *panachent*,

Digitized by Google

c'est leur propriété que de prendre les couleurs ou les formes d'un panache. Les oiseaux, les fleurs *se panachent*, lorsque, par le développement et l'énergie de cette propriété, ils prennent en effet ces couleurs ou ces formes. » ROUBAUD.

5. *Noircir, se noircir.* « Les choses sujettes à devenir noires *noircissent*: le teint *noircit* au soleil. Les choses *se noircissent* lorsqu'elles perdent leur blancheur et qu'elles deviennent noires: le temps *se noircit* à mesure qu'il se couvre de nuages épais et sombres. Un objet pourrait *noircir* tout d'un coup; il ne *se noircit* que par degrés. » ROUBAUD.

6. *Amender, s'amender.* « En disant qu'une terre *amende*, vous la présentez dans un état d'amélioration, vous considérez l'effet produit: en disant qu'elle *s'amende*, vous la présentez dans le travail de l'amélioration, vous considérez ses efforts et ses progrès. » ROUBAUD. On distinguera de même, *mutatis mutandis*, *empirer* et *s'empirer*. « Il ne faut pas s'étonner si les choses *empirèrent* après la mort de Henri VIII. » BOSS. « Les maux du corps s'invétèrent, *s'empirent* en vieillissant, et détruisent enfin cette machine mortelle. » J. J.

7. *Pourrir, chancir, moisir; se pourrir, se chancir, se moisir.* « La viande *pourrit*, les confitures *chancissent*, le pain *moisit;* ce sont des accidents que ces objets doivent éprouver, ou même qu'ils éprouvent actuellement. La viande *se pourrit*, les confitures *se chancissent*, le pain *se moisit:* ces objets sont alors dans la crise ou fermentation qui produit la pourriture, la chancissure ou la moisissure » ROUBAUD.

8. *Engraisser, s'engraisser.* Devenir gras. *Engraisser* signifie simplement et d'une manière abstraite le fait de la substitution de l'embonpoint à la maigreur; il est relatif au résultat. *S'engraisser* est relatif à la cause, au temps, au travail, aux efforts, à tout ce qui est nécessaire pour amener le résultat; il vous peint à l'œuvre, *vous engraissant;* il représente l'action continue, constante d'*engraisser*, et tous les changements successifs qui remplissent l'intervalle entre la maigreur et l'embonpoint. Les animaux *engraissent* dans certains pâturages, et on les envoie *s'y engraisser*.

9. *Épaissir, s'épaissir.* Devenir épais, plus épais. Tous deux marquent le fait de l'épaississement, mais chacun à sa manière. En employant *épaissir*, vous ne faites qu'énoncer le fait; en employant *s'épaissir*, vous le dépeignez, vous montrez le sujet en travail ou sans cesse occupé à prendre de la consistance. Un instant peut quelquefois suffire à une chose pour *épaissir;* il lui faut du temps pour

Digitized by Google

s'épaissir. Il semble ensuite que l'un exprime un épaississement ordinaire, naturel ou périodique, qui n'a rien de spécial, et l'autre un épaississement accidentel, dont on remarque particulièrement la cause ou la manière. Le lait *épaissit* en se caillant; il *s'épaissit* quand on le bat pour en extraire le beurre.

10. *Rougir, se rougir*. Se disent également de ce qui prend une couleur rouge. *Rougir* signifie le fait d'une manière abstraite; *se rougir* montre la chose en train de devenir rouge. Ensuite, c'est dans les choses plutôt une propriété de *rougir*, comme de *noircir*, et d'*épaissir*, et un accident de *se rougir*, comme de *se noircir* et de *s'épaissir*. Certains fruits *rougissent* à certaines époques de l'année, mais ils *se rougissent* avant, si des maladies ou des insectes les attaquent.

11. *Embellir, s'embellir*. Une campagne, une ville *embellissent* et *s'embellissent*, c'est-à-dire deviennent belles ou plutôt, d'une part, deviennent belles et de l'autre se font belles. *Embellir* est relatif à l'effet, *s'embellir* à l'action. Le premier signifie l'espèce de changement opéré. Le second le montre s'opérant; celui-ci se rapporte au temps, aux détails, aux efforts successifs, aux progrès de la chose. Au printemps la campagne *embellit;* la campagne la plus ingrate et la plus mal située finit par *s'embellir* à force de culture et de travaux.

12. *Approcher, s'approcher*. Devenir proche. *Approcher* n'exprime que le fait du rapprochement par l'abréviation et la diminution de la distance : ce qui est loin *approche*. *Approchez*, c'est-à-dire, soyez proche ou plus près; c'est en faisant du bien aux hommes qu'on *approche* le plus de la divinité. *S'approcher* désigne, non le simple fait d'une plus grande proximité, mais surtout l'action par laquelle ce fait est produit, c'est-à-dire l'action de franchir l'espace intermédiaire, sa manière, sa durée, sa difficulté. Aussi est-il susceptible de beaucoup plus de modifications. « En *approchant* du bosquet, j'aperçus... En y entrant, je vis avec surprise ta cousine *s'approcher* de moi, et, d'un air plaisamment suppliant, me demander un baiser.» J.-J. En *approchant*, énonce un fait accessoire, sur lequel on n'insiste point; je vis *s'approcher*, exprime un fait principal qu'on fait voir s'effectuant, dont on veut représenter la manière. D'ailleurs, *approcher* est général, *s'approcher* particulier : la mort *approche* pour tous et *s'approche* pour chacun; l'un est absolu, et l'autre relatif : je l'ai prié d'*approcher*, et il n'a pas osé *s'approcher*.

13. *Avancer, s'avancer*. Aller en avant. *S'avancer* énonce le

Digitized by Google

fait ; je *m'avance* le montre s'accomplissant. *Avancer* exprime en elle-même, dans son essence, une action inqualifiable par cela même, si ce n'est sous le rapport du plus ou du moins. *S'avancer* emporte relation à la manière, aux progrès, aux obstacles, et à toutes les circonstances possibles ; il reçoit par conséquent beaucoup de modifications ; on *s'avance* avec noblesse, lentement, avec peine, rapidement, au travers des périls, contre l'ennemi, etc.

14. *Monter, se monter*, s'emploient également pour marquer qu'un nombre, une somme, une dette, une créance va ou s'élève jusqu'à tant. La seule différence qu'il y ait entre les deux expressions, c'est que la seconde est relative au détail, à l'addition : vous me devez telle somme ; en y joignant telle et telle autre, le tout *se monte* à mille francs.

15. *Échapper, s'échapper*. S'évader, s'esquiver, quitter en toute hâte un lieu où l'on est, pour se mettre en sûreté. On *échappe* et l'on *s'échappe* des mains de quelqu'un. Mais le premier de ces verbes énonce ce que le second dépeint. Dans *s'échapper* on voit le sujet en action, faisant effort, cherchant le moyen de fuir. On *échappe* par bonheur, parce qu'on n'est point aperçu ; on *s'échappe* par adresse. « Titus ferma de si près les avenues de Jérusalem, qu'il n'y avait plus moyen de *s'échapper*. » Boss. « Pour *s'échapper* de nous Dieu sait s'il est allègre. » Racine (Les *Plaideurs*, Petit-Jean parlant de Perrin Dandin). Racine dit encore dans *Esther*, qu'on peut surprendre la justice des plus grands rois : « Ils ont peine à *s'échapper*, dit-il, des pièges de l'artifice. » Il y a beaucoup de dangers dont on ne peut *échapper* qu'en *s'échappant*. Ces deux verbes se disent encore tous deux, au figuré, dans le sens de s'évanouir, se dissiper. Il arrive un moment où le dernier espoir *échappe* ou *s'échappe*. Le second verbe semble marquer une succession, et non une action faite tout d'un coup. On dirait que l'espoir ne *s'échappe* que peu-à-peu et malgré des efforts pour le retenir. « Sentant déjà la vie qui *s'échappe*, je cherche à la ressaisir par ses commencements. » J.-J. Ils se disent enfin de certaines choses qui d'elles-mêmes sortent d'un lieu qui les contient ou les renferme. Mais *échapper* convient pour une sortie brusque, instantanée, et *s'échapper* s'il est question de choses qui sortent par une action successive. Un bâton *échappe* de la main, une idée de la mémoire ; des pleurs *s'échappent* des yeux, des flammes d'un volcan. « Quand une chose que nous tenons *échappe* de nos mains, nous sentons par ce moyen en quelque façon qu'elle se meut. » Boss. On ne peut jamais dire d'aucune chose avec justesse, qu'elle commence à *échapper*.

Digitized by Google

16. *Augmenter*, *s'augmenter*. Croître, devenir plus grand ou plus fort. *Augmenter* est un terme abstrait, mathématique, propre à énoncer ou à signifier l'espèce et le degré de changement. « La chaleur *augmentait*. » J.-J. « Les effets du raisonnement *augmentent* sans cesse. » PASC. « On reçut si bien les sœurs de Psyché que leur déplaisir en *augmenta* de moitié. » LAF. *S'augmenter* est une expression qui dépeint, fait image et représente la chose en progrès. « L'église ne cessait de *s'augmenter* tous les jours sous le fer et dans le feu. » BOSS. « La naissance des choses, elle est imparfaite; elles *s'augmentent*, se fortifient par l'accroissance. » MONTAIG.

CHAPITRE II.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES AVEC LEUR PARTICIPE PRÉSENT OU PASSÉ ACCOMPAGNÉ DU VERBE *être*.

Mourir, *être mourant*. *Exceller*, *être excellent*. *Obéir*, *être obéissant*. *Pencher*, *être penché*, etc.

Le verbe exprime un fait, le participe, en tant qu'il tient de l'adjectif, une qualité. Le verbe exprimant un fait, est relatif; et le participe exprimant une qualité ou un état du sujet, est absolu. Le premier comporte toutes sortes de modifications, quant aux circonstances et à la manière dont le fait particulier se passe; le second a par lui-même un sens complet, il représente une qualité caractéristique du sujet et indépendante de toute circonstance. On *sert* et on *secourt* une certaine personne, d'une certaine manière, dans certaines occasions : c'est un fait qu'on accomplit; on est *serviable* et *secourable* indépendamment de tout rapport de personne, de lieu, de temps, de moyens : c'est une qualité dont on est doué. Il en est de même quand le mot qui accompagne le verbe *être* est un participe, au lieu d'être un adjectif. On *meurt* d'un coup de feu, dans son lit, à un certain âge, toutes circonstances qui ne peuvent être notées dans l'expression, tel homme *est mourant*, parce que cette expression est complète et se suffit à elle-même. Quand vous dites qu'un jeune homme est *étudiant* en droit ou en médecine, vous exprimez tout ce que vous pouvez exprimer avec ce tour; mais, en vous servant du verbe neutre, vous direz qu'il *étudie* le droit ou la médecine dans une certaine ville, avec plus ou moins d'ardeur et de succès, sous tels ou tels maîtres, suivant telle ou telle méthode. Parmi les hommes qui sont *languissants*, les uns *languissent* de misère, les autres d'amour, ceux-ci dans l'attente d'un bien, ceux-là dans un long

Digitized by Google

exil. *Être dépendant*, c'est être dans la dépendance, sans autre spécification possible ; mais on *dépend* de quelqu'un sous tel rapport, jusqu'à tel point, pendant plus ou moins de temps.

D'autre part, le verbe exprimant un fait désigne toujours, par cela même, quelque chose d'actuel et de passager. Au contraire, le participe, joint à l'auxiliaire, forme une expression significative d'une qualité fixe, constante, inhérente au sujet, qui ne le quitte pas. Cela résulte de la valeur ordinaire de l'adjectif dont tient le participe, et de ce que le verbe *être*, mis en saillie dans l'expression composée, lui donne un caractère d'existence, de permanence et de durée.

1. *Exceller, être excellent.* Avoir un degré éminent de perfection, de supériorité. L'un est relatif, a besoin d'un complément et exige une comparaison avec des rivaux qu'on surpasse ; on ne peut pas dire qu'une personne ou une chose *excelle*, sans indiquer sur qui et en quoi. L'autre est absolu, exprime une idée complète et n'a pas besoin d'un régime ni d'une comparaison. Ce qui *excelle* est meilleur que les autres, n'a pas de pareils dans son espèce ; ce qui *est excellent* est très bon. Ensuite, *exceller* représente plutôt le sujet comme agissant, et *être excellent* le dépeint comme doué d'une qualité. Le conducteur de char, qui *est excellent*, *excelle* à conduire un char dans la carrière.

2. *Obéir, être obéissant.* Se soumettre aux volontés de quelqu'un. *Obéir* désigne l'acte d'un moment, et *être obéissant* une disposition constante. Le premier, tout contingent, tout dépendant des circonstances, signifie faire dans l'occasion ce qu'on nous commande ; le second, tout qualificatif, signifie, non pas faire un acte d'obéissance, mais posséder d'une manière permanente la vertu de l'obéissance. Ce qui prouve combien obéir est accidentel et relatif, c'est qu'on peut *obéir* sans *être obéissant*, par contrainte ou par intérêt. Toutefois, *obéir* se prend aussi, comme *être obéissant*, en parlant d'une suite d'actes d'obéissance : « Il vaut mieux, dit Platon, *obéir* aux Dieux qu'aux hommes. » Mais *obéir* est toujours plus considéré dans les actes produits et relativement à l'habitude : *être obéissant* se rapporte davantage au sujet doué de la qualité qui le caractérise. D'ailleurs, *obéir* dépend des occasions d'agir et suppose des intervalles ; *être obéissant* marque une disposition qui ne cesse pas un instant.

3. *Chanceler, être chancelant.* N'être pas ferme. *Chanceler* exprime un fait accidentel ; à celui qui *chancelle* il arrive de *chanceler*. *Être chancelant* marque une disposition ou qualité permanente : qui *chancelle* sort de l'état de stabilité ; qui *est chance-*

Digitized by Google

lant demeure toujours dans un état contraire à celui de la stabilité, est toujours près d'être renversé. Si une chose *chancelle*, c'est le résultat des circonstances; si elle *est chancelante*, cela tient à sa nature, à sa constitution même.

4. *Pencher, être penché; incliner, être incliné.* N'être pas d'aplomb ou perpendiculaire à sa base. Les deux verbes marquent un état relatif, un penchement et une inclinaison qui commencent, qui se font, qui sont encore faibles; *être penché* et *être incliné* désignent un état achevé, permanent. Deux lignes qu'on croit parallèles *inclinent* cependant l'une vers l'autre: c'est une inclinaison peu sensible et incomplète. De même au figuré, quand on *incline* vers une chose, on a pour elle un commencement d'inclination; quand on y *est incliné* ou *enclin*, on a pour elle un goût bien prononcé. Ensuite, si une chose *penche* ou *incline*, c'est par accident, par le fait des circonstances; c'est par nature qu'elle est *penchée* ou *inclinée*. Un arbre *penche* sous le poids des fruits; le narcisse *est penché* ou *incliné* au bord des eaux. Un mur *est incliné*, quand il *incline* beaucoup, ou depuis très longtemps, ou qu'il a été bâti obliquement sur le sol. Enfin, parce qu'ils sont relatifs, parce qu'ils représentent le *penchement* et l'*inclinaison* en train de se faire, les deux verbes expriment que le sujet approche de plus en plus de sa ruine. Un état *penche* vers sa chute, un vieillard vers la tombe. *Être penché, être incliné* désignent un état permanent, qui se suffit en quelque sorte à lui-même, qui ne va point finir par la ruine.

Remarque. A la place du verbe neutre, le verbe réfléchi aurait le même caractère. Ainsi, à *incliner* et à *pencher*, on peut substituer *s'incliner* et *se pencher*; la différence restera la même, ou peu s'en faut, entre ces derniers, et les expressions, *être incliné, être penché*. C'est donc définir inexactement *s'indigner* et *être indigné*, que de les traduire l'un et l'autre, comme le fait l'Académie, par *éprouver de l'indignation*. Dans *s'indigner*, l'idée commune est empreinte de relativité; au lieu qu'*être indigné*, la présente absolument et comme achevée. Celui qui *s'indigne* est à l'œuvre, en quelque sorte: on peut le calmer. Celui qui *est indigné* a conçu le sentiment de l'indignation dans toute sa plénitude; l'indignation est sa qualité, son état, sa manière d'être. Pendant qu'il parlait, on voyait les assistants *s'indigner* peu-à-peu; après qu'il eut parlé, tous les assistants *étaient indignés*. De plus, il y a dans *s'indigner* une idée d'activité étrangère à son synonyme. *S'indigner*, c'est se soulever, s'émouvoir contre une personne ou une chose; *être*

Digitized by Google

indigné, c'est être intérieurement affecté d'une certaine manière. On dirait bien, il ne faut pas *s'indigner* contre un crime involontaire; car cela dépend de nous en partie; mais dans ce cas on ne pourrait se servir d'*être indigné*, parce que cette dernière expression marque une manière d'être fatale et toute passive.

CHAPITRE III.

SYNONYMIE D'UN VERBE A L'INDICATIF AVEC CE MÊME VERBE AU SUBJONCTIF.

Croyez-vous qu'il le fera? Croyez-vous qu'il le fasse?

Ces deux tours de phrase ont cela de commun, qu'ils peuvent être l'un et l'autre employés par un homme qui doute, qui est dans l'incertitude et qui interroge quelqu'un pour en sortir.

Leur différence a été incomplètement saisie, et indiquée sans justification, par le grammairien Andry de Boisregard, et ensuite par Roubaud. Ils auraient dû la dériver de l'idée des rôles de l'interrogation et du subjonctif dans le discours; car cette idée seule peut jeter du jour sur la question.

L'interrogation dénote, de la part de celui qui la fait, un doute, ou touchant le fait dont il s'agit, ou touchant ce qu'en croit celui qu'il interroge. J'envoie chercher un ami; la personne chargée de l'aller trouver rentre; je lui demande : Viendra-t-il ? Ma question suppose que j'ignore si le fait lui-même de l'arrivée de mon ami aura lieu, et non pas seulement si la personne envoyée à sa recherche pense ceci ou cela au sujet de ce fait. D'autres fois, celui qui interroge sait parfaitement que le fait aura ou a eu lieu, et son doute porte uniquement sur ce qu'en pense la personne interrogée. Je dois sortir dans quelques heures; une personne m'engage à ne le point faire, parce qu'il doit pleuvoir, le ciel étant chargé de nuages; quelques instants après, le ciel est parfaitement pur, le soleil brille, je demande à la même personne : Eh! bien, pleuvra-t-il? sachant bien qu'il ne pleuvra pas, et n'ayant de doute que sur la pensée ou l'aveu de la personne à qui je parle.

De son côté, le subjonctif a par lui-même, et essentiellement pour caractère, de marquer le doute sur ce qui fait l'objet du discours.

Ces simples notions peuvent seules aider à découvrir entre les phrases proposées une distinction vraie, et à comprendre celle qu'a exclusivement établie chacun des deux philologues qui ont cherché à résoudre cette difficulté.

Dans *croyez-vous qu'il le fera ?* il n'y a pas nécessairement deux

Digitized by Google

doutes tombant, l'un sur votre croyance, l'autre sur l'événement futur dont il s'agit; il se peut qu'il n'y en ait qu'un, le premier. Je suis persuadé qu'il ne *le fera pas*, et c'est comme si je disais : Est-il possible que vous soyez assez bon pour croire qu'*il le fera?* Au contraire, quand je dis : *Croyez-vous qu'il le fasse?* mon doute porte à-la-fois, et sur votre sentiment à l'égard du fait, et sur le fait lui-même; c'est comme si je disais : Je ne sais *s'il le fera*, qu'en pensez-vous?

Telle est la solution d'Andry de Boisregard. Elle n'a qu'un défaut, celui de vouloir embrasser tous les cas; car, s'il se peut que la première phrase ne contienne qu'un doute, celui qui se rapporte au sentiment de la personne interrogée, il se peut aussi, conformément au rôle ordinaire de l'interrogation, qu'elle en contienne deux, c'est-à-dire, outre ce premier, celui qui concerne le fait en lui-même; et c'est alors qu'il devient difficile de distinguer le sens précis de cette phrase d'avec celui de la seconde.

Roubaud prétend que toujours elles impliquent toutes deux un doute sur le fait, et par conséquent, il rejette totalement l'explication de son devancier. Il n'eût point commis cette injustice, s'il eût dit, comme il le devait, *quelquefois*, au lieu de *toujours*.

Quoi qu'il en soit, en considérant les deux tours de phrase comme dubitatifs sur le fait même, ce qui est vrai le plus souvent, on arrive inévitablement à la distinction de Roubaud. Quand je demande si *vous croyez qu'il le fera*, il y a dans mon esprit un doute relativement à l'événement futur, et ce doute est marqué par l'interrogation. Quand je demande si *vous croyez qu'il le fasse*, ce même événement me paraît doublement douteux, et mon double doute s'exprime d'une part, par l'interrogation, et de l'autre par le subjonctif. Le premier tour témoigne que je suis incertain, que je ne penche ni pour ni contre; le second, que je suis plus qu'incertain, que je fais plus que douter, que j'incline à croire qu'il ne le fera pas. *Croyez-vous qu'il le fera?* s'emploie donc quand on ne sait pas, quand on n'a pas d'opinion, quand on doute simplement; *croyez-vous qu'il le fasse?* s'emploie quand on a une opinion plutôt négative qu'affirmative, quand on doute fort que la chose doive avoir lieu.

Roubaud ajoute deux remarques assez importantes : 1° Le sens de ces propositions dépend souvent de la manière dont elles sont, ou doivent être prononcées. 2° *Croyez-vous qu'il le fera?* annonce toujours une chose future, et quelquefois, *croyez-vous qu'il le fasse?* une chose présente : Vous venez d'ordonner à quelqu'un d'aller faire sur-le-champ telle ou telle chose; et vous me demandez,

Digitized by Google

quelque temps après, *croyez-vous qu'il la fasse?* c'est-à-dire, *qu'il la fait,* qu'il est actuellement à la faire.

CHAPITRE IV.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS AVEC CES MÊMES VERBES DEVENUS PRONOMINAUX.

Attaquer quelqu'un, *s'attaquer à* quelqu'un. *Imaginer*, *s'imaginer*. *Attendre*, *s'attendre*. *Apercevoir*, *s'apercevoir*, *etc.*

Le verbe actif indique le fait ou l'acte en lui-même, ou relativement à l'objet. Le même verbe, devenu pronominal, implique l'idée d'un rapport particulier au sujet : il représente l'action comme plus personnelle, il exprime un retour vers le sujet, il fait penser à lui, aux sentiments qui l'animent, à ses efforts, aux idées qu'il conçoit. La raison de cette règle est facile à trouver. Le verbe pronominal renfermant le verbe actif doit d'abord signifier la même chose que lui, et comme il y ajoute le pronom, cette addition doit avoir pour effet de rappeler de quelque manière le sujet ou la personne qui agit. L'action du verbe, quand il est pronominal, au lieu de se porter immédiatement sur l'objet qui ne lui sert alors que de complément indirect, au moins pour l'ordinaire, ne l'atteint qu'après avoir, pour ainsi dire, fait retour vers le sujet et en avoir reçu quelque modification. Le verbe ordinaire appelle naturellement l'attention sur l'espèce d'action en elle-même ou sur l'objet qui est son complément direct; et le verbe pronominal, par sa rétroactivité vers la personne, en fait saillir quelque qualité ou la représente comme ajoutant quelque chose d'elle-même à l'action.

1. *Attaquer* quelqu'un, *s'attaquer* à quelqu'un. Prendre quelqu'un pour objet de ses attaques et de ses coups. *S'attaquer* c'est se porter à attaquer, attaquer avec résolution, et c'est d'ordinaire à plus fort que soi qu'on *s'attaque*. « Mais *t'attaquer* à moi! qui t'a rendu si vain? » CORNEILLE. « Ah! tu sauras, maraud, à ta confusion, ce que c'est qu'un valet qui *s'attaque* à son maître. » MOL. (*Amphitryon*). Il n'y a dans *attaquer* d'autre idée que celle du fait : l'ayant trouvé sur son chemin, il *l'attaqua*. Dans *s'attaquer* il y a de plus un rapport à la personne qui s'en prend à quelqu'un, qui l'entreprend, un rapport aux sentiments particuliers qui l'animent et la rendent si osée, le ressentiment, la haine, la vengeance, l'humeur ou bien l'acharnement de sa volonté et l'ardeur de ses poursuites. En deux mots, *attaquer* n'exprime qu'un simple acte, l'agression, la provocation, un acte d'hostilité, abstraction faite de toute circon-

Digitized by Google

stance; *s'attaquer* y ajoute l'idée d'un retour vers le sujet et représente celui-ci ou comme ne craignant pas d'attaquer, comme attaquant ouvertement, ou comme animé de telle ou telle passion dans son attaque, ou bien encore comme prenant à partie avec discernement, par choix et préférence, celui-ci ou celui-là, à cause d'un tort vrai ou prétendu. Ce qui est essentiel dans *attaquer*, c'est le fait en lui-même, et dans *s'attaquer*, c'est la circonstance toute relative à l'agent, d'oser attaquer, d'attaquer avec acharnement et passion, et telle personne plutôt que telle autre.

2. *Imaginer*, *s'imaginer*. Ces deux verbes signifient se représenter quelque chose dans l'esprit, quand ils ont un nom pour complément immédiat, et se faire ou avoir une opinion, quand ils sont suivis d'une proposition incidente, commençant par *que*. Ainsi, on dit, d'une part, *imaginer* et *s'imaginer* des fantômes; de l'autre, *imaginer* et *s'imaginer qu'*on viendra à bout d'une entreprise. Or, dans les deux cas, ces mots diffèrent de même, c'est-à-dire, en ce qu'ils marquent le fait ou l'acte, l'un simplement, l'autre avec une circonstance prise du sujet, savoir qu'il croit à la chose imaginée, qu'il y donne son assentiment. Il importe de suivre cette distinction dans les deux sens où *imaginer* et *s'imaginer* paraissent synonymes.

Imaginer, *s'imaginer*. Se représenter, se faire une idée. Ces verbes considérés seulement dans le cas, où ils ont un nom pour complément immédiat, signifient tous deux, se réprésenter quelque chose dans l'esprit. *Imaginer*, c'est se représenter quelque chose d'idéal, qu'on feint, qu'on crée, qu'on invente, sans aucun égard à la réalité de la représentation. *S'imaginer*, *imaginer* à soi, pour soi, c'est se représenter quelque chose à quoi l'on croit, à quoi l'on s'attache, qu'on s'impose, qu'on se persuade. Il y a deux manières d'avoir de l'imagination; elles sont exprimées par ces deux verbes. *Imaginer*, c'est être créateur, c'est avoir de l'imagination, en ce sens qu'on est capable de se former des représentations idéales, hypothétiques. *S'imaginer* n'est pas seulement conceptif, il joint la croyance à la représentation; c'est avoir de l'imagination, en ce sens qu'on se laisse aisément entraîner à croire à ses conceptions. Dans *imaginer* se trouve l'imagination du poète, de l'inventeur; dans *s'imaginer* l'imagination du rêveur. Dans *imaginer*, l'imagination produit; dans *s'imaginer*, elle impose la croyance à quelque chose d'*imaginé*. *Imaginer* des fantômes et des périls, c'est simplement en produire l'idée dans son esprit; *se* les *imaginer*, c'est de plus croire qu'ils existent et avoir peur de sa création: Hoffmann *imagine* des fantômes, l'enfant *s'imagine* des fantômes. Pour faire de son imagi-

Digitized by Google

nation un usage convenable, il faudrait n'*imaginer* que les choses qui peuvent être, et ne *s'imaginer* que les choses qui sont. *Imaginer* est plus original, plus inventif; *s'imaginer* est plus logique, plus abstrait, et ce verbe emportant une croyance est très rarement suivi d'un nom, mais presque toujours il est suivi d'un infinitif ou d'une proposition incidente, commençant par *que*. Les géographes ont *imaginé* des lignes et des cercles qui coupent le globe en tout sens, mais sans *se* les *imaginer*. «Il n'est pas besoin de *s'imaginer* aucun vide. » P. R. C'est-à-dire, qu'il existe réellement aucun vide. Dans les sciences hypothétiques, comme la géométrie, on dit à chaque instant, *imaginez* telle ou telle chose, une ligne qui, etc. Quand on se sert de *s'imaginer*, c'est qu'il y a croyance à la réalité de la chose. « Il est absurde de *s'imaginer* des infinis en divers genres. » FÉN. C'est-à-dire qu'il existe de tels infinis. « Il n'y a rien de si déraisonnable que de *s'imaginer* une infinité d'êtres sur de simples idées de logique. » MALL. C'est-à-dire encore qu'il existe une infinité d'êtres.

Imaginer, s'imaginer. Se faire ou avoir une opinion. Ces deux verbes, suivis d'une proposition incidente, commençant par *que*, signifient, non plus se représenter quelque chose, se faire une idée, mais se faire ou avoir une opinion. Leurs différences sont alors analogues à celles qui les distinguent dans le premier sens. *Imaginer* marque une opinion hypothétique, relative à la possibilité; *s'imaginer* une opinion sur la réalité. Il *imagine* qu'il en viendra à bout, c'est-à-dire, il conçoit comme possible d'en venir à bout; il *s'imagine* qu'il en viendra à bout, c'est-à-dire, il est dans la ferme persuasion qu'il en viendra à bout. Scapin dit à Octave : « *Imaginez-vous* que je suis votre père qui arrive, et répondez-moi fermement. » C'est-à-dire, non pas, *imaginez*, faites l'hypothèse, concevez comme possible que je sois votre père, mais persuadez-vous que je le suis réellement. Nos bons auteurs, qui emploient quelquefois *imaginer que*, quoique Beauzée l'ait nié, le font suivre ordinairement du verbe *pouvoir*. J.-J. dit de ses ennemis : « Sans doute, ils n'*imaginent* pas *qu*'on puisse sincèrement croire en Dieu. » Et ailleurs : « Je n'*imaginais* pas même *qu*'on pût vouloir nuire à quelqu'un qu'on devait aimer. » « Ils n'*imaginaient* point *qu*'il fût possible de traverser les Palus-Méotides. » MONTESQ. « Rome n'*imaginait* point *qu*'elle pût être, si elle ne commandait pas. » ID. C'est-à-dire ne concevait pas l'idée d'elle-même comme possible sans le commandement. *Imaginer* équivaut à concevoir; *s'imaginer* à penser, se persuader. On *imagine* qu'une chose peut être; on *s'imagine*

Digitized by Google

qu'elle est. On peut se tromper dans les deux cas, mais l'erreur est bien plus grande dans le second que dans le premier. *J'imagine* que je réussirai, c'est-à-dire, je conçois mon succès comme possible; je *m'imagine* que je réussirai, c'est-à-dire, je me persuade, j'ai la confiance que je réussirai, comme si mon succès était actuel, ou tout au moins assuré. « Quelques anciens ont *imaginé* que la voie lactée était (c'est-à-dire, pouvait bien être) le chemin que tenaient les moindres divinités pour se rendre au conseil du grand Jupiter. » FÉNÉL. S'ils se sont trompés, c'est une erreur hypothétique, idéale, théorique, un petit mécompte, et non une déception, puisqu'ils ont affirmé, non que la chose était, mais qu'elle pouvait bien être.

3. *Attendre, s'attendre.* Avoir l'idée qu'une chose arrivera et y compter. L'un se rapporte plus à la chose qui doit arriver et à son arrivée, et l'autre à la personne. On *attend* plus ou moins longtemps; on *s'attend* à ce qu'on *attend* avec confiance. *S'attendre* exprime la même chose qu'*attendre*, mais avec cette circonstance, qu'il marque en même temps comment le sujet *attend*, c'est-à-dire avec persuasion que la chose ne manquera pas d'arriver; de sorte que, si la chose n'arrivait pas, il serait bien trompé. On *attend* un héritage, une récompense; et on *s'attend* à un héritage, à une récompense: dans le premier cas, on espère la chose sans trop y compter; dans le second, on l'espère et on regarde son accomplissement comme assuré, comme infaillible. S'il s'agit d'un malheur, la conviction qu'il arrivera fait que *s'attendre* représente la personne comme résignée. Ensuite, et toujours conformément à la règle, on *attend* plutôt ce qu'on ne craint ni n'espère, comme le retour des saisons, une réponse à laquelle on est à-peu-près indifférent, tandis qu'on *s'attend* à ce qui importe beaucoup ou excite vivement l'intérêt. Enfin, on *attend* les choses ordinaires, et on *s'attend* aux choses extraordinaires. Le juste *attend* une récompense au-delà de cette vie; le soldat qui vient de faire une action d'éclat *s'attend* à une récompense. On *attend* le retour des saisons; et des personnes, à l'apparition de certaines comètes, *s'attendent* à la fin du monde. C'est que les motifs de croire sont, d'une part, communs, généraux, et, de l'autre, particuliers au sujet, puisés en lui-même.

4. *Apercevoir, s'apercevoir.* Découvrir, arriver à voir. On *aperçoit* ce qui se montre, on *s'aperçoit* de ce qu'on remarque; on *aperçoit* facilement une chose apparente, on *s'aperçoit* aisément quand on a de la sagacité. *Apercevoir* marque le fait en lui-même et plutôt relativement à l'objet qu'au sujet; *s'apercevoir* suppose,

Digitized by Google

de la part du dernier, effort, recherche, attention ou grande finesse du regard. On *aperçoit* une maison; on *s'aperçoit* de ce qu'on a plus ou moins longtemps épié, afin de le voir, ou de ce qu'on surprend à force de pénétration, comme d'une intelligence, d'une ruse, d'une intrigue, ou enfin de ce qu'on a intérêt à découvrir, comme un vol.

5. *Saisir, se saisir.* Prendre tout d'un coup, mettre la main sur. *Saisir* exprime en elle-même et sans aucune circonstance l'action ordinaire d'occuper, de s'emparer. *Se saisir* a plus rapport au sujet qu'il représente comme plein d'ardeur et d'avidité, comme se jetant sur la chose ou la personne, comme l'envahissant, comme la garrottant et l'étreignant. *Saisir* fait penser à l'objet saisi, et *se saisir* au sujet saisissant; *saisir* un objet, c'est le prendre; *s'en saisir*, c'est s'en rendre maître.

6. *Taire, se taire. Taire* une chose, *se taire* sur une chose. N'en point parler. Tous deux désignent une prétermission volontaire; mais le second ajoute à l'idée commune celle d'une circonstance particulière au sujet. Il suppose de sa part soin, précaution, discrétion, force de volonté, ou bien des considérations qui lui sont propres. On *se tait* malgré l'envie qu'on a de parler, on se contraint, on se fait une sorte de violence, et on est assez maître de soi pour ne point révéler ce qui ne doit point être su; ou bien on a par devers soi des raisons toutes particulières de croire que cette révélation entraînerait des inconvénients. Il y a des choses qu'il faut toujours *taire;* il y en a d'autres à l'égard desquelles chacun, suivant les circonstances, a droit de juger s'il lui convient de *se taire.* « Il serait honteux de *taire* des vérités importantes à l'humanité. » RAYNAL. J. J. Rousseau aurait mieux fait de *taire* ses fautes que de les révéler au public. « Il *se tait* et fait le mystérieux sur ce qu'il sait de plus important. » LABR. « La vérité est que les plus discrets *s'en taisent* et n'osent en rire qu'entre eux. » J.-J. « Elle ne peut *se taire* de votre beauté. » SÉVIGNÉ. « Vous chicanez inutilement sur le principe lorsque vous êtes obligé de *vous taire* sur les conséquences qui suffisent pour anéantir le précepte de J.-C. » PASCAL. On dit dans le même sens, et il faut distinguer de la même manière, *cacher* une chose, et *se cacher* d'une chose. « J'ai travaillé moi-même à ce livre, et je ne *m'en cache* pas.» J.-J. « Poltrot ne *se cacha* pas du dessein qu'il avait conçu d'assassiner le duc de Guise à quelque prix que ce fût. » BOSS.

7. *Résoudre, se résoudre à.* Prendre un parti, se déterminer à agir de telle ou telle manière. *Résoudre,* c'est simplement sortir de

Digitized by Google

l'indécision ; *se résoudre*, c'est en sortir avec peine, en se faisant violence : il en coûte de *se résoudre*, on n'y parvient qu'en luttant contre soi-même. Celui qui est *résolu* de faire une action n'éprouve plus d'embarras, sait à quoi s'en tenir sur la conduite qui lui convient ; celui qui *s'est résolu* à la faire a trouvé en lui-même une résistance qu'il a dû vaincre.

8. *Sentir, se sentir; ressentir, se ressentir.* Éprouver quelque chose d'agréable ou de fâcheux. On *se sent* de la goutte et des infirmités de la vieillesse, comme on les *sent*. On *ressent* l'influence, ou l'on *se ressent* de l'influence de la température, d'une doctrine, d'une administration bonne ou mauvaise ; on *ressent* la munificence d'un prince, ou l'on *s'en ressent*. *Se sentir* et *se ressentir* ne présentent pas l'action d'une manière aussi directe et aussi pleine que les verbes actifs ; ils signifient éprouver quelque chose, soi aussi, pour sa part, n'y être pas étranger, ou n'en être pas exempt. Ils expriment donc la même chose, mais à un moindre degré. Celui qui *se sent* ou qui *se ressent*, *sent* ou *ressent* en partie ou de loin, à une distance plus ou moins grande de l'impression.

9. *Dépouiller* une chose, *s'en dépouiller*. La quitter, s'en défaire. On dit également au figuré, *dépouiller* son orgueil, sa fierté, la haine, l'artifice, et *s'en dépouiller*. Roubaud a très bien établi la différence de ces deux locutions. « L'action de *se dépouiller* d'une chose, dit-il, porte directement sur le sujet qui *se dépouille* ; l'action de *dépouiller* la chose porte directement contre l'objet dont on veut être dépouillé. La première de ces images attire principalement votre attention sur la personne : vous assistez en quelque sorte à son dépouillement. Par la seconde, votre attention est plutôt fixée sur la chose, vous verrez tomber sa dépouille. « Si le prince *se dépouille* de sa grandeur, vous le voyez tel qu'un homme privé : s'il la *dépouille*, vous la voyez s'évanouir. » Il est difficile de *nous dépouiller* des choses auxquelles nous tenons beaucoup, de nos goûts, de nos habitudes, de nos préjugés, et de *dépouiller* celles qui tiennent beaucoup à nous, les sentiments de la nature, l'humanité, la pudeur.

10. *Décharger, se décharger*. Un porte-faix *décharge* un fardeau et *s'en décharge*, c'est-à-dire qu'il le dépose. L'esprit se porte, d'un côté, vers le fardeau que l'on voit changer de position, passer de l'épaule de l'ouvrier sur la terre; de l'autre, vers l'ouvrier que cette opération soulage et délivre de sa peine.

11. *Rire, se rire* de quelque chose. Ne pas s'en soucier, s'en moquer. On *rit* de ce qui se montre risible, on *se rit* de ce qu'on trouve

Digitized by Google

ridicule. La première expression énonce le fait simplement, et le présente comme provoqué par l'objet; la seconde ajoute à l'idée du fait celle de la hardiesse du sujet et de son opinion particulière sur la valeur de l'objet.

CHAPITRE V.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *rendre* ET D'UN ADJECTIF QUI LEUR CORRESPOND POUR LE SENS ET POUR L'ÉTYMOLOGIE.

Embellir, rendre beau. Aiguiser, rendre aigu. Vieillir, rendre vieux. Alléger, rendre léger. Engraisser, rendre gras. Populariser, rendre populaire, etc.

Deux différences principales empêchent de confondre ces expressions synonymiques. D'abord, le verbe montre à l'œuvre; sa définition montre l'œuvre. En *engraissant* on *rend gras,* de même qu'en *chauffant* on *rend chaud,* de même qu'en *aiguisant* on *rend aigu.* C'est la même chose envisagée, là, du côté du sujet et de son action, ici, du côté de l'objet et du résultat qu'il subit, c'est-à-dire qu'on insiste, d'une part, sur l'action en la présentant dans son accomplissement, et, de l'autre, sur la qualité en la dégageant du verbe auquel elle est mêlée, en la mettant en saillie, en la faisant voir séparée, en la signalant, en dernier lieu, à l'attention, de telle sorte que nous croyons voir l'action se passer sous nos yeux. Une fermière dira : *J'engraisse* de la volaille; c'est là ce dont elle s'occupe, et : cette volaille que j'avais achetée maigre, je l'ai *rendue grasse;* c'est là l'espèce de modification qu'elle a fait subir à l'objet. Lorsqu'on entend dire qu'une chose a été *popularisée,* on demande naturellement par qui, quand, et pourquoi; et, s'il s'agit d'une chose *rendue populaire,* on songe uniquement à la qualité qu'elle a acquise. Il y a, dans la première expression, un caractère de subjectivité, et, dans la seconde, une nuance incontestable d'objectivité. La guerre *endurcit* le corps et l'âme, est une manière de s'exprimer qui présente la guerre comme produisant son effet; tandis que, la guerre *rend dure* le corps et l'âme, fixe l'esprit tout entier sur la qualité contractée au milieu des armes. Ce qui domine dans le verbe, c'est l'opération de l'agent, et dans la phrase explicative, c'est l'acquisition de la qualité par l'objet. Les commentateurs *éclaircissent* les textes; on les voit en action: leurs commentaires les *rendent clairs*; ici, ce qui frappe c'est seulement la modification subie par les textes. Le verbe a tant de rapport à l'agent qu'il dénote quelque-

Digitized by Google

fois, de sa part, un autre motif que celui de donner à l'objet la qualité qu'il lui donne effectivement. On *embellit* souvent une chose, non pour la *rendre belle* en elle-même, mais pour se faire honneur ; on *engraisse* des esclaves, afin de les retenir plus facilement sous le joug.

La seconde différence se déduit de la première. Le verbe montre à l'œuvre, indique l'action se faisant et tendant à produire le résultat, à faire naître la qualité ; il comporte tous les degrés depuis le plus faible commencement jusqu'à l'entier achèvement de l'opération. La phrase explicative, au contraire, ayant pour office d'exprimer la qualité survenue dans l'objet, le fait d'une manière absolue, rigoureuse, complète, précise. La signification du verbe est plus vague, plus large, plus flottante. On *grossit*, on *éclaircit*, etc., peu-à-peu, insensiblement, en partie, jusqu'à un certain point, pour un instant, même quand on essaie simplement ou qu'on commence à *rendre gros* ou *clair*. *Rendre gros* ou *clair* ne comporte pas ces déterminations, ou plutôt ces indéterminations ; il marque positivement l'effet comme produit. Pour *rendre* de la toile *blanche*, il faut la *blanchir* longtemps et à plusieurs reprises ; pour *rendre gras*, il faut bien *engraisser* ; pour *rendre léger*, *alléger* beaucoup, et ainsi des autres. *Populariser*, c'est se mettre à *rendre populaire*, essayer, commencer, ou être en train. Au verbe s'attache plutôt l'idée de la sorte de but qu'on se propose et qu'on poursuit, et à la phrase explicative l'idée de ce but comme effectivement et entièrement atteint. Celui qui *emplit* un tonneau, *aiguise* ou *polit* un instrument, ne *rend* pas nécessairement et toujours, l'un *plein*, l'autre *aigu* ou *poli*. Il y travaille. *Rendre grand*, c'est donner une qualité, la grandeur ; *grandir* indique le même effet, mais d'une manière vague ou peu précise.

Non seulement le verbe peut vouloir dire donner une qualité peu-à-peu, à-peu-près, en partie, jusqu'à un certain point, mais quelquefois il signifie la faire augmenter dans ce qui l'a déjà ; tant il est vrai qu'il désigne l'effet relativement. *Pâlir* peut signifier ajouter à la pâleur ; *rendre pâle* suppose qu'on n'était point pâle et qu'on le devient tout-à-fait. Une forme d'habit *vieillit*, si on est déjà vieux, et *rend vieux* si on ne l'est pas. Dire à une personne que ses vêtements l'*embellissent*, c'est lui faire un compliment, car cela signifie qu'ils ajoutent à sa beauté : la modestie *embellit* la beauté même. Dites à une personne que sa parure la *rend belle*, elle s'en offensera justement ; car vous lui faites entendre qu'elle n'est point belle sans cela.

Digitized by Google

Le verbe ne signifie donc pas toujours simplement rendre un objet tel ou tel, comme le disent les dictionnaires, mais parfois aussi commencer, ou travailler, ou tendre à produire cet effet, sans indiquer précisément où l'on est arrivé, et si l'on ne fait qu'ajouter à ce qu'était l'objet, à la qualité qu'il avait déjà. La phrase explicative est une forme nette, analytique, abstraite, qui exclut les à-peu-près, dont l'usage ne commence qu'à une époque assez avancée de la civilisation pour qu'on y sente vivement le besoin de la précision et de la clarté. D'ailleurs, elle ne se prête pas et ne doit pas se prêter, comme le verbe, aux significations étendues et figurées. On ne dit pas, au figuré, *rendre gros*, comme on dit *grossir*, pour, exagérer; non plus que, *se rendre gras*, comme on dit *s'engraisser* de s mi sères publiques; non plus que, la prospérité *rend ivre*, comme on dit qu'elle *enivre*, et ainsi des autres.

CHAPITRE VI.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *devenir* ET D'UN ADJECTIF QUI LEUR CORRESPOND.

Pâlir, devenir pâle. Vieillir, devenir vieux. Grisonner, devenir gris, etc.

Il y a entre les synonymes de cette classe et ceux de la précédente une ressemblance visible; aussi admettent-ils à-peu-près les mêmes principes de distinction, quoique le verbe de la phrase explicative ne soit pas le même.

Le verbe neutre a pour caractère principal de désigner le fait du changement, et sa définition en désigne plutôt l'espèce ou la nature. D'une année à une autre on trouve qu'un ami a *vieilli*; d'ordinaire un accusé *pâlit* en entendant prononcer sa condamnation; il arrive à ceux qui séjournent quelque temps en Afrique de *noircir*. De jeune on *devient vieux*; de coloré, *pâle*; de blanc, *noir*. Vous direz d'un vin, qu'il acquiert de la qualité en *vieillisant*, et alors vous montrerez le changement qui s'opère graduellement en lui, vous représenterez le vin comme se bonifiant à mesure qu'il subit l'influence du temps. Si vous dites qu'il acquiert de la qualité, quand il *devient* ou qu'on le laisse *devenir vieux*, en ce cas vous n'aurez égard qu'à la sorte de changement produit par l'âge dans cette liqueur. *Mûrir* peint le travail de la maturation et le temps où elle a lieu: les cerises *mûrissent* au mois de juin; *devenir mûr* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet: il faut attendre que les cerises *deviennent* ou soient *devenues mûres* pour

Digitized by Google

les cueillir. Le verbe neutre constitue une expression synthétique et composée, dans laquelle l'adjectif est si bien fondu, si bien déguisé, que sa signification s'efface en quelque sorte pour ne laisser apparaître que l'action du verbe. Dans l'expression analytique commençant par *devenir*, c'est au contraire l'adjectif qui prédomine, et *devenir* n'est qu'un auxiliaire qui n'attire en aucune sorte l'attention.

Le verbe, destiné à désigner le fait de la réalisation de la qualité, le représente dans tous ses degrés, avec ses différentes variations et phases, mais d'une manière générale et vague. La définition, la phrase explicative, ayant surtout rapport, non pas au fait, mais à la qualité, exprime celle-ci dans toute sa plénitude; c'est une forme absolue, abstraite, simplement énonciative, qui ne comporte ni le plus et le moins, ni les à-peu-près d'aucune espèce. De sorte que le verbe neutre ne signifie pas toujours simplement devenir tel ou tel, mais le plus souvent commencer ou continuer à le devenir, ou le devenir un peu, ou le devenir pour un moment : c'est une expression de détail et de circonstance essentiellement relative. Un corps très chaud peut *refroidir*, sans pourtant encore *devenir froid*. Une petite fille très laide *embellit* en passant à l'adolescence, sans pour cela *devenir belle*. De même, une belle femme *enlaidit* par le seul effet du temps, bien avant de *devenir laide*. On *vieillit* à tout âge, même au sortir du berceau : tout *vieillit* et dépérit en ce monde; la rose *vieillit* en naissant. On ne *devient vieux* qu'à force de *vieillir;* des jeunes gens diront par forme de plaisanterie, nous *devenons vieux*. Quand Jacob fut *devenu vieux*, et non pas, eut *vieilli*, il appela à lui tous ses enfants et leur donna sa bénédiction. C'est en *épaississant*, en *noircissant*, en *grandissant* qu'on *devient épais, noir, grand*.

Cette différence est trop profonde pour avoir échappé aux synonymistes. « On *pâlit* de colère, de crainte, à la vue d'un danger, dit Condillac; on *devient pâle* par maladie, parce que le tempérament s'affaiblit, parce qu'on a perdu une partie de son sang. » C'est-à-dire que le verbe exprime un changement de couleur faible et passager, au prix de celui qui est marqué par la phrase explicative. Pareillement, quand on dira de quelqu'un, il est *devenu vieux*, on voudra faire entendre que sa vieillesse a pour cause l'accumulation des années plutôt que le chagrin, le malheur ou quelque grande catastrophe. Eberhard distingue de même *rougir* et *devenir rouge*, dont le premier convient bien, quand il s'agit des commencements de la rougeur, et l'autre, quand il est question de la rougeur la plus foncée. Dites que les cerises *rougissent*, si vous parlez des premières teintes que commence à leur donner de fait la maturation;

Digitized by Google

si vous dites qu'elles *deviennent rouges*, outre que vous indiquerez par là le caractère, la propriété qu'ont ces fruits de prendre cette manière d'être, plutôt que le fait de la prendre, vous pourrez faire penser qu'ils la prennent au plus haut degré. Il en est de même au moral, quand les deux expressions servent à rendre l'effet de la pudeur: la seconde est plus forte et suppose, non des sentiments de crainte et de timidité, mais une grande colère et une vive indignation. Une honnête femme *rougira* d'une offre de mariage, qui lui est faite par un homme digne de son amour, et *deviendra rouge*, si cette même offre part d'un homme vil et abject. (1)

CHAPITRE VII.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *faire* ET D'UN SUBSTANTIF CORRESPONDANT.

Caresser, faire des caresses. Réfléchir, faire des réflexions. Crier, faire des cris. Questionner, faire des questions. Rêver, faire des rêves. Complimenter, faire des compliments. Argumenter, faire des arguments. Sauter, faire des sauts. Dessiner, faire des dessins. Broder, faire des broderies.

Les dictionnaires définissent plusieurs verbes actifs par, *faire telles* ou *telles choses*, dont l'idée se trouve contenue dans le radical. Ainsi, ils expliquent *caresser* par, *faire des caresses*, *complimenter* par, *faire des compliments*, et de même de beaucoup d'autres. Mais, quoique ce soit, à tout prendre, la manière la plus

(1) Comme le verbe désigne avec toutes ses circonstances la réalisation ou l'acquisition de la qualité dans le temps, il doit être concret et faire assister en quelque sorte à l'opération d'où provient le changement, montrer la chose se faisant telle ou telle, l'action en train de s'accomplir : c'est là en effet un de ses caractères essentiels. Cependant, s'il marque comme instantané, un changement que son synonyme représente comme progressif, comme produit en vertu d'une cause lente, ce sera ce dernier qui paraîtra faire image et montrer l'action en progrès. Ainsi, il a *pâli*, il a *rougi*, désignent un fait si subit qu'on a eu à peine le temps de le remarquer. Il est *devenu pâle* ou *rouge* annonce au contraire un événement assez long pour qu'on en ait suivi graduellement toutes les phases. La phrase explicative serait donc expressive en même temps qu'indicative; elle peindrait le changement et ne ferait pas que l'énoncer d'une manière abstraite. Ce serait pourtant une erreur de le croire. Il ne résulte de ces exemples particuliers autre chose, sinon que les définitions expriment des changements plus complets, qui demandent plus de temps pour s'accomplir; mais ils n'en peignent point du tout la gradation, tandis que les verbes neutres peignent et représentent le fait qu'ils signifient, quelque instantané qu'il soit.

Digitized by Google

juste et la plus convenable de déterminer le sens de ces sortes de verbes, il n'y a point d'identité entre la définition et le défini, l'une n'équivaut point à l'autre, et ce serait souvent une faute de substituer l'une à l'autre.

Quelquefois la définition ne rend pas exactement l'étendue de l'idée; ou elle l'augmente, ou elle la diminue. *Faire des choses* marquées par le radical signifie en faire quelques-unes. Or, le même verbe veut dire, tantôt en faire une seule, tantôt en faire beaucoup. Ainsi, *caresser* répondrait plutôt à *faire* une *caresse* dans certains cas, et dans d'autres à *faire* beaucoup de *caresses*. Parmi les verbes ainsi definis, il y en a même qui indiquent essentiellement, les uns qu'il s'agit plutôt d'une seule chose, les autres qu'il s'agit plutôt de beaucoup: *sauter, complimenter, dessiner, broder* donnent souvent l'idée d'un seul saut, d'un seul compliment, d'un seul dessin, d'une seule broderie; tandis que *caresser, crier* et *rêver*, c'est plutôt faire une suite de caresses, de cris et de rêves. D'ailleurs, quand on emploie le verbe, on a rarement l'intention d'exprimer que le sujet fait une ou plusieurs des choses marquées par son radical, on ne se décide point, comme le ferait croire la définition, entre l'unité et la pluralité.

Mais supposons que la définition ne changeât rien à l'idée du verbe quant à son étendue, elle la modifierait encore sous deux autres points de vue assez importants.

En analysant et en étendant cette idée, qui est comme compacte et comme concentrée dans le verbe, la phrase explicative lui ôte beaucoup de sa rigueur: elle la rend susceptible d'applications qui l'éloignent plus ou moins de sa valeur propre. Ainsi, suivant une remarque de Bouhours approuvée par Roubaud, *caresser*, conformément au sens primitif du radical, se dit plutôt en badinant et à l'égard des enfants à qui l'on fait de petites amitiés, au lieu que *faire des caresses* ne se dit guère que sérieusement, et c'est traiter les gens d'un air qui marque l'amitié ou l'estime. A quoi Roubaud ajoute: « Le verbe *caresser* exprime proprement une action unique, tout en caresses; tandis que *faire des caresses* comporte diverses actions ou du même genre ou de genres différents, distinctes, entrecoupées, variées, entremêlées. Il est bien évident que *faire des caresses* n'a pas le sens absolu, plein et entier qu'emporte le verbe *caresser*, qui exclut de l'action tout ce qui n'est pas caresses, et la remplit tout entière par des démonstrations affectueuses, même jusqu'à en combler. » Insistons sur cette différence pour la rendre sensible.

Digitized by Google

Le verbe renferme plutôt une plénitude de sens, en raison de laquelle il est propre à être employé d'une manière absolue, et non distributivement, à certains égards. L'homme est un animal qui *réfléchit;* vous ne direz point, qui *fait des réflexions.* De même, dans une acception moins générale, un homme qui *réfléchit* n'est point seulement un homme qui *fait des réflexions*, car qui n'en fait pas, au moins quelquefois ? C'est un homme qui en fait beaucoup, souvent, qui a l'habitude d'en faire. Par cette qualification on le caractérise absolument (1). Dans un examen, c'est ordinairement le président qui *questionne*, et non pas, qui *fait des questions* le premier. Il vaut mieux laisser *crier* les enfants, et non pas, leur laisser *faire des cris*, que de courir au devant de leurs moindres caprices. Vous direz à une personne d'une manière toute générale et absolue : *rêvez-vous* la nuit ? et d'une manière particulière et relative : avez-vous *fait des rêves* cette nuit, après avoir entendu le récit de cette sombre histoire ? Pour s'élever aux idées générales, l'esprit est obligé d'*abstraire*, et pour raisonner juste en parlant des opinions d'une personne, nous devons *faire abstraction* de nos sentiments pour elle.

Ensuite, le verbe a plus de rapport à la forme, et son explication en a davantage à la matière ; l'un exprime le mode d'action ou d'occupation du sujet, l'autre a trait à la nature de ce qu'il fait ou de ce qui l'occupe. Cela doit être. Le verbe contient implicitement le substantif, mais sans le laisser apparaître, saillir ; au contraire, dans la définition, le substantif est dégagé et mis à nu, et c'est pourquoi il attire particulièrement l'attention sur la nature des choses qu'il signifie. Ne le troublez point, il *réfléchit ;* maintenant qu'il est ruiné, qu'il a commis la faute, il *fait des réflexions.* Un observateur de la nature humaine soutiendra que, dans le sommeil, nous *rêvons* toujours, quoique nous n'en gardions pas toujours le souvenir; après une journée remplie d'agitation, nous *faisons des rêves.* Dans les écoles de la philosophie scolastique on *argumentait :* c'était en général l'occupation à laquelle on se livrait ; pour résoudre les questions agitées alors on *faisait des arguments :* c'est à ce genre de moyen de connaître qu'on avait recours. C'est l'habitude

(1) C'est le même rapport qui existe entre *être faible* et *avoir des faiblesses.* Dans cette dernière locution, le mot *des* étant partitif, distributif, ôte au sens de sa plénitude et l'affaiblit. On *est faible* par caractère ; on *a des faiblesses* par accident, par un entraînement de circonstance. On ne peut dire de chacun qu'il *est faible ;* mais personne n'est exempt d'*avoir des faiblesses.* « Tous les hommes célèbres *ont eu des faiblesses*, nul d'entre eux n'*a été* un un homme *faible.* » J.-J.

Digitized by Google

des enfants de *questionner* les personnes avec lesquelles ils se trouvent; voulez-vous qu'ils vous révèlent ce qu'ils savent, *faites*-leur *des questions*. Les enfants *crient* sans cesse et à tout propos; on *fait des cris* quand on est violemment affecté, en présence d'un péril, et qu'on appelle du secours. Le verbe *complimenter* est tout-à-fait indépendant de ce qui fait le sujet des paroles agréables qu'on adresse : on *complimente* sans rien dire, ou plutôt en disant des riens, en répétant des formules à-peu-près vides de sens; *faire des compliments* se rapporte aux choses dites en *complimentant*. Il est d'usage d'aller ou d'envoyer *complimenter* un grand, mais non pas, lui *faire des compliments*, à l'occasion de la mort d'une personne qui lui a été chère. Ce qu'il importe d'exprimer dans ce cas, c'est le fait de la démarche et non le genre de discours tenu à la personne complimentée. Mais on est plus ou moins habile à *faire des compliments*.

Remarque 1. Il arrive quelquefois aux dictionnaires, dans leur explication du verbe, de ne pas mettre au pluriel et de ne pas faire précéder de l'article le nom de la chose qu'on *fait*. Exemple : *choisir, faire choix*. Alors la différence du verbe et de sa définition se réduit à celle que constitue l'opposition de la forme et de la matière. Ainsi, *choisir* est formel, subjectif, significatif du genre d'action en lui-même, et indépendant de l'objet vers lequel porte cette action : c'est à vous de *choisir*. *Faire choix*, au contraire, est matériel et exige qu'on indique l'objet précis et particulier du choix: *faire choix* de quelqu'un ou de quelque chose. C'est ce que Girard veut dire, mais ce qu'il exprime peu nettement dans le passage qui suit : « Le mot de *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connaître ce qui vaut le mieux, et le prendre. Le mot de *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres. Les princes ne *choisissent* pas toujours leurs ministres; on n'a pas *fait choix* en tout temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre. »

Remarque 2. Le verbe de la définition n'est pas toujours *faire*, mais quelque autre verbe presque aussi commun et usuel, comme *mettre* et *avoir*. D'où, par exemple, les expressions synonymiques, *écarter* et *mettre à l'écart*, c'est-à-dire, faire disparaître de la vue ou de sa vue quelque chose, *envier* et *avoir envie*, c'est-à-dire, désirer la possession de ce qu'on n'a pas. Leur différence revient toujours à l'une de celles qui ont été ci-dessus indiquées. Ainsi, *mettre à l'écart* atténue le sens d'*écarter* en l'étendant. « *Écarter*, dit

Digitized by Google

l'Encyclopédie, est plus fort que *mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours : on *met à l'écart* ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre ensuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, et *mettre à l'écart* tout sentiment personnel. » « Je souhaiterais que la mort *écartât* d'ici cette femme pour jamais. » MOL. Et dans l'*École des femmes*, Arnolphe raconte que, de peur des damoiseaux, il a *mis* Agnès *à l'écart* dans un couvent.

De même, *envier* dit plus que *avoir envie:* c'est éprouver un sentiment décidé, une sorte de chagrin à la vue des avantages d'autrui; *avoir envie*, c'est seulement éprouver un léger désir concernant quelque chose de petit, de frivole, de peu considérable. « Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs : les enfants *ont envie* de tout ce qu'ils voient. On dit, *envier* le bonheur de quelqu'un, et, *avoir envie* d'un mets. » GIR.

De même encore, *mentir* est plus fort que *dire des mensonges*, parce qu'il est essentiellement significatif du genre d'action. « L'amour qui loue en nous des perfections que nous n'avons pas, les voit en effet telles qu'il les représente ; il ne *ment* point en *disant des mensonges*. » J.-J.

CHAPITRE VIII.

SYNONYMIE DES VERBES RÉCIPROQUES ET DE LEUR DÉFINITION COMMENÇANT PAR *se mettre à*.

S'attabler, se mettre à table. S'aliter, se mettre au lit. S'agenouiller, se mettre à genoux.

Le verbe apparaît dès l'abord comme une expression recherchée et qu'on emploie bien plus rarement que la phrase explicative. C'est l'indice d'une différence plus profonde. En effet, on se sert de la définition dans tous les cas qui se présentent fréquemment, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer que quelqu'un prend, pour un temps et pour des motifs ordinaires, la position marquée par le radical ; au lieu que le verbe ne convient que s'il est besoin de désigner l'action de prendre cette position dans certaines circonstances particulières, pour un temps plus long ou pour des motifs autres qu'à l'ordinaire. C'est généralement pour manger et boire qu'on *se met à table*, et l'on y reste pendant un certain temps ordinairement assez court. En pareil cas, on devra toujours dire *se mettre à table*. Mais lorsqu'on *se met à table* pour jouer pendant plus ou moins de temps, on *s'attable*, et on *s'attable* aussi quand on *se met à table* pour prendre un repas, mais qu'on y reste

Digitized by Google

pendant un temps plus long que de coutume. On *se met au lit* pour se coucher, pour se reposer durant quelques heures ; on *s'alite* pour cause de maladie, et d'ordinaire on garde le lit plus d'un jour. « Les pauvres gens ne *s'alitent* que pour mourir. » MONTAIG. « Une mère de famille ne doit *s'aliter* que pour mourir. » J.-J. On se *met à genoux* pour prier, pour adorer Dieu ; les enfants, dans les écoles, *se mettent à genoux* pour expier des fautes, leurs dissipations, leurs étourderies. *S'agenouiller* est une expression extraordinaire, apparemment inventée plus tard pour désigner l'action de *se mettre à genoux* avec d'autres dispositions que celles qu'on a généralement en prenant cette posture, ou seulement abstraction faite de ces dernières. On ne peut guère décapiter un condamné qu'il ne *s'agenouille*. Les chameaux et les éléphants *s'agenouillent*. Si vous parlez de quelqu'un qu'on a forcé de *se mettre à genoux*, ou qui *s'est mis à genoux* simplement, sans éprouver le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe, dites qu'il *s'est agenouillé*.

CHAPITRE IX.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME, D'UNE PART, EST, DE L'AUTRE, N'EST PAS PRÉCÉDÉ DE LA PRÉPOSITION *à*.

Prétendre quelque chose, *prétendre à* quelque chose. *Toucher* une chose, *toucher à* une chose. *Satisfaire* quelqu'un ou quelque chose, *satisfaire à* quelque chose. *Insulter* quelqu'un, *insulter à* quelqu'un ou *à* quelque chose. *Suppléer* quelqu'un ou quelque chose, *suppléer à* quelque chose. *Croire* quelqu'un ou quelque chose, *croire à* quelqu'un ou *à* quelque chose. *Chasser* le ou la, *chasser au* ou *à* la, etc.

La différence de ces locutions, prises deux à deux, dépend uniquement de la valeur inhérente à la préposition *à*. Celle-ci dérive de la préposition latine *ad*, vers, qui marque le but vers lequel tend ou se dirige l'action, la chose *à* faire, la chose *à* venir, en général. Employé sans elle, le verbe a un complément direct, comme on dit, c'est-à-dire que l'action qu'il exprime tombe directement, immédiatement, à l'instant, sur la chose ou la personne ; avec elle, le même verbe n'a plus qu'un complément indirect, et son action, au lieu d'atteindre le but, c'est-à-dire la chose ou la personne, aussitôt, sans détour, n'y arrive plus que comme à quelque chose d'éloigné, de placé hors de la portée. Ainsi, le verbe n'étant pas séparé de son complément par *à*, désigne une action précise qui a un terme actuel ou prochain. Que si, au contraire, entre lui et son complément se

Digitized by Google

trouve la préposition *à*, il en résulte une locution vague et indéterminée, significative d'une action plutôt générale et abstraite que particulière et physique. De sorte que l'action précise, directe, spéciale, se terminant entièrement et complètement dans le premier cas, devient dans le second une action vague, indirecte, générale, abstraite ou incomplète.

1. *Prétendre* quelque chose, *prétendre à* quelque chose. On *prétend à* la première place, quand on y aspire, quand on travaille à l'obtenir dans un avenir indéterminé. On *prétend* la première place, quand on l'exige actuellement comme un droit, comme une prérogative qui nous appartient. On *prétend à* une charge, *à* une place, *à* quelque chose d'élevé, *à* la main d'une personne. « Quel est le cœur *où prétendent* mes vœux? » Rac. Avec *vœux*, l'auteur ne pouvait employer que *prétendre à*; ce qui nous est dû, ce que nous pouvons *prétendre* est plus que l'objet de nos *vœux*, c'est celui de nos réclamations, de nos exigences. Avec le mot *faveur*, *prétendre à* est aussi le seul tour qui convienne. « *A* de moindres *faveurs* des malheureux *prétendent*. » Id. Dans le même poète, Iphigénie dit à Agamemnon : « Quelle félicité peut manquer à vos vœux? *à* de plus grands honneurs un roi peut-il *prétendre?* » « Auteurs qui *prétendez aux* honneurs du comique. » Boileau. « Mon fils *au* consulat a-t-il osé *prétendre* avant l'âge où les lois permettent de l'attendre. » Volt. (*Brutus*). On *prétend* une part dans une distribution, le remboursement de ses avances, etc. « Le frère de Tacite, Florien, *prétendit* l'empire par droit de succession, comme le plus proche héritier. » Boss. « Un aigle sur un champ *prétendant* droit d'aubaine ne fait point appeler un aigle à la huitaine. » Boil. Le lion ayant dépecé le cerf tombé dans les lacs de la chèvre, s'attribue toutes les parts : « La seconde, dit-il, par droit, me doit échoir encore; comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième. » « L'estime où je vous tiens ne vous doit point surprendre, et de tout l'univers vous la pouvez *prétendre*. » Mol., (*Misanthr.*, Oronte à Alceste). « Ce grand maître avec un pouvoir arbitraire sur les sujets conquis, le *prétend* encore sur les sujets conquérants. » Montesq.

2. *Toucher* une chose, *toucher à* une chose. *Toucher* une chose, c'est mettre la main dessus pour la palper, s'en emparer, la recevoir, etc. *Toucher à* une chose, c'est y porter la main de manière seulement à être légèrement en contact avec elle ou avec quelqu'une de ses parties. Quelquefois même *toucher à*, loin d'indiquer un contact entier, précis, n'indique qu'une simple proximité. Ainsi, un

Digitized by Google

édifice *touche à* un autre, quand il en est voisin à une distance indéterminée; au lieu que, ma maison *touche* la sienne, le lambris *touche* le mur, signifient qu'il n'y a rien entre deux. On dit aussi, il est si grand qu'il *touche au* plancher, c'est-à-dire, qu'il est près d'y atteindre, et nous *touchons au* printemps, *à* l'été, *à* la fin, etc., pour, nous en approchons. De là la raison pour laquelle, quand on défend, on dit plutôt, ne *touchez* pas *à* cela, que ne *touchez* pas cela; c'est qu'on veut marquer qu'il ne faut pas se permettre le plus léger attouchement. Or, ne pas *toucher à* une chose, signifiant s'abstenir d'y porter la main de peur de l'endommager, d'en altérer, ou d'en détacher quelque partie, ce tour a été employé figurément dans le sens de, ôter quelque partie d'une chose, ou simplement la modifier. Ainsi, au lieu que *toucher* ses revenus, c'est mettre la main dessus, les recevoir, *toucher à* ses revenus, c'est les écorner, comme on dit, en employer, en dépenser une partie. On dit continuellement avec la négative, ne pas *toucher à* une loi, *à* un ouvrage, *à* un article de réglement, *à* la religion, pour, n'y rien changer.

3. *Satisfaire* quelqu'un ou quelque chose, *satisfaire à* quelque chose. Le verbe actif *satisfaire* signifie donner un plaisir, un contentement précis, causer une satisfaction, et se dit toujours en parlant des personnes, de leurs passions, de leurs facultés, de leurs besoins, de leurs espérances. *Satisfaire à* indique, non pas une satisfaction précise donnée effectivement à une personne ou à une passion précise, mais une conformité à une règle morale, à une obligation générale. On *satisfait* ses parents, ses créanciers, un homme qu'on a offensé, ses passions, l'esprit, les sens, en faisant en sorte qu'ils soient contents; et ce tour est plus relatif à l'effet produit, lequel effet est toujours bien déterminé. « Les délicats sont malheureux. Rien ne saurait les *satisfaire*. » LAF. « Cela ne leur suffit pas encore (aux jésuites). Il faut pour *satisfaire* leur passion qu'ils accusent ces saintes filles d'avoir renoncé à J.-C. » PASC. On *satisfait à* son devoir, *à* une loi, *à* une objection, *à* un ordre, etc., en prenant les moyens de faire par rapport à eux ce qu'on doit; et l'attention ici est appelée, non sur l'effet spécial qui est produit, mais sur la manière générale dont on se comporte par rapport à une règle. « Pourrai-je *satisfaire aux* devoirs et de sœur et de femme? » CORN. « Avec quelle tranquillité a-t-elle *satisfait à* tous ses devoirs? » BOSS. « Ici l'honneur m'oblige et j'*y* dois *satisfaire*. » CORN. « Cette variété de la terre fait le charme des paysages, et en même temps elle *satisfait aux* divers besoins des peuples. » FÉN. « Cette lettre *satisfait à* la plupart de ses difficultés. » PASC. « S'arrêter à éclair-

Digitized by Google

cir un équivoque, pour *satisfaire à* la demande d'un auteur.» MALL.

4. *Insulter* quelqu'un, *insulter à* quelqu'un ou *à* quelque chose. *Insulter* quelqu'un n'est relatif qu'au fait de l'insulte, et il se dit toujours d'une personne spéciale qui reçoit une insulte dans un cas particulier. *Insulter à* ne se dit guère que des choses ou de toute une classe d'hommes, et il est relatif, non pas au fait de l'insulte, mais au genre de faute qu'on commet en tenant une conduite insultante. En conséquence, le premier s'emploie bien dans les récits pour marquer qu'une insulte est ou a été faite. « Cet ivrogne a *insulté* son hôte. Il est allé l'*insulter* jusque chez lui ». ACAD. « Est-ce mon maître ou moi que l'on veut *insulter* »? VOLT. « L'impie paraît élevé comme le cèdre du Liban et semble *insulter* le ciel par une gloire orgueilleuse ». MASS. « Les grands hommes du paganisme n'auraient osé *insulter* tout haut un culte si insensé. » ID. *Insulter à* convient mieux dans la morale et en style dogmatique où l'on défend d'*insulter* et où l'on raisonne sur l'inconvenance de l'insulte. « Il ne faut pas *insulter aux* malheureux, *à* ses juges, *au* public, *à* la misère publique, *à* la raison, *au* bon sens, *au* bon goût, *à* la douleur d'un affligé, etc. ». ACAD. « Il n'est pas permis d'*insulter à* un mourant ». VOLT. « *Insulter à* la piété par des dérisions insensées ». MASS. Lorsqu'un homme a sujet d'être dans la tristesse ou dans la joie, c'est *lui insulter* en quelque sorte, que de ne pas entrer dans son sentiment. » MALL. « Comme *satisfaire à* exprime moins l'effet spécial, la satisfaction, que l'action, ou la tentative de le produire, de même *insulter à* se rapporte moins à l'insulte effectuée qu'à l'action qui y tend. Nous n'*insultons* pas celui, mais nous *insultons à* celui qui est au-dessus de nos insultes, de manière que l'action n'aboutit pas à son but: « Astarbé, en mourant, regarda le ciel avec mépris et arrogance, comme pour *insulter aux* dieux ». FÉN. « N'approche pas de lui, mon fils, car il croirait que tu voudrais *lui insulter* dans son malheur ». ID. C'est ainsi que Pascal s'est servi de *satisfaire* à en parlant de Dieu : « L'âme doit lui rendre grâce comme redevable, *lui satisfaire* comme coupable ».

5. *Suppléer* quelqu'un ou quelque chose, *suppléer à* quelque chose. Quand on *supplée* une chose, le supplément est justement ce qu'il faut pour réparer le manque ou l'absence, et il est du même genre que ce qui manque. Un juge en *supplée* un autre. Pour faire une acquisition, il lui manquait six mille francs, son père les a *supplées*. « Certains animaux servent par leur force, comme les bœufs, à *suppléer* ce qui manque à notre force bornée. » FÉN. « Dieu pro-

Digitized by Google

met de *suppléer* (par la grâce) ce qui manque (aux forces de la raison humaine), quand il ne manque point par l'indisposition déméritoire de la volonté. » ID. Mais, quand on *supplée à* une chose, ce qu'on supplée est à-peu-près ce qu'il faut pour réparer le manque ou l'absence d'une chose; c'en est l'équivalent, quoique non du même genre que ce qui manque. La valeur *supplée au* nombre, le mérite *au* défaut de la naissance. « *Suppléer* par les ressources de son travail *à* l'insuffisance de son revenu. » J.-J. « Gens en qui l'usage du monde, la politesse, ou la fortune tiennent lieu d'esprit et *suppléent au* mérite. » LABR. « Un mari est un homme qui abuse de la nécessité de la loi pour *suppléer aux* agréments qui lui manquent. » MONTESQ. « Et ces mêmes bienfaits auraient dû *suppléer à* mes faibles attraits. » RAC. « Son bien *supplée au* défaut de son âge. » LAF. Or, ce qu'on supplée, quand on *supplée à* une chose, n'étant pas du même genre que ce *à* quoi on *supplée*, *suppléer à* est préférable toutes les fois qu'il s'agit de réparer le manque d'une chose entière en la remplaçant par une autre équivalente. Dans des temps de disette on a *suppléé au* pain par le riz et par les pommes de terre. Au contraire, le supplément, quand on *supplée* une chose, devant être exactement ce qu'il faut, et du même genre que ce qui manque, *suppléer*, à l'actif, doit s'employer principalement quand il s'agit d'un manque partiel dans une chose qu'on complète en ajoutant rigoureusement ce qui lui manque et en même nature que ce qui lui manque. Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y aura de moins, je le *suppléerai*, je *suppléerai* le reste. C'est donc conséquemment à la modification générale imprimée par *à* aux verbes auxquels il se joint, que *suppléer à* une chose signifie la remplacer, quand elle manque, par une autre équivalente; et *suppléer* une chose, la fournir, quand elle manque, pour faire un tout complet.

6. *Croire* quelqu'un ou quelque chose, *croire à* quelqu'un ou *à* quelque chose. *Croire à* dénote une croyance moins directe, moins ferme, moins pleine, ou plus faible et plus molle. En parlant des personnes, on n'emploie cette locution qu'à l'égard de celles en qui on a une sorte de confiance, aux paroles de qui on ajoute foi avec réserve, et en s'en tenant pour ainsi dire encore éloigné : « *Croire aux* astrologues, *aux* médecins. » ACAD. *Croire* quelqu'un, c'est avoir en ses paroles toute confiance et se conduire en conséquence, suivre ses conseils : « *Croire* les médecins. » ACAD. De même, *croire à* quelque chose, c'est y ajouter foi quelque peu, comme de loin, en se tenant comme à distance, et la *croire*, c'est en être persuadé, l'admettre comme un dogme, comme une chose démontrée,

Digitized by Google

lui donner place en sa créance. Nous *croyons à* une chose par une simple adhésion ; pour que nous la *croyions*, il doit y avoir entre elle et nous une sorte d'intimité. « On *croit à* l'astrologie, *à* la médecine, *au* rapport, *aux* promesses de quelqu'un. » ACAD. « Ces reproches n'étaient point fondés ; n'en *croyez* pas *à* ses douleurs, elles la trompent. » J.-J. Mais on dira : « Ces philosophes *croient* l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme. » J.-J. « C'est un aveuglement de vivre mal en *croyant* Dieu. » PASC. « Impie, tu ne *croyais* pas la religion » FÉN. « Les chrétiens *croient* tout ce que l'église enseigne. Ils *croient* les mystères, les articles du symbole, la communion des saints. » ACAD. M. Villemain a bien senti la valeur relative de ces deux locutions, en les opposant l'une à l'autre dans la phrase suivante : « Vous devez *croire à* l'historien, et comment *croirez*-vous *à* celui qui ne *croit* rien lui-même ? Il faut que l'historien ait une foi à lui. » Et dans cette autre de Pascal, on pourrait substituer le simple, *croire*, à *croire en* : « Il n'y a nulle raison de *croire à* l'Antechrist qui ne soit à *croire en* J.-C.; mais il y en a à *croire en* J.-C. qui ne sont point à *croire à* l'Antechrist. » Enfin la différence est la même, quand *croire* et *croire à* signifient reconnaître l'existence : « On *croit aux* revenants, *aux* esprits, *aux* miracles. » ACAD. On *croit* Dieu : « Si Dieu se découvrait continuellement aux hommes, il n'y aurait point de mérite à le *croire*. Il est demeuré caché sous le voile de la nature. » PASC.

7. *Chasser* le ou la, *chasser au* ou *à* la. On dit *chasser* le cerf, le sanglier, le chevreuil, le renard, le lièvre, etc. ; *chasser aux* perdrix, *aux* bécasses, *aux* oiseaux, *au* lièvre. *Chasser* le ou la, signifie poursuivre effectivement les animaux dont le nom sert au verbe de régime direct ; et *chasser au* ou *à* la, être à la recherche de ces animaux, afin de les poursuivre si, par hasard, on en rencontre. Un chien qui excelle à *chasser* le lièvre peut ne rien valoir pour *chasser au* lièvre ; il sera bon coureur et adroit à saisir le gibier, mais il ne saura pas le trouver et le dépister. « Il y a deux espèces de loups-cerviers ; les uns plus grands, qui *chassent* et attaquent les daims et les cerfs ; les autres plus petits qui ne *chassent* guère qu'*au* lièvre. » BUFF. L'auteur nous montre le sujet, là, actuellement aux prises avec l'objet, ici, seulement à sa quête. Il y a donc un rapport plus étroit d'un côté que de l'autre, entre le sujet qui agit et la chose qu'il fait, ou sur laquelle il agit ; il en est moins éloigné. Il en est de même, quand on dit *travailler* une chose, la terre, par exemple, et *travailler à* une chose : la première locution fait voir le second terme du rapport, montre la chose modifiée

Digitized by Google

par le sujet, au lieu que ce même terme disparaît presque dans la seconde locution, pour ne laisser voir que le sujet et son occupation.

On distinguerait semblablement beaucoup d'autres verbes, susceptibles, comme ceux qui précèdent, de prendre et de ne prendre point *à* devant leur régime. Ainsi, on dit, *présider* une assemblée, en parlant du fait, et *présider à* une assemblée, en parlant du droit en général; et c'est à cause de l'extension, donnée à ce verbe par la préposition *à*, que *présider à* finit par signifier vaguement, diriger, veiller à : c'est lui qui a *présidé à* l'exécution de l'entreprise. Par *commander* les armées, on entend un fait positif, qui se peut constater physiquement, et de là vient qu'on dit aussi d'une citadelle, qu'elle *commmande* la ville; mais *commander aux* nations n'implique que l'idée d'une autorité plus indéterminée, d'un commandement sans limites précises, et, si on dit que le capitaine *commande à* ses soldats, c'est, non pas un fait particulier qu'on rapporte, mais un droit général qu'on énonce. *Applaudir* et *souscrire* quelque chose, c'est faire effectivement l'action propre, physique, nettement marquée par ces verbes : *applaudir* et *souscrire à* quelque chose, c'est, dans un sens étendu, moral, idéalisé, l'approuver, y adhérer, y donner son assentiment. Le rapport est le même entre *atteindre* et *atteindre à*, qu'entre *toucher* et *toucher à : atteindre à* indique seulement qu'on est près d'arriver à un but, qu'on s'efforce de parvenir jusqu'à lui : on *atteint* ce dont on va se rendre maître, on *atteint à* un modèle. Le verbe *penser*, dans, vous *pensez* nous tromper, présente moins d'incertitude et un objet moins éloigné que ce même verbe suivi d'*à*, dans, vous *pensez à* nous tromper, car il signifie, là, vous croyez nous tromper, et ici, vous cherchez à nous tromper. Ne *manquer* aucun sermon du carême, c'est les entendre et, en quelque sorte, les recevoir tous; ne *manquer à* aucun, c'est assister à tous. « J'ai arrêté une place pour ne *manquer* aucun sermon du carême. (FÉNELON.)

CHAPITRE X.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME, D'UNE PART, EST, ET, DE L'AUTRE, N'EST PAS PRÉCÉDÉ DE LA PRÉPOSITION *de*.

Préférer mourir, préférer de mourir. Désirer faire une chose, désirer de la faire. J'espère le voir, j'espère de le voir. Hériter une maison, hériter d'une maison. Traiter une science, traiter d'une science, etc.

La préposition *de*, du latin *de*, hors de, ou sur, touchant, marque l'éduction, l'extraction, la séparation, la distinction, ou le sujet

Digitized by Google

particulier dont on parle, dont on s'occupe, dont il s'agit, et son rôle général, quand elle suit un verbe, c'est d'en restreindre l'action en la spécifiant, en désignant déterminément son but, en tirant ce but du milieu des autres, en le distinguant, en le mettant à part. Aussi, quand un même verbe peut s'employer tantôt sans, tantôt avec cette préposition, il exprime, d'un côté, quelque chose de plus général, de plus ordinaire et de plus indéterminé, de l'autre, quelque chose de plus particulier, de plus singulier et de plus précis. Et ce caractère de spécialité, attaché à la particule *de*, la suit dans toutes les locutions où elle entre. On le trouve, par exemple, dans la proposition, *il s'en faut de beaucoup*, par rapport à cette autre, *il s'en faut beaucoup*. La première suppose une estimation et ne s'emploie guère que quand il s'agit de nombre et de quantité : *il s'en faut de beaucoup* que vous soyez aussi âgé que votre frère. La seconde annonce une différence considérable, mais indéterminée et toute approximative : *il s'en faut beaucoup* que vous soyez aussi sage que votre frère. Il en est de même de toutes les phrases où *de* se trouve placé avant *beaucoup :* elles particularisent, elles supposent une appréciation plus exacte et ne sont pas propres à marquer une simple exagération. On ne dira donc pas indifféremment d'une personne ou d'une chose, qu'elle est *beaucoup*, ou *de beaucoup* meilleure qu'une autre, supérieure ou préférable à une autre, qu'un homme est *beaucoup* ou *de beaucoup* plus savant qu'un autre. On réservera le second tour pour les cas où l'on voudra faire entendre que le degré de prééminence a été mesuré et qu'on pourrait l'indiquer avec quelque rigueur. Giraud Duvivier indique à-peu-près la même différence et la confirme par de nombreux exemples.

Une chose à remarquer relativement aux locutions que nous prenons pour exemples, c'est que celles où entre *de* sont pour la plupart plus rares que celles où il n'entre pas. C'est déjà une preuve que cette préposition s'emploie seulement dans des cas extraordinaires, singuliers, où il est besoin de particulariser. On *désire*, on *espère* obtenir ou faire ce qu'on obtient ou ce qu'on fait facilement, communément, tous les jours ; on *désire*, on *espère d'*obtenir ou *de* faire quelque chose d'extraordinaire, de difficile, qui demande un bonheur ou des efforts particuliers : ici l'étrangeté et la spécialité du tour ont leur raison dans l'étrangeté et la spécialité de la chose désirée ou espérée. *Désirer* ou *espérer* obtenir ou faire est la manière habituelle de s'exprimer, et on ne s'en départ que pour marquer un désir ou un espoir qui sort de l'ordre commun, qui suppose des obstacles, que l'on veut mettre en saillie et sur lequel l'esprit doit s'ar-

Digitized by Google

rêter. On *désire*, on *espère* se promener, voir ou entendre une personne; on *désire*, on *espère de* réussir, *de* gagner un procès, *de* remporter un prix, *de* plaire à quelqu'un, *d'*amasser des richesses. « Je crains toujours de perdre ce que je *désire* si ardemment *de* conserver. » J.-J.

De produit la même modification de sens dans *préférer de* mourir, comparé à *préférer* mourir. On dira *préférer* mourir toutes les fois qu'à *mourir* ne se trouveront pas ajoutés des mots accessoires qui le déterminent : Je *préfère* mourir plutôt que de trahir un ami. Mais, quand le genre de mort sera spécifié de quelque manière, il faudra se servir de *préférer de :* Je *préfère de* mourir dans les tourments, de la mort des criminels plutôt que de trahir un ami. Je *préfère* mourir se dit absolument, et équivaut à, je préfère la mort; je *préfère de* mourir annonce et doit amener des circonstances particulières. Dans cette phrase de Buffon : « Il *préfère de* périr avec eux plutôt que de les abandonner; » *avec eux* justifie l'emploi de *de* après il *préfère*. Dans cette autre du même auteur : « On *préfère d'*élever des aigles mâles pour la chasse; » les mots, *des aigles mâles pour la chasse*, donnent au verbe *élever* une signification précise qui fait que *préférer* doit être suivi de *de*.

Hériter une chose, *hériter d'*une chose. L'obtenir par succession. Le premier tour est usité quand il s'agit d'une chose peu ou point spécifiée. Il n'a rien *hérité;* voilà tout ce qu'il a *hérité;* il a *hérité* de grands biens; la vertu est le seul bien qu'il ait *hérité* de son père. Mais on *hérite d'*une maison, *d'*une bibliothèque. « *De* votre injuste haine il n'a point *hérité*. » Rac. Du reste, la règle souffre ici de nombreuses exceptions, parce que, dans tous les cas où la personne dont on a hérité se trouve indiquée, comme *de* la précède toujours, l'harmonie exige qu'on ne répète point cette particule devant le nom de la chose. « Vous avez *hérité* ce nom *de* vos aïeux. » Corn.

Traiter, traiter de. Suivant le grammairien Féraud, on dit indifféremment, *traiter* une matière, une question, et *traiter d'*une matière, *d'*une question; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut dire *traiter de :* « Dans son ouvrage, il *traite des* plantes, *des* métaux, *de* l'économie. » « Comme j'ai déjà *traité de* cette matière dans ma IXe satire, il est bon d'y renvoyer mon lecteur. » Boil. « Cette histoire des oiseaux serait trop volumineuse, si j'eusse *traité de* chaque espèce en particulier. » Buff. Un auteur *traite des* moyens, et non les moyens d'étudier l'histoire.

Le verbe *traiter*, avec et sans *de*, s'emploie aussi dans le sens de

Digitized by Google

négocier, de travailler à l'accommodement d'une affaire. On dit, *traiter* une affaire, quand ceux qui travaillent à la régler ont l'habitude de la traiter, quand elle est du nombre de celles qu'ils négocient d'ordinaire : Les ambassadeurs *traitent* la paix et la guerre. On se servira de *traiter de*, quand il sera question d'une affaire extraordinaire, soit en elle-même, soit seulement pour ceux qui en sont chargés, soit par les circonstances rares qui s'y trouvent réunies, soit par les obstacles qui s'opposent à sa conclusion. On ne dira pas, en parlant d'un notaire occupé d'une simple affaire de sa compétence : C'est lui qui *traite de* cette affaire; mais bien, c'est lui qui *traite* cette affaire.

Parler affaires, musique, peinture, politique, chasse, chicane, semblent équivaloir à *parler d'affaires, de musique,* etc. Cependant, la phrase sans la préposition sert à marquer l'espèce d'entretien d'une manière générale, l'espèce d'occupation, le mode, la forme indépendamment de la matière ou des sujets sur lesquels porte le discours. Dans certaines réunions on *parle* toujours *musique* ou *chasse*. Avec *de*, la même phrase devient précise et déterminative. Tout le monde peut *parler musique*, mais non pas *de musique*. Je ne suis pas géomètre : on *parle géométrie* dans un groupe, je m'en éloigne. Mais si je suis géomètre et que j'entende *parler de* géométrie, je m'y intéresse et je m'approche. *Parler chasse*, c'est parler en général de choses de chasse, de choses relatives à la chasse. *Parler de chasse*, c'est parler d'une certaine chasse ou de certaines chasses qui ont eu ou auront lieu. De même, *parler affaires* n'indique nullement de quelles affaires il peut être question : c'est parler de choses sérieuses ; *parler d'affaires*, c'est parler de certaines affaires, déterminées par la condition, les rapports des interlocuteurs. Aussi ne peut-on jamais ajouter de déterminations à *parler affaires*, comme on en ajoute à *parler d'affaires*, *parler d'affaires* importantes, politiques, qui demandent des connaissances, etc.

CHAPITRE XI.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME EST PRÉCÉDÉ, D'UNE PART, DE LA PRÉPOSITION *à*, DE L'AUTRE, DE LA PRÉPOSITION *de*.

Commencer à et *de*. *Continuer à* et *de*. *Essayer, s'efforcer, tâcher à* et *de*. *Obliger, forcer, contraindre à* et *de*. *Prier à* et *de dîner*. *S'occuper à* et *de*. *Manquer à* et *de*. *Oublier à* et *de*. *Prêt à* et *de*. *C'est à toi à, c'est à toi de*. *Il ne sert à rien* et *de rien*, etc.

Tel est le résultat des deux chapitres précédents. Interposées en-

Digitized by Google

tre un verbe et son régime, les prépositions *à* et *de* produisent un effet directement contraire. L'une en étend et en généralise la signification, l'autre la détermine et la spécifie. Autant l'une est indéfinie, vague et abstraite, autant l'autre est distinctive, précise et délimitative. L'une modifie l'action du verbe qu'elle suit de manière à la montrer comme tendant à un but éloigné, incertain et hors de la portée, et l'autre de manière à la montrer comme atteignant un but présent, prochain et bien marqué. La première fait prendre le verbe antécédent dans un sens large, général, et comme expressif d'une suite indéterminée d'actions, ou d'une action indéfinie ; l'autre le fait prendre dans un sens rigoureux, strict, particulier et comme significatif d'une action unique, bien délimitée, bien circonscrite. Cette valeur relative des deux prépositions n'est-elle pas conforme à leur origine? *Ad* signifie *vers*, le point où l'on va, où l'on tend, où l'on cherche à aller, où l'on ne sait pas si on arrivera ; *de*, de, hors de, le point précis, certain, fixe du départ. D'ailleurs, qu'on les considère, non plus étymologiquement, mais comme déclinatives, on les concevra nécessairement de la même manière. *A* nous sert à exprimer le datif des Grecs et des Latins, et *de* leur génitif. Or, suivant la théorie la plus haute et la plus vraisemblable, les flexions données aux noms par les langues qui ont des cas désignent primitivement, quant à l'espace, des rapports analogues à ceux qui sont marqués par les temps essentiels des verbes quant à la durée. Il n'y a que trois cas principaux, le nominatif, le génitif et le datif, comme il n'y a que trois temps principaux, le présent, le passé et le futur, et ils se correspondent chacun à chacun. De sorte que le génitif est au datif, et par conséquent *de* à *à* comme le passé est au futur, c'est-à-dire comme le certain, le fixe, le déterminé, le précis, à l'incertain, à l'indéfini et au vague.

Commencer à, commencer de. On *commence à* faire une action, ou une suite d'actions qui n'a pas de terme, qui n'est pas renfermée dans des limites précises, qu'on continuera ou qui se continuera indéfiniment. On *commence de* faire une action unique, circonscrite, qui constitue une œuvre fixe, une tâche qui s'achève en plus ou moins de temps, qui a un commencement, un milieu et une fin. C'est ainsi que l'ont entendu et pratiqué nos meilleurs écrivains. — Bossuet. 1° « Les choses *commencèrent à* changer de face. On *commença à* s'apercevoir que... Je *commence à* regretter les bornes étroites de ce lieu. On *commença* assez tard *à* les (ces évêques) appeler archevêques. La terre *commence à* se remplir, et la vertu *commence* dès-lors *à* être persécutée. Sous le règne

Digitized by Google

d'Ozias les prophètes *commencèrent à* publier leurs prophéties par écrit. » 2° « Vers le temps où notre Seigneur *commença d'*exercer son ministère. » — LABRUYÈRE. 1° « Il a *commencé* de bonne heure *à* se mettre dans les voies de la fortune. Quand le sot meurt, il *commence à* vivre. » 2° « Le même conte qu'il a *commencé de* faire à quelqu'un, il l'achève à celui qui prend sa place. » — J.-J. ROUSSEAU. 1° « Laissez former le corps jusqu'à ce que la raison *commence à* poindre. Quand on *commença à* ouvrir des écoles publiques, la Grèce avait déjà renoncé à sa vertu. » 2° « L'année qui *commencera* bientôt *de* courir. » — PASCAL. 1° « Dès-lors votre dispute *commença à* me devenir indifférente. Je *commençai à* me défier que vous agissiez avec passion. Je *commence à* espérer que vous me tiendrez parole. *Commencer à* lâcher pied. » 2° « Combien était-il important de faire entendre qui vous êtes! C'est ce que j'ai *commencé de* faire ici; mais il faut bien du temps pour achever. » — LAFONTAINE. 1° « Ce discours, un peu fort, doit *commencer à* vous déplaire. Le larron *commençait* pourtant *à* s'ennuyer. » 2° « Là-dessus je *commençai de* leur raconter ce qui m'était arrivé. » Dans l'analyse du *Songe de Vaux*, où chaque partie est renfermée dans des bornes précises, il dit : « A peine les songes ont *commencé de* me représenter Vaux, que, etc. » — MONTESQUIEU. 1° « En Russie on a *commencé à* connaître les lois. On *commence* dans cet état *à* être plus frappé des inconvénients particuliers que de la liberté des sujets. » 2° « Epaminondas, la dernière année de sa vie, disait, écoutait, voyait, faisait les mêmes choses que dans l'âge où il avait *commencé d'*être instruit. » — FÉNELON. 1° « Nous avons *commencé à* être ce que nous n'étions pas. Faire que ce qui n'était pas *commence à* être. » Et, 2°, considérant la vie comme un tout réglé, comme une action unique, il dit dans le *Télémaque*, « Le pays où j'ai *commencé de* voir le jour en naissant. » — Un enfant *commence à* parler ; un orateur *commence de* parler. Un enfant *commence à* marcher, quand il fait à peine quelques pas; un voyageur *commence d'*aller, lorsqu'il se met en route. On *commence à* dîner ou *à* jouer, quand on doit continuer indéfiniment; *de* dîner ou *de* jouer, quand le dîner et le jeu doivent durer un temps déterminé.

Continuer à, continuer de. On *continue à* faire ce qu'on a *commencé à* faire, c'est-à-dire une série, un genre d'actions qui n'a pas de bornes, pas de terme, qui ne finira pas ou n'est pas considéré comme devant finir. On *continue de* faire ce qu'on a *commencé de* faire, c'est-à-dire une action unique, une tâche, une entreprise, un ouvrage, un cours d'études, un discours, un récit, en un mot,

Digitized by Google

quelque chose qui a une longueur déterminée. — BOSSUET. 1° « Les Lacédémoniens *continuaient à* attaquer l'empire des Perses, Rome *à* se faire des citoyens de ses ennemis. » 2° Dans l'*oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, l'orateur ayant un instant interrompu le récit du songe dans lequel Dieu instruisit la princesse, il reprend : « Dieu *continuera de* l'instruire, comme il a fait Joseph et Salomon. » — VOLTAIRE. 1° « *Continuez à* remplir votre belle âme de toutes les vertus et de tous les arts. » (*Lettre à Helvétius.*) 2° « Poquelin *continua de* s'instruire sous Gassendi. » (*Vie de Molière.*) — J.-J. ROUSSEAU. 1° « Si vous voulez que je *continue à* vous écrire, ne montrez plus mes lettres à personne. » 2° « Quand je pense combien je suis coupable, la plume me tombe des mains, et je n'ai plus le front de *continuer d'*écrire (ma lettre). » — RACINE. 1° « Qu'importe que César *continue à* nous croire ? Pensez-vous que Calchas *continue à* se taire ? » 2° « *Continuez d'*écrire, » dit Léandre à l'Intimé, qui, remplissant le rôle d'huissier dans *les Plaideurs*, dresse un procès-verbal. — PASCAL. 1° « Puisqu'il est si important de publier vos maximes, vous devez *continuer à* m'en instruire. » 2° « *Continuez d'*endurer en moi ce qui vous reste à souffrir de votre passion, que vous achevez dans vos membres. » (*Prière à Jésus-Christ.*) — *Continuer à* jouer, c'est ne pas quitter l'habitude du jeu ; *continuer de* jouer, c'est ne pas quitter une partie commencée. L'Académie, ou plutôt Marmontel, dont elle adopte l'avis sur ce point, bien mal à propos, décide précisément le contraire. Mais ici aucune autorité ne saurait prévaloir contre la logique et l'usage. D'ailleurs, en pareille matière, c'est l'homme le plus compétent, savoir Roubaud, qu'il fallait consulter. « On *continue à* faire, dit celui-ci, ce qu'on fait d'habitude, ce qu'on a coutume de faire, tant qu'on n'y renonce pas ; on *continue de* faire ce qu'on fait actuellement, ce après quoi l'on est, tant qu'on ne discontinue pas. On *continue à* jouer tant qu'on est adonné au jeu ; on *continue de* jouer tant qu'on reste au jeu. » Il est à remarquer que la vie pouvant être considérée, ou comme une série d'actes partiels dont la fin est indéterminée, ou comme une action unique d'une durée fixe et constante, on peut dire également *commencer* ou *continuer à* vivre, et *commencer* ou *continuer de* vivre. « Pourquoi *continuer à* vivre pour être chagrin de tout. » FÉN. Dans cette phrase, aucun terme n'est posé ni supposé à la vie, comme dans cette autre du *Télémaque :* « Le pays où j'ai *commencé de* voir le jour en naissant ; » comme dans cette autre de Labruyère : « J'ai *commencé* et je *continue d'*être par quelque chose qui est hors de moi. » En parlant de la vie

Digitized by Google

future, on ne peut se servir que de la locution *commencer à* vivre. « Quand le sot meurt, il *commence à* vivre. » LABR. « Les fidèles morts en la grâce de Dieu *commencent à* vivre. » PASCAL.

Essayer, s'efforcer, tâcher à ou *de*. Après *commencer* et *continuer* on met et on trouve plus souvent *à* que *de*. Les verbes *essayer, s'efforcer* et *tâcher*, au contraire, sont plus ordinairement suivis de la préposition *de*. La raison de ce fait s'aperçoit sans peine. *Commencer* et *continuer* se disent en parlant de toutes sortes d'actions, naturelles ou humaines, fatales ou volontaires, qui tendent ou ne tendent pas à un but, à une fin déterminée. *Essayer, s'efforcer, tâcher,* signifient en eux-mêmes une action humaine et volontaire par laquelle on cherche à atteindre un but fixe qu'on s'est proposé. C'est pourquoi, rigoureusement, ils ne devraient prendre après eux d'autres prépositions que *de*; mais, comme l'usage leur adjoint quelquefois *à*, il s'agit de savoir dans quel cas il le fait et doit le faire.

A éloigne le but, *de* le rapproche. On *essaie*, on *s'efforce*, on *tâche à* faire une action ou plutôt une suite d'actes dont la fin est éloignée et indéterminée, ou bien à atteindre un but auquel on tend, sans qu'on sache si et quand on y arrivera. On *essaie*, on *s'efforce*, on *tâche de* faire une action unique, particulière, qui est de nature à se terminer à l'instant ou bientôt. « Si vous *tâchez à* être plaisant, vous ne le serez pas; si vous *tâchez de* l'être, vous ne l'êtes pas. » ROUB. *A* montre le sujet appliqué, travaillant à une tâche d'une assez grande étendue ; *de* le représente exécutant un acte qui s'accomplit tout entier dans le moment. On *s'empresse à* plaire à quelqu'un, partout et toujours; on *s'empresse de* lui plaire dans une occasion. « La nature a donné à l'enfant une figure si douce et un air si touchant afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et *s'empresse à* le secourir. » J.-J. Cette distinction conforme ou plutôt identique à celle qui est établie ci-dessus, se pourrait confirmer, s'il en était besoin, par l'observation suivante. Ces verbes ont pour synonymes *tenter*, lequel ne s'emploie jamais qu'avec *de*, et la raison en est qu'il exprime toujours un fait unique, une entreprise restreinte, d'un moment, un coup de main: on ne *tente* pas *de* bien vivre, par exemple. Si, au contraire, *tâcher* a plus d'affinité pour *à* que ses synonymes, il le doit à ce qu'il signifie par lui-même une action qui a de la longueur et de la durée, à ce qu'il suppose une entreprise qui se prolonge. De même, si on dit avec le pronom, *s'essayer à*, et non *s'essayer de*, c'est que *s'essayer* indique, non pas un acte particulier à faire, mais une habitude à prendre. « Tremble,

Digitized by Google

son bras *s'essaie à* frapper ses victimes. » VOLT. Enfin la pratique de nos écrivains les plus illustres fournit de cette règle une justification facile et concluante.

1. *Essayer à* ou *de*. Montaigne parle de « discours qui *essaient à* montrer la prochaine ressemblance de nous aux animaux. » « J'*essaie*, dit-il aussi, *à* corriger ce vice, mais l'arracher je ne puis. » Clitandre conjure Armande, dans les *Femmes savantes*, « de ne point *essayer à* rappeler son cœur. » Et ces exemples donnent l'idée de toute une entreprise, non d'un fait simple, et d'une entreprise dont l'entier accomplissement ne peut être qu'éloigné. C'est le contraire dans les passages suivants. « Epaminondas fut frappé d'un trait, et *essaya de* l'arracher. » MONTAIG. « *Essayons de* conter la fable (cette fable) avec succès. » LAF. « Psyché *essaya* inutilement *d'*effacer cette noirceur avec l'onde. » ID.

2. *S'efforcer à*. « Il faut *s'efforcer à* gagner la vie éternelle. » TRÉVOUX. « C'est à demi-temps perdu d'aspirer et de *s'efforcer à* lui plaire. » MONTAIG. « Diogène disait qu'il rencontrait bien des gens qui *s'efforçaient à* se surpasser les uns les autres dans les badineries. » FÉNEL. « Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie qui *s'efforce à* noircir une si belle vie. » CORN. « Laissez-moi m'*efforcer*, cruel, *à* vous haïr. » VOLT. — *S'efforcer de*. « Quand un autre à l'instant *s'efforçant de* passer.. » BOIL. « Ah ! l'on *s'efforce* en vain *de* me fermer la bouche. » RAC. « Et dans cet Océan on eût vu la fourmi *s'efforcer*, mais en vain, *de* regagner la rive. » LAF.

3. *Tâcher à*. « J'ai *tâché à* faire du bien au monde, il ne m'a fait que du mal. » FÉNEL. « Qu'on lui livre Psyché, qu'elle *tâche à* lui plaire. » LAF. « C'est moi qui dois *tâcher à* réparer les torts que m'ont fait les ennuis. » ID. « Tyran qui par cent lâchetés *tâche à* se maintenir au rang où par la force il a su parvenir. » RAC. « Je m'excite contre elle et *tâche à* la braver (Agrippine). Mais enfin mes efforts ne me servent de rien. » ID. (Néron dans *Britannicus*). « Elle *tâche à* couvrir d'un faux zèle de prude ce que chez elle on voit d'affreuse solitude. » MOL. — *Tâcher de*. « La fée arrêta le coup et *tâcha de* le consoler. » FÉNEL. « Hippias *tâche* en vain *de* se soutenir. » BOSS. « Il *tâcha de* chasser de Rome son fils Maxence. » ID. « *Tâchez de* quitter M. de Buffon. » VOLTAIRE. « Et sur ses pieds en vain *tâchant de* se hausser... » BOIL. « C'est ce que je *tâchai de* lui faire comprendre. » MOL.

Obliger, forcer, contraindre à ou *de*. *A* montre dans l'éloignement ce à quoi on *oblige, force* ou *contraint ; de* le détermine, le distingue, le spécialise, le fait voir présent. De là deux différences. Avec *à* on désignera une contrainte, en même temps plus générale

Digitized by Google

et moins stricte. Plus générale, c'est-à-dire qu'on se servira de la préposition *à* en parlant d'une loi imposée à tout un genre d'actions, et de la préposition *de* pour marquer une contrainte particulière ou une contrainte exercée dans telle circonstance. « La charité vous *oblige à* pardonner, lorsque vous serez offensé : vous *êtes obligé de* pardonner dans le cas précis de l'offense. La circonstance vous *oblige de* faire ce que la règle vous *oblige à* faire. » ROUB. Ensuite *à* marque moins d'instance et de rigueur, une influence ou sollicitation morale plutôt qu'une contrainte physique et de fait. C'est ce que Marmontel a bien senti : « *Obliger à*, dit-il, n'exprime qu'une simple invitation ; *obliger de* porte contrainte, et c'est pourquoi l'on ne dit point *inviter de, engager de.* » Mais il importe d'appliquer cette double distinctions aux trois verbes cités en l'appuyant par des exemples.

Obliger à et *de*. « Les rois étaient *obligés* plus que tous les autres *à* vivre selon les lois. » BOSS. « Un souverain est-il *obligé à* se soumettre à des étrangers sur l'étendue de sa domination ? » FÉN. « La vraie religion doit avoir pour marque d'*obliger à* aimer Dieu. » PASC. « Hé ! voulez-vous, madame, empêcher qu'on ne cause ? Croiriez-vous *obliger* tout le monde *à* se taire ? » MOL. Le caractère incontestable de généralité qui distingue *obliger à* dans toutes ces phrases ne convient plus du tout à *obliger de* dans celles qui suivent. « Je fus *obligé d'*aller à Clazomène. » FÉN. « Il se pourrait que madame du Châtelet fût *obligée d'*aller à Cirey. » VOLT. « La soif les *obligea de* descendre en un puits. » LAF. « Avant que de partir, l'esprit dit à ses hôtes : on m'*oblige de* vous quitter. » (Ordre lui était venu de se rendre ailleurs). ID. D'autre part, combien le sens d'*obliger à* ne se montre-t-il pas faible et relâché, en comparaison de celui d'*obliger de*, dans les passages suivants ? « Seigneur, que ferai-je, pour vous *obliger à* répandre votre esprit sur cette misérable terre ? » PASC. (*Prière à Dieu*). Et dans un autre endroit : « Mes prières n'ont pas de mérite qui vous *oblige de* les accorder de nécessité. » « Il demanda avec douceur à l'assassin ce qui l'avait *obligé à* commettre une action si noire. » FÉNEL. Et suivant le même écrivain : « Pittacus disait que la nécessité était quelque chose de si fort, que les dieux mêmes étaient *obligés d'*obéir à ses lois. » « Des légions romaines s'*obligèrent* par serment *de* mourir ou *de* vaincre. » MONTAIG.

Forcer à. « Cet ascendant malin qui vous *force à* rimer. » BOIL. « Les Samnites, après soixante-douze ans d'une guerre continuelle, furent *forcés à* subir le joug des Romains. » BOSS. « Digne fils d'Ulysse, votre vertu me *force à* vous aimer. » FÉN. « *Forcez* votre

Digitized by Google

amour *à* se taire. » RAC. (Titus à Bérénice.) « Pourquoi me *forcez*-vous vous-même *à* vous trahir? » ID. (Pyrrhus à Andromaque.) — *Forcer de.* « Galérius *força* Dioclétien *de* quitter l'empire. » BOSS. « Ce dernier jour où la mort nous *forcera de* confesser toutes nos erreurs. » ID. « L'arche qui fit tomber tant de superbes tours, et *força* le Jourdain *de* rebrousser son cours. » RAC.

Contraindre à. « Faut-il qu'*à* t'admirer ta fureur me *contraigne?* VOLT. (*Zaïre.* Nérestan à Orosmane). « Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat et le *contraindre* ainsi *à* être grave et plus respecté. » LABR. « Elle a exigé qu'un époux ne la *contraindrait* point *à* traîner après elle un pompeux équipage. » BOIL. — *Contraindre de.* « Hérode fut *contraint de* se donner au vainqueur, Persée *de* se livrer entre les mains de Paul Emile, Maximien *de* se donner la mort à lui-même. » BOSS. « Cerbère que je *contraignis de* voir la lumière. » FÉNEL. « J'ai été *contraint de* m'enfuir presque seul. » ID. « L'âme ne trouve rien en elle qui la contente; c'est ce qui la *contraint de* se répandre au dehors. » PASC.

De ces trois verbes, celui qui a le plus d'affinité pour *à*, c'est *obliger*, parce que de lui-même il est propre à marquer une influence générale, abstraite, idéale, morale, en même temps que douce, modérée. Plusieurs philologues ont prétendu qu'il était essentiel à ces verbes employés au passif, c'est-à-dire au participe passé, de prendre *de* plutôt que *à*. L'usage suivi par nos grands écrivains ne confirme point cette opinion, et, le fait fût-il aussi certain qu'il l'est peu, il s'expliquerait par le besoin d'éviter l'hiatus de *forcé à, obligé à*, besoin qui est pour les poètes une nécessité, mais auquel dédaignent souvent de s'assujettir les plus illustres prosateurs. (*Voyez* les deux premiers exemples d'*obliger à*).

Les expressions synonymiques, *prier à dîner* et *prier de dîner*, nous montrent *à* et *de* jouant le même rôle que dans les précédentes. *Prier à dîner* laisse dans l'esprit quelque chose de vague et d'indéterminé quant au temps du dîner. *Prier de dîner* précise bien davantage, c'est inviter à dîner sur-le-champ. Or, comme on est rarement en mesure d'offrir à dîner dans le moment même, il s'ensuit que l'expression, *prier de dîner*, ne doit presque jamais être employée, et que, *prier à dîner*, doit être une expression très usuelle. C'est effectivement ce qui a lieu. « *Prier de dîner*, dit Beauzée, est un terme de rencontre ou d'occasion. » « Les Sybarites *priaient* les gens *à* manger un an avant le jour du repas, pour avoir le loisir de le faire aussi délicat qu'ils le voulaient. » FONTENELLE. « Térence vint lire l'*Andrienne* à Cécilius. Il n'eut pas plus tôt lu quelques vers

Digitized by Google

que Cécilius le *pria de souper*. » DACIER. « *Pria de souper* est bien là, ajoute Bouhours, parce que la chose se fit sur-le-champ et par hasard, sans cérémonie et sans dessein prémédité. »

S'occuper à, s'occuper de. S'occuper à se distingue ou par un caractère de généralité, ou par un caractère de douceur, ou par tous les deux en même temps. *S'occuper à* faire une chose, c'est en faire son occupation habituelle, y travailler de temps en temps, sans détermination précise de l'époque. « Un grand nombre de dames étaient *occupées à* la servir. » FÉN. « Les enfants *s'occupent à* mille petits ouvrages. » LABR. « Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'à médire. » BOIL.—Athalie : « Mais tout ce peuple, enfermé dans ce lieu, *à* quoi *s'occupe*-t-il ? » —Joas : « Il loue, il bénit Dieu. » RAC. Ou bien, *s'occuper à* marque peu d'application et n'annonce qu'un travail léger, ou même un amusement. « Une nuit que chacun *s'occupait au* sommeil. » LAF. *S'occuper de* est plus spécial ; c'est, tout à-la-fois, penser ou chercher, seulement dans un moment précis, à faire une action bien déterminée, et y penser sérieusement. « Nous sommes *occupés de* vous bien recevoir. » SÉV. Ne le troublez point ; il *s'occupe de* préparer son examen.

Manquer à, manquer de. On *manque à* faire ce qu'on doit faire ordinairement, ce qui constitue un devoir général. « A cause qu'elle *manque à* parler Vaugelas. » MOL. « Elle (la cour) *manque à* verser la faveur de ses dons (sur eux). » ID. « Je serai fidèle au roi que les dieux m'ont donné ; j'aimerais mieux qu'il me fît mourir que de *manquer à* le défendre. » FÉN. On *manque de* faire une action précise, unique, qu'on oublie ou qu'on omet effectivement de faire à telle époque déterminée. « Ne *manquez* pas *de* vous trouver au rendez-vous. » ACAD.

Autrefois, on disait *oublier à* et *oublier de ;* aujourd'hui, on n'emploie plus guère que le dernier. Mais la différence qui existe entre ces deux expressions n'en subsiste pas moins, et elle est absolument la même que celle qui se trouve dans les expressions synonymiques du même genre. On *oublie à* faire des séries entières d'actions dont on avait l'habitude : on *oublie à* chanter, *à* danser ; c'est le contraire d'*apprendre à*. On *oublie de* faire une action unique et bien précise. « Vous avez *oublié de* venir ce matin. J'avais *oublié de* vous dire telle chose. » ACAD. « Je vous prie de m'excuser, j'ai *oublié de* donner une commission à mon valet ; je reviens tout-à-l'heure. » MOL.

On dit également *prêt à* et *prêt de*, et ces deux expressions, comparées l'une à l'autre, nous montrent toujours, quoiqu'il s'a-

Digitized by Google

gisse ici d'un adjectif, les deux prépositions *à* et *de* imprimant au mot qu'elles suivent la même modification. On est *prêt à* faire ce qu'on est disposé *à* faire, sans que le temps où l'on fera et celui où l'on finira de faire soit nullement spécifié. On est *prêt de* faire ce qu'on est sur le point de faire, ce qu'on va faire à l'instant. Madame de Sévigné dit que, quand on apprit à la cour la mort de Turenne, on était *prêt d'*aller se divertir à Fontainebleau. Aujourd'hui, au lieu de *prêt de*, on écrit *près de*. Cependant, *prêt de* pourrait être conservé avec un sens propre qui participerait de celui de *prêt à* et de celui de *près de*, conformément à la valeur des deux prépositions. Il signifierait une disposition comme *prêt à*, mais une disposition plus décidée et plus prochaine, qui est instante ou *près de* se réaliser. C'est ce qui semble résulter des phrases suivantes. « Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent *prêts de* rendre pour obtenir le titre de leurs alliés. » MONTESQ. « Je me sens *prêt*, s'il veut, *de* lui donner la vie. » RAC. « Loin de blâmer vos pleurs, je suis *prêt de* pleurer. » ID. « Qu'on rappelle mon fils : qu'il vienne me parler; je suis *prêt de* l'entendre. » ID. (Thésée, dans *Phèdre*). « Un cavalier qui se sent bien monté et bien armé est *prêt de* tout entreprendre. » MALL. « Mon père est *prêt de* m'accorder, » dit une jeune fille dans La Fontaine; et, par ces mots, elle exprime tout à-la-fois que son père consent, est disposé à l'accorder, et qu'il va réaliser cette disposition.

C'est à vous à, c'est à vous de. C'est à vous de parler signifie, suivant l'Académie et tous les grammairiens qui ont examiné cette locution, c'est à vous qu'il appartient, qu'il convient de parler; et *c'est à vous à parler* veut dire, votre tour de parler est venu. Cette explication ne saurait être plus fausse; nous mettrons quelque soin à le démontrer. D'abord, *c'est à vous à* ne signifie pas, c'est votre tour *de*, car on lit dans l'Académie : « *c'est au* juge *à* prononcer, c'est au juge qu'appartient le droit de prononcer, » et, « *c'est à vous à voir* qu'il ne lui manque rien, vous devez veiller à ce qu'il ne lui manque rien. » Pourquoi ne pas traduire ces deux phrases par : c'est le tour du juge, c'est votre tour de? Le véritable sens à donner à ces deux locutions synonymiques dépend de la valeur constante des deux prépositions *à* et *de*.

C'est à vous à indique une convenance générale, absolue, essentielle, un devoir, une attribution légale ou naturelle; *c'est à vous de*, une convenance de fait, relative, un rôle particulier, un tour, une part, en opposition à ce qui est réservé à d'autres ou à ce que d'autres font. *C'est à vous à*, c'est-à-dire, il vous convient ou

Digitized by Google

appartient en soi, sans condition, sans rapport, sans opposition avec ce qui appartient à un autre ou à d'autres. *C'est à vous de*, c'est-à-dire, telle chose ayant été faite, ou telles personnes faisant, ayant fait, ou devant faire telle chose, vous, de votre côté, avez telle chose à faire. A cet égard, l'usage impartialement consulté ne peut laisser subsister l'ombre d'un doute. — CORNEILLE. 1° Absolument. « *C'est aux* rois, *c'est aux* grands, *c'est aux* esprits bien faits, *à* voir la vertu pleine en ses moindres effets.» 2° Relativement. « *C'est à moi d'*obéir, puisque vous commandez.» Horace et Sabine, sa femme, ayant pris la parole sans chercher à détruire l'accusation de Valère, le vieil Horace se lève et dit: « Sire, *c'est* donc *à moi de* répondre à Valère. »—RACINE. 1° Absolument. « *Est-ce aux* rois *à* garder cette lente justice? » « *Est-ce au* peuple, madame, *à* se choisir un maître? » 2° Relativement. « Pourquoi vous pressez-vous de répondre pour lui (Joas)? *C'est à* lui *de* parler. » (Athalie à Josabet.) « Qu'ils (les impies) pleurent, c'est *à* nous *de* chanter. » (Chœur d'Athalie). « Commencez maintenant: *c'est à* vous *de* courir dans le champ glorieux que j'ai su vous ouvrir. » Le bruit se répand qu'Achille ne veut plus épouser Iphigénie: à cette nouvelle Clytemnestre prétend prendre l'initiative de la rupture et dit à sa fille: « *C'est à* nous *de* montrer qui nous sommes. » — MOLIÈRE. 1° Absolument. « Ce *n'est* point *à* la femme *à* prescrire. » « *Cest* bien *à* vous, infâme que vous êtes, *à* vouloir faire l'homme d'importance! » « Lorsque les rois nous ordonnent quelque chose, *c'est à* nous *à* profiter vite de l'envie où ils sont. » (*Impromptu de Versailles*. Il parle ici des rapports des comédiens avec les rois). 2° Relativement. « Le ciel nous offre ici l'occasion de nous venger; *c'est à* nous *d'en* profiter. » — Orgon: « Il faut tout sur-le-champ sortir de la maison. » — Tartufe: « *C'est à* vous *d'*en sortir.» —MONTESQUIEU. 1° Absolument. « *C'est à* des lois particulières *à* égaliser, pour ainsi dire, les inégalités par les charges qu'elles imposent aux riches. » « *C'est au* conquérant *à* réparer une partie des maux qu'il a faits. » 2° Relativement. « Comme vous devez rendre compte de votre état, *c'est à* vous *de* le choisir. » (Lettre à son fils, dans laquelle il se défend de lui imposer un état.) Que si on voulait opposer des passages d'auteurs différents, la tâche serait bien plus facile encore. « *C'est aux* femmes *à* décider des modes. » MALL. « On tira au sort pour savoir en quel rang elles parleraient. Ce *fut à* Palatiane *de* haranguer la première. » LAF. « *C'est à* nos ennemis *de* craindre les combats, *à* nous *de* les chercher. » ID. « Jeune homme qui menez laquais à barbe grise, *c'était à* vous *de* suivre, *au* vieillard *de* monter. » ID.

Digitized by Google

Ne servir à rien, ne servir de rien. Ne servir à rien nie que l'objet soit bon à quelque chose, capable de recevoir aucune destination. *Ne servir de rien* nie qu'il soit d'aucun secours, d'aucune ressource, qu'on puisse s'en servir comme d'un instrument pour un but qu'on se propose. La première locution est plus générale et marque l'inutilité, la vanité, la futilité; la seconde est plus particulière et dénote l'inefficacité. « Faute de savoir demander ce qu'ils ne savent pas, les enfants en liberté ne font presque jamais que des questions ineptes qui ne *servent à rien* » J.-J. « *A* quoi me *servirait* cette vie importune? » CORN. « *A quoi sert-il* à un peuple que son roi subjugue d'autres nations, si l'on est malheureux sous son règne? » FÉNEL. Mais dans les phrases qui suivent ne se trouve plus que l'idée d'inutilité relative, d'inefficacité. « Pour éviter là-dessus des détails, je lui ai dit aussitôt que je t'avais laissé mieux hier au soir. Ma précaution n'a *servi de rien;* il m'a fait cent questions sur ton état. » J.-J. « Je m'excite contre elle, et tâche à la braver. Mais enfin mes efforts *ne* me *servent de rien.* » RAC. « Nous eûmes beau pleurer, nos larmes *ne servaient de rien* » FLORIAN. « Cet avocat a allégué plusieurs lois, plusieurs raisons qui ne *servent de rien* à sa cause. » TRÉV. « Cela *ne sert de rien,* pour rendre l'homme agréable à Dieu. » BOSS. A une personne qui pleure la mort d'un parent, vous direz : Il *ne sert de rien,* et non *il ne sert à rien,* de pleurer; car pleurer peut servir, sinon à faire revivre les morts, du moins à fléchir un ennemi, à implorer un pardon, à soulager la douleur. Ce *qui ne sert à rien* ne peut être employé à rien; telle semble la vie à ceux qui souffrent beaucoup. Ce qui *ne sert de rien* n'est d'aucun secours pour un but spécial; telles seraient des lunettes pour un aveugle.

Faire aimer à, faire aimer de. « On met *de* après *faire aimer,* lorsque *aimer* signifie le sentiment affectueux et tendre que l'on a pour quelqu'un; sentiment qui fait les amis ou les amants : mais on se sert de *à*, si *aimer* marque seulement l'attachement et le goût que l'on prend à certaines choses, et le sentiment du plaisir qu'elles donnent. La politesse, la complaisance, la docilité et la modestie *font aimer* un jeune homme *de* tous ceux qui aperçoivent en lui ces belles qualités. La religion *fait aimer* les souffrances mêmes, *à* ceux dont elle a rempli l'âme et l'esprit. » (ANDRY DE BOISREGARD). Qu'est-ce à dire, sinon qu'*à* marque un rapport d'affection moins étroit et qui laisse plus d'intervalle entre les deux termes ou les deux objets, l'un qui fait l'action, et l'autre qui la reçoit?

Avant, devant. Ces deux mots marquent également le premier

Digitized by Google

ordre dans la situation. Ils ont été formés l'un, d'*ab ante*, l'autre de *de ab ante*, mais à une époque où les prépositions *ab* et *de* avaient perdu une grande partie de leur valeur, et n'avaient plus de sens que celui de nos prépositions *à* et *de*. *Vant* est comme le radical auquel on a joint *à* et *de* pour en faire les deux mots composés *avant* et *devant*, qui diffèrent comme leurs préfixes. Or, *avant* est plus abstrait, et *devant* plus concret ; l'un se dit dans l'ordre du temps, l'autre dans l'ordre des places, par rapport à l'espace. Nous venons *après* les personnes qui passent *avant* nous ; nous allons *derrière* celles qui passent *devant*. *Devant* ne s'emploie plus jamais par rapport au temps, en cette sorte : Henri IV régna *devant* Louis XIII. Mais *avant* empiète quelquefois sur le domaine de *devant*, et marque aussi une priorité d'ordre ; ce qui arrive uniquement en matières abstraites : certains adjectifs se mettent tantôt *avant*, tantôt après le substantif. L'article se met *avant* ou *devant* le substantif. C'est une difficulté que Laveaux a levée de manière à justifier la distinction ci-dessus établie entre *à* et *de* quant à leur valeur. *Avant* convient dans les propositions générales pour marrquer un rapport nécessaire d'ordre; et *devant* dans les propositions particulières où il s'agit d'un rapport d'ordre spécial, déterminé. «Il faut mettre l'article *avant* le substantif ; il faut mettre un article *devant* ce substantif : ou bien même, il faut mettre l'article *avant* ce substantif, et il faut mettre un article *devant* ce substantif. » En un mot, c'est toujours au degré de détermination qu'il faut s'en rapporter. En disant à une personne, vous marchez, ou marchez *avant* moi, j'exprime une priorité d'ordre abstraite, de droit, honorable; et en lui disant, vous marchez ou marchez *devant* moi, j'exprime une priorité d'ordre, de fait, concrète. Marchez *avant* moi, je vous cède le pas; marchez *devant* moi, je veux vous voir marcher ou que vous me serviez de rempart.

Être d'humeur, *être en humeur*. Être en telle disposition qu'on se porte à faire telle chose. La différence de ces deux tours de phrase dépend du sens des prépositions qu'ils demandent après eux. Or, on dit, *être d'humeur à*, et, *être en humeur de*. C'est pourquoi, comme le remarque Bouhours, sans toutefois en indiquer la raison, « *Être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle; et *être en humeur* marque toujours une disposition actuelle et passagère. Ainsi, quand on dit : je ne *suis pas d'humeur à* rebuter les gens qui me demandent quelque chose ; il n'*est pas d'humeur à* souffrir une insulte; on entend par là le tempérament, le naturel, une disposition ordinaire et habituelle :

Digitized by Google

mais quand on dit, je ne *suis pas en humeur d'*écrire, *de* me promener, *de* faire des visites, on veut dire seulement qu'on n'est pas disposé à tout cela dans le moment qu'on parle. » On *est d'humeur à*, comme on est homme *à*, ou bien, de nature *à*, de caractère *à* : on *est en humeur de*, comme on est en état *de*, en verve ou en train *de*.

Le nombre des expressions synonymiques qui n'ont d'autre différence que celle qui tient au sens des prépositions *à* et *de* pourrait être encore augmenté. Mais il suffira de signaler les plus importantes en indiquant brièvement leurs nuances caractéristiques. On *s'ennuie à* faire une chose, c'est-à-dire en la faisant, ce qui ne marque, ni un grand ennui, ni précisément qu'il soit causé par la chose que l'on fait : on *s'ennuie à* lire un vieux roman ; on dit même, en ce sens, *s'ennuyer* à plaisir. *S'ennuyer de* exprime positivement un grand ennui, même de l'impatience, et cet ennui provient de la chose dont on s'ennuie. On *s'ennuie à* attendre, c'est-à-dire en attendant ; on *s'ennuie d'*attendre, c'est-à-dire que l'attente elle-même est désagréable, qu'on ne peut plus la supporter. *Demander à* convient en parlant d'une prière. « Ses yeux baignés de pleurs *demandent à* vous voir. » Rac. « Philoclès *demande* au roi *à* se retirer dans une solitude. » Fénel. *Demander de* exprime une condition et même une exigence. « On ne vous *demande* pas *de* vous récrier : C'est un chef-d'œuvre. » Labr. « Je vous *demande de* m'entendre » Acad., suppose que la demande est juste et ne peut être refusée. Le péril *dont* on *échappe* est plus pressant que celui *auquel* on *échappe* : il vous enveloppe. On *échappe des* mains des ennemis, on était en leur pouvoir ; on *échappe à* la poursuite des ennemis, avant d'être encore en leur pouvoir. On *échappe à* la mort ; elle poursuit, elle menace, elle est près d'atteindre : on n'*échappe* pas *de* la mort ; quand elle tient, elle ne lâche plus. On *échappe au* naufrage, *au* feu, auquel on a failli être exposé, et *du* naufrage, *du* feu, du milieu duquel on s'est tiré. *Tarder à* faire une chose, c'est ne pas la faire par laisser-aller, négligence ou omission ; *tarder de* la faire, c'est ne pas la faire par résolution, la remettre volontairement à un autre temps, et c'est pourquoi on dit plus généralement *tarder à*, et toujours, *différer de*, *tarder* impliquant déjà dans sa signification propre l'idée de négligence et d'oubli, et *différer* emportant par lui-même celle d'une détermination expresse. On *convie à* faire quelque chose de plus ou moins éloigné. « Ils furent *conviés à* s'y trouver. » Acad. On *convie de* faire quelque chose d'actuel, qui se termine tout sur-le-champ. « On nous *convia de* parler. » Acad. Peut-être aussi

Digitized by Google

convier de marque-t-il plus d'instance, et est-il plus qu'une simple invitation. *Solliciter à* annonce plus de soumission, d'insinuation, d'incertitude dans le succès de la sollicitation; *solliciter de* est plus direct, plus décidé, et se dit d'une action à l'égard de laquelle il y a peu à hésiter. *Paresseux à* donne l'idée d'une habitude commune : *paresseux à* se lever; *paresseux de*, celle d'une habitude particulière. « Il n'y a que les *paresseux de* bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. » J.-J. On ne dirait certainement pas de cette manière toute spécificative, les *paresseux à* se lever. Avoir du *plaisir à* faire une chose exprime quelque chose de plus vague, de moins précis que, avoir le *plaisir de* la faire. *Capitaine aux* gardes, désignait autrefois un officier des gardes-françaises, et *capitaine des* gardes, un officier des gardes qui veillaient plus particulièrement et de plus près à la sûreté du roi, c'est-à-dire des gardes-du-corps. *Fer de* cheval signifie proprement et précisément le fer qu'on met au pied du cheval, et *fer à* cheval se prend dans une acception étendue pour un objet ayant seulement la forme du *fer de* cheval, pour un ouvrage de fortification, un escalier.

Quelquefois *à* et *de* rappellent plus fidèlement leur sens originel. C'est ce qui arrive dans les expressions synonymiques *acheter* et *emprunter* une chose *à* une personne, ou *d'*une personne. *A, ad,* vers, désigne vers qui l'on est allé, à qui l'on s'est adressé pour avoir cette chose. *De* marque de qui on la tient; différence réelle, quoique peu importante, ce semble. *A* qui avez-vous acheté cet objet? se dira quand on voudra aller trouver le marchand pour lui acheter un objet semblable. *De* qui avez-vous acheté cet objet? la qualité n'en est pas supérieure; il ne sort pas d'une bonne fabrique. Vous commandez à un domestique de reporter une chose empruntée; mais n'en connaissant pas le maître, il demandera : *A* qui a-t-elle été *empruntée?* Il ne faudrait pas *emprunter de* tout le monde, et, par exemple, *de* personnes atteintes de certaines maladies, des instruments à boire et à manger, des verres, des cuillers, ou bien des vêtements. Les écrivains pauvres de pensées en *empruntent à* tout le monde, et surtout *aux* auteurs les plus inconnus; dans un sujet noble et grave il ne faut pas *emprunter* ses comparaisons *d'*un ordre de choses bas et trivial.

Enfin, *à* et *de* font la seule différence de certaines locutions adverbiales ou conjonctives réputées synonymes, telles que *au reste* et *du reste*, *au moins* et *du moins*, *à l'ordinaire* et *d'ordinaire*. Et là encore ces particules conservent la même valeur relative.

Digitized by Google

Au reste, du reste. Manières de parler usitées dans le discours pour passer à un autre trait, à une autre raison. *Au reste* annonce quelque chose qui fait suite à ce qui précède, qui est du même genre, et par conséquent il marque une transition douce, ordinaire, peu remarquable. *Du reste* annonce quelque chose qui tranche avec ce qui précède, qui est d'un autre genre, une raison spéciale, particulière, nouvelle; il exprime une addition par opposition. *Au reste* est bien employé avec son sens propre dans les exemples suivants. Lafontaine vient de dépeindre une agathe, sa grandeur, sa forme, ses couleurs, ses veines, et il ajoute pour terminer : « *Au reste,* vraie agathe d'Orient, laquelle a toutes les qualités qu'on peut souhaiter aux pierres de cette espèce, et pour dire en un mot, la reine des agathes. » « On a écrit que Sésostris fut le premier à ramollir les mœurs de ses Égyptiens, dans la crainte des révoltes. Ce ne pouvait être qu'une précaution qu'il prenait pour ses successeurs. *Au reste,* cette pensée est peu digne d'un si grand prince. » Bossuet, dans l'éloge qu'il fait de Sésostris (*Hist. univ.*) « C'est là ce qu'il y a de plus sage ; *au reste,* c'est aussi ce qu'il y a de plus juste.» Marmontel. « Je passai pour un bon maître (de musique), parce qu'il n'y en avait que de mauvais. Je ne manquais pas, *au reste,* d'un certain goût de chant. » J.-J. Il n'est pas moins facile de trouver des phrases dans lesquelles *du reste* présente le caractère qui lui vient d'être assigné. Dans le *Lutrin,* Évrard opine qu'il vaut mieux aller renverser cette machine odieuse que d'en chercher la condamnation dans les livres, et il ajoute : « *Du reste,* déjeunons, messieurs, et buvons frais. » Aman se plaint qu'Assuérus lui ait imposé la honte de mener Mardochée en triomphe. Zarès lui représente que le roi a cru récompenser une bonne action, qu'il y a même lieu de s'étonner qu'il ne l'ait pas fait plus tôt. Il ajoute : « *Du reste,* il n'a rien fait que par votre conseil. ». Rac. (*Esther.*) « Il est certain que vos vers ne sont pas bons. *Du reste,* quand on ne croit pas faire de bons vers, il est toujours permis d'en faire, pourvu qu'on ne les montre qu'à ses amis. » J.-J. « Je ne vous dis que ce que je ferais en pareil cas; *du reste,* je ne vous donne pas le conseil de le faire. » Roub.

Au moins. Du moins. Locutions conjonctives, qui servent à revenir à une assertion, afin de la modifier ou de la corriger. *Au moins* ne fait que la restreindre, la réduire à de certaines limites, il produit une modification vague, peu marquée, peu saillante; *du moins,* distinctif, séparatif, de sa nature, change cette même assertion et lui en substitue une autre plus ou moins approchante. Pascal a très bien observé cette différence. D'une part, il dit : « Il faut

Digitized by Google

tout d'un coup voir la chose d'un seul regard, *au moins* jusqu'à un certain degré. » « Les anciennes lois de l'Église excluaient pour jamais du sacrifice, ou *au moins* pour un long temps, les prêtres qui... » « Ils ont raison d'improuver ce sentiment, *au moins* pour ce qui touche la conscience. » D'un autre côté, on trouve du même auteur les phrases suivantes. « Qu'ils lisent cet ouvrage : peut-être, y rencontreront-ils quelque chose, ou *du moins*, ils n'y perdront pas beaucoup. » « Vous les obligerez à conclure ou que la religion est fausse, ou *du moins*, que vous en êtes mal instruits ». « Les justes ont toujours ce qui est nécessaire pour observer les commandements, ou *du moins*, pour le demander à Dieu. » J.-J. Rousseau parle avec la même justesse. 1° « J'étais, sinon tout-à-fait inepte, *au moins*, un garçon de peu d'esprit. » « Je voudrais être à portée de contenter, *au moins* de temps à autre, le besoin que mon cœur a de vous. » « Apprenez par où vous devez chercher, sinon le bonheur, *au moins* la paix. » 2° « Ne pouvez-vous sans fausseté lui faire le sacrifice de quelques opinions inutiles, ou *du moins* les dissimuler ? » « Je pourrai aller au Beiz réparer mes fautes, ou *du moins* en implorer le pardon. » De même Montesquieu. 1° « Dans l'Europe, la nature humaine souffrirait, *au moins* pour un temps, les insultés qu'on lui fait dans les trois autres parties du monde. » 2° « La liberté politique consiste dans la sûreté, ou *du moins* dans l'opinion que l'on a de sa sûreté. » L'Académie dit : « Ils le regardaient, sinon comme leur maître, *au moins* comme leur chef. » On s'en tient, sinon à la lettre, *du moins* à l'esprit.

Ces locutions ne sont pas seulement synonymes, quand on les considère dans le discours comme modificatives d'une assertion antérieure, mais encore, quand on les emploie pour exprimer dans la réalité une restriction, une réserve, à la suite d'une concession, d'une rénonciation, d'une perte. Alors elles diffèrent à-peu-près de même. *Au moins* a quelque chose de plus doux : il convient au langage d'un homme résigné, qui passe condamnation sur ce qu'il accorde de lui-même, moyennant une compensation qu'il demande ou accepte. « Vous voudriez entrer en composition et faire subsister le principe, *au moins* pour les justes. » Pasc. « Quand nous ne pouvons pas empêcher l'action, nous purifions *au moins* l'intention. » Id. « Grand Dieu... je t'offre tout mon sang, défends *au moins* ma gloire. » Volt. « Vous pourrez rejeter ma prière, mais je demande *au moins* que, pour grâce dernière, jusqu'à la fin, Seigneur, vous m'entendiez parler. » Rac. J.-J. Rousseau, après avoir dit, qu'il se condamne à un silence éternel sur ses malheurs, ajoute : « Je compte

Digitized by Google

trop sur la Providence, pour ne pas espérer *au moins* le bonheur d'être justifié après ma mort. » — *Du moins* est plus rude et plus brusque : il marque qu'on cède à la nécessité, et c'est une expression ordinairement propre à la vengeance ou à la colère, qui, contrainte de renoncer à un certain avantage, prend d'elle-même tel dédommagement, faute de mieux. « Dans son perfide sang Mazaël est plongé, et *du moins* à demi mon bras vous a vengé. » VOLT. « Et périssez *du moins* en roi, s'il faut périr. » RAC. « Votre parti est, puisqu'il faut porter des fers, d'aller porter *du moins* ceux de quelque grand prince. » J.-J. « Si son cœur m'est volé par ce blondin funeste, j'empêcherai *du moins* qu'on s'empare du reste. » MOL. *Écol. des femmes.* Arnolphe.

Dans ce second sens on se sert aussi de *pour le moins*, mais avec une nuance particulière. *Pour le moins* n'exprime ni un dédommagement ordinaire, paisiblement consenti, comme *au moins*, ni un pis-aller, un dédommagement pris dans la nécessité avec violence et passion, comme *du moins*, mais un ample dédommagement qui fait qu'en cédant ou qu'en perdant telle chose, on obtient *pour le moins* une part honnête et capable de consoler. Done Elvire, dans le *Don Garcie de Navarre* de Molière, se plaint de la jalousie de son amant : Élise convient que les soupçons de celui-ci ne reposent sur rien, mais elle ajoute que « *pour le moins* ils font foi d'une âme bien atteinte. » Dans les *Folies amoureuses*, Éraste, pour éloigner Albert, imagine un tour capable même de faire mourir de peur le bon vieillard : « Va, si de belle peur le vieillard ne trépasse, il faudra pour *le moins* qu'il nous quitte la place. » Et raisonnablement, Éraste ne peut pas demander davantage.

A l'ordinaire, d'ordinaire. Locutions adverbiales qui s'emploient en parlant de ce qui a souvent lieu. *A l'ordinaire* rappelle vaguement une habitude établie, conformément à laquelle on agit; *d'ordinaire* détermine précisément que c'est une habitude de faire telles choses. Dans *à l'ordinaire, à* produit un effet tel, que l'idée de l'habitude vous frappe peu; dans *d'ordinaire, de* énonce, fait remarquer, apprend que c'est une habitude de faire telle espèce d'actions. Avec *à l'ordinaire* on fait allusion à ce qui est généralement su; avec *d'ordinaire* on déclare spécialement, particulièrement que la coutume est de faire ceci ou cela. « Le pasteur était à côté, et récitait *à l'ordinaire* maintes dévotes oraisons. » LAF. « Vous verrez que cet homme-ci est mieux logé, mieux meublé, mieux nourri qu'*à l'ordinaire*. » LABR. « En ce lieu hantaient *d'ordinaire* gens de cour, gens de ville. » LAF. « La raison *d'ordinaire* n'habite pas

Digitized by Google

longtemps chez les gens séquestrés. » ID. « C'est dans le monde ainsi qu'on parle *d'ordinaire*. » RÉGN. « On ne s'imagine *d'ordinaire* Platon et Aristote qu'avec de grandes robes et comme des personnages toujours graves. » PASC.

CHAPITRE XII.

SYNONYMIE DES VERBES PASSIFS DONT LE RÉGIME EST PRÉCÉDÉ, D'UN CÔTÉ, DE LA PRÉPOSITION *de*, DE L'AUTRE, DE LA PRÉPOSITION *par*.

Etre *suivi*, *précédé*, *accompagné*, *vu*, *connu*, *honoré*, *saisi*, *etc.*, *de* ou *par* quelqu'un. *De* et *par* *crainte*, *force*, *avance*, *préférence*, *etc.*

Les prépositions sont destinées à marquer les rapports des choses, et non les choses elles-mêmes, leurs qualités ou leurs actions. Si le même rapport se trouve exprimé par deux prépositions, il y a entre elles synonymie. Mais cette synonymie n'étant que partielle, puisque les deux prépositions sont alors également usitées, quelle différence peut encore faire distinguer l'une de l'autre et décider laquelle il convient de préférer dans tel ou tel cas ? Elles ne sauraient guère différer encore, si ce n'est par la manière plus ou moins générale, vague, étendue, ou particulière, expresse, étroite, dont l'une et l'autre signifient le rapport commun. Le même rapport qui a coutume de lier deux ou plusieurs choses se trouve quelquefois avoir lieu entre objets qui ne le comportent pas d'ordinaire, ou bien qui d'ordinaire ne le comportent pas au même degré. Ce sont là deux vues de l'esprit qui déterminent presque toujours à prendre deux prépositions, équivalentes en apparence, l'une de préférence à l'autre. Or, il est de fait que les prépositions les plus usuelles, comme *à* et *de*, employées dans des locutions qui ne diffèrent d'autres locutions qu'en ce que celles-ci contiennent d'autres prépositions, comme *par*, *pour*, *avec*, sont celles qui expriment le rapport de la manière la plus générale, la plus indéterminée, la moins spéciale, la moins remarquable. Pour nous en tenir à *de* et *par* qui, placés après les verbes passifs servent à marquer le rapport d'un agent qui modifie et d'une chose qui est modifiée, nous dirons que *de* désigne cette modification comme elle se fait à l'ordinaire, ou ce rapport entre choses entre lesquelles il existe d'ordinaire, ou ce rapport sans rien de particulier qui le spécialise, ni de précis qui le détermine.

Même, à en juger extérieurement à l'aide de l'oreille seule, il y a dans l'emploi de *par* quelque chose de rude, d'inaccoutumé, de moins coulant, de moins facile à prononcer, qui arrête et témoigne qu'on a eu dessein d'exprimer plus fortement, plus spécialement le

Digitized by Google

rapport, et de le faire remarquer davantage. *De* nous est si familier qu'il passe inaperçu. Il était suivi *de* son domestique, signifie un rapport tout simple, un fait qui ne donne pas à réfléchir, qui n'offre rien de particulier à l'esprit, qui ne sort pas de l'ordre commun. Il était suivi *par* son domestique, signifie le même rapport, mais en annonçant qu'il n'a pas lieu comme à l'ordinaire, soit que le maître se soit fait suivre *par* son domestique de peur de quelque danger, soit que le domestique ait suivi son maître pour l'observer, pour épier ses démarches.

Ainsi, telle est la différence qui existe entre les deux prépositions *de* et *par*, alors qu'elles paraissent pouvoir être indifféremment employées et se suppléer l'une l'autre. *De* est plus général, moins caractérisant pour la circonstance; il marque souvent une modification produite sans action précise, sans volonté spéciale, sans intention expresse d'agir : c'est la différence du général au particulier, de l'indéterminé au déterminé, de l'habituel à l'extraordinaire, de ce qui arrive comme de coutume, sans rien de plus, à ce qui arrive dans des circonstances et d'une manière spéciales, en vertu d'une intention bien marquée. Des exemples sont nécessaires pour dissiper ce que cette distinction peut avoir d'obscur ou de douteux.

Un général est suivi *de* son armée, et suivi de près *par* les troupes ennemies. Un homme est suivi *de* son chien ou d'une personne, qui marche derrière lui sans aucune intention; on est suivi *par* des voleurs, *par* un agent de police.

Accompagné *de* énonce simplement un fait, celui d'une personne, qui, en compagnie d'une ou de plusieurs autres, parcourt tel ou tel chemin; accompagné *par* réveille naturellement dans l'esprit une idée de surveillance ou de respect.

Un prince marche précédé *de* ses gardes. On ne doit se hasarder dans certaines contrées, que précédé *par* un guide.

On se fait suivre, accompagner ou précéder *par* et non *de* quelqu'un, au moins la plupart du temps; c'est que la plupart du temps on se sert de ce tour dans des occasions particulières, où il est besoin de marquer intention, acte spécial de volonté.

Le soleil est vu *de* tout le monde; il est vu *par* les Américains, quand il ne l'est plus *par* les Européens; il y a des corps célestes qui n'ont été vus que *par* quelques astronomes. Une personne est vue *de* tous ceux qu'elle rencontre; le juge d'instruction, voulant constater qu'elle était en tel endroit à telle heure, recherche *par* qui elle a été vue.

C'est un fait connu *de* tout le monde; c'est un fait qui n'a été connu que *par* deux ou trois historiens.

Digitized by Google

Un homme, une femme sont aimés *de* tout le monde. Un homme est aimé *de* tous les partis; *par* ses collègues, *par* ses adversaires mêmes. Cette femme est aimée *de* tous ceux qui la connaissent; dans sa jeunesse, elle a été aimée *par* son cousin.

De même, on est haï *de* tout le monde; on est haï *par* ses proches, car c'est ici une haine remarquable, peu ordinaire, à laquelle on ne s'attendrait pas. Je suis haï *d'*un homme qui fut toujours mon ennemi, et haï *par* un homme qui a été mon ami. La haine, qu'exprime haï *par*, peut aussi se faire remarquer en raison de sa force; *de* atténue l'idée ou l'affaiblit en l'étendant, en la généralisant. Tarquin était haï *de* tous les Romains, et spécialement *par* ceux que sa tyrannie avait particulièrement blessés, comme Brutus.

Honoré *de* indique un honneur rendu habituellement : un père est honoré *de* ses enfants; honoré *par*, un honneur particulier, rendu dans une certaine occasion : il fut honoré *par* le roi qui daigna l'aller voir chez lui.

Vous direz d'une manière générale : Il n'y a pas à balancer pour un roi entre être aimé et être craint *de* ses sujets; et d'une manière particulière, dans un cas unique : Ce roi fut aimé, en même temps que craint *par* ses sujets.

Une seconde différence, dérivée de la première et plus apparente, consiste en ce que *par* et *de* s'emploient plus volontiers, l'un au propre, et l'autre au figuré. Cela doit être. De ces deux prépositions laquelle, si ce n'est *de*, c'est-à-dire, celle qui entraîne pour accessoires la généralité et l'indétermination, exprimera un rapport vague, idéalisé, transporté du physique au moral? Toutefois, cette différence n'est pas décisive; il y a, comme on a pu le voir par les exemples précédents, des cas où l'on se sert des deux prépositions au physique, et d'autres où on s'en sert également au moral. Alors, pour se guider dans le choix de l'une ou de l'autre, il faut recourir à la première distinction.

On est saisi *par* des voleurs; on est saisi *de* crainte, *de* douleur. On est frappé *par* un maître; on est frappé *de* terreur, *d'*épouvante. Un édifice est consumé *par* le feu; un homme est consumé *d'*amour ou *de* regrets. Un voleur a été vu *par* quelques personnes; on est bien ou mal vu *de* quelqu'un. J'ai été blessé *par* vous; et j'ai été blessé *de* vos propos. Une action, chose abstraite, métaphysique, est suivie *d'*une autre, et non *par* une autre; la mort de César fut suivie *de* grands prodiges. On est admiré *par* tout le monde, quand on reçoit de tout le monde des témoignages extérieurs d'admiration; et admiré *de* tout le monde,

Digitized by Google

quand on inspire à tout le monde le sentiment intime de l'admiration. On dit *saigner du nez*, au figuré, pour signifier, manquer de courage dans l'occasion ; on ne pourrait pas donner ce sens éloigné à *saigner par le nez*, il représente trop précisément le fait physique.

C'est toujours à ce caractère essentiel de généralité et d'indétermination, d'une part, de particularité et de précision, de l'autre, qu'il en faut revenir. Si sa réalité avait encore besoin de preuves, il serait facile d'en trouver. Ainsi la préposition *de* est si bien déterminée, au moins comparativement à *par*, qu'elle exige la suppression de l'article là où la préposition *par* exige qu'elle demeure : il était suivi *de* soldats, *par* les ou *par* des soldats. On prend une ville *d'*assaut, c'est la manière ordinaire ; on la prend *par* surprise, c'est une manière rare et remarquable par cela même. Pareillement, on voit *de* ses yeux, on touche *de* ses mains, on entend *de* ses oreilles ; mais un aveugle voit *par* les yeux de son guide.

Une autre preuve résulte du sens évidemment attaché à chacune de ces deux prépositions dans certaines locutions synonymiques, dont elles font toute la différence. Ainsi *de* et *par* servent quelquefois à exprimer le motif qui fait agir : *de* crainte, *par* crainte ; *de* dépit, *par* dépit. En pareil cas, *de* ne convient que dans les phrases absolues, et *par* dans les propositions où l'on ajoute au mot qui le suit quelque déterminatif : on recule *de* crainte, on recule *par* crainte du poignard, de la mort, de la justice ; on quitte *de* dépit une réunion où l'on se trouve, on la quitte *par* dépit de s'y entendre railler. *De* crainte et *de* dépit sont de véritables adverbes, qui ne demandent et ne souffrent rien après eux.

De et *par* ont encore entre eux le même rapport dans les locutions adverbiales, *de force* et *par force*, *d'avance* et *par avance*. *De force* implique une force générale, vague, sans précision, sans rien qui la signale : de gré ou *de force*, c'est-à-dire, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas ; cette expression sert souvent à marquer une simple contrainte morale : j'y vais, mais j'y vais *de force*, c'est-à-dire, contre mon gré. *Par force* annonce une force éminente, remarquable, une insigne violence ; aussi l'Académie lui donne-t-elle pour équivalent, *à force ouverte*, *de vive force*. *D'avance* ne contient que l'idée d'anticipation ; *par avance* y joint celle d'empressement, d'intention spéciale, de prévoyance et de précaution. Un débiteur, qui paie *d'avance*, paie avant le temps, et voilà tout ; celui qui paie *par avance* a un motif particulier, il craint peut-être qu'à l'échéance, il ne se trouve avoir dépensé l'argent qu'il possède aujourd'hui. Dans cette phrase, faire des dettes

Digitized by Google

c'est se priver *d'avance* de l'argent qu'on recevra, *par avance* serait tout-à-fait déplacé. Dans cette autre de M. Villemain : « Faut-il supposer que le roi don Alphonse s'était procuré *par avance* une bulle à toute fin, pour le mariage futur de son fils? » *D'avance* eut rendu l'idée d'une manière incomplète, sans une nuance importante qu'elle avait à coup sûr dans l'esprit de l'auteur. Pareillement, on emploie *de préférence* quand on est presque indifférent, et *par préférence* quand il s'agit d'une préférence expresse. « On n'écoute que ce qu'on veut entendre *par préférence*. » COND. « Vous donnez votre attention, lorsque vous vous occupez *par préférence* d'une idée qui s'offre à votre esprit. » ID.

Il y a entre le français et le latin une grande analogie, quant à la manière dont ces deux langues se comportent à l'égard du complément des verbes passifs. Nous suppléons aux cas des déclinaisons latines par les deux prépositions *à*, qui répond au datif, et *de*, qui répond au génitif et à l'ablatif. Le complément du verbe passif se mettait à l'ablatif en latin; aussi le faisons-nous précéder en français de notre préposition *de*, représentative de l'ablatif. Mais quand les latins voulaient exprimer une modification plus spéciale, plus remarquable, ils avaient recours à une préposition, *ab*; de même nous, en pareille circonstance, nous ne nous contentons pas de notre *de*, si usuel, si fréquent, et signe d'un cas, nous nous aidons d'une préposition spéciale, *par*. Seulement les Latins ne trouvaient la modification remarquable, digne d'être rendue d'une façon précise et particulière, que quand elle était produite par un être animé. La règle est différemment appliquée, mais la même au fond.

CHAPITRE XIII.

SYNONYMIE DE LA PRÉPOSITION *à* AVEC LES PRÉPOSITIONS *sur*, *par*, *avec*, *pour*, *etc.*

A et *sur* un cheval. *Veiller à* et *sur*. *Juger à* et *par*. *Tomber à* et *par terre*. *A* et *avec* une ligne. *Avoir affaire à* et *avec*. *Rapport à* et *avec*. *Comparer*, *mêler*, etc., *à* et *avec*. Table *à* et *pour* écrire. *Propre*, *bon*, *utile*, etc., *à* et *pour*. *Travailler*, *s'intéresser*, *réserver*, etc., *à* et *pour*, etc.

D'après le plan rigoureux de l'ouvrage, ce chapitre ne devrait point y trouver place. Mais il se lie naturellement à ceux qui précèdent, surtout au dernier. Il les confirme en les continuant et en les complétant. C'est une raison, sinon tout-à-fait suffisante, au moins plausible, de le mettre en cet endroit.

Lorsque deux expressions synonymes diffèrent seulement par des

Digitized by Google

prépositions qui en font partie, celles-ci désignent un rapport commun, puisque les deux expressions sont synonymes ; mais elles le désignent, chacune à sa manière, puisque les deux expressions sont nuitées. Or, quant à la manière dont elles désignent un même rapport, deux prépositions ne peuvent différer, sinon en ce que l'une le représente avec plus de rigueur et de précision que l'autre, et comme plus étroit. Ce fait, déjà avancé et établi dans les derniers chapitres, va recevoir dans celui-ci un nouveau degré d'évidence.

Parmi les prépositions françaises, il en est deux, *à* et *de*, que l'usage a dépouillées presque totalement de leur valeur originelle, pour leur faire signifier les rapports les plus généraux, les plus abstraits, les plus vagues, notamment ceux que les Latins et les Grecs rendaient par les cas de leurs déclinaisons, le datif et le génitif. Cette absence d'originalité leur donne une sorte d'aptitude universelle à marquer les rapports des choses, rapports indiqués, d'un autre côté, par des prépositions spéciales. De là une foule de synonymes, pour la distinction desquels une seule chose est d'ordinaire à observer, c'est qu'*à* et *de*, quand ils expriment le même rapport que les autres prépositions, le font d'une manière moins spéciale, moins rigoureuse, moins remarquable, ou montrent ce rapport comme ordinaire ou habituel. C'est ainsi, et ainsi seulement, que *de* se distingue de *par* après les verbes passifs. A plus forte raison est-ce ainsi qu'*à* doit différer des prépositions *sur*, *par*, *avec*, *pour*, etc., quand il lui arrive d'en être synonyme, puisqu'il y a dans *à* encore plus de vague, d'indétermination et de généralité que dans *de*. Tout ce qui suit vient à l'appui de cette conclusion et la met hors de doute.

A et *sur* marquent tous deux qu'on se sert d'une chose comme d'un soutien pour faire une action, avec cette différence que *à* ne s'emploie que quand c'est une habitude générale de faire la même action en prenant la même chose pour soutien. On va ou on vient *à* pied, *à* cheval ; on transporte des bagages *à* âne ou *à* dos d'âne ; les marins transportent quelquefois *à* bras les marchandises du port dans la ville. Mais on va ou on vient *sur* un âne, ou monté *sur* un âne ; des bateleurs marchent pendant plusieurs minutes *sur* les mains ; des soldats transportent *sur* leurs bras ceux des leurs qui ont été blessés ; parce que les choses ici représentées comme soutiens pour faire les actions, que ces phrases expriment, n'ont point reçu de la nature ou de l'usage cette destination. Par une raison analogue, si on emploie comme soutien pour faire une certaine action une chose qui sert ordinairement de soutien, mais pour faire une autre action, *sur* sera le mot propre. On dira donc monter *à* cheval pour partir, pour s'enfuir,

Digitized by Google

pour se promener ; et monter *sur* un cheval ou *sur* son cheval, quand ce sera pour arriver à d'autres buts, et par exemple, pour s'élever au-dessus de la foule qui empêche de voir un spectacle. *Sur* est encore le seul mot à employer, quand on particularise de quelque façon la chose qui soutient. On s'avance ou on est monté *sur* un cheval fougueux. Un chien fait *à* pied le voyage que son maître fait *à* cheval ou en voiture ; et on l'accoutume à marcher *sur* les pieds de derrière, etc.

A et *sur* sont encore synonymes à la suite du verbe *veiller*, dans les expressions *veiller à* et *veiller sur ;* mais *veiller sur* implique l'idée d'une vigilance particulière, extraordinaire, et c'est pourquoi seul il se dit bien et principalement, lorsque l'action de *veiller* a pour objet une personne. Quand il exprime comme *veiller à* une vigilance relative aux choses, il la représente comme plus spéciale et plus attentive. Dans cette phrase de J.-J. Rousseau : « Vous m'offrez quelqu'un de votre choix pour *veiller à* mes effets, » à la place de *veiller a, veiller sur* marquerait plus de soin, une vigilance qui tiendrait de plus près son objet. *Veiller sur* se rapproche sous ce rapport de *veiller pour ;* il s'en éloigne cependant en ce qu'il signifie une vigilance d'en haut, d'autorité, une sorte d'inspection ou de protection, au lieu que *veiller pour* signifie une vigilance de prévoyance, ou plutôt de *pour*voyance, qui entoure, qui écarte les dangers, en faveur et à la place de celui pour qui on veille. « Les deux yeux sont égaux, placés vers le milieu et aux deux côtés de la tête, afin qu'ils puissent *veiller* commodément *pour* la sûreté de toutes les parties du corps. » Fén.

A, par. Ces deux prépositions servent à exprimer ce à l'aide de quoi on forme une induction. *A* s'emploie de préférence, quand il s'agit de tout un ensemble de signes apparents et d'une interprétation généralement si facile, que leur seule inspection suffit pour en faire apercevoir le sens ; *par*, quand l'interprétation des signes, en ce cas bien particuliers, offre des difficultés et demande plus de finesse, un travail plus exprès, plus spécial. On juge, ou plutôt on voit *à* l'air d'un homme, *à* sa contenance, *à* sa voix, *à* sa démarche, *à* ses manières, qu'il est en colère ; mais on juge aussi qu'il est en colère *par* une contraction instantanée de sa physionomie, *par* un mot qui lui échappe en passant ; un magistrat habile sait découvrir *par* les réponses embarrassées d'un accusé qu'il est coupable. « *A* l'œuvre on connaît l'artisan. » Laf. « Je vois *à* votre mine que vous voulez dormir. » Id. « Si l'on en peut juger *à* l'air de son visage, elle se plaît ici bien mieux qu'en son village. » Régn. « Reconnais-

Digitized by Google

sez Abner, *à* ces traits éclatants, un Dieu tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps. » RAC. « Je ne puis reconnaître l'esprit français *à* tant de barbarie, ni soupçonner un honnête homme *sur* des imputations en l'air. » J.-J. « Ne diriez-vous pas que ce magistrat juge des choses *par* leur nature? » PASC. « On ne juge point les hommes *par* leurs pensées, on les juge *sur* leurs actions. » J.-J.

Ce dernier passage, comme le premier du même auteur, montre qu'en ce sens *sur* peut passer pour synonyme des deux autres prépositions *à* et *par*. Mais *sur* a cela de particulier qu'il ne s'emploie que quand il s'agit de signes extérieurs, superficiels, et par cela même propres à tromper, au moins le plus souvent. Juger *sur* les apparences, *sur* l'étiquette du sac. « Le plus souvent l'apparence déçoit : il ne faut pas toujours juger *sur* ce qu'on voit. » MOL. « Il ne faut point juger des gens *sur* l'apparence. » LAF. « *Sur* ma contenance modeste et recueillie, Mme de Larnage me crut dévot. » J.-J. « Nous pouvons croire Horace *sur* sa parole. » FÉNEL.

A et *par* sont encore synonymes dans *tomber à terre* et *tomber par terre*. Mais alors *à* reprend sa valeur primitive, et c'est par elle, et non plus par une plus grande généralité, qu'il se distingue de l'autre préposition. Ce qui *tombe à terre* va vers un but dont il est séparé, éloigné même ; c'est ce que *à* donne à entendre : ce qui *tombe par terre* touchait déjà à terre, il tombe seulement de sa hauteur, il est appliqué, étendu contre la terre. Le fruit de l'arbre *tombe à terre ;* il est élevé au-dessus de terre, et tombe d'en haut : l'arbre *tombe par terre*. Un couvreur, à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et un homme qui marche sur terre, venant à tomber, *tombe par terre*. « Là, près d'un Guarini, Térence *tombe à terre*. » BOIL. « Êtes-vous, ici près, monsieur, *tombé par terre?* » VOLT. Cependant Fénelon a dit ; « Si un homme qui danse sur la corde raisonnait sur les règles de l'équilibre, sa raison ne lui servirait qu'à *tomber par terre*. » C'est qu'au lieu d'avoir égard à la position antérieure du danseur par rapport à la terre, l'écrivain a voulu marquer qu'il tomberait tout de son long, qu'il serait renversé, étendu par terre. S'il s'agissait d'un petit objet, comme un fruit, ce serait en pareil cas une faute d'employer *tomber par terre*.

A, *avec*. Le même caractère qui distingue *à* dans les locutions, où nous l'avons déjà vu paraître, est propre à le différencier de *avec* dont il est le synonyme, quand il signifie l'instrument dont on se sert pour faire quelque chose. On pêche *à* la ligne, on mesure *à* l'aune, on se bat *à* l'épée, *au* pistolet ; et, dans ces phrases, on emploie *à* pour indiquer l'instrument, parce qu'on se sert habituellement

Digitized by Google

de la ligne pour pêcher, de l'aune pour mesurer, et de l'épée ou du pistolet pour se battre. Que si l'instrument qu'on fait agir n'était point généralement employé à cet usage, il faudrait préférer *avec* : on pêche *avec* un seau, on mesure *avec* une canne, on se bat *avec* une fourche. La même différence subsiste entre *à* et *avec*, quand ils signifient la manière ou la matière dont on se sert pour faire quelque chose : on charge un fusil *à* balles, un canon *à* mitraille ; et on charge un fusil *avec* des pois ou *avec* des lingots, un canon *avec* des pierres.

Du reste, il se peut qu'on choisisse de pêcher *avec* un seau, de mesurer *avec* une canne, de se battre *avec* une fourche, de charger un fusil *avec* des lingots, etc. Néanmoins il semble que des raisons spéciales et extraordinaires ont dû obliger de faire un pareil choix.

Avec doit être préféré, non seulement lorsque l'instrument et la matière ne sont pas généralement employés à l'usage auquel on les fait servir, mais encore quand on veut spécifier, dans le genre d'instrument et de matière généralement employés, l'espèce ou l'individu dont on se sert dans le cas particulier dont il s'agit. Nous nous battons ce soir *avec* des pistolets à piston ; je me suis battu *avec* l'épée de mon frère ; je pêcherai *avec* ma plus longue ligne ; charger des fusils *avec* des balles de fer ; j'ai chargé mon fusil *avec* la seule balle qui me restait.

A et *avec* constituent aussi le seul élément différentiel de plusieurs locutions synonymiques, toutes destinées à marquer entre les personnes ou les choses une certaine convenance, comme *avoir affaire à* et *avec* quelqu'un ; une chose *va* bien *à* et *avec* une autre ; *avoir rapport à* et *avec ; comparer, confronter à* et *avec ; ressemblance à* et *avec ; allier, mêler, joindre, unir à* et *avec ; proportionner, accommoder à* et *avec ; s'accoutumer à* et *avec*, etc. Alors le principe de distinction est toujours le même : *à* exprime une convenance générale, et *avec* une convenance spéciale. Cela résulte de la valeur relative de ces deux prépositions, comme on peut s'en convaincre par l'exemple qui suit.

Avoir affaire à et *avec* quelqu'un. Se trouver en rapport avec lui. *A*, de *ad*, vers, marque tendance vers. *Avec* exprime simultanéité, union, réciprocité. Vous *avez affaire à* la personne à laquelle vous êtes obligé de vous adresser, mais de telle sorte qu'il n'y a action que de votre part, et qu'il reste entre vous et la personne une distance plus ou moins grande ; elle vous est supérieure. Vous *avez affaire avec* la personne qui *a affaire avec* vous, avec qui vous entrez en communauté d'affaires ou d'intérêts ; elle vous est égale.

Digitized by Google

Vous *avez affaire à* un ministre dont vous voulez obtenir une grâce ou une faveur. Vous *avez affaire avec* votre associé. *Avec* désigne donc un rapport tout à-la-fois plus précis et plus étroit; plus précis, car, au lieu de n'avoir égard qu'à un seul terme, la personne qui est le sujet, il représente les deux termes comme se mêlant, se pénétrant, agissant l'un sur l'autre; plus étroit, car il exprime non pas une accession, un rapprochement, une relation, une affinité, une tendance, mais une co-existence, une coïncidence, une conjonction, union ou connexion des deux personnes ou des deux choses. Une chose *va* bien *à* un objet principal, auquel elle sert d'accessoire, par exemple, une garniture *à* une robe : rapport partiel, incomplet, éloigné, d'une seule part. Deux choses *vont* bien l'une *avec* l'autre, quand elles se correspondent, quand elles sont faites l'une pour l'autre, quand elles forment ensemble un tout convenable : rapport complet, réciproque, qui ne laisse plus de distance entre les deux termes et les montre en quelque sorte fondus l'un dans l'autre.

Une autre raison doit faire attribuer à *à* un caractère de généralité et à *avec* un caractère de spécialité. Les verbes *insulter, satisfaire, suppléer*, quand ils prennent *à* devant leur régime, se disent plutôt des choses que des personnes, et c'est pourquoi ils expriment quelque chose de plus vague, de moins spécial, de moins remarquable. Or, *à*, dans le sens où nous considérons ici cette préposition relativement à *avec*, s'emploie plus volontiers en parlant des choses, tandis qu'*avec* se dit plutôt à l'égard des personnes. On s'accoutume *au* travail, et *avec* un maître impatient; on *accommode* ses paroles *à* la circonstance, et une personne *avec* son ennemi; on allie l'argent *au* cuivre, et sa famille *avec* une autre par un mariage.

De toute façon, donc, *à* doit donner l'idée d'une convenance générale, et *avec* celle d'une convenance spéciale. Distinction, qui demande à être développée et appliquée, car elle n'est pas simple, elle implique deux vues de l'esprit, suivant les deux sens attachés aux mots *général* et *spécial*. *A* indique une convenance *générale*, c'est-à-dire, vague, peu ou point précise, déterminée, définie; et il indique une convenance *générale*, c'est-à-dire ordinaire, naturelle, à laquelle on s'attend bien. Au contraire, *avec* exprime une convenance *spéciale*, qui n'a lieu que sous tels rapports particuliers, circonscrits et décrits, et *spéciale* encore, à cet autre titre, qu'elle se fait remarquer par sa rareté, ou par la difficulté de l'établir ou de la concevoir, ou par la force avec laquelle on y insiste.

Rapport à, rapport avec. Une chose *a rapport à* ou *avec*

Digitized by Google

une autre, quand elle ne lui est pas étrangère, qu'elle y tient, qu'elle s'en rapproche par quelque côté. *Avoir rapport à* est vague, peu précis ; il ne montre pas les deux termes en présence, mais à distance l'un de l'autre ; il signifie donc un rapport étendu, lâche, peu étroit : *avoir rapport avec* est précis et déterminé ; il convient pour un rapport bien marqué, exprès, sur lequel on insiste. Ce qui *a rapport à* nous, nous regarde ; ce qui *a rapport avec* nous, nous touche particulièrement. « Le commun des hommes doit être dans une ignorance très grossière à l'égard même des choses qui *ont* quelque *rapport à* eux... ; et ils sont dans un aveuglement inconcevable à l'égard de toutes les vérités abstraites, et qui n'*ont* point de *rapport* sensible *avec* eux. » MALL. De plus, les rapports des choses qui *ont rapport* l'une *à* l'autre sont ordinaires, communs, paraissent au premier coup-d'œil, n'ont rien de frappant et ne demandent aucun effort pour être aperçus ; c'est tout le contraire pour ceux des choses qui *ont rapport* l'une *avec* l'autre. « Quelque *rapport* qu'il paraisse de la jalousie *à* l'émulation, il y a entre elles le même éloignement que celui qui se trouve entre le vice et la vertu. » LABR. « Nous n'approuvons les autres que par les *rapports* que nous sentons qu'ils *ont avec* nous-mêmes. » ID. « Concevoir le mode et en même temps le *rapport* qu'il *a à* la substance. » P. R. « Il y a dans votre situation des *rapports* frappants *avec* celle d'une autre personne. » J.-J. L'homme qui se contente d'une première vue, qui n'analyse ni n'approfondit, aperçoit en gros et décrit de même les *rapports* généraux que les choses *ont* les unes *aux* autres, rapports étroits peut-être, mais peu déterminés, peu caractérisés. L'homme qui examine, réfléchit et se rend compte de ce qu'il voit, découvre et expose aux autres avec netteté et d'une manière bien arrêtée les *rapports* que les choses *ont* les unes *avec* les autres.

Comparer à, comparer avec. Ils diffèrent par les deux caractères ci-dessus indiqués. *Comparer à* indique une comparaison générale, c'est-à-dire indéfinie, sous tous les rapports, sans détermination d'aucun, et par conséquent vague. *Comparer avec* suppose une comparaison spéciale, c'est-à-dire relative à un nombre déterminé de points de vue, précise par conséquent. Vous *comparez* métaphoriquement Achille *à* un lion, sans mettre aucune rigueur dans la détermination de leurs ressemblances, sans même songer à les déterminer : mais quand vous *comparez* Corneille *avec* Racine, vous ne les considérez que comme poètes, que comme poètes tragiques, et vous cherchez à faire connaître au juste leurs qualités et leurs dé-

Digitized by Google

faits, leurs ressemblances et leurs différences à cet égard seulement. D'un autre côté, ces deux expressions sont encore à un autre titre, la première générale, la seconde spéciale. *Comparer à* se dit en parlant d'une comparaison ordinaire, ou de l'action de comparer comme elle se fait à l'ordinaire, c'est-à-dire, sans attention, sans application, sans efforts et sans soin remarquables. C'est une comparaison de première vue, souvent sans exactitude, peu rigoureuse, par laquelle on rapporte une chose *à* une autre. Mais *comparer avec* donne l'idée de l'examen détaillé des choses comparées et de leur opposition, point par point; c'est une comparaison réfléchie, expresse, par laquelle on va d'un objet à un autre, puis de celui-ci au premier, de manière à les ramener sous un seul regard. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour que la *comparaison* des œuvres de la nature *aux* ouvrages de l'homme fasse reconnaître Dieu. C'est en *comparant* les uns *avec* les autres les phénomènes physiques, que l'on parvient à découvrir les lois de la nature. « La plaisante *comparaison*, lui dis-je, des choses du monde *à* celles de la conscience! » Pasc. « Pour comprendre ce qu'est son corps, il faut que l'homme le *compare avec* tout ce qui est au-dessus de lui et tout ce qui est au-dessous, afin de reconnaître ses justes bornes. » Id. Les poètes, les hommes d'esprit, les esprits superficiels *comparent* les choses les unes *aux* autres; les savants et les philosophes les *comparent* les unes *avec* les autres. Pour terminer la question de la supériorité littéraire d'un siècle sur un autre, « il ne faut pas, dit Labruyère, se borner à *comparer* un froid écrivain de l'un *aux* plus célèbres de l'autre. » Suivant Condillac, « se faire une idée d'une grandeur, c'est la *comparer avec* d'autres qu'on observe, et juger qu'elle en diffère plus ou moins. » Après *confronter*, on emploiera plutôt *avec* que *à*, parce que la confrontation est toujours une opération réfléchie, entreprise à dessein, et faite avec quelque soin.

Ressemblance à et *avec*. Une chose a quelque ressemblance, ou n'a que peu de ressemblance *à* une autre. « Les pétales de l'asphodèle ont quelque ressemblance *à* des fers de piques. » J.-J. « Qui en voudra croire Pline et Hérodote, il y a des espèces d'hommes qui ont fort peu de ressemblance *à* la nôtre. » Montaigne. Ou bien *à* sert à marquer une ressemblance apparente, facile à apercevoir, qu'on saisit sans effort, qui frappe à la première vue. *Avec* annonce dans tous les cas une ressemblance plus forte, plus expressément marquée, à laquelle on ne s'attend pas, qu'on ne peut percevoir qu'avec peine et sur laquelle on insiste davantage.

Allier, mêler, joindre, unir, proportionner, accommoder à

Digitized by Google

ou *avec*. En employant *à* vous exprimez l'action de produire une convenance ordinaire, apparente, facile, entre choses qui la comportent naturellement; et de plus, cette convenance est peu étroite, c'est plutôt un simple rapprochement qu'une fusion. Mais vous préférerez *avec*, s'il s'agit d'une convenance qu'on n'établit qu'avec effort, parce qu'elle suppose une sorte de résistance de la part des deux termes, qui a lieu de surprendre, ou sur laquelle vous voulez insister particulièrement, ou s'il s'agit d'une convenance qui est plus qu'une analogie naturelle, qui est, sinon toujours plus intime en effet, au moins rendue plus saillante et plus fortement marquée. On *allie* la force *à* la prudence, le courage *à* la vertu, les maximes de l'Évangile *à* celles des stoïciens. « On voit la sécurité, la vertu s'*allier*, dans son chaste regard, *à* la douleur et *à* la sensibilité. » J.-J. Mais on *allie* les plaisirs *avec* les devoirs, les maximes de l'Évangile *avec* celles du monde; il est difficile d'*allier* le vice *avec* la vertu. Pareillement, vous vous *alliez à* une famille dont la condition est en rapport avec la vôtre; vous vous *alliez avec* une famille dont vous étiez éloigné par votre état ou votre fortune. D'autres fois, *avec* indique une convenance plus intime, et pour un cas plus particulier : une puissance s'*allie à* une autre pour le commerce, pour un système de douanes, pour les rapports ordinaires, qui regardent le droit des gens, et *avec* une autre avec laquelle elle s'unit étroitement pour combattre de concert un ennemi commun. D'un côté, il y a seulement accession, tendance d'un terme vers un autre qui reste toujours un peu dans l'éloignement; et d'autre part, il y a rapprochement réciproque et comme fusion des deux termes : on s'*allie à* une famille en s'*allianf avec* une femme. On distinguera de même, *mêler, joindre, unir à*, de *mêler, joindre, unir avec*. Mallebranche parle de la légèreté « avec laquelle l'esprit considère les objets qui sont *proportionnés à* sa capacité : » proportion générale; et le même écrivain dit que ceux qui s'appliquent à trop de sciences à-la-fois ont une manière d'étudier qui n'est pas *proportionnée avec* la capacité de leur esprit : » proportion ou plutôt défaut de proportion spéciale. Ensuite, on a moins de facilité et on met plus de soin à *proportionner*, tout comme à *accommoder avec*, qu'à *proportionner* et à *accommoder à*, et presque toujours la convenance établie dans le premier cas est plus intime, en même temps que plus extraordinaire. « Cette manière d'expliquer la création est *accommodée à* notre manière de concevoir les choses. » MALL. « Nous sommes comme surpris de voir que les phénomènes des corps célestes s'*accommodent* parfaitement *avec* ce qu'on vient de dire. » ID. « Il s'est trouvé des princes et des

Digitized by Google

rois astronomes. La grandeur des astres semblait *s'accommoder avec* la grandeur de leur dignité. » In.

S'accoutumer à et *avec*. *S'accoutumer à* est général et se dit d'une accoutumance qui regarde tout un genre d'actions à faire ou de maux à supporter. *S'accoutumer avec* est spécial et n'a rapport qu'à un objet avec lequel on se familiarise; c'est pourquoi on dit plutôt *s'accoutumer avec* les personnes. Mais en outre, on *s'accoutume à* ce qui ne cause pas trop de répugnance d'abord; et on *s'accoutume avec* ce qui était d'abord antipathique, *avec* ce qui offrait une sorte de résistance et demandait des efforts pour qu'on s'y fît.

A et *pour* sont synonymes en tant qu'ils marquent tous deux la destination, l'usage des choses : bois *à* brûler, bois *pour* brûler; table *à* jouer, table *pour* jouer, etc. Mais *à* exprime une destination naturelle ou habituelle, et *pour* une destination tout accidentelle et subordonnée à des exigences passagères. Au milieu d'un hiver très rigoureux, si l'on manquait tout-à-fait de bois *à* brûler, on pourrait faire de divers instruments en bois, des bancs, des tables, etc., du bois *pour* brûler. Si, dans une réunion, les joueurs arrivent en très grand nombre, et qu'on manque de tables *à* jouer, on pourra faire de tables *à* écrire des tables *pour* jouer. *A* et *pour* sont également synonymes, en tant que tous deux marquent la fin, le but qu'on cherche à atteindre en agissant. Mais ils se distinguent par une différence analogue à la précédente : *à* s'emploie dans les phrases où le sens est général, *pour* dans celles où il est particulier. Hercule cherchait des monstres *à* combattre, et le lion de Némée *pour* le combattre. Il faut employer tous ses soins *à* servir ses amis; il emploie tout le monde *pour* obtenir cette place.

Il en est de *pour* comme d'*avec*. Il a pour valeur propre, d'exprimer un certain rapport que désigne aussi quelquefois *à*, à cause de l'indétermination et de la flexibilité de cette dernière préposition, si commune, si usuelle; mais, comme *avec*, il reprend sa fonction et sa place, il se substitue à la préposition *à*, toutes les fois que le rapport, qu'il signifie proprement, n'est point ordinaire, mais spécial, remarquable. De là la règle à suivre dans le choix que l'on doit faire entre deux expressions synonymiques, qui ne diffèrent qu'en ce qu'elles renferment, l'une la préposition *à*, l'autre la préposition *pour*. Ces expressions sont les unes adjectives, les autres verbales, et quelques-unes adverbiales. Quoique soumises à la même distinction, elles méritent d'être examinées séparément.

Propre, bon, utile, nécessaire à et *pour*; *Prêt à* et *pour*;

Digitized by Google

Impuissant, indifférent à et *pour*. *A* fait partie de l'expression générale, commune, ordinaire, et on n'y substitue *pour* que dans les cas particuliers, extraordinaires, remarquables. Avec l'une, comme avec l'autre, l'adjectif signifie dans le sujet une certaine aptitude ou disposition à certaines choses; mais il la signifie, d'un côté, comme générale, et, de l'autre, comme spéciale. Comme générale, c'est-à-dire d'abord, comme convenant à tout un genre, ou à un individu en tant qu'il fait partie de ce genre; comme spéciale, c'est-à-dire, comme appartenant particulièrement à un individu ou à une espèce, et comme tenant aux dispositions de sa nature. Le bœuf est *propre au* labour : ce bœuf ou telle espèce de bœuf est très *propre pour* le labour. Parmi les choses *propres, bonnes, utiles, nécessaires à* la conservation de la vie, il y en a qui sont *propres*, etc., *pour* la conservation de notre vie, savoir, celles qui peuvent nous guérir de nos maladies. Comme générale, c'est-à-dire encore, comme s'appliquant à tout un genre de choses; comme spéciale, c'est-à-dire, comme s'appliquant dans le genre à tel individu ou à telle espèce. On est *propre à* tout, *prêt à* tout entreprendre, *impuissant à* faire quoi que ce soit, *indifférent à* tout : on est *propre* ou *indifférent pour* telle chose, *prêt* ou *impuissant pour* faire telle action. Le cheval est *propre* ou *utile à* la guerre, et *pour* la guerre de campagne. Un général est *propre à* la guerre, et *propre pour* la guerre d'escarmouche. Le pharmacien qui a des remèdes *propres à* guérir toutes sortes de maux, vous donne le remède *propre pour* guérir votre mal. La guerre est *nécessaire au* militaire, comme l'ouvrage *à* l'ouvrier; la guerre est *nécessaire pour* le militaire, qui veut avancer en se distinguant par des actions d'éclat. *A* généralise, et *pour* spécialise le sens de l'adjectif d'une troisième manière fort importante. Avec *à* l'adjectif désigne une aptitude vague, éloignée, peu prochaine, peu prononcée; et avec *pour*, au contraire, une aptitude toute particulière, immédiate, qui peut se réaliser à l'instant : *à* n'emporte que l'idée d'une simple tendance vers un but placé dans l'éloignement, et *pour* donne celle d'une fin qu'on atteint sur-le-champ. En conséquence, on est *propre à* un emploi quand on a des talents relatifs à cet emploi, quand, au besoin, on peut le remplir convenablement et encore moyennant quelques instructions, le temps et la pratique; on est *propre pour* un emploi quand on a le talent même de cet emploi, quand on y est spécialement propre, destiné, préparé, de manière à pouvoir commencer sans retard de l'exercer. La même différence sépare *propre à* de *propre pour*,

Digitized by Google

quand, au lieu de se dire des personnes, cet adjectif se dit des choses, comme *bon, utile, nécessaire*. De même, être *prêt à* rendre service indique une disposition moins décidée qu'être *prêt pour* rendre tel service. Une quatrième nuance distinctive dépend de la précédente, et est contenue comme elle dans l'opposition de la généralité à la spécialité; elle consiste en ce que *pour*, qui détermine davantage l'aptitude, la détermine quelquefois au point de la rendre, non seulement dominante dans le sujet, mais encore exclusive. On est *propre à* plusieurs choses à-la-fois, et *propre pour* une seule : un cheval peut être *propre à* la guerre et *au* labour, mais non pas *propre pour* la guerre et le travail des champs. Cinquièmement, dire que *à* est général et *pour* spécial, c'est dire que le premier exprime le constant, l'habituel, le naturel, et *pour* l'accidentel, le particulier. Je suis toujours *prêt à* vous servir : me voilà *prêt pour* vous rendre tel service, par tel moyen. Le cheval est *propre à* la guerre, c'est chez lui une disposition naturelle, un état habituel, une qualité constante : tel cheval est *propre pour* la guerre, annonce, dans le cheval, une disposition acquise, une qualité accidentelle, résultant de l'exercice et comme ajoutée à sa nature. « Les peuples, dit Montesquieu, par la nature et par l'éducation sont plus ou moins *propres pour* la guerre. » Otez de cette phrase *par l'éducation*, et rien n'y justifiera l'emploi de *pour*. Une plante bienfaisante de sa nature est *utile* et *bonne à* la santé : une plante vénéneuse peut, entre les mains d'un pharmacien, devenir *utile* et *bonne pour* la santé. Sixièmement, et conséquemment encore au caractère de généralité de *à* et au caractère de spécialité de *pour*, *à* désigne plutôt une disposition d'esprit abstraite, idéale, morale, et *pour*, une disposition physique. C'est ce qui fait qu'il n'y a pas identité entre être *prêt à* la mort, et *prêt pour* la mort, tout *prêt pour* le départ. Enfin, *à* convient mieux à l'égard des choses, et *pour* à l'égard des personnes : vous êtes *indifférent aux* avances d'une personne *pour* qui vous êtes *indifférent*.

Après les verbes, *à* et *pour* remplissent le même rôle, avec les mêmes nuances caractéristiques, qu'après les adjectifs, et ce rôle peut s'exprimer de la même manière : *à* généralise la signification du mot précédent, et *pour* la spécialise. Mais cette opposition n'étant ni simple ni facile à comprendre dans toute son étendue, des développements redeviennent nécessaires; d'autant plus qu'elle ne contient pas de différences, applicables à *à* et à *pour* à la suite des verbes, que celles qui leur conviennent à la suite des adjectifs; d'autant plus aussi que ces différences ne se réalisent pas toutes à-la-fois à pro-

Digitized by Google

pos de chaque verbe, mais les unes uniquement ou principalement avec certains verbes, les autres avec d'autres, suivant le sens particulier de ces verbes.

A généralise, et *pour* spécialise l'action du verbe. C'est pourquoi on dira : telle somme ne peut *suffire à* mes dépenses, et d'une manière particulière : telle somme ne peut *suffire pour* un voyage, *pour* cette emplette. Si la raison *suffit à* vous conduire, elle *suffira* toujours *pour* vous faire éviter des fautes dans l'occasion. A la tête d'un chapitre de Montaigne on lit : « Des mauvais moyens *employés à* bonne fin, » et dans le cours du chapitre : « La faiblesse de notre condition nous pousse souvent à cette nécessité de nous *servir* de mauvais moyens *pour* une bonne fin. »

A est plus vague et suppose un but plus éloigné. On *se prépare* et l'on *se dispose à* une guerre éventuelle et possible, et *pour* la guerre qui va avoir lieu. On est *porté à* une chose par un penchant peu décidé, et *pour* une chose, quand le penchant est fort. De même, *destiner, réserver, déterminer, employer à* n'annoncent pas comme *destiner*, etc., *pour*, une destination, une fin prochaine, fixe, précise et bien arrêtée.

A s'emploie plutôt dans le sens abstrait, idéal, et *pour* dans le sens physique et rigoureux. On est disposé *à* la mort, et *disposé pour* un voyage : *disposé au* combat, animé, plein d'ardeur ; *disposé pour* le combat, n'ayant plus de préparatifs à faire. *Se préparer à* un voyage, c'est y disposer son esprit, et presque simplement y songer ; *se préparer pour* un voyage suppose qu'on fait des préparatifs effectifs, réels. *Sacrifier* quelque chose à quelqu'un, se dit, dans un sens affaibli et peu rigoureux, en parlant de choses idéales, les intérêts, le repos, le ressentiment ; et *sacrifier* quelque chose *pour* quelqu'un annonce un sacrifice positif, considérable, comme celui de la vie, et dans une circonstance particulière.

L'une des manières, dont se manifeste la spécialité propre à *pour*, consiste en ce qu'il indique un emploi ou une destination exclusive. Ce qu'on *destine, réserve, détermine, dispose, prépare pour* quelqu'un est mis de côté pour lui être appliqué à lui seul de préférence aux autres. L'argent qu'on *emploie pour* bâtir n'aura pas d'autre destination. *Concourir pour* une place, c'est aspirer à posséder cette place seul, à l'exclusion des autres ; au lieu que l'effet qu'on *concourt à* produire sera rapporté à tous ceux qui auront *concouru à* sa production. On est absolument *porté à* une chose pour laquelle on a de l'inclination, et relativement *plus porté pour* une chose que *pour* une autre. On *s'intéresse à* quelqu'un sans que cet

Digitized by Google

intérêt nuise à celui qu'on porte à d'autres ; mais dans une affaire où des concurrents sont en présence, vous vous *intéressez pour* celui-ci ou pour celui-là.

Enfin, de la généralité inhérente à *à* et de la spécialité qui caractérise *pour* résulte, pour les locutions verbales synonymiques dans lesquelles ils entrent comme seul élément de différence, un trait distinctif de grande importance. *Pour* rend l'action du verb e remarquable par l'effort, l'application, le soin, l'attention qu'il exprime de la part du sujet. *Conspirer*, *concourir à* conviennent même en parlant de l'action des choses inanimées ; il n'en est pas ainsi de *conspirer* et de *concourir pour*. On *travaille* quelquefois *à* sa propre perte sans le vouloir, même sans le savoir, sans s'en douter ; on ne *travaille* que *pour* un but qu'on se propose et qu'on s'efforce d'atteindre. Dans tous les cas, *travailler à* n'est que spontané et ne suppose qu'une application modérée : c'est ainsi qu'un bon fonctionnaire *travaille au* bien-être de son pays, tout en ne songeant peut-être qu'à ses propres intérêts. *Travailler pour* est toujours volontaire et marque beaucoup de soin et d'effort. Il en est de même de *s'appliquer pour* par rapport à *s'appliquer à*. *Veiller à* montre simplement le but auquel on vise ; *veiller pour* peint les soins et la vigilance, et, par exemple, la sollicitude et la préoccupation d'une mère pour son fils chéri. On *emploie* une partie de son temps *à* faire telle ou telle chose, et tous ses efforts *pour* arriver au but de ses désirs. « *S'affectionner à*, dit Marmontel, c'est s'attacher ; *s'affectionner pour*, s'intéresser vivement, se passionner. » L'un consiste en un certain laisser-aller de sympathie, l'autre en une affection active. *S'intéresser à*, c'est n'être pas indifférent, se trouver touché en entendant un récit ou en voyant un spectacle ; impression purement passive : quand on *s'intéresse pour*, on déploie de l'activité, on se porte à des démarches.

A n'est donc plus qu'indicatif du but lointain auquel tend l'action ; il est tout objectif. *Pour*, au contraire, est subjectif ; il appelle l'attention vers l'agent, il fait remarquer la part considérable que celui-ci prend à l'action pour arriver à un but prochain et précis. C'est pourquoi *à* est plutôt suivi d'un substantif significatif du but à atteindre, et *pour*, d'un infinitif marquant une action précise, à faire à l'instant.

Dans les locutions adverbiales, en apparence équivalentes, qui admettent, l'une *à*, l'autre *pour*, ces deux prépositions produisent toujours le même effet qu'après les substantifs et les verbes. Rapporter un discours *mot à mot*, c'est le rapporter à-peu-près tel qu'on

Digitized by Google

l'a tenu ; le rapporter *mot pour mot* marque plus de précision et de rigueur : c'est, non seulement n'y rien changer d'essentiel, le rendre par des termes équivalents, mais pousser la fidélité jusqu'à rapporter les propres termes dont s'est servi l'orateur. On rend bien ce qu'on rapporte *mot à mot*; on reproduit d'une manière parfaitement exacte ce qu'on rapporte *mot pour mot*. « Je vais vous rapporter sa réponse presque *mot à mot*. » J.-J. Le rapport est le même entre *à jamais* et *pour jamais*. *A jamais* est indéfini, vague, hyperbolique ; *pour jamais* est précis et positif : le premier permet encore, dans un avenir indéterminé, l'espérance d'un retour qu'exclut rigoureusement le second. C'est, d'une part, une expression qui convient au langage passionné, et qui peut recevoir des augmentatifs : *à tout jamais*, *au grand jamais;* c'est, de l'autre, une expression d'une valeur pleine et entière, laquelle appartient au langage froid et exact de la philosophie. « Exemple mémorable *à jamais*. » J.-J. « Jour *à jamais* malheureux ! » BARTHÉLEMY. « Moi, parler pour Valère ? il faudrait être folle. Que plutôt *à jamais* je perde la parole ! » RÉG. « Le traité de Westphalie sera peut-être *à jamais* parmi nous la base du système politique. » J.-J. « J'ai cru que cette nuit serait sa nuit dernière, et que je fermerais *pour jamais* sa paupière. » RÉG. « Elle n'est plus. Mes yeux ont vu fermer les siens *pour jamais*. » J.-J. « En sortant de ce monde, je tombe *pour jamais* dans le néant ou dans les mains d'un Dieu irrité. » PASC.

Une différence semblable a lieu aussi entre *alors* et *pour lors*, expressions synonymiques, comme signifiant, l'une et l'autre, en ce temps-là. La première est l'expression ordinaire, courante, usuelle; elle rappelle une époque étendue, pendant laquelle se faisait tout un genre ou toute une suite d'actions ; elle s'emploie surtout avec un verbe à l'imparfait. « On pensait *alors* (au temps des rois de Rome) dans les républiques d'Italie, que les traités qu'elles avaient faits avec un roi ne les obligeaient point envers son successeur. » MONTESQ. « Les forces du Nord étaient toutes en Orient, en Égypte, Ionie, Grèce, seuls pays où il y eut *alors* (lors des empires d'Orient et d'Occident) quelque commerce. » ID. « La correspondance de Voltaire avec le Prince royal de Prusse faisait du bruit *alors*. » J.-J. « Durant les terribles chaleurs qu'il faisait *alors*. » ID. « Les guerres qu'il y avait *alors* en Asie. » FÉN. « Solon divisa les citoyens en trois différents ordres, selon les biens dont chaque particulier était *alors* en possession. » ID. *Pour lors* est l'expression remarquable, de choix, celle qu'on préfère pour indiquer l'époque courte et précise

Digitized by Google

à laquelle un évènement particulier, unique, s'est passé : elle convient surtout dans le récit d'un fait avec le parfait défini. « Tout est changé, dit *pour lors* un homme qui... » MONTESQ. « Et comment, lui dis-je *pour lors*... ? » ID. « L'histoire moderne nous fournit un exemple de ce qui arriva *pour lors* (après la mort de Lucrèce) à Rome. » ID. « Je fis *pour lors* si peu d'attention à son langage que... » J.-J. « *Pour lors* il n'y eut plus moyen de m'en dédire. » ID. « Cette femme *pour lors* mourante. » ID. « Platon avait quarante ans *pour lors* (lors de son premier voyage en Sicile). » FÉN. « Heureusement pour Platon, Annicéris de Cyrène s'étant trouvé *pour lors* dans le pays, il l'acheta au prix de vingt mines. » ID. Montesquieu a parfaitement observé cette distinction dans le passage suivant des *Lettres persanes* : « Monsieur, dit *pour lors* un ecclésiastique, vous parlez là du temps le plus miraculeux de notre invincible monarque : y a-t-il rien de si grand que ce qu'il faisait *alors* pour détruire l'hérésie ? »

A conserve son caractère de généralité et de vague par rapport à *en* dans les expressions synonymiques *induire à erreur*, et *induire en erreur*, déterminer la croyance à quelque chose de faux. *Induire en erreur* désigne une action doublement remarquable, et par la part qu'y prend le sujet, car elle est toujours volontaire, et par ce qu'elle a de précis, de décidé, de complet, car *induire en erreur*, c'est mettre, établir dans l'*erreur*. *Induire à erreur* peut signifier une action qui n'est pas volontaire, et, dans tous les cas, il signifie seulement l'action de mettre sur la voie de l'*erreur*, de manière à n'être que la cause éloignée de l'*erreur*. « Il y a bien de la différence, dit Pascal, entre tenter et *induire en erreur*. Dieu tente ; mais n'*induit* point *en erreur*. » Tenter, n'est-ce pas au moins *induire à erreur ?* Le même écrivain prétend que, « quand même les schismatiques feraient des miracles, ils n'*induiraient* point *en erreur* ; » et l'ayant prouvé, il conclut : « donc le miracle d'un schismatique ne peut *induire à l'erreur*. » Comme si, fort de sa démonstration, il voulait dire qu'un tel miracle ne peut pas même causer indirectement l'*erreur*, y acheminer, y conduire. De même, *croire à* n'équivaut pas, tant s'en faut, à *croire en*. Celui-ci marque une croyance plus intime, et accompagnée d'une grande confiance, d'une sorte d'abnégation : *croire en* Dieu, *croire en* J.-C. « Il n'y a nulle raison de *croire à* l'Antechrist qui ne soit à *croire en* J.-C. ; mais il y en a à *croire en* J.-C. qui ne sont point à *croire à* l'Antechrist. » PASC.

A, envers. Ingrat à, ingrat envers. Qui ne répond pas comme

Digitized by Google

il faut aux soins, aux bienfaits, etc. *Ingrat envers*, expression spéciale, remarquable en ce qu'elle sert à qualifier seulement les personnes, tandis qu'on dit bien, une terre *ingrate à* la culture, un esprit *ingrat aux* leçons qu'il reçoit. *Ingrat envers*, expression spéciale et remarquable encore en ce qu'elle se dit exclusivement des personnes à l'égard des personnes pour qui on éprouve le sentiment précis de l'ingratitude; tandis que *ingrat à* s'emploie aussi en parlant des personnes par rapport aux choses pour lesquelles on éprouve comme un sentiment d'ingratitude, une ingratitude vague, étendue, et comme idéale. « Ces mêmes dignités ont rendu Bérénice *ingrate à* vos bontés. » RAC. « *Ingrat à* tes bontés, *ingrat à* ton amour. » VOLT. « Malheur au citoyen *ingrat à* sa patrie, qui vend à l'étranger son avare industrie. » DELILLE.

Remarque 1. Que la préposition *à* ait pour caractère ordinaire la généralité, le vague et l'indétermination, c'est ce que démontre tout ce qui a été dit jusqu'ici dans ce chapitre. Toutefois, ce caractère ne lui convient que quand, élevée au plus haut degré de l'abstraction, elle s'emploie comme une sorte d'auxiliaire à la suite des verbes et des adjectifs qu'elle joint à leur régime. Hors de là, considérée quant à sa valeur originelle et relativement au rapport qu'elle exprime proprement, elle a un sens précis, et c'est par cette précision même qu'elle se distingue d'autres prépositions, de *vers*, par exemple. *A* et *vers* servent également à distinguer l'endroit où est une chose ou bien où aboutit une action ; mais *vers* ne le désigne qu'à-peu-près. Cette étoile est située *vers* le nord signifie qu'elle est plutôt dans cette partie du ciel que dans une autre, qu'elle est aux *environs* du nord. Quand on dit qu'elle est située *au* nord, le nord est considéré, non plus comme une grande division du ciel, mais comme un point fixe tout près duquel est l'étoile en question. Viens *vers* moi, veut dire seulement; viens de mon côté, et ne va pas d'un autre, approche-toi de moi. Viens *à* moi, indique la personne qui parle comme un terme ou un point précis sur lequel elle commande de se diriger. Ces deux prépositions appliquées au temps diffèrent de même. Les historiens font remonter sa naissance *vers* l'année 1500, c'est-à-dire à-peu-près *à* cette année, *environ* l'année 1500, comme on disait autrefois. *A* notre heure dernière, indique un moment trop court et trop bien déterminé pour qu'on puisse y substituer, dans aucun cas, *vers* notre heure dernière. *A, ad,* indique le point, mais le point fixe, précis, circonscrit, où l'on tend. *Vers,* de *versus,* tourné du côté de, ou simplement, du côté de, exprime plutôt la situation ou le côté par rapport à un autre, ou à d'autres

Digitized by Google

côtés qu'il exclut : ce qui est *vers* l'orient n'est point du côté de l'occident, du midi, ni du nord, sans plus de détermination. C'est pourquoi *vers* s'emploie particulièrement bien quand il s'agit d'un lieu qui, dans l'usage ordinaire, est opposé à d'autres : *vers* l'orient, *vers* l'occident, etc. ; voyez ce passage dans tel livre, *vers* le commencement, *vers* le milieu. « Elle me prie, *à* la fin de son billet, de lui renvoyer ce livre, » (J.-J.) implique qu'après cette prière le billet ne contient plus rien. « J'avais fait, *vers* la fin de l'*Émile*, une sortie contre cette cruauté, » (J.-J.) indique, non pas rigoureusement que cette sortie termine l'*Émile*, mais qu'elle se trouve seulement dans la dernière partie de l'ouvrage. *Vers* contient toujours cette idée d'opposition à d'autres côtés ou à d'autres directions, et *à*, jamais ; celui-ci est absolu. Un médecin ou un marchand, en concurrence avec d'autres, dira : Venez *vers* moi. Mais on dira à un homme, qui n'a de secours à attendre d'aucune part : Venez *à moi* ; ce qui ne supposera pas, comme dans le cas précédent, la défense d'aller d'autre côté. Un vaisseau se dirige *vers* l'orient, parce qu'ainsi il arrivera plus tôt au terme de sa course que s'il allait *vers* l'occident, etc. On se dirige *à* un lieu, par des raisons tirées du terme lui-même : un vaisseau va *au* nord, l'autre *au* midi, parce qu'ils espèrent tirer de plus grands avantages de leur commerce, l'un avec le *nord*, l'autre avec le *midi*. On lève les yeux ou les mains *vers* le ciel toutes les fois qu'on a quelque raison pour ne pas les abaisser *vers* la terre ; on lève les yeux ou les mains *au* ciel pour implorer l'assistance de Dieu, pour adresser au ciel quelque prière. Après avoir considéré les divers éléments pour en tirer des preuves de l'existence de Dieu, Fénelon continue en disant : « Il est temps de lever nos yeux *vers* le ciel. » « Tout près de là était un homme qui, élevant les yeux *au* ciel, disait : Dieu bénisse les projets de nos ministres ! » MONTESQ. « Que de voix plaintives s'élèvent *au* ciel contre ces hommes ! » MASS.

Remarque 2. Comparativement l'une à l'autre, les deux prépositions *à* et *de* sont, celle-ci plus déterminative, celle-là plus générale. Mais à l'égard des prépositions spécificatives proprement dites, c'est-à-dire de toutes les autres, elles ont un sens également vague et indéfini. Ainsi, *à* et *de* sont dans le même rapport relativement à *par* ; et la même différence trouvée entre *à* et *avec*, entre *à* et *pour*, entre *à* et *sur*, se retrouve entre *de* et *avec*, entre *de* et *pour*, entre *de* et *sur*. Quelques exemples suffiront pour le démontrer. *De* et *avec*, comme *à* et *avec*, désignent également l'instrument ou la matière dont on se sert pour faire quelque chose. Frapper

Digitized by Google

du pied ou *avec* le pied, lancer *de* la main ou *avec* la main, payer *de* ses deniers ou *avec* ses deniers, combler un fossé *de* pierres ou *avec* des pierres. *De* est pour l'ordinaire, l'habituel ; *avec*, pour les cas particuliers, singuliers, remarquables : on frappe *du* pied la terre, et *avec* le pied un objet qu'on rencontre, une bête venimeuse, le haut d'une chaise ou d'une table ; on comble un fossé *de* pierres, *de* décombres, et quelquefois, pendant la guerre, on comble les fossés *avec* des cadavres. Ou bien encore, on se sert d'*avec* pour spécifier, dans le genre d'instrument et de matière généralement employés, l'espèce ou l'individu qu'on emploie dans un cas particulier. « S'il avait eu une fronde, le sauvage lancerait-il *de* la main une pierre avec tant de raideur ? » J.-J. Nous lançons mieux des pierres *avec* la main droite qu'*avec* la main gauche. On paie *de* ses deniers, et *avec* les premiers deniers de sa recette. On distingue les choses les unes *des* autres, comme on les compare les unes *aux* autres, sans grand effort, sans attention, sans difficulté, à la première vue ; et on les distingue les unes d'*avec* les autres expressément, en démêlant, en déterminant, en marquant fortement leurs traits caractéristiques ; c'est la différence de l'homme qui voit et représente aux autres ses perceptions, à l'homme qui regarde et rend compte aux autres de ses observations. D'un autre côté, *de* et *pour*, dans, moyen *de* parvenir et moyen *pour* parvenir, sont entre eux comme *à* et *pour*, dans les expressions synonymiques ci-dessus examinées. Vous direz d'une manière toute générale : il ne néglige aucun moyen *de* parvenir ; et d'une manière particulière : c'est là un excellent moyen *pour* parvenir. On trouve un moyen *de* parvenir, on cherche un moyen *pour* parvenir. Les mêmes nuances peuvent servir à distinguer, occasion *de*, et occasion *pour*. En conversation on parle *de* choses et *d'*autres, *de* nouvelles, *de* modes, *de* voyages : un orateur parle *sur* tel ou tel sujet, un savant *sur* des matières plus ou moins difficiles. Faire un traité *d'*horticulture, et un traité *sur* la culture du dahlia.

Remarque 3. Quand *à* et *de* sont synonymes, on peut aisément réduire chacun à son rôle précis et véritable en mettant entre eux l'opposition de la généralité à la spécialité. Il en est de même quand *à* et *de* se trouvent synonymes, chacun de son côté, des prépositions spécificatives, *par, avec, pour,* etc. ; le caractère de la généralité convient aux premières, et aux dernières celui de la spécialité. Mais il y a plus : les prépositions spécificatives sont-elles elles-mêmes synonymes entre elles, alors leur différence se trouve encore dans cette même opposition : l'une des deux prépositions est plus générale, l'autre plus spéciale. De sorte qu'on peut établir d'une manière pres-

Digitized by Google

que absolue la règle suivante pour la distinction des prépositions à qui il arrive d'exprimer le même rapport, c'est-à-dire d'être synonymes, c'est que l'une d'elles est pour les cas ordinaires, habituels, communs, l'autre pour les cas extraordinaires, particuliers, remarquables. Après tous les détails donnés dans ce chapitre et dans les trois qui précèdent, il suffira d'apporter seulement deux exemples pour confirmer cette théorie.

Pour et *afin* signifient l'un et l'autre qu'on fait une chose ou qu'une chose est faite en vue d'une autre. En ce sens, *pour* est par rapport à *à*, l'expression spéciale, particulière, remarquable : *travailler à* s'instruire, *travailler pour* s'instruire. Mais il devient à son tour l'expression générale, ordinaire, vague, par rapport à *afin : travailler pour* s'instruire, *travailler afin* de s'instruire. Il marque une fin, une intention, moins particulière pour l'individu ou pour la circonstance. Toutes les femmes se parent *pour* aller au bal; mais, parmi elles, il y en a quelques-unes qui se parent *afin* de faire des conquêtes. Vous mangez *pour* vivre, et dans la maladie vous mangez de préférence de certains aliments *afin* de rétablir votre santé. Et non seulement *pour* exprime plus vaguement, plus faiblement l'intention, mais encore il semble être tout objectif et n'avoir rapport qu'au résultat qu'on a en vue de produire; il pourrait être remplacé par, *à l'effet de;* tandis que *afin,* tout subjectif, annonce expressément le dessein d'arriver à un certain but et se traduirait plutôt par, *en vue de.* On dit faire ses efforts, ou s'efforcer *pour,* quand on ne considère que l'effet qu'on s'efforce de produire, et faire des efforts *afin,* quand on a surtout égard au dessein, à l'intention, au désir qu'on a d'atteindre un but. « Mais plus on fait d'efforts *afin* de le bannir, plus j'en veux employer à le mieux retenir. » MOL. (Orgon parlant de Tartufe.) Dans sa démonstration de l'*Existence de Dieu,* Fénelon, voulant montrer que tout dans l'univers manifeste un dessein, un plan, une intention, dit de chaque chose, elle est arrangée de telle et telle façon, *afin que*... On dira au contraire, *pour* faire telle chose, il faut, il est nécessaire, il suffit que..., parce qu'alors on considère surtout la possibilité et la facilité du résultat indépendamment de l'intention où l'on est de le produire. Ainsi, *afin* signifie une intention particulière, ou particulièrement l'intention. Il signifie une fin particulière, une fin qui n'est pas celle qu'a tout le monde en faisant la chose, une fin à soi, secrète, fine, peu commune, détournée, éloignée, en un mot, qui se distingue des fins ordinaires. « Le marchand fait des montres *pour* donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire : il a le cati et les faux jours, *afin* d'en

Digitized by Google

cacher les défauts et qu'elle paraisse bonne ; il la surfait *pour* la vendre plus cher qu'elle ne vaut ; il a des marques fausses et mystérieuses, *afin* qu'on croie n'en donner que son prix. » LABR. « Nous nous étions hâtés de venir attaquer Salente *pour* nous défaire du plus faible de nos ennemis, *afin* de tourner ensuite nos armes contre cet ennemi plus puissant. » FÉNEL.

Avec, par. Ces deux particules expriment le rapport de l'instrument ou du moyen employé pour parvenir au but proposé, avec l'agent qui emploie cet instrument ou ce moyen. Mais *avec* est l'expression spéciale, et partant il désigne un rapport plus étroit, plus immédiat, un instrument précis, réel, physique ; *par* est l'expression générale, ce qui fait qu'il signifie un rapport plus indirect ou plus éloigné, un moyen abstrait, idéal. Blair (*Rhétorique*, 8e partie, lecture X), à qui nous empruntons cette distinction, la développe et la justifie de la manière suivante : « On tue un homme *avec* une épée, il meurt *par* violence ; un criminel est garrotté *avec* une corde *par* le bourreau. On trouve, dans un passage de l'*histoire d'Écosse*, par Robertson, un exemple sensible de la différence qui existe entre ces deux particules. Un ancien monarque écossais demandait à ses nobles, *par* quel droit ils possédaient leurs terres ; les nobles se levèrent, et tirant leurs épées : « C'est *par* elles, s'écrièrent-ils, que nous « les avons acquises, c'est *avec* elles que nous les défendrons. » *Par* elles, indique que leur épée fut un des moyens par lesquels ils acquirent leurs terres, lorsqu'ils employèrent la force pour s'en rendre les maîtres, et *avec* elles signifie que leur épée est l'instrument direct et immédiat qu'ils sont prêts à employer pour les défendre. »

CHAPITRE XIV.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES QUI SE CONJUGUENT AVEC LES AUXILIAIRES *avoir* ET *être*.

Avoir ou *être passé, monté, descendu, entré, abordé, résulté. Avoir* ou *être changé, embelli, grandi, rajeuni, vieilli, déchu, dégénéré, disparu, apparu, cru, décru, accru, échoué. Avoir* ou *être échappé, péri, parti. Avoir* ou *être cessé. Avoir* ou *être demeuré, resté, sorti*, etc.

Pour trouver la règle de distinction, il suffit de bien saisir le rôle des deux auxiliaires, car en eux seuls réside évidemment toute la différence qui puisse exister entre les expressions synonymiques de ce genre. Or, ils s'emploient pour marquer, le premier, une action et une action passée, *j'ai aimé* ; le second, un état et un

Digitized by Google

état présent, *je suis aimé*. Ils doivent immanquablement garder ces caractères quand ils servent à conjuguer un même verbe neutre. *Avoir*, l'auxiliaire des verbes actifs, exprimera par conséquent un fait et un fait passé ; *être*, l'auxiliaire des verbes passifs, un état et un état présent, résultant de ce fait. Ils formeront avec le même participe, auquel ils sont joints, deux expressions légèrement différentes, l'une plutôt historique, pour ainsi dire, ou narrative, l'autre plutôt qualificative ; l'une rappelant plutôt le côté verbal du participe, et l'autre son côté adjectif ; l'une faisant voir le sujet pendant l'action qui a eu lieu, et l'autre dans l'état qui est résulté de cette action ; toutes deux relatives au temps, mais celle-là au temps qu'a duré le fait, et celle-ci au temps depuis lequel le sujet se trouve dans tel état par suite de ce fait. A l'application on verra combien le principe est rigoureux, et combien est grande ici la coïncidence entre la logique instinctive du langage et la logique réfléchie de la grammaire.

I. Parmi les verbes neutres susceptibles de se conjuguer avec *avoir* et *être*, on en peut distinguer d'abord un certain nombre qui marquent de la part du sujet l'action de se mettre dans un nouvel état, d'aller d'un lieu à un autre : tels sont *passer, monter, descendre, entrer, aborder, résulter*. Ils méritent un examen à part, à cause de l'analogie de leur signification et de la manière spéciale dont la règle générale s'y adapte. Composés avec *avoir* et *être*, tous les participes de ces verbes donnent naissance à des locutions qui, prises deux à deux, sont synonymes, à raison de l'identité de leur radical. La synonymie n'est cependant pas absolue, et les verbes dont il est question ne reçoivent pas indifféremment pour auxiliaire *avoir* ou *être*. Conjuguez-les avec *avoir*, vous représentez le sujet pendant qu'il a fait l'action de se rendre d'un lieu à un autre ; si vous le conjuguez avec *être*, vous montrerez le même sujet comme étant dans tel état par suite de cette action. La procession *a passé* ici, sous mes fenêtres, je l'ai vue ; en parlant ainsi, je songe à l'action de la procession qui passait. La procession *est passée*, ne l'attendez plus ; c'est ce que je réponds à celui qui me demande s'il vient à temps pour la voir, parce qu'alors je ne pense plus qu'à l'état. A trente ans, le temps des illusions *est passé*, et on se plaint généralement qu'il *a passé* trop vite. A l'idée d'action propre à l'auxiliaire *avoir* s'en joignent naturellement d'autres qui en forment comme le cortège ordinaire, celles des circonstances de temps, de lieu, de manière, de motif, au milieu desquelles l'action s'est produite : quand, par où, comment, pourquoi *a-t-il*

Digitized by Google

passé, monté, etc ? Rien de tout cela ne convient à l'auxiliaire *être*, parce qu'au lieu de marquer l'action, il exprime l'état, la possession d'une qualité, comme on s'en convainc en le traduisant, et on le peut toujours, par *se trouver*. *Est*-il *passé, monté, descendu ? Se trouve*-t-il *passé, monté, descendu ?* c'est-à-dire dans l'état d'un homme *passé, monté, descendu ?* et le sujet étant tel, qu'ai-je à faire ? où dois-je le chercher ?

Avoir résulté, être résulté. Etre devenu le résultat ou la conséquence. *Avoir résulté* présente comme événement et comme s'opérant dans le temps passé ce que *être résulté* signifie comme chose présentement existante. Vous avez été témoin de leurs querelles, et vous avez vu comment il en *a résulté* un procès ; moi qui n'y étais point, je sais qu'il en *est résulté* un procès. Les physiciens, qui suivent les actions les plus cachées de la nature, peuvent dire que tels ou tels effets en *ont résulté;* ils en *sont résultés* pour le vulgaire.

II. Une seconde espèce de verbes neutres prenant tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*, est celle de ceux qui signifient que le sujet est mis dans un certain état, qu'il devient tel ou tel : *avoir* et *être changé, embelli*, etc. Quand ils prennent *avoir*, ils rappellent l'action ou l'opération qui a mené à cet état ; et s'ils se conjuguent avec *être*, ils se rapportent tout à l'état et nullement au fait. Les propositions dans lesquelles entre *avoir* sont propres à représenter le sujet comme étant devenu dans et pendant tel temps, successivement, progressivement, de telle manière et par tel moyen, ce qu'il est. Celles où le même participe est composé avec *être* sont simplement énonciatives d'une qualité, et signifient simplement que le sujet ést ou se trouve ce qu'il est, sans autre indication, si ce n'est quelquefois celle du degré. « Vous *avez disparu* comme un éclair. » J.-J. « Maintenant ma première âme est *disparue*, et je suis animé de celle que tu m'as donnée. » Id. « Les mœurs et l'état de tout le corps de la nation *ont changé* d'âge en âge. » Fén. « Quand notre langue *sera changée*, le dictionnaire servira à faire entendre les livres dignes de la postérité. » Id. « Cet homme *est changé* à ne pas le reconnaître. » Acad. On pourrait aisément appliquer la règle à chaque exemple en particulier, et la justifier par de nombreux passages des écrivains les plus scrupuleux sur le choix des mots ; mais la facilité même de ce travail nous l'interdit. L'intelligence du lecteur saura bien y suppléer.

III. Cette distinction conduit à une remarque importante qui n'a encore été faite par aucun grammairien. Si l'action qu'exprime le verbe

Digitized by Google

est telle qu'elle anéantisse le sujet, celui-ci ne pouvant plus être qualifié après l'action qui le détruit, le verbe ne devra s'employer qu'avec *avoir*. Si, au contraire, l'action est très courte, instantanée, ou que l'état du sujet, après l'évènement, soit de nature à préoccuper, on se servira plus volontiers d'*être* que d'*avoir*. Les trois exemples qui suivent rendront la chose évidente.

1. *Avoir échappé, être échappé.* On dit également d'un cerf, qui s'est mis hors de la portée des chiens : il *a échappé*, et il *est échappé aux chiens*. Il leur *a échappé* peint le fait, l'évènement; il leur *est échappé* signifie l'état où la bête se trouve en conséquence. Il leur *a échappé*, c'est-à-dire que, par ses ruses, par ses détours, par la légèreté de sa course, en un mot, par son action, il a évité d'être pris ou saisi par eux ; il leur *est échappé*, c'est-à-dire que, grâce à l'action qui l'a soustrait à leur poursuite, il est dans un état à ne plus craindre cette poursuite. En agissant il *a échappé*, et, depuis qu'il *a échappé*, il *est échappé*. Il en est de même de celui qui *a échappé* relativement à celui qui *est échappé* à la mort. Il tenait mal sa canne, elle lui *a échappé*; elle a fait l'action de choir. Sa canne, dont il a besoin, lui *est échappée*, ramassez-la lui ; elle est dans l'état postérieur à la chute. Mais voici une autre différence essentielle. Quand vous parlerez d'une chose dite ou faite par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, servez-vous toujours du verbe *être*, parce que la chose dite ou faite, subsistant après l'action, est propre à être qualifiée en raison de cette action. « Ce mot m'*est échappé*. » VOLT. « Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée, l'affreuse vérité me *serait échappée*. » RAC. Que si vous voulez faire entendre, au contraire, qu'une chose n'a pas été dite ou faite, qu'elle qu'en soit la cause, il faudra toujours préférer *avoir*, parce que la chose non dite ou non faite ne subsistant pas après l'oubli ou l'omission, ou plutôt ne subsistant pas, sa production n'ayant pas eu lieu, ne peut pas recevoir de qualification qui supposerait son existence. Pour être tel ou tel, dans tel ou tel état, il faut d'abord être. « J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé*. » J.-B. ROUSSEAU. « Le véritable sens *avait échappé* à tous les traducteurs. » ACAD.

2. *Avoir péri, être péri.* Être mort, avoir succombé à une cause de destruction. Régulièrement, *avoir péri* donne l'idée de l'évènement, du fait qui a amené la cessation de l'existence, de l'époque de ce fait, de sa manière et de ses moyens : il *a péri*, en 1814, d'un coup de sabre, dans un combat, dans les flots. *Être péri* indique l'état qui résulte de l'action de périr, l'état de ce qui a été et n'est plus. Toutefois, et malgré l'exemple de Boileau, de Fénelon,

Digitized by Google

de J.-J. Rousseau, l'Académie ne paraît point admettre *être péri*, pas plus que *être expiré* dans le sens de Racine, « ce héros *expiré*, » et tout homme de goût répugne à l'employer. La raison en est qu'on a bien de la peine à considérer une chose comme étant telle ou telle, dans tel ou tel état, quand elle n'est plus, quand elle *a péri*. On peut expliquer de même, mais en sens opposé, pourquoi, au contraire, on conjugue toujours le verbe *tomber* avec *être*. L'état de la chose, après la chute, est trop important pour ne pas nous préoccuper tout entiers : la chute, d'ordinaire instantanée, n'intéresse qu'en raison de l'effet qui en résulte. L'attention se porte d'abord et exclusivement sur la chose qui est là, affectée de telle ou telle manière : il faudrait, pour la considérer à son point de départ et pendant le chemin qu'elle parcourt si vite, une liberté d'esprit dont on est incapable ; on ne la voit qu'à son terme, et telle que l'action l'a faite.

3. *Avoir parti, être parti.* Avoir quitté un lieu, être allé ailleurs. On dit plus volontiers, il *est parti*, parce qu'on songe presque toujours à l'état de la personne partie, absente, et aux conséquences de son départ : il *est parti*, il ne se trouve plus ici, je ne le reverrai plus, il habite un lieu éloigné, il va peut-être tomber malade, etc. Mais on dira bien d'un lièvre, il *est parti*, et il *a parti*: il *est parti*, c'est-à-dire, il n'est plus ici, ne le cherchez plus ici ; il *a parti*, c'est-à-dire qu'il a pris la fuite, qu'il s'est soustrait aux poursuites, et qu'il est perdu pour le chasseur ; ce qui doit empêcher de le qualifier par la phrase, il *est parti*. En parlant de la décharge d'une arme à feu, on dira toujours, le coup *a parti*. Si on disait le coup *est parti*, cela signifierait le coup subsiste, se trouve *étant parti*; mais on ne peut pas le considérer comme ayant telle ou telle qualité, comme étant dans tel ou tel état, après qu'il a été anéanti par le départ.

IV. Une autre conséquence résulte de la distinction générale. Avec *avoir* le verbe neutre décrit, raconte, c'est-à-dire exprime quelque chose de temporaire et d'accidentel ; avec *être* il qualifie, c'est-à-dire énonce quelque chose de fixe et de durable. Cette différence est bien sensible dans *avoir cessé* et *être cessé*.

Avoir cessé, être cessé. Ne plus agir, ne plus se faire sentir. Le premier marque un fait, et tout fait est relatif, passager, accidentel ; le second, une qualité, et toute qualité est plus ou moins permanente. De là, entre ces deux expressions une différence particulière, outre celle qui est commune à tous les synonymes de cette classe. Condillac l'a bien saisie, mais ne l'a pas bien expliquée. Quand on dit :

Digitized by Google

la fièvre *a cessé*, on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. La fièvre *a cessé* signifie donc qu'elle *a cessé* momentanément, qu'elle *a cessé* d'agir pour recommencer. Mais, quand on dit : la fièvre *est cessée*, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas ; *cessée* est un adjectif, comme le prouve son accord avec le sujet, et c'est pourquoi il représente la cessation comme un état ou une qualité, c'est-à-dire comme quelque chose de durable et non comme un accident. « Au commencement du XVIIIe siècle, ce qu'il appelle persécution *sera cessé*. » Boss. »

V. Malgré la différence réelle reconnue en commençant entre deux espèces de verbes neutres, signifiant, les uns que le sujet fait l'action qui le met dans un nouvel état, et les autres qu'il la subit, ils ont pourtant cela de commun, qu'ils marquent une action d'où résulte un état ; et ce qui fait qu'ils se conjuguent avec *avoir* ou avec *être*, c'est principalement qu'on se propose en les employant, ou bien de rappeler l'action, ou bien d'arrêter l'esprit sur l'état. Mais deux verbes neutres, *demeurer* et *rester*, se tenir ou s'arrêter en un certain lieu, pendant un certain temps, expriment essentiellement l'état. Les locutions synonymiques *avoir* et *être demeuré* ou *resté* ne peuvent donc pas différer en ce que la première désignerait une action et la seconde un état. Il faut se rappeler ici le second caractère distinctif des deux auxiliaires : *avoir* n'est pas seulement réservé pour l'actif, mais aussi pour le passé ; et *être* est tout ensemble significatif de l'état et relatif au présent. En conséquence, *avoir demeuré* ou *resté* désignera l'état comme un fait dans le passé ; *être demeuré* ou *resté* le désignera comme une qualité possédée dans le présent. Avec *avoir*, on fera entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit ; et avec *être*, on exprimera que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était encore, ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit. J.-J. Rousseau dit, en parlant de deux envois qu'il a reçus : « Ils *ont demeuré* très longtemps en route. » Et ailleurs : « Les premiers traits qui se sont gravés dans ma tête y *sont demeurés*. » De même, Fénelon fait dire à Télémaque devant Calypso : « J'*ai demeuré* captif en Égypte comme Phénicien. » Et ailleurs il dit : « L'école d'Épicure *est demeurée* perpétuellement dans une égale splendeur. » « Quel temps *avez-vous demeuré* en Angleterre ? » (Mol.) se demande à un homme qui n'est plus en Angleterre. Mais si, revenu d'Angleterre, j'y ai laissé un ami, je dirai, il *est demeuré* en Angleterre, pour tel ou tel motif, dans telle ou telle intention. Du reste, ce double point de

Digitized by Google

vue convient aussi quelquefois aux verbes neutres qui marquent action. Dire qu'une personne *a sorti*, c'est supposer qu'elle est rentrée, ce qui n'est pas supposé dans, elle *est sortie*. C'est aussi de cette manière et pour la même raison qu'on doit distinguer les deux expressions, *avoir été* quelque part, et y *être allé*. Qui *a été* dans un lieu en est revenu ou sorti; qui y *est allé*, s'y trouve encore. « Tous ceux qui *ont été* à Rome n'en sont pas meilleurs : tous ceux qui *sont allés* à la guerre n'en reviendront pas. Lucinde *a été* au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine. Céphise *est allée* à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. » GIR.

SECTION IV.

ADVERBES.

SYNONYMIE DES ADVERBES ET DES PHRASES ADVERBIALES.

Sagement, avec sagesse... Littéralement, à la lettre... Mortellement, à mort... Légèrement, à la légère... Abondamment, en abondance... Entièrement, en entier... Héroïquement, en héros... Forcément, de force... Provisoirement, par provision... Ordinairement, pour l'ordinaire.

L'adverbe est du nombre des mots que les dictionnaires rendent toujours par une de ces locutions en apparence équivalentes, qui à la réflexion se montrent revêtues de nuances spéciales. Jamais il n'y a parfaite identité entre l'adverbe et son explication; défaut de justesse inévitable, mais de grande conséquence, parce que l'explication étant souvent aussi usitée que l'adverbe lui-même, il en résulte, pour celui qui parle ou écrit, indécision, embarras. C'est au synonymiste à lever toute difficulté.

Le choix à faire entre l'adverbe et la locution correspondante pourrait être soumis à une seule règle, si tous les adverbes se trouvaient définis de la même manière; car l'adverbe ayant toujours même origine et même rôle, serait toujours dans le même rapport avec la phrase explicative. Mais il n'en est point ainsi : les adverbes ne se définissent point uniformément. Leur seule ressemblance à cet égard, ressemblance trop éloignée pour autoriser aucune induction, aucune conjecture générale, c'est que l'explication se compose d'une préposition et d'un autre mot, ordinairement substantif. A cela près, tout est variable. C'est tantôt une préposition, tantôt une autre, qui commence la phrase adverbiale, et encore avec ou sans l'article. De son côté, le

Digitized by Google

mot qui suit la préposition peut avoir bien des caractères différents, appartenir à plusieurs classes diverses de substantifs.

A défaut de règle suprême qui domine tous les cas, rien n'empêche d'établir des règles moins générales qui atteignent encore un grand nombre d'exemples, et doivent nécessairement varier suivant que la phrase adverbiale se compose de telle préposition et de telle sorte de substantifs. Mais, avant tout, il faut caractériser l'adverbe. L'adverbe a toujours avec l'adjectif une étroite parenté; car il en est formé, et souvent il n'en diffère que par sa terminaison *ment:* tels sont *proprement, sensément*, par rapport à *propre* et à *sensé*. Il tient de sa destination un autre trait distinctif. Il accompagne d'ordinaire le verbe, comme l'adjectif le substantif; aussi existe-t-il entre ce mot et le verbe une espèce d'affinité ou d'alliance intime; il en prend la livrée, il se teint de ses couleurs, il participe à ses diverses nuances. C'est principalement de cette double relation de l'adverbe avec l'adjectif et avec le verbe que dépendent, en ce qui le concerne, ses rapports d'opposition à l'égard de la phrase adverbiale. Après ces considérations, les seules qui pussent être tout à-fait générales, mettons l'adverbe en présence de ses différentes définitions.

I. Adverbe et phrase adverbiale composée de la préposition *avec* et d'un substantif. *Sagement, avec sagesse. Exactement, avec exactitude. Courageusement, avec courage. Passionnément, avec passion.*

Ici l'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au substantif qu'il précède, et la phrase adverbiale est au verbe ce que l'adjectif est au substantif qu'il suit; c'est-à-dire que l'adverbe et la phrase adverbiale modifient tous deux le verbe, mais l'un en caractérisant la nature de l'action d'une manière étendue, vague, générale, et l'autre en en marquant une circonstance particulière, un accident, mais d'une manière plus rigoureuse et plus conforme à l'idée strictement exprimée par le radical commun. L'analogie est d'autant plus grande entre l'adverbe et l'adjectif préposé, d'une part, la phrase adverbiale et l'adjectif postposé de l'autre, que l'adverbe peut effectivement aussi se placer avant le verbe, tandis que la phrase adverbiale doit toujours se placer après. De là vient que l'adverbe exprime une modification, une qualification constante, qui, en donnant au verbe un sens déterminé, se confond en quelque sorte avec lui, et s'étend avec lui sur toute la durée de l'action; la phrase adverbiale, au contraire, ne tenant pas ainsi au verbe, n'en étant pas ainsi inséparable, n'exprime qu'un point de vue accidentel de

Digitized by Google

l'action dont elle n'embrasse pas toute l'étendue. Un homme qui s'est conduit *sagement* a été sage dans toute sa conduite; sa conduite a été sage : un homme qui s'est conduit *avec sagesse* a mis de la sagesse dans sa conduite; il a de la sagesse. Quand donc il s'agit de mettre l'habitude en opposition avec un acte, l'adverbe est plus propre à désigner l'habitude, parce qu'il marque une influence forte et constante, qui suit le verbe dans tout le cours de l'action et imprime à l'action un caractère distinctif. On vit *froidement* avec une personne; et, dans l'occasion, on la reçoit *avec froideur*. Un auteur qui n'écrit pas *élégamment* peut toutefois de temps en temps rendre des pensées *avec élégance*. La finesse, la méchanceté même peuvent quelquefois s'énoncer *avec naïveté*; mais il n'est donné qu'à la candeur et à la simplicité de parler toujours *naïvement*. « Gorgias fut le premier qui se vanta de parler *éloquemment* de tout... Gorgias et Callicles discouraient *élégamment* sur toutes choses. » FÉNELON.

Tels sont les accessoires reconnus par Beauzée et Roubaud, du côté de l'adverbe la généralité, la constance, l'habitude, et du côté de la phrase adverbiale la particularité, la contingence, le peu d'étendue. Ils ne tiennent pas seulement à l'intimité de l'adverbe et du verbe, laquelle fait exprimer à l'adverbe une qualification égale en durée à l'action même, mais aussi au rapport de l'adverbe avec l'adjectif. Vous vous conduisez *sagement*, c'est-à-dire en homme *sage que vous êtes*. Il n'y a rien dans *avec sagesse*, qui témoigne de même que la sagesse vous soit inhérente.

Mais si l'adverbe désigne la modification d'une manière générale, constante et habituelle, comme l'adjectif préposé, il la désigne aussi comme lui, et par la même raison, d'une manière large, vague ou peu précise. Cela résulte encore d'une autre circonstance. Quant à sa valeur fondamentale, l'adverbe correspond bien au substantif qui sert à l'expliquer; mais, en passant par l'adjectif, cette valeur a souvent subi de graves altérations. *Sagement* vient de *sage*, qui signifie, conforme à la sagesse, ayant rapport à la sagesse, qui tient de la sagesse; de sorte que se conduire *sagement*, ce n'est pas toujours précisément se conduire avec *sagesse*, mais d'une manière qui a rapport à la sagesse, qui approche de la sagesse, et c'est pourquoi, au lieu de définir *sagement* par, *avec sagesse*, il vaut mieux et on préfère quelquefois lui donner pour équivalent, d'*une manière sage*; et de même d'un grand nombre d'adverbes. Toutes les acceptions détournées, métaphoriques, approximatives que reçoit l'idée radicale dans l'adjectif se réfléchissent dans l'adverbe. Il ne saurait

Digitized by Google

dès-lors y avoir parité entre lui et une locution dans laquelle cette même idée a conservé toute sa valeur primitive. Ainsi *furieusement* ne signifie pas *avec fureur*, mais *beaucoup, énormément*, de même que l'adjectif *furieux* dans un *furieux* menteur, une *furieuse* dépense. *Passionnément* et *affectueusement* n'équivalent point à *avec passion, avec affection; passionnément*, c'est-à-dire en homme passionné, tout particulièrement possédé par une passion; *affectueusement*, c'est-à-dire en homme affectueux, plein d'affection, et de cette affection qui se marque par de petits soins, conformément à la valeur de l'adjectif.

Donc, en résumé, la modification verbale a plus d'étendue, mais moins de précision dans l'adverbe que dans la phrase adverbiale. Vous vous conduisez *sagement* voudra dire : dans toute votre conduite se révèle un esprit de calme et de modération qui vous est propre; vous vous conduisez *avec sagesse* s'emploiera plutôt dans une certaine occasion pour dire : vous vous distinguez par un trait de haute sagesse. A la mort d'un honnête homme, louez-le de s'être conduit *sagement;* toute la postérité a rendu à Salomon le témoignage qu'il s'était conduit *avec sagesse* en décidant, comme il le fit, le différend survenu entre deux courtisanes.

Voilà comment, à ne considérer que sa face adjective, l'adverbe diffère de la phrase adverbiale, composée de la préposition *avec* et d'un substantif. Voici maintenant comment il s'en distingue en vertu de son rapport avec le verbe.

L'adverbe est pour le verbe ce qu'est l'adjectif pour le substantif. Il s'y ajoute et le qualifie. De cette concomitance habituelle naît pour l'adverbe relativement au verbe une certaine analogie de signification dont le synonymiste doit tenir compte. C'est un caractère de subjectivité par lequel l'adverbe se rapporte toujours en quelque manière au sujet de l'action. La phrase adverbiale, au contraire, est presque toujours objective, c'est-à-dire modificative de la chose. Ainsi, pour nous faire comprendre immédiatement par un exemple, un plan *sagement* combiné donne une haute idée du mérite de son auteur; un plan combiné *avec sagesse* fait entendre que les moyens y sont bien adaptés aux fins. Vous avez *sagement* fait de quitter cette société; je vous en loue : ses mesures étaient prises *avec sagesse;* l'ennemi ne pouvait guère échapper. Fénelon a bien senti cette différence dans le passage suivant : « On a donné souvent aux Romains un discours trop fastueux : ils pensaient *hautement*, mais ils parlaient *avec modération*. » *Modérément* formerait un contre-sens, car il s'agit ici des Romains considérés objectivement, dans leurs discours, par

Digitized by Google

rapport à une qualité extérieure, qui n'oblige point à porter l'attention sur eux-mêmes. Cet écrivain dit encore, au sujet de J.-B. Rousseau : « Il pense *hautement;* il peint bien et *avec force.* » En conséquence on devra dire plutôt, soupirer, désirer, aimer *ardemment,* et, se battre ou disputer *avec ardeur :* là, le sujet seul est en scène avec ses sentiments intimes; ici, on en peut considérer les effets, l'action extérieure. « Il doit, au fond de son cœur, désirer *ardemment* l'expulsion de ses durs maîtres. » J.-J. « Je cours, je monte *avec ardeur,* je m'élance sur les rochers, etc. » Id. On a mis beaucoup de soin à faire ce qui est *soigneusement* fait; ce qui est fait *avec soin* est soigné : d'une part, la pensée se tourne vers le sujet, de l'autre, elle se porte vers l'objet. « Elle me conjura que le secret fût *soigneusement* gardé. » J.-J. « Ces vins n'ont d'autre façon que d'être recueillis *avec soin.* » Id. Le rapport est le même entre *attentivement* et *avec attention :* celui qui écoute ou examine *attentivement* est attentif, celui qui écoute ou examine *avec attention* ne perd rien, rien ne lui échappe. « Je prêtai l'oreille *attentivement.* » J.-J. « Je demande en grâce qu'on me relise *avec attention.* » Id. Même remarque sur *passionnément* et *avec passion :* outre que l'adverbe a un caractère de constance qu'il doit à son origine adjective, il arrête les regards sur le sujet seul; la phrase adverbiale, au contraire. « Les sauvages de l'Afrique aiment *passionnément* la danse et les instruments de musique. » Montesq. C'est une qualité permanente et envisagée dans le sujet. « Si j'ai faim, je cherche *avec passion* la nourriture nécessaire. » Boss. Il s'agit ici d'une affection momentanée et considérée hors du sujet, dans ses actions. Fénelon dit dans le même sens : « Les personnes considérables, qui parlent *avec passion* dans une tragédie, doivent parler *avec noblesse* et *vivacité.* »

Qu'on rapproche l'adverbe *certainement* de la locution adverbiale synonyme *avec certitude,* on trouvera sans difficulté de l'un à l'autre la différence que nous venons de signaler en dernier lieu. La subjectivité frappe tout d'abord dans *certainement;* c'est un terme affirmatif, par lequel le sujet expose sa conviction, et l'autorité qu'il veut donner à son discours par son témoignage, plutôt que les raisons qu'il peut avoir d'assurer ou d'affirmer; *avec certitude,* au contraire, est tout objectif, il se rapporte aux raisons qu'on a de croire et de dire une chose comme certaine. A la rigueur même, il n'y a pas de synonymie entre les deux expressions : l'une est toute relative au sujet, et signifie *assurément;* l'autre regarde uniquement les motifs de la conviction, et ne s'emploie guère qu'avec *con-*

Digitized by Google

naître et *savoir*. Aussi ne pourrait-on substituer *avec certitude* à *certainement* dans ce vers du *Misanthrope* : « Voilà *certainement* des douceurs que j'admire. » Mais si la subjectivité de l'adverbe et l'objectivité de la phrase adverbiale mettent souvent entre eux une telle distance, que leur confusion soit véritablement impossible, quelquefois aussi *certainement* se prend dans le sens d'*avec certitude* et accompagne également les verbes *connaître* et *savoir*. Dans ce cas, il se distingue toujours par la même circonstance ; il conserve un reste de subjectivité et se considère *in ordine ad nos*, au lieu que *avec certitude* se considère *in ordine ad se* : savoir *certainement*, c'est savoir de manière à ne pouvoir douter ; savoir *avec certitude*, c'est savoir de manière que les choses sues soient inébranlables et dégagées de toute obscurité. « Si j'étais dans une ville, dit Pascal, où il y eût douze fontaines, et que je susse *certainement* qu'il y en eût une empoisonnée, etc. » *Certainement*, c'est-à-dire de manière à en être sûr ou pleinement convaincu. Ailleurs il dit : « Quand l'Écriture même nous présente quelque passage dont le premier sens littéral se trouve contraire à ce que le sens ou la raison reconnaissent *avec certitude*, il ne faut pas entreprendre de les désavouer. » *Avec certitude*, c'est-à-dire, de manière à n'avoir plus besoin de preuves, et à ne pas redouter les contradictions.

II. Adverbe et phrase adverbiale composée de la préposition *à* et d'un substantif.

1° Quand le substantif est un substantif ordinaire avec ou sans l'article. *Littéralement, à la lettre. Rigoureusement, à la rigueur. Unanimement, à l'unanimité. Follement, à la folie. Foncièrement, à fond. Mortellement, à mort, à la mort. Excessivement, à l'excès.*

Le changement de préposition ne paraît pas faire varier ici d'une manière notable le rapport de l'adverbe à la phrase adverbiale. Quelquefois même celle-ci commence indifféremment, ou peu s'en faut, par *à* ou par *avec* : *rigoureusement, à la rigueur*, ou *avec rigueur; follement, à la folie*, ou *avec folie; excessivement, à l'excès*, ou *avec excès*. La présence ou l'absence de l'article est aussi une circonstance trop accessoire pour mériter attention. C'est donc plutôt encore à l'adverbe qu'à la phrase adverbiale à fournir les éclaircissements ; ce qu'on doit encore consulter avant tout, c'est la double influence qu'il subit de la part du verbe, comme son satellite grammatical, et de la part de l'adjectif d'où il dérive. On doit s'attendre, par conséquent, à trouver toujours dans l'adverbe sub-

Digitized by Google

jectivité, étendue et indétermination ; dans la phrase adverbiale, objectivité et précision.

Littéralement, *à la lettre*. Selon la lettre, au pied de la lettre. *Littéralement* a rapport à la manière d'agir du sujet et la rappelle, qu'elle soit louable ou blâmable : *à la lettre* se rapporte plus au sens littéral, à l'esprit, à l'objet du discours. Si vous traduisez *littéralement*, vous avez le mérite ou le tort de suivre le sens littéral; si vous traduisez *à la lettre*, la chose à traduire ne subit entre vos mains aucune altération quant au sens littéral. Si c'est sur le soin de traduire que vous voulez appeler l'attention, vous direz plutôt *littéralement*, et, au contraire, *à la lettre*, si vous êtes préoccupé de ce que devient la chose traduite. Ce qui est dit, traduit *littéralement*, eu égard à l'interprète, c'est ce qui est dit, traduit *à la lettre*, eu égard au sens de la chose traduite. L'un est fidèlement rendu, et l'autre rendu avec fidélité. On ne dit guère *littéralement* qu'en parlant de traductions, parce que c'est alors seulement qu'on peut vouloir faire ressortir la manière d'agir du sujet, et *à la lettre* s'emploie toujours quand il est question de la valeur naturelle, intrinsèque. *Littéralement*, d'une manière conforme au sens littéral, d'une manière qui a rapport au sens littéral, ne doit se dire que quand il s'agit de reproduire approximativement le sens littéral, quand il s'agit de l'interprétation des mots, des expressions, des phrases. *A la lettre*, suivant le sens littéral, à la rigueur, doit seulement servir à marquer la stricte observation du sens littéral. En un mot, celui-là concerne le comment, et celui-ci la chose en soi. Il ne faut pas prendre *littéralement* ce qui ne se dit que par métaphore. Il ne faut pas prendre *à la lettre* ce qui ne se dit qu'en plaisantant. « Il lui semblait qu'on expliquait trop *littéralement* et trop durement l'écriture. » J.-J. « Il y a mille manières de parler qu'il ne faut pas prendre *à la lettre*. » Id. « Tu ne tueras point, dit le Décalogue. Si ce commandement doit être pris *à la lettre*, il ne faut tuer ni les malfaiteurs, ni les ennemis. » Id.

Rigoureusement, *à la rigueur*. Avec beaucoup de sévérité, sans faire aucune grâce. *Rigoureusement* se considère relativement, et *à la rigueur* absolument, en soi. *Rigoureusement* exprime la manière d'agir en rapport avec le sujet dont il rappelle la qualité et les sentiments : celui qui punit *rigoureusement* punit en homme rigoureux. *A la rigueur* fait abstraction de l'agent; il ne le présente ni sous un jour favorable, ni sous un jour défavorable. Vous ferez à quelqu'un un mérite ou un tort d'avoir agi *rigoureusement ;* vous vous en prendrez à son caractère ; celui

Digitized by Google

qui agit *à la rigueur* va jusqu'où la règle lui permet d'aller. De là vient qu'on se sert plutôt de *rigoureusement* avec les verbes *traiter, punir*; pour déterminer et caractériser la conduite qu'on tient envers les autres, et de *à la rigueur* quand il est question d'actions abstraites, spéculatives : observer ou expliquer une loi, juger une opinion *à la rigueur*. D'ailleurs, *rigoureusement* dit plus, parce que l'adjectif *rigoureux* signifie plein de rigueur, qui a beaucoup de rigueur. Une vérité *rigoureusement* démontrée l'est en toute rigueur.

Unanimement, à l'unanimité. D'un commun accord, d'une commune voix. On conclut quelque chose *unanimement*, ou *à l'unanimité* dans une assemblée. *A l'unanimité* représente absolument et en soi cette circonstance du fait; *unanimement* la représente en rapport avec les sentiments dont sont animés ceux qui donnent leurs suffrages. Toutes les fois qu'un parti de coalition vote *à l'unanimité*, il ne vote pas *unanimement*, tant s'en faut. L'unanimité d'*unanimement* suppose union et harmonie de tous les sentiments, de toutes les opinions; *à l'unanimité* suppose seulement rencontre de toutes les voix.

Follement, à la folie. Aimer *follement* ou *à la folie* une personne ou une chose, c'est l'aimer extraordinairement, excessivement. Celui qui aime *follement* aime en fou, comme un fou; et l'adverbe est à son égard une qualification vitupérative. *A la folie* ne qualifie que l'action d'aimer, dont il marque l'excès d'une manière spéciale et précise, tandis que *follement* le fait avec plus de vague, en y mêlant l'idée métaphorique et affaiblie de folie morale, d'extravagance.

Foncièrement, à fond. Connaître une chose *foncièrement* ou *à fond*, c'est la connaître parfaitement, de manière à saisir ce qu'elle a de plus obscur et de plus difficile à connaître. L'un exprime l'idée commune avec plus d'étendue, et l'autre avec plus de force. Le premier indique la possession d'une qualité, et le second, seulement le fait de pénétrer profondément. Connaître *foncièrement*, c'est connaître en homme *foncier*, comme on disait autrefois, c'est-à-dire en homme habile dans toute une science, dans tout un art. On possède une science *foncièrement*; on s'instruit *à fond* sur un point de droit ou de fait, sur un point de chronologie, d'histoire, de théologie. Examiner une affaire *foncièrement* suppose qu'on l'examine dans toutes ses parties; l'examiner *à fond* est opposé à l'examiner superficiellement, et rien de plus.

Mortellement, à mort, à la mort. Blessé, frappé *mortellement* ou *à mort*, c'est-à-dire de manière que mort s'ensuive. *A*

Digitized by Google

mort a plus de précision et implique plus de certitude; il signifie proprement, de sorte que la mort s'ensuivra. « Il est advenu à plusieurs d'entre les gladiateurs, étant blessés *à mort* de force plaies, d'envoyer demander au peuple s'il était content de leur devoir. » MONTAIGNE. *Mortellement*, d'une manière mortelle, qui a rapport à la mort, qui est capable de la donner, emporte seulement que la mort pourra s'ensuivre, paraît devoir s'ensuivre. On dit plutôt malade *mortellement* que malade *à mort*, parce que la mort n'est guère jamais que l'effet probable et éloigné de la maladie. Au figuré, *mortellement* et *à la mort* sont synonymes comme ayant tous deux le sens d'excessivement. Haïr *mortellement* ou *à la mort*. Mais l'un annonce une haine plus étendue, plus complète, plus durable, et l'autre une haine plus énergique.

Excessivement, à l'excès. Outre mesure. L'adverbe dit plus, la phrase adverbiale dit mieux ou plus expressément. L'adverbe, susceptible de se placer avant comme après le verbe ou l'adjectif, a un sens étendu, complet, mais vague et souvent hyperbolique. *A l'excès* dégage et met à nu l'idée commune; il la fait sentir dans toute sa force. Un homme *excessivement* libéral l'est beaucoup au-delà de ce qu'il faut, sans détermination précise; libéral *à l'excès* signifie seulement plus libéral qu'il ne faut, mais il le signifie nettement, à la rigueur, et sans exagération.

2° Quand le substantif est un adjectif pris substantivement avec ou sans article. *Aveuglément, à l'aveugle. Présentement, à présent. Ordinairement, à l'ordinaire. Préalablement, au préalable. Étroitement, à l'étroit. Faussement, à faux.*

L'un des deux moyens de distinction ci-dessus établis nous échappe, celui qui résulte de l'origine adjective de l'adverbe; car il se trouve maintenant que cette origine est aussi celle du mot qui, dans la phrase adverbiale, correspond à l'adverbe. Ce dernier ne conserve donc plus de manifestement caractéristique que ce qu'il tient de son rapport avec le verbe, sa subjectivité. C'est dans cette considération comme à leur unique source qu'il s'agit d'aller puiser les différences. Mais ajouter ici quelque chose de plus précis à cette indication générale, ce serait anticiper sur des détails incompréhensibles sans les exemples.

Aveuglément, à l'aveugle. Étourdiment, à l'étourdie. Amiablement, à l'amiable. Légèrement, à la légère. Ces synonymes se réunissent naturellement en un même groupe, à cause de leur commune analogie. Tous servent à modifier une action avec rapport

Digitized by Google

à une qualité de l'agent. Mais l'adverbe néanmoins ne le fait pas absolument de la même façon que la phrase adverbiale. Il représente comme propre et inhérente au sujet, comme concentrée en lui, la qualité qui apparaît dans la phrase adverbiale comme quelque chose de constitué hors du sujet, comme une mode à laquelle il participe de loin. L'adverbe et la phrase abverbiale modifient l'action en montrant l'agent, l'un sous l'empire d'une qualité fondamentale, dont il est pénétré, l'autre sous l'influence d'une qualité d'emprunt, superficielle, qui ne regarde que l'extérieur. L'application seule peut faire sentir la justesse et la portée de cette règle.

Aveuglément, à l'aveugle. Ces deux expressions, également figurées, marquent également une conduite qui n'est pas dirigée par les lumières naturelles. *Aveuglément* équivaut presque à *en aveugle ; à l'aveugle,* à la manière aveugle, signifie proprement, à la manière des gens aveugles. Cette sorte de phrase adverbiale est commune dans notre langue : habit *à la française* ; chanter *à l'italienne ;* veau *à la bourgeoise* ; faire quelque chose *à la diable.* Ce sont là autant de locutions elliptiques, qui supposent un substantif, celui de *manière.* Celui qui agit *aveuglément* agit en aveugle qu'il est ; celui qui agit *à l'aveugle* agit à la manière des gens aveugles, comme s'il était aveugle. *Aveuglément* annonce plutôt un défaut qui tient à l'âme, et *à l'aveugle* convient mieux pour exprimer une faute commise par irréflexion. « Les vrais dévots donnent bonnement dans le panneau des grimaciers, et appuient *aveuglément* les singes de leurs actions. » Mol. « Dans la suite les Luthériens s'emparèrent de son esprit, et le firent donner *à l'aveugle* dans leurs sentiments. » Boss. Beauzée et Roubaud s'accordent sur ce point. « Qui agit *à l'aveugle,* dit le premier, n'est pas éclairé : qui agit *aveuglément* ne suit pas la lumière naturelle ; le premier ne voit pas, le second ne veut pas voir. » « Celui qui fait une chose sans y regarder, dit Roubaud, la fait *à l'aveugle,* mais faute d'attention seulement. Celui qui n'entend pas les affaires ne peut se conduire par ses lumières propres ; mais il doit suivre la lumière naturelle qui l'avertit de ne pas se livrer *aveuglément* au premier conseiller. Quelqu'un qui, pressé de s'en aller, reçoit sans examen la marchandise qu'on lui présente, la prend *à l'aveugle ;* quelqu'un qui, libre de choisir entre deux partis, aime mieux qu'on le détermine que de délibérer lui-même, se laisse *aveuglément* mener. » Ensuite, *aveuglément,* toujours parce qu'il suppose comme inhérente au sujet la qualité qui le fait agir, se dit plutôt en matière grave et d'une suite d'actions ; *à l'aveugle,* attribuant au sujet,

Digitized by Google

comme par communication accidentelle, cette même qualité qui lui est naturellement étrangère, se dit plutôt en matière légère et d'un acte simple. On est soumis, on obéit *aveuglément*; on agit *à l'aveugle*, par caprice, par instinct, par imitation. L'église veut qu'on croie *aveuglément* tout ce qu'elle enseigne, mais non pas qu'on croie *à l'aveugle* tout ce que dit tel ou tel docteur. Il se forme en nous une habitude de raison et de conduite à laquelle nous ne faisons, à la fin, que céder *aveuglément* dans le train ordinaire de la vie ; il y a telles occasions où il n'est plus temps de délibérer, et où il faut bien agir *à l'aveugle*. *Étourdiment*, et *à l'étourdie* diffèrent absolument de même ; tout détail serait superflu.

Amiablement, *à l'amiable*. Avec douceur. L'adverbe désigne une manière d'agir propre à l'agent et qui implique en lui un fond de douceur. *A l'amiable* exprime une manière ordinaire d'arranger les choses, à laquelle l'agent se conforme comme tout le monde, mais sans que la douceur s'étende au-delà du procédé. On parle à une personne *amiablement*, et non *à l'amiable*. « Mélanchthon manda à Bacon qu'il trouvait Luther plus traitable, et qu'il commençait à parler plus *amiablement* de lui. » Boss. On termine une affaire *amiablement* et *à l'amiable*; *amiablement*, en vertu d'un esprit particulier de bienveillance et de conciliation ; *à l'amiable*, c'est-à-dire, par voie de douceur et de conciliation, sans procès, sans combat, comme cela se pratique communément dans les affaires où l'on ne plaide pas, où l'on n'en vient pas aux armes. « Luther dénonçait de terribles jugements de Dieu à l'un et à l'autre parti, s'ils ne convenaient *à l'amiable*. » Boss. « Des personnes pieuses procurèrent une conférence pour ramener ces hérétiques *à l'amiable*. » Id.

Légèrement, *à la légère*. Ces expressions sont synonymes au propre et au figuré. Considérons-les d'abord au figuré, c'est-à-dire en tant qu'elles signifient, inconsidérément ou lestement, en tant qu'elles dénotent ou un défaut de réflexion, d'examen, de jugement, ou un défaut d'égards, de ménagements, de bienséance. Qui agit *légèrement*, agit en homme léger qu'il est ; qui agit *à la légère*, agit à la manière des gens légers, comme s'il était léger. C'est-à-dire que la légèreté est présentée, d'une part, comme inhérente au sujet, comme constituant en lui un défaut de fond, et de l'autre, comme lui convenant passagèrement et superficiellement, comme n'atteignant en lui que la forme, l'air, le costume, les manières. L'homme irréfléchi agit *légèrement*; l'homme frivole agit *à la légère*. Il ne faut pas se déterminer *légèrement*, ni parler *à la lé-*

Digitized by Google

gère. A la légère n'est pas toujours de conséquence comme *légèrement.* « Ceux qui traitent si *légèrement* la foi conjugale, ne sont pas gens à faire une si grande affaire des fautes qui précédèrent l'engagement. » J.-J. « On peut, dit Lafontaine, en parlant des amis, raisonner avec eux sur le bon, sur le beau, pourvu que ce dernier se traite *à la légère.* » Au propre, nous disons, armé, vêtu *légèrement* ou *à la légère.* Mais *légèrement* appelle l'attention sur le sujet et sur l'effet qu'il éprouve ; *à la légère* montre le sujet avec une certaine manière d'être armé ou vêtu communément usitée, et qui se caractérise plutôt par sa forme que par son effet. « Les soldats armés *légèrement* ont des armes et des vêtements qui ne les chargent point ; les soldats armés *à la légère* ont une espèce particulière d'armure qui les distingue. En été, on est vêtu *légèrement ;* à la campagne, on est vêtu *à la légère.* » Roub.

Présentement, à présent. Dans le moment présent, dans la partie du temps où nous sommes. De même que *légèrement, amiablement,* etc., expriment une modification verbale résultant d'une qualité du sujet considérée dans le sujet seul, et indépendamment de toute manière d'agir semblable usitée hors de lui et avant lui, de même *présentement* arrête les yeux de l'esprit sur le fait seul qu'il sert à modifier. Il désigne un présent essentiel, circonscrit, absolu, indépendant de tout ce qui précède. Et comme *à la légère, à l'amiable,* modifient l'action en rapport avec un mode d'agir établi d'ailleurs, et sans exprimer la qualité dans le sujet d'une manière aussi réelle et aussi fondamentale, ainsi *à présent* est moins strict, moins rigoureux que *présentement,* et, en outre, il est presque toujours relatif à un temps antérieur. Nous disons, *tout présentement,* pour, à l'instant même. « *Tout présentement* tu vas en recevoir le juste châtiment. » Mol. « Mais j'avais médité tantôt un coup de maître, dont *tout présentement* je veux voir les effets. » Id. « Au moins, je vous ordonne d'aller *tout présentement* rompre l'engagement que vous avez avec le père. » Rég. Le sens de *présentement* est encore celui-là, quand on l'emploie seul. Dans la préface de la *Recherche de la vérité,* Mallebranche parle de l'ouvrage qu'il donne *présentement* au public. « Je suis homme à saisir les gens par leurs paroles, et j'ai *présentement* besoin de cent pistoles. » Mol. « Partant reste toujours six cents livres, que je vous prie de me donner *présentement.* » Rég. Une maison est à louer *présentement,* dans le temps même où l'écriteau est apposé, pour le terme présent. Au contraire, les exemples suivants montrent bien ce qu'il y a de

Digitized by Google

relâché et de relatif dans *à présent*. « Non, mon cœur *à présent* vous déteste. » MOL. « Non, ma mère, je change *à présent* de pensée. » ID. « Eh bien! es-tu Sosie *à présent?* » ID. « La maison *à présent*, comme savez de reste, au bon monsieur Tartufe appartient sans conteste. » ID. « Ah! ma foi, me voilà de son trouble éclaircie; sa surprise *à présent* n'étonne plus mon âme. » ID. « Est-ce donc pour s'aimer qu'on s'épouse *à présent?* » RÉG. « Et voilà votre montre enfin raccommodée; elle sonne *à présent*. » ID. « Je vous prenais, monsieur, pour un homme de bien; mais je vois *à présent* que vous ne valez rien. » ID. « Nous avons assez monté, descendons *à présent*. » MONTESQ. Comme *à présent* désigne un présent étendu, qui se prolonge, on dit bien : *à présent que, encore à présent;* on ne dit guère : *présentement que, encore présentement.* « *A présent que* l'amour succède à la colère. » CORN. « *A présent que* je suis assis dans la chaire de J. C. et de ses apôtres. » BOSS. « Cantiques employés par tous les anciens, et *encore à présent* par certains peuples. » ID. « Le Capitole et la citadelle gardent *encore à présent* des marques que les ennemis s'en sont rendus maîtres. » MALL.

Ordinairement, à l'ordinaire. Se disent en parlant de ce qui a souvent lieu. *Ordinairement* sert à affirmer, à annoncer qu'une chose se fait fréquemment, de manière à constituer une habitude. *A l'ordinaire,* selon la manière ordinaire, rappelle une habitude déjà établie antérieurement, qui a déjà une existence indépendante du fait dont on parle. L'un marque une particularité, comme *légèrement,* et l'autre, conformité à quelque chose de général, d'habituel, d'usité, comme *à la légère.* Faire une chose *ordinairement,* c'est avoir l'habitude de la faire. « Les gens du pays des fables donnent *ordinairement* noms et titres agréables assez libéralement. » LAF. Faire une chose *à l'ordinaire,* c'est faire dans un cas particulier une chose qu'on a l'habitude de faire, ou comme on a l'habitude de la faire. « Le pasteur était à côté, et récitait *à l'ordinaire* maintes dévotes oraisons. » LAF. « Riez, Zélie, soyez badine et folâtre *à* votre *ordinaire.* » LABR. « Ma petite femme, ma mie, votre peau vous démange *à votre ordinaire.* » MOL.

Préalablement, au préalable. Auparavant, avant toutes choses. Ces deux expressions, usitées seulement quand il s'agit de discours et de discussions, se rapportent, l'une à la personne qui parle, l'autre aux choses qu'elle dit ou doit dire. Pour conserver votre réputation d'homme poli, vous ne devez répondre à votre adversaire qu'après l'avoir *préalablement* remercié de la bienveillance de ses

Digitized by Google

paroles. Cette conclusion ne serait légitime, qu'autant qu'*au préalable* telle proposition aurait été démontrée.

Faussement, à faux. On accuse quelqu'un *faussement* ou *à faux*, c'est-à-dire, sans raison suffisante, sans être fondé à le faire. *Faussement* regarde plutôt l'accusation et l'accusateur, *à faux* l'accusé. D'une part on songe à celui et à la disposition de celui qui, sans le savoir ou le sachant peut-être, dit des choses contraires à la vérité ; de l'autre, on se représente celui qui est l'objet de l'accusation comme éprouvant un tort, comme blessé dans son honneur ou dans ses biens. L'adverbe a plus rapport au fait, et la phrase adverbiale au droit.

Étroitement, à l'étroit. De manière à n'avoir pas assez de place, de liberté. Il y a la même différence à-peu-près entre ces deux expressions qu'entre *légèrement* et *à la légère*, pris au propre, c'est-à-dire toujours la différence du subjectif à l'objectif. Où vous êtes *étroitement* logé, eu égard à vous, vous êtes logé *à l'étroit*, eu égard au local. Quand vous êtes *étroitement* logé, vous souffrez, vous êtes gêné, mal à l'aise, votre condition, vos goûts sont contrariés ; quand vous êtes logé à *l'étroit*, le lieu que vous habitez est trop resserré ; il faut ou le quitter ou l'agrandir. On est, on se trouve *à l'étroit*, comme on est, comme on se trouve *au large*, et ces deux expressions sont moins relatives aux sentiments éprouvés dans les états qu'elles rappellent, qu'à la constitution des choses qui produisent ces états.

Aisément, à l'aise. Une porte s'ouvre *aisément* et *à l'aise*. *Aisément* fait considérer la porte elle-même comme s'ouvrant de telle façon marquée par le radical, et *à l'aise* rappelle les obstacles dont l'absence lui laisse un libre jeu. Si une porte ne s'ouvre pas *aisément*, ceux qui entrent sont obligés de la pousser avec effort ; si elle ne s'ouvre pas *à l'aise*, elle est mal faite, mal posée ou arrêtée par un obstacle.

III. Adverbe et phrase adverbiable composée de la préposition *en* et d'un substantif.

1° Quand le substantif est un substantif ordinaire. *Abondamment, en abondance. Conséquemment, en conséquence. Personnellement, en personne. Confidentiellement, en confidence. Processionnellement, en procession.*

Comme élément de différence, la préposition paraît encore importer assez peu. S'il est permis sous ce rapport de ne point tenir compte du sens particulier des prépositions *avec* et *à*, il ne saurait y avoir grand inconvénient à négliger celui de la préposition *en*,

Digitized by Google

qui équivaut tantôt à l'une et tantôt à l'autre : on dit également, verser des pleurs *en abondance* ou *avec abondance*, *au cas* et *en cas* qu'il vienne, être payé *à* raison ou *en* raison de l'ouvrage qu'on a fait. C'est donc encore à l'adverbe, et dans l'adverbe à son double caractère adjectif et verbal, qu'il faut demander comment cette sorte de mot se distingue de la phrase, commençant par *en*, qui sert à l'expliquer dans nos dictionnaires. Et sans doute on retrouvera toujours l'un ou l'autre des deux rapports d'opposition déjà signalés, ou tous deux en même temps, savoir celui du subjectif à l'objectif, et celui qui existe entre un sens d'une grande étendue, indéterminé, et un sens précis et rigoureux.

Abondamment, *en abondance*. Beaucoup, en grande quantité. *Abondamment* qualifie l'action en rapport avec le sujet, et *en abondance* la qualifie en rapport avec l'objet. On pleure *abondamment*; on verse des pleurs *en abondance*. A moins d'être *abondamment* pourvu de certaines choses, on ne peut les donner *en abondance*. On dit également, ses pleurs coulaient *abondamment*, et *en abondance*; mais *en abondance* présente distributivement, et comme on le ferait pour les parties d'un tout, les pleurs sur lesquels *abondamment* n'appelle pas ainsi l'attention. L'adverbe a le sens de, beaucoup, sans détail; il énonce le fait, mais ne décrit pas la chose; c'est par rapport à celle-ci une expression vague, abstraite, idéalisée, par cela même qu'elle en détourne l'esprit pour le fixer sur le sujet qui agit ou sur son action. Ce n'est pas que *abondamment* soit impropre à marquer la succession et l'étendue, mais il la marque dans le fait et non dans la chose; il a plus de rapport au temps et à la force qu'à l'espace et au nombre. Il pleut *abondamment*, quand il pleut longtemps et d'une manière forte, remarquable; la pluie est tombée *en abondance*, quand elle est tombée en grande quantité, de manière à inonder les routes et les plaines, à faire déborder les fleuves, à tremper profondément la terre. L'adverbe convient mieux en parlant de ce qui se fait, et la phrase adverbiale en parlant de ce qui est; l'un se rapporte au phénoménal essentiellement marqué par le verbe dont tient l'adverbe, et l'autre à l'être essentiellement exprimé par le substantif. Certains fruits se trouvent *en abondance* dans certains pays; vous ne pouvez guère ici substituer l'adverbe à sa définition, ou, si vous le faites, vous énoncerez le fait simplement, sans décrire la chose, sans la montrer dans toute son étendue, dans toutes ses parties.

Conséquemment, *en conséquence*. Par une suite raisonnable et naturelle, selon quelque chose d'antérieur. *Conséquemment*

Digitized by Google

rappelle l'idée de l'action de se conformer, de céder, d'obéir à quelque chose d'antérieur ; *en conséquence* exprime le rapport essentiel, absolu, qui existe entre ce qu'on fait ou ce qu'on dit et la chose faite ou dite antérieurement. L'un est dans l'ordre des faits ce que l'autre est dans l'ordre des idées. J'ai promis de vous servir, j'agirai *conséquemment*. Quand, dans la soustraction, on emprunte une dizaine sur le chiffre suivant, ce chiffre est diminué *en conséquence*. On dit *conséquemment à*, comme *conformément à*, et *en conséquence de*, comme *en vertu de*. L'un représente la manière dont les choses se font, et l'autre la manière dont elles sont en soi. Il en est de même des locutions *apparemment* et *en apparence*; l'une est pour les événements et relative à nous : *apparemment* il viendra, c'est-à-dire, il viendra, autant que nous en pouvons juger d'après les apparences. Cet homme est calme *en apparence*, c'est-à-dire, non pas que nous le voyons, mais qu'il se montre calme extérieurement.

Personnellement, *en personne*. Moi-même, vous-même, lui-même. *Personnellement* est formé de l'adjectif *personnel*, propre ou relatif à la personne, qui la regarde, qui y tient. Ce doit donc être, par rapport à *en personne*, une expression moins propre, moins rigoureuse, et plutôt significative de la personne morale et abstraite. Être *personnellement* responsable d'une chose. S'obliger *personnellement*. J'y étais, il s'y rendit, le roi commandait *en personne*.

Confidentiellement, *en confidence*, *confidemment*. De manière à ne vouloir pas que la chose soit sue. *Confidentiellement* d'une manière confidentielle, qui tient de la confidence, à moins de rigueur que la phrase adverbiale *en confidence*. Ce que celle-ci exprime positivement, l'adverbe ne le fait entendre que d'une manière approximative, détournée, affaiblie. Ce qu'on dit *confidentiellement*, n'est point dit officiellement, et ne doit point être publié; ce qu'on dit *en confidence*, est dit sous le sceau du secret, et ne doit point être révélé. Ensuite, *confidentiellement*, de même que *confidemment*, dont il diffère d'ailleurs comme de la phrase adverbiale *en confidence*, regarde plutôt la manière d'agir ou d'arriver, et *en confidence* la manière d'être. Voilà ce qu'il m'écrivit *confidentiellement* ou *confidemment* l'année dernière. Un honnête homme doit toujours se taire sur les choses dites *en confidence*.

Processionnellement, *en procession*. En suivant l'ordre exprimé par le mot *procession*. L'adverbe signifie moins précisément ce que

Digitized by Google

en procession désigne en toute rigueur. On ne peut se servir de la phrase adverbiale que quand il s'agit d'une procession véritable, d'une sorte de promenade faite en chantant par le clergé et les fidèles soit dans l'église, soit hors de ses murs. Mais on dira qu'un certain nombre de citoyens se rassemblèrent et se rendirent *processionnellement* chez un personnage pour le féliciter; c'est ce qui arrive assez fréquemment à Londres.

2° Quand le substantif est un adjectif pris substantivement. *Entièrement, en entier. Effectivement, en effet. Secrètement, en secret. Vainement, en vain. Définitivement, en définitive*, etc.

Alors, il ne reste plus de distinction possible, si ce n'est celle qui se fonde sur le rapport de l'adverbe au verbe. Mais le caractère de subjectivité, que l'adverbe reçoit de cette circonstance, suffit bien pour mettre entre lui et la phrase adverbiale une ligne de démarcation profonde. L'opposition entre le subjectif et l'objectif est même ici plus sensible et plus rigoureuse que partout ailleurs, parce qu'elle est plus nette et plus dégagée de toute autre considération. Aussi, les synonymistes, et particulièrement Roubaud, l'ont-ils aperçue sans peine.

Entièrement, en entier. « Vous désignez par là une exécution parfaite, une consommation totale, un achèvement absolu, une chose à laquelle il ne manque rien, d'où l'on a rien ôté, où il n'y a rien à ajouter. *Entièrement* modifie le verbe, l'action exprimée par le verbe; *en entier* modifie la chose, l'objet sur lequel tombe cette action. Quand vous avez fait *entièrement* une chose, la chose est faite *en entier*; vous n'avez plus rien à y faire, et il n'y a plus rien à y faire. J'ai lu *entièrement* cet ouvrage, c'est-à-dire que ma lecture est achevée; je l'ai lu *en entier*, c'est-à-dire que j'ai lu l'ouvrage tout entier. Vous direz *entièrement* quand il s'agira de marquer l'étendue de votre action, et *en entier* lorsqu'il faudra proprement déterminer l'étendue de l'effet ou de la chose. Vous avez *entièrement* compté une somme; la somme est *en entier* dans le sac. Vous ne direz point que vous avez compté *en entier*; et il ne faut pas dire que la somme est *entièrement* à cette place. Une personne change *entièrement* d'avis; on ne dira pas qu'elle change *en entier*: c'est la personne qui change et non l'avis. La peste a cessé *entièrement* et non *en entier*; la peste en elle-même ne se divise pas comme un tout qui a plusieurs parties; mais son cours ou son action a plus ou moins de force, et passe par divers degrés d'affaiblissement jusqu'à son entière cessa-

Digitized by Google

tion. *En entier* indiquera aussi ce qui se fait tout à-la-fois, en un seul coup, par un seul acte, tout ensemble; tandis qu'*entièrement* désigne une succession d'actes ou une action dont les influences divisées se portent sur divers objets. Une ville est *entièrement* engloutie par plusieurs secousses de tremblements de terre; par une seule ouverture subite de la terre elle est engloutie *en entier*. » ROUBAUD.

Totalement, en totalité. Ils servent à marquer le degré le plus élevé d'une modification ; ils annoncent un changement on ne peut pas plus grand. Or, bien que le substantif de la phrase adverbiale ne soit pas, sous sa forme même, l'adjectif d'où provient l'adverbe, il est évident que le substantif et l'adverbe tirent également leur origine de cet adjectif. D'où il suit que l'adverbe diffère de la phrase adverbiale uniquement par sa subjectivité, et qu'entre eux existe absolument le même rapport qu'entre *entièrement* et *en entier*. L'un regarde le sujet ou l'action ou l'événement, l'autre l'objet ou la chose soumise à l'action, changée par l'événement. La maison que le propriétaire rebâtit *totalement* à neuf, est rebâtie *en totalité*, quand on la considère en elle-même. Vous payez *totalement*, quand vous ne laissez plus de paiement à faire; vous payez *en totalité*, quand, au fond, en elles-mêmes, toutes vos dettes se trouvent éteintes.

Effectivement, en effet. Ils sont synonymes suivant deux acceptions, et comme servant à marquer qu'une chose est ou bien est telle ou telle véritablement, et non pas seulement en apparence ou dans l'opinion, et comme annonçant une confirmation d'une assertion ou d'une proposition antérieure. D'une part, ils appartiennent au langage commun et s'emploient quand on veut opposer ce qui est à ce qui paraît. « Hé ! ne diriez-vous pas que c'est *effectivement* Toinette? » MOL. « Il y a des gens qui veulent paraître dire quelque chose, lorsqu'*en effet* ils ne disent rien. » MALL. De l'autre, ils appartiennent à la langue du raisonnement et indiquent une preuve à l'appui de ce qui a été avancé. « La loi qui défendait aux Carthaginois de boire du vin était aussi une loi du climat ; *effectivement* le climat de ces deux pays (celui de l'Arabie et celui de Carthage) est à-peu-près le même. » MONTESQ. « Les sens imposent aussi aux personnes sages, puisqu'*en effet* ils sont hommes. » MALL.

1° *Effectivement, en effet.* Véritablement, et non extérieurement, fictivement, hypothétiquement. *Effectivement* a plutôt rapport à la réalité, et *en effet* à la vérité. L'un répond à, *dans le fait*, l'autre à, *dans le vrai*, au fond. Ils opposent tous deux quel-

Digitized by Google

que chose au possible ou à l'apparent, à l'illusoire, au fictif ; mais l'un oppose ce qui arrive ou se passe, ce qui a lieu dans le monde des phénomènes, et l'autre ce qui est en soi ; l'un marque la réalité physique, l'existence effective, l'autre la vérité essentielle, absolue, fondamentale, intrinsèque. « Les jésuites sont venus ensuite et disent que tous ont des grâces *effectivement* suffisantes. » Pasc. *Effectivement*, c'est-à-dire en réalité, dans le fait ou de fait ; des grâces *effectivement* suffisantes sont des grâces à qui il arrive de suffire, qui se montrent suffisantes. « Cette grâce est suffisante de nom et insuffisante *en effet*. » In. *En effet*, c'est-à-dire au fond, en soi, intrinsèquement, quant à sa valeur essentielle. « Il est vrai, dira quelqu'un, que cet être existe nécessairement, supposé qu'il existe ; mais comment saurons-nous qu'il existe *effectivement* ? » Fénel. C'est-à-dire de fait, réellement. « Ce cri instinctif est de toutes les langues et de toutes les conditions, comme *en effet* il en doit être. » Mall. « Les Grecs crurent être libres *en effet*, parce que les Romains les déclaraient tels. » Montesq. *En effet*, c'est-à-dire, toujours, au fond, en soi, quant à la vérité. « Je vous demande si *en effet* vous êtes guéri de votre maladie? C'est-à-dire, s'il est vrai que vous soyez guéri? Vous me répondez que vous êtes *effectivement* guéri, c'est-à-dire que votre guérison est effectuée et réelle. » Rous.

2° *Effectivement, en effet*. Annonçant une preuve à l'appui d'une assertion. L'un convient quand on invoque des faits, et l'autre quand on invoque des principes. L'un doit s'employer d'ordinaire avec, *il se trouve, il arrive*, et l'autre avec des tours, tels que ceux-ci, *il est vrai, il est démontré*. *En effet* se place presque toujours au commencement d'une démonstration fondée, non sur des vérités de fait, comme *effectivement*, mais sur des axiomes ou sur des vérités déjà prouvées. Suivant Beauzée, *effectivement* est plus propre au raisonnement conjectural, et *en effet* au raisonnement rigoureux. Beauzée a parfaitement raison, et Rouband parfaitement tort de le reprendre sur ce point. Car nous faisons plutôt usage de l'adverbe dans les sciences d'observation qui sont le domaine des conjectures et des probabilités, et au contraire, nous préférons *en effet* pour annoncer une preuve logique ou métaphysique, d'une certitude mathématique, absolue.

Réellement, en réalité. Effectivement, de fait, ou dans le fait. Il en est de ces deux expressions comme de *totalement, en totalité*, et c'est pourquoi nous les plaçons après *effectivement, en effet*, comme nous avons placé *totalement, en totalité*, après *entièrement, en entier*. L'adjectif qui donne naissance à l'adverbe ne re-

Digitized by Google

paraît pas sous sa forme pure et simple dans le substantif de la phrase adverbiale, et cependant il a servi incontestablement à le produire. Il s'ensuit que *réellement* ne peut différer d'*en réalité*, que comme *effectivement* d'*en effet*, en vertu de sa subjectivité. *Réellement* s'emploiera donc plutôt en parlant des choses qui arrivent, se font, se disent, se croient, et *en réalité* quand il s'agit des choses qui sont et paraissent telles ou telles. Avez-vous *réellement* fait le voyage d'Italie? Cet homme paraît heureux; l'est-il *en réalité?* Il est *réellement* heureux, se rapporte à la personne qui parle et à son affirmation. Il est heureux *en réalité*, signifie simplement et en soi, il n'est pas heureux qu'en apparence. Dites de certaines choses qu'elles existent *réellement*, vous les présentez comme faisant l'action de durer, de vivre, d'exister; si vous dites qu'elles existent *en réalité*, vous les qualifiez d'une manière absolue, sans rapport à la durée et à sa continuation, simplement en opposition aux choses imaginaires.

Vainement, en vain. S'emploient en parlant d'une action, d'une tentative qui échoue. Mais ils représentent l'insuccès, l'un par rapport au sujet qui perd son temps et sa peine, l'autre par rapport au but qui est manqué. C'est la distinction de Girard. « On a travaillé *vainement*, dit-il, lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé; on a travaillé *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de ce qu'on voulait faire. » Il y a donc la même différence entre ces deux expressions qu'entre *entièrement* et *en entier*. D'après cela, *vainement* conviendra bien avec les verbes, se tourmenter, se fatiguer, s'efforcer, chercher, poursuivre, tenter, parce qu'ils marquent l'empressement, l'attente et l'espoir du sujet dont ils font ressortir d'autant plus la déception. Toutefois Rouband propose un nouvel aperçu qui complète le précédent plutôt qu'il ne le contredit; car il a comme celui-ci son fondement dans le caractère verbal de l'adverbe. Suivant lui, *vainement* regarde l'ouvrage et *en vain* l'objet; le premier marque l'inutilité du travail, et le second l'inutilité de la chose à laquelle on a travaillé. Quand je n'ai pu faire ma tâche, j'ai travaillé *vainement;* quand j'ai fait ma tâche, mais que ce qui en résulte n'est pas bon, avantageux, profitable, j'ai travaillé *en vain*. *Vainement* est qualificatif d'un fait, *en vain* qualificatif d'un objet, d'une chose faite, étant telle ou telle. Quand on travaille *vainement*, il n'y a pas d'effet produit; quand on travaille *en vain*, l'effet produit n'est pas ce qu'il devrait être. Dans Girard *vainement* est subjectif, car il fait songer au sujet qui échoue; *en vain* est objectif, car il rappelle essentiellement l'objet qui reste

Digitized by Google

inachevé, inaccompli : ce sont les deux faces d'une même chose. Dans Roubaud *vainement* est subjectif, ou, si l'on veut, verbal, car il appelle l'attention sur l'ouvrage ou la tâche du moment, sur ce qui est de fait, effectif, sur ce qui dépend de l'action du sujet ; *en vain* est objectif, car il se rapporte à ce qui résulte de l'ouvrage, à la partie qui ne dépend pas de l'action et a en soi, au fond, telle ou telle qualité. Mais bornons-nous à considérer la théorie de Roubaud seule. Vous parlez *vainement* à un sourd, vous ne pouvez vous en faire entendre. Vous ne parlez pas *vainement*, mais *en vain*, à un obstiné, car vous vous en faites bien entendre, mais les choses que vous lui dites sont inefficaces, impuissantes à le persuader. Au contraire, un père réprimande *vainement*, mais non pas *en vain* son fils, qu'il veut tout d'un coup faire renoncer à des liaisons dangereuses, quand ce fils, sans y renoncer en effet, songe au moins à les rendre moins étroites et plus choisies. Qu'on agisse *vainement* ou *en vain*, il y a toujours déception. Mais, d'une part, la déception provient de l'impuissance de l'effort relativement à un acte spécial, à un effet immédiat ; de l'autre, elle résulte de l'insuffisance de l'action par rapport à un but ultérieur. Vous travaillez *vainement* à une chose, quand vous ne pouvez venir à bout de la faire ; vous y travaillez *en vain*, si cette chose, après qu'elle aura été faite, ne doit servir de rien à un but éloigné que vous vous proposez. Là, vous échouez dans votre action ; ici, dans votre dessein. Là, vous êtes déçu comme agent, et ici en raison de la qualité de l'objet ou de la chose faite. « Si le Seigneur n'élève pas l'édifice, ceux qui l'élèvent auront travaillé *en vain*, *in vanum*, comme dit le texte, et non *vainement*. Ils n'auront pas travaillé *vainement*, car ils auront élevé l'édifice ; ils auront travaillé *en vain*, car ils n'auront fait qu'un vain édifice qui ne subsistera pas. » Roub. « Celui qui ne fait que des choses vides de sens, de raison, de vertu, consume *vainement* le temps ; celui qui fait des choses utiles, mais inutilement, ou sans qu'on en profite, l'emploie *en vain*. » Id.

Secrètement, *en secret*. Servent à qualifier des actions qui ne sont pas sues ou aperçues. Mais en disant *secrètement*, vous présentez comme secrète l'action, quant à la manière dont elle se passe, et en employant *en secret*, vous la présentez comme secrète en elle-même. *Secrètement* signifie, à la rigueur, de manière à n'être pas vu, de peur d'être vu faisant l'action, et ce mot suppose presque toujours l'intention, le soin d'échapper aux regards ; *en secret*, à part, sans être vu, qualifie ce qui est, et non ce qui se fait, l'action comme étant de telle ou telle sorte. Ce que vous dites ou faites *secrètement*,

Digitized by Google

vous en faites un secret; ce que vous dites ou faites *en secret* est secret. Dans Molière, Lubin dit à Georges Dandin : « On m'a enchargé de prendre garde que personne ne me vît. Je suis bien aise de faire les choses *secrètement*, comme on m'a recommandé. » Et un peu plus loin : « Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce que l'on vous dit *en secret*. » Ce que l'on vous dit *en secret*, c'est-à-dire les choses en elles-mêmes secrètes qu'on vous dit. « Voët accusait Descartes d'être un athée, et même d'enseigner finement et *secrètement* l'athéisme. » MALL. « Thésée, avec Hélène uni *secrètement*, fit succéder l'hymen à son enlèvement. » RAC. « Mon cœur, je l'avouerai, lui pardonne *en secret*. » ID. Ce qui, dans ce dernier exemple, est secret, ce n'est pas le fait du pardon, mais le pardon en lui-même. « Vous faites *en secret* beaucoup d'actions naturelles et légitimes, que la bienséance ne permet pas de faire devant tout le monde; vous ne les faites pas *secrètement*, car vous ne vous en cachez pas, et tout le monde peut savoir ce que vous faites. Vous trameriez *secrètement* un complot: vous faites *en secret* une confidence. Au milieu d'un cercle, vous parlez à une personne en particulier et tout bas; vous ne lui parlez pas *secrètement*, car on voit que vous lui parlez : vous lui parlez *en secret* ou à part, car on n'entend pas ce que vous lui dites. » ROUBAUD. On dira *secrètement*, en parlant des actions susceptibles de n'être pas aperçues, en tant qu'elles ne sont pas aperçues, et dont leur auteur veut qu'elles ne soient pas aperçues pendant qu'elles s'accomplissent; et *en secret*, en parlant de choses secrètes en elles-mêmes. « Qu'on dise à Josabet que Mathan veut ici lui parler *en secret*. » RAC. Mathan se soucie peu qu'on le voie causer avec Josabet; ce n'est pas le fait de l'entretien qui est qualifié, mais l'entretien lui-même, les choses qui doivent en faire le sujet. Pardonner, désirer, soupirer, pleurer *en secret*, ce n'est point faire ces actions de manière à n'être pas vu les faisant, c'est les faire sans qu'elles soient sues ou connues.

Publiquement, *en public*. Devant tout le monde. *Publiquement*, de manière à être vu ou entendu de tout le monde; *en public*, de manière qu'on est vu ou entendu de tout le monde. *En public* exprime une circonstance objective, indépendante du sujet, considérée en elle-même, et *publiquement*, une circonstance toute relative au sujet. Aussi le premier s'emploie-t-il dans des locutions absolues, et le second dans des locutions particulières et déterminées: paraître ou parler *en public*, faire ou dire telle ou telle chose *publiquement*. Quand on dit de quelqu'un, qu'il a parlé ou paru

Digitized by Google

en public, la proposition a un sens complet, se suffit à elle-même, vous n'en demandez pas davantage. Si on rapporte qu'il a fait ou dit telle ou telle chose *publiquement*, vous n'êtes pas satisfait, vous voulez savoir pourquoi il n'a pas craint d'agir ainsi, vous songez aux raisons qui l'ont porté à ne point se cacher. On ne fait point en particulier ce qu'on fait *en public*, ni en cachette ce qu'on fait *publiquement*.

Définitivement, en définitive. Par jugement définitif. L'un caractérise la chose comme événement, comme ayant lieu. On a jugé une affaire *définitivement* tel jour, en présence de telles personnes, après avoir longtemps différé. L'autre caractérise la chose en soi : une affaire jugée *en définitive* ne peut plus être remise en question. Une affaire n'est point encore jugée *définitivement*, quand on doit faire de nouveau l'action de l'examiner, de la discuter; elle n'est point encore jugée *en définitive*, quand la sentence déjà rendue n'a pas en elle-même la force d'arrêter toute enquête, toute décision ultérieure. Ainsi l'adverbe est phénoménal et extrinsèque; la phrase adverbiale est essentielle et intrinsèque.

Généralement, en général. A peu d'exceptions près. L'un se dit dans l'ordre des faits, des événements; il est empirique: l'autre s'emploie dans l'ordre des idées ; il est ontologique et logique. Opinion *généralement* reçue, bruit *généralement* répandu; homme *généralement* estimé; on remarque assez *généralement* que... Il est vrai *en général* que... *Généralement* parlant, les hommes à systèmes sont obstinés: on en rencontre peu qui ne le soient pas. Quand on soutient que telle forme de gouvernement conviendrait mieux aux peuples parvenus à tel degré de civilisation, on parle *en général*, on ne prétend pas que cela soit vrai absolument, sous tous les rapports, dans toutes les circonstances.

Particulièrement, en particulier. Spécialement. Il aime tous les arts en général et *particulièrement* la peinture, ou, et la peinture *en particulier*. *En particulier* signifie simplement, entre autres; *particulièrement* entraîne toujours, si légère qu'elle soit, une certaine idée de préférence, de prédilection de la part du sujet, laquelle détermine celui qui parle à choisir cet art parmi les autres pour le citer. C'est pourquoi on dirait bien : il aime tous les arts en général, *mais particulièrement* la peinture, et non, *mais* la peinture *en particulier*.

Pleinement, en plein. Complètement, non à moitié, à demi, jusqu'à un certain point. L'adverbe n'est usité que pour exprimer des états subjectifs de l'âme humaine : être *pleinement* convaincu

Digitized by Google

ou justifié. *En plein* ne s'emploie qu'objectivement, en parlant d'objets matériels. Le soleil donnait *en plein* sur nous. Donner *en plein* dans un piége.

Grandement, *en grand*. On pense, on agit *grandement* ou *en grand*, c'est-à-dire, d'une manière grande. *Grandement* annonce une grandeur propre au sujet, et *en grand* une grandeur établie en dehors et indépendamment de lui, à laquelle il se conforme. L'un le caractérise lui-même en tant que pensant et agissant, l'autre caractérise la nature de ses pensées et de ses actions. Celui qui pense et agit *grandement*, répugne à s'occuper de détails ; les pensées et les actions de celui qui pense et agit *en grand*, n'ont rien de mesquin ni de futile. Ensuite, *grandement* se dit plutôt en parlant du fait, de la manifestation, de l'appareil extérieur, et *en grand* du fond même, de la réalité. Il peut y avoir de l'ostentation, de l'enflure dans celui qui agit *grandement ;* agir *en grand* suppose toujours une grandeur, une noblesse, une élévation effectives.

3° Quand le substantif est un qualificatif de personnes. *Sagement, en sage. Aveuglément, en aveugle. Héroïquement, en héros. Philosophiquement, en philosophe. Lâchement, en lâche. Sottement, en sot. Amicalement, en ami. Fraternellement, en frère. Chrétiennement, en chrétien. Saintement, en saint. Criminellement, en criminel. Aristocratiquement, en aristocrate.*

Il existe toute une classe de locutions adverbiales qui, bien que commençant aussi par *en*, méritent un examen particulier, eu égard à la nature de leur substantif. Elles sont modificatives de l'action avec rapport à une qualité du sujet exprimée par ce substantif : *en sage*, *en aveugle*, *en héros*, *en philosophe*. Comparées aux adverbes qu'elles servent à expliquer, *sagement*, *aveuglément*, *héroïquement*, *philosophiquement*, elles donnent naissance à des synonymes analogues pour la signification générale à ceux des précédents dans lesquels la phrase adverbiale se compose de la proposition *à* et d'un adjectif pris substantivement : *aveuglément, à l'aveugle ; étourdiment, à l'étourdie*. Si bien même qu'on dit, *aveuglément, en aveugle* ; *étourdiment, en étourdi*, tout comme on dit, *aveuglément, à l'aveugle* ; *étourdiment, à l'étourdie*. Là s'arrête la ressemblance ; car la phrase adverbiale commençant par *en* diffère de l'adverbe d'une toute autre manière que la phrase adverbiale commençant par *à* ; *en aveugle* et *à l'aveugle* sont loin d'être avec *aveuglément* dans le même rapport.

Il y a la même analogie fondamentale entre les synonymes ici

Digitized by Google

considérés et ceux des précédents dans lesquels la phrase adverbiale se compose de la préposition *avec* et d'un substantif ordinaire correspondant à l'adverbe, *sagement, avec sagesse*. Mais, à l'égard de l'adverbe *sagement* la phrase adverbiale *avec sagesse*, de même que à l'égard de l'adverbe *aveuglément* la phrase adverbiale *à l'aveugle*, se trouve dans un rapport tout autre que les phrases adverbiales, *en sage, en aveugle, en héros, en saint*, à l'égard des adverbes *sagement, aveuglément, héroïquement, saintement*.

Se conduire *avec sagesse*, c'est mettre de la sagesse dans sa conduite; agir *à l'aveugle* c'est agir à la manière aveugle, à la manière de ceux qui sont aveugles. Mais se conduire *sagement* et *en sage*, agir *aveuglément* et *en aveugle*, c'est, d'une part, se conduire comme un sage qu'on est, et de l'autre agir comme un aveugle qu'on est; ce qui augmente l'idée et lui donne plus d'étendue en présentant la qualité comme entière, comme propre et inhérente à l'agent. Voilà ce qui résulte des considérations précédentes sur les synonymes, *sagement, avec sagesse*; *aveuglément, à l'aveugle*. Reste à déterminer la différence entre *sagement* et *en sage, aveuglément* et *en aveugle*, etc.

Il est à remarquer d'abord que l'adverbe, quoiqu'il soit de la même famille que le substantif de la phrase adverbiale, a passé par l'adjectif dont il a dû prendre les nuances. Cela est évident pour les adverbes *héroïquement, philosophiquement, fraternellement, amicalement*, comparés aux substantifs des phrases adverbiales, *en héros, en philosophe, en frère, en ami*. Quelquefois, il est vrai, et l'adverbe et le substantif paraissent venir ou plutôt viennent réellement de l'adjectif qui leur correspond. Exemples : *Sagement, en sage; saintement, en saint; aveuglément, en aveugle; lâchement, en lâche*. Alors, comme toujours, il y a dans la signification de l'adverbe quelque chose qui rappelle son origine; ce qui n'a pas lieu pour le substantif. En général, l'adverbe n'existe pas par lui-même, mais en rapport nécessaire avec l'adjectif dont toujours il dérive. Il n'en est pas de même du substantif, partie du discours de sa nature indépendante. De là il suit que l'adverbe n'a pas la même plénitude de signification que la locution adverbiale, parce qu'il a subi l'influence atténuative de l'adjectif. *En héros, en sage, en sot*, signifient, comme le héros, le sage, le sot, comme le type accompli de l'héroïsme, de la sagesse, de la sottise, c'est-à-dire *héroïquement, sagement, sottement* d'une manière pleine et absolue. Mais *héroïquement, sagement, sottement* reviennent à, d'une manière qui tient de l'héroïsme, de la sagesse, de la sottise,

Digitized by Google

qui y a rapport, qui en donne simplement l'idée. Se conduire *cavalièrement*, c'est se conduire d'une manière cavalière, qui tient du cavalier, lequel est quelquefois, et sous certains rapports, brusque et hautain : c'est là, en effet, le sens de l'adjectif. *En cavalier* suggère l'idée du cavalier tout entier, telle qu'elle est exprimée par le substantif, et non une idée partielle, relative, approximative, comme celle que désigne l'adjectif. Ainsi, le sens de l'adverbe correspond exactement à celui de l'adjectif qui l'engendre, et de plus, comme l'adjectif a la propriété de se placer avant le substantif, l'adverbe, en cela différent de la phrase adverbiale, a celle de se placer avant le verbe, ce qui modifie et l'adjectif et l'adverbe de telle sorte qu'ils deviennent des expressions plus étendues, mais plus indéterminées, plus éloignées de la signification native et rigoureuse, expressions qu'on emploie sans conséquence et sans en bien peser la valeur.

D'autre part, l'adverbe reproduit ici comme partout le caractère qu'il tient de son rapport avec le verbe. Dire de quelqu'un qu'il s'est conduit *sagement, aveuglément, sottement*, c'est plus particulièrement faire songer à la conduite qu'il a tenue, aux actions par lesquelles cette conduite s'est manifestée. Dire qu'il s'est conduit *en sage, en aveugle, en sot,* c'est au contraire appeler l'attention sur ce qu'il s'est montré, sur la qualité dont il a fait preuve. Répondre *sottement,* c'est faire une sotte réponse; répondre *en sot,* c'est faire une réponse de sot, une réponse qui vient d'un fond de sottise.

IV. Adverbes et phrases adverbiales dans lesquelles entrent diverses prépositions, *de, par, pour. Forcément, de* ou *par force. Préférablement, de* ou *par préférence. Instinctivement, par instinct. Miraculeusement, par miracle. Provisoirement, par provision. Ordinairement, d'ordinaire,* et *pour l'ordinaire.*

Le nombre des synonymes du même genre que ceux dont il est traité dans ce chapitre pourrait être encore augmenté, nous le savons. Toutes les espèces de phrases adverbiales servant à définir l'adverbe n'ont point été examinées : il en reste plusieurs qui commencent par d'autres prépositions que les précédentes, *avec, à, en.* Ainsi, *de* ou *par force* est donné par nos dictionnaires comme explication de *forcément;* de même *de* ou *par préférence* à l'égard de *préférablement;* de même *par instinct*, *par miracle, par provision*, à l'égard d'*instinctivement, de miraculeusement, de provisoirement.* Néanmoins de plus amples détails se-

Digitized by Google

raient superflus; en discutant de nouveaux exemples, on arriverait sans peine, mais sans fruit, aux mêmes distinctions, on découvrirait toujours, d'une part, phénoménalité et subjectivité, de l'autre, essence et objectivité. *Forcément, préférablement, instinctivement*, se diront pour marquer de quelle façon un fait s'est passé; *de force, de préférence, par instinct* s'emploieront pour exprimer de quelle nature, de quelle sorte est en elle-même l'action énoncée. Lorsqu'on vous contraint de faire une chose, vous la faites autrement que vous ne la feriez sans cette contrainte, vous la faites *forcément;* alors votre action, faite *de force* ou *par force*, ne vous est point imputable. Quand je dis qu'aux élections vous avez désigné un tel *préférablement* à tout autre, je rapporte votre préférence comme un simple fait, comme ayant eu lieu; et quand je dis que vous avez désigné un tel *de* ou *par préférence* à tout autre, je rappelle une action qui est de telle ou telle sorte en elle-même, bonne ou mauvaise, louable ou blâmable, qui a eu tels ou tels motifs. « Si la nature a rendu les esprits inégaux, c'est en donant les uns *préférablement* aux autres d'un peu plus de finesse de sens, etc. » J.-J. « S'il y a de la politesse à étourdir tout le monde d'un vain caquet, j'en trouve une bien plus véritable à laisser parler les autres *par préférence.* » Id. Nous faisons une foule d'*actions*, nous respirons, nous remuons à chaque instant les paupières *instinctivement;* les *actes* faits *par instinct* ne sont pas accompagnés de conscience, ils se remarquent rarement. Vous vous trouvez *accidentellement* témoin d'une scène. « Il ne faut pas confondre ce qui est mal par sa nature avec ce qui ne souffre le mal que *par accident.* » J.-J. D'autres fois, ce qui distingue l'adverbe, c'est une nuance d'indétermination et de vague qu'il a puisée en passant par l'adjectif. *Miraculeusement* ne veut pas dire tout-à-fait *par miracle*, mais d'une manière miraculeuse, qui tient du miracle, comme *par miracle.* Dans *provisoirement* en rapport avec *par provision*, l'idée est aussi atténuée : cet adverbe ne suppose ni prévoyance, ni prudence, ni précaution, comme le fait encore un peu la phrase adverbiale. Il signifie d'une manière toute générale et vague, en attendant, et comme *par provision.* Ainsi se justifient et s'appliquent sans difficulté les deux principes de distinction établis au commencement de ce chapitre. En finissant, nous les essaierons encore sur deux exemples d'autant plus importants, que les phrases adverbiales s'y composent de deux nouvelles prépositions, *de* et *pour*, et d'un substantif tiré d'un adjectif : *ordinairement, d'ordinaire*; *ordinairement, pour l'ordinaire.*

Digitized by Google

Ordinairement, d'ordinaire. Se disent en parlant d'habitudes. Dans *ordinairement* la trace de l'influence verbale est aussi évidente que dans *d'ordinaire* l'objectivité. La chose qui se fait *ordinairement,* arrive, se passe, se voit souvent. On n'a égard, en employant ce mot, qu'à la fréquente répétition de la chose. Ce qui se fait *d'ordinaire* constitue une habitude, c'est un pli pris, une règle établie, une sorte de besoin bon ou mauvais, louable ou blâmable. Là, ce que l'on considère, c'est l'action, la manifestation, le phénomène; ici, c'est l'habitude en soi. Je vais *ordinairement* dans une maison où je vais souvent, où il n'est pas rare de me voir; *d'ordinaire* je dîne ou je passe mes soirées dans une maison, c'est-à-dire que je le fais par habitude, que c'est pour moi une habitude de le faire, et en quelque sorte une loi. « Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent *ordinairement* incapables des grandes. » LAROCH. C'est-à-dire que cela leur arrive souvent, qu'il n'est pas rare de voir ce fait se produire. « Un air capable et composé se tourne *d'ordinaire* en impertinence. » ID. « On ne loue *d'ordinaire* que pour être loué. » ID. *D'ordinaire* revient à, c'est la règle, le train des choses, la coutume ou l'habitude que... « On voit *ordinairement* un visage dans la lune. » MALL. « On donne *ordinairement* de ces choses des raisons fort ridicules. » ID. « On s'imagine, on suppose, on croit, on dit *ordinairement* que... » ID. Il n'y a dans toutes ces phrases que l'affirmation pure et simple de la fréquence du fait. Au contraire, l'idée d'une habitude constituée, de coutume, de règle, de loi, avec ou sans celle de fréquence, se montre visiblement dans les exemples qui suivent. « Nous ne pouvons *d'ordinaire* juger avec assurance de la distance des objets. » MALL. « Les enfants qui ont reçu de si grandes plaies (dans le sein maternel) sont *d'ordinaire* des avortons. » ID. « Tous les états violents ne sont pas *d'ordinaire* de longue durée. » P. R. « Les capitaines ont *d'ordinaire* plus de courage que les soldats. » ID. « C'est dans le monde ainsi qu'on parle *d'ordinaire.* » RÉGN. « (Le mariage) est pourtant une affaire que l'on ne conclut pas en un jour *d'ordinaire.* » ID. En un mot, *ordinairement* exclut la rareté du fait, et *d'ordinaire* les exceptions à la règle.

Ordinairement, pour l'ordinaire. Ils ont même signification que les précédents. Leur rapport est aussi exactement le même : *ordinairement* est phénoménal, *pour l'ordinaire* objectif; l'un sert à marquer la fréquence d'un fait, l'autre une habitude considérée en soi, une règle établie, reconnue, constituée. Seulement, en vertu de la préposition *pour,* qui même nécessite l'emploi de l'article, la

Digitized by Google

phrase adverbiale, *pour l'ordinaire*, est plus rigoureuse que *d'ordinaire*; elle désigne une coutume passée en loi, une habitude devenue règle générale, qui ne laisse guère libre de s'y soustraire; elle nie plus positivement les exceptions; c'est une expression de légiste et de formaliste. « La diversité du temps est *pour l'ordinaire* commune à tous les verbes. » P. R. « La raison *pour l'ordinaire* n'opère pas si subitement. » J.-J. Bossuet dit en parlant de la milice romaine : « *pour l'ordinaire* on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens et on les laissait aux ennemis. »

Remarque. Toute la théorie contenue dans ce chapitre revient à ceci. L'adverbe, en vertu de son rôle grammatical et de son origine, est soumis à deux influences, l'une verbale invariable, qui lui donne dans tous les cas un caractère de subjectivité; l'autre adjective, mais variable suivant la nature de l'adjectif générateur. et celle de la phrase adverbiale synonyme. Si l'adverbe dérive d'un adjectif qualificatif des personnes et que la phrase adverbiale se compose d'un substantif abstrait correspondant que précède *avec* (*sagement, avec sagesse*), l'adverbe, outre qu'il est subjectif par son rapport avec le verbe, marque la constance, l'habitude par son rapport avec l'adjectif. Mais il n'en est plus de même quand l'adjectif est d'une autre espèce, comme *mortel, provisoire*, d'où viennent *mortellement, provisoirement*. Si la phrase adverbiale elle-même contient l'adjectif générateur de l'adverbe, l'influence de cet adjectif se faisant sentir à-la-fois dans les deux expressions doit être négligée (*étroitement, à l'étroit*; *faussement, à faux*). Si l'adjectif contenu à-la-fois dans les deux expressions synonymes est, dans la phrase adverbiale, précédé de la préposition *en* (*sagement, en sage*), l'adverbe, au lieu de marquer, comme dans le premier cas, la constance, l'habitude, quelque chose de plus général en un mot, a un sens moins plein ou plus restreint et plus faible. La distinction la plus sûre, la plus claire, sur laquelle il ne peut jamais s'élever aucun doute, est celle qui se tire de la subjectivité de l'adverbe, de sa phénoménalité, de sa contingence.

Digitized by Google

SECTION V.

SYNTAXE.

SYNONYMIE DES EXPRESSIONS QUI NE DIFFÈRENT QUE PAR L'ORDRE DES MOTS.

Savant homme, homme savant. Habile ouvrier, ouvrier habile. Véritable ami, ami véritable. Tendres regards, regards tendres, etc. Plat pays, pays plat. Un *seul homme*, un *homme seul. Maltraiter, traiter mal. Malparler, parler mal. Mal interpréter, interpréter mal. Mal mener, mener mal. Mal* ou *bien faire, faire mal* ou *bien. Surveiller, veiller sur.*

Dans certaines langues, l'adjectif occupe par rapport au substantif une place invariable. En allemand et en anglais, par exemple, il se met toujours avant. Il n'en est pas de même en français : des adjectifs y précèdent constamment les noms qu'ils qualifient, tandis que d'autres, et ce sont les plus nombreux, doivent les suivre dans tous les cas. Ainsi nous disons : *habile avocat, cher ami, bonne personne, hautes pensées, dure nécessité,* etc.; d'un autre côté, *lettre anonyme, habit rouge, zone torride, homme altier, intrépide, inébranlable, absurde; affaire grave, lieu charmant.* Auxquels convient-il d'accorder la première place et auxquels la seconde? Il faut consulter, pour le savoir, l'usage, l'oreille et les dictionnaires; ceux-ci, quand ils sont bien faits et remplis d'exemples choisis avec discernement, peuvent fournir sur ce point d'utiles instructions.

Mais, outre ces adjectifs qui n'ont qu'une place déterminée, les uns avant, les autres après leurs substantifs, il en existe dans notre langue toute une classe qui ont le privilège de se mettre tantôt avant, tantôt après. Nous disons également : *savant homme, homme savant*; *habile ouvrier, ouvrier habile; véritable ami, ami véritable; tendres regards, regards tendres; suprême intelligence, intelligence suprême; profond savoir, savoir profond; malheureuse affaire, affaire malheureuse; magnifique appartement, appartement magnifique; absurde système, système absurde; accablante nouvelle, nouvelle accablante; d'ardents désirs, des désirs ardents*; *céleste bonté, bonté céleste,* etc. Or, la position de ces adjectifs devant ou après les substantifs importe si fort, qu'elle produit quelquefois deux sens, deux locutions tout-à-fait différentes, comme *grosse femme* et

Digitized by Google

femme grosse, *grand homme* et *homme grand*, *unique tableau* et *tableau unique*; c'est naturellement aux dictionnaires à signaler ces variations considérables dans la valeur des termes suivant leur place respective. Mais d'autres fois, comme on a pu déjà le remarquer par les exemples, *homme savant*, *savant homme*; *habile ouvrier*, *ouvrier habile*, etc., la manière de placer l'adjectif paraît indifférente, tant est légère et peu apparente la modification qu'elle apporte dans l'idée concurremment exprimée par l'adjectif et par le nom auquel il est joint. C'est alors aux synonymistes à indiquer en quoi consiste cette modification, à la faire sentir, à la mettre en lumière, et à établir une règle générale qui guide sûrement dans le choix du rang qu'il convient de donner à l'adjectif dans telle ou telle circonstance. C'est ce que nous allons essayer de faire en nous aidant des observations de Roubaud.

1° *L'adjectif préposé exprime une qualification essentielle, caractéristique; c'est une épithète de nature. L'adjectif postposé exprime une qualification accessoire, accidentelle; c'est une épithète de circonstance.*

En mettant l'adjectif avant le substantif, nous les unissons si étroitement qu'ils s'identifient en quelque sorte et deviennent comme inséparables, la chose ne se concevant plus sans sa qualité. Dans le *savant homme*, vous considérez surtout et vous présentez l'homme comme *savant*; sa science fait corps avec lui, fait partie de sa substance. Au contraire, l'adjectif postposé n'est jamais au substantif que comme l'accident à l'égard de la substance; son idée n'est que secondaire, indicative. Dans l'*homme savant*, vous remarquez et faites remarquer la science comme un fait, et non comme une qualité inhérente à sa personne. Le *savant homme* est constitué savant, l'*homme savant* est reconnu savant; un *savant homme* est un savant, un *homme savant* n'est que savant.

La science du *savant homme* tient à lui, est incorporée à lui, parce que, dans le langage, l'adjectif *savant*, placé avant *homme*, se fond avec lui et devient partie de lui-même; ce n'est plus qu'un seul mot composé. En effet, comment se sont formés tant de mots composés d'un adjectif et d'un substantif, encore bien distingués l'un de l'autre, tels que *petit-maître*, *gentilhomme*, *sage-femme*, si ce n'est parce que la position des adjectifs les rendait caractéristiques et singulièrement propres à faire corps avec le substantif? Et n'est-ce pas à cause de l'union intime établie par la seule position de l'adjectif entre lui et le substantif, qu'on se permet de les envisager et de les traiter comme une seule expression

Digitized by Google

complexe en les faisant précéder ou suivre d'un nouvel adjectif : *parfait honnête homme* (RACINE) ; le *vrai honnête homme* (LAROCHEFOUCAULD); ce *pauvre honnête homme, infortuné grand homme* (VOLT.); ce *grand homme sec*, un *savant homme aimable?* Au contraire, la science de l'*homme savant* ne lui est qu'ajoutée; c'est une qualité particulière qui s'en détache aisément, et qui n'indique pas l'idée principale et prédominante qu'on se fait de lui.

Si, dans le courant d'un discours, je veux caractériser d'un seul mot Démosthène, je l'appelle un *éloquent orateur*; je l'appellerai *orateur éloquent*, si mon dessein est de détailler ses qualités particulières, si son éloquence est l'une des faces sous lesquelles je le présente successivement.

Dites d'un homme que c'est un *savant homme*, d'un ouvrage que c'est un *excellent ouvrage*, d'un chrétien que c'est un *parfait chrétien*, vous n'avez plus rien à ajouter, et en effet on ajoute rarement d'autres qualifications à celles-là, parce qu'on a déjà fait connaître du sujet sa qualité essentielle et fondamentale. Mais on dira bien, c'est un *homme savant*, généreux, poli : c'est un *ouvrage excellent*, profond, lumineux : c'est un *chrétien parfait*, tolérant, sociable, instruit.

2° *L'adjectif préposé exprime une qualification déjà établie, connue, incontestée; il est analytique. Postposé, il exprime une qualification nouvelle, une union d'idées faite à l'instant même; il est synthétique.*

Les connaissances que nous possédons et les jugements que nous portons sont de deux sortes, les uns analytiques, les autres synthétiques, les uns par lesquels nous développons ce que nous savons, nous tirons d'un concept ce qui y est contenu, les autres par lesquels nous ajoutons à ce que nous savons ce que nous apprenons; ou bien, en considérant la chose, non pas relativement à nous, mais relativement à ceux à qui nous parlons, les uns par lesquels nous énonçons ce qui est su ou connu, nous nous exprimons en gens qui savent, s'adressant à des gens qui savent, et les autres par lesquels nous énonçons quelque chose d'intellectuellement nouveau que nous faisons savoir ou connaître, nous nous exprimons en gens qui viennent d'apprendre, s'adressant à des gens qui ignorent. Or, la locution composée d'un adjectif qui précède et d'un substantif qui suit, convient particulièrement dans les propositions analytiques, au lieu que la même locution, ses termes étant intervertis, s'emploie mieux dans les propositions synthétiques. Un passage de Rouhaud que

Digitized by Google

nous nous bornons à citer peut servir ici d'éclaircissement et de justification.

« Lorsque vous dites un *savant homme*, vous *supposez* que cet homme est savant; et lorsque vous dites un *homme savant*, vous *assurez* qu'il l'est. Dans le premier cas, vous lui donnez la qualification par laquelle il est distingué; dans le second, celle par laquelle vous voulez le faire distinguer. Là, sa science est hors de doute; ici, vous voulez la faire connaître. »

« Si un homme est renommé par sa science, ou si vous venez de parler de sa science éminente, vous direz plutôt ce *savant homme*; sinon, vous direz plutôt cet *homme savant* ou qui est savant. Après que vous avez parlé des émotions qu'une mère éprouve à la vue de son enfant, vous direz ses *tendres regards* plutôt que ses *regards tendres* : les regards d'une mère émue sont nécessairement tendres, et c'est ce que vous exprimez par de *tendres regards*; mais lorsque la qualité des regards n'est point déterminée, vous la distinguez en mettant après le sujet l'épithète de *tendres*. Vous allez raconter une *affaire malheureuse*; et, après le récit, vous dites, voilà une *malheureuse affaire*. Dans la première position, le substantif précède l'adjectif par la raison qu'il est naturel que le sujet soit annoncé avant sa qualité, le principal avant l'accessoire; l'esprit reste d'abord en suspens sur la nature de l'affaire : dans la seconde position, l'adjectif précède le substantif, parce que l'esprit est déjà instruit et décidé sur la nature de l'objet et que les deux idées sont déjà indissolublement liées ensemble; et que si la qualification suivait le sujet, elle paraîtrait oiseuse et lâche, à moins que vous n'y ajoutassiez une modification, voilà, par exemple, une affaire bien *malheureuse*, ce qui présenterait une idée nouvelle d'estimation. »

3° *L'adjectif préposé qualifie d'une manière pleine, entière, accomplie, et, postposé, d'une manière vive et saillante.*

En donnant le premier rang à l'adjectif, nous le fondons, pour ainsi dire, avec le substantif, si bien que la qualité devient substantielle, et, pour lui ôter toute idée d'accidence, nous ne lui laissons, non plus qu'à la substance, aucune détermination, soit quant à l'étendue, soit quant au degré. En terminant par lui, nous le mettons plus en relief, nous le rendons plus frappant, plus saisissant. Là, la qualité est achevée, portée au comble, on ne peut plus rien y ajouter; ici, comme la dernière impression est toujours la plus forte, la qualité produit souvent plus d'effet, est plus expressive et se fait plus vive-

Digitized by Google

ment sentir. Là, elle est entière, mais en quelque sorte intrinsèque ; ici, elle est extrinsèque et plus remarquable. Un *excellent* fruit est parfait ; un *fruit excellent* produit une sensation plus douce. Un *tendre regard* est un regard tel que ceux qu'on appelle ordinairement de ce nom ; un *regard tendre* flatte davantage, parce qu'il est spécialement tendre. Il y a bien plus de force dans un *combat sanglant* que dans un *sanglant combat*, la dernière expression ne réveillant qu'une idée commune sans rien mettre de particulier sous les yeux. De même, *horrible aspect, affreux séjour, triste accident, malheureuse aventure, fâcheuse affaire* vous font distinguer l'espèce d'aspect, de séjour, etc., car il y a des aspects attrayants, des séjours agréables ; mais ce sont là des locutions toutes faites dont on se sert sans conséquence ; et en disant un *aspect horrible*, un *séjour affreux*, vous appuyez, bon gré, mal gré, sur le dernier mot, dont l'idée vous émeut davantage : c'est un aspect particulièrement horrible, un séjour particulièrement affreux. Un *cruel homme* est un homme ennuyeux, importun ; un *homme cruel* est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire ou à voir souffrir. La raison de cette règle réside dans une règle plus générale : c'est que, dans les substantifs composés, le premier mot perd de sa force et s'efface en partie. En allemand, avec les deux mots *Oehl*, huile, et *Baum*, arbre, on forme deux substantifs composés, l'un signifiant huile d'olive, *Baumöhl*, et l'autre olivier, *Oehlbaum*. Un étranger a peine à se rappeler, lequel des deux exprime l'arbre, et lequel le fruit ; une simple observation peut le tirer d'embarras : celui-là exprime le fruit, dans lequel le fruit est indiqué le dernier, *Baumöhl*; et celui-là l'arbre, dans lequel le mot arbre se montre en dernier lieu, *Oehlbaum*. Quant à la première partie du mot complexe, elle reste, pour ainsi dire, dans l'ombre. De même dans nos mots composés, venus du grec, *philosophe, logomachie*, et dans ceux qui sont tout français, *petit-maître, sage-femme*, c'est le dernier élément qui attire principalement l'attention.

4° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie d'une manière absolue ; après, d'une manière relative.*

A vrai dire, l'adjectif précédant le substantif ne jouit de cette plénitude de signification, qui le distingue, que parce qu'il se prend alors absolument, c'est-à-dire, indépendamment de tout rapport particulier, abstraction faite de toute détermination, de toute spécification. C'est là ce qui le rend propre à exprimer la qualité constante, habituelle, à signifier que l'objet est tel ou tel de tout point ; tandis que, placé après le substantif, il exprime la même qualité comme par-

Digitized by Google

tielle, accidentelle, passagère. Différence tranchante et féconde, surtout quand les deux locutions ne se considèrent pas sous le point de vue de la force, par rapport à l'effet que produit sur nous le sujet qualifié, mais seulement par rapport à leur étendue. Le *savant homme* l'est absolument, a de grandes connaissances en tout genre; l'*homme savant* ne l'est que relativement à une science dans laquelle il est versé; et de là vient que cette locution est beaucoup plus propre que la précédente à recevoir des déterminations ultérieures: *homme savant* en histoire, en mathématiques; *ouvrier habile* dans la menuiserie, pour la confection de certains meubles; *appartement magnifique* par l'ameublement, les ornements, les tentures. En un mot, le *savant homme* l'est substantivement en quelque sorte, il possède la science ou le savoir; et l'*homme savant* ne l'est qu'accidentellement, il a du savoir ou de la science. L'*ouvrier habile* a de l'habileté dans sa partie; l'*habile ouvrier* peut exécuter habilement tout ce qui se rapporte à son art, même trouver des perfectionnements, même concevoir des procédés nouveaux. Un *appartement magnifique* ne l'est qu'à certains égards: ou il ne l'est qu'aux yeux de celui qui le juge tel, ou il doit son éclat à des décorations faites spécialement pour une occasion; *magnifique appartement* donne l'idée d'embellissements plus durables, plus solides, plus essentiels, tenant plus à l'édifice même, à sa construction, à sa hauteur, à sa grandeur en tous sens. Un ami vient de vous rendre un service: vous dites qu'il s'est comporté en *ami véritable;* vous le qualifiez de *véritable ami*, s'il n'a laissé échapper aucune occasion de vous témoigner son attachement. Un *sage philosophe* est un sage où tout près de l'être; un *philosophe sage* est encore loin de là, il travaille à y parvenir. Un *dévot personnage* est un dévot de profession; un *personnage dévot* ne professe pas la dévotion, quoiqu'il la pratique. La grosseur d'une *grosse femme* s'étend à tout son corps et dure indéfiniment; la grosseur d'une *femme grosse*, c'est-à-dire enceinte, n'est que partielle et accidentelle. La *chagrine vieillesse* est le caractère commun de l'âge: un individu a une *vieillesse chagrine*.

5° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie plutôt d'une manière abstraite et en s'éloignant du sens propre; après, il qualifie plutôt d'une manière concrète et en restant plus près du sens primitif.*

Si, placé avant le substantif, l'adjectif est significatif de l'essence, analytique et absolu, il ne peut pas ne pas être abstrait, ne pas représenter quelque chose d'idéal, car ces caractères ne conviennent à

Digitized by Google

aucune qualité réelle. Les exemples confirment pleinement cette conclusion. Dans un *seul homme*, un *unique tableau*, *seul* et *unique* sont abstraits et purement numériques; on les oppose à plusieurs; dans un *homme seul*, un *tableau unique*, *seul* et *unique* prennent une valeur plus concrète et plus réelle : un *homme seul* est un homme dans la *solitude*, isolé, sans société, sans compagnie; un tableau *unique* n'est pas comparable avec d'autres tableaux, on n'en trouverait pas un qui le valût. Le *véritable ami* est une sorte de type ou d'idéal de l'amitié; un *véritable ami* s'y conforme; mais l'*ami véritable* s'est rencontré tel. Un *habile homme* sait se tirer d'embarras, d'un mauvais pas, sait manier l'intrigue; un *homme habile* est plutôt un homme adroit, qui a de la dextérité, au propre. Un *parfait* imbécille, un *parfait* coquin se disent tous les jours; déplacez l'adjectif, c'est-à-dire, rendez-lui son sens propre, il y aura contradiction dans les termes. Qu'on parcoure toutes les locutions *différentes* (et non pas les *différentes* locutions) qui contiennent le même adjectif, mais placé ici avant, là après le substantif, on trouvera toujours à la locution où l'adjectif précède un caractère d'abstraction et d'idéalité, une valeur plus éloignée de la valeur réelle et fondamentale. Un *taureau furieux* est en furie; un *furieux taureau* est d'une grandeur énorme. Dans *pays plat* se trouve l'idée première de platitude, d'infériorité physique : *pays plat*, pays de plaines, par opposition aux pays de montagnes. Dans *plat pays* se trouve l'idée d'une infériorité abstraite, d'une importance moindre : *plat pays* signifie la campagne, les villages, par opposition aux villes. Un *homme plaisant* plaît par des manières enjouées; un *plaisant homme* ne plaît pas du tout; c'est un homme bizarre, ridicule, singulier. L'*homme grand* est d'une grande taille; le *grand homme* a un grand mérite moral. L'*homme honnête*, conformément à l'idée primitive, a l'honnêteté des manières et des procédés; l'*honnête homme* a celle des mœurs et de l'âme. De même, l'*homme galant* est adonné à la galanterie; le *galant homme* a des mœurs et des procédés nobles et honnêtes. Un *homme brave* a de la bravoure; un *brave homme* a de la probité, des vertus, des qualités sociales. Un *homme pauvre* manque de biens; le *pauvre homme* inspire du mépris ou de la compassion. Linière voyant ensemble Chapelain et Patru, disait que le premier était un *pauvre auteur*, et le second un *auteur pauvre*. Une *chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode; une *nouvelle chose* est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait. Les *termes propres* conviennent, sont appropriés à ce

Digitized by Google

qu'on veut exprimer : vous répétez les *propres termes* de quelqu'un, ou ses mêmes termes. *Voix commune*, qui ne s'élève pas au-dessus de l'ordinaire; *commune voix*, accord de toutes les voix, de tous les suffrages, unanimité. *Air mauvais*, air redoutable; *mauvais air*, vilain air. « Cléon, lorsque vous nous bravez, en démontant votre figure, vous n'avez pas l'*air mauvais*, je vous jure; c'est *mauvais air* que vous avez. » (Le comte de CHOISEUL). Enfin, dans les substantifs composés, *beau-frère, beau-fils, grand-père, grand-oncle, franc-maçon, sage-femme*, que reste-t-il du sens primitif des adjectifs *beau, grand, franc* et *sage*?

6° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie plutôt d'une manière vague et indéterminée; après, d'une manière précise.*

Ce vague et cette indétermination de la locution où l'adjectif précède tiennent à ce qu'elle exprime la qualité absolument, sans détermination ni spécification quelconque; et, à son tour, cette indétermination explique pourquoi la même locution est toujours celle qui se prête aux acceptions détournées. L'*année dernière* indique nettement la dernière année qui vient de s'écouler; la *dernière année* ne détermine pas par rapport à quelle époque, à quelle période, à quelle série d'années on doit l'entendre. Si vous dites un *père bon*, je conçois un père qui a de la bonté, de la douceur, de l'indulgence; si vous dites un *bon père*, je conçois un père qui remplit tous les devoirs de la paternité, mais je ne sais en quoi consiste précisément sa bonté, à pardonner ou à châtier, pas plus que je ne sais quel est le degré et l'espèce de grosseur de la *grosse femme*. Qu'on prononce les mots *rue sale*, je comprends aussitôt qu'il s'agit d'une rue malpropre, pleine d'ordures et d'immondices; *sale rue* n'indique pas quelle sorte de saleté on reproche à la rue dont il est question, et si on l'appelle ainsi parce qu'il s'y commet des actions déshonnêtes. Il est inutile de multiplier les exemples; tous ceux qui ont été cités plus haut, ou au moins la plupart, conviennent également ici; il n'y a qu'à se les rappeler. Nous ajouterons seulement une remarque. Si la poésie, comme le prétend Roubaud, emploie de préférence la construction qui met l'adjectif avant le nom, ce n'est pas que celle-ci soit plus forte, plus énergique, plus expressive que le tour synthétique, car nous avons prouvé le contraire au paragraphe 3, mais c'est que la poésie aime le vague et hait la précision.

De toutes ces distinctions résulte, par rapport aux adjectifs auxquels elles s'appliquent, une conséquence importante, c'est que la propriété qu'ils ont de changer de valeur dans le discours suivant

Digitized by Google

leur position, de même que les chiffres dans les nombres supérieurs à dix, constitue pour notre langue une véritable richesse. Les langues, l'allemand et l'anglais, auxquelles manque ce moyen de varier le sens d'une locution qualificative, en variant seulement l'ordre de ses termes, sont obligées d'avoir deux mots pour exprimer ce que nous exprimons par un seul en ayant soin de le mettre à la première ou à la seconde place. Le mot *bon* de *bon père* se traduirait en allemand par *gut*, et le mot *bon* de *père bon* par *gutig*. *Seul*, dans le sens où nous le prenons quand nous disons un *seul homme*, correspond à l'allemand *einzig*, et dans le sens qu'il a dans la locution, un *homme seul*, il se rendrait exactement par *allein*.

Mais il n'y a pas que les adjectifs qui se chargent ainsi d'accessoires différents selon leur place relativement aux substantifs. Il en est de même de certains adverbes et même de certaines prépositions par rapport à certains verbes, que tantôt ils précèdent, et que tantôt ils suivent. De là de nouveaux synonymes analogues aux précédents pour l'origine, et tout-à-fait semblables, comme il est facile de s'en convaincre, quant aux règles de distinction qui leur conviennent : *maltraiter, traiter mal ; mal parler, parler mal ; mal interpréter, interpréter mal ; mal mener, mener mal ; bien faire, mal faire ; faire bien, faire mal ; surveiller, veiller sur.*

On doit remarquer d'abord une circonstance commune à tous ceux de ces verbes composés dont les termes constitutifs s'écrivent encore séparément : *mal parler, mal interpréter, mal* ou *bien faire ;* ils s'emploient uniquement à l'infinitif, et au participe ou seul ou accompagné de l'auxiliaire *avoir*. Or, l'antipathie de ces locutions pour les temps proprement personnels n'est-elle pas déjà une marque de leur impuissance à exprimer ce qui est relatif ? N'est-ce pas là une preuve que ce qu'elles rendent particulièrement bien, c'est le général et l'absolu ? Mais traitons séparément et sans esprit de système chacune d'elles ; cherchons à les distinguer des expressions synonymiques dont elles ne diffèrent, sous le rapport grammatical, que par l'ordre de leurs éléments.

1. *Maltraiter, traiter mal.* Traiter d'une manière qui n'est pas convenable. La seule place de *mal* dans *maltraiter* donne à ce dernier mot une plénitude de sens que l'on chercherait en vain dans *traiter mal. Traiter mal*, c'est simplement ne pas traiter avec tous les égards, avec toutes les attentions qu'on mérite, user de procédés mauvais ; *maltraiter*, c'est traiter beaucoup plus rudement, se porter à des injures et à des violences. Dans un autre sens, *maltraiter* dit plus encore que *traiter mal :* on *maltraite* générale-

Digitized by Google

ment, habituellement ; on *traite mal* dans une circonstance particulière. On *maltraite* ses domestiques, et on *traite mal* un domestique qui vient de commettre une gaucherie. Ce serait parler sans justesse que de dire qu'un enfant depuis le berceau a été *traité mal* par son père. Enfin, *traiter mal*, qui doit rester plus près du sens propre, signifiera plus volontiers que son synonyme, faire faire mauvaise chère à ses hôtes.

2. *Mal parler, parler mal.* Parler d'une manière contraire aux règles. Beauzée pense que l'un signifie parler d'une manière contraire aux règles de la morale, dire du mal, et l'autre parler d'une manière contraire aux règles de la grammaire, y manquer en parlant. Il se peut que cette différence soit la vraie ; car l'analogie est pour que *mal parler* se prenne dans le sens le plus abstrait, pour, médire ou dire des paroles offensantes; et la même analogie exige qu'en employant *parler mal* on conserve au mot *mal* un sens moins éloigné ou plus voisin du sens propre et primitif, et c'est ce qu'on fait en lui donnant celui de parler sans correction. « Il y a *parler bien*, parler aisément, parler juste, parler mal à propos. » LABR. Mais supposons avec Roubaud ces deux locutions unies par un rapport de synonymie plus étroit, toutes deux usitées moralement et grammaticalement, toutes deux signifiant et médire et exprimer sa pensée autrement qu'il ne faut. Elles se distingueront alors comme *maltraiter* et *traiter mal*, c'est-à-dire que l'adverbe *mal* précédant le verbe étendra l'idée de l'expression entière, la rendra plus complète : *mal parler* annoncera donc une atteinte plus grave aux lois de la charité ou à celles de la grammaire.

3. *Mal interpréter, interpréter mal.* Donner un sens qui n'est pas le vrai. Toujours mêmes distinctions. *Mal interpréter*, plus abstrait, plus éloigné de la signification première, voudra plutôt dire prendre en mauvaise part un discours, ou une action, et *interpréter mal*, par la raison contraire, traduire mal d'une langue dans une autre, ou expliquer mal ce que contient un écrit, une loi. Et chacun des deux tours étant employé dans l'une et dans l'autre acception, la première aura plus de force, et signifiera donner un sens qui non-seulement n'est pas le véritable, mais qui s'en écarte étrangement, interpréter tout de travers.

4. *Malmener, mener mal.* Mener autrement qu'il ne faut. Le premier convient mieux, et peut-être seul, dans le sens idéal et moral de, avoir des procédés rudes et sans ménagement, tandis que le second se dit toujours ou presque toujours au propre pour, mal diriger ou mal conduire. Si quelquefois ils expriment tous deux, ou l'idée

Digitized by Google

abstraite et figurée, ou l'idée propre et primitive, alors, de même que *maltraiter* par rapport à *traiter mal*, *malmener* dit plus que *mener mal*.

5. *Mal* ou *bien faire*, *faire mal* ou *bien*. Faire d'une manière qui ne convient pas ou qui convient. *Mal* ou *bien faire*, *mal* ou *bien fait*, avoir *mal* ou *bien fait*, ne sont de mise que dans les propositions générales, absolues, abstraites, où le verbe *faire* ne conserve presque plus rien du sens propre, tant il est idéalisé : Je croyais *bien faire* ; il a *mal fait* de vous avertir. *Faire mal* ou *bien*, avoir *fait mal* ou *bien* quelque chose, ne se peuvent dire que quand le mot *faire* est pris au propre : *faire bien* du premier coup ce que son instinct le porte à faire est un des traits qui distinguent l'animal d'avec l'homme. Dans ce cas, on dirait également *bien faire*, mais avec moins de justesse ; et, dans tous les cas, on ajouterait à la force de l'idée.

6. *Surveiller*, *veiller sur*. Avoir l'œil sur quelqu'un ou quelque chose, y prendre garde. *Surveiller* a plus de généralité ; il indique une surveillance plus étendue, qui embrasse plus de choses, attentive aux moindres mouvements, de tous les jours, de tous les instants, qui ne laisse rien échapper, et qui suppose qu'on *surveille* d'en haut avec charge ou autorité ; en un mot, *surveiller* rappelle toujours un peu l'espionnage de la police, à part tout ce qu'il peut avoir d'odieux. La surveillance de *veiller sur* n'est pas sans relâche, elle ne suit pas son objet aussi attentivement ; c'est pourquoi, quand c'est à une personne qu'elle s'attache, elle emporte quelquefois l'intention de la protéger, de faire qu'il ne lui arrive aucun mal, et non pas toujours, comme *surveiller*, celle de la trouver en faute pour avoir à la reprendre ou à la punir. Mais non-seulement la surveillance de *veiller sur* est moins détaillée, moins continuelle, mais elle s'étend à moins de choses ou de personnes différentes ; on *surveille* même les personnes qui *veillent sur*, et par une inspection supérieure, comme chef, comme conducteur : le général *surveille* les officiers qui *veillent sur* les soldats ; dans une grande maison, le maître *surveille* les agents chargés par lui de *veiller sur* les subalternes les plus bas placés.

Digitized by Google

LIVRE II.

SYNONYMES A DIFFÉRENCES PROVENANT DE LA DIVERSITÉ DES PRÉFIXES.

CHAPITRE I. RE.

La particule *re* se trouve, en français comme en latin, placée au commencement d'un grand nombre de mots composés. Originairement, elle donne l'idée d'un espace parcouru de nouveau, soit en sens inverse, soit dans le même sens; et de là vient qu'elle est tantôt adversative ou réactive, comme dans *répugner*, *résister*, *réprouver*, *repousser*, et tantôt itérative, comme dans *relire*, *reprendre*, *revenir*, *refaire*. Le verbe *récrire* se prend dans les deux significations; car il veut dire, d'un côté, écrire à qui nous a écrit, lui faire réponse écrite, et de l'autre, écrire une seconde, une troisième lettres.

Par cela seul qu'elle est itérative, cette particule doit être augmentative, c'est-à-dire marquer une augmentation d'efforts, d'énergie de la part du sujet de l'action, et une augmentation de difficulté de la part de ce qu'il fait. Car, outre que la répétition des actes prouve qu'on tient à arriver au but, qu'on y emploie toutes ses forces, ce qu'on ne fait qu'à plusieurs reprises offre nécessairement plus de difficulté à vaincre, et quelque chose de plus extraordinaire que ce qui se fait en une seule fois. Ce caractère d'augmentation sert surtout à déterminer le sens des mots dans lesquels *re* ne désigne pas une succession d'actions, mais une action continuée, comme dans *retenir*, *rabaisser*, *remplir*. Quelquefois, au lieu d'être précisément augmentative, la particule désigne seulement de la part du sujet une intention, et par conséquent une action expressément volontaire, tandis que cette même action apparaît, dans le mot simple, comme spontanée et naturelle. D'autres fois, au contraire, l'augmentation va jusqu'à l'excès.

De ce que la particule *re* est itérative, il ne s'ensuit pas seulement qu'elle doive être augmentative dans un grand nombre de cas, mais aussi qu'elle doit marquer souvent une rénovation ou le rétablissement d'un état antérieur. Alors le mot qu'elle commence suppose un chan-

Digitized by Google

gement qu'on répare, et le retour à l'état primitif. Ainsi *regagner* ne signifie pas proprement gagner une seconde fois, ni gagner avec beaucoup d'efforts, mais gagner ce qu'on avait perdu, revenir à la possession d'une chose.

Enfin, une dernière remarque au sujet des mots qui ont cette initiale, comparés aux mots simples qui ne l'ont pas, c'est que les premiers sont d'un usage généralement plus étendu, et se disent plus volontiers au sens moral et figuré. Propriété qui, du reste, paraît appartenir à tous les mots composés qui commencent par une particule. Ainsi nous employons plutôt au figuré *entraîner* que *traîner*, *attirer* que *tirer*.

1. *Luire, reluire*. Eclairer, jeter ou répandre de la lumière ; au figuré, briller, paraître. *Reluire* est adversatif ou réactif, et quelquefois augmentatif. Ce qui *luit* brille d'une lumière qui lui est propre ; ce qui *reluit* brille d'une lumière d'emprunt, éclaire par réflexion. Le soleil *luit ;* une glace *reluit*, lorsqu'elle renvoie la lumière qu'elle reçoit. Dans *luire* la lumière est égale et continue, parce qu'elle vient de la chose même ; dans *reluire* elle est accidentelle et variable, parce qu'elle dépend des circonstances. Au figuré se trouve la même différence. *Luire* se dit de ce qui paraît dans une chose, et *reluire* de ce qui paraît dans une chose, mais comme un reflet. Dans cet exemple de Boileau, « Et dès qu'un mot plaisant vient *luire* à mon esprit, je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit, » *luire* fait entendre que le mot plaisant sort de l'esprit même de l'auteur qui l'a trouvé. Mais le caractère contraire se montre bien dans cette phrase de Bossuet : « Où a-t-on pris qu'il n'y ait pas en Dieu une justice dont celle qui *reluit* en nous ne soit qu'une étincelle ? » Et dans cette autre de Fénelon : « C'est la vérité par elle-même qui *reluit* dans cette vérité particulière et communiquée. » On dit également que l'espérance *luit* et *reluit* dans le cœur de quelqu'un : la première expression marque simplement qu'il espère ; et la seconde représente en lui l'espérance comme un effet dont elle rappelle la cause. Ensuite, *reluire* a parfois plus de force que *luire :* ce qui est *reluisant* est deux ou trois fois *luisant*, c'est-à-dire *très luisant*.

2. *Jaillir, rejaillir*. Ils se disent de l'action d'un liquide qui sort avec impétuosité et s'élance rapidement. Dans *rejaillir* la particule *re* est réactive, ou augmentative, ou l'un et l'autre en même temps. « *Rejaillir*, dit Condillac, se dit proprement des fluides, qui, ayant *jailli* contre un corps, réfléchissent et retombent dans des lieux où ils n'étaient pas d'abord dirigés. » L'eau *jaillit*, puis,

Digitized by Google

rencontrant un obstacle qui la renvoie, elle *rejaillit*. Dans *rejaillir*, il y a non-seulement jet, éruption, mais aussi répulsion de l'obstacle contre lequel le liquide va frapper. Le plus souvent *rejaillir* signifie, non pas rigoureusement *jaillir* une seconde fois et en un autre sens, mais *jaillir* beaucoup de fois et çà et là, en divers sens, de toutes parts, avec force et abondance, *jaillir* et *jaillir* encore. « Faites courir, bondir et *rejaillir* cette onde. » DELILLE. « *Jaillir*, dit Roubaud, exprime proprement l'action de s'élever avec force, de sortir comme un trait, de former un jet subit; et *rejaillir*, l'action de se répandre à la suite du *jaillissement*, de suivre des directions différentes, de former par son abondance des jets divers. » Enfin, *jaillir* ne se dit que des liquides à qui le mouvement semble être en quelque sorte naturel; au lieu que des eaux *rejaillissantes* sont des flots qui par quelque choc bondissent et se répandent de côté et d'autre. Au figuré, même différence. Les idées, les expressions *jaillissent* d'un esprit fécond, d'une bouche éloquente. *Rejaillir* marque le contre-coup, le retour, l'action de retomber de l'un sur l'autre : la gloire des grands hommes *rejaillit* sur les princes qui savent les employer.

3. *Sentir*, *ressentir*. Eprouver quelque chose d'agréable ou de désagréable. *Ressentir*, c'est *sentir* par réflexion, par contre-coup. *Sentir* marque quelque chose d'intime, de subjectif; *ressentir* est relatif à une cause étrangère dont on reçoit l'action. Ainsi, l'âme, distincte du corps, *sent* ses maux, et *ressent* ceux du corps. « L'âme, dit Pascal, *ressent* les passions du corps. » « Le premier homme, dit Mallebranche, *ressentait* du plaisir dans ce qui perfectionnait son corps, comme il en *sentait* dans ce qui perfectionnait son âme. » On doit se servir de *sentir* toutes les fois que l'on veut simplement exprimer l'affection de l'âme, forte ou faible; et, au contraire, de *ressentir* quand on veut faire entendre qu'elle est la suite ou l'effet de telle ou telle chose. On *sent* les atteintes de la goutte, quand on commence à en souffrir; à la suite d'un excès de table, on *ressent* les atteintes de la goutte. On *ressent* plutôt qu'on ne *sent* les effets de la haine ou de la libéralité de quelqu'un. Labruyère dit que nous *ressentons* de la colère contre ceux qui nous raillent; et dans cette phrase *sentir* serait impropre, parce que la colère est ici clairement l'effet de la raillerie.

4. Se *sentir*, se *ressentir*. Eprouver quelque reste d'un mal qu'on a eu, les suites d'un malheur, ou l'influence, soit heureuse, soit funeste de quelque chose. Nous nous *sentons* de ce qui vient de nous-mêmes, de notre bonne ou de notre mauvaise conduite; nous nous

Digitized by Google

ressentons de ce qui vient des autres, des fautes de nos parents, par exemple. Ensuite, on se *ressent* longtemps après, ou à une grande distance : Quiconque a négligé son éducation s'en *ressent* toujours. Dans la hiérarchie administrative, si l'un des employés principaux obtient de l'avancement, le moindre commis peut quelquefois s'en *ressentir*. « De cette autre mienne vie qui loge en la connaissance de mes amis, je sais bien que je n'en *sens* fruit ni jouissance que par la vanité d'une opinion fantastique : et, quand je serai mort, je m'en *ressentirai* encore beaucoup moins. » MONTAIG.

5. *Epandre, répandre*. Laisser tomber, jeter çà et là, en plusieurs endroits. *Répandre* enchérit sur *épandre;* il marque plus d'impétuosité dans l'action, une plus grande dispersion de la chose versée. On *épand* un liquide, en l'étendant, en l'étalant doucement; on le *répand*, en le jetant de tous côtés avec force ou de haut. Montaigne dit, pour marquer que les princes doivent être modérés dans leurs libéralités, qu'il faut *épandre* le grain, non pas le *répandre*. *Epandre* est d'un usage très borné, et se dit principalement en parlant d'un fleuve, dont les eaux se déploient paisiblement sur un espace plus ou moins étendu. « Ce fut alors, dit Fléchier, que la charité, comme un fleuve, rompit ses bords et s'*épandit* sur tant de terres arides. »

6. *Abaisser, rabaisser*. Ils expriment l'action de faire passer de haut en bas, de diminuer la hauteur, la valeur, le prix, la dignité, le mérite, la réputation. *Abaisser* marque une dépression modérée. L'action de *rabaisser* est plus forte, et son effet plus grand; car *rabaisser*, c'est *abaisser* encore davantage, de plus en plus, avec effort ou redoublement d'action. On *abaisse* le mérite par un mot, un propos, en passant; on s'acharne à le *rabaisser*. *Rabaisser* emporte plus de force non-seulement dans l'action et dans l'effet, mais aussi dans l'intention, dans la volonté; il suppose ordinairement de l'animosité. De plus, *rabaisser* donne l'idée d'un état antérieur au-dessus duquel on s'est élevé et auquel ramène celui qui *rabaisse;* c'est pourquoi l'on dit plutôt *rabaisser* qu'*abaisser* les prétentions de quelqu'un, le caquet, le ton d'une personne, l'orgueil, l'arrogance, la présomption et tous les vices qui font qu'on se met à une hauteur démesurée ou illégitime. On se *rabaisse* pour rentrer dans un état au-dessus duquel on avait voulu s'élever.

7. *Abattre, rabattre*. Ces deux mots se disent en parlant de l'orgueil, de la fierté, de l'arrogance qu'on fait tomber ou qu'on rabaisse. *Abattre* exprime cette idée sans aucun accessoire. « Ses malheurs n'avaient point *abattu* sa fierté. » RAC. *Rabattre*, c'est

Digitized by Google

abattre avec force. « L'arrogance des princes, dit Bossuet, est fortement *rabattue* par le spectacle de la suite des empires. » « Ce sont les pieds du paon qui *abattent* son orgueil. » MONTAIG. » La fortune, qui prend plaisir à *rabattre* notre présomption, n'ayant pu faire les malhabiles sages, elle les fait heureux, à l'envi de la vertu. » ID. D'ailleurs, presque toujours *rabattre* suppose que le sujet de l'action s'anime et fait de grands efforts, tandis que celui contre qui il agit résiste avec plus ou moins d'opiniâtreté. « Qu'il soit brave guerrier, qu'il soit grand capitaine, je saurai bien *rabattre* une humeur si hautaine. » CORN. On ne dit pas plus *abattre* qu'*abaisser* le caquet; il faut dire le *rabattre* ou le *rabaisser*.

8. *Avilir, ravilir*. Abaisser de manière à rendre vil, méprisable, à couvrir de honte, d'opprobre, d'infamie. *Ravilir* est augmentatif, c'est *avilir* à plusieurs reprises, avec redoublement d'action : le métier d'espion *ravilit*. « Une puissance ennemie, dit Bossuet au sujet du culte païen, avait entrepris de *ravilir* le nom sacré de Dieu. » *Ravilir* marque souvent aussi le rétablissement d'un état antérieur : l'éclat et la renommée avaient ennobli les beaux arts; la pauvreté les *ravilit*. « Tout est à nous par Jésus-Christ, dit encore Bossuet; il n'y a rien au-dessus de nous, pourvu seulement que nous ne nous *ravilissions* pas nous-mêmes. » « Ils se sont de telle sorte *ravilis*, que, etc. » ID.

9. *Emplir, remplir*. Rendre un vase plein, mettre dans un vaisseau jusqu'à ce qu'il soit plein. *Remplir* a deux nuances distinctives. D'abord, il désigne une réparation, le complément d'un vide partiel, une réitération de l'action de verser; de sorte qu'il signifie ajouter ce qui manque pour que la chose soit tout-à-fait pleine. On *emplit* tout d'un coup une bouteille de vin. « Il prend la grande cuiller, la plonge dans le plat, l'*emplit*, la porte à sa bouche. » LABR. Mais, un étang se *remplit* d'eau par des crues successives. Le second caractère de *remplir* tient au premier. *Emplir* se prend ordinairement à la rigueur, de manière que le vase n'est *empli* que quand il n'y reste point de vide; et, au figuré, il exprime de même une plénitude absolue. Montaigne dit en parlant de l'immuable éternité de Dieu : « Par un seul maintenant il *emplit* le toujours. » «J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants; de ma rotondité j'*emplirais* le dedans. » REGN. Au contraire, *remplir* marquant succession, action partielle, se prend souvent dans un sens relâché pour désigner seulement l'abondance ou la multitude. De là vient qu'il est d'un usage beaucoup plus étendu au propre, et surtout au figuré. *Emplir* se dit proprement des vases, des vais-

Digitized by Google

seaux, des choses destinées à contenir de certaines matières; *remplir* se dit indifféremment de toute place occupée par la multitude ou par la quantité. Vous *emplissez* une cruche d'eau, un verre de vin, un sac de blé, vos poches de fruits, une bourse d'argent; vous *remplissez* une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendiants, un bois de voleurs, et, de quelque matière que ce soit des trous, des interstices, des fondrières, des vides qu'il faut boucher. Dans le sens figuré, on se sert presque toujours de *remplir*: *remplir* une charge, un emploi; une tête *remplie* de pensées, d'affaires. « L'imagination grossit les plus petits objets jusqu'à en *remplir* notre âme. » PASC.

10. *Assurer*, *rassurer*. Au propre, ces deux mots signifient affermir, rendre stable; et, au figuré, tranquilliser, donner de l'assurance. Au propre, on *assure* contre un danger possible ou éventuel, et on *rassure* ce qui est près de tomber, ce qui menace ruine. *Rassurer* exprime qu'il y a plus à craindre, et que la chose a déjà été endommagée ou ébranlée. Au figuré, il en est à-peu-près de même. On *assure* le faible, et on *rassure* le peureux: on *assure* celui qui n'est pas ferme, résolu, qui manque de confiance; on *rassure* celui qui est déjà troublé, intimidé, en proie à la crainte ou à la terreur. Un homme va subir une opération, vous l'*assurez* en lui donnant de la confiance; quand arrive le moment, et qu'il tremble à la vue des instruments et des apprêts, vous le *rassurez*. Il faut, bien entendu, pour *rassurer*, plus d'efforts et plus de soins. Du reste, *assurer*, dans le second sens, n'est guère employé que par les poètes. « Un oracle m'*assure*, un songe me travaille. » CORN. « Princesse, *assurez*-vous, je les prends sous ma garde. » RAC. « Occupé seulement de l'âpre jalousie, rien ne peut l'*assurer*, de tout il se défie. » LAF. « La compagnie *assure* jusques aux enfants. » MONTAIG.

11. *Assembler*, *rassembler*. Mettre ensemble, réunir des personnes ou des choses auparavant isolées. *Rassembler* suppose plus de difficulté, dans ce sens que les choses auxquelles il s'applique sont plus éloignées, plus disséminées, plus éparses, en plus grand nombre, et qu'elles ne sont pas accoutumées à se trouver réunies, à aller ensemble. De sorte que, d'un côté, nous *assemblons* les choses ou les personnes qui ne sont pas éloignées de nous, que nous avons sous la main, que nous savons où trouver; tandis que nous *rassemblons* celles qui ne sont pas près de nous, que nous sommes obligés de faire venir de loin et à grand'peine. Ou bien nous *assemblons* des choses analogues, et *rassemblons* des choses dissemblables. « Selon Aristote, dit Mallebranche, le feu est un élément chaud et sec qui *as-*

Digitized by Google

semble les choses de même nature ; l'eau est un élément froid et humide qui *rassemble* les choses de même et de différente nature. » D'un autre côté, *assembler*, en parlant des personnes, marque quelque chose d'ordinaire et qui se fait dans un lieu destiné à cet effet ; tandis que *rassembler* désigne une réunion irrégulière, inaccoutumée, improvisée. A la nouvelle de la fuite de Louis XVI, les membres de la convention, qui s'étaient *assemblés* le matin, se *rassemrent* à onze heures du soir. Un prince, qui *assemble* souvent ses troupes pour contempler ses forces, les *rassemble* quelquefois pour marcher contre l'ennemi. Ce que *rassembler* exprime d'extraordinaire ne porte pas seulement sur le fait de la réunion, mais aussi sur son objet, comme on le voit par les deux exemples précédents. « Constant *assemblait* tous les jours de nouveaux conciles pour réformer les symboles. » Boss. « Par combien de subtilités, de détours et d'équivoques les protestants ont tâché de *rassembler* les membres épars de leur réforme désunie. » Id.

12. *Éveiller*, *réveiller*. Tirer du sommeil. On *réveille* difficilement, brusquement, à une heure inaccoutumée, quand on n'a pas dormi suffisamment, d'un profond et pénible sommeil. « *Réveiller*, dit Marmontel, est plus vif et plus prompt. » Ce verbe marque redoublement d'effort et de résistance. « Le lendemain, à l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond sommeil cet autre Alexandre. » Boss. Pour *éveiller* celui qui a le sommeil tendre, le moindre bruit suffit : quant à celui qui a le sommeil dur, il faut le *réveiller*, c'est-à-dire s'y prendre à plusieurs fois, en le sollicitant, en le secouant. On *réveille* et on n'*éveille* pas un mort, ou quelqu'un de sa léthargie, de son assoupissement; on s'*éveillé* tard, et on se *réveille* en sursaut. Mallebranche distingue différentes sortes de sensations : les unes fortes et vives, qui, dit-il, étonnent l'esprit et le *réveillent* avec force, comme lui étant fort agréables ou fort incommodes ; d'autres faibles et languissantes, qui touchent peu l'âme, et qui par conséquent l'*éveillent* à peine, ne lui étant ni fort agréables, ni fort incommodes. Ensuite, *réveiller* marque le rétablissement d'un état instantanément changé, c'est-à-dire qu'il suppose qu'on s'était *éveillé* déjà une fois, puis rendormi : ceux qui s'étant *éveillés* n'ont pas soin de se lever, courent risque de se *réveiller* fort tard. Ce caractère a bien plus d'importance au figuré qu'au propre. On *éveille* comme on *anime* le courage, la haine, la colère, en les excitant dans le cœur d'un homme qui ne les a pas; on les *réveille*, comme on les *ranime*, en les renouvelant dans le cœur d'un homme qui les a perdus ou qui les perd.

Digitized by Google

13. *Vêtir, revêtir.* Ils se disent en parlant des habits dont on se couvre. On *revêt* ce dont on se couvre en second lieu, après s'être *vêtu*, des habits qui se superposent aux vêtements. On est *vêtu* de ses habits ordinaires, de ceux qui sont faits pour le besoin, la commodité et la parure, suivant la mode; on est *revêtu* d'habillements extraordinaires par-dessus les premiers, comme, par exemple, d'une armure, des insignes de la royauté, de la pourpre impériale, et en général des habillements faits pour distinguer les honneurs et les dignités. Un évêque officiant est *vêtu* de sa soutane, et *revêtu* des habillements pontificaux.

14. *Souvenir, ressouvenir.* Idée précédemment acquise, puis oubliée, et ramenée enfin devant les yeux de l'esprit. Ce dont on se *ressouvient* est d'un temps éloigné, et n'a laissé dans l'esprit que des traces obscures, qui ne peuvent être retrouvées qu'à force de recherches et d'efforts. « Le *ressouvenir*, dit fort bien Roubaud, est le *souvenir* renouvelé d'une chose plus ou moins éloignée, du moins de notre esprit, et difficile, soit à retrouver, soit à reconnaître. Le *souvenir* est plutôt d'une chose plus ou moins présente à l'esprit, plus ou moins facile à rappeler, plus ou moins fidèlement représentée; le *ressouvenir* est plutôt d'une chose plus ou moins oubliée, plus ou moins difficile à retrouver, plus ou moins imparfaitement retracée. » « Cypsèle avait tout oublié; mais Périandre le pressa tant, qu'à la fin Cypsèle se *ressouvint* des dernières paroles que Proclée leur avait dites. » Fénelon. « Télémaque croyait même se *ressouvenir* confusément d'avoir vu en Ulysse des traits de cette ressemblance. » Id. « Les vieillards vivent plus de *ressouvenirs* que d'espérances. » Barth.

15. *Nom, renom.* Réputation de quelqu'un, ce qu'on dit de lui, l'opinion qu'on en a communément. Il y a dans *renom* l'idée de la répétition du *nom*, lequel s'est étendu en passant de bouche en bouche; de sorte que *renom* est le superlatif de *nom*. Par le *nom* on est connu, distingué, tiré de l'obscurité; par le *renom* on fait du bruit, on a de la vogue, on jette de l'éclat.

16. *Emporter, remporter.* Ils se disent tous deux pour exprimer l'action d'obtenir un prix. On *emporte* le prix qui n'est pas disputé; on *remporte* celui qui est mis au concours. Pour *emporter* l'un, il suffit d'être heureux; pour *remporter* l'autre, il faut être fort, il faut triompher de ses concurrents. La Fontaine dit au Dauphin, en lui dédiant ses fables, qu'il *emportera* le prix de son travail, s'il parvient à lui plaire. Le Cid, vainqueur de don Sanche, *remporte* le prix du combat; et ce prix est Chimène.

Digitized by Google

17. *Apetisser, rapetisser*. Rendre ou devenir plus petit. *Rapetisser* enchérit sur *apetisser*, et signifie *apetisser* d'une manière réitérée; la diminution qu'il exprime est non-seulement plus forte, mais quelquefois même excessive, par cela seul qu'elle est redoublée. Les jours *apetissent* quand la diminution est presque insensible; ils *rapetissent* quand elle est considérable. D'ailleurs, *apetisser* marque une diminution subite, en un seul coup, et *rapetisser* une diminution qui se fait lentement, successivement, par progrès. Une étoffe mise à l'eau une seule fois *s'apetisse;* elle se *rapetisse* quand la diminution a lieu à la suite de plusieurs immersions. Un vieillard *rapetisse*, parce que la diminution de taille qu'il subit s'opère par degrés. Boileau dit que la servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et se *rapetisse*, en quelque sorte.

18. *Accourcir, raccourcir*. Rendre ou devenir plus court. *Raccourcir*, c'est *accourcir* beaucoup ou même trop, et c'est pourquoi *raccourci* signifie souvent, trop court : Tout cela est tronqué, écourté, *raccourci*. « Embrasser l'infini à sa mode étroite et *raccourcie*. » Fénel. « Si ce que nous avons vu n'est pas, notre science est merveilleusement *raccourcie*. » Montaigne. Suivant Pascal, « On pourrait croire que les verres des microscopes rétablissent la véritable grandeur des objets que la figure de notre œil avait changée et *raccourcie*. » *Accourcir* signifie plutôt réduire à de justes bornes et tout d'un coup; *raccourcir*, outre qu'il marque diminution considérable ou excessive, exprime succession. « Nous *accourcîmes* notre repas pour ne rien perdre du sermon. » Laf. « Il y a deux ou trois ans qu'on *accourcit* l'an de dix jours en France. » Montaigne. « L'esprit de l'homme s'étend et se *raccourcit* suivant l'application ou l'inapplication où il vit. » Fén.

19. *Etrécir, rétrécir*. Rendre ou devenir plus étroit. *Rétrécir*, c'est *étrécir* beaucoup ou même trop, et c'est apparemment pour cela que nous employons ce mot plus fréquemment, portés que nous sommes à toujours exagérer. L'*étrécissement* est non-seulement moins considérable que le *rétrécissement*, mais il a lieu dans des choses de moindre dimension. Ainsi, Mallebranche dit bien que la prunelle s'*étrécit* pour empêcher les rayons du soleil. Au figuré, cette différence du plus au moins doit être rigoureusement observée, et l'a été par nos grands écrivains. « Il semble, dit Montesquieu, que les têtes des plus grands hommes s'*étrécissent*, lorsqu'elles sont assemblées, et que là, où il y a plus de sages, il y ait aussi moins de sagesse. » « Nous regardons, dit-il ailleurs, les officiers dont la patience a langui dans les emplois subalternes comme des gens dont

Digitized by Google

l'esprit s'est comme *rétréci* dans les détails, et qui, par une habitude de petites choses, sont devenus incapables des plus grandes. » On le voit, l'*étrécissement* marque un défaut partiel, momentané, et le *rétrécissement* ce même défaut complet et constant. « Des maîtres ordinaires n'auraient pu que *rétrécir* l'entendement des Vérulam, des Descartes. » J.-J.

20. *Tarder, retarder.* Remettre à faire en un temps plus éloigné ce qu'on devrait faire sur-le-champ. Mais *tarder* ne désigne que le fait de ne pas exécuter assez tôt; *retarder* annonce une résolution de la volonté. Pour *tarder* à partir, il suffit de ne pas partir, et, pour *retarder* son départ, il faut volontairement et sciemment le fixer à une époque postérieure à celle, où il avait été fixé d'abord. De là une seconde différence. *Retarder* suppose quelque difficulté survenue, qui force de contrevenir à ce qui avait été réglé, déterminé; de manière que celui qui *tarde* n'agit pas en temps convenable, et que celui qui *retarde* n'agit pas en temps convenu. Un paresseux *tarde* à partir; un homme qui n'avait pas prévu la longueur de certaines affaires, se voit contraint de changer sa résolution et *retarde* son départ.

21. *Amollir, ramollir.* Rendre mou ou moins dur, au propre et au figuré. On *amollit* ce qui est dur; on *ramollit* ce qui est trop ou très dur. La chaleur du soleil *amollit* la cire; le feu *ramollit* le fer. Au figuré, *ramollir* marque un excès. La musique *amollit* les cœurs, c'est-à-dire qu'elle leur inspire des sentiments tendres, doux, humains; elle les *ramollit*, quand elle les énerve: « Cette musique qu'il fait mépriser comme capable de *ramollir* les courages, était sans doute cette musique molle et efféminée, qui n'inspire que les plaisirs et une fausse tendresse. » Boss. Quand les deux mots marquent un défaut ou un excès, il est plus grand exprimé par *ramollir*, ou présenté comme se trouvant chez des hommes où l'on s'attend moins à le trouver. « Les Toscans étaient *amollis* par leurs richesses et par leur luxe. » Montesq. « Les Mèdes, autrefois si laborieux et si guerriers, mais à la fin *ramollis* par leur abondance. » Boss.

22. *Adoucir, radoucir.* Rendre doux, au propre et au figuré. *Radoucir* se dit des choses plus rudes, ou plus aigres, ou plus dures: « on *radoucit* les métaux par une fonte réitérée » (Acad.); ou bien des choses qui, étant douces, ont été changées et qu'on ramène à leur état primitif de douceur: « la pluie a *radouci* le temps. » Acad. Mais, on dira d'une manière générale avec l'Académie, la pluie *adoucit* le temps. Il en est de même au moral. On *radoucit* un

Digitized by Google

homme qui est fort en colère. Ensuite, on *adoucit* l'humeur de celui qui l'a naturellement rude, et on *radoucit* l'humeur de celui qui l'ayant naturellement douce, en a changé tout à coup.

23. *Enchérir, renchérir*. Ils donnent l'idée d'une augmentation à quelque chose qui est déjà grand, élevé en prix, en valeur, en force. *Enchérir*, c'est faire ou dire plus; *renchérir*, c'est faire ou dire beaucoup plus. Massillon dit que le moindre badinage des grands sur la religion est dangereux, parce qu'ils sont entourés de gens qui y ajoutent et qui croiront plaire en *enchérissant*. Lafontaine remarque que tous les fabulistes ont fui l'ornement et le trop d'étendue, mais que Babrias, qui a mis le plus grand laconisme dans ses fables, *renchérit* sur tous. *Renchérir* suppose aussi que la chose est déjà très grande et très élevée en prix, en valeur, en force, en ridicule. « Ne rougissez-vous pas de *renchérir* en fait d'intérêt sur les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers? » Mol.

24. *Enfermer, renfermer*. Mettre une chose ou une personne dans un endroit clos. Laveaux prétend avec raison que *renfermer* se dit d'une clôture plus étroite qu'*enfermer*. Le premier mot indique plus de précautions, et plus de danger que la chose ou la personne échappe. *Enfermer*, c'est simplement ne pas laisser aller librement dehors. « Que servirait, dit Montesquieu, d'*enfermer* les femmes dans nos pays du Nord où leurs mœurs sont naturellement bonnes ? » Mais il dit ailleurs : « Dans les états despotiques, les princes ont plusieurs femmes et mille considérations les obligent de les *renfermer*. » On est *enfermé* dans sa loge au spectacle, dans sa chambre à la ville ; on est *renfermé* dans une prison. *Renfermer* désigne toujours une action volontaire, et ne pourrait, par conséquent, se substituer à *enfermer* dans une phrase telle que celle-ci : « Je vois ces effroyables espaces de l'Univers qui m'*enferment*. » Pasc.

25. *Amasser, ramasser*. Faire un amas, un assemblage, réunir. *Ramasser* a pour nuance de marquer les soins, la peine qu'on a eue à rassembler des choses diverses ou éparses. *Amasser* n'est relatif qu'à l'idée exprimée par le radical. Boileau dit, en parlant des auteurs en courroux : « Vous les verrez bientôt, féconds en impostures, *amasser* contre vous des volumes d'injures. » « Mithridate fuit de ses états, et *ramassant* dans son chemin ce qu'il trouve de barbares, il parut dans le Bosphore. » Montesq. Dans le premier exemple, *amasser* rappelle l'idée pure du radical, celle d'une grande quantité ; dans le second, *ramasser* rappelle l'idée des efforts de Mithridate pour réunir sous ses drapeaux des barbares dispersés. Les mêmes caractères distinctifs sont peut-être encore plus visibles dans

Digitized by Google

les substantifs *amas* et *ramas*. *Amasser* de l'argent, c'est en acquérir, s'en former une certaine somme; en *ramasser*, c'est en recueillir ou en *amasser* péniblement.

26. *Poser, reposer*. Être appuyé, porter sur quelque chose. *Reposer* est augmentatif et marque plus particulièrement la solidité. *Poser* se borne à indiquer l'objet qui sert d'appui. Une colonne *pose* sur son piédestal, et *repose* sur ses fondements. Une poutre *pose* sur une traverse, et *repose* sur le mur. Au figuré, comme on veut exprimer généralement la solidité, la force, le crédit qu'une chose tient d'une autre, on préfère *reposer:* telle vérité *repose* sur tel principe. Cependant Montesquieu a dit que la grande distinction de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière est la base sur laquelle *pose* la tranquillité des peuples; c'est qu'il a voulu faire connaître simplement ce qui assure cette tranquillité, plutôt qu'exprimer avec quelle solidité elle se trouve maintenue et garantie.

27. *Abêtir, rabêtir*. Rendre ou devenir bête, stupide. *Rabêtir* indique une action plus forte, de la résistance à vaincre dans le sujet. Un maître *abêtit* l'enfant qui lui est confié, quand il laisse ses facultés se développer sans direction; il le *rabêtit*, si, toutes les fois que la raison de l'enfant fait quelques progrès, il en comprime, en dépravе, en interrompt l'exercice naturel. D'une part, les dispositions ne peuvent prospérer, faute d'être placées dans des circonstances favorables; de l'autre, elles sont combattues et repoussées aussitôt qu'elles prennent quelque développement.

28. *Concilier, réconcilier*. Faire que des choses opposées cessent de l'être, aillent bien ensemble. *Réconcilier* ne suppose pas seulement opposition, mais lutte, mais guerre ouverte, tendance réciproque à se renverser, et c'est pourquoi primitivement ce mot ne se dit bien qu'en parlant des personnes. C'est en les personnifiant et en les considérant comme des ennemis que l'on dit, *réconcilier* la morale et la politique, le théâtre avec la religion.

29. *Lâcher, relâcher*. Détendre, desserrer quelque chose, ou bien, laisser aller, laisser échapper quelqu'un, un prisonnier. On *lâche* ce qui est tendu; on *relâche* ce qui est trop ou très tendu. *Relâcher*, c'est réparer un excès, rétablir une chose en la *lâchant* un peu; c'est, non pas détruire, mais seulement diminuer la tension. Quand on *lâche* la bride, elle flotte; quand on *lâche* prise ou pied, quand on *lâche* un coup de fusil, toute tension, toute action cesse; mais, quand on *relâche* une corde, elle est seulement moins tendue. En parlant des prisonniers qu'on laisse aller, les *lâ-*

Digitized by Google

cher, c'est leur donner la liberté; les *relâcher*, c'est la leur rendre. *Lâcher* marque simplement qu'on ne les retient plus, et *relâcher* qu'on les rétablit dans un état, où ils étaient, et dans lequel ils rentrent. On *lâche* un oiseau qui a toujours vécu en cage, et on *relâche* celui qu'on avait pris et privé de sa liberté.

30. *Conforter, reconforter*. Fortifier, corroborer. Ce qui *reconforte* donne plus de force, produit un effet plus considérable que ce qui *conforte* simplement. Ou bien ce qui *reconforte* rétablit des forces qu'on avait perdues. Le vin *conforte* l'estomac; et, quand par le travail on s'est affaibli l'estomac, le vin le *reconforte*.

31. *Echapper, réchapper*. Se sauver de quelque péril. *Réchapper* ne se dit qu'en parlant d'un grand péril et presque toujours d'un cas de mort. « Je me dédis de ma parole si tu *réchappes*, » dit Géronte à Scapin à qui il pardonne et qu'on croit blessé mortellement. « Notre chat est *réchappé* depuis peu d'un saut qu'il fit du haut de la maison dans la rue. » MOL. On *échappe*, au contraire, à toute sorte de dangers. Les compagnons d'Ulysse furent changés en animaux par Circé; le seul Ulysse en *échappa*, dit Lafontaine.

32. *Lever, relever*. Mettre haut ou plus haut, ou simplement dans une position verticale. *Relever* marque un rétablissement, le rétablissement de l'état antérieur convenable ou naturel. On *relève* ses bas qui tombent; on *relève* la tête quand on l'a trop baissée ou trop inclinée, tandis qu'on *lève* la tête pour contempler le ciel, par exemple. On *lève* un enfant qu'on met sur pied, au lieu de le laisser couché, seconde position naturelle pour lui comme la première; on le *relève* lorsqu'il tombe. On *lève* un pont-levis; dire qu'on le *relève*, ce serait supposer que sa destination n'est pas d'être abaissé.

33. *Trousser, retrousser*. Replier, relever. *Retrousser*, c'est *trousser* beaucoup, relever bien haut ou avec vivacité. Mais, en outre, *retrousser* marquant une action plus forte que l'ordinaire, se dit seul aussi des choses qu'on n'a pas coutume de *trousser*, comme la moustache, les cheveux, le chapeau, les manches.

34. *Tirer, retirer*. Oter, ou faire sortir une personne de quelque endroit, l'éloigner de quelque chose. *Retirer* marque un rétablissement, indique que l'on avait été mis dans une position où l'on ne doit plus rester. On *retire* un enfant du collége, une garnison d'une place, des papiers de chez un avoué, et on le fait par précaution, avec soin. On dira, au contraire, sans ces idées accessoires : on ne saurait *tirer* cet homme de son cabinet; on l'a *tiré* de la charrue, pour le

Digitized by Google

mettre à cette place éminente. On *tire* un homme d'un danger quelconque ; on le *retire* d'un grand péril, dans lequel il est beaucoup engagé, ou dans lequel on l'a mis soi-même. « Si Dieu a livré les gentils à l'aveuglement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les églises qu'il en a *retirées* avec tant de soin? » Boss. Si les dangers sont de peu d'importance, on se sert de *tirer* seulement : *tirer* d'inquiétude, de souci, d'erreur. *Tirer* un homme de prison, c'est l'en faire sortir ; l'en *retirer* marque plus de soin, plus d'empressement et aussi plus de difficultés.

Tirer et *retirer* signifient aussi tous deux, recueillir, en parlant du profit ou des avantages qui reviennent d'une place, d'une propriété, etc. *Retirer* marque un calcul antérieur, quelque chose de prévu, des avantages qu'on s'était proposés, et *tirer* est dépouillé de cette nuance. On *retire* de forts intérêts de l'argent que l'on place, et l'on *tire* de grands services d'un ami, une grande instruction de l'histoire, beaucoup de fruit de ses fautes.

34. *Tenir, retenir.* Faire demeurer en un certain état. *Retenir* suppose ou un danger ou de la résistance, et par conséquent dans le sujet de l'action plus d'effort. On *tient* l'échelle à celui qui monte, de peur d'accident ; on *retient* l'échelle qui branle ou qui va tomber. On *tient* dans l'obéissance un peuple qu'on gouverne paisiblement; on *retient* dans l'obéissance celui qui remue, qui fait effort pour secouer le joug. « Des lois simplement écrites et en petit nombre *tenaient* les peuples dans le devoir. » Boss. « Les Espagnols désespérant de *retenir* les nations vaincues dans la fidélité, prirent le parti de les exterminer. » Montesq.

CHAPITRE II. CON.

En passant du latin au français, les mots éprouvent dans leur terminaison une altération plus ou moins profonde; mais leur partie initiale demeure invariable. Ainsi, notre adjectif *conforme* reproduit de tout point le latin *conformis* d'où il est tiré, si ce n'est qu'il se termine un peu différemment. C'est pourquoi, en ce qui concerne la valeur absolue ou comparative des préfixes, plus encore que relativement à celle des désinences de notre langue, on peut tirer du latin des instructions sûres et concluantes. Sans doute tous les mots latins commençant par *con, com, col, cor,* n'ont pas en français d'analogues qui les représentent avec exactitude sous le rapport lexique, et le français, de son côté, a des mots de cette initiale qui

Digitized by Google

lui sont propres. Néanmoins, la préfixe a le même sens dans les deux langues, et son emploi dans l'une ne peut manquer d'éclairer son emploi dans l'autre.

Autre remarque préliminaire indispensable. Quand deux synonymes de même radical et de même terminaison ont des préfixes particulières, c'est dans la valeur comparative de celles-ci qu'il faut chercher la différence. Mais si l'un des deux ne commence point par une préfixe, est un radical pur, le radical même qui sert à former le second, tel, par exemple, que *prendre* relativement à *comprendre*, ils diffèrent déjà en ce que le mot radical exprime l'idée commune d'une manière simple, absolue, rigoureuse, indépendamment de toute modification. Ainsi, en latin, *par* signifie égal, mathématiquement, à la rigueur, il regarde la quantité; *compar* signifie la même chose, mais d'une manière affaiblie, approximative, et en parlant du degré ou de la qualité. C'est aussi le rapport qui existe entre *plures* et *complures :* le premier se prend à la lettre, arithmétiquement, pour signifier plus d'un. Le second n'emporte pas une aussi grande détermination, c'est l'équivalent vague et peu précis de *plusieurs*. Pareillement dans nos mots *compère, commère, confrère,* le sens des primitifs *père, mère, frère* a considérablement varié.

La préfixe latine et française, *cvn, com, co, col, cor,* vient de la préposition latine, *cum,* qui signifie *avec*. Dans les mots composés où elle entre, son rôle consiste à marquer pluralité, multiplicité, complexité, totalité; elle est collective, cumulative, amplificative. Comme les mots au commencement desquels elle se trouve sont presque tous des verbes ou des noms verbaux, elle exprime réunion, agrégation, assemblage, soit dans le sujet qui agit, soit dans la chose qui est faite. Ainsi, en latin, *comprobare*, c'est approuver plusieurs à-la-fois, ou approuver entièrement; *conticere,* c'est se taire tous ensemble, ou garder un profond silence; *conquirere,* c'est chercher ensemble, ou chercher plusieurs choses; *contueri* signifie, ou que plusieurs voient à-la-fois, ou qu'un seul voit à-la-fois plusieurs choses; il en est de même de *compilare,* qui sert à indiquer un pillage multiple, eu égard aux personnes qui le commettent ou aux choses sur lesquelles il s'exerce. De ces deux manières d'indiquer pluralité la plus importante, synonymiquement parlant, est la seconde, parce qu'elle s'aperçoit plus difficilement et a des conséquences subtiles, d'où proviennent entre les mots des différences qui ne le sont pas moins. Le sens de *con,* sous ce rapport, mérite donc un plus long examen. Cette préposition annonce que le sujet fait plusieurs choses, ou qu'il fait une chose entièrement, ou une chose

Digitized by Google

compliquée, qui demande qu'on la tienne, qu'on l'envisage de tous les côtés, qu'on s'occupe de ses différentes parties, qu'on les arrange; et par conséquent le mot qu'elle commence suppose dans l'agent plus de soin, plus d'effort, et une intention plus expresse, plus particulière. En latin, par exemple, *vallis* est une vallée comprise entre deux montagnes seulement; *convallis*, une vallée formée par plusieurs montagnes, qui enferment un espace de tous les côtés; *urere*, c'est brûler; *operire*, couvrir; *memorare*, rapporter; *stringere*, serrer en tirant; *formare* et *fingere*, donner une forme; *servare*, sauver : mais *comburere*, c'est brûler entièrement; *cooperire*, couvrir de tous les côtés; *commemorare*, rapporter longuement, avec détail, complaisance, ostentation; *constringere*, c'est lier de tous côtés, enchaîner; *conformare*, disposer, ajuster; *confingere*, feindre; *conservare*, conserver, protéger, veiller au salut. Quelquefois la pluralité dont *con* est le signe revient à la réciprocité, ou donne l'idée de partage : *confabulari*, c'est conter à tour de rôle, s'entretenir; *consalutare*, se saluer l'un l'autre, s'entre-saluer; *par*, comme *pair*, dans nombre *pair*, se conçoit bien solitairement, *compar* suppose toujours rapport mutuel entre deux choses ou deux personnes; le *cognomen* est, non pas le nom propre, mais le nom commun, celui qu'on partage avec toutes les personnes de sa famille; celui qu'on avertit, *qui monetur*, fait part de l'avertissement à un autre, *commonet*.

Plainte, *complainte*. Action de se plaindre ou son résultat, expression d'une douleur vraie ou feinte. La *plainte* consiste en un simple cri, en un sanglot, ou en quelques mots; elle a lieu pour quelque chose de passager. La *complainte* est une suite ou un composé de *plaintes*, une *plainte* détaillée, continue, qui a pour objet de longs malheurs; c'est le fait d'une personne qui se lamente sans cesse, une *plainte* importune, fatigante, à cause de sa longueur même. D'ailleurs, la *plainte* échappe, est arrachée par la douleur, au lieu que la *complainte* est arrangée à dessein pour attirer sur soi l'attention. L'histoire vante Marius d'avoir subi une opération douloureuse sans pousser aucune *plainte*; un client ennuyeux vous harcèle de ses *complaintes*. Ce double caractère explique pourquoi *complainte* signifie particulièrement une chanson, ou un cantique populaire dont l'auteur déplore, en style de Jérémie, les malheurs d'un personnage ou ceux de ses victimes.

Texture, *contexture*, Façon, état de ce qui est tissu. La *contexture* annonce plus de complication, un assemblage, une multiplicité de fils qui s'enchaînent les uns aux autres, s'entrelacent,

Digitized by Google

s'entremêlent, se croisent dans tous les sens. On doit dire, en conséquence, la *texture* du bois, des tendons, parce qu'ils se composent de fibres rapprochées, mais allant toutes dans la direction longitudinale; et la *contexture* des os, du tissu cellulaire, d'une étoffe, parce que leurs parties se rencontrent et se pénètrent dans divers sens et de différentes manières. En parlant des ouvrages de l'esprit, *contexture* convient seul pour marquer la liaison de leurs parties, quand elle est compliquée, opérée avec habileté ou confusion. Ensuite, dans *texture*, il semble qu'on considère absolument et solitairement l'état de chaque partie, et dans *contexture*, relativement, l'état, la disposition qui résulte de l'assemblage de toutes les parties. D'après cela, il faudrait dire la *texture* d'un os, d'une fibre, d'un tendon, et la *contexture* des os, des fibres, des tendons; la *texture* d'une scène de tragédie, et la *contexture* de la tragédie entière. Pour être orateur, il ne suffit pas de se distinguer par la *texture* de la période, il faut aussi se montrer habile dans la *contexture* du discours. Entre les parties des corps inorganiques et non modifiés par l'industrie humaine il y a *texture*, mais non pas *contexture*.

Sacrer, consacrer. Donner par certaines cérémonies religieuses un caractère de sainteté, qui met avec Dieu dans un rapport intime. *Sacrer* est absolu et n'a rapport qu'à une seule chose ou à une seule personne qu'il fait considérer en soi; *consacrer* est relatif et ajoute à l'idée de la personne ou de la chose celle de sa destination ultérieure, de ce à quoi elle appartient ou doit servir désormais; c'est pour ainsi dire un mot à double face. La personne qu'on a *sacrée* a telle qualité en soi; la personne qu'on a *consacrée* a telle qualité par rapport à la divinité. Par le *sacre* on devient inviolable; par la *consécration* on est voué entièrement à Dieu et à son culte. On *sacre* simplement; ce mot ne veut pas de complément indirect; mais on *consacre* à Dieu, ou à tel ou tel Dieu. On *sacre* un roi, un empereur, un évêque; on *consacre* plutôt des choses, un temple, un autel.

Répondre, correspondre. Avoir du rapport. *Correspondre* suppose réciprocité. Quand une chose *correspond* à une autre, celle-ci *répond* également à la première et sous le même point de vue. On *correspond* à un sentiment par un sentiment de même nature. « Et la fille *correspond*-elle fort à votre amour? » Mol. « Le plaisir que j'ai de *correspondre* à la bienveillance dont vous m'honorez. » J.-J. « Leçons très sages sur la manière dont je devais *correspondre* aux bontés qu'on avait pour moi. » Id. *Répondre*, au contraire, ne marque ni réciprocité, ni homogénéité entre les choses comparées. « Vous

Digitized by Google

verrez si l'ajustement qui accompagne sa figure y *répond* comme il faut. » MOL. « A ce livre ils en substitueront un autre qui *réponde* mieux à leurs vues. » J.-J. « Ses forces ne *répondent* pas à son zèle. » MASS. Ensuite, il y a plus d'intimité entre les choses qui se *correspondent*, qu'entre les choses dont l'une *répond* à l'autre. Rigoureusement, la *correspondance* est détaillée, embrasse toutes les parties, elle équivaut à une coïncidence. « Je suppose, dit Fénelon, un corps capable par ses dimensions de *correspondre* à une superficie capable de recevoir ce corps. » S'agit-il d'exprimer un rapport étroit entre deux choses, J.-J. Rousseau se sert de *correspondre*. « C'est un ton qui *correspond* très bien aux regards dont j'ai parlé. » Si, au contraire, on veut affaiblir ce rapport ou le nier, on préfère *répondre*. « Je crois bien que la pure aristocratie héréditaire des républiques d'Italie ne *répond* pas précisément au despotisme de l'Asie. » MONTESQ.

Plaire, complaire. Se rendre agréable. *Plaire* marque un fait tout simple; pour *complaire*, il faut s'en donner la peine, user de soins et de prévenances. On *plaît* au premier abord, par des charmes naturels, par des agréments attachés à la personne, et souvent sans être disposé à *complaire*. On ne *complaît* qu'à force d'attentions, de *complaisance*, en s'accommodant à l'humeur, au sentiment de celui à qui l'on veut être agréable. La différence est souvent des plus frappantes. Il y a des personnes à qui c'est un devoir de *complaire*, mais non pas de *plaire*, car ce dernier fait ne dépend pas de nous. « Je dois et je veux leur *complaire*. » J.-J. « C'est un père, après tout; il faut qu'on lui *complaise*. » LAF. Xipharès dit à Monime, au sujet de Mithridate : « Moins vous l'aimez, et plus tâchez de lui *complaire*. » RAC. A la place de *complaire*, dans cet exemple, *plaire* formerait un véritable contresens, car Monime ne *plaît* déjà que trop à Mithridate. Il en serait de même dans ce passage de l'*Ecole des Femmes*. — ARNOLPHE. « En me voyant si bon, en revanche aime-moi. » — AGNÈS. « Du meilleur de mon cœur je voudrais vous *complaire*. » *Plaire* exprime le fait seul, sans accessoire. « Mais si mes vers ont l'honneur de vous *plaire*, etc. » LAF. *Complaire* est propre à marquer l'empressement et le zèle. « Vous les verrez toujours ardents à vous *complaire*. » RAC. « Je donne dans son sens en tout pour lui *complaire*. » REG. Sans doute, on cherche aussi quelquefois à *plaire*, mais par soi-même, par ses qualités propres; si bien que le verbe ne partage pas l'attention et la fait porter toute sur le sujet. « Et pour n'avoir personne à sa flamme contraire, jusqu'au

Digitized by Google

chien du logis il s'efforce de *plaire.* » Mol. Quand on tâche de *complaire*, on flatte les goûts, les caprices, les désirs de celui près de qui on veut être bien venu, et le mot *complaire* a toujours une signification relative, à double face, plus complexe. On se *plaît* à une chose, et on se *complaît* dans une chose. D'une part, c'est l'aimer, y avoir goût; de l'autre, c'est l'aimer à l'excès, la savourer, en quelque sorte, en détail, avec insistance et obstination. « On a beau réfuter ses vains raisonnements, son esprit se *complaît* dans ses faux jugements. » Boil.

Prendre, comprendre. Concevoir, entendre, se faire une idée. *Prendre,* c'est saisir sans effort, instantanément, tout d'un coup, à la première audition, à la volée, une chose qui d'ordinaire est peu étendue. *Comprendre* exprime un acte moins simple : c'est concevoir dans tous les détails et dans toutes les parties quelque chose de complexe, comme une démonstration de mathématiques. On peut bien *prendre* chacune des phrases d'un discours, et ne pas bien *comprendre* le discours lui-même. Les deux mots s'emploieraient bien encore en parlant d'une chose de même étendue; mais alors *prendre* signifie n'en saisir qu'une partie, ou ne la saisir que par un côté, ce qui fait que ce verbe se trouve souvent accompagné des adverbes *mal, de travers, à contre-sens,* qui dénotent une conception erronée, parce qu'elle est partielle et incomplète, faute d'attention, d'étendue d'esprit. *Comprendre,* au contraire, indique qu'on conçoit la chose dans sa totalité, qu'on l'embrasse tout entière.

Cession, concession. Acte par lequel on cède, on accorde quelque chose à quelqu'un, on dispose d'un bien en sa faveur. La *cession* est simple, rigoureuse, l'effet d'un droit. Le mot *concession* se trouve chargé d'un accessoire de forme étranger au premier. On n'arrive pas à faire ou à obtenir une *concession* sans façons, sans démarches, sans pourparlers, sollicitations, prières, hésitations, lutte intérieure avec soi-même. La *cession* se considère aussi indépendamment de tout motif, tandis que la *concession* implique qu'on la fait pour obéir aux lois, aux convenances, et quelquefois parce qu'on ne peut guère s'y refuser. La *concession* porte aussi généralement sur un objet plus considérable, plus étendu, appartenant au domaine public. Ce qui lève tout embarras par rapport à la *cession*, ce qui la simplifie, c'est qu'elle est un droit; et ce qui complique la *concession* de tant de circonstances, c'est qu'elle est une grâce, une faveur, un privilège. Il existe un rapport tout semblable, en latin, entre *cedere* et *concedere.*

Digitized by Google

Se fier, se confier. Ne pas craindre de communiquer à quelqu'un ses affaires, ses secrets, de lui commettre le soin de ses intérêts. On ne *se fie* que sous un certain rapport ou pour une seule affaire; on *se confie* sans restriction et pour toute sa fortune. *Se fier* témoigne une confiance sans abandon; *se confier*, une confiance pleine, complète, illimitée, qui fait qu'on se donne tout entier, pour ainsi dire. « On *se fie* à quelqu'un qu'on connaît ou qu'on ne suspecte pas; on *se confie* à quelqu'un qu'on connaît bien et dont on se croit sûr. On *se fie* à quelqu'un pour de légers intérêts; on *se confie* à un ami dans les choses importantes. » ROUB. On *se confie* en Dieu; on ne dit pas *s'y fier*, ce serait une expression injurieuse, à cause de cette sorte de réserve dont l'idée s'y trouve toujours jointe. L'étendue de la confiance distingue si bien *se confier*, qu'en latin *confidentia*, comparé à *fiducia*, signifie une confiance téméraire, présomptueuse. Il est vrai qu'ensuite le verbe *confidere* perd cet accessoire défavorable et se trouve, relativement à *fidere*, dans le même rapport que *se confier* relativement à *se fier*.

Tenir, contenir. Être susceptible de recevoir telle quantité de certaines choses. *Tenir*, en sa qualité de radical, est une expression absolue, mathématique, exclusivement significative de la quantité, qui fait abstraction de toute circonstance, et marque la capacité *à priori*, et pour ainsi dire, le droit; par la raison contraire, *contenir* indique plutôt le fait, et représente le vase comme empêchant le corps contenu de s'échapper, comme l'enveloppant, l'enfermant de toutes parts. Ensuite, dans *contenir* apparaît une idée d'assemblage étrangère à son synonyme. *Tenir* suppose une quantité divisible, et *contenir* des individus qu'on peut réunir: une salle est capable de *contenir*, et non pas de *tenir*, tant de personnes.

CON, RE.

Contenir, retenir. Arrêter l'action ou le mouvement d'une chose, ne pas la laisser aller, la réprimer. *Contenir*, c'est mettre des bornes, et empêcher de s'étendre au-delà; c'est ne pas laisser un libre cours. *Retenir*, c'est tenir de manière à faire revenir sur soi, c'est mettre un frein, empêcher le développement, ne pas donner cours. Le cheval ou l'eau que vous *contenez* n'avancent, ne se meuvent que de la manière que vous voulez et dans les limites que vous leur posez; le cheval ou l'eau que vous *retenez* n'avancent et ne se meuvent point. Pour *contenir* ses passions, il suffit d'en modérer l'ardeur; pour *retenir* ses passions, sa colère, par

Digitized by Google

exemple, il faut les empêcher tout-à-fait d'agir ; c'est marque de prudence, d'une part, et de force, de l'autre. Il faut avoir soin de *contenir*, et s'efforcer de *retenir*. *Contenir* un peuple, c'est faire en sorte, qu'il ne se porte point à des excès, à des débordements. Montesquieu dit qu'il est dangereux d'armer les esclaves dans une république, à cause de la difficulté de les *contenir ;* que le peuple est *contenu* par les lois des nobles ; que dans le gouvernement despotique le bras du prince, toujours levé, règle et *contient* tout. *Retenir* une nation vaincue, c'est, pour ainsi dire, l'immobiliser, l'empêcher de s'éloigner, d'aller ailleurs, de s'échapper. « Les Espagnols, dit le même écrivain, désespérant de *retenir* les nations vaincues dans la fidélité prirent le parti de les exterminer. »

Convenir, revenir. Avoir du rapport, agréer, plaire. Ce qui *convient* à une chose ou à une personne vient avec elle, va bien avec elle, et forme comme son accompagnement. Il y a dans ce verbe idée de dualité, de juxta-position. *Revenir* marque un retour : il se dit proprement de ce qui, ayant l'air de s'éloigner, se rapproche cependant, au fond et ensuite, de la chose ou de la personne : de sorte que ce verbe se distingue par une sorte de réaction, de réflexion, de contraste. C'est ce qui se montre avec évidence dans l'expression, cela *revient* au même, ou, ces deux choses *reviennent* l'une à l'autre ; car c'est dire, malgré leur dissemblance apparente, elles ont le plus grand rapport. En examinant bien, on trouve qu'une couleur *revient* à une autre. Une humeur *revient* à la mienne, malgré des variétés et des différences qui frappent au premier coup-d'œil. Indépendamment de ce retour, de ce contraste entre l'apparence et la réalité, la première et une seconde impression, *revenir* désigne un rapport plus étroit. Ce qui *convient* à une chose s'y adapte, s'y ajuste, est en concordance avec elle ; ce qui y *revient* pourrait être pris pour elle ; ici la dualité est remplacée par l'identité. D'autre part, ce qui me *convient* me plaît, parce qu'il répond à mes besoins, aux exigences de ma position, parce qu'il m'est utile ; l'humeur, l'air, les manières qui me *reviennent*, me plaisent par je ne sais quoi de piquant, d'étrange même, qui peut-être m'avait choqué d'abord ; mais ces choses ne *reviennent* pas à celui qui ne trouve rien en elles de capable de le faire *revenir* sur la première impression.

Commettre, remettre. Donner la garde de quelqu'un ou de quelque chose. Le premier se rapporte surtout au prix qu'on attache à l'objet confié, au soin qu'on attend de la personne à qui on le confie et à la responsabilité qui pèse sur celle-ci. « Cache tes pleurs,

Digitized by Google

Céphise ; et souviens-toi que le sort d'Andromaque est *commis* à ta foi. » RAC. « Enlever le dépôt *commis* au soin du garde. » LAF. « Hortense est *commise* à tes soins. » ID. « La porte dans le chœur à sa garde est *commise* » BOIL. « Les maîtres doivent se rendre habiles pour instruire ceux qui sont *commis* à leurs soins. » MALL. Les rois faisant eux-mêmes les grâces ont *commis* à des magistrats particuliers la distribution des peines. » MONTESQ. *Remettre* indique à-peu-près exclusivement l'action ou le fait de livrer, le changement de possesseur : l'objet était dans mes mains, je vous le *remets*, il passe dans les vôtres ; c'est, pour ainsi dire, une seconde mise en possession. Averti de sa fin prochaine, Moïse *remit* à Josué le commandement qu'il avait possédé lui-même, et, suivant la juste expression de Bossuet, « lui *commit* ce qui restait à faire. » « Ce rejeton des rois, à leur garde *commis*, entre les mains d'Octar est-il enfin *remis?* » VOLT. Aujourd'hui, nous employons rarement *commettre*, surtout dans le style ordinaire : c'est à tort, car il exprime tout spécialement une nuance importante.

Conserver, réserver. Garder une chose, ne pas s'en défaire, ne pas s'en servir, ne pas l'user. *Conserver* marque l'attention avec laquelle on veille sur la chose, les précautions dont on l'entoure. *Réserver* indique retour, exprime qu'on reviendra à la chose, qu'on la garde pour une autre occasion, pour s'en servir plus tard. L'un est le fait d'un homme soigneux, l'autre, celui d'un homme prévoyant et prudent. On *conserve* en éloignant les dangers, en prenant garde que la chose n'éprouve quelque dommage ; on *réserve* en gardant pour une destination ultérieure. Un enfant reçoit, comme prix de son travail, un livre précieux : au lieu de le lire, il le *conserve* ou il le *réserve;* il le *conserve,* s'il s'abstient de le lire, de peur de le gâter, et il le *réserve*, s'il ne fait qu'en différer la lecture. « Je vous prie de *conserver* soigneusement cette estampe. » J.-J. « Qui ne mourrait pour *conserver* son honneur, celui-là serait infâme. » PASC. Dans Lafontaine, la jeune souris prise par le vieux chat lui demande la vie en ces termes : « A présent je suis maigre ; attendez quelque temps. *Réservez* ce repas à messieurs vos enfants. » « *Réservons* cet enfant pour un temps plus heureux. » RAC. (*Athalie*. Josabet à Joas.) « Je ne puis mêler un tel sujet à celui-là dans la même lettre ; je le *réserve* pour la première que je vous écrirai. » J.-J.

Digitized by Google

CHAPITRE III. DE.

En français, comme en latin, cette préfixe n'est autre chose primitivement que la préposition latine *de*, qui marque mouvement de haut en bas, *dé*gradation, *dé*jection. C'est le sens que présente, en effet, la préfixe dans les verbes *descendere*, descendre; *dependere*, dépendre; *deducere*, déduire, faire descendre; *deponere*, déposer; *decidere*, déchoir; *desecare*, abattre en coupant.

Cette idée en appelle naturellement une autre, celle d'ablation, de vide fait, d'exemption, de décharge ou de dénuement, soit par rapport au sujet, soit en ce qui concerne la chose ou la personne qui est l'objet de l'action. Ainsi, pour emprunter des exemples au latin, *mori* c'est simplement mourir, et *demori*, c'est mourir de manière à laisser un vide dans la société à laquelle on appartient; *fungi*, c'est exercer une charge, et *defungi*, l'exercer de manière à en être quitte, s'en acquitter, et généralement passer par certains maux et partant n'avoir plus à les subir. D'un autre côté, *detinere aliquem*, c'est en arrêtant quelqu'un l'empêcher de vaquer à ses affaires, de veiller à ses intérêts; *negare*, c'est nier, faire savoir qu'on n'avoue, qu'on ne convient ou n'accorde point, et *denegare*, c'est nier de manière à affliger, à porter préjudice.

Il y a plus; cette préfixe n'est pas seulement dégradative et ablative, mais encore et le plus souvent, surtout en français, privative et négative, c'est-à-dire qu'elle donne au mot composé un sens contraire à celui du simple auquel elle est ajoutée. Exemples : *decolor*, décoloré, sans couleur; *deformare*, déformer, défigurer; *degenerare*, dégénérer; *deflorare*, déflorer; *dementia*, démence, *sine mente*, sans raison; *depopulari*, dépeupler; *desperare* (*non sperare*), désespérer; *desuetudo*, désuétude.

D'autres fois, la même préfixe est complétive analytique, elle est propre à décrire les états successifs par lesquels passe le sujet entre les points de départ et d'arrivée, ou, d'une manière plus générale, elle représente une action quelle qu'elle soit pendant qu'elle s'effectue, dans tous ses degrés, avec ses détails, ses circonstances, jusqu'à l'entier épuisement de la chose sur laquelle elle porte; au lieu que le verbe simple énonce le genre d'action sans se charger de tous ces accessoires. En latin, *metiri* signifie mesurer, et *demetiri* mesurer les subdivisions; *vincere*, vaincre, et *devincere*, faire essuyer une défaite complète; *narrare*, raconter, et *denarrare*, raconter au long, avec toutes les circonstances; pareillement *de-*

Digitized by Google

amare, deflagrare, depeculator, deservire, devorare, describere rendent plus complètes en les détaillant, en les développant, les idées attachées aux simples, *amare, flagrare, peculator, servire, vorare* et *scribere*.

Enfin, un dernier trait qui distingue certains mots composés commençant par *de*, et qui apparaît principalement quand on les compare avec les mots simples, leurs primitifs, c'est qu'ils expriment l'idée commune d'une manière, non-seulement plus complète, mais plus déterminée, plus rigoureuse, plus caractéristique; ce qui fait qu'ils s'emploient très bien en style de pratique et de chancellerie, c'est-à-dire là où il est besoin surtout de peser ses termes. *Dé* est déterminatif par excellence, aussi bien dans les mots composés où il entre que quand il joue en français le rôle de préposition. Il n'y a rien en cela que de conforme à son origine par suite de laquelle il marque ablation, séparation, distinction, définition, détermination. Le latin fournit encore, à cet égard, des instructions décisives. Les verbes simples, *flere, plorare, lacrymare*, expriment l'action générale de verser des larmes, mais sans spécification, sans indiquer sur quoi et pourquoi, car ils sont intransitifs. Au contraire, *deflere, deplorare, delacrymare*, sont propres à marquer le sujet des pleurs, et la preuve c'est que d'ordinaire ils prennent un complément direct à l'accusatif. *Clamator* est un crieur, un criailleur, et se dit de toute personne qui crie; *declamator* était le nom spécial donné aux rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans leurs écoles. *Finire, terminare, signare*, ne s'emploient qu'au propre dans le sens de poser des bornes, ou de marquer, d'imprimer; *definire, determinare, designare*, sont comme leurs correspondants français des termes rigoureux, qui indiquent qu'on circonscrit, qu'on caractérise les choses ou les personnes de manière à les séparer nettement de tout ce qui n'est pas elles. On dit bien *legare*, pour, donner une commission de particulier à particulier, et *delegare*, déléguer, envoyer en mission ou en ambassade par acte d'autorité; de même *poscere* pour, faire une demande quelconque, et *deposcere* pour, demander l'extradition d'un transfuge, ou, en justice, la punition d'un coupable.

Livrer, délivrer. Mettre en main, au pouvoir de quelqu'un. « *Délivrer*, dit Condillac, c'est *livrer* une chose à celui à qui elle est due ou à qui on l'a promise : la justice a ordonné qu'on lui *délivrât* son legs; cet ouvrier m'a promis de me *délivrer* dans peu l'ouvrage que je lui ai demandé. » C'est-à-dire que *délivrer* se rapporte au sujet qui *délivre*, et le montre comme s'acquittant,

Digitized by Google

comme se déchargeant d'une obligation ; c'est-à-dire qu'ici la préfixe est ablative. Roubaud le marque d'une manière encore plus expresse. « Celui qui *délivre* une chose, dit-il, la *livre* en se libérant, ou en s'acquittant, ou se libère, s'acquitte en la *livrant*. *Délivrer* ajoute au sens de *livrer* l'idée d'une charge dont on s'acquitte, ou d'un marché qu'on exécute. Vous *délivrez* la chose que vous devez *livrer ;* vous gardez ce que vous ne *livrez* pas : vous retiendriez à la personne ce que vous avez à lui *délivrer*. La *livraison* change la possession ; la *délivrance* acquitte l'un et satisfait l'autre. » Mais *de* a de plus ici le caractère déterminatif ; si bien que *délivrer* est un terme de rigueur, usité seulement au palais et dans les bureaux d'administration, où il signifie une certaine action réglée, soumise à des formalités, demandant des vérifications ou des signatures. On *délivre* des passeports, des mandats, des certificats, des permis, la copie d'un acte, les titres d'une acquisition. En un mot, *délivrer*, comme le dit encore Roubaud, c'est *livrer* dans les formes ou dans les règles. En langage ordinaire, on dira : je vous *livrerai* telle ou telle marchandise, pour indiquer simplement le fait de la livraison ; mais devant un tribunal il faudra dire : la marchandise a été *délivrée* sous telle ou telle condition.

Laisser, délaisser. Quitter, se séparer d'une personne ou d'une chose, ne pas continuer à la garder ou à rester auprès. Dans cet exemple *de* est ablatif en sens contraire : il fait entendre que quelque chose est ôté, non pas à la personne qui agit, mais à la personne ou à la chose vers laquelle l'action est dirigée. *Délaisser* signifie *laisser* sans secours ni assistance, à l'abandon, dans l'isolement, dans le dénuement. « Anges saints, faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande et si *délaissée*. » Bossuet. On n'est pas plus ou moins *laissé*. Ensuite, *délaisser* doit à sa particule initiale d'être complétif ; on *délaisse* totalement, et pour toujours. Au contraire, *laisser* emporte l'idée d'une séparation momentanée : on *laisse* ses amis pour aller faire un voyage ; un matelot *laisse* sa famille pour courir les mers ; on *laisse* un ami malade pour aller quérir le médecin. J'ai *laissé* mon ami seul dans sa chambre, est une phrase qui suppose un retour plus ou moins prochain vers mon ami, outre qu'elle n'annonce pour lui aucune privation fâcheuse. Thésée *délaissa* Ariane. « La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses *délaissées* et aux étrangers. » Boss.

Sécher, dessécher. Oter l'humidité, rendre sec. *De* imprime au second mot une signification ablative et complétive. Quand vous *sé-*

Digitized by Google

chez un corps, vous ne lui ôtez rien d'essentiel, dont le besoin se fasse sentir en lui après votre action, vous faites seulement qu'il ne soit plus humide ou mouillé. Ainsi, les vents *sèchent* les chemins; on *sèche* les larmes de quelqu'un. Mais *dessécher* indique une privation : c'est ravir à un corps son jus, son suc, sa sève, de manière qu'il devienne dur, coriace, sans saveur ou sans vie, en un mot, qu'il se dénature plus ou moins. Après la pluie, les herbes *sèchent* bien vite, grâce au soleil; mais si son ardeur est trop grande, elles se *dessèchent* et meurent. « La peau se *dessèche*. » Buff. « Cette fleur languit, se *dessèche*, et sa belle tête se penche, ne pouvant plus se soutenir. » Fén. Il suit de là que la *siccation* est relative et la *dessiccation* absolue. On *dessèche* des marais quand on enlève aux lieux où ils se trouvent toute leur eau croupissante et malsaine.

Montrer, démontrer. Prouver, établir, faire voir qu'une chose est, ou est telle ou telle. On aperçoit sans peine dans *démontrer* son double caractère complétif analytique et déterminatif. On *montre*, quand il n'est besoin que d'une indication, ce sur quoi il n'y a qu'à jeter les yeux pour comprendre ou pour croire; on *démontre* par des raisonnements ce qui ne se comprend qu'avec effort. *Démontrer* emporte qu'on fait passer l'esprit par une suite d'idées. Le physicien *montre* la divisibilité des corps; le métaphysicien *démontre* l'existence de Dieu, la divisibilité de la matière à l'infini, l'immortalité de l'âme. On se sert bien de *montrer* quand il s'agit d'une preuve qui conclut du fait à la possibilité. « Passez la mer, dépouillez votre père, *montrez* à tout l'univers qu'on peut chasser un roi de son royaume. » Labruyère (parlant du prince d'Orange). « Dans ma neuvième satire, je pense avoir *montré* assez clairement que, sans blesser l'état ni sa conscience, on peut trouver de méchants vers méchants. » Boil. On *montre* qu'un corps tombe, et on *démontre* selon quelle loi. D'ailleurs, à *démontrer* s'attache l'idée d'une preuve rigoureuse, irrésistible, et produite avec appareil, ou du moins conformément à des règles dont il n'est pas permis de s'écarter; on ne se sert guère de ce terme que dans l'école et en matière de sciences.

Vouer, dévouer. Consacrer à Dieu, et, par extension, affecter, faire don solennel, authentique. Ils correspondent de tout point aux deux mots latins *vovere* et *devovere*, dont le second, en vertu de sa préfixe, est ablatif et complétif. C'est une remarque que font explicitement, Gardin pour le latin, et Roubaud pour le français. « *Dévouer*, dit celui-ci, ajoute à *vouer* l'idée d'un détachement, d'un renoncement, d'une abnégation par laquelle on met une chose à la dévotion,

Digitized by Google

à la discrétion, à la volonté d'autrui, sans aucune réserve. » *Vouer*, c'est engager, promettre, affecter irrévocablement; et ce mot a surtout rapport au fait : *dévouer*, c'est attacher, adonner, livrer sans restriction, de manière à ne rien retenir de la chose, ou à ne plus s'appartenir, s'il s'agit d'une personne ; et ce mot a surtout rapport à la plénitude du sacrifice. C'est pourquoi on ne dit pas se *vouer*, mais se *dévouer* à la mort, le sacrifice n'admettant ici aucune réserve. Ce qui est *voué* a telle destination, et n'en peut recevoir d'autre : on *voue* ses services à un prince; on se *voue* à une profession, à un état. La personne qui est *dévouée* est entièrement soumise, n'est plus à elle, n'a plus rien en elle qui soit à elle. On n'est pas plus ou moins *voué*, mais bien plus ou moins *dévoué*, comme plus ou moins *délaissé*. « Il serait à désirer que le diable n'eût jamais trouvé des hommes assez *dévoués* à ses ordres pour, etc.» Pasc. « Ces saintes religieuses se sont *dévouées* d'une manière si pleine et si entière à ce mystère de notre foi. » Id. « On se *voue* à Dieu ou au public, dit Condillac, lorsqu'on s'engage à donner tous ses moments à l'un ou à l'autre. On se *dévoue* à une personne à qui on se donne entièrement, de sorte qu'on n'a plus d'autres intérêts que les siens. »

Couler, découler. Se mouvoir, ou passer avec fluidité, se répandre. *De* dans le second mot est dégradatif et analytique. L'action de *découler* se fait de haut en bas, d'une manière lente et continue; elle a trait à un point de départ, à quelque chose d'élevé d'où tombe le liquide : ainsi l'eau *découle* d'une voûte, du linge étendu; la sueur du front; le sang d'une plaie. *Couler* exprime le fait simplement et d'une manière synthétique, comme s'accomplissant en un instant, au lieu de le représenter analytiquement, comme ayant de la durée et passant par divers degrés.

Périr, dépérir. Tomber en ruine, prendre fin. La nuance distinctive du second tient au caractère dégradatif et analytique de sa préfixe. Il est relatif à un état antérieur de santé, de prospérité ou d'éclat d'où la personne ou la chose déchoit, et il marque un affaiblissement long et graduel. « *Périr* se dit des choses qui finissent par quelque accident; *dépérir*, de celles qui tendent naturellement à leur fin, parce qu'elles perdent peu-à-peu leur force. Un vaisseau *périt* par la tempête, un bâtiment *dépérit*. Les troupes *périssent* dans un combat, et elles *dépérissent*, faute de vivres. Quand on se sert de *périr*, au lieu de *dépérir*, c'est une expression figurée, pour représenter la chose plus près de sa fin. Tels sont ces tours, *périr* de faim, de misère, d'ennui. » Cond. On *périt* d'un coup

Digitized by Google

d'épée, de mort subite ; on *dépérit*, quand on est consumé par une maladie de langueur et qu'on s'éteint lentement. *Dépérir* représente l'affaiblissement successif de tous les principes de vie, et montre toutes les phases de la ruine. « Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son accroissement *périt* beaucoup plus tôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. » BUFFON. « Le corps croît, se développe, se fortifie ; il *dépérit*, il se courbe, il dessèche. » ID. Un édifice *périt* dans un tremblement de terre ; il *dépérit*, faute de soins et de réparations, quand il s'écroule peu-à-peu.

Peindre, dépeindre. Décrire ou représenter quelque chose par le discours. Dans *dépeindre, de* apparaît comme une particule complétive analytique et déterminative. « Le premier de ces mots, dit Condillac, est plus général ; le second ne se dit que des peintures, où l'on représente plusieurs choses, ou une chose avec ses détails ; c'est proprement décrire avec des couleurs, *peindre* une chose en la développant. Tous deux se disent au figuré : les passions sont bien *peintes* dans cette tragédie, et les caractères y sont parfaitement *dépeints*. » Ainsi, on *peint* en grand, d'un seul trait, ou tout au moins brièvement ; on *dépeint* en particularisant, en représentant sous toutes les faces, en indiquant toutes les qualités, soit extérieures, soit intérieures. « Tartufe ne dit pas un mot, il ne fait pas une action qui ne *peigne* aux spectateurs le caractère d'un méchant homme. » MOL. Dans cet exemple, *peindre* a bien évidemment une signification partielle ; et le contraire a lieu pour le verbe *dépeindre*, dans cet autre du même auteur : « Il vous a *dépeint*, tel que je vous vois paraître, le visage, le port.... » Ensuite, *dépeindre* est plus caractéristique : on *dépeint* avec exactitude, et même avec une exactitude rigoureuse ; car ce verbe marque un rapport à quelque chose d'où part l'action et qui sert de modèle. On *dépeint* en faisant le portrait fidèle, en rassemblant tous les traits qui caractérisent, de manière qu'il ne soit plus possible de confondre avec autre chose, et qu'on reconnaisse infailliblement. C'est presque un terme réservé au langage de la police, tant il suppose d'attention à bien retracer l'image de la personne. Dans l'*Avare*, le Commissaire dit à maître Jacques, au sujet de la cassette : « Mais *dépeignez*-la un peu, pour voir. » Et dans *M. de Pourceaugnac*, l'Exempt s'écrie à la vue de ce ridicule personnage : « Ouais ! voilà un visage qui ressemble bien à celui que l'on m'a *dépeint*. » « A la façon dont les voisins *dépeignirent* un homme qu'on avait vu sortir de l'hôtel, etc. » J.-J. *Peindre* n'est

Digitized by Google

relatif qu'à la vivacité de la représentation : « C'est, dit Fénelon, non-seulement décrire les choses, mais en représenter les circonstances d'une manière si vive et si sensible, que l'auditeur s'imagine presque les voir. » *Dépeindre* exprime de plus la fidélité de l'image, et par conséquent des détails. Il suit de là, qu'on *dépeint* toujours ce qui est et d'après nature, au lieu qu'on *peint* quelquefois ce qu'on conçoit et d'une manière imaginaire. « Lorsque vous *peignez* des héros, vous faites ce que vous voulez ; ce sont des portraits à plaisir. » Mol. « Cet homme, tel qu'il fut réellement, et non tel que d'injustes ennemis travaillent à le *peindre*. » J.-J. « On nous avait *peint* les habitants comme des hommes presque stupides. » Barth. Fénelon a bien observé cette différence. « Le poète, dit-il, ne fait jamais mourir personne, sans *peindre* vivement quelque circonstance qui intéresse le lecteur. » Et ailleurs il parle « de la modeste simplicité avec laquelle Suétone nous *dépeint* Auguste dans tout le détail de ses mœurs. »

Marche, démarche. Mouvement d'une personne qui va en avant, action d'aller ; au figuré, manière de se conduire. *Marche* énonce le fait simplement : arrêter l'armée dans sa *marche ;* reconnaître quelqu'un à sa *marche. Démarche* l'exprime d'une manière plus étendue et plus déterminée : c'est la manière de marcher avec la tenue, le port, les gestes. On reconnaît quelqu'un à sa *marche,* rien qu'à entendre son pas, plus ou moins lent ou rapide ; pour le reconnaître à sa *démarche,* il faut de toute nécessité le voir marcher. « Ne pouvant voir le visage d'Eucharis, Télémaque regardait ses beaux cheveux noués, ses habits flottants et sa noble *démarche.* » Fénel. « Il me sembla que je voyais Achille en voyant Néoptolème, tant il en avait les traits, les regards et la *démarche.* » Id. Au figuré, la différence est la même, à peu de chose près. *Marche* indique la manière de se conduire eu égard seulement à la direction ou à la vitesse, ou bien encore au soin qu'on prend de n'être point aperçu. La *démarche* est plus compliquée, offre plus de détails à démêler ; elle suppose des intrigues, et quelque chose de plus caractéristique du sujet. Elle reçoit en conséquence beaucoup de qualifications : une première, une seconde, une dernière, une fausse, une mauvaise *démarche ;* une *démarche* scandaleuse, impertinente, hasardée, généreuse, funeste, honorable, honnête. Étant plus synthétique et spécifiant moins, le mot *marche* s'emploie plutôt dans les locutions générales que dans les circonstances particulières : la *marche* de la nature, du cœur ou de l'esprit humain, des passions, des affaires.

Digitized by Google

Nier, dénier. Ne pas demeurer d'accord, ne vouloir pas reconnaître. *Dénier* est ablatif et déterminatif. En effet, il signifie *nier* de manière à faire éprouver une privation à une personne, à lui enlever quelque chose, c'est-à-dire refuser, auquel cas sa synonymie avec *nier* est fort peu étroite. « Les Juifs ont admis deux messies : l'un fils de Joseph, car on n'a pu lui *dénier* un des caractères de Jésus-Christ qui a été réputé fils de Joseph ; et l'autre, fils de David. » Boss. « Lui-même applaudissant à son maigre génie, se donne par ses mains l'encens qu'on lui *dénie.* » Boil. Ou bien, c'est un terme usité seulement en jurisprudence, où il exprime la négation formelle d'une dette, d'un crime ou d'un dépôt, et plus spécialement la négation d'un aveu, par laquelle on défait ce qu'on a fait, on se dédit de ce qu'on a dit, on le rétracte. « Au premier interrogatoire, il avait fait plusieurs aveux, plus tard il a tout *dénié.* » Acad. « A l'aspect du bûcher, à la veille de paraître devant Dieu, les Templiers revinrent contre les aveux qu'ils avaient faits dans les tortures : ils les *dénièrent* tous. » Leroy. « Le ministre, dit Bossuet, parlant de Jurieu, ne *nie* pas que les Grecs n'aient avec nous le culte des saints. Il ne *dénie* pas qu'il n'ait accordé le salut aux Grecs, aux jacobites et aux nestoriens. »

Nommer, dénommer. Désigner une personne ou une chose par un mot. Le second est déterminatif. « *Nom*, dit Condillac, mot choisi arbitrairement pour être le signe d'une idée. Mais si, d'après les qualités connues d'une chose, on se détermine à lui donner un *nom*, cette manière de la désigner se nomme *dénomination.* Chaque chose prend sa *dénomination* de la qualité qu'on y remarque plus particulièrement. » Ainsi, on *nomme* pour distinguer dans le discours ; on *dénomme* en faisant connaître par le nom ; on *dénomme* comme on *dépeint* à la police, et ce verbe composé marque le soin qu'on prend d'arrêter l'esprit sur la personne de façon qu'on ne s'y trompe pas, qu'on en ait le signalement. C'est une de ces expressions de légistes, dont on se sert surtout dans les actes. Le substantif *dénomination*, quoique d'un usage plus étendu, a le même caractère. « On donnera à chaque pièce de monnaie la *dénomination* d'autant de livres et d'autant de sous que l'on voudra, parce qu'il est aussi aisé de donner un autre *nom* à une chose qu'il est difficile de changer la chose même. » Montesq.

Nombrer, dénombrer. Faire le compte pour savoir le total. *Nombrer* appartient au langage commun, et il marque si peu l'exactitude et la rigueur du calcul, qu'il se dit surtout en parlant de choses qui ne sont guère de nature à être comptées, à cause de leur grand

Digitized by Google

nombre. « Si vous allez derrière un théâtre, et si vous *nombrez* les poids, les roues, les cordages qui font les vols et les machines, si vous considérez combien de gens entrent dans l'exécution de ces mouvements, etc. » LABR. « Qui voudrait *nombrer* tous les gens de loi qui poursuivent le revenu de quelque mosquée, aurait aussitôt compté les sables de la mer et les esclaves de notre monarque. » MONTESQ. *Dénombrer* est un terme d'administration qui signifie faire le compte détaillé, déterminé, précis des habitants d'une ville, d'un empire. En logique, le mot *dénombrement* désigne une sorte d'argument par lequel on conclut du particulier au général, et qui n'est juste qu'autant qu'on n'omet aucun cas particulier; car, alors, il y aurait *dénombrement* imparfait, et partant sophisme.

DE, RE.

Départir, répartir. Distribuer, partager. Le premier se rapporte au point de départ, à la personne qui distribue, et la représente comme supérieure, comme laissant tomber ses dons d'un lieu élevé. On ne le dit guère qu'en parlant des grâces et des faveurs de Dieu, du ciel, de la nature, d'un grand ou d'un riche qui daigne abaisser ses regards sur telles ou telles gens. « Qu'elle se taise, au nom des dieux, des appas qui lui sont *départis* par les cieux. » LAF. « En ses présents le ciel est toujours juste; il ne *départ* à gens de tous états mêmes talents. » ID. « Il voulut être ermite; ses biens aux pauvres *départis*, il s'en va seul, etc. » ID. « Mais dans son testament ses grâces *départies* doivent me racquitter de son avare humeur. » RÉG. « De tous les dons que le ciel avait *départis* aux auteurs de mes jours, un cœur sensible est le seul qu'ils me laissèrent. » J.-J. Au contraire, *répartir* a plus de rapport aux personnes qui reçoivent qu'à celle qui donne. Et d'abord il en suppose plusieurs, car sa particule initiale est itérative, et dans chacune il annonce le droit à une portion comparativement plus ou moins considérable, car cette même particule marque retour, reddition, réparation. En un mot, la *répartition* est une seconde action, une opération qui répond et se conforme à une disposition antérieure. D'ailleurs, on *répartit* des charges comme des avantages et des bénéfices. On *répartit* des profits et des pertes entre actionnaires; opération qui produit un contingent à toucher ou à fournir. On *répartit* les biens d'une succession entre plusieurs cohéritiers, une somme, les impôts, des troupes en divers cantonnements; et la *répartition* n'est juste que si elle procure des quantités d'une égalité proportionnelle.

Digitized by Google

DE, CON.

Déférer, *conférer*. Donner des dignités ou des honneurs. On *défère* par *déférence*, parce qu'on veut bien considérer le mérite personnel ; on *confère* suivant un rite et avec les cérémonies d'usage. L'un se dit plutôt d'honneurs extraordinaires, et indique que, pour les rendre, il faut déroger à la coutume, et sortir du droit commun : « On *déféra* à César des honneurs excessifs. » MONTESQ. « Le peuple regardait le sénat avec jalousie, et néanmoins lui *déférait* tout dans les grandes occasions. » BOSS. « Il montra des talents si distingués qu'on lui *déféra* la direction des forces maritimes de la nation. » RAYN. « Les Romains ont *déféré* les honneurs divins à la plupart des empereurs. » ACAD. « Le peuple romain *déféra* le consulat à Scipion, et l'honneur du triomphe à Pompée avant l'âge. » ID. L'autre s'emploie plutôt en parlant des charges et des priviléges légalement et régulièrement accordés par qui de droit. « Sa charge est annuelle, et lui est *conférée* par l'assemblée générale de la nation. » BARTH. « Les rois de la race Mérovingienne *conféraient* de leur seule autorité les évêchés, etc. » VOLTAIRE. « Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron et du besoin qu'ils avaient alors de ses lumières et de son zèle, lui *déférèrent* unanimement le consulat ; ils ne firent que le *conférer* à Antoine. » BEAUZ.

CHAPITRE IV. E, EX.

Deux considérations doivent guider dans la recherche des différences cachées sous la synonymie apparente dont il s'agit ici: La première concerne le rapport naturellement établi entre deux mots synonymes, l'un simple, l'autre composé; la seconde regarde la valeur propre de la prépositive ajoutée au simple pour former le composé.

Qu'un mot soit le radical pur qui entre comme élément dans un autre commençant par une préfixe, c'est déjà une circonstance à remarquer : elle doit produire quelque effet sur le sens, et empêcher les mots d'équivaloir. On aperçoit effectivement, au premier coup-d'œil, que le simple se dit plutôt au propre, et le composé au figuré. Cela doit être. Le simple a pour fonction d'exprimer l'idée commune, telle qu'elle est en soi, radicalement, essentiellement, originelle-

Digitized by Google

ment; au lieu que le composé jouit d'une plus grande latitude, et se prête davantage aux acceptions lointaines et détournées. Mais, dans l'examen des synonymes, il ne faut pas attacher trop de prix à cette première différence; car elle se montre d'elle-même, et les dictionnaires la signalent d'ordinaire avec une suffisante exactitude. Une autre, qui mérite plus d'attention sous le rapport synonymique, consiste en ce que le simple se prend dans un sens général et abstrait, indépendamment de tout rapport, de toute idée accessoire, tandis que le composé a plus d'aptitude à devenir technique, à recevoir une acception spéciale et spécificative, une destination particulière, qui le détermine à signifier telle espèce d'action dans le genre plus étendu marqué par le simple. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le mot *échange* ne se dit guère qu'en termes d'économie industrielle et commerciale.

Cette seconde remarque mène à une troisième plus importante encore. S'il était besoin de prouver que le simple est l'expression absolue et ordinaire, il suffirait de rappeler qu'il s'emploie souvent et seul dans le sens neutre et intransitif: le four *chauffe;* un homme *change* à vue d'œil; telle plante commence à *lever;* à un certain âge les dents *branlent;* et de même en latin, *laborare, piscari* n'admettent pas de complément, et signifient *travailler* et *pêcher,* sans indiquer, comme *elaborare* et *expiscari,* ce sur quoi l'on travaille et ce qu'on prend à la pêche. Or, pour ne pas s'en tenir à l'expression générale et ordinaire, à celle qui exprime l'idée simplement, pour lui préférer une expression relative, il faut avoir des raisons. Ces raisons se réduisent à deux. On se propose d'exprimer en pareil cas, ou une manière d'agir remarquable par les efforts, le soin ou l'ardeur du sujet, en raison souvent des obstacles qu'il rencontre, ou une action remarquable par son contenu, sa durée, ses détails, ses degrés, sa progression, sa perfection, son achèvement. En d'autres termes, le simple se borne à énoncer un certain genre d'action, comme elle se passe d'ordinaire; le composé ajoute à cette idée celle d'effort ou de violence, d'attention, de précaution, de zèle, d'intention plus marquée, et partant, d'une plus grande difficulté à vaincre. D'un autre côté, au lieu d'être formel et abstrait comme le simple, le composé est matériel, concret, descriptif, complétif; il montre l'action du commencement à la fin, passant par différentes phases depuis le point de départ jusqu'au but, et s'achevant entièrement.

De sorte que, en résumé, les verbes simples se distinguent par quatre caractères des verbes qui en sont formés, moyennant l'ad-

Digitized by Google

jonction d'une préfixe : ils s'emploient de préférence au propre, d'une manière générale, sans rien annoncer de particulier ou de remarquable dans l'agent ni dans l'action. Les composés, au contraire, conviennent mieux au figuré, se disent souvent pour exprimer une espèce particulière d'action, dans le genre signifié par le simple, et de plus, ils ajoutent à l'idée du simple de deux façons, soit en attribuant au sujet plus d'effort ou de soin, soit en peignant l'action pendant son exécution, dans son prolongement, dans ses détails, et comme arrivant à un développement complet. (1)

Ces quatre distinctions, ou du moins plusieurs d'entre elles, paraissent s'appliquer à-la-fois à tous les verbes simples, synonymes de verbes composés qui les ont pour radicaux et commencent par une préfixe (2). Mais, ensuite, il faut consulter la valeur particulière de la préfixe; car cette considération peut faire modifier les différences déjà indiquées ou en faire découvrir de nouvelles.

E ou *ex*, en latin et en français, désigne l'action de faire sortir, une extraction, un point de départ, et plus volontiers un mouvement de bas en haut. Ainsi, en latin, *devolare* et *defodere* signifient, l'un voler de haut en bas, l'autre placer, par rapport à la terre, de haut en bas, c'est-à-dire enterrer; tandis que *evolare* et *effodere* ont le sens, celui-là de voler de bas en haut, et le dernier de

(1) Ces différences ressortent de l'examen même des synonymes contenus dans ce chapitre, et ne demandent pas d'autre démonstration; cependant, à l'appui des deux dernières, à cause de leur grande importance, on peut utilement alléguer des exemples empruntés du latin. Parmi les verbes composés de cette langue, commençant par la préfixe *e* ou *ex*, apparaissent entre autres, relativement à leurs simples, comme éxprimant de la part du sujet soin, effort ou violence, *exornare*, *exquirere*, *eligere*, *excerpere*, *exscribere*, *eripere*, *eniti*, *evincere*, *elatrare*, *expellere*, et comme augmentatifs et descriptifs, comme marquant une action concrète, continue, détaillée, qui a un commencement et une fin, et qui s'achève complètement, *empri*, *enecare*, *enarrare*, *exacuere*, *exædificare*, *exæquare*, *exaggerare*, *exalbescere*, *excelsus*, *exasperare*, *exaudire*, *ebibere*, *epotare*, *excœcare*, *excogitare*, *edocere*, *eradicitus*.

(2) Tous les verbes composés, quelque soit leur préfixe, ont plus d'affinité pour le sens figuré que le simple, leur radical : ce caractère leur est commun à tous sans exception. Mais ceux qui commencent par *de* paraissent plus particulièrement déterminatifs et spécificatifs. Au contraire, ils n'ont pas ou ils ont à un moindre degré que ceux qui commencent par *re*, *con* ou *e*, le trait distinctif qui consiste à supposer dans l'agent plus d'activité, de soin et d'effort. Enfin, tous sont également complétifs analytiques, c'est-à-dire significatifs d'une action continue, détaillée, progressive, dont on voit les phases et qui s'achève tout entière.

Digitized by Google

placer par rapport à la terre de bas en haut, c'est-à-dire de déterrer.

De l'idée de sortie, comme de celle de déjection, l'esprit passe sans peine à celle de privation ou de cessation. Aussi, la prépositive *e* a-t-elle cela de commun avec la prépositive *de*, qu'elle donne quelquefois au mot composé un sens contraire à celui du radical. Tels sont *edormire*, s'éveiller, et *elugere*, quitter le deuil, par rapport à *dormire*, dormir, et à *lugere*, prendre le deuil. On peut y joindre *elinguis*, sans langue, qui ne parle pas, et le français *éreinté*, analogue du latin *delumbatus*, ce qui fait bien voir la ressemblance des deux prépositives sous ce rapport.

Chauffer, *échauffer*. Rendre chaud, donner de la chaleur. On *échauffe* plus en grand, et quelque chose qui demande plus de peine : on *chauffe* une chemise ; on *échauffe* une chambre. Ensuite, comme le moyen le plus naturel et le plus simple de procurer de la chaleur est l'approche du feu, le verbe simple *chauffer* n'en indique jamais d'autre ; il reproduit d'une manière propre, essentielle, l'idée de la chaleur : au contraire, on peut produire l'action d'*échauffer* de bien d'autres façons, par le mouvement, l'exercice ou le frottement. De sorte qu'au simple semble attachée l'idée de l'opération de la nature, et au composé celle de l'opération ou de la coopération de l'homme. D'ailleurs, *échauffer* marque progression et une intention particulière d'arriver au but, du soin, de l'attention. L'ouvrier *chauffe* le fer qu'il travaille ; les oiseaux *échauffent* leurs petits en les couvrant de leurs ailes. On dira bien que le soleil *échauffe* les membres languissants d'un vieillard ; non pas que le soleil ait besoin pour cela de zèle ou d'effort, mais parce que l'action ne peut se faire que peu-à-peu. De même, Montaigne dit de nos vêtements qu'ils « nous *échauffent*, non de leur chaleur, mais de la nôtre, laquelle ils sont propres à couver et nourrir. » Enfin, la valeur propre de la prépositive se révèle en ce que souvent *échauffer* se dit des animaux, pour marquer, non pas qu'on leur donne ou qu'on leur apporte de la chaleur, mais qu'on développe en eux ou qu'on en fait sortir par l'exercice ou d'autre manière la chaleur qu'ils possédaient déjà à l'état latent. On se *chauffe* auprès de son feu, aux rayons du soleil ; on s'*échauffe* à courir, à travailler, ou en courant, en travaillant.

Changer, *échanger*. Donner une chose pour une autre. *Echanger* désigne un changement de conséquence, considérable, et fait à dessein. Au sortir d'un bal, on peut *changer* son chapeau sans s'en apercevoir. A vrai dire, *changer*, comme *change*, est le terme

Digitized by Google

général et abstrait; et ce qui fait que parfois l'on ne s'en contente point, qu'on le trouve insuffisant, qu'on lui préfère *échanger*, c'est qu'on veut exprimer une opération à laquelle on regarde davantage, qui demande plus de précaution et d'exactitude. Aussi, *échanger* n'est point d'un usage vulgaire; il appartient exclusivement au langage du commerce. *Échanger* exprime donc une manière de *changer* remarquable par l'attention qu'elle demande, et remarquable aussi en ce qu'elle est réciproque et porte sur des choses de nature diverse. Je *change* d'habillement; mon chapeau m'allait mal, je l'ai *changé*. On *échange* des marchandises contre d'autres marchandises; les monnaies offrent l'avantage de faciliter les *échanges*. Sans doute, on dit bien, en termes de commerce, *changer* une pièce d'argent, lettre de *change*, agent de *change*; mais il n'y a toujours dans le mot que la simple indication d'une opération ordinaire, qui ne présente rien de difficile ni de remarquable, soit dans le sujet, soit dans l'objet.

Lever, *élever*. Changer la position de bas en haut. Dans *lever*, l'idée est réduite à ce qu'elle a de plus simple : on *lève* en dressant ou en mettant debout, mais sans faire quitter le sol, sans ôter de la place qu'on occupe pour porter à une place supérieure. On *lève* ce qui touche à terre, comme un arbre abattu, une échelle qui est couchée sur le sol. Mais *élever* doit à sa particule initiale d'indiquer le lieu, la place, d'où l'objet part pour aller en haut; c'est *lever* de; il emporte l'idée d'un déplacement total et non partiel. Un malade se *lève* sur son séant; des audacieux s'*élèvent* en ballon. Girard et Roubaud s'accordent sur cette différence. Condillac ajoute une remarque : quelquefois *lever* signifie aussi ôter, déplacer; mais alors il est absolu, et ne suppose pas, comme *élever*, une comparaison entre le corps *levé* et ceux du milieu desquels il sort. « On *lève* un corps en l'ôtant d'où il est, et alors on le considère en lui-même et sans aucun rapport aux autres; on l'*élève* en le portant ou en le faisant monter plus haut, et, dans ce cas, on le considère par rapport aux autres corps qu'il laisse au-dessous. » Ce qui est *levé* est ôté; ce qu'on *élève* prend ou tend à prendre le dessus. Ensuite, *élever* suppose plus d'efforts et une opération plus difficile, ou bien une hauteur plus considérable, à laquelle l'objet arrive en parcourant progressivement différents degrés. On *lève* quelque chose de terre sans peine et avec la main. « Lorsque nous *levons* de terre quelque chose de fort léger... » MALL. On *élève* une chose à force de travail, à l'aide de machines et à une plus grande hauteur.

Se *lancer*, s'*élancer*. Se jeter en avant avec impétuosité. S'*é-*

Digitized by Google

lancer est relatif au point de départ. Le lion s'*élance* de sa tannière. On voit dans cette expression l'animal se presser fortement contre la terre qu'il va quitter, prendre son élan, détendre fortement ses muscles, et partir en bondissant. C'est, de plus, comme on s'en aperçoit sans peine, un mot représentatif, qui fait image et peint l'action, qui montre le sujet se levant, revenant sur lui-même, et faisant effort pour sortir du lieu où il est. Mais la principale différence consiste en ce que s'*élancer* témoigne plus d'ardeur et marque plus de violence et de vitesse. Sur l'ordre de leurs chefs, des soldats se *lancent* à la poursuite des fuyards, et des soldats enivrés de carnage ou irrités d'une longue résistance s'*élancent*, sans écouter la voix de leurs chefs, à la poursuite des ennemis. On se *lance* naturellement, sans beaucoup d'efforts, en se jetant en avant avec impétuosité : c'est ainsi qu'un cheval se *lance* dans la plaine. On se *lance* à l'eau. « L'aventureux se *lance* à travers cette eau. » LAF. C'est, dans cet exemple, la seule expression qui convienne, parce qu'il n'y a ici ni effort, ni ardeur extrême de la part du sujet, causée par la résistance, le danger, les obstacles ou une grande opposition. Par la même raison, on dit et on doit dire : se *lancer* dans le monde, dans les affaires, dans la littérature, dans la carrière du barreau. On se *lance* à travers ; on s'*élance* au travers.

Mouvoir, *émouvoir*. Mettre en mouvement, agiter. Au propre, *émouvoir* marque un rapport au lieu auquel tient la chose, et d'où l'on s'efforce de la tirer. « *Émouvoir* n'est guère en usage qu'en parlant du mouvement donné aux humeurs qu'on veut chasser par des remèdes. Un tempérament difficile à *émouvoir*. » COND. Ainsi, dans cette locution, *émouvoir*, c'est *mouvoir* de manière à faire sortir. Dans d'autres, c'est *mouvoir* avec peine ou effort quelque chose qui offre de la résistance, qui n'est pas fait pour être *mu*, qu'on ne *meut* pas d'ordinaire. On *meut* un pendule, un objet quelconque d'une petite masse et dont la mise en mouvement présente peu ou point de difficulté : on *meut* les bras, les jambes ; le vent fait *mouvoir* les branches des arbres. Une trombe *émeut* les flots de la mer, lorsqu'elle les agite profondément, les soulève, et les pousse avec force les uns contre les autres. Au figuré se retrouve cette même distinction. « L'entendement *meut* la volonté, parce qu'il la dirige vers un objet. Mais on ne dira pas *mouvoir* les passions. Alors *émouvoir* est le terme propre, et il signifie les mettre en action. » COND. D'où il résulte que *mouvoir* annonce une impulsion sans violence, et *émouvoir* une impression plus forte qui nous tire de nous-mêmes. On est *mu* par une

Digitized by Google

simple considération, et *ému* par une passion, c'est-à-dire par un sentiment qui n'est ni léger, ni superficiel.

Branler, *ébranler*. Émouvoir, remuer. La prépositive semble jouer encore ici le rôle de superlatif. On *branle* légèrement la tête en signe de mépris; on *ébranle* un édifice à coups de bélier ou de canon : c'est-à-dire que le simple sert à exprimer un mouvement, une agitation ordinaire, et le composé une commotion violente, une secousse. En conséquence, il faut plus d'effort pour *ébranler* que pour *branler*, et l'on *ébranle* des choses plus difficiles à remuer, qui, par leur nature et leur disposition, semblent devoir rester immobiles. Vous *branlez* la tête, les bras, les jambes, un dard dont vous voulez percer votre ennemi; le matelot est *branlé* dans son hamac. C'est toujours une masse lourde qu'on *ébranle* : il suffit à Jupiter d'un froncement de sourcil pour *ébranler* le monde, mais aussi c'est le père des dieux et des hommes, et rien n'est plus beau que cette opposition entre un moyen si petit et un effet si grand. En outre, quoique les deux actions ne produisent point de déplacement, ne fassent point sortir l'objet de son lieu, c'est à quoi tend, en particulier, l'action d'*ébranler*. « On *ébranle* un corps lorsqu'on le rend moins ferme, soit en le frappant violemment, soit en le secouant : *ébranler* un mur, un arbre. » Cond. Samson *ébranla* les colonnes du temple, c'est-à-dire, leur imprima de fortes secousses, capables de les rendre moins assurées sur leurs fondements, de les détruire, de les renverser. Le *branle* des cloches, par exemple, n'a pas cet effet.

É, CON.

Érosion, *corrosion*. Action de corroder, de ronger. Mais cette action est présentée sous deux points de vue, savoir, dans *corrosion* comme s'opérant de tous les côtés à-la-fois, comme attaquant de toutes parts le corps qu'elle détruit, et dans *érosion* comme détachant peu-à-peu de ce corps différentes parties. D'où il suit que la *corrosion* amène plus promptement la perte ou la ruine de la chose, et c'est pourquoi ce mot se dit principalement, sinon uniquement, du poison ; mais l'*érosion* agit avec plus de lenteur, par degrés, à la manière de ces humeurs âcres qui mangent les chairs et finissent par les faire tomber en lambeaux.

É, DE.

Écoulement, *découlement*. Flux, mouvement de ce qui coule. « Les eaux s'*écoulent* du lieu d'où elles sortent, et qu'elles laissent à sec; elles *découlent* de leur source. » Cond. Ce qui frappe dans

Digitized by Google

l'*écoulement*, c'est la sortie du liquide qui s'échappe, qui fuit, et le vide produit par là dans le vase ou le contenant : un liquide s'*écoule* entièrement, il n'en reste rien dans le vaisseau. Ce qui frappe dans le *découlement*, c'est la direction que suit le liquide en coulant : le sang *découle* d'une plaie. De même, au figuré, le temps s'*écoule*, c'est-à-dire, fuit, échappe; une conséquence *découle* d'un principe, c'est-à-dire, résulte ou descend de quelque chose de supérieur comme de sa source.

Épuration, dépuration. Action de purifier, de donner de la pureté, ou effet de cette action. Par l'*épuration*, ce qui est impur sort ou s'en va; par la *dépuration*, la chose est délivrée ou débarrassée de ce qu'elle contient d'impur. Il semble, d'après cela, que le second mot exprime une élimination plus complète, plus définitive de toute matière hétérogène; d'autant plus que *de* est essentiellement caractéristique, rigoureux, déterminatif. L'*épuration* serait donc un commencement de *dépuration*, ou une *dépuration* relative et partielle; mais, d'un autre côté, l'*épuration* demande peut-être plus de temps et de soin, parce qu'elle est plus difficile.

Éhonté, déhonté. Sans honte, sans pudeur. Dans cet exemple et le suivant les deux préfixes sont privatives; mais *de* semble l'être à un plus haut point, ce qui tient sans doute à sa valeur rigoureusement déterminative, à ce qu'il exprime plus particulièrement les actions et les états d'une façon décidée et caractéristique. Et c'est à cause de cette propriété que *dépuration* se dit seulement en chimie et en médecine, tandis qu'*épuration* est de tous les styles. *E* signifie qu'on est sorti d'un état, et *de* qu'on en est déchu. Or, on rentre plus aisément dans l'endroit d'où l'on est sorti qu'on ne remonte au rang d'où l'on est déchu. On n'est *éveillé* que pour rentrer un peu plus tard dans le sommeil; les personnes *édentées, éreintées* ne le sont jamais absolument; par le mot *elinguis*, les Latins désignaient une sorte de mutisme relatif, qui consiste à ne pas parler dans une circonstance, quoiqu'on en ait naturellement la faculté. Ainsi *éhonté* et *déhonté* indiquent une absence de honte, le premier accidentelle et dans une action particulière, le second habituelle et dans le caractère. On est *éhonté* par un oubli momentané de soi-même; mais, à force d'être *éhonté*, on finit par devenir *déhonté*.

Éhanché, déhanché. Qui a les hanches rompues ou disloquées, qui marche sans être ferme sur ses hanches. L'un désigne un état relatif, l'autre un état absolu. Dans celui qui est *éhanché*, vous voyez, quand il marche, ses hanches sortir et rentrer alternativement, et sa personne elle-même incliner, tantôt à droite, tantôt à gauche.

Digitized by Google

Le mot *éhanché* exprime assez bien une sorte de vacillation provenant de ce qu'on a de mauvaises hanches, ou une sorte de mouvement ondulatoire qu'affectent de se donner en marchant certains dandys des deux sexes. Le *déhanché* ne manque pas seulement de bonnes hanches, mais il n'en a point du tout, pas plus que ce qui est *démanché* n'a de manche. Par rapport au fait ou à l'état d'avoir des hanches, on peut dire qu'il est déchu ; car ici, comme ailleurs, *de* annonce une privation complète, rigoureuse, définitive, quelque défaut irrémédiable et qui ne permet pas l'espoir d'un retour.

CHAPITRE V. AD.

Ad, préposition et préfixe latines, signifie, à côté, auprès, et plus souvent, à, vers, du côté de; elle marque proximité ou direction, tendance vers un endroit ou une personne, et par suite addition. *Accola* (*ad*, *cola*), qui habite auprès; *assessor* (*ad sedere*), qui est assis à côté, conseiller; *adsilire*, sauter vers; *adrepere*, se traîner vers en rampant; *arridere*, rire à quelqu'un; *adjunctio*, action de joindre une chose à une autre; *admiscere*, mêler en ajoutant accessoirement. Ensuite, comme en ajoutant on augmente ce à quoi l'on ajoute, *ad* indique quelquefois simplement une augmentation et prend le sens de beaucoup : *adaugere*, augmenter beaucoup; *affluere*, couler en grande abondance; *adjuvare*, aider beaucoup; *admonere*, avertir fortement; *attenuare*, rendre très ténu; et en français, *allonger*, rendre plus long ou très long par addition.

Quand *ad* commence un mot, synonyme d'un autre, qui est le radical pur du premier, cette préfixe apporte entre eux principalement la différence suivante. Le simple exprime l'action simplement, telle qu'elle se passe d'ordinaire, sans rien annoncer de remarquable dans l'agent considéré comme tel. Au contraire, le verbe qui en est formé par l'adjonction de *ad* contient de plus une idée accessoire qui détermine dans certains cas à le préférer au simple; et cette idée consiste, ainsi que pour la plupart des mots composés à l'aide d'autres préfixes, en ce que le dérivé suppose dans l'agent plus d'activité, ou une activité plus digne d'attention, plus créatrice, qui lui appartient davantage, une intention plus formelle, plus de soin, plus d'intelligence, plus de talent, plus d'adresse, plus de spontanéité. Cette seule indication, quoique suffisante pour certains exemples et tou-

Digitized by Google

jours la plus importante, ne dispense pas néanmoins de recourir aussi pour d'autres à la valeur particulière de la préfixe.

Faire croire, *faire accroire*. Déterminer la croyance. *Faire accroire* annonce dans le sujet plus d'activité, ou une part plus grande prise à l'action ; ce qu'il *fait accroire*, il le crée, il l'invente ; aussi ne *fait*-on *accroire* que ce qui est faux, tandis que *faire croire* se dit également bien pour faire ajouter foi à ce qui est véritable. A cet égard, l'Académie, Beauzée, Roubaud et Condillac sont unanimes. « Autrefois, j'ai mené votre père par le nez ; je lui *fais accroire* ce que je veux. » Régn. Mallebranche dit, en parlant d'une opinion qu'il regarde comme vraie : « Voilà quelques raisons qui peuvent *faire croire* que, etc. » Et Port-Royal : « Quand on dit à quelqu'un, vous en avez menti, ces paroles *font croire* que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses et offensantes. » Mais l'important est de faire voir la différence de ces deux locutions, prises l'une et l'autre en mauvaise part, dans le sens de tromper, en imposer. On y parvient à l'aide du même principe de distinction. Dans *faire accroire*, le sujet apparaît, non-seulement comme inventeur, ce qui peut aussi arriver à celui qui *fait croire*, mais encore comme inventeur à dessein, avec intention, et souvent avec art, talent et adresse ; or, comme il n'y a que les personnes qui puissent agir de propos délibéré, et avec intention, *faire accroire* ne doit s'attribuer qu'aux personnes. Mais *faire croire* s'attribue tout aussi bien aux choses, en tant qu'elles font l'action de nous tromper, de nous faire admettre des choses imaginaires, controuvées. « Ces termes sont propres à *faire croire* aux stupides et aux libertins que Dieu n'est point seul la vraie cause de toutes choses. » Mall. Il y a plus : non-seulement *faire accroire* s'emploie toujours en mauvaise part, et en supposant une personne pour sujet, deux circonstances qui peuvent manquer à *faire croire*, mais encore les deux locutions diffèrent en vertu de la même règle, quand toutes deux se disent de l'action d'une personne qui induit volontairement en erreur. Il faut plus d'invention et plus d'art pour *faire accroire* que pour *faire croire ;* on ne *fait accroire* que par artifice et par un coup monté. Vous *faites croire* à un imbécille tout ce que vous voulez ; il n'y a pas à cela grande difficulté. « Le vieux eunuque est un imbécille à qui l'on *fait croire* tout ce qu'on veut. » Montesq. On ne *fait accroire* tout ce qu'on veut qu'à force d'esprit et d'expédients. Dans l'*Avare*, Frosine dit à Cléante : « J'aurais assez d'adresse pour *faire accroire* à votre père que ce serait une personne riche de cent mille écus en argent comptant. » Et à la fin

Digitized by Google

du *Bourgeois gentilhomme*, M. Jourdain, qui croit que Dorante fait seulement semblant de vouloir épouser Dorimène afin de tromper madame Jourdain, dit tout bas à Dorante: « C'est pour lui *faire accroire.* » A quoi Dorante répond : « Il faut bien l'amuser avec cette feinte. » D'ailleurs, *faire croire* se rapporte seulement à la vérité, et *faire accroire* a plutôt rapport à la réalité : quand vous *faites croire* faussement une chose ou à une chose, vous la faites envisager sous un faux point de vue ; et quand vous *faites accroire* une chose, vous l'inventez, c'est une chimère. La première expression est toute formelle, l'autre est matérielle. Bossuet a bien observé cette distinction dans les deux exemples suivants. « César changeant en douceur ses premières cruautés, *fait croire* qu'il y a été entraîné par ses collègues. » Il ne cherche point à abuser sur l'existence même de ses cruautés, mais sur la manière dont il y a été conduit. «Esdras n'aurait pu *faire accroire* tout-à-coup à tout un peuple que ce sont là les livres anciens qu'il a toujours révérés. » Ici la tromperie aurait consisté à faire admettre faussement comme réelle une chose controuvée, supposée, et non pas seulement à égarer l'esprit sur la manière de considérer quelque chose de réel. C'est-à-dire toujours, en définitive, que *faire accroire* implique un sujet plus inventif, plus créateur, et tirant davantage de son propre fonds.

Ranger, arranger. Mettre en ordre. M. Guizot a très bien distingué ces deux verbes sans connaître la règle générale, ce qui n'en prouve pas l'inutilité. *Arranger,* c'est *ranger* à côté, et par conséquent ce mot composé partage l'attention entre la chose qu'on *range* et celles auprès desquelles on la *range. Ranger,* au contraire, n'est point relatif, mais absolu ; il arrête exclusivement l'esprit sur l'objet *rangé,* il n'exprime qu'une idée individuelle.«C'est en *rangeant* ses livres que l'on *arrange* sa bibliothèque. » GUIZOT. « On *range* la chose qui est hors de sa place ; on en *arrange* plusieurs qui étaient en désordre. » COND. En deux mots, l'action de *ranger* produit l'ordre ; l'action d'*arranger* le produit aussi, mais au moyen d'une combinaison, d'une disposition de plusieurs choses, qui fait qu'elles sont bien en rapport les unes avec les autres. Ainsi, *arranger* suppose pluralité ou variété dans les choses et complication dans l'ordre établi. On se *range,* c'est-à-dire toute sa personne d'un seul coup, pour laisser passer une voiture ; on s'*arrange* pour aller en visite, c'est-à-dire qu'on donne une disposition convenable à toutes les parties de sa personne. Dans les revues, les officiers *rangent* les soldats sur deux lignes. « Ses gardes affligés imitaient son silence autour de lui *rangés.* » RAC. Mais la principale différence résulte

Digitized by Google

de ce que le composé représente le sujet comme plus agissant. Quand vous *arrangez*, c'est vous qui créez et à l'instant même le rang des choses; quand vous *rangez*, vous ne faites que mettre les choses à leur place, qu'agir conformément à un rang donné par un *arrangement* précédent, ou à un ordre nécessairement déterminé par la nature de la chose. Si bien que *ranger* signifie mettre à sa place; et *arranger*, créer, assigner aux choses des places convenables. « On *arrange* une fois, on *range* tous les jours. » Guiz. On se *range* à son devoir, à l'avis de quelqu'un, c'est-à-dire qu'on se met à une place fixée d'avance, qu'on adhère à quelque chose de donné. On *arrange* un projet dans sa tête, on s'*arrange* pour faire une chose, c'est-à-dire que de soi-même on ordonne les parties d'un tout où l'on marque à chaque chose la place qu'elle devra avoir. En outre, le sujet n'agit pas seulement davantage en *arrangeant*, mais il agit d'une manière plus remarquable, avec choix, intelligence, discernement, capacité d'embrasser un ensemble et d'en disposer convenablement tous les détails. « Le maître *arrange* son appartement à sa fantaisie, le domestique le *range* ensuite d'après les ordres qu'il a reçus. » Guiz. Il ne faut pas grande habileté pour *ranger* ses papiers; il n'y a qu'à suivre l'ordre des matières ou l'ordre des dates; mais bien *arranger* ses idées et ses paroles est un travail plus difficile en même temps que plus compliqué. Au participe passé, le simple se dit d'un homme qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires; et le composé sert à désigner, celui qui dans ses discours et ses manières, pousse jusqu'à l'affectation le soin et l'attention à bien faire.

Paraître, apparaître. Tomber sous les sens, devenir visible, se montrer. Le simple est le terme général, ordinaire et l'on n'a recours au composé que s'il s'agit d'une *apparition*, d'un phénomène, c'est-à-dire de la manifestation d'une chose qu'il est très difficile ou très rare de voir, et dont la présence par conséquent fait naître la surprise ou excite l'intérêt. « Le soleil, la lune, l'aurore *paraît*. » Acad. C'est un fait qui arrive tous les jours. Dieu *apparut* à Moïse, un ange à Joseph; des spectres *apparaissent* dans une maison. En conséquence, des deux phrases suivantes, empruntées à l'Académie, la seconde renchérit sur la première. « Les grands génies que ce siècle vit *paraître*. » « Ces génies extraordinaires qui *apparaissent* à de longs intervalles. »

Poster, aposter. Mettre dans un poste, placer quelqu'un dans un endroit d'où il peut faire ce que nous exigeons de lui, pour observer ou exécuter quelque chose. *Poster* vient de *ponere* (*positum*,

Digitized by Google

postum, postare), et *aposter* répond à *apponere*. L'action de *poster* est ordinaire; elle ne se fait point dans des circonstances remarquables, n'est point dirigée contre telle ou telle personne, tel ou tel objet bien déterminé, et ne suppose point de la part du sujet attention, finesse, artifice, tous accessoires réservés à *aposter*. C'est en termes de guerre qu'on a coutume de se servir du premier, d'autant qu'il rappelle mieux l'idée radicale de *poste*, et n'annonce pas qu'on ait l'intention de se cacher, de ruser, d'y mettre du mystère. C'est dans la vie civile, et en parlant d'un stratagème, d'un coup monté, d'un piége tendu à un ennemi particulier que le composé s'emploie exclusivement; il se prend presque toujours en mauvaise part. Des soldats *postés* en un endroit devront observer ou combattre, s'il y a lieu, et quel que soit l'ennemi qui se présente. Les gens *apostés* pour insulter ou pour assassiner quelqu'un, pour charger un innocent par leur témoignage mensonger, ou pour arracher un testament à un moribond, ont en vue un objet bien déterminé, et une action, non pas éventuelle, mais certaine.

Maigrir, amaigrir. Devenir maigre. Nul doute que la particule initiale du second ne vienne du latin *ad*, comme celle d'*avis* (*ad videre*), d'*aloi* (*ad legem*), d'*amasser* (*ad massam*), d'*améliorer* (*ad melius, oris*), d'*amoindrir* (*ad minus, oris*), plutôt que de la préposition *à*, qui marque éloignement. Quoi qu'il en soit, *maigrir* est toujours neutre et intransitif, caractère commun à un grand nombre de verbes simples, en opposition aux verbes composés qui en dérivent. Au contraire, *amaigrir* se prend d'ordinaire dans le sens actif, et au lieu d'énoncer simplement le fait, il le fait remarquer davantage, il le montre s'accomplissant dans un objet. Quand il signifie, comme *maigrir*, devenir maigre, il garde quelque chose de sa première acception; il fait voir la maigreur attaquant le sujet et le minant peu-à-peu; il est représentatif. Dire de quelqu'un, qu'il *maigrit*, c'est annoncer un fait sans l'exprimer, sans le dépeindre, sans en marquer les progrès et les phases, comme quand on dit d'un homme qu'il *amaigrit*. On *maigrit* à vue d'œil, c'est-à-dire en très peu de temps, tout d'un coup, par l'effet d'une maladie violente ou d'une forte passion; on *amaigrit* peu-à-peu, tous les jours, par l'effet de la fatigue, d'une nourriture insuffisante ou mauvaise. « Le bonheur du prochain vous cause de l'ennui, et vous *amaigrissez* de l'embonpoint d'autrui. » DESTOUCHES.

Baisser, abaisser. Faire descendre, faire aller de haut en bas. Que la préfixe du second mot ait son origine dans la préposition *ad*, comme il nous semble, ou dans la préposition latine *a*, ou dans la

Digitized by Google

française *à*, il n'importe, car la différence des deux verbes provient uniquement de ce que l'un est le radical simple qui entre dans la composition de l'autre. — 1° *Baisser* est quelquefois neutre, jamais *abaisser*. La rivière, le jour, un vieillard, sa vue, son esprit, une marchandise *baisse*. Mais alors il n'y a pas de synomynie entre eux. — 2° *Abaisser* s'emploie plutôt au figuré, et il s'y emploie seul en parlant des personnes et quand il devient réciproque; à l'égard des personnes, *baisser* est inusité, et, dans le sens réciproque, il ne se dit qu'au propre. Mais c'est là une différence trop facile à apercevoir pour mériter l'attention du synonymiste. — 3° *Baisser* est absolu, et *abaisser* relatif; distinction sentie et vaguement exprimée par Girard, mais que Condillac a mise dans tout son jour. « Quand on se sert de *baisser*, dit celui-ci, on considère différentes hauteurs seulement par rapport à une chose; quand on se sert d'*abaisser*, on considère les différentes hauteurs d'une chose par rapport à d'autres. *Baisser* une chose, c'est la mettre plus bas qu'elle n'était; l'*abaisser*, c'est la mettre plus bas qu'une autre, ou du moins la faire descendre jusqu'à une autre qui était plus bas qu'elle. » Au fait, *abaisser*, c'est *baisser* vers. « Les oiseaux qui ont les jambes longues, ont aussi le cou long à proportion, pour pouvoir *abaisser* leur bec jusqu'à terre et y prendre leurs aliments. » Fén. Cependant la différence essentielle n'a frappé ni Girard ni Condillac. — 4° *Baisser* est le terme général, celui dont on se sert communément, quand on n'a rien de remarquable à exprimer : il désigne une action ordinaire qui se fait sans peine et souvent. On *baisse* la tête, la voix, les yeux, un voile et une voile, un rideau, un store, une jalousie, comme à l'ordinaire, et pour le motif ordinaire. *Abaisser* signale un abaissement remarquable, soit parce que la chose n'a pas coutume d'être *baissée*, au moins de cette façon, soit qu'on ait en la *baissant* une intention particulière. Chacun de nous *baisse* à chaque instant la paupière, et l'oculiste *abaisse* la cataracte à un aveugle. « Elle se mit à rougir en *baissant* la paupière. Dès qu'une personne est morte, on *abaisse* ses paupières sur ses yeux. » Agad. Les personnes qui ont soin des lanternes publiques les *baissent* tous les jours pour les allumer; et un jour le commissaire trouvant une lanterne placée trop haut pour éclairer convenablement, la fait *abaisser*. De même, *baisser* un couvercle, une visière, un voile, un pont-levis, un store, signifie l'action ordinaire et conforme à la destination de ces objets de les faire aller en bas; mais les *abaisser*, c'est une opération de l'ouvrier qui les a faits et qui les refait de manière à les fixer, à les attacher moins haut. Vous

Digitized by Google

baissez une muraille pour qu'elle soit moins haute, c'est le motif habituel d'une pareille action ; vous l'*abaissez*, afin qu'elle ne vous empêche pas d'avoir la vue sur la campagne. On *baisse* la tête, les bras, les yeux, lorsqu'on les dirige en bas ; c'est une action commune et faite pour des motifs communs : mais dans le langage particulier des arts on *abaisse* la tête, les bras, les yeux d'une figure, afin de lui faire produire l'effet particulier qu'on a en vue. En géométrie on *abaisse* une perpendiculaire sur une ligne ; ce n'est pas une opération dont le premier venu soit capable. « On *baisse* les yeux ; on *abaisse* ses regards. » ACAD. Lafontaine dit, en s'adressant à Dieu et pour exalter sa puissance : « Les cieux s'*abaissent* sous tes pieds. »

Se *donner*, s'*adonner*. Embrasser un certain genre de travail. Dans le verbe composé la préfixe est inchoative et marque plus d'activité ; de même que dans *apercevoir* relativement au simple *percevoir*, et, suivant Dœderlein, dans le latin *adamare*, mis en rapport avec son radical *amare*. Celui qui se *donne* à un art ou à une science ne s'appartient plus, y est livré tout entier, en est pour ainsi dire l'esclave ; celui qui s'y *adonne* y est seulement attaché, et en fait le but vers lequel il dirige ses pensées et ses actions. Du reste, se *donner* paraît rarement employé dans ce sens. Montesquieu a dit au sujet de Christine de Suède : « Une reine abdiqua la couronne pour se *donner* tout entière à la philosophie. » Et Fénelon, écrivant à madame de Maintenon : « Ce détail extérieur, quand vous vous y *donneriez* tout entière, sera toujours au-dessus de vos forces. » Le simple exprime la plénitude du dévouement, et le composé la destination, la tendance vers un certain but, l'exercice de l'activité en un certain sens. « Les Turcs ont été de tout temps *adonnés* au brigandage. » MONTESQ.

AD, CON.

Adjuration, *conjuration*. Ils signifient, en termes de liturgie, les paroles dont on se sert pour exorciser. Mais le mot d'*adjuration* ne présente que la direction d'une action, c'est-à-dire une sommation de Dieu au démon par le ministère du prêtre. L'idée qui domine dans la *conjuration*, c'est de se faire d'une manière complète, avec les cérémonies d'usage, selon le rite, et parfois avec pompe. Autrefois, quand un malade paraissait possédé du démon, et avait vainement reçu les soins de la médecine, on avait recours à l'*adjuration ;* alors un prêtre venait *conjurer* l'esprit malin. D'autre part, et toujours conformément à la valeur des deux préfixes, l'*adjuration*

Digitized by Google

n'exprime qu'un commencement d'action, et la *conjuration* désigne une action qui s'achève, qui par elle-même est complète. Souvent, en effet, l'*adjuration* consiste en un commandement fait au démon, de la part de Dieu, de faire ou de déclarer quelque chose; et il en est de même hors du style religieux : on *adjure* une personne en la sommant au nom d'une chose sacrée, comme la patrie, d'agir ou de parler de telle ou telle manière; *conjurer* le démon, c'est simplement le chasser, et non le forcer de faire lui-même telle ou telle chose. Cette nuance se conserve au figuré : on *conjure* l'orage ou la colère céleste en les détournant, et il ne reste plus rien à faire.

Assentiment, consentement. Acquiescement, action par laquelle on conforme son sentiment à d'autres ou à un autre. L'un est pour l'esprit, l'autre pour la volonté; l'un concerne la vérité, l'autre la bonté des choses. Cela doit être en effet. Le mot *assentiment* ne marque qu'une direction, une tendance ou une adjonction; vous donnez votre *assentiment* à une chose faite, établie, existant déjà indépendamment de votre voix que vous ajoutez. Le mot *consentement* annonce qu'en mêlant votre sentiment à d'autres, vous complétez quelque chose d'inachevé, qui attendait l'accession de votre volonté pour se faire ou s'établir. Vous êtes frappé de la vérité d'une proposition; vous y donnez votre *assentiment*, mais par là vous ne la complétez point. Vous donnez votre *consentement* au mariage de votre fils, et il se forme de votre sentiment et de celui des autres comme un tout auquel il ne manque rien. D'ailleurs, en soi l'*assentiment* est un acquiescement plus partiel que le *consentement*; il ne va pas au-delà de la théorie, de la conception; il ne tire pas autant à conséquence. Quand vous donnez votre *consentement*, vous ne vous appartenez plus, vous disparaissez dans le tout; votre volonté se fond en quelque sorte avec les autres, et vous êtes entraîné avec elles, bon gré mal gré, à tenir telle conduite, à exécuter telles choses.

Affirmer, confirmer. Présenter à quelqu'un une chose ou une proposition comme vraie. Ces deux mots ont pour radical commun *firmare*, assurer, établir quelque chose par la parole. Dans le premier, *ad* n'est point additif ni signe de pluralité, mais augmentatif, en ce sens qu'il marque la fermeté de l'assertion, car à cet égard il ne le cède point à *confirmer* : on emploie d'ordinaire le serment pour *affirmer*. Mais *confirmer* renchérit pourtant sur son synonyme, en ce qu'il exprime une réunion, un concours d'assertions, une sorte de renfort opposée au doute et dont on appuie ce qu'on

Digitized by Google

veut persuader. Quand une chose est *affirmée*, on n'a pour la croire que l'autorité de la parole de celui qui l'*affirme*, qui l'énonce avec assurance; quand elle est *confirmée*, sa crédibilité se trouve pour ainsi dire accomplie, portée au comble par de nouvelles raisons ou par un ensemble de témoignages. « Dans la magie, il y a des faits embarrassants, *affirmés* par des hommes graves qui les ont vus. » LABR. « Vous dites d'un grand, qu'il est prévenant, officieux, et vous le *confirmez* par un long détail de tout ce qu'il a fait en une affaire où il a su que vous preniez intérêt. » ID. « Ce bruit est faux et ne se *confirme* point. » ID. « Oui, donc Elvire a su ces nouvelles semées, et du vieux don Louis les trouve *confirmées*. » MOL. « Voilà ce que je vous écrivais il y a huit jours, et que je vous *confirme*. » J.-J. « Voilà ce qu'il me dit et ce qu'il me *confirma* par ce passage de Saint-Augustin. » PASC. *Affirmer* ne suppose point, comme *confirmer*, une assertion antérieure, à l'appui de laquelle il annonce quelque chose, preuve ou assertion nouvelle; et de plus, il ne se dit que des personnes, parce qu'il n'y a que les personnes qui puissent énoncer une pensée avec assurance. L'action de *confirmer* s'attribue également bien aux personnes et aux choses. « J'admire la faiblesse de mon cœur à douter d'une trahison que tant d'apparences me *confirmaient*. » MOL.

Attrister, contrister. Rendre triste, causer un certain déplaisir. « *Attristé* désigne un déplaisir plus apparent que profond, et qui ne fait qu'effleurer le cœur. *Contristé* marque une personne plus touchée, et des maux plus grands ou plus prochains. On est *attristé* d'une maladie populaire, d'une continuation de mauvais temps, des accidents qui arrivent sous nos yeux, quoiqu'à des personnes indifférentes : on est *contristé* d'une maladie générale, des ravages que fait autour de nous une maladie contagieuse, de voir ses projets manqués et toutes ses espérances évanouies. » GIRARD. Cette différence réelle, la même qui existe en latin entre les synonymes analogues *approbare* et *comprobare*, approuver; *amplecti* et *complecti*, embrasser; *appellare* et *compellare*, adresser la parole, résulte de la valeur comparative des préfixes *ad* et *con* : l'une n'est qu'augmentative, et l'autre est complétive. Au reste, dans *attrister*, *ad* exprime moins la force de la tristesse que la part qu'on prend à la chose affligeante : on y pense, on s'y intéresse, on y est tout au plus attaché. Mais *contrister* indique la plénitude, l'étendue du sentiment, et aussi son intimité; car en latin *cum* ou *con* a souvent ce dernier sens, et, par exemple, dans les mots *commemini*, *cognoscere*, *contemnere*, c'est-à-dire, *memini*, *noscere*, *temnere*

Digitized by Google

secum ou *intra animum*. On est plutôt *attristé* des maux des autres que des maux personnels, et plutôt des maux passés ou futurs que des maux présents. Le contraire a lieu pour *contrister*.

Attrition, contrition. Termes de dévotion ou de théologie, qui servent à exprimer la douleur qu'on ressent d'avoir offensé Dieu. Ils ressemblent de tout point aux deux précédents, et diffèrent de même. La *contrition* est la douleur profonde qu'un cœur ressent d'avoir commis le péché, en tant qu'il offense Dieu. Le mot *attrition* désigne une *contrition* imparfaite, inspirée par la difformité même du péché ou par la crainte des peines de l'enfer, avec ou sans commencement d'amour de Dieu. Dans la xe de ses *Lettres à un provincial*, Pascal reproche aux Jésuites d'avoir enseigné que l'*attrition*, même sans quelque amour de Dieu, suffit pour mériter au pécheur le pardon de ses fautes.

Attention, contention. Action de l'esprit qui se porte vers ou sur tel ou tel objet. Le premier de ces mots est relatif et peint la *tention*, ou la *tension* de l'intelligence par rapport à la chose vers laquelle on la dirige; il présente le sujet sortant de lui-même. Le second est intensif; il désigne la *tension* comme forte, comme achevée, et montre le sujet se repliant, se concentrant sur lui-même. On dira donc, en ayant égard à l'objet, qu'il demande de l'*attention* pour être compris ou connu. « On ne peut rien découvrir sans *attention*. » MALL. Et en se bornant à considérer le sujet, que la *contention* le fatigue. « Cette *contention* de l'âme trop bandée et trop tendue à son entreprise, la met au rouet, la rompt et l'empêche. » MONTAIG. L'intensité, l'intimité et l'énergie distinguent si bien la *contention*, que ce mot signifie proprement effort de toute sorte, ou intellectuel ou volontaire. « On fait pareilles choses avec divers efforts et différente *contention* de volonté. » MONTAIG. Et le même auteur parle de « l'inimitable *contention* de l'un et de l'autre Caton à la vertu. » *Contention* ne se prend guère dans le sens spécial d'*attention* que quand on le détermine en ajoutant *d'esprit, contention d'esprit*. « L'étude de l'histoire et de la géographie ne demande point de *contention d'esprit*. » J.-J. Alors, le mot *contention* exprime une *attention* forte, opiniâtre, même fatigante et pénible, qui suppose dans la matière, sans s'y rapporter aussi expressément qu'*attention*, de la complication et de grandes difficultés.

AD, DÉ.

Annoncer, dénoncer. Faire connaître. Dans *annoncer* ne se trouve aucune idée accessoire un peu importante; mais dans *dénon-*

Digitized by Google

cer la particule privative et déterminative *dé* produit deux nuances qui méritent d'être signalées. On *dénonce* de manière à causer un dommage, à faire éprouver une perte, une privation, en faisant connaître une personne défavorablement, ou d'une personne quelque chose de mauvais, un crime, une action suspecte, un projet dangereux. A cette raison si on ajoute que *dé* est essentiellement déterminatif et caractéristique, on comprendra pourquoi ce mot se trouve presque exclusivement consacré à signifier révéler ou déférer à la justice. « Les Athéniens *dénoncèrent* Anaxagoras devant les magistrats, et l'accusèrent publiquement. Quand on vint lui *annoncer* que les Athéniens l'avaient condamné à mort, il n'en parut point plus ému. » Fén. Quelquefois *dénoncer* et *annoncer* se disent en particulier, pour, faire connaître au public : alors le premier est solennel, rigoureux, indicatif d'une action qui se fait selon certaines formalités. On *dénonce* la guerre, un armistice, un excommunié. *Annoncer* n'a rapport qu'à la nouveauté de la chose qu'on porte à la connaissance de tous : *annoncer* une fête, une vente ; les journaux *annoncent* la mort d'un grand citoyen ; on *annonce* la paix ou la guerre dans tous les spectacles.

AD, EX.

Atténuer, *exténuer*. Rendre maigre, diminuer l'embonpoint et les forces. On emploie dans le même sens en latin *attenuare* et *extenuare*, dont le premier, suivant Gardin, dit moins que le second. C'est aussi le sentiment de l'Académie : « *Atténuer*, affaiblir, diminuer les forces, l'embonpoint ; *exténuer*, causer un grand affaiblissement. » Dans le premier, *ad* est inchoatif, et signifie commencer à, se mettre ou se prendre à, porter atteinte ; *ex*, dans le second, indique qu'on fait sortir le sujet de l'état normal, ou qu'on lui soustrait sa substance ou ses forces. L'*atténuation* n'est donc qu'un commencement d'*exténuation*. « Les jeûnes, les veilles, les fatigues *atténuent* ; les débauches et les maladies *exténuent*. « Acad. Par suite de jeûnes austères, les chevaux d'Harpagon, dans l'*Avare* de Molière, sont devenus des idées, ou des fantômes, des façons de chevaux. « Cela me fend le cœur de les voir ainsi *exténués*, » dit maître Jacques. *Atténués* aurait dit trop peu. Ensuite, *atténuer*, comme *amaigrir*, montre la cause à l'œuvre, attaquant le sujet et le minant peu-à-peu ; au lieu qu'*exténuer* n'est relatif qu'à l'effet, et s'emploie beaucoup mieux au passé qu'au présent. « Une armée *exténuée* de lassitude et de faim. » Volt. « On voyait la malheureuse *Arachné*, dont tous les membres *exténués* se défiguraient

Digitized by Google

et se changeaient en araignée. » Fén. C'est parce qu'il marque une action douce et modérée, qui diminue au lieu de retirer les forces, qu'*atténuer* se dit en parlant des crimes, des fautes, du mal, dans le sens de, les rendre moins graves. Des auteurs se sont improprement servis d'*exténuer* pour exprimer cette idée. « Jamais on ne me verra falsifier les saintes lois du devoir pour *exténuer* mes fautes. » J.-J. « Cela peut *exténuer* mes torts dans leurs effets, mais c'est en les aggravant dans leur source. » Id. « Dans cette lettre il semblait *exténuer* le service que je lui avais rendu. » Id. Aujourd'hui, l'usage est définitivement pour *atténuer*. Le sentiment seul de la valeur propre aux deux préfixes aurait dû toujours prévenir toute méprise sur ce sujet.

CHAPITRE VI. **DIS.**

Di ou *dis*, particule latine qui se place toujours au commencement de certains mots composés, correspond, pour la forme et le sens, au grec διά (*discerno*, διακρίνω), et quelquefois à δύς, avec peine, difficilement. Du reste, *di* et *dis* viennent à coup sûr de *duo*, deux, tout comme en grec διά et δύς de δύο, racine identiquement la même. D'après son origine, la prépositive dont il s'agit ici doit donc marquer dualité et non unité. Ainsi, *dilemme*, grec δίλημμα (δίς, deux fois; λαμβάνειν, prendre), argument par lequel on offre à un adversaire le choix entre deux propositions, représente sa valeur primitive. Il en est de même de *diphthongue*, syllabe qu'on prononce en faisant entendre le son de deux voyelles. A l'opposition de la dualité et de l'unité se rattache sans peine celle de la séparation et de l'union, de la diversité et de l'identité. C'est effectivement la modification que *dis* a coutume d'imprimer à la signification de beaucoup de mots dont il fait partie ; seulement, l'idée de dualité se trouve quelquefois avoir perdu de sa précision, et la préfixe peut se traduire par, *d'ici* et *de là*, *de côté* et *d'autre*, *en tous sens*. *Disséminer*, *dissiper*, c'est répandre çà et là, de tous les côtés; *discourir*, courir çà et là en parlant, parler de choses et d'autres; *digérer*, porter la nourriture dans tous les membres ; *discerner*, voir séparément de toute autre chose. De plus, entre l'idée de séparation et celle d'ablation, de négation, existe une certaine affinité, et l'esprit passe volontiers de l'une à l'autre. *Dis* devra donc aussi faire signifier à certains mots composés ce point de vue de l'esprit. C'est ce qui arrive, par exemple, pour *difficile*, *disparaître*,

Digitized by Google

discontinuer, disconvenir, dissuader, dissemblable, disgrâce, difforme.

Simuler, dissimuler. Faire par les apparences que les autres se trompent sur nos pensées, nos sentiments, nos intentions, ou en général sur la réalité. *Simuler*, c'est faire en sorte qu'une chose paraisse, quoiqu'elle ne soit pas, faire un acte qui *ressemble* (*similis*, semblable) à un acte réel, mais qui ne l'est pas. Au contraire, *dissimuler*, c'est faire un semblant qui diffère de ce qui est, induire à croire qu'il n'existe pas. La différence est capitale : on *simule* ce qui n'est pas, on *dissimule* ce qui est. On *simule* une attaque en cherchant à paraître attaquer, tandis qu'au fond il n'en est rien ; on *dissimule* sa haine en cherchant à ne point paraître haïr, tandis qu'au fond on hait effectivement. Là, on se sert de l'apparence pour faire croire ce qui n'est pas ; ici, on s'en sert pour déguiser, pour empêcher de paraître ce qui est, ou pour faire croire le contraire de ce qui est. En un mot, *simuler* est affirmatif de ce qui n'est pas, et *dissimuler*, négatif de ce qui est. En latin, le même rapport existe entre *simulare* et *dissimulare : simulamus quæ non sunt; dissimulamus quæ sunt;* et, en allemand, entre *sich stellen* et *sich verstellen.*

Position, disposition. Ils expriment une manière particulière d'être dans un sens, ou dans une certaine posture et dans un certain rapport avec un but. Par la *position* d'un homme, d'une armée, d'une maison, comme par leur *disposition*, vous désignez comment ils se trouvent eu égard à leur destination ou à un but. Ces mots doivent être considérés d'abord comme significatifs de la posture seule, puis comme indiquant le rapport au but. — 1° Sous le premier point de vue, *disposition*, c'est-à-dire état ou manière d'être de ce qui est posé de côté et d'autre, ajoute au sens du simple l'idée d'un arrangement, d'un ordre de choses ; si bien que la *disposition* marque la *position* combinée de différentes parties ou de divers objets. La *position* d'un homme, d'une armée, d'une maison, c'est simplement leur situation particulière par rapport à un but. Mais la *disposition* d'un homme, c'est sa *position* résultant de l'harmonie ou du désaccord qui règne entre les diverses parties de son organisation, soit physique, soit intellectuelle. La *disposition* d'une armée, c'est sa *position* produite par son ordonnance : une armée choisit telle *position* pour attaquer, et reçoit du général telle *disposition*. Une maison a telle *position*, c'est-à-dire se trouve exposée de telle manière ; elle a telle *disposition*, c'est-à-dire telle manière d'être en raison de la distribution des parties qui la composent.

Digitized by Google

— 2° Sous le second point de vue, la différence est autre et se tire d'une autre circonstance. Dans *position* le rapport au but paraît peu marqué, et c'est une détermination passive; dans *disposition*, au contraire, il se montre énergique et sous forme de tendance. Qu'un homme soit en *position* de faire telle ou telle chose, il ne s'ensuit pas qu'il y soit porté, qu'il y aspire; mais, être dans la *disposition* de faire une chose, témoigne dans le sujet une inclination active. Une armée est dans une bonne *position* pour combattre, c'est-à-dire qu'elle peut avec chance de succès attaquer et se défendre; mais cette heureuse manière d'être par rapport au but ne tient pas à elle, ne vient pas d'elle: au moment du combat, elle est dans une bonne *disposition*, c'est-à-dire, pleine d'ardeur et prête à fondre sur l'ennemi. Si on dit plutôt la *disposition* que la *position* des esprits et des affaires, c'est pour deux raisons différentes : d'abord, il s'agit dans cette locution de plusieurs choses, et en l'employant on veut exprimer l'état qui résulte de leurs rapports mutuels; ensuite, les esprits et les affaires y sont considérés comme ayant une tendance, comme suivant ou voulant prendre un certain train, une certaine tournure.

DIS, RE.

Dissoudre, résoudre. Racine *solvere*, délier, faire cesser l'union entre les parties d'un tout. Tel est effectivement le sens commun aux deux mots; mais chacun y ajoute une nuance en raison de sa particule initiale. *Dissoudre, dis solvere*, délier en jetant les parties çà et là, n'a rapport qu'à la destruction de l'union, et c'est pourquoi on ne dit pas *dissoudre*, comme on dit *résoudre*, une chose en une autre. *Résoudre, rursus solvere*, délier de nouveau ou de manière à réparer, marque un retour, une opération qui rétablit l'état antérieur ou naturel, ou bien simplement qui amène un second état. En *dissolvant*, vous supprimez la liaison, la cohésion, rien de plus : l'eau *dissout* le sucre; le roi *dissout* le parlement dans certains cas; aux yeux de l'Église, la mort seule peut *dissoudre* le mariage. En *résolvant*, vous faites passer d'un état à un autre simplement, ou à l'état primitif : le feu *résout* le bois en cendre, en fumée. « Thalès croyait que l'eau était le premier principe de toutes choses, que toutes choses se changeaient perpétuellement les unes dans les autres, mais qu'en dernier lieu tout se *résolvait* en eau. » Fénel. « Aristote dit que la matière est le sujet dont une chose est composée, et en quoi elle se *résout* en dernier lieu. » Id. Quand on *résout* un bail, on brise les liens qui tenaient les deux parties attachées l'une à l'autre, et on les remet l'une et l'autre dans l'état primitif.

Digitized by Google

Quand on *résout* un problème, on dénoue les liens qui retenaient une vérité, et on la met dans un nouvel état où elle peut librement se montrer, s'exposer aux yeux. De même, *résoudre* une chose ou une personne, se *résoudre* à quelque chose, c'est produire une nouvelle détermination, un nouvel état, en rompant les liens qui tenaient l'esprit indécis. En médecine, *dissoudre* signifie l'action de faire cesser une obstruction, une concrétion, un engorgement, de séparer, de dissiper des humeurs rassemblées en un certain point de l'économie; et *résoudre* marque celle de ramener à l'état normal une partie du corps tuméfiée et qui a pris un volume inaccoutumé.

DIS, DÉ.

Disjoindre, *déjoindre*. Séparer des choses qui étaient jointes, des planches, par exemple. *Dis* indique une séparation moins considérable, moins complète. D'après l'étymologie, il représente l'idée de dualité, d'une chose et d'une autre, de distinction, tandis que *dé* rappelle une chute, et doit exprimer une séparation définitive et bien décidée. Entre les choses *disjointes*, il y a commencement d'écartement; on voit seulement qu'elles sont deux ou plusieurs : entre les choses *déjointes*, il y a écartement tel qu'elles ne tiennent plus l'une à l'autre. C'est pourquoi *disjoindre* se prend seul dans un sens figuré, affaibli, peu rigoureux. « Assembler ou *disjoindre* les termes, c'est en assurer un de l'autre, ou en nier un de l'autre, en disant, Dieu est éternel, l'homme n'est pas éternel. » Boss. « Par cette force qu'il a de réfléchir l'homme a assemblé les sensations d'une infinité d'images, il les a *disjointes*. » Id. Ensuite, à *dé* s'attache plus particulièrement l'idée d'ablation, de privation, de défaut, de dommage : on se sert encore de ce qui est *disjoint*; ce qui est *déjoint* n'est plus bon à rien.

Discréditer, *décréditer*. Oter aux choses leur crédit, la considération dont elles jouissent. « *Discréditer*, faire tomber en discrédit; *discrédit*, diminution de crédit : *décréditer*, ôter le crédit, le faire perdre. » Acad. Ainsi, *discréditer* une chose, c'est lui rendre le crédit difficile, et la *décréditer*, c'est l'en priver. Pris dans le sens négatif, *dé* enchérit donc sur *dis*. *Discréditer* ne s'emploie guère qu'en parlant des marchandises et des effets de commerce; c'est qu'on ne réduit jamais leur valeur à néant, et qu'à leur égard le *discrédit* ne peut être que partiel. Si l'action est dirigée contre toute autre chose, ou contre les personnes, l'usage veut qu'on préfère *décréditer*.

Digitized by Google

CHAPITRE VII. AB.

En latin *ab*, quelquefois *a*, est d'abord une préposition servant à marquer le point de départ; dans les composés où elle entre, elle modifie le sens général par l'idée accessoire d'éloignement.

AB, DÉ.

Abrogation, dérogation. Ils expriment deux actions législatives opposées à l'autorité d'une loi, mais chacune à sa manière, suivant la valeur de leurs préfixes. L'*abrogation* annule absolument la loi antérieure; la *dérogation* la laisse subsister, tout en la suspendant ou en la modifiant. La loi qui *abroge* est faite pour annuler l'ancienne, et l'anéantit dans tous ses points; la loi *dérogeante* ne porte atteinte à l'ancienne, ne la contrarie que dans quelques points où il y aurait incompatibilité entre elles deux. Cette différence s'explique et se justifie aisément. *Ab* indique un rejet, un éloignement complet, absolu de la loi, et *dé* seulement un dommage, un déchet qu'on lui fait éprouver. C'est ainsi que dans les mots *abdiquer, abjurer, abnégation, abolir, absoudre*, la prépositive *ab* emporte le sens d'un acte qui s'achève d'un seul coup; tandis que *dé* fait naître l'idée d'un dommage successif et partiel à chaque instant dans *dépérir, déchoir, décliner, défaillir, décroître, détériorer, dégrader, dégénérer*. En général, *ab* se trouve employé au commencement des mots qui désignent un mouvement brusque, violent, comme *abjicere, abstrahere, ablegare*, etc.; *dé*, au contraire, est propre à signifier un mouvement doux, progressif, et par suite, non pas un anéantissement, une suppression, mais un simple retranchement qui altère l'intégrité de l'objet, et rien de plus. Et, pour en revenir à la *dérogation*, quelquefois elle consiste, non pas même à faire un léger changement à la loi, mais à ne point l'appliquer à l'égard d'une personne ou dans une circonstance particulière. « Je me déterminai à me faire protestant. Je désirai seulement de n'être pas obligé de paraître en consistoire. L'édit ecclésiastique cependant y était formel: on voulut bien y *déroger* en ma faveur. » J.-J.

AB, DIS.

Abstrait, distrait. Ces deux mots emportent dans leur signification l'idée d'un défaut d'attention. *Abstrait, abstractus*, tiré loin de; *distrait, distractus*, tiré de côté et d'autre, de divers côtés. L'esprit de l'*abstrait* est loin de ce que vous lui dites, de ce

Digitized by Google

dont il s'agit; l'esprit du *distrait* est instable, dissipé, évaporé, incapable de s'appliquer à quoi que ce soit; il laisse vaguer ses pensées, suivant l'expression de Bossuet; il est à la merci de toutes les impressions. La cause des *abstractions* est plutôt intérieure, et celle de la *distraction* extérieure. « Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des *abstractions*; leurs idées ou leurs desseins les frappent si vivement, qu'ils leur sont toujours présents. Les *distractions* sont le partage ordinaire des jeunes gens; un rien les détourne et les amuse. » Gir. Les *abstractions* touchent à la rêverie, et la curiosité produit la *distraction*. « Phédon est *abstrait*, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un stupide. » Labr. « L'esprit *abstrait* nous jetant loin du sujet de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises demandes ou de sottes réponses. » Id. « Théocrine est *abstrait*, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas. Le hasard fait que je lui lis mon ouvrage; il l'écoute. Est-il lu? il me parle du sien. Et du vôtre, me direz-vous, qu'en pense-t-il? Je vous l'ai déjà dit, il me parle du sien. » Id. C'est bien à tort que nous laissons vieillir *abstrait* pris dans ce sens; *préoccupé* ne le remplace qu'en partie, comme la *préoccupation* les *abstractions*.

CHAPITRE VIII. MÉ.

Cette préfixe ne tire point son origine du latin, comme les précédentes, mais bien de l'ancien germanique ou du celtique. Ce qui le prouve, c'est que le petit nombre de mots français où elle se trouve, sans correspondants dans les langues de l'antiquité savante, se traduisent presque tous en allemand par des termes analogues qui ont pour syllabe initiale la particule *miss*, visiblement équivalente à *mé*: tels sont *méprise* et *Missgriff*, *méfiance* et *Misstrauen*, *mésuser* et *missbrauchen*, *méconnaître* et *misskennen*, *mécontentement* et *Missvergnügen*, *mésalliance* et *Missheirath*, *mésintelligence* et *Missverständniss*, *mésaventure* et *Missgeschick*. Il y a pour rapporter son origine à l'ancienne langue vulgaire une autre raison: plusieurs mots en *mé* sont tombés ou tombent chaque jour en désuétude, comme *mécroire*, *méfaire*, *mésoffrir*, *mévendre*, *mésaise*, *méchef*. Du reste, il importe assez peu de savoir à quel primitif l'étymologie peut en définitive faire remonter la prépositive *miss*, *mes* ou *mé*; l'essentiel est d'en connaître la signi-

Digitized by Google

fication, et pour cela, il suffit de comparer avec leurs simples les mots composés français ou allemands qui commencent par elle. Or, dans tous elle représente à-peu-près l'idée du latin *male*, mal. C'est ce qu'on pourrait conclure, à défaut d'autre preuve, de ce que plusieurs se trouvent avoir des synonymes de même radical, dont la syllabe initiale est *mal*, au lieu d'être *mé* : *mécontent, malcontent; messéant, malséant;* et, en allemand de même, *missbrauchen, übelbrauchen; missdeuten, übeldeuten*. En s'ajoutant aux mots simples, *mé* leur fait signifier des choses, des actions mauvaises, ou prises en mauvaise part, en sens contraire, ou tout autres qu'elles ne seraient, exprimées par le radical pur ; elle est péjorative, perversive, vitupérative. Tel est son caractère général. On ne saurait le présenter sous une forme plus précise, sans lui faire perdre de sa justesse, ou sans anticiper sur les détails.

MÉ, DÉ.

Mépriser, dépriser. N'avoir pas d'estime, regarder ou traiter comme ayant peu de mérite. Le radical *priser* vient de *prix, pretium*, et signifie mettre un prix, assigner la valeur. Celui qui *méprise* attribue une valeur mauvaise; celui qui *déprise* retranche ou rabat de la valeur. Dans le premier verbe se trouve l'expression d'un sentiment affirmatif, positif, qui fait considérer en mal et détester comme mauvais, comme vicieux, pernicieux ou funeste ce qui en est l'objet. Mais *dépriser* est simplement restrictif, atténuatif; son action ne va qu'à mettre la chose ou la personne au-dessous de sa valeur, à lui ôter plus ou moins de son prix réel ou d'opinion : portée au plus haut point, elle n'est toujours que négative. On se *mécompte* en faisant un calcul faux, erroné; idée, positive, quoiqu'en mauvaise part : on *décompte*, c'est-à-dire qu'on retranche d'un compte; idée restrictive ou partiellement négative. Il en est de même de *médire* à l'égard de *dédire* (se) (1). Ainsi, *mépriser* dit beaucoup plus que *dépriser* : *mépriser*, c'est non seulement ne faire point d'estime, ne pas se soucier, mais c'est estimer mauvais, et par suite avoir en aversion;

(1) Roubaud essaya, mais en vain, de donner cours au mot *désallier* dans le sens affaibli de *mésallier*. *Désallier* ferait équivoque, parce que *dé* est privatif : on pourrait croire qu'il signifie défaire l'alliance, désunir, détacher, faire tomber le lien qui enchaîne les époux l'un à l'autre. Mais on disait autrefois, et on devrait continuer à dire, *désestimer* dans le sens de *mésestimer* un peu. « Valerius dit que, sur sa vieillesse, il commença à *désestimer* les lettres. » MONTAIG. « Un galant homme en est plaint (d'être trahi par sa femme), non pas *désestimé*. » ID.

Digitized by Google

dépriser, ce n'est pas même ne point estimer du tout, mais seulement estimer peu, faire peu de cas, mettre une chose au-dessous de ce qu'elle vaut. On *déprise* souvent les choses les plus estimables; on ne saurait les *mépriser*. Le *mépris* est un sentiment réel, positif, qui a des degrés dans l'âme, et qui se témoigne par la conduite comme par les paroles : à l'action de *dépriser* ne correspond pas ainsi une disposition subjective; ce verbe marque un fait extérieur, libre, et quelquefois en contradiction avec ce qu'on éprouve ou ce qu'on pense. L'homme d'honneur *méprise* tout ce qui sent la bassesse ou la lâcheté; l'envie s'efforce de *dépriser* les belles actions, ce qui ne prouve pas qu'elle les *méprise*. On s'attache d'ordinaire à *dépriser* les personnes pour faire accroire qu'on les *méprise*.

Méfiance, défiance. Disposition contraire à la confiance et en vertu de laquelle on craint d'être trompé et on se tient sur ses gardes. Le premier de ces mots désigne une idée positivement mauvaise, et le second une idée négative; l'un, une *fiance* mauvaise, défavorable, qui fait considérer sous un mauvais jour, comme capable de mal, et l'autre, un manque de *fiance*. On croit en mauvaise part à la personne ou à la chose pour qui on éprouve de la *méfiance*, on en a une mauvaise idée; on ne croit que peu ou point à celle dont on se *défie*. Se *méfier* exprime une affection positive, mais désavantageuse, défavorable; se *défier* contient une simple négation. La *méfiance* est essentiellement soupçonneuse et inquiète; elle fait tout prendre en mauvaise part. Un contemporain de J.-J. Rousseau lui reproche d'être inquiet et *méfiant* comme un lâche criminel. La *défiance* n'est que réservée; elle fait qu'on se tient sur ses gardes. L'une touche à la misanthropie; l'autre caractérise la prudence. « On doute par emportement et par brutalité, par aveuglement et par malice, par fantaisie; mais on doute aussi par prudence et par *défiance*, par sagesse et par pénétration d'esprit. » MALL. On se *méfie* quand on supçonne et qu'on craint quelque chose de mauvais; la *défiance* ne fait souvent qu'inspirer des doutes sur la suffisance, la capacité, la convenance des choses ou des personnes relativement à ce qu'on se propose. Comme le *mépris*, la *méfiance* exclut l'estime, elle est absolument improbative; au contraire, on peut encore faire cas de ce dont on se *défie*, comme de ce qu'on *déprise*, seulement on ne fait sur lui aucun fond. On se *méfie* plutôt du caractère et de la probité, et la *défiance* tombe d'ordinaire sur toute autre qualité, l'esprit, les talents, ou même sur les choses. Comme le *mépris*, la *méfiance* est un sentiment positif qui fait prendre en aversion et fuir l'objet; mais quand on se *défie* ou qu'on *déprise*, on

Digitized by Google

n'en veut pas, on ne hait pas pour cela, et la preuve en est qu'on se *défie* de soi-même. Se *méfier* de soi-même formerait un contresens. « Dans vos distractions, *défiez*-vous de vous; n'allez pas, par méprise, en conter à quelqu'autre. » REGN. En un mot, la *méfiance* dit plus que la *défiance :* c'est un sentiment positif qui fait envisager l'objet sous de sombres couleurs; elle est subjective; elle tient au cœur; elle donne l'idée d'un retour sur soi-même, d'un éloignement. Le mot *défiance* est moins l'expression d'un sentiment que d'un fait, et il se rapporte davantage aux précautions qu'on prend. Ensuite, la *méfiance* est moins déterminée que la *défiance*, et quant à sa cause et quant à son objet. L'une est dans le caractère, c'est un instinct comme l'antipathie; l'autre vient de la réflexion et de l'expérience comme l'aversion. On naît *méfiant*; pour être *défiant*, il suffit de penser, d'observer, et d'avoir vécu. « On entre ou on prend en *défiance*. » (PASC.); mais non en *méfiance*. On dit bien une sage *défiance :* « J'avais une juste *défiance* de moi-même. » (LABR.); mais non une sage *méfiance*, celle-ci n'étant jamais raisonnée et ne s'appuyant que sur de vagues présomptions. On se *méfie* d'une personne sous tous les rapports, et quand on craint de sa part quelque chose de mauvais, sans savoir précisément ni quoi ni pour quoi; on se *défie* de celle dont l'expérience a appris d'une manière plus ou moins directe qu'elle peut tromper ou manquer relativement à un but particulier.

MÉ, AB.

Mésuser, *abuser*. Mal user. *Mésuser*, user en mauvaise part, d'une manière mauvaise, faire un mauvais usage; *abuser*, user de manière à s'éloigner brusquement, violemment, du bon usage ou des règles. En *mésusant*, on pèche contre la raison, contre la sagesse; on agit sans rime ni raison, à tort et à travers. En *abusant*, on s'écarte de ce qui est établi; on sort des bornes; on est excessif, déréglé; on viole des droits; on pèche contre la justice, contre la probité, contre la politesse ou les bienséances. *Mésuser* arrête l'esprit sur le sujet seul; *abuser* fait songer en même temps aux désordres qu'il commet, aux lois dont il s'écarte. « On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal; on *abuse* de la chose qu'on emploie à faire du mal. » ROUB. On est blâmable dans le premier cas, et punissable dans le second. Sans le pouvoir de *mésuser* et d'*abuser*, corrélatif à celui d'user, on ne concevrait ni la liberté morale, ni la liberté civile. « Un ami indiscret *mésusera* du secret que vous lui confiez; un ami perfide en *abusera* contre vous-même. A proprement par-

Digitized by Google

ler, on ne *mésuse* pas de l'autorité, on en *abuse;* car tout acte d'autorité, s'il n'est tutélaire et juste, est injuste et oppressif. » ROUBAUD. Au contraire, on *mésuse* plutôt qu'on n'*abuse* de ses richesses. Tartufe prétend accepter les biens d'Orgon, uniquement afin qu'ils ne tombent pas en de méchantes mains qui pourraient bien en faire un criminel usage. Cléante lui répond : « Mais songez qu'il vaut encore mieux qu'il (le légitime héritier) en *mésuse*, que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse. »

CHAPITRE IX. MAL.

Cette préfixe, originairement adverbe et d'ordinaire employée comme telle, sert à marquer dans les mots composés où elle entre la manière d'agir ou dont les choses sont faites, une manière mauvaise, vilaine, défectueuse, imparfaite.

MAL, DÉ.

Malhonnête, déshonnête. Contraire à l'honnêteté. Mais *malhonnête* signifie une opposition à l'honnêteté des manières, et *déshonnête* un manque d'honnêteté dans les mœurs. On dit, des actions, des manières, des procédés *malhonnêtes*, parce que ce sont choses qu'on peut considérer relativement à la façon dont on s'y conduit, et cette qualification les représente comme choquant les bienséances, les usages du monde, les lois de la politesse, et quelquefois de l'honneur et de la justice. On dit, des pensées et des paroles *déshonnêtes*, c'est-à-dire essentiellement et de leur nature contraires à la pureté : c'est un défaut attribué à des choses qu'on considère en elles-mêmes, et sans rapport à la manière de se conduire. Ce qui est *malhonnête* n'est possible que là où il y a lieu de se comporter bien ou mal à l'égard des autres hommes, c'est-à-dire en société : Robinson, dans son île, ne pouvait être *malhonnête* ni commettre d'actions *malhonnêtes*. Mais comme la *déshonnêteté* n'est pas une qualité de manière, de forme, de procédé, elle peut se produire dans toutes les positions, dans la solitude, comme au milieu du monde. Un livre *déshonnête* est tel parce qu'il réveille de lui-même des idées sales ou obscènes, et non parce qu'il est le produit d'une mauvaise façon d'agir, ou qu'il enseigne de mauvaises façons d'agir. On dit bien un homme *malhonnête*, et non pas un homme *déshonnête :* le premier adjectif regardant la manière d'agir se transporte sans peine à l'homme qui la pratique; mais la *déshonnêteté* est tellement inhérente aux choses mêmes qu'elle ne se dit que des

Digitized by Google

choses mêmes. Suivant les stoïciens, il n'y aurait pas de mots *déshonnêtes :* dans la logique de Port-Royal se trouve la réfutation de cette doctrine, 1re partie, ch. XIV ; le terme *déshonnête* y est souvent remplacé par ceux de honteux, infâme, impudent, effronté, contraire à l'honnêteté, à la modestie. « Sans mentir, vous êtes fort plaisante de vouloir m'enlever un cœur comme le sien, un procédé pareil est sot et *malhonnête.* » REGN. Trouvez-vous, mon neveu, le présent *malhonnête,* et que ce soit trop peu? » ID. (Crispin dans le *Légataire.*)

Malplaisant, déplaisant. Incapable de causer du plaisir. *Malplaisant,* qui plaît mal ; *déplaisant,* qui ne plaît pas, qui est privé de la qualité ou du don de plaire. Le premier dit donc moins que le second. Et comme le second exprime déjà une idée faible, celle du simple déplaisir, le premier tombe en désuétude. Lafontaine s'en sert quelquefois. « Un vieillard flétri, chagrin et *malplaisant.* « Au lieu des vapeurs et de la toux, hôtesses si *malplaisantes,* elle a retenu la gaieté et les grâces. » Ailleurs, s'adressant au rhumatisme dont il souffrait : « Déloge enfin, ou dis que tu veux être cause que mes vers comme toi deviennent *malplaisants.* » D'où l'Académie a-t-elle appris que *malplaisant* se dit plus ordinairement des choses que des personnes ? Ensuite, l'effet produit par les choses ou les personnes *malplaisantes* dépend surtout de leur forme, de la manière dont elles sont faites, si bien que ce mot serait déplacé au figuré et en parlant d'abstractions. Jean-Jacques a dit : « Nos sensations nous sont agréables ou *déplaisantes.* » Et « les occupations *déplaisantes* ont besoin de délassement. » L'Académie : « Il est *déplaisant* de toujours perdre au jeu. » Dans ces phrases et autres semblables *malplaisant* ne conviendrait pas. Ce qui est *déplaisant* déplaît; ce mot ne se rapporte qu'au fait abstrait : ce qui est *malplaisant* est mal bâti, mal conformé, ou se présente mal. Montaigne a parfaitement senti et rendu cette opposition dans le passage suivant. « C'est une *déplaisante* coutume, et injurieuse aux dames, d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour *malplaisant* qu'il soit. » Il parle ailleurs de la « tranquillité et sérénité de l'âme, déchargée de toute passion, pensée et occupation tendue ou *déplaisante;* et dans un autre endroit il dit : « Si j'ai un cor qui me presse l'orteil, me voilà renfrogné, *malplaisant* et inaccessible. »

MAL, DIS.

Malfamé , diffamé. Qui ne jouit pas d'une bonne réputation.

Digitized by Google

L'homme *malfamé* n'a pas une bonne réputation; l'homme *diffamé* est perdu de réputation. *Diffamé* est une qualification plus positive, plus directe, plus rigoureuse, plus décidée, plus tranchante; il y a comme une séparation nette entre la bonne réputation et l'homme *diffamé*. On évite la société ou l'alliance de l'homme *malfamé;* on rougirait d'avoir le moindre rapport avec l'homme *diffamé*. Ensuite, à *malfamé* ne correspond point un verbe comme à *diffamé*, et c'est pourquoi celui-là n'implique point comme celui-ci un fait particulier qui a déshonoré, un éclat qui a perdu tout d'un coup dans l'esprit du public. Celui qui est *malfamé* est ainsi, a telle manière d'être: on en parle mal; c'est un effet qui a sa cause en lui, dans ses principes ou dans sa conduite. Celui qui est *diffamé* a été *diffamé;* son état résulte d'une diffamation juste ou non méritée. Et de là le troisième caractère de l'adjectif *diffamé*. C'est qu'on peut être *diffamé* sans cesser d'avoir droit et part à l'estime des hommes; ce qui arrive quand on a été la victime d'une *diffamation* injuste et calomnieuse. Mais *malfamé*, quoique plus faible et plus vague, annonce toujours une réputation effectivement mauvaise.

Malgracieux, disgracieux. Qui n'est pas gracieux. En fait de *grâces*, le *malgracieux* est mal, laisse beaucoup à désirer, et le *disgracieux* n'est rien. Celui-ci dit donc plus que celui-là: il énonce directement et positivement ce que le premier ne fait entendre que par un détour, et en atténuant. De plus, ce qu'on considère dans l'objet *malgracieux*, c'est la manière dont il est, sa forme, son air, et l'adjectif ne convient que par rapport aux objets envisagés sous ce point de vue. La qualité qui fait traiter de *disgracieux* peut être intrinsèque et abstraite. « Aventure *disgracieuse*. Cela est bien *disgracieux*. » ACAD. « Douleur et mal marquent une sorte de sensation *disgracieuse* qui fait souffrir. » GIR. « Elle avait pris en cet homme un époux *malgracieux*, incommode et jaloux. » LAF. « Votre père, le plus *malgracieux* des hommes, m'a chassé dehors malgré moi, et j'ai couru risque d'être battu. » MOL. (L'*Avare*, Laflèche à Cléante).

Malproportionné, disproportionné. Qui pèche par défaut de proportion. Dans l'objet *malproportionné* la proportion n'est pas juste, sage, convenable; l'objet *disproportionné* manque de proportion, il contient donc un défaut plus grand. Mais ensuite, l'un se dit d'un seul objet dans lequel on considère la manière dont ses parties sont arrangées, et l'autre en suppose au moins deux (δίς, deux fois, de δύο, deux) qu'on compare l'un à l'autre et qu'on trouve

Digitized by Google

séparés par de grandes inégalités. « Un corps, un homme *malproportionné*. » ACAD. « Si l'homme était un quadrupède, toutes ses parties réunies eussent fait un animal *malproportionné* et marchant peu commodément. » J.-J. « Il ne peut y avoir chez de pareils peuples de ces fortunes *disproportionnées* qui se forment des dépouilles d'une multitude de familles réduites à la misère. » COND. « Les comparaisons qu'on tire de l'âme sont toujours infiniment *disproportionnées* à la nature divine. » BOSS.

MAL, MÉ.

Ces deux particules changent en mauvaise part le sens des mots devant lesquels elles se mettent, et leur font exprimer quelque chose de fâcheux. Mais la modification apportée par *mal* semble moins essentielle, moins intime, moins décidément mauvaise ; elle s'arrête, pour ainsi dire, à la forme, à la superficie.

Malcontent, mécontent. Qui n'est pas satisfait, pour qui ce qui est ne convient pas ou ne se passe pas comme il le voudrait. *Mécontent* dit quelque chose de plus. « On est *mal content*, dit Roubaud, quand on ne l'est guère, ou qu'on n'est nullement satisfait ; et *mécontent*, quand, loin d'être satisfait, on est fâché et très fâché. » Suivant Condillac, on est *mécontent* quand on est *malcontent* au point de se soulever : les *mécontents* ont pris les armes. Une preuve de la supériorité de force du sentiment pénible signifié par *mécontent*, c'est qu'on fait de ce mot, comme en général de tous ceux qui se distinguent par leur énergie, un usage bien plus fréquent que de son synonyme. D'ailleurs, il s'emploie seul d'une manière absolue et sans complément, seul il a un substantif correspondant pour désigner d'une manière nette et positive le sentiment dont il s'agit. Le *malcontent* éprouve un sentiment d'humeur dont son âme est à peine effleurée. « Thérèse est *malcontente* et gronde. » LAF. « A ceux qui voudront tuer on présentera Lessius ; à ceux qui ne voudront pas tuer on produira Vasquez, afin que personne ne sorte *malcontent* et sans avoir pour soi un auteur grave. » PASC. A la rigueur même, *malcontent* n'exclut pas tout-à-fait le contentement, mais il ne fait que le représenter comme incomplet, comme n'étant pas sans trouble, sans inquiétude, sans mélange. C'est ce que Pascal exprime très bien dans le passage suivant : « La propre volonté ne se satisferait jamais, quand elle aurait tout ce qu'elle souhaite ; mais on est satisfait dès l'instant qu'on y renonce. Avec elle on ne peut être que *malcontent* ; sans elle on ne peut être que content. » Il en est du *mécontentement* comme du *mépris* et de la

Digitized by Google

méfiance; c'est moins une négation, une restriction qu'un sentiment positif dont l'âme est comme pénétrée. *Mécontent* ajoute à *malcontent* l'idée accessoire que le sujet est plus profondément affecté et qu'il éprouve du dépit ou du ressentiment. En second lieu, et conformément à la première distinction, *mécontent* suppose de la part du sujet chagrin prononcé et disposition active à réclamer la réparation d'un tort réel ou prétendu, et de la part de la personne qui excite ce sentiment, refus ou violation de ce qui est juste, ou de ce qu'on croit juste; au lieu que *malcontent* n'emporte que la privation de ce qu'on espérait. Je suis *mécontent* d'un domestique qui ne fait pas ce qu'il doit, et *malcontent* de celui qui ne fait pas ce qu'il doit comme je le voudrais : il y a de la part du premier mauvaise volonté, négligence ou paresse, et de celle du second simplement inexpérience ou incapacité. On a droit d'être *mécontent*, et quelque sujet d'être *malcontent*. Toutes les fois qu'il y a une injustice de commise, passe-droit, inexécution volontaire d'une obligation, on ne peut être que *mécontent*. On est *malcontent*, de son état, de sa fortune, du tour que prennent les affaires, quand ils ne sont pas comme on désirerait qu'ils fussent.

Malaise, mésaise. Ils désignent un état ou une situation légèrement pénible. *Malaise* exprime plutôt l'état où l'on se trouve, et *mésaise* le sentiment qu'on éprouve. Dans le *malaise* on n'est pas commodément; l'âme est désagréablement affectée dans le *mésaise*. Ce que le premier exprime de fâcheux se rapporte à l'extérieur, à la position : le *malaise* se fait sentir à une personne qui est mal à l'aise, mal assise ou mal couchée. Le mot *mésaise*, plus particulièrement subjectif, indique un état général de déplaisir dans lequel on désire vaguement d'être mieux. Pour sortir du *malaise*, il faut se mettre autrement; on ne sait comment faire cesser le *mésaise*, parce qu'il ne consiste point à être mal au dehors, par rapport aux lieux, aux choses et aux personnes. A cause de son intimité, *mésaise* ne se dit guère que relativement à la santé du corps. « L'estomac a un dissolvant qui cause la faim et qui avertit l'homme du besoin de manger; ce dissolvant, qui picote l'estomac, lui prépare, par ce *mésaise*, un plaisir très vif, lorsqu'il est apaisé par les aliments. » FÉNEL. « Toutes les opinions du monde en sont là, que le plaisir est notre but; car, qui écouterait celui qui, pour sa fin, établirait notre peine et *mésaise* ? » MONTAIG.

Malséant, messéant. Contraire à la bienséance. Mais l'un signifie une inconvenance de forme, l'autre une inconvenance intrinsèque, essentielle. C'est apparemment à quoi se réduit la distinction

Digitized by Google

suivante de Condillac. « Il me semble que le premier se dit des choses qui ne conviennent pas à l'état, à l'âge ou à la profession d'une personne, et que le second se dit de tout ce qui ne sied pas. » Une barbe d'artiste terminant la figure d'un prêtre ou d'un magistrat serait *malséante;* il est *messéant* que la femme commande au mari et que le valet en remontre à son maître. L'air dissipé est *malséant,* et l'inattention est *messéante* pour un magistrat. Une posture *malséante* ne messied qu'eu égard aux usages tout extérieurs et formels de la civilité; une posture *messéante* messied réellement, blesse l'honnêteté, va jusqu'à l'indécence. « On doit donner largement aux femmes de quoi maintenir leur état, d'autant que l'indigence est beaucoup plus *malséante* et malaisée à supporter à elles qu'aux mâles. » Montaig. « Les petits verres sont les miens favoris, et me plaît de les vider, ce que d'autres évitent comme chose *malséante.* » Id. « Aux canonnades, il est *messéant* de s'ébranler pour la menace du coup. » Id. « Le vice de mentir apparaît toujours très *messéant* à un homme bien né, quelque visage qu'on lui donne. » Id.

Malvendu, mévendu. Qui n'a pas été bien vendu. Le premier de ces mots implique un blâme relativement à la manière dont la vente s'est faite. Quand on a vendu par petites portions, au lieu de vendre par parties considérables, à crédit et non comptant, ou bien à des débiteurs peu solides, dans ces différents cas on a *mal vendu,* ou la marchandise a été *mal vendue.* Mais à *mévendu* s'attache l'idée d'une faute moins relative à la forme qu'au fond, au mode de la vente qu'au dommage éprouvé en conséquence d'une vente désavantageuse : on *mévend* ce qu'on vend au-dessous de son prix réel. On emploie bien aussi *mal vendre* ou *vendre mal* dans ce sens; mais alors on parle avec moins de précision, et on a tort de ne pas préférer une expression qui dit la même chose d'une manière toute spéciale et exclusive.

Remarque. Une observation bien simple sert à prouver que *mé* l'emporte sur *mal,* dans le sens défavorable où ils se prennent l'un et l'autre. C'est que *mal vendre* ou *vendre mal* signifie quelquefois vendre peu : cette marchandise s'est *mal vendue* sur tel marché, se *vend mal* dans telle saison. Au lieu que le substantif *mévente* signifie *non-vente,* cessation de vente. En allemand, *Uebelthat,* mot à mot, un *malfait,* désigne une mauvaise action sous le rapport tout extérieur du mal qu'elle cause à autrui, et *Missethat, méfait,* une mauvaise action considérée intrinsèquement comme violant une loi, et en elle-même digne de punition.

Digitized by Google

D'ailleurs, ou plutôt en conséquence, le *malfait* est un simple délit, et le *méfait* un crime.

CHAPITRE X. IN.

Cette préfixe est primitivement une préposition latine, traduite en français par *en* et qui a deux significations différentes. Elle marque le plus souvent un rapport de contenance, elle exprime qu'une chose est ou va dans une autre; alors elle répond au grec ἐν, εἰς; d'autres fois elle peut se rendre par à, vers, sur, contre, et rappelle le grec ἀνά. Mais dans les mots composés dont elle forme la syllabe initiale, outre ces deux idées, elle en désigne fréquemment une troisième, celle de négation ou d'absence, auquel cas elle reproduit tout-à-fait l'ἀ privatif des Grecs. Les autres préfixes, *de*, *dis*, *mal*, employées quelquefois dans le sens négatif, ne sont pas aussi spécialement destinées à nier, ne nient pas d'une manière aussi complète et absolue, ou elles ajoutent chacune à cette idée un accessoire particulier.

IN, RE.

Improuver, *réprouver*. Faire le contraire d'approuver : trouver mauvais et le dire. Dans le premier de ces mots *in* est agressif, il signifie contre, il marque opposition : *improuver*, c'est être contre, blâmer. Dans le second *ré* est adversatif et répulsif; il marque une opposition violente, par laquelle on rejette, on fait reculer loin de soi, sans pitié, ni rémission : *réprouver*, c'est s'élever contre, proscrire avec hostilité et mépris. « On *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux; on *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable. On *improuve* une opinion dangereuse, une action blâmable; Dieu *réprouve* les méchants, les infidèles. On *improuve* par des discours, des raisonnements, des impugnations, des attaques; on *réprouve* par le décri, les condamnations, la proscription. La raison *improuve*, elle a droit d'éclairer; l'autorité *réprouve*, elle a droit de proscrire. » Roub. « Il y a déjà longtemps, dit Labruyère, que l'on *improuve* les médecins et que l'on s'en sert. » On se garderait de les employer, si on les *réprouvait*. « La religion des Juifs consistait seulement en l'amour de Dieu, et Dieu *réprouvait* toutes les autres choses. » Pasc. « Il est prédit que les Juifs *réprouveraient* Jésus-Christ et qu'ils seraient *réprouvés* de Dieu. » Id. « On est sûr de plaire au peuple par des sentiments que la morale avoue; on est sûr de le choquer par ceux qu'elle *réprouve*. » Montesq. « Les armées ne regardèrent ces députés du sénat

Digitized by Google

envoyés par Tibère que comme les plus lâches esclaves d'un maître qu'elles avaient déjà *réprouvé*. » ID.

IN, CON.

Impliqué, compliqué. Ils se disent des choses en tant qu'elles sont l'une dans l'autre. *In* signifie dans, et *cum* avec. *Impliqué*, plié, enveloppé dans : *compliqué*, plié, enveloppé avec, avec plusieurs autres, dans un tout ou un ensemble. Le premier ne présente que l'idée de contenance ou d'insertion, et deux choses, l'une *impliquée*, l'autre *implicante* : on est *impliqué* dans une affaire. *Cum* imprime au second un tout autre sens, celui d'une multiplicité d'objets indistincts, mélangés, confondus, embrouillés : on *implique* quelqu'un dans une conspiration, en l'y faisant participer; on *complique* une affaire en l'entremêlant d'une foule de circonstances vagues et inutiles qui la rendent embarrassée. *Impliqué* est relatif et veut toujours qu'on indique expressément les deux choses, l'*impliquée* et l'*implicante* : *impliqué dans*. *Compliqué* est absolu et se dit bien seul : une question *compliquée*. Pascal a commis une faute contre la justesse du langage, en disant : « Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes et si *impliquées* qu'elles frappent peu. » *Compliqué* n'est d'usage qu'en parlant des choses : les personnes ne peuvent être conçues comme formant un pêle-mêle, un tout confus; les individus restent toujours distincts les uns des autres.

IN, CON, AD.

Inhérence, cohérence, adhérence. Etat de choses qui se tiennent et ne peuvent qu'avec peine être séparées. L'*inhérence* marque de l'intimité, et ce mot ne s'emploie qu'en matières abstraites et métaphysiques pour désigner une *cohérence* ou une *adhérence* idéale, en même temps qu'intime : *inhérence* de l'accident à la substance; faiblesse *inhérente* à la nature humaine. La *cohérence* exprime d'abord une *adhérence* entre les parties d'un même tout; et l'*adhérence*, la jonction d'une chose à une autre. Mais ensuite, les deux mots se disent également, en parlant de choses différentes ou des parties d'une même chose. Ils diffèrent alors, comme *avec* et *à* en vertu du sens de leurs préfixes, *cum* et *ad*. Les choses ou les parties, entre lesquelles il y a *cohérence*, sont jointes ou unies l'une *avec* l'autre; les choses ou les parties, entre lesquelles il y a *adhérence*, sont simplement jointes ou unies l'une *à* l'autre. C'est-à-dire qu'il y a connexion entre les premières,

Digitized by Google

elles forment un tout, et liaison seulement, jonction entre les dernières, elles ne sont qu'attachées l'une à l'autre, et, au lieu de concourir à former un tout, l'une des deux apparaît toujours comme principale, et l'autre comme *ac*cessoire, comme une pièce *a*joutée, *ac*colée, *ad*jointe. Du reste, quoique ne constituant pas une union réciproque, complète, sous tous les rapports, une sorte de fusion d'où résulte un seul ensemble, l'*adhérence* peut n'être pas moins forte que la *cohérence*, ni moins difficile à détruire.

IN, DE.

Irraisonnable, déraisonnable. Sans raison. *In* nie la raison d'une manière complète, absolue ; il marque absence de raison, à la rigueur, si bien que l'être *irraisonnable* en est totalement dépourvu. *Dé* exprime déchet, perte partielle, suspension momentanée de raison par suite d'un écart, d'un déréglement de celui qui en est doué et qui en mésuse. *Déraison* ne signifie pas, à la lettre, manque de raison, mais extravagance, faute contre la raison. Les animaux toute leur vie, les enfants avant un certain âge, tous les hommes pendant le sommeil, et les imbécilles tout le temps de leur maladie, sont *irraisonnables;* l'homme est *déraisonnable* toutes les fois que, dans sa conduite, il agit contrairement à la raison, il use mal de sa raison.

Improuver, désapprouver. Ne pas approuver, trouver mauvais. *Improuver* est plus près de *réprouver*. On *improuve* une mauvaise action ; on *désapprouve* quelque chose de peu sensé. *Improuver* est agressif, c'est être contre, blâmer ; *désapprouver* n'est que restrictif, c'est retrancher de l'approbation, lui faire perdre quelque chose : on *désapprouve* en jugeant qu'une chose n'est pas bonne, convenable. Mais une autre différence consiste en ce que *désapprouver* est décisif, ouvert, explicite, a un air de sentence qui manque à *improuver*. Celui qui *désapprouve* juge, prononce, déclare hautement, solennellement qu'une chose n'est pas bonne. *Improuver*, c'est trouver à redire, mais plutôt intérieurement, indirectement. Celui qui *improuve* condamne dans son cœur. « Cliton est l'arbitre des bons morceaux, et il n'est guère permis d'avoir du goût pour ce qu'il *désapprouve*. » LABR. « Quand je *désapprouve* l'usage du vin, je ne condamne pas de même ces boissons qui égaient la raison. » MONTESQ. « La majeure et plus saine partie du gouvernement a *désapprouvé* assez hautement ce coup fourré. » J.-J. « Des représentations de quelques membres de la bourgeoisie suffisaient pour marquer qu'elle *improuvait* la

Digitized by Google

procédure. » ID. « La bourgeoisie a le droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle *improuve* la conduite des magistrats. » ID. « Le libertinage n'est plus un bon air dès que votre conduite l'*improuve*. » MASS. (*Sur les vertus des grands*). Ce caractère de *désapprouver* lui vient, ou de ce que *de* est la préfixe déterminative par excellence, ou de ce que le verbe composé latin *approbare*, en cela différent du simple *probare*, signifie non-seulement *approuver*, mais aussi témoigner son assentiment par des démonstrations.

IN, EX.

Inciter, *exciter*. Déterminer à faire quelque chose. *Inciter*, *incitare*, *citare*, *ciere in*, mouvoir vers. *Exciter*, *excitare*, *citare*, *ciere ex*, faire sortir de. *Inciter*, c'est insinuer, induire; ce verbe marque une action douce et se rapporte au but, au nouvel état dans lequel on passe ou fait passer. *Exciter*, c'est émouvoir, éveiller, pousser; l'action exprimée par ce verbe est plus forte, et relative au point de départ, à l'état d'où l'on sort ou fait sortir. Rigoureusement, on *incite* à entrer, on *excite* à sortir. « On *incite* celui qui n'est pas disposé à la chose, qui ne s'y intéresse guère, qui ne s'y attache pas, qui ne la prend pas à cœur, qui n'a ni motif, ni penchant assez fort pour lui inspirer de l'empressement; on *excite* celui qui ne songe point à la chose, celui qui manque de résolution, celui qui agit languissamment, celui qui s'arrête ou se rebute. Les insinuations, les suggestions, la persuasion, la conviction, l'intérêt personnel, les penchants, les passions *incitent;* les avis, les conseils, les sollicitations, tous les mobiles *excitent*. » ROUB. « Ces pensers *incitaient* la reine à la vengeance. LAF. Tout ce qui nous *incite* à nous attacher à la créature est mauvais, puisque cela nous empêche de servir Dieu. » PASC.

Incursion, *excursion*. Course de gens de guerre en pays ennemis. L'un vient de *in currere*, courir dans, sur ou vers; l'autre de *ex currere*, courir hors de. Pour *incursion* l'idée caractéristique est celle du but, du lieu où l'on se porte; pour *excursion* c'est celle du point de départ, du lieu que l'on quitte. Un pays est exposé aux *incursions* ou à l'abri des *incursions*. La garnison d'une ville doit faire de rares et de courtes *excursions*, de peur de surprise. Des peuples nomades qui n'ont pas de séjour fixe ne peuvent faire que des *incursions*. Toutes les fois qu'on a présent à l'esprit le lieu d'où le mouvement part, on doit se servir du mot *excursion*. « Ils revinrent de leur *excursion* emmenant des prisonniers et

Digitized by Google

du butin. » ACAD. A cause de ce rapport au lieu d'où l'on s'éloigne, *excursion*, à la différence de son synonyme, se prend quelquefois pour *digression*. On dira dans un sens analogue, la connaissance de tels monuments, de telles plantes est due aux *incursions* des savants dans tels pays; et, ce botaniste ne se borne pas à étudier les fleurs du lieu qu'il habite, il fait de fréquentes *excursions*. C'est ainsi que *irruption* signifie l'action de se précipiter dans ou sur; et *éruption*, celle de sortir de, de s'élancer hors de.

IN, DIS.

Infamant, diffamant. Qui produit l'infamie ou ternit la réputation. Le premier a une plénitude de sens qui manque au second. *In* nie la réputation, la bonne renommée d'une manière absolue et positive; *dis* marque une séparation inachevée, en train de se faire, peint l'effort avec lequel on l'opère. Il n'est pas plus négatif et rigoureux que *dé* dans *déraisonnable*. Ce qui est *infamant* porte infamie, rend infâme, et c'est parce que ce mot marque un effet plus complet qu'il se dit des actes de justice. « Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot méritent une peine *infamante*. » LABR. Ce qui est *diffamant* expose à perdre ou fait perdre peu-à-peu la réputation, fait descendre, ou plutôt tend, cherche à faire descendre du rang qu'on occupe dans l'opinion publique. « Ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de probité. Ce qui est *diffamant* est un obstacle à la gloire, fait perdre l'estime et attire le mépris des honnêtes gens. » GIR.

IN, MAL.

Inhabile, malhabile. Qui manque d'habileté. L'*inhabile* en manque absolument, le *malhabile* n'en montre pas beaucoup dans ce qu'il fait. L'un est incapable; l'autre maladroit, gauche, simplement peut-être faute d'habitude. *In* nie; *mal* présente sous un mauvais jour, donne une idée défavorable. L'*inhabile* n'est pas né pour, n'est pas apte à; le *malhabile* s'acquitte mal, d'une manière peu distinguée, qui laisse beaucoup à désirer, d'une tâche, d'une certaine opération. Le premier de ces mots dit donc plus que le second. Etre *inhabile* dans un art, c'est être condamné à n'y jamais réussir; y être *malhabile*, c'est l'exercer d'une manière peu habile; y avoir peu de succès. On dit plutôt *inhabile* en parlant des dispositions, de l'aptitude, et *malhabile* en parlant de la conduite.

Digitized by Google

« Un ministre *malhabile* veut toujours vous avertir que vous êtes esclaves. Mais si cela était vrai, il devrait chercher à le faire ignorer. » MONTESQ.

Impropre, mal propre. Qui n'est pas propre à, bon pour, convenable. Un terme *impropre* est déplacé là où il se trouve, il dénature le sens; un terme *mal propre* choque moins; seulement, il ne convient pas, il ne rend pas bien l'idée. Dans un autre sens on est *impropre* à ce pour quoi on n'est pas né, et *mal propre* à ce qu'on fait sans beaucoup de succès. Le bœuf est *impropre* à la guerre; quand il est trop jeune ou trop vieux, blessé, malade, il est *mal propre* au labour, c'est-à-dire qu'il laboure mal, faute de force. Les hommes sont de même *impropres* et *mal propres* à certaines choses. Un paysan grossier, sans instruction, est *impropre* aux affaires; un artiste, un poète y sont *mal propres*. Dans le *Misanthrope*, Oronte veut savoir d'Alceste si le sonnet qu'il a fait est bon. « Monsieur, répond Alceste, je suis *mal propre* à décider la chose. Veuillez m'en dispenser (1). » « L'homme, attentif à la vérité, a connu ce qui était propre ou *mal propre* à ses desseins. » Boss. Montaigne dit d'une manière absolue que, « *impropre* à faire bien et à faire mal, il ne cherche qu'à passer; » et, d'une manière relative, que « les bossus sont *mal propres* aux exercices du corps. »

Indisposé, mal disposé. Dans une mauvaise disposition de corps ou d'esprit. Pour être *indisposé*, il faut être malade; il suffit de ne pas se sentir bien, de flotter entre la santé et la maladie, pour être *mal disposé*. D'autre part, on est *indisposé* contre quelqu'un, et *mal disposé* pour quelqu'un; on est fâché, aigri contre celui-là, on ne fera rien pour lui; on n'est pas porté à écouter celui-ci, cependant on peut encore faire pour lui quelque chose. On est *indisposé* contre la personne dont on a à se plaindre, et *mal disposé* involontairement à l'égard de celle dont l'air, la tournure ne reviennent pas ou ne préviennent pas en sa faveur.

IN, IL.

Inlisible, illisible. Qu'on ne peut lire. *Inlisible* est formé contre l'analogie. Devant *l*, *in* devient *il* : *légal, illégal; lettré, illettré; limité, illimité.* On doit donc le supprimer ou y attacher une signification propre. Or, un écrit peut n'être pas lisible, soit parce que

(1) Au Théâtre Français on se permet de corriger Molière, et par une fausse délicatesse l'acteur substitue *peu propre* à *mal propre*.

Digitized by Google

les caractères en sont mal formés ou indistincts, soit parce que le sens en est mauvais, insupportable. Pourquoi ne pas représenter ces deux vues de l'esprit par deux termes différents ? Et *inlisible*, irrégulier dans sa forme, produit de l'ignorance, ne convient-il pas pour désigner un défaut grossier, apparent, qui ne demande pour être vu qu'une opération toute simple, savoir, le défaut d'être indéchiffrable? Tandis que *illisible* servirait à qualifier les écrits qu'on ne saurait lire, tant on y trouve à reprendre. Voltaire a dit dans l'*Histoire de Russie :* « Sa main ne forme que des caractères *inlisibles.* » « Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages ? » LAHARPE.

CHAPITRE XI. EN.

Il y a identité entre cette prépositive et la précédente. Seulement, elle ne se prend jamais, comme *in*, dans le sens négatif, elle est française au lieu d'être latine, et les mots qu'elle commence sont à radical français ou francisé. Lorsque ceux-ci se trouvent unis à leur radical même par une synonymie plus ou moins étroite, il faut, pour les en distinguer, avoir égard non-seulement à la valeur propre de leur syllabe initiale, mais et plus encore à la modification de sens éprouvée par tout mot qui de simple devient composé, ou, ce qui est la même chose, à la différence qui existe toujours entre deux mots dont l'un est et par cela seul qu'il est simple, l'autre étant composé. Cette différence ayant été établie ailleurs avec détail n'a pas besoin d'être exposée de nouveau sous une forme générale : il suffira de l'avoir rappelée avant d'en montrer tout à-la-fois l'application et la vérification dans les exemples qui vont suivre.

Durcir, endurcir. Rendre dur. *Durcir* est le terme simple, ordinaire, rigoureux, et à cause de sa rigueur même il ne se dit qu'au propre. *Endurcir* annonce quelque chose de remarquable qui détermine à ne pas se contenter de l'expression commune. La grande chaleur *durcit* la terre, ou le soleil la boue; phénomène très simple et de tous les jours. Mais le grand air *endurcit* certaines pierres et on *endurcit* le fer par la trempe. D'autre part, le simple énonce le genre d'effet produit sans l'exprimer, sans le décrire, sans en marquer les progrès et les phases, ainsi que le fait le composé. « *Durcir* signifie proprement rendre dur, et *endurcir* faire devenir dur; car celui-ci marque plus particulièrement le passage à un état de dureté. Comme il est ordinairement difficile de remar-

Digitized by Google

quer le passage dans les choses physiques, il faut d'ordinaire se servir de *durcir* dans le sens propre : *durcir* le fer, le bois, etc. Ce n'est que dans le cas où ce passage peut s'observer que *endurcir* est préférable : la plante des pieds s'*endurcit* à force de marcher. Au figuré, s'*endurcir* le cœur, c'est devenir peu-à-peu dur, insensible. » Cond.

Brouiller, embrouiller. Mettre pêle-mêle. *Brouiller* est seul d'usage au propre, il exprime l'idée commune d'une manière toute générale, et sans indiquer si le mélange est ou n'est pas avantageux : on *brouille* des œufs, des drogues, plusieurs vins ensemble. Au figuré, les deux mots signifient, mettre de la confusion dans les affaires ou dans les idées. Mais alors *brouiller* est absolu, et *embrouiller* relatif. L'un exprime le désordre en soi, objectivement, dans les choses; l'autre l'exprime par rapport à notre esprit qui ne peut plus distinguer, démêler les choses. *Brouiller*, c'est déranger simplement; *embrouiller*, c'est obscurcir les choses en les dérangeant, ou en les disposant d'une autre manière. On *embrouille* des questions, on ne les *brouille* pas. « *Embrouiller* les questions par des termes d'école. » Pasc. « On *brouille* des personnes, des papiers ; et on ne les *embrouille* pas. On *brouille* et on *embrouille* des affaires, des idées, un discours, ce qu'il s'agit de comprendre et de savoir: on les *brouille* en y mettant le désordre; on les *embrouille* en y jetant de l'obscurité. Les affaires sont *brouillées* par la mésintelligence et la discorde; elles sont *embrouillées* à cause de la difficulté de les entendre et de les expliquer. Ce qui est *brouillé* n'est pas en ordre et d'accord ; ce qui est *embrouillé* n'est pas net et clair. La confusion des choses *brouillées* est dans les rapports qu'elles ont entre elles ; la confusion des choses *embrouillées* est dans la manière dont elles se présentent à notre esprit comme dans un *brouillard*.» Roub. En second lieu, *brouiller* énonce le fait abstrait, le désordre, d'une manière toute formelle ; *embrouiller* se rapporte au contenu, et représente d'une manière concrète les choses ou les parties de la chose comme mises les unes dans les autres, entremêlés, entrelacées, enchevêtrées ou comme enveloppées dans un brouillard. On *brouille* l'esprit et les idées en les troublant; on *embrouille* l'esprit en l'embarrassant, et les idées en y en mêlant d'autres qui les obscurcissent. « L'amour *brouille* l'esprit, la cervelle. » Acad. « Le philosophe emploie la subtilité de ses raisonnements à *embrouiller* sa raison même. » Fén. « Chacun définissant les mêmes choses à sa manière, ils *embrouillent* toutes choses; et perdant tout ordre et toute lumière, ils se perdent eux-mêmes et s'égarent dans des embarras inexplicables. » Pasc. On ne

Digitized by Google

brouille pas la vérité, parce qu'on ne peut en déranger l'économie; mais on l'*embrouille* quand on l'enferme dans un tissu de subtilités. « Un homme exercé réfute toutes les vaines subtilités qui peuvent *embrouiller* cette vérité claire et simple. » FÉN. C'est en agissant sur l'affaire elle-même qu'on la *brouille*. « Quand on donne des louanges à tout propos, on détruit toute la foi du langage, et l'on *brouille* toutes les idées des mots, en faisant qu'ils ne soient plus signes de nos jugements et de nos pensées.» P. R. C'est en ajoutant à l'affaire, en y apportant du dehors des circonstances qui la compliquent, qu'on l'*embrouille*. «Les plaideurs ne manquent pas de former des contestations et des accusations inutiles, et d'*embrouiller* leur procès d'une infinité d'accessoires qui confondent le principal.» MALL. « Les Grecs, grands parleurs, grands disputeurs, naturellement sophistes, ne cessèrent d'*embrouiller* la religion par des controverses. » MONTESQ. Enfin, *brouiller* se prend seul dans le sens neutre et sans complément. « Je crois que ce terme de *prochain* n'avait été inventé que pour *brouiller*. » PASC. Regnard dit du *Distrait* : « Il cherche, il trouve, il *brouille*, il regarde sans voir. « Et, d'autre part, on dit d'une affaire embarrassée, compliquée, qu'elle est plus ou moins *embrouillée*, mais non pas, plus ou moins *brouillée*. « Cette lettre éclaircit les affaires du monde les plus *embrouillées*.» PASC.

Traîner, *entraîner*. Mener ou faire venir de force. *Traîner* exprime l'action ordinaire et à la manière ordinaire : des chevaux *traînent* une voiture, c'est-à-dire la tirent après eux. *Entraîner* désigne une action remarquable par l'effort du sujet et la résistance de l'objet, comme est celle d'un fleuve qui emporte quelque chose, non pas après soi, mais en soi, avec soi, dans son cours. « On *traîne* en prison l'homme que l'on contraint; on y *entraîne* celui qu'on y emporte, pour ainsi dire, malgré tous ses efforts. L'action de *traîner* demande sans doute souvent une force qui triomphe d'une résistance; elle est lente quelquefois. L'action d'*entraîner* demande une grande force qui triomphe de toute résistance; elle a un prompt ou un grand effet. Le ruisseau *traîne* du sable; le torrent *entraîne* tout ce qu'il rencontre. Des chevaux *traînent* un char; le char *entraîne* les chevaux dans une pente rapide. Vous vous *traînez* pour arriver à une haute fortune, et d'un faîte glissant le poids de votre fortune vous *entraîne*. » ROUB. On *traîne* ce qu'on ne peut pas porter; le simple indique donc le genre d'action. On *entraîne* ce qui ne veut pas aller; il y a donc bien dans le composé une circonstance remarquable, celle de l'effort, de la violence.

Digitized by Google

Fermer, enfermer. Enclore. On *ferme* et on *enferme* un parc, un jardin, par exemple, de haies, de murailles ou de fossés. Mais on les *ferme*, afin que l'accès n'en soit pas permis au public, afin qu'on n'y passe point; on les *enferme*, afin qu'ils soient *fermés* dedans, en sûreté, et à l'abri des voleurs et des animaux dévastateurs. Dans le premier cas, c'est comme si on bouchait une ouverture au moyen d'une porte; et, dans le second, comme si on serrait les objets en question dans un meuble que l'on *ferme* pour les mieux conserver. Il vaut mieux dire *enfermer* que *fermer* une ville de murailles, à moins que ces murailles ne la couvrent qu'en partie et d'un seul côté. « Le roi de Prusse, habile en plus d'un genre, *enferma* de tous côtés la ville de Dresde. » VOLT. « Une grande muraille *ferme* la Chine au nord. » ACAD. *Enfermer* est encore préférable quand il s'agit d'une manière extraordinaire de *fermer*. « Les ennemis se sont laissés *enfermer* entre deux rivières. » ACAD.

Lever, enlever. Ils expriment tous deux l'action de faire qu'une chose soit portée en haut. *Enlever* se distingue de *lever* tout comme *entraîner* de *traîner*, c'est-à-dire par une idée accessoire de force ou de violence, ou bien quelquefois en ce qu'il signifie ne pas faire aller, mais faire venir en haut, emporter en haut avec soi : il y a des oiseaux de proie qui sont de force à *enlever* des moutons. *Lever* et *enlever* veulent dire aussi ôter une chose qui est sur une autre; mais ce qu'on *lève* ne tient pas comme ce qu'on *enlève* : le chirurgien *lève* un appareil; on *lève* le couvercle d'une marmite; un rude froissement *enlève* la peau d'une partie du corps; *enlever* l'écorce d'un arbre.

EN, É.

Enlever, élever. Lever, hausser avec effort et de manière à faire quitter la place. Le second a rapport au point de départ et à la distance où il en est. Ce n'est pas proprement porter en haut, mais porter plus haut. On *élève*, mais on n'*enlève* pas plus ou moins.

EN, AD.

Ennoblir, anoblir. Donner la noblesse ou de la noblesse. Ce qui est *ennobli* est devenu noble en lui-même, a acquis une noblesse tout intérieure, et en vertu d'une cause qui lui est propre; celui qui est *anobli* a été ajouté à la classe des nobles, a reçu une distinction tout extérieure qui n'augmente pas la considération due à sa personne elle-même. « *Ennoblir* exprime un changement d'état moral; *anoblir* un changement d'état social. Une belle action *ennoblit*; il y a des charges qui *anoblissent*. » GUIZOT. « L'Egypte

Digitized by Google

n'oubliait rien pour polir l'esprit, *ennoblir* le cœur et fortifier le corps. » Boss. « Cette famille fut *anoblie* par Henri IV. » Acad.

CHAPITRE XII. **PAR.**

Par, latin *per,* à travers, marque l'occupation successive de différents points d'un espace placé entre deux termes, et par suite une action faite entièrement, de part en part, d'un bout à l'autre. Si à cette idée on ajoute celle qui résulte du rapport existant toujours entre les mots composés, quels qu'ils soient, et leurs primitifs, on arrivera sans peine à trouver la différence des synonymes suivants.

Courir, parcourir. Aller, se mouvoir dans un certain espace. Suivant l'Académie, on dit également : j'ai *couru* et *parcouru* toute la ville pour le trouver; *courir* et *parcourir* une carrière. Mais *courir* garde sa valeur originelle, suivant laquelle il signifie aller vite et sans s'arrêter; il ne montre pas le sujet passant par les différents points intermédiaires d'un terme à l'autre. Celui qui *court* toute la ville la traverse en grande hâte dans un ou deux sens. Celui qui la *parcourt* fait plus : il ne va point avec cette rapidité, il visite tous les quartiers, s'enquiert et fait des recherches spéciales dans les lieux où il passe. Dire d'un homme, qu'il a *couru* toute la France, c'est faire entendre qu'il y a peu de lieux en France où il n'ait passé. Celui qui a *parcouru* toute la France en a exploré toutes les parties plus à loisir, et dans une intention spéciale, scientifique ou artistique. On ne dit *courir* une carrière que dans un sens absolu, et quand il ne s'agit de déterminer ni sa durée, ni ses difficultés, ni les événements qui en ont signalé les diverses parties. « On *court* la même carrière qu'un autre. » Montesq. J.-J. « *Courir* la carrière de la prélature. » J.-J. « Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous *courons,* je songe à me pourvoir d'esquifs et d'avirons. » Boileau. On commence à *parcourir* ou on achève de *parcourir* une carrière; on ne la *parcourt* qu'en partie. On *parcourt* une carrière pénible, dangereuse, longue, semée d'obstacles.

Venir, parvenir. Aller, se rendre d'un lieu à un autre. *Venir* est le terme ordinaire, général, formel, absolu. Il se joint particulièrement bien aux mots qui déterminent l'époque et le mode de transport : quand et comment *viendrez*-vous ? *Parvenir,* c'est *venir* par, à travers, difficilement, lentement, et à quelque chose

Digitized by Google

qu'on se propose plus expressément, à un but. « Pour *parvenir* à ce but, ils surent parfaitement conserver leurs alliés. » Boss. Ces deux mots se prennent aussi presque avec les mêmes nuances distinctives dans le sens d'arriver. *Venir* se dit de ce qui arrive d'ordinaire, ou tout au moins de lui-même, sans avoir d'obstacles à surmonter. Après l'hiver *vient* le printemps. Quand *vient* le courrier? « Ces rois ont vécu dans une telle mollesse qu'à peine leur nom est-il *venu* jusqu'à nous. » Boss. Une chose ne *parvient* qu'avec plus de peine et malgré des causes qui tendent à l'en empêcher. « La misère des pauvres *parvient* difficilement à l'oreille des rois. » Cond.

Faire, parfaire. Exécuter, produire. *Parfaire* est complétif; c'est *faire* d'un bout à l'autre, entièrement, de manière qu'il ne manque rien. Nous disons qu'un ouvrage est *fait* et *parfait*.

Semer, parsemer. Suivant l'Académie, on dit également *semer* et *parsemer* un chemin de fleurs, c'est-à-dire y en répandre. Mais le composé ajoute au sens du simple l'idée accessoire d'une grande abondance, d'une sorte de profusion, et c'est pourquoi on dit que le ciel est *parsemé* d'étoiles, qu'un habit l'est de perles et de pierreries. Quand on *sème* « une lettre de jolis vers, » (Volt.) un discours ou un écrit de jeux de mots ou d'injures, on y en jette çà et là sans doute, mais non pas sans mesure. Ce qui plaît dans ce qui est *semé* de fleurs, ou d'autres choses, ce sont ces choses mêmes, et dans ce qui en est *parsemé*, c'est leur variété et leur grand nombre.

CHAPITRE XIII. PER.

Cette préfixe est la précédente sous sa forme latine; elle en a tout-à-fait la signification.

PER, RE.

Percevoir, recevoir. Recueillir ou toucher des revenus, des droits, des impôts. La racine commune est *capere*, prendre. *Percevoir* représente l'action générale comme composée d'actions partielles par chacune desquelles il faut passer; ce mot donne l'idée de plusieurs opérations, de plusieurs démarches successives qu'on est obligé de faire, et, partant, d'un soin particulier, d'une part considérable prise à l'action. *Recevoir, rursus capere*, c'est reprendre ou recouvrer ce qui est dû, le faire revenir à son vrai maître. Le *percepteur* est un homme toujours en mouvement pour

Digitized by Google

faire venir ce qu'on n'est pas pressé d'apporter, et pour aller quelquefois le chercher. Le *receveur* est là simplement qui attend ce qu'on lui apporte et qui vérifie si on lui apporte assez.

CHAPITRE XIV. PRO.

Préfixe française, latine et grecque, qui, dans ces deux dernières langues, est d'abord préposition et signifie, devant, en avant. Dans les mots composés dont elle fait partie, elle garde le même sens; elle indique l'action de mettre devant, en avant, quelquefois en tirant dehors, et elle a une grande analogie avec l'adverbe grec et latin *porro*, en avant, au loin : *proficere*, s'avancer, *porro facere*, agir en avant; *prospicere*, *porro spicere*, voir devant soi, dans le lointain.

Moteur, *promoteur*. Celui qui donne le mouvement à une chose, qui la fait aller. *Moteur*, de *movere*, mouvoir; *promoteur*, de *pro movere*, mouvoir ou pousser en avant, étendre. Le *moteur* d'une affaire en est l'âme; sans lui elle n'irait pas : le *promoteur* en est le propagateur; sans lui elle ne prendrait ni développement ni extension. Otez le *moteur* d'une intrigue, vous supprimez l'intrigue elle-même; ce mot emporte donc l'idée d'un mouvement primitif, causateur, et c'est pourquoi on le trouve presque toujours avec *premier*. « Dieu est le premier *moteur* de toutes choses. » ACAD. « C'était lui qui avait été le premier *moteur* de l'entreprise. » VOLTAIRE. « Ces deux puissances, l'esprit et le cœur, ont chacune leurs principes et les premiers *moteurs* de leurs actions. » PASC. « Votre parti vous considère comme le chef et le premier *moteur* de tous ses conseils. » ID. En supprimant le *promoteur* d'une chose, vous ne la supprimez pas elle-même, vous en empêchez seulement l'accroissement et les progrès. « Il n'est pas le fondateur de cet établissement, l'auteur de cette entreprise; il n'en est que le *promoteur*. » ACAD. « Law, par une ignorance égale de la constitution républicaine et de la monarchique, fut un des plus grands *promoteurs* du despotisme que l'on ait encore vus en Europe. » MONTESQUIEU. Toutefois, *promoteur* se prend aussi, dans le sens de *moteur*, pour celui qui le premier donne le branle ou l'impulsion; mais alors il se dit exclusivement en parlant des choses qui se *pro*duisent, paraissent *au dehors*, éclatent, tandis que le simple, *moteur*, s'emploie dans les circonstances contraires. « Il fut le *moteur* secret de ces intrigues. » ACAD. « Il fut le *promoteur* de la guerre, de cette querelle, de la réforme. « ACAD.

Digitized by Google

PRO, AD.

Prolonger, allonger. Rendre plus long. *Allonger, ad longare*, modifier la longueur en y ajoutant. *Prolonger* est le même mot, sauf la première syllabe *pro*, du grec πόῤῥω, en avant, au loin; c'est faire aller au-delà, pousser en avant. Ces mots, quoique l'un se dise ordinairement des objets et l'autre du temps, sont synonymes et quand on les applique aux choses étendues et quand on les applique à la durée.

1° *Allonger* ne se dit que des objets qu'on rend plus longs. *Prolonger* est un mot abstrait qui ne se dit que d'une portion de l'étendue qu'on continue. On *allonge* et on ne *prolonge* pas une table, une robe, un fouet; mais on *prolonge* la vue, une ligne, etc., parce que ce sont choses qu'on ne considère que par rapport à leur étendue. On *allonge* et on *prolonge* une galerie : dire qu'on l'*allonge*, c'est appeler l'attention sur la galerie elle-même qui devient plus longue; dire qu'on la *prolonge*, c'est appeler l'attention sur son étendue à laquelle on donne une suite. On *allonge* toutes les choses qui ne sont pas assez longues pour leur destination, et, par exemple, une galerie qui ne peut contenir tous les tableaux qu'on veut y placer; on ne doit se servir de *prolonger* que quand on ne considère dans la chose que son étendue; on *prolonge* une galerie, une allée, pour le coup-d'œil, suivant le terrain dont on peut disposer. On *allonge* une ligne à pêcher; on *prolonge* une ligne mathématique. Quand on dit, la moelle épinière est un *allongement* de la matière cérébrale, on présente la matière cérébrale comme se dilatant, s'étendant à travers les anneaux de la colonne vertébrale; et, quand on dit, la queue, dans les animaux, est un *prolongement* de l'épine dorsale, on montre la queue comme faisant suite à quelque chose d'étendu, comme étant une dépendance, une continuation, un appendice de l'épine dorsale.—*Prolonger* ne peut être employé qu'en parlant d'une chose qui a déjà une longueur assez considérable, soit absolument, soit par rapport à sa largeur, au lieu que *allonger* se dit bien d'une chose très peu longue, comme une table, une robe, etc. On *prolonge* une avenue, un chemin, une perspective, etc.

2° Quand il s'agit de la durée. On *allonge* un procès ou une affaire par des chicanes, par des formalités inutiles, en faisant naître des incidents dans le sujet même, en donnant ou faisant donner beaucoup de temps à chaque partie. Pour qu'une affaire ou un procès soit *prolongé*, il suffit qu'il s'écoule plus de temps qu'il ne faut depuis son commencement jusqu'à sa conclusion, que sa durée soit augmentée, et cela peut avoir lieu en vertu de causes tout-à-fait étrangères à l'affaire et au procès, comme négligence, délais, re-

Digitized by Google

tards. On *allonge* le travail en s'occupant de petits détails qu'on pourrait omettre; on le *prolonge* quand on ne le finit pas assez tôt (1).

Protester, attester. De *testis*, témoin. Témoigner, déclarer. *Protester*, témoigner devant, en avant, c'est faire connaître hautement, ouvertement, publiquement, à la face du ciel, ne pas craindre d'avancer, de mettre au jour ou de *pro*duire, de *pro*fesser, de *pro*clamer. Il se dit surtout en parlant de ce qu'on fait connaître en le tirant de soi en quelque sorte, c'est-à-dire en parlant des sentiments où l'on est. « Vos adversaires *protestent* par leurs discours, par leurs livres, et par tout ce qu'ils peuvent produire pour témoigner leurs sentiments, qu'ils condamnent cette hérésie de tout leur cœur. » Pasc. « Les Calvinistes n'en sont pas plus catholiques pour *protester* qu'ils ne suivent que la parole de Dieu. » P.-R. « Je *proteste* que j'ai beaucoup de respect pour quelques ouvrages de Tertullien. » Mall. « Les philosophes *protestent* et prétendent même d'enseigner la doctrine d'Aristote. » Id. *Attester*, témoigner à, c'est faire connaître simplement, sans l'insistance qui caractérise la *protestation*. Ensuite, on *atteste*, non pas d'ordinaire ce qu'on tire de soi, ses sentiments, mais ce qu'on *ap*prend *à* quelqu'un, ce qu'on porte *à* sa connaissance, c'est-à-dire un fait passé. La *protestation* est d'un homme qui veut être cru; l'*attestation* est la déclaration d'un homme d'une autorité plus ou moins grande, qui dit ce qu'il a fait, vu ou entendu.

PRO, IN.

Prohibition, inhibition. Termes de législation et de palais qui signifient *défense*, ou ordre de ne point faire certaines choses. Ils ont pour radical commun *habere*, avoir, tenir. *Prohiber*, c'est tenir en avant, au loin, soit la personne qui serait tentée de faire la chose, soit la chose elle-même. *Inhiber*, c'est avoir en, tenir en dedans la personne, la retenir, l'arrêter. Si bien que la *prohibition* empêche plutôt de commencer, et l'*inhibition* de continuer; l'une

(1) *Rallonger*, c'est réparer un accourcissement, faire revenir au premier état en *allongeant*. « Ses griffes, vainement par Pussort accourcies, se *rallongent* déjà, toujours d'encre noircies. » Boileau sur la *Chicane*. Ou bien, comme *re* marque une nouvelle action, même quelquefois une action adverse, en sens contraire, c'est *allonger* une chose par l'addition d'une autre qui n'est pas de même espèce. « Ce qui est *allongé* ou *prolongé* est un, ce qui est *rallongé* est formé de deux choses jointes ensemble. » Cond. L'Académie donne aussi cette explication. Ou bien enfin, c'est *allonger* itérativement une chose beaucoup trop courte. « *Rallongez* ces étrivières, ces étriers » Acad.

Digitized by Google

ce qu'on pourrait faire, ce qui peut-être au fond serait légitime ; l'autre ce qui se fait irrégulièrement, ce qui a cours contrairement à l'ordre établi. Ce qui n'est pas *prohibé* est approuvé ou autorisé ; ce qui n'est pas *inhibé* est reçu, se pratique légalement. La culture du tabac, le commerce du sel, la fabrication privée de la poudre à canon, l'introduction de certaines marchandises, le divorce, l'application de certaines découvertes fatales, sont *prohibés*. Il est fait des *inhibitions* à celui qui a frappé un citoyen, pâturé dans son champ, attenté à son honneur, bâti sur son terrain, de continuer, de récidiver, en vertu d'un droit établi, d'une loi existante ; on ne dira pas dans ces cas là *prohibition*, parce qu'il s'agit d'arrêter le cours d'une chose déjà défendue, et que l'*inhibition* ne se fait qu'en conséquence d'une défense précédente. En un mot, la *prohibition* élève une barrière, met une certaine distance entre les choses et les personnes ; c'est une œuvre de prévoyance, un acte réglémentaire, d'administration ou de police. L'*inhibition* surprend les personnes en train de faire les choses, et les retient, leur met un frein ; c'est un terme de chancellerie exprimant un acte qui est essentiellement du ressort de la justice et a pour but d'arrêter le progrès du mal, la pratique des choses défendues.

CHAPITRE XV. PRÉ.

Cette préfixe, formée de la préposition latine *præ*, a quelque analogie avec la précédente pour le sens comme pour la forme. Elle peut se rendre par, d'avance, auparavant, par devant, dans la partie antérieure. En général, et à la différence de *pro*, elle est comparative, et plus relative au temps qu'à l'espace ; elle marque plutôt *pré*caution que *pro*tection, *pré*voyance que *pro*vidence.

Méditer, préméditer. Chercher avec réflexion les moyens d'exécuter une chose. Ces deux mots supposent, mais le second plus particulièrement, que c'est d'avance qu'on se livre à cette recherche. *Méditer* un discours, c'est appliquer sa pensée à trouver ce qu'on doit dire. On *prémédite* un discours, quand on craint de ne pouvoir l'improviser et de rester court au moment de parler. Dans *l'Amphitryon* de Molière, Sosie dit : « Il me faudrait pour l'ambassade quelque discours *prémédité*. » On *médite* un projet quelconque, et ce mot ne signifie guères autre chose sinon le fait de concevoir l'idée de ce projet et d'en occuper son esprit ; on *prémédite* celui qui demande qu'on fasse naître ou qu'on saisisse plus ou

Digitized by Google

moins longtemps à l'avance les circonstances favorables, qu'à leur égard on se tienne prêt ou sur ses gardes. On est toujours coupable de *méditer* un crime, mais plus coupable encore de le *préméditer*, car cela prouve qu'on l'envisage et qu'on s'y prépare de sang froid plus ou moins longtemps auparavant, et c'est une circonstance aggravante que cette plus grande participation de la volonté. « Quand on demandait à César quelle mort il trouvait la plus souhaitable : la moins *préméditée*, répondit-il, et la plus courte. » MONTAIG. La différence est la même entre les deux expressions se *munir* et se *prémunir*, qui veulent dire, se fortifier, prendre des mesures, se pourvoir de choses nécessaires à la défense. On se *munit* dans le péril de manière qu'on est en sûreté. « Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière, le cœur se *munit* de toute sa constance. » FLÉCH. On se *prémunit* avant le danger, par précaution, de manière à n'être pas surpris quand le mal arrivera, s'il doit arriver. Au cœur de l'hiver, le voyageur se *munit* d'un manteau ; en toute autre saison, il se *prémunit* d'un manteau, de peur que le temps ne devienne froid. On se *munit* contre ; on se *prémunit* d'avance.

PRÉ, CON.

Précis, concis. Ces deux termes expriment des qualités du discours également opposées à la longueur, à la verbosité. *Précis*, de *præcidere*, couper devant, de manière à empêcher d'avancer indéfiniment, se dit des mots limités, déterminés, qui rendent l'idée exactement, avec netteté, sans ambages ni circonlocutions. *Concis*, de *concidere*, couper tout autour avec soin, de manière que la chose soit réduite à elle-même, contractée et comme rendue compacte, qualifie le style opposé au style étendu ou développé. La différence est bien sensible. La *précision* concerne le choix des mots et tend à produire la clarté. La *concision* regarde l'exposition de la pensée et a pour objet de lui donner plus de force en la concentrant. Ce qui n'est pas *précis* est vague, indistinct, indéterminé, chargé d'accessoires qui détournent l'esprit de l'objet essentiel et l'empêchent de voir celui-ci exactement, rigoureusement, ni plus ni moins. Ce qui n'est pas *concis* est développé longuement, étendu, présenté sous divers points de vue. Avec trop de *précision*, on devient technique et sec, d'une clarté mathématique ; avec trop de *concision*, on devient énigmatique et obscur. Pascal et Labruyère sont *précis* ; ils emploient toujours le mot propre, et ne vous font point tourner sans cesse autour de leur idée, sans vous y arrêter fixement. Montesquieu, Tacite et Aristote sont des modèles parfaits de *concision* ; leurs

Digitized by Google

phrases sont serrées, nerveuses, pleines de sens et réduites au moins de mots possible. La *précision* retranche les expressions approchantes, quasi-équivalentes; elle n'en a pas besoin, elle a trouvé le mot qui rend parfaitement toute la pensée : la *concision* retranche les développements qui donnent au style quelque chose de traînant et de lâche, en même temps qu'ils énervent la pensée. Voulez-vous être *précis?* ayez des idées claires et distinctes, et connaissez bien la valeur des mots que vous employez. Voulez-vous être *concis?* retranchez les ornements superflus, les détails inutiles, n'exprimez le sujet que sous une face, mais d'une manière énergique et qui dise beaucoup en peu de mots. Enfin, pour résumer, il appartient à la logique de recommander la *précision*, surtout en matière de sciences, et à la rhétorique d'enseigner aux littérateurs les moyens d'être *concis* et les genres dans lesquels il convient le plus de l'être. « Les lois des douze tables sont un modèle de *précision*. » MONTESQ. C'est-à-dire que tous les termes en sont exactement déterminés. « Un discours est *précis*, lorsque chaque idée est exprimée avec toute la netteté et toute l'exactitude possible. » COND. C'est bien là en effet la *précision*. Tout en convenant qu'Aristote n'est pas diffus, Malebranche l'accuse d'avoir trouvé le secret d'être *concis* et de ne dire que des paroles.

CHAPITRE XVI. **ANTÉ.**

ANTÉ, PRÉ.

Entre la préfixe *anté* et la précédente, comme elle originairement latine, il y a le même rapport qu'entre l'*antériorité* et la *priorité*. L'une est plus relative au temps, et répond bien à notre mot *avant;* l'autre regarde plutôt l'espace, le rang, l'ordre, ainsi que le français *devant*. Ainsi, en latin, *antecedere* signifie aller quelque part avant un autre, et *præcedere*, marcher devant, à la tête. Sans doute ces deux particules échangent quelquefois leurs significations, de telle sorte que la première s'emploie relativement au rang, témoin le mot *antépénultième*, tout comme la seconde se trouve parfois commencer des mots qui ont rapport à la durée, tels que *prévoir* et *pressentir;* néanmoins chacune a dans le principe la spécialité de valeur qui vient de leur être assignée, et cette observation peut servir à les distinguer là même où toutes deux marqueraient ou antériorité ou priorité.

Antécédent, précédent. Ils qualifient une chose relativement à une

Digitized by Google

autre qui vient après. A en juger par l'étymologie et par l'exemple du latin, *antécédent* devrait se dire pour le temps, et *précédent* pour l'espace. Il n'en est rien. Tous deux indiquent une priorité d'ordre, ce qui les rend synonymes, et même *précédent* seul se prend quelquefois comme significatif de l'*antériorité*, c'est-à-dire par rapport à la durée. En cela cependant l'usage ne commet point d'inconséquence. A la rigueur, *ante* répond à *avant* et regarde la durée; *præ* répond à *devant* et se rapporte au rang, à l'espace. Mais, comme la durée est quelque chose de plus vague et de moins précis que l'espace, il arrive aux deux particules de perdre leur sens natif pour exprimer, la première quelque chose qui s'en écarte beaucoup, et la seconde quelque chose qui s'en éloigne moins. Ainsi, dans *antécédent*, *anté* se charge d'un accessoire étranger au sens primitif, il dénote un rapport d'influence, de dépendance, de connexité, de liaison établie entre l'objet qui est devant et celui qui est après; *pré*, dans *précédent*, subit et même pas toujours le simple changement qui consiste à indiquer un rapport à la durée, au lieu d'un rapport à l'espace. En logique, *antécédent* marque le rapport du principe à la conséquence, une proposition est *antécédente* à l'égard de la conséquence qu'on en tire; en théologie, il marque le rapport d'un décret, d'une volonté qui influe sur un autre décret ou sur une action; en mathématiques, celui d'une induction d'un terme à l'autre; en grammaire, celui d'un mot qui entraîne un régime ou demande un complément. *Antécédent* appartient au langage didactique; il est opposé ou corrélatif à *conséquent* et à *subséquent*: le *conséquent* est conclu ou tiré de l'*antécédent*; le mot *antécédent* est dans une phrase conjoint avec le *subséquent* qui le détermine ou le complète. *Précédent* est du langage ordinaire et opposé à *suivant*. L'année *précédente* annonce la suivante. — Ces deux mots pris substantivement désignent des faits passés qu'on invoque à propos de faits actuels. Mais ce qu'on demande à l'*antécédent*, c'est, comme en logique, ce qu'il prouve, sa liaison avec le fait actuel : les juges consultent les *antécédents* d'un prévenu. Ce qu'on tient à savoir du *précédent*, c'est son existence passée elle-même, et rien de plus; on le constate et on le rappelle plutôt qu'on ne l'interprète et qu'on ne le discute. Un député qui veut faire cesser ou continuer les débats sur certaines matières et dans certaines circonstances allègue un *précédent*.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII. SOUS, SUB.

Sous, préposition et préfixe française, dérive de la préposition et préfixe latine *sub*, conservée en français comme préfixe seulement dans plusieurs mots composés, tels que *sub*juguer, *sub*stance. Toutes deux tirent leur origine du grec ὑπό. Dans les mots qu'elles commencent leur forme est ou n'est pas altérée : elle ne l'est pas dans *sous*traire et *sub*roger ; mais elle l'est dans *sou*mettre, dans *sup*poser, *suf*fisant, *succé*der, *sug*gérer, *su*jet. Comme particules initiales et composantes, elles marquent primitivement infériorité d'une chose par rapport à une autre à laquelle elle sert de base : Exemples, *sous*-coupe, *sub*stance, *su*jet, *sou*tenir, *sub*ir ; ou bien l'action de mettre ou de faire quelque chose au-dessous d'un objet, ainsi que le font voir *sou*mettre, *sub*juguer, *sous*crire, *sus*tituer, *sub*ordonner, *sub*merger ; ou bien simplement le fait d'agir par-dessous, comme *sup*purer, *sou*lever, ou d'agir en dessous, sous main, secrètement, comme *sub*orner, *soup*çon, *sug*gérer, *sous*traire. Quelquefois c'est une infériorité d'ordre ou de temps qu'elles signifient : *sub*alterne, *sous*-ordre, *sous*-préfet, *sub*délégué, *sub*séquent, *succé*der ; et c'est quelquefois un degré peu élevé dans la quantité, la qualité ou l'action, auquel cas elles sont minoratives : *sub*diviser, *sou*rire.

Lever, soulever. Changer la position de bas en haut. *Lever* est le radical nu, le terme simple, ordinaire, étranger à tout accessoire. *Soulever*, comme expression composée, indique plus d'effort et de résistance, c'est-à-dire quelque chose de plus lourd. D'ailleurs, on *sou*lève ce qu'on *lève* par-dessous. Vous *levez* le couvercle d'un vase, et la vapeur de l'eau qui bout dedans le *soulève*. « La marée *soulève* les navires qui sont sur la vase. » Acad. « Sur un ballon à demi enflé, dit Mallebranche, mettez une grosse pierre, si quelqu'un souffle de nouveau seulement avec la bouche dans ce ballon, il *soulèvera* la pierre qui le comprime. » Mais si, en qualité de mot composé, *soulever* dénote quelque chose de remarquable dans le poids du corps, il ne faut pas oublier que sa préfixe est parfois minorative et doit lui faire signifier, *lever* peu, à un degré qui reste bas, inférieur. Pour *soulever*, il suffit de faire perdre terre ou d'opérer une séparation entre le corps et la place où il repose. « *Soulever* un malade dans son lit. Ce fardeau est si pesant qu'on a peine à le *soulever*. » Acad. « Le flatteur montrant aux autres l'un des mets

Digitized by Google

qu'il *soulève* du plat : cela s'appelle, dit-il, un morceau friand. » LABB.

Porter, supporter. Être chargé de quelque poids. Aucune détermination ne convient essentiellement au simple; mais il est susceptible d'en prendre un grand nombre, surtout celle qui est relative au lieu où l'objet porté doit être remis : où *portez*-vous cela? Du reste, on *porte* à la main, sous son habit, comme sur sa tête. *Supporter*, c'est porter étant dessous, et les deux mots ne sont synonymes que quand le premier se prend aussi dans cette acception. Mais alors *supporter* annonce quelque chose de fort pesant, et appelle l'attention sur ce qui est en dessous. Dans le corps humain, la tête *porte* les cheveux, les yeux, les oreilles; les jambes *supportent* tout l'édifice. Les arbres *portent* des fruits; des animaux *portent* de la laine, d'autres des poils, d'autres des cornes; un pilier *supporte* une voûte. Au figuré, *supporter* signifie subir, endurer quelque chose de pénible qu'on considère comme un poids accablant, un malheur, une perte, la fatigue, la misère, les maux de toutes sortes. Dans le même sens *porter* est plutôt énonciatif du fait qu'indicatif de la grandeur du poids. Un homme *porte* son malheur de telle ou telle manière; on n'est pas toujours capable de *supporter* un malheur, on y succombe quelquefois. Une injure est difficile à *supporter* et non pas à *porter*.

Poser, supposer. Admettre comme vrai quelque chose dont la vérité n'est pas établie ou convenue. Le *supposer*, poser dessous, c'est l'admettre afin d'en tirer une induction, d'élever dessus une opinion ou une doctrine. Ce qu'on *suppose* est comme un fondement sur lequel on assoit une assertion. *Poser* quelque chose, c'est vouloir bien le *supposer*, parce qu'on est sûr que cela ne servira de rien, qu'on ne pourra rien bâtir dessus. « Vous prétendez que cela est, je n'en demeure pas d'accord; mais *posons* que cela soit. » ACAD. Ou bien encore, *poser*, c'est, toujours dans la conviction qu'on n'en pourra rien tirer, admettre le fait ouvertement, sans hésiter, l'établir en principe; au lieu que le *supposer*, c'est le *poser* avec une sorte de retenue, comme possible ou vraisemblable, sous forme de conjecture, eu égard au sens minoratif de la préfixe *sub*.

SOUS, RE.

Soupirer, respirer. Roubaud a comparé ces verbes dans deux circonstances, et d'abord, quand le premier s'emploie avec *après* ou *pour*, le second prenant un complément direct : *soupirer après* la guerre, *respirer* la guerre; auquel cas, ils ne sont point synonymes.

Digitized by Google

Soupirer, *suspirare*, *sub spirare*, souffler de dessous, de bas en haut, pousser des soupirs; on *soupire après* ou *pour* une chose qu'on désire avec une sorte de langueur, de calme et d'affliction, comme un amant. *Respirer*, *re spirare*, souffler itérativement, aspirer et rendre l'air, se dit figurément en parlant d'une passion dont on est si plein et si animé qu'on semble l'exhaler; c'est ainsi que le feu et la fureur, suivant les poètes, sortent des narines du coursier fougueux. *Soupirer après* ou *pour* se met toujours devant le nom de l'objet qu'on désire, non pas en homme passionné, emporté, mais d'une manière douce, passive, expectante; *respirer* veut toujours après lui le nom d'une passion à laquelle on est en proie. Il n'est donc pas à craindre qu'on se méprenne à leur égard. On *soupire après* le retour de quelqu'un (Fén. J.-J.); *pour* des richesses qu'on n'emporte point dans la tombe. Encycl. On *respire* l'ambition et la guerre (Boss.); la vengeance (Barth. Acad.); la fureur du duel. Volt. *Soupirer après* la guerre, c'est être fâché que la guerre, comme objet ou fait, n'ait pas lieu, et désirer qu'elle ait lieu; *respirer* la guerre, c'est éprouver le sentiment ou la fureur de la guerre. On ne *soupire* pas *après* l'ambition; on la *respire*, comme dit Bossuet.—Mais ensuite, *respirer*, tout comme *soupirer*, se trouve quelquefois avec *après*, que suit le nom d'un objet, et c'est alors seulement qu'il y a entre eux synonymie, tous deux signifiant désirer avec ardeur l'objet devant le nom duquel ils se placent : *soupirer* ou *respirer après* le retour d'une personne chérie. *Soupirer après* marque toujours un désir doux, tendre, touchant, calme, triste, affectueux; *respirer après*, c'est témoigner par sa respiration qu'on aspire (1) à tel but, qu'on voudrait tel objet, et, comme il n'y a que les passions qui se décèlent de la sorte, l'expression *respirer après* annonce un désir plus ardent, plus énergique, plus vif, plus impatient, plus empressé. « La biche altérée ne *soupire* qu'*après* les eaux de la fontaine; le loup affamé ne *respire* qu'*après* sa proie. Les passions prennent le caractère du sujet passionné. Un malade trop débile encore et abattu ne fait que *soupirer après* la santé; le malade, dont le courage renaît avec les forces, ne *respire* qu'*après* elle.» Roub. En un mot, on est plus passif quand on *soupire*, et plus

(1) *Aspirer*, *ad spirare*, souffler vers, de manière à montrer le but auquel on prétend. Ce verbe indique aussi la direction vers un but avec espoir d'y parvenir; mais il est plus relatif à la volonté qu'à la sensibilité. « Et monté sur le faîte, il *aspire* à descendre. » Corn. On peut *aspirer* à un bien sans désir bien marqué, sans passion, ou du moins cette idée ne domine pas dans *aspirer à* comme dans *soupirer* et *respirer après*.

Digitized by Google

actif quand on *respire après*; et c'est pourquoi *soupirer après* ne dénote pas toujours, comme *respirer après*, le désir d'un bien qu'on voudrait posséder, mais quelquefois le regret d'un bien qu'on a eu le malheur de perdre. « Votre ami mort, vous *soupirez* en vain *après* lui; vous *respiriez après* votre ami vivant. L'ambitieux déchu des honneurs *soupire après* eux tout bas; l'ambitieux entreprenant ne *respire* qu'après les honneurs qu'il poursuit. » ROUB.

SOUS, CON.

Supplément, complément. Ce qui est ajouté à une chose. Le *supplément* est ajouté en sous-ordre, comme quelque chose de subordonné à l'égard de quelque chose de principal. Le *complément* complète ce à quoi on le joint; il en est une partie essentielle, et non un accessoire ou un appendice. On donne un *supplément* de dot ou de solde, et le *complément* de la dot ou de la solde; c'est, d'un côté, par surérogation, parce que la dot ou la solde complète semble faible, ou qu'on veut témoigner son contentement en donnant quelque chose en sus; de l'autre côté, c'est afin de s'acquitter entièrement. Sans le *supplément* qu'on donne à un ouvrage, celui-ci serait entier selon le premier dessein de l'auteur; le *supplément* est un ouvrage à part, subalterne, pour ainsi dire, qui ne fait qu'étendre ou éclaircir quelque partie du premier : sans le *complément* qu'on lui donne, l'ouvrage manquerait d'une partie nécessaire.

Supporter, comporter. Ces deux verbes s'emploient bien avec la négation, pour exprimer qu'une chose ne saurait en souffrir une certaine autre. Ces sortes d'ouvrages ne *supportent* pas la critique, et ne *comportent* pas tant d'ornements. Ils ne *supportent* point la critique, ils en sont accablés; ils ne *comportent* pas tant d'ornements, c'est-à-dire que naturellement ils ne les admettent pas, ils ne peuvent subsister avec eux. D'une part, c'est un manque de force; de l'autre, c'est une incompatibilité essentielle. Dans un récit on dira qu'un ouvrage n'a pas *supporté* la critique; ce n'est que dans le didactique qu'on pourra dire d'ouvrages ou d'autres choses qu'ils ne *comportent* pas ceci ou cela.

SUB, EX.

Subsister, exister. Avoir l'être, n'être point à néant. Le premier vient de *sub stare*, se tenir sous, et le second de, *ex stare*, se tenir hors de. Ce dernier a beaucoup plus d'extension : il s'emploie pour affirmer expressément que les choses sont, jouissent de la réalité, sont produites, tirées hors du néant, mises au jour, font acte de présence, quand

Digitized by Google

leur réalité est ou niée ou ignorée. *Subsister*, c'est continuer à être ou à *exister* sous et malgré les coups, les atteintes, les circonstances fâcheuses, auxquelles la chose a dû résister, n'être ni détruit, ni changé, au point de devenir méconnaissable. Ce verbe a donc pour accessoires la durée et un obstacle à surmonter, une cause de destruction à vaincre. « Toutes choses ont passé, et celle-là a *subsisté*. » Pasc. Au reste, malgré l'assertion de Girard, *exister* ne s'applique pas seulement aux substances, mais à tout ce dont on veut affirmer l'existence avec insistance et force. On dit d'un projet, d'une conception quelconque, qu'ils *existent* depuis longtemps ; il n'y a point de couleurs qui n'*existent* dans la nature ; cette coutume *existe* depuis plus de cent ans ; il *existe* des traces de son passage, des preuves de son crime, etc. Girard s'est encore trompé en n'assignant à subsister pour idée caractéristique que la durée ; c'est la durée relative, inaltérable, la continuité de durée, qu'il fallait dire. Quant à la durée simple, *exister* la marque également bien. Cet usage a *existé* deux cents ans ; il *existait* encore sous Louis XIV. Destut de Tracy (*Traité d'économie politique*, ch. 4 et 9) établit entre nos moyens de *subsistance* et nos moyens d'*existence* une différence toute semblable. Nos moyens de *subsistance* sont nos moyens d'*existence* nécessaires, ceux sans lesquels nous ne pourrions continuer à vivre, nous serions anéantis ; ils ne regardent que les substances alimentaires, dont nous nous nourrissons. Les moyens d'*existence* n'ont pas ainsi rapport à un danger, à une cause de destruction : ils comprennent toutes les ressources à l'aide desquelles on se procure des jouissances de toute sorte. Les uns sont nos moyens d'être, et les autres nos moyens d'être avec tel ou tel mode.

CHAPITRE XVIII. SUR.

Sur, en latin *super*, conservé dans quelques mots français, *superficie*, *superfin*, en grec ὑπέρ, en allemand *über*, préposition et préfixe exactement contraire à la précédente. Elle exprime supériorité d'une chose à l'égard d'une autre qui lui sert de base ou comme de base : Exemples *sur*peau, *sur*face, *sur*nom ; ou l'action d'agir sur une chose ou au-dessus d'une chose, comme dans *sur*nager, *sur*veiller, *sur*monter, *sur*venir ; ou une primauté d'ordre ou de temps : *sur*intendant, *sur*humain, *sur*naturel, *sur*lendemain, *sur*vivre. Mais le plus souvent elle est additive, elle marque quelque chose de donné ou de fait en *sus*, un *sur*plus qui augmente

Digitized by Google

ou complète, parfois même rend excessif, comme on le voit par les mots *sur*arbitre, *sur*numéraire, *sur*enchérir, *sur*faire, *sur*ajouter, *sur*charge, *sur*abondant, *sur*exciter, *sur*taxe.

Prendre, surprendre. Attraper, être inopinément témoin d'une action mauvaise commise par quelqu'un. *Prendre* est simplement énonciatif du fait, et ne se substitue à *surprendre* que comme le genre à l'espèce, quand on ne veut pas user d'une grande précision. *Surprendre,* c'est particulièrement *prendre sur* le fait, au moment où on s'y attend le moins, car on ne commet le crime ou le délit que lorsqu'on se croit le plus en sûreté et à l'abri de tous les regards. On dira d'un accusé : il a été *pris* à voler des fruits ; et à une personne à qui un bon mot échappe, quoiqu'elle improuve cette sorte d'amusement : je vous y *prends* à votre tour. Dans ces exemples, ce qui importe c'est le fait plutôt que sa manière. Mais veut-on marquer spécialement que c'est au dépourvu, à l'improviste, que le coupable a été *pris* et que le témoin est *sur*venu, en tombant pour ainsi dire du ciel *sur* le coupable, alors il faudra préférer *surprendre* : « Je l'ai *surprise* mettant du rouge. » ACAD. *Prendre* est comme la matière avec laquelle on fait *surprendre*, mais il y manque la forme. Aussi dit-on bien, *prendre* au dépourvu, *prendre* sur le fait ; et à la place de *prendre,* dans ces expressions, *surprendre* formerait tautologie. La pluie nous a *pris* en chemin, à deux lieues de la ville, à telle heure ; c'est le fait, vous l'apprenez à quelqu'un : la pluie nous a *surpris* en chemin ; nous ne l'avions pas prévue, nous étions loin de nous y attendre. On *prend* quelqu'un au saut du lit ; le sage n'est jamais *surpris* par les événements. Là, ce qu'il s'agit d'exprimer avant tout, c'est le fait de s'emparer, de ne pas laisser sortir, échapper ; ici, c'est la manière d'être *pris* que sait éviter le sage, c'est-à-dire à l'improviste et sans y être préparé. On *prend,* c'est-à-dire, on attaque, les ennemis en flancs ; on les *surprend,* c'est-à-dire qu'on les *prend* au dépourvu.

Passer, surpasser. Excéder, en parlant de deux choses ou de deux personnes dont l'une l'emporte sur l'autre. Le composé annonce une supériorité plus remarquable, c'est-à-dire plus grande, ou tout au moins plus positive, plus tranchée. Car *passer,* c'est être plus grand dans quelque sens que ce soit, et sans qu'on détermine sous quel rapport, et *surpasser,* c'est s'élever au-dessus, dominer. « Il n'est aucune horreur que mon forfait ne *passe,* d'avoir offensé vos beaux yeux. » MOL. « Se marier sans le consentement de son père, est une action qui *passe* tout ce qu'on peut s'imaginer. » ID. « Voilà qui est admirable ! Cela *passe* tout ce qu'on a jamais vu. »

Digitized by Google

ID. « Nous avons vu de vous des églogues d'un style qui *passe* en doux attraits Théocrite et Virgile. » ID. « J'envie aux grands le bonheur d'avoir à leur service des gens qui les égalent et qui les *passent* quelquefois. » LABR. Exemples qui suffisent pour montrer avec combien peu de rigueur se prend dans cette acception le verbe *passer*. Dans, contentement *passe* richesse, il y a une sorte de restriction en faveur de la richesse, qui disparaîtrait, si on mettait *surpasser* à la place du verbe simple. *Surpasser* marque une prédominance et une prédominance décidée. « Les Perses, disait Bélisaire, ne vous *surpassent* point en courage. » MONTESQ. « L'unité peut, étant multipliée plusieurs fois, *surpasser* quelque nombre que ce soit. » PASC. Le succès a *passé* mon attente, dit moins que, le succès a *surpassé* mon attente. D'un côté, le succès a été au-delà de mon attente dans un sens quelconque qui n'est pas spécifié; de l'autre, il a été au-dessus, ce qui marque plus déterminément une supériorité, ou une supériorité moins vague et moins indécise. Il en est de même quand ces deux verbes signifient qu'une chose excède les forces, l'intelligence, les ressources de quelqu'un. Ce qui *passe* nos forces va au-delà des bornes de notre pouvoir, ne peut être fait par nous; et ce qui les *surpasse* plane bien au-dessus de nous et nous accable. « Le refus des frelons fit voir que cet art (de bâtir des cellules) *passait* leur savoir. » LAF. « Les hommes révèrent comme des mystères tout ce qui les *passe*. » MALL. « Ces globes de feu (les étoiles) d'une hauteur qui *surpasse* nos conceptions. » LABR. « Tout ce que de chez vous il (Sosie) vient de nous conter *surpasse* si fort la nature... » (Nausicratès à Amphitryon.) MOL. « Une vérité si haute qu'elle *surpasse* les forces de ceux à qui on parle. » P. R. « Ce qui *passe* la géométrie nous *surpasse*. » PASC. C'est-à-dire, ce qui est en dehors des limites de la géométrie se trouve placé bien au-dessus de nous, nous ne pouvons en aucune sorte nous élever jusque-là.

SUR, DÉ.

Surpasser, *dépasser*. Avoir quelque chose de plus en un certain sens, excéder. *Surpasser*, c'est s'élever au-dessus, et *dépasser*, aller au-delà ou même plus bas. Un arbre en *surpasse* un autre; un vêtement de dessous *dépasse* celui de dessus de tant de doigts. On parlerait mal en disant qu'une chose en *dépasse* une autre qui est placée plus bas qu'elle, à moins que l'expression étant entièrement abstraite ne rendît moins visible et moins choquant le défaut d'analogie, comme dans cette phrase : « La hauteur de cette maison *dépasse* de beaucoup celle des maisons voisines. » ACAD. Mais une mai-

Digitized by Google

son avance-t-elle plus que les autres sur la rue, elle les *dépasse*, et, à la place de ce mot, *surpasser* serait d'une impropriété évidente. On dit aussi que le succès *dépasse*, comme on dit qu'il *surpasse* notre attente, pour signifier qu'il la *passe* décidément, incontestablement, positivement. Il la *dépasse* quand il va plus loin, et il la *surpasse* quand il va au-dessus. J'espérais que ma démarche vous engagerait à rester deux jours avec moi; vous y restez huit jours; le succès a *dépassé* mon attente. Il aurait *surpassé* mon attente, si au plaisir de vous posséder quelques jours vous ajoutiez un bienfait, un service auquel je ne songeais point. *Dépasser* indique une extension de ce qu'on attendait, et *surpasser*, un *sur*plus, quelque chose de *sur*ajouté à ce qu'on attendait. Un écrivain voit le succès *dépasser* son attente, quand son livre, au lieu d'être connu seulement dans sa patrie, comme il y comptait, se répand par toute l'Europe; et le succès *surpasse* son attente, quand son livre, au lieu de l'enrichir seulement suivant ses vues, lui fait une grande réputation de savoir.

CHAPITRE XIX. OUTRE.

Outre, qu'on écrivait autrefois *oultre*, vient du latin *ultra*, qui signifie au-delà.

Passer, outrepasser. Aller au-delà, ne pas se tenir dans les limites, au figuré. *Passer* est le terme générique et se dit de toute action de cette espèce même involontaire, même quand elle est le fait du hasard ou de la nature. Ceci *passe* le vraisemblable, le jeu, la raillerie, la permission; la dépense *passe* la recette. *Outrepasser* est un terme spécifique employé seulement quand il s'agit de transgressions véritables, faites à dessein, en parlant d'ordres ou de pouvoirs dont on a été chargé par délégation.

OUTRE, DÉ.

Outrepasser, dépasser (1). Aller au-delà des ordres qu'on a reçus, des pouvoirs dont on a été investi. Celui qui *outrepasse* est

(1) *Dépasser* en ce sens diffère de *passer*, comme *outrepasser*, et au même titre, c'est-à-dire en tant que composé. Mais *passer* et *dépasser* sont encore synonymes au propre dans le sens de devancer, laisser derrière en allant plus vite. Le simple est alors absolu, il arrête l'esprit tout entier sur le sujet dont il exprime l'avantage; tandis que le composé est relatif, et fait penser aux vaincus, à ceux qui restent en arrière: il y a de la honte à se laisser *dépasser* par un

Digitized by Google

plutôt considéré comme entreprenant, et celui qui *dépasse* comme *dé*linquant. Le premier ne craint pas de faire quelque chose par de là son ressort et sa sphère d'action généralement plus étendue; le second quitte, laisse en arrière ce qui lui est formellement prescrit. C'est que *dé*a rapport au point de départ, et indique souvent un *dé*faut, un *dé*lit, un *dé*laissement, un *dé*rangement. Peut-être aussi la différence doit-elle être cherchée moins loin. *Outrepasser* étant le seul verbe, avec *outrager*, dans la composition duquel entre la préfixe *outre*, semble ne se dire que dans des cas rares et remarquables, quand il s'agit, par exemple, d'un ambassadeur qui ne s'en tient point à ses instructions; au lieu que *dépasser* commençant par une particule très usitée, est une expression courante et non réservée pour ces occasions solennelles.

CHAPITRE XX. OB.

D'abord préposition latine, puis préfixe latine et française, *ob* signifie devant; et dans la composition il marque situation ou direction en face, vis-à-vis: exemples, *op*posé, *oc*casion (*ob cadere*, tomber, arriver devant); ou bien un empêchement, une contrariété, une résistance, comme on le voit dans *ob*stacle, *of*fense; ou bien un environnement, un enveloppement, comme dans *oc*cuper, *ob*séder (assiéger).

OB, SUB.

Obreptice, subreptice. Termes de palais et de chancellerie qui servent à caractériser des grâces obtenues par surprise. L'un exprime une surprise par omission ou dissimulation; l'autre une surprise par suggestion, par feinte. Il y a *obreption* quand le solliciteur dans son exposé met *ob*stacle à ce que le dispensateur ait des lumières suffisantes pour se décider avec équité, en omettant une vérité qui annullerait l'effet de la demande. Il y a *subreption* quand le solliciteur avance comme vraie une chose fausse. Dans les deux cas il y a fraude, ce que rend bien le radical commun, *repere*, ramper, ne pas aborder le front levé et droit. Mais, d'une part, celui qui en est l'auteur vous laisse simplement dans l'*ob*scurité, met obstacle à ce que vous voyiez; de l'autre, il *sus*cite sous main, furtivement, quelque

plus jeune que soi. Ensuite, *passer* marque plutôt l'habitude, l'ordinaire, et *dépasser* un fait. « Ce lévrier *passe* tous les autres à la course. Le courrier qui partit après moi m'eut bientôt *dépassé*. » ACAD.

Digitized by Google

chose qu'il invente. Il est donc plus coupable ici que là. Et même il peut arriver qu'un titre *obreptice* soit obtenu de bonne foi, mais jamais un titre *subreptice*.

Objet, *sujet*. Deux mots synonymes quand ils signifient la chose dont on s'occupe dans une science, dans une dispute ou une conversation. « Les corps naturels sont l'*objet* ou le *sujet* des sciences naturelles; vous étiez l'*objet* de notre entretien; la conversation a changé d'*objet*; le *sujet* de leur conversation, de leur entretien, de leur dispute, était.... » ACAD. *Objet*, d'*objicere*, mettre devant, c'est ce qui est placé en face de l'agent. *Sujet*, de *subjicere*, mettre dessous, c'est ce qui est soumis à son action. L'*objet* se considère plus extérieurement, plus indépendamment de celui qui agit; c'est comme la nature devant l'œil du spectateur. Le *sujet* a plus rapport au travail qu'il subit; il est comme l'argile sous la main du potier. Une science étudie, analyse, cherche à connaître son *objet*; toute son action se réduit à recueillir ce qui lui est donné. Une science dispose plus de son *sujet*, le modifie davantage; son *sujet* c'est uniquement ce qui entre dans ses compositions, dans ses théories. S'agit-il d'une science d'observation, il vaut mieux dire, son *objet*, et ce mot devra être remplacé par celui de *sujet*, s'il est question de sciences spéculatives auxquelles ce dont elles s'occupent ne fait que prêter matière. Le corps humain n'est pas seulement l'*objet*, mais aussi le *sujet* de la médecine : la médecine ne se borne pas à l'observer, elle le soumet à ses essais et à ses ordonnances; c'est proprement le *sujet* de ses expériences et de ses pratiques, en même temps que l'*objet* de ses études. Qu'une chose ou une personne soit l'*objet* d'un discours, cela indique un discours dans lequel on décrit, on passe en revue les qualités de la chose ou de la personne; qu'elle soit le *sujet* d'un discours, cela annonce plutôt un discours oratoire, une composition dans laquelle la chose ou la personne sert de texte, est ce sur quoi roule l'action. L'*objet* d'une conversation est toujours une chose réelle qu'on s'attache à dépeindre en parlant; le *sujet* d'une conversation est ce à quoi elle est relative, c'est plutôt quelque chose d'abstrait qu'on soumet à la discussion. Une personne est plutôt l'*objet*, et sa conduite le *sujet* de toutes les conversations. Là où l'on s'occupe de raconter vos actions, d'énumérer vos qualités, vous êtes l'*objet* de la conversation; là où votre conduite, votre caractère donnent lieu à des remarques, à des censures, à des interprétations, ou bienveillantes ou malignes, et à des contestations, vous êtes le *sujet* de la conversation. En parlant d'œuvres littéraires ou artistiques, le mot *sujet* convient seul, parce que ce dont on s'y occupe ne fait que

Digitized by Google

fournir la matière qu'on manie, qu'on transforme, qu'on travaille de toutes les façons.

CHAPITRE XXI. **TRANS.**

Cette préposition et préfixe latine, admise comme préfixe seulement dans notre langue, a la plus grande analogie avec *outre* et signifie aussi, au-delà. Toutefois, elle paraît en différer par une idée de mouvement qui lui est plus particulière : une chose qui est située au-delà d'une autre, *ultra est*, comme on le voit par les mots *ultramontain, ultérieur, outremer*; une chose qui va au-delà, *trans it*.

Porter, transporter. Faire changer de lieu à une chose qu'on a ou qu'on mène avec soi ou sur soi. En sa qualité de verbe simple, *porter* désigne le fait ordinaire: *portez* ces lettres à la poste, ces papiers dans mon cabinet. Par la raison contraire, *transporter* exprime un fait remarquable, ou qu'on veut faire remarquer, soit à cause de la façon dont il s'opère: moyens, bâtiments de *transport*, facilité du *transport;* on *transporta* le malade à l'hôpital sur un brancard, l'armée au-delà du fleuve sur des radeaux; soit à cause que les objets sont considérables : avec la foi on *transporte* les montagnes: « La mécanique fait jouer les ressorts et *transporter* aisément les corps pesants.» (Boss.); soit parce que le changement de lieu en lui-même importe beaucoup : le commerce consiste à *transporter* les objets de consommation d'un lieu où ils abondent dans un autre où le besoin s'en fait sentir. Vous payez tant de *port* pour une lettre ou un paquet, choses peu considérables, qui se *portent* tous les jours et de la même manière; vous payez tant pour le *transport* de vos meubles ou de vos marchandises. *Porter* est absolu et ne regarde que le but, le lieu où la chose est *portée; transporter* est relatif, il rappelle le lieu quitté et l'action qui remplit l'intervalle entre les deux termes : c'est spécialement *porter* ailleurs. Et de même au figuré. Qu'un conquérant *porte* ses armes ou la désolation dans tel pays, ce qui vous frappe, c'est uniquement l'idée du lieu qui devient le théâtre de ses exploits. Mais que l'empire soit *transporté* de la nation vaincue à la nation conquérante, qu'un événement soit *transporté* sur la scène ou un mot du propre au figuré, l'idée qui prédomine est celle du déplacement, du changement, d'un contraste entre ce où a été la chose, et ce où elle passe. Mêmes nuances, quand les deux verbes s'emploient avec le pronom personnel. Se *porter* n'a rapport qu'au lieu où aboutit l'action : ce corps

Digitized by Google

d'armée se *porta* sur tel point; la foule se *porte* à tel endroit, s'y *porte*, le sang se *porte* à la tête. Se *transporter* est une expression solennelle qui montre le sujet quittant sa résidence pour se rendre extraordinairement dans un endroit: le magistrat se *transporta* sur les lieux; *transportez*-vous en imagination, en idée, dans tel temps ou dans tel pays.

TRANS, RE.

Transporter, *reporter*. Prendre un passage, une note, dans un endroit d'un livre ou d'un cahier pour le mettre dans un autre. *Transporter*, c'est simplement porter ailleurs; *reporter*, c'est, ou porter de nouveau, ou *porter* de manière à réparer un défaut ou une faute, *porter* là où la chose aurait dû être mise d'abord. Du milieu de certains livres mal faits on pourrait à volonté *transporter* un chapitre au commencement ou à la fin. Il faudra *reporter* cette somme au haut de la page suivante, c'est-à-dire l'y répéter; ce paragraphe doit être *reporté* à tel chapitre, c'est là sa place. Avec le pronom personnel, ces verbes signifient tous deux, remonter en esprit à une certaine époque antérieure: *transportez*-vous ou *reportez*-vous au temps des croisades. Se *transporter* marque qu'on n'y est pas, qu'on est ailleurs, et se *reporter* qu'on y a été. En conséquence, on dira plutôt, je me *reporte* que je me *transporte* aux jours de mon enfance. Pareillement, *reportez*-vous au temps des croisades, suppose qu'on s'adresse à une personne à qui l'histoire des croisades est familière. Ou bien, on se *reporte* pour voir se passer de nouveau les événements, et on se *transporte* pour être dans une meilleure position, et à portée de mieux juger des hommes et des choses. Pour bien dépeindre la lutte des chrétiens contre les musulmans, le poète et l'historien doivent se *reporter* au temps des croisades. Pour apprécier comme il convient les motifs et la conduite de certains rois et de certains papes au moyen âge, la critique doit se placer dans leur point de vue et se *transporter* à l'époque des croisades. Se *reporter* suppose toujours un temps passé, mais non pas se *transporter*, qui parfois n'a rapport qu'à l'espace: *transportez*-vous en imagination dans les steppes de la Tartarie.

CHAPITRE XXII. **CONTRE**.

Contre, latin *contra*, indique situation ou manière d'être d'un objet opposée à celle d'un autre, ou vis-à-vis d'un autre.

Faire, *contrefaire*. Se donner l'air d'avoir certaines qualités:

Digitized by Google

faire ou *contrefaire* l'homme de bien. *Contrefaire*, c'est représenter une personne, faire en face d'elle une personne semblable en l'imitant, comme il arrive quand on s'agite devant un miroir. En sa qualité de composé, il dénote un dessein formel, l'intention expresse de paraître autre qu'on n'est, une feinte préméditée. Celui qui *fait* l'important, l'entendu, le grand seigneur, prend l'air de ces personnages, sinon sans le vouloir et sans s'en apercevoir, du moins sans suivre en cela un plan conçu d'avance, et sans s'efforcer de tout son pouvoir de tromper les autres sur son compte. Il en est de même de celui qui *fait* l'homme de bien. Mais celui qui *contrefait* l'homme de bien ou l'insensé joue un rôle de propos délibéré, a précisément pour but d'en imposer, et emploie avec application et persévérance toutes sortes de moyens pour atteindre ce but. De plus, on *fait* l'homme de bien ou l'insensé un instant, en passant, sous un rapport, devant telle personne. Mais quand on *contrefait* l'homme de bien ou l'insensé, on fait un vrai personnage, on cherche à imiter son modèle constamment et de toutes les manières, on suit un système de conduite. De là vient qu'on ne dit pas *contrefaire*, comme on dit, *faire* l'affligé, le malade, le mort. « Je ne *faisais* pas le dévot, dit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, parce que je ne me pouvais pas assurer que je pusse durer à le *contrefaire*. »

CONTRE, MAL.

Contrefait, malfait. Qui est affligé dans son corps de quelque défaut apparent. Le premier dit plus que le second. *Contrefait* signifie fait contrairement à ce qui est bien, et *malfait* ne présente la même idée que d'une manière négative. Celui-là annonce donc une irrégularité de conformation bien plus choquante. « Un homme bossu est *contrefait*; un homme gros et court est *malfait*. » COND. De son côté, Fénelon dépeint ainsi l'homme *malfait*: « Pittacus était d'une figure assez difforme : il avait toujours mal aux yeux; il était fort gros et fort négligé et marchait désagréablement, à cause de quelques infirmités qu'il avait aux pieds. Sa femme n'avait rien qu'un très grand mépris pour lui, à cause qu'il était *malfait*. »

CHAPITRE XXIII. **INTRO.**

Cette préfixe est une préposition et préfixe latine, qui marque le passage du dehors au dedans.

INTRO, PRO.

Introduire, produire. Conduire ou mener quelqu'un avec soi

Digitized by Google

pour le faire connaître à d'autres. *Introduire* ou *produire* dans le monde, à la cour, auprès d'un grand, dans les salons d'un ministre. *Introduire, ducere intro*, c'est conduire dedans; *produire*, *ducere pro*, c'est conduire en avant. L'action de l'un consiste à donner accès, à mettre en rapport avec; celle de l'autre à faire paraître et briller, à mettre sur un théâtre. On *introduit* un étranger, on *produit* un homme de talent. Celui qu'on a *introduit* à la cour ou dans le monde y est reçu, y a ses entrées; celui qu'on y a *produit* s'y fait remarquer, s'y montre avec avantage. Sans quelqu'un qui vous *introduise*, vous ne serez point admis; sans quelqu'un qui vous *produise*, votre mérite ne pourra se faire jour. On conçoit néanmoins qu'un homme éminent se *produise* de lui-même à la cour ou dans le monde, sans y être *introduit*; il convient alors de lui appliquer ce qu'un certain personnage dans Regnard dit d'un autre: « Il a su se *produire*, et n'a pas eu besoin de moi pour *s'introduire*. » Celui qui *s'introduit* de lui-même dans une société est un intrus. Massillon, dans un sermon adressé aux *Grands*, développe parfaitement l'idée de *produire*. « Vous *produisez*, dit-il, des hommes de Dieu qui seraient demeurés dans la poussière, et qui, à la faveur de votre nom et de votre appui, paraissent dans le public, mettent en œuvre leurs talents et contribuent à l'édification des fidèles. » Et non-seulement, tandis que celui qui vous *introduit* se borne à vous présenter pour la première fois, à vous procurer une entrée quelque part, celui qui vous *produit* vous met à même de vous faire valoir, mais encore il prend d'ordinaire quelque soin de vous faire valoir lui-même, il vous *prône*, il est votre *pro*moteur.

CHAPITRE XXIV. RA.

Conter, raconter. Narrer des faits, les représenter de vive voix et quelquefois par écrit. Racine *contari*, qui dans *percontari* veut dire s'informer, interroger avec curiosité, et qui vient sans doute de *cunctari*, différer, s'arrêter ou s'amuser; de sorte que, dans le sens actif, *conter* signifierait informer en arrêtant, en amusant. C'est en effet ce qu'exprime le verbe simple *conter* qui est de la conversation et dans le genre familier. Au dire de Roubaud, la particule initiale du composé viendrait du grec ῥέω, je coule, je roule, je parle. Il n'en est rien à coup sûr. Elle est formée de *re* et de *ad*, et c'est pourquoi Ménage écrit *racconter*, comme on écrit

Digitized by Google

racoourcir et *raccommoder*. Dérivation aussi peu contestable pour *raconter*, que pour *rapetisser*, *rapiécer*. Il doit donc y avoir dans *raconter* quelque chose qui rappelle la double influence des préfixes *re* et *ad*. D'abord, *raconter* marque une seconde action : on ne *raconte* que ce qui s'est passé ; on le *rap*porte, on le *re*produit par la parole. Si on *raconte* des histoires ou des aventures mensongères, on les *raconte* néanmoins comme ayant eu lieu, comme ne recevant dans le *récit* qu'on en fait qu'une seconde existence. Mais on ne *conte* pas toujours des choses qui se sont passées: « Dans ces bois de myrtes les amants viennent se *conter* leurs peines. » MONTESQ. On *conte* des fables, des histoires, c'est-à-dire des inventions ou des fictions qu'on donne pour telles. Et toutes les fois qu'on *conte* même des choses passées, ce n'est pas en tant qu'elles se sont passées qu'on les fait connaître, mais comme fournissant matière à amusement plutôt qu'à instruction ; ce n'est pas avec ce soin, avec cette attention particulière à rester vrai et fidèle, qui sont marqués dans le second verbe par la préfixe *re*. On *conte* sans gêne, avec abandon et facilité ; en *racontant* on s'efforce de rendre un compte exact. « Périandre fit plusieurs questions à Cypsèle pour savoir ce que lui avait dit Proclée. Cypsèle, qui avait tout oublié, lui *conta* seulement le bon traitement qu'il en avait reçu. Périandre le pressa tant qu'à la fin Cypsèle se *re*ssouvint des dernières paroles que Proclée lui avait dites et en fit le *récit* à son père. » FÉNEL. De son côté, *ad* signifie à, vers, et désigne que le *raconteur* s'adresse à quelqu'un ; relation qui, sans être étrangère à *conter*, ne lui convient pas aussi essentiellement. On *conte* quelquefois pour *conter*, spontanément, et plutôt pour son propre plaisir que pour celui de l'auditeur qui n'y prend pas grand intérêt. « Je n'eus rien de plus pressé que d'aller *conter* à tout le monde ce qui venait de m'arriver. » J.-J. « Pourquoi faut-il que nous ayons assez de mémoire pour retenir jusqu'aux moindres particularités de ce qui nous est arrivé, et que nous n'en ayons pas assez pour nous souvenir combien de fois nous les avons *contées* à la même personne ?» LAROCH. « Que n'osé-je *raconter* au lecteur toutes les petites anecdotes de cet heureux âge ?... Mais j'en veux une, une seule, pourvu qu'on me la laisse *conter* le plus longuement qu'il me sera possible, pour prolonger mon plaisir. » J.-J.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV. CA.

Hutte, cahute. Petite loge, maisonnette. Quoique l'usage soit d'écrire le premier de ces mots par deux *t* et le second par un seul, leur rapport pour le sens ne permet pas d'hésiter à leur assigner le même radical, savoir l'allemand *Hütte*, qui exprime la même chose et tient de près au verbe *hüten*, garder, préserver, garantir. D'autant plus que *cahute* a commencé par s'écrire et se trouve encore écrit dans Trévoux *cahuette*, ce qui répond exactement à *ca Hütte*. Mais d'où vient la syllabe initiale de *cahute?* On ne peut que le conjecturer. *Hutte*, importé par les Francs, dut paraître aux vaincus d'une prononciation rude et difficile, à cause de l'aspiration si forte en allemand de la lettre *h*. N'est-il pas probable qu'alors les Gaulois l'auront adouci en le faisant commencer de la même manière que *cabane*, mot déjà connu et d'une acception à-peu-près pareille? La race franque, celle des guerriers, aura continué à appeler *huttes*, conformément au sens primitif, ce qu'aujourd'hui nos soldats nomment plus généralement *baraques;* tandis que les paysans auront désigné par *cahutes* des *huttes cabanes*, des *huttes* répandues dans la campagne et servant d'habitation aux gens les moins aisés. Dans la *Coupe enchantée* de Lafontaine, un paysan, parlant patois, dit que sa *cahute*, à qui il donne aussi le nom de *logette*, a été le lieu de retraite de Lucinde pendant toute une nuit. Les nuances actuellement caractéristiques de ces deux mots s'accordent bien avec ce qui vient d'être dit de leur origine. Il y a dans *cahute* une idée de misère. Suivant Trévoux, c'est une cabane de paysan, de berger, de pauvre homme, et on ne le dit guère qu'en raillant et par mépris. La *hutte* est un logement fait à la hâte, avec du bois, de la terre et de la paille. Elle a quelque chose de barbare et de particulièrement grossier. « Des *huttes* de sauvages. » ACAD. On dit encore aujourd'hui que les soldats se *huttent*, c'est-à-dire construisent des *huttes* ou des baraques pour se loger. « A peine les soldats eurent-ils le temps de se *hutter*. Ils se *huttèrent* comme ils purent. » ACAD.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI. BE, BIS.

Besace, bissac. Longue pièce de toile cousue en forme de sac, ouverte par le milieu et faite pour être portée de manière que les deux bouts pendent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Quoiqu'ils diffèrent à l'œil et à l'oreille, ces deux mots, pour l'étymologiste, sont absolument identiques, étant formés tous deux de *bis*, deux fois, et de *saccus*, sac, et voulant dire sac double, sac à deux poches, à deux fonds. Sous le rapport synonymique, ils se distinguent par les deux circonstances suivantes. Le mot *besace* est du genre féminin, et *bissac* du masculin : caractère important, à défaut d'autre, car il fait que le premier de ces termes désigne une chose plus grande et le second une chose plus petite (1), comme Trévoux le remarque expressément ; il explique aussi pourquoi, la *besace* étant toujours de toile conformément à l'idée générique, *bissac*, plus propre à signifier l'espèce, représente quelquefois une *besace* de cuir ou de quelqu'autre matière. L'autre différence, et la principale, tient à ce que la syllabe initiale de *besace* ne reproduit pas comme celle de *bissac*, sous sa forme latine, l'adverbe d'où elles proviennent l'une et l'autre. De là résulte, en effet, pour *besace* un défaut particulier de noblesse. « Le gueux, le mendiant, a une *besace ;* il la porte sur ses épaules, un bout par devant, l'autre par derrière, et il y met ce qu'on lui donne, même tout ce qu'il a : c'est son trésor. Le paysan, l'ouvrier pauvre, a un *bissac ;* il le porte en voyage, en course, sur lui ou sur une monture, et il y a mis des provisions, des hardes, etc. : c'est son équipage. » Roub. Diogène portait une *besace ;* Sancho Pança avait un *bissac*. Au figuré, *besace* est pris pour signe et attribut de la misère et de la mendicité : être réduit à la *besace*.

(1) Roubaud reconnaît aussi plus de grandeur à la *besace;* mais il en donne une raison singulière que M. Guizot aurait dû retrancher. C'est que la terminaison *ace* est augmentative. Or, comment peut-elle l'être sans que la terminaison *ac* le soit aussi ? Et si, dans *besace*, *ace* forme la terminaison, *be* n'étant pas essentiel, il restera pour radical du mot la seule lettre *s*. En vérité, c'est trop peu.

Digitized by Google

LIVRE III.

SYNONYMES A DIFFÉRENCES PROVENANT DE LA DIVERSITÉ DES TERMINAISONS.

SECTION I.

SUBSTANTIFS.

CHAPITRE I. MENT.

L'étymologie et partant la valeur propre de cette désinence ne sont point faciles à trouver. Il est vrai que plusieurs des substantifs qu'elle termine sont traduits de mots latins terminés en *mentum*, comme *monument*, *ornement*, *document*, de *monumentum*, *ornamentum*, *documentum*. Mais rapporter *ment* à *mentum*, c'est simplement reculer la difficulté; car la signification précise de la désinence latine ne nous est pas mieux connue que celle de la française. D'ailleurs, on ne saurait conclure de l'une à l'autre, parce que tous les substantifs de notre langue en *ment*, qui se trouvent avoir des synonymes de même radical, mais autrement terminés, n'ont pas de correspondants en latin, sont tous français, ayant été formés par l'adjonction de *ment* à une racine française elle-même : tels sont *paiement*, *rayonnement*, *attachement*, *râlement*, *abandonnement*. Sur ce point donc le latin ne peut fournir aucune lumière.

Ment, dans les noms où nous le considérons et devons uniquement le considérer ici, est une terminaison toute française. A-t-il néanmoins quelque rapport au latin *mentum?* Dérive-t-il seul, ou ainsi que *mentum*, de l'ablatif latin *mente*, de *mens*, âme, esprit, pensée, force, action, comme le veulent plusieurs philologues? Il se peut; mais, quoi qu'il en soit, il y aurait imprudence à faire dépendre d'une étymologie incertaine et controversée le sens de cette terminaison et la nuance d'idée particulière aux substantifs où elle se trouve. Il vaut mieux à cet égard consulter l'usage, chercher à lire dans la composition de ces substantifs avec quelle partie du discours ils ont plus d'affinité, et enfin mettre à profit les observations partielles des synonymistes sur la valeur de cette désinence.

Or, *ment* indique l'action du verbe contenu dans le substantif

Digitized by Google

qu'il sert à composer, la mise à exécution, l'application actuelle de l'idée signifiée par le radical. Il résulte de là une opposition sensible, lorsque ce radical se trouve d'un côté, et le substantif en *ment*, de l'autre, quelque synonymie qu'il semble y avoir entre eux. Ainsi, la *paie* est la chose, le *paiement* est cette chose réalisée : c'est, d'une part, le salaire qu'on donne à un employé ; de l'autre, l'action de le donner : on reçoit la *paie*, on fait le *paiement*. De même, *rayon* et *bond* se prennent objectivement, tandis que *rayonnement* et *bondissement* ont un rapport marqué à l'agent et à l'opération de cet agent ; le *rayonnement* est le développement de la puissance de produire des *rayons*, comme le *bondissement*, suivant la définition qu'en donne Condillac, est l'action par laquelle on fait des *bonds*. On dit bien, franchir un espace d'un *bond*, parce que ce dernier mot se considère objectivement et par rapport à la nature de la chose ; et, d'un autre côté, on dit, c'est un *bondissement* perpétuel, la chose étant considérée ici pendant qu'elle s'effectue. « Quand l'artère est piquée, dit Bossuet, on voit saillir le sang comme par *bouillons*. » Et, à quelques lignes de là, il ajoute : « Ce n'est pas toujours la trop grande quantité de sang, mais c'est souvent son *bouillonnement* qui le fait sortir des veines et qui cause le saignement de nez. » *Raison* désigne une faculté dont *raisonnement* exprime l'exercice, l'usage bon ou mauvais ; ou, dans un autre sens, la *raison* est une preuve qu'on allègue, et le *raisonnement* en est le développement, l'application, c'est la manière dont on la présente. « Le *rabais*, dit Roubaud, est produit par le *rabaissement* ordonné ; et ce dernier mot marque la force employée et l'acte de puissance émané pour produire le *rabais* : l'édit ordonne le *rabaissement*, et opère le *rabais*. » De son côté, Laveaux caractérise ainsi les synonymes *aboi* et *aboiement*, qui expriment tous deux le cri du chien. « *Aboi* se dit particulièrement en parlant de la qualité naturelle du cri du chien : un chien qui a l'*aboi* rude, aigre, perçant ; un *aboi* effrayant. *Aboiement* se dit plutôt des cris mêmes : de longs *aboiements*, des *aboiements* continuels. On dit : faites cesser les *aboiements* de ce chien, et non pas : faites cesser son *aboi* ou ses *abois*. »

Le substantif en *ment* a donc un caractère verbal, qui manque à son synonyme sans terminaison : l'un exprime comme un fait, comme ayant lieu ce que l'autre signifie comme étant, comme une chose de telle nature, ayant telles qualités. C'est qu'en effet, quoique le premier ait le second pour radical, il ne le reçoit qu'après qu'il a passé par un verbe correspondant dont il a subi

Digitized by Google

l'influence. Ainsi, *saccagement* vient de *saccager*, *habillement* d'*habiller*, *ébattement* de s'*ébattre*, *élancement* de s'*élancer*, *frissonnement* de *frissonner*, etc.; au lieu que leurs synonymes, qui en dernière analyse sont aussi leurs radicaux, ne dérivent pas du verbe, lui sont, au contraire, antérieurs et ont servi à le composer, si bien que de *sac* on a fait *saccager*, d'*habit habiller*, et ainsi des autres. Or, puisque les substantifs terminés en *ment* ont, quant à leur formation, plus de ressemblance avec les verbes correspondants que leurs synonymes, ils doivent en avoir et il est tout simple qu'ils en aient davantage aussi quant à leur sens.

Un autre caractère distinctif des noms terminés en *ment*, c'est que, marquant la chose pendant qu'elle se fait, ils l'expriment d'une manière relative et incomplète, comme un fait passager, tandis que leurs synonymes sans terminaisons significatives la désignent comme absolue et achevée. « Le *perfectionnement*, dit Condillac, est le progrès vers la *perfection*, et la *perfection* est l'état d'une chose parfaite. » L'homme tend à la *perfection* par la voie du *perfectionnement*. On donne ou l'on reçoit un brevet de *perfectionnement* et non de *perfection*, parce que la chose pour laquelle on recompense ou l'on est recompensé se trouve être un peu plus parfaite qu'auparavant, mais non pas absolument parfaite. « Le *relâchement*, dit Beauzée, ne tire pas toujours à si grande conséquence que le *relâche*, et l'on peut se le permettre quelquefois jusqu'à un certain point, quand on n'a pas le loisir de se donner entièrement *relâche*. » Laveaux dit, en parlant du tremblement de la peau appelé *frisson* et *frissonnement* : « Si ses différentes causes sont de nature à se renouveler, à subsister et à produire les mêmes effets pendant un temps considérable, sans interruption, ce mouvement extraordinaire de la peau est le *frisson* proprement dit; si elles ne sont qu'instantanées ou qu'elles ne se fassent sentir que par intervalles, la convulsion de la peau est appelée *frisonnement*, comme par diminutif. » Condillac est aussi de cet avis : « Le *frissonnement*, dit-il, marque une agitation plus légère que le *frisson*. » Et cette même différence il l'établit entre *saccagement* et *sac*, en disant que « le *saccagement* n'emporte pas l'idée d'une si grande destruction. » La *paie* est un *paiement* réglé, établi, de tous les jours; le *paiement* est une *paie* accidentelle.

S'il pouvait rester encore quelques doutes sur la réalité de cette double différence, il suffirait pour les dissiper de faire connaître la manière dont nos devanciers distinguent les synonymes du genre de ceux dont il s'agit dans ce chapitre. Nous rapporterons avec quelque

Digitized by Google

étendue tous leurs articles, afin de nous prévaloir de leur accord, de faire comprendre notre pensée par des développements, et de montrer que ces distinctions, si subtiles et si métaphysiques, ne sont pourtant pas toujours sans conséquence et indifférentes pour l'application.

1. *Attache*, *attachement*. Girard a bien senti que le mot d'*attache* exprime quelque chose de plus absolu, de plus fort que celui d'*attachement*. « Le mot d'*attache*, dit-il, convient mieux lorsqu'il est question d'une passion moins approuvée ou poussée à l'excès : on dit de l'*attache*, qu'elle est forte, et de l'*attachement*, qu'il est sincère. » De son côté, Roubaud a tout aussi bien caractérisé ces deux expressions, mais en les prenant sous un autre point de vue. *Attache*, suivant lui, est objectif, et *attachement* subjectif. On a de l'*attache* aux choses qui attachent, et de l'*attachement* pour les choses auxquelles on s'attache; de sorte que la particule *ment* donne au mot qu'elle termine un rapport à l'agent, aux dispositions et à l'opération de cet agent. « *Attache*, dit-il, est ce qui attache, un lien; *attachement*, ce par quoi on est attaché, une liaison. *Attachement* désigne un sentiment. L'*attache* vient de quelque cause que ce soit; l'*attachement* vient du cœur. On tient à l'objet pour lequel on a de l'*attache*; on aime celui pour qui on a de l'*attachement*. Le hasard, l'intérêt, l'habitude, les convenances forment les *attaches*; la nature forme les *attachements*. On a des *attachements*; l'on se fait des *attaches*. Considérez bien les hommes, vous verrez qu'ils sont plutôt conduits par leurs *attaches* que par leurs *attachements* : nous vivons comme on vit, et non comme nous voudrions vivre. Un des grands malheurs du vice, c'est que l'*attache* en reste encore après que l'*attachement* a cessé : vous ne l'aimez plus; mais vous y tenez encore par mille liens que vous n'avez pas la force de rompre. »

2. *Râle*, *râlement*. Le *râle* marque l'espèce de son qui sort de la poitrine d'un malade à l'agonie; le *râlement* exprime le râler. Un moribond a le *râle*, et il est en proie au *râlement*. C'est la différence indiquée encore par Roubaud. « *Râle*, dit-il, exprime le bruit qu'on fait en râlant; et *râlement* marque la crise qui fait qu'on râle, qui donne le *râle*. Un agonisant a le *râle*; et vous voyez la poitrine oppressée, la gorge embarrassée, la respiration troublée par le *râlement*. » C'est-à-dire, en termes généraux, que le *râle* se considère passivement, objectivement ou par rapport à la nature de la chose; et le *râlement* activement, subjectivement ou par rapport à la chose se réalisant.

Digitized by Google

3. *Manque, manquement.* Nous ne pouvons mieux faire ici que de citer simplement les paroles de Roubaud. « Comme on dit *manquement*, on dit aussi *manque* de foi. *Manque* exprime la nature, l'espèce de la chose, d'une manière générale : *manquement* exprime l'action ou l'omission par laquelle on est coupable de ce *manque*. On dit le *manque* de foi, et un *manquement* de foi : le *manque* de foi n'existe que par et dans le *manquement*. » On dit aussi, et avec les mêmes nuances d'idées, un *manque* et un *manquement* de respect et de parole. Le *manque* est le *manquement* en soi et effectué; le *manquement* est le *manque* s'effectuant.

4. *Règle, règlement.* Girard, et après lui Condillac, ont aperçu ce qu'il y a d'absolu, de général, de strictement obligatoire dans la *règle*, et ce que le mot *règlement* exprime de relatif, de particulier et d'arbitraire. Voici l'article de Girard. « La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire ; et le *règlement*, la manière dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel ; et dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif. » D'autre part, Condillac s'exprime ainsi : « *Règle* et *règlement* se disent des mœurs. Mais les *règles* s'étendent à toutes les actions; elles veillent jusque sur les plus indifférentes, et déterminent ce qu'on doit faire chaque jour. Les *règlements* corrigent les abus, et déterminent plus ce qu'on doit éviter que ce qu'on doit faire. Les *règles* sont plus générales, on les donne à tout un corps ; on ne prescrit des *règlements* que pour ceux qui s'écartent des *règles*. »

5. *Relâche, relâchement.* C'est avec raison que Beauzée trouve dans le *relâche* quelque chose de plus absolu, de plus général, de plus constant que dans le *relâchement*. Mais ensuite il affirme, de concert avec Girard, que *relâchement* s'emploie plutôt en mauvaise part pour signifier une faute, une cessation d'austérité ou de zèle, ou la diminution de l'activité dans le travail ou dans quelque exercice; au lieu que *relâche* exprime simplement le fait de la cessation du travail. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que *relâche* ne marque pas, comme *relâchement*, un rapport à l'agent, à son action et à la faute qu'il commet en la faisant? *Relâche* exprime le fait du repos d'une manière passive, objective, et *relâchement* d'une manière active et subjective. Celui-ci désigne le repos en tant qu'on le réalise, qu'on se le donne, et par conséquent est seul propre à marquer celui qu'on se donne à tort. Un mal laisse ou donne du *relâche ;* on tombe dans le *relâchement*.

6. *Ménage, ménagement.* A la rigueur, ces deux mots ne sont

Digitized by Google

point synonymes, et Girard n'aurait point dû les traiter comme tels ; car le *ménage* consiste à ménager ses richesses, ses revenus, et le *ménagement* à ménager les hommes, à se conduire envers eux avec égard et sans brusquerie : l'un touche à l'économie, l'autre à la politesse ou à la politique. Mais, en regardant sans doute l'une et l'autre expressions comme signifiant épargne, l'auteur les distingue conformément à la règle ci-dessus établie. Suivant lui, le *ménage* est quelque chose de constant, d'habituel, et regarde le domestique, le train ordinaire de la maison ; le *ménagement* est plus particulier, plus accidentel et regarde la conduite des affaires: l'un empêche de se trouver court dans le besoin, l'autre fait qu'on n'est jamais dérangé.

7. *Habit, habillement. Habillement,* comme le remarque justement l'Académie, se dit quelquefois, surtout en termes d'administration, de l'action d'habiller, de pourvoir d'habits: capitaine d'*habillement;* dépenses d'*habillement.* Mais il peut aussi se prendre d'une manière objective et passive, ainsi qu'*habit,* pour ce dont on est vêtu. Or, même alors il conserve un certain rapport à l'action marquée par le verbe, et c'est ce qui fait dire à Girard « qu'outre l'essentiel de vêtir, il renferme dans son idée un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu. »

8. *Os, ossements.* Si *os* servait à former un verbe *osser,* d'où proviendrait *ossements,* ce verbe signifierait rendre ou faire devenir *os,* faire qu'un homme ou un animal devînt squelette, perdît ses chairs et tout ce qui sert à lier les *os* sans être *os; ossements* aurait le sens d'*os* dépouillés de chair et de tout ce qui sert à les unir, d'*os* qui ne composent plus aucun ensemble et n'appartiennent plus à un corps particulier. C'est là, en effet, le sens de cette expression, qui ne s'emploie qu'au pluriel, bien qu'il n'existe pas un verbe *osser* d'où elle tire son origine. Mais elle n'est plus de mise, dès qu'on désigne les *os* par leur nom ou leur caractère propre : les *os* du crâne; le fémur est l'*os* le plus long ; l'*os* frontal, coronal, etc. Les *os* sont dans l'animal la partie la plus dure.

9. *Abandon, abandonnement.* Quoique le plus souvent passif et signifiant l'état d'une personne ou d'une chose abandonnée, *abandon* se prend quelquefois aussi comme *abandonnement* pour l'action d'abandonner; mais il marque cette action comme moins spontanée, moins volontaire. Faire l'*abandon* de ses biens à quelqu'un, c'est les lui laisser ; lui en faire l'*abandonnement*, c'est lui en faire don de son plein gré, les lui livrer. Réciproquement, *abandonnement* s'emploie quelquefois dans le sens passif d'*abandon,*

Digitized by Google

pour signifier l'état d'une personne ou d'une chose abandonnée. Alors, suivant Laveaux, « *abandon* semble désigner un état actuel, et *abandonnement* un état habituel et permanent. Un homme qui perd toute sa fortune perd ordinairement ses amis, et se trouve dans l'*abandon;* un malheureux dénué de toute espèce de ressources et qui est abandonné depuis longtemps est dans l'*abandonnement.* » Mais nous n'hésitons pas à le déclarer au nom de l'usage et de l'analogie tirée des exemples précédents, c'est précisément le contraire qui est vrai.

On peut varier les exemples; au lieu de consulter les synonymistes, on peut s'en rapporter à l'emploi que font des mots nos écrivains les plus justement estimés; on arrivera toujours à trouver dans le sens du mot simple quelque chose d'objectif ou d'absolu qui tient à ce qu'il est purement nominal et à terminaison insignifiante, tandis que le composé, étant verbal et doué d'une désinence significative, se montrera, au contraire, subjectif et relatif. Une science a plus ou moins d'*avance* sur une autre; c'est une qualité qu'elle possède; on travaille à son *avancement* ou au fait de son *avancement. Change* ne s'emploie dans une acception analogue à celle de *changement* que dans deux phrases où il est caractéristique, gagner ou perdre au *change : changement* se dit dans le narratif, pour exprimer qu'un fait a ou a eu lieu. On paie tant pour la *décharge,* et on opère le *déchargement* d'un bateau. Le mot *élan* détermine, caractérise un genre ou une sorte de mouvement de l'âme dont le mot *élancement* dépeint, expose, fait voir la réalisation : l'un est pour l'ordre des idées, l'autre pour celui des phénomènes. « Les hypocrites, dit Molière, veulent acheter crédits et dignités à prix de faux clins d'œil et d'*élans* affectés. » Il venait de dire, en racontant la manière dont Tartufe se montra à Orgon : « Il faisait des soupirs, de grands *élancements.* » De même, le mot *retard* signifie absolument, en soi, comme étant, ce que *retardement* représente comme ayant lieu et en rapport avec un sujet qui agit : on éprouve du *retard;* on impatiente par ses *retardements.* Ce dernier terme désigne le *retard* comme le fait d'un agent dont il rappelle la faute ou les tergiversations. Dans le langage du palais, où il s'agit de qualifier des actes plutôt que de raconter des faits ou des actions, on se sert du mot *bris* pour exprimer la rupture faite avec violence d'un scellé ou d'une porte fermée; hors de là, *brisement* convient seul. « Que nous dit cet auteur du *brisement* des images et des autels ? Il croit satisfaire à tout en disant que le prince ne put arrêter ces désordres. » Boss.

Digitized by Google

CHAPITRE II. ION.

Les substantifs français terminés en *tion*, *sion*, *ssion*, sont tous traduits de mots latins qui leur correspondent toujours exactement pour la forme, et presque toujours exactement pour le sens. Ainsi *action* vient d'*actio*, *réformation* de *reformatio*, *salutation* de *salutatio*, *progression* de *progressio*, *aspersion* d'*aspersio*. Or, les désinences latines *tio*, *sio*, *ssio*, terminent les substantifs dont la base est un supin en *tum*, *sum* ou *ssum*; en sorte que *reformatio* dérive de *reformatum*, *aspersio* d'*aspersum*, *progressio* de *progressum*. De là vient que, dans l'une et l'autre langues, les substantifs de cette espèce désignent l'action de faire ce qui est exprimé par le verbe correspondant. Et cette seule remarque suffit pour faire découvrir les différences qui peuvent exister entre les noms français terminés en *tion*, *sion* ou *ssion*, et leurs synonymes dont la désinence est ou n'est pas significative. Nous ne les supposons ici en rapport qu'avec des synonymes à terminaisons indifférentes.

Les substantifs en *ion* ont un sens fort analogue à celui des substantifs en *ment*, c'est-à-dire qu'ils marquent comme eux la manifestation actuelle de l'idée exprimée par le radical et un certain rapport à l'agent et à son opération. En d'autres termes, ils sont essentiellement actifs et subjectifs : subjectifs, en ce sens qu'ils appellent l'attention sur le sujet qui agit et sur son mode d'action. Il n'en est pas de même de leurs synonymes à terminaison indifférente : ceux-ci se distinguent par un caractère manifeste de passivité et d'objectivité : ils expriment l'effet produit par l'action, la nature de cet effet, et non sa manifestation présente. Cette différence renferme à elle seule toutes celles qui peuvent se trouver entre les synonymes dont il s'agit ici. La règle est donc susceptible de développements ; mais comme ces développements seraient, à notre sens, divers suivant les divers synonymes, il convient de laisser cette règle dans toute sa généralité et de passer immédiatement à l'application.

1. *Réforme*, *réformation*. « L'idée commune à ces deux mots est celle d'un rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme. » « La *réformation*, dit Beauzée, est l'opération qui procure ce rétablissement ; la *réforme* en est le résultat ou le rétablissement même. » C'est aussi la distinction qu'établit Girard. « La *réformation*, dit-il, est l'action de réformer ; la *réforme* en est l'effet. Dans

Digitized by Google

le temps de la *réformation*, on travaille à mettre en règle et l'on cherche les moyens de remédier aux abus; dans le temps de la *réforme*, on est réglé et les abus sont corrigés. Il arrive quelquefois que la *réforme* d'une chose dure moins que le temps qu'on a mis à sa *réformation*. » La *réforme* est un état, la *réformation* est un événement qui le prépare : on vit dans la *réforme ;* la *réformation* a ébranlé la puissance pontificale.

2. *Acte, action.* Tous deux donnent l'idée d'une force déployée dans la vue d'atteindre certain but; mais l'*action* est la manifestation de la puissance, et l'*acte* en est l'effet manifesté. « Par l'*action*, dit Roubaud, la puissance se réduit en *acte*. » L'*action* étant une manifestation, est susceptible de divers degrés : elle est vive, véhémente, impétueuse ; on dit, le feu, la chaleur de l'*action ;* une *action* d'éclat. Les *actes* ne sont susceptibles que d'être comptés ou caractérisés par leur nature. On dit, un *acte*, divers *actes* d'une telle espèce; la répétition des *actes* d'avarice décèle l'avare; nous appelons fou celui qui fait plusieurs *actes* de folie. — Un second caractère, remarqué par les synonymistes Girard et Condillac, consiste dans la subjectivité de l'*action* et l'objectivité de l'*acte*. « Le mot d'*action*, dit Girard, a plus de rapport à la puissance qui agit, et celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit par cette puissance. » Et Condillac : « Dans le mot *action*, il semble que l'esprit se borne à considérer l'effet comme provenant de sa cause ; et dans le mot *acte*, il semble considérer l'effet relativement à l'objet auquel il se rapporte. On dira donc, les *actions* de la volonté, et, au contraire, ce choix est un *acte* de la volonté. Dans la première phrase, les *actions* ne sont considérées que dans la volonté; dans la seconde, l'*acte* est relatif à ce qu'on choisit. » On caractérise l'*action* en caractérisant le mode d'agir de l'agent : on dit, une *action* vertueuse, généreuse, équitable, magnanime. On caractérise l'*acte* en disant ce qu'il est essentiellement en lui-même ou dans sa nature, un *acte* de vertu, de générosité, d'équité, de magnanimité. La morale en *action* rapporte des *actions* vertueuses; les traités de morale déterminent les *actes* de vertu, de méchanceté, de justice. Une *action* généreuse ou d'éclat nous intéresse tout d'abord en faveur de celui qui l'a faite; dans un *acte* de vertu, c'est l'*acte* lui-même que nous considérons avant tout. — Un troisième caractère consiste en ce que l'*action*, bien que le plus souvent subjective, c'est-à-dire relative à l'agent et à son mode d'agir, ne se dit point des opérations intimes de nos facultés, apparemment parce que ces opérations ne sont point considérées comme des manifestations ou des déploiements visibles de force.

Digitized by Google

« Nos *actions* sont nos œuvres proprement dites, dit Roubaud ; nos *actes* ne sont que des opérations de nos facultés. Nous faisons des *actes* de foi, d'espérance, de charité ; ces *actes* ne sont que des émissions, des déclarations, des aveux de nos sentiments, et non pas des *actions*. Nous péchons par pensée, par parole, par *action*. La pensée n'est qu'un *acte*, et l'*action* est une œuvre ; l'*action* entraîne l'*acte* ; l'*acte* ne nécessite pas l'*action* prise dans ce nouveau sens.» En style judiciaire, *acte* exprime quelque chose d'objectif, une pièce ou un écrit constatant une convention; et *action*, un évènement, une poursuite, un procès. C'est aussi un évènement que marque l'*action* dramatique, tandis que les *actes* désignent les parties principales de la pièce considérée en elle-même et comme œuvre littéraire.

3. *Salut, salutation*. Le *salut* est le signe ordinaire pris pour l'action de saluer ; c'est une démonstration extérieure et commune de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre, qu'on aborde, qu'on visite. La *salutation* est relative à l'agent qui salue et à son mode d'action ; elle indique la manière dont l'action de saluer est faite dans telles circonstances. Un homme ne fait pas la même *salutation* qu'un autre en faisant le même *salut*. « La *salutation*, dit Roubaud dont nous empruntons ici les idées, est le *salut* particulier tel qu'on le fait dans telle occasion, surtout avec des marques très apparentes de respect ou d'empressement. Vous trouveriez peut-être dans les différents *saluts* des divers peuples des traits particuliers de caractère. Des *salutations* particulières vous tirerez peut-être quelquefois des inductions sur le caractère, l'éducation, les affections présentes des personnes. » C'est afin de marquer aux gens à qui l'on écrit qu'on éprouve pour eux des sentiments tout particuliers de respect ou d'affection, qu'on leur présente, à la fin de ses lettres, ses *salutations* respectueuses, affectueuses ou amicales.

4. *Taxe, taxation*. L'idée commune à ces deux mots est celle de la détermination établie de quelque valeur pécuniaire. *Taxe* se prend objectivement pour cette valeur même qu pour le règlement qui la détermine ; *taxation* signifie l'opération de la *taxe*, et, au pluriel, certains avantages pécuniaires alloués aux employés qui s'occupent de cette opération. Ces distinctions de Beauzée s'accordent donc bien avec la règle générale.

5. *Don, donation*. Ce qu'on donne, ce dont on transmet la propriété à un autre. Le *don* est considéré en lui-même, dans l'objet qui le constitue; la *donation* est relative à la façon dont on donne ;

Digitized by Google

c'est ce qui se donne par acte public, d'une manière expresse, notoire et solennelle. Ce qui importe dans le *don*, c'est la chose; dans la *donation*, c'est la manière ou le fait : un *don* est plus ou moins précieux; la *donation* est légale ou illégale, conditionnelle, pure et simple, etc. On fait acte de *donation*.

6. *Indice, indication.* Ce qui indique, ce qui donne à connaître quelque chose et qui est une espèce de signe. L'*indice* est par lui-même et naturellement dans l'objet; l'*indication* y est parce qu'on l'y a mise. « Tâchez de ne pas changer les numéros des paquets, dit J.-J. Rousseau, afin qu'ils nous servent toujours d'*indication* pour les papiers dont je puis avoir besoin. » Un *indice* trompeur est tel en lui-même qu'il fait croire à ce qui est faux; une *indication* trompeuse vient de quelqu'un qui a voulu induire en erreur.

7. *Emoi, émotion.* Agitation produite dans l'esprit. L'*émoi* est un sentiment, un état de l'âme; l'*émotion* est une passion, un mouvement de l'âme : on est en *émoi*, et l'on éprouve ou l'on excite une *émotion* ou des *émotions*. L'*émotion* est difficile à cacher; c'est par elle que se détermine et se manifeste l'*émoi*.

8. *Progrès, progression.* On dit également, au figuré, le *progrès* et la *progression* de l'esprit humain, pour marquer les pas qu'il fait dans la voie des améliorations et du perfectionnement. Le *progrès* est le résultat de cet avancement, de la *progression*; la *progression* est l'action d'avancer, laquelle amène le *progrès* : on constate le *progrès* ou les *progrès* de l'esprit humain, et on le suit dans sa *progression*.

9. *Concept, conception.* Idée, notion, vue de l'esprit. Le *concept* est tout objectif et tout passif; il ne reçoit de qualification qu'en raison de son essence, de sa nature : le *concept* du triangle enferme les idées de trois côtés et de trois angles. La *conception* est relative à l'esprit qui conçoit et à la manière dont il conçoit; elle est vive, hardie, originale, plaisante.

10. *Conteste, contestation.* Défaut d'accord. Le *conteste* est une simple difficulté; la *contestation* en est la manifestation, et comme il est rare que le *conteste* n'en vienne pas à cet éclat, ce mot n'est plus guère d'usage que dans la locution, *sans conteste*. « La maison à présent, comme savez de reste, au bon monsieur Tartufe appartient *sans conteste*. » MOL.

11. *Corps, corporation.* Réunion de personnes vivant d'après des règles communes. *Corporation* n'existe point avec ce sens en latin, et la valeur précise de ce mot est d'autant plus difficile à déterminer qu'il n'y a point de verbe correspondant d'où l'on puisse le

Digitized by Google

faire venir. La *corporation* est, ce semble, un *corps* qui se forme, qui est en train de se constituer, qui n'est soumis qu'à des règles peu nombreuses, et dont l'existence dépend d'une volonté étrangère. Le *corps* est constitué, reconnu ; il existe par lui-même. On distinguerait de même *peuple* et *population*.

12. *Fabrique, fabrication.* Ces deux mots se disent également en parlant de la manière dont les choses sont fabriquées. La *fabrique* exprime le résultat, les qualités inhérentes à ces choses ; la *fabrication* est relative à l'opération de fabriquer et aux procédés qu'on y emploie. Une étoffe est de bonne *fabrique*, et la *fabrication* en est soignée.

ION, MENT.

Il y a cela de commun entre les terminaisons *ment* et *ion*, que les substantifs auxquels elles sont jointes, étant comparés avec des synonymes à terminaisons indifférentes, paraissent également marqués d'activité et de subjectivité, c'est-à-dire ont rapport à une action, à un agent et à son mode d'agir. De sorte que le *râlement*, par exemple, est au *râle*, et l'*aboiement* à l'*aboi*, comme la *salutation* au *salut*, l'*action* à l'*acte*, l'*émotion* à l'*émoi* (1). Cependant, lorsque les deux terminaisons *ment* et *ion*, se trouvant à la fin d'un même radical, servent à composer deux substantifs synonymes, l'une exprime plutôt la réalisation, et l'autre la manifestation de l'idée commune. Quoique, relativement aux substantifs sans terminaisons significatives, *ment* se distingue aussi par son rapport à l'action, il se trouve posséder ce caractère moins essentiellement que la désinence *ion :* ou bien il désigne une action moins extérieure, moins visible, moins saillante et moins forte ; ou bien il prend assez volontiers la signification objective et exprime la simple réalité, le résultat,

(1) Il faut que la ressemblance soit bien grande entre *ment* et *ion;* car, à mesure que la langue latine a envahi la langue gauloise ou française vulgaire, les mots en *ion* ont chassé beaucoup de mots en *ment* de même radical. On disait autrefois *élévement* pour *élévation*. « C'est un vieux mot, dit Bouhours, que deux ou trois écrivains modernes trouvent à leur gré, et qu'ils emploient en toutes rencontres. » Le langage si richement original de Bossuet contient quelques substantifs en *ment* qui n'ont plus cours : tels sont *pressement* et *épurement*. « La séparation du pur et de l'impur dans la digestion se fait par le *pressement* continuel que cause la respiration. » « Voilà enfin ce qui restera dans le titre de ministre, à en ôter tout le reste comme le marc et la lie : et après cet *épurement*, il n'y aura rien en ce terme que de véritable. » De même, M. Villemain se sert quelquefois du mot *repoussement*, au figuré, dans le sens de soulèvement, d'indignation. C'est ce qui lui est arrivé dernièrement à la tribune. Mais l'honorable assemblée, quoique fort peu difficile en fait de mots,

Digitized by Google

l'effet, l'état, alors que la désinence *ion* représente l'action seule (1).

1. *Renonciation, renoncement.* La désappropriation est l'effet de l'un et de l'autre et tous deux sont des actes volontaires. Mais l'un marque une action extérieure, et l'autre un acte intérieur. « La *renonciation,* dit Condillac, se fait aux choses auxquelles on a droit, et le *renoncement* se fait aux choses pour lesquelles on a de l'attachement. » Beauzée propose la même distinction en termes plus explicites et plus développés. « *Renonciation*, dit-il, est un terme d'affaires et de jurisprudence ; c'est l'abandon volontaire des droits que l'on avait ou que l'on prétendait avoir sur quelque chose. *Renoncement* est un terme de spiritualité et de morale chrétienne ; c'est le détachement des choses de ce monde et de l'amour-propre. »

2. *Sensation, sentiment.* Ces deux mots expriment une impression faite sur l'âme, qui en modifie l'état en mieux ou en pis et devient un mobile pour sa volonté. Mais l'un est plus relatif au fait même de l'impression, à la cause qui le produit ; l'autre, à l'état où l'âme se trouve à la suite. En agissant sur nos sens, les objets nous causent des *sensations* agréables ou désagréables ; notre âme éprouve alors un *sentiment* de plaisir ou de peine. Un orateur véhément, parlant sur un sujet terrible, produit sur son auditoire une *sensation* de frayeur, et chacun des auditeurs éprouve ou conçoit un *sentiment* de frayeur. D'autre part, *sensation* signifiant une action se dira des affections passagères, qui ne durent point. On dit bien, produire une *sensation* de frayeur ; on ne dirait point, produire une *sensation* d'aversion. Une *sensation* de plaisir, de joie, de douleur, n'est point un *sentiment* de plaisir, de joie, de douleur. L'une est instantanée, rapide, superficielle, et considérée par rapport à sa cause, à sa production ou à sa vivacité ; l'autre est plus intime et plutôt con-

n'a pas goûté celui-ci, qui est peut-être nécessaire, et les journaux, d'ordinaire tout aussi peu scrupuleux, ne l'ont rapporté qu'en le soulignant.

(1) Cette tendance ou cette aptitude de *ment* à marquer le passif, l'état, la chose faite, est prouvée par la grande analogie de cette désinence avec la désinence *ure*, dont telle est effectivement la valeur : plusieurs substantifs de même radical deux à deux, et terminés, les uns en *ment*, les autres en *ure*, se ressemblent tellement pour le sens (*Voy.* chap. IV), qu'on ne peut les distinguer que par leur plus ou moins de noblesse ; tant il est difficile de rattacher à la terminaison des uns et à celle des autres une nuance d'idée particulière. Et ce rapport entre les deux terminaisons *ment* et *ure* n'est pas sans conséquence, il s'en faut bien, sur le sens des substantifs en *ment* : il leur donne souvent relativement aux substantifs en *ion* une position analogue à celle des substantifs qui n'ont pas de terminaison significative à l'égard des substantifs qui en ont une, telle que *ment, ion, ure, age,* etc.

Digitized by Google

sidérée sous le point de vue de sa durée et de son intensité. On dit bien une *sensation* de douleur, mais non une *sensation* de souffrance. Considéré d'une manière plus générale, le mot *sensation*, conformément à son sens fondamental et primitif, ne peut se dire que des affections de l'âme résultant d'une action réelle. Il est presque exclusivement déterminé à signifier les impressions produites sur nos sens par les objets extérieurs, et qui sont suivies dans notre intelligence d'idées relatives à ces objets. Au contraire, *sentiment* exprime toutes les affections que l'âme éprouve en tant que raisonnable, dont l'origine est, non pas dans une action réelle et extérieure, mais dans des idées abstraites, et à la suite desquelles nous ne recevons aucune idée. Ainsi, presque toutes nos idées sensibles ont été précédées de *sensations*. Les plaisirs que nous éprouvons après avoir compris un problème, une énigme, une découverte, ou conçu la moralité d'une action, ou aperçu la beauté d'un objet d'art, sont des *sentiments*, et ces mouvements de l'âme ne sont pour nous l'occasion d'aucune connaissance. Maine de Biran (1) a parfaitement fait cette distinction, et l'usage de la langue la confirme. On subit des *sensations*; on conçoit des *sentiments*. On éprouve, on reçoit des *sensations*; on a et on entretient des *sentiments*. Sur ce point les synonymistes Girard et Roubaud sont arrivés au même résultat.

3. *Dissension, dissentiment*. Ils donnent tous deux l'idée d'une différence de sentiments, d'opinions. Mais la *dissension* est plus violente que le *dissentiment*; c'est le *dissentiment* qui se manifeste au dehors, qui éclate; c'est une querelle, une émeute. Une ville est en proie à la *dissension*, quand ses habitants sont divisés en plusieurs factions qui se disputent le pouvoir ou les droits politiques. Il y a *dissentiment* entre deux savants qui ont sur un point des opinions différentes.

4. *Violation, violement*. Ils expriment l'infraction d'un devoir. Beauzée se contente de remarquer que la *violation* est plus grave, et se dit de l'infraction d'un devoir plus considérable, et, par exemple, en parlant des choses sacrées ou très respectables, quand elles sont comme profanées. Condillac, de son côté, propose une distinction non moins conforme à la règle. « *Violation* et *violement*, dit-il, diffèrent en ce que *violation* me paraît plus relatif à l'action de celui qui viole, et que *violement* me paraît l'être plus à la chose violée. Ainsi, on dira, les tyrans autorisent la *violation* des lois, et le *violement* des lois est commun sous les tyrans; car, dans le pre-

(1) *Rapports du physique et du moral*, p. 133.

Digitized by Google

mier cas, le sens est que les tyrans autorisent l'action, la conduite de ceux qui les violent, et, dans le second, le sens est seulement qu'elles sont violées. »

5. *Rénovation, renouvellement.* Rétablissement d'une chose dans son premier état. « *Rénovation* marque plus l'action de la cause qui renouvelle; *renouvellement*, l'état de la chose renouvelée. » COND. On ne dit point la *rénovation*, comme on dit le *renouvellement* de l'année, de la saison, de la lune, parce qu'ici on n'a nul égard à la cause et à l'action de la cause qui produit ces effets. On ne dit pas non plus une *rénovation*, comme on dit un *renouvellement* d'appétit, de ferveur, de zèle, de tendresse; et c'est encore parce qu'on ne considère ici que l'état ou l'effet indépendamment de sa cause.

6. *Fondation, fondement.* Condillac et Laveaux sont d'accord sur le caractère actif et subjectif du premier de ces mots, et sur le caractère de passivité et d'objectivité du second. « *Fondement* se dit de la partie d'un mur enfermée dans la terre jusqu'au rez de chaussée; *fondation* est l'action de poser les *fondements*. » LAV. « Le *fondement* est la masse de pierre qui supporte ou supportera le bâtiment, et la *fondation* est le travail nécessaire pour asseoir les *fondements*. C'est pourquoi on dit, faire les *fondations* et poser les *fondements*. » COND. Laveaux ajoute avec l'Académie qu'il est passé en usage d'objectiver aussi les *fondations* et de les prendre pour les *fondements* eux-mêmes. « En ce sens, dit-il, *fondement* est préférable. » Pas toujours : faire les *fondations* vaut mieux que poser les *fondements*, quand on veut rappeler tous les travaux qui entrent dans cette opération, comme ceux qui consistent à creuser la terre, à en retirer les déblais, à rassembler et à employer les matériaux; et c'est à cause de ce rapport spécial à l'action que *fondation* ne se dit point au figuré comme *fondement*.

7. *Fraction, fragment; section, segment.* Primitivement *fraction* signifie l'action de faire un *fragment*, et *section* l'action de faire un *segment*. *Fragment* est un morceau de quelque chose qui a été fracassé (*fractus*). Pour avoir un *segment* dans un cercle, on fait une *section*, c'est-à-dire qu'on retranche une partie du cercle au moyen de la corde. Cette différence se retrouve, d'une manière plus ou moins apparente, dans tous les sens dérivés. *Fragment* et *segment* signifient toujours des objets; *fraction* et *section* indiquent des divisions, quelque chose d'idéal et d'abstrait, qui rappelle une opération faite sur des objets. Un livre se compose de *fragments*, comme qui dirait de *segments*, et il se divise

Digitized by Google

en *sections*. De même, *prolongation* donne l'idée d'une addition à quelque chose d'idéal, le temps ; et *prolongement* exprime une addition à quelque chose de matériel, comme un chemin, un mur, une galerie.

8. *Dépopulation, dépeuplement*. L'Académie définit le premier de ces mots, l'état d'un pays dépeuplé; et le second, l'action de dépeupler un pays, ou l'état d'un pays dépeuplé. Mais si l'un des deux convient mieux pour exprimer l'action, c'est assurément le premier; de sorte que l'on dirait plutôt prendre part à la *dépopulation* qu'au *dépeuplement* d'un pays. Et quand tous deux marqueraient l'état, *dépopulation* serait toujours relatif à l'action qui a produit cet état. Au surplus, il se peut que ces deux mots ne diffèrent qu'en ce que *dépeuplement* entre plutôt dans le langage commun, parce que sa terminaison est toute française et qu'il est formé d'un verbe français, *dépeupler* ; tandis que *dépopulation* a une terminaison toute latine, et est formé d'un verbe latin, *depopulari*. A propos des mots *prosternation* et *prosternement*, l'Académie commet une erreur semblable, et l'on peut faire de ses définitions la même critique.

Les bases verbales auxquelles s'ajoute *ment* sont toutes françaises, ainsi que cette terminaison elle-même; et, au contraire, la terminaison *ion* est d'origine latine et s'ajoute toujours à des radicaux latins. De là résulte une différence souvent importante entre les substantifs en *ment* et leurs synonymes en *ion* : les uns sont du langage commun ou du langage des arts; les autres appartiennent au style noble, figuré, ou bien ce sont des termes didactiques, de science ou de spéculation. Ainsi, *repoussement* ne se dit qu'en langage ordinaire, d'une arme à feu qui, pour être trop chargée, repousse celui qui la tire; *répulsion* est un terme de physique. *Convertissement* n'est guère d'usage qu'en matière d'affaires ou de fabrique de monnaie; tandis que *conversion* s'emploie en jurisprudence, en logique, en médecine, dans la théorie militaire et en matière de religion et de morale. *Fléchissement* est plus commun que *flexion* dans les cas où ils se disent des mêmes choses; mais, de plus, *flexion* est un terme d'anatomie. On dit également, *réfléchissement* et *réflexion* de la lumière, de la voix, du son; mais, en langage de science, en physique, on se servira plutôt de *réflexion*, qui, d'ailleurs, est seul noble, et s'emploie seul au figuré. *Desséchement* exprime, dans le langage commun, ce qu'exprime *dessiccation* en termes de chimie ou de botanique. Il en est de même de *mouvement* à l'égard de *motion* ; ce dernier est un terme didactique. *Enchantement* signifie la

Digitized by Google

même chose qu'*incantation*, l'action d'enchanter; seulement, *incantation* étant tout latin se dit plutôt par dérision, en parlant de la prétendue science des magiciens, sans compter que ce mot a plus encore de rapport à l'action que son synonyme, et représente les cérémonies et les pratiques faites pour produire l'*enchantement*.

CHAPITRE III. IVE.

IVE, ION.

La terminaison *ive* se trouve ajoutée à des adjectifs féminins pris substantivement. Or, la terminaison adjective *if, ive*, dérive du latin *vis*, force, puissance, faculté. C'est donc aussi ce que doivent signifier les noms en *ive*, tandis que leurs synonymes en *ion* marqueront l'action présente, quelque chose d'actuel.

1. *Imaginative, imagination*. Faculté d'imaginer. L'*imaginative* est la faculté qui a la puissance d'imaginer; l'*imagination*, la faculté qui imagine. Dans l'une, la faculté est considérée par rapport à ce qu'elle peut; dans l'autre, par rapport à ce qu'elle fait, si bien même que par *imagination* on entend quelquefois la chose imaginée. Ensuite, et conformément encore à la valeur de sa désinence, l'*imaginative* signifie toujours la faculté d'imaginer, en tant que force ou puissance, en tant qu'elle crée ou invente; l'*imagination* la désigne aussi comme représentant, embellissant ou grossissant ce qui est, les objets. L'usage est aujourd'hui de n'employer *imaginative* que familièrement, pour exprimer le talent des expédients. « J'ai bien joué moi-même un tour des plus adroits. Quand je veux, j'ai l'*imaginative* aussi bonne, en effet, que personne qui vive. » MOL.

2. *Négative, négation; affirmative, affirmation*. Ces mots rappellent l'idée marquée par le verbe d'où ils dérivent, savoir : les deux premiers, celle de nier (*negare*); les deux autres, celle d'affirmer. La *négation* est l'action de nier; la *négative* est une proposition qui a la propriété, la vertu, de nier. Le fait de nier est plus présent, plus direct, plus pur dans le premier de ces mots que dans le second; aussi marque-t-il un acte de l'esprit dont la *négative* ne présente que le reflet. C'est la *négation* qui donne à la *négative* la propriété exprimée par cette dernière. Non, ne, ni, sont également appelées des *négations* et des *négatives* : des *négations*, parce qu'elles représentent un certain acte de l'esprit; des *négatives* quand on a égard à leur valeur grammaticale. Primitivement, *négation* et *affirmation* sont des termes de philosophie ou plutôt de psychologie; *négative* et *affirmative*, des termes de logique. Tout jugement se réduit

Digitized by Google

à une *affirmation* ou à une *négation ;* dans les disputes, les uns soutiennent l'*affirmative*, les autres la *négative ;* et la logique enseigne aux argumentants dans quels cas ils doivent prendre l'une ou l'autre.

3. *Correctif* et *correction*, qui tous deux signifient un changement ou un adoucissement à quelque chose de trop grand ou de trop fort, de trop rude, diffèrent de même. Le dernier donne l'idée d'un remède eu égard à l'effet qu'il produit, et le premier fait concevoir ce remède par rapport à la vertu qu'il a de produire cet effet. L'*histoire des variations*, de Bossuet, contient, presque dans la même page, les deux phrases suivantes. « On voit par là une partie de ce qu'il fallait réformer dans les Vaudois pour en faire des Zuingliens ou des Calvinistes, et entre autres qu'une des *corrections* était de ne mettre que deux sacrements. » « On ne peut accuser les Catholiques d'avoir calomnié les Vaudois, puisqu'on les a vus si soigneux de nous apprendre tous les *correctifs* que quelques-uns d'entre eux apportaient aux excès des autres. »

CHAPITRE IV. URE.

Les substantifs en *ure* sont à base verbale : les uns se forment de l'impératif français, comme *tournure*, *tissure*; les autres du supin latin, comme *signature* de *signatum*, *texture* de *textum*. A la différence de leurs synonymes sans terminaisons significatives et la plupart à base nominale, ils marquent donc un rapport à une action. C'est en quoi ils ressemblent aux substantifs en *ion* et en *ment*. Mais ils ne sont pas relatifs, comme ces derniers, à l'action elle-même ; ils se rapportent au résultat, et c'est pourquoi Butet les appelle des *résultatifs*. Ainsi, tandis que les noms à terminaisons indifférentes signifient la chose d'une manière absolue et en elle-même, les noms en *ure* la montrent comme étant l'effet, le produit, le résultat d'une action marquée par le verbe radical, et comme ayant, par suite de cette action, des qualités extrinsèques et indépendantes de sa nature, une forme, une manière d'être, une disposition, un arrangement, une façon, survenus en elle et y ayant été mis par un agent ou un ouvrier. Le *devant* d'une maison est une expression qui signifie d'une manière abstraite la partie antérieure de la maison ; et la *devanture* est un terme d'art qui représente tous les ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc., qui se trouvent dans cette partie. « La terminaison *ure*, dit Roubaud,

Digitized by Google

désigne si bien un résultat, qu'elle sert souvent à exprimer un ensemble, un tout formé de la réunion, de l'assemblage de plusieurs choses du même genre. Ainsi, la *mâture* est l'ensemble des mâts, la *ferrure* la totalité du fer employé dans un ouvrage, la *parure* l'ensemble des ornements qui servent à parer, la *figure* l'ensemble et le résultat des traits du visage. » De même la *toiture* est tout ce qui sert à couvrir une maison, et le *toit* n'en est qu'une partie, celle qui est exposée à l'air et à l'eau.

1. *Arme, armure.* Instrument pour se défendre. *Arme* exprime la chose en elle-même, indépendamment d'un travail subi antérieurement, lequel est toujours rappelé par *armure :* dans le danger, on se fait une *arme*, et non une *armure*, d'une pierre ou d'un bâton. Ensuite, « l'*armure*, dit fort bien Roubaud, est l'ensemble des *armes* d'un guerrier, » ce sont les *armes* artistement agencées et formant un tout. *Armure* est donc un nom collectif, et n'a guère de rapport de synonymie avec *arme*, qu'autant que ce dernier se prend au pluriel. A quoi il faut ajouter avec Girard qu'*armure* signifie exclusivement les *armes* défensives, parce que sans doute ce sont celles dans lesquelles se montre et l'on considère davantage le travail, la façon, l'art et l'habileté de l'*armurier*. On revêt son *armure*, et l'on prend ses *armes*.

2. *Tissu, tissure.* Liaison de fils formant une étoffe. Le *tissu* est l'objet en lui-même, l'étoffe, la toile, le tout formé par l'entrelacement de différents fils, l'ouvrage *tissu*, avec sa longueur, sa largeur et ses qualités intrinsèques, comme d'être de soie, de laine, de cheveux, rouge ou vert. La *tissure* désigne la façon, la manière, dont a été fait le *tissu* par le tisseur ou le tisserand, la qualité de la fabrication, résultant de la main-d'œuvre; elle est lâche ou serrée, égale ou inégale. « Les lits des sauvages sont d'un *tissu* de coton. » MONTAIG. « Tous nos efforts ne peuvent seulement arriver à représenter la *tissure* de la chétive araignée. » ID. « Je n'aime point de *tissure* où les liaisons et les coutures paraissent. » ID. On peut dire que la *tissure* d'un *tissu* est telle ou telle suivant le plus ou le moins d'habileté de l'ouvrier. Ces distinctions empruntées à Roubaud portent sur deux mots d'une synonymie peu étroite, mais elles sont propres à faire comprendre et à confirmer la règle.

3. *Seing, signature.* Le nom de quelqu'un, écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat ou d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer, ou le rendre valable. Le *seing* exprime la chose d'une manière absolue ou par rapport à la nature

Digitized by Google

de cette chose; la *signature* la désigne d'une manière relative ou par rapport à la personne qui appose le *seing*. Le *seing* n'a pas toujours été le nom de la personne, mais un signe quelconque : une tache d'encre, imprimée avec la paume de la main sur un acte public, était le *seing* ordinaire des empereurs ottomans. Du Cange pense que le mot *seing* vient du *signe* de la croix qu'on apposait autrefois au bas des actes avec la *signature*, comme un symbole du serment qu'on faisait de les observer. Aujourd'hui, votre nom est votre *seing*, et votre *seing* est votre *signature*, quand on le considère par rapport à vous, en tant que vous l'écrivez et à la manière dont vous l'écrivez. Deux frères ont le même *seing* et peuvent avoir des *signatures* bien différentes; c'est ainsi que deux *écrits* peuvent être les mêmes sans être de la même *écriture*. Le *seing* ordinaire et commun des rois d'Espagne est *Io, el Rè*, moi, le Roi. L'écriture distingue la *signature* particulière de chacun d'eux. Mettez au bas d'un écrit un nom imaginaire, votre *seing* est faux; c'est un déguisement qui consiste à ne pas signer son nom : mettez-y le nom de quelqu'un, votre *signature* est fausse, vous commettez la fraude qui consiste à signer du nom d'autrui. Enfin, *signature*, à la différence de *seing*, rappelle si bien l'action de signer, qu'il signifie quelquefois la cérémonie, le soin, la formalité, avec lesquels cette action se fait, et qu'il indique plutôt un acte public, authentique et revêtu de formalités, qu'un acte privé, simple, ordinaire.

4. *Tour, tournure.* Ces mots se disent tous deux, au figuré, des affaires, de l'esprit et du style, pour en marquer la manière d'être, l'état, la tendance, la disposition. La *tournure*, et non le *tour*, est le résultat de l'action particulière de tourner, de changer : elle exprime par conséquent un état ou une forme plus particulière, plus caractéristique, moins commune, moins ordinaire. « Vous direz plutôt un *tour* de phrase, et la *tournure* du style. Avec la plupart des *tours* ordinaires à la prose, la poésie a ses *tournures*, sa *tournure* particulière et distinctive : les poètes, avec les mêmes *tours*, ont quelquefois leur *tournure* propre et un caractère particulier. Les formes ordinaires de la langue ne sont que des *tours*; mais j'appellerais plutôt *tournures* ces *tours* singuliers qui, contraires aux formes communes, et même aux règles ou de l'analogie ou de la grammaire, mais reçus, servent, par leur singularité même et leur désordre grammatical, à donner plus de force à la couleur, plus de mouvement à la passion, plus de philosophie à l'arrangement des idées, plus de grâce à l'expression. *Quel est votre*

Digitized by Google

aveuglement! Voilà un *tour* français et vulgaire. *Quel aveuglement est le vôtre!* Voilà une *tournure* singulière empruntée de l'italien. » ROUB. Ensuite, comme *ure* ne marque pas seulement le résultat d'une action, mais aussi quelquefois l'assemblage de plusieurs choses du même genre, la *tournure* est plus compréhensive et plus habituelle que le *tour*, en même temps que plus spéciale et plus caractéristique. « Toute forme est un certain *tour*, mais la *tournure* annonce la forme caractéristique et habituelle, la manière d'être ou l'état des choses. Avec un *tour* d'imagination, on voit les choses comme on veut les voir : avec une certaine *tournure* d'imagination ou telle manière habituelle de voir, on est heureux ou malheureux dans toutes sortes de positions, quoi qu'il arrive. » ROUB.

5. *Temps, température.* Tous deux signifient l'état de l'atmosphère sous le rapport de la chaleur et de l'humidité. Comme le *tour* est un trait, le *temps* est accidentel, momentané; on n'emploie ce mot que dans un instant donné, le *temps* est chaud, froid, sec, humide. La *température* est, comme la *tournure*, plus propre à marquer un état habituel et spécial : on dit bien, la *température* d'un climat ou d'une contrée est douce, agréable; mais on ne saurait se servir dans ce cas du mot *temps*.

6. *Bord, bordure.* Extrémités de certaines choses, comme tableaux, vases, etc. *Bordure* ne se dit que du *bord* qui a été travaillé d'une certaine façon par la main de l'homme. On dit, les *bords*, et non la *bordure* ou les *bordures* de la mer. Les *bords* d'un ruisseau peuvent être couverts d'une *bordure* de fleurs. Les *bords* sont naturels, et non pas artificiels comme la *bordure;* ils ne sont point comme elle ajoutés à l'objet, ils en font partie.

7. *Joint, jointure.* L'endroit où deux choses se joignent. *Joint* exprime cette idée sans aucun accessoire; *jointure* y ajoute celui d'arrangement, d'agencement des parties jointes. On appellera *joint* l'intervalle qui est entre deux pierres superposées, parce qu'il n'y a là aucune complication, aucun arrangement; par la raison contraire, on dira *jointure* en parlant des os : on a mal dans les *jointures;* « un ciron a des jambes avec des *jointures*. » PASC.

8. *Entaille, entaillure.* Coupure avec enlèvement de parties. L'*entaille* est simple, faite en ligne droite. Il n'en est pas de même de l'*entaillure*. Ce dernier mot, du reste, se dit plutôt en termes d'arts et métiers. Un coup de sabre produit une *entaille*, et non pas une *entaillure*.

9. *Teinte, teinture.* Ils se disent tous deux en parlant d'une qualité que l'on ne possède que superficiellement. La *teinte* se consi-

Digitized by Google

dère absolument et dans le sujet; la *teinture* apparaît comme un résultat. Il y a dans les paroles d'une personne une *teinte* de malice, de mélancolie, c'est-à-dire un peu de ces qualités; on a quelque *teinture* de philosophie, de physique, de belles-lettres, c'est-à-dire qu'on en est un peu *teint*, qu'on les a un peu étudiées, un peu apprises.

URE, MENT.

Les substantifs en *ure* étant à base verbale, ainsi que les substantifs en *ment*, se rapportent comme eux à l'action signifiée par le verbe radical. Mais, au lieu de marquer l'action elle-même comme ces derniers, ils en marquent le résultat; au lieu d'exprimer qu'une action se fait et la manière dont elle se fait, ils expriment l'état qui provient de l'action; ils sont plutôt passifs qu'actifs, plutôt relatifs à l'effet, à sa qualité, qu'à l'action et à l'agent.

Une seconde différence, non moins essentielle, tient à ce que la modification représentée par *ure* comme étant subie par un objet, est presque toujours le résultat du travail de l'art, d'une opération manuelle de l'homme. Lors même que les deux synonymes désignent un état, un résultat ou un effet, celui qui se termine en *ment* se distingue toujours de l'autre, en ce qu'il est plus relevé, plus noble et s'emploie fréquemment au figuré, tandis qu'on se sert presque exclusivement du substantif en *ure* en termes d'art et en parlant de choses faites à la main. « La terminaison *ure*, dit Roubaud à ce sujet, est très connue dans la langue des arts. »

1. *Enchaînement, enchaînure*. Liaison de choses qui, dépendantes les unes des autres, forment une chaîne ou une sorte de chaîne. Beauzée et Roubaud n'ont pas eu grand' peine à trouver que le premier de ces deux mots ne se dit qu'au figuré des objets physiquement ou métaphysiquement dépendants les uns des autres, et le second que dans le sens propre des ouvrages de l'art dont les parties sont effectivement attachées par une chaîne; de sorte que des causes, des idées, des malheurs et autres objets qui conduisent successivement de l'un à l'autre, forment un *enchaînement*, et des anneaux, des fils, des cordons et autres objets semblables, entrelacés les uns dans les autres, forment une *enchaînure*. Le dictionnaire de l'Académie leur présentait cette distinction toute faite. Cependant Roubaud avait trop de sagacité pour ne pas entrevoir et appliquer à ces deux mots la première règle ci-dessus établie. « *Ment*, ajoute-t-il, employé substantivement, désigne la cause, l'action, ce par quoi la chose est telle; *ure* désigne particulièrement l'effet de cette cause, le résultat

Digitized by Google

de cette action, ce qui est produit dans la chose même. Les rapports que les sciences ont entre elles forment leur *enchaînement ;* ils les *enchaînent* ensemble : la disposition même des anneaux qui entrent les uns dans les autres est leur *enchaînure ;* c'est l'état de la chose *enchaînée.* »

2. *Déchirement, déchirure.* Action de déchirer ou résultat de cette action. Mais le premier marque plutôt l'action, et le second le résultat; si bien que la *déchirure* est l'effet du *déchirement,* l'état dans lequel l'action de *déchirer* a mis la chose. C'est ainsi que la *froissure* est l'effet du *froissement.* Le *déchirement* des habits était, parmi les Juifs, une marque de douleur et d'indignation; on a une *déchirure* et non un *déchirement* à son habit. D'ailleurs, *déchirure* se dit plutôt en parlant d'une action faite par la main de l'homme : la *déchirure* d'une plaie ne doit pas s'entendre dans le même sens que le *déchirement* des muscles, des fibres. La mort de J.-C. fut signalée par le *déchirement* et non par la *déchirure* du voile du temple. Enfin, *déchirement* est plus noble et s'emploie seul au figuré : *déchirements* d'entrailles, *déchirements* du cœur; l'Italie, au moyen-âge, fut en proie à de longs *déchirements.*

3. *Enfoncement, enfonçure.* Ces deux mots rappellent l'action signifiée par le verbe enfoncer. L'*enfoncement* est cette action même : l'*enfoncement* d'une porte, d'une barricade; l'*enfonçure* est une cavité produite par un *enfoncement :* il y a plusieurs *enfonçures* dans ce pavé ou ce parquet. *Enfoncement* est seul d'usage au figuré : dans l'*enfoncement* de la vallée, de la scène, du tableau ; et, au contraire, *enfonçure* se dit des choses les plus communes, comme de l'assemblage des pièces qui forment le fond d'un tonneau et de l'assemblage des ais que l'on met à un bois de lit pour soutenir la paillasse et les matelas.

4. *Poliment, polissure.* Ils rappellent l'action de polir. L'un fait penser à l'ouvrier qui taille ou frotte pour donner à un corps l'éclat ou le poli, et l'autre appelle l'attention sur le corps même qui a reçu cet éclat ou ce poli. « Combien soudainement viennent à mépris la *polissure* et richesse des vêtements ! » MONTAIG. *Poliment,* suivant l'Académie, est peu usité dans l'acception où il signifie l'état de ce qui est poli ; peut-être ne l'est-il pas du tout. Mais l'Académie a raison de dire, sans restriction, que *polissure* signifie l'action de polir ou le résultat de cette action. Seulement nous devons ajouter que *poliment* exprime plutôt l'action de polir des choses de prix et relevées, les diamants, les glaces, le marbre; et *polissure,* celle de polir des choses communes : la *polissure* de la vaisselle.

Digitized by Google

5. *Plissement, plissure.* Ils renferment tous deux l'idée signifiée par le verbe plisser. *Plissement* est l'action, et *plissure* l'art de plisser. *Plissure* est relatif, non pas à l'agent, mais aux qualités que reçoit son ouvrage. Ce *plissement* est pénible; cette blanchisseuse n'entend rien à la *plissure*. Ensuite, *plissure* marque quelquefois simplement, non pas l'action, mais le résultat de l'action de *plisser :* cette *plissure* est bien ou mal faite.

6. *Ligament, ligature.* Ces deux termes techniques expriment ce qui attache des choses ensemble. L'un est un terme de science, c'est-à-dire d'anatomie; l'autre un terme d'art, c'est-à-dire de chirurgie. L'un exprime des liens qui n'ont pas été faits de main d'homme, des parties blanches et fibreuses qui servent, dans le corps de l'animal, à attacher des os ou des viscères; l'autre exprime des liens ou des bandes, produits de l'industrie humaine, et dont les chirurgiens font usage dans différentes opérations.

7. *Parement, parure.* Ce qui pare ou orne. *Parement* est d'un usage très restreint; mais, dans les limites où on l'emploie, il signifie une *parure* riche, noble, distinguée, destinée à des objets relevés. Un *parement* d'autel est l'étoffe qui décore le devant d'un autel. « On voyait dans la messe luthérienne et les *parements* et les habits sacerdotaux. » Boss. Nos *parements* d'habits n'ont été ainsi appelés primitivement que parce que les hommes portaient autrefois sur leurs manches de riches étoffes. *Parure* comprend tout ce que la main de l'homme fabrique pour parer, y compris tous les colifichets qui n'ont de valeur que par le caprice de la mode. Il faut ajouter aussi que *parure* entraîne presque toujours une idée de vanité ou de frivolité.

8. *Enjolivement, enjolivure.* Ce qui enjolive ou rend joli. *Enjolivement* signifie quelque chose de plus grand, de plus relevé, de plus noble, qui ajoute considérablement à la beauté d'un édifice, par exemple. Les *enjolivures*, dit l'Académie, sont des *enjolivements* qu'on fait à de certains petits ouvrages de peu de valeur, comme un étui. *Enjolivure* semble aussi supposer une opération purement manuelle. Les fleurs de rhétorique, les traits d'esprit, semés dans un livre, en constituent les *enjolivements;* ce qui ne l'empêche pas d'avoir pour *enjolivures* des vignettes et des culs-de-lampe.

9. *Elargissement, élargissure.* Ils rappellent tous deux l'action d'élargir. Le premier exprime cette action et son résultat abstrait, l'augmentation de la largeur; le second désigne son résultat concret ou ce qu'on a ajouté pour élargir. Secondement, on se sert d'*élargissement* en parlant d'objets considérables, comme un chemin, un

Digitized by Google

canal, une rivière, et d'*élargissure* quand il s'agit de petits objets qui se façonnent à la main, comme un vêtement et un meuble. Enfin, *élargissement* est seul employé au figuré : il signifie délivrance de prison.

10. *Emboîtement, emboîture.* Ils rappellent tous deux l'état qui résulte de l'action d'emboîter, d'enchâsser une chose dans une autre. Mais *emboîture* seul suppose que cet état est produit par le travail de l'homme; c'est particulièrement un terme de menuiserie. Si on dit l'*emboîture* comme on dit l'*emboîtement* des os, la première expression n'est ni aussi propre, ni aussi relevée que la seconde. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans les os, c'est les divers *emboîtements* des uns dans les autres. » Boss. De plus, *emboîtement* désigne simplement le fait ou l'état des os emboîtés ; *emboîture* y ajoute l'idée de complication, d'assemblage et d'agencement.

URE, ION.

La désinence *ion* marque l'action, la manifestation, plus encore que la désinence *ment*, et elle est moins susceptible de s'objectiver, de se prendre dans le sens de résultat, d'effet ou d'état; c'est-à-dire dans le sens qui est proprement celui de la terminaison *ure*. Aussi les substantifs en *ure* ont-ils beaucoup moins de synonymes de même radical parmi les substantifs en *ion* que parmi les substantifs en *ment;* et, quand ils en ont, ils en diffèrent par les mêmes caractères, mais plus tranchés, par lesquels ils diffèrent de leurs synonymes en *ment. Mixtion, mixture*, deux termes de pharmacie qui donnent l'idée d'un médicament obtenu par un mélange, pourraient d'abord sembler synonymes; mais ils ne le sont guère plus que *création* et *créature*, *nutrition* et *nourriture*, par exemple. La *mixtion* est le mélange des drogues, et la *mixture* le médicament qui en résulte. On obtient telle *mixture* par la *mixtion* de telles ou telles drogues. Quand on va chez le pharmacien acheter une *mixture*, il faut souvent attendre qu'il fasse la *mixtion*. *Fraction* est noble et ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées, comme en parlant de l'hostie et du pain que rompit J.-C. en présence des pèlerins d'Emmaüs; *fracture* est de tous les styles, et se dit particulièrement dans l'art chirurgical. *Projection* est un terme de science, et *projecture* un terme d'art. *Scission* se dit au figuré, et *scissure* au propre. Il en est de même de *position* relativement à *posture*.

Digitized by Google

CHAPITRE V. AGE.

Quoique cette désinence tire probablement son origine du latin *agere*, agir, faire, elle est toute française, ainsi que la désinence *ment*. Dans *agus*, *agium*, qui terminent quelques substantifs latins, la syllabe *ag* fait partie du radical : exemples, *magus*, mage, et *præsagium*, de *præ sagus*, présage. C'est à notre imitation, de l'aveu même de Romani, que les Italiens ont fait leurs noms en *aggio*, *coraggio*, *oltraggio*, *omaggio*, *passaggio*, *vantaggio*, *formaggio*, *erbaggio*, etc. Quant à la valeur de cette particule, il faut, pour arriver à la connaître, observer que les substantifs qui finissent en *age* sont, ou bien à base nominale, ou bien à base verbale. Dans le premier cas, ils signifient, comme les noms en *ure*, et même plus particulièrement encore, un ensemble, une réunion, une chose plusieurs fois répétée. De là vient que la terminaison *age* est celle de la plupart de nos noms collectifs, *feuillage*, *branchage*, *plumage*, *vitrage*, *entourage*, etc., lesquels équivalent presque à des substantifs ordinaires au pluriel.

Lorsque les substantifs ainsi terminés sont à base verbale, ils rappellent, non pas en général, l'action d'un sujet, comme *ion* et *ment*, mais plutôt, comme *ure*, le résultat de l'industrie, le produit d'un art, une forme donnée, l'opération d'un ouvrier, sa peine, son salaire, etc., ou les qualités de la chose en conséquence d'un travail manuel. Une circonstance à remarquer, c'est que cette désinence, aussi commune pour le moins que la désinence *ure* en termes d'arts et métiers, se trouve à la fin de substantifs qui sont tous masculins; c'est sans doute parce qu'ils représentent les choses comme façonnées, comme ayant reçu de la main de l'ouvrier quelque chose qui les détermine, les borne et les spécialise.

Du reste, ces deux nuances ne sont pas tellement propres, la première aux substantifs à base nominale, la seconde aux substantifs à base verbale, qu'elles ne se rencontrent quelquefois toutes deux dans un même substantif de l'un ou de l'autre genre. Nous allons montrer d'abord comment elles se modifient, et comment elles donnent une physionomie particulière aux substantifs terminés en *age*, quand ils sont comparés avec des substantifs de même radical et sans terminaisons significatives.

1. *Nue*, *nuage*. Amas de vapeurs élevées dans l'air. *Nuage*, suivant Beauzée, est plus propre à caractériser un amas de vapeurs

Digitized by Google

fort condensées : le *nuage* est en quelque sorte la *nue* qui se concentre, qui se multiplie, qui se répète, une réunion de plusieurs *nuès*. Aussi, selon l'avis des synonymistes Beauzée, Roubaud et Condillac, est-ce sur l'idée d'opacité et d'obscurité qui en résulte que nous nous arrêtons principalement, lorsque nous prononçons le mot *nuage*. Un *nuage* de traits, un *nuage* de poussière; avoir un *nuage* sur les yeux. On appelle *nuages* les doutes, les incertitudes et les ignorances de l'esprit humain.

2. *Marais*, *marécage*. Espaces de terrains couverts d'eaux qui n'ont pas d'écoulement. *Marécage* exprime un espace plus étendu : c'est tout un pays où il y a des *marais*. On dessèche un *marais*; on chasse dans les *marécages*. Un pays peut n'être qu'un grand *marécage*.

3. *Ombre, ombrage*. Trace obscure que fait un corps qui intercepte les rayons de la lumière. On se promène à l'*ombre* d'un parasol; on se couche sous l'*ombrage* d'un hêtre. L'*ombre* peut être produite par un corps simple ou de peu d'étendue : sur un cadran, on juge de l'heure par l'*ombre* de l'aiguille. L'*ombrage* suppose toujours quelque étendue, et résulte de l'ensemble ou de la réunion des branches et des feuilles des arbres; ce qui fait dire à Condillac que le mot *ombrage* emporte tout à-la-fois l'idée d'*ombre*, celle d'arbres et celle d'un certain espace. On est à l'*ombre* dans une grotte, derrière un mur; on n'est sous l'*ombrage* que dans un bosquet ou sous un arbre.

4. *Herbe, herbage*. Plantes qui servent à nourrir les animaux. Un lapin vit d'*herbe* ou d'*herbage*. *Herbe* a rapport à la nature des plantes, et *herbage* emporte une idée de collection, de diversité, si bien qu'il signifie toutes sortes d'*herbes*, ou un nombre considérable de plantes de différentes espèces. *Herbage* équivaut à *herbes*, comme *chevelure* à *cheveux*. Ensuite, quoique *herbage* ne soit pas à base verbale, il rappelle quelquefois une action, une destination assignée par l'homme : on appelle *herbages* les *herbes* des prés où l'on met les animaux pour les engraisser, et plus particulièrement encore les prés mêmes qui ont cette destination et qu'on ne fauche jamais; ou bien encore, les *herbes* spécialement cultivées et apprêtées pour la nourriture de l'homme. « Les Italiens vivent beaucoup d'*herbages*. » J.-J. « Quelqu'un des savoureux *herbages* qui croissent dans nos jardins, certains *laitages* de nos montagnes, voilà ce qui couvre et orne la table. » Id. On distinguera de même *lait* de *laitage*. Celui qui vit de *lait* se nourrit du *lait* tel qu'il est fourni par les animaux; celui qui vit de *laitage* se nourrit

Digitized by Google

de toutes sortes de mets, fromage, beurre, crême, etc., dont le *lait* est la base, et préparés par la main des hommes.

5. *Pâture, pâturage.* Lieu où paissent les bestiaux. Il y a de l'herbe dans la *pâture,* mais en petite quantité; les *pâturages* en sont tout couverts. On dit, une vaine *pâture,* et de gras *pâturages.* « *Pâture,* dit Roubaud, signifie un terrain inculte et entièrement négligé qui ne peut donner qu'une herbe rare, courte et pauvre. » Ce qui implique une seconde différence, savoir que dans la *pâture* croît naturellement la nourriture des animaux qui paissent, au lieu que les *pâturages* sont des lieux que l'homme cultive et prépare pour y faire paître les bestiaux.

6. *Rive, rivage.* Limites de l'eau, points entre lesquels l'eau se renferme. « *Rive,* dit Condillac, signifie seulement le bord que l'eau bat, au lieu que *rivage* comprend une plus grande étendue de terre. » Et Roubaud : « Le *rivage* est une *rive* étendue. La *rive* n'a point ou n'a guère de largeur; le *rivage* a une largeur plus ou moins considérable. L'eau, en se débordant, couvre la *rive* et s'étend sur le *rivage.* Le *rivage* a un bord; on n'en attribue point à la *rive.* La mer, les fleuves, les grandes rivières ont seuls des *rivages,* si ce n'est en poésie. Les fleuves, les rivières, toutes les eaux courantes ont des *rives;* on en donne quelquefois improprement à la mer. »

7. *Coquille, coquillage.* Enveloppe dure et calcaire des mollusques testacés, tels que les limaçons et les moules. La *coquille* est simple; le *coquillage,* artistement travaillé, a une forme plus variée. Montaigne aime à voir Scipion « nonchalamment et puérilement baguenaudant à amasser et choisir des *coquilles.* » « Ce que nous voyons de plus ingénieux parmi les animaux sont les réservoirs des fourmis, les *coquillages* des limaçons, etc. » Boss. *Coquillage* est un terme pittoresque. Des *coquilles* se considèrent par rapport à leur nombre; elles se comptent : des *coquillages* sont toutes sortes de *coquilles,* des *coquilles* de toute grandeur, de toute couleur et de toute forme. « Les sauvages se parent de plumes et de *coquillages.* » J.-J. « Une couche de glaise parsemée de *coquillages* formait le lit des ruisseaux. » Id.

8. *Langue, langage.* Système de signes à l'aide desquels on exprime ses pensées et ses sentiments. Le *langage* est plus compréhensif que la *langue* : il y a le *langage* des yeux, celui des gestes ou le *langage* par signes; le *langage* se sert de tout pour exprimer les pensées. La *langue* est le *langage* oral, elle n'emploie que la parole. « Le *langage*, dit Condillac, d'accord avec Beauzée sur ce point, est l'art de communiquer ses pensées; le *langage* des

Digitized by Google

sons articulés se nomme *langue.* » Le *langage* comprend, pour ainsi dire, toutes sortes de *langues.* Toutefois, dans une acception dérivée, ce mot, à la différence de celui de *langue,* se prend pour une espèce ou manière de parler, de se servir de la *langue :* votre *langage* me déplaît; voilà un singulier *langage.* C'est qu'alors, bien qu'à base purement nominale, *langage* se rapporte à celui qui parle, à l'ouvrier qui se sert de la *langue* et à la forme qu'il donne au discours. C'est une nuance que nous avons déjà trouvée aux mots *herbage, laitage, pâturage* et *coquillage,* quoique leur base ne soit pas non plus verbale, excepté celle de *pâturage.*

9. *Bande, bandage.* La *bande* et le *bandage* servent à envelopper certaines parties du corps et à les contenir dans un certain état. La *bande* est simple, le *bandage* compliqué et fait avec art; en telle sorte que la *bande* entre dans la composition du *bandage. Bande* est un mot du langage commun; et *bandage,* un terme de l'art chirurgical. Tout le monde peut faire des *bandes;* il n'y a que le chirurgien qui sache bien faire les *bandages,* comme les *ligatures.*

10. *Tricot, tricotage.* Sorte de tissu fait en mailles. *Tricot* n'y ajoute aucune idée accessoire et ne fait considérer la chose que par rapport à ses qualités intrinsèques. *Tricotage* rappelle l'action de tricoter, l'habileté du tricoteur, et les qualités du tissu qui résultent de la main-d'œuvre. Un *tricot* est de laine ou de coton, et le *tricotage* en est lâche ou mal fait. En un mot, le *tricot* diffère du *tricotage* de même que le *tissu* de la *tissure.* Pareillement, la *grille,* outre qu'elle est plus simple ou moins compliquée que le *grillage,* ne se rapporte pas comme lui à l'art ou à l'industrie de l'ouvrier qui l'a faite, mais uniquement à sa destination. Entre *treille* et *treillage* la différence est encore plus marquée : la *treille* est, dans un berceau de ceps de vignes, ce qui est donné ou fourni par la nature, et *treillage* désigne proprement la partie qui est due à l'art humain, à l'industrie du *treillageur.*

11. *Cahot, cahotage.* Espèce de saut que fait une voiture en roulant sur un chemin pierreux ou mal uni. Le *cahotage* est une suite ou une répétition de *cahots,* c'est un mouvement fréquent qui se fait par *cahots* ou qui est causé par les *cahots.* Le *cahot* produit une seule secousse, le *cahotage* en produit de continuelles : l'un fait verser, l'autre fatigue. En outre, celui-là est pour l'idée, celui-ci pour le fait : je n'aime pas le *cahot* des voitures; le *cahotage* de cette voiture m'a brisé. C'est toujours la différence d'*aboi* à *aboiement; d'acte* à *action,* etc.

Digitized by Google

12. *Caquet, caquetage.* Babil, grande abondance de paroles inutiles. *Caquet* est absolu, et *caquetage* relatif à l'action de caqueter. Dire qu'un homme n'a que du *caquet*, c'est le caractériser en lui-même ; dire qu'il n'a que du *caquetage*, c'est faire songer au bruit qu'il fait en parlant, à l'effet qu'il produit sur les autres. On a le *caquet* bien affilé, on rabat le *caquet* de quelqu'un; et dans ces locutions *caquetage* serait impropre, parce qu'il n'exprime rien de constant, d'absolu, parce qu'il est pour le fait et non pour l'idée. « L'idée d'admettre un tiers dans les secrets *caquetages* de deux femmes ne t'a pas révoltée. » J.-J. «Y a-t-il de la politesse à étourdir tout le monde d'un vain *caquet?* » Id. On appelle *caquets*, au pluriel, des discours futiles, des propos malins sur le compte d'autrui; et, dans ce sens, *caquetage* est un nom collectif qui équivaut à *caquets*, toujours avec cette différence que les *caquets* se qualifient en eux-mêmes ou par rapport à leur nature, et le *caquetage* par rapport au fait, au bruit, à la manifestation, à l'éclat.

13. *Baragouin, baragouinage.* Langage corrompu et inintelligible. Le *baragouin* est en quelque sorte une langue: on parle *baragouin*. *Baragouinage* en désigne l'expression. Toute langue étrangère est un *baragouin* pour qui ne la connaît pas; notre propre langue peut devenir un *baragouinage* dans la bouche de celui qui, en la parlant, confond ou embrouille les mots. Le *baragouin*, c'est le fond, c'est la chose ; le *baragouinage*, c'est le fait de sa manifestation : on ne comprend rien au *baragouin* d'un homme dont on écoute le *baragouinage*, ou dont le *baragouinage* étourdit, fatigue, impatiente.

14. *Part, partage.* Portion d'un tout qui échoit à quelqu'un. *Partage* (*partem agere*) est le résultat de l'action de partager ; il suppose une distribution : on a et on prend *part*, et *non partage*, à quelque chose ; mais on a, on reçoit en *partage*, une chose tombe en *partage*. La *part* se considère par rapport à la chose, et *partage* par rapport à l'évènement qui la fait échoir à tel ou tel. En parlant d'un objet qui me revient, je dirai également : voilà une belle *part*, et voilà un beau *partage* ; la première expression sera relative à l'objet, et la seconde au sort, à l'accident qui me l'assigne exclusivement à tout autre. D'un tout on fait deux, trois, six *parts*, et chacune devient le *partage* de quelqu'un. *Part* se rapporte davantage, non-seulement à la chose, mais aussi au tout auquel tenait la *part*, et *partage* se rapporte, non-seulement au fait, mais encore à la personne qui reçoit la *part* distribuée : la témérité est le *partage* de la jeunesse.

Digitized by Google

15. *Débâcle, débâclage.* Ils donnent l'idée d'un embarras ôté, surtout en parlant d'un port qu'encombraient des bateaux. Dans *débâcle* le fait est présenté en lui-même : la *débâcle* permet de se mouvoir librement ; dans *débâclage* il est considéré par rapport à l'action : des règlements prescrivent le *débâclage* à certaines époques, et l'on donne tant aux ouvriers pour cette opération. Le *débâclage* a tellement pour caractère l'activité, qu'il est toujours le fait volontaire de l'homme ; au lieu que la *débâcle* est souvent involontaire, fatale, inattendue : telle est la *débâcle* d'une rivière couverte de glace. La différence revient donc à celle de *treille* et de *treillage*.

16. *Labour, labourage.* Tous deux donnent l'idée du remuement de la terre fait pour la rendre fertile. Mais l'un se considère absolument, en soi, par rapport à la terre seule et indépendamment de l'action effective de labourer. On donne à une terre un ou deux *labours ;* un *labour* est léger, superficiel, profond. *Labourage*, au contraire, fait penser à l'action de labourer, à l'opération, à la peine, au salaire de l'ouvrier qui laboure, à la saison où on laboure ; en un mot, à tout ce qui concerne l'art du *labourage* et sa pratique. Le *labourage* des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. L'art, le temps du *labourage ;* s'occuper de *labourage ;* surveiller, payer le *labourage* de ses terres.

17. *Cœur, courage.* Disposition de l'âme opposée à la crainte. Le premier de ces mots sert à caractériser un sujet en soi, intrinsèquement, et le second à le faire connaître extérieurement, comme ouvrier, par ses actions. C'est ainsi que Girard les distingue. « Le *cœur*, dit-il, bannit la crainte et la surmonte ; il ne permet pas de reculer, et tient ferme dans l'occasion : le *courage* est impatient d'attaquer ; il ne s'embarrasse pas de la difficulté, et entreprend hardiment. Le *cœur* soutient dans l'action ; le *courage* fait avancer. »

18. *Œuvre, ouvrage. Œuvre* est abstrait et formel ; *ouvrage*, concret et matériel. *Œuvre* s'emploie surtout en morale, parce qu'on y considère le mérite intrinsèque des actes, eu égard à l'intention seulement et indépendamment des effets réels, des conséquences extérieures des actions. L'*ouvrage* est l'*œuvre* matérialisée ou la matière mise en *œuvre ;* c'est quelque chose de réel, un produit, au lieu que l'*œuvre* est quelque chose d'idéal, une production. La création est l'*œuvre* de la Toute-Puissance ; le monde sorti des mains du Créateur, dans six jours d'exécution, est son *ouvrage*. On donnera le nom d'*œuvres* de Dieu aux *œuvres* de la grâce, comme

Digitized by Google

on dit, travailler à l'*œuvre* de son salut, faire de bonnes *œuvres;* les *ouvrages* de Dieu sont le monde et toutes les parties de la création. On se met à l'*œuvre* quand on se met à travailler; on se met à l'*ouvrage* quand on commence à donner, par son travail, des formes à la matière. Les sciences et la littérature sont les *œuvres* de l'esprit, et on appellera *ouvrages* de l'esprit les traités de logique, de mathématiques, les poèmes, les discours, etc., ou bien les livres qui les contiennent. En un mot, *œuvre* signifie absolument, en soi, ce qui est fait; *ouvrage* donne l'idée de telle matière ayant reçu d'un ouvrier, dans l'espace, ou, tout au moins, dans le temps, telle forme ou telle façon. On dit bien d'une manière entièrement générale : à l'*œuvre* on connaît l'ouvrier; mais, si on spécifie, si on descend aux réalités, si on se représente quelque chose comme sorti des mains d'un ouvrier, comme subsistant, il faudra se servir du mot *ouvrage*. On dit bien aussi, en parlant des productions de l'esprit, mais au pluriel et d'une manière tout idéale, tout abstraite, *œuvres* mêlées, *œuvres* complètes, *œuvres* posthumes, *œuvres* morales; mais, dès qu'on spécifie, l'esprit se représente une chose comme un résultat, comme le produit de l'action d'*ouvrer*, et alors il faut préférer le mot *ouvrage*. Il y a dans les *Œuvres* de Boileau un petit *ouvrage* bien précieux. Vous trouverez quantité de locutions et de proverbes où entre le mot *œuvre* et où celui d'*ouvrage* ne conviendrait pas; c'est, encore une fois, que le premier est absolu, idéal, général, abstrait; tandis que le second, concret et particulier, ne se dit que d'un objet travaillé ou façonné, d'une certaine matière qui a reçu d'un ouvrier une certaine forme.

AGE, MENT.

Les désinences *age* et *ment* terminent plusieurs synonymes à base verbale et qui signifient ou l'action marquée par le verbe radical ou le résultat de cette action. L'une et l'autre sont toutes françaises, et de là vient que les synonymes qu'elles servent à former expriment des actions communes, des opérations manuelles : ce sont des termes la plupart en usage dans les arts et métiers. Cependant ce dernier caractère convient plus particulièrement encore aux mots terminés en *age*, et c'est par là principalement qu'ils se distinguent de leurs synonymes. Ainsi *lavement* et *lavage* signifient également l'action de laver; mais en ce sens *lavement* a plus de noblesse et ne s'emploie que dans des locutions qui appartiennent au langage de l'Eglise : le *lavement* des pieds, le *lavement* des mains, le *lavement* des autels. *Blanchiment* et *blanchissage* expriment tous deux

Digitized by Google

l'action de blanchir et le résultat de cette action. Mais le premier se dit en parlant de choses moins communes et moins basses, et, par exemple, des pièces de toiles qui sortent des mains du tisserand, de la monnaie d'argent et de la cire : non pas que ces choses soient sales comme celles qu'on met au *blanchissage*; c'est une préparation qu'on leur fait subir pour qu'elles perdent une couleur qu'elles ne doivent point avoir. *Rapatriage* est encore plus commun, plus familier que *rapatriment*. Sosie dit à Cléanthis dans l'*Amphitryon* de Molière : « Veux-tu que nous fassions entre nous un peu de paix, quelque petit *rapatriage ?* »

Ensuite, le substantif en *ment* exprime plutôt encore une action qu'un résultat; pour le substantif en *age*, c'est le contraire. *Frottement* et *frottage* rappellent l'idée exprimée par le verbe frotter. Mais, outre que *frottage* est seul un terme de métier et désigne seul ce que fait un frotteur, il exprime moins l'action elle-même que son résultat, c'est-à-dire, l'ouvrage du frotteur, ce pour quoi on le paie. C'est, au contraire, l'action que désigne *frottement :* on électrise un corps par le *frottement*. Il en est de même des mots *équarrissement* et *équarrissage*, dont le premier appartient au langage commun et le second est un terme technique de charpenterie; l'un signifie plutôt l'action, l'autre le résultat : une poutre qui a subi l'*équarrissement* a tant de pieds d'*équarrissage*.

Enfin, à la terminaison *age* s'attache toujours une idée d'ensemble, de totalité, d'action plus étendue. Ainsi l'*arrosement* se dit en parlant d'une seule plante ou d'une chambre; l'*arrosage* est l'*arrosement* en grand, ou l'action d'arroser des terres, des prairies entières au moyen d'eau qu'on fait venir d'une rivière ou d'un ruisseau. Le *dégraissement*, le *nettoiement*, le *débâclement*, non-seulement se disent en parlant de choses plus nobles, et ont plus de rapport à l'action qu'au résultat, mais encore expriment une action simple, un fait particulier, et non pas une opération étendue qui constitue une profession ou un métier. On dira donc plutôt, par exemple, le *nettoiement* d'un peigne ou d'une glace, et le *nettoyage* des rues.

AGE, URE.

Age et *ure* terminent quelques synonymes à base verbale qui expriment le résultat de l'action signifiée par le verbe radical. Ce qui fait la différence de ces synonymes, c'est que la terminaison *age* marque plus particulièrement ensemble, réunion. Aussi l'Académie définit parfaitement l'*engrenure* et l'*engrenage*, qui sont deux termes de mécanique : « l'*engrenure* est la position respective de

Digitized by Google

deux roues dont l'une engrène dans l'autre; et, l'*engrenage* est la disposition de plusieurs roues qui engrènent les unes dans les autres. »

Boursouflure et *boursouflage* se disent tous deux de l'enflure du style. Mais le second de ces mots semble signifier plus que le premier. *Boursouflure* s'emploie au propre ainsi qu'au figuré, et au propre il exprime, comme *enflure*, comme *brûlure*, quelque chose de local et de restreint. Il doit en être de même au figuré; tandis que *boursouflage* est plus général, plus étendu. Un style plein de *boursouflure* est boursouflé dans plusieurs endroits; un style plein de *boursouflage* l'est partout. On ne dirait pas qu'un discours, dans lequel il y a de la *boursouflure*, n'est que *boursouflure*, pas plus qu'on ne dit qu'un corps brûlé n'est que *brûlure*; mais on dit bien qu'un discours n'est que *boursouflage*. Il semble aussi que dans le *boursouflage* il y ait, non-seulement une vaine pompe et une magnificence outrée, comme dans la *boursouflure*, mais encore de l'embarras, de l'obscurité résultant d'une certaine complication. Enfin, *boursouflure* s'employant au propre ainsi qu'au figuré, n'est au figuré qu'une métaphore, qui exprime la qualité du style boursouflé d'une manière détournée et affaiblie, au lieu que *boursouflage* n'ayant que le sens figuré, est, pour qualifier le même style, le mot propre, celui qui le caractérise de la manière la plus nette et la plus forte.

CHAPITRE VI. TÉ.

La terminaison *té*, en latin *tas*, et en grec της (acidité, acidi*tas*, *atis*, ὀξύτης, ητος), désigne les qualités abstraites et indépendantes de tout ce qui les accompagne dans les objets.

1. *Sommet, sommité*. Ces deux mots signifient le haut de certaines choses, telles que les montagnes, les rochers, les tours, les toits. L'un est concret, l'autre abstrait; l'un exprime une partie de la chose, l'autre sa surface la plus élevée, et ce dernier n'emporte absolument d'autre idée que celle de hauteur. Un oiseau s'élève jusqu'à la *sommité* d'une tour, et s'abat sur son *sommet*. Quand on dit, l'armée ennemie occupa les *sommités* des montagnes, ou absolument les *sommités*, on n'a égard qu'à la position élevée ou supérieure occupée par les ennemis. Mais on dira bien que les ennemis ont dépouillé de leurs forêts les *sommets* des montagnes. « Une partie des Alpes est couverte d'énormes *sommets* de glaces qui s'accroissent incessamment. » J.-J. « On voit palpiter, dans quelques enfants nouveau-nés, le *sommet* de la tête à l'endroit de la fonta-

Digitized by Google

nelle. » BUFF. C'est parce que *sommité* est seul abstrait et dégagé de toute idée accessoire, qu'il peut seul s'employer au figuré, pour marquer en littérature ce qu'il y a dans les matières qu'on traite de plus superficiel. Cet auteur n'a traité que les *sommités* de son sujet.

2. *Efficace, efficacité.* Force, vertu de quelque cause pour produire son effet. Ils correspondent aux mots latins, *efficacia* et *efficacitas.* « Le premier, dit Condillac, a été plus usité, le second prévaut aujourd'hui. » Et ce changement est fondé en raison, car la terminaison *té* est particulièrement destinée à marquer une propriété. *Efficace* est moins abstrait, plus individuel ; il signifie une vertu actuellement productive, et non une simple aptitude à produire dans tous les cas ; il a par conséquent plus de rapport avec le latin *efficientia. Efficacité* est la propriété dans la chose, et *efficace* est cette même propriété en tant qu'elle se manifeste ou qu'on la sent. J.-J. Rousseau dit, en parlant d'un minéral qui avait la vertu d'inspirer de la gaieté : « Mais pour en pouvoir sentir l'*efficace*, il ne faut pas avoir quitté le château de Montmorency. »

Remarque. C'est ici le lieu de déterminer la valeur de la terminaison composée *osité*, qui contient la différence des deux mots synonymes *cal* et *callosité*, en latin *callus* et *callositas.* Tous deux signifient des durillons qu'on a aux pieds ou aux mains, et qui consistent dans une peau plus épaisse et plus forte que dans les autres parties. Le *cal* est un durillon unique, bien distinct ; la *callosité* est proprement la qualité de ce qui est *calleux*, ou plein de *cals*, et par suite une partie des chairs calleuse ou remplie de *cals* ; elle a donc plus d'étendue, sans former un *cal* aussi déterminé. Il vient des *cals* aux mains, à force de travailler, et aux pieds, à force de marcher. Buffon dit que le chameau naît avec des *callosités* sur la poitrine et sur les genoux. *Callosité* n'exprime pas déterminément un *cal*, mais une chose de la nature du *cal*, comme *sérosité* une chose de la nature du *sérum*, *carnosité* une chose de nature charnue ; et c'est pourquoi *callosité* se dit improprement des excroissances de chair solide et sèche qui s'engendrent sur les bords d'un ulcère et ressemblent à des *cals.*

TÉ, ION.

La désinence *té* désigne une propriété inhérente aux choses, et la désinence *ion* une action ; l'une est qualificative, et tient plus de l'adjectif, l'autre est active, et tient plus du verbe. Quand elles terminent deux mots synonymes à radical commun, celui qui est en *ion* marque, ou bien la réalisation, la présence effective et actuelle de la qualité exprimée par l'autre, ou bien un acheminement, un progrès vers cette qualité,

Digitized by Google

ou du moins, dans tous les cas, l'action d'un verbe correspondant.

1. *Connexité, connexion.* Ces mots expriment le rapport, la liaison, la dépendance, qui se trouvent entre certaines choses. Roubaud les a parfaitement distingués. « La *connexité*, dit-il, ne dénote qu'un simple rapport qui est dans les choses, et dans la nature même des choses : la *connexion* énonce une liaison effective qui est établie entre les choses, et fondée sur ce rapport. Par la *connexité*, les choses sont faites pour être ensemble : par la *connexion*, elles le sont. La *connexité* est, pour ainsi dire, en puissance : la *connexion* est de fait. Deux idées ont de la *connexité*; leur *connexion* forme un jugement. Par le raisonnement vous établissez la *connexion* entre des propositions qui n'avaient qu'une *connexité*. La *connexité* de l'astronomie avec la navigation est démontrée par la *connexion* établie, par exemple, entre la connaissance des satellites de Jupiter et la détermination des longitudes. Deux affaires qui ont de la *connexité* sont, par leur *connexion*, jointes, examinées, discutées, jugées ensemble. Malgré la *connexité* du savoir et de la capacité d'enseigner, leur *connexion* est assez rare. »

2. *Variété, variation.* Ces deux mots donnent l'idée d'une certaine diversité. Mais la *variété* signifie la diversité inhérente aux choses variées; et la *variation*, la diversité qui arrive aux choses qui varient. L'une est dans les êtres, suivant le langage de l'Encyclopédie, l'autre dans les actions. Et l'on peut ajouter, en empruntant les exemples de Girard : « Il n'y a point d'espèces dans la nature où l'on ne remarque beaucoup de *variétés ;* et il n'y a point de gouvernement où il n'y ait eu des *variations*. » La *variété* des usages indique plusieurs et différents usages; la *variation* des usages indique plusieurs et différents états par lesquels passent les usages qui changent. L'un est relatif à l'être, l'autre au devenir ou au phénomène.

3. *Perversité, perversion.* Une idée de corruption est commune à ces deux mots. Mais « la *perversion*, dit Condillac, est le changement qui se fait dans les mœurs, lorsqu'elles se corrompent, et la *perversité* est l'état de corruption. » L'une est un acheminement, un progrès vers la qualité exprimée par l'autre ; l'une indique ce qui se fait, un changement, l'autre ce qui est, une qualité ou un état. La soif des richesses cause la *perversion* des mœurs. Cet homme ne peut détruire la *perversité* de son naturel.

4. *Maturité, maturation.* L'idée de fruits mûrs est commune à ces deux mots. Mais ils diffèrent absolument de la même manière que les précédents. L'un se dit en parlant de fruits qui sont mûrs, et l'autre en parlant de fruits qui mûrissent. « La *maturité*, dit l'Académie, est

Digitized by Google

l'état où sont les fruits, quand ils sont mûrs, et la *maturation* est le progrès successif des fruits vers la *maturité*.»

5. *Continuité, continuation.* Ils marquent également une absence d'interruption. Mais la *continuité* a lieu entre les choses qui sont continues, et la *continuation* entre les choses qu'on continue. L'une, suivant l'observation de Girard et de Condillac, se dit des choses qui se touchent et a plus de rapport à l'étendue, l'autre se dit des actions qu'on continue à faire et se rapporte davantage à la durée : *continuité* des parties, solution de *continuité ; continuation* d'une action, d'une même conduite. — Toutefois, les deux mots s'emploient quelquefois également pour signifier une absence d'interruption entre des choses qui durent. On dit pareillement, *continuité* et *continuation* d'un travail, d'un bruit. Mais, dans un cas, le travail et le bruit sont considérés comme des tous ou des continus ayant des parties juxta-posées sans intervalles; et, dans l'autre, ils le sont comme des actions qu'on continue à faire. La *continuité* du bruit n'est relatif qu'au bruit et à sa qualité de ne pas cesser; la *continuation* du bruit se rapporte à un agent et à son action. La *continuité* de ce bruit m'importune ; la *continuation* de ce bruit annonce de la malignité.

6. *Perpétuité, perpétuation.* Durée sans interruption. Il y a dans le second une idée d'action qui n'est pas dans le premier. Le premier se dit des choses qui durent ou se conservent telles qu'elles ont commencé, et le second des choses qui durent ou se conservent parce qu'on les renouvelle ou qu'elles se renouvellent toujours. C'est la distinction établie par Condillac. La *perpétuité* est la qualité des choses qui sont perpétuelles, et la *perpétuation* est l'état des choses qu'on rend ou qui se rendent perpétuelles par le renouvellement. La *perpétuation* des espèces.

7. *Humilité, humiliation.* Une idée d'abaissement fonde la synonymie de ces deux mots. Mais l'un marque la qualité, la vertu, qui fait qu'on s'abaisse, et l'autre l'action de s'abaisser ou l'état de celui qui est abaissé ; en sorte que l'*humiliation* est un acte d'*humilité*, ou un affront qu'on reçoit. *Humilité* est beaucoup plus près de l'adjectif : il exprime la qualité d'être humble; *humiliation* se rapproche davantage du verbe : c'est l'action de s'humilier, ou l'état de celui qui est humilié, mortifié.

8. *Gravité, gravitation.* Ils se disent tous deux des corps considérés comme pesants, comme entraînés dans une certaine direction. La *gravité* est dans les corps une propriété; la *gravitation* se manifeste dans les corps comme une tendance et une sorte d'aspiration.

Digitized by Google

Par la *gravité* les corps sont graves; par la *gravitation* ils gravitent. La *gravité* ne s'attribue qu'aux corps qui à la surface de la terre ont la propriété de descendre ou d'être entraînés vers son centre; la *gravitation* est une tendance manifestée par tous les corps de l'univers, tendance en vertu de laquelle ils s'attirent les uns les autres.

TÉ, URE.

« *Té* marque la qualité; *ure* marque l'effet. »

« *Rancidité, rancissure.* Ces termes désignent la corruption des graisses et des huiles qui ont contracté un goût fort et âcre, une odeur puante ou désagréable, et ordinairement une couleur jaune, soit en vieillissant, soit par la chaleur. Le lard, la viande salée, les confitures mêmes, deviennent *rances*. La *rancidité* est la qualité du corps *rance;* la *rancissure* est l'effet éprouvé par le corps *ranci*. La *rancidité* gît dans les principes qui vicient le corps : la *rancissure* est dans les parties qui sont viciées. Il faudrait combattre la *rancidité* comme on combat la *putridité*, cause du mal : il faut ôter la *rancissure*, s'il est possible, comme on ôte la *pourriture*, produit du mal. » ROUBAUD. La même distinction s'applique à *saleté* et à *salissure*.

TÉ, AGE.

Parenté, parentage. Consanguinité, liaison par le sang, rapport qui existe entre personnes de la même famille. *Parentage* tombe en désuétude et ne peut guère aujourd'hui figurer que dans le style familier, de même que *cousinage*. Lafontaine a dit : « Imprudence, habil et sotte vanité, et vaine curiosité ont ensemble étroit *parentage :* ce sont enfants tous d'un lignage. » (La *Tortue* et les *deux Canards*). Quoique *parenté* ne dérive pas du latin quant à sa désinence, car *parentas* n'a jamais existé, il est formé néanmoins à l'imitation des noms latins, et c'est à sa terminaison qu'il doit sa supériorité de noblesse sur *parentage*, dont la terminaison toute française ne convient pas aux substantifs de haut style. En outre, la terminaison de *parentage* en fait spécialement un nom collectif du même genre que *voisinage* et *entourage*, par exemple; ce mot serait donc plus propre que *parenté* à exprimer tous les parents ensemble. « Le *parentage* était assemblé à la cérémonie de ses noces. » TRÉV.

CHAPITRE VII. ESSE.

La finale *esse* n'est point latine, mais toute française. Pour certains mots, elle paraît venir du latin *issa*, comme *messe*, de *missa;*

Digitized by Google

promesse, de *promissa;* dans d'autres, elle correspond à *itia* ou *ities : tristesse*, de *tristitia; mollesse*, de *mollitia* ou *mollities*. Roubaud la dérive de l'infinitif latin *esse*, qui marque l'existence d'une manière indéfinie. Quoi qu'il en soit, il est essentiel d'observer que cette désinence, inconnue en latin, désigne ordinairement des noms abstraits, comme *rudesse*, *tendresse*, *adresse*, *politesse*, ou un titre de femme, comme *prophétesse*, *princesse*, *diaconesse*. Nous n'avons guère en français que deux mots de cette terminaison, qui soient synonymes d'autres mots à radical commun et à terminaison différente, savoir, *déesse* et *simplesse*, lesquels ont beaucoup d'analogie, l'un avec *déité*, l'autre avec *simplicité*.

ESSE, TÉ.

1. *Déesse*, *déité*. Divinité fabuleuse du sexe féminin. L'un marque le titre, l'autre la qualité ou l'essence : Junon était une *déesse* du premier ordre, et une puissante *déité*. C'est la même différence qui se trouve entre *Dieu* et *divinité*. Ensuite, la terminaison latine imprime au mot *déité* un caractère de noblesse, qui le rend exclusivement propre au style poétique.

2. *Simplesse*, *simplicité*. Qualité de ce qui est simple, *simplex*, *sine plexu*, sans composition, sans épaisseur, sans doublure, sans mélange, sans apprêt, sans recherche, sans ornement, sans artifice, sans feinte, sans art. *Simplicité* a toutes les acceptions de son adjectif. *Simplesse*, avec sa terminaison française, est dans notre langue, comme *liesse* et *prouesse*, par exemple, un mot du bon vieux temps, et nos écrivains qui en font encore usage, Montaigne, Marot et Lafontaine, l'emploient dans le style familier, uniquement pour qualifier un homme ingénu, doux, uni. Les deux mots n'ont donc quelque rapport de synonymie que dans le sens moral. Moralement, la *simplicité* est la vérité d'un caractère innocent et droit, qui ne connaît ni le déguisement, ni la malice ; la *simplesse* est l'ingénuité d'un caractère bon, doux et facile, qui ne connaît ni la dissimulation, ni la finesse, ni, pour ainsi dire, le mal. « Autant la *simplicité* est naturelle, dit Roubaud, dont nous suivons ici les distinctions, autant la *simplesse* est naïve. La *simplicité* tient à une innocence pure ; la *simplesse* à une bonhomie charmante. La *simplicité*, toute franche, montre le caractère à découvert ; la *simplesse*, toute cordiale, s'y abandonne sans réserve. En un mot, la *simplesse* est la *simplicité* de la colombe. Nicole et Lafontaine étaient des hommes *simples :* dans Nicole, c'était de la *simplicité*, et dans Lafontaine, de la *simplesse*. La *simplicité* fait qu'on ne

Digitized by Google

cherchera pas à donner bonne opinion de soi aux autres, et qu'on demeure souvent méconnu; la *simplesse* fait qu'on s'ignore, soi, lors même qu'on est bien connu de tout le monde. Avec de la *simplicité*, on conviendra que son ouvrage est bon; avec de la *simplesse*, on ne sait pas s'il l'est. »

CHAPITRE VIII. ANCE OU ENCE.

La terminaison *ance* ou *ence* vient d'*antia* ou *entia*, lesquels terminent en latin beaucoup de substantifs qui ont des correspondants en français, comme *constantia*, const*ance*; *intelligentia*, intelli*gence*. Elle est évidemment la terminaison des participes présents actifs légèrement modifiée; d'*abundans* on a fait *abundantia*, et d'*abondant abondance*; d'*intelligens intelligentia*, et d'*intelligent intelligence*. Les substantifs terminés en *ance* ou en *ence* doivent donc avoir le plus grand rapport de signification avec les participes présents actifs, c'est-à-dire participer du verbe et de l'adjectif en même temps. En tant qu'ils participent du verbe, ils marquent l'action, et une action présente, ou l'état, et un état présent; c'est pourquoi plusieurs se trouvent avoir pour synonymes des substantifs en *ion*. Mais, en tant qu'ils participent de l'adjectif, ils désignent quelque chose de durable, de permanent, d'habituel, action, état ou qualité.

Avant d'appliquer ces deux règles à des mots d'une synonymie assez étroite, nous indiquerons comment Roubaud a établi la seconde, en prenant pour exemples des noms, la plupart faciles à distinguer. « La *repentance*, dit-il, est au *repentir* ce que la *pénitence* est à la *peine*. Le *repentir* et la *peine* peuvent être bornés à un acte, à un mouvement, à un sentiment, à un ressentiment passager; mais la *repentance* et la *pénitence* annoncent une durée, une succession, une habitude, un exercice ou une souffrance continue ou habituelle de *repentir* et de *peine*. La terminaison *ance*, *ence*, latin *antia*, *entia*, désigne l'existence, la durée, la possession d'être, l'état de subsister; du mot *ens*, être, qui est. Ainsi, la *souvenance* (mot également disgracié) n'est pas un simple *souvenir*, quelquefois momentané, accidentel, fugitif; c'est un *souvenir* durable, constant, fidèle, toujours plus ou moins présent en quelque sorte. Ainsi, l'*espérance* désigne une habitude, une disposition de l'âme, une manière d'être : l'*espérance* fait des actes, elle habite, pour ainsi dire, en nous; tandis que nous n'aurons souvent qu'un *espoir* léger, instantané, qui passe, s'éclipse comme une lueur, un éclair.

Digitized by Google

Ainsi, la *concurrence* désigne un état libre et habituel de *concours*, et le *concours* n'est qu'un acte de *concurrence* : on met un prix au *concours*, et les personnes sont en *concurrence*. La même différence est très sensible dans *déplaisir* et *déplaisance*, et mille autres mots semblables. » On dit, un moment d'*oubli*; on est dans l'*oubliance*. Une autre observation tend à confirmer la règle, c'est que tous les noms en *ance* sont du genre féminin, et presque tous leurs synonymes de même radical du genre masculin.

1. *Ordre*, *ordonnance*. Tous deux indiquent la disposition de certaines choses réunies. Mais, *ordre* n'ayant pas de terminai sonsignificative, exprime cette disposition en elle-même et d'une manière absolue. *Ordonnance* l'exprime relativement à celui qui l'a produite et à la manière dont il l'a produite. On dit *ordre* en parlant des choses qui sont au rang, à la place, où elles doivent être essentiellement, naturellement; et on ne dit *ordonnance* qu'en parlant de celles qu'il dépend de l'homme d'arranger, comme une bataille, un poème, un tableau, un bâtiment, un festin, un ballet. L'*ordre* de bataille est la disposition selon laquelle une armée doit être rangée, et l'*ordonnance* de la bataille est la disposition selon laquelle une armée est ou a été rangée pour combattre. Il y a souvent peu d'*ordre* dans l'*ordonnance* d'un ouvrage. — Ces deux mots sont encore synonymes dans le sens de commandement. Alors *ordre* désigne toujours la chose en elle-même et dépouillée de caractères particuliers, le simple acte d'autorité exercé sur quelqu'un; l'*ordonnance* fait considérer celui dont cet acte émane ou la forme de sa promulgation; c'est un *ordre* donné par une ou plusieurs personnes qui ont droit et pouvoir de le donner, et sa promulgation est solennelle, entourée d'apparat. Ensuite, l'*ordonnance* est et plus générale et plus permanente. Elle concerne un plus grand nombre de personnes et est plus étendue : on se soumet aux divers articles d'une *ordonnance*; on formule une *ordonnance*. L'*ordre*, tout passager, ne vaut que pour le moment; l'*ordonnance* peut passer pour un *ordre* permanent, pour un règlement qui demeure et doit atteindre un grand nombre de personnes dans l'avenir.

2. *Aise*, *aisance*. Ces deux mots signifient d'abord une absence de gêne; et, dans ce sens, l'un est passif, l'autre actif; l'un exprime un état, l'autre une facilité à faire quelque chose. On est ou l'on se met à l'*aise* ou à son *aise* avec ses supérieurs; on se comporte avec *aisance* dans la société, on a de l'*aisance* en ses manières. — *Aise* et *aisance* expriment ensuite l'état d'une personne satisfaite de sa position, et donnent l'idée de commodité et de bien-être : on est à

Digitized by Google

son *aise* ou dans l'*aisance*. Mais le premier de ces mots n'est relatif qu'à l'état du sujet qui se trouve commodément, et le second l'est aussi à ce qui le produit, aux objets qui font qu'il est bien. En outre, *aise* indique un état passager, et *aisancé* un état permanent. On se trouve quelquefois à l'*aise*, on est assis à l'*aise*; on est habituellement, on vit dans l'*aisance*. Et l'*aisance* a non-seulement plus de durée que l'*aise*, mais encore plus d'étendue; elle embrasse toute une position; elle fait qu'on jouit amplement de tout ce qui est nécessaire pour rendre la vie agréable; de sorte que, ce qui suffit pour vous mettre à votre *aise*, ne suffirait pas pour vous mettre dans l'*aisance*.

ANCE, ION.

Ces terminaisons donnent toutes deux l'idée d'une action ou d'un état signifié par le verbe radical; avec cette différence que la première ayant évidemment le plus grand rapport avec le participe présent, tient comme lui de l'adjectif ainsi que du verbe, et, par conséquent, exprime une action plus prolongée, un état plus permanent, plus absolu, ou bien même le résultat de l'action marquée par *ion*.

1. *Observance*, *observation*. Action d'observer une règle, une loi. Mais ces mots ne sont synonymes que quand ils se disent également en matière religieuse. Dans tout autre cas, on ne se sert que du mot *observation*. « *Ion*, dit Roubaud, désigne proprement l'action et l'acte; *ance* ou *ence*, l'existence et l'état des choses. L'*observance* est, proprement, le résultat de l'*observation*, ou l'*observation* accomplie. L'*observation* fait, exécute; l'*observance* suppose la chose faite, exécutée. En suivant la même idée, *observation* sera plus propre à désigner une action particulière, l'*observation* particulière d'un précepte, les *observations* différentes des différents préceptes; et *observance*, l'exécution habituelle et entière, l'*observation* fidèle, étroite, constante, plénière de la loi, de la règle, de l'ordre en général. » L'*observance* est la pratique de la loi, et l'*observation* l'action de l'observer.

2. *Vacances*, *vacations*. Ces deux noms pluriels marquent le temps auquel cessent les exercices publics. Mais l'un se dit de la cessation des études dans les écoles et dans les collèges, l'autre de la cessation des séances des gens de justice. Cette différence est fondée en raison : les écoliers ne font rien dans le temps où cessent leurs études, ils sont en *vacances*, c'est-à-dire dans un état de repos absolu; les gens de justice s'occupent de leurs affaires pendant qu'ils cessent de s'occuper des affaires publiques, c'est-à-dire durant les *vacations*, ou temps de repos relatif que la loi leur accorde.

Digitized by Google

Vacances exprime donc d'une manière plus absolue et plus constante l'idée signifiée par le verbe radical, *vacare*, avoir du loisir; il n'a aucun rapport à l'action. « On ne doit pas dire *vacations*, ajoute Beauzée, en parlant des études, parce que ce n'est qu'une suspension accordée au plaisir. Mais on peut dire *vacances* en parlant des séances des gens de justice, parce que, ce temps étant abandonné à leur disposition, ils peuvent, à leur gré, l'employer à leurs affaires personnelles ou à leur récréation : dans le premier cas, ils sont en *vacations ;* dans le second, ils sont en *vacances*. »

3. *Apparence, apparition*. Ces deux mots, qui signifient ce qui se présente aux yeux sous une certaine forme, sont très peu synonymes, mais très propres à faire toucher au doigt la différence des deux terminaisons. *Apparence* tient de l'adjectif, c'est la qualité de ce qui est apparent; *apparition* tient plus du verbe, c'est la manifestation subite de ce qui apparaît. L'un est l'aspect continuel d'un objet sous la même forme, l'autre est le fait instantané, l'action de se montrer tout-à-coup.

4. *Adhérence, adhésion*. Union, jonction d'une chose qui tient à une autre. « Ces deux termes, dit Laveaux, s'emploient souvent l'un pour l'autre. Cependant, *adhérence* a plus de rapport à l'état, et *adhésion* en a davantage à la force qui produit cet état. L'*adhérence* ne subsiste plus quand les corps sont séparés; pour les séparer, il faut vaincre l'*adhésion*. » Deux objets adhèrent en vertu de la force d'*adhésion*, et leur union qui en résulte est l'*adhérence*.

5. *Cohérence, cohésion*. Liaison de choses qui adhèrent entre elles. La différence de ces mots est absolument la même que celle des deux précédents. La *cohérence* résulte de la *cohésion ;* l'une marque l'état, l'autre la force. *Cohésion* et *adhésion* expriment encore, l'un la *cohérence*, l'autre l'*adhérence*, comme fait ou phénomène dans un cas particulier. La *cohésion* ou l'*adhésion* s'est opposée à la séparation de ces corps.

6. *Dégénérescence, dégénération*. Abâtardissement. La *dégénération* mène à la *dégénérescence*, elle en est le commencement; c'est un progrès vers l'état marqué par ce dernier mot. Ordinairement momentanée, la *dégénération* ne s'étend pas à toute la race et n'atteint que quelques individus. En médecine, on désigne plutôt par *dégénération* que par *dégénérescence* une altération qui survient dans les solides ou dans les liquides, parce qu'on la considère par rapport à sa cause, et qu'elle se borne à un sujet.

7. *Prédominance, prédomination*. Supériorité qui consiste à se faire le plus remarquer ou sentir. La *prédominance* est la

Digitized by Google

qualité de ce qui est prédominant, et la *prédomination* est l'action de ce qui prédomine : l'un marque l'état, l'autre le fait. On dit que des objets sont en *prédominance*, et non en *prédomination*.

8. *Séance, session*. Temps employé par une assemblée ou par une compagnie à l'examen ou à l'expédition de ce qui les occupe. La différence évidente de ces deux mots contredit la règle générale. La *séance* qui devrait, en vertu de sa terminaison, avoir plus de durée et de permanence, ne désigne, au contraire, qu'une portion du temps dont *session* désigne la durée entière. Cette anomalie tient peut-être à ce que *session* seul venant du latin, doit se distinguer par quelque côté, et il se distingue en effet par une supériorité de durée.

ANCE, TÉ.

La terminaison *ance* rappelle le verbe et l'adjectif; quand elle ne marque pas une action, mais un état, elle a toujours quelque rapport à un agent. La terminaison *té* ne rappelle que l'adjectif, et désigne une qualité ou un état dans un objet, sans aucun rapport à un sujet qui agit. Ensuite, quoique ces deux désinences dérivent directement du latin, la première se trouve dans notre langue plus souvent ajoutée à des radicaux français ou plutôt ayant une forme française, comme *croyance, défaillance, dissemblance, prévoyance*.

1. *Impuissance, impossibilité*. Tous deux expriment une certaine insuffisance de force par rapport à un effet. « L'*impuissance*, dit Condillac, est dans la cause qui ne peut produire la chose; l'*impossibilité* est dans la chose qui ne peut être produite. » Mettre quelqu'un dans l'*impuissance* et dans l'*impossibilité* de faire ce qu'il veut, c'est l'en empêcher en lui suscitant des difficultés; mais ces difficultés sont telles dans le premier cas qu'elles ne lui permettent pas d'agir ou d'agir suffisamment, et telles dans le second qu'elles rendent la chose inexécutable en soi, impossible.

2. *Naissance, nativité*. Ces deux mots expriment l'instant ou le jour où une créature humaine vient au monde. Mais l'un, malgré sa terminaison latine, est un mot tout français, tandis que l'autre est traduit directement du latin *nativitas*. De là leur différence. *Naissance* est un terme ordinaire et commun qui s'applique indifféremment à toute créature humaine; et *nativité*, un terme de rituel, consacré par l'Église pour signifier la *naissance* de Jésus-Christ ou de quelque saint personnage : la *nativité* de Notre-Seigneur, la *nativité* de la Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste.

Digitized by Google

CHAPITRE IX. IS.

La désinence *is* n'est pas plus latine que les désinences *ment* et *age*. Aussi les noms auxquels elle s'ajoute ne trouvent-ils guère de synonymes à radicaux identiques que parmi les noms en *ment* et en *age*; ils ont même encore moins de noblesse que ces derniers, comme on peut en juger par les mots *hachis*, *gâchis*, *margouillis*, *dégobillis*. C'est une terminaison essentiellement passive, qui marque le résultat d'une action, un assemblage, et souvent, en raison de son caractère de dépréciation, un mélange ou un amas confus.

1. *Ramas, ramassis*. Réunion de choses de peu de valeur qu'on a ramassées. Mais le second enchérit sur le premier, et suppose encore moins de choix, moins de discernement. « Un *ramas*, dit Condillac, est une collection ou un recueil fait sans choix. Mais il peut y avoir du bon, au lieu que dans le *ramassis* tout est mauvais. »

2. *Pal, palis*. Pieu ou pièce de bois aiguisée par un bout. *Palis* se dit du *pal*, considéré comme faisant partie d'un ensemble, d'une *palissade*, si bien même que ce mot, à lui seul, signifie quelquefois le lieu entouré de *palis* : entrer dans le *palis*. Le *pal* n'entraîne pas cette idée accessoire; il ne fait pas partie d'un tout, il a des usages individuels : le supplice du *pal*.

IS, MENT.

En s'ajoutant à la même base verbale, ces deux terminaisons forment des substantifs qui signifient également le résultat d'une action, ou bien le lieu où se fait une action. Mais les uns représentent toujours la chose d'une manière passive et absolue, et les autres d'une manière active et relative. De sorte que les noms en *is* sont aux noms en *ment* à-peu-près comme les noms à terminaisons indifférentes. A quoi il faut ajouter que la terminaison *is* ne cesse pas d'emporter quelquefois une idée de confusion, tandis que *ment*, de son côté, exprime une action ou un état plutôt intérieur qu'extérieur.

1. *Gazouillis, gazouillement*. Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant. Mais le *gazouillis* exprime un bruit plus désordonné, plus embrouillé, plus confus. Ensuite, il caractérise ce bruit en lui-même, et ne le désigne pas par rapport aux objets ou aux êtres qui le produisent dans un mo-

Digitized by Google

ment donné, comme *gazouillement :* on ne dira pas, faites taire le *gazouillis*, mais le *gazouillement* de ces oiseaux.

2. *Gargouillis, gargouillement.* Bruit que fait l'eau agitée dans certains endroits. *Gargouillis* signifie un bruit qui résulte d'une action visible, celle de l'eau qui tombe d'une gargouille et produit un gâchis, un mélange boueux, comme les enfants qui barbotent. Le bruit exprimé par *gargouillement* provient d'une action cachée, d'une agitation de l'eau dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

3. *Logis, logement.* Lieu où on loge, où l'on demeure. Le premier de ces mots est absolu, le second relatif. On se sert de l'un pour désigner en elle-même la chose dont il s'agit : on dit un bon, un mauvais *logis*, un *logis* spacieux, commode, grand ou petit ; on se sert de l'autre pour désigner la chose relativement aux personnes auxquelles elle appartient : on dit mon *logement*, votre *logement*, le *logement* du concierge, tandis qu'on ne dirait pas mon *logis*, votre *logis*, le *logis* du concierge. Le *logement*, suivant l'expression de Beauzée, annonce une destination personnelle. On demeure dans le *logis*, on reste dans le *logement*. Le mot *logis* implique une permanence, une durée de séjour que ne suppose pas le mot *logement :* on cherche un *logement*, et non un *logis*, pour une seule nuit. Dans les expressions, ne bouger du *logis*, garder le *logis*, demeurer au *logis*, *logis* exprime le *logement* habituel, constant et ne pourrait être remplacé par son synonyme. Si on lit sur les enseignes des auberges, bon *logis* à pied et à cheval, ce n'est pas que *logis* exprime un lieu où on ne loge que momentanément, mais c'est qu'on veut faire connaître ce lieu en lui-même, et dans ce *logis* chaque voyageur trouve un *logement*. Lorsque des troupes en marche arrivent dans une ville, on distribue aux soldats des billets de *logement*. Ce dernier mot n'est pas seulement relatif sous le rapport des personnes ou de la durée, mais aussi sous le rapport de l'étendue ; il a moins de compréhension que *logis*, c'est un terme partitif : dans un *logis* chaque personne a son *logement*. « Le *logis*, dit Condillac, est une maison où on loge ; le *logement* est la partie qu'on occupe dans cette maison. » *Logement* signifie même l'étendue relative d'une maison : il y a dans une maison, ou dans un *logis*, plus ou moins de *logement*.

IS, AGE.

Les substantifs en *is* se trouvent avec les synonymes en *age* à-peu-près dans les mêmes rapports qu'avec les synonymes en *ment :* ils ont cela de caractéristique qu'ils présentent l'idée commune sous un

Digitized by Google

point de vue passif et absolu, comme si leur terminaison était celle des participes passés, ou qu'elle n'eût par elle-même aucune valeur.

1. *Pâtis, pâturage.* Lieux où l'on met paître les bestiaux. Les *pâtis* sont des espèces de landes ou de friches que la main de l'homme n'a point modifiées, cultivées; les *pâturages*, au contraire, ont été rendus propres par la culture à nourrir le bétail. Il y a donc entre ces deux mots la même différence qu'entre la *pâture* et le *pâturage*, si ce n'est que le *pâtis*, quoique n'étant pas préparé, est au moins destiné à recevoir les animaux qui paissent. « Le *pâturage*, dit Roubaud, est un champ où le bétail pâture et se repaît. Le *pâtis* est une terre où l'on met paître le bétail. La *pâture* est un terrain inculte où le bétail trouve quelque chose à paître. »

2. *Treillis, treillage.* Ouvrages de bois ou de métal formant des petits carrés ou imitant les mailles d'un filet. Ce que l'on considère dans l'un, c'est la nature; dans l'autre, c'est la façon. Un *treillis* est de fer, de bois, de fer d'archal; un *treillage* est bien fait, élégant. On se sert du *treillis* comme d'une chose utile en soi, pour enclore certains espaces sans intercepter l'air, ni la vue; il y a des *treillages* qui ne servent qu'à la décoration. Enfin, la terminaison *age* ayant beaucoup de compréhension, imprime au mot *treillage* une idée de grandeur ou d'étendue qui n'est pas dans *treillis* : en sorte que les *treillis* sont des petits *treillages* qu'on place, non dans les jardins pour les embellir ou former des berceaux, mais devant les fenêtres ou autres choses pour les clore et les garantir de tout accident.

3. *Patrouillis, patrouillage.* Ce qui résulte de l'action de remuer de l'eau sale et bourbeuse. L'un des deux mots fait considérer ce résultat passivement, objectivement et en lui-même : quel *patrouillis* est-ce là? L'autre le présente comme étant fait par quelqu'un ou comme se faisant maintenant : quel *patrouillage* faites-vous là ? « Le *patrouillis*, dit Condillac, est un lieu où l'on a patrouillé, et le *patrouillage* est l'action de celui qui patrouille. » Ces deux mots ne diffèrent pas toujours autant, car il n'y aurait guère entre eux de synonymie; mais toujours *patrouillis* signifie la chose comme étant, et *patrouillage* la représente comme se faisant.

IS, ANCE.

Sursis, surséance. Délai par lequel les poursuites qu'on est en droit de faire, ou le jugement d'un procès, ou l'exécution d'une obligation, sont renvoyés à un temps plus éloigné. *Sursis* est visiblement le participe passé du verbe *surseoir*, et il exprime le délai d'une

Digitized by Google

manière absolue. *Surséance* y ajoute l'idée accessoire de durée, et presque toujours ce mot est accompagné d'autres qui déterminent le temps plus ou moins long du délai : *surséance* de tant de jours, de semaines, de mois. *Sursis*, c'est le délai comme chose accordée ou obtenue ; *surséance*, c'est le délai comme temps plus ou moins long pendant lequel l'affaire est suspendue.

CHAPITRE X. **ADE.**

Quoique l'origine en soit controversée, la terminaison *ade* est incontestablement active. C'est pourquoi la plupart des noms qu'elle sert à former ont une base verbale, et ne trouvent de synonymes à radicaux communs que parmi les substantifs en *ment*. Mais ce n'est pas déterminer assez précisément le sens qu'elle imprime aux mots à la fin desquels elle se place. Les noms à terminaisons insignifiantes, qui sont ou semblent des radicaux nus, présentent simplement l'idée commune et la caractérisent d'une manière absolue, intrinsèquement, en elle-même ; les noms en *ade* y ajoutent des circonstances, qui résultent d'une action, et qui modifient l'idée commune d'une certaine manière. Les uns tiennent plus de l'adjectif et expriment l'objet tel qu'il est, sa nature ; les autres tiennent plus du verbe et représentent l'objet tel qu'il a été fait, tel qu'il paraît, l'effet qu'il produit ; ils sont plus concrets, ils font plus image. Caractère commun à tous les noms ayant une terminaison active par rapport aux noms à terminaisons insignifiantes. Maintenant, la modification particulière, imprimée au radical par la terminaison active *ade*, consiste dans une sorte d'étendue ou de compréhension ; elle marque une action répétée, ou accompagnée de circonstances particulières, ou bien, s'il s'agit d'un objet, quelque chose qui se distingue par sa grandeur, par sa complication, par les ornements qui le décorent. Ce caractère est celui-là même que donne aux substantifs le genre féminin ; et tous les noms français en *ade*, au nombre de près de deux cents, sont effectivement de ce genre.

1. *Galop, galopade*. Une des allures du cheval, qui est proprement une suite de sauts en avant. Le *galop* est une chose qu'on qualifie comme toutes les autres ; c'est l'espèce de mouvement, le mode de courir, distinct de tout autre, le trot, le pas ordinaire, etc., indépendamment de toutes circonstances de temps et d'espace parcouru. La *galopade* est un fait, l'exécution itérative du *galop* ; ce mot est concret, et il marque, avec la réalisation du *galop*, la continuité, la du-

Digitized by Google

rée et l'espace parcouru. On dira : tel cheval a le *galop* fatigant; et, cette *galopade* m'a fatigué; or, la fatigue résulte, dans le premier cas, de la manière de sauter du cheval, et, dans le second, elle aura résulté de la durée des *galops* et de l'espace parcouru. Le *galop* est le pas du cheval; la *galopade* est la course qu'il a faite en galopant.

2. *Rebut, rebuffade.* Action de rebuter quelqu'un. On essuie des *rebuts* ou des *rebuffades*, quand on est mal accueilli ou rejeté avec dureté, avec rudesse. Mais *rebuffade* est un mot concret, qui présente le fait, non pas simplement, comme *rebut*, mais accompagné de circonstances aggravantes, de gestes, de reproches violents, de paroles injurieuses, de manières dédaigneuses, même de mauvais traitements. En un mot, le *rebut* est le mauvais accueil ou le refus d'accueillir ; *rebuffade* modifie cette idée en y ajoutant des circonstances, qui l'étendent et la rendent plus forte. C'est dans ce sens à-peu-près que Condillac a dit : « Les *rebuts* sont des obstacles qu'on nous oppose, parce qu'on ne fait pas de cas de nous ; ils nous mortifient. Les *rebuffades* sont des refus qu'on nous fait avec mépris; elles nous humilient. Un vrai courtisan ne craint pas les *rebuts*, et affronte les *rebuffades*. »

3. *Embûche, embuscade.* Piége qu'on tend pour y faire tomber un ennemi. *Embûche* exprime cette idée en elle-même, d'une manière abstraite; *embuscade* est un terme concret, il ajoute à cette idée des circonstances qui la font voir réalisée et présentent la réunion effective de tout ce dont on se sert, les hommes, les armes, le lieu favorable, pour opérer le stratagème. Un diplomate dans son cabinet, un orateur à la tribune, peuvent dresser des *embûches* à leurs adversaires; l'*embuscade* est l'*embûche* effectivement et matériellement montée ou arrangée dans un certain lieu, dans un certain temps et avec certains moyens. Tomber dans des *embûches*, c'est se laisser surprendre, au figuré; tomber dans une *embuscade*, c'est tomber au milieu de gens armés qui ont été placés tout exprès dans un lieu où l'on ne peut se défendre.

4. *Face, façade.* Côté apparent d'un édifice. *Face* n'exprime pas davantage, et il empêche seulement de confondre ce côté avec un autre. *Façade* ajoute à l'idée commune celle d'ornement, de décoration. La *façade* est la *face* qui paraît davantage, qu'ont embellie l'architecture et la sculpture, qui présente des colonnes, des frontons, des portiques, des balustrades; et c'est pourquoi un édifice n'a ordinairement qu'une *façade*. La *façade* est à la *face* ce que la *bordure* est au *bord*. De plus, *façade* ne se dit qu'en parlant d'un

Digitized by Google

édifice considérable ; on n'appellera jamais de ce nom la *face* ou le devant d'une petite maison.

5. *Balustre, balustrade.* Assemblage de petits piliers façonnés pour servir de clôture. On appelle primitivement *balustres* ces petits piliers eux-mêmes, qui entrent dans la composition de la *balustrade.* Mais, en prenant la partie pour le tout, on a fait de *balustre* le synonyme de *balustrade.* Toutefois, la différence des deux mots est facile à apercevoir. Le *balustre* est plus petit, plus simple, moins compliqué, moins employé à la décoration que la *balustrade.* On appelle spécialement *balustre* une petite *balustrade,* qui sert de clôture dans une église ou dans une chambre ; et *balustrade* un grand *balustre* portant une tablette d'appui et servant aussi bien d'ornement que de clôture. Les escaliers et les plates-formes du château de Chambord sont terminés par des *balustrades.*

6. *Taille, taillade.* Ces deux mots, peu synonymes, rappellent l'idée du verbe tailler, et signifient coupure. *Taille* indique la manière intrinsèquement bonne ou mauvaise dont certaines choses, les arbres, les pierres précieuses, les habits, les plumes pour écrire, sont coupées ou taillées ; de sorte que la *taille* se considère en elle-même, et non dans son apparence. *Taillade,* au contraire, est un terme concret, qui signifie une coupure longue, étendue, apparente, faite dans les chairs, c'est-à-dire une balafre, ou dans les étoffes et les habits, soit que cette coupure les gâte ou leur donne un nouvel ornement : on portait autrefois des pourpoints à *taillades.*

ADE, MENT.

Ces deux finales, en s'ajoutant à des bases verbales, donnent naissance à des substantifs qui marquent une action. Mais ceux qui se terminent en *ade* sont généralement plus compréhensifs que ceux qui se terminent en *ment.* Ceux-ci expriment simplement l'action du verbe ; ceux-là y joignent une idée de longueur ou de complication, ou des circonstances qui la rendent plus apparente, plus pittoresque. Les noms en *ade* sont, d'ailleurs, plus familiers.

1. *Embrassade, embrassement.* Action d'embrasser. *Embrassade* est d'abord un terme familier. Ensuite, pour qu'il y ait *embrassade,* il faut deux personnes qui s'embrassent, au lieu que l'*embrassement* peut n'être pas réciproque et ne supposer qu'une personne qui embrasse. *Embrassade* signifie quelquefois plusieurs *embrassements :* un jour de fête, si un grand nombre de personnes s'embrassent, c'est une *embrassade* générale. De plus, l'*embrassade* est l'*embrassement* accompagné de circonstances qui le ren-

Digitized by Google

dont concret, en quelque sorte ; elle marque plus de démonstration, elle consiste plus dans la forme. Aussi Condillac et Laveaux s'accordent à dire que l'*embrassade* marque une simple démonstration d'amitié, qui exprime plus l'empressement extérieur que la cordialité.

2. *Glissade, glissement.* Action de glisser. *Glissade* est un *glissement* assez long, fait par une personne : pendant l'hiver les enfants font des *glissades* sur les glissoires. Ce mot, d'ailleurs, est concret, pittoresque, représentatif. On ne dirait pas en physique que les corps ne sont liquides que par la *glissade* continuelle, mais bien par le *glissement* continuel de leurs parties les unes sur les autres.

3. *Reculade, reculement.* Action des voitures qui reculent. *Reculement* se dit toujours en parlant d'une seule voiture, et *reculade* ordinairement en parlant de plusieurs. Ce dernier mot fait image et emporte une idée d'embarras et de confusion qui est étrangère au premier.

CHAPITRE XI. OIR.

OIR, ADE.

Promenoir, promenade. Lieu où l'on se promène. La terminaison *ade* marque l'action de faire une chose, et par suite le lieu où elle se fait, mais un lieu vaste et fréquenté par beaucoup de personnes, car aux noms en *ade* s'attache toujours une idée de grandeur, d'étendue, de compréhension. « La terminaison *oir* ou *oire*, dit Roubaud, marque la destination propre des choses, le lieu disposé, un moyen préparé, un instrument fabriqué, etc., pour telle opération, tel dessein, tel objet. » Ainsi, *dortoir, réfectoire, observatoire,* signifient des lieux disposés et où l'on se rend pour dormir, pour manger, ou pour observer. *Mouchoir* est un linge pour se moucher; *baignoire,* une cuve à se baigner; *ratissoire, écumoire, couloir, pressoir, armoire,* sont des instruments pour ratisser, écumer, couler, presser, renfermer des armes et ensuite des effets.

En conséquence, il n'y a de *promenoir,* comme dit encore Roubaud, que le lieu destiné, arrangé, disposé exprès pour qu'on s'y promène, et tout lieu où l'on se promène est *promenade.* Bossuet dit en parlant des palais de Salomon : « Tout était grand dans ces édifices; les salles, les vestibules, les galeries, les *promenoirs.* » Mais le sens propre de la terminaison *ade* fournit une seconde distinction tout aussi essentielle. Les *promenoirs* ont moins d'éten-

Digitized by Google

due et admettent moins de monde que les *promenades :* on en fait, on en ménage dans les jardins, dans les parcs, dans les châteaux, dans les maisons particulières, dans les hospices ; et ils ne sont destinés que pour les personnes de la maison, ou celles qu'on y reçoit. Le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées sont des lieux spécialement destinés et disposés pour qu'on s'y promène ; on ne les appelle pourtant pas des *promenoirs*, mais bien des *promenades*, parce qu'ils sont d'une grande étendue et que tout le public a la liberté de s'y promener. D'un autre côté, on n'appellera pas *promenade* un petit jardin clos qui se trouve devant un pavillon, et qui ne doit être fréquenté que par les personnes qui font usage de ce pavillon; c'est une *promenade* particulière, c'est-à-dire un *promenoir*. Montaigne dit que, sans le soin que cela lui demanderait, il pourrait coudre à chaque côté de sa bibliothèque une galerie de cent pas de long et de douze de large. « Tout lieu retiré, ajoute-t-il, requiert un *promenoir*. »

CHAPITRE XII. ÉE.

Les substantifs en *ée* représentent relativement et subjectivement les choses ou les actions, que leurs synonymes de même radical et sans terminaisons significatives expriment d'une manière absolue et objective. Ces derniers sont des termes abstraits qui comportent un petit nombre de qualifications ; les premiers, au contraire, sont concrets, et susceptibles d'une multitude de qualifications diverses, qui modifient l'idée commune dans les cas particuliers. Mais en cela les substantifs en *ée* ressemblent à tous les substantifs à terminaisons significatives, comparés à leurs synonymes de même radical et dont la terminaison est indifférente. Voici maintenant ce qui les distingue spécialement.

La terminaison *ée* s'ajoute souvent à une base verbale, et sa forme est tout-à-fait celle des participes passés passifs dans notre langue ; à tel point qu'on peut considérer comme des participes de ce genre, au féminin, la plupart des noms en *ée*, tels que *destinée, renommée, rangée, tournée* : remarque suffisante pour conduire à déterminer précisément la valeur de cette désinence. Elle désigne le détail de choses faites ou d'événements passés, que les noms sans terminaisons significatives expriment en masse et synthétiquement, auxquels même ils ne font souvent aucune allusion. Les substantifs en *ée* sont explicatifs ou descriptifs ; au lieu de montrer la chose dans ses contours, dans sa totalité, comme une, simple, indivisible,

Digitized by Google

ainsi que leurs synonymes ici considérés, ils la représentent comme composée de parties dans lesquelles elle est décomposable; ils la montrent dans son contenu, dans toute sa variété, dans les éléments qui la composent; ils la font voir comme formée d'une suite, d'une continuité ou succession de choses, de faits ou d'événements; ils en expriment les circonstances, la durée, l'étendue. Un dernier caractère tient à celui qui précède. Dans les substantifs en *ée* la chose semble plus compréhensive, sans l'être réellement; c'est qu'elle y apparaît mieux dans tous ses détails, dans toutes ses parties, dans toute l'étendue qu'elle a en effet.

1. La plupart des synonymes de cette classe se rapportent au temps. Nous les examinerons d'abord, et tous ensemble. Ce sont: *an, année,* temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite; *jour, journée,* temps que la terre met à faire son mouvement entier de rotation sur elle-même; *matin, matinée,* la première partie du jour jusqu'à midi; *soir, soirée,* la seconde partie du jour, à partir de midi; *après-dîner, après-dînée,* l'espace de temps qui s'écoule après le dîner; *après-souper, après-soupée,* espace de temps qui s'écoule après le souper. — L'*an* est à l'*année,* le *jour* à la *journée,* etc., comme la *bouche* à la *bouchée,* le *four* à la *fournée,* le *poing* à la *poignée,* etc. *Jour, matin,* etc., expriment des portions de la durée, comme des contenants, dont les substantifs en *ée* qui leur correspondent expriment le contenu. Les uns font considérer ces espaces de temps en eux-mêmes, comme des éléments ou des étendues indivisibles, et l'on ne s'en sert que pour compter ou marquer une époque. Les autres les font considérer comme remplis par une succession d'événements, comme divisibles en plusieurs parties; et les qualifications nombreuses qu'ils reçoivent sont tirées de ce qui s'y fait ou de ce qui s'y passe. De sorte que *année, journée, matinée,* etc., marquent la durée déterminée et divisible de l'*an,* du *jour,* du *matin,* ou la série des événements qui les remplissent. Mais l'*an,* le *jour,* etc., sont en dehors des événements; ils les embrassent, sans rien leur devoir de leur manière d'être. Un événement a eu lieu l'*an* 1830, tel *jour,* un *matin,* un *soir*; l'*année* se divise en 365 *jours,* la *journée* en *soir* et *matin,* la *soirée* et la *matinée* en 12 heures. L'*année,* la *journée,* etc., sont belles, pluvieuses, froides, et heureuses ou malheureuses, agréables ou tristes, à raison des événements qui s'y passent. On travaille toute l'*année,* toute la *journée,* toute la *soirée;* etc. On paie à un ouvrier sa *journée.* On célèbre l'anniversaire des trois *journées.* On souhaite une bonne et heureuse *année.* On passe avec quelqu'un les

Digitized by Google

soirées, les *après-soupées*, c'est-à-dire qu'on demeure avec lui le temps du *soir* et de l'*après-souper* pour y faire telle ou telle chose. — Et, d'un autre côté, quoi de plus absolu que les mots, *an*, *jour*, *soir*, etc.; de plus relatif que les mots, *année*, *journée*, *soirée*, etc.? Vous dites, j'ai passé mon *année*, ma *journée*, ma *soirée*, etc., de telle façon; et non, mon *an*, mon *jour*, mon *soir*, etc. L'*an* est le même pour tout le monde; mais on distingue une *année* scholaire, une *année* théâtrale, c'est-à-dire l'espace d'un *an* employé aux études ou aux représentations du théâtre, et pris arbitrairement de tel mois à tel autre. La *journée* est tellement relative aux personnes et à leurs occupations, qu'elle se mesure du moment où l'on se lève au moment où l'on se couche, et qu'elle comprend quelquefois le temps seulement que l'on peut y voir pour travailler. La *journée* d'un ouvrier ne commence et ne finit jamais en même temps que le *jour*. Marcher à petites *journées*, c'est ne marcher qu'une partie du *jour*. Vous direz absolument, le soleil se lève le *matin* et se couche le *soir*; et relativement, une *matinée* fraîche, une belle *soirée*: *matin* et *soir* sont trop absolus ou trop abstraits pour recevoir de ces sortes de qualifications.

2. *Veille*, *veillée*. Ces deux mots se rapportent aussi au temps, et signifient celui qui est destiné au sommeil et qu'on passe néanmoins sans dormir. Mais la différence, quoique la même au fond, n'apparaît pas avec autant de clarté. La *veille* était prise chez les Romains pour unité de temps, de même que l'*an* et le *jour*: ils divisaient la nuit en quatre *veilles*. Ce mot exprime dans tous les cas purement et simplement l'état d'une personne qui ne dort point, quand elle pourrait ou devrait dormir. *Veillée* a rapport à ce qui se fait pendant la *veille*, outre qu'il indique une *veille* faite à plusieurs. Les *veilles* sont pénibles, fatigantes, absolument, en elles-mêmes, en tant que *veilles*; les *veillées* sont pénibles, fatigantes, à raison de ce qu'on y fait. La littérature possède les *veillées* du Tasse.

3. *Rang*, *rangée*. Suite de choses mises sur une même ligne. Ces deux mots d'abord diffèrent à-peu-près comme *ordre* et *ordonnance*, et par la même raison, savoir que l'un n'a pas, tandis que l'autre a une terminaison significative. *Rang* est absolu et abstrait: il indique une disposition essentielle, telle qu'elle doit être; *rangée* est relatif et concret: il exprime une disposition de fait. C'est précisément la distinction de Condillac: « Il me semble, dit-il, que dans le *rang* les choses sont disposées suivant la place qu'elles méritent, et que dans la *rangée* elles soient seulement sur une même ligne. » De plus, *rang* peut être considéré comme un contenant, dont *ran-*

Digitized by Google

gée marque le contenu. Le premier fait abstraction des choses qui composent la ligne; tandis que le second signifie proprement ces choses, c'est-à-dire la suite des personnes et des objets qui remplissent ou forment le *rang*. *Rang* s'emploie seul et absolument: le premier, le second *rang*, se mettre en *rang*; à *rangée* il faut toujours joindre les noms des choses qui sont en *rang*: *rangée* d'hommes, d'arbres, de voitures.

4. *Nue*, *nuée*. Amas de vapeurs élevées dans l'air. *Nue* exprime la chose en elle-même, et seulement par rapport à son élévation; *nuée* l'exprime par rapport à son contenu. Les synonymistes, Roubaud, Beauzée et Condillac, s'accordent sur ce point. « *Nuée*, dit Roubaud, comme les substantifs, dérivés d'un autre, et distingués par cette même terminaison *ée*, désigne les circonstances particulières de la chose, la *nue* ou un amas de vapeurs, épaisses, sombres, menaçantes, grosses de pluie et prêtes à crever. La *nuée* est épaisse, grosse, orageuse: elle annonce, porte, vomit la pluie, l'orage, la foudre. » Au figuré, comme au propre, *nuée* emporte une idée d'abondance ou de quantité: une *nuée* de coups de bâton, une *nuée* de témoins, d'oiseaux, d'insectes.

5. *Hymen*, *hyménée*. Divinité païenne qui présidait au mariage, et, par extension, le mariage, ou seulement les noces. Quand ces mots sont restreints à ne signifier que les noces, le premier les exprime d'une manière abstraite et synthétique, comme une époque ou un fait indivisible; le second donne l'idée des circonstances, des événements, des cérémonies, qui ont lieu lors de la célébration de l'*hymen*: les liens de l'*hymen*; les flambeaux, les autels de l'*hyménée*. Il en est de même quand ils signifient le mariage: l'*hymen* le représente purement et simplement comme un état; l'*hyménée* le désigne par rapport aux événements qui s'y passent: on dit le jour de l'*hymen*, et un heureux *hyménée*. Peut-être aussi, suivant la conjecture de Roubaud, *hymen* s'entend-il plus particulièrement des noces, et *hyménée* du mariage; celui-ci semblant indiquer, en vertu de sa terminaison, l'effet, la suite, les dépendances, les circonstances et toute l'étendue de l'*hymen*, le cours, la révolution, le période entier du mariage arrêté et solennisé par l'*hymen*. Cela étant, l'*hymen* formerait les nœuds, et l'*hyménée* les tiendrait indissolublement serrés.

6. *Destin*, *destinée*. Ces mots désignent une chose stable, arrêtée, fixée, ordonnée, statuée, déterminée d'avance. Roubaud les a parfaitement distingués. « Par la terminaison du mot, dit-il, la *destinée* annonce particulièrement la chaîne, la succession, la sé-

Digitized by Google

rie des événements qui remplissent le *destin*. On dit, unir ses *destinées*, s'attacher à la *destinée* de quelqu'un, suivre ou finir sa *destinée;* toutes manières de parler, qui prouvent que la *destinée* a un cours, et qu'elle résulte d'une somme d'événements. » — Second caractère, saisi avec non moins de sagacité par le même synonymiste. « *Destin* emporte une idée de fatalité, de nécessité, de prédestination absolue, de force invincible; *destinée* rappelle l'idée d'une vocation, d'une destination particulière, d'une sorte de prédestination par laquelle nous sommes appelés à un tel genre de vie ou de sort. » L'emploi de *destin* est bien quelquefois relatif, mais non pas au même degré; on dira difficilement le *destin* d'un seul homme, mais plutôt, le *destin* des grands hommes, le *destin* des empires, le *destin* des combats. — Un troisième caractère, également signalé par Roubaud, et dont le premier dérive, c'est que *destin* exprime plutôt la cause, et *destinée* l'effet : le *destin* est ce qui destine ou prédestine, et *destinée* la chose ou la suite des choses qui est destinée ou prédestinée. Le *destin* veut, et ce qu'il veut est notre *destinée*. Nous accusons le *destin*, et nous subissons notre *destinée*. Le *destin* est contraire ou propice, la *destinée* heureuse ou malheureuse. Le sage se soumet au *destin*, et remplit sa *destinée*. On dit également, mon *destin* et ma *destinée;* mais la première expression signifie le génie ou le sort qui me persécute, et, la seconde, la série réglée, préordonnée de ce qui doit m'arriver, ou bien, l'une, le tissu total et synthétique des événements de ma vie, l'autre, ces mêmes événements détaillés, considérés dans leurs éléments et dans leur durée.

7. *Renom, renommée*. Réputation dont on jouit. *Renom* est un terme abstrait, qui représente d'une manière absolue et en masse ce que *renommée* exprime d'une manière concrète, relative et détaillée. La *renommée* est le *renom* considéré dans toute son étendue et comme formé par le concours des cent voix, par une sorte de concert ou d'accord unanime. « Ce mot, dit Roubaud, par la valeur de sa terminaison, annonce l'assemblage, une réunion, un corps, un résultat de divers jugements, d'une foule de suffrages, des différentes réputations acquises par une suite de faits.» En lui-même, le *renom* n'est peut-être pas moins grand que la *renommée*, quoi qu'en dise Roubaud; mais il apparaît moins, toutes les parties s'en font moins sentir, on en voit moins toute la plénitude. Un exemple suffit, du reste, pour montrer ce qu'il y a d'absolu et d'indivisible dans *renom*, de relatif, de divisible et de successif dans *renommée :* on dit avoir un *renom*, et avoir de la *renommée*.

8. *Vol, volée*. Action des oiseaux qui s'élèvent dans les airs et les

Digitized by Google

parcourent. « La terminaison *ée*, dit Roubaud, ajoute, dans *volée*, à l'idée de *vol*, la suite, la succession, le prolongement, la diversité, la liberté, les particularités de l'action. Ainsi, dans une autre acception, la *volée* marque la multitude, la troupe, la bande, la pluralité,» comme *nuée*, employé figurément. *Volée*, c'est tout ce que contient le *vol*, ou le trajet fait en volant : les hirondelles traversent la Méditerranée tout d'une *volée*. Le *vol* se caractérise en lui-même : la perdrix a un *vol* pesant et court. *Volée* montre la chose dans sa durée, dans son développement : saisir un oiseau à la *volée*, c'est le saisir dans le cours de son *vol*. L'oiseau prend son *vol* toutes les fois qu'il s'envole, et sa *volée* dans un cas particulier, quand il s'échappe, ou que, pendant son *vol*, il lui arrive quelque chose.

9. *Tour, tournée*. On va faire un *tour*, un *tour* de jardin, un *tour* de promenade, ou une *tournée*. « Le mot *tour*, dit Roubaud, n'exprime que le chemin, le circuit qu'on fait pour revenir au lieu d'où l'on est parti ; et le mot *tournée* fait allusion à des particularités du voyage ou de la course, à une suite de lieux qu'on a parcourus, à différentes opérations qu'on a faites dans ce *tour*. » Cela est si vrai que le *tour* se fait par désœuvrement, dans les moments de loisir ; au lieu que la *tournée* signifie le plus souvent la course d'un fonctionnaire public ou d'un commis-voyageur, ayant pour but de remplir certaines missions.

10. *Ris, risée*. Action de rire. *Risée*, comme *veillée*, marque un tout, un ensemble : c'est le *ris* de plusieurs personnes ; et ce mot se qualifie par rapport à ses éléments, une grande *risée*, une *risée* universelle ; au lieu que *ris* se qualifie par rapport à sa nature, un *ris* agréable, dédaigneux, forcé, amer. Ensuite, *ris* se prend d'une manière abstraite et absolue pour l'action de rire, et n'en détermine en aucune sorte le sujet ou le contenu ; c'est, au contraire, ce que fait *risée*, qui signifie un *ris* par moquerie, ou une moquerie, ou même quelquefois la personne dont on rit ; tant ce dernier mot est concret, tant il est propre à marquer ce qui compose le *ris*, sa matière.

ÉE, ION.

Destinée, destination. Ils signifient tous deux le sort d'une personne, sa condition arrêtée, fixée, déterminée. *Destinée* est passif et marque proprement dans toute son étendue, dans toute sa durée, ce qui est ordonné, réglé ; *destination* est actif, il marque l'action de destiner et le résultat de cette action toujours passagère. La *destinée* d'un homme s'étend à toute sa vie, et ce mot est même quelquefois synonyme d'existence, comme, par exemple, dans l'expression, finir sa *des-*

Digitized by Google

tinée. La *destination* d'un homme, c'est l'emploi qui en est fait pour un usage unique et bien déterminé. Chacun a sa *destinée*, c'est-à-dire son sort; chacun peut recevoir en sa vie une foule de *destinations*, c'est-à-dire de missions ou d'emplois. De plus, comme on peut le voir déjà par l'exemple précédent, la *destinée* se considère en elle-même, dans les événements qu'elle renferme : elle est heureuse ou malheureuse; la *destination* a rapport à l'agent qui a destiné et à son intention, au but qu'il a voulu atteindre en se servant de la personne comme il le fait. L'homme remplit ici bas sa *destinée*, en faisant et en subissant ce qui est ordonné, disposé, arrêté par rapport à lui; il remplit sa *destination*, en accomplissant les vues de Dieu à son égard.

ÉE, AGE.

Ces deux terminaisons se ressemblent en ce que toutes deux désignent le résultat d'une action, et par suite un ensemble ou un assemblage, comme dans les mots *nuée* et *nuage*, *feuillée* et *feuillage*, ou bien ce qui résulte, ce qui provient d'un homme, d'un chef de famille, comme dans *lignée* et *lignage*.

Mais la terminaison *ée* marque proprement ce qui est contenu dans les choses, les éléments qui les constituent, ce qui les remplit; *age* exprime simplement l'ensemble. L'une se rapporte plutôt à la quantité; l'autre à la qualité, ou à l'effet qui résulte de l'assemblage ou du tout.

1. *Nuée, nuage.* Amas de vapeurs élevées dans l'air. Ce qui distingue la *nuée*, c'est son contenu, c'est qu'elle est grosse de pluie : « L'idée de *nuée*, dit Beauzée, fait penser à la quantité et à l'orage; ce mot désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et promettant de l'orage. » Ce qui distingue le *nuage*, c'est l'effet qui résulte de la réunion même des vapeurs dans l'air, c'est-à-dire l'opacité et l'obscurité. Une *nuée* de poussière ou de flèches indique une grande quantité de poussière ou de flèches; un *nuage* de poussière ou de flèches obscurcit l'air.

2. *Feuillée, feuillage.* Amas de branches d'arbres avec leurs feuilles. *Feuillée* est relatif à la quantité des feuilles, et il la suppose assez grande pour pouvoir donner une ombre épaisse : on danse sous la *feuillée*. Le *feuillage* n'emporte point cette idée, et l'effet qu'il produit, au lieu de résulter du nombre ou de la multitude des feuilles, résulte de leur ensemble ou de leur arrangement : on orne une porte de *feuillage*, on fait des arcs de triomphe de *feuillage*.

3. *Lignée, lignage.* Ces deux mots, aujourd'hui peu usités, signi-

Digitized by Google

fient la race ou les personnes qui viennent d'une même souche. *Lignée* est un terme concret qui exprime les membres mêmes de la famille, et il est relatif au nombre : « Avoir une nombreuse *lignée*. » ACAD. « Ce prince est mort sans laisser de *lignée*. » ACAD. *Lignage* est un terme collectif, signifiant la famille entière et lui empruntant ses qualifications. « Ils sont de même *lignage*; un homme de haut *lignage*. » ACAD.

CHAPITRE XIII. ERIE.

La terminaison *erie* est toute française, et quand elle s'ajoute à une base verbale, ce qui arrive presque toujours, elle marque l'action de faire ce qui est signifié par le verbe, ou le résultat de cette action. Elle est d'un emploi continuel dans les arts, où elle désigne le métier, la profession peu noble, peu importante, les opérations mécaniques de certains petits artisans, dont le nom se termine d'ordinaire en *ier* ou en *er*, ou bien leurs ouvrages, ou bien le lieu où ils travaillent. C'est ce qu'elle désigne dans les mots, *bijouterie*, *horlogerie*, *bonneterie*, *chaudronnerie*, *coutellerie*, *draperie*, *joaillerie*, *menuiserie*, *papeterie*, *serrurerie*, *vannerie*, *vitrerie*, auxquels correspondent les noms de *bijoutier*, d'*horloger*, etc. Dans le sens moral, dans celui où principalement les noms de cette désinence trouvent des synonymes, *erie* exprime un exercice répété, un défaut dont on a l'habitude, dont on fait profession, comme la *bavarderie*, la *bigoterie*, la *fanfaronnerie*; en un mot, cette désinence est fréquentative. Ensuite, les choses, actions ou habitudes, signifiées par les noms en *erie*, ont un caractère évident de petitesse et ne sont représentées que d'une manière affaiblie, si bien que cette terminaison est diminutive ou atténuative, en même temps que fréquentative. Une *pierrerie* est une *pierre*, ou plutôt une espèce de *pierre* très petite; nous disons, une espèce de *pierre*, parce que la *pierrerie* n'est pas proprement une *pierre*, elle tient seulement de la *pierre*, elle ressemble à la *pierre*. Ce double caractère convient tellement à la désinence *erie*, qu'elle termine beaucoup de radicaux déjà par eux-mêmes fréquentatifs et diminutifs à-la-fois. Exemples : *cachoterie*, *chuchoterie*, *picoterie*, *verroterie*, *marqueterie*, *criaillerie*, *piaillerie*, *tiraillerie*, *pointillerie*. Enfin, les substantifs terminés de cette façon sont généralement familiers, leurs synonymes ne l'étant pas; ou ils le sont, tout au moins, plus que ces derniers : *volerie*, *chicanerie*, *pillerie*, *badinerie* présentent ce caractère, dont leurs synonymes *vol*, *chicane*, *pillage*,

Digitized by Google

badinage, ne sont pas revêtus. « La terminaison *erie*, dit Roubaud, est souvent renvoyée au style familier, pour désigner quelque chose de commun, de petit, de léger, de futile, de frivole, de ridicule.»

Comparés à des synonymes à terminaisons indifférentes, les substantifs en *erie* doivent marquer quelque chose de plus petit, de plus faible, de moins important et de plus familier. Mais, en outre, ils doivent en différer à-peu-près comme tous les substantifs dans lesquels la terminaison modifie le sens. Les noms sans terminaisons significatives sont dépositaires de l'idée prise absolument, ils la représentent tout entière, sans particularisation, sans indétermination, directement; les noms en *erie*, au contraire, la présentent comme un trait ou un tour, une action particulière, un cas spécial, ou ils l'expriment d'une manière affaiblie et approximative. De sorte que sous ce rapport les noms en *erie* peuvent être considérés comme la menue monnaie de leurs synonymes sans terminaisons significatives. Et s'il était besoin de prouver que les uns sont relatifs et les autres absolus, il suffirait de remarquer que les uns s'emploient plus volontiers avec l'article indéfini, *un*, *une*, et que les autres s'emploient également bien avec l'article défini, *le*, *la*: une *volerie*, une *lésinerie*, une *chicanerie*; le *vol*, la *lésine*, la *chicane*. Ensuite, les noms à terminaison indifférente sont abstraits et passifs, et leurs synonymes en *erie* concrets, représentatifs et actifs; ceux-ci rappellent un agent et son opération.

1. *Fourbe*, *fourberie*. Action de tromper ou disposition à tromper avec subtilité. La *fourberie* est moins importante, elle a des conséquences moins graves. Mais ce qui la distingue par-dessus tout, c'est qu'elle est particulière et relative; elle est particulière, c'est-à-dire, qu'elle exprime un tour, un trait, une action particulière du fourbe; elle est relative, c'est-à-dire qu'elle ne concentre pas en elle toute l'intensité, toute la force du vice, et c'est pourquoi l'Académie la définit avec raison, une tromperie qui tient de la *fourbe*. Il en est de même de *bourgade* et de *marécage* par rapport à leurs radicaux *bourg* et *marais*; ils expriment l'idée commune d'une manière approximative, comparative et indéterminée, au lieu que cette idée se trouve compacte, concentrée et nette dans les radicaux. Ordinairement la *fourbe* est le caractère dominant et invariable du fourbe consommé; et les *fourberies* sont ses tours, ses manières de tromper. Quand les deux mots signifient la disposition à tromper, la *fourbe* marque le produit essentiel du caractère, et la *fourberie* l'état habituel de celui qui en fait métier, c'est-à-dire un défaut qui est moins concentré, moins odieux, qui consiste plus dans les actes,

Digitized by Google

dans les tours, et qui tient seulement de la *fourbe*. Quand tous deux se disent d'une action particulière, la *fourbe* est plus profonde, plus impénétrable, la *fourberie* plus adroite et plus innocente; l'une se considère plutôt par rapport au résultat, au dommage qu'elle cause, l'autre par rapport à l'agent et à sa manière d'agir.

2. *Rêve, rêverie.* Action ou état de celui qui rêve, qui abandonne son imagination à elle-même. La *rêverie* est une espèce de *rêve*, tient du *rêve*, mais n'est pas tout-à-fait *rêve*. Le *rêve* a lieu pendant la nuit, et dans le *rêve* on renonce absolument à la direction de ses pensées : la *rêverie* se passe pendant la veille, et dans la *rêverie* nous exerçons encore sur notre esprit quelque influence; ce n'est qu'un *rêve* relatif, incomplet, passager. « *Rêverie*, suivant Condillac, se dit de ces pensées sans ordre auxquelles l'esprit se livre quelquefois par amusement, par délassement, ou parce qu'il est occupé de quelque passion qui l'inquiète. » De plus, le *rêve* est passif, et la *rêverie* active : on a un *rêve*, on raconte son *rêve;* et on se livre à ses *rêveries*. « L'un, dit Laveaux, a rapport à l'objet, l'autre à l'esprit qui s'en occupe; l'un frappe l'esprit sans qu'il le veuille, l'autre occupe l'esprit de son consentement. » L'un est le fait d'un homme qui *rêve;* l'autre est le fait d'un *rêveur*, d'un homme qui a la mauvaise habitude de ne pas gouverner sa pensée pendant la veille, de se repaître de ses imaginations. L'idée de défaut s'attache plutôt à la *rêverie*, parce qu'elle dépend de nous en partie, parce qu'on se complaît dans ses illusions, et parce que la terminaison fréquentative du mot désigne une habitude. Ce caractère de fréquence et de multiplicité a été bien saisi par Condillac : « Quand le moment, dit-il, arrive, qu'un malade est livré à une multitude de *rêves* qui se succèdent, on dit qu'il tombe en *rêveries*. Ce mot se prend donc pour une multitude de *rêves*, ou pour l'état où l'on est, quand on en fait beaucoup. » Enfin, quoique *rêverie* soit plus propre à marquer un défaut et la faute qu'il fait commettre, *rêve* signifie aussi quelquefois une chimère. Mais alors le *rêve* est plus considérable, plus suivi, moins indéterminé, moins l'œuvre de la pure fantaisie : le *rêve* du bonheur; le *rêve* de l'immortalité; le *rêve* de Charles-Quint était la monarchie universelle. De sorte qu'ici encore la *rêverie* n'est qu'une espèce de *rêve*, un petit *rêve*, un *rêve* affaibli, incomplet, vague, de peu d'importance; sans compter que dans ce sens *rêverie* ne s'emploie guère qu'au pluriel, pour signifier sans précision une foule d'idées étranges ou extravagantes : les *rêveries* des astrologues; livre plein de *rêveries;* débiter des *rêveries* pour des vérités.

Digitized by Google

Ajoutez encore que le *rêve* se considère en lui-même, et la *rêverie* par rapport à l'esprit qui la conçoit.

3. *Brouille*, *brouillerie*. L'idée commune à ces deux mots est celle de désaccord, de mésintelligence, de dissension. La *brouille* marque la chose d'une manière absolue, comme étant; la *brouillerie* la marque d'une manière relative, comme survenant; l'une exprime plutôt l'état, l'autre l'événement qui l'amène: il y a de la *brouille* dans un ménage, et il s'élève une *brouillerie* entre deux personnes. La *brouillerie* a ensuite moins de durée et des motifs d'une moins grande importance; elle suppose qu'on s'est brouillé pour un rien, que la haine est très peu forte, et qu'on se raccommodera facilement.

5. *Chicane*, *chicanerie*. Ces deux mots signifient de mauvaises difficultés soulevées dans une affaire ou dans un procès. La *chicanerie* est une petite pratique; elle a moins d'importance que la *chicane*, et ce mot s'emploie moins en parlant d'affaires sérieuses. L'une est d'un *chicanier*, l'autre d'un *chicaneur*. D'ailleurs, une différence plus essentielle consiste en ce que la *chicane* désigne plutôt en eux-mêmes le goût et l'art, tandis qu'on appelle *chicaneries* les manifestations particulières de ce goût et de cet art, ses tours, ses ruses. « La *chicanerie*, dit Condillac, est une action, un procédé, qui est l'effet du goût pour la *chicane*. » La *chicane* emploie des *chicaneries*, et ce dernier mot a rapport à la manière dont agit celui qui *chicane* (1).

5. *Tracas*, *tracasserie*. Ces deux mots ont pour idée commune celle de contrariétés et d'embarras éprouvés ou causés. *Tracas* exprime la chose en elle-même, d'une manière passive et sans rapport à un agent; la *tracasserie* est un *tracas* produit volontairement et avec dessein de nuire. On fait une *tracasserie*, et non un *tracas*, à quelqu'un. *Tracas* ne se trouve guère qu'avec l'article défini, *le*: le *tracas* des affaires, du ménage, du commerce, du monde.

6. *Lésine*, *lésinerie*. Basse avarice. L'un est le vice, l'autre l'action vicieuse. « Il n'y a pas d'association plus commune que celle du faste et de la *lésine*. » J.-J. La *lésinerie* est un trait de *lésine*. Si quelquefois *lésinerie* se prend aussi dans le sens de *lésine* en parlant du caractère, ce mot désigne moins le vice que l'habitude vicieuse,

(1) *Pointille* et *pointillerie* diffèrent de même: la *pointillerie* est une mauvaise petite *pointille*. Du reste, *pointille* est français, quoique l'Académie l'omette. « Si les calvinistes se font justice, dit Bossuet, ils avoueront qu'ils en reviennent toujours à des *pointilles* du raisonnement humain. » De son côté, Condillac ne manque pas de le traiter comme synonyme de *pointillerie*.

Digitized by Google

c'est-à-dire qu'il fait considérer la chose, non en elle-même ou dans le caractère, mais par rapport à l'exercice, à la profession, aux actes, c'est-à-dire qu'il est plus concret, plus représentatif.

7. *Caquet*, *caqueterie*. Ces deux mots ont en commun l'idée qu'exprime le verbe caqueter. Mais, « la *caqueterie*, suivant Condillac, se dit plus particulièrement de l'action d'un caqueteur, et le *caquet* de la multitude de ses propos inutiles. » C'est-à-dire que l'un est relatif, actif, concret; l'autre absolu, passif, abstrait. Mais, alors que *caqueterie* se prend objectivement et au pluriel, pour une pluralité ou une suite de *caquets*, ce mot a rapport au bruit, à la manifestation; il ne cesse pas d'être concret et représentatif.

8. *Vol*, *volerie*; *rapine*, *rapinerie*. Action de s'emparer injustement de ce qui appartient à autrui. La *volerie* et la *rapinerie* tiennent du *vol* et de la *rapine*, sans être tout-à-fait *vol* et *rapine*; ce sont des espèces de *vol* et de *rapine*; elles ont peu d'importance et portent sur des choses de peu de valeur; elles ne s'exercent point audacieusement, à découvert, avec violence, mais en secret, doucement et avec plus ou moins d'adresse. En second lieu, *volerie* et *rapinerie* entraînent une idée de fréquence, et s'emploient généralement au pluriel pour signifier une suite ou une répétition de petits *vols* et de petites *rapines*, furtivement opérées.

9. *Tapis*, *tapisserie*. Tenture, tissu de laine ou de soie qui sert à couvrir l'intérieur des appartements. *Tapis* est le mot primitif, il signifie la chose en elle-même; *tapisserie* est un mot dérivé, il signifie quelque chose qui ressemble au *tapis*, qui tient du *tapis*. Ce n'est pas qu'il manque à la *tapisserie* quelque chose pour être *tapis*, elle a pour cela plus qu'il ne faut. La *tapisserie* est une espèce de *tapis*, qui rappelle spécialement l'action de l'ouvrier, le travail de l'art, la fabrication et les qualités de la main-d'œuvre, et qui sert spécialement à la décoration, ainsi que la *balustrade*, par exemple. De là vient que le *tapis*, simplement utile par lui-même, est destiné à couvrir les tables, le carreau ou le parquet d'une chambre, tandis que la *tapisserie*, généralement travaillée avec plus d'art, pare en même temps qu'elle couvre les murailles seulement. D'ailleurs, une *tapisserie* peut être considérée comme un ensemble de *tapis*.

10. *Hôtel*, *hôtellerie*. Maison où l'on reçoit les voyageurs et les étrangers. *Hôtel* est le mot primitif; il exprime absolument l'idée que le mot dérivé *hôtellerie* désigne en l'affaiblissant. L'*hôtellerie* a moins de grandeur et d'importance que l'*hôtel*; elle reçoit les personnages les plus vulgaires; c'est une auberge. Ensuite, on descend à l'*hôtellerie*, et on loge à l'*hôtel* : l'une est un pied-à-terre, l'autre un

Digitized by Google

séjour habituel; dans l'une entrent des voyageurs qui ne demeurent que quelques jours, dans l'autre on reçoit des étudiants, et toutes sortes de gens sans ménage.

ERIE, MENT.

Chuchoterie, chuchotement. Action de chuchoter, c'est-à-dire de parler bas à l'oreille de quelqu'un pour n'être pas entendu d'autres personnes. La terminaison *erie* étant fréquentative, marque une plus grande abondance de paroles, une suite de *chuchotements*, ou un *chuchotement* prolongé. Mais la principale différence entre ces deux mots provient de ce que cette même terminaison désigne, non-seulement l'action, comme *ment*, mais encore le résultat de cette action, l'ouvrage qu'elle produit : *chuchotement* détermine le genre de bruit, et *chuchoterie* le genre d'entretien. Le *chuchotement* peut ennuyer et importuner; la *chuchoterie* peut intriguer, parce qu'elle implique une intention de se cacher, et a rapport au sujet même dont on s'entretient en chuchotant. Ce qui déplaît dans le *chuchotement*, c'est le bruit; et dans la *chuchoterie*, le discours. « Elle avança son visage comme pour me parler à l'oreille. Je tremblai qu'on ne cherchât du mystère à cette *chuchoterie*. » J.-J.

ERIE, AGE.

Ces terminaisons, toutes deux communes et peu nobles, désignent également l'action et son résultat. Mais l'une est diminutive, l'autre collective et compréhensive; l'une présente l'idée en petit, l'autre en grand. Les noms en *erie* s'emploient souvent au pluriel pour signifier les divers traits, les faits ou les tours particuliers, les différents cas où l'action se réalise, où un défaut se manifeste. Les noms en *age* tiennent plus de l'absolu; ils ne s'emploient guère qu'au singulier pour représenter la chose comme un tout considéré en lui-même et qui est d'une certaine nature. Un discours plein de *rabâcheries* n'est que du *rabâchage*.

1. *Pillerie, pillage.* Action de piller et perte qui en résulte. Tous les synonymistes, Condillac, Laveaux et Leroy, qui ont traité ces deux mots, leur ont trouvé les mêmes différences. Le *pillage* porte sur des objets d'un plus grand prix, il est plus désastreux et entraîne plus de dégât. Il est commis, d'ailleurs, audacieusement, ouvertement, avec violence, par une troupe de brigands ou un corps d'armée; tandis que la *pillerie* est exercée furtivement et sans bruit par de petits pillards, plus rusés encore que hardis, et, par exemple, par un domestique qui vole adroitement sur la dépense. A l'égard de

Digitized by Google

pillerie, pillage est aussi absolu, que *vol* à l'égard de *volerie :* on livre une ville au *pillage*, et non à la *pillerie*.

2. *Badinerie, badinage.* Action de badiner ou ce qui se dit en badinant. La *badinerie* est plus fine et plus innocente : « C'est, dit Laveaux, un trait léger de *badinage* sans conséquence ; un trait qui n'a rien de sérieux ou de solide est une pure *badinerie;* mais le *badinage* peut, avec l'air de la *badinerie*, faire passer des choses très solides et très sérieuses. » Ajoutons qu'on ne se plaît pas à toutes sortes de *badinage*. Le même synonymiste a bien saisi ce qu'il y a d'absolu dans le *badinage*, de relatif et de particulier dans la *badinerie*. « Le mot *badinage*, dit-il, indique particulièrement la nature, le génie, l'esprit de l'action ou de la chose, ce qu'elle est en elle-même et dans son ensemble. *Badinerie* exprime plutôt un trait particulier de *badinage*, décoché en passant, et l'esprit ou l'intention de la personne qui fait l'action ou la chose. Des *badineries* forment un *badinage*, et non des *badinages*. On prie quelqu'un de finir son *badinage* ou ses *badineries*. Marot a un genre de *badinage;* le choix et le goût de ses *badineries* en font un *badinage* élégant. »

3. On distinguera de même *bavarderie* et *bavardage*, action de bavarder ou ce qu'on dit en bavardant ; *caqueterie* et *caquetage*, action de caqueter ou caquets ; *clabauderie* et *clabaudage*, vaine criaillerie, criaillerie importune et sans sujet ; *radoterie* et *radotage*, propos d'une personne qui radote ; *rabâcherie* et *rabâchage*, discours d'une personne qui rabâche. Ceux de ces mots qui se terminent en *erie* expriment un trait, une action particulière, quelque chose de moins long, de moins constant, de moins insupportable, et ils font songer au défaut particulier de l'agent. Leurs synonymes en *age* représentent le défaut ou l'action en eux-mêmes, par rapport à leur nature, et comme ayant une étendue, une durée, comme formant un tout, un ensemble. Les uns s'emploient presque toujours avec l'article indéfini, *un*, *une*, ou au pluriel ; les autres s'emploient presque toujours d'une manière absolue au singulier avec l'article défini, *le*, *la*. On est sujet au *radotage*, au *rabâchage*, et non à la *radoterie*, à la *rabâcherie*, etc. On dira d'une manière absolue : je n'aime pas le *bavardage ;* et, d'une manière relative : je n'aime pas votre *bavarderie*. En supposant que les deux mots signifiassent le défaut, le dernier signifierait celui qui vous est particulier, qui vous est habituel, dont vous faites en quelque sorte métier ou profession.

4. *Lainerie, lainage.* Marchandises de laine. *Lainerie*, par sa

Digitized by Google

terminaison si familière aux petites industries, rappelle plus particulièrement l'art ou le travail de l'ouvrier; tandis que la terminaison de *lainage* suggère seulement l'idée d'étendue, de grande collection. Le commerce des *lainages* est le commerce des choses de laine, en général ou en gros; le commerce des *laineries* est celui des ouvrages, des draps, des étoffes faites avec de la laine. Le *lainage* comprend les laines brutes comme celles qui sont travaillées, et même ces dernières n'ont reçu qu'une façon en grand, qui n'est pas descendue aux détails, qui n'a point été appliquée aux petits objets, qui a peu modifié, par conséquent, la matière première. Enfin, *lainage*, comme plus absolu, a plus de rapport à la nature, au genre de matières; et *lainerie*, comme relatif, en a davantage à la façon, au genre d'ouvrages.

ERIE, ADE.

Fanfaronnerie, fanfaronnade. Action de faire le fanfaron, ou ce que dit le fanfaron, vanterie en paroles. *Ade*, comme *age*, signifie quelque chose d'étendu, de compréhensif, et, quand il s'agit d'actions, quelque chose qui se répète. Et c'est pourquoi les substantifs en *erie*, la plupart fréquentatifs, ont des synonymes de l'une et de l'autre terminaison. Mais, en ce qui concerne *erie* et *ade* dans les deux mots pris pour exemple, *erie* marque un défaut dont on fait métier ou profession, dont on a l'habitude, ou un trait qui en dérive; *ade* exprime une simple action consistant en gestes ou en paroles, qui apparaît et frappe beaucoup, car la terminaison *ade* est très loin d'être diminutive comme la terminaison *erie*. On trouve insoutenable la *fanfaronnerie* d'un homme qui fait de continuelles *fanfaronnades*. Une *gasconnade*, une *arlequinade*, une *pasquinade*, une *capucinade*, ne supposent pas qu'on soit gascon, arlequin, pasquin, capucin; de même la *fanfaronnade* est d'un homme qui fait le fanfaron, tandis que la *fanfaronnerie* caractérise un homme qui est fanfaron.

CHAPITRE XIV. AIL.

AIL, ERIE.

Bercail, bergerie. Lieu destiné à renfermer les moutons.

La terminaison *ail*, comme la terminaison *oir*, semble désigner l'usage ou la destination des choses. Un *gouvernail* est un instrument qui sert à gouverner le navire; un *éventail*, un instrument dont on se sert pour s'éventer; un *épouvantail*, quelque chose dont

Digitized by Google

on se sert pour épouvanter les oiseaux; un *attirail*, une grande quantité de choses nécessaires pour certains usages ; un *soupirail*, une ouverture pratiquée à une cave pour lui donner du jour et de l'air, pour lui permettre de respirer en dessous; un *tramail*, un filet pour prendre du poisson ; un *sérail*, un lieu destiné chez les Turcs à être habité par les femmes. *Bercail* doit donc aussi exprimer simplement le lieu où l'on renferme les brebis ou les moutons. *Erie*, marquant un lieu, signifie celui où les artisans travaillent, comme *fonderie*, *raffinerie*, *brasserie*, *apothicairerie*, et, par conséquent, *bergerie* doit rappeler les soins et les opérations du berger, tout comme *boucherie* et *boulangerie*, par exemple, rappellent les opérations du boucher et du boulanger. La *bergerie* est le lieu particulier où le berger exerce son état, c'est-à-dire donne ses soins aux troupeaux confiés à sa garde ; c'est, dans une ferme, le quartier destiné au berger et à ses troupeaux; tandis que le *bercail* est seulement l'étable où sont renfermés ces derniers. On ramène les brebis à la *bergerie*, et on les fait entrer le soir dans le *bercail*.

CHAPITRE XV. ISME.

Roubaud et Butet s'accordent sur le sens de cette terminaison. Elle est grecque d'origine, ainsi que le prouve l'étymologie de *sophisme*, d'*aphorisme*, de *syllogisme*, etc., en grec σόφισμα, ἀφορισμός, συλλογισμός. Aussi est-elle très relevée, et ne s'emploie-t-elle guère qu'en matière de science et de spéculation, pour exprimer un système ou une doctrine qu'on professe, une méthode que l'on suit. C'est le sens qu'elle donne, par exemple, en philosophie aux mots *matérialisme*, *sensualisme*, *idéalisme*, *stoïcisme*, *épicurisme*, *cartésianisme*; en religion, aux mots *christianisme*, *mahométisme*, *jansénisme*, *molinisme*, *jésuitisme*; en politique, aux mots *républicanisme*, *libéralisme*, *absolutisme*; en grammaire, aux mots *idiotisme*, *gallicisme*, *barbarisme*. Ces sortes de substantifs se prennent assez souvent en mauvaise part, et indiquent l'affectation, l'abus, l'excès; et, suivant les deux philologues que nous venons de citer, cela arrive surtout quand il existe dans la langue d'autres substantifs de même radical, propres à exprimer à-peu-près la même idée.

ISME, TÉ.

Mysticisme, *mysticité*. Dispositions intérieures des mystiques, c'est-à-dire des philosophes ou des dévots, qui laissent leur esprit s'enfoncer dans de profondes rêveries touchant Dieu et

Digitized by Google

l'immortalité. Le *mysticisme* est une doctrine ; la *mysticité*, une qualité. L'un a rapport aux opinions, l'autre au caractère. Les philosophes qui professent le *mysticisme* ont pour adversaires les partisans du *rationalisme ;* la *mysticité* rend rêveur, contemplatif et peu propre aux affaires. Le *mysticisme* est pour la spéculation, c'est une conviction ; la *mysticité* est un sentiment dont on est pénétré, et qui porte à agir d'une certaine manière. On trouve de la *mysticité* dans l'âme de personnes simples et naïves, dont l'esprit ne connaît et ne connaîtra jamais les idées du *mysticisme*. Le *mysticisme* fait qu'on appartient à l'école ou à la secte des mystiques ; la *mysticité* constitue mystique. On dira plutôt *mysticisme* en parlant des philosophes et des théologiens, lesquels s'occupent de théorie, de discussions et de controverses ; et *mysticité* en parlant des âmes et des livres pieux, qui sont effectivement et foncièrement mystiques. On distinguerait de même *spiritualisme* et *spiritualité*.

Roubaud distingue à-peu-près de la même manière *héroïsme* et *héroïcité*, *stoïcisme* et *stoïcité*. Mais ses exemples sont mal choisis ; *héroïcité* et *stoïcité* n'ont jamais été employés par des écrivains de quelque poids ; d'ailleurs, la différence de *stoïcisme* à *stoïcité* se retrouve en grande partie entre les deux adjectifs *stoïcien* et *stoïque*, tous deux incontestablement français. — Aujourd'hui que tout est livré à la discussion, et que l'on s'élève sur toutes choses à des théories, à des systèmes, le nombre des noms en *isme* augmente prodigieusement, et par conséquent aussi le nombre des substantifs de cette désinence ayant même radical que d'autres substantifs à terminaison différente, qui deviennent leurs synonymes. On peut déjà compter parmi les synonymes en *isme* et en *té*, *constitutionalisme* et *constitutionalité*, *libéralisme* et *libéralité*, dont les deux premiers signifient, ce qui fait qu'on est constitutionnel, et les deux derniers, ce qui fait qu'on est libéral. Le *constitutionalisme* et le *libéralisme* font qu'on est constitutionnel et libéral, c'est-à-dire qu'on appartient au parti des constitutionnels et des libéraux, qu'on en partage les opinions, les doctrines ; la *constitutionalité* et la *libéralité* font qu'on est constitutionnel et libéral, c'est-à-dire qu'on a des sentiments conformes, qu'on est attaché de cœur à la constitution et à la liberté, et tout disposé à agir en conséquence. Les deux premiers mots signifiant l'opinion et la profession qu'on en fait, le parti qu'on embrasse, ne peuvent se dire qu'en parlant des hommes ; les deux autres signifiant la qualité d'être constitutionnel, libéral, peuvent se dire aussi, parmi les choses, de celles qui sont conformes à la constitution et à la liberté : la *constitutionalité* d'une loi, d'une

Digitized by Google

ordonnance; la *libéralité* de vos principes. A ces exemples on peut ajouter encore *servilisme* et *servilité*.

ISME, ANCE.

Intolérantisme, intolérance. Ces deux mots servent à exprimer les dispositions de ceux qui ne veulent souffrir d'autres idées religieuses, philosophiques ou politiques, que les leurs. *Isme* indique un système, une doctrine qu'on professe; *ance* marque à-la-fois action et qualité. « L'*intolérantisme*, dit fort bien Condillac, est un système de conduite fondé sur l'*intolérance*. » Il faut ajouter seulement que ce système est plutôt enseigné ou soutenu en théorie, que pratiqué. L'*intolérance*, au contraire, est un sentiment conformément auquel on se conduit effectivement : « Elle consiste, suivant le même synonymiste, dans un zèle vrai ou faux, raisonnable ou excessif, avec lequel on poursuit ceux qui ne suivent pas notre religion. » L'un est pour la spéculation, et réside dans l'esprit; l'autre est pour la pratique, et se trouve dans les sentiments, d'où il passe dans les actions.

ISME, ERIE.

Isme et *erie* terminent quelquefois les mêmes radicaux et leur impriment le sens de dispositions et de manières d'agir mauvaises, et dont on fait en quelque sorte profession. Mais, en général, *isme*, désinence spéculative, indique plutôt le système de conduite, le vice en lui-même, dans le caractère, indépendamment de l'application; *erie*, désinence active, diminutive et fréquentative est plus propre à marquer les tours, les traits, les pratiques, qui en dérivent, ou l'habitude de se livrer à ces tours, à ces traits, à ces pratiques.

1. *Bigotisme, bigoterie; cagotisme, cagoterie.* Fausse dévotion. *Bigotisme* et *cagotisme* sont pour la théorie, pour l'idée; ils expriment une manière de penser, un système de croyances, un vice que le moraliste fait connaître dans ses conséquences et ses caractères principaux. La *bigoterie* et la *cagoterie* sont de fait, se rapportent à la conduite; ce sont les pratiques du *bigotisme* et du *cagotisme* où l'habitude de ces pratiques; elles peuvent être décrites par un poète comique ou satirique, ou racontées par un biographe. En un mot, il y a quelque chose de plus concret et de plus relatif à l'action dans les mots *bigoterie* et *cagoterie*. On hait le *bigotisme*, c'est-à-dire la manière de voir et le vice du bigot; on hait la *bigoterie*, c'est-à-dire la manière d'agir du bigot.

2. *Pédantisme, pédanterie.* « La *pédanterie*, dit Condillac, est une action de pédant; le *pédantisme* en est le caractère ou la

Digitized by Google

profession. » Distinction vraie en général pour les synonymes de cette classe, mais tout au moins insuffisante à l'égard de ceux dont il s'agit ici. Ils signifient l'un et l'autre le caractère ou la profession du pédant. Suivant l'Académie, on dit également d'un livre et d'un discours, qu'ils sentent le *pédantisme* ou la *pédanterie*, qu'un homme est d'un *pédantisme* ou d'une *pédanterie* insupportable. Mais voici en quoi ils diffèrent. Si *pédanterie* ne signifie pas toujours l'action, il l'a rappelle, il rappelle un agent et sa manière d'agir, il est par conséquent moins général, il représente un défaut plus particulier à l'agent, qui tient plus de sa manière d'agir, à lui. La *pédanterie* d'un homme lui est propre; son *pédantisme* est de son état ou provient de son éducation. On décrit la *pédanterie*, et l'on détermine les caractères généraux du *pédantisme*.

3. *Charlatanisme, charlatanerie*. Ces deux termes, au lieu d'être généraux, comme les précédents, expriment quelque chose de particulier, un tour, un artifice de charlatan. Les mêmes principes peuvent néanmoins servir à établir leur différence. Le *charlatanisme* fait partie d'un système, d'un art; la *charlatanerie* est plus simple, plus accidentelle, plus faite pour le moment; l'un est d'un charlatan, l'autre d'un homme qui charlatane.

CHAPITRE XVI. IE.

La terminaison féminine *ie* est en grec, en latin et en français, l'une des plus communes; ce qui fait que sa valeur générale est très difficile à déterminer. Nous nous bornerons à dire qu'elle rend abstraits les substantifs à la fin desquels elle se trouve, et leur imprime un sens analogue à celui des substantifs en *té*. Butet les appelle *abstractifs-absolutifs*, parce qu'ils présentent l'abstraction poussée jusqu'au plus haut point, parce qu'à force d'abstraction ils deviennent absolus et ressemblent fort aux substantifs sans terminaison significative. Mais parmi eux il en est dont on peut réduire la terminaison à celle du participe passé : tels sont, *bouillie, saisie, repartie, rôtie*. Or cette observation nous paraît suffire pour mener à caractériser précisément les deux seuls noms de cette désinence qui aient pour synonymes des substantifs sans terminaison significative, savoir *partie* et *garantie*.

1. *Part, partie*. Ce qui entre dans la composition d'un tout. *Part* vient du latin *pars*, gén. *partis*, qui correspond au mot français pour le sens comme pour la forme. *Partie* dérive du participe passé, *partitus*, du verbe *partire*, diviser, partager; *partie, partita*,

Digitized by Google

sous-entendu *res*, c'est-à-dire, chose divisée, ou plutôt chose qui résulte d'une division, ce qui provient d'un partage. En conséquence, *partie* rappellera toujours spécialement qu'il y a eu division, soit effective, soit mentale, et que la chose a été détachée d'un tout. De son côté, *part* sera absolu; mais, comme la *partie* se rapporte davantage au tout d'où on l'a tirée, l'usage sera de donner à la *part* plus de rapport au possesseur, à celui qui l'obtient. Cette distinction a été très nettement établie par Girard dont voici les propres termes : « La *partie* est ce qu'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage; le second, au droit de propriété. On dit, une *partie* d'un livre et une *partie* du corps humain; une *part* de gâteau, et une *part* d'enfant dans la succession. » La *part* n'est pas distributive comme la *partie;* elle se considère en elle-même, comme formant un tout indépendant entre les mains du possesseur.

2. *Garant, garantie.* Ces mots se disent des choses qui en rendent d'autres sûres, qui les font attendre avec confiance : sa conduite passée est un *garant,* ou une *garantie* de sa sagesse à l'avenir. *Garant,* dans les anciennes langues du nord *warrant,* signifie d'abord la personne qui répond d'une chose; c'est le radical pur du verbe *garantir,* d'où dérive *garantie. Garantie* désigne proprement ce qui résulte de l'action de garantir et rappelle expressément cette action. De là il suit que *garant* exprimera une chose qui a par elle-même ou à qui l'on trouve la vertu de garantir, tandis que *garantie* signifiera un *garant* donné à dessein. On dira donc mieux: sa conduite passée est un *garant* de sa sagesse à l'avenir; et : il donne sa conduite passée pour une *garantie* de sa sagesse à l'avenir. On a ou l'on prend pour *garant;* on donne une *garantie* ou pour *garantie.* En termes de jurisprudence, on ne se sert que du mot *garantie,* parce qu'en matière d'affaires et de procès il ne s'agit que de *garants* volontaires, formellement donnés, qui reçoivent expressément la destination de garantir. De sorte qu'entre *garant* et *garantie* la différence est analogue à celle qui existe entre *indice* et *indication* (1).

(1) On peut ajouter à ces deux exemples *chapelle* et *chapellenie*, traités comme synonymes par Beauzée, et qui signifient, l'un et l'autre, un édifice sacré avec un autel où l'on dit la messe. Ils ne sont synonymes que dans la jurisprudence canonique; hors de là, le mot *chapellenie* est inconnu, on se sert toujours de celui de *chapelle.* Or, dans le langage des canonistes, *chapelle* a un sens absolu, et *chapellenie* en a un relatif ; le premier donne l'idée d'une église particulière et indépendante, d'un édifice isolé, entièrement détaché et séparé

Digitized by Google

IE, ISME.

Néologie, néologisme. Invention ou emploi de termes nouveaux, ou nouvelle application de termes usuels. Deux mots grecs, νέος, nouveau, et λόγος, discours, servent à composer le radical commun. Dans *néologie* la terminaison simple *ie* étant peu significative par elle-même, c'est à la terminaison composée *logie* qu'il faut s'adresser pour avoir la valeur précise du mot entier. Or, « *logie*, dit Roubaud, sert ordinairement à désigner un genre de science, de connaissances, de traité, comme dans *théologie*, *chronologie*, *astrologie*, et souvent une qualité du discours, comme dans *amphibologie*, *battologie*. Ce mot, par lui-même, ne se présente pas sous un mauvais aspect, puisqu'il signifie parole. » Dans *néologisme* la terminaison simple *isme* est assez significative pour indiquer à elle seule le caractère qui distingue le mot entier de son synonyme. *Isme* exprime un système, une doctrine que l'on professe, et quelquefois l'affectation, l'abus, l'excès de la chose, comme dans *fanatisme*, *sophisme*, *purisme*. De là la distinction établie par Roubaud entre *néologie* et *néologisme*. « La *néologie*, dit-il, annonce un genre nouveau de langage, des manières nouvelles de parler, l'invention ou l'application nouvelle des termes. Le *néologisme* marquera l'abus ou l'affectation à se servir de mots nouveaux, d'expressions et de mots ridiculement détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire. Il y a une *néologie* louable, utile, nécessaire, opposée au *néologisme*. Cette distinction observée, du reste, par l'Académie dans la définition des deux mots dont il s'agit ici, n'est pas d'une grande fécondité. On ne peut guère s'en servir qu'à l'égard des mots, *philosophie* et *philosophisme*, dont le second signifie, comme tout le monde sait, l'abus de la chose marquée par le premier. Nous ajouterons une remarque, c'est que *néologie* devrait donner l'adjectif *néologue*, lequel se prendrait en bonne part, comme *philologie* donne *philologue ;* tandis que *néologisme* donnerait *néologiste*, auquel serait réservé le sens défavorable : c'est ainsi que de *purisme* on a fait *puriste*. Il n'en est point ainsi. Nous n'employons

de toute autre église; le second désigne une partie d'église qui a été faite *chapelle*, qui a reçu la destination d'une *chapelle* : telle est, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, derrière le chœur, la *chapelle* de la vierge; c'est proprement une *chapellenie*. Ensuite, *chapellenie* se prend seul, à cause de sa signification passive, pour ce qui est donné ou attribué à un chapelain comme bénéfice attaché à la *chapelle*. En quoi il ressemble à *chanoinie*, *chatellenie* et *baronnie*.

Digitized by Google

guère que le mot *néologue*, et presque toujours nous le prenons en mauvaise part. A ce propos, nous signalerons une inconséquence de notre langue. Elle appelle, et avec raison, *psychologues* les savants qui cultivent la psychologie, et *physiologistes* ceux qui s'occupent de physiologie. Il faudrait évidemment donner au second mot la même terminaison qu'au premier, sauf à appeler des noms de *psychologistes* et de *physiologistes* les *psychologues* et les *physiologues* qui feraient abus de leur science, qui s'en préoccuperaient excessivement. Ainsi le veut l'analogie.

CHAPITRE XVII. **MONIE.**

Cette terminaison composée vient incontestablement du latin; elle se retrouve, par exemple, dans les mots, *acrimonia*, *ægrimonia*, *querimonia*, *castimonia*, *sanctimonia*, *parcimonia*. Quelle qu'en soit l'origine, quand on compare les noms en *monie* avec des synonymes de même radical et d'une autre terminaison, leur valeur caractéristique apparaît assez facilement. Ils désignent quelque chose d'adouci ou de plus faible, et en même temps quelque chose de plus constant, un état plus durable, une disposition plus permanente. Ainsi, en latin *ægrimonia*, suivant Gardin, est un fond de peine d'esprit; *ægritudo*, une peine d'esprit. Cicéron prétend que la peine, exprimée par *ægritudo*, résulte de l'idée d'un mal présent; elle a donc plus de vivacité. *Castimonia* est dans les hommes et dans les femmes une disposition à être chaste; dans *castitas* l'idée de chasteté se trouve bien plus forte, plus effective et plus présente; et c'est pourquoi ce mot ne se dit que des femmes. Pareillement, entre les deux mots français *épargne* et *parcimonie*, qui en dernière analyse ont même racine, il y a cette différence, qu'*épargne* signifie quelquefois un acte particulier d'économie : vous faites-là une bien petite *épargne!* au lieu que *parcimonie* ne signifie jamais que la disposition à épargner. De plus, *parcimonie* marque essentiellement une *épargne* petite, minutieuse, qui s'attache aux menues dépenses.

Acrimonie, *âcreté*. Qualité de ce qui est âcre, mordant, corrosif. L'*acrimonie* est le diminutif de l'*âcreté;* elle produit une sensation affaiblie d'*âcreté :* des sels peuvent être *acrimonieux* sans être *âcres*. Ensuite, *acrimonie* désigne une disposition constante à l'*âcreté :* on parlera de l'*âcreté* d'une chose qui vient d'être âcre, et de l'*acrimonie* d'une autre qui demeure toujours âcre, mais moins âcre. Au figuré, l'*âcreté* marque de la haine : parmi les satiriques,

Digitized by Google

Juvénal, avec sa *mordante* hyperbole, était *âcre*; l'*acrimonie* marque de l'humeur : la femme de Socrate était *acrimonieuse*. Ainsi, l'*acrimonie* n'est pas franchement *âcre;* elle déplaît plutôt qu'elle ne blesse ; elle est plutôt mordicante que mordante. Elle se dit du caractère peu enjoué, sombre, chagrin, maussade, de ces hommes bilieux que tout mécontente, et qui font sentir continuellement leur mauvaise humeur à tout ce qui les entoure; il y a en eux quelque chose de disputeur, de contredisant, de revêche, d'acariâtre, de petitement, de mesquinement méchant. Ce n'est plus l'énergie, la violence de l'*âcreté;* mais aussi c'est la permanence d'une disposition à l'*âcreté*.

CHAPITRE XVIII. GONIE, GRAPHIE, LOGIE.

Cosmogonie, cosmographie, cosmologie. Le radical commun de ces trois mots consiste dans leur première partie, laquelle vient du grec κόσμος, univers ou monde: ils expriment des sciences de l'univers ou du monde. Leur différence tient à leurs terminaisons composées, toutes trois également dérivées du grec. *Gonie*, qui termine le premier mot, est fait de γίνεσθαι, devenir, naître; *graphie*, désinence du second, a pour racine γράφειν, décrire; *logie*, qui se trouve à la fin du troisième, tire son origine de λόγος, discours, raisonnement, science. De sorte que *cosmogonie* indique la science de la formation de l'univers; *cosmographie*, la science qui décrit l'univers, qui enseigne la construction, la figure, la disposition et le rapport de toutes les parties qui le composent; et *cosmologie*, la science par excellence, ou la science raisonnée de l'univers, c'est-à-dire une science générale qui, sans entrer dans les détails, comme la *cosmographie*, tâche de découvrir une partie des lois par lesquelles l'univers est gouverné. La *cosmogonie* est conjecturale: elle raisonne sur la naissance et l'état primordial du monde. La *cosmographie* est purement historique et descriptive: elle expose, dans toutes ses parties et ses relations, l'état actuel de l'univers tout formé; espèce de physique générale, qui tient, d'une part, à l'astronomie, de l'autre, à la géographie. La *cosmologie* est expérimentale et rationnelle; plus spéculative, plus métaphysique que les deux autres sciences, elle s'occupe surtout des rapports nécessaires, des lois; elle montre l'analogie et l'union qu'ont entre elles les parties de l'univers, et son utilité principale consiste à nous élever par les lois générales de la nature à la connaissance de son auteur.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX. ISE.

La terminaison *ise*, d'origine toute française, est familière, et se prend d'ordinaire en mauvaise part pour exprimer un défaut, ainsi qu'on peut le voir par les mots, *balourdise, bêtise, sottise, couardise, fainéantise, friandise, paillardise*. C'est pourquoi les noms en *ise* ont quelques synonymes en *erie*. Parmi les substantifs peu nombreux qu'elle termine, plusieurs sont tombés ou tombent en désuétude, comme *hantise* et *chalandise;* et quand un substantif en *ise* est synonyme d'un substantif autrement terminé, si l'un des deux cesse d'avoir cours, c'est plutôt le substantif en *ise*. Or, le substantif en *ise* qui vieillit, et par cela même qu'il vieillit, a un air de bonhomie, de naïveté et de familiarité étranger à son synonyme. Tel est en effet le caractère distinctif de *feintise* par rapport à *feinte*, et l'un des caractères distinctifs de *vaillantise* par rapport à *vaillance*. Cette même remarque trouve son application à l'égard des mots *simplesse* et *simplicité*. (*Voy.* pag. 419.)

ISE, ERIE.

Ce qu'il y a de commun entre ces deux terminaisons, c'est d'être familières, et d'indiquer des défauts ou des actes qui en émanent. Mais leur différence vient de ce que primitivement *erie* désigne un métier, une profession, une habitude, la répétition des mêmes actes, tandis qu'aucun nom de métier ne se termine en *ise*. En général, *erie* marquera plutôt le défaut, et *ise* l'acte qui en dérive. Mais supposons que tous deux marquent en même temps ou le défaut ou l'acte. Tout nom en *erie*, exprimant un défaut, fait entendre qu'on se livre habituellement aux actes provoqués par ce défaut; ce que ne suppose en aucune sorte un nom en *ise* significatif du même défaut. Tout acte vicieux, dont le nom se termine en *erie*, est habituel; et le même nom terminé en *ise* n'emporte pas cette idée.

1. *Cafardise, cafarderie*. Ces deux mots se disent en parlant du cafard, de sa manière d'être ou de sa manière d'agir. *Cafardise* s'entend plutôt de sa manière d'agir, d'un acte particulier; et *cafarderie*, de sa manière d'être, de son défaut. L'usage a presque rejeté *cafardise*, par la raison toute simple que *cafarderie* convient aussi bien pour marquer l'acte que le défaut. Tous deux néanmoins méritent d'être conservés; car, si *cafarderie* peut exprimer un acte particulier de cafard, il le fait avec une nuance étrangère à *cafardise*, et qu'on n'a pas toujours l'intention de faire entendre:

Digitized by Google

il représente la personne comme commettant fréquemment ou comme étant dans l'habitude de commettre des actes semblables.

2. *Lourdise*, *lourderie*. Ces deux mots, beaucoup moins usités que leur synonyme *balourdise*, signifient une faute grossière contre le bon-sens, contre la civilité ou la bienséance. On fait une *lourdise* en passant, et des *lourderies* continuelles; la *lourdise* est causée par l'irréflexion, et la *lourderie* vient de ce qu'on est un lourdaud.

CHAPITRE XX. AT.

Cette désinence répond à la désinence latine *atus*, forme de participe passé passif. *Consulat* est la traduction exacte de *consulatus*, *célibat* de *cœlibatus*, *tribunat* de *tribunatus*, *pontificat* de *pontificatus*, et ainsi des autres, comme *apostolat*, *épiscopat*, *rectorat*, *doctorat*, tirés immédiatement du latin ou formés sur le modèle des mots latins de cette classe à l'aide d'une base latine. Cette terminaison, originairement passive, signifie, dans les deux langues, ce qui provient d'une action, comme *résultat*, *état*, *apparat*, *agrégat*, *orgeat*, *contrat*, *mandat*, et plus souvent quelque chose dont on est chargé, qu'on souffre en quelque sorte, un emploi, un office, une dignité. Enfin, elle désigne quelquefois aussi le lieu occupé ou possédé par celui qui est revêtu d'une dignité ou d'un titre, comme dans les mots, *électorat*, *exarchat*, *landgraviat*, *marquisat*, *palatinat*, *vicariat*.

Pension, *pensionnat*. Maison d'éducation. Le terme simple et primitif, *pension*, exprime l'idée commune sans autre accessoire que celui qui résulte de son étymologie même, *pendere*, payer, et qui consiste dans un rapport au prix que paient les élèves. Le terme composé et dérivé, *pensionnat*, désigne, en vertu de sa terminaison, le lieu où logent ceux qui ont le titre de pensionnaires. Dans un collège et même dans plusieurs *pensions*, le *pensionnat* est un quartier spécial où n'entrent point les externes. Lorsque les deux mots sont le plus synonymes, *pension* indique un établissement où l'on paie plus ou moins suivant la nourriture et le degré d'instruction qu'on y reçoit, et selon qu'on suit ou qu'on ne suit pas les cours du collége; *pensionnat* n'a rapport qu'au local; il est plus ou moins spacieux et situé dans telle ou telle rue. Un maître de *pension* élève un *pensionnat* ou vend son *pensionnat*. Ensuite, *pensionnat* signifiant le local de la *pension*, rappelle plutôt les soins matériels qui sont donnés aux élèves.

Digitized by Google

AT, ERIE.

Secrétariat, secrétairerie. Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions. *At* est une terminaison latine, noble par conséquent, qui fait considérer le secrétaire comme revêtu d'une charge, d'un titre, d'une dignité. *Erie* au contraire, termine les noms de professions assez vulgaires, et en marque les opérations réitérées. Le *secrétariat* est occupé par un secrétaire, agent responsable, qui jouit d'un titre, qui a des bureaux, des commis, qui fait des opérations importantes et qui conserve les registres, les archives, dont la tenue et la garde lui sont confiées. La *secrétairerie* est le lieu où se trouvent réunis les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, agents subalternes, qui ne sont revêtus d'aucun caractère, qui n'écrivent rien en leur propre nom et ne tiennent aucun rang dans la hiérarchie.

AT, IE.

Vicariat, vicairie. Fonction de vicaire. A ne consulter que la terminaison, le mot *vicairie* égalerait au moins *vicariat* en noblesse, puisqu'il se trouve beaucoup de mots terminés en *ie* tant en grec qu'en latin. Mais la composition de *vicariat,* comme celle de *secrétariat,* est toute latine : il est formé de *vicarius,* comme *secrétariat* de *secretarius* ; celle de *vicairie* et de *secrétairerie* est toute française, car ces mots ne sont autre chose que les mots français, *vicaire* et *secrétaire,* à la fin desquels on a placé, pour l'un *ie,* et pour l'autre *rie.* De là vient que *vicairie* s'entend uniquement de la fonction d'un vicaire de paroisse; au lieu que *vicariat* se dit bien, par exemple, de la dignité d'un ecclésiastique ou d'un prince, qui remplace un ecclésiastique ou un prince supérieur dans certaines fonctions. Un prêtre est élevé par l'évêque au grand-*vicariat* du diocèse. Le *vicariat* de l'empire en telle province. On distinguerait de même *canonicat* et *chanoinie.*

CHAPITRE XXI. EIL.

Cette désinence, très rare en français, semble avoir été faite du latin, *ilium, ilia;* car *conseil* vient de *consilium, Marseille* de *Massilia, éveil* de *evigilia,* comme l'adjectif *pareil* de *parilis.* Or, on peut sans témérité trouver à *ilium* et à *ilia* quelque air de ressemblance avec les terminaisons *illus* et *illa, ellus* et *ella,* dont le caractère diminutif apparaît clairement, par exemple, dans les mots, *lapillus* (de *lapis,* pierre), petite pierre, *furcilla* (de *furca,* fourche),

Digitized by Google

petite fourche, *cultellus* (de *culter*, couteau), petit couteau, *pagella* (de *pagina*, page), petite page, comme il apparaît en français dans les mots, *flottille*, *croustille*, *faucille*, *parcelle*, *tourelle*. Il en est de même de la terminaison *ilis* dans les adjectifs : *par* signifie égal, et *parilis*, pareil, c'est-à-dire presque ou à-peu-près égal; *regius* se dit de ce qui appartient au roi ou de ce qui en vient, *regalis* de ce qui lui convient, mais d'une manière moins directe, de ce qui est digne d'un roi. Et pour les verbes, on ne saurait douter que *vigilare*, veiller, ne soit le diminutif de *vigere*, être en vigueur. La terminaison française *eil* doit donc être diminutive, comme la terminaison *ilium* ou *ilia*, d'où elle dérive; ce qui ne veut pas dire qu'elle le soit pour le sens dans tous les mots français, à la fin desquels elle se trouve placée, et, par exemple, dans *soleil*, *oreille*, *corbeille*. Ensuite, n'y eût-t-il qu'invraisemblance dans toute cette conjecture, il suffirait, pour distinguer les synonymes suivants, de savoir, d'une part, que la terminaison *eil* est significative et ne fait point partie du radical des mots où elle se trouve, de l'autre, que, bien que d'une origine probablement latine, elle est dans le fait presque toujours française, la plupart des noms en *eil* ne correspondant point à des noms latins en *ilium* ou en *ilia*.

Somme, *sommeil*. Grand assoupissement, état de quelqu'un qui repose et dort. Beauzée, Roubaud et Condillac reconnaissent d'une manière plus ou moins explicite et nette que le premier de ces mots est objectif et absolu, le second subjectif et relatif; que l'un représente l'acte, l'autre l'action; que l'un se qualifie en lui-même, et l'autre par rapport à la situation et aux circonstances. C'est en effet la différence qui doit se trouver entre deux mots synonymes, dont l'un est privé et l'autre pourvu d'une désinence significative. *Somme* représente l'assoupissement absolument et objectivement, comme un acte de la vie que tous les hommes accomplissent, les uns d'une façon, les autres d'une autre; mais toujours en général : un bon *somme*, un *somme* léger, le premier *somme*; on dit, faire un *somme*, un petit *somme*. On ne dit pas, faire un *sommeil*, parce que le *sommeil* n'est pas, comme le *somme*, un objet, une tâche commune à tous, mais un état passager et tout relatif à celui qui dort. Le *sommeil* est tranquille, doux, inquiet, fâcheux, à raison des circonstances extérieures ou intérieures, qui sont propres au dormeur. Aussi *sommeil* a beaucoup plus d'usage et d'étendue que *somme*. *Somme* fait abstraction de toutes les circonstances qui conviennent particulièrement au sujet; il ne comporte que des qualifications générales et intrinsèques; il montre l'assoupisse-

Digitized by Google

ment comme une chose faite ou à faire, mais non pas pendant qu'elle se fait et se fait de telle ou telle manière. C'est pourquoi on ne peut pas employer avec *somme*, comme avec *sommeil*, les verbes troubler, rompre, interrompre, respecter. On dit également, un long ou profond *somme*, et un long ou profond *sommeil*. Mais les deux adjectifs sont des épithètes de nature dans la première expression, et des épithètes de circonstance dans la seconde. Rien ne repose mieux des fatigues d'un voyage que de dormir d'un long et profond *somme ;* comme j'étais fatigué, j'ai dormi cette nuit d'un long et profond *sommeil*.

Dans son abstraction, le terme général *somme* désigne une tâche, un tout indivisible; tandis que *sommeil* indique un ensemble de plusieurs parties. « L'action de dormir étant interrompue, dit Roubaud, le *somme* est achevé, on ne peut faire qu'un nouveau *somme;* le *sommeil* interrompu se reprend, vous rentrez par un nouveau *somme* dans le *sommeil;* et le *sommeil* d'une nuit est composé de tout le temps que vous avez dormi même à différentes reprises. »

Enfin, *somme* exprimant la chose comme étant, comme un objet, *sommeil* comme se faisant, comme un événement, l'un touche au passif, l'autre à l'actif, l'un serait plutôt l'effet, l'autre représenterait plutôt la cause. « Le dormir, suivant Roubaud, est l'effet du *sommeil ;* le *somme* est le résultat du dormir. Nous invoquons le *sommeil*, et non le *somme :* nous invoquons la cause, le dieu bienfaisant qui nous fait dormir; nous n'invoquons pas l'effet, l'acte que nous faisons de dormir. Le *sommeil* nous fuit, nous presse, nous tourmente, nous tient dans ses bras. »

Sommeil signifie quelquefois particulièrement quelque chose d'imparfait, un assoupissement qui commence, l'envie de dormir. Rien de plus naturel, vu son caractère de relativité.

EIL, AT.

Appareil, apparat. Ces deux mots signifient la pompe, l'étalage, dont on s'entoure ou dont on entoure quelque chose. On se présente dans un grand *appareil* ou dans un grand *apparat*. *Apparat*, immédiatement traduit du latin, *apparatus*, sent l'emphase et la pédanterie ; il marque plus d'ostentation. Ensuite, ce même mot, en sa qualité de participe passé latin, indique l'effet ; au lieu qu'*appareil* se rapporte aux moyens déployés pour produire cet effet. Un grand *apparat* est très pompeux ; un grand *appareil* suppose un grand attirail, une grande quantité de choses employées pour paraître ou faire paraître avec pompe.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII. **EUR.**

La désinence *eur*, en latin *or*, termine dans notre langue deux sortes de mots, savoir, d'une part, des noms qualificatifs à base verbale et masculins, comme *conciliateur*, *séducteur*, *consolateur*, *couvreur*, *traiteur*; de l'autre, des substantifs abstraits, tous féminins en français, quoique masculins en latin, et presque tous à base nominale, comme *pudeur*, *candeur*, *couleur*, *faveur*, *rigueur*, *fureur*, *saveur*, *odeur*. Le sens précis des premiers est assez facile à déterminer. Essentiellement actifs, ils désignent celui qui fait l'action marquée par le verbe radical, qui a coutume de la faire, qui en fait métier ou profession, celui qui a la force, la capacité d'agir, et qui en use. Ils correspondent exactement, tant pour la forme que pour le sens, aux noms actifs abstraits en *ion*. La plupart sont formés comme eux du supin latin en *tum*, *sum*, *ssum* : par exemple, *réformateur* de *reformatum*, de même que *réformation*; *proviseur* de *provisum*, de même que *provision*; *agresseur* d'*agressum*, de même qu'*agression*.

Les substantifs abstraits féminins, à base nominale, en *eur*, ont une valeur beaucoup plus difficile à saisir. Ils signifient une qualité abstraite, c'est-à-dire, considérée indépendamment des autres qualités qui l'accompagnent dans le sujet où elle se trouve. Mais cette qualité abstraite est représentée hors du sujet, extrinséquement, relativement, en rapport avec son action et avec l'effet qu'elle produit. Par là elle se particularise, se manifeste, s'actualise; et la terminaison *eur*, dans ce second, comme dans le premier cas, entraîne toujours une idée d'action et d'état ou d'effet produit, et par suite exprime souvent une qualité ou un état temporaire et passager. Le mot *stupeur* désigne un état momentané, état bien caractérisé par des signes extérieurs qui font une certaine impression; le mot *stupidité* marque un état ou une qualité constante, inhérente au sujet et intrinsèque. En latin, la crainte exprimée par *timor* est représentative, actuelle et temporaire; tandis que *timiditas* indique une disposition habituelle à la crainte et considérée dans le sujet. On reconnaît de la *valeur* à une chose qui vaut actuellement, effectivement, et suivant l'estimation qu'on en fait dans un moment donné; la *validité* est une qualité constante, inhérente à certaines choses, intrinsèque, et c'est plutôt une capacité, une aptitude, une vertu qu'une qualité effective, manifestée, qui ait cours, qui soit mise en exercice présentement.

Digitized by Google

Le *chaud*, la *chaleur*. Le calorique ou la qualité qui le constitue essentiellement. — Le *froid*, la *froideur*. Qualité résultant de l'absence du calorique. — Le *frais*, la *fraîcheur*. Même qualité, mais à un degré moindre.

Pour distinguer les substantifs abstraits en *eur* de leurs synonymes dont la terminaison est insignifiante, il ne faut pas seulement avoir égard à la valeur de la désinence des premiers, en même temps qu'à celle qui résulte pour les derniers de l'absence même de terminaison significative; il faut, de plus, remarquer que ces derniers sont tous des adjectifs pris substantivement, et se reporter à la règle à l'aide de laquelle on peut établir des différences entre les substantifs primitivement adjectifs et les substantifs abstraits ordinaires. Or, tous ces moyens de distinction concourent à représenter comme relatifs les substantifs abstraits en *eur*, et comme absolus leurs synonymes à terminaison indifférente.

Le *chaud*, le *froid*, le *frais*, font considérer les qualités qu'ils expriment comme subsistantes dans des êtres idéaux, ou bien dans quelque sujet vague et indéterminé; la *chaleur*, la *froideur*, la *fraîcheur*, montrent ces mêmes qualités comme séparées des réalités sans doute, mais non pas comme ayant perdu tout rapport avec elles, comme ne pouvant plus se reparticulariser, et comme subsistantes par soi. Le *chaud*, le *froid* et le *frais* sont des objets qui ont pour qualités propres, la *chaleur*, la *froideur* et la *fraîcheur*. On ne dit pas, le *chaud*, le *froid*, le *frais*, de l'eau, comme on dit, la *chaleur*, la *froideur* et la *fraîcheur* de l'eau, et c'est évidemment parce que les trois premiers mots sont absolus et les trois derniers relatifs. C'est encore à cause de leur caractère d'absolu et d'indétermination, que les uns, à la différence des autres, s'emploient bien sans l'article dans l'expression, il fait *chaud*, *froid* ou *frais*. Quand on dit qu'on a *chaud* ou *froid*, qu'on prend le *frais*, si à la place de ces mots *chaud*, *froid*, *frais*, on voulait mettre leurs synonymes, *chaleur*, *froideur*, *fraîcheur*, on s'apercevrait bien vite que la relativité de ceux-ci ne permet pas une pareille substitution : on n'a pas, on ne prend pas des qualités abstraites, comme on a et comme on prend des objets.

Le *chaud*, le *froid* et le *frais* ont pour caractères, non-seulement d'être absolus, indéterminés, et d'exprimer des objets plutôt que des qualités, mais encore de désigner quelque chose de complet, de constant et en même temps de passif. « Le *chaud*, dit Roubaud, veut une *chaleur* bien sensible. Dans le discours ordinaire, vous direz un *chaud* lourd, étouffant, et une *chaleur* ardente, brû-

Digitized by Google

lante. Le *chaud* est un air qui vous accable, et la *chaleur* un feu qui vous dévore. » « Mais la longue fatigue et le *chaud* qui m'accable... » REGN. D'ailleurs, la *chaleur* se présente souvent comme un événement qui a lieu et dure plus ou moins, détermination étrangère au *chaud*. « Nous partirons ce soir après la *chaleur*. » ACAD. « Attendons quelque temps que la *chaleur* se passe. » REGN.

« Au figuré, dit Condillac, *froid* et *froideur* se disent des personnes. Le premier représente la lenteur et l'indifférence, un tempérament que rien ne peut émouvoir : son *froid* m'impatiente. Le second montre l'indifférence de celui qui n'est pas remué dans le moment, quoiqu'il soit capable de l'être : traiter avec *froideur*; avoir de la *froideur* pour quelqu'un. » A quoi il faut ajouter que le *froid* empêche plutôt de recevoir les impressions, d'être ému, et que la *froideur* empêche plutôt d'agir ou fait qu'on agit mollement, avec indifférence, sans empressement.

Le *frais* est une chose qu'on cherche, qu'on prend, dont on donne; la *fraîcheur* est une qualité de l'air, de la nuit, des bois, du printemps, à tel ou tel degré, qui augmente ou diminue, et qui produit sur nous des effets bons ou mauvais. Le *frais* est toujours agréable et salutaire; car telle est l'idée pure du radical : température modérée, également éloignée du froid et du chaud; la *fraîcheur*, étant une qualité qu'on considère plus particulièrement comme cause, se trouve propre à marquer une action quelquefois violente et nuisible. D'un autre côté, on met du vin au *frais*, et non à la *fraîcheur*, parce que le *frais* est durable, constant, et la *fraîcheur* momentanée; mais on marche à la *fraîcheur*, la *fraîcheur* pouvant durer autant que la marche, laquelle se termine d'ordinaire assez tôt.

EUR, URE.

Eur désigne une qualité abstraite, mais active, mais se manifestant et se faisant sentir par des effets. *Ure* indique un résultat, un assemblage, ou une qualité provenant de cet assemblage. Simple rapprochement, qui suffit pour faire distinguer d'abord les noms qui ont la première désinence d'avec leurs synonymes à radicaux identiques qui ont la seconde.

1. *Verdeur, verdure.* Qualité de ce qui est vert. La *verdeur* est une qualité active des plantes, qui les fait vivre et se développer; c'est la qualité du bois qui est vert en ce sens qu'il n'est pas mort et sec, mais encore plein de sève. La *verdure* est une qualité qui résulte de l'assemblage des feuilles, des plantes, des arbres; car ce mot est collectif et ne se dit que de l'effet produit sur la vue par la

Digitized by Google

réunion de plusieurs choses vertes dans les prés, la campagne ou les bois. C'est au point que ce mot signifie quelquefois les choses vertes elles-mêmes réunies : un lit de *verdure*, un tapis de *verdure*, se coucher sur la *verdure*, joncher les rues de *verdure*. Dans un sens dérivé, on se sert de *verdeur* pour exprimer l'acidité du vin, c'est-à-dire encore une qualité active qui produit un certain effet, une certaine impression. Ensuite, *verdeur* est seul d'usage au figuré, parce que en latin la désinence *or* est plus noble que la désinence *ura*, et ne s'emploie pas comme celle-ci en termes d'arts mécaniques; or, au figuré, *verdeur* conserve les mêmes nuances caractéristiques : il se dit de la vigueur des hommes et de l'âcreté des paroles, c'est-à-dire, toujours d'une qualité active. *Noirceur* et *noircissure* diffèrent à-peu-près de même.

2. *Froideur, froidure.* Qualité de ce qui est froid ou privé de chaleur. La *froideur* est la qualité d'un corps particulier, en vertu de laquelle il produit sur nos sens une certaine impression. La *froidure* exprime collectivement l'état de toute l'atmosphère à une certaine époque ou dans un certain climat, effet résultant de l'expansion du froid dans l'air. « Les relations nous disent que le Nord de l'Asie est dans un climat très froid, et que la raison de cette *froidure* vient de la hauteur du terrain, etc.» MONTESQ. A la différence de *froidure, froideur* se dit au figuré ainsi que *verdeur*, et par la même raison ; or, ainsi que *verdeur*, il se montre dans les deux sens revêtu des mêmes caractères. (Voy. *froid* et *froideur*, pag. 461.)

EUR, TÉ.

Ces deux terminaisons ont pour caractère commun, de servir à désigner des qualités abstraites. Mais l'une les désigne extrinsèquement, en rapport avec les effets qu'elles causent, ou la conduite qu'elles font tenir ; l'autre les représente intrinsèquement, comme inhérentes à un sujet. Ainsi, la *saveur* et la *tiédeur* rappellent les impressions produites sur nos organes par les corps qui développent ces qualités ; tandis que la *sapidité* et la *tépidité* retiennent toute attention sur les corps mêmes auxquels ces qualités sont inhérentes. Les substantifs en *eur* tiennent un peu du verbe ; les substantifs en *té* correspondent exactement à l'adjectif, ni plus ni moins.

1. *Rigueur, rigidité.* Qualité d'un homme sévère, austère, ferme, et même un peu dur ou rude. La *rigueur* se considère hors du sujet, dans les actions qu'elle lui fait produire ; la *rigidité* se considère exclusivement dans le sujet où elle se trouve : ou, pour employer les termes de Roubaud : « On a la conduite, l'empire

Digitized by Google

rigoureux ; on a des principes, des mœurs *rigides.* » On use de *rigueur*, on traite avec *rigueur*, on exerce des *rigueurs*, quand on a de la *rigidité* dans le caractère. La *rigueur* est effective et fait qu'on agit d'une certaine façon ; la *rigidité* n'est qu'une disposition à la *rigueur*. « La *rigueur*, dit encore Roubaud, est une raideur de jugement et de volonté qui fait qu'on prend toujours, dans la sanction, le sens le plus strict et les peines les plus rudes ; qu'on ne donne aucun accès à la pitié, à la clémence, à l'indulgence, dans l'exercice de la justice. La *rigidité* est la raideur d'une vertu ou d'une rectitude d'âme invariablement attachée aux règles les plus sévères. » Un juge est *rigoureux ;* un moraliste ou un casuiste, *rigide*. Une sentence est *rigoureuse*, et une loi *rigide*.

2. *Pudeur, pudicité*. Qualité d'une personne pudique, honnête. *Pudeur* indique plutôt une manière d'agir, et *pudicité* une manière d'être. La *pudeur* produit des effets et inspire une certaine conduite ; la *pudicité* n'a rapport qu'au sujet auquel elle est inhérente. L'une est un sentiment actif qui fait qu'on se soulève, qu'on se détourne et qu'on rougit en voyant ou en entendant des choses contraires à la décence, à la modestie ou à l'honnêteté. L'autre se considère passivement ; c'est une qualité, une sorte de propriété qu'on possède, qu'on défend, qu'on conserve ou qu'on perd. Pascal dit qu'on n'a jamais le droit de tuer un homme, « sinon lorsqu'on ne peut autrement éviter la perte de la *pudicité* ou de la vie.» « La *pudicité*, dit fort bien Roubaud, se manifeste, se défend et se conserve par la *pudeur*. » Dans une occasion particulière, on se conduit avec ou sans *pudeur*, et non avec ou sans *pudicité*. On n'a pas l'*impudicité*, mais l'*impudeur* de demander ou de faire certaines choses.

3. *Rondeur, rotondité*. Qualité de ce qui est rond. Ici la terminaison *eur* ne rappelle aucune action ni aucun effet. Les deux mots signifient la qualité abstraite, mais avec une différence pourtant qui provient de ce que la désinence *té* représente cette qualité, quoique abstraite, par rapport au sujet qui la possède. *Rondeur* n'exprime que la figure ; *rotondité* l'exprime aussi, mais avec d'autres qualités qui l'accompagnent dans le sujet, la grosseur, l'ampleur, la capacité. *Rotondité*, suivant la remarque de l'Académie, ne s'emploie guère que dans le style familier, en parlant d'une personne fort grosse. « J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants ; de ma *rotondité* j'emplirais le dedans. » Regn. On doit dire, la *rondeur* d'une roue, et on peut dire, la *rotondité* d'une boule. « On dira, observe Roubaud, la *rondeur* et la *rotondité* de la terre ; la *rondeur*, pour désigner sa figure ; la *rotondité*, pour désigner sa capa-

Digitized by Google

cité ou l'espace renfermé dans sa rondeur, en différents sens. »

EUR, ANCE.

Entre ces deux terminaisons le rapport est à-peu-près le même que celui qui se trouve entre les terminaisons *eur* et *té;* et par la même raison. *Eur* n'a rien qui le distingue que son caractère verbal : il marque l'action, l'effet produit par la qualité abstraite, sa manifestation, son développement. *Ance,* comme terminaison dérivée d'un participe, a de plus une certaine analogie avec l'adjectif, et c'est pourquoi il présente souvent ou en partie la qualité comme intrinsèque, il la désigne au dedans et non au dehors, comme rendant le sujet tel ou tel, et non comme se manifestant par des effets. Aussi, telle est la différence établie par Roubaud entre les synonymes *valeur* et *vaillance.* « La *vaillance,* dit-il, est la vertu ou la force courageuse qui règne dans le cœur, et constitue l'homme essentiellement *vaillant;* la *valeur* est cette vertu qui se déploie avec éclat dans l'occasion de s'exercer, et qui rend l'homme *valeureux* dans les combats. La *vaillance* annonce la grandeur du courage, et la *valeur* la grandeur des exploits. Le héros a une haute *vaillance,* et fait des prodiges de *valeur.* »

EUR, IS.

Eur marque l'actif, *is* le passif : le premier désigne une qualité se faisant sentir par un certain effet ou une certaine impression; le second signifie un résultat, un assemblage. C'en est assez pour arriver à déterminer en quoi diffèrent *couleur* et *coloris,* par exemple. « Les *couleurs,* dit Beauzée, sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps : ce sont elles qui rendent sensibles à la vue les objets qui composent l'univers. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à sa position à l'égard de la lumière, des corps environnants et de l'œil du spectateur : c'est le *coloris* qui distingue la nature et la situation de chaque objet. » La *couleur* se considère plutôt comme cause d'impression, et le *coloris* comme un effet résultant d'un mélange de *couleurs.* « Les tableaux du Titien excellent par la beauté du *coloris;* et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier que ce peintre avait de préparer et d'employer les *couleurs.* » Beauz. *Colorer* c'est donner une *couleur* déterminée, par laquelle un objet fasse sur notre vue telle impression; *colorier* est un terme de peinture, c'est donner à un objet, par un assortiment convenable

Digitized by Google

de *couleurs*, l'éclat, l'air, l'apparence qu'il doit avoir. On *colore* une liqueur ; on *colorie* un tableau.

EUR, IE.

Fureur, *furie*. Violente agitation, grand emportement. Toutes deux destinées en général à signifier des qualités abstraites, les désinences *eur* et *ie* sont propres en même temps à rappeler l'action d'un verbe, c'est-à-dire ici du verbe *furere* (être hors de soi, éprouver une passion violente), qui a le même radical. Mais l'une est active, se rapporte à la cause et à son action présente, immédiate ; l'autre est passive, se rapporte à l'effet ou à l'action dans ses suites, dans sa manifestation extérieure. Vaugelas et Roubaud ont fait entre *fureur* et *furie* une distinction conforme à cette remarque. « Il semble, dit le premier, que le mot de *fureur* dénote davantage l'agitation violente du dedans, et le mot de *furie* l'agitation violente du dehors » (1). La *furie* consiste dans la manifestation, dans l'éclat ; elle ne se concentre pas comme la *fureur* ; on n'aime pas à la *furie*, comme on aime à la *fureur*. La *fureur* est en nous ; par elle notre âme se porte ardemment vers l'objet de son désir ; la *furie* nous met hors de nous, dans une sorte d'état passif. On contient sa *fureur*, on s'abandonne à la *furie*. « La *fureur*, dit Roubaud, n'est pas *furie*, si elle n'est point manifestée ; la *fureur* mène à la *furie*. La *fureur* a des accès ; la *furie* est l'effet de l'accès violent. On souffle la *fureur* pour exciter la *furie*. L'on met un frein à la *fureur*, et la *furie* est la *fureur* effrénée. » *Furie* convient plutôt en parlant des choses inanimées, parce qu'elles n'ont pas en elles-mêmes la cause ou le principe de leurs actions, parce qu'elles ne sont pas susceptibles de passion ou d'agitation intérieure : la *furie* du combat, du mal, de la fièvre ; le canon tirait avec *furie*. D'autre part, comme *furie* marque une sorte d'état passif auquel on s'abandonne et dans lequel on n'est plus maître de soi, ce mot se prend très rarement en bonne part. Au contraire, nous disons, une noble *fureur*, une sainte *fureur*, une *fureur* héroïque, une *fureur* poétique, une *fureur* prophétique. Nous attribuons la *fureur* à Dieu même. Racine dit que les chiens attendent à la porte de Mathan que la *fureur* de Dieu se déploie sur lui.

CHAPITRE XXIII. ON.

Il semblerait au premier coup-d'œil que cette terminaison fût latine et que tous les noms qui la possèdent vinssent directement du

(1) En latin, la même différence existe, suivant Dœderlein, entre *mœror* et *mœstitia*.

Digitized by Google

latin, comme *sermon* de *sermo, onis*. Ce serait cependant une erreur de le penser. Parmi les substantifs latins en *o, onis*, il en est fort peu qui soient passés dans notre langue avec le même radical et aient pris la désinence *on* ; bien moins encore parmi les substantifs en *on* pourrait-on en citer qui fussent, comme *sermon*, des traductions des noms latins en *o, onis*. En français, la désinence *on* se trouve presque toujours ajoutée à des radicaux, ou francisés, comme dans *soupçon*, ou totalement étrangers à la langue latine; et les noms qu'elle sert à former appartiennent très souvent au langage commun ou même familier et populaire, comme *jargon, bouchon, brimborion, torchon, trognon, cochon, salisson, polisson, capon, coïon*.

Les substantifs ainsi terminés peuvent se diviser en trois espèces. Les uns sont des substantifs abstraits féminins ayant pour base un significatif verbal, comme *oraison, déclinaison, floraison, démangeaison, leçon* ; leur sens approche de celui des substantifs en *ion* dont ils sont quelquefois synonymes. D'autres sont masculins, à base généralement nominale, et ont pour caractère essentiel d'être diminutifs (1) : Exemples, *cordon, poêlon, raton, carafon, peloton, sablon, oison, aiglon, chaudron*. Les derniers, masculins, à base tantôt verbale et tantôt nominale, rentrent dans la classe des qualificatifs : tels sont, *brouillon, bouffon, frippon, fanfaron, mignon, grognon*.

Lien, liaison. Ce qui tient plusieurs choses ou plusieurs personnes ensemble. *Liaison*, substantif féminin abstrait, à base verbale, joue à l'égard de *lien* un rôle analogue à celui que jouent à l'égard de leurs synonymes sans terminaison significative les substantifs en *ion*. Au lieu que *lien* est objectif et absolu, *liaison* se prend relativement, et rappelle comme ayant eu lieu l'action du verbe qui lui correspond. Le *lien* est ; la *liaison* est devenue, a été faite. Il y a *lien* de parenté entre personnes qui sont parentes, et *liaison* de parenté entre personnes qu'une alliance a rendues parentes. On dit le *lien* de l'amitié, et une *liaison* d'amitié ; l'un est absolu, l'autre relative. Vous ne direz pas la *liaison*, mais seule-

(1) *On* dérive si peu du latin *o, onis*, que cette dernière désinence termine beaucoup de mots latins qui sont augmentatifs et marquent grosseur, excès. Exemples : *bibo*, grand buveur; *comedo* ou *edo*, grand mangeur ; *capito*, qui a une grosse tête; *naso*, qui a un gros nez, etc. Notre langue possède bien aussi des noms augmentatifs en *on* ; mais ils sont très rares et viennent de substantifs italiens dans lesquels la terminaison *one* exprime augmentation, grandeur. *Sallon* vient de *sallone*, grande salle ; *canon* de *canone*, grande canne, grand tube; *ballon* de *ballone*, grande balle, grand globe.

Digitized by Google

ment le *lien* du mariage, parce que le mariage est un état absolu qui ne comporte pas de degrés, comme la parenté, l'amitié, etc. On dit les *liens*, et non la *liaison* du sang et de la nature, l'union, dont il s'agit ici, étant, et ne se faisant pas. Le *lien* est un objet qui se qualifie en soi; la *liaison* est un fait qui se qualifie par rapport à l'événement : des *liens* étroits le sont par nature, tels sont ceux qui unissent un fils à son père ; une *liaison* étroite est telle effectivement, par le fait. Le *lien* se considère avant qu'on ait lié : il sert ou il est propre à lier; la *liaison* se considère après que l'action de lier a été faite : elle lie. Aussi Condillac a remarqué avec beaucoup de justesse qu'au propre le *lien* est tout différent des choses liées et empêche seulement qu'elles ne se séparent, tandis que la *liaison* fait partie des choses liées et forme avec elles un seul corps, un seul tout. « En maçonnerie, dit-il, la *liaison* se fait par la manière de poser les pierres les unes sur les autres et par l'emploi du plâtre ou du mortier; ainsi elle fait partie du mur. Mais le *lien*, avec lequel on assemble les parties d'une gerbe, est toute autre chose que la gerbe. Dans les bâtiments on fait quelquefois usage de *liens* de fer, afin de mieux assujettir les pierres. Les *liens* qu'on donne à un criminel, à un prisonnier, sont des chaînes dont on le lie pour l'empêcher de s'échapper. »

ON, MENT.

Juron, jurement. Affirmation qu'on fait d'une chose en prenant mal à propos à témoin ou Dieu ou ce qu'on regarde comme saint, comme divin. *Juron*, par sa terminaison diminutive, indique un *jurement* contenu en peu de mots et qu'on emploie à chaque instant : *Ventre-saint-gris !* était le *juron* de Henri IV. « Le mot de *juron*, dit Girard, dont nous empruntons ici les distinctions en les expliquant, tient de l'habitude dans la façon de parler. » Le *jurement* n'est pas bref et habituel comme le *juron ;* il tire plus à conséquence et n'a lieu que lorsqu'on s'emporte, lorsqu'on veut, non pas seulement donner au discours un air assuré et prévenir la défiance, mais confirmer expressément la vérité d'un témoignage. Ensuite, *jurement*, traduction du mot latin, *juramentum*, est plus noble, plus rélevé que *juron*. Ce dernier, avec sa désinence toute française, commune et populaire, appartient au style familier.

ON, ION.

En s'ajoutant à un même radical verbal, ces deux terminaisons donnent naissance à des substantifs féminins abstraits dont la valeur est à-peu-près, mais non pas tout-à-fait, la même. Ceux que ter-

Digitized by Google

mine *ion* conservent rigoureusement le même sens que les mots latins auxquels ils correspondent, c'est-à-dire qu'ils signifient l'action de faire ce qui est marqué par le verbe radical : ainsi *exhalation* marque l'action d'exhaler; et *inclination*, l'action d'incliner. Ceux, au contraire, qui sont terminés par *on*, terminaison toute française, ont éprouvé pour le sens une légère altération, comme ils en ont éprouvé une pour la forme : ils signifient moins l'action même que son résultat ou son effet. Ainsi l'*exhalaison* est le produit de l'*exhalation*, et l'*inclinaison* est l'état d'une chose inclinée. Quoique moins grande, la différence est la même entre les deux mots suivants, que nous allons distinguer en prenant Roubaud pour guide.

Contrefaçon, contrefaction. Ils désignent l'imitation d'un ouvrage, d'un livre, d'une marchandise, dont la fabrication est réservée. Mais l'un se rapporte plus à l'ouvrage et aux qualités qu'il a reçues, l'autre à l'agent et à son mode d'agir. Ainsi, vous direz plutôt *contrefaçon*, quand il s'agira de marquer le mérite de l'ouvrage, sa fabrication, la main d'œuvre; et *contrefaction*, quand vous voudrez parler du mérite de l'ouvrier, de sa faute, de son délit. Le public se plaint ordinairement de la *contrefaçon* d'une marchandise, parce qu'il n'a égard qu'à la malfaçon, à la mauvaise qualité de la chose. Les auteurs et les libraires se plaignent plutôt de la *contrefaction* d'un livre, parce qu'ils regardent l'atteinte portée à leur propriété par le contrefacteur. L'objectivité de *contrefaçon* va jusqu'à signifier quelquefois l'ouvrage même qui est contrefait : ce livre est une *contrefaçon;* et la subjectivité de *contrefaction* se montre avec non moins d'évidence, quand ce mot nous sert à marquer l'action d'imiter dans des vues coupables l'écriture ou la signature de quelqu'un.

ON, ÉE.

Vallon, vallée. Espace renfermé entre des montagnes. « *Vallon*, dit Girard, semble signifier un espace plus resserré, et *vallée* semble en marquer un plus étendu. » C'est en effet ce qui résulte, non-seulement du genre, mais encore des terminaisons des deux mots : celle de *vallon* est diminutive, tandis que celle de *vallée* exprime une grande compréhension. Dans le sacré *vallon* la fable établit la demeure des muses; dans la *vallée* de Josaphat doit se faire le jugement universel. Si la poésie pastorale et la poésie légère emploient de préférence le mot *vallon*, ce n'est pas qu'il soit plus noble en lui-même, c'est que le *vallon*, comme le *bosquet* (petit bois), permet, par son peu d'étendue, qu'on le pare, qu'on lui donne une disposition champêtre et gracieuse.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV. EAU.

Cette désinence équivaut à la désinence *el*, féminin *elle*, qui a terminé d'abord les noms aujourd'hui terminés par *eau*. On a dit *castel*, avant de dire *château; tonnel*, d'où *tonnelier*, avant de dire *tonneau; chapel*, d'où *chapelier*, avant de dire *chapeau; coutel*, d'où *coutelier*, avant de dire *couteau; moncel*, d'où *amonceler*, avant de dire *monceau; batel*, d'où *batelier* et *batelée*, avant de dire *bateau*. Certains mots même possèdent encore les deux formes, l'ancienne en *el* et la moderne en *eau*: par exemple, *castel* et *château*, *martel* et *marteau*; et, parmi les noms propres, *Marcel, Marceau; Blondel, Blondeau; Morel, Moreau*. Or, *el, elle*, italien *ello, ella*, dérivent du latin *ellus, ella, ellum*, terminaison essentiellement diminutive: d'*agnellus* a été fait *agnel, agneau*; de *scabellum, escabelle, escabeau*. D'où il suit qu'en général la désinence *eau* doit être diminutive; c'est ce qui, d'ailleurs, se montre avec pleine évidence dans les mots *lionceau, perdreau, chevreau, vermisseau, ormeau, arbrisseau, côteau, caveau*. Mais, quoique diminutifs pour la forme, beaucoup de mots en *eau* sont loin de l'être pour le sens. Ainsi, *vaisseau*, formé de *vas, vascellus*, ne signifie point du tout un petit vase, non plus que *plumeau* une petite plume, ni *pruneau* une petite prune; et personne ne s'avisera de considérer comme diminutifs *taureau, fardeau, tombeau*.

Que désigne donc la terminaison *eau* dans les mots au sens desquels elle n'imprime aucune idée de petitesse, de diminution? Et quelle différence met-elle entre ces mots et leurs synonymes, qui sont les radicaux mêmes auxquels on a ajouté la désinence *eau* pour les former; par exemple, entre *tombeau* et *tombe*, *troupeau* et *troupe?* Cette question se résout par une simple observation, c'est que tous les noms en *eau* sont masculins, tandis que leurs radicaux, qui leur servent de synonymes, sont féminins. De là, la différence des uns aux autres. Les noms en *eau* sont plus particuliers, et leurs synonymes féminins plus généraux. Les premiers ne marquent relativement aux derniers qu'une espèce, mais une espèce bien déterminée, bien distinguée par une destination ou des caractères propres. Différence conforme, du reste, à la signification, primitivement diminutive, de la désinence *eau*. Aussi, c'est au chapitre des synonymes qui diffèrent uniquement par le genre, que se trouvent les synonymes *tombe* et *tombeau*, *tonne* et *tonneau*, *troupe* et

Digitized by Google

troupeau, *bande* et *bandeau*, *barre* et *barreau*. Ajoutons une remarque pour confirmer la distinction établie entre ces synonymes, en raison de ce que les uns sont féminins et les autres masculins : les premiers, étant des mots simples, désignent naturellement le genre des choses; et les derniers, étant des mots composés, marquent l'espèce, la sorte, en modifiant l'idée du genre par une idée particulière. Un *vaisseau* est un vase que distinguent sa grandeur et sa destination, un *plumeau*, un instrument de plumes ayant un certain usage; des *pruneaux* sont des prunes qui ont subi une certaine préparation et qu'on met en réserve.

Porc, *pourceau*. Animal domestique qui a le pied fourchu, qui ne rumine pas et qu'on engraisse pour le manger. Le premier de ces deux mots n'étant point féminin, on ne saurait faire usage de la règle précédente pour trouver leurs différences. Il nous semble qu'on peut la trouver par cette autre voie : *pourceau*, latin *porcellus*, signifie proprement petit *porc*, *porc* qui n'a pas encore pris toute sa croissance, qu'on élève, qu'on nourrit. Ainsi, tandis que *porc* désigne le *cochon*, lorsqu'il a acquis le développement qui le rend propre à servir de nourriture à l'homme ou même qu'il est actuellement employé à cet usage; *pourceau* exprime le même animal en tant et pendant qu'on l'élève, qu'on le fait paître, qu'on le mène aux champs. On dit, gros *porc*; de la viande ou de la chair de *porc*; rôti de *porc*, pied de *porc*; *porc* frais, *porc* salé : et, d'autre part, étable à *pourceaux*; l'enfant prodigue fut réduit à garder les *pourceaux*; on appelle *pourceau*, *pourceau* d'Epicure, l'homme qui met tout son plaisir à manger. Un marchand de *porcs* vend des cochons bons à tuer dès à présent; un marchand de *pourceaux* en vend qu'il faut d'abord engraisser, et qu'on ne tuera que lorsqu'ils seront devenus *porcs*.

CHAPITRE XXV. ET.

La désinence française *et* pour le masculin, *ette* pour le féminin, de *etto* des Italiens, est diminutive dans les deux langues. Exemples, en français : *battelet*, *coussinet*, *cordonnet*, *châtelet*, *cervelet*, *mantelet*, *osselet*, *livret*, *poulet*; *herbette*, *maisonnette*; et, parmi les adjectifs, *aigret*, *pauvret*, *propret*. Les mots qu'elle

(1) Puisque la désinence *eau* revient à la désinence *el*, qui fait *elle* au féminin, il ne peut y avoir entre les synonymes *cerveau* et *cervelle*, *escabeau* et *escabelle*, d'autre différence que celle qui dérive de leur genre. Voy. p. 105.

Digitized by Google

termine, comme ceux qui se terminent en *ot*, ont un caractère particulièrement familier et gracieux. Aussi, Ronsard voulait les multiplier au-delà de toute mesure. En s'ajoutant à presque tous les noms de femmes, elle forme des diminutifs appellatifs, qui expriment en même temps la familiarité et la tendresse, comme *Annette*, *Mariette*, *Jeannette*, *Juliette*, venant d'*Anne*, *Marie*, *Jeanne*, *Julie*; et même *Antoinette*, *Georgette*, etc., qui ont pour primitifs des noms d'hommes, *Antoine*, *Georges*, etc.

Lacs, *lacet*. Espèces de pièges pour surprendre et prendre, au propre, des animaux et des oiseaux, au figuré, des hommes. Au propre, le *lacet* est un petit *lacs* : avec celui-ci on prend des animaux de toutes sortes, même des plus grands et des plus forts; avec celui-là on ne prend guère que des oiseaux, ou des lièvres, tout au plus. Ainsi, Lafontaine se sert de *lacs* quand il s'agit de cerfs, de loups, de gazelles; mais, dans la fable de l'*Hirondelle et des petits oiseaux*, l'hirondelle conseille aux oisillons de manger le grain du chanvre, parce que « de là naîtront engins à les envelopper, et *lacets* pour les attraper. » Au figuré, *lacet* indique un piége plus fin, plus subtile, plus difficile à apercevoir. On tombe dans les *lacs* d'une femme qui cherche ouvertement à captiver, et on se laisse prendre aux *lacets* d'un intrigant.

ET, EAU.

Dameret, *damoiseau*. Homme qui cherche à plaire aux dames, en se faisant près d'elles petit, aimable, mignon, en leur contant des gentillesses et des fleurettes. « Je crois, dit Condillac, que le premier est plus apprêté dans sa personne, et que le second a beaucoup de fadeur. » Distinction à-peu-près juste, mais qui demande néanmoins à être expliquée. *Damoiseau*, écrit d'abord et prononcé *damoisel*, était le masculin de *damoiselle*, aujourd'hui *demoiselle*, et signifiait autrefois un jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier. Dans le sens ironique et familier qu'a conservé ce mot, il exprime un jeune homme qui fait le cavalier et le galant, qui se donne pour réussir auprès des dames, et qui cherche des aventures. *Dameret* indique simplement un petit efféminé qui prend une parure et des manières propres à plaire aux dames; le *dameret* n'est point nécessairement jeune; au contraire, quand on emploie ce mot, il semble que l'on veuille établir un contraste entre l'âge ou la condition du personnage et les prétentions qu'il a ou qu'on lui prête. Molière parle d'un vieillard insensé qui fait le *dameret* dans un corps tout cassé; et Boileau ne veut pas qu'on peigne Caton

Digitized by Google

galant et Brutus *dameret*. D'autre part, Molière donne du *damoiseau* l'idée la plus vraie, dans le passage suivant de l'*Ecole des Femmes*. « De tous ces *damoiseaux* on sait trop les coutumes : ils ont de beaux canons, force rubans et plumes, grands cheveux, belles dents et des propos fort doux ; mais, comme je vous dis, la griffe est là-dessous, et ce sont vrais satans, dont la gueule altérée de l'honneur féminin cherche à faire curée. »

CHAPITRE XXVI. ETTE.

Désinence diminutive, ne différant de la précédente que par le genre des noms qu'elle termine. Elle donne à ces noms, tous féminins, un caractère si tranché que leur différence d'avec leurs radicaux, qui leur servent quelquefois de synonymes, saute aux yeux tout d'abord.

1. *Amour, amourette*. Affection d'un sexe pour l'autre. *Amourette*, suivant l'Académie, est un terme diminutif et familier qui désigne un *amour* de pur amusement, sans véritable passion. « La différence qu'il y a du sérieux au badin, dit Girard, à l'égard du même objet, fait celle de l'*amour* et de l'*amourette*. Celle-ci amuse simplement, et celui-là occupe. » Condillac, de son côté, considère l'*amourette* comme un *amour* peu sérieux, ou encore comme un petit attachement qu'on n'ose avouer, soit parce qu'on n'est plus d'âge à se permettre l'*amour*, soit parce qu'on rougit d'aimer une personne trop au-dessous de soi.

2. *Nonne, nonnette*. « Noms donnés autrefois aux religieuses, et employés encore dans le style badin. *Nonne* est le mot simple ; il signifie une fille religieuse. *Nonnette* est un diminutif de *nonne ;* c'est une jeune religieuse. Le premier de ces termes exprime donc l'état ou la qualité de la personne ; le second, sa jeunesse ou quelque chose de tendre ou de fin. » Roub.

3. *Char, charrette*. Sortes de voitures à deux roues. *Char*, traduit immédiatement du latin, *currus*, *carrus*, s'emploie figurément pour exprimer, dans le style élevé, toutes sortes de voitures ; et, au propre, il signifie particulièrement des voitures d'apparat dont on fait et dont autrefois surtout on faisait usage dans les courses, dans les triomphes et les cérémonies publiques. La voiture appelée *charrette* sert à transporter des fardeaux et les objets nécessaires pour les besoins de l'agriculture ou de la vie ; elle a ordinairement deux ridelles, et le timon du *char* s'y trouve remplacé par deux limons.

Digitized by Google

ETTE, ON.

Ces deux désinences diminutives, en s'ajoutant aux mêmes radicaux, servent à former des noms appellatifs de femmes entre lesquels il y a synonymie. Tels sont les termes de familiarité et de tendresse, *Toinette* et *Toinon*, *Fanchette* et *Fanchon*, *Suzette* et *Suzon*. Mais les uns dénotent, dans les femmes qui les portent, de la gentillesse et de la grâce; les autres, à terminaison essentiellement masculine, s'appliquent à des femmes sans façon, un peu luronnes, à de grosses réjouies qui tiennent de la virago. On ne les trouve guère employés qu'au village; encore ne s'y donnent-ils qu'aux domestiques. Que de femmes se récrieraient, et à bon droit, si, au lieu de les appeler *Marguerite*, *Jeanne* ou *Jeannette*, on se permettait à leur égard la dénomination, plus que commune et plus que familière, de *Goton* ou de *Jeanneton* !

CHAPITRE XXVII. OT.

Désinence diminutive et familière, du même genre que la désinence *et*; elle fait *ote* au féminin, et vient de l'italien *otto*. Les mots qu'elle termine sont, ou des substantifs, comme *ballot*, petite balle, *bachot*, petit bac, *caillot*, petite masse de sang caillé, *Jeannot*, le petit Jean, *capot*, petite cape; ou des adjectifs, comme *vieillot*, *bellot*.

Char, *chariot*. Ces deux mots diffèrent comme *char* et *charrette*. *Voy.* pag. 473.

OT, ETTE.

Chariot, *charrette*. Ces deux mots diminutifs diffèrent principalement, sinon uniquement, par le genre. *Voy.* pag. 106.

CHAPITRE XXVIII. ULE.

Terminaison venant directement du latin *ulus*, *ula*, *ulum*, et diminutive dans les deux langues. Au lieu d'avoir le caractère de familiarité des précédentes, et de servir comme elles à former des noms propres, elle se trouve à la fin d'un grand nombre de termes scientifiques, tels que *globule*, *venule*, *ventricule*, *pédicule*.

Forme, *formule*. Ces mots sont synonymes, en tant qu'ils désignent la manière dont on procède habituellement pour rédiger certains actes, une quittance, une lettre de change, etc. *Formule*, petite *forme*, c'est la *forme* réduite à ses moindres termes, à ses ter-

Digitized by Google

mes essentiels, telle qu'on n'en peut plus rien retrancher et qu'elle doit être suivie rigoureusement, à la lettre. La *forme* n'est pas aussi sacramentelle ; elle laisse plus de latitude ; elle renferme des parties variables, facultatives ou arbitraires. La *forme*, d'ailleurs, se considère plutôt absolument, en elle-même, et par opposition au fond : elle est importante ; il ne faut pas la négliger. La *formule* est relative aux termes mêmes qui l'expriment : on appelle *formulaires* des recueils de *formules*.

CHAPITRE XXIX. AIN.

Ain en français, en latin *anus, a, um*, indique souvent les personnes par rapport au lieu qu'elles habitent ou occupent, auquel elles sont particulièrement attachées, ou d'où elles tirent leur origine. *Africain, africanus*, qui est d'Afrique ; *Romain*, *Romanus*, qui est de Rome ; le *chapelain* est attaché à la chapelle, comme le *sacristain* à la sacristie, comme le *châtelain* au château, comme le *mondain* au monde. Outre le lieu, cette désinence marque aussi par analogie l'ordre religieux auquel on appartient, la communauté dans laquelle on réside, à laquelle on est attaché : ainsi *dominicain, franciscain, genovefain*.

Nonne, nonnain. Religieuse ; termes de style badin. Il y a dans *nonnain* un rapport spécial à l'ordre dont la religieuse fait partie, à la communauté où elle réside. *Nonne* signifie simplement l'état ou la qualité d'être religieuse, sans spécifier aussi expressément de quel ordre.

OIR, AIN.

Terroir, terrain. Terre considérée comme ayant un usage spécial et des qualités particulières. *Oir* exprime l'instrument ou le moyen dont on se sert pour telle opération, pour produire tel effet. D'où *terroir* signifie la terre comme ce dont on se sert pour faire venir telles ou telles plantes, tels ou tels fruits. *Ain*, dont le sens ordinaire est de rappeler le lieu habité ou occupé par les personnes dont on parle, donne au mot *terrain* une nuance analogue. Ce mot ne signifie pas une personne en tant qu'elle occupe un lieu, mais la terre, ou plutôt une partie de terre, en tant qu'elle est occupée ou peut l'être. Le *terroir* est en quelque sorte un instrument bon ou mauvais suivant qu'il peut rapporter plus ou moins, ou bien des fruits de telle ou telle sorte ; le *terrain* est un emplacement plus ou moins étendu où l'on peut élever des bâtiments, camper, développer une armée ; on en perd, ou l'on en gagne.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX. UM.

Désinence propre à certains noms latins, admis sans aucun changement dans notre langue. Parmi ces noms se trouvent des termes scientifiques, comme en anatomie, *calcaneum, sternum, sacrum, rectum, duodenum, sensorium*, ou didactiques, comme *criterium, compendium, pensum, vade-mecum*. D'autres s'emploient comme termes d'antiquité; ce sont les noms donnés par les Romains à des objets ou à des lieux dont nous ne parlons qu'en rapport avec leur temps : exemples, *forum, labarum, Latium, Actium*. Tous étrangers au langage commun, ces mots, dans le style de la conversation, ont une teinte de pédanterie, ou ils entraînent une idée de dénigrement : ainsi, *factum*, écrit qu'une personne publie pour attaquer ou pour se défendre, *factotum*, celui qui se mêle de tout dans une maison.

UM, ÉE.

Muséum, Musée. Lieu destiné à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, et plus ordinairement, à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs. *Museum*, grotte ou temple des Muses, était le nom latin de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. En français, nous appelons naturellement ainsi tout édifice du même genre, comme nous donnons encore à certains monuments, imités de ceux d'Athènes, les noms grecs d'Odéon et de Panthéon. Cependant on se sert plus communément du mot *musée*, non-seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce que, d'après cette terminaison, il désigne, non l'édifice lui-même, comme *muséum*, mais ce qu'il contient, idée qu'il importe le plus d'exprimer. *Muséum* ne se dit plus guère qu'en parlant d'objets scientifiques, de collections de minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on ne veut appeler l'attention que sur le lieu qui les renferme : le conseil municipal d'une ville vote un *muséum* d'histoire naturelle, et les curieux vont visiter le *musée* d'histoire naturelle. Le mot *muséum* s'applique aussi à tout *musée* appelé *muséum* primitivement ou dans le pays qui le possède, *muséum* d'Alexandrie, *muséum* de Florence, *muséum* britannique.

UM, ENCE.

Décorum, décence. Ce qui convient, eu égard aux temps, aux lieux et aux personnes. On garde, on observe, on blesse le *décorum* ou la *décence*. A *décorum* est attachée une légère idée d'emphase

Digitized by Google

et de dénigrement; ce mot rappelle des règles de bienséance toutes conventionnelles, qui sentent l'apprêt et la pédanterie. « Tâchez de garder demain le *décorum* philosophique un peu mieux qu'à votre ordinaire. » J.-J. On garde le *décorum* pour ne pas se faire remarquer, pour n'être point taxé d'originalité; on garde la *décence*, parce qu'on est convaincu au fond qu'y manquer est une faute.

CHAPITRE XXXI. US.

Terminaison substantive et adjective; toujours substantive, quand l'*s* se fait sentir dans la prononciation, et généralement adjective, quand l'*s* ne se prononce pas. Les substantifs en *us* viennent tous du latin; ce qu'il suffit de remarquer pour les distinguer des synonymes qu'ils peuvent avoir: tels sont *anus, chorus, fœtus, hiatus, sinus, utérus.*

Cal, calus. Durillon qui vient aux pieds, aux genoux, aux mains, ou soudure naturelle qui rejoint les fragments d'un os rompu. *Calus,* quoique le mot latin s'écrivît par deux *l*, n'est autre que ce mot lui-même, comme le prouvent et sa prononciation et l'usage que l'on en fait au figuré, pour signifier un endurcissement d'esprit et de cœur qui se forme par la longue habitude. En conséquence, *cal* appartient au langage commun, et *calus* à celui de la chirurgie; c'est pourquoi *calus* se dit plutôt en parlant d'un os rompu, et *cal* quand il s'agit d'un endurcissement de la peau.

CHAPITRE XXXII. IER.

Il se peut que cette terminaison tire son origine du latin *arius,* car les mots *saunier, chévrier, farinier,* par exemple, correspondent exactement au latin, *salinarius, caprarius, farinarius.* Quoi qu'il en soit, *ier* se trouve souvent à la fin de radicaux totalement étrangers à la langue latine, et, dans tous les cas, il exprime l'idée d'une profession commune, vulgaire, d'un métier. Si bien même que cette désinence se construit avec des noms de fruits pour désigner l'arbre qui fait la fonction ou le métier de les produire; usage inconnu dans la langue latine où les noms d'arbres ne se terminent point en *arius:* exemples, *cerisier, cerasus*; *poirier, pirus; prunier, prunus; olivier, oliva.* Il y a plus; *ier* peut aussi terminer les noms de choses entièrement inanimées, dont la destination est de servir d'instruments ou de moyens, comme *balancier, esca-*

Digitized by Google

lier, *pilier*, *chandelier*, *salière*, qui ne dérivent pas non plus de noms latins en *arius*. Quelquefois les substantifs en *ier* se prennent au moral comme qualificatifs défavorables, comme signifiant dans les personnes un petit défaut ou quelque chose de déplaisant : tels sont *tracassier*, *tripotier*, *minaudier*. Dans ce dernier, comme dans le premier sens, la désinence *ier* est fort analogue à la désinence abstraite *erie*.

1. *Manœuvre, manouvrier*. Ouvrier qui travaille de ses mains. Etant dépourvu de terminaison significative, *manœuvre* exprime cette idée purement et simplement ; *ier* y ajoute pour accessoire que c'est par métier, par état, qu'on se livre à cette sorte d'occupation. Le *manœuvre* travaille sous un autre ouvrier ; il ne fait pas un ouvrage qui lui soit propre et dont la production constitue un métier ; le *manouvrier* travaille pour ceux qui ordonnent ou entreprennent l'ouvrage, ce qu'il fait n'est rapporté qu'à lui, et tous ceux qui font les mêmes choses que lui exercent la même profession. *Manœuvre* est la dénomination propre de certains aides qui servent les maçons et les couvreurs, et qui apprennent l'art plutôt qu'ils ne l'exercent ; ce qui fait que pour désigner un mauvais ouvrier, nous disons quelquefois, c'est un *manœuvre*, comme nous disons, c'est un apprenti, un novice. *Manouvrier* est une dénomination générale qui s'applique à toutes sortes de gens de journée salariés, et qu'on considère comme une classe occupant tel rang dans la société. Le *manœuvre* n'a pas de métier ; il prête ou loue son travail à ceux qui en ont un. Le *manouvrier* a un métier, mais le moins élevé et le plus précaire. Comme le *manœuvre* n'a point d'existence sociale, ni, pour ainsi dire, de personnalité, il est quelquefois un objet de mépris, et s'entend quelquefois adresser la qualification injurieuse de *goujat*.

2. *Coudre, coudrier*. L'arbrisseau qui porte des noisettes et qu'on nomme aussi *noisetier*. Le *coudre* est considéré, abstraction faite de toute fonction végétative, comme une sorte de bois ayant certaines propriétés, et susceptible, étant travaillé, de prendre telles ou telles formes : « bois de *coudre*, baguette de *coudre*, cerceaux de *coudre*. » ACAD. Le mot *coudrier*, au contraire, est propre à rappeler toutes les qualités de l'arbrisseau comme plante, toutes les particularités de sa croissance et de sa culture : le *coudrier* vient dans tels endroits, il atteint à telle hauteur, il a des feuilles de telle forme ; on l'ente, on le transplante, etc.

IER, EUR.

Confiturier, confiseur. Celui qui s'occupe par état de choses

Digitized by Google

confites ou de confitures. Les désinences *ier* et *eur* servent en effet toutes deux à qualifier les personnes par rapport à ce qu'elles font habituellement. Mais *ier* s'emploie quand il s'agit des professions les plus communes, et *eur* quand il est question des plus relevées, des plus nobles. En conséquence, il n'est besoin d'aucun talent pour être *confiturier* : il suffit de vendre des confitures. L'état de *confiseur* demande de l'habileté, même de la science : il consiste non-seulement à vendre, mais encore et surtout à faire des confitures. La différence est la même entre *oiselier* et *oiseleur*.

CHAPITRE XXXIII. ASTRE.

IER, ASTRE.

Pilier, pilastre. Pile, latin *pila,* signifie amas. Les deux substantifs masculins *pilier* et *pilastre* déterminent la signification si vague de leur radical : ils désignent un amas de pierres artistement empilées, de manière à former une sorte de colonne, ou une partie d'édifice propre à en soutenir d'autres. Par sa terminaison, *pilier* n'exprime rien autre chose qu'un instrument ou un moyen employé à l'usage que nous venons de dire. Mais la terminaison de *pilastre* fait naître une bien grande différence entre ce mot et son synonyme. *Pilastre* vient de *pil, pila,* et d'*astruere*, bâtir auprès ou contre. Le *pilastre* est donc une colonne bâtie auprès ou contre l'édifice, engagée en partie dans le mur, au lieu que le *pilier* est isolé et libre. Et, afin de les mettre en harmonie avec le tout, en raison de leur place, on donne toujours au *pilastre* la forme carrée, et ordinairement au *pilier* la forme ronde.

CHAPITRE XXXIV. AILLE.

Désinence collective, comme le témoignent les mots, *bataille*, ensemble de gens qui se battent, et partant grande batterie ; *futaille*, quantité de fûts réunis ; *volaille*, ensemble de volatiles, d'oiseaux, qu'on nourrit d'ordinaire dans une basse-cour. A cette idée s'en joint généralement une autre, celle du peu de valeur des choses assemblées ou considérées collectivement, et du mépris qu'on a pour elles : exemples, *pierraille, ferraille, tripaille, valetaille, gueusaille, marmaille*. Il y a de même des verbes et des qualificatifs dépréciatifs, les uns en *ailler*, les autres en *ailleur:* tels sont, *chamailler, brailler, criailler, encanailler, ferrailler ; brailleur, criailleur, ferrailleur*.

Mur, muraille. Constructions en pierres, en moellons, en bri-

Digitized by Google

ques, élevées sur des fondements. La *muraille* est un ensemble ou une suite de *murs*, ou le *mur* étendu dans ses différentes dimensions; c'est une sorte d'édifice. *Mur* est le latin *murus; muraille* équivaut à *muri*. On dit les *murs* d'un jardin, et les *murailles* d'une ville. Comme toutes les choses représentées par des substantifs à radicaux purs, le *mur* ne reçoit que des qualifications intrinsèques : relativement à sa matière, il est de pierre, de terre, de briques, d'airain (au figuré); relativement à sa forme, il est de face, en décharge, en allée, en ailes; relativement à sa destination, c'est un *mur* de clôture, de refend, de séparation, mitoyen. La *muraille* se qualifie extrinsèquement et toujours sous le point de vue de sa grandeur et de sa force, indiquées par sa terminaison. C'est aux hommes du métier, aux maçons et aux architectes, à juger des qualités des *murs;* c'est aux curieux, aux voyageurs, aux hommes de guerre, à juger de celles des *murailles*. Le *mur* n'a d'autre destination que celle que marque le radical (μείρεσθαι, partager, ou μοιρᾶν, arrêter); il sépare, il arrête, il ferme. L'idée propre de *muraille* dépend de celle qui lui vient de sa terminaison : c'est de couvrir, de défendre, de fortifier, ou de servir de rempart, de boulevart. Si, d'un autre côté, sans chercher à déterminer la valeur de la terminaison de *muraille*, on observe simplement qu'elle est significative, celle de *mur* ne l'étant pas, il en résulte une autre différence, qui consiste en ce que le mot de *muraille* se prend dans un sens relatif, et qui a été mise dans tout son jour par Condillac. « Dans les cas suivants, dit-il, *muraille* doit être préféré. Il n'a laissé que les quatre *murailles*. La *muraille* de la Chine. Enfermer quelqu'un entre quatre *murailles*. Si on disait, le *mur* de la Chine, il semblerait qu'on voudrait parler d'un *mur* qui enferme la Chine, comme on parlerait du *mur* d'une ville, et on ne saurait pas ce que cela voudrait dire. Mais quand on dit, la *muraille* de la Chine, aussitôt on se représente ce *mur* fameux qui sépare la Chine de la Tartarie. Quand on dit renfermer quelqu'un entre quatre *murailles*, on ne se représente pas seulement quatre *murs*, mais on se représente encore quelqu'un qui a été privé de sa liberté. De même, il n'a laissé que les quatre *murailles*, est un tour relatif aux meubles et signifie qu'il n'en est point resté. Ce mot a donc différents accessoires suivant les cas. »

AILLEUR, EUR.

Rimailleur, rimeur. Termes de mépris qui se disent en parlant d'un mauvais poète. Le *rimeur* fait métier ou profession de rimer; le *rimailleur* fait un tas de mauvaises rimes. *Rimeur* qualifie un

Digitized by Google

poète qui ne s'occupe que de la rime, partie la moins importante de son art; *rimailleur* qualifie celui qui n'a pas même le talent de rimer, qui rime beaucoup et mal. *Rimailleur* enchérit donc sur *rimeur;* celui-ci désigne un simple versificateur, celui-là un plat versificateur.

CHAPITRE XXXV. **ASSERIE.**

Finesse, finasserie. Tour d'esprit ou d'adresse qui consiste à trouver des expédients. Par sa dernière partie, la terminaison composée *asserie* est diminutive et familière; par la première, elle est péjorative, c'est-à-dire qu'elle signifie quelque chose de mauvais, comme le prouvent les mots, *avocasser, paperasse, putasserie, rêvasser, hommasse. Finasserie* est donc, suivant la définition de Condillac, un terme familier qui exprime une *finesse* petite, mauvaise, et tout au plus propre à tirer les affaires en longueur.

ASSIER, AILLEUR.

Ecrivassier, écrivailleur. Termes familiers servant à désigner un mauvais écrivain. L'*écrivassier* et l'*écrivailleur* écrivent beaucoup et mal. Mais l'*écrivassier* traite des sujets vulgaires et bas, et, de plus, on considère davantage en lui la manie ou la démangeaison d'écrire; ce double caractère résulte de la fin de sa terminaison *ier*, laquelle est en même temps commune et significative d'un défaut relatif à de petites choses.

CHAPITRE XXXVI. **ANT.**

Il n'y a de noms de cette désinence que des participes présents pris substantivement, et les synonymes que quelques-uns d'entre eux se trouvent avoir manquent tous de terminaison significative. Quelle peut donc être la différence qui distingue des substantifs, originairement participes présents, d'avec des substantifs à radicaux purs? Les substantifs à radicaux purs sont absolus et abstraits; ils représentent les actions ou les choses en elles-mêmes, indépendamment de tout rapport, de toute modification reçue. Mais, en passant par le verbe pour donner ensuite naissance à un substantif de même désinence que le participe présent, un radical prend des caractères tout-à-fait opposés : il devient relatif et concret, il exprime l'action ou la chose comme étant telle ou telle, comme ayant lieu dans telle circonstance particulière. Parmi tous les substantifs à base verbale,

Digitized by Google

cette observation s'applique surtout à ceux qui tirent leur origine du participe présent, puisque le participe présent désigne quelqu'un ou quelque chose comme étant présentement en action, dans un cas tout particulier.

1. *Cours, courant.* Ils se disent des eaux qui coulent par opposition aux eaux stagnantes. *Courant* rappelle l'action du verbe courir, au propre, et il est concret ; il signifie les eaux en mouvement : l'agneau de Lafontaine va se désaltérer dans le *courant*, et non dans le *cours*. *Cours* est bien plus abstrait : d'ordinaire il se rapporte à l'espace parcouru et à la direction, sans donner l'idée d'aucun mouvement : le *cours* d'un fleuve s'étend de sa source à son embouchure ; il est droit ou sinueux ; on le suit, comme on suit une route. Le *courant*, c'est l'eau courante, l'eau même en mouvement : aussi, comme on dit, dans ce sens, un *courant* d'eau pour désigner un ruisseau, on dit un *courant* d'air, un *courant* électrique. Remonter le *cours* d'un fleuve, c'est retourner vers sa source ; en remonter le *courant*, c'est faire la même chose, mais cette dernière expression représente la résistance qu'on éprouve de la part de l'eau courante. Si on dit d'un fleuve, que le *cours* en est rapide, impétueux, c'est d'une manière tout abstraite ; on a égard seulement alors à sa vitesse, et on ne songe pas aux effets que produit ce fleuve en courant, à la difficulté de le remonter et au risque d'être entraîné par lui. L'idée propre du *courant* est si bien celle du mouvement exprimé par le verbe courir, que, suivant Condillac : « Le *cours* d'un fleuve se dit de la direction de toute la masse d'eau, et le *courant* de la direction de la partie la plus rapide. » « Ces mots, ajoute-t-il, conservent cette différence au figuré. Suivre le *cours* des affaires, être entraîné par le *courant* des affaires : un bon politique suit le *cours* des affaires, et ne se laisse jamais entraîner au *courant*. On peut suivre le *cours* des plaisirs, mais il ne faut pas se laisser entraîner au *courant*. »

2. *Reste, restant.* Ce qui reste d'un tout. *Restant* ne se dit absolument que de choses matérielles, que de ce qui reste d'une quantité ou d'une somme concrète ; *reste* s'emploie au moral et dans le sens abstrait, comme au propre. Le propriétaire d'une maison en loue deux étages, et garde pour lui le *restant* ; mais en arithmétique, on soustrait un nombre d'un autre, afin d'obtenir un *reste* et non pas un *restant*.

3. *Excès, excédant.* Ce qui va au-delà de la mesure. La différence est la même, mais plus sensible encore, entre ces deux mots qu'entre les deux précédents. L'un n'est d'usage qu'en parlant de

Digitized by Google

choses abstraites, et l'autre qu'en parlant de choses concrètes. En arithmétique, on dit *excès*, comme on dit *reste*; il en est de même au moral, quand on veut exprimer ce qui excède les bornes de la raison, de la justice, de la bienséance. Mais, s'agit-il de quantités concrètes, on ne peut se servir que du mot *excédant*. « S'il se trouve plus de cinq cents francs, vous aurez l'*excédant*. » ACAD. « Lorsque les nations ont une monnaie et qu'elles procèdent par vente et par achat, celles qui prennent plus de marchandises se soldent ou paient l'*excédant* avec de l'argent. » MONTESQ.

CHAPITRE XXXVII. ICE.

Cette désinence correspond à celle des Latins en *itia* et *itium*: *justice*, *justitia*; *avarice*, *avaritia*; *vice*, *vitium*. Les noms qu'elle termine appartiennent la plupart à la classe des substantifs abstraits. Parmi ceux qui, comme les précédents, expriment des qualités de l'âme, il en est qui sont également propres à exprimer les traits ou les faits qui en émanent; l'homme injuste fait des *injustices*; le malicieux fait des *malices*; le capricieux a des *caprices*.

ICE, GNITÉ.

Gnité est une désinence composée, presque particulière à deux mots d'origine latine, *bénignité* et *malignité*, et ce n'est qu'en analysant ceux-ci qu'on peut parvenir à déterminer sa valeur. De l'aveu de tous les étymologistes, *bénignité*, *benignitas*, vient de *bene genitus*, bien né, né pour faire le bien, avec un caractère de bonté; *malignité*, *malignitas*, de *male genitus*, mal né, né pour le mal, avec un caractère enclin à la méchanceté. D'où il résulte que les deux mots terminés ainsi expriment des qualités abstraites, naturelles, et considérées plutôt comme inhérentes au sujet que comme se manifestant par des tours ou des traits particuliers; caractère parfaitement conforme, du reste, au sens de la terminaison simple, *té*.

Malice, *malignité*. Dispositions à nuire, à faire du mal, non pas ouvertement, mais d'une manière cachée; ce qui suppose dans ceux qui les ont de l'esprit et de la faiblesse. La *malice* n'est qu'un trait ou un défaut qui n'est qu'à la superficie; elle se considère moins dans le caractère que dans la conduite. La *malignité*, au contraire, se prend subjectivement pour une qualité inhérente à l'âme, concentrée, profonde. La *malice* tient presque uniquement à l'esprit; il y a en elle de la facilité, de la finesse et de la ruse, une sorte d'en-

Digitized by Google

jouement, quelque chose de badin, de capricieux et de léger ; elle se contente de faire de petites peines, non pas qu'elle prenne plaisir au mal en lui-même, mais elle ne veut souvent que se donner une sorte de supériorité sur ceux qu'elle tourmente. La *malignité* est inhérente aux personnes ou aux choses qui ont pour propriété, pour but, pour effet naturel, de nuire. Ce qui frappe en elle, ce n'est plus l'esprit et l'adresse employés dans la manifestation, dans le moyen, c'est la puissance nuisible et son effet. Le *malin* veut nuire pour nuire et jouit du mal qu'il a fait ; ce n'est pas par caprice et par accès, mais par réflexion et en vertu d'un principe intérieur de méchanceté qu'il agit ; le désir du mal lui tient au cœur, et n'est pas superficiel, médiat et passager, comme chez le *malicieux*. Un homme sans *malice* est simple, innocent, bonhomme ; un homme sans *malignité* est benin, droit, bienveillant. Les femmes et les enfants n'ayant pas la force, y suppléent par la *malice ;* la *malignité* se trouve souvent dans l'âme des envieux ou des malveillants qui, n'osant ou ne pouvant attaquer de front, ont recours à la calomnie, à la dissimulation et à l'intrigue.

CHAPITRE XXXVIII. **FICE.**

Fice, latin *ficium*, vient de *facere*, faire, et marque l'effet de l'action, une chose faite ; par exemple, dans les mots, *ædificium*, *édifice ; orificium*, *orifice*, ouverture ; *sacrificium*, *sacrifice ; beneficium*, bénéfice ; *opificium*, travail. Comparé avec un substantif à terminaison insignifiante, un substantif de cette désinence doit présenter relativement et dans un cas particulier ce que son synonyme présente en général et d'une manière absolue.

Art, artifice. Ces deux mots donnent l'idée des procédés et moyens employés pour opérer ou exécuter avec plus ou moins d'habileté certaines choses ; dans un sens plus particulier, ils signifient ruse. Considérons-les d'abord suivant la première acception.—L'*art* consiste dans la connaissance des moyens et dans la méthode, dont l'*artifice* présente l'application. « L'*artifice*, dit judicieusement Condillac, est l'*art* qui se montre dans une machine. » Ainsi, l'*art* a plus de généralité, c'est le talent ; il touche à la théorie et se résout en préceptes ; l'*artifice* (*ars facta*), c'est l'*art* fait, employé dans un cas particulier, et le mot exprime les soins, l'industrie, la dextérité, de l'exécuteur. Vous direz d'une montre, venant d'un horloger qui travaille avec *art*, qu'elle est faite avec un merveilleux *artifice*. Ensuite, comme le mot *artifice* a une terminaison pas-

Digitized by Google

sive, il ne se dit que de l'ouvrage, tandis que l'*art* se dit proprement de l'ouvrier: l'*artifice* de l'ouvrage résulte de l'*art* de l'ouvrier. — Pris dans le sens de ruse, le mot d'*art* conserve son même caractère de généralité, et celui d'*artifice* demeure toujours particulier et propre à exprimer un tour, un trait, une action artificieuse. « L'*art* perce dans tout ce qu'il dit. » ACAD. « *Artifice* dangereux, grossier, détestable. Quelquefois l'humilité n'est qu'un *artifice* de l'orgueil. » ACAD.

CHAPITRE XXXIX. AL.

Signe, *signal*. Ce à l'aide de quoi on connaît quelque chose.

Al est une terminaison adjective dont le sens est, qui a la qualité exprimée par le radical, qui se rapporte à une chose, qui tient de cette chose, qui lui est semblable. Le *signe* est généralement tel par nature; il fait connaître ce qui est, a été ou sera. Le *signal* tient du *signe*, a la qualité du *signe*; il est tel par convention ou arbitrairement, et sert à faire connaître ce qu'on veut indiquer comme devant avoir lieu, à avertir. « Les mouvements qui paraissent dans le visage sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le cœur; le coup de cloche est le *signal* qui appelle à l'église. » GIR. Faire *signe* à quelqu'un de se taire, c'est l'y inviter par des gestes ou des mouvements qui pour tous signifient le silence; faire un *signal*, pour avertir quelqu'un de se taire, suppose qu'on emploie pour cela un moyen convenu, lequel n'est pas essentiellement *signe*, mais quelque chose qui tient du *signe*, qui sert de *signe*. Cependant, avec leur manière toute conventionnelle de s'exprimer, les sourds-muets passent pour parler par *signes*, c'est que leur langage n'est au fond que le langage naturel des gestes perfectionné.

CHAPITRE XL. OIE.

Oie, *oye*, *aie*, *aye*, désignent également, en matière de plantations et de bois, le lieu, le terrain planté, couvert de telle espèce d'arbres marquée par le radical. *Saussaye*, lieu planté de saules; *cerisaie*, de cerisiers; *oseraie*, d'osiers; *futaie*, de futs, de grands arbres.

OIE, ILLE.

Ille est une terminaison diminutive, de même que celle des Latins, *illus*, *illa*, *illum*, qui lui a donné naissance. C'est en effet le sens

Digitized by Google

qu'elle a évidemment dans les mots, *faucille, flottille, croustille, mantille*, comme c'est celui de la désinence *iller* dans les verbes, *frétiller, sémiller, sautiller, fourmiller*. En latin, *lapillus*, de *lapis*, pierre, veut dire petite pierre; *turturilla*, de *turtur*, tourterelle, petite tourterelle; *tigillum*, de *tignum*, solive, petite solive, soliveau.

Charmoie, charmille. Ces deux termes ont la propriété commune de désigner une plantation ou une certaine quantité de charmes assemblés dans un même terrain. La *charmoie* est un lieu planté de charmes, comme l'*ormoie* est un lieu planté d'ormes. La *charmille* est d'abord un petit charme, comme l'*ormille* un petit orme, mais, par suite, une réunion de petits charmes sur un même terrain, un plant de jeunes charmes. La *charmoie* forme un bois, ou bien une pépinière de charmes, destinés à rester arbustes, ou a devenir arbres; la *charmille* se compose toujours de petits charmes, d'arbustes, et forme une haie, une palissade, une allée.

CHAPITRE XLI. ER.

Roc, rocher, roche. Masse de pierre dure et fixée dans le sol.

Il ne nous paraît pas possible de déterminer la valeur générale de la désinence masculine *er*, dans les substantifs, *bûcher, plancher, rocher*, et autres semblables. Mais un autre moyen se présente pour distinguer *rocher* de ses synonymes, et ces deux derniers entre eux.

Le *roc* et le *rocher*, par cela seul que leurs noms sont masculins, doivent avoir des caractères spéciaux qui les déterminent relativement à la *roche*. En effet, d'une part, *roc* étant le radical pur, exprime particulièrement la nature de la chose, c'est-à-dire ici la dureté de la pierre et la fermété avec laquelle elle tient au sol. « *Roc* désigne proprement, dit Roubaud, la nature de la pierre, la qualité de la matière dont il est formé : cette pierre est très dure; il est difficile de tailler dans le *roc* vif : on est ferme comme un *roc*.» « Le mot *roc*, dit Condillac, marque plus la dureté et la stabilité de la pierre.» Sous ce rapport, *roc* est bien plus déterminé que *roche*; car la *roche*, suivant le dernier auteur, est moins dure et s'en va par écailles: on taille des *roches* pour en faire du pavé. D'autre part, *rocher*, dans l'usage, signifie incontestablement une *roche* très élevée, très haute, très escarpée, scabreuse, raide, hérissée de pointes et terminée en pointes; soit que ce sens résulte de son genre seul, soit qu'il lui vienne de sa terminaison, comme le prétend Roubaud, sans le démontrer. La *roche* est quelquefois plate et toujours moins escarpée :

Digitized by Google

on monte sur une *roche*, on grimpe sur un *rocher*; dans un port, il y a des *roches*, et non des *rochers*, sous l'eau. Ainsi, le *roc* et le *rocher* se définissent par la *roche* : l'un est la *roche* très dure et fortement enracinée, l'autre une *roche* très élevée. Non pas que la *roche* répugne à ces accessoires; mais elle ne les comporte pas spécialement, nécessairement, ni au même degré. En minéralogie, où l'on traite de toutes les espèces de *roches* sans avoir égard ni à la dureté ni à l'élévation, on se sert exclusivement du mot *roche*, à cause de son indétermination même. C'est encore parce qu'il ne marque, ni une grande dureté, ni une grande élévation, que ce mot se dit bien des blocs et des fragments détachés dont on se sert pour paver ou pour bâtir; les héros d'Homère lancent des *roches* : des *rocs*, ils n'auraient pu les arracher; des *rochers*, ils sont énormes. Le genre de *roche* est si peu indifférent, que c'est aussi à cause de cette circonstance que les *roches* sont regardées comme des sources, des réservoirs, des mines, des laboratoires dans lesquels la nature forme différentes sortes de productions utiles et curieuses : eau de *roche*, cristal de *roche*, etc. — Quant à la différence précise du *roc* au *rocher*, elle n'est ni obscure, ni douteuse. On dit, bâtir sur le *roc*, par opposition à bâtir sur le sable : ce qui est bâti sur le *roc* ou sur un *roc* a des fondements solides; ce qui est bâti sur un *rocher* se trouve haut placé et plus ou moins inaccessible. Le *roc* et le *rocher* sont tous deux inébranlables; l'un, à cause de sa dureté et de sa solidité, on ne saurait le faire bouger; l'autre, à cause de sa grandeur et de sa masse, on ne saurait le renverser. L'idée d'élévation au-dessus du sol fait que *rocher* se prend souvent pour écueil contre lequel on se brise, pour un rempart, une défense, un asile; on s'y retire, on s'y retranche : le Seigneur est mon *rocher* et ma force, disaient les anciens traducteurs des psaumes.

SECTION II.

ADJECTIFS.

CHAPITRE I. ANT.

Tous les adjectifs de cette désinence ont pour base un verbe. Ce sont, à vrai dire, des participes présents devenus adjectifs et proprement appelés adjectifs verbaux. Pour les distinguer des autres adjectifs avec lesquels ils peuvent avoir des rapports de synonymie, il est besoin et il suffit de se rappeler leur double nature; comme

Digitized by Google

participes, ils tiennent de l'adjectif et du verbe. En tant qu'ils tiennent de l'adjectif, ils marquent une qualité inhérente à un sujet, une propriété d'où émane un certain effet; en tant qu'ils tiennent du verbe, ils représentent cette propriété, non pas comme virtuelle ou potentielle, comme une disposition plus ou moins éloignée, mais comme actuelle, comme effective. Or, c'est tantôt à leur nature verbale, et tantôt à leur nature adjective, que le synonymiste doit avoir principalement égard, suivant que les mots avec lesquels on pourrait les confondre sont de purs adjectifs, ou que l'idée de l'action exprimée par le verbe radical est en eux prédominante. En mettant l'adjectif verbal en comparaison avec un adjectif à terminaison indifférente, l'exemple suivant fera comprendre combien le premier adjectif, à cause de son rapport avec le verbe, diffère du second.

Fécond, fécondant. L'Académie définit *fécond*, pris dans une de ses acceptions particulières, par *fécondant*, qui fertilise; et *fécondant* par, qui féconde. Pour exemples elle donne : pluie, chaleurs, *fécondes* et *fécondantes*. La synonymie des deux mots n'est donc pas douteuse; leur différence ne l'est pas davantage. Ce qui est *fécond* a ou possède la propriété de féconder; ce qui est *fécondant* l'a et la développe. Ce qui est *fécond* a de la fécondité; ce qui est *fécondant* opère la fécondation. Des pluies et des chaleurs *fécondes* sont considérées dans leur nature; des pluies et des chaleurs *fécondantes* le sont dans leur action. C'est-à-dire, en deux mots, que l'adjectif verbal a pour caractère distinctif un rapport au verbe qui lui sert de base; et de là vient qu'il montre comme appliquée, comme effective et phénoménale la qualité que son synonyme représente comme inhérente à un sujet.

CHAPITRE II. IF.

Cette désinence vient du latin *ivus*, dont le sens est le même : *actif, ive, activus; captif, ive, captivus*. *Ivus* se compose de *i* qui tient au radical, et de *vus* qui est pour *vis*, car on dit également en latin, par exemple, *proclivus* et *proclivis*. Or, *vis* signifie puissance, propriété d'agir et quelquefois de souffrir, active ou passive; on dit bien en latin, *vis inertiæ*, force d'inertie; Cicéron a employé l'expression *vis sentiens*, propriété sensitive, et en français la terminaison *if* se trouve à la fin d'adjectifs qui marquent repos, comme *oisif*. En conséquence, *if* désigne la propriété de, et ordinairement la propriété plus ou moins intensive de faire quelque chose, propriété non essentiellement et actuellement effective. En un mot, c'est une

Digitized by Google

terminaison potentielle, et le plus souvent facultative active. Quoique presque toujours elle termine des qualificatifs verbaux, et s'ajoute à un supin latin, elle est à base nominale ou adjective dans l'exemple suivant, où elle conserve néanmoins en partie sa valeur.

Malade, maladif. Ils qualifient un homme qui ne jouit pas d'une bonne santé. *Malade* se dit de celui qui possède actuellement la qualité signifiée par le radical, le mal ou la maladie. Le *maladif* n'a que des dispositions à cette qualité, il ne la possède qu'en puissance; il a en lui-même un principe actif de maladie qui ne se développe pas, mais peut se développer.

ANT, IF.

Ces deux désinences terminent des adjectifs verbaux, lesquels désignent, en tant qu'adjectifs, des propriétés, et, en tant que verbaux, des effets qui en émanent. En s'ajoutant à un même radical, elles forment deux adjectifs qui ont à-peu-près le même sens, puisqu'ils expriment tous deux la propriété de produire le même effet marqué par le radical commun. Tels sont, par exemple, *agissant* et *actif, vivant* et *vif, nourrissant* et *nutritif, constituant* et *constitutif, justifiant* et *justificatif, consolant* et *consolatif, attirant* et *attractif, signifiant* et *significatif, intelligent* et *intellectif, connaissant* et *cognitif*, etc. Ces adjectifs synonymes, pris deux à deux, ayant le même radical, expriment la propriété de produire le même effet; mais leurs terminaisons étant différentes, ils doivent la présenter sous des faces différentes. C'est effectivement ce qui a lieu.

La terminaison *ant* est celle du participe présent; elle est relative à l'effet marqué par le verbe auquel correspondent les deux adjectifs : la terminaison *if* vient de *vis*, propriété ; elle est relative à la propriété naturelle d'où provient l'effet. L'une fait considérer la qualité hors de la chose, dans sa manifestation, par rapport à l'effet; l'autre la fait considérer en elle-même, comme inhérente à la chose, comme faisant partie de sa nature, et c'est pourquoi les adjectifs en *if* s'emploient surtout avec les mots, puissance, faculté, propriété. En d'autres termes encore, les adjectifs en *ant* sont *à posteriori*, et ceux en *if à priori*, par rapport à l'effet; c'est-à-dire que les uns marquent une qualité d'où on a vu provenir un effet, et les autres la même qualité d'où devra provenir le même effet. On juge qu'un objet a la qualité marquée par *ant*, parce que cette qualité s'y est déjà montrée effective ; on juge qu'elle a celle marquée par *if*, parce qu'on sait que cette qualité s'y trouve en puissance de devenir effec-

Digitized by Google

tive. La qualité est donc connue par l'effet dans un cas, et par la cause dans l'autre. C'est pourquoi les adjectifs en *ant* sont du langage commun et expriment la qualité d'une manière plus grossière, plus visible, plus commune; tandis que les autres sont plutôt du langage scientifique et expriment la qualité d'une manière plus didactique, plus spéculative, plus abstraite (1). La médecine, par exemple, possède quantité d'adjectifs en *if* : *confortatif, dormitif, abstersif, détersif, purgatif, dissolutif, sédatif,* etc.

1. *Agissant, actif.* Ils expriment l'un et l'autre la propriété d'agir, la disposition à l'action. Mais l'être *agissant* se donne beaucoup de mouvement, il produit continuellement des effets qui indiquent visiblement qu'il possède la faculté d'agir; on le voit faire, produire, se développer, et il montre son activité surtout à l'extérieur. L'être *actif* a la vertu d'agir; l'activité est inhérente à sa nature, et le mot n'exprime pas que le pouvoir d'agir soit déployé; on ne considère alors l'activité que comme propriété essentielle ou manière d'être de la chose, abstraction faite de toute manifestation, et il peut se faire que cette activité soit concentrée au dedans de l'être et ne se produise pas par des signes extérieurs. Pour être *agissant,* il faut être *actif;* mais l'être *agissant* est considéré sous un autre point de vue; l'être *actif* peut n'être pas *agissant.* — On dit, dans un autre sens, d'un remède ou d'un poison, qu'il est très *agissant* ou très *actif,* c'est-à-dire très fort, très énergique; la différence alors est encore la même : l'activité de l'un est manifestée et s'estime par l'effet, celle de l'autre est considérée dans l'objet sans égard à l'effet, et comme étant la propriété naturelle, essentielle, de l'objet.

2. *Vivant, vif.* Qui a vie, qui n'est pas mort. Ce qui est *vif,* est doué de vie; ce qui est *vivant,* vit. L'un de ces mots exprime une qualité, l'autre un fait; et c'est pourquoi on a raison de dire, livrer un proscrit mort ou *vif,* et, de ses fils cinq sont encore *vivants. Vif* s'applique à une foule de choses dont on peut dire figurément qu'elles ont de la vie, un principe d'activité, de développement, mais non pas qu'elles vivent : chair *vive,* chaux *vive,* eau *vive,* foi *vive.* Ensuite, *vif* dénote la faculté de continuer à vivre, tandis que *vivant* est restreint au présent. Ce qui est *vif* n'est pas mort, en ce sens

(1) Une autre raison, toute grammaticale, de cette différence de noblesse, consiste en ce que l'adjectif en *ant* se forme du verbe français ou francisé, au lieu que l'adjectif en *if* prend toujours pour base le supin latin : *nourrissant,* de *nourrir, nutritif* de *nutrire, nutritum;* de même, *justifiant* et *justificatif, signifiant* et *significatif, desséchant* et *dessiccatif,* etc.

Digitized by Google

qu'il renferme toutes les qualités des êtres destinés à vivre : tel est le bois *vif*. Ce qui est *vivant* n'est pas mort, en ce sens qu'il vit encore présentement, que l'événement de la mort ne l'a point encore frappé : Dieu viendra juger les *vivants* et les morts.

3. *Nourrissant, nutritif.* Qui a la propriété de nourrir. Ce qui est *nourrissant* nourrit bien, produit un effet plus ou moins remarquable. La substance *nutritive* est celle dont l'essence, dont la nature, est de nourrir, en cas qu'on veuille l'employer à cet usage. Un aliment *nourrissant* est celui dans lequel l'expérience a fait reconnaître la propriété de nourrir ; elle a été ressentie, éprouvée. On dit un aliment *nutritif*, quand on n'a nul égard à l'application de l'aliment ; il est *nutritif*, c'est-à-dire qu'il pourra nourrir quand on s'en servira pour cet usage. On ne prétend pas, par le mot *nutritif*, qu'il y ait déploiement, exercice de la propriété. C'est un terme abstrait, métaphysique, qui s'adresse aux esprits éclairés. On peut faire voir qu'un aliment nouveau est *nourrissant* et *nutritif*; *nourrissant*, en montrant ou en citant des personnes qui se trouvent fort bien d'en user ; *nutritif*, en faisant connaître, avant toute expérience, ses propriétés chimiques et médicinales.

4. *Constituant, constitutif.* Qui a la propriété de constituer. La chose *constituante* a la propriété de constituer, car elle constitue; la chose *constitutive* a la propriété de constituer, car elle est essentiellement propre à constituer et constituera du moment qu'on s'en servira pour cela. Sans ses parties *constituantes*, un objet ne serait pas ; sans ses parties *constitutives*, il ne pourrait pas être. *Constituant* se dit de l'objet réel, les molécules *constituantes* d'un corps ; *constitutif*, de l'objet idéal, possible, abstrait, la divisibilité est une propriété *constitutive* de l'étendue, c'est-à-dire que l'étendue ne serait pas possible, concevable, sans la divisibilité.

5. *Justifiant, justificatif.* Qui a le pouvoir de justifier. *Justifiant* ne s'emploie que dans les deux expressions, grâce ou foi *justifiante*, c'est-à-dire qui a le pouvoir de justifier, parce qu'elle justifie réellement. *Justificatif*, qui a force de justification, qui sert à justifier, qui est tel qu'il doit justifier. On met à la fin d'un livre les pièces *justificatives*, pour convaincre, s'il y a lieu, ceux qui par hasard mettraient en doute la bonne foi de l'auteur.

6. *Consolant, consolatif.* Qui a la propriété de consoler. Des paroles *consolantes* font penser à l'effet, à la joie qu'elles répandent ; des paroles *consolatives* appellent toute l'attention sur la vertu, sur le charme des paroles qui consolent. Une nouvelle *consolante*, à en juger par le passé, console ; déjà dans d'autres circon-

Digitized by Google

tances on l'a vu produire cet effet. Une nouvelle *consolative, à priori,* théoriquement, abstraction faite d'expériences antérieures, doit consoler.

7. *Attirant, attractif.* Qui a la propriété d'attirer. *Attractif* est purement didactique et ne se dit qu'en physique des corps qui ont la propriété naturelle d'en attirer d'autres. *Attirant* ne se dit qu'au figuré des personnes adroites par calcul, par habitude, plutôt que par nature; d'ailleurs, le mot est toujours relatif à l'effet, et non point à la nature, à l'essence.

8. *Signifiant, significatif.* Propre à signifier, qui signifie bien. Une expression *signifiante* signifie bien, eu égard à l'effet, à la chose signifiée; elle la signifie comme il faut. Une expression *significative* signifie bien, eu égard à la vertu qui est en elle, c'est-à-dire d'une manière forte, énergique.

9. *Intelligent* et *intellectif, connaissant* et *cognitif, percevant* et *perceptif.* Quand on veut distinguer l'âme par les propriétés que certains effets ont forcé de reconnaître en elle, quand on veut la distinguer de la matière, on lui donne le nom de sujet *intelligent, connaissant, percevant.* Mais on dit faculté *intellective,* etc., c'est-à-dire faculté considérée comme vertu du sujet *intelligent,* comme une force qui lui est naturelle et du nombre de celles qui la constituent, quand on considère cette force uniquement en soi, abstraction faite des résultats. Comme *intelligent* est relatif aux effets, aux résultats, qui sont choses appréciables, on dit qu'un homme est plus ou moins *intelligent,* mais non plus ou moins *intellectif.*

Remarque. On distinguera de même les synonymes *instruisant* et *instructif, corrodant* et *corrosif, desséchant* et *dessiccatif, excitant* et *excitatif, dissolvant* et *dissolutif, désobstruant* et *désobstructif, corroborant* et *corroboratif, confortant* et *confortatif, agglutinant* et *agglutinatif.*

CHAPITRE III. EUR.

La terminaison *eur,* dans les mots où nous l'examinons ici, vient du latin *or, tor, ator,* finales qui peuvent être considérées comme des abréviations de *actor,* auteur, agent. Les mots qu'elle sert à composer sont proprement des substantifs, représentant des sujets d'action, et revêtus à-peu-près des mêmes caractères parmi les qualificatifs, que parmi les noms abstraits les substantifs en *ion,* auxquels ils correspondent exactement, comme nous l'avons déjà remarqué

Digitized by Google

ailleurs. Employés ensuite adjectivement, ces sortes de qualificatifs conservent toujours l'idée de l'action marquée par leur verbe radical. Il nous semble indifférent, pour faire ressortir la valeur de cette désinence, de la considérer dans ses applications substantives ou adjectives. C'est pourquoi, sans avoir égard au titre de cette section, nous commencerons par placer ici des substantifs qualificatifs en *eur*, que nous comparerons avec des substantifs qualificatifs de même radical, mais sans terminaison significative.

Les qualificatifs en *eur* peuvent être dits verbaux tout comme les qualificatifs en *ant*, car ils tiennent, ainsi qu'eux, du verbe qu'ils rappellent par leur radical. Ils doivent donc différer à-peu-près de même des qualificatifs sans terminaison significative, unis à eux par des liens de synonymie. Tandis que ces derniers représentent les choses comme des sujets d'inhérence, c'est-à-dire comme douées ou en possession de certaines qualités, les mots en *eur* les représentent comme des sujets d'action, c'est-à-dire comme réalisant, comme mettant en exercice cette même qualité. En d'autres termes, les qualificatifs sans terminaison qualifient le sujet par rapport à ce qu'il est, à sa nature; les qualificatifs en *eur* le qualifient par rapport à ce qu'il fait, à ce qu'il a l'habitude de faire, ils le montrent à l'œuvre.

1. *Patelin, patelineur.* Ils se disent également pour caractériser un homme souple et artificieux qui gagne les autres en les trompant, qui les fait consentir à ce qu'il veut. Mais le *patelin* est l'homme souple et artificieux qui fait venir les autres à ses fins, et le *patelineur* est celui qui, par des manières souples et artificieuses, travaille à faire venir les autres à ses fins. « *Patelin*, ajoute Roubaud, marque la qualité, le défaut, le vice; *patelineur* marque l'action de faire le *patelin*, l'habitude du patelinage. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux; on est *patelineur* par le fait et par les manières propres du *patelin*. »

2. *Escroc, escroqueur.* Fripon, voleur qui emploie, au lieu de la force, la fourbe et l'artifice. La distinction est absolument la même. *Escroc* et *escroqueur* présentent la qualité, l'un comme appartenant au sujet, l'autre comme étant exercée par lui. Le sujet apparaît, dans le premier, comme il est; et dans le second, comme il agit. L'*escroc* est fin et artificieux; en cela il se distingue du brigand: l'*escroqueur* se conduit avec finesse et artifice; il n'agit pas comme le brigand. *Escroc* sert à former le verbe *escroquer*, loin de lui devoir son origine, comme *escroqueur*; et ce dernier rappelle si bien l'action de son verbe radical, qu'il est tout relatif et ne s'emploie guère qu'avec un complément : *escroqueur* de livres.

Digitized by Google

3. *Émule, émulateur*. Ces deux mots correspondent parfaitement aux mots latins, *æmulus* et *æmulator*, d'où ils sont tirés. Ils qualifient une personne par rapport à une autre, dont le mérite, le rang ou la gloire, sont pour la première un objet d'envie et excitent son activité et ses efforts. Mais, comme le *patelin* et l'*escroc* ont positivement, absolument, sans restriction, la qualité exprimée par leur radical; au lieu que le *patelineur* et l'*escroqueur* ne l'ont que relativement, c'est-à-dire en raison d'actions plus ou moins nombreuses, et plus ou moins marquées du caractère du patelinage et de l'escroquerie, de même l'*émule* est absolument ce que l'*émulateur* est relativement, ou plutôt, l'un est ce que l'autre cherche à être ou est en train de devenir. En employant le mot d'*émule*, vous qualifiez quelqu'un par rapport à ce qu'il est; en employant celui d'*émulateur*, vous le qualifiez par rapport à ce qu'il fait, et ce qu'il fait le montre bien en arrière de l'*émule* dans la voie suivie par tous les deux. L'*émule* est un concurrent; l'*émulateur*, un imitateur. L'un a des *émules*, l'autre des modèles. « On est *émule* de ses pairs, dit Rouhaud; on est *émulateur* de quelque personnage distingué. Votre *émule* marche en concurrence avec vous; votre *émulateur* marche sur vos traces. Votre *émulateur* voudrait acquérir un mérite égal, ou même supérieur au vôtre; votre *émule* a un mérite pareil au vôtre, et tâche d'acquérir un mérite supérieur. » Une autre différence, particulière à ces deux mots, consiste en ce qu'*émule* se dit dans tout genre de travail et de concurrence, tandis qu'*émulateur* ne se dit que dans le grand ou dans un ordre de choses distingué; soit qu'en latin la terminaison *ator* fût plus noble que la terminaison *us*, soit parce qu'en français *émulateur* ressemble plus au latin *æmulator*, qu'*émule* au latin *æmulus*, dont il ne reproduit en aucune sorte la désinence. Des écoliers, des ouvriers, des hommes de lettres, ont des *émules;* Thésée fut l'*émulateur* d'Hercule, Lycurgue celui de Minos; Charles XII l'a été d'Alexandre.

4. *Chantre, chanteur*. Ils qualifient celui qui chante. Mais le *chantre* se considère comme ayant telle qualité, comme occupant telle place; le *chanteur*, comme faisant telle action, comme exerçant tel métier. On ne dit *chantre* que pour le chant d'église, parce que ceux qui chantent dans l'église sont chargés par état de le faire. On dit *chanteur* de tous ceux qui font l'action de chanter, même par habitude ou par métier, mais qui ne peuvent être regardés comme ayant une qualité ou une fonction qui les oblige à chanter : tels sont les *chanteurs* des rues; tels sont aussi, dans certaines réunions d'amis, ceux d'entre eux qui ont coutume de chanter. Si on appelle *chan-*

Digitized by Google

teurs, et non pas *chantres*, ceux qui chantent à l'Opéra, c'est qu'ils exercent un état temporaire, car ils sont à gages, et qu'on considère en eux plutôt la manière dont ils chantent, que leur qualité, leur état, leur rang. Les *chantres* d'une paroisse sont plus ou moins nombreux, reçoivent des appointements plus ou moins forts, sont en fonction depuis tant d'années; parmi les *chanteurs* de l'Opéra on distingue des hautes-contre, des ténors et des basses-tailles : on dit même en parlant d'un acteur de l'Opéra, c'est un *chanteur*, c'est-à-dire un acteur qui chante bien, tant le mot *chanteur* est relatif à l'action et à la manière de chanter. C'est, au contraire, parce qu'il est dépourvu de cette nuance, que le mot *chantre* se prend, dans un sens large et vague, pour désigner figurément et poétiquement un poète : le *chantre* de la Thrace, Orphée : le *chantre* d'Ilion, Homère.

5. *Docte, docteur*. Qui a de la science et de l'habileté. Le *docte* est savant et habile intrinséquement, en soi; le *docteur* fait profession de science et d'habileté. Le premier est instruit, le second est instruit et applique son instruction. *Docteur* se dit d'un savant qui, promu dans une faculté au grade le plus élevé, a acquis le droit d'exercer une profession savante ou d'enseigner sa science : par extension, il signifie un homme *docte*, mais qui donne, et en tant qu'il donne des preuves de sa science ou de son savoir-faire.

EUR, ANT.

En s'ajoutant à un même radical verbal, ces désinences font naître deux qualificatifs verbaux presque entièrement semblables pour le sens. Tels sont, *conciliateur* et *conciliant*, *séducteur* et *séduisant*, *consolateur* et *consolant*, *moteur* et *mouvant*, dans les expressions synonymiques, esprit *conciliateur* et *conciliant*, discours ou ton *séducteur* et *séduisant*, espoir *consolateur* et espoir *consolant*, force *motrice* et force *mouvante*. On peut y joindre *dominateur* et *dominant*, puis les substantifs, *argumentateur* et *argumentant*, *fabricateur* et *fabricant*, et enfin, quoique ces derniers semblent ne pas différer seulement par la terminaison, *auditeurs* et *écoutants*, *spectateurs* et *regardants*.

Les qualificatifs en *eur* n'ont de rapport qu'avec le verbe. Les qualificatifs en *ant* tirant leur origine du participe présent, ont deux faces, savoir, outre la face verbale, une face adjective. De là la différence des uns aux autres. Les premiers ne marquent point un état, la possession passive d'une capacité ou d'une qualité naturelle, mais la mise en exercice d'une faculté, l'action, et cela dans des circonstances particulières déterminées; les seconds expriment

Digitized by Google

un état habituel, une disposition durable, la présence constante d'une capacité ou d'une qualité dans un sujet (1). La désinence *eur* est une terminaison de substantifs, et, ceux-ci, comme on sait, signifient les sujets qui agissent, qui font l'action, qui jouent un rôle dans des cas d'ordinaire indiqués; la désinence *ant* est une véritable terminaison d'adjectifs, et les adjectifs désignent les propriétés qui appartiennent, qui sont inhérentes naturellement et toujours aux sujets. En effet, *conciliateur, séducteur*, etc., sont primitivement, et aujourd'hui encore dans la plupart des cas, employés substantivement; *conciliant, séduisant*, etc., sont de vrais adjectifs, et, s'il en est quelques-uns de terminés ainsi, qui se prennent substantivement, c'est par exception (2): les uns se disent surtout des personnes; les autres, presque toujours, se disent seulement des choses. Entrons dans les détails, et partout nous trouverons, dans les mots terminés en *eur* un déploiement actuel d'une activité propre au sujet, mais un déploiement passager et dans des circonstances déterminées; et, au contraire, dans ceux en *ant* un état constant, une disposition innée, reçue, potentielle plutôt qu'actuelle, ou du moins qui est marquée d'un caractère d'activité plus faible, et sans indication des temps, des lieux, où elle se manifeste.

1. *Conciliateur, conciliant*. L'esprit *conciliateur* pousse à la conciliation, il y détermine, il prend l'initiative, il fait les démarches, il est acteur, fait effort, se donne du mouvement et se met volontairement à l'œuvre; l'esprit *conciliant* est un esprit continuellement disposé à la conciliation, un esprit de tranquillité, de douceur, accommodant, qui écoute volontiers les propositions de paix, naturellement porté à ne point résister aux démarches faites près de lui à l'effet d'amener un accord. Mais, au lieu que, la conciliation une fois opérée, l'esprit n'est plus *conciliateur*, à moins de nouvelles querelles à terminer, l'esprit *conciliant* reste toujours tel. Un esprit fort peu *conciliant* peut avoir été *conciliateur* dans une certaine circonstance. D'un autre côté, il se peut qu'un esprit *conciliant* n'ait jamais été esprit *conciliateur*, soit faute d'énergie, soit faute d'occasion.

(1) Cicéron trouve la même différence entre *amator* et *amans*, qu'entre *ebrius* et *ebriosus*, qui signifient, celui-là ivre, et celui-ci ivrogne.

(2) *Contradicteur* et *triomphateur* sont purement substantifs, *contredisant* et *triomphant* purement adjectifs, et il n'y a entre les uns et les autres aucune synonymie, parce qu'ils ne peuvent se prendre, ni les premiers dans le sens adjectif, comme *conciliateur, séducteur, dominateur*, ni les derniers dans le sens substantif, comme *argumentant, fabricant, écoutant*.

Digitized by Google

2. *Séducteur, séduisant.* Ce qui est *séducteur*, l'est par adresse, par artifice, et ce mot entraîne l'idée d'un effort pour séduire. Ce qui est *séduisant*, l'est sans art, naturellement, sans qu'on veuille qu'il le soit, sans qu'on agisse pour le rendre tel. Les attraits d'une femme ne sont *séducteurs*, qu'autant qu'elle s'est appliquée à les rendre tels; il sont *séduisants*, sans qu'elle le veuille, quelquefois même sans qu'elle le sache. De plus, on ne donne le nom de *séductrice* à une chose, qu'à raison d'une occasion particulière, où elle séduit ou a séduit; ce qui est *séduisant*, l'est toujours, puisqu'il l'est par nature. Du reste, il se peut qu'une chose *séduisante* n'ait jamais été *séductrice*, qu'un homme, qui a le ton *séduisant*, n'ait jamais pris le ton *séducteur*.

3. *Consolateur, consolant.* Un espoir *consolateur* est un à-propos; il a par lui-même le pouvoir de consoler, il agit par lui-même, mais il n'est fait que pour la circonstance. Un espoir *consolant* est un lieu commun; c'est quelque chose de propre à consoler tous ceux qui viendront à se trouver dans une certaine situation; mais, pour qu'il soit efficace, il faut qu'on l'approprie aux temps, aux lieux, aux personnes; on peut y trouver de quoi se consoler, mais encore faut-il savoir l'y trouver.

4. *Moteur, mouvant.* Une force *motrice* est celle qu'on considère par rapport à un mouvement particulier, qu'elle produit effectivement et par elle-même. Une force *mouvante* a naturellement et toujours la propriété générale de produire le mouvement; mais il faut qu'on lui donne l'impulsion, qu'on la mette en jeu; par elle-même elle n'est point spécialisée, appliquée à produire tel effet dans telles circonstances. L'eau par elle-même demeure stagnante et immobile; cependant Fénelon a raison de l'appeler l'une des plus grandes forces *mouvantes* que l'homme sache employer. Les théologiens attribuent à Dieu une puissance *motrice* universelle, et non une puissance *mouvante*. Dans *moteur* le mouvement est actuel et déterminé, c'est une action; dans *mouvant* il est potentiel et indéterminé, c'est un état. Une force *mouvante* pourrait ne jamais mouvoir, comme un esprit *conciliant* ne jamais concilier, etc.

5. *Dominateur, dominant.* Ces deux mots diffèrent absolument comme *prédomination* et *prédominance :* l'un se rapporte à l'action, et l'autre à l'état. *Dominateur* exprime une qualité développée par le sujet et considérée par rapport aux faits qui en émanent; *dominant* désigne plutôt une qualité soufferte par le sujet et considérée en lui : pouvoir *dominateur*, force *dominatrice;* passion *dominante*, humeur *dominante*.

Digitized by Google

6. *Fabricateur, fabricant.* On appelle *fabricateurs* les ouvriers qui réalisent et actualisent, en quelque sorte, la propriété du *fabricant*, c'est-à-dire du maître d'une fabrique; car *fabricant* désigne celui qui a la propriété de fabriquer, sans fabriquer jamais lui-même. Ensuite, *fabricant* marque un état permanent et se prend dans un sens général et vague : on ne dit pas le *fabricant*, mais bien le *fabricateur* d'une machine. « Tel qui sera toute sa vie un mauvais versificateur, serait peut-être devenu un grand *fabricateur* d'étoffes. » J.-J. Il est bon de remarquer ici, en confirmation de la règle posée en commençant, que les adjectifs terminés en *eur*, à la différence des autres, soit en continuant à en être synonymes, soit en passant à une autre signification, désignent des qualités moralement imputables, par la seule raison qu'ils supposent de la part de l'agent déploiement d'activité, intention de parvenir à un but et moyens employés pour l'atteindre. Il y a mérite ou démérite à être, non pas *conciliant* ou *séduisant*, c'est l'affaire de la nature, mais *conciliateur* ou *séducteur*. De même, le mot *fabricateur* s'emploie seul pour signifier un défaut moral ; *fabricateur* de faux actes, *fabricateur* de nouvelles, etc.

7. *Argumentateur, argumentant.* Le terme d'*argumentateur* est une qualification particulière et active, qui montre le sujet comme atteint de la manie d'argumenter ; celui d'*argumentant* est une qualification commune et passive, qui n'exprime, de la part du sujet, aucune action louable ou répréhensible. On est *argumentateur* en vertu d'une activité propre qui fait qu'on se plaît, qu'on cherche à argumenter dans différentes circonstances particulières ; on est nommé, constitué, *argumentant* par le choix d'un président ou par le sort. On n'est *argumentateur* qu'autant et que pour le temps qu'on manifeste sa démangeaison d'argumenter ; on est et on demeure *argumentant*, même alors qu'on n'argumente pas encore ou qu'on n'argumente plus.

8. *Auditeurs, écoutants; spectateurs, regardants.* Les *auditeurs* et les *spectateurs* sont des personnes qui se rendent exprès en un certain lieu, à une certaine heure, pour y entendre ou pour y voir certaines choses. Les *écoutants* et les *regardants* se disent des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux qu'elles ne venaient pas chercher, s'arrêtent pour l'entendre ou pour le voir pendant un temps indéfini, indéterminé. Il y a donc plus d'activité dans les premières, leur attention est plus expresse ; il y a plus de passivité dans les dernières, elles ne donnent aux choses qu'une attention ordinaire, que cette attention qui forme pour ainsi

Digitized by Google

dire notre état habituel. Les *écoutants* et les *regardants* sont les gens oisifs, les badauds, les flaneurs, qui se trouvent ou se promènent en un lieu sans but et sans dessein. Dans une foire, un charlatan attire des *écoutants* et des *regardants;* il en fait des *auditeurs* et des *spectateurs*, s'il parvient à les persuader d'entrer sous sa tente pour y entendre ou pour y voir des représentations de sa façon. Il faut parler bas, de peur des *écoutants*, c'est-à-dire, de peur qu'il ne se trouve là par hasard quelqu'un qui entende vos paroles. « N'avons nous point ici quelque *écoutant?* » MOL. Dans la fable des *Devineresses*, Lafontaine dit qu'il a vu certain personnage gagner gros, uniquement parce qu'il était affublé comme tel charlatan, antérieurement connu et qui traînait après soi force *écoutants*. « Il ne faut jamais dire aux gens : écoutez un bon mot, oyez une merveille. Savez-vous si les *écoutants* en feront une estime à la vôtre pareille ? » ID. La tortue, portée en l'air par deux canards, tombe et crève aux yeux des *regardants*, c'est-à-dire de ceux qui l'avaient aperçue par hasard.

EUR, IF.

Eur marque action, déploiement d'une activité propre au sujet et dans des circonstances déterminées. *If* signifie qui a la faculté de, qui peut; cette désinence a rapport à quelque chose de facultatif, à une puissance secondaire, dont se servent, comme d'instrument, les agents véritables. Armes *offensives* et *défensives*, c'est-à-dire, qui sont propres à l'attaque ou à la défense, dont on peut se servir pour cela. La plupart des termes de grammaire se terminent en *if*, *substantif*, *interrogatif*, *conjonctif*, etc., c'est-à-dire dont on se sert pour exprimer les substances, l'interrogation, etc. Lorsqu'il s'agit de l'homme ou des choses qui le concernent, *eur* indique spécialité d'action, intentionnalité, effort, développement d'activité propre, c'est-à-dire volontaire, et *if* marque simplement la propriété de faire, naturelle et non volontaire, non appliquée par choix à tel ou tel objet. De sorte que, entre les adjectifs en *eur* et ceux en *if*, il y a la différence de l'acte à la puissance, du faire au pouvoir, ou bien du faire volontaire, d'initiative, précis, spécial, avec efforts et dessein particuliers, au faire involontaire, indéterminé et non par soi-même. Ainsi *législateur* qualifie un prince qui dans le fait porte ou a porté des lois; *législatif* qualifie le pouvoir ou l'assemblée qui a droit, mission, charge, de porter des lois. *Locomoteur* se dit de ce qui opère la locomotion, muscles *locomoteurs;* et *locomotif*, de ce qui a la puissance d'opérer la locomotion, faculté *locomotive*. Un discours *louangeur*

Digitized by Google

loue effectivement; un discours *laudatif* est propre à louer dans toutes les circonstances : aussi, y a-t-il un genre *laudatif*, et non un genre *louangeur*. *Indicateur* emporte l'idée d'une *indication* volontaire, le doigt *indicateur; indicatif*, celle d'un *indice* naturel, les signes *indicatifs* d'une maladie. Un geste *approbateur* approuve, et est fait à dessein dans une circonstance particulière, afin d'approuver; un geste *approbatif* a la propriété de signifier l'approbation dans toutes les circonstances, qu'il la signifie ou non dans un cas particulier et pour telle ou telle personne; il ne marque pas le fait, mais le pouvoir. Ce qui est *consolateur*, console, et on le fait ou on le donne dans l'intention formelle de consoler; ce qui est *consolatif* a la propriété de consoler. On distinguera semblablement *imitateur* et *imitatif*, *olfacteur* et *olfactif*, etc. Mais certains exemples méritent un examen plus particulier.

1. *Penseur*, *pensif*. Ces deux mots sont également propres à exprimer l'état d'un homme dont l'esprit est occupé de quelque objet. Mais le *penseur* pense avec conscience, avec volonté et une intention bien formelle, celle d'arriver à la connaissance de ce qui l'occupe; il agit, il fait effort pour arriver à cette connaissance qu'il poursuit. L'homme *pensif* ne recherche rien, ne poursuit pas de but; il est soumis à la nécessité, à des circonstances impérieuses, il s'abandonne à ses idées; il ne pense pas, il rêve, il est passif, tandis que le *penseur* est actif, réfléchit. Le *penseur* pense en vertu de la même propriété que l'homme *pensif;* mais il en presse, il en détermine, il en dirige le développement. Le *pensif* a tout ce qu'il faut pour devenir *penseur;* il ne lui manque que la volonté. D'ailleurs, *pensif* ne marque pas toujours déploiement actuel de pensée, mais apparence qu'on pense, qu'on a la propriété de penser : avoir l'air *pensif*, ce n'est pas nécessairement penser. Une différence qui dérive de ce qui précède, c'est que *pensif* entraîne l'idée d'accident, d'éventualité, au lieu qu'un *penseur* est un homme qui a l'habitude de penser. Cela doit être, puisqu'on n'est *pensif* qu'au gré des circonstances, dont on ne peut pas disposer, qui sont variables et incertaines.

2. *Contemplateur*, *contemplatif*. Ils diffèrent absolument de même que les deux mots précédents. *Contemplateur*, qui se livre à la contemplation; *contemplatif*, qui s'y abandonne, qui s'y laisse aller. Un *contemplateur* gouverne ses pensées; un esprit *contemplatif* se berce dans ses rêves. Un saint personnage est *contemplateur*, quand il fait des réflexions suivies sur des sujets de dévotion; il est *contemplatif;* quand il s'abandonne à des in-

Digitized by Google

spirations mystiques. Vous donnerez le nom de *contemplateur* à celui qui contemple volontairement, avec ordre et conscience, les attributs et les œuvres de Dieu, et celui de *contemplatif* à l'esprit qui s'abîme dans des méditations profondes, mais creuses, mais irrégulières. La contemplation du *contemplateur* a toujours un objet fixe et bien déterminé, mais non pas celle de l'esprit *contemplatif;* et c'est pourquoi on peut mettre un régime après *contemplateur,* mais non pas après *contemplatif : contemplateur* des merveilles de la nature. C'est, du reste, avec une entière raison qu'on oppose la vie *contemplative* à la vie active. Dans l'âme *contemplative* il y a de la mollesse, un goût de *far niente,* de mysticité, de quiétisme.

3. *Destructeur, destructif.* Ce qui est *destructeur,* produit la destruction; ce qui est *destructif,* est propre à la produire, renferme des éléments de destruction ou la destruction en germe, mais il faut qu'un agent les développe dans des circonstances et des temps favorables. Le *destructeur* se sert de moyens *destructifs.* Le cheval de bois, qu'inventa l'esprit *destructeur* d'un Grec, était une machine *destructive,* et non pas *destructrice.* On sait, en employant un système *destructeur,* qu'il détruira, on l'emploie afin qu'il détruise; mais quelquefois on produit un système, qui devient *destructif,* sans qu'on s'y soit attendu, sans qu'on l'ait voulu. Une guerre *destructrice* a été entreprise précisément pour détruire; une guerre *destructive* a pour effet la destruction, mais ce n'est point cet effet qu'on s'est proposé en l'entreprenant. On peut enseigner des principes *destructifs,* sans qu'on puisse pour cela être accusé de vouloir la destruction. On dira plutôt un fléau *destructeur* qu'un fléau *destructif,* parce qu'on se le représente comme agissant lui-même, comme produisant lui-même l'effet qu'il produit.

4. *Générateur, génératif.* On dit une puissance *génératrice,* et une faculté *générative.* La première expression présente l'idée de quelque chose qui est en jeu, qui agit; la seconde, l'idée de quelque chose dont on peut se servir pour agir. On ne peut méconnaître dans les plantes une puissance *génératrice;* mais il n'est pas facile de reconnaître en elles les matières qui ont une faculté ou une vertu *générative.* La conscience, la perception et la raison sont les facultés *génératrices* de nos idées, si on les considère comme des puissances qui agissent d'elles-mêmes; ce sont les facultés *génératives* de notre esprit, si on les considère comme des instruments à l'aide desquels l'esprit acquiert ses idées.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. EUX.

Osus, a, um en latin, *oso* en italien, *eux* en français, est une terminaison qu'on peut appeler *réplétive*, parce que effectivement elle marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Elle est presque toujours à base nominale, et répond assez bien à la terminaison anglaise *ful, fanciful*, quinteux, *useful*, avantageux, *disgraceful*, honteux, ainsi qu'aux terminaisons allemandes, isolément significatives, *voll*, plein, *reich*, riche, et *selig*, heureux. *Ingeniosus*, d'*ingenium*, esprit, *ingenioso, ingénieux*, se dit en allemand *geistvoll* et *geistreich*, ou *sinnvoll* et *sinnreich*, c'est-à-dire, plein d'esprit, et riche en esprit, ou en sens. De même, on trouverait en allemand, pour traduire *industrieux*, deux mots à-peu-près synonymes, *kunstvoll* et *kunstreich*, c'est-à-dire, plein d'art, et riche en art, et pour traduire *affectueux* et *verbeux*, *holdselig* et *redselig*, c'est-à-dire, heureux en affection et en paroles, c'est-à-dire qui en a beaucoup. De même, *mystérieux, soucieux, ombreux, gracieux, heureux*, etc., équivalent à *geheimnissvoll, kummervoll, schattenreich, liebreich* ou *leutselig, glükselig*, etc. La désinence *eux*, peut-on dire encore, annonce que le sujet a beaucoup ou tout plein de la qualité marquée par le radical : l'*orgueilleux* a tout plein d'orgueil; le *peureux*, tout plein de peur; le *rigoureux*, tout plein de rigueur.

EUX, ANT.

Les adjectifs en *eux* sont la plupart à base nominale : tous les adjectifs en *ant* ont, au contraire, pour base un verbe, car tous sont des participes présents érigés en adjectifs. D'où il suit d'abord qu'ils doivent représenter la qualité, les uns comme inhérente au sujet, comme possédée par lui d'une manière permanente, les autres comme développée par le sujet, comme se montrant temporairement en lui; d'où il suit que les uns doivent qualifier en raison de la nature, et les autres en raison d'une action, les uns indiquant ce qu'est le sujet, et les autres ce qu'il fait. Ce qui est *saigneux* a du sang, est taché ou couvert de sang, c'est son état; ce qui est *saignant* saigne, fait l'action de saigner : du nez *saigneux* ne tombent pas des gouttes de sang, comme du nez *saignant*. Ce qui est *coûteux* coûtera, si on s'y livre, c'est son caractère permanent : tels sont les voyages et le goût des tableaux; *coûtant* n'entre que dans la locution, prix *coûtant*, où il signifie ce que dans le fait a coûté une

Digitized by Google

certaine chose : je vous le cède au prix *coûtant*. Le vin *fumeux* a toujours et par sa nature la qualité qu'exprime l'adjectif; des tisons *fumants*, des cendres ou des viandes *fumantes*, fument ou jettent de la fumée un instant. — Une seconde différence tient à la valeur propre de la désinence *eux*, et consiste en ce que les adjectifs qu'elle termine désignent la qualité comme possédée à un haut degré, en abondance ou même avec excès. Ce qui est *écumant* jette de l'écume; ce qui est *écumeux* est couvert de beaucoup d'écume. Ce qui est *coûteux* a la propriété, non-seulement de causer des dépenses, mais d'en causer beaucoup.

1. *Ennuyeux, ennuyant.* Qui ennuie. L'un énonce une qualité de nature, l'autre une qualité de fait; le premier qualifie le sujet en raison de ce qu'il est, et le second en raison de ce qu'il fait ou dit. Condillac en juge ainsi dans le passage suivant : « Il me semble qu'on dit *ennuyant* en parlant d'une chose ou d'une personne au moment qu'elle ennuie, et qu'on dit *ennuyeux* quand on parle du caractère qui la rend propre à donner de l'ennui. Il est *ennuyant* signifie, il ennuie actuellement ; il est *ennuyeux* signifie, il est fait pour donner de l'ennui. » Ce qui prouve bien, d'ailleurs, que *ennuyeux* exprime une qualité inhérente au sujet, c'est qu'on le fait quelquefois substantif, ce qui n'a jamais lieu pour *ennuyant*. Enfin *ennuyeux* marque plus d'ennui, ou un ennui plus profond, plus fort, qu'*ennuyant*.

2. *Outrageux, outrageant.* Qui outrage. Ces deux termes qualifient en faisant connaître, l'un ce qu'est le sujet, l'autre ce qu'il fait. Roubaud les a parfaitement distingués en leur appliquant la règle de distinction ci-dessus établie. « *Outrageux*, dit-il, formé du substantif *outrage*, espèce particulière d'offense, désigne la nature de la chose, sa propriété ou son caractère, l'effet qu'elle doit par elle-même produire; elle est faite pour outrager, c'est le propre de la chose d'offenser cruellement. *Outrageant*, participe présent du verbe *outrager*, converti en adjectif verbal, exprime l'action d'outrager, le fait, l'effet de cette action; elle outrage, on en est outragé, offensé cruellement. Ainsi, un discours, un procédé *outrageant* fait un outrage : le discours, le procédé *outrageux* fait outrage. » On dit *outrageux* en parlant des personnes et des choses, parce que les unes et les autres peuvent avoir pour propriété naturelle et constante d'outrager. On ne dit *outrageant* qu'en parlant des choses, le geste, le ton, les paroles, parce qu'elles seules font immédiatement l'action d'outrager, les personnes *outrageuses* se servant d'elles à cet effet.

Digitized by Google

3. *Radieux, rayonnant.* Qui jette des rayons. *Radieux* marque plus d'éclat : le corps *radieux* est tout *rayonnant* de lumière. L'effusion abondante de la lumière rend le corps *radieux ;* et l'émission de plusieurs traits de lumière le rend *rayonnant.* Le soleil est *radieux* à son midi ; à son coucher il est encore *rayonnant.* En second lieu, le mot *radieux* marque la propriété, la qualité de la chose, et le mot *rayonnant,* le fait présent. Un corps lumineux par lui-même est plus ou moins *radieux ;* et quand il répand sa lumière , il est plus ou moins *rayonnant.* Au figuré, on dit un visage, un air *radieux* ou *rayonnant*, pour signifier qu'on voit éclater sur le visage, ou dans l'air, la joie, la satisfaction. Mais l'un marque une satisfaction plus solide, plus pleine et plus constante, comme celle qui résulte de la santé, l'autre une satisfaction plus vive et plus passagère. De cette différence dépend la raison pour laquelle on dit *rayonnant*, et non *radieux*, de gloire, c'est qu'on ne rayonne de gloire qu'au moment où l'on vient de faire une ou des actions glorieuses.

4. *Langoureux, languissant.* Qui est dans un état d'abattement et de faiblesse. Le *langoureux* est tout plein de langueur; le *languissant* languit. Il y a dans *langoureux* quelque chose d'habituel, ou même d'excessif et d'immodéré. Ainsi, l'on dira d'un convalescent, pour emprunter l'exemple de Roubaud, qu'il est encore un peu *languissant,* et d'un autre, qu'il est encore tout *langoureux.* Vous trouverez *langoureux* celui qui paraît toujours *languissant.* « Pour être *langoureux*, dit le même synonymiste, il faut paraître *languissant* par des signes ou des démonstrations frappantes de langueur, et d'une langueur assez soutenue et surtout mêlée de plaintes et de marques de sensibilité. » Il y a plus ; *langoureux* semble signifier quelquefois, qui outre ou affecte la langueur. On a bien l'air *languissant;* mais on prend l'air *langoureux.* Un malade très affaibli vous demande des secours d'un ton *languissant ;* un mendiant rusé vous demande l'aumône d'un ton *langoureux.* Du reste, c'est par exception qu'ici l'adjectif en *eux* paraît marqué d'un caractère d'activité, et il le doit, non pas à sa terminaison, mais à celle de son radical, *langueur.*

5. *Amoureux, amant.* Celui qui aime une femme. L'*amoureux* est plein d'amour ; l'*amant* fait l'action d'aimer, aime ouvertement, au su de tout le monde. Ce qu'on considère dans l'un, c'est la plénitude du sentiment, la réalité de la passion; et, dans l'autre, c'est le fait notoire, patent, de s'attacher par choix à telle personne. *Amoureux* désigne une qualité du tempérament, un penchant dont le

Digitized by Google

terme *amant* ne réveille point l'idée. On ne peut empêcher un homme d'être *amoureux;* il ne prend guère le titre d'*amant*, qu'on ne le lui permette. *Amoureux* rappelle davantage le substantif *amour*, et représente avec plénitude cette qualité comme inhérente au sujet; *amant* se rapproche plus du verbe *aimer*, et marque simplement le fait de prendre telle femme pour objet de son amour et de ses assiduités.

EUX, IF.

Eux marque la possession pleine, abondante, permanente, habituelle, d'une qualité, et *if* la simple possession d'une propriété active ou passive. Il suit de là que les uns qualifient en caractérisant, et les autres sans caractériser; c'est-à-dire que les uns expriment une manière d'être constante, et les autres un état actuel, passager. De son côté, *if* rappelle toujours de quelque façon l'idée d'activité et de puissance, soit qu'il ait plus de rapport que son synonyme avec un verbe correspondant, soit que, comme lui, il ait un nom pour base.

1. *Oiseux*, *oisif*. Termes qui annoncent également l'inaction des êtres actifs, et l'inutilité des choses. En parlant des êtres actifs ou qu'on regarde comme tels, *oisif* s'emploie proprement pour exprimer que, au lieu d'agir, ils ne font rien, ils sont actuellement sans occupation ou dans l'inaction. Quand on leur applique la qualification d'*oiseux*, on les représente comme ayant l'habitude, le goût de l'oisiveté, comme croupissant dans l'inaction. De sorte que avec du loisir on est *oisif*, et avec de l'oisiveté *oiseux*. *Oisif* rappelle par opposition, de même que *passif*, une puissance d'agir dont on ne fait pas usage; *oiseux*, étranger à cette idée, désigne, en vertu de sa terminaison, l'habitude, le goût, la qualité ou l'état permanent, l'inertie. — En parlant des choses, *oiseux* à son tour, est le mot propre; il se dit de toutes les choses pleinement inutiles, qui ne sont bonnes à rien; et *oisif*, toujours pourvu de l'idée de puissance, se dit seulement de celles qui ont un principe d'activité, qui sont propres à quelque chose, qui ont la puissance de servir à quelque chose, et qu'on néglige pourtant d'employer. Goûts, ornements *oiseux;* disputes, questions, occupations, considérations, paroles, épithètes *oiseuses*. La valeur est *oisive* pendant la paix; il y a bien des talents *oisifs;* l'argent est *oisif* dans un coffre. Lafontaine dit au sujet des richesses : « Quand ces biens sont *oisifs*, je tiens qu'ils sont frivoles. » La vie *oiseuse* est stérile, ne produit rien de bon; la vie *oisive* se passe à ne rien faire, au lieu de se passer à agir; l'inutilité fait l'une, et l'inaction l'autre.

Digitized by Google

2. *Impérieux, impératif.* Ils se disent du ton et de l'air d'un homme qui commande avec hauteur. *Impérieux*, d'*imperium*, empire, plein d'empire; *impératif*, du verbe *imperare, imperatum*, commander, qui a la force ou la puissance de commander. Donc, d'une part, *impérieux*, marquera un empire plus plein, plus absolu, plus habituel, plus despotique; et, de l'autre, *impératif* exprimera simplement la signification, la valeur, la force des gestes et du ton. Un maître, un supérieur, ont d'ordinaire l'air et le ton *impérieux*. Les domestiques et les enfants doivent savoir comprendre l'air *impératif* des maîtres et des parents. Il semble aussi que le ton *impératif* n'étant pas ordinaire, choque davantage, et c'est pourquoi Condillac pense qu'on ne le dit que lorsqu'on reproche à quelqu'un de prendre un ton trop haut, et qu'on n'est pas dans le cas de s'en embarrasser : vous prenez un ton, un air *impératif*.

EUX, EUR.

Eux se joint à une base nominale pour former un adjectif qui signifie, plein d'une certaine qualité. *Eur* ne se construit qu'avec des bases verbales et sert à marquer celui qui fait l'action, qui a pour habitude, pour profession, de la faire. Les adjectifs en *eux* qualifient intrinsèquement, présentent la qualité comme inhérente au sujet, outre qu'ils la supposent forte, abondante, habituelle. Les adjectifs en *eur* qualifient extrinsèquement ou présentent la qualité comme développée par le sujet.

1. *Vétilleux, vétilleur.* Qui s'amuse ou s'arrête à des vétilles, à des misères, à de petites difficultés. *Vétilleux*, en vertu de sa terminaison complétive, dit plus que *vétilleur*, en ce sens qu'il annonce de plus petites difficultés, des choses plus insignifiantes, des chicaneries plus misérables. Ensuite, le *vétilleux* est plein de vétilles, c'est la qualité qui lui est propre; le *vétilleur* vétille, fait l'action de vétiller. Le premier mot qualifie le sujet par rapport à ce qu'il est; le second le qualifie par rapport à ce qu'il fait, on le voit à l'œuvre. Là, c'est un défaut inhérent au sujet et qu'on se borne à considérer en lui; ici, c'est une habitude ou une manie qui le porte à agir de telle façon.

2. *Amoureux, amateur.* Qui est passionné, qui a beaucoup d'attachement pour quelque chose, la gloire, la peinture, etc. *Amoureux*, plein d'amour, est relatif à la réalité du sentiment, à sa plénitude; l'*amoureux* n'est rien moins qu'indifférent. *Amateur*, d'*amare, amatum*, aimer, celui qui aime, signifie, celui qui fait profession d'aimer, qui se donne et est connu pour aimer; l'idée qui domine

Digitized by Google

dans ce mot est celle du choix déclaré, prononcé, d'une chose comme objet de notre admiration et de nos poursuites. La qualité peut être poussée jusqu'à l'excès chez l'*amoureux* et chez l'*amateur*; chez l'*amoureux*, s'il s'éprend trop fortement pour des choses qui n'en valent pas la peine; chez l'*amateur*, si le goût qu'il professe l'engage à des démarches ou à des dépenses extravagantes. *Amateur* a si peu de rapport à la force et à l'inhérence du sentiment et il en a tant à la profession qu'on en fait, que parfois il se prend en mauvaise part pour désigner celui qui, par mode ou par bon ton, prend des airs de connaisseur à l'égard d'une chose et en affecte le goût.

CHAPITRE V. ABLE.

Able, latin *abilis*, est une terminaison qui correspond exactement à la terminaison *if* dont elle exprime le contraire. Toutes deux sont à base verbale et signifient une disposition, une aptitude; mais *if* désigne la puissance, la faculté de faire, *able* la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir; et, comme à l'une convient la dénomination de *facultative active*, l'autre peut s'appeler *facultative passive*. Il n'est personne qui ne comprenne par comparaison, dans les exemples suivants, la valeur de l'une et de l'autre désinences : *pénétratif, pénétrable; imaginatif, imaginable; justificatif, justifiable; explicatif, explicable; communicatif, communicable.*

Vrai, véritable. Qui n'est pas faux, qui est conforme à la vérité; ou bien, qui est réel, solide, effectif, sur quoi on peut faire fond, qui n'est pas qu'apparent, superficiel. Ces deux mots ont évidemment le même radical, *verus*, vrai, d'où *veritas*, qui a servi à former *véritable*. Contrairement à l'analogie, *véritable* est à base nominale, ce qui n'empêche pas sa terminaison de conserver son sens général. La différence des deux mots se tire de cette double considération, que le premier n'a pas de terminaison significative, le second en ayant une, et que *véritable* veut dire proprement, non pas *vrai*, mais qui a de la disposition, de l'aptitude à être *vrai*. Elle peut s'énoncer sous cette forme générale : *vrai* est absolu et objectif; *véritable*, relatif et subjectif; l'un se considère en soi, *in ordine ad se*, l'autre relativement à nous, *in ordine ad nos*; l'un regarde la chose en elle-même, dans sa nature, l'autre l'allégation ou l'affirmation et l'effet produit sur nous. Ce qui est *vrai* est tel qu'on le dit; ce qui est *véritable* est dit tel qu'il est et ne trompe point. Girard, Roubaud et Condillac ont aperçu et signalé de la même manière le ca-

Digitized by Google

ractère spécial de *vrai*, mais diversement la relativité de *véritable*. Girard et Roubaud ont vu que *véritable* se rapporte à la vérité de l'affirmation ou du récit, ce que Girard fait bien comprendre par l'exemple suivant : « Quelques historiens soutiennent qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu une papesse Jeanne, et que l'histoire qu'on en a faite n'est pas *véritable*. » Mais, de son côté, Condillac a reconnu que les choses *véritables* sont, non seulement celles qui sont dites, rapportées, alléguées par l'homme, mais encore toutes celles qu'on regarde comme conformes à ce que les hommes en pensent, comme ne les trompant point. Et cette idée plus générale et plus large de la relativité de *véritable*, il l'a transportée avec raison du sens primitif des deux mots à leur sens dérivé. Voici en propres termes comment il s'en explique. « Cette histoire n'est pas *véritable*, c'est un *vrai* roman. Cet exemple suffirait pour faire sentir que *vrai* ne se dit que du fond de la chose, et que *véritable* se dit de la chose considérée sous quelque rapport. Il me paraît même que ces mots conservent toujours cette différence. Par une *vraie* histoire, un *vrai* amour, une *vraie* amitié, on entend seulement que ces choses sont ce qu'elles doivent être : par une *véritable* histoire, un *véritable* amour, une *véritable* amitié, on entend que ces choses ne trompent point. C'est un *véritable* gentilhomme, c'est un *vrai* gentilhomme, ne signifient pas absolument la même chose. Le premier se dit de celui qui joint la noblesse des sentiments à la noblesse de la naissance, c'est-à-dire qui réunit en lui tout ce qu'on est en droit d'exiger d'un gentilhomme. *Vrai* se rapporte à la chose considérée en elle-même et comme ayant tout ce qui est nécessaire à son essence, tout ce qui est nécessaire pour qu'elle soit parfaitement ce qu'elle doit être : *vrai* Dieu, *vrai* bien, *vrai* repos, *vrai* or, *vrai* rubis, *vrai* portrait, etc. En pareil cas, *véritable* ne serait pas bien. Celui-ci fait envisager la chose sous deux points de vue, c'est-à-dire en elle-même et par rapport à nous. Je dirai qu'un homme est *vrai*, lorsque je le considère en lui-même sans aucun rapport particulier, et cela signifie qu'il est incapable de déguisement, qu'il aime la vérité pour la vérité ; je dirai qu'il est *véritable*, lorsque je le considère dans ses propos, dans ses actions, et cela signifie qu'il ne veut pas tromper. Celui qui est *vrai* est nécessairement toujours *véritable;* mais rien n'empêche que celui qui n'est pas *vrai* ne soit quelquefois *véritable*. » —Ainsi, en résumé, *vrai* qualifie les choses en elles-mêmes, d'une manière absolue, et signifie qu'elles sont ce qu'elles doivent être, il regarde le vrai idéal, essentiel ; *véritable* les qualifie relativement à nous, et signifie qu'elles sont dites par nous ou qu'elles sont par rap-

Digitized by Google

port à nous comme il faut pour qu'il n'y ait pas mensonge; il regarde cette vérité morale en quelque sorte qui fait qu'on dit vrai, qu'on ne ment ni ne trompe.

ABLE, ANT.

A la rigueur, il ne saurait y avoir de synonymie entre les adjectifs en *able* et les adjectifs en *ant*, car les uns expriment la possibilité d'une qualité dont les autres marquent la réalité : *déshonorable*, qui est capable de déshonorer, *déshonorant*, qui déshonore; *convenable*, qui est de nature à convenir, *convenant*, qui convient; *effroyable*, qui est propre à effrayer, *effrayant*, qui effraie. Mais, ce qui en fonde la synonymie, c'est que les adjectifs en *able* se prennent aussi dans le sens de la réalité; de telle sorte que ce qui est *déshonorable, convenable, effroyable*, tout comme ce qui est *déshonorant, convenant, effrayant*, déshonore, convient, effraie. Cependant leur différence est facile à trouver. Ce qui frappe principalement, sinon uniquement, dans l'adjectif en *able*, c'est la propriété; et, dans l'adjectif en *ant*, c'est l'action, l'effet présent. Le premier, quoiqu'il puisse avoir aussi un verbe pour base, est un pur adjectif, et, à la différence du second, ne participe à aucune des propriétés du verbe. La qualité est présentée par l'un comme inhérente au sujet, comme permanente et durable, et par l'autre comme actuelle, passagère, spéciale, comme se manifestant dans des circonstances déterminées. Une chose *déshonorable* ou *convenable* déshonore ou convient partout et toujours, essentiellement; une chose *déshonorante* ou *convenante* ne déshonore ou ne convient que dans le moment et dans le cas particulier. C'est, d'une part, une qualité fixe, de droit, qui ne dépend pas de l'application ; de l'autre, une qualité de fait. Que d'actions *déshonorables* ou *convenables* ne sont ni *déshonorantes* ni *convenantes* dans certaines conditions, grâce à l'opinion, à la mode, aux usages et aux préjugés! Et que d'actions, jugées *déshonorantes* ou *convenantes*, ne seraient pas trouvées *déshonorables* ou *convenables*, si l'on avait égard à toutes les circonstances où se sont trouvés ceux qui les ont faites!

Effroyable, effrayant. Qui cause une grande peur. Le radical de ces deux mots est le même, *effroi*, d'où l'on a formé *effroyable* et *effroyer;* ce dernier a été écrit et prononcé à l'italienne, *effrayer*, et de ce verbe sont sortis *effrayant* et *frayeur*. *Effrayant* exprime une qualité de fait, *effroyable* une qualité de droit, ou une qualité de droit et de fait en même temps ; en sorte qu'un spectacle *effrayant* effraie, et qu'un spectacle *effroyable* est bien fait pour

Digitized by Google

effrayer, ou est capable d'effrayer, et effraie. La chose *effrayante* frappe et produit tout son effet en un seul coup ; la chose *effroyable* a un fond d'effroi, en quelque sorte, ce qu'on redoute en elle c'est elle et ses suites, et non son impression du moment. Ce qui est *effrayant* ne l'est souvent qu'à raison de notre ignorance et par l'effet instantané qu'il produit; ce qui est *effroyable* l'est par nature et demeure toujours tel. Un songe est *effrayant*. « J'ai vu ce même enfant, dont je suis menacée, tel qu'un songe *effrayant* l'a peint à ma pensée. » Rac. « Les effets de l'amour sont *effroyables*, dit Pascal. » Quoique ayant même radical, *effroyable* a plus de rapport avec *effroi*, et *effrayant* avec *frayeur ;* or, on ne dit pas qu'un tyran est la *frayeur*, comme on dit qu'il est l'*effroi* de ses sujets, et c'est parce que le mot *frayeur* et le mot *effrayant* ne marquent pas, comme *effroi* et *effroyable*, une qualité permanente, mais bien une qualité passagère, considérée toute par rapport à son effet du moment.

ABLE, EUX.

La terminaison *eux* est plutôt active que passive, et c'est pourquoi il existe en assez grand nombre des adjectifs en *eux*, synonymes d'adjectifs en *ant*. C'est, au contraire, parce que la terminaison *eux* se prend rarement dans le sens passif, que fort peu d'adjectifs de cette désinence ont des synonymes parmi les adjectifs en *able*. Tels sont cependant, *piteux*, *odieux* et *délicieux*, par rapport à *pitoyable*, *haïssable* et *délectable*, puisqu'ils signifient comme ceux-ci, qui est ou doit être pris en pitié, haï, goûté avec délices. Quant à leur différence, elle se déduit de la nature de leurs bases et de la valeur précise de leurs terminaisons. Les premiers sont à base nominale : *piteux* vient de *pitié*, *odieux* du latin *odium*, haine, et *délicieux* de *délice ;* les autres sont à base verbale, *pitoyable* étant formé du verbe inusité *pitoyer*, le même à-peu-près que *apitoyer*, *haïssable* de *haïr*, et *délectable* du latin *delectare*, agréer. De là il suit que l'adjectif en *eux* qualifie la chose en elle-même, au lieu que l'adjectif en *able* la fait considérer d'une manière relative, comme capable d'éprouver un effet, d'exciter de notre part un sentiment. Et de la valeur comparée des terminaisons il résulte, d'une part, que l'adjectif en *eux* exprime avec plénitude et en abondance, au superlatif en quelque sorte, la qualité marquée simplement et sans aucun accessoire de cette espèce par l'adjectif en *able ;* et, de l'autre, que le premier présente en fait ce que l'autre suppose simplement en puissance.

Digitized by Google

1. *Pitoyable, piteux*. Qui fait qu'on est un objet de pitié. Être, ton *piteux* ou *pitoyable*, c'est-à-dire à faire pitié. L'un signifie proprement qui excite, et l'autre, qui doit exciter la pitié, ce qui n'empêche pas ces deux mots d'être synonymes, vu la facilité avec laquelle l'esprit passe de la réalité à la possibilité et réciproquement. *Piteux* concentre l'attention sur la chose qualifiée : elle est de nature très mauvaise ou dans une sorte de bassesse et de dégradation. *Pitoyable* est une qualification relative, qui rappelle expressément la propriété qu'a la chose d'être prise en pitié. Dans un *piteux* état, on est loin d'être à son aise ; dans un état *pitoyable*, on est digne de compassion. Ainsi, *piteuse* mine, *piteuse* chair, présentent des qualifications solitaires et tout-à-fait indépendantes de l'effet que sont susceptibles d'éprouver les choses *pitoyables*. Si *piteux* se prend toujours familièrement et rarement au sérieux, c'est précisément parce que ce mot est peu propre à marquer que la chose est digne de compassion.

2. *Délectable, délicieux*. Très agréable. Ce qui est *délicieux* a telle qualité ; ce qui est *délectable* a la propriété d'être agréé ou de produire tel effet sur ceux qui le goûtent. Le premier adjectif qualifie la chose en elle-même et la fait considérer comme un sujet d'inhérence ; le second la qualifie relativement, comme un sujet d'action, comme capable de tel effet. Une chose est *délicieuse* qui renferme tous les principes de bonté ; elle est *délectable* en ce qu'elle est faite pour les faire éprouver. *Délicieux* présente la qualité comme concentrée dans l'objet qu'elle sert à caractériser, et *délectable* comme propre à se développer et à causer des sensations très agréables. « L'épithète *délicieux*, dit Roubaud, affecte à l'objet un attrait, des appas, un charme, avec un caractère particulier de suavité ; l'épithète *délectable* attribue à l'objet la propriété d'exciter le goût, d'attacher à la jouissance, de prolonger le plaisir. Le buveur appelait autrefois *délectable* le vin que nos gourmets trouvent *délicieux*. » *Délicieux* est un qualificatif absolu qui ne regarde que la nature de la chose ; *délectable* est un qualificatif relatif qui fait penser à l'effet dont la chose est capable. Ni l'un ni l'autre ne montre la qualité comme réalisée, le premier parce qu'il se borne à la faire voir dans l'objet, le second parce qu'il la suppose simplement possible.

3. *Haïssable, odieux*. Qui est ou rend un objet de haine. Du latin *odi*, je hais, a été fait *odium*, haine, d'où vient *odiosus*, odieux, plein de haine, qui en excite beaucoup. Du même *odi*, *odire*, on a formé *haïr* ; d'où *haïssable*, à haïr, propre à être haï. A le prendre

Digitized by Google

rigoureusement, *odieux* exprime plutôt comme un fait ce que *haïssable* présente comme une capacité ou un devoir. Ce qui est *odieux*, excite effectivement beaucoup de haine; ce qui est *haïssable*, est bon ou propre à être haï. On rend *odieux;* on fait paraître *haïssable.* « Vous forgez des écrits pour rendre vos ennemis *odieux,* » dit Pascal aux Jésuites; et, suivant le même auteur, « Le moi est *haïssable;* on ne peut le rendre aimable qu'aux injustes. » « Les autres moines le prirent en haine, parce qu'il n'était pas aussi *haïssable* qu'eux.» J.-J. —Mais ces mots s'emploient aussi tous deux, tantôt pour marquer le fait ou la réalité, tantôt pour exprimer la capacité ou la possibilité. Alors ils diffèrent par leur degré de force. C'est ce qu'ont bien senti Condillac et Roubaud. « On est *haïssable,* dit le premier, parce qu'on a un caractère désagréable; on est *odieux*, parce qu'on a un caractère méprisable, vicieux. » Roubaud exprime la même pensée en d'autres termes. « Si l'objet *haïssable* est digne de haine, dit-il, l'objet *odieux* est digne de toute votre haine. Avec certains défauts, on est *haïssable;* avec certains vices, on est *odieux.* » « Pour ne se répandre que sur les dehors, l'incivilité n'en est que plus *haïssable,* parce que c'est toujours un défaut visible et manifeste. » Labr. « C'est un noir attentat, c'est une sale et *odieuse* entreprise que celle que le succès ne saurait justifier. » Id. Enfin, ajoutons que *odieux* est plus relatif à la nature de la chose qualifiée, et *haïssable* à l'effet qu'elle produit sur nous, au sentiment qu'elle provoque.

CHAPITRE VI. IBLE.

En latin, *ibilis* équivaut à *abilis;* de même, en français, *ible* à *able.* Ce sont deux manières de terminer les adjectifs à base verbale, qui expriment qu'une chose peut subir telle action, être mise dans tel état, qui marquent la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir ce qui est signifié par le radical; ce sont, pour le dire en moins de mots, les désinences ordinaires et indifféremment employées des facultatifs-passifs. *Comprehensibilis, compréhensible,* qui peut être compris; *sensibilis, sensible,* qui peut être senti; *plausibilis, plausible,* qui peut être approuvé, agréé.

IBLE, IF.

Sensible, sensitif. Capable de sensations, qui peut en éprouver, qui a la faculté de sentir. *Ible,* comme *able,* est opposé à *if,* celui-ci signifiant la faculté, la puissance, l'aptitude à faire, l'actif, tandis

Digitized by Google

que celui-là désigne la capacité, la possibilité, l'aptitude à recevoir une détermination, le passif. Ce doit donc être un fait rare que leur rencontre en un sens commun; il n'en existe probablement pas d'autre exemple. *Sensible*, c'est primitivement ce qui peut être senti; les objets, les qualités, un froid, un mal, *sensibles;* et *sensitif,* c'est ce qui peut sentir, ce qui a la force, la vertu, la faculté de sentir. Mais ensuite, *sensible*, comme *terrible*, *nuisible*, *dommageable*, *capable*, se prend exceptionnellement, et contre l'analogie, dans une acception active; de là vient sa synonymie avec *sensitif*. Cependant, parce que *sensible* ne signifie pas dans le principe et par sa valeur propre la faculté de sentir, il ne la représente pas d'une manière aussi pure, aussi indépendante, aussi absolue, que *sensitif;* il n'est pas comme ce dernier exclusivement potentiel. Les êtres *sensibles* sont les êtres *sensitifs*, sentant effectivement. Aussi est-ce un mot du langage commun et qui comporte tous les degrés : peu, très *sensible;* aussi fait-il considérer la sensibilité objectivement, en rapport avec les objets qui l'excitent : *sensible* à la douleur, au chaud, au froid, aux impressions de l'air. Si la plante appelée *sensitive* sentait réellement, nous la qualifierions de *sensible*. *Sensitif* n'exprime que la faculté, abstraction faite de toute manifestation et subjectivement, sans rapport avec l'extérieur et sans degré. On n'emploie guère ce mot que dans des traités scientifiques sur l'âme. Aristote reconnaît dans l'homme une âme végétative, une âme *sensitive* et une âme raisonnable; vertu, faculté *sensitive*. « Les opérations de l'âme sont de deux sortes : les opérations *sensitives* et les opérations intellectuelles. » Boss. « L'âme est *sensitive* en même temps qu'intellectuelle. » Id. — A peine est-il besoin d'ajouter que *sensible* et *sensitif* présentent la sensibilité dans l'âme, l'un plutôt comme une modification, une impression, et l'autre comme une manière d'agir. Si les psychologues modernes se servent rarement du mot *sensitif*, ce n'est pas tant parce qu'ils regardent la sensibilité comme passive, que parce qu'ils font profession de n'admettre de facultés qu'en raison de faits qui en prouvent l'existence; c'est une expression qu'ils renvoient à la scholastique comme signifiant une puissance virtuellement, en soi, *à priori*, indépendamment de ses effets et de toute application.

IBLE, ABLE.

A la rigueur, il ne saurait y avoir deux adjectifs de même base et terminés, l'un par *ible*, l'autre par *able;* car ils seraient entièrement synonymes, ce qui est impossible. Voyons toutefois si, dans le fait,

Digitized by Google

notre langue ne serait pas, sous ce rapport, coupable d'inconséquence. Ne pourrait-on pas d'abord alléguer *irascible* et *irritable*, qui s'irrite facilement ou se met facilement en colère? L'exemple serait mal choisi : quoique ces deux mots aient le même radical au fond, *ira*, colère, ils le reçoivent de deux verbes différents, l'un déponent, *irasci*, l'autre fréquentatif, *irritare*, et c'est de la considération de cette circonstance uniquement, que peuvent résulter les différences des deux adjectifs. Il en est de même d'*immobile* et d'*immuable*, qui empruntent leur base commune, le premier au verbe latin *movere*, le second au verbe français *muer*; sans compter que de l'un à l'autre la synonymie est tout au moins contestable. Il n'existe en ce genre qu'une seule anomalie : c'est *vitrescible* et *vitrifiable*, qui peut être changé en verre; encore leur radical *vitrum*, verre, passe-t-il comme celui des synonymes vrais ou prétendus qui précèdent, par deux verbes, le premier, verbe latin hypothétique, *vitrescere*, rendre verre, changer en verre; l'autre, français, *vitrifier*. De là dépend leur différence; car il faut bien qu'ils en aient une, puisqu'ils existent tous les deux. *Vitrescible* est plutôt un terme de science que nous a légué l'alchimie, et *vitrifiable* appartient plutôt au langage commun. Au reste, on doit remarquer qu'en général, si deux adjectifs synonymes de radicaux différents se terminent, l'un en *ible*, l'autre en *able*, celui-ci, comme *vitrifiable*, tire son radical d'un verbe français; au lieu que le premier, comme *vitrescible*, emprunte le sien d'un verbe latin. Exemples : *flexible*, de *flectere*, *flexum*, et *pliable* de *plier*; *contemptible* de *contemnere*, *contemptum*, et *méprisable* de *mépriser*. Ainsi, *able*, affectant les bases verbales françaises, est une terminaison plus commune que la désinence *ible*. De là vient qu'on dit *apercevable* et *perceptible*, *imperceptible*. Dans *apercevable*, *able* se trouve joint à un élément verbal tout français, *apercevoir*; dans *perceptible* et *imperceptible*, au contraire, *ible* a été ajouté à un radical latin, *percipere*, *perceptum*. En conséquence, *apercevable* est un mot qu'on emploie communément en parlant des objets grossiers, sensibles, qui s'aperçoivent sans peine et au premier coup d'œil; *perceptible* est un terme plus recherché qui sert à qualifier les choses fines, subtiles ou même abstraites et morales; car il se prend très bien et seul dans le sens figuré. A la place d'*imperceptible*, *impercevable* eût formé un vrai contresens.

Digitized by Google

CHAPITRE VII. ARD.

Par la rudesse de ses deux consonnes, cette terminaison annonce déjà une origine barbare, ou gauloise ou germanique. Un autre indice non moins certain, c'est qu'elle se trouve à la fin d'un grand nombre de noms propres, à radicaux non fournis par la langue savante et polie des Romains. Exemples : *Lombard*, *Guiscard*, *Edouard*, *Gaspard*, *Gérard* ou *Girard*, *Bernard*, *Hébrard*, *Evrard*, *Blanchard*, *Richard*, *Mallard*, *Volard*, et une foule d'autres. A quoi on peut ajouter encore que, parmi les noms communs, elle affecte surtout ceux qui se rapportent à la guerre : *soudard*, *hussard*, *poignard*, *cuissard*, *brassard*, *étendard*, *boulevard*, *couard*, *fuyard*, *traînard*. Quand elle se joint à un élément, soit nominal, soit verbal, pour former un qualificatif, celui-ci doit, par toutes ces raisons, appartenir au langage commun et familier. D'où il suit, pour ce qui regarde le fond, qu'elle doit servir à exprimer des qualités peu estimables, peu nobles, basses, comme, *campagnard*, *musard*, *mouchard*, *bâtard*, *gueulard*, *pendard*, *paillard*, *poissard*.

L'analogie conduit, de plus, à considérer les adjectifs en *ard* comme fréquentatifs, comme marquant la réitération de l'action, l'habitude et l'accumulation de la qualité. D'eux dérivent des substantifs féminins abstraits qui, pour en reproduire fidèlement l'idée, doivent s'adjoindre des désinences qui ne l'altèrent point, c'est-à-dire équivalentes ou à-peu-près, pour le sens, à la terminaison *ard*. Or, ces désinences sont toujours *erie* et *ise* : *Cafard*, *cafarderie* ou *cafardise*; *bavard*, *bavarderie*; *cagnard*, *cagnarderie*; *goguenard*, *goguenarderie*; *gaillard*, *gaillardise*; *bâtard*, *bâtardise*; *couard*, *couardise*; *paillard*, *paillardise*; *mignard*, *mignardise*. Et ces désinences indiquent des habitudes mauvaises et relatives à de petites choses, des défauts ou des manies qui font qu'on se porte fréquemment aux actes constitutifs de ces défauts.

Gueux, *gueusard*. Coquin, fripon. *Gueusard* renchérit sur son synonyme. Le *gueusard* est le *gueux* déhonté, celui qui gueusaille, qui a l'habitude de gueuser, celui chez qui c'est un besoin, une manie et un métier de se livrer aux actes du *gueux*. En même temps, le mot *gueusard* est beaucoup plus familier et plus dédaigneux.

Digitized by Google

ARD, IF.

Fuyard, fugitif. Qui est en fuite. Ils se forment en ajoutant, d'un côté, *if* à un radical latin, *fugere, itum;* de l'autre, *ard* au même radical francisé, *fuir.* Or, la désinence *if* n'emporte pas l'idée de la réalisation actuelle de la qualité, comme la désinence *ard.* Le *fugitif* ne fuit pas présentement, ou, s'il fuit, c'est moins en raison de cette action qu'on le qualifie, qu'en raison du caractère qu'elle lui donne et de l'état où il se trouve par sa fuite. On fait arrêter un esclave ou un criminel *fugitif;* on fait défense de recevoir tel ou tel *fugitif.* Dans un combat, on poursuit ou on rallie les *fuyards.* D'ailleurs, *fuyard* est un terme de guerre qui se dit seulement au pluriel en parlant des soldats qui s'enfuient à l'envi, précipitamment, pêle-mêle, en désordre, avec une sorte de fureur et honteusement. « Ceux qui poursuivaient les *fuyards* n'eurent jamais l'audace d'attaquer Socrate. » FÉN. Pris adjectivement, *fuyard* signifie, qui a coutume de s'enfuir : animaux *fuyards,* troupes *fuyardes.*

ARD, EUR.

Ces deux terminaisons se construisent quelquefois avec une même base verbale, de manière à former deux expressions à-peu-près équivalentes, car elles marquent l'une et l'autre que le sujet a la propriété active de faire telle ou telle chose signifiée par le radical commun, et qu'il la manifeste actuellement. La différence alors ne peut être trouvée, à moins de déterminer comparativement la valeur des désinences. *Ard* indique plus spécialement l'habitude, et comme qualité dans le sujet, et par rapport à la fréquente répétition. *Eur* est plus relatif à l'action, à l'éclat, et qualifie en conséquence; il annonce qu'on fait profession d'une chose, qu'on s'y porte ouvertement. Ensuite, *ard,* plus propre au langage commun et familier, est par lui-même significatif d'un défaut, et d'un défaut qui se fait sentir à chaque instant pour et dans les moindres choses.

1. *Criard, crieur; braillard, brailleur; pleurard, pleureur.* Ils servent à qualifier celui qui crie, braille ou pleure. L'accessoire des trois adjectifs en *ard* est l'habitude, la fréquente répétition, le besoin et comme la manie de crier, de brailler et de pleurer à tout propos. Ce qui distingue les trois autres, c'est le bruit, la manifestation actuelle du défaut. Un *braillard* ennuie, parce qu'il revient sans cesse à la charge, parce qu'il ne fait que brailler; un *brailleur* importune, étourdit, par son ramage du moment. D'ailleurs, *criard, braillard* et *pleurard* sont des termes familiers

Digitized by Google

qui ne se disent guère qu'en parlant des enfants, et pour marquer un défaut plus petit, plus vilain, plus chétif, d'un ordre tout-à-fait inférieur.

2. *Vétillard, vétilleur.* Qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés. Le premier montre le défaut sous le rapport de sa continuité et dans ce qu'il a de petit, de mesquin; le second le fait voir agissant et produisant présentement son effet, ou comme révélé par des faits antérieurs. Le *vétillard* est toujours prêt à vétiller, et il se prend aux plus petites choses; on le dirait incessamment tourmenté du besoin de trouver à exercer sa manie; il est peu accommodant, difficile à vivre. Vous direz d'un homme qui vétille dans une affaire : Laissez là ce *vétilleur;* et de celui que vous avez déjà vu vétiller : Je le connais, c'est un *vétilleur.*

3. *Pillard, pilleur.* Qui pille et aime à piller. Le premier se prend bien adjectivement et présente toujours l'habitude dans le sujet : cet homme est d'humeur *pillarde.* Le second ne s'emploie que comme substantif pour exprimer un sujet d'action, en tant qu'il fait ou a fait cette action, celle de piller. Un grand *pillard* éprouve continuellement le besoin de piller et s'y sent comme entraîné; un grand *pilleur* a pillé ou pille beaucoup. Ensuite, c'est aux pilleries que s'adonne le *pillard*, et le pillage qu'exerce le *pilleur;* l'un fait en petit ce que l'autre fait en grand.

4. *Traînard, traîneur.* Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. *Traînard* porte un air de dédain qui annonce un faux semblant de manque de force, et l'habitude, la volonté de se soustraire ainsi à la fatigue commune. Ce mot qualifie donc eu égard au sentiment, à la disposition du sujet, si bien même que, par extension, *traînard* se dit d'un homme lent, négligent. *Traîneur* qualifie en raison du fait. Le *traînard* aime à traîner, a l'habitude mauvaise, basse, méprisable, de traîner; le *traîneur* traîne effectivement. Tout régiment a ses *traînards,* que les officiers doivent gourmander, en même temps qu'ils doivent avoir des égards pour les *traîneurs.*

5. *Grognard, grogneur.* Qui grogne souvent. L'un qualifie subjectivement et l'autre objectivement, l'un par rapport à l'humeur, l'autre par rapport à la conduite. Le *grognard* est toujours disposé à grogner; le *grogneur* grogne toujours. On ne peut vivre avec le *grognard :* il est acariâtre, maussade, acrimonieux; on ne peut supporter les discours du *grogneur :* il fatigue. Les murmures du *grognard* s'expliquent par son habitude, par son caractère même; ceux du *grogneur* ont leur cause dans quelque

Digitized by Google

chose d'extérieur et d'accidentel, qui a excité son chagrin ou son mécontentement. Le *grognard* semble aussi grogner à tout propos, pour les plus petits sujets.

CHAPITRE VIII. ON.

Considérée dans les qualificatifs qu'elle sert à former, cette terminaison toute française, et partant familière, semble avoir plus de rapport avec l'état qu'avec l'action. D'abord elle a plus d'affinité pour les bases nominales que pour les bases verbales; et les verbes qui correspondent aux adjectifs en *on*, au lieu de leur être antérieurs et d'entrer dans leur composition, en dérivent, au contraire, assez souvent : de *maçon* on a fait *maçonner;* de *maquignon, maquignonner;* de *fripon*, *friponner;* de *grison, grisonner;* de *polisson*, *polissonner*. Qu'on compare cette désinence à une désinence vraiment active, on sentira aussitôt la différence. Dans *contrefaction, exhalation, inclination*, *coction*, par exemple, se trouve un caractère non équivoque d'activité qui disparaît dans *contrefaçon*, *exhalaison*, *inclinaison*, *cuisson*, ces derniers mots exprimant le résultat ou l'effet de l'action marquée par les premiers. Et cette passivité ou cette objectivité des substantifs en *on* est commune à la plupart de ceux qui ne sont pas des diminutifs, comme *moisson*, *boisson*, *leçon*, *foison*, *toison*, *maison*, *rançon*. Il en est de même des qualificatifs qui ont cette terminaison. Le *nourrisson* est nourri, reçoit la nourriture; le *rejeton*, c'est ce qui est rejeté, produit par et à côté d'une plante; l'homme que vous qualifiez de *grison*, a été fait, est devenu gris : c'est là sa qualité et comme sa façon. Toutefois, un fait semble démentir cette conjecture, c'est que plusieurs qualificatifs ainsi terminés désignent certains hommes relativement à leurs occupations habituelles : *maçon*, *charron*, *forgeron*, *marmiton*, *champion*, *espion*. Mais ils les désignent, en faisant connaître leur état, plutôt que leur profession ou le genre d'actions auxquelles ils se livrent d'ordinaire; et c'est pourquoi ils sont aussi souvent à base nominale qu'à base verbale. Le *maçon*, le *charron* ont été faits tels, ainsi que le *compagnon;* ils appartiennent dans la société à telle classe; ils ont reçu telle forme, telle manière d'être.

ON, EUR.

L'une de ces désinences détermine la manière d'être, l'autre la manière d'agir.

Digitized by Google

Grognon, grogneur. Qui grogne souvent. *Grognon* qualifie le sujet eu égard à ce qu'il est, et *grogneur* eu égard à ce qu'il fait. D'un côté, la qualité apparaît comme une forme, une modification, imposée par la nature ou l'habitude, et, de l'autre, comme une propriété qui se développe et produit tels ou tels effets. Pour corriger le *grognon*, il faudrait le changer totalement, le refaire, en quelque sorte; il ne s'agit pas de corriger, mais de faire taire le *grogneur*.

ON, ARD.

Ces désinences déterminent la manière d'être : l'une simplement, l'autre en y ajoutant l'idée d'action, laquelle varie suivant les exemples.

1. *Grognon, grognard.* Qui grogne souvent. Le *grognon* est fait de telle façon. Le *grognard* est enclin à agir de telle manière. On laisse le *grognon* à l'écart, on l'abandonne à lui-même, on le plaint; c'est un caractère mal tourné, qui porte partout avec lui sa défectuosité. On évite le *grognard*, on craint de voir se développer cette disposition active à grogner, cette manie et, pour ainsi dire, cette démangeaison de grogner, qui n'attend que l'occasion et semble même être continuellement à la chercher.

2. *Mignon, mignard.* De *minor, minus*, plus petit. Ils qualifient des choses qui plaisent par leur petitesse et leur délicatesse. Le *mignon* est tel, le *mignard* se fait tel. « On est plutôt *mignon* par les traits et les formes, *mignard* par l'air et les manières. Le *mignon* plaît, et il plaît par sa petitesse même. Le *mignard* montre l'intention de plaire; et il plaît, s'il est naturel, par quelque chose d'affectueux et de flatteur. » Roub. Mais le *mignard*, se faisant ou s'efforçant d'être ce qu'est naturellement le *mignon*, l'adjectif *mignard* marque toujours de l'affectation, de l'afféterie, de la fadeur.

3. *Poupon, poupard.* Jeune enfant au maillot, de la grandeur d'une poupée. *Poupon*, formé effectivement de *poupée*, dont on a changé le genre, a le caractère d'un grand nombre de diminutifs semblables : il marque la grosseur dans la petitesse, un petit gros. C'est un jeune enfant qui a le visage plein et potelé, comme le dit fort bien l'Académie. Mais le *poupon* est dans un état d'inertie, au lieu que le *poupard* remue davantage, commence à rire, a une figure qui veut être expressive, bouffonne et gaillarde. *Poupon* semble indiquer un gros enfant, tout court, tout rembourré, peu mobile, et dont les yeux disparaissent presque, tant il est joufflu et bouffi; on dirait une boule de chair. Tout commence à intéresser dans le *poupard*, son petit geste, son petit rire gai et quelquefois grotes-

Digitized by Google

que, les mouvements de son corps qui toujours sautille et s'efforce d'échapper aux langes qui l'emprisonnent. La nourrice apporte et présente l'enfant, en disant, voilà le *poupon;* comme qui dirait, le voilà tel qu'il est, tel que la nature l'a fait; c'est une chose, un produit, un *rejeton.* Regardez le *poupard*, conviendra mieux, quand on voudra attirer l'attention sur les petites manières du *poupon.*

CHAPITRE IX. AL.

Cette désinence correspond exactement à la désinence latine *alis*, et dans les deux langues elle a pour l'ordinaire une base nominale. *Regalis, royal; orientalis, oriental; muralis, mural; moralis, moral; lateralis, latéral; municipalis, municipal; sepulcralis, sépulcral; legalis, légal; generalis, général.* Les adjectifs, ainsi terminés, expriment que l'idée de leur radical convient à la chose, au nom de laquelle ils se joignent. *Oriental*, dans pays *oriental*, marque qu'il y a rapport, relation, convenance, entre l'idée de l'*Orient* et celle du pays en question. Mais en quoi consiste précisément ce rapport?

Beaucoup d'adjectifs de cette désinence signifient un rapport de position dans l'espace, et c'est là sans doute ce qu'elle est primitivement destinée à marquer. Tels sont, *local, central, départemental, latéral, longitudinal, marginal, vertical, horizontal, diamétral, oriental, septentrional, trilatéral, cardinal, orthogonal, rhomboïdal, diagonal, mural, transversal, terminal.* Pour indiquer les différentes parties du corps par le lieu qu'elles occupent, l'anatomie les désigne toujours à l'aide d'adjectifs en *al: occipital, ombilical, rénal, spinal, dorsal, temporal, tibial, vertébral, viscéral, intestinal, labial ;* os *coronal, frontal, cubital,* etc. Ensuite, l'analogie qui existe entre l'espace et le temps a conduit à exprimer aussi par la terminaison *al* une relation de durée. Exemples : *annal, décennal, quinquennal, septennal, triennal, vicennal, quadragésimal, diurnal, matinal, immémorial, hivernal, vernal, estival, équinoxial, solstitial.* Mais la désinence adjective *el*, simple variété de la désinence *al*, se trouve plus particulièrement encore chargée de marquer cette seconde relation, comme on le voit par *éternel, menstruel, annuel, perpétuel, accidentel, éventuel, occasionnel, circonstanciel, actuel, continuel, ponctuel.* Quelquefois les adjectifs en *al* sont également propres à déterminer, en même temps, ce qu'est la chose sous le rapport de l'espace et sous celui de la

Digitized by Google

durée : tels sont, *natal* (lieu et jour), *final, total.* Naturellement les adjectifs en *al,* d'abord représentatifs du rang et de la disposition dans l'espace et la durée, doivent devenir représentatifs du rang abstrait, de l'ordre social, de la dignité. C'est ce qu'attestent de nombreux exemples. *Impérial, seigneurial, épiscopal, presbytéral, sacerdotal, royal, municipal, syndical, ducal, électoral, doctoral, rectoral, magistral, féodal, vassal, décemviral, papal, patriarcal, pastoral, pontifical, capital, principal.*

Ces adjectifs ne font point connaître ce qu'est la chose en elle-même, dans sa composition, mais seulement avec quel lieu, avec quel temps, avec quel rang ou dignité elle a du rapport ; ils sont significatifs de qualifications extrinsèques. Quelquefois même, et l'analogie mène aisément de l'un à l'autre, ils déterminent avec quelle forme, ou avec la forme de quel objet cette même chose a du rapport, convient. Tels sont, *monumental, colossal, pyramidal.* Et, ce qui est vrai dans le sens concret, l'est bien davantage encore dans le sens abstrait, c'est-à-dire que beaucoup d'adjectifs en *al* servent à caractériser des formes, des expressions, des façons de parler, comme, *adverbial, proverbial, trivial, grammatical, littéral*, ou bien indiquent avec quelle chose le sujet a du rapport quant à sa forme, à son extérieur, comme, *brutal, glacial, sentimental, théâtral, légal, sépulcral, infernal, bestial, arbitral, testimonial, paradoxal.* De sorte que ces adjectifs, ou se disent de choses qui ne peuvent être considérées que quant à la forme, ou s'appliquent à des choses en tant qu'on en considère la forme.

Une autre idée, mais toujours extrinsèque, attachée aux adjectifs en *al*, est celle de fin ; c'est-à-dire que plusieurs se joignent au nom des choses pour exprimer leur destination. Exemples : *baptismal, causal, lustral, thermal, triomphal, lacrymal;* idée qui domine aussi dans les substantifs analogues, *arsénal, bocal, canal, fanal, piédestal.*

Ainsi, en résumé, tel est le sens de la terminaison *al :* elle indique un rapport, une convenance, entre l'idée du sujet et celle qui est représentée par le radical de l'adjectif. C'est une terminaison de qualificatifs extrinsèques et formels, qui déterminent la chose en faisant connaître sa position dans l'espace ou dans le temps, ou bien à quelle autre chose elle convient quant à sa forme ou à sa fin, c'est-à-dire, en un mot, une relation éloignée, qui ne concerne que le dehors, et non l'essence, le fond de la chose.

Mais, avant de mettre les adjectifs finissant par *al* en comparaison avec leurs synonymes à terminaisons déjà examinées précédem-

Digitized by Google

ment, il faut les rapprocher de leurs synonymes sans terminaison significative, lesquels peuvent en même temps être considérés comme leurs bases.

1. *Ami, amical. Ami* se prend quelquefois adjectivement dans le sens d'*amical :* langage *ami*, visage *ami*. Mais il a un sens plein, absolu, auquel ne peut atteindre *amical*. Celui-ci, en vertu de sa terminaison, signifie, qui a du rapport, qui convient avec ce qui est *ami*. Parler un langage *ami*, c'est parler en ami ; parler un langage *amical*, c'est parler avec quelque chose d'ami, approchant comme le ferait un ami; sans compter qu'*amical* s'arrête plus à l'expression, à la forme. De même en latin, *parilis*, pareil, à-peu-près égal, est un diminutif de *par*, égal; il signifie un peu plus que *similis*, semblable. C'est aussi la différence qui existe entre *regius*, adjectif dont la désinence n'a pas de valeur propre, et *regalis: animus regius* veut dire, le courage ou les sentiments d'un roi; *animus regalis*, des sentiments de roi ou dignes d'un roi. On distinguera de la même façon *gracilus*, malade, et *gracilis*, maladif. *Amicus fidus* est un ami sûr; *amicus fidelis*, un ami qui est comme sûr, en raison de ses bonnes qualités, de sa constance, chose d'où dépend cette sûreté relative.

2. *Brute, brutal.* Il y a quelque synonymie entre ces deux mots, quand ils s'emploient substantivement, pour qualifier une personne très défavorablement, et de manière à la ranger plutôt parmi les êtres privés de raison que parmi les hommes : c'est une *brute;* c'est un *brutal*. *Brute* reproduit pleinement le sens primitif du mot; *brutal* l'affaiblit; le *brutal* est celui qui participe de la brute, dont un des attributs est une manière d'être de brute. Mais, en outre, *brute* n'ayant pas de terminaison significative, est absolu, et *brutal* est relatif par la raison contraire : c'est pour soi qu'on est *brute*, c'est-à-dire sans raison, sans esprit, ou sans modération dans la satisfaction de ses appétits; c'est envers les autres qu'on est *brutal*, c'est-à-dire grossier, rude et violent; d'autant plus que la terminaison de *brutal* lui donne un rapport particulier à la forme, aux manières, aux procédés. Pareillement en latin, *æquus* est opposé à *varius*, qui change, et signifie égal à soi-même; *æqualis* est opposé à *diversus*, qui diffère, et signifie égal à un autre.

AL, IF.

Causal, causatif. Termes de grammaire, applicables aux mots et aux conjonctions qu'on emploie pour arriver à rendre raison de ce qui a été dit : *car, parce que*, sont des conjonctions *causales*

Digitized by Google

ou *causatives*. *Causal*, relatif à la cause, ayant rapport à la cause; *causatif*, qui a la faculté de marquer la cause. Il y a dans la première désignation plus de mollesse et de vague; que d'autres choses peuvent aussi se rapporter à la cause et de combien de manières! La seconde annonce précisément un terme de grammaire, un terme technique, et détermine dans quel rapport est la conjonction à l'égard de la cause qu'elle a la vertu d'exprimer.

AL, EUX.

Matinal, matineux. Ils qualifient quelqu'un par rapport à l'heure de son lever. *Matinal* marque un rapport, une convenance, avec le matin et semblerait ne devoir se dire qu'en parlant des choses, l'aube, la rosée, la fraîcheur; mais l'usage de l'appliquer aussi aux personnes a prévalu. « Il vient au rendez-vous attendre le soleil; la déesse des bois n'est point si *matinale*. » LAF. Mais la qualité est exprimée par *matineux* avec plénitude, c'est-à-dire comme habituelle, conformément au sens que donne au radical la terminaison complétive *eux*, lequel manque à la terminaison *al*. *Matinal*, comme le veut l'Académie, se dira donc de celui qui s'est levé matin, et *matineux* de celui qui est dans l'habitude de se lever matin. La langue latine offre des exemples d'oppositions semblables. *Exitialis*, funeste, qui pourrait bien mener la chose à sa ruine; *exitiosus*, plein de danger, amenant la ruine à coup sûr. *Nivalis*, de neige; *nivalis dies*, jour où il neige : *nivosus*, abondant en neige; *nivosa Scythia, nivosa hiems*. *Nemoralis*, de forêt; *antrum nemorale*, antre placé dans une forêt : *nemorosus*, couvert de forêts, *nemorosi montes*, montagnes dont des forêts couronnent le faîte. *Furialis*, qui ressemble aux furies; *furiosus*, qui est possédé par les furies.

CHAPITRE X. IQUE.

Cette terminaison dérive du grec ικος et du latin *icus*. Ἡρωϊκός, *heroicus*, *héroïque*; πολιτικός, *politicus*, *politique*; ἱστορικός, *historicus*, *historique*; φυσικός, *physicus*, *physique*; φιλοσοφικός, *philosophicus*, *philosophique*; ποιητικός, *poeticus*, *poétique*. Il ne faudrait pas conclure de ces exemples que tous les adjectifs grecs en ικος se retrouvent en latin et s'y retrouvent avec la désinence *icus*, et que tous les adjectifs latins en *icus* aient en grec des correspondants et des correspondants terminés par ικος. Sous ce rapport, les deux langues sont indépendantes l'une de l'autre, malgré leur parenté évidente : on chercherait aussi vainement en latin des formes équi-

Digitized by Google

valentes à σωματικός, ψυχικός, ἀναλυτικός, ἡγεμονικός, ἀνδρικός, ᾠδικός, qu'en grec des formes équivalentes à *civicus*, *publicus*, *modicus*, *lubricus*, *antiquus*. En français, la désinence *ique* répond tantôt au grec ικος, tantôt au latin *icus*, tantôt à tous les deux en même temps ; le plus souvent même l'adjectif qui finit par *ique*, bien que formé sur une base grecque, est d'invention française et non calqué sur un adjectif ancien. Quoi qu'il en soit, et sans prétendre assigner au grec ικος et au latin *icus* une signification toujours aussi restreinte et aussi précise, nous pensons qu'en français la terminaison adjective *ique* se distingue par les caractères suivants.

Elle a d'abord avec la terminaison *al* une ressemblance incontestable. Elle marque comme elle un rapport entre la chose dont on parle et celle qui est signifiée par le radical de l'adjectif. Une action *héroïque* est une action de héros, qui convient à un héros, qui a rapport au héros, considéré comme un type; un traité *philosophique* se rapporte ou a trait à la philosophie; *mélancolique*, qui a un rapport avec la mélancolie, qui y est enclin. Le tout est de déterminer précisément la nature de ce rapport, car par là se trouvera déterminée la valeur toute spéciale de la terminaison *ique*, et par conséquent préparée sa distinction d'avec les autres terminaisons plus ou moins équivalentes.

Si *al* est relatif à la forme, *ique* l'est à la matière. Celui-ci regarde ce qui entre dans la composition, les éléments. De là vient que les noms d'un très grand nombre de sciences finissent en *ique*, comme *physique*, *arithmétique*, *logique*, *acoustique*, *rhétorique*, *éthique*, c'est-à-dire, sciences qui ont pour objet, qui travaillent sur la nature, φύσις, sur le nombre, ἀριθμός, le raisonnement, λόγος, etc. De sorte que l'adjectif fait connaître la nature du contenu de ces sciences. Mais ce n'est encore là qu'une indication. En général, l'adjectif en *ique* caractérise ce ou celui qui participe et en tant qu'il participe aux qualités intrinsèques, essentielles, génériques, de ce ou de celui qui est marqué par son radical. Un homme *apathique*, *caustique*, *cynique*, *despotique*, *énergique*, *impudique*, *mystique*, est, non pas dans un rapport de juxta-position, de forme ou de fin, mais dans un rapport de participation à l'égard de l'*apathie*, de la *causticité*, du *cynisme*, du *despotisme*, de l'*énergie*, de l'*impudicité*, de la *mysticité*. Une chose *comique*, *angélique*, *authentique*, *chimérique*, *classique*, *didactique*, *historique*, *inique*, *scientifique*, est à l'égard du type représenté par le radical de ces adjectifs comme l'espèce relativement au genre, elle en reproduit les caractères essentiels :

Digitized by Google

dans une chose *comique* vous retrouvez les traits constitutifs du comique, dans une figure *angélique* ce qui compose l'idéal d'un ange sous le rapport de la figure, dans *authentique* les caractères de l'authenticité, et ainsi des autres. Une question ou une science *philosophique* se rapporte à la philosophie quant à ses caractères essentiels; on la reconnaît à ses traits principaux pour être du domaine de la philosophie. Ce n'est plus une ressemblance de forme, un rapport de juxta-position ou de fin, mais une identité de nature, d'essence. De même, *héroïque, athlétique, pindarique, homérique, anacréontique,* marquent une conformité essentielle à un type qui est le héros, l'athlète, ou à un genre fondé par Pindare, Homère, Anacréon. Voilà pourquoi l'adjectif en *ique*, en cela différent de l'adjectif en *al*, est d'ordinaire formé d'un substantif féminin abstrait, marquant un genre: *poétique*, de poésie; *analogique*, d'analogie; *énergique*, d'énergie; *magique*, de magie; *allégorique*, d'allégorie; et ainsi d'une foule d'autres. Voilà pourquoi avec beaucoup d'entre eux on peut et on doit sous-entendre le mot *genre : comique, dramatique, cynique, didactique, satirique, académique, aphoristique, alcaïque.*

En un mot, *al* désigne un rapport éloigné, extrinsèque, formel, résultant de la considération extérieure de la chose. *Ique* désigne un rapport prochain, intrinsèque, matériel ou essentiel, faisant connaître de quelle nature est la chose, à quel genre elle appartient, à quel type elle est conforme, ou ce qui entre dans sa composition, son objet. Les adjectifs en *al* ont d'ordinaire pour base un nom de lieu, de temps, d'homme en dignité, d'objet ayant une certaine forme; les adjectifs en *ique* dérivent d'un substantif féminin abstrait en *ie*, ou d'un nom d'homme considéré comme créateur d'un type ou d'un genre. Les uns expriment conformité pour le lieu, le temps, la forme, la fin, ou l'extérieur, de quelque façon que ce soit; les autres, conformité pour la nature, l'essence, l'ensemble des propriétés intrinsèques.

Le sens propre de la terminaison *ique* mis en lumière, il faut commencer par distinguer les adjectifs qui la possèdent d'avec ceux de leurs synonymes, qui leur ressemblent tout-à-fait sous le rapport grammatical, si ce n'est qu'ils ne la possèdent pas. Quelle différence y a-t-il donc, par exemple, entre *colère* et *colérique, droit canon* et *droit canonique;* entre *un* et *unique,* quand ils signifient seul: Dieu est *un;* la chasse est l'*unique* occupation de cet homme?

L'adjectif marque la possession de la qualité sous deux points de vue, dans les personnes et dans les choses. Il la représente d'ordi-

Digitized by Google

naire dans les personnes comme pleine, entière, absolue; dans les choses, comme incomplète, relative, comme quelque chose d'emprunté, de possédé par participation. Or, il arrive assez souvent au même adjectif d'exprimer à-la-fois les deux points de vue. Ainsi, *fanatique, hérétique, sceptique, comique, classique, cynique*, s'appliquent également, et dans le sens absolu aux personnes douées des qualités dont ils sont les signes, puis, dans le sens relatif, aux choses dans lesquelles il y en a quelque trace : un *fanatique*, un *hérétique*, un *sceptique*, un *comique*, un *classique*, un *cynique*; doctrine *fanatique, hérétique, sceptique, comique, classique, cynique*. D'autres fois, ces deux fonctions sont remplies par deux sortes d'adjectifs, et quand de ceux-ci l'un se termine en *ique*, c'est toujours celui qui s'emploie relativement et en parlant des choses. Ainsi diffèrent *aristocratique* d'*aristocrate*, *démocratique* de *démocrate*, *astronomique* d'*astronome*, *philologique* de *philologue*, *géométrique* de *géomètre*, *prophétique* de *prophète*, et même *synonymique* de *synonyme*, quoique ce dernier ne se dise pas des personnes.—Une chose remarquable, c'est que parfois la langue hésite beaucoup à ajouter l'adjectif relatif en *ique* à l'adjectif absolu qui lui correspond, tant elle craint de se surcharger de mots inutiles. Quoiqu'il existât en grec et en latin deux formes semblables à *philosophe* et à *philosophique*, nos meilleurs écrivains, comme Molière, Montesquieu et J.-J. Rousseau, ont donné quelquefois à *philosophe* la signification de *philosophique*. « Un ton *philosophe* sans pédanterie.» J.-J. *Idolâtrique* est un mot nécessaire, quand il s'agit de qualifier des choses dans lesquelles on remarque un peu d'idolâtrie, une sorte d'idolâtrie : rendre à l'antiquité un culte ou des hommages *idolâtriques*. « Les Jésuites, en Chine, permettaient à leurs néophytes des cérémonies superstitieuses et *idolâtriques*. » S. Simon. Cependant l'Académie ne le mentionne point : ce qui étonne d'autant plus que son Secrétaire perpétuel, qui n'est rien moins que novateur en fait de langage, s'en sert au besoin sans scrupule. Un autre adjectif du même genre à peine à s'introduire : *artistique* excite une répugnance presque générale, mais mal fondée. Sa nécessité d'abord n'est pas douteuse. Comment l'éviter dans une phrase telle que celle-ci : examiner une œuvre sous le point de vue moral et sous le point de vue *artistique*? Dirai-je, sous le point de vue de l'*art*? Mais je serai moins concis, et c'est uniquement pour éviter l'inconvénient d'une semblable périphrase, que j'emploie *moral, philosophique, littéraire*, quoique je pusse m'en passer en disant, par exemple, sous le point de vue des *mœurs*, de la

Digitized by Google

philosophie, des *lettres*. Serait-on choqué de la composition du mot? Elle n'a cependant rien que de régulier. D'*art*, latin *ars*, vient *artiste*, d'où *artistique*; tout comme de *lingua*, langue, *linguiste*, d'où *linguistique*, science du linguiste; tout comme de *pape*, *papiste*, d'où *papistique*, fréquemment employé par Bossuet; tout comme de *cabale*, *cabaliste*, d'où *cabalistique*; tout comme de *caractère*, *caractéristique*, au moyen de l'imaginaire *caractériste*; tout comme d'*aphorisme*, *aphoristique*, de *syllogisme*, *syllogistique*. *Artiste* qualifie la personne; *artistique* peut seul qualifier ce qui la concerne, ses œuvres, son genre d'occupation. Les deux mots exprimant deux vues de l'esprit, méritent d'avoir cours l'un et l'autre. Un *Arabe*, un *Perse*, sont des hommes nés et demeurant en Arabie, en Perse, ayant les mœurs et jouissant des droits de ces pays; vous appelez *arabique*, *persique*, certains genres de choses, et ces choses ont avec l'Arabie et la Perse un rapport moins étendu, moins complet; elles se trouvent en Arabie, en Perse, ou elles en viennent. De même, la désinence latine *icus* s'applique particulièrement aux choses et dans tous les cas elle est diminutive, atténuative. *Gallus* se dit d'un homme bien plus Gaulois que le *Gallicus*: celui-là est né en Gaule; celui-ci ne fait qu'habiter la Gaule où il n'est pas né : *copiæ gallicæ*, les troupes de la Gaule.

En général, la confusion n'est guère possible entre les deux qualificatifs, l'un en *ique*, l'autre dépourvu de terminaison adjective qui ait un sens assignable, puisqu'ils s'appliquent, le premier aux choses et le second aux personnes. Leur synonymie n'a lieu que quand ils se disent, ou tous deux des choses, comme *idolâtre* et *idolâtrique*, *canon* et *canonique*, ou tous deux des personnes, comme *colère* et *colérique*, ou tous deux des choses et des personnes, comme *un* et *unique*. *Idolâtre* et *idolâtrique* ayant été déjà distingués, les autres exemples méritent seuls un examen à part.

1. *Droit canon*, *droit canonique*. Droit des canons. Une première différence entre ces deux expressions tient à ce que le radical commun n'a pas de terminaison significative dans l'une, tandis que dans l'autre il en a une qui restreint le sens. On dira le *droit canon*, c'est-à-dire le droit qui s'appelle *canon*, lorsqu'il s'agira de la chose, du droit, de la science en général; et le *droit canonique*, lorsqu'il s'agira de ce qui a simplement rapport au *droit canon*, de particularités, de détails, de recherches, de discussions, de considérations, relatives à ce droit. Nous disons ou on a dit, le *droit canon*, par opposition au *droit civil*; chaire ou cours de *droit canon*, professeur en *droit canon*; mais on donnera une

Digitized by Google

leçon particulière de *droit canonique*, on discutera des points, on fera des institutions et des maximes de *droit canonique*. Secondement, *canon* est et demeure un substantif, un sujet d'action ; il représente la loi comme un maître qui commande, règle, ordonne; dans *droit canonique*, la désinence du dernier mot lui donne un rapport particulier à la matière, à l'objet de la loi. De là une nouvelle différence. Le *droit canon* est la législation même des canons considérée comme exerçant sa puissance, c'est le corps ou le code des canons : le *droit canonique* est le sujet traité, la matière éclaircie, la chose établie par les canons. Vous décidez par le *droit canon* une question de *droit canonique*. Un livre contenant les canons de l'église et les décrétales des papes, sera appelé livre de *droit canon*, si on n'y voit qu'un recueil, ou si on a égard surtout à la valeur, à la portée, à l'action de ces règles ecclésiastiques; et un livre de *droit canonique*, si on veut attirer l'attention sur les matières qui y sont traitées, discutées, commentées, ou sur les décisions qu'on en peut tirer.

2. *Colère, colérique*. Qui se laisse aisément emporter à des mouvemens de colère. L'adjectif simple indique un caractère déterminé, décidé, parfaitement établi ; l'adjectif dérivé n'énonce qu'une disposition du caractère, ou un défaut au lieu d'un vice. L'homme *colère* a l'habitude de la colère ; l'homme *colérique* est entraîné par une pente naturelle à la colère; la colère est plutôt dans son humeur que dans ses mouvements. De plus, l'homme *colère* s'abandonne à la colère sans mesure ou sans réserve, au lieu que l'homme *colérique* se laisse moins dominer par son penchant. Pareillement, le *despote* gouverne de fait d'une manière absolue et arbitraire ; l'*homme despotique* a le goût de cette sorte de gouvernement.

3. *Un, unique*. Seul. Dieu est *un* ; la foi ou la religion est *une*. Son fils *unique*; son *unique* soin ; son *unique* intérêt. Dans *un* l'idée de l'unité est plus dominante et plus essentielle que dans *unique*. Ce qui est *un* ne peut pas être plusieurs, on tenterait en vain de lui susciter un rival : ce qui est *unique* se trouve n'être pas plusieurs. *Un* entraîne l'idée de l'obligation de respecter l'unité et de l'impossibilité de la détruire ; c'est pourquoi la république française s'était appelée *une* et indivisible. *Un* est abstrait, purement numéral, et dans les locutions qui le comportent, il attire toute l'attention ; *unique* se place avant ou après un substantif sur lequel il n'empêche pas l'esprit de se porter : le malade a fait venir son *unique* héritier.

Digitized by Google

IQUE, IF.

Soporifique, soporatif. Termes de médecine; qui assoupit ou fait dormir; de *sopor*, assoupissement, sommeil profond. La terminaison du premier n'est pas simple, non plus qu'en latin son analogue *ficus*; elle comprend, outre la désinence *ique*, le mot *facere*, faire, et signifie que l'objet qualifié fait ou produit ce qui est exprimé par le radical de l'adjectif: *béatifique*, qui rend heureux; *frigorifique*, qui cause le froid; *sudorifique*, qui provoque la sueur; *morbifique*, qui engendre la maladie; *maléfique*, qui produit le mal, qui a une influence maligne. L'opium est *soporifique* ou *soporatif*: c'est un *soporifique* ou un *soporatif*. *Soporifique*, à base nominale, désigne surtout le genre d'état produit, et *soporatif*, à base verbale, *soporare*, la puissance de le produire. Le médecin voulait qu'on l'empêchât de dormir; mais la potion qu'on lui avait donnée était justement *soporifique*: on peut classer les *soporatifs*, suivant leur degré de force ou d'efficacité, ou leur promptitude à agir. Ce qu'on considère dans l'un, c'est le genre ou la nature de l'effet, et dans l'autre, c'est la vertu, la capacité de le causer. Un *soporifique* ne doit pas être confondu avec un autre *spécifique* quelconque; il y a des *soporatifs* qui agissent plus énergiquement que d'autres. Si on dit communément *soporifique*, plutôt que *soporatif*, c'est qu'on a bien plus souvent l'idée d'exprimer le genre d'état où met l'objet qualifié, que sa propriété de le produire considérée en elle-même. *Soporatif* ne se maintient qu'en termes de médecine (1).

IQUE, EUX.

Ces deux terminaisons expriment que l'objet qualifié contient de ce qui est signifié par le radical auquel elles sont unies. Mais elles diffèrent par le degré et l'effet de cette participation. Terminés en *ique*, les adjectifs marquent simplement qu'il y a dans l'objet, dont ils acompagnent le nom, de la chose représentée par leur radical, de manière à faire connaître seulement le genre auquel appartient cet objet. Quand la terminaison est en *eux*, ce même objet apparaît

(1) Un adjectif terminé par *fique*, *vivifique*, a pour synonyme l'adjectif verbal *vivifiant*. Mais il est pédantesque et à-peu-près hors d'usage, parce qu'il a été calqué sur le latin *vivificus*, à la différence de *vivifiant*, participe présent du verbe à forme toute française, *vivifier*. D'ailleurs, *vivifique* représente la qualité comme inhérente à l'objet, indépendamment de l'action et antérieurement à l'action; *vivifiant* qualifie l'objet en raison de l'action et de son effet sur ce qui la subit.

Digitized by Google

comme possédant avec plénitude, avec abondance, de cette même chose, de manière à produire sur nous tel ou tel effet, ou tout au moins plus d'effet.

1. *Harmonique, harmonieux.* Où il y a de l'harmonie. Le premier est un terme technique, usité en musique principalement. Il qualifie d'une manière abstraite, froide, sans degré; il indique le genre de l'objet en marquant son rapport avec l'harmonie, mais sans aucun égard à l'effet agréable qui en résulte. *Harmonieux,* plein d'harmonie, se rapporte toujours et surtout à cet effet : c'est un terme du langage commun.

2. *Sulfurique, sulfureux; nitrique, nitreux; arsénique, arsénieux; phosphorique, phosphoreux; sélénique, sélénieux.* Ces mots, destinés à qualifier les acides, ont été inventés par les auteurs de la nomenclature chimique, à l'époque où l'on croyait qu'un corps, en s'unissant à l'oxigène, ne pouvait donner naissance qu'à deux acides, au plus. Il n'y a rien à dire contre leur formation ; elle est régulière et conforme au sens ordinaire des terminaisons *ique* et *eux*. L'adjectif en *ique* se dit de celui des deux acides qui renferme le moins de la chose exprimée par le radical de l'adjectif, et l'adjectif en *eux* de celui qui en renferme le plus. *Acide sulfurique,* acide du soufre, où il y a le moins de ce corps, et partant le plus oxigéné; *acide sulfureux,* acide du soufre, où il y a le plus de ce corps, et partant le moins oxigéné.

3. *Soporifique, soporeux.* Qui endort ou assoupit. L'un fait songer au genre d'effet produit par l'objet qualifié, l'autre à la plénitude, à l'excès, au danger de cet effet. Ce qui est *soporeux* cause un assoupissement lourd, pénible, et qui peut avoir une terminaison fâcheuse.

IQUE, AL.

Le sens comparatif de ces deux désinences ayant été déjà suffisamment déterminé, il s'agit ici simplement d'appliquer à des exemples particuliers les distinctions générales ci-dessus établies.

1. *Numérique, numéral.* Qui a rapport au nombre. Mais le premier annonce un rapport intrinsèque, de fond, une participation aux qualités essentielles du nombre, à ses caractères génériques. En disant unité *numérique,* opération *numérique,* vous faites connaître ce qu'est cette unité ou cette opération relativement au nombre considéré en lui-même. *Numéral* est une qualification extrinsèque, de forme, qui se fonde sur un rapport au nombre considéré, non plus dans sa nature, comme étant tel ou tel, mais dans sa forme. Nom *numéral,* adjectif *numéral,* lettre *numérale;* c'est-à-dire ayant rapport au nombre, non pas en tant que ses caractères

Digitized by Google

constitutifs sont tels ou tels, mais en tant qu'il est exprimé. L'un de ces adjectifs est un terme d'arithmétique, l'autre un terme de grammaire.

2. *Stomachique, stomacal.* Qui a rapport à l'estomac. L'un doit être préféré en médecine, l'autre en anatomie. Néanmoins on les emploie tous deux dans la première science, en parlant de ce qui est bon à l'estomac, de ce qui le fortifie. Alors reste toujours une différence, qui consiste en ce que *stomachique* marque avec l'estomac un rapport plus prochain. Ce qui est *stomachique* aide plus essentiellement, et par sa nature, l'estomac à remplir ses fonctions; ce qui est *stomacal* produit cet effet comme de loin, et c'est pourquoi cet adjectif s'applique bien aux choses favorables à l'estomac, comme le vin, sans qu'elles aient reçu spécialement cette destination; c'est pourquoi aussi on ne dit pas un *stomacal,* comme on dit un *stomachique.* Dans la poudre *stomachique* vous considérez surtout son genre de propriété dominante relativement à l'estomac, et dans la poudre *stomacale*, ce pourquoi on peut l'employer et à quelle partie du corps elle convient.

3. *Chirurgique, chirurgical.* Qui appartient ou est relatif à la chirurgie. *Chirurgique* qualifie les choses dans leur rapport avec la chirurgie, considérée en soi, dans ce qu'elle a d'essentiel; et *chirurgical* les qualifie dans leur rapport avec la chirurgie, considérée extérieurement, dans ce qui en dépend d'une manière quelconque. On doit toujours dire, une opération, un essai, une expérience, *chirurgiques;* mais, l'anatomie *chirurgicale,* c'est-à-dire qui prépare à la chirurgie, et des instruments *chirurgicaux*, c'est-à-dire qui servent à la chirurgie.

4. *Monastique, monacal.* Qui a rapport aux moines. L'un est formé du grec μοναστής, moine; l'autre du latin *monachus,* qui a le même sens. C'est peut-être à cause de cette première circonstance, que *monastique* se prend plutôt en bonne part que *monacal.* Mais leur principale différence tient à celle de leur terminaison. *Monastique* se rapporte au fond, au genre, à la nature de l'institution, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines, et *monacal* à leur forme. On dira plutôt les vœux *monastiques*, l'institution ou l'ordre *monastique*, et l'habit ou le chant *monacal.* On dira également la vie, la règle, l'esprit *monastique* ou *monacal; monastique,* si on considère ces choses en elles-mêmes comme bonnes ou mauvaises, comme plus ou moins rigoureuses au fond; *monacal,* si on a surtout égard aux habitudes, à l'air, à l'habit, aux pratiques extérieures.

Digitized by Google

5. *Rustique, rural.* Relatif à la campagne. L'un marque un rapport essentiel, l'autre un rapport de lieu seulement. Ce qui est *rustique* se rapporte à la campagne comme à son genre, en a la manière d'être et les caractères; ce qui est *rural* n'est point dans la ville. La vie *rustique* comprend de la campagne même les occupations et les habitudes; dans la vie *rurale* il n'y a de la campagne que le séjour qu'on y fait. Les *mœurs rustiques* impliquent quelque chose d'essentiel et qu'on considère en soi comme bon ou mauvais, comme empreint de simplicité ou de grossièreté; les *mœurs rurales* rappellent seulement des modes, des habitudes de se vêtir, de se nourrir, de s'assembler en certains lieux, par opposition à celles qui sont suivies dans la ville. L'*économie rustique* entre dans des détails plus intimes que l'*économie rurale,* surtout en ce qui concerne le ménage. En un mot, *rural* n'indique qu'une circonstance accessoire, peu importante, qui n'atteint pas le fond de la chose. J.-J. Rousseau n'a peut-être pas assez observé cette différence dans le passage suivant : « Le sabin Appius Claudius, étant venu s'établir à Rome, y fut inscrit dans une tribu *rustique,* qui prit dans la suite le nom de sa famille. Les affranchis entraient tous dans les tribus urbaines, jamais dans les *rurales.* »

6. *Générique, général.* Qui convient au genre. *Générique,* qui a rapport au genre comme genre, en lui-même, comme se composant, dans l'esprit, de telles ou telles idées élémentaires. *Général,* qui a rapport au genre, considéré extérieurement, dans la réalité, relativement au temps et à l'espace. Les caractères *génériques* de l'humanité sont contenus dans la notion abstraite d'*humanité;* ce sont, par exemple, la vie, la mortalité, la raison; les caractères *généraux* de l'humanité sont les caractères que tous les hommes ou la plupart se trouvent avoir effectivement partout et toujours. Un terme *générique* est significatif du genre : tel est *humanité* par rapport au genre auquel les hommes appartiennent; un terme *général* sert à exprimer une chose ou un genre de choses, de façon à s'appliquer à-peu-près à toutes, sans en désigner spécialement aucune, c'est-à-dire, en définitive, d'une manière éloignée, vague, peu précise. Tout ce qui est *générique,* l'est au même degré; ce qui est *général,* peut l'être plus ou moins. *Générique* ne s'emploie que didactiquement, en logique ou en grammaire. Cela doit être.

7. *Géométrique, géométral; philosophique, philosophal; théologique, théologal; historique, historial.* Ces mots ont tous cela de commun, de marquer un rapport avec une science indiquée par leur radical. Mais pour ceux qui finissent en *ique,* c'est un rapport

Digitized by Google

essentiel, qui impose à l'objet qualifié son caractère propre; pour les autres, c'est un rapport éloigné, une convenance très peu étroite, qui sert à désigner l'objet plutôt qu'à le caractériser, à le qualifier. Ce qui est *géométrique* ou *philosophique*, l'est plus ou moins, c'est-à-dire participe dans une certaine mesure aux qualités constitutives du type qu'on appelle *géométrie* ou *philosophie* : ce qui est *géométral* ou *philosophal*, ne l'est pas plus ou moins, et ces adjectifs ne déterminent point du tout sa nature. Au surplus, *philosophal, théologal* et *historial*, ne se trouvent que dans un petit nombre de locutions : *pierre philosophale*, or obtenu par transmutation des métaux, ou le métal propre à devenir or, ou bien l'art d'opérer cette conversion, qui était le but de plusieurs philosophes ou alchimistes au moyen âge; vertus *théologales*, la foi, l'espérance et la charité, appelées ainsi, parce qu'elles ont principalement Dieu pour objet, de même que la théologie; *historial* s'est dit de certains livres d'histoire, le miroir *historial* de Vincent de Beauvais, le bouquet *historial*. Quant à *géométral*, quoique d'un usage plus étendu, il n'exprime non plus avec la science à laquelle il correspond qu'un rapport extrinsèque; tout ce qui convient ou répugne à la *géométrie*, convient ou répugne à ce qui est *géométrique*, mais non pas à ce qui est *géométral*. *Géométral* sert à qualifier un dessin d'architecture, qui donne la position, la dimension et la forme exacte des différentes parties d'un objet, d'un ouvrage, abstraction faite des illusions de la perspective : plan *géométral*; élévation, coupe *géométrale*.

CHAPITRE XI. **AQUE.**

Les terminaisons *aque* et *ique*, latin *acus* et *icus*, grec ακος et ικος, sont entre elles comme *al* et *il*, c'est-à-dire identiques. Elles ont et même origine et même valeur. Les adjectifs en *aque* servent donc à qualifier la chose dont on parle, en tant qu'elle a un rapport essentiel avec l'idée signifiée par leur radical : *élégiaque*, qui est du genre de l'élégie; *maniaque*, qui a de la manie, possédé de quelque manie; *syriaque*, qui est d'un genre originaire de Syrie, langue *syriaque*.

Hypocondre, hypocondriaque. Atteint d'hypocondrie, sorte de maladie qui rend bizarre et morose. L'*hypocondriaque* est comme *hypocondre*, a du rapport, ressemble à l'*hypocondre*, on le dirait *hypocondre*. Celui-ci possède pleinement la qualité à laquelle celui-là ne fait que participer dans une certaine mesure. *Hypocondre* désigne nettement et sans détour celui qui est malade

Digitized by Google

d'hypocondrie. *Hypocondriaque* n'a pas la même force; il se dit d'abord des choses relatives à cette maladie, affection *hypocondriaque*, et ensuite des personnes qui y ont simplement rapport, c'est-à-dire qui en tiennent ou s'en sentent quelque peu, ou qui semblent en être atteintes.

CHAPITRE XII. FÈRE.

Fère, en latin *fer*, de *ferre*, porter, signifie que l'objet qualifié porte, apporte ou cause ce que le radical de l'adjectif indique. *Lanifère*, *lanam ferre*, porte-laine; *somnifère*, latin *somnifer*, *somnum ferre*, porter ou apporter le sommeil, c'est ce qui procure le sommeil, et ainsi des autres, *lethifère* (*lethum*, mort), *mortifère*, *pestifère*, etc.

FÈRE, FIQUE.

Un adjectif, susceptible de prendre ces deux terminaisons, a le même sens à-peu-près avec l'une et avec l'autre : il présente dans les deux cas l'objet, au nom duquel il se joint, comme possédant la qualité de produire la chose exprimée par le radical de l'adjectif. On peut donc considérer comme synonymes, *soporifère* et *soporifique*, *sudorifère* et *sudorifique*, *prolifère* et *prolifique*, c'est-à-dire capable de causer le sommeil, *sopor*; la sueur, *sudor*; et d'enfanter, *proles*, race, enfants. La différence s'aperçoit aisément. La désinence *fère* montre la propriété d'une manière plus extérieure, plus objective, dans ses effets; et la désinence *fique* la désigne dans l'objet auquel elle est inhérente, subjectivement, comme constituant son caractère essentiel; et c'est pourquoi on se sert, par exemple, de *prolifère* en botanique et de *prolifique* en médecine. C'est la différence qui existe en latin entre *horrifer* et *horrificus*; *horrifer* est pittoresque, il fait voir le sujet répandant çà et là l'horreur et l'épouvante. De plus, la terminaison *fère*, sans doute parce qu'elle se prononce exactement comme la terminaison latine d'où elle dérive, n'a point été popularisée dans notre langue. Elle se trouve seulement à la fin de quelques termes scientifiques, usités en botanique le plus souvent, et quelquefois en médecine. En conséquence, on ne peut guère se permettre dans le discours commun l'usage de *soporifère* et de *sudorifère*; ils auraient l'air étrange et prétentieux.

CHAPITRE XIII. FÉRANT.

Terminaison qui vient, comme la précédente, du verbe latin *ferre*, porter, jeter, répandre. Elle correspond aussi à la désinence

Digitized by Google

fer des adjectifs latins ; mais, parce qu'elle en change le son, le seul mot où elle se trouve, savoir *odoriférant*, latin *odorifer*, n'est point relégué parmi les termes scientifiques, mais admis dans tous les genres de style.

FÉRANT, ANT.

Odoriférant, odorant. Qui produit de l'odeur, et presque toujours une bonne odeur. En latin *odorifer*, et *odorus*. Ce qui est *odorant*, a de l'odeur et même en donne, en envoie hors de soi, puisque ce mot, à la différence du latin *odorus*, possède une terminaison active. Néanmoins *odoriférant* est particulièrement destiné à qualifier les choses *odorantes*, dont l'odeur s'exhale, se répand, et se porte tout autour, au loin, se fait sentir d'elle-même. Une rose est *odorante*; mais, quoique son odeur forme autour d'elle comme une atmosphère ou une auréole par l'émission des particules *odorantes*, vous êtes obligé, pour la sentir, de l'approcher de votre odorat. L'odeur de l'objet *odoriférant* vient au-devant de vous, vous n'avez pas besoin de le flairer. Fleur *odorante*, bois *odorant*. « Le gazon verdoyant était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine et d'autres fleurs *odorantes*. » J.-J. Parfums, aromates *odoriférants*. « Là étaient des bocages *odoriférants*. » Fén. Or, comme parmi les corps *odorants*, ce sont ceux qui le sont le plus qui se font le plus sentir, qui répandent leur odeur le plus loin, *odoriférant* équivaut d'ordinaire à très *odorant*. D'ordinaire, mais non pas toujours : ainsi, le psychologue, qui décrit le fait de percevoir les corps qui ont de l'odeur, les appelle *odoriférants*, en ayant égard seulement à l'existence, et non pas au degré de leur propriété de produire des exhalaisons sensibles pour l'odorat. « Dans l'odorat une vapeur doit s'exhaler du corps *odoriférant*. » Boss. « Il sort des fumées imperceptibles de tous les corps *odoriférants*, et c'est ce qui cause tant de mauvais effets dans le cerveau. » Id.

CHAPITRE XIV. IEN.

Cette terminaison a pour origine le latin *anus, a, um*, de même que la terminaison *ain*, dont elle n'est qu'une variété : *troïen, trojanus ; prétorien, prætorianus*. Elle a aussi le même sens ; elle désigne des relations extérieures de temps, comme *quotidien, annuien*, et plus souvent de lieu, comme *phénicien, assyrien, athénien, égyptien, indien, péruvien, parisien*, lesquels marquent tous un rapport du sujet qualifié avec le pays où il est, ou plutôt

Digitized by Google

d'où il est. Par analogie, elle sert à marquer, non plus à quel lieu on appartient, mais à quelle société, à quelle école, à quelle secte, à quelle profession : témoin les mots, *chrétien, théologien, cartésien, épicurien, logicien, grammairien, chirurgien, musicien, opticien, physicien, pharmacien, comédien, galérien.* Après ce court, mais suffisant aperçu, l'ordre exige avant tout la comparaison du substantif qualificatif *gardien* avec son synonyme *garde* à terminaison indifférente.

Garde, gardien. Ces deux mots marquent également une personne au soin ou à la garde de qui l'on a confié quelque chose. Leur différence tient à la terminaison du second, et beaucoup plus encore à l'absence de terminaison dans le premier. *Garde* étant un radical nu, exprime l'idée commune en soi, d'une manière absolue et objective; par la raison contraire, *gardien* l'exprime relativement et subjectivement. Dans *garde*, ce qui domine, c'est l'idée d'un état et d'un état bien déterminé, réglé, soumis à des lois qu'on ne peut enfreindre; *gardien* annonce l'exercice plutôt que l'état, l'exercice d'une charge plus particulière, plus relative, qui laisse plus de liberté dans le choix des moyens; et c'est pourquoi ce mot convient surtout au figuré, pour désigner une sorte d'office ou un office moins rigoureux, dont les attributions ne sont pas fixées par des règlements. « Le sage ne doit jamais avoir d'autre *gardien* de son secret que lui-même. » GIR. « Suis-je donc *gardien*, pour employer ce style, de la virginité des filles de la ville? » MOL. « Le travail et la sobriété furent les premiers *gardiens* de cette liberté. » VOLT. Un prince a des *gardes* qui veillent à sa sûreté de la manière qui leur est prescrite. « Il n'y a que quatre ou cinq siècles qu'un roi de France (Philippe-Auguste) prit des *gardes*. » MONTESQ. Le christianisme enseigne que chacun de nous a un ange *gardien*, chargé de diriger notre conduite et de nous secourir comme et quand il le juge à propos. Ensuite, dans *garde* on considère surtout l'état, et dans *gardien* l'exercice : l'un est plus objectif, se rapporte davantage à la chose gardée; l'autre est plus subjectif, rappelle particulièrement l'action de la personne qui garde et la manière dont elle garde. Avec *garde* et le nom del'objet gardé on forme une foule de désignations complexes qui représentent la personne sous le point de vue objectif, *garde-côtes, garde-chasse, garde-vaisselle, garde-malade.* Et le mot *garde* est, en effet, si peu subjectif et si peu significatif de l'action, qu'il se dit des choses même inanimées dans lesquelles l'objet est conservé intact, *garde-meuble, garde-robe, garde-manger. Gardien,* au contraire, a plus rapport à ce qui se fait qu'à ce qui est; il

Digitized by Google

marque spécialement la surveillance effective, accomplie, et le soin avec lequel on s'acquitte de sa charge. Le *garde* veille de plus loin, et le *gardien* de plus près. Il y a dans les prisons des *gardes*, c'est-à-dire des soldats qui veillent de la manière déterminée, ordonnée, à la sûreté extérieure; et des *gardiens*, c'est-à-dire des agents qui, par des moyens qu'ils jugent convenables, veillent à la sûreté intérieure. L'expression, *garde-des-sceaux*, donne-t-elle le moins du monde l'idée du zèle et de l'attention du ministre de la justice à garder les sceaux qui lui sont confiés? Or, c'est précisément une des idées attachées au mot *gardien*. « Outre l'Aréopage, il y avait, à Athènes, des *gardiens* des mœurs et des *gardiens* des lois. » MONTESQ. « Ces verroux et ces grilles, ces misérables *gardiens* qui vous observent, me mettent en fureur. » ID. Dans les *Lettres persanes*, Usbek écrit au premier eunuque noir : « Tu es le *gardien* fidèle des plus belles femmes de Perse; je t'ai confié ce que j'avais dans le monde de plus cher. » S'agit-il d'une garde moins attentive, moins étroite, le même écrivain se sert du substantif sans terminaison significative : « Ce roi de la côte de Guinée avait trois ou quatre *gardes* avec des piques de bois. »

IEN, EUR.

Rhétoricien, rhéteur. Ces noms se donnent tous deux à ceux qui cultivent le talent de la parole. Mais l'un qualifie le sujet en raison de ce qu'il sait, des règles, des doctrines, qu'il a adoptées; l'autre, en raison de ce qu'il enseigne, des moyens de succès, qu'il propose à l'orateur. Dans l'un vous considérez son érudition, son attachement aux règles de la rhétorique; dans l'autre, son originalité et la profession qu'il fait de tels ou tels procédés oratoires. Le *rhétoricien* consommé connaît et possède toutes les ressources de l'art décrites par les *rhéteurs*; à cet égard, il n'y a plus rien à lui apprendre. Le *rhéteur* consommé comprend l'éloquence et en expose les préceptes d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Un discours de *rhétoricien* est celui d'un homme compassé; on y remarque une observation trop scrupuleuse et trop étroite des règles de la rhétorique. Un discours de *rhéteur* est tel qu'on peut l'attendre d'un homme qui enseigne à bien parler, qui se préoccupe plus de la forme que du fond, c'est-à-dire un discours apprêté, vide, emphatique et déclamatoire.

IEN, IQUE.

1. *Stoïcien, stoïque.* Conforme à la philosophie de Zénon, qui enseignait, à Athènes, sous un portique, στοά. *Stoïcien* fait entendre

Digitized by Google

qu'on appartient à la secte fondée par Zénon, et *stoïque*, qu'on participe essentiellement aux qualités d'un type moral, conçu par les *Stoïciens*, type de vertu austère et qui demande un courage inébranlable. Le *stoïcien* est partisan du *stoïcisme*, il professe les doctrines, il tient à l'école de Zénon ; le *stoïque*, sans être de cette secte, sans peut-être avoir jamais entendu parler de son existence et de son enseignement, sans pouvoir en comprendre les idées, a la qualité de la *stoïcité*, c'est-à-dire est en rapport de participation intime avec l'idéal de sagesse et de fermeté que les Stoïciens ont établi. L'un de ces mots a naturellement sa place dans l'histoire des systèmes et des opinions philosophiques ; il ne regarde que l'esprit et la doctrine : l'autre convient dans les traités de morale ou les peintures de caractères ; il exprime une qualité intérieure qui est un principe de conduite. « Des maximes *stoïciennes* sont celles que Zénon ou ses disciples ont enseignées ; les ouvrages de Sénèque en sont pleins et en tirent leur principal mérite. Des maximes *stoïques* sont celles qui persuadent un attachement inviolable à la vertu la plus rigide et le mépris de toute autre chose, indépendamment des leçons du Portique ; telles sont tant de belles maximes répandues dans le *Télémaque*. Une vertu *stoïque* est une vertu courageuse et inébranlable ; une vertu *stoïcienne* pourrait bien n'être qu'un masque de pure représentation ; car il n'y a eu, dans aucune école, autant d'hypocrites que dans celle de Zénon. Panétius, l'un de ses disciples, plus attaché à la pratique qu'aux dogmes de sa philosophie, était plus *stoïque* que *stoïcien*. » BEAUZÉE.

2. *Platonicien, platonique*. Conforme aux idées de Platon. Même différence entre ces deux mots qu'entre les deux précédents, si ce n'est que *platonique* a un sens moins étendu que *stoïque*. *Platonicien*, de l'école de Platon ou qui s'y rapporte ; *platonique*, conformé à un type créé par Platon. La doctrine *platonicienne* était enseignée dans l'école de Platon, dans l'Académie ; par amour *platonique* on entend une sorte d'amour entre des personnes de différent sexe, qui a pour caractère essentiel de ne s'adresser qu'à l'âme et d'être dégagée des désirs physiques, suivant la définition que Platon en a donnée.

3. *Ionien, ionique ; éolien, éolique ; dorien, dorique ; italien, italique*. Tous ces adjectifs servent à qualifier les choses relativement aux pays qu'ils signifient par leur radical. Mais, terminés en *ien*, ils qualifient, en faisant connaître simplement le lieu ; et, terminés en *ique*, ils qualifient, en caractérisant, en déterminant la nature, en annonçant que la chose est de tel ou tel genre. On dira

Digitized by Google

dialecte, mode, *ionien*, *éolien*, *dorien*, si on veut uniquement exprimer en quels pays de la Grèce ils étaient usités; mais s'agit-il de marquer que ces dialectes et ces modes forment des genres à part, et de les opposer comme tels, il faudra donner aux mêmes adjectifs la terminaison *ique*. En cas de doute sur la patrie d'un écrivain grec, on peut obtenir quelque lumière en examinant s'il écrit dans le dialecte *ionien*, *éolien* ou *dorien*. Dans les grammaires grecques se trouve d'ordinaire un chapitre consacré aux caractères distinctifs des dialectes *ionique*, *éolique*, *dorique* et *attique*; du moins, c'est ainsi qu'on devrait les appeler. Pourquoi dit-on plutôt, philosophie *ionienne*, et philosophie *italique*? C'est que la philosophie des Ioniens a été diverse dans ses directions et ses méthodes, tandis qu'en Italie, en suivant toujours la même voie, elle a donné naissance à un genre de doctrines, à un mode de philosopher qui a ses caractères propres.

4. *Sardonien*, *sardonique*. Ris *sardonien* ou *sardonique*, sorte de ris convulsif, qui est l'effet d'une contraction dans les muscles du visage. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec celui que causait, dit-on, une plante de Sardaigne, *sardoa* (*herba*). Mais *sardonien* marque seulement le lieu où croissait cette plante, et d'où est venue au ris sa dénomination. *Sardonique* caractérise ce ris en lui-même; il en exprime le genre, et c'est pourquoi il se dit seul au figuré, en parlant d'un ris qui annonce beaucoup de malignité. Même au propre, *sardonien* s'emploie peu; ce ne peut être qu'une expression d'érudit, qui veut faire connaître la chose, non par sa nature, mais par son origine.

CHAPITRE XV. ISTE.

Dans l'ordre des qualificatifs, cette désinence joue le même rôle que dans l'ordre des substantifs abstraits la terminaison *isme*, d'où elle dérive. Comme toutes deux tirent leur origine du grec, elles sont généralement nobles et usitées en matière de science et de spéculation; elles expriment l'attachement à un système, à une doctrine, à une méthode. Cependant, lorsque les mots qui les ont se trouvent correspondre à d'autres mots de valeur à-peu-près égale, mais autrement terminés, ils se prennent souvent dans un sens défavorable, ou du moins ils marquent quelque chose d'inférieur, surtout si leur radical appartient à la langue vulgaire. C'est ce qui se remarque déjà dans la langue grecque : le σοφιστής affecte la qualité qui est propre au σοφός; c'est une sorte de charlatan; et, de même, le γραμματιστής était pour

Digitized by Google

ainsi dire un manœuvre comparativement au γραμματεύς : celui-ci possédait la science de la grammaire ; celui-là en enseignait les éléments aux enfants ; c'était un maître d'école. En français, la même différence est observée entre le *grammatiste* et le *grammairien*. Le contraire semblerait devoir avoir lieu, puisque le premier de ces mots vient immédiatement du grec, tandis que le second se forme du français, *grammaire ;* mais *grammatiste* est pris du grec avec le sens qu'il a dans cette langue. A cet égard, nous avons imité les Latins : au rapport de Suétone, leur *grammatista* signifie un faible et le *grammaticus* un habile grammairien.

ISTE, EUR, IQUE.

Dogmatiste, dogmatiseur, dogmatique. Qui dogmatise, établit des dogmes ; qui parle affirmativement. « Le premier se dit proprement des philosophes par opposition à Pyrrhonien, et signifie celui qui croit quelque chose ; *dogmatiseur* se dit de ceux qui font des dogmes à leur fantaisie et qui se croient faits pour instruire les autres. » Cond. *Dogmatiste,* à base nominale, qualifie spéculativement en désignant l'opinion philosophique qu'on a embrassée ; *dogmatiseur,* formé du verbe *dogmatiser,* qualifie moralement, eu égard, non plus à l'esprit, mais au caractère et à la conduite ; il impute l'habitude et comme la profession de prendre toujours un ton dogmatique. Le *dogmatiste* ne partage pas la doctrine de ceux qui doutent de tout, c'est-à-dire la doctrine des Pyrrhoniens ou des sceptiques ; le *dogmatiseur* ne doute point du tout de ce qu'il croit et a le défaut de l'énoncer d'une manière tranchante, et qui ne souffre point de contradiction. — Quant à *dogmatique,* il sert à désigner, et comme *dogmatiste*, un partisan du dogmatisme, un philosophe anti-pyrrhonien, et comme *dogmatiseur*, un présomptueux qui exprime toujours ses opinions impérieusement et décisivement. Mais, d'une part, c'est une qualification plus caractéristique et moins extérieure que *dogmatiste :* le *dogmatiste* appartient à telle secte, à telle école ; ce mot indique, pour ainsi dire, son adresse, la société dont il fait partie. Le philosophe *dogmatique* l'est essentiellement, au fond, par lui-même, en raison de ses dispositions toutes personnelles, et quand même aucun autre que lui ne les aurait ou ne les aurait eues. Le premier a embrassé le *dogmatisme,* s'est enrôlé sous la bannière des anti-pyrrhoniens ; le second est doué de *dogmaticité,* dirions-nous, s'il était jamais permis de se servir d'un barbarisme. D'autre part, le *dogmatique* se considère encore plus en lui-même que le *dogmatiseur. Dogmatique* annonce un

Digitized by Google

trait du caractère, et *dogmatiseur* un défaut dans la conduite. Là, c'est une qualité essentielle, intrinsèque et permanente; ici, une qualité de forme, qui n'est rien qu'en fait et par le fait. On dit un esprit *dogmatique*, et plus ou moins *dogmatique;* on n'emploie pas ainsi *dogmatiseur*. Outre cela, *dogmatique* a pour base un nom, et *dogmatiseur*, un verbe.

ISTE, IEN.

Académiste, académicien. « Ces deux personnages sont l'un et l'autre membres d'une société qui porte le nom d'académie, et qui a pour objet des matières qui demandent de l'étude et de l'application.» GIR. *Académicien* est grec et latin ; il tient de son origine une sorte de noblesse qui le rend propre à exprimer, comme dans les deux langues qui l'ont employé d'abord, un philosophe de la secte de l'Académie; et, par suite, il signifie celui qui fait partie d'une compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes nommée académie. *Académiste* est un titre prétentieux et de création moderne, que se sont arrogé et qu'ont généreusement donné à ceux qui suivent leurs leçons, les maîtres qui enseignent les exercices du corps, l'équitation, l'escrime, la danse, dans des lieux appelés du nom pompeux d'académies. Malgré sa terminaison grecque, *académiste*, mot, du reste, à-peu-près hors d'usage aujourd'hui, doit donc se distinguer par une infériorité de signification.

Machiniste, mécanicien. Qui par état s'occupe de machines. Ces mots ont entre eux le même rapport que les deux précédents. *Mécanicien* a été traduit exactement du latin *mechanicus*, formé lui-même du grec μηχανή. *Machiniste* a bien une terminaison grecque, mais elle se trouve ajoutée à une base toute française, *machine*. De là vient à chacune de ces deux désignations son caractère distinctif. *Machiniste*, ainsi que plusieurs noms de même désinence et à radical puisé dans la langue commune, signifie une occupation manuelle, basse, qui ne comprend que les opérations de l'ouvrier. Il ressemble sous ce rapport à *aubergiste, bandagiste, bouquiniste, copiste, droguiste, ébéniste, éventailliste, fumiste, liquoriste, pépiniériste, herboriste, modiste, organiste*. Le *mécanicien* est plus savant, développe plus d'intelligence et d'invention ; il s'élève jusqu'à la théorie, en même temps qu'il pratique. Aussi appelle-t-on quelquefois *mécanicien*, celui qui possède seulement la théorie, c'est-à-dire la science appelée mécanique. « Il faut qu'un *mécanicien* soit bon géomètre. » ACAD. Le *machiniste* de l'Opéra est ainsi nommé parce qu'il ne fait qu'exécuter d'après les idées de

Digitized by Google

l'auteur de la pièce; il n'invente pas, il construit, monte ou conduit des machines.

CHAPITRE XVI. AN.

An est l'italien *ano*, traduction du latin *anus, a, um*. Effectivement, la plupart des mots, qui finissent ainsi en latin, se terminent en italien par *ano* et par *ain* en français : *romanus, romano, romain* ou *roman ; africanus, africano, africain ; publicanus, pubblicano, publicain*. La désinence française *an* doit donc avoir, quant au fond, le même sens que nos terminaisons *ain* et *ien*, c'est-à-dire qu'elle doit être indicative du lieu ou du pays, auquel on appartient par son origine, ou de la profession qu'on exerce.

Perse, persan. Originaire de la Perse et qui y demeure. Le premier nom s'applique exclusivement aux anciens peuples de la Perse. Il n'a pas de terminaison significative, non plus que le mot latin d'où il est tiré, *Persa, æ*, non plus que *Scytha, æ, Medus, i*, qui nous ont donné *Scythe* et *Mède*. *Persan* ne se dit que des modernes habitants du même pays, et la raison de cette nouvelle forme du mot, quand on l'applique aux *Perses* de nos jours, tient sans doute à l'habitude où nous sommes de terminer de cette façon les noms des peuples orientaux, surtout de ceux qui sont soumis à la loi de Mahomet : *mahométan, musulman, ottoman, banian ;* et de même pour les noms d'hommes, de pays et de dignités : *Soliman, Tamerlan, Gengis-kan, Artaban, Aman ; soudan, sultan, osman, iman, capitan, divan ; Indostan, Aracan, Ispahan Téhéran, Érivan, Liban ;* auxquels on peut ajouter : *turban, alcoran, talisman, toman, ramadan, maïdan, bezestan, forban, doliman*. Quoi qu'il en soit, l'usage exige qu'on observe cette différence à la rigueur, sous peine de n'être point entendu quand on parle de la population ou d'un individu de Perse. Dans les *Lettres persanes* et dans l'*Esprit des lois*, Montesquieu n'y manque jamais : là, il dépeint les mœurs *persanes* ou les mœurs des *Persans* et des *Persanes* au XVIIIe siècle; ici, il rappelle, comme dans la *Grandeur et décadence des Romains*, l'histoire, les institutions, les coutumes *perses* ou des *Perses*, à l'époque d'Alexandre et des conquêtes de Rome.

AN, IQUE.

Persan, persique. Ils se disent tous deux des choses de Perse. Le premier désigne proprement ce qui convient aux habitans actuels de la Perse : langue, modes, jalousie, *persanes ; contes persans ;* ou-

Digitized by Google

vrage écrit en *persan*. Les Romains avaient appelé *Persicus sinus* le golfe de Perse ; par fidélité géographique, le français a dû lui conserver cette qualification littéralement ; Montesquieu pousse même l'exactitude jusqu'à le nommer le *sein persique*. *Persique* sert encore, comme *dorique* et *ionique*, à exprimer un certain ordre d'architecture, un type, un idéal, ayant tels caractères distinctifs.

AN, ISTE.

Artisan, artiste. Ils désignent tous deux un homme comme exerçant un art. *An*, italien *ano*, latin *anus, a, um*, répond au français *ain*, qui équivaut à *ien*. Entre *artisan* et *artiste* la différence semblerait devoir être la même qu'entre *mécanicien* et *machiniste*. C'est cependant tout le contraire qui a lieu : *artisan* est une qualification moins noble qu'*artiste*. Cela s'explique aisément. *Artisan* et *artiste* ayant absolument même radical, doivent différer comme leurs terminaisons, et c'est un fait que la terminaison *iste* l'emporte en noblesse sur les désinences *ain, an*, ou *ien*. Que si cette règle ne s'applique pas à *mécanicien* et à *machiniste*, c'est que leur radical, bien qu'au fond le même, dérive immédiatement, pour le premier du latin, et pour le second du français. *Artisan* se dit en fait d'arts mécaniques, et *artiste* en fait d'arts libéraux, c'est-à-dire d'arts qui demandent l'exercice du génie en même temps que l'opération de la main. Et comme la nécessité ou l'inutilité du génie pour tel ou tel art n'est pas facile à établir, comme on peut en développer même dans les arts mécaniques, le mot *artiste* ne forme pas une désignation aussi nette que celui d'*artisan*. Quand on a dit de quelqu'un, que c'est un *artisan*, vous n'en demandez pas davantage, vous savez à quelle classe il appartient, qu'il est ouvrier, qu'il travaille de ses mains ; celui que vous entendez qualifier d'*artiste*, ne vous est pas pour cela bien connu ; ce peut être un *artiste* dramatique, un peintre *artiste*, un *artiste* en cheveux, un *artiste* coiffeur, même un *artiste* vétérinaire. *Artisan* est l'expression rigoureuse d'une profession, d'une classe de citoyens : *artiste* indique plutôt la manière habile, exquise, avec laquelle on travaille ; et c'est la raison pourquoi l'abverbe *artistement* existe.

CHAPITRE XVII. **AIN.**

Adjective, comme substantive, cette terminaison, dérivée de la latine *anus, a, um*, a toujours le même sens : elle marque proprement un rapport au lieu d'où la personne ou la chose tire son ori-

Digitized by Google

gine, et par extension un rapport à la société, à la secte, à la profession à laquelle la personne appartient. Il n'est pas besoin à cet égard d'entrer dans de plus longs détails. Mais il s'agit principalement ici de déterminer la différence, qu'apporte la terminaison *ain* entre un adjectif composé qu'elle distingue et un adjectif simple qui est le radical du premier, entre *hautain* et *haut*, *prochain* et *proche*, par exemple. Elle exerce en pareil cas une influence atténuative : la qualité, exprimée par le radical d'une manière absolue et directe, se trouve dans l'adjectif composé représentée relativement et médiatement, moins comme une propriété de fond, qu'on possède par soi-même, que comme quelque chose d'emprunté et dont on jouit par participation, moins comme une qualité essentielle, que comme une qualité de fait. Ce qui est *haut* a telle qualité, la hauteur, absolument; ce qui est *hautain* sent la hauteur, a des airs de hauteur, rappelle la hauteur comme le lieu de son origine, ou l'ordre auquel il appartient. Ce qui est *proche* se trouve tout près; ce qui est *prochain* est comme ce qui est *proche*. Chacun de ces exemples mérite des développemens particuliers.

1. *Haut, hautain.* Dans qui ou dans quoi il y a de la hauteur, de la fierté. *Haut* est un mot simple, générique, qui reproduit l'idée de la hauteur de toutes les façons et sous tous les rapports, susceptible par conséquent de se prendre en bonne comme en mauvaise part: il y a une hauteur, comme une fierté et un orgueil convenable; il sied quelquefois d'avoir le cœur *haut* ou l'âme *haute*, c'est-à-dire élevée. *Hautain*, qui se montre *haut*, qui affecte la hauteur, ne se trouve guère employé que dans un sens défavorable. Mais la véritable différence entre ces deux mots, ou la principale, consiste en ce que le premier exprime l'idée commune d'une manière essentielle, dans le fond, dans l'âme, dans les sentiments; tandis que l'autre la représente extérieurement, dans la manifestation, dans les manières. Le premier sert à caractériser une personne moralement et en soi; le second la fait voir qui se donne des airs de hauteur. L'homme *haut* se considère absolument et en lui-même; l'homme *hautain*, relativement, en rapport avec les autres: l'un ne s'abaisse pas, souffre impatiemment l'humiliation, se tient sur la défensive; l'autre vous rabaisse, hait la contradiction et vous blesse par son allure, son ton, ses prétentions, son air, sa parole. Il y a plus dans celui-là de l'homme absolu, et dans celui-ci de l'homme impérieux. En un mot, *haut* annonce une hauteur intrinsèque, qui tient au fond, et *hautain* une hauteur apparente, affectée, odieuse, choquante, vaniteuse.

2. *Proche, prochain.* Qui est près de l'endroit où l'on parle ou

Digitized by Google

dont on parle. Ces mots viennent tous deux de *propè*, près de, ou de *proximus*, le plus proche, ou bien, comme le veut Dœderlein, du grec πρόκα, qui se trouve dans Hérodote et signifie, aussitôt; mais à coup sûr ils ont même radical, et toute leur différence doit provenir de l'absence pour l'un et de la présence dans l'autre d'une terminaison significative. Dans *proche* la proximité est essentielle, rigoureuse; ce mot exprime surtout un rapport de lieu, et, par une analogie bien naturelle, un rapport de parenté: ces maisons sont *proches* l'une de l'autre, c'est-à-dire, contiguës; *proche* parent; c'est un de mes *proches*. *Prochain* indique la proximité d'une manière plus relative, plus faible, moins directe; aussi se dit-il particulièrement bien pour désigner un rapport de temps: le mois *prochain;* ou un rapport de personne à personne, moins étroit que celui de la parenté: le *prochain*, notre *prochain*, aimer son *prochain*. Si *proche* admet tous les degrés de comparaison, c'est seulement lorsque et parce qu'il se rapporte plus spécialement à l'espace: et si *prochain* les exclut, c'est seulement lorsque et parce qu'il se rapporte plus spécialement à la durée: on dit l'année *prochaine*, comme on dit, l'année suivante, ou l'année qui vient, en parlant de celle qui vient la première, immédiatement. Mais il ne s'ensuit pas, comme le prétend Roubaud, que *proche* soit relatif de sa nature, et *prochain* absolu. C'est le contraire qui est vrai. On va s'en convaincre de plus en plus, en comparant maintenant les deux mots par rapport au lieu d'abord, puis par rapport à la durée.—On dit, que la ville est *proche;* et, la ville *prochaine*. D'une part, on affirme qu'elle est *proche*, c'est une qualité qu'on lui attribue, qu'on lui assigne expressément; de l'autre, on la traite de *prochaine* en passant, sans insister, c'est une épithète qu'on lui donne, et de là vient qu'on peut placer cet adjectif devant son substantif: au *prochain* village, dans la plus *prochaine* ville. Deux villages sont plus, moins, aussi *proches* de Paris l'un que l'autre, et non pas *prochains;* le mot *prochain* ne peut pas servir ainsi d'attribut dans une proposition, ce n'est qu'une épithète. On dit, dans la chambre *prochaine* (Rac.); gagner la campagne *prochaine* (Laf.); dans une cour *prochaine* (Id.); aborder au rivage *prochain* (Montesq.); prendre le frais des arbres *prochains* (Mol.). Et non-seulement l'idée de proximité est dans *proche* essentielle, prédominante, caractéristique, tandis qu'elle n'est qu'accessoire et indicative dans *prochain*, mais encore *prochain* suppose une proximité éventuelle et incertaine. L'une des villes les plus *proches* de Paris est Versailles; nous nous arrêterons dans la ville la plus *prochaine*, c'est-à-dire, dans celle qui viendra la première.

Digitized by Google

— Même différence entre ces mots quand ils signifient un rapport de durée. Je sens que ma dernière heure est *proche*, marque une proximité plus sûre et plus grande que, je sens ma fin *prochaine*. Dans *Bajazet*, Racine oppose même *prochain* à certain. « Mais on me présentait votre perte *prochaine*. Pourquoi faut-il, ingrat! quand la mienne est certaine, que vous n'osiez pour moi ce que j'osais pour vous? » Dans, à la *prochaine* occasion, rien n'annonce que l'occasion doive se présenter de sitôt.

CHAPITRE XVIII. IT, I.

Deux formes, propres aux participes passés des verbes dont l'infinitif est en *ir : écrire*, *écrit; finir, fini*. Il n'y a donc aucun doute sur l'origine des adjectifs qui s'en trouvent revêtus : ce sont primitivement des participes passés, et c'est de là qu'il faut partir, si on veut arriver à déterminer leur différence d'avec d'autres adjectifs de même radical, qu'ils peuvent avoir pour synonymes. Du reste, elles équivalent tout-à-fait l'une à l'autre, si ce n'est que la première a plus de rapport avec la terminaison des participes passés latins des verbes en *ire* et la reproduit plus fidèlement, tandis que la seconde s'en éloigne davantage et a plus d'affinité pour les radicaux venus d'ailleurs que du latin, ou tout au moins francisés. *Contrit* et *érudit* traduisent exactement les participes passés latins, *contritus* et *eruditus*; au contraire, *affranchi*, *ébahi*, *affaibli*, *aguerri*, *saisi*, ne correspondent pas à des participes latins en *itus*, *a*, *um*. Cette remarque a son importance et peut mener ici à distinguer incidemment deux adjectifs synonymes de même radical, mais terminés, l'un en *it*, l'autre en *i*, savoir : *bénit* et *béni*.

Bénit, *béni*. Participes du verbe *bénir :* qui a reçu la ou une ou des bénédictions. Tous deux sont formés du latin *benedictus*, participe passé du verbe *benedicere: benedictus*, *bendictus*, *benictus*, *bénict*, *bénit*, *béni*. Mais, on le voit d'abord, *bénit* est plus près de la source commune et la rappelle mieux. Aussi est-ce un terme de liturgie : il a un sens légal et de consécration; il se dit pour marquer la bénédiction de l'église, donnée par les prêtres avec les cérémonies convenables : du pain, un cierge, des drapeaux *bénits*; une abbesse, une chapelle *bénites*. Au contraire, *béni*, moins semblable au mot latin qui lui sert pourtant aussi de type, appartient au langage commun et se prend dans toutes les autres acceptions du verbe *bénir;* il a un sens moral et de louange; il se dit pour marquer la protection particulière de Dieu sur une personne, une fa-

Digitized by Google

mille, une nation, ou pour désigner les louanges affectueuses que l'on donne à Dieu, ou même à un bienfaiteur. Toutes les nations ont été *bénies* en J.-C. Un bon prince est *béni* de Dieu et des hommes.

IT, AIN.

Subit, *soudain*. Prompt, qui arrive instantanément, dans le moment. *Subit* vient du latin *subitus*, participe passé du verbe *subire*, aller dessous, venir par dessous, secrètement, et éclater, surgir. *Soudain* est un véritable adjectif, formé de *subitaneus*, *subtaneus*, *soubtain*, *soutain*, *soudain*. Ce qui est *subit*, est tel par le fait; ce qui est *soudain*, est tel par sa nature. L'expression, mort *subite*, donne l'idée d'un événement; l'expression, mort *soudaine*, signifie un genre de mort. On dit: raison *subite* de partir (RAC.); course *subite* (ID.); mal *subit* (MOL.); révolution *subite* (MONTESQ.); fortunes *subites* (ID.); *subite* velléité (J.-J.); crue *subite* des eaux (LAF.); en faisant le récit de ce qui s'est passé ou a eu lieu. Mais on dit: mort *soudaine* (RAC.); fuite *soudaine* (MOL.); mouvement *soudain* (ID.); frayeur *soudaine* (REGN.); pour caractériser des sortes de mort, de fuite, de mouvement, de frayeur. Dans *Iphigénie*, Clytemnestre ayant voulu fuir du camp, Eriphile, d'une course *subite*, était venue aux Grecs annoncer cette fuite. On rapporte à Joas, que le son des trompettes a répandu dans le camp d'Athalie le trouble et la terreur *subite*, dont Gédéon frappa le fier Madianite. Mais Burrhus dit que, loin d'éviter la colère de Néron, la plus *soudaine* mort lui sera la plus chère; et Monime, empêchée de s'empoisonner, se plaint que Mithridate lui envie une mort si *soudaine*. « Peu s'en fallut que Philippe-le-Bel ne fût accablé, ayant été surpris par un effort *subit* et impétueux des ennemis. » BOSS. Mais: « Turenne est emporté d'un coup *soudain* (ID.), c'est-à-dire d'un coup de canon, genre de mort particulier. « Sésostris mourut *subitement*, et sa mort me replongea dans de nouveaux malheurs. » FÉN. « De ce transport de douleur je tombai *soudainement*, selon ma coutume, dans un assoupissement profond. » ID. Là, Télémaque ne fait que raconter; ici, il raconte en se dépeignant, en faisant connaître une de ses dispositions habituelles. Ce qui est arrivé *subitement* est un fait unique, dont on rend compte en historien. « Il s'est *subitement* éloigné de ces lieux. » MOL. « C'est un mal qui m'a pris assez *subitement*. » ID. « Agathe, en ce moment, vient de devenir folle, et tout *subitement*. » REGN. Ce qui arrive *soudainement* est une habitude, un fait, ou un ordre de faits, de tous les jours. « Quelle puissance invisible excite et apaise si *soudaine*-

Digitized by Google

ment les tempêtes de l'air, de ce grand corps fluide? » Fén. « On ferme et on ouvre son imagination comme un livre; on en tourne, pour ainsi dire, les feuillets; on passe *soudainement* d'un bout à l'autre. » Id. « Quand on lui parle blanc, *soudain* il répond noir. » Regn.—Une seconde différence, non moins remarquable, tient encore à l'influence verbale exercée sur *subit*, c'est que les choses *subites* se considèrent relativement, par rapport à leur effet dans le temps, à la surprise qu'il leur arrive de causer, au lieu que les choses *soudaines* sont qualifiées objectivement et en soi. Les unes étonnent; les autres sont tout au plus faites pour étonner. On était loin de s'attendre à ce qui est *subit*, il a pris au dépourvu, paru étrange; accessoire généralement étranger à *soudain*. « Ce qui est *subit* n'a pas été prévu. On dira d'un homme malade à mort, à peine lui eût-on donné ce remède qu'il mourut *soudain*; et on dira de celui qui paraissait en santé, il mourut *subitement*. » Cond. Sur un champ de bataille personne ne meurt *subitement*; mais les uns sont emportés *soudainement*, comme Turenne, les autres expirent peu-à-peu, se meurent lentement par suite de leurs blessures. Dans le *Lutrin* de Boileau, le prélat poursuit de sa bénédiction les ennemis en déroute; Evrard seul se croit à couvert; mais le prélat, tirant vers la droite: « Tout d'un coup tourne à gauche, et d'un bras fortuné, bénit *subitement* le guerrier consterné.» Ce qui est *soudain*, arrive tôt, promptement, ne se fait pas attendre; c'est tout ce qu'exprime ce mot. Fénelon ne fait rien entendre autre chose, en disant que nous passons *soudainement* de l'un à l'autre des feuillets de notre cerveau.

CHAPITRE XIX. EL.

C'est une forme française de la terminaison latine *alis*, plus ordinairement rendue par *al* dans notre langue. On a dit accident*al*, matéri*al*, de manière à se tenir plus près du latin, *accidentalis*, *materialis*, avant de dire accident*el*, matéri*el*. Même encore aujourd'hui l'expression, éclipse parti*ale*, au lieu de, éclipse parti*elle*, se trouve usitée dans le style didactique, qui reproduit plus fidèlement les mots des langues savantes, le latin et le grec. *El* doit donc avoir le même sens qui est exprimé par *al* (1). C'est ainsi qu'en latin *elis*,

(1) En général, les deux terminaisons équivalent tout-à-fait l'une à l'autre. Elles peuvent toutefois se trouver jointes au même radical, comme on le voit dans les mots *partial* et *partiel*, *original* et *originel*. Toute la différence consiste alors en ce que l'adjectif en *el* reproduit l'idée du radical commun plus au pro-

Digitized by Google

dans *crudelis, fidelis*, par exemple, semble être une simple variété d'*alis*. Les deux désinences françaises servent à marquer, entre les sujets qualifiés et les radicaux des adjectifs qu'elles terminent, un rapport, une conformité, une convenance. Ce qui est *superficiel, mortel, intellectuel, personnel*, a du rapport avec la superficie, la mort, l'intelligence, la personne, y est relatif, a part à quelques-uns des caractères qu'on y remarque. La valeur des deux terminaisons étant la même, et *al* ayant été le sujet d'un long examen, de plus amples détails seraient ici superflus.

1. *Continu, continuel*. Ils désignent l'un et l'autre une tenue suivie. Mais ils diffèrent comme *ami* et *amical, brute* et *brutal*. Girard, Beauzée et Condillac s'accordent sur ce point. La chose est *continue* par la tenue de sa constitution, d'une manière absolue et qui ne souffre aucune division, qu'il s'agisse de l'étendue ou de la durée. Une chose n'est *continuelle* que par rapport à la durée, et la tenue suivie dont elle jouit est moins stricte, moins absolue: ce qui est *continuel* est comme ce qui est *continu*, y a rapport, en approche. « Une pluie *continue* ne cesse point; une pluie *continuelle* revient depuis longtemps. Ce qui est *continu* dure sans interruption; et ce qui est *continuel* ne dure que parce qu'il revient toujours. » Cond. Ainsi, le sens de *continu* se trouve affaibli dans *continuel*, qui n'en contient qu'une image approchante et qui suppose des intervalles et des reprises. Le cliquet d'un moulin en mouvement ne fait pas un bruit *continu*, car ce bruit se compose de retours périodiques, séparés par des intervalles de silence; mais il fait un bruit *continuel*, car ce bruit ne cesse de se renouveler, tant que le moulin tourne. « Un bonheur *continu*, dit Molière, rendrait l'homme superbe. » Bonheur *continu*, ou bonheur exempt de toute interruption. « Don Juan, dit-il ailleurs, s'attire une suite *continuelle* de méchantes affaires. » C'est-à-dire que don Juan ne cesse pas de s'attirer de temps en temps des affaires de cette sorte.

2. *Pestilent, pestilentiel*. Contagieux, qui a rapport à la peste. *Pestilent, pestem olens*, qui sent ou exhale la peste; *pestilentiel*, qui a rapport, non pas à la peste, mais à ce qui est *pestilent*, qui

pre, tandis que l'adjectif en *al* rappelle une de ses acceptions figurées, métaphoriques, éloignées. *Partiel*, qui fait *partie* d'un tout, qui n'existe ou n'a lieu qu'en *partie; partial*, qui dans un procès incline en faveur de l'une des deux *parties*. *Originel*, qui a rapport à l'origine, à la source, au commencement, qui n'est pas né ou n'a pas été fait postérieurement; *original*, relatif, non à la durée selon le sens primitif du mot, mais à l'ordre, est opposé à *copie*, à *imité*, et se dit de ce qui a les qualités d'un premier travail, d'un modèle.

Digitized by Google

est comme lui, qui en tient quelque chose. Le sens du premier adjectif s'atténue dans le second. Des fièvres *pestilentielles* ne sont pas des fièvres *pestilentes;* seulement elles en approchent, elles ont avec elles quelques rapports. Bossuet dit que, dans l'armée de saint Louis, en Egypte, les chaleurs excessives du pays, la disette d'eau et l'air de la mer causèrent des fièvres *pestilentes;* seul mot qui convienne en cette occasion, parce que c'étaient en effet des fièvres de peste, qui accompagnent ou qu'accompagne la peste. De même, toutes les fois qu'on parle à la rigueur, il faut préférer *pestilent*, et, au contraire, *pestilentiel,* s'il s'agit de quelque chose qui ait avec la peste un rapport moins direct, un rapport de forme plutôt que de nature, qui soit épidémique plutôt que contagieux.

3. *Confidemment, confidentiellement.* De façon à ne vouloir pas que la chose dite soit sue. Ces deux adverbes diffèrent comme l'adjectif hypothétique, *confident,* qui sert à former le premier, et *confidentiel,* qui est la base du second. *Confidemment*, d'une manière *confidente,* en confidence; *confidentiellement,* d'une manière *confidentielle,* ou comme *confidente.* L'idée commune a moins de force dans le second de ces mots, que dans le premier. Ce qu'on dit *confidemment*, on tient beaucoup plus à ce qu'il reste une confidence; ce qu'on dit *confidentiellement*, on le dit comme en confidence, on ne le dit point officiellement. Ensuite, quand c'est *confidemment* qu'on parle, on le fait avec une sorte d'abandon et d'effusion; *confidentiellement* ne se rapporte qu'à la forme, il ne désigne pas la manière de dire eu égard aux sentiments.

EL, EUX.

Industriel, industrieux. Industriel, qui a rapport à l'industrie, aux arts mécaniques; *industrieux*, plein d'industrie, d'adresse, de dextérité. *Industriel* a été pris ensuite substantivement, comme significatif de la personne même qui se livre à une profession *industrielle*, tout de même qu'on dit, un *mortel*, et qu'on distingue parmi les députés des *ministériels* et des *constitutionnels*. J. B. Say (*Cours d'Economie politique*, I, 174) voudrait qu'à ce mot on substituât celui d'*industrieux*. Autant vaudrait appeler, non plus *artificier*, mais *artificieux*, l'homme qui fait des feux d'artifice; non plus *officier*, mais *officieux*, l'homme qui a un office ou un commandement. En fait de dénominations, il s'agit moins de flatter les gens, en les présentant sous un jour favorable, en leur attribuant des qualités, dont souvent il n'y a pas trace chez la plupart, que de les désigner simplement par une circonstance tout extérieure.

Digitized by Google

CHAPITRE XX. IL, ILE.

Ce n'est point là une terminaison particulière, ayant une signification qui lui soit propre. Mais, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale, cette désinence se ramène à la désinence *ible, able,* ou à la désinence *al.* Ainsi, d'une part, *docile, docilis,* de *docere,* instruire, enseigner, est pour *docibilis,* qui même a été employé par Térence; *fragilis, facilis, ductilis, volatilis, habilis,* ne sont pas moins évidemment des formes abrégées de *frangibilis, facibilis, ductibilis, volatibilis, habibilis.* D'un autre côté, l'identité des terminaisons *il* et *al,* quand elles finissent un adjectif composé, à base substantive, est attestée par l'habitude où est la langue latine de se servir indifféremment de l'une ou de l'autre : témoin, *juvenilis* et *juvenalis,* de jeune homme, juvénile; *vernilis* et *vernalis,* d'esclave, servile. Donc, les adjectifs en *il* équivalent aux adjectifs en *ible* dans le premier cas, et aux adjectifs en *al* dans le second. Toutefois, si les désinences *il* et *al* signifient absolument la même chose à la fin des adjectifs à base nominale, les désinences *il* et *ible*, à la fin des adjectifs à base verbale, diffèrent quelque peu sous le rapport du sens. *Ible* marque dans le sujet la possibilité d'être fait ou rendu tel : c'est une désinence toute passive ; *il* est ou actif ou passif : actif dans *agile, reptile, versatile,* par exemple; passif dans *docile, facile, ductile.* En outre, même étant passif, *il* désigne plus que la possibilité, la simple capacité, et suppose une plus grande disposition à être fait tel. Ce qui est *facile, fragile, utile,* est plus que *faisable, frangible, usable.* En latin, *docibilis* se dit d'un homme sur qui les leçons ont quelque empire, et *docilis* de celui qui s'y prête bien volontiers. On peut consacrer cette différence, en disant que les adjectifs en *ible* sont *facultatifs passifs,* et ceux en *il, facultatifs dispositifs.*

ILE, IF.

Mobile, motif. Ce qui meut la volonté et porte à faire quelque chose. « L'argent est son unique *mobile.* L'intérêt est le seul *motif* qui le fait agir. » Acad. Ces deux mots sont formés du verbe latin *movere,* mouvoir. *Mobile, mobilis,* pour *movibilis,* se prend ici dans le sens actif : c'est ce qui peut mouvoir, ce qui a une disposition à mouvoir; *motif* signifie bien, ce semble, la même chose, car c'est ce qui a *vim movendi,* la faculté de mouvoir. Cependant

Digitized by Google

ils diffèrent, et à-peu-près comme *sensible* et *sensitif;* ce qui doit être. *Mobile* n'exprime pas aussi purement la faculté, n'est pas aussi exclusivement potentiel et indépendant de l'acte même; le *mobile* peut mouvoir et meut effectivement avec facilité. Le *motif* peut mouvoir, et rien davantage : c'est son plus ou moins de valeur sous ce rapport qu'on considère en lui. Le *mobile* est une impulsion qui entraîne; le *motif,* quelque chose qui est capable de porter à tel parti, et que l'esprit pèse, compare, pour en reconnaître toute la force. L'argent est l'unique *mobile* de celui que partout et toujours la vue de l'argent pousse à agir. L'intérêt est le seul *motif* qui fait agir celui dont l'esprit, parmi plusieurs raisons d'agir, trouve toujours son intérêt la meilleure et la préférable. On se représente le *mobile* comme quelque chose qui pousse : c'est sa seule qualité; et le *motif,* comme quelque chose à quoi l'esprit trouve plus ou moins de valeur, et qui est susceptible en conséquence d'un grand nombre de qualifications. Ensuite, *motif* ayant rapport au travail de l'esprit qui délibère, qui apprécie les diverses raisons d'agir, se dit plutôt de ce qui détermine à une action particulière; au lieu que *mobile* signifie plutôt ce qui fait tenir toute une conduite.

IL, IQUE.

Civil, civique. De *civis,* citoyen; qui concerne les citoyens. En latin, *civilis* et *civicus.* La première de ces qualifications est extrinsèque, et la seconde intrinsèque. *Civil,* qui concerne les citoyens, tels qu'ils sont en réalité, dans le temps et dans l'espace : guerre *civile,* lois *civiles. Civique,* qui concerne les citoyens comme appartenant à un genre, ou l'idée du citoyen, ou le citoyen quant à ses qualités essentielles. Les droits *civils, civilia jura,* sont déterminés par les lois *civiles,* lesquelles diffèrent de pays à pays; les droits *civiques, civica jura,* dépendent, quant à leur nature et à leur étendue, de l'idée qu'on se fait du citoyen, et sont étrangers à la considération des temps et des lieux. Les vertus *civiles* regardent la manière dont les citoyens se comportent entre eux, dans leurs cités, avec leurs mœurs et leurs institutions; les vertus *civiques* sont les vertus constitutives du citoyen, et demeurent toujours les mêmes. La mort *civile* détruit les droits *civils;* la dégradation *civique* enlève les droits *civiques,* et fait qu'on ne réalise plus en soi le type du citoyen. Les Romains appelaient couronne *civique* une couronne de chêne, accordée à celui qui, dans un combat, avait sauvé la vie à un citoyen, voulant marquer par là que celui qui l'obtenait ennoblissait en sa personne l'idée du citoyen.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI. **OIRE.**

Oire, latin *orius, a, um*, paraît une terminaison composée de *or*, français *eur*, qui marque celui qui agit, et de *ius, a, um*, abréviation de *icus, a, um*, qui signifie à quel genre une chose est relative. D'après cela, *oire* annoncerait un adjectif d'adjectif, un adjectif désignant un rapport à quelque chose qui est tel ou tel, et ce rapport serait celui d'une chose à une certaine sorte d'agent. Ainsi *blasphématoire, contradictoire, oratoire, rémunératoire, vexatoire*, se disent de ce qui a rapport, de ce qui appartient essentiellement à un *blasphémateur*, à un *contradicteur*, à un *orateur*, à un *rémunérateur*, à un *vexateur*. D'un autre côté, la terminaison *or*, grec ωρ, fut en possession, chez les Romains, de représenter les professions les plus nobles, les états les plus élevés : témoin, *dictator, imperator, prætor, orator, triumphator*. De là vient peut-être aux adjectifs en *orius, a, um*, le privilége de s'employer surtout en termes de jurisprudence, pour indiquer à quels genres d'agents se rapportaient les choses mises en discussion. Qu'on l'explique de cette façon ou d'une autre, le fait n'en restera pas moins constant, et il se remarque davantage encore dans notre langue, où la plupart des adjectifs en *oire* ne sont usités qu'au palais. Quant aux substantifs de cette désinence, ils expriment tout naturellement ce qui appartient par excellence aux agents, c'est-à-dire leurs instruments, les choses dont ils se servent pour leur profession (Voy. *Oir*, page 431).

OIRE, ANT.

Diffamatoire, diffamant. Qui attaque la réputation. Un libelle ou un discours *diffamatoire* est essentiellement, et quant à son genre, un libelle ou un discours de diffamateur ; *diffamatoire* en fait connaître la nature, et c'est de ce mot qu'on se servira devant les tribunaux pour le caractériser, pour le ranger dans la classe à laquelle il appartient, et pour déterminer en conséquence ce que mérite son auteur. Ce qui est *diffamant* produit l'effet marqué par le verbe, dont *diffamant* est le participe, et ce mot convient surtout en parlant du danger que peuvent avoir certaines choses, actions, discours, paroles, relativement à la réputation.

OIRE, EUR.

Déclamatoire, déclamateur. Où il y a de la déclamation. Discours, ton, style, *déclamatoire*, ou *déclamateur*. *Déclamatoire*

Digitized by Google

fait connaître abstraitement, froidement, le genre de la chose, qui est à la manière des déclamateurs, qui tient de leurs qualités; *déclamateur* met la chose en scène, en fait un déclamateur même, la montre déclamant, se produisant avec bruit et avec emphase. En un mot, *déclamatoire* est simplement caractéristique et se dit mieux du style; *déclamateur* est plus expressif, plus significatif de l'effet, et convient mieux quand la déclamation est frappante, et, par exemple, en parlant du ton.

OIRE, ANT, EUR, IF.

Consolatoire, consolant, consolateur, consolatif. Qui console. *Consolant* et *consolateur* viennent directement du verbe *consoler* et se rapportent davantage à l'effet; ils qualifient ce qui console. *Consolatoire* et *consolatif* sont plus proprement adjectifs, parce qu'ils s'éloignent plus du verbe; ils se disent de ce qui est de nature à consoler. Mais *consolatoire*, de consolateur, à la manière des consolateurs, indique le genre de la chose; *consolatif*, qui a la force de consoler, en marque la propriété, la vertu. Un discours *consolatoire* appartient à la classe des discours qui consolent; c'est là une qualification littéraire qui n'atteste en aucune sorte l'efficacité du discours pour consoler, laquelle est spécialement exprimée par *consolatif.*— *Consolatoire* est vieux, mais il mérite d'être rajeuni. M. Villemain parle, dans ses *Cours* « d'une soirée où un poète sifflé arrive et est accueilli par la maîtresse de la maison avec une espèce de compliment *consolatoire* et épigrammatique. » Quel mot substituer à *consolatoire* dans cette phrase, sans s'exposer à faire un contre-sens?

CHAPITRE XXII. AIRE.

En latin *aris, arius : militaire, militaris; populaire, popularis*; *agraire, agrarius*; *insulaire, insularius*; *littéraire, litterarius*. Cette terminaison a beaucoup de rapport avec la précédente. *Arius* paraît composé comme *orius* de deux éléments dont le second est aussi *icus, a, um*; de sorte que *insularius*, par exemple, reviendrait à *insulaticus* ou à *insulariticus*. C'est ainsi qu'en latin, *epistolaris* et *epistolicus*, épistolaire, sont deux formes équivalentes d'un même adjectif. Quoi qu'il en soit, *aire* a cela de commun avec *oire*, qu'il termine des adjectifs comparatifs, c'est-à-dire qui font connaître le sujet en indiquant à quoi il a du rapport : art *militaire*, ou qui se rapporte à la guerre, *mi-*

Digitized by Google

litia; loi *agraire*, qui a rapport aux champs, *ager*, et ainsi des autres. Voici la différence. *Oire* sert à marquer à quel genre d'agents, et *aire* à quel genre de choses le sujet est essentiellement relatif; et de là vient que le premier se trouve plutôt joint à une base verbale et le second à une base nominale. Ensuite, le premier ne se dit que des choses, et les substantifs de la même désinence signifient des instruments, *baignoire, écritoire, écumoire;* le second s'applique également aux personnes, et les substantifs terminés de même désignent des gens, ayant avec la chose exprimée par le radical de l'adjectif un rapport quelconque, *célibataire*, *commissaire, révolutionnaire, libraire, légionnaire.* Enfin, comme *aire* est propre à faire connaître à quel genre de choses ou de faits un sujet a du rapport, et que c'est de cette détermination qu'il s'agit dans les procès, la désinence *aire* se trouve aussi à la fin d'un grand nombre de termes de jurisprudence : *adjudicataire, cessionnaire, commanditaire, donataire, testamentaire.*

AIRE, EUR.

Sectaire, sectateur. Qui suit une secte, qui en partage les opinions. *Sectaire* se prend en mauvaise part et ne convient qu'en parlant d'un hérésiarque, du partisan d'une secte religieuse condamnée ; soit parce que ce qualificatif, bien que formé du latin *secta*, n'existe point en latin, comme *sectateur, sectator,* soit parce que déjà en latin la terminaison *arius* le cédait en noblesse à la terminaison *ator : salarius*, marchand de sel ou de poisson salé; *salitor*, celui qui lève l'impôt sur le sel. Mais *sectateur* lui-même peut s'employer en ce sens : les *sectateurs* d'Arius; ou, pour désigner les mêmes personnages : ces *sectaires* furent réprouvés dans tel concile. Alors *sectateur*, du verbe *sectari*, suivre avec empressement, annonce un chef que l'on suit et dont le nom doit toujours accompagner le mot *sectateur*. *Sectaire*, de *secta*, secte, exprime le membre d'une société qui n'a pas de chef, ou du moins qui n'est pas représentée comme en ayant un; c'est un mot qui a un sens complet par lui-même. D'un autre côté, le *sectaire* a du rapport à telle secte, est de telle secte; le *sectateur* suit avec zèle, professe les opinions de tel docteur, de tel chef d'école. Le premier de ces qualificatifs énonce ce qu'on est; le second ce qu'on fait et l'ardeur avec laquelle on le fait.

AIRE, EUX.

Tumultuaire, tumultueux. Qui est ou se fait en ou avec tumulte. *Tumultuaire*, qui a rapport au tumulte; *tumultueux*, qui

Digitized by Google

est plein de tumulte. *Tumultuaire* caractérise en présentant le tumulte comme la chose à l'idée de laquelle le sujet convient : délibération *tumultuaire;* c'est un terme froid et de légiste. *Tumultueux* dépeint le sujet comme plein de tumulte et de trouble; c'est une expression de poète et de narrateur. Une assemblée *tumultuaire* a lieu contre les formes et les lois; elle n'est pas régulière. Une assemblée *tumultueuse* se tient au milieu du bruit et de la confusion; les choses ne s'y passent point avec calme. « Les Juifs n'avaient pas puissance de vie et de mort. Eux-mêmes se croyaient déchus du pouvoir de faire mourir juridiquement. S'ils lapidèrent saint Etienne, ce fut *tumultuairement.* » Boss. « L'autorité du sénat était jugée nécessaire pour modérer les conseils publics qui, sans ce tempérament, eussent été très *tumultueux.* » Id. Très *tumultueux*, et non pas très *tumultuaires ;* car, outre que *tumultuaire* ne semble guère propre à recevoir des degrés, l'auteur veut dire que les conseils publics eussent été pleins d'un grand tumulte en fait, mais non de droit, essentiellement, quant à l'idée, puisqu'ils n'auraient contrevenu à aucun réglement établi. « Le prélat et sa troupe, à pas *tumultueux*, descendaient du palais l'escalier tortueux. » Boil. En un mot, *tumultuaire* marque le caractère défectueux de ce qui a été fait en tumulte, et *tumultueux* représente en image ce qui se passe avec tumulte. « Une discussion *tumultueuse* produira une décision *tumultuaire.* Dans une assemblée *tumultueuse* on fait une élection *tumultuaire.* Avec des passions *tumultueuses* on n'a que des volontés *tumultuaires.* » Roub.

AIRE, EL.

Originairement, originellement. Dans l'origine. Un mot est *originairement* ou *originellement* grec. Par l'adverbe *originairement,* vous qualifiez le mot quant à sa valeur intrinsèque; et par *originellement,* quant à sa dérivation formelle, extérieure. Le terme *philanthropie* est *originairement* grec; il faut le décomposer dans ses éléments grecs, pour en savoir le sens précis; ce même mot étant *originellement* grec, on doit l'écrire en commençant par *ph* et non pas par *f*, et le *t* du milieu doit être suivi d'un *h.* Ou bien *originairement* sert à marquer d'où est le sujet tout entier; et *originellement,* d'où lui vient seulement quelqu'une de ses qualités, ou d'où il vient sous un certain point de vue. Chaque homme est *originairement* de tel ou tel pays, et *originellement* libre, plein d'amour de soi, désireux de savoir. Dans tous les cas, *originairement* annonce une qualification générique; et *originellement,* une qualification plus superficielle, de moindre importance.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII. IER.

Cette terminaison paraît avoir la même origine que la précédente. Elle dérive aussi du latin *aris*, comme on le voit dans les mots, *familier, singulier, régulier*, qui répondent à *familiaris, singularis, regularis*. Les adjectifs en *ier* signifient donc, qui a rapport à la chose marquée par leur radical. Ainsi *matinier*, dans la seule locution où il se trouve, étoile *matinière*, signifie, qui a rapport au matin, du matin; ce qui le distingue suffisamment de *matinal* et de *matineux*, destinés à qualifier un homme relativement à l'heure de son lever.— Cependant, la plupart de ces adjectifs désignent, ainsi que le plus grand nombre des substantifs de cette désinence, un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son métier; tels sont : *manufacturier, guerrier, casanier, chicanier, forestier, cavalier*. De là la différence de *nourricier* d'avec ses synonymes *nourrissant* et *nutritif*. *Nourrissant* qualifie par l'effet, *nutritif* par la faculté et *nourricier* par l'action : « Les mets *nourrissants* abondent en parties *nutritives*, dont l'estomac extrait une grande quantité de suc *nourricier*. La sève des arbres est leur suc *nourricier*, qui se répand dans tout le corps. » Roub. Ce qui est *nourricier* opère la nutrition.— D'autres qualificatifs en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on réunit les choses exprimées par le radical : *gauffrier, encrier, colombier;* ou la réunion même de ces choses, *brasier, herbier*. Mais, les exemples le font voir, ce sont plutôt les substantifs que les adjectifs qui se prennent en ce sens.

Gros, grossier. Qui n'est pas, ou qui n'est pas assez menu, mince, fin ou délicat. On dit également de l'écorce épaisse de certains arbres, qu'elle est *grosse* ou *grossière;* d'un drap commun, qu'il est *gros* ou *grossier;* d'une étoffe ou d'une toile qui manque de finesse, qu'elle est trop *grosse* ou trop *grossière*. Mais *gros* est une qualification absolue, qui regarde la nature de la chose, et *grossier* une qualification relative qui se rapporte à sa façon. Ce qui est *gros* a beaucoup ou trop de volume. « *Grossier* se dit particulièrement des ouvrages et marque une imperfection qui vient de ce qu'ils ne sont pas travaillés avec assez d'art. » Cond. Un mouchoir d'une *grosse* étoffe emplit toute la poche; un mouchoir d'une étoffe *grossière* est *grossièrement* tissé. Si vous appelez *grosse* l'écorce d'un arbre ou une chose naturelle quelconque, c'est à son volume, à la grandeur de

Digitized by Google

l'espace qu'elle occupe que vous avez égard, et c'est à sa conformation, si vous qualifiez cette chose de *grossière*. En disant, de *gros* souliers, vous désignez une espèce de chaussure dans laquelle le pied paraît moins petit, qui est forte et capable de braver l'humidité et de longues courses; des souliers *grossiers* sont *grossièrement* ou maladroitement faits, personne ne s'en soucie.

IER, EUX.

Aventurier, aventureux. Qui se jette dans les aventures, qui ose, qui hasarde. Homme *aventurier* ou *aventureux*, c'est-à-dire hardi. L'un est pour l'exécution et la conduite ce que l'autre est pour le caractère et l'entreprise; car, à proprement parler, l'*aventurier* aventure, a l'habitude de faire des aventures; et l'*aventureux* est plein d'aventure ou d'esprit d'aventure, a le goût des aventures. L'homme *aventurier* mène une vie *aventurière;* l'homme *aventureux* a l'humeur *aventureuse*. L'un de ces termes qualifie par l'habitude active, l'exercice, le métier; l'autre par la plénitude d'une qualité inhérente au sujet. Une vie *aventurière* se passe à jouer un rôle dans un grand nombre d'aventures; une vie *aventureuse* se passe à entreprendre sans cesse de nouvelles choses.

IER, ABLE.

Ier, able. On dit également jour *ouvrier*, et jour *ouvrable*. Ce sont, néanmoins, deux locutions différentes. On travaille pendant les jours *ouvriers :* ce sont les jours des *ouvriers*, comme le ton *philosophe* est le ton des *philosophes ;* l'esprit *courtisan*, l'esprit des *courtisans*. Il est permis, par les lois de l'Eglise, de travailler pendant les jours *ouvrables*. Le premier de ces adjectifs a donc rapport au fait, et le second au droit de travailler ou d'*ouvrer*, comme on disait autrefois.

IER, AIRE.

Mobilier, mobiliaire. Qui appartient ou est relatif aux meubles, ou choses mobiles, *mobilia*, employées au service d'une maison. Nous disons également, chose, succession, avance, richesse *mobilière* ou *mobiliaire*. La différence n'est pas aisée à établir, à cause de la quasi-identité des deux désinences.—Quoique le français *ier* traduise quelquefois le latin *aris*, comme il a été dit ci-dessus, quoique, d'autre part, la désinence *aire* soit souvent donnée aux mots français, correspondant à des mots latins en *arius*, *nécessaire*, *necessarius; contraire*, *contrarius; téméraire*, *temerarius; tumultuaire*, *tumultuarius*; néanmoins *ier* a plus d'analogie avec

Digitized by Google

arius et *aire* avec *aris*. Ce qui le prouve, c'est que les Latins terminent en *arius* les noms de métiers et en *arium* les noms de lieux qui, en français, finissent par *ier : farinarius, farinier; caprarius, chévrier; salinarius, saunier; columbarium, colombier; vivarium, vivier*. Or, *arius* paraît être pour *aricus*, c'est-à-dire que la dernière syllabe *ius* est une abréviation d'*icus* et doit, par conséquent, indiquer un rapport essentiel, générique, de nature. De sorte que *mobilier* et *mobiliaire* sont entre eux, comme si le premier se terminait en *ique* et le second en *al*. Ce qui est *mobilier* a un rapport tel avec les meubles, qu'il est de leur nature, qu'il appartient à leur genre; à tel point que, devenu substantif, ce mot désigne l'ensemble des meubles, comme *herbier* signifie une collection d'herbes ou de plantes. Ce qui est *mobiliaire* a un rapport aux meubles moins prochain; il est regardé comme meuble, bien qu'il ne soit pas un meuble proprement dit. « Les lits, les tables, les chaises, sont proprement des effets *mobiliers;* ils sont la chose même, des meubles : l'argent, les obligations, les récoltes coupées sont proprement *mobiliaires;* ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles. La richesse *mobilière* est en meubles; la richesse *mobiliaire* est en effets de tous genres, ou meubles, ou rangés dans la classe des meubles. » ROUB. Une imposition *mobiliaire* est relative aux meubles; une imposition *mobilière* serait une imposition de meubles, tout comme des dispositions *mobilières* seraient des arrangements de meubles, ce que ne signifie pas la locution, dispositions *mobiliaires*.

CHAPITRE XXIV. **BRE**.

Cette terminaison vient de la latine *ber* ou *bris : célèbre, celeber* ou *celebris; lugubre, lugubris*. Elle est fort semblable, sinon identique, à la désinence adjective des Allemands *bar*, qui dérive de l'ancien verbe *bären*, porter, le même, sans doute, que le grec φέρειν. D'où il suivrait que *bre* en français, *ber* ou *bris* en latin, comme *bar* en allemand, ferait signifier aux adjectifs que le sujet qualifié porte, c'est-à-dire porte en soi, contient, ou porte devant soi, présente, ce qui est exprimé par leur radical. *Célèbre*, qui porte gloire, κλέος φέρων; *lugubre*, qui porte deuil, *luctum ferens; muliebris*, de femme, qui présente ou représente la femme, qui en a l'air, qui la sent ou qui lui convient : *muliebris forma*, air efféminé.

1. *Salubre, salutaire*. En latin, *saluber* ou *salubris*, et *salutaris;* bon pour la santé, *salus*. Ce qui est *salubre*, *salutem fert*, c'est-à-dire porte en soi la santé; ce qui est *salutaire*, se rapporte à

Digitized by Google

la santé. *Salubre* indique sur le bien-être du corps une influence plus entière, plus commune, plus constante, et il sert à qualifier l'eau, l'air, la nourriture, dont on fait avantageusement, et de manière à se bien porter, un usage continuel; il les représente comme chargés de santé qu'ils communiquent. *Salutaire* ne fait point image : c'est un terme abstrait, par lequel on détermine la propriété intrinsèque qu'ont certaines choses, les remèdes, les plantes, par exemple, de faire revenir à la santé quand on est malade. Buvez d'une eau qui n'est pas *salubre*, vous vous porterez mal, vous tomberez malade; buvez d'une eau qui n'est pas *salutaire*, quoique prescrite comme telle, vous continuerez à vous mal porter. De plus, *salubre* signifiant avec la santé un rapport prochain, positif, de tous les instants, ne se dit qu'au propre; et le rapport marqué par *salutaire* étant vague, éloigné, abstrait, extraordinaire, cet adjectif s'emploie aussi pour exprimer qu'une chose est bonne indirectement pour la santé ou qu'elle est bonne sous d'autres points de vue. Des eaux *salubres*, quand on en boit, contribuent à la santé. Ce n'est pas précisément ce qu'entend Bossuet, lorsqu'il dit que le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux *salutaires*.

2. *Funèbre, funéraire.* Qui concerne les funérailles ou la mort, *funus*. *Funèbre, funus ferens, præ se ferens*, qui porte la mort devant soi, qui présente un aspect de mort, de funérailles, est une épithète propre à dépeindre tout ce qui accompagne les funérailles, et par extension tout ce qui a un air de mort : pompe, appareil, honneurs, ornements, chant, convoi, *funèbres;* images *funèbres*, oiseaux *funèbres*. « Mille oiseaux effrayants, mille corbeaux *funèbres*, de ces murs désertés habitent les ténèbres. » Boil. *Funéraire* est, comme *mortuaire*, un terme abstrait, de légiste, d'homme d'affaires, d'intendant, qui convient surtout, sinon uniquement, dans la locution, frais *funéraires*. Voltaire a tort de faire dire à Mérope apprenant la mort de son fils et pressée d'épouser Polyphonte : « Irai-je joindre un sceptre étranger au sceptre de mes pères, et les flambeaux d'hymen aux flambeaux *funéraires?* » La rime veut *funéraire*, mais la justesse, *funèbre*.

CHAPITRE XXV. **ESQUE.**

Désinence empruntée de l'italien. Elle est beaucoup plus fréquente dans cette langue que dans la nôtre : elle y termine quantité d'adjectifs, parmi lesquels plusieurs ont aussi des désinences correspondant à *ique*, à *al*, ou à *il : angelesco, angelico ; papesco, papale ; fra-*

Digitized by Google

tesco, fratile. Elle est faite, sans aucun doute, à l'imitation du latin *icus, a, um,* et partant elle a le même sens, si ce n'est qu'étant d'origine italienne, elle ne convient pas, en italien, au langage grave et sublime, comme ses analogues *ico, ale* ou *ile.* En français, il y a plus; non-seulement elle manque de noblesse, mais elle marque quelque chose de bizarre, d'étrange, pour la forme ou la grandeur, que ce soit un agrément ou un défaut dans le sujet : témoin *burlesque, grotesque, pittoresque, romanesque, gigantesque, tudesque, soldatesque. Chevaleresque* rappelle la chevalerie, ses mœurs et ses aventures extraordinaires; *moresque* et *arabesque,* des monuments de l'art des Mores, des Arabes, gracieux par leur variété. *Barbaresque,* également tiré de l'italien, fait exception; mais il n'exprime pas une qualification commune.

Pédant, pédantesque. En quoi il y a du pédantisme ou de la pédanterie. Air, ton, manières, *pédants* ou *pédantesques.* Le second de ces mots atténue, affaiblit le sens du premier. Dans ce qui est *pédant* vous reconnaissez le *pédant;* ce qui est *pédantesque* a simplement rapport à ce qui est *pédant* ou d'un *pédant,* est comme s'il venait d'un *pédant.* L'un fait remonter le *pédantisme* jusqu'au caractère de la personne; l'autre représente la *pédanterie* seulement à la surface et par accident, mais d'une manière plus comique et plus grotesque. On distinguera de même *courtisan* de *courtisanesque.* « Amortir, parmi la noblesse, l'esprit *courtisan.* » J.-J. Avoir des manières *courtisanesques,* c'est-à-dire qui sentent le courtisan.

ESQUE, IQUE.

Romanesque, romantique. Qui tient du roman. Ce qui est *romanesque* est étrange, et à ce mot s'attache toujours une idée plus ou moins marquée d'ironie, d'invraisemblance et d'incrédulité; il fait songer à une suite ou à un tissu d'aventures surnaturelles, ou il marque le goût qu'on a pour ces sortes de faits. *Romantique* est une qualification sérieuse et en bonne part, qui n'annonce rien de bizarre, de fantastique, d'extravagant, mais une ressemblance plus ou moins grande, sous le rapport de la beauté, entre un site réel et ceux qui sont décrits dans les romans. En entendant raconter une histoire merveilleuse, vous vous écriez : cela est *romanesque,* on a peine à y croire; et en apercevant un vallon, qui plaît par la variété de ses aspects : voilà qui est *romantique!* « Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève. » J.-J.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI. OND.

Désinence imitée de la latine *undus, a, um: fécond, fœcundus; profond, profundus; vagabond, vagabundus.* Elle vient incontestablement du mot *unda; onde;* ce qui fait qu'elle exprime l'*abondance*, car ce dernier mot lui-même a pour racine *unda, ab unda.* Elle est donc superlative. Elle a le plus grand rapport avec la désinence adjective *eux.* Avec l'abondance de la qualité, elle en marque quelquefois la profusion, le débordement, l'excès, ou bien seulement l'habitude. En latin, *mirabundus* veut dire, qui est toujours en admiration, ébahi, émerveillé de tout; *venerabundus*, respectueux, plein de vénération, et qui en témoigne beaucoup; *errabundus* ou *vagabundus, vagabond,* qui ne fait qu'errer de côté et d'autre; *ira*, colère, mouvement actuel de colère, et *iracundia*, grande colère, ou colère habituelle, disposition inhérente au caractère.

Rouge, rubicond. De la couleur du feu, du sang. De la racine *rub* a été fait *rubeus, rubius, rubjus, roubje, rouge.* Ce qui est *rubicond,* est tout *rouge*, plein de *rouge, rouge* à l'excès; et ce mot, calqué sur le latin, *rubicundus,* ne se dit guère qu'en plaisantant, d'un visage tout *rouge*, enluminé, qui paraît comique, à cause de sa grande rougeur.

OND, ANT.

Moribond, mourant. Qui est près de mourir. Le *moribond* est plein de mortalité, pour ainsi dire, toujours *mourant;* il languit, il ne fait que traîner; « il a peu de temps à vivre, dit Condillac, et ses infirmités le menacent d'une mort prochaine. » Le *mourant* se meurt. *Mourant*, en sa qualité de participe, qualifie par le fait; *moribond* qualifie par une grande disposition au fait.

OND, EUX.

Furibond, furieux. Plein de fureur. Tous deux expriment l'acte de fureur, et l'habitude de s'y livrer; tous deux s'appliquent, par extension, à ce qui dénote la fureur, au visage, à l'air, aux regards. Mais le *furieux* est plein de fureur, et le *furibond* en est si plein que la fureur déborde, s'étend, *ondoie* hors de lui. *Furibond* renchérit sur *furieux;* il marque un plus haut degré de fureur, et une fureur considérée, moins dans le sujet qui en est plein, que comme se répandant hors de lui. Ce dernier caractère tient encore à ce que la

Digitized by Google

désinence *ond* se joint plus volontiers aux bases verbales, que la désinence *eux*. On cherche à apaiser un *furieux*; on évite un *furibond*. Dans les *Folies amoureuses* de Regnard, Crispin dit à Albert, qu'Eraste poursuit l'épée à la main : « Ah ! monsieur, évitez sa rage *furibonde*. Sauvez-vous, sauvez-vous. » Achille *furieux* s'enferme dans sa tente; les Bacchantes couraient *furibondes* sur les montagnes. On croirait, d'après l'Académie et Roubaud, que *furieux* indique toujours et simplement un accès actuel de fureur, tandis qu'il serait réservé à *furibond* d'exprimer la disposition constante. Le contraire serait plutôt vrai. « Avant Vespasien, l'empire avait été successivement occupé par six tyrans également cruels, tous *furieux*, et souvent imbécilles. » MONTESQ. La véritable différence consiste en ce que la fureur du *furibond* est plus grande, moins concentrée, et se témoigne plus fortement que celle du *furieux*. L'âme de celui-ci est en proie à la *fureur*, et celui-là se conduit avec *furie*. Le *furieux* a le sens troublé, c'est un fou; le *furibond* est hors de sens, c'est un énergumène, un forcené. « Cet homme, *furieux* de me voir fêté dans mon infortune, perdit tout-à-fait la tête, et se comporta comme un *forcené*. » J.-J. A la place de *forcené*, *furibond* ferait à-peu-près le même sens.

OND, IQUE.

Pudibond, pudique. Qui a de la pudeur. *Pudique* ne dit rien de plus. Le *pudibond* est tout plein de pudeur, il en a même trop; et c'est pourquoi ce mot, comme celui de *rubicond*, ne s'emploie guère que familièrement et ironiquement, pour exprimer un excès, celui d'un homme simple et innocent, qui rougit pour un rien.

CHAPITRE XXVII. **OLENT.**

Du verbe *olere*, sentir, exhaler une odeur, les Latins ont tiré une désinence adjective, *olens, olentus, ulentus : violens* ou *violentus, violent; opulens* ou *opulentus, opulent*. Sa valeur dépend de son origine. En général, elle qualifie le sujet en indiquant qu'il y a en lui de la chose exprimée par le radical de l'adjectif, puisque le sujet sent cette chose, en exhale l'odeur. Mais quelquefois elle représente cette participation comme un simple rapport de convenance du sujet à la chose : ainsi, *esculentus, escam olens*, qui sent la nourriture, qui a rapport à la nourriture, qui y est propre; *lutulentus*, qui sent la boue, se dit, par exemple, de l'eau trouble qui a l'air bourbeux, qui est comme la boue; *pestilens, pestem olens*, qui

Digitized by Google

tient de la peste. Plus souvent elle est complétive. Elle annonce qu'il y a dans le sujet beaucoup de la chose, dont le radical de l'adjectif est le signe, et que le sujet en est tellement plein, tellement imprégné qu'il en exhale l'odeur. Les Latins disaient, *doctrinam redolere*, pour signifier, être plein d'instruction.

OLENT, ANT.

Sanguinolent, sanglant. Où il y a du sang. Tous deux ont pour type le latin *sanguinolentus;* mais le premier le traduit exactement, tandis que le second l'abrége au point de le rendre méconnaissable. C'est pourquoi celui-là est un terme de médecine, et celui-ci une expression courante et d'un usage commun. D'ailleurs, avec la forme de *sanguinolentus, sanguinolent* en a conservé le sens : il se dit des flegmes, des crachats, des glaires, qui sentent le sang, qui ont quelque chose du sang, une apparence de sang, qui sont comme *sanglants. Sanglant* signifie, taché, souillé, couvert de sang.

OLENT, IF.

Violent, vif. Qui a un degré de force remarquable; qui n'est ni faible, ni mou, ni lâche, ni languissant. Un homme d'un naturel *violent* et d'un naturel *vif*, ou simplement, un homme *violent* et un homme *vif :* une querelle *violente* et une *vive* querelle; une douleur *violente* et une *vive* douleur; passions *violentes* et passions *vives*. Racine commune, *vis* force. Ce qui est *violent, vim olens,* est plein de force, au point que cette force se répand autour de lui, ainsi que l'odeur s'exhale d'une chose qui en est imprégnée; ce qui est *vif* possède la force activement et une grande disposition à la développer. Le premier de ces adjectifs qualifie extensivement et le second intensivement : l'un marque dans le sujet l'existence d'une grande quantité de force, qui transpire et se répand à l'extérieur; l'autre fait connaître dans le sujet une grande irritabilité et une grande activité, mais solitaires et non relatives. On est *violent* pour les autres, ou tout au moins extrinsèquement, en largeur, pour ainsi dire; on est *vif* en soi et pour soi. On sent *vivement,* et non *violemment;* on combat *vivement;* mais dire, combattre *violemment,* serait faire un pléonasme. *Violent,* ayant la terminaison d'un participe, doit, par cela seul, et quel que soit le verbe d'où il dérive, signifier l'exercice de la force et son effet au dehors; *vif* n'a aucun caractère verbal, il exprime uniquement dans le sujet une propriété active. Donc, l'homme *violent* est enclin à sortir de lui-même, à commettre des excès, à faire essuyer de mauvais traitements, à

Digitized by Google

rompre toutes les digues; l'homme *vif* est prompt à prendre feu, à entrer en émoi, à s'animer, il se porte aux choses avec ardeur. Une querelle *violente* suppose du trouble, du tumulte, de fortes oppositions, des cris, des injures, et quelquefois des coups donnés et reçus; une *vive* querelle ne suppose que du feu, de l'action, et un grand intérêt pris de part et d'autre à ce qui en est le sujet. Une douleur *violente* a plus d'ampleur et apporte dans l'âme plus d'agitation; une douleur *vive* se distingue plutôt par l'intensité; si elle s'étend moins, elle pénètre davantage, elle est plus aiguë, plus piquante. Les passions *violentes* sont d'un homme *violent*, fougueux, emporté; et les passions *vives* sont d'un homme *vif*, qui se passionne aisément.

CHAPITRE XXVIII. IDE.

En latin *idus, a, um*. Les adjectifs ainsi terminés sont à base nominale. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désigent comme ayant la qualité marquée par leur radical : *humide*, qui a de l'humeur; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigueur; *lucide*, qui a de la clarté, latin *lux, ucis*; et ainsi des autres. Ils sont placés entre deux substantifs, l'un concret, d'ordinaire en *eur*, latin *or*, qui sert à les former, l'autre abstrait en *té*, latin *tas*, qu'ils servent à former, et qui a une signification semblable à la leur. Par exemple, en latin, *acor, acidus, aciditas; timor, timidus, timiditas; stupor, stupidus, stupiditas*. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'ils ne sont point entés sur le verbe qui leur correspond quelquefois quant à l'origine, et que leur sens n'en dépend en aucune sorte : tels sont *timidus, stupidus, lucidus*, à l'égard de *timere, stupere, lucere*. C'est-à-dire qu'ils sont bien en effet à base nominale. De là leur ressemblance avec les adjectifs en *eux*, sauf l'idée de plénitude, et l'existence en latin de synonymes en *osus* et en *idus* : *fumosus, fumidus; herbosus, herbidus*.

IDE, ABLE.

Valide, valable. Qui a les conditions requises par la loi pour produire son effet : un contrat fait par un mineur n'est pas *valide* ou *valable*. Ce qui est *valide*, a telle qualité, la valeur; ce qui est *valable*, est devant avoir tel effet, celui de valoir. A un acte *valide* il n'y a rien à ajouter pour qu'il ait toute sa force; un acte *valable* sera reçu, accepté; à cet égard, il n'y a rien à craindre. De sorte que *valide* fait considérer la chose en elle-même, comme étant revêtue de toutes les formalités nécessaires, et *valable* la représente hors d'elle-

Digitized by Google

même, en rapport avec l'avenir et l'effet qui s'ensuivra, celui d'être admise. L'un est de droit, l'autre de fait au futur. Ce qui est *valide* est bon, il a toutes les qualités qu'il faut; ce qui est *valable* est bon, il ne manquera pas d'avoir son effet.

CHAPITRE XXIX. IME.

Terminaison imitée de la latine, *imus, a, um*, et destinée à marquer le superlatif : *illustrissime, richissime*, c'est-à-dire très illustre, très riche. Dans notre langue, tout analytique, où la plupart des rapports sont représentés par de petits mots séparés, et non par des modifications ou des flexions du mot principal, nous exprimons presque tous les superlatifs latins, en *imus*, par l'adjectif simple, précédé de très, fort, bien. Il y a toutefois des exceptions, *minime, infime, suprême*, et autres. En lui-même, *imus, a, um*, est un adjectif ayant une acception propre ; il signifie ce qu'il y a dans une chose de plus profond ou de plus élevé, son extrémité haute ou basse : *imum mare*, le fond de la mer.

IME, EUR.

Intime, intérieur. On se sert de ces deux mots en parlant des parties d'une chose, qui sont en dedans, *intra*, par opposition à celles qui sont en dehors, *extra* : on étudie ou on connaît la nature *intime* et la nature *intérieure* de l'homme; le sens *intime*, le sentiment *intérieur*. Mais si *intime* est un superlatif et signifie, le plus en dedans, *intérieur* n'est qu'un comparatif, et signifie, plus en dedans qu'une certaine autre chose, cette coutume des Latins, de terminer les comparatifs en *or*, venant sans doute de la noblesse inhérente chez eux à cette désinence. Nature *intime* de l'homme, revient donc à, nature de l'homme jusque dans ses profondeurs, ses replis et ses recoins; la nature *intérieure* est simplement opposée à la nature extérieure, au corps. Sans de profondes observations, Molière et Labruyère ne seraient pas parvenus à connaître la nature *intime* de l'homme : la psychologie a pour objet l'étude de notre nature *intérieure*; et l'anatomie, celle de notre nature *extérieure*. En appelant la conscience, sens *intime*, on veut faire entendre combien cette manière de sentir s'éloigne de l'extérieure, de celle qui s'opère au moyen des organes, on veut spiritualiser le mot *sens*; mais, comme celui de *sentiment* exprime déjà par lui-même quelque chose de spirituel, il n'est pas besoin de l'accompagner d'une épithète aussi rigoureuse, et on se contente de l'adjectif *intérieur*.

Digitized by Google

IME (ITIME), AL.

Légitime, *légal*. Conforme aux lois. Racine, *lex*, *egis*, *loi*. La terminaison du premier n'est pas simple, non plus que celle de *maritime*, et de *finitimus* en latin. Avec et avant *ime*, elle contient *it* venant du supin *itum*, du verbe *ire*, aller. *Légitime* est donc ce qui va tout près de la loi, ce qui ne s'en écarte point; *maritime*, ce qui va ou se trouve tout près de la mer; *finitimus*, ce qui va ou se trouve sur les confins, *fines*, ce qui est voisin, limitrophe. *Imus* désigne l'extrémité haute ou basse, le bout, le bord. Une chose est *légitime*, qui se tient tout près de la loi, et ce rapport avec la loi est essentiel; une chose est *légale*, suivant la force de la terminaison, quand elle n'a avec la loi qu'un rapport éloigné, un rapport de forme. « C'est le droit qui rend la chose *légitime*; c'est la forme qui rend la chose *légale*. Une puissance est *illégitime*, si elle exerce la force sans droit, contre notre droit; une élection est *illégale*, si l'on n'y observe pas toutes les conditions requises par la loi. La disposition de vos biens, quoique *légitime* et conforme à la loi de la propriété, n'est pourtant valide qu'autant qu'elle est faite d'une manière *légale*. Une condamnation bien *légale* n'est pourtant pas *légitime*, si elle tombe sur un innocent. L'intérêt *légitime* de l'argent est celui qu'on est en droit de prendre selon les principes de la morale ou de la justice; l'intérêt *légal* est le taux établi par la loi. » ROUB. « Gabriel dit à Daniel que le libérateur amènerait la justice éternelle, non la *légale*, mais l'éternelle. » PASC. A la place d'*éternelle*, *légitime* produirait la même opposition.

CHAPITRE XXX. IN.

En latin, *inus*, *a*, *um*, qui paraît différer fort peu de la désinence *anus*, *a*, *um*. De sorte que, dans notre langue, *in*, *ain*, *an* et *ien* désignent à-peu-près le même rapport, celui d'origine, d'extraction ou d'habitation : *Girondin*, *Poitevin*, *Périgourdin*; de même qu'en latin, *Alexandrinus*, *Parisinus*. Cependant, la terminaison *in* a cela de particulier, ce semble, relativement à ses analogues, *ain*, *an*, *ien*, qu'elle sert à former des substantifs, signifiant les lieux dans lesquels s'exercent des actions d'arts ou métiers : *moulin*, *magasin*, *usine*, *cuisine*, *saline*.

IN, IME (ITIME).

Marin, *maritime*. Latin, *marinus*, *maritimus*. Relatif à la navigation sur mer. Cartes, aiguilles, montres *marines*; bâtiment

Digitized by Google

ou canot *marin* : commerce, entreprises, puissance, service, forces, législation, *maritimes*. Primitivement, *marin* veut dire qui a rapport à la mer, comme en venant ou comme l'habitant, y exerçant son état : monstre, sel, *marins;* conque, plante, *marines;* et, substantivement, *marin*, homme de mer. *Maritime*, qui est tout au bord de la mer, qui en est voisin : villes *maritimes*. Les peuples *maritimes* s'adonnent à la navigation sur mer, parce qu'ils habitent auprès, mais sans vivre constamment sur mer, comme les *marins*. Dans le sens éloigné, où ces mots se disent des choses, comme on le voit par les exemples cités plus haut, et où ils pourraient être confondus, *marin* exprime avec la mer un rapport plus étroit que *maritime*. *Marin* signifie qui est de mer, ou qui concerne la mer ou les marins, et *maritime* qui se fait sur mer, ou, qui concerne ce qui se fait sur mer, ou même sur les côtes, dans les ports.

CHAPITRE XXXI. ULE.

Adjective et substantive, cette désinence, imitée du latin *ulus, a, um*, est diminutive, comme, en latin, celle d'où elle est tirée : *acidule*, *acidulus*, légèrement acide; *majuscule*, *majusculus*, un peu plus grand, de *majus*, plus grand. Dans *crédule* et *ridicule*, elle exerce une influence analogue à la précédente; elle annonce des défauts de médiocre conséquence, des travers plutôt que des vices.

ULE, IBLE.

Ridicule, *risible*. Dont on doit rire. La différence entre ces deux mots dépend moins de la valeur propre à leurs terminaisons, que de leur origine grammaticale, révélée par ces mêmes terminaisons. *Ridicule* est un adjectif-substantif, et *risible* un adjectif-verbal. L'un modifie l'idée du sujet, en énonçant ce qu'il est, en indiquant une qualité qui lui est inhérente; l'autre, en faisant connaître l'effet qu'il éprouvera. Celui-là exprime une qualité de droit, constitutive, de nature; l'autre, une qualité de fait au futur. Ce qui est *ridicule*, est digne d'exciter le rire, d'être moqué, bien que peut-être il ne doive jamais lui arriver d'être un objet de rire; ce qui est *risible*, est propre à faire rire, fera rire, sera moqué, même quand il ne serait pas essentiellement, et par sa constitution, tel qu'on en doive rire. Quand je dis qu'on doit rire de ce qui est *ridicule*, j'exprime un devoir; quand je dis que l'on doit rire de ce qui est *risible*, j'exprime un fait futur, je prédis ce qui arrivera. En vous appelant *ridicule*, je fais connaître ce que vous êtes, je ne songe qu'à vous caractériser,

Digitized by Google

et c'est une qualification grave ; en vous appelant *risible*, je songe à ce qui vous arrivera, et c'est moins un reproche qu'un avis. « Tel rit d'une ruse d'amour, qui doit devenir à son tour le *risible* sujet d'une semblable histoire. » LAF. Ce qui est *ridicule*, est *risible* essentiellement, par nature et au fond ; ce qui est *risible*, est *ridicule* de fait, par opinion, se montre, apparaît *ridicule*. L'un regarde l'être, la substance ; l'autre, le paraître, le phénomène. La justice exige des poètes comiques, qu'ils ne rendent *risible* que ce qui est *ridicule*. Beaucoup de sentences, qui n'ont rien de *ridicule* en elles-mêmes, deviennent *risibles* dans la bouche de Sancho Pança. Les prétentions du glorieux sont *ridicules*, et Destouches les a justement rendues *risibles* dans la comédie, qu'il a destinée à cet effet. Comme *ridicule* dénote toujours un défaut essentiel, il ne se prend qu'en mauvaise part ; tandis que *risible*, par la raison contraire, signifie quelquefois la simple aptitude à faire rire, sans impliquer aucune idée de blâme : il y a des choses, comme des farces, des bons mots, qui doivent faire rire, pour remplir leur destination ou leur fin.

CHAPITRE XXXII. É.

Terminaison des participes passés des verbes en *er : délégué*, de *déléguer* ; *diffamé*, de *diffamer*. Elle correspond à la latine *atus*, qui est celle des participes passés des verbes en *are : delegatus*, de *delegare* ; *diffamatus*, de *diffamare*. De là, un indice touchant l'origine et le caractère propre des adjectifs, qui ont cette désinence. Ce sont des adjectifs verbaux, comme ceux qui finissent par *ant*. Mais c'est le passif, l'effet, l'action soufferte, qu'ils marquent, au lieu de l'actif, du fait présent, de l'action en exercice.

É, ANT.

Ensanglanté, *sanglant*. Taché, souillé de sang. Ce qui est *sanglant*, fait l'action de saigner : viande, plaie ou blessure *sanglante*. « Pisistrate se blessa lui-même et se fit porter tout *sanglant* au milieu de la place publique. » FÉN. Il a été mis du sang sur ce qui est *ensanglanté :* la terre est *ensanglantée*. *Sanglant* présente le sang comme sortant ou comme semblant sortir de l'objet qualifié, ou comme sortant de l'être animé, auquel l'objet qualifié tient ou appartient ; *ensanglanté* le présente comme ayant été apporté sur l'objet qualifié, c'est en lui une qualité soufferte. De plus, *sanglant* suppose une action plus récente, qui a répandu le sang et la rappelle d'une manière toute particulière. « Il fait penser, dit Condillac,

Digitized by Google

à l'action qui répand le sang ou qui l'a répandu. » « Le spectacle du corps *sanglant* de Lucrèce fit finir la royauté. Et la robe *sanglante* de César remit Rome dans la servitude. » MONTESQ.

É, IF.

Décidé, décisif. Homme *décidé* ou *décisif*, qui n'hésite pas, qui n'est point irrésolu. Mais *décidé*, participe passif du verbe *décider*, présente le sujet comme affecté ou déterminé d'une certaine manière, comme doué moralement ou par caractère de telle qualité; *if* étant facultatif actif, l'homme *décisif* est toujours prêt à faire l'action marquée par le verbe *décider*, à prononcer, à rendre des arrêts, à se porter juge, à trancher les questions. L'homme *décidé* n'a pas besoin qu'on le décide, il est *décidé*; l'homme *décisif* ne peut s'empêcher de décider, il décidera hardiment en toute occasion. C'est pourquoi « On est *décidé*, quant à ses volontés et à ses résolutions; on est *décisif*, en fait d'opinion et de jugement. L'homme *décidé* veut fermement; l'homme *décisif* juge hardiment. Le premier a bientôt pris son parti, et il y tient invariablement; le second a bientôt pris un avis, et il y tient opiniâtrément. » ROUB.

É, EUR.

Dissimulé, dissimulateur. Celui qui dissimule habituellement. — *Conjuré, conjurateur.* Celui qui conjure ou conspire. — *Zélé, zélateur.* Qui a du zèle. — Avec la desinence *é*, le qualificatif indique ce qu'est le sujet, comment il est fait, constitué; il marque en lui une détermination reçue: avec la désinence *eur*, il désigne ce qu'il fait, ce qu'il se montre, ce qu'il fait profession d'être. *Dissimulé* place la dissimulation dans le caractère, comme une qualité qui y tient, et c'est pourquoi « il se prend plus volontiers en mauvaise part; » (COND.) *dissimulateur* la présente en exercice, comme moins concentrée, moins foncière, moins noire, et comme ne supposant que du manége et de l'habitude; c'est en quelque sorte la profession de ceux qui, par leur position, sont obligés peut-être de dissimuler, des courtisans, par exemple. Le *conjurateur* est, parmi les *conjurés*, celui qui fait plus spécialement l'action de conjurer; c'est le promoteur ou l'un des plus ardents complices de la conjuration. Un serviteur *zélé* est plein de zèle; un *zélateur* de la religion ou du salut public déploie beaucoup de zèle, se montre, s'avance, se porte en enthousiaste ou en fanatique pour la défense de la religion ou de la patrie; et ce mot, comme celui d'*escroqueur*, est si bien relatif, a si bien rapport à l'action employée pour atteindre

Digitized by Google

un but particulier, qu'on ne s'en sert qu'avec un complément indicatif de ce but.

CHAPITRE XXXIII. U.

Terminaison de participes passés, comme la précédente. Elle est propre aux verbes en *oir* et en *re* : *reçu* de *recevoir*; *rendu* de *rendre*. Elle se rapporte à des participes passés latins de toute espèce, en *atus* (*barbu* de *barbatus*), en *itus* (*vendu*, *venditus*), en *otus* (*mu*, *motus*), en *utus* (*imbu*, *imbutus*), en *ptus* (*reçu*, *receptus*), en *ctus* (*élu*, *electus*), et à beaucoup d'autres. Presque toujours, dans le participe français, on trouve une contraction du participe latin. La même chose s'observe, quand l'adjectif en *u*, ne renfermant point une base verbale, mais une base nominale, comme il arrive à un assez grand nombre, ne peut se réduire à un participe passé; la désinence *u* révèle alors, au moins pour l'ordinaire, une contraction de la latine *osus*, *a*, *um*, plus généralement traduite en notre langue par *eux* : *charnu*, *carnosus*; *herbu*, *herbosus*; *chenu*, *canosus*. Ainsi, les adjectifs en *u* sont, ou verbaux, ce qu'indique suffisamment leur base, et, dans ce cas, ils tiennent sous quelque rapport des caractères du verbe; ou nominaux, ce que le corps du mot fait voir à la première inspection, et alors *u* revient à *eux*, qu'il abrége, en le contractant, il est, par conséquent, réplétif. Enfin, plusieurs adjectifs en *u* ont été formés, encore par contraction, des adjectifs latins en *uus* : tels sont, *ardu*, *assidu*, *continu*, *contigu*, *exigu*, *ingénu*, *superflu*. Ces derniers expriment l'état, la manière d'être, la qualité simplement, sans accessoire remarquable, et peuvent passer pour n'avoir pas de terminaison significative.

1. *Tors*, *tordu*. Qui va en tournant, au lieu d'aller droit. Deux mots faciles à distinguer, parce que le premier n'ayant pas de terminaison significative, il n'y a qu'à leur appliquer la règle, qui sert à trouver la différence entre deux adjectifs synonymes, dont l'un est et dont l'autre n'est pas un participe passé, pris adjectivement. *Tors* désigne le sujet tel qu'il est, par sa constitution; *tordu* le représente tel qu'il est devenu, tel qu'il a été fait : le premier ne suppose pas, comme le second, changement survenu dans l'état naturel, modification reçue. Bossuet a bien rendu cette différence. « A considérer, dit-il, les fibres et les filets dont le cœur est tissu, et la manière dont ils sont *tors*, on le reconnaît pour un muscle. Et on prétend que ces fibres ne sont pas mues selon leur longueur prise en droite ligne, mais comme *tordues* de côté, ce qui fait que le cœur, se ramenant

Digitized by Google

sur lui-même, s'enfle en rond. » Que si *tors* ne se dit pas seulement des choses naturellement telles, comme les jambes et le cou, mais aussi des choses qui ont été faites telles, comme le fil, la soie et un certain genre de colonnes, c'est moins comme ayant été faites que comme étant ce qu'elles sont, que comme ayant telle qualité, qu'on les représente. Si, au contraire, *tordu* peut s'appliquer, même aux choses que la nature rend telles, ce mot n'en garde pas moins son rapport à l'action ou à l'événement de *tordre*, et ne rappelle pas moins l'effort, la force qu'il a fallu, pour faire éprouver au sujet tel effet, pour changer sa direction propre et primitive.

2. *Mince, menu.* Petit, qui manque de grandeur. *Menu* vient de *minutus*, participe de *minuere*, diminuer, racine *minus*, moindre, plus petit; et *mince*, de *minutius*, *mintius*, comparatif de *minutus*. *Menu* reproduit assez fidèlement le mot latin, *minutus*, d'où il dérive, et son caractère originel de participe; de sorte que, *minuere* signifiant ôter de la grandeur dans tous les sens, *menu* indique un manque de volume ou de grosseur. Mais *mince* ne conserve plus aucun rapport avec son primitif; il est redevenu un radical pur, représentant une partie de l'idée de *menu*, celle qui apparemment était exprimée d'abord par le radical même de *minus*, savoir un manque d'épaisseur. — Il en est de même des deux participes *résolu* et *résous* du verbe *résoudre*. *Résolu*, latin *resolutus*, a tous les sens du verbe qu'il rappelle parfaitement. *Résous*, sous sa forme contractée et anomale, est une sorte de radical nu, représentatif seulement de la signification physique et première : brouillard *résous* en pluie; sans compter que dans cette acception même, qui lui est commune avec *résolu*, il marque l'état sans faire penser aussi expressément à l'action qui l'a amené. — Au figuré, *menu* et *mince* se disent des choses peu considérables, de médiocre conséquence. Mais *menu* contient une qualification de fait, et *mince* une qualification de nature. L'un est une épithète, l'autre un attribut : en vous servant de l'un, vous faites entendre de quoi vous parlez, la *menue* dépense; en vous servant de l'autre, vous ne rappelez pas une qualification faite, établie, reconnue, mais vous en créez une, vous affirmez, vous prétendez que la chose a peu de valeur ou de mérite : il fait une *mince* dépense. C'est pourquoi *menu* fait partie d'un grand nombre de locutions dans lesquelles il se met toujours avant le substantif, *menus* frais, *menus* détails, *menus* plaisirs; au lieu que *mince*, qui d'ordinaire a sa place après le substantif, entre dans les propositions où l'on déclare de son chef que la chose mérite peu de considération : En disant, le *menu* peuple, vous n'exprimez point

Digitized by Google

une opinion, comme en disant de quelqu'un, que c'est un homme bien *mince*, ou même simplement, sa *mince* personne. Là, vous employez une expression usitée, qui a reçu sa forme; ici, un mot sans détermination et auquel vous en donnez une.

3. *Confus, confondu.* Brouillé, mêlé ensemble; figurément, déconcerté, rendu honteux, embarrassé. Ce sont deux participes passés d'un même verbe, *confundere, confondre.* Cependant le premier a été calqué sur le participe latin *confusus*, et le second formé du verbe français. De là leur différence. En nous servant de *confondu*, nous sentons mieux son origine verbale. Au contraire, comme *confus* est le participe d'un verbe étranger, son rapport avec le verbe nous échappe, et il nous semble un simple adjectif à terminaison indifférente. Ce qui est *confus*, est tel; ce qui est *confondu*, a été fait tel. Au propre, on dit *confus* du tout qui résulte de la réunion des parties : amas *confus;* le chaos n'était qu'un assemblage *confus* des éléments; c'est-à-dire que *confus* exprime l'effet sans aucun rapport à la cause et à l'action. Mais *confondu* qualifie les parties mêmes qui entrent dans le tout, qui ont subi l'action de la cause qui les a mêlées : dans le chaos tous les éléments étaient *confondus.* Au figuré, *confus* montre le sujet dans tel état, et presque toujours en vertu d'une cause qui lui est propre. « Elle s'aperçut, à mon air *confus*, que j'avais quelque reproche à me faire. » J.-J. L'Amour s'éveillant vit la pauvre Psyché qui, toute *confuse*, tenait sa lampe.» Laf. « Le corbeau, honteux et *confus*, jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. » Id. *Confondu* présente le même état comme l'effet d'un coup frappé, de l'action d'une cause extérieure. *Confus* revient à honteux, plein de *confusion* et d'embarras, et *confondu* se rapproche plus de troublé, saisi, stupéfait, déconcerté. Dans cette phrase de Boileau : « Mon esprit éperdu demeure sans parole, interdit, *confondu*, » le dernier mot enchérit sur les précédents; et *confus*, dans le même sens, serait froid et insupportable, à cause de sa faiblesse. Cependant, Regnard fait dire à Démocrite : « Interdit et *confus* de tout ce que je vois, j'ai peine à retrouver l'usage de la voix. » C'est qu'alors les deux adjectifs ne sont pas pris dans le même sens : interdit, c'est-à-dire mis dans tel état par une cause extérieure; *confus*, c'est-à-dire honteux et rougissant au dedans de moi-même d'après mes propres réflexions.

U, EUX.

1. *Tortu, tortueux.* En latin, *tortus, tortuosus.* Qui ne va pas droit, mais de travers : un chemin, un sentier *tortu* ou *tortueux*,

Digitized by Google

Quoique participe passé du verbe latin *torquere*, tourner, faire tourner, *tortu* est par rapport à *tortueux* un radical, auquel s'ajoute la désinence augmentative ou réplétive *eux*. Si bien que *tortueux* signifie tout *tortu*, qui fait beaucoup de tours et retours, qui à plusieurs reprises et en différents endroits se détourne pour revenir sur lui-même, ainsi qu'un serpent; au figuré, il désigne l'obliquité de la marche et des voies de celui qui cache ses desseins et son but.

2. *Charnu, charneux*. Où la chair abonde, prédomine.— *Herbu, herbeux*. Où il y a beaucoup d'herbe.—Ici les terminaisons sont l'une et l'autre à considérer : *eux* ne s'ajoute point, comme dans l'exemple précédent, à un adjectif en *u* qui puisse passer pour radical pur; mais *eux* et *u* sont deux désinences jointes à un même radical, *charn*, et *herb*. La difficulté semble grande au premier coup-d'œil: *u* est une abréviation et *eux* une traduction du latin *osus, a, um*, et tous deux signifient en conséquence l'abondance, la grande quantité. Cependant *u* s'éloigne davantage du type commun et se rencontre surtout à la fin d'adjectifs appartenant à la langue vulgaire, qui expriment une plénitude apparente et grossière : *joufflu, mamelu, ventru, pansu, membru, chevelu, branchu, touffu*. *Charnu* se dit donc du corps ou d'une partie du corps, où la chair se trouve ou se montre en grande quantité, qui forme comme une masse de chair. *Charneux* ne s'emploie qu'en médecine pour qualifier les parties du corps où il y a quantité de chair, c'est-à-dire plus de chair que d'autres matières, mais non pas de façon à frapper par le volume apparent : on oppose les parties *charneuses* aux parties *osseuses*. Ce mot est plus déterminatif qu'expressif. De même, il croît de l'herbe dans une clairière *herbeuse*, et l'on en voit à foison dans un champ *herbu*. Quoique également réductibles à des primitifs en *osus, a, um, charnu* et *herbu* conservent avec le passif un certain rapport dont la considération peut aussi mener à les caractériser : ce qui est *charnu* et *herbu* est chargé ou tout couvert de chair et d'herbe; c'est plutôt un excès.

U, É.

1. *Tortu, tortué*. Ils se disent tous deux d'un corps qui, au lieu d'être droit, comme il devrait l'être, est de travers, contrefait, mal tourné. Mais l'un est le participe du verbe latin *torquere, tortum;* l'autre, le participe du verbe français *tortuer;* ce qui fait que le dernier a plus rapport à l'action et à l'événement d'être rendu tel. *Tortu* indiquera donc l'état habituel ou la direction permanente du corps; au figuré, on dit esprit *tortu*, mal fait, de travers. *Tortué* qua-

Digitized by Google

lifiera ce à quoi il est arrivé de devenir *tortu*. Les ceps de vigne sont toujours *tortus* ; si vous laissez entre les mains des enfants des aiguilles, des épingles, des compas, des règles, ils ne vous rendront parfois ces instruments que *tortués*, c'est-à-dire *tordus*, faussés, courbés, rebroussés.

De la définition de *tors* et de *tordu*, comparée à celle de *tortu*, *tortueux* et *tortué*, résulte une différence assez grande entre *tordu* et *tortu*, c'est que *tordu* veut dire, tourné en long sur lui-même, en vis, en spirale, sans que le sujet tout entier cesse d'être en droite ligne, conséquemment au sens du verbe français *tordre* ; au lieu que *tortu*, participe du verbe latin *torquere*, exprime comme lui que le sujet n'est pas seulement tourné sur lui-même ou *tordu*, mais courbé, incliné à droite, à gauche, et comme tourmenté, ce qui est presque toujours la marque d'un défaut. Il n'est pas jusqu'à la dureté du *t*, à la place du *d*, qui ne tende à produire le même effet. Dans le fréquentatif diminutif *tortillé*, cette idée défavorable s'affaiblit de manière, qu'il ne reste plus au mot que le sens de rendu *tortueux*, tourné à plusieurs reprises soit sur soi-même, soit sur une autre chose, soit en droite ligne, soit de travers, d'une manière inclinée de côté et d'autre. Un serpent, un ver se *tortille*, est *tortillé*.

2. *Fourchu, fourché*. Qui est en forme de fourche. Quoique ces deux mots aient chacun une terminaison de participe, le premier ne correspond point comme le second à un verbe réel. *Fourcher*, seul verbe de ce radical, fait au participe *fourché*, et non pas *fourchu*. Il s'ensuit que *fourchu* marque l'état ou la possession de la qualité simplement, et que *fourché* y joint l'idée de l'action ou de l'événement qui y a mené. Celui qui a le menton *fourchu*, est né avec cette particularité ; les cheveux de celui qui les a *fourchés*, se sont *fourchés*, c'est-à-dire qu'ils sont tels, parce qu'ils se sont faits ou sont devenus tels. De plus, et conséquemment, ce qui est *fourchu* n'apparaît que comme *fourchu*, l'est dès la racine, dès le commencement ; et ce qui est *fourché* va d'abord tout entier en droite ligne, puis il lui arrive de se bifurquer, il finit par fourcher. « Les arbres des taillis sont *fourchus* dès la racine. » Trév. Menton *fourchu* ; barbe *fourchue*. Un arbre *fourché* ne l'est qu'au sommet d'un tronc qui a plus ou moins de hauteur ; chez les animaux, qui ont les pieds *fourchés*, les pieds se terminent en fourche.

CHAPITRE XXXIV. US.

La plupart des adjectifs de cette désinence ont été traduits d'adjectifs latins correspondants, terminés en *usus*, et qui sont propres-

Digitized by Google

ment des participes passés. *Abstrus* vient d'*abstrusus* du verbe *abstrudere*, *diffus* de *diffusus* du verbe *diffundere*, *inclus* d'*inclusus* d'*includere*, *obtus* d'*obtusus* d'*obtundere*; et ainsi de plusieurs autres. Ils marquent donc la possession et l'inhérence d'une qualité reçue ou naturelle, l'état ou la manière d'être sans accessoire de quelque importance.

US, ARD.

Camus, *camard*. Qui a le nez court et plat. Régulièrement, *camus* devrait être formé de *camusus*; mais ce dernier mot n'existant point en latin, *camus* tire son origine de *camurus*, employé par Virgile dans le sens de recourbé, retroussé. Il exprime simplement la qualité commune, et ne s'applique pas seulement aux hommes, mais aussi aux animaux auxquels cette qualité convient, aux bouledogues parmi les chiens, et aux dauphins parmi les poissons. *Camard* est une expression familière qui ne se dit que des personnes et représente la qualité comme mauvaise ou bonne, comme produisant sur ceux qui la voient tel ou tel effet. Un *camard*, une *camarde*, celui qui est *camard* ou a le nez *camard*, se trouve par là même avoir dans l'air quelque chose, non pas précisement de laid, mais de grotesque, de goguenard, de fripon, qui ne va pas mal à certaines personnes, aux petites filles, par exemple, et qui peut ne pas déplaire. Saint-Simon, dit de mademoiselle Choin : « C'était une grosse fille écrasée, brune, laide, *camarde*, avec de l'esprit et un esprit d'intrigue et de manége. » Le duc de Bourgogne, dont elle était la maîtresse, ne trouvait pas sans doute comme le sévère historien, que son nez *camard* la rendît laide.

CHAPITRE XXXV. ERNE.

Cette terminaison imitée de la latine, *ernus*, *a*, *um*, n'est point originale et n'a pas de signification qui lui soit propre. Elle remonte, comme à sa source, à la désinence primitive *nus*, *a um*, d'où proviennent aussi *anus* et *inus*, c'est-à-dire, en français, *an*, *ain*, *ien* et *in*. Dans *externus*, *internus*, *supernus*, *infernus*, *alternus*, la syllabe *er* appartient au radical, et il ne reste en effet que *nus* pour désinence. De là il suit que les adjectifs terminés par *erne* désignent les choses sous le rapport du lieu, d'où elles viennent ou bien où elles sont. *Erne*, comme *al*, exprime un rapport de simple localité ; aussi le premier, comme le second, se trouve surtout à la fin de termes de géométrie ou d'anatomie, significatifs de ce rapport ;

Digitized by Google

angles *internes*, *externes*, *alternes*; la face, l'extrémité *externe* ou *interne* d'un os. On dit en botanique des feuilles placées des deux côtés de la tige, et non opposées chacune à chacune, qu'elles sont *alternes*. Dans un collége et dans un hôpital on distingue des élèves *internes*, c'est-à-dire qui y habitent, et des élèves *externes*, c'est-à-dire qui viennent du dehors. A cela se réduit strictement le sens de ces deux mots.

ERNE, EUR.

Interne, intérieur; externe, extérieur. Placé en dedans ou en dehors, qui concerne le dedans ou le dehors. *Intérieur* et *extérieur* s'emploient surtout ou particulièrement bien en matières abstraites, de manière qu'ils conduisent naturellement à l'invention des deux substantifs abstraits, l'*intériorité* et l'*extériorité*: vie *intérieure* ou *extérieure*; connaître l'*intérieur* et l'*extérieur* d'un homme. *Interne* et *externe* se disent, à la lettre, de ce qui est placé en dedans ou en dehors, ou de ce qui s'y rapporte : pathologie *interne* et pathologie *externe*. *Intérieur* vous annonce vaguement que la chose n'est pas de celles qui se montrent ou agissent au dehors, et *interne* vous marque précisément sa place. La paix *intérieure* règne au dedans, ne se manifeste pas à la surface; une douleur *interne* a son siége au dedans du corps : l'application de remèdes à l'extérieur n'y peut rien. *Interne* et *externe* sont réservés, ou peu s'en faut, à la médecine, qui s'en sert pour désigner uniquement, mais rigoureusement, où sont situées les choses dont elle parle. Ils ne sont usités qu'au propre, en parlant d'objets qui sont ici ou là, qui occupent un lieu. *Intérieur* et *extérieur* ont une plus grande étendue de signification : ils s'appliquent aux mouvements, aux actions, et à toutes les choses spirituelles. Bossuet a bien observé cette différence dans la phrase suivante : « La liaison des mouvements *intérieurs* et *extérieurs*, c'est-à-dire du mouvement des esprits avec celui des membres *externes*, est manifeste. » On dira plutôt que ce qui est *interne* ou *externe* se trouve, et que ce qui est *intérieur* ou *extérieur* se passe au dedans ou au dehors. Girard, avec sa sagacité ordinaire, avait pressenti cette différence, que Roubaud a vainement combattue. Suivant celui-ci, *interne* signifierait, très *intérieur*, caché en dedans, et se rapprocherait apparemment d'*intime* plus qu'*intérieur*; ce qui est faux. Et par analogie *externe* voudrait-il dire très *extérieur*, très loin du dedans ? Cela serait tout aussi peu exact. — Comme d'*intérieur* et d'*extérieur* se peuvent former des noms abstraits, *intériorité* et

Digitized by Google

extériorité, d'*interne* et d'*externe* ont été faits *internat* et *externat*, exprimant les places obtenues dans les hôpitaux par les élèves en médecine.

CHAPITRE XXXVI. INSÈQUE.

Terminaison adjective, formée de la terminaison latine adverbiale, *insecus*, usitée seulement dans les deux mots *intrinsecus* et *extrinsecus*, intérieurement et extérieurement, de même que la française ne l'est que dans les deux termes correspondants *intrinsèque* et *extrinsèque*. *Intrinsèque*, *intra in secus*, *intra insequi*, qui suit, accompagne ou vient du dedans : *extrinsèque*, *extra in secus*, *extra insequi*, qui suit, accompagne ou vient du dehors. Ou plus simplement, *intrinsèque*, qui est *intrinsecus*, du dedans ; *extrinsèque*, qui est du dehors, *extrinsecus*. *Intrinsèque* sert à qualifier les qualités d'une chose, qui en accompagnent intimement la substance, qui tiennent ou sont inhérentes à son fond, à sa constitution, à son essence ; et *extrinsèque* celles qui l'accompagnent en venant du dehors, qui sont adventices, accessoires. Ce sont deux termes de métaphysique, de scholastique et de commerce. Valeur *intrinsèque* des monnaies, valeur essentielle, de nature, indépendante de toute convention ; valeur *extrinsèque*, valeur attribuée arbitrairement par la loi ou le souverain, et constatée par l'empreinte.—Une maladie *intérieure* se fait sentir intérieurement, et ce peut être soit dans l'âme, soit dans le corps, mais sans détermination précise ; une maladie *interne* a son siége au dedans du corps et non pas à sa surface, indication rigoureuse qui apprend où l'on doit chercher à appliquer le remède. Les maladies ont des causes *intrinsèques* ou *extrinsèques*, c'est-à-dire qui viennent du sujet lui-même ou qui agissent du dehors.

CHAPITRE XXXVII. ÂTRE.

Terminaison imitée de la latine *aster* et qui a le même sens, c'est-à-dire qu'elle est diminutive : *surdâtre*, sourdaud, un peu sourd ; *calvâtre*, à demi chauve ; *formâtre*, *bellâtre*, qui fait le beau ; tels sont aussi nos mots, *blanchâtre*, *bleuâtre*, *noirâtre*, *verdâtre*. Ensuite, comme l'esprit passe naturellement de l'idée de la petitesse à celle du peu de valeur, *âtre* est quelquefois dégradatif et déprécatif, il marque le peu de cas qu'on fait de la chose ou de la personne : *avariâtre*, *opiniâtre*, *gentillâtre*.

Digitized by Google

ATRE, EUX.

Douceâtre, doucereux. Qui n'est pas franchement doux, qui est d'une douceur fade et désagréable. Ce qui est *douceâtre*, n'arrive pas jusqu'à être doux; ce qui est *doucereux*, est fade par trop de douceur, ou comme ayant une douceur qu'il ne devrait pas avoir. Dans l'un, c'est une qualité naturelle; il est à demi doux, un peu doux; c'est dans l'autre une qualité affectée, il veut être doux. Avec plus de douceur, le premier deviendrait agréable; l'autre n'a déjà que trop de douceur, ou il n'est pas dans sa nature de plaire par la douceur. *Douceâtre* constitue plutôt une qualification chimique, et *doucereux* une qualification plus spécialement applicable aux mets: « Ce vin, rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*, n'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux. » Boil.

CHAPITRE XXXVIII. ET.

Qu'elle termine des adjectifs ou des substantifs, cette désinence est diminutive et familière, comme on le voit, pour les adjectifs, par les mots, *pauvret*, *propret*, *joliet*, *seulet*, *clairet*. Mais cette terminaison diminutive peut être, comme en général toutes celles du même genre, ou simple ou composée: elle est simple dans les exemples que nous venons de citer; elle est composée dans *grandelet*, *rondelet*, *verdelet*, car la syllabe *el*, qui précède *et*, marque déjà une diminution, puisqu'elle se ramène à *eau*, qui imprime au sens des substantifs cette sorte de modification. Ainsi du latin *agnus* a été fait *agnel* ou *agneau*, premier diminutif, et d'*agnel*, *agnelet*, ce qui a donné un diminutif à la seconde puissance; de même que le mot *loup* a servi à former *louvet*, resté comme appellatif, et qui, par l'addition d'une nouvelle désinence diminutive, est devenu *louveteau*. Or, il arrive quelquefois à un même radical, de prendre à-la-fois les deux terminaisons, la simple et la composée; d'où résultent deux adjectifs synonymes. Il s'agit de savoir en quoi ceux-ci diffèrent.

1. *Aigret*, *aigrelet*. Un peu aigre, légèrement aigre. L'aigreur est encore moins prononcée dans ce qui est *aigrelet*, que dans ce qui est *aigret*, à cause du caractère doublement diminutif, attaché au premier de ces mots. Un fruit *aigret* est sur, non franchement aigre; un fruit *aigrelet* ne fait que picoter le palais et la langue, sa saveur est à peine sensible et ne peut aller jusqu'à plaire ou à déplaire beaucoup. Mais peut-être aussi faut-il considérer *el* comme

Digitized by Google

faisant partie du radical, si bien que *aigrelet* qualifierait seulement les choses petites ou en petite quantité, qui sont petitement aigres ; et c'est peut-être pour cela qu'on dit, *grandelet*, et non *grandet*, la petitesse du sujet ne pouvant pas ici aller sans celle de sa qualité, et réciproquement.

2. *Maigret, maigrelet.* Diminutifs de *maigre*. *Maigrelet* n'annonce pas une plus petite maigreur, mais une petite maigreur dans un petit sujet, dans un enfant ou dans une jeune personne.

3. *Grasset, grassouillet.* Diminutifs de gras. Mais *grassouillet* est diminutif d'un diminutif, car telle est déjà la valeur des désinences *ouil, oule, ule, eille, ille*, comme c'est celle du latin *ulus* et *illus*. *Grassouillet* marquera donc la qualité d'être gras à un faible degré, dans un petit sujet, c'est-à-dire dans un enfant, ou plutôt dans un sujet faible, mou, tendre, délicat, *douillet;* les deux *l mouillées* semblent elles-mêmes concourir à produire cette nuance.

CHAPITRE XXXIX. **AUD.**

Terminaison presque de tout point semblable à la terminaison *ard*. Elle est nationale; elle n'a point été empruntée ni imitée des langues anciennes. On la trouve à la fin de plusieurs noms propres, tels que *Arnaud, Renaud, Bertaud, Thibaud*, et les substantifs féminins abstraits qui en dérivent sont en *erie: badaud, badauderie; nigaud, nigauderie; trigaud, trigauderie; ribaud, ribauderie*; et, de même, *clabauderie, ravauderie* et *minauderie* supposent des primitifs en *aud*. Totalement dépourvue de noblesse, elle ne convient qu'au discours familier, parfois même au langage du peuple. Sa valeur propre dépend de son origine. Elle sert à faire connaître les personnes sous un rapport petit, bas, méprisable, à leur attribuer des qualités de campagnard, de gens grossiers et mal élevés. Aux exemples déjà donnés on peut joindre: *pitaud, maraud, moricaud, grimaud, salaud, saligaud*. Comme toutes les terminaisons despectives, et en particulier *ard* et *âtre*, elle est en même temps, et peut-être primitivement, diminutive. *Sourdaud*, latin *surdaster*, comme qui dirait *sourdâtre*, à demi sourd; *noiraud*, noirâtre ; *rougeaud*, un peu et grossièrement rouge; *courtaud*, petitement court, un petit court, un petit homme court et gros; *minauderies*, de petites mines.

Lourd, lourdaud. Qui manque de légèreté, de facilité, d'adresse et de grâce. L'un est une qualification essentielle et se dit plutôt de l'esprit, l'autre une qualification extérieure et se rapporte moins au

Digitized by Google

fond qu'à la forme, à l'air, au maintien. On est *lourd* par nature, *lourdaud* faute d'avoir été formé aux bonnes manières ou convenablement exercé.

AUD, ET.

Finaud, finet. Mots dont on sert familièrement, pour désigner un homme qui a de la finesse. *Finaud* est une qualification plus commune et plus familière encore que *finet.* Elle convient à un homme qui semble tout rond, qui n'a pas l'air d'y toucher, qui trompe par une apparence d'ingénuité, de bonhomie, au moins les esprits ordinaires, et sait toujours, comme on dit, tirer son épingle du jeu. C'est une finesse un peu agreste, qui suppose un gros bon sens et de l'esprit naturel plutôt que de l'art et du manége. *Finet* est proprement un diminutif; il marque ou bien de la subtilité, de l'esprit d'insinuation, ou bien, comme le veut Trévoux, un commencement ou un peu de finesse, une finesse médiocre et contre laquelle on se met aisément en garde.

CHAPITRE XL. STRE.

En latin *stris. Illustre*, d'*illustris*; *champêtre*, pour *champestre*, de *campestris*; *équestre*, d'*equestris*; *terrestre*, de *terrestris*; *pédestre*, de *pedestris*; *silvestre*, de *silvestris*; sans compter les exemples latins qui manquent de correspondants en français, comme *palustris*, marécageux, de *palus*, marais. Cette désinence tire son origine du supin *stratum* du verbe *sternere*, placer, étendre : elle signifie placé, posé, fixé. *Illustris, in luce stratus*, mis ou qui se tient dans la lumière; *campestris*, *campi* ou *in campis stratus*, posé, fixé à la campagne; et ainsi des autres. Et comme *sternere* a le plus grand rapport avec *stare*, se tenir debout, la terminaison *stre* équivaut à *ste*, du supin *statum*. Ainsi *agreste* et *champêtre*, *céleste* et *terrestre*, de même que les adjectifs latins d'où ils dérivent, ne diffèrent absolument que par le radical.

STRE, IQUE, AUD.

Rustre, rustique, rustaud. Qui est sans grâce, qui déplaît par défaut de politesse, qui a toute la grossièreté des gens de la campagne; de *rus, ruris*, campagne. On dit également, avoir l'air *rustre, rustique* ou *rustaud*, la mine *rustre, rustique* ou *rustaude*. Les différences se tirent de ce qu'il y a de spécial dans la composition et la terminaison de chacun de ces mots. Avec le radical commun

Digitized by Google

ils contiennent, savoir, le premier, seulement la syllabe *stre* qui équivaut à *ste*, et les deux derniers d'abord la syllabe *ste*, puis ensuite, l'un, la désinence *ique*, l'autre la désinence *aud*. — De sorte que *rustre*, par rapport à ses synonymes, peut passer pour n'avoir pas de terminaison significative. Il doit donc marquer le défaut commun absolument, c'est-à-dire, d'une manière plus pleine, plus complète, d'une part, et de l'autre, comme plus foncier, plus inhérent au caractère. D'ailleurs, bien que *stre* revienne à *ste*, la rudesse de la lettre *r* de la première de ces deux syllabes doit produire dans *rustre* un effet étranger à *rustique* et à *rustaud*. En un mot, le *rustre* se distingue par sa rudesse, il est farouche et bourru ; ensuite, il est tout-à-fait *rustique*, et pour le fond, pour l'humeur, ce qu'est le *rustaud* pour l'extérieur. « Un portier *rustre*, farouche, tirant sur le Suisse. » LABR. — *Rustique*, d'où vient *rusticité*, est le terme générique ; il exprime simplement entre la personne qualifiée et les champs un rapport qui peut servir à la caractériser, sans annoncer un défaut d'une manière aussi expresse et aussi tranchée ; il a plutôt pour accessoire la force, que la rudesse ou la grossièreté des manières, ou du moins la *rusticité* du *rustique* se fait moins sentir aux autres que celle du *rustre*, et elle consiste moins que celle du *rustaud* à ignorer les belles manières et à violer les bienséances. « Je suis *rustique* et fier, et j'ai l'âme grossière. » BOIL. « Caton avait un air *rustique* et sauvage. » S. EVREMOND. — Le *rustaud* est pour la forme ce qu'est le *rustre* pour le fond ; d'un côté, c'est un manant, un gros franc paysan, ou plutôt un campagnard qui a conservé tout l'air et les manières de son état, qui manque également d'éducation et d'usage ; de l'autre, ce peut être un homme bien élevé, mais essentiellement rude et rebarbatif. — « Les manières du *rustaud* sont ses formes ; les manières du *rustre* sont ses mœurs. Le *rustaud* l'est en action ; le *rustre* l'est par caractère. » ROUB. Le *rustique* choque moins que l'un et l'autre.

SECTION III.

VERBES.

Les terminaisons *er*, *oir*, *re*, *ir*, des verbes français, paraissent n'avoir rien de distinctif pour le sens, non plus que en latin *are*, *ēre*, *ĕre*, *ire*, qui y correspondent ; elles servent seulement à mettre de l'ordre parmi les verbes, à les ranger en quatre classes, dont chacune, dans le détail de la conjugaison, est assujettie à des règles

Digitized by Google

particulières. Si elles étaient significatives par elles-mêmes, elles se trouveraient à la fin de verbes de même radical, auxquels elles imprimeraient des sens différents. Or, c'est là un phénomène sans exemple dans notre langue. Elle possède bien les deux verbes *courre* et *courir*, dont le radical est le même, et dont l'un se termine en *re*, l'autre en *ir*; mais ce sont deux synonymes parfaits, et, ce qui le prouve, c'est que le premier tombe en désuétude et ne s'emploie plus guère qu'en termes de chasse, pour dire poursuivre une bête : *courre* le cerf, le daim, le lièvre, le loup. Du latin *currere* on aura formé dans certaines provinces de la France *courre*, comme de *claudere*, *clore*; de *mittere*, *mettre*; de *prehendere*, *prendre*; et, dans d'autres, *courir*, comme d'*agere*, *agir*; de *fremere*, *frémir*; de *vomere*, *vomir*; de *convertere*, *convertir*; de *quærere*, *quérir*. Puis, lors du rapprochement et de la fusion des divers dialectes français, on aura préféré la forme sonore, *courir*, à la forme sourde, *courre*, qui n'a d'analogue dans aucun autre verbe à l'infinitif, et qui ne passe dans aucun composé, à la manière de *courir* dans *concourir*, *discourir*, *parcourir*. Le fait est qu'aujourd'hui *courre* a un air suranné, que, même en parlant de chasse, on lui substitue *courir*, à l'actif, *courir* le lièvre ou le cerf; tandis que, autrefois, *courre* avait une étendue de signification non moins grande que *courir*. « Quelques-uns faisaient déjà *courre* le bruit que j'étais venu à bout de résoudre ces difficultés. » DESCARTES. « Le duc d'Anjou, déjà nommé roi d'Espagne, jouait à toutes sortes de jeux, et le plus ordinairement à *courre*, comme des enfants, avec mes-seigneurs ses frères. » Duc de SAINT-SIMON. « Barbézieux envoya *courre* après son beau-frère, accusé de s'être battu en duel, et qui avait pris le large. » ID.

Mais si les terminaisons verbales n'ont point de valeur propre, s'il n'existe point en français deux verbes de même radical, qui tirent de leurs terminaisons différentes une différence réelle de signification, il s'ensuit rigoureusement que notre langue ne renferme point de verbes synonymes, qui aient même radical et dont le sens soit un peu modifié par leurs désinences particulières. C'est pourtant ce qu'annonce le titre de cette section. Comment lever la contradiction? Il n'y aurait point, il faut en convenir, de verbes synonymes à radicaux identiques, et devant chacun une nuance particulière à la désinence qui lui est propre, si cette désinence était toujours simple. Mais quelquefois elle est composée, et sa première partie peut avoir une signification assignable, qui donne au verbe un caractère distinctif. Ainsi, *égaliser*, *ondoyer*, *mélanger*, se terminent de même

Digitized by Google

que leurs synonymes *égaler, onder, mêler;* mais, outre le radical et la désinence, qui sont les mêmes, ils contiennent entre le radical et la désinence une syllabe, *is, oy, ang*, qui peut être considérée comme faisant partie de la désinence, et doit avoir quelque effet sur le sens originairement attaché au radical commun. Si, le radical étant le même, le verbe à terminaison composée appartenait à une autre conjugaison que son synonyme, comme par exemple, *reviser* et *verdir* à l'égard de *revoir* et de *verdoyer*, ce n'est pas à cette circonstance que tiendrait sa nuance caractéristique, mais bien toujours à la première partie de sa terminaison ou à ce qui précède sa terminaison proprement dite (1).

CHAPITRE I. ISER.

1. *Egaler, égaliser*. Rendre égales les parts, les portions, les conditions; ou, rendre uni, plan, un chemin, une allée, un terrain. Ces

(1) Quelquefois il faut remonter jusqu'au latin, d'où ils dérivent, pour trouver une différence entre deux verbes synonymes de même radical, et autrement terminés. Car c'est le moyen de s'assurer, ou que l'un d'eux a une physionomie plus latine, ou que leurs terminaisons correspondent à des terminaisons latines d'une valeur distincte. Soient d'abord pour exemples les synonymes *fausser* et *falsifier*, *pourrir* et *putréfier*. Dans *fausser* et *pourrir* les radicaux latins, *falsus* et *putris*, se reconnaissent plus difficilement que dans *falsifier* et *putréfier*, qui sont aussi plus latins par leur composition et par leur désinence. *Fier* est la traduction exacte du latin *ficare*, venant de *facere*, faire : *amplificare, amplum facere*, faire ou rendre ample, *amplifier; purificare, purum facere*, faire ou rendre pur, *purifier*, etc. C'est pourquoi *fausser* et *pourrir* appartiennent au langage commun, et leurs synonymes au langage didactique, savoir *falsifier* à celui de la jurisprudence, et *putréfier* à celui de la médecine ou de la physique. Sans compter que *falsifier*, en particulier, étant composé, tandis que son synonyme ne l'est pas, signifie une action de *fausser* expresse et volontaire.

D'autre part, on aura peine à déterminer en quoi diffèrent *capter* et *captiver*, à moins de rechercher dans le latin la valeur des terminaisons qu'ils reproduisent. Tous deux viennent de *capere*, prendre, et signifient gagner, séduire, s'emparer de l'esprit de quelqu'un. Mais l'un est traduit proprement du verbe fréquentatif, *captare*, et l'autre a été formé de l'adjectif *captivus*. En conséquence, *capter* veut dire prendre et prendre encore, chercher à prendre, à obtenir, s'efforcer ou tâcher d'avoir; il peint l'empressement, les soins, les obsessions, qu'on emploie pour circonvenir; il exprime toujours une séduction volontaire et artificieuse. *Captiver*, rendre captif, mettre en état de captivité, rappelle seulement combien grand est l'effet produit, peut-être sans dessein et sans art, sur la personne dont on se rend maître et qu'on met en quelque sorte

Digitized by Google

deux verbes tout français sont formés l'un et l'autre de l'adjectif *égal*, dérivé lui-même du latin *æqualis*. S'ils diffèrent, ce ne peut être qu'en raison de la syllabe *is*, qui se trouve dans le second et qui manque dans le premier. Mais *is* est emprunté de l'adjectif radical latin *æqualis*, dans lequel il n'a pas de valeur propre, parce qu'il n'y annonce que la déclinaison, et qu'en général les désinences adjectives et nominales simples, indicatives de la déclinaison seulement, sont aussi indifférentes pour le sens, que dans les verbes les désinences simples de l'infinitif, qui marquent uniquement à quelles conjugaisons ils appartiennent. D'autre part, quoique la syllabe *is* soit originairement latine, elle ne suffit pas à elle seule pour donner au mot tout entier un air d'érudition et de noblesse, comme s'il s'écrivait et se prononçait *équaliser*. Tout ce qu'on peut dire pour distinguer ces deux verbes, tous deux usités et par conséquent distincts, c'est que le premier est simple et le second composé; circonstance instructive, quand même on ignore le sens de l'élément contenu dans le composé, ou que cet élément n'a véritablement pas de sens, comme il arrive ici. *Egaler* étant simple et *égaliser* composé, le premier doit être regardé comme l'expression ordinaire, et le second comme une expression qu'on n'emploie que quand il s'agit d'une action d'*égaler*, remarquable sous quelque rapport. Le premier a un sens très étendu, très large, à tel point qu'il se dit parfois, non plus pour, rendre, mais pour, être ou devenir égal : la recette *égale* la dépense; sa prudence *égale* son courage. Même alors qu'il est synonyme d'*égaliser* et qu'il signifie rendre égal, il a une valeur moins stricte, moins rigoureuse, mais plus vague, plus lâche, plus trouble, parce qu'il est moins spécial, et s'emploie plutôt quand il est question de grandeurs morales à comparer mentalement, à assimiler, que lorsqu'on parle de grandeurs physiques qu'on rend effectivement égales en agissant sur elles. *Egaliser*, au contraire, ce n'est point rendre égales en idée, par une comparaison, des grandeurs morales, mais en réalité des choses physiques; et, dans tous les cas, c'est rendre égal en travaillant à rendre tel, avec intention, avec un soin particulier et afin d'établir l'égalité entre deux choses inégales, mais faites pour être égales. « Il ne faut point confondre et *égaler* les choses qui ne se ressemblent que par l'obscurité. » Pasc. Dans cet exemple *égaler* représente une opération mentale, une assimilation, une confusion. « Les doigts inégaux entre

dans les fers. De là une différence assez notable entre *capter* et *captiver* la bienveillance de quelqu'un.

Digitized by Google

eux *s'égalent* pour embrasser ce qu'ils tiennent. » Boss. Ici le même verbe exprime bien l'action physique, mais simplement comme un fait, c'est-à-dire sans effort, sans travail, sans soin, sans l'intention formelle d'atteindre le but; accessoire important qui distingue *égaliser* dans ce passage de J.-J. Rousseau : « Les peuples du Nord sont plus industrieux que ceux du Midi, parce qu'ils peuvent moins se passer de l'être; comme si la nature voulait ainsi *égaliser* les choses en donnant aux esprits la fertilité qu'elle refuse à la terre. » En un mot, *égaliser* annonce une action d'*égaler* volontaire, intentionnelle, expresse, et plutôt effective et rigoureuse que mentale et par comparaison. C'est pourquoi il se dit plutôt par rapport à des grandeurs physiques, que par rapport à des grandeurs immatérielles. C'est pourquoi il convient mieux en termes de jurisprudence : *égaliser* les lots, c'est-à-dire s'appliquer à rendre les parts égales. C'est pourquoi il doit être seul employé, comme l'insinue l'Académie, dans le sens de rendre uni, plan, un chemin ou un terrain, à moins que cet effet ne soit produit, non pas volontairement par les hommes, mais par un éboulement fortuit, par succession de temps, ou par un tremblement de terre.

2. *Revoir*, *reviser*. Examiner de nouveau un compte, un procès, des feuilles qui doivent être livrées à l'impression. A en juger par les primitifs *voir* et *viser*, la distinction serait facile à faire, car on *voit* involontairement, sans en avoir le dessein, tandis que *viser* suppose dans l'agent intention et soin. Mais cette dernière idée convient également à *revoir* et à *reviser*, en vertu de leur particule initiale *re*; si bien qu'on *revoit* et qu'on *revise* avec autant de soin et d'attention à ne rien laisser de défectueux. Toutefois, *revoir*, c'est littéralement, voir de nouveau, et *reviser*, c'est voir de nouveau ce qui a déjà été *revu*, ou vu de nouveau, ou vu avec soin. Car, *reviser*, latin *revisere*, est un verbe de seconde formation, qui a pour radical le supin de *revidere*, tout comme *viser*, *visere*, a été fait du supin *visum* du verbe primitif *videre*. Et tout comme *viser* dénote une seconde *vue*, *reviser* signifie une seconde *revue*, une *revue* faite, non plus dans l'intention de savoir s'il y a quelque chose à reprendre, ce qui a été constaté par la première, mais afin de découvrir ce qu'il y a à reprendre, ce qu'il faut retrancher, détruire ou simplement changer. Par cela seul qu'on *revoit*, on soupçonne que la chose pourrait bien n'être pas comme il faut; on ne *revise* que les choses supposées ou reconnues imparfaites, et ce qu'on cherche, ce n'est pas si elles pèchent par quelque endroit, mais en quoi et par où elles pèchent. Vous *revoyez*, afin de corriger, s'il y a lieu; vous

Digitized by Google

reviez, afin que ce qui doit être corrigé le soit. *Revoir* annonce le désir de s'instruire, de s'éclairer; *reviser* est un acte d'autorité, ayant pour but immédiat de casser, d'abolir en tout ou en partie. *Reviser* un règlement, un article de la constitution, la législation civile ou pénale, c'est travailler, se mettre à les changer, à les améliorer, et non pas simplement examiner si on n'y trouvera point quelque défaut. Ceux qui veulent qu'on *revise* le procès du maréchal Ney n'entendent pas élever le moindre doute sur l'irrégularité et l'iniquité des formes qu'on y a suivies; ce qu'ils demandent, c'est plus qu'une enquête désormais superflue, c'est une réhabilitation immédiate.

CHAPITRE II. OYER.

Cette terminaison, significative par elle-même et particulière à notre langue, a une origine très simple. Elle indique primitivement qu'on agit de façon à former un *o*, ou en suivant la ligne courbe, au lieu de la droite. Ainsi, *fossoyer* un pré ou un champ, c'est creuser un fossé tout autour, et les enfermer comme dans un *o* ou dans un cercle. Mais, ce qui montre mieux la justesse de cette explication, c'est son parfait accord avec la différence établie par Vaugelas et Roubaud entre les deux verbes *plier* et *ployer*, tous deux dérivés du latin *plicare*, mais dont le second se compose du premier par l'addition de la syllabe *oy*, de telle sorte que *ployer* est pour *plioyer* ou pour *ploylier*.

Plier, *ployer*. Agir sur un corps long et étendu de manière à en rapprocher les bouts ou les extrémités. Mais *plier*, c'est proprement mettre en pli ou en angle, et *ployer*, mettre en ligne courbe ce qui est en ligne droite. Ces deux verbes diffèrent donc comme le *pli* de la *courbure*. On *plie* à plat, de manière qu'une partie de la chose se rabatte sur l'autre; on *ploie* en rond, en faisant faire à la chose un arc de cercle. Le papier que vous plissez, vous le *pliez*; le papier que vous roulez, vous le *ployez*. De même, on *déplie* en faisant que la chose ne soit plus en double, que ses parties ne soient plus *appliquées* l'une sur l'autre; on *déploie* ce qu'on déroule, comme des drapeaux et des voiles, un oiseau *déploie* ses ailes en les étendant, en les retirant de dessus son corps, sur lequel elles sont courbées. *Plier* se dit particulièrement des corps minces et flasques ou du moins fort souples, qui se plissent facilement et gardent leur pli : *ployer* se dit particulièrement des corps raides et élastiques, qui fléchissent sous l'effort et tendent à se rétablir dans leur premier

Digitized by Google

état. On *plie* de la mousseline, des vêtements, des étoffes, en les mettant par lits ou par couches; on *ploie* une branche d'arbre, les branches d'un arbre *ploient* à force d'être chargées; on *ploie* aussi les marchandises et les étoffes qu'on met en paquets, en bloc, en peloton, qu'on roule, qu'on enveloppe. La blanchisseuse *plie* les serviettes pour les livrer; on *ploie* une serviette, quand on la roule pour l'introduire dans un anneau. — Cette première différence en entraîne une autre, qui peut servir à guider dans les cas mêmes où les deux mots semblent équivaloir tout-à-fait, c'est que *ployer* dit moins que *plier* et n'exprime que le commencement de l'action signifiée par le simple. En marchant, vous *ployez* le genou; dans une génuflexion profonde vous le *pliez*, car alors le genou *ployé* forme un vrai pli. Il vaut mieux *ployer*, et non *plier*, que rompre; cependant, pour marquer qu'une personne *ploie* beaucoup le corps, sans pouvoir se relever, on dira qu'elle est *pliée* en deux. Une épée, comme un bâton, *ploie* et ne *plie* pas; mais si jamais il est permis de dire qu'elle *plie*, ce sera lorsqu'elle *ploiera*, comme on dit, jusqu'à la garde. Sous le fardeau, qui fait *ployer* un homme fort, l'homme faible *plie*. Une armée ne fait que *ployer*, tant qu'elle résiste et s'efforce de reprendre sa place; sinon, elle *plie* ou s'enfonce, il ne lui reste que la retraite. Qui dit plus dit moins, et c'est pourquoi *plier* est d'un usage plus fréquent que *ployer*. Enfin, comme *plier* rappelle le pli, à la rigueur, même pour l'oreille, il se trouve plutôt employé dans le langage ordinaire, et au propre, au physique; *ployer*, par la raison contraire, convient mieux au figuré et en poésie. De là vient aussi que *déployer* a de plus que *déplier* le sens figuré et secondaire de développer, d'étaler, d'exposer au grand jour, de mettre en spectacle, de faire parade.

Oyer ne marque pas toujours qu'on agit de manière à décrire un *o*, ou plutôt une partie d'*o*, un arc de cercle, une courbe; mais le plus souvent il exprime qu'on en forme plusieurs de suite en avançant, qu'on va en zigzag, en serpentant, d'une façon tortueuse ou sinueuse. C'est l'image sous laquelle on représente la foudre; aussi dit-on *foudroyer* pour lancer la foudre. *Côtoyer* la mer, c'est en suivre toutes les sinuosités, les saillies et les enfoncements. En termes de marine, on se sert du verbe *louvoyer* pour dire, chicaner le vent, lui présenter tantôt un côté du bâtiment, tantôt l'autre, en faisant plusieurs routes en zigzag; et, en langage ordinaire, il signifie prendre des détours pour arriver à un but, où l'on ne peut aller directement. *Tourner*, c'est se mouvoir en rond; *tournoyer*, c'est *tourner* d'un côté, puis d'un autre, de telle sorte que le

Digitized by Google

chemin parcouru forme en totalité, non pas un tour ou un *o*, mais des espèces d'ondulations.

Les choses qui font ainsi des tours et détours, comme la flamme, la foudre, l'onde, les reptiles, le font par un mouvement vif et rapide, et comme en se jouant. De là un nouvel accessoire des verbes en *oyer*. Ainsi, tandis que le verbe *onder* ne se dit qu'au participe passé, pour exprimer l'état ou la qualité des surfaces, où se voient des espèces d'ondes, camelot *ondé*, bois *ondés*, *ondoyer* s'emploie de préférence au participe présent et dans tous les temps de la conjugaison, pour peindre l'agitation et comme le jeu de certaines choses qui se meuvent à la manière des ondes : flammes *ondoyantes ;* ses cheveux, les drapeaux, *ondoyaient* au gré des vents. *Flamber* désigne l'action du feu ou du bois qui jette de la flamme ; *flamboyer* présente l'image d'une flamme vive, active, qui éclate ou se meut en tournoyant : dans l'Œuvre de Raphaël, l'ange du Seigneur, qui chasse Adam et Eve du paradis, est armé d'une épée *flamboyante*, c'est-à-dire ayant la forme d'une flamme qui s'élève rapide et sinueuse. Quand les arbres commencent à *verdir*, ils prennent la couleur verte ; il n'y a là que l'énonciation pure et simple d'un fait ; mais dire que les arbres commencent à *verdoyer*, c'est leur attribuer une verdure gracieuse qui fait image, qui ondule, qui semble se balancer, se mouvoir de ci et de là pour le plaisir de la vue.

La terminaison *oyer* est, en outre, fréquentative, par cela seul qu'elle peint le mouvement des choses qui font des tours et détours, qui vont d'un côté, puis d'un autre, en décrivant des courbes. Ainsi, *fêtoyer* quelqu'un, dit plus que le *fêter :* c'est le *fêter* et le *fêter* encore, l'accueillir avec plus d'empressement, avec de plus grandes démonstrations de joie. *Guerroyer*, ce n'est pas seulement faire la guerre, mais avoir la manie de la faire, aimer ou être toujours prêt à la faire, et par extension, aimer à disputer, à contester. *Larmoyer* signifie de même pleurer à tout propos et pour le moindre sujet. *Soudoyer* exprime toujours une habitude, et *solder* quelquefois un acte simple : un prince *soudoie* les troupes qu'il a à sa solde, et il les *solde* toutes les fois qu'il leur paie leur solde.

En même temps que fréqnentative, cette terminaison est aussi familière, comme dans l'ordre des substantifs abstraits la terminaison fréquentative *erie*, à laquelle elle semble répondre. *Fêtoyer* quelqu'un, signifie le *fêter*, non-seulement avec beaucoup d'empressement, mais encore en le festinant et sans façon. *Soudoyer* est un mot du bon vieux temps, comme *soudard* ; et, abstraction faite de sa désinence, la forme basse et triviale sous laquelle apparaît son

Digitized by Google

radical le rend propre à figurer dans le langage commun, ou à être, par extension, pris en mauvaise part : *soudoyer* des spadassins. *Larmoyer et guerroyer* ne sont d'usage que dans la conversation familière.

CHAPITRE III. ANCER.

Nuer, *nuancer*. Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur ou de l'obscur au clair. Ils se disent en parlant des fleurs et des ouvrages de peinture et de tapisserie. *Nuer* est un verbe simple, primitif; *nuancer*, un terme secondaire qui dérive du participe présent du premier. C'est ainsi que le verbe *influer* produit *influence*, d'où se tire ensuite *influencer*. Et, comme *influencer* signifie une manière d'*influer* humaine, volontaire, réfléchie, faite à dessein; de même *nuancer* exprimera plutôt l'œuvre de l'art, et *nuer* celle de la nature : le fleuriste s'efforce de *nuancer* les fleurs de la même manière qu'il les trouve *nuées* dans les jardins. « L'espèce d'anémone peluchée, qu'on appelle *Albertine*, est *nuée* d'incarnat. » TRÉV. Première distinction. Toutefois, on se sert aussi de *nuer* comme de *nuancer* pour marquer un effet produit par les arts d'imitation. Quelle différence convient-il alors de mettre entre l'un et l'autre? *Nuer*, faire des *nues*, désigne une action simple, de premier jet, un peu grossière, et d'où résulte une dégradation entre des couleurs différentes; *nuancer*, faire des *nuances*, c'est-à-dire différents degrés d'une même couleur, annonce quelque chose de plus fin, de plus délicat, de plus difficile à atteindre, qui demande de l'effort, de l'attention, et celui qui *nuance* opère, non pas sur des couleurs diverses, mais sur les diverses teintes de la même couleur. Cette seconde distinction tient à ce que *nuer* se dit d'une première action, et *nuancer* d'une action secondaire. Mais de la même remarque découle une troisième différence, c'est que *nuer* est préférable quand il s'agit de l'action de faire un modèle, et *nuancer* pour indiquer l'action de le suivre : ainsi le dessinateur *nue*, et l'ouvrier *nuance*; il importe aux brodeuses et aux ouvriers en tapisserie, pour bien *nuancer* les couleurs, de se procurer des dessins où les couleurs soient bien *nuées*. Caractère distinctif tout-à-fait analogue au premier. Enfin, comme *nuancer* n'exprime pas l'idée radicale ou primitive aussi strictement, d'aussi près, on est plus libre dans son emploi, et il se dit seul au figuré, pour désigner la différence fine, délicate, imperceptible,

Digitized by Google

qui se trouve entre les mots, les idées, les mêmes espèces de choses, comme vertus, passions, etc., et c'est une raison d'approprier au mot *nuancer* l'expression particulière des nuances de la même chose ou de la même couleur.

CHAPITRE IV. ANGER.

Mêler, mélanger. Mettre ensemble plusieurs choses pour qu'elles forment un tout. Ces verbes sont entre eux comme ceux qui précèdent, quoique le second ne dérive pas du participe présent du premier, ainsi qu'il arrive à *nuancer* par rapport à *nuer*. Le simple, *mêler*, marque le genre : c'est l'expression courante, ordinaire, employée à tous les usages et en parlant de toutes sortes de choses; le composé modifie et restreint l'idée simple, radicale ou primitive : c'est une expression formée pour une destination spéciale, pour signifier une action qui demande de l'attention et du soin, et une manière de procéder réglée, calculée. « On *mêle* les choses pour les mettre les unes parmi les autres, ou pour en changer l'ordre ; on les *mélange* lorsqu'on les met ensemble dans des proportions propres à produire un certain effet : l'art du peintre est de bien *mélanger* les couleurs. » Cond. Roubaud établit absolument la même distinction. « *Mêler*, dit-il, c'est mettre ensemble, avec, dans, entre, etc., à dessein ou sans dessein, avec art ou sans art, avec une sorte de confusion quelconque, toute sorte de choses, de quelque manière que ce soit, en brouillant, en joignant, en incorporant, en déplaçant, en alliant, etc. *Mélanger*, c'est assembler, assortir, ou composer, combiner, à dessein et avec art, des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir par leur aggrégation et leur variété un résultat avantageux et un nouveau tout. Les recueils, appelés *mélanges*, ne sont bien souvent que des *œuvres* fort *mêlées*. Vous *mêlez* le vin avec l'eau pour boire : vous *mélangez* différentes sortes de vin pour les corriger ou les améliorer l'un par l'autre, et en faire un autre vin. »

CHAPITRE V. ELER.

Denté, dentelé. Qui est découpé ou entaillé de manière à présenter des dents : une roue *dentée* ou *dentelée* ; feuille *dentée* ou *dentelée*. Que la désinence substantive *el* ou *eau* soit de sa nature, ou seulement quelquefois, diminutive, peu importe pour la distinction à opérer ici. La seule chose à considérer, c'est que *denté* repro-

Digitized by Google

duit de plus près et avec plus d'exactitude la valeur du radical, l'idée de *dents*. Ce qui est *denté*, a véritablement des dents, se termine en pointes égales, qui se suivent avec ordre et qu'on appelle *dents*. Ce qui est *dentelé*, au contraire, est seulement comme s'il était *denté*, comme s'il avait des *dents* : ce mot indique l'effet d'une action secondaire, d'une imitation plus éloignée. D'après cela, il vaut mieux dire en général, une roue *dentée*, et une feuille *dentelée*. Mais ensuite, une roue et une feuille *dentées* auront des pointes égales, placées avec ordre et à peu de distance les unes des autres; tandis que une roue et une feuille *dentelées* représenteront moins fidèlement l'image des *dents*, auront des entaillures et des découpures plus inégales, moins régulières, moins proches les unes des autres.

CHAPITRE VI. ETER.

Rapiécer, rapiéceter. Mettre des pièces. Comme la désinence substantive *et* est essentiellement et toujours diminutive, c'est de là qu'il faut partir pour distinguer ces deux verbes. De même donc que *voleter* signifie *voler* petitement ou un peu, et à plusieurs reprises, de même « *rapiéceter* c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces : on *rapièce* un bas, du linge, un rideau auquel on met proprement une pièce; on *rapiécète* le linge, les vêtemens qu'on est toujours à *rapiécer*, où l'on ne voit que pièces et petites pièces. » ROUB.

CHAPITRE VII. IGER.

Iger, ager, à la fin des verbes français, sont presque toujours la traduction du verbe latin *agere*, faire, agir, produire, mouvoir. *Mitiger, mitem agere*, faire ou rendre doux; *fustiger, fustem agere*, mouvoir le bâton ou le fouet; *exiger, exagere*, tirer de, faire effort pour obtenir de; et de même *ombrager, umbram agere*, produire de l'ombre, *partager, saccager, soulager*, faire les parts, le sac, le soulas.

IGER, ETER.

Voltiger, voleter. Voler à de fréquentes reprises, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les abeilles *volètent* ou *voltigent* sur les fleurs, les oiseaux autour de leur nid, les papillons autour d'une chandelle. Mais l'idée de petitesse s'attache plus particulièrement à *voleter* : ce verbe a tous les caractères des diminutifs : il peint le vol léger,

Digitized by Google

gracieux, d'un volatile petit ou délicat. *Voltiger, voltam agere*, c'est faire une *volte*, ou le mouvement d'un cheval qui caracole. Ce verbe vient peut-être, de même que *voleter*, du diminutif fréquentatif latin *volitare*, par l'intermédiaire de *volte*, ou bien encore de *volvere*, rouler, se mouvoir en cercle, qui se rapporte au même primitif que *volare*, voler. Quoiqu'il en soit, *voltiger* a pour idée dominante, non pas celle de la petitesse, ce mot n'offrant rien à l'œil qui indique un diminutif, mais bien celle de fréquence, de vol dans une direction, puis dans une autre, d'une sorte de vagabondage. L'oiseau qui *volète*, vole à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il ne vole pas long-temps sans se poser quelque part, pour recommencer ensuite à voler. L'oiseau qui *voltige*, vole à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il ne vole pas long-temps dans la même direction, qu'il va çà et là, qu'il erre de tous côtés, sans but, sans s'arrêter à ceci ni à cela, sans même se poser nulle part. Ce qui distingue l'un, c'est la brièveté des volées et la fréquence des pauses; ce qui frappe dans l'autre, c'est l'inconstance dans la direction et la fréquence des reprises en sens divers. Les abeilles *volètent* de fleurs en fleurs; les papillons *voltigent* d'une fleur à l'autre, ils ne se posent que rarement. D'ailleurs, en sa qualité de diminutif, *voleter*, à la différence de *voltiger*, est familier et ne se dit point figurément, soit des choses petites ou grandes que le vent soulève et fait aller çà et là, comme des cheveux, un étendard, soit d'un homme qui n'a rien de fixe dans l'esprit ou dans les sentiments, qui, « sans arrêt dans sa course insensée, *voltige* incessamment de pensée en pensée. » Boil.

CHAPITRE VIII. ESSER.

Opprimer, oppresser. Accabler, faire succomber sous le poids du malheur, de l'affliction, de l'injustice. *Opprimer* est la traduction exacte du latin *opprimere*, qui a le même sens et dont la terminaison peut être ici négligée. Du supin de ce verbe, *oppressum*, ou de son participe passé, *oppressus*, opprimé, a été formé le verbe secondaire *oppresser*, qui signifie proprement rendre opprimé, mettre dans l'état de quelqu'un qu'on opprime. En conséquence, *oppresser*, presque toujours employé au participe, est un verbe tout subjectif, c'est-à-dire qui a surtout rapport à l'état de peine de celui qui gémit sous un poids quelconque, à qui il semble avoir un poids sur l'estomac, qu'il s'agisse d'une affection corporelle ou morale. Au contraire, *opprimer* se rapporte toujours à la cause, et c'est pourquoi l'*oppresseur* se définit, celui qui *opprime*, et non celui qui *op-*

Digitized by Google

presse. « Ah! Seigneur, qu'éloigné du malheur qui m'*opprime* (c'est-à-dire ne ressentant pas le coup dont je suis frappé), votre cœur aisément se montre magnanime! » Agamemnon à Ulysse. RAC. Plus loin, Iphigénie dit à Achille que Agamemnon entendra gémir une mère *oppressée*. On dit *opprimer* la liberté des peuples (PASC.); la violence essaie d'*opprimer* la vérité (ID.); les adversaires d'Arnaud se liguèrent pour l'*opprimer* avec assurance (ID.); le tyran Sylla avait *opprimé* Rome (FÉN.); je cède et laisse aux dieux *opprimer* l'innocence (RAC.); la vertu est *opprimée* sur la terre (LABR.); une partie du peuple *opprime* l'autre (MONTESQ.); parce que toutes ces expressions sont propres à désigner des actions et des faits, eu égard à ceux qui en sont les auteurs, plutôt qu'à l'état de ceux qui en souffrent. Mais on dira avec Voltaire, dissiper les chagrins d'une âme *oppressée*; avec Boileau, une femme *oppressée* de douleur, et, la sibylle pleine du Dieu qui la vient *oppresser*; avec Regnard, j'étouffe et je sens là certain poids qui m'*oppresse*; avec J.-J. Rousseau, mon âme est *oppressée* du poids de la vie. Si Phèdre songeant au nom qu'elle va laisser, tremble que ses enfants ne soient *opprimés* de ce poids odieux, c'est qu'elle considère plus la pesanteur d'un tel fardeau que l'état de ses enfants qui le porteront. S'agit-il d'exprimer la grande affliction de ceux que le malheur *opprime*, dites avec Bossuet, essuyer les larmes du pauvre *oppressé*; mais, malgré l'autorité de ce grand maître, il ne faut point l'imiter dans les passages qui suivent. « Moïse, toujours secourable aux *oppressés*. » « Le sénat tenait en bride les gouverneurs et faisait justice aux peuples: cette compagnie était regardée comme l'asile des *oppressés*. » « Les royaumes qui ont *opprimé* Juda sont humiliés. »

CHAPITRE IX. ANDER, OLER.

Affriander, *affrioler*. Attirer par quelque chose d'agréable au goût; des oiseaux, des poissons, par des appâts; une personne par la bonne chère. Figurément, attirer par quelque chose d'utile ou d'agréable, les présents, le gain. *Affriander*, c'est acoquiner, attirer, attacher, en rendant friand d'une certaine chose, ou par des friandises, c'est-à-dire, suivant l'idée primitive, par des fritures, car *friand* vient de *frire*, latin *frigere*, grec φρύγω. La pénultième syllabe de ce verbe est adjective et dérivée du participe présent; comme la désinence de *marchand* et de *chaland*, elle n'offre par elle-même rien de remarquable pour le sens qui mérite ici d'être pris en considération. Si *affriander* annonce un appât petit, fin,

Digitized by Google

délicat, et plus attrayant que solide, il le doit uniquement au radical commun. Mais la terminaison d'*affrioler*, de son côté, étant diminutive, comme celle d'*alvéole*, de *bestiole*, de *gloriole*, latin *alveolus*, *bestiola*, *gloriola*, ce verbe enchérit sur le premier en ce qui regarde le peu de valeur intrinsèque des choses par lesquelles on attire. On *affriande* avec des mets délicats de toutes sortes; on *affriole* avec des bonbons, des sucreries, des confitures. Par la même raison, *affrioler* se dit plutôt en parlant des enfants et des petits oiseaux; et, ensuite, il est encore plus familier que son synonyme.

SECTION IV.

ADVERBES.

MENT.

Les adverbes français se forment des adjectifs par l'addition de la terminaison *ment*. C'est ainsi que *sagement*, *sensément*, *courageusement*, ont été faits de *sage*, *sensé*, *courageux*. Il y a toutefois des exceptions. Plusieurs de nos adverbes reproduisent exactement l'adjectif quant à sa forme, et n'y ajoutent rien. Tels sont *cher*, *ferme*, *fort*, *juste*, *haut*, *franc*, *net*, *vite*, *droit*, dans les expressions : vendre *cher*, tenir *ferme*, frapper *fort*, venir *juste* à l'heure, parler *haut*, *franc*, *net*, aller *vite* ou *droit*. Or, il arrive parfois qu'à un même adjectif correspondent deux adverbes, l'un n'ayant d'autre forme que celle de l'adjectif, et l'autre pourvu de la terminaison adverbiale commune, *ment*. De là une source particulière de synonymes; car ces adverbes de même origine et de même radical ont d'ordinaire la plus grande analogie pour le sens. Il n'est pas facile, par exemple, d'apercevoir en quoi diffèrent *cher* et *chèrement*, dans, vendre ou payer *cher* ou *chèrement*; *juste* et *justement*, dans, voilà *juste* ou *justement* ce qu'il faut; *franc* et *franchement*, dans, parler *franc* ou *franchement*; *droit* et *directement*, dans, aller *droit* ou *directement* au but. Et ainsi de beaucoup d'autres.

Entre les synonymes de cette espèce, toute différence doit dépendre de la valeur inhérente à la particule *ment*, qui seule empêche les deux adverbes d'équivaloir tout-à-fait pour la forme.

Or, qu'elle soit adverbiale ou substantive, cette désinence entraîne pour le radical, auquel elle se joint, la même modification de sens. Elle lui donne avec le verbe un rapport particulier; elle lui imprime un certain caractère de contingence et de subjectivité,

Digitized by Google

Sans cette terminaison, l'adverbe n'a de rapport qu'avec l'adjectif; il en partage l'objectivité : avec cette terminaison, il devient verbal, pour ainsi dire, ou temporel, phénoménal, relatif à une action et au sujet qui la fait. Si bien que nous retrouvons entre les synonymes dont il s'agit ici l'opposition reconnue par Platon et Aristote (1) entre le substantif et le verbe, savoir, celle de la permanence et de la contingence, de l'être et du phénomène, de la substance et de l'accident, de l'idée et du fait. Pour être extrêmement abstraite et générale, cette distinction n'en est pas moins applicable et féconde.

1. *Cher, chèrement.* A haut prix. On dit presque indifféremment, vendre, acheter, payer *cher* ou *chèrement* une marchandise, et au figuré, un avantage quelconque, une victoire, par exemple. Mais *cher* indique une estimation de la chose en soi, eu égard seulement à sa nature, à sa valeur réelle, et indépendamment de tout événement, de toute action. A ce qui se vend *chèrement* il arrive de se vendre *cher;* l'adverbe *chèrement* exprime un fait, et de là vient qu'on ne dit pas qu'une chose coûte *chèrement,* comme on dit qu'elle coûte *cher.* Ce qu'on achète ou paie *cher* ne vaut pas ce qu'on en donne : c'est là une qualification essentielle et objective qui caractérise. Ce qu'on achète ou paie *chèrement,* on fait l'action de l'acheter ou de le payer *cher;* on a le tort de le faire, on peut se le reprocher, on y est poussé par tels ou tels motifs, on n'en est pas empêché par tels autres. On dira en général, sans égard aux temps ni aux lieux, et comme *à priori,* qu'un soldat doit chercher à vendre *cher* sa vie : « Les chrétiens auraient pu montrer qu'ils savaient vendre *cher* leur vie. » Boss. Mais un historien rapportera que, dans telles circonstances, tels soldats vendirent *chèrement* leur vie.

2. *Juste, justement.* Exactement, précisément. *Juste* est objectif et n'a rapport qu'à la proportion, considérée en soi et quant à l'idée : cette chaussure va *juste* à mon pied. *Justement* est contingent et subjectif : il exprime le même rapport, non comme étant, mais comme se faisant, comme phénoménal : « Je vais trouver Agathe; la voici *justement.* » Regn. Il est arrivé *juste* à l'heure du dîner, se dira quand on n'aura égard qu'à la coïncidence de l'arrivée et de l'heure du dîner. Vous arrivez *justement* à l'heure qu'il faut, fait penser aussi au fait d'arriver, aux dispositions, à la conduite, au mérite ou au tort de celui qui arrive. Deux passages de Molière suffiront pour expliquer et confirmer cette distinction. « Voici tout *juste* un lieu

(1) *Voy.* Introduction, p. 28.

Digitized by Google

propre à servir de scène, et voici des flambeaux pour éclairer la comédie. »Tout *juste*, et non *justement*, car un lieu n'est pas une chose qui se fasse, qui se passe, qui arrive. Mais, par la raison contraire, on dira avec le même auteur : « Voici *justement* un fâcheux ! Il ne nous fallait plus que cela ! » Si on dit parler et répondre *juste*, plutôt que *justement*, c'est qu'on songe à la nature des paroles et des réponses, et non pas au fait de les exprimer.

3. *Ferme, fermement.* D'une manière ferme, solide, avec force. *Ferme* n'est relatif qu'à l'effet ; il ne donne l'idée ni d'un agent ni de son action : une chose tient *ferme* dans la muraille ; et, à la place de *ferme, fermement* serait ici tout-à-fait impropre. Mais on dira bien : attachez cette chose *fermement*, c'est-à-dire, faites l'action de l'attacher, avec l'intention et la force nécessaires pour qu'elle tienne solidement. *Ferme* ne se trouve guère avec un verbe actif, si ce n'est avec tenir, tenir *ferme*, parce qu'en tenant *ferme*, on ne produit pas de grande action apparente, et cette locution d'ailleurs ne fait penser qu'à l'effet, à la solidité, à la fixité, à la résistance. « Les nations repoussées dans le nord y tiendraient *ferme*. » MONTESQ. On disait autrefois faire *ferme*, au lieu de tenir *ferme* : « M. de Beaufort ayant fait *ferme* avec les gardes de Monsieur, repoussa Bourdet. » LE CARDINAL DE RETZ. C'était une manière vicieuse de parler.

4. *Fort, fortement.* D'une manière forte et vigoureuse. L'un est pour l'idée et caractérise ; l'autre est pour le fait et dépeint. Il faut frapper *fort* à la porte d'un sourd. « Si la sensation, dit Mallebranche, touche l'âme assez *fort*, l'âme la juge dans son propre corps. » Et ailleurs, il dit : « Nos passions agissent très *fortement* sur nous. » Un discours agit *fortement* sur quelqu'un, mais pas assez *fort* pour le faire changer de conduite. Dans *fort*, la force est considérée en soi, quant à son degré intrinsèquement trop bas ou trop élevé, et quant à l'effet qui s'ensuit ; dans *fortement*, elle est considérée par rapport à sa manifestation et à son impression sensible et présente.

5. *Haut, franc, net ; hautement, franchement, nettement.* On parle *haut, franc, net*, comme on parle *hautement, franchement, nettement*, c'est-à-dire, sans crainte, sans déguisement, d'une manière ouverte et résolue. Mais les qualités, exprimées par les adverbes à forme adjective, sont moins particulières au sujet qui parle que quand elles sont exprimées par les adverbes terminés en *ment*. Parler *haut, franc, net*, c'est parler un langage *haut, franc, net ;* mais c'est là une qualification extérieure

Digitized by Google

qui ne s'étend guère au-delà des paroles, de l'air et du ton. Au contraire, *hautement*, *franchement* et *nettement* s'emploient pour exprimer la manifestation de sentiments propres à celui qui parle. C'est pourquoi, la *netteté* constituant une qualité extrinsèque, commune, et la *franchise* une qualité intérieure et particulière, on dit plutôt parler *net* que parler *nettement*, et parler *franchement* plutôt que parler *franc*. *Franc*, à la place de *franchement*, dans la phrase suivante de Molière, par exemple, ne conviendrait en aucune sorte : « Rien n'est plus condamnable qu'un ami qui ne vous parle point *franchement*. »

6. *Vite*, *vitement*. Aller, courir, *vite* ou *vitement*, c'est-à-dire en toute hâte, avec célérité et promptitude. *Vite* signifie, d'une façon toute générale et abstraite, une certaine manière d'aller. *Vitement* dépeint l'empressement et la précipitation dans les cas particuliers. L'un est caractéristique : l'horloge va trop *vite*; l'autre est descriptif et représentatif : « Ordonnez qu'on apporte un fauteuil *vitement*. » Regn.

7. *Soudain*, *soudainement*. *Soudain* est une sorte de formule abstraite qui désigne une manière d'arriver générale, commune, habituelle. *Soudainement* décrit une manière d'arriver toute spéciale, frappante, inattendue. Le premier convient lorsqu'on veut caractériser les choses ou les personnes, et le second lorsqu'on raconte des faits. « Quand on lui parle blanc, *soudain* il répond noir. » Regn. « Je n'y suis pas plus tôt (à la cour), *soudain* je perds haleine. » Id. « C'est le destin des héros de se ruiner à conquérir des pays qu'ils perdent *soudain*. » Montesq. « Quelque inconvénient se fait-il sentir dans un état, un gouvernement violent veut *soudain* le corriger. » Id. Mais dans les exemples qui suivent *soudainement* exprime un phénomène, un fait particulier, qui arrive à l'improviste et surprend. « Cupidon banda son arc et allait me percer, quand Minerve se montra *soudainement* pour me couvrir de son égide. » Fén. Une jalouse humeur saisit *soudainement* notre époux. » Laf.

8. *Exprès*, *expressément*. *Exprès* signifie à dessein; et *expressément*, avec un dessein formel, tout particulier, avec insistance. C'est la différence qu'il faut mettre entre ces deux termes dans le passage suivant de Bossuet : « Souvent nous nous appliquons *expressément* à imaginer quelque chose, et souvent aussi il nous arrive d'exciter *exprès* et de fortifier quelque passion en nous-mêmes. »

9. *Clair*, *clairement*. On voit *clair* dans une affaire, et on voit

Digitized by Google

clairement les intentions de quelqu'un. La première de ces expressions représente la clarté objectivement, dans les choses vues ; la seconde la représente subjectivement, dans la personne qui voit. Il n'y a plus d'obscurité dans une chose où l'on voit *clair*; on ne voit rien *clairement* qu'à force de clairvoyance.

10. *Droit, directement*. En ligne droite, par le plus court chemin, sans s'écarter. Le premier de ces adverbes est objectif et qualifie extérieurement, indépendamment de l'action et de l'intention du sujet ; le second est subjectif et signifie une manière volontaire d'aller *droit*, dont on peut demander compte à l'agent. Celui qui ne va pas *droit* au but, a besoin d'être remis dans la voie ; celui qui ne pas *directement* au but, s'amuse, biaise, prend des détours. Là, vous n'avez égard qu'à la manière d'aller, en soi, absolument ; ici, vous considérez le fait d'aller ainsi et le sujet qui va ainsi.

Remarque. La même règle de distinction convient à plusieurs autres adverbes synonymes, tels que *certes* et *certainement*, *comme* et *comment*. Quoique *certes* et *comme* ne soient pas des adjectifs, ils peuvent néanmoins passer pour des radicaux simples, dont sont composés *certainement* et *comment* par la simple addition de la terminaison *ment*, dans laquelle seule encore réside tout élément de différence.

1. *Certes*, *certainement*. En vérité, sans mentir, assurément. *Certes* est une sorte de formule affirmative générale dont on se sert pour donner à ses paroles une force objective absolue, et qui équivaut presque à un jurement. Mais il n'exprime pas, comme *certainement*, une conviction personnelle au sujet ; une assertion qu'il soit prêt à soutenir, dont il accepte la responsabilité. En employant l'adverbe *certes*, on prétend énoncer une vérité qui n'a pas besoin de garantie, qui ne souffre pas de contradiction ; c'est pourquoi on l'emploie à tout propos et sans conséquence, et c'est pourquoi il a toujours quelque chose de doctoral et d'un peu pédantesque. Déjà Labruyère le trouve vieux, mais il lui reconnaît de la force sur son déclin. Dans les passages suivants, où il s'agit d'assertions particulières sur des faits particuliers, *certes*, à la place de *certainement*, serait impropre. « La prétendue lettre du roi de Prusse est *certainement* de d'Alembert. » J.-J. « *Certainement* la cause de ces changements ne vint pas de moi. » Id. « J'aurai *certainement* grande joie à le voir. » Mol. « Ai-je, dit le malade, toute la force nécessaire pour me servir de mes jambes ? Non *certainement*, dit le médecin. » Pasc. Dans toutes ces phrases, *certainement* revient à, je vous le *certifie*, au lieu que *certes* signifie proprement, cela est

Digitized by Google

certain objectivement, en soi, absolument, indépendamment de l'assertion de tels ou tels.

2. *Comme, comment.* De quelle façon ou de quelle manière. L'un est objectif ou relatif à l'effet; l'autre est subjectif ou relatif à l'action. En conséquence on dira, voyez *comme* cette chose est faite, et *comment* elle se fait ou s'est faite; voyez *comme* il travaille, c'est-à-dire examinez son travail ou son ouvrage, et voyez *comment* il travaille, c'est-à-dire regardez-le travaillant ou à l'œuvre. En deux mots, *comme* signifie à la rigueur, de quelle façon, et *comment* de quelle manière; celui-là qualifie ce qui est, et celui-ci ce qui se fait. Vous voyez *comme* il est beau, *comme* il est fait; savez-vous *comment* il va, *comment* il se porte, *comment* il est mort? Là, vous parlez d'états ou de qualités; ici, d'actions ou d'événements. Dans les *Provinciales*, Pascal ayant rapporté en propres termes certaines opinions de Jansénius, ajoute : « Voilà *comme* il parle sur tous ces chefs. » C'est-à-dire, voilà de quelle sorte sont ses paroles ou ses discours. Et, quelques lignes plus loin, il écrit : « Voilà *comment* agissent ceux qui n'en veulent qu'aux erreurs. » *Comment*, et non pas *comme*, parce qu'il s'agit ici d'un fait, et non d'une chose.

FIN.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

SYNONYMES GRAMMATICAUX

OU

A RADICAUX IDENTIQUES.

A, vers. Pages 230
Abaisser, baisser. 323
Abaisser, rabaisser. 283
Abandon, abandonnement. 386
Abandonnement, abandon. 386
Abattre, rabattre. 283
Abêtir, rabêtir. 291
Aboi, aboiement. 382
Aboiement, aboi. 382
Abondamment, en abondance. 254
Abondance (en), abondamment. 254
Abordé (avoir et être). 235
Abrogation, dérogation. 334
Abstraction (faire), abstraire. 180
Abstraire, faire abstraction. 180
Abstrait, distrait. 334
Absurde système, système absurde. 269
Abuser, mésuser. 338
Académicien, académiste. 541
Académiste, académicien. 541
Accablante nouvelle, nouvelle accablante. 269
Accident triste, triste accident. 269, 273
Accommoder *à* et *avec*. 221
Accompagné (être) *de* et *par*. 210
Accourcir, raccourcir. 288
Accoutumer (s') *à* et *avec*. 223
Accroire (faire), faire croire. 320
Accru (avoir et être). 236
Acheter *à* et *de*. 206
Acquitté, quitte. 151
Acreté, acrimonie. 453
Acrimonie, âcreté. 453
Acte, action. 389
Actif, agissant. 490
Action, acte. Pages 389
Adhérence, inhérence, cohérence. 346
Adhérence, adhésion. 423
Adhésion, adhérence. 423
Adjuration, conjuration. 325
Admiré (être) *de* et *par*. 210, 212
Adonner (s'), se donner. 325
Adoucir, radoucir. 289
Affaibli, faible. 149
Affaire (avoir) *à* et *avec*. 218
Affaire malheureuse, malheureuse affaire. 269, 272, 273
Affection (avec), affectueusement. 243
Affectionner (s') *à* et *pour*. 227
Affectueusement, avec affection. 243
Affirmation, affirmative. 397
Affirmative, affirmation. 397
Affirmer, confirmer. 326
Affreux séjour, séjour affreux. 269, 273
Affriander, affrioler. 594
Affrioler, affriander. 594
Affront (faire, et faire *un*). 118
Afin, pour. 233
Agenouiller (s'), se mettre à genoux. 182
Agglutinant, agglutinatif. 492
Agglutinatif, agglutinant. 492
Agissant, actif. 490
Agréable (l'), l'agrément. 142
Agrément (l'), l'agréable. 142
Aigle (f. et m.). 99
Aigrelet, aigret. 579
Aigret, aigrelet. 579
Aigu (rendre), aiguiser. 174

Digitized by Google

Aiguiser, rendre aigu. 174
Aimé (être) *de* et *par*. 212
Aimer (faire) *à* et *de*. 203
Air (s. et pl.). 94
Air mauvais, mauvais air. 276
Aisance, aise. 421
Aise, aisance. 421
Aise (à l'), aisément. 253
Aisément, à l'aise. 253
Aliter (s'), se mettre au lit. 182
Allé (être), avoir été. 240
Alléger, rendre léger. 174
Aller *à* et *avec*. 219
Allier *à* et *avec*. 221
Allonger, prolonger, rallonger. 358
Alors, pour lors. 223
Amaigrir, maigrir. 323
Amant, amoureux. 504
Amasser, ramasser. 290
Amateur, amoureux. 506
Amender, s'amender. 160
Ami, amical. 522
Ami véritable, véritable ami. 269, 275
Ami (en), amicalement. 263
Amiable (à l'), amiablement. 250
Amiablement, à l'amiable. 250
Amical, ami. 522
Amicalement, en ami. 263
Amitié (s. et pl.). 94
Amollir, ramollir. 289
Amour (f. et m.). 99
Amour, amourette. 473
Amourette, amour. 473
Amoureux, amant. 504
Amoureux, amateur. 506
An, année. 433
Âne (*à*, et *sur* un). 215
Anglais, d'Angleterre. 145
Angleterre (d'), Anglais. 145
Année, an. 433
Année (l') dernière, la dernière année. 276
Annoncer, dénoncer. 328
Anoblir, ennoblir. 354
Antécédent, précédent. 362
Apercevable, perceptible. 514
Apercevoir, s'apercevoir. 171
Apetisser, rapetisser. 288
Aposter, poster. 322
Apparaître, paraître. 322
Apparat, appareil. 459
Appareil, apparat. 459
Apparemment, en apparence. 255
Apparence (en), apparemment. 255
Apparence, apparition. 423
Apparition, apparence. 423
Appartement magnifique, magnifique appartement. 269, 274
Apparu (avoir et être). 236
Applaudir, applaudir *à*. 189
Appliquer (s') *à* et *pour*. 227
Approbateur, approbatif. 500
Approbatif, approbateur. 500
Approche (s. et pl.) 95
Approcher, s'approcher. 161
Après-dînée, après-dîner. 433
Après-dîner, après-dînée. 433
Après-soupée, après-souper. 433
Après-souper, après-soupée. 433
Aqueux, d'eau. 146
Ardemment, avec ardeur. 244
Ardents désirs, désirs ardents. 269
Ardeur (avec), ardemment. 244
Argent (d'), argentin. 146
Argentin, d'argent. 146
Argumentant, argumentateur. 498
Argumentateur, argumentant. 498
Argumenter, faire des arguments. 178
Arguments (faire des), argumenter. 178
Aristocrate (en), aristocratiquement. 263
Aristocratiquement, en aristocrate. 263
Arme, armure. 399
Armes, armure. 119
Armure, arme. 399
Armure, armes. 119
Arranger, ranger. 321
Arrêt, arrêté. 137
Arrêté, arrêt. 137
Arrosage, arrosement. 413
Arrosement, arrosage. 413
Arsénieux, arsénique. 530
Arsénique, arsénieux. 530
Art, artifice. 484
Artifice, art. 484
Artisan, artiste. 543
Artiste, artisan. 543

Digitized by Google

Aspect horrible, horrible aspect. 269, 273
Aspirer, soupirer, respirer. 366
Assembler, rassembler. 285
Assentiment, consentement. 326
Assurer, rassurer. 285
Attabler (s'), se mettre à table. 182
Attache, attachement. 384
Attachement, attache. 384
Attaquer, s'attaquer. 168
Atteindre, atteindre *à*. 189
Attendre, s'attendre. 171
Attention, contention. 328
Attention (avec), attentivement. 240, 244
Attentivement, avec attention. 240, 244
Atténuer, exténuer. 329
Attester, protester. 359
Attirant, attractif. 492
Attractif, attirant. 492
Attrister, contrister. 327
Attrition, contrition. 328
Auditeurs, écoutants. 498
Augmenter, s'augmenter. 163
Autorité (avoir, et avoir de *l'*). 116
Avance, avancement. 387
Avance (*de* et *par*). 213
Avancement, avance. 387
Avancer, s'avancer. 161
Avant, devant. 203
Avare, avaricieux. 153
Avaricieux, avare. 153
Avec, de. 231
Avec, par. 234
Aventureux, aventurier. 558
Aventurier, aventureux. 558
Aveugle, aveuglé. 149
Aveugle (à l'), aveuglément. 249
Aveugle (en), aveuglément. 263
Aveuglé, aveugle. 149
Aveuglément, à l'aveugle. 249
Aveuglément, en aveugle. 263
Avili, vil. 149
Avilir, ravilir. 284

B.

Badinage, badinerie. 445
Badinerie, badinage. 445
Baisser, abaisser. 323
Balles (*à*, et *avec* des). 218
Balustrade, balustre. 430
Balustre, balustrade. 430
Bandage, bande. 409
Bande, bandage. 409
Bande, bandeau. 106
Bandeau, bande. 106
Baragouin, baragouinage. 410
Baragouinage, baragouin. 410
Barre, barreau. 106
Barreau, barre. 106
Bassesse (s. et pl.). 93
Bavardage, bavarderie. 445
Bavarderie, bavardage. 445
Beau (le), la beauté. 141
Beau (rendre), embellir. 174
Beau (devenir), embellir. 176, 177
Beauté (la), le beau. 141
Béni, bénit. 546
Bénit, béni. 546
Bercail, bergerie. 446
Bergerie, bercail. 446
Besace, bissac. 380
Bestiaux, bétail. 121
Bétail, bestiaux. 121
Bien faire, faire bien. 279
Bigoterie, bigotisme. 449
Bigotisme, bigoterie. 449
Bissac, besace. 380
Blanc (rendre), blanchir. 174
Blanchiment, blanchissage. 412
Blanchir, rendre blanc. 174
Blanchissage, blanchiment. 412
Bois *à* et *pour* brûler. 223
Bon *à* et *pour*. 223
Bon (le), la bonté. 142
Bon cœur (avoir, et avoir *un*). 118
Bon esprit (avoir, et avoir *un*). 118
Bon père, père bon. 276
Bond, bondissement. 382
Bondissement, bond. 382
Bonté (s. et pl.). 93
Bonté (la), le bon. 142
Bonté céleste, céleste bonté. 269
Bord, bordure. 401
Bordure, bord. 401
Bouillon, bouillonnement. 382
Bouillonnement, bouillon. 382
Boursouflage, boursouflure. 414
Boursouflure, boursouflage. 414
Braillard, brailleur. 516
Brailleur, braillard. 516

Digitized by Google

Branchage, branches. 119
Branches, branchage. 119
Branler, ébranler. 317
Bras (*à* et *sur* les). 215
Brave homme, homme brave. 275
Bris, brisement. 387
Brisement, bris. 387
Broder, faire des broderies. 178
Broderies (faire des), broder. 178
Brouille, brouillerie. 442
Brouiller, embrouiller. 352
Brouillerie, brouille. 442
Brutal, brute. 522
Brute, brutal. 522

C.

Cacher une et se cacher d'une chose. 172
Cafarderie, cafardise. 455
Cafardise, carfarderie. 455
Cagoterie, cagotisme. 449
Cagotisme, cagoterie. 449
Cahot, cahotage. 409
Cahotage, cahot. 409
Cahutte, hutte. 379
Cal, calus. 477
Cal, callosité. 415
Callosité, cal. 415
Calus, cal. 477
Camard, camus. 576
Campagne, champs. 121
Camus, camard. 576
Canon (droit), droit canonique. 527
Canonicat, chanoinie. 457
Canonique (droit), droit canon. 527
Capitaine *aux* et *des* gardes. 206
Capter, captiver. 584
Captiver, capter. 584
Caquet, caquetage. 410
Caquet, caqueterie. 443
Caquetage, caquet. 410
Caquetage, caqueterie. 445
Caqueterie, caquet. 443
Caqueterie, caquetage. 445
Caresser, faire des caresses. 178
Caresses (faire des), caresser. 178
Cartésien, de Descartes. 145
Causal, causatif. 522
Causatif, causal. 522
Célèbre, célébré. 149
Célébré, célèbre. 149
Céleste bonté, bonté céleste. 269
Certainement, certes. 599
Certainement, avec certitude. 244
Certes, certainement. 599
Certitude (avec), certainement. 244
Cerveau, cervelle. 105
Cervelle, cerveau. 105
Cessé (avoir et être). 238
Cession, concession. 298
C'est à vous *à*, c'est à vous *de*. 201
Chagrin (s. et pl.). 94
Chagrine vieillesse, vieillesse chagrine. 274
Chaleur (la), le chaud. 461
Chaleureux, chaud. 154
Champs, campagne. 121
Chancelant (être), chanceler. 164
Chanceler, être chancelant. 164
Chancir, se chancir. 160
Change, changement. 387
Changé (avoir et être). 236
Changement, change. 387
Changer, échanger. 314
Chanoinie, canonicat. 457
Chanteur, chantre. 494
Chantre, chanteur. 494
Chapelle, chapellenie. 451
Chapellenie, chapelle. 451
Char, charrette. 473
Char, charriot. 474
Charité (s. et pl.). 93
Charlatanerie, charlatanisme. 450
Charlatanisme, charlatanerie. 450
Charmille, charmoie. 486
Charmoie, charmille. 486
Charneux, charnu. 574
Charnu, charneux. 574
Charrette, char. 473
Charrette, charriot. 106
Charriot, char. 474
Charriot, charrette. 106
Chasser le, la, *au*, *à* la. 188
Chaud (le), la chaleur. 461
Chaud, chaleureux. 154
Chaud (rendre), chauffer. 174
Chauffer, rendre chaud. 174
Chauffer, échauffer. 314
Cher, chèrement. 596
Cher, chéri. 150

Digitized by Google

Chercher *à* et *pour*. 223
Chèrement, cher. 596
Chéri, cher. 150
Cheval (*à* et *sur* un). 215
Chevelure, cheveux. 119
Cheveux, chevelure. 119
Chicane, chicanerie. 442
Chicanerie, chicane. 442
Chicaneur, chicanier. 442
Chicanier, chicaneur. 442
Chirurgical, chirurgique. 531
Chirurgique, chirurgical. 531
Choisir, faire choix. 181
Choix (faire), choisir. 181
Chose nouvelle, nouvelle chose. 275
Chrétien parfait, parfait chrétien. 271
Chrétien (en), chrétiennement. 263
Chrétiennement, en chrétien. 263
Chuchotement, chuchoterie. 444
Chuchoterie, chuchotement. 444
Civil, civique. 552
Civique, civil. 552
Clabaudage, clabauderie. 445
Clabauderie, clabaudage. 445
Clair (rendre), éclaircir. 174
Clair, clairement. 598
Clairement, clair. 598
Cœur, courage. 411
Cognitif, connaissant. 492
Cohérence, cohésion. 423
Cohérence, adhérence, inhérence. 346
Cohésion, cohérence. 423
Colère, colérique. 528
Colérique, colère. 528
Coloris, couleur. 465
Combat sanglant, sanglant combat. 273
Commander, commander *à*. 189
Comme, comment. 600
Commencer *à* et *de*. 193
Comment, comme. 600
Commettre, remettre. 300
Commune voix, voix commune. 276
Comparer *à* et *avec*. 220
Complainte, plainte. 295
Complaire, plaire. 297
Complément, supplément. 367
Complimenter, faire des compliments. 178
Compliments (faire des), complimenter. 178
Compliqué, impliqué. 346
Comporter, supporter. 367
Comprendre, prendre. 298
Concept, conception. 391
Conception, concept. 391
Concession, cession. 298
Conciliant, conciliateur. 496
Conciliateur, conciliant. 496
Concilier, reconcilier. 291
Concis, précis. 361
Concourir *à* et *pour*. 226, 227
Concours, concurrence. 421
Concurrence, concours. 421
Conférer, déférer. 311
Confidemment, confidentiellement. 550
Confidemment, confidentiellement, en confidence. 255
Confidence (en), confidemment, confidentiellement. 255
Confidentiellement, confidemment. 550
Confidentiellement, confidemment, en confidence. 255
Confier (se), se fier. 299
Confirmer, affirmer. 326
Confiseur, confiturier. 478
Confiturier, confiseur. 478
Confondu, confus. 573
Confortant, confortatif. 492
Confortatif, confortant. 492
Conforter, reconforter. 292
Confronter *à* et *avec*. 221
Confus, confondu. 573
Conjuration, adjuration. 325
Conjurateur, conjuré. 570
Conjuré, conjurateur. 570
Connaissant, cognitif. 492
Connexion, connexité. 416
Connexité, connexion. 416
Connu (être) *de* et *par*. 210
Consacrer, sacrer. 296
Consentement, assentiment. 326
Conséquemment, en conséquence. 254
Conséquence (en), conséquemment. 254
Conserver, réserver. 301

Digitized by Google

Consolant, consolateur. 497
Consolant, consolatif. 491
Consolateur, consolant. 497
Consolateur, consolatif. 500
Consolatif, consolant. 491
Consolatif, consolateur. 500
Consolatif, consolatoire. 554
Consolatoire, consolatif. 554
Conspirer *à* et *pour*. 227
Constituant, constitutif. 491
Constitutif, constituant. 491
Constitutionalisme, constitutionalité. 448
Constitutionalité, constitutionalisme. 448
Contemplateur, contemplatif. 500
Contemplatif, contemplateur. 500
Contemptible, méprisable. 514
Contenir, tenir. 299
Contenir, retenir. 299
Contention, attention. 328
Conter, raconter. 377
Contestation, conteste. 391
Conteste, contestation. 391
Contexture, texture. 295
Continu, continuel. 549
Continuation, continuité. 417
Continuel, continu. 549
Continuer *à* et *de*. 194
Continuité, continuation. 417
Contradiction, contredit. 133
Contraindre *à* et *de*. 197
Contredit, contradiction. 133
Contrefaçon, contrefaction. 469
Contrefaction, contrefaçon. 469
Contrefaire, faire. 375
Contrefait, malfait. 376
Contrister, attrister. 327
Contrition, attrition. 328
Convenable, convenant. 509
Convenant, convenable. 509
Convenir, revenir. 300
Conversion, convertissement. 396
Convertissement, conversion. 396
Convier *à* et *de*. 205
Coquillage, coquille. 408
Coquille, coquillage. 408
Corporation, corps. 391
Corps, corporation. 391
Correctif, correction. 398
Correction, correctif. 398
Correspondre, répondre. 208
Corroborant, corroboratif. 492
Corroboratif, corroborant. 492
Corrodant, corrosif. 492
Corrosif, corrodant. 492
Corrosion, érosion. 317
Cosmogonie, cosmographie, cosmologie. 454
Cosmographie, cosmogonie, cosmologie. 454
Cosmologie, cosmogonie, cosmographie. 454
Couchée, coucher. 124
Coucher, couchée. 124
Coudre, coudrier. 478
Coudrier, coudre. 478
Couler, découler. 306
Couleur, coloris. 465
Couple (f. et m.) 100
Cour (de, et de *la*). 108
Courage, cœur. 411
Courage (avec), courageusement. 241
Courageusement, avec courage. 241
Courant, cours. 482
Courbe, courbé. 149
Courbé, courbe. 149
Courir, parcourir. 355
Courir, courre. 583
Courre, courir. 583
Cours, courant. 482
Cours, course. 104
Course, cours. 104
Courtisan, courtisanesque. 561
Courtisanesque, courtisan. 561
Coûtant, coûteux. 502
Coûteux, coûtant. 502
Coutume (avoir, et avoir *la*.) 112
Craint (être) *de* et *par*. 212
Crainte (*de* et *par*.) 213
Crédit (avoir, et avoir *du*). 116
Creusé, creux. 149
Creux, creusé. 149
Criard, crieur. 516
Crier, faire des cris. 178
Crieur, criard. 516
Criminel (en), criminellement. 263
Criminellement, en criminel. 263
Crinière, crins. 119
Crins, crinière. 119

Digitized by Google

Cris (faire des), crier. 178
Croire, croire *à*. 187
Croire *à*, croire *en*. 229
Croire (faire), faire accroire. 320
Croissance, crue. 135
Croyez-vous qu'il le fera, croyez-vous qu'il le fasse? 166
Cru (avoir et être). 236
Crue, croissance. 135
Cruel homme, homme cruel. 273

D,

Dameret, damoiseau. 472
Damoiseau, dameret. 472
De, avec. 231
De, sur. 282
Débâclage, débâcle. 411
Débâclage, débâclement. 413
Débâcle, débâclage. 411
Débâclement, débâclage. 413
Décence, décorum. 476
Décharge, déchargement. 387
Déchargement, décharge. 387
Décharger, se décharger. 173
Déchirement, déchirure. 403
Déchirure, déchirement. 403
Déchu (avoir et être). 236
Décidé, décisif. 570
Décisif, décidé. 570
Déclamateur, déclamatoire. 553
Déclamatoire, déclamateur. 553
Décorum, décence. 476
Découlement, écoulement. 317
Découler, couler. 306
Décréditer, discréditer. 333
Décru (avoir et être). 236
Déesse, déité. 419
Défaut (à et *au*). 114
Déférer, conférer. 211
Défiance, méfiance. 337
Définitive (en), définitivement. 262
Définitivement, en définitive. 262
Dégénération, dégénérescence. 423
Dégénéré (avoir et être.) 236
Dégénérescence, dégénération. 423
Dégraissage, dégraissement. 413
Dégraissement, dégraissage. 413
Déhanché, éhanché. 318
Déhonté, éhonté. 318
Déité, déesse. 419
Déjoindre, disjoindre. 338
Délaisser, laisser. 304
Délectable, délicieux. 511
Délibération, délibéré. 182
Délibéré, délibération. 182
Délicieux, délectable. 511
Délivrer, livrer. 303
Demander *à* et *de*. 205
Démarche, marche. 308
Demeuré (avoir et être.) 239
Démontrer, montrer. 305
Dénier, nier. 309
Dénombrer, nombrer. 309
Dénommer, nommer. 309
Dénoncer, annoncer. 328
Denté, dentelé. 591
Dentelé, denté. 591
Départir, répartir. 310
Dépasser, surpasser. 370
Dépasser, outrepasser. 371
Dépasser, passer. 371
Dépeindre, peindre. 307
Dépendant (être), dépendre. 164
Dépendre, être dépendant. 164
Dépens, dépense. 104
Dépense, dépens. 104
Dépérir, périr. 306
Dépeuplement, dépopulation. 396
Dépit (*de* et *par*.) 213
Déplaisance, déplaisir. 421
Déplaisant, malplaisant. 340
Déplaisir, déplaisance. 421
Dépopulation, dépeuplement. 396
Dépouiller, se dépouiller. 173
Dépriser, mépriser. 386
Dépuration, épuration. 318
Déraisonnable, irraisonnable. 347
Dernière année, année dernière. 276
Dérogation, abrogation. 384
Désapprouver, improuver. 347
Descartes (de), cartésien. 145
Descendu (avoir et être). 235
Déshonnête, malhonnête. 389
Déshonorable, déshonorant. 509
Déshonorant, déshonorable. 509
Désirer, désirer *de*. 190
Désirs ardents, ardents désirs. 269

Digitized by Google

Désobstruant, désobstructif. 492
Désobstructif, désobstruant. 492
Despote, despotique. 528
Despotique, despote. 528
Desséchant, dessiccatif. 492
Dessèchement, dessiccation. 396
Dessécher, sécher. 304
Dessein (avoir, avoir *le*). 111
Dessiccatif, desséchant. 492
Dessiccation, desséchement. 396
Dessiner, faire des dessins. 178
Dessins (faire des), dessiner. 178
Destin, destinée. 435
Destination, destinée. 437
Destinée, destin. 435
Destinée, destination. 437
Destiner *à* et *pour*. 226
Destructeur, destructif. 501
Destructif, destructeur. 501
Détail (s. et pl.). 95
Déterminer *à* et *pour*. 226
Devant, avant. 203
Devant, devanture. 398
Dévot, dévotieux. 153
Dévot personnage, personnage dévot. 274
Dévotieux, dévot. 153
Dévouer, vouer. 305
Diffamant, infamant. 349
Diffamant, diffamatoire. 553
Diffamatoire, diffamant. 553
Diffamé, mal famé. 340
Difficile, difficultueux. 155
Difficultueux, difficile. 155
Directement, droit. 599
Discord, discorde. 103
Discorde, discord. 103
Discréditer, décréditer. 333
Disgracieux, malgracieux. 341
Disjoindre, déjoindre. 333
Disparu (avoir et être). 236
Disposer (se) *à* et *pour*. 226
Disposition, position. 331
Disproportionné, malproportionné. 341
Dissension, dissentiment. 394
Dissentiment, dissension. 394
Dissimulateur, dissimulé. 570
Dissimulé, dissimulateur. 570
Dissimuler, simuler. 331
Dissolutif, dissolvant. 492
Dissolvant, dissolutif. 492
Dissoudre, résoudre. 332
Distinction (de), distingué. 147
Distingué, de distinction. 147
Distinguer *de* et d'*avec*. 232
Distrait, abstrait. 334
Docte, docteur. 495
Docteur, docte. 495
Dogmatique, dogmatiseur, dogmatiste. 540
Dogmatiseur, dogmatique, dogmatiste. 540
Dogmatiste, dogmatique, dogmatiseur. 540
Dominant, dominateur. 497
Dominateur, dominant. 497
Don, donation. 390
Donation, don. 390
Donner (se), s'adonner. 325
Dorien, dorique. 538
Dorique, dorien. 538
Douceâtre, doucereux. 579
Doucereux, douceâtre. 579
Doucereux, doux. 154
Douceur (s. et pl.). 93
Doux, doucereux. 154
Droit (avoir, avoir *le*). 112
Droit, directement. 599
Dur (rendre), endurcir. 174
Durcir, endurcir. 351

E.

Eau (d'), aqueux. 146
Ebranler, branler. 317
Ecart (mettre à l'), écarter. 181
Ecarter, mettre à l'écart. 181
Echanger, changer. 314
Echappé (avoir et être). 237
Echapper, réchapper. 292
Echapper, s'échapper. 162
Echapper *à* et *de*. 205
Echauffer, chauffer. 314
Echoué (avoir et être). 236
Eclaircir, rendre clair. 174
Ecoulement, découlement. 317
Ecoutants, auditeurs. 498
Ecrivailleur, écrivassier. 481
Ecrivassier, écrivailleur. 481
Ecumant, écumeux. 503
Ecumeux, écumant. 503
Effectivement, en effet. 257
Effet (en), effectivement. 257

Digitized by Google

Efficace, efficacité. 415
Efficacité, efficace. 415
Efforcer (s') *à* et *de*. 196
Effrayant, effroyable. 509
Effroyable, effrayant. 509
Egaler, égaliser. 584
Egaliser, égaler. 584
Ebanché, débanché. 318
Ebonté, débonté. 318
Elan, élancement. 387
Elancement, élan. 387
Elancer (s'), se lancer. 315
Elargissement, élargissure. 404
Elargissure, élargissement. 404
Elégamment, avec élégance. 240, 242
Elégance (avec), élégamment. 240, 242
Elévation, élèvement. 392
Elèvement, élévation. 392
Elever, lever. 318
Elever, enlever. 354
Eloquemment, avec éloquence. 240, 242
Eloquence (avec), éloquemment. 240, 242
Eloquent orateur, orateur éloquent. 269, 271
Embelli (avoir et être). 236
Embellir, s'embellir. 161
Embellir, rendre beau. 174
Embellir, devenir beau. 176, 177
Emboîtement, emboîture. 405
Emboîture, emboîtement. 405
Embrassade, embrassement. 430
Embrassement, embrassade. 430
Embrouiller, brouiller. 352
Embûche, embuscade. 429
Embuscade, embûche. 429
Emoi, émotion. 391
Emotion, émoi. 391
Emouvoir, mouvoir. 316
Empire (prendre, prendre de l'). 116
Empirer, s'empirer. 160
Emplir, remplir. 284
Emplir, rendre plein. 174
Employer *à* et *pour*. 226, 227
Emporter, remporter. 287
Emprunter *à* et *de*. 206
Emulateur, émule. 494
Emule, émulateur. 494
Enchaînement, enchaînure. 402
Enchaînure, enchaînement. 402
Enchantement, incantation. 396
Enchérir, renchérir. 290
Endurcir, durcir. 351
Endurcir, rendre dur. 174
Enfermer, renfermer. 290
Enfermer, fermer. 354
Enfoncement, enfonçure. 403
Enfonçure, enfoncement. 403
Engraisser, s'engraisser. 160
Engraisser, rendre gras. 174
Engrenage, engrenure. 413
Engrenure, engrenage. 413
Enivrer, rendre ivre. 174
Enjolivement, enjolivure. 404
Enjolivure, enjolivement. 404
Enlaidir, devenir laid. 176, 177
Enlever, lever. 354
Enlever, élever. 354
Ennoblir, anoblir. 354
Ennuyant, ennuyeux. 503
Ennuyer (s') *à* et *de*. 205
Ennuyeux, ennuyant. 503
Enoncé, énonciation. 131
Enonciation, énoncé. 131
Ensanglanté, sanglant. 569
Entaille, entaillure. 401
Entaillure, entaille. 401
Entier (en), entièrement. 256
Entièrement, en entier. 256
Entourage, entours. 121
Entours, entourage. 121
Entraîner, traîner. 353
Entré (avoir et être). 235
Envie (avoir, avoir l'). 111
Envie (avoir), envier. 181
Envier, avoir envie. 181
Eolien, éolique. 538
Eolique, éolien. 538
Epais, épaissi. 149
Epais (devenir), épaissir. 176, 177
Epaissi, épais. 149
Epaissir, devenir épais. 176, 177
Epaissir, s'épaissir. 160
Epandre, répandre. 288
Epargne, parcimonie. 453
Epée (*à* l', *avec* une). 217
Epuration, dépuration. 318
Equarrissage, équarrissement. 413
Equarrissement, équarrissage. 413
Erosion, corrosion. 317

Digitized by Google

Escabeau, escabelle. 105
Escabelle, escabeau. 105
Escroc, escroqueur. 493
Escroqueur, escroc. 493
Espérance, espoir. 103
Espérer, espérer *de*. 190
Espoir, espérance. 103
Esprit (d', de *l'*). 109
Esprit (d'), spirituel. 147
Essayer *à* et *de*. 196
Eté (avoir), être allé. 240
Etrécir, rétrécir. 288
Etroit (à l'), étroitement. 253
Etroitement, à l'étroit. 253
Etudiant (être), étudier. 163
Etudier, être étudiant. 163
Eveiller, réveiller. 286
Exactement, avec exactitude. 241
Exactitude(avec),exactement. 241
Excédant, excès. 482
Excellent (être), exceller. 164
Excellent ouvrage, ouvrage excellent. 271
Excellent fruit,fruit excellent. 273
Exceller, être excellent. 164
Excès, excédant. 482
Excès (à l'), excessivement. 248
Excessivement, à l'excès. 248
Excitant, excitatif. 492
Excitatif, excitant. 492
Exciter, inciter. 348
Excursion, incursion. 348
Exhalaison, exhalation. 469
Exhalation, exhalaison. 469
Exister, subsister. 367
Expérience (d'),expérimental. 148
Expérimental, d'expérience. 148
Exposé, exposition. 131
Exposition, exposé. 131
Exténuer, atténuer. 329
Extérieur, externe. 577
Extérieur, extrinsèque. 578
Externe, extérieur. 577
Extrinsèque, extérieur. 578
Extrêmes, extrémités. 143
Extrémités, extrêmes. 143

F.

Fabricant, fabricateur. 498
Fabricateur, fabricant. 498
Fabrication, fabrique. 392
Fabrique, fabrication. 392
Façade, face. 429
Face, façade. 429
Faible, faiblesse. 144
Faible, affaibli. 149
Faible (être), avoir des faiblesses. 180
Faiblesse, faible. 144
Faiblesses (avoir des), être faible. 180
Faire, parfaire. 356
Faire, contrefaire. 375
Faire mal ou bien, mal ou bien faire. 279
Falsifié, faux. 149
Falsifier, fausser. 584
Fanchette, Fanchon. 474
Fanchon, Fanchette. 474
Fanfaronnade, fanfaronnerie. 446
Fanfaronnerie, fanfaronnade. 446
Faussement, à faux. 253
Fausser, falsifier. 584
Faux, falsifié. 149
Faux (à), faussement. 253
Fécond, fécondant. 488
Fécondant, fécond. 488
Feinte, feintise. 455
Feintise, feinte. 455
Fer *à* et *de* cheval. 206
Ferme, fermement. 597
Fermement, ferme. 597
Fermer, enfermer. 354
Fêter, fêtoyer. 589
Fêtoyer, fêter. 589
Feu (de), igné. 146
Feuillage, feuillée. 438
Feuillage, feuilles. 119
Feuillée, feuillage. 438
Feuilles, feuillage. 119
Fier (se), se confier. 299
Fierté (s. et pl.). 93
Finasserie, finesse. 481
Finaud, finet. 581
Finesse, finasserie. 481
Finet, finaud. 581
Flamber, flamboyer. 589
Flamboyer, flamber. 589
Fléchissement, flexion. 396
Flexible, pliable. 514
Flexion, fléchissement. 396
Folie (à la) ,follement. 247
Follement, à la folie. 247

Digitized by Google

Foncièrement, à fond. 247
Fond (à), foncièrement. 247
Fondation, fondement. 395
Fondement, fondation. 395
Fonte, fusion. 134
Force (*de* et *par*). 213
Force (*de* ou *par*), forcément. 265
Forcément, *de* ou *par* force. 265
Forcer *à* et *de*. 197
Forme, formule. 474
Formule, forme. 474
Fort, forteresse. 105
Fort, fortement. 597
Fortement, fort. 597
Forteresse, fort. 105
Fosse, fossé. 104, 137
Fossé, fosse. 104, 137
Foudre (f. et m.) 99
Fourbe, fourberie. 440
Fourberie, fourbe. 440
Fourché, fourchu. 575
Fourchu, fourché. 575
Fraction, fragment. 395
Fraction, fracture. 405
Fracture, fraction. 405
Fragment, fraction. 395
Fraîcheur, frais. 461
Frais, fraîcheur. 461
Franc, franchement. 597
Français, de France. 145
France (de), Français. 145
Franchement, franc. 597
Fraternellement, en frère. 263
Frère (en), fraternellement. 263
Frisson, frissonnement. 383
Frissonnement, frisson. 383
Froid, froidi. 149
Froid (devenir), refroidir. 176, 177
Froid (le), la froideur. 461
Froidement, avec froideur. 240, 242
Froideur (avec), froidement. 240, 242
Froideur (la), le froid. 461
Froideur, froidure. 463
Froidi, froid. 149
Froidure, froideur. 463
Froissement, froissure. 403
Froissure, froissement. 403
Frottage, frottement. 413
Frottement, frottage. 413
Fruit excellent, excellent fruit. 273
Fugitif, fuyard. 516
Fumant, fumeux. 503
Fumeux, fumant. 503
Funèbre, funéraire. 560
Funéraire, funèbre. 560
Fureur, furie. 466
Furibond, furieux. 562
Furie, fureur. 466
Furieux, furibond. 562
Fusion, fonte. 134
Fuyard, fugitif. 516

G.

Galant homme, homme galant. 275
Galop, galopade. 428
Galopade, galop. 428
Garant, garantie. 451
Garantie, garant. 451
Garde, gardien. 536
Gardien, garde. 536
Gargouillement, gargouillis. 426
Gargouillis, gargouillement. 426
Gazouillement, gazouillis. 425
Gazouillis, gazouillement. 425
Général (en), généralement. 262
Général, générique. 532
Généralement, en général. 262
Générateur, génératif. 501
Génératif, générateur. 501
Générique, général. 532
Genoux (se mettre à), s'agenouiller. 182
Géométral, géométrique. 532
Géométrique, géométral. 532
Glissade, glissement. 431
Glissement, glissade. 431
Grain, graine. 101
Graine, grain. 101
Grammairien, grammatiste. 540
Grammatiste, grammairien. 540
Grand (rendre), grandir. 174
Grand (devenir), grandir. 176, 177
Grand (en), grandement. 263
Grand homme, homme grand. 275
Grandement, en grand. 263
Grandi (avoir et être). 236
Grandir, rendre grand. 174
Grandir, devenir grand. 176, 177
Gras (rendre), engraisser. 174

Digitized by Google

Grasset, grassouillet. 580
Grassouillet, grasset. 580
Gravitation, gravité. 417
Gravité, gravitation. 417
Grillage, grille. 400
Grille, grillage. 400
Gris (devenir), grisonner. 176
Grisonner, devenir gris. 176
Grognard, grogneur. 517
Grognard, grognon. 519
Grogneur, grognard. 517
Grogneur, grognon. 519
Grognon, grognard. 519
Grognon, grogneur. 519
Gros, grossi. 149
Gros (rendre), grossir. 174
Gros, grossier. 557
Grossi, gros. 149
Grossier, gros. 557
Grossir, rendre gros. 174
Gueusard, gueux. 515
Gueux, gueusard. 515

H.

Habile ouvrier, ouvrier habile. 269, 274, 275
Habillement, habit. 386
Habit, habillement. 386
Haï (être) *de* et *par*. 212
Haïssable, odieux. 511
Harmonieux, harmonique. 529
Harmonique, harmonieux. 529
Haussé, haut. 149
Haut, haussé. 149
Haut, hautain. 544
Haut, hautement. 597
Hautain, haut. 544
Hautement, haut. 597
Herbage, herbe. 497
Herbe, herbage. 497
Herbeux, herbu. 574
Herbu, herbeux. 574
Hercule (d'), herculéen. 145
Herculéen, d'Hercule. 145
Hériter, hériter *de*. 191
Héroïquement, en héros. 262
Héros (en), héroïquement. 262
Historial, historique. 532
Historique, historial. 532
Homme (l'), les hommes. 96
Homme (d', ou de l'), humain. 147
Homme savant, savant homme. 269, 274
Homme cruel, cruel homme. 275
Homme seul, seul homme. 275
Homme plaisant, plaisant homme. 275
Homme grand, grand homme. 275
Homme honnête, honnête homme. 275
Homme galant, galant homme. 275
Homme brave, brave homme. 275
Homme pauvre, pauvre homme. 275
Hommes, humanité. 122
Honnête homme, homme honnête. 275
Honnête (l'), l'honnêteté. 142
Honnêteté (l'), l'honnête. 142
Honneur (conseiller d'), conseiller honoraire. 146
Honoraire (conseiller), conseil d'honneur. 146
Honoré (être) *de* et *par*. 212
Honte (avoir, avoir de *la*). 115
Horreur (avoir, avoir de *l'*). 115
Horrible aspect, aspect horrible. 269, 273
Hôtel, hôtellerie. 442
Hôtellerie, hôtel. 442
Humain, d'homme ou de l'homme. 147
Humanité, hommes. 122
Humeur (être *d'*, et *en*). 204
Humiliation, humilité. 417
Humilité, humiliation. 417
Hutte, cahute. 370
Hymen, hyménée. 435
Hyménée, hymen. 435
Hypocondre, hypocondriaque. 532
Hypocondriaque, hypocondre. 532

I.

Idolâtre, idolâtrique. 526
Idolâtrique, idolâtre. 526
Igné, de feu. 146
Illisible, inlisible. 350
Imagination, imaginative. 397
Imaginative, imagination. 397

Digitized by Google

Imaginer, s'imaginer. 169
Imitateur, imitatif. 500
Imitatif, imitateur. 500
Impératif, impérieux. 506
Impérieux, impératif. 506
Impliqué, compliqué. 346
Importance (d'), important. 146
Important, d'importance. 146
Imposition, impôt. 134
Impossibilité, impuissance. 424
Impôt, imposition. 134
Impropre, malpropre. 350
Improuver, reprouver. 345
Improuver, désapprouver. 347
Impuissance, impossibilité. 424
Impuissant *à* et *pour*. 224
Incantation, enchantement. 396
Inciter, exciter. 348
Inclinaison, inclination. 469
Inclination, inclinaison. 469
Incliné (être), incliner. 165
Incliner, être incliné. 165
Incursion, excursion. 348
Indicateur, indicatif. 500
Indicatif, indicateur. 500
Indication, indice. 391
Indice, indication. 391
Indifférent *à* et *pour*. 224
Indigné (être), s'indigner. 165
Indigner (s'), être indigné. 165
Indisposé, mal disposé. 350
Induire *à* et *en* erreur. 229
Industriel, industrieux. 550
Industrieux, industriel. 550
Infamant, diffamant. 349
Infini (l'), l'infinité. 142
Infinité (l'), l'infini. 142
Influence (avoir, avoir de *l'*). 116
Influencer, influer. 590
Influer, influencer. 590
Infortune (s. et pl.) 94
Ingrat *à* et *envers*. 229
Inhabile, malhabile. 349
Inhérence, adhérence, cohérence. 346
Inhibition, prohibition. 359
Injure (faire, faire *une*). 118
Inlisible, illisible. 350
Insigne, signalé. 150
Instinct (par), instinctivement. 265
Instinctivement, par instinct. 265
Institut, institution. 133
Institution, institut. 133
Instructif, instruisant. 492
Instruisant, instructif. 492
Insulter, insulter *à*. 186
Intellectif, intelligent. 492
Intelligence suprême, suprême intelligence. 269
Intelligent, intellectif. 492
Intention (avoir, avoir *l'*). 111
Interdiction, interdit. 133
Interdit, interdiction. 133
Intéresser (s'), *à* et *pour*. 226, 227
Intérieur, intime. 566
Intérieur, interne. 577
Intérieur, intrinsèque. 578
Interne, intérieur. 577
Interpréter mal, mal interpréter. 278
Intime, intérieur. 566
Intolérance, intolérantisme. 449
Intolérantisme, intolérance. 449
Intrinsèque, intérieur. 578
Introduire, produire. 376
Ionien, ionique. 538
Ionique, ionien. 538
Irraisonnable, déraisonnable. 347
Italie (d'), italien. 145
Italien, d'Italie. 145
Italien, italique. 538
Italique, italien. 538
Ivre (rendre), enivrer. 174

J.

Jaillir, rejaillir. 281
Jamais (*à* et *pour*). 228
Jeanneton, Jeannette. 474
Jeannette, Jeanneton. 474
Joindre *à* et *avec*. 221
Joint, jointure. 401
Jointure, joint. 401
Jour, journée. 433
Journée, jour. 433
Juger *à*, *par*, *sur*. 216
Jupe, jupon. 104
Jupon, jupe. 104
Jurement, juron. 468
Juron, jurement. 468
Juste, justement. 596
Juste (le), la justice. 142

Digitized by Google

Justement, juste. 596
Justice (la), le juste. 142
Justifiant, justificatif. 491
Justificatif, justifiant. 491

L.

Labour, labourage. 411
Labourage, labour. 411
Lacet, lacs. 472
Lâche (en), lâchement. 263
Lâchement, en lâche. 263
Lâcher, relâcher. 291
Lacs, lacet. 472
Laid (devenir), enlaidir. 176, 177
Lainage, lainerie. 445
Lainerie, lainage. 445
Laisser, délaisser. 304
Lait, laitage. 407
Laitage, lait. 407
Lancer (se), s'élancer. 315
Langage, langue. 408
Langoureux, languissant. 504
Langue, langage. 408
Languir, être languissant. 163
Languissant (être), languir. 163
Languissant, langoureux. 504
Las, lassé. 149
Lassé, las. 149
Laudatif, louangeur. 499
Lavage, lavement. 412
Lavement, lavage. 412
Le, la; un, une. 118
Légal, légitime. 567
Léger (rendre), alléger. 174
Légère (à la), légèrement. 250
Légèrement, à la légère. 250
Législateur, législatif. 499
Législatif, législateur. 499
Légitime, légal. 567
Lésine, lésinerie. 442
Lésinerie, lésine. 442
Lettre (à la), littéralement. 246
Lever, relever. 292
Lever, élever. 315
Lever, enlever. 354
Lever, soulever. 364
Liaison, lien. 467
Libéralisme, libéralité. 448
Libéralité, libéralisme. 448
Lien, liaison. 467
Ligament, ligature. 404
Ligature, ligament. 404
Lignage, lignée. 438
Ligne (*à* la, *avec* une). 217
Lignée, lignage. 438
Limace, limaçon. 104
Limaçon, limace. 104
Lit (se mettre au), s'aliter. 182
Littéralement, à la lettre. 246
Livrer, délivrer. 303
Locomoteur, locomotif. 499
Locomotif, locomoteur. 499
Logement, logis. 426
Logis, logement. 426
Lors (pour), alors. 228
Louangeur, laudatif. 499
Louangeur, loueur. 156
Loueur, louangeur. 156
Lourd, lourdaud. 580
Lourdaud, lourd. 580
Lourderie, lourdise. 456
Lourdise, lourderie. 456
Luire, reluire. 281

M.

Machiniste, mécanicien. 541
Magnifique appartement, appartement magnifique. 269, 274
Maigrelet, maigret. 580
Maigret, maigrelet. 580
Maigrir, amaigrir. 323
Malade, maladif. 489
Maladif, malade. 489
Malaise, mésaise. 343
Malcontent, mécontent. 342
Mal disposé, indisposé. 350
Mal faire, faire mal. 279
Mal fait, contrefait. 376
Malfamé, diffamé. 340
Malgracieux, disgracieux. 341
Malhabile, inhabile. 349
Malheur (s. et pl.) 94
Malheureuse affaire, affaire malheureuse. 269, 272, 273
Malhonnête, déshonnête. 339
Malice, malignité. 483
Malignité, malice. 483
Mal interpréter, interpréter mal. 278
Malmener, mener mal. 278
Mal parler, parler mal. 278
Malplaisant, déplaisant. 340

Digitized by Google

Malproportionné, disproportionné. 341
Malpropre, impropre. 350
Malséant, messéant. 343
Maltraiter, traiter mal. 277
Malvendu, mévendu. 344
Manœuvre, manouvrier. 478
Manouvrier, manœuvre. 478
Manque, manquement. 385
Manquement, manque. 385
Manquer, manquer *à*. 189
Manquer *à* et *de*. 200
Marais, marécage. 407
Marche, marcher. 126
Marche, démarche. 308
Marcher, marche. 126
Marécage, marais. 407
Marin, maritime. 567
Maritime, marin. 567
Marquant, de marque. 147
Marque (de), marquant. 147
Matin, matinée. 433
Matinal, matineux. 523
Matinal, matinier. 557
Matinée, matin. 433
Matineux, matinal. 523
Matineux, matinier. 557
Matinier, matinal, matineux. 557
Maturation, maturité. 416
Maturité, maturation. 416
Mauvais air, air mauvais. 276
Mécanicien, machiniste. 541
Mécontent, malcontent. 342
Méditer, préméditer. 360
Méfiance, défiance. 337
Mélanger, mêler. 591
Mêler, mélanger. 591
Mêler *à* et *avec*. 221
Ménage, ménagement. 385
Ménagement, ménage. 385
Mener mal, mal mener. 278
Mensonger, menteur. 156
Mensonges (dire des), mentir. 182
Menteur, mensonger. 156
Mentir, dire des mensonges. 182
Menu, mince. 572
Mépris (s. et pl.). 93
Méprisable, contemptible. 514
Mépriser, dépriser. 336
Méridional, du midi. 146
Mérite (s. et pl.). 95
Mésaise, malaise. 343
Messéant, malséant. 343
Mésuser, abuser. 338
Métal (de), métallique. 146
Métallique, de métal. 146
Meubles, mobilier. 120
Mévendu, malvendu. 344
Midi (du), méridional. 146
Mignard, mignon. 519
Mignon, mignard. 519
Mince, menu. 572
Miracle (par), miraculeusement. 265
Miraculeusement, par miracle. 265
Mixtion, mixture. 405
Mixture, mixtion. 405
Mobile, motif. 551
Mobiliaire, mobilier. 558
Mobilier, mobiliaire. 558
Mobilier, meubles. 120
Moins (*au*, *du*, *pour* le). 207
Moisir, se moisir. 160
Monacal, monastique. 531
Monastique, monacal. 531
Mont, montagne. 102
Montagne, mont. 102
Monté (avoir et être). 235
Monter, se monter. 162
Montrer, démontrer. 305
Moribond, mourant. 562
Mort (à, ou à la), mortellement. 247
Mortellement, à ou à la mort. 247
Mot *à* mot, mot *pour* mot. 227
Moteur, promoteur. 357
Moteur, mouvant. 497
Motif, mobile. 551
Motion, mouvement. 396
Mourant, moribond. 562
Mourant (être), mourir. 163
Mourir, être mourant. 163
Mourir, se mourir. 158, 159
Mouvant, moteur. 497
Mouvement, motion. 396
Mouvoir, émouvoir. 316
Moyen *de* et *pour*. 232
Munir, prémunir. 361
Mur, muraille. 479
Mûr (devenir), mûrir. 176
Muraille, mur. 479
Mûrir, devenir mûr. 176
Musée, muséum. 476

Digitized by Google

Muséum, musée. 470
Mysticisme, mysticité. 447
Mysticité, mysticisme. 447

N.

Naissance, nativité. 424
Naïvement, avec naïveté. 242
Naïveté (avec), naïvement. 242
Narration, narré. 130
Narré, narration. 130
Nativité, naissance. 424
Nécessaire *à* et *pour*. 232
Négation, négative. 397
Négative, négation. 397
Néologie, néologisme. 452
Néologisme, néologie. 452
Net, nettement. 597
Nettement, net. 597
Nettoiement, nettoyage. 413
Nettoyage, nettoiement. 413
Nier, dénier. 309
Nitreux, nitrique. 530
Nitrique, nitreux. 530
Noir (devenir), noircir. 176
Noirceur, noirciseure. 463
Noircir, devenir noir. 176
Noircir, se noircir. 160
Noircissure, noirceur. 463
Noisettier, coudre, coudrier. 37
Nom, renom. 287
Nombrer, dénombrer. 309
Nommer, dénommer. 309
Nonnain, nonne. 475
Nonne, nonnain. 475
Nonne, nonnette. 473
Nonnette, nonne. 473
Nord (du), septentrional. 146
Nourricier, nourrissant, nutritif. 557
Nourrissant, nourricier. 557
Nourrissant, nutritif. 491
Nouveauté, nouvelle. 144
Nouvelle, nouveauté. 144
Nouvelle (avoir, avoir *de*). 117
Nouvelle accablante, accablante nouvelle. 282
Nouvelle chose, chose nouvelle. 275
Nuage, nue. 404
Nuage, nuée. 438
Nuancer, nuer. 590
Nue, nuage. 404
Nue, nuée. 435
Nuée, nuage. 438
Nuée, nue. 435
Nuer, nuancer. 590
Numéral, numérique. 530
Numérique, numéral. 530
Nutritif, nourrissant. 491
Nutritif, nourricier. 557

O.

Obéir, être obéissant. 164
Obéissant (être), obéir. 164
Objet, sujet. 372
Obliger *à* et *de*. 197
Obreptice, subreptice. 372
Observance, observation. 422
Observation, observance. 422
Occasion (avoir, donner —, et *l'*). 118
Occasion *de* et *pour*. 282
Occident (de l'), occidental. 146
Occidental, de l'occident. 146
Occuper (s') *à* et *de*. 200
Odieux, haïssable. 511
Odorant, odoriférant. 535
Odoriférant, odorant. 535
Œuvre, ouvrage. 411
Oiseleur, oiselier. 479
Oiselier, oiseleur. 479
Oiseux, oisif. 505
Oisif, oiseux. 505
Olfacteur, olfactif. 506
Olfactif, olfacteur. 506
Ombrage, ombre. 407
Ombre, ombrage. 407
On, *l'*on. 116
Onder, ondoyer. 508
Oppresser, opprimer. 592
Opprimer, oppresser. 592
Orateur éloquent, éloquent orateur. 269, 271
Ordinaire (*à* l'), *d'*ordinaire. 208
Ordinaire (à l'), ordinairement. 267
Ordinaire (*d'*), *à* l'ordinaire. 208
Ordinaire (d'), ordinairement. 267
Ordinaire (pour l'), ordinairement. 267
Ordinairement, à l'ordinaire. 262
Ordinairement, d'ordinaire. 267

Digitized by Google

Ordinairement, pour l'ordinaire. 267
Ordonnance, ordre. 421
Ordre, ordonnance. 421
Orient (de l'), oriental. 140
Oriental, de l'orient. 140
Originairement, originellement. 550
Originellement, originairement. 550
Os, ossements. 386
Ossements, os. 386
Oubli, oubliance. 421
Oubliance, oubli. 421
Oublier *à* et *de*. 200
Outrageant, outrageux. 503
Outrageux, outrageant. 503
Outrepasser, dépasser. 371
Outrepasser, passer. 371
Ouvrable, ouvrier. 558
Ouvrage, œuvre. 411
Ouvrage excellent, excellent ouvrage. 271
Ouvrier, ouvrable. 558
Ouvrier habile, habile ouvrier. 269, 274, 275

P.

Paie, paiement. 382, 383
Paiement, paie. 382, 383
Pal, pâlis. 425
Pâle (rendre), pâlir. 174
Pâle (devenir), pâlir. 176
Pâlir, rendre pâle. 174
Pâlir, devenir pâle. 176
Pâlis, pal. 425
Pâmer, se pâmer. 158, 159
Panacher, se panacher. 159
Par, avec. 234
Paraître, apparaître. 322
Parcimonie, épargne. 453
Parcourir, courir. 365
Parement, parure. 404
Parentage, parenté. 418
Parenté, parentage. 418
Paresseux *à* et *de*. 206
Parfaire, faire. 366
Parfait chrétien, chrétien parfait. 271
Parler, parole. 125
Parler mal, mal parler. 278
Parler affaires, musique, etc.; parler *d'*affaires, *de* musique, etc. 192
Parole, parler. 125
Parsemer, semer. 356
Part, partage. 410
Part, partie. 450
Partage, part. 410
Parti (avoir et être). 236
Particulier (en), particulièrement. 202
Particulièrement, en particulier. 202
Partie, part. 450
Parure, parement. 404
Parvenir, venir. 366
Passager, passant. 157
Passant, passager. 157
Passé (avoir et être). 236
Passer, se passer. 158
Passer, surpasser. 369
Passer, outrepasser. 371
Passer, dépasser. 371
Passion (avec), passionnément. 241, 244
Passionnément, avec passion. 241, 244
Patelin, patelineur. 493
Patelineur, patelin. 493
Pâtis, pâturage, pâture. 427
Patrouillage, patrouillis. 427
Patrouillis, patrouillage. 427
Pâturage, pâtis, pâture. 427
Pâture, pâturage, pâtis. 427
Pauvre homme, homme pauvre. 225
Pays plat, plat pays. 275
Pédant, pédantesque. 561
Pédanterie, pédantisme. 449
Pédantesque, pédant. 561
Pédantisme, pédanterie. 449
Peindre, dépeindre. 307
Peine (avoir, avoir de la). 115
Penché (être), pencher. 165
Pencher, être penché. 165
Pensée, penser. 124
Penser, pensée. 124
Penser, penser *à*. 180
Penseur, pensif. 500
Pensif, penseur. 500
Pension, pensionnat. 456
Pensionnat, pension. 456

Digitized by Google

Perceptible, apercevable. 514
Perceptif, percevant. 492
Percevant, perceptif. 492
Percevoir, recevoir. 356
Perdition, perte. 134
Père bon, bon père. 276
Perfection, perfectionnement. 383
Perfectionnement, perfection. 383
Péri (avoir et être). 237
Périr, dépérir. 306
Perpétuation, perpétuité. 417
Perpétuité, perpétuation. 417
Persan, Perse. 542
Persan, persique. 542
Perse, Persan. 542
Persique, Persan. 542
Personnage dévot, dévot personnage. 274
Personne (en), personnellement. 255
Personnellement, en personne. 255
Perte, perdition. 134
Perversion, perversité. 416
Perversité, perversion. 416
Pestilent, pestilentiel. 549
Pestilentiel, pestilent. 549
Peuple, population. 392
Philosophal, philosophique. 532
Philosophe, philosophique. 526
Philosophe sage, sage philosophe. 274
Philosophe (en), philosophiquement. 263
Philosophique, philosophe. 526
Philosophique, philosophal. 532
Philosophiquement, en philosophe. 263
Phosphoreux, phosphorique. 530
Phosphorique, phosphoreux. 530
Physiologiste, physiologue. 453
Physiologue, physiologiste. 453
Pied (*à*, *sur* les). 216
Pilastre, pilier. 479
Pilier, pilastre. 479
Pillage, pillerie. 444
Pillard, pilleur. 517
Pillerie, pillage. 444
Pilleur, pillard. 517
Pistolet (*au*, *avec* un). 217
Piteux, pitoyable. 511
Pitié (avoir, avoir de *la*). 115
Pitoyable, piteux. 511
Plainte, complainte. 295
Plaire, complaire. 297
Plaisant homme, homme plaisant. 275
Plat pays, pays plat. 275
Platon (de), platonicien. 145
Platonicien, de Platon. 145
Platonicien, platonique. 538
Platonique, platonicien. 538
Plein (rendre), emplir. 174
Plein (en), pleinement. 262
Pleinement, en plein. 262
Pleurard, pleureur. 516
Pleureur, pleurard. 516
Pliable, flexible. 514
Plier, ployer. 587
Plissement, plissure. 404
Plissure, plissement. 404
Ployer, plier. 587
Plumage, plumes. 119
Plumes, plumage. 119
Point, pointe (du jour). 100
Pointille, pointillerie. 442
Pointillerie, pointille. 442
Poli (rendre), polir. 174
Poliment, polissure. 403
Polir, rendre poli. 174
Polissure, poliment. 403
Populaire (rendre), populariser. 174
Populariser, rendre populaire. 174
Population, peuple. 392
Porc, pourceau. 471
Porté *à* et *pour*. 226
Porter, supporter. 365
Porter, transporter. 374
Poser, reposer. 291
Poser, supposer. 365
Position, disposition. 331
Position, posture. 405
Poster, aposter. 322
Posture, position. 405
Poupard, poupon. 519
Poupon, poupard. 519
Pour, afin. 233
Pourceau, porc. 471
Pourrir, se pourrir. 160
Pourrir, putréfier. 584
Poussier, poussière. 106
Poussière, poussier. 106
Pouvoir, puissance. 126
Préalable (au), préalablement. 252

Digitized by Google

Préalablement, au préalable. 252
Précédé (être) *de* et *par*. 210
Précédent, antécédent. 362
Précis, concis. 361
Prédominance, prédomination. 423
Prédomination, prédominance. 423
Préférablement, de ou par préférence. 265
Préférence (*de*, et *par*). 214
Préférence (de ou par), préférablement. 265
Préférer, préférer *de*. 191
Préméditer, méditer. 360
Prémunir, munir. 361
Prendre, comprendre. 298
Prendre, surprendre. 369
Préparer (se) *à* et *pour*. 226
Présent (à), présentement. 251
Présentement, à présent. 251
Présider, présider *à*. 189
Prêt *à* et *de*. 200
Prêt *à* et *pour*. 223
Prétendre, prétendre *à*. 184
Prier *à* et *de* dîner. 199
Procession (en), processionnellement. 255
Processionnellement, en procession. 255
Prochain, proche. 544
Proche, prochain. 544
Production, produit. 132
Produire, introduire. 376
Produit, production. 132
Profond savoir, savoir profond. 269
Progrès, progression. 391
Progression, progrès. 391
Prohibition, inhibition. 359
Projection, projecture. 405
Projecture, projection. 405
Prolifère, prolifique. 534
Prolifique, prolifère. 534
Prolongation, prolongement. 396
Prolongement, prolongation. 396
Prolonger, allonger, rallonger. 358
Promenade, promenoir. 431
Promenoir, promenade. 431
Promoteur, moteur. 357
Prononcé, prononciation. 132
Prononciation, prononcé. 132
Proportionner *à* et *avec*. 221
Propre *à*, propre *pour*. 223
Propres termes, termes propres. 275
Prosternation, prosternement. 396
Prosternement, prosternation. 396
Protester, attester. 359
Province (de), provincial. 148
Provincial, de province. 148
Provision (par), provisoirement. 265
Provisoirement, par provision. 265
Pruneaux, prunes. 471
Prunes, pruneaux. 471
Psychologiste, psychologue. 453
Psychologue, psychologiste. 453
Public (en), publiquement. 261
Publiquement, en public. 261
Pudeur, pudicité. 464
Pudibond, pudique. 563
Pudicité, pudeur. 464
Pudique, pudibond. 563
Puissance, pouvoir. 126
Putréfier, pourrir. 584

Q.

Questionner, faire des questions. 178
Questions (faire des), questionner. 178
Quitte, acquitté. 151

R.

Rabâchage, rabâcherie. 445
Rabâcherie, rabâchage. 445
Rabais, rabaissement. 382
Rabaissement, rabais. 382
Rabaisser, abaisser. 283
Rabattre, abattre. 283
Rabêtir, abêtir. 291
Raccourcir, accourcir. 288
Raconter, conter. 377
Radieux, rayonnant. 504
Radotage, radoterie. 445
Radoterie, radotage. 445
Radoucir, adoucir. 289

Digitized by Google

Raillerie (entendre, entendre *la*). 111
Raison (demander, demander *la*). 116
Raison, raisonnement. 382
Raisonnement, raison. 382
Rajeuni (avoir et être). 236
Râle, râlement. 384
Râlement, râle. 384
Rallonger, allonger, prolonger. 348
Ramas, ramassis. 425
Ramasser, amasser. 206
Ramassis, ramas. 425
Ramollir, amollir. 284
Rancidité, rancissure. 418
Rancissure, rancidité. 418
Rang, rangée. 434
Rangée, rang. 434
Ranger, arranger. 321
Rapatriage, rapatriment. 412
Rapatriment, rapatriage. 412
Rapetisser, apetisser. 283
Rapiécer, rapiéceter. 592
Rapiéceter, rapiécer. 592
Rapine, rapinerie. 443
Rapinerie, rapine. 443
Rapport *à* et *avec*. 212
Rassembler, assembler. 285
Rassurer, assurer. 285
Ravilir, avilir. 284
Rayon, rayonnement. 399
Rayonnant, radieux. 504
Rayonnement, rayon. 399
Réalité (en), réellement. 358
Rebuffade, rebut. 429
Rebut, rebuffade. 429
Recevoir, percevoir. 356
Réchapper, échapper. 292
Réconcilier, concilier. 291
Reconforter, conforter. 292
Reconnaître *à*, *par*, *sur*. 216
Reculade, reculement. 431
Reculement, reculade. 431
Réellement, en réalité. 358
Réfléchir, faire des réflexions. 178
Réfléchissement, réflexion. 396
Réflexion, réfléchissement. 396
Réflexions (faire des), réfléchir. 178
Réformation, réforme. 388
Réforme, réformation. 388
Refroidir, devenir froid. 176, 177.
Regardants, spectateurs. 498
Regards tendres, tendres regards. 269, 272, 273
Règle, règlement. 385
Règlement, règle. 385
Rejaillir, jaillir. 281
Relâche, relâchement. 383, 385
Relâchement, relâche. 383, 385
Relâcher, lâcher. 291
Relever, lever. 292
Reluire, luire. 281
Remettre, commettre. 300
Remplir, emplir. 284
Remporter, emporter. 287
Renchérir, enchérir. 290
Renfermer, enfermer. 290
Renom, nom. 287
Renom, renommée. 436
Renommée, renom. 436
Renoncement, renonciation. 393
Renonciation, renoncement. 393
Renouvellement, rénovation. 395
Rénovation, renouvellement. 395
Répandre, épandre. 283
Repartir, départir. 310
Repentance, repentir. 128, 420
Repentir, repentance. 128, 420
Répondre, correspondre. 296
Reporter, transporter. 375
Repoussement, répulsion. 396
Reposer, poser. 291
Reprouver, improuver. 345
Répulsion, repoussement. 396
Réserver *à* et *pour*. 226
Réserver, conserver. 301
Résolu, résous. 572
Résoudre, se résoudre. 172
Résoudre, dissoudre. 332
Résous, résolu. 572
Respirer, soupirer, aspirer. 365
Ressemblance *à* et *avec*. 221
Ressentir, se ressentir. 173
Ressentir, sentir. 282
Ressentir (se), se sentir. 282
Ressouvenir, souvenir. 287
Restant, reste. 482
Reste, restant. 482
Reste (s. et pl.). 95
Resté (avoir et être). 236
Résulté (avoir et être). 236

Digitized by Google

Retard, retardement. 387
Retardement, retard. 387
Retarder, tarder. 289
Retenir, tenir. 293
Retenir, contenir. 299
Retirer, tirer. 292
Rétrécir, étrécir. 288
Retrousser, trousser. 292
Rêve, rêverie. 441
Rêves (faire des), rêver. 178
Réveiller, éveiller. 280
Revenir, convenir. 309
Rêver, faire des rêves. 178
Rêverie, rêve. 441
Revêtir, vêtir. 287
Reviser, revoir. 588
Revoir, reviser. 588
Rhéteur, rhétoricien. 537
Rhétoricien, rhéteur. 537
Richesse (s. et pl.). 95
Ridicule, risible. 568
Rigidité, rigueur. 463
Rigoureusement, à la rigueur. 240
Rigueur (à la), rigoureusement. 240
Rigueur (s. et pl.). 93
Rigueur, rigidité. 463
Rimailleur, rimeur. 480
Rimeur, rimailleur. 480
Rire, ris. 124
Rire, se rire. 172
Ris, rire. 124
Ris, risée. 437
Risée, ris. 437
Risible, ridicule. 568
Rivage, rive. 408
Rive, rivage. 408
Roc, roche, rocher. 486
Roche, roc, rocher. 486
Rocher, roc, roche. 486
Romanesque, romantique. 561
Romantique, romanesque. 561
Rondeur, rotondité. 464
Rôt, rôti. 136
Rôti, rôt. 136
Rotondité, rondeur. 464
Rouge, rubicond. 562
Rouge (devenir), rougir. 176, 177
Rougir, devenir rouge. 176, 177
Rougir, se rougir. 161
Rubicond, rouge. 562
Rue sale, sale rue. 276
Ruine (s. et pl.). 95
Rural, rustique. 532
Rustaud, rustique, rustre. 581
Rustique, rustaud, rustre. 581
Rustique, rural. 532
Rustre, rustaud, rustique. 581

S.

Sac, saccagement. 388
Saccagement, sac. 388
Sacrer, consacrer. 206
Sacrifier *à* et *pour*. 226
Sage (le), les sages. 96
Sage (en), sagement. 263
Sage philosophe, philosophe sage. 274
Sagement, en sage. 263
Sagement, avec sagesse. 241
Sagesse (avec), sagement. 241
Saignant, saigneux. 502
Saigneux, saignant. 502
Saint (en), saintement. 263
Saintement, en saint. 263
Saisi (être) *de* et *par*. 216
Saisir, se saisir. 172
Sale rue, rue sale. 276
Saleté, salissure. 416
Salissure, saleté. 416
Salubre, salutaire. 550
Salut, salutation. 396
Salutaire, salubre. 550
Salutation, salut. 396
Sanglant combat, combat sanglant. 278
Sanglant, ensanglanté. 566
Sanglant, sanguinolent. 564
Sanguinolent, sanglant. 564
Sapidité, saveur. 463
Sardonien, sardonique. 538
Sardonique, sardonien. 538
Satisfaire, satisfaire *à*. 185
Sauter, faire des sauts. 178
Sauts (faire des), sauter. 178
Savant homme, homme savant. 269, 274
Saveur, sapidité. 463
Savoir, science. 126
Savoir profond, profond savoir. 269
Science, savoir. 126

Digitized by Google

Scission, scissure. 405
Scissure, scission. 405
Séance, session. 424
Sécher, dessécher. 304
Secourable (être), secourir. 163
Secourir, être secourable. 163
Secret (en), secrètement. 260
Secrétairerie, secrétariat. 457
Secrétariat, secrétairerie. 457
Secrètement, en secret. 260
Sectaire, sectateur. 555
Sectateur, sectaire. 555
Section, segment. 395
Séducteur, séduisant. 497
Séduisant, séducteur. 497
Segment, section. 395
Seing, signature. 399
Séjour affreux, affreux séjour. 269, 273
Sel (fournir *le*, *de*, *du*). 117
Sélénieux, sélénique. 530
Sélénique, sélénieux. 530
Semer, parsemer. 356
Sensation, sentir. 123
Sensation, sentiment. 393
Sensible, sensitif. 512
Sensitif, sensible. 512
Sentiment, sensation. 393
Sentir, sensation. 123
Sentir, se sentir. 178
Sentir, ressentir. 282
Sentir (se), se ressentir. 282
Septentrional, du nord. 146
Serviable (être), servir. 163
Servilisme, servilité. 449
Servilité, servilisme. 449
Servir, être serviable. 163
Servir (ne) *à* et *de* rien. 203
Session, séance. 424
Seul homme, homme seul. 275
Signal, signe. 485
Signalé, insigne. 150
Signature, seing. 399
Signe, signal. 485
Signifiant, significatif. 492
Significatif, signifiant. 492
Simplesse, simplicité. 419
Simplicité, simplesse. 419
Simuler, dissimuler. 331
Soigneusement, avec soin. 244
Soin (avec), soigneusement. 244
Soin (prendre, prendre *le*). 112
Soir, soirée. 433
Soirée, soir. 433
Solder, soudoyer. 589
Solide, solidité. 143
Solidité, solide. 143
Solliciter *à* et *de*. 206
Somme, sommeil. 458
Sommeil, somme. 458
Sommet, sommité. 414
Sommité, sommet. 414
Soporatif, soporifique. 529
Soporeux, soporifique. 530
Soporifère, soporifique. 534
Soporifique, soporatif. 529
Soporifique, soporeux. 530
Soporifique, soporifère. 534
Sorti (avoir et être). 240
Sortie, sortir. 123
Sortir, sortie. 123
Sot (en), sottement. 263
Sottement, en sot. 263
Soudain, subit. 547
Soudain, soudainement. 598
Soudainement, soudain. 598
Soudoyer, solder. 589
Soufre (de), sulfureux ou sulfurique. 146
Soulever, lever. 364
Soumission (s. et pl.). 93
Soupirer, respirer, aspirer. 365
Sourire, souris. 125
Souris, sourire. 125
Souscrire, souscrire *à*. 189
Souvenance, souvenir. 128, 420
Souvenir, souvenance. 128, 420
Souvenir, ressouvenir. 287
Spectateurs, regardants. 498
Spiritualisme, spiritualité. 448
Spiritualité, spiritualisme. 448
Spirituel, d'esprit. 147
Stoïcien, stoïque. 537
Stoïque, stoïcien. 537
Stomacal, stomachique. 531
Stomachique, stomacal. 531
Stupeur, stupidité. 460
Stupidité, stupeur. 460
Subit, soudain. 547
Sublime (le), la sublimité. 142
Sublimité (la), le sublime. 142
Subreptice, obreptice. 372
Subsister, exister. 367
Sudorifère, sudorifique. 534

Digitized by Google

Sudorifique, sudorifère. 534
Suffire *à* et *pour*. 226
Suivi (être) *de* et *par*. 210
Sujet, objet. 373
Sulfureux, de soufre. 146
Sulfureux, sulfurique. 530
Sulfurique, de soufre. 146
Sulfurique, sulfureux. 530
Suppléer, suppléer *à*. 186
Supplément, complément. 367
Supporter, porter. 365
Supporter, comporter. 367
Supposer, poser. 365
Suprême intelligence, intelligence suprême. 269
Sur, de. 232
Surpasser, passer. 369
Surpasser, dépasser. 370
Surprendre, prendre. 369
Surséance, sursis. 427
Sursis, surséance. 427
Surveiller, veiller sur. 279
Suzette, Suzon. 474
Suzon, Suzette. 474
Système absurde, absurde système. 269

T.

Table *à* et *pour* jouer. 223
Table (se mettre à), s'attabler. 182
Tableau unique, unique tableau. 275
Tâcher *à* et *de*. 196
Taillade, taille. 430
Taille, taillade. 430
Taire, se taire. 172
Tapis, tapisserie. 443
Tapisserie, tapis. 443
Tarder *à* et *de*. 205
Tarder, retarder. 289
Taux, taxe. 101
Taxation, taxe. 390
Taxe, taux. 101
Taxe, taxation. 390
Teinte, teinture. 401
Teinture, teinte. 401
Température, temps. 401
Temps, température. 401
Tendres regards, regards tendres. 269, 272, 273
Tendresse (s. et pl.). 93
Tenir, retenir. 266
Tenir, contenir. 299
Tépidité, tiédeur. 463
Termes propres, propres termes. 275
Terrain, terroir. 475
Terroir, terrain. 475
Texture, contexture. 295
Théologal, théologique. 532
Théologique, théologal. 532
Tiédeur, tépidité. 463
Tirer, retirer. 292
Tissu, tissure. 399
Tissure, tissu. 399
Toinette, Toinon. 474
Toinon, Toinette. 474
Toit, toiture. 399
Toiture, toit. 399
Tombe, tombeau. 102
Tombeau, tombe. 102
Tomber *à* et *par* terre. 217
Tonne, tonneau. 106
Tonneau, tonne. 106
Tordu, tors. 571
Tordu, tortu, tortillé. 575
Tors, tordu. 571
Tort (avoir, avoir *le*). 112
Tortillé, tordu, tortu. 575
Tortu, tortueux. 573
Tortu, tortué. 574
Tortu, tordu, tortillé. 575
Tortué, tortu. 574
Tortueux, tortu. 573
Totalement, en totalité. 257
Totalité (en), totalement. 257
Toucher, toucher *à*. 184
Tour, tournée. 437
Tour, tournure. 400
Tournée, tour. 437
Tourner, tournoyer. 588
Tournoyer, tourner. 588
Tournure, tour. 400
Tout, tout *le*. 114
Tracas, tracasserie. 442
Tracasserie, tracas. 442
Traînard, traîneur. 517
Traîner, entraîner. 353
Traîneur, traînard. 517
Traiter, traiter *de*. 191
Traiter mal, maltraiter. 277
Transporter, porter. 374
Transporter, reporter. 375

Digitized by Google

Travailler, travailler à. 168
Travailler *à* et *pour*. 227
Travers (*à* et *au*). 118
Treillage, treillis. 427
Treillage, treille. 409
Treille, treillage. 409
Treillis, treillage. 427
Tricot, tricotage. 409
Tricotage, tricot. 409
Triste accident, accident triste. 288, 278
Troupe, troupeau. 106
Troupeau, troupe. 106
Trousser, retrousser. 202
Tumultuaire, tumultueux. 555
Tumultueux, tumultuaire. 555

U.

Un, une; le, la. 118
Un, unique. 528
Unanimement, à l'unanimité. 247
Unanimité (à l'), unanimement. 247
Unique, un. 528
Unique tableau, tableau unique. 276
Unir *à* et *avec*. 221
Usage, user. 128
User, usage. 128
Utile *à* et *pour*. 228
Utile (l'), l'utilité. 142
Utilité (l'), l'utile. 142

V.

Vacances, vacations. 422
Vacations, vacances. 422
Vaillance, vaillantise. 455
Vaillance, valeur. 465
Vaillantise, vaillance. 455
Vain, vaniteux. 154
Vain (en), vainement. 259
Vainement, en vain. 259
Vaisseau, vase. 471
Valable, valide. 565
Valeur, vaillance. 465
Valeur, validité. 460
Valide, valable. 565
Validité, valeur. 460
Vallée, vallon. 469
Vallon, vallée. 469
Vaniteux, vain. 154
Vapeur (f. et m.). 107
Variation, variété. 416
Variété, variation. 416
Vase, vaisseau. 471
Veille, veillée. 434
Veillée, veille. 434
Veiller sur, surveiller. 279
Veiller *à*, *sur*, *pour*. 216, 227
Venir, parvenir. 555
Verdeur, verdure. 462
Verdir, verdoyer. 589
Verdoyer, verdir. 589
Verdure, verdeur. 462
Véritable, vrai. 597
Véritable ami, ami véritable. 269, 275
Vérité (la), le vrai. 141
Vers, à. 230
Vétillard, vétilleur. 517
Vétilleur, vétillard. 517
Vétilleur, vétilleux. 506
Vétilleux, vétilleur. 506
Vêtir, revêtir. 287
Vicairie, vicariat. 457
Vicariat, vicairie. 457
Vie, vivre. 125
Vieilleuse chagrine, chagrine vieilleuse. 274
Vieilli (avoir et être). 236
Vieillir, rendre vieux. 174
Vieillir, devenir vieux. 176
Vieux (rendre), vieillir. 174
Vieux (devenir), vieillir. 176
Vif, vivant. 490
Vif, violent. 564
Vil, avili. 149
Violation, violement. 394
Violement, violation. 394
Violent, vif. 564
Vite, vitement. 598
Vitement, vite. 598
Vitrage, vitres. 119
Vitres, vitrage. 119
Vitrescible, vitrifiable. 514
Vitrifiable, vitrescible. 514
Vivacité (s. et pl.). 98
Vivant, vif. 490
Vivifiant, vivifique. 520

Digitized by Google

Vivifique, vivifiant. 529
Vivre, vie. 125
Voile (f. et m.). 100
Voir *à, par, sur*. 216
Voix commune, commune voix. 276
Vol, volerie. 443
Vol, volée. 436
Volée, vol. 436
Volerie, vol. 443
Voleter, voltiger. 592
Volonté, vouloir. 123
Voltiger, voleter. 592
Vouer, dévouer. 305
Vouloir, volonté. 123
Vrai (le), la vérité. 141
Vrai, véritable. 507
Vu (être) *de* et *par*. 210

Z.

Zélateur, zélé. 570
Zélé, zélateur. 570

Digitized by Google

31

21

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 453 590

Digitized by Google